

TACITE

AVEC

DES NOTES
POLITIQUES ET HISTORIQUES.

PREMIERE PARTIE

CONTENANT LES SIX PREMIERS LIVRES de ses Annales.





A PARIS

Chez { La Veuve d'EDME MARTIN, JEAN BOUDOT, & ESTIENNE MARTIN. } ruë S. Jâques, au Soleil d'or.

M. DC. XC.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.







A MONSEIGNEUR LE DUC DE LA FEUILLADE,

PAIR ET MARE'CHAL DE FRANCE, CHEVALIER DES ORDRES DU ROI,

Colonel des Gardes Françoises, Gouverneur de Daufiné.



ONSEIGNEUR,

Tacite est en si haute estime parmi les Grans, que je ne doute point qu'il n'ait beau-

coup de part à la vôtre. Il n'y a jamais eû d'Historien, qui ait été traduit en tant de langues, ni sur lequel on ait fait tant de commentaires, parce que toutes les Nations ont voulu se le rendre propre & familier. Mais tant s'en faut que tous ceux qui l'ont commenté jusques-ici, aïent épuisé la matiere, qu'au contraire ils ne l'ont, pour la plusspart, qu'ébauchée, & que préparé aux autres de quoi travailler avec plus de succés. Tant cet Auteur est mistérieux, profond, nerveux, riche en pensées, & singulier en expressions. Le Cardinal de Richelieu le lisoit si souvent, qu'il en avoit apostillé de sa main presque tout un exemplaire, que l'Abbé de Boisrobert apelloit pour cela son Breviaire d'Etat. Témoignage, que ce grand Ministre jugeoit bien autrement de Tacite, que le Cardinal Du Perron, qui ne le trouvoit bon que pour former un Courtisan. Quoi qu'il en soit, MONSEIGNEUR, *vous le goûterez au moins pour les excellens conseils;*

qu'il adresse aux Ministres, & aux Favoris des Princes, Vous, qui ne vous étudiez qu'à mériter l'honneur des bonnes-graces du Roi, & à lui donner de jour en jour de nouvelles marques de vôtre tres-humble reconnoissance.

Vous ne vous étes pas contenté de lui ériger un trofée magnifique, & je puis dire sans flaterie, le plus beau qu'un Particulier ait jamais élevé à son Souverain: mais, par un rafinement ingénieux d'amour & de tendresse, dont il n'y a point d'exemple dans l'Histoire ancienne & moderne, vous avez trouvé le vrai moïen de rendre vos sentimens héréditaires dans toute vôtre posterité, en substituant à l'infini vos terres & vos biens à tous les descendans mâles de la Famille d'Aubusson, &, aprés l'extinction des Branches masculines, à la Ville de Paris, à la charge de faire à leurs frais toutes les réparations nécessaires pour l'entretien & pour la conservation de cet auguste monument.

*Ie ne parlerai point de vos belles actions; car outre que d'autres meilleurs Ecrivains les ont déja racontées, & que la Hongrie, la Flandre, la Franche-Comté, Madrid, Candie, & Messine, en sont des têmoins oculaires, je sai que vous n'aimez point qu'on vous loüe de vos exploits, parce que vous en raportez toute la gloire á la fortune & aux auspices d'un Maistre, que la Victoire a couronné de lauriers dés la premiere semaine de son regne *. Mais je ne dois pas omértre une chose que vous fistes á Messine, qui est d'autant plus digne d'être transmise á la postérité, que l'honneur du Roi & celui de la Nation Françoise s'y rencontrent soûtenus également.*

* La Bataille de Rocroy gagnée cinq jours aprés la mort de Loüis XIII.

Les Messinois aïant imploré la protection du Roi contre la tirannie des Espagnols, il leur avoit envoïé avec un secours considérable un de ses portraits pour gage de son afection: mais la conduite de quelques mal-intentionnez l'aïant depuis obligé de retirer ses troupes,

S. M. jetta les yeux sur Vous pour une expedition si delicate. Et comme vous n'aviez pas pû ignorer le peu de respect qu'ils avoient eû pour un portrait du Roi d'Espagne, vous commandâtes cinq-cens hommes avec les Oficiers necessaires pour aller chercher celui du Roi ; & en même tems vous donnâtes ordre aux Magistrats de vous en raporter un autre fait à Messine, qu'ils avoient placé dans l'Hôtel de Ville : ce qu'ils firent avec d'autant plus de honte & de confusion, qu'ils connurent par là que le Roi leur retiroit sa protection, & les abandonnoit à leur mauvaise destinée. Si Tacite immortalise Germanicus, pour avoir recouvré deux ou trois aigles, qui étoient tombées entre les mains des Alemans, parce que les Légions Romaines atribuoient une espece de divinité à ces enseignes, propria legionum numina ; *nos Historiens auront un bien plus juste sujet de célebrer, un jour, la memoire du Maréchal Duc de la Feuillade, pour avoir*

comme arachè des mains des Messinois l'image d'un Prince, que tous les siecles à venir regarderont comme le Génie tutelaire de la France.

Il ne me reste plus qu'à vous suplier de vouloir honorer de vôtre protection un Ouvrage, où j'ai ramassé presque tous les fruits de mes ètudes, & de me faire la justice d'être persuadé, que je suis avec plus de respect & d'atachement que personne du monde,

MONSEIGNEUR,

Vôtre tres-humble & tres-obéïssant serviteur AMELOT DE LA HOUSSAIE.

AVERTISSE-

AVERTISSEMENT.

JE ne me ſerois jamais aviſé de traduire les OEuvres de Corneille Tacite, dont il me ſufiſoit d'avoir entrepris le Commentaire, ſi le nommé Fremont d'Ablancourt, neveu de celui, que l'on veut faire paſſer pour le corifée des traducteurs françois, ne m'y avoit obligé par le libelle intitulé, *Perrot d'Ablancourt vangé*, qui parut à la fin de l'année 1686. Si ce libelle eût été une apologie de ſon oncle, je lui en aurois ſeû bon gré, comme d'une choſe juſte & raiſonnable, & qui d'ailleurs auroit pû m'inſtruire, & me faire voir des beautez, dont je ne me ſuis jamais aperçû. Mais, dit-il, *mon deſſein n'eſt point de toucher à ſes Ouvrages, ni de faire leur apologie, parce qu'ils n'en ont pas beſoin.** Pourquoi donc a-t-il écrit? Il eſt manifeſte, non ſeulement par toutes les périodes, mais encore par toutes les lignes de ſon diſcours, que ç'a été pour me dire des injures, ainſi qu'il eſt ordinaire à ceux qui manquent de raiſons. Et véritablement, il y a ſi bien réüſſi, qu'on le pouroit acuſer de n'avoir jamais étudié qu'aux Halles. * *page 11.*

Quelques-uns de mes amis vouloient que j'y répondiſſe, diſant, que mon ſilence pouroit être pris pour une marque de conviction; & que mes ennemis, bien loin de loüer ma modeſtie, me feroient le reproche qu'un de nos Poëtes fait à ſon adverſaire: *On feint de mépriſer quand on ne peut répondre.* Mais céte conſidération ne me parut pas d'aſſez grand poids, pour m'engager à la réfutation d'un Ecrit, qui ne détruit pas un ſeul ïota de la cenſure que j'ai faite du *Tacite de Perrot d'Ablancourt*, & dont la lecture ſeule découvre l'impertinence & la témérité de ſon auteur. Ce qui eſt ſi vrai, que ſi mes Libraires euſſent voulu me croire, ils en euſſent fait venir de Hollande deux ou trois cens exemplaires, pour les vendre avec mon Traité de la Flaterie. Tant j'étois perſuadé, qu'un livre ſi outré, &, ſelon ſon meilleur ami & confrére, *ſi pitoïable*, tournoit plus à ma gloire, qu'à celle de ſon oncle. Ajoûtez à cela, que pour répondre à des proverbes bas, à des quolibets burleſques, & à

é

des injures, qui ne ſont en uſage que parmi la populace, il faut en ſavoir dire; ce qui répugne horriblement à mon humeur, & à mon éducation, dont il eſt auſſi mal informé que de ma naiſſance, que je ſerois tres-fâché d'échanger avec la ſienne, ſi cela étoit à nôtre choix. Mais venons à ſon défi, qui avec les inſtances de mes amis a achevé de me déterminer à joindre la verſion de Tacite au commentaire que j'avois commencé.

Qu'Amelot de la Houſſaie, dit-il, *nous donne une traduction de Tacite, plus fidéle, plus forte, & plus élégante* *. En voici une, que je ſoutiens être plus exacte, plus nerveuſe, & plus conforme au génie & au caractére de l'Auteur: & j'en fais juges tous ceux que la prévention n'a point gâtez, & qui ne ſont point engagez dans les vœux de la ſecte Perrotine. Chacun convient, que la narration de Tacite eſt toute ſemée de traits politiques, & que ſes penſées ſont mâles & conciſes. Où ſont, je vous prie, ces traits politiques & ces penſées mâles dans le Tacite de d'Ablancourt, dont vous lirez ſoixante ou quatre-vints pages de ſuite, ſans y trouver une ſeule maxime d'Etat? Son neveu dit, qu'*on lui a donné le nom de hardi*. Certes, il le méritoit bien, & celui de téméraire encore mieux, pour s'être mêlé de traduire un Auteur qu'il n'entendoit pas, & pour lui avoir fait dire mille choſes tres-éloignées de ſa penſée. Je me ſouviens qu'un jour feu Monſieur le Commandeur de Gremonville, qui ſe plaiſoit fort à lire Tacite en françois, (car il n'avoit jamais apris de latin) tombant ſur un endroit du premier livre des Annales, où d'Ablancourt dit: *La ſageſſe a préſidé au Conſeil, la fortune préſide à l'éxécution*; s'écria: Que cela eſt bien dit! Oüi, répondis-je, mais cela n'eſt point dans Tacite, où il y a: *Cauſſa in occulto, cetera fors regit:* de ſorte qu'en aïant parlé depuis à quelques Savans, qui lui confirmérent que ce traducteur n'étoit point fidéle, non ſeulement il ceſſa de le lire, mais encore il me pria de revoir une certaine Hiſtoire de la guerre de Candie, à laquelle il travailloit alors, & d'y retrancher ou corriger toutes les citations, qu'il avoit tirées du Tacite de d'Ablancourt. Exactitude rare dans un Cavalier.

* *page* 11.

Au reste, comme Fremont d'Ablancourt nous veut aprendre à parler françois, il est bon de lui montrer ici son ignorance.

Il décide hautement, qu'il n'y a que les Clercs de Procureurs & de Notaires, qui puissent user de ces mots, [*en vertu de son pouvoir, en vertu de sa charge.*] Son oncle dit pourtant: *en vertu de la puissance de Tribun*, page 10. *en vertu de son pouvoir de Tribun*, page 20. Et le Pére Bouhours, qui a toute sa vie étudié nôtre langue, dit dans l'Histoire du Grand-Maître d'Aubusson: *en vertu de céte procuration*, page 225. de l'in quarto, *en vertu de cét acte-là*, page 258. *en vertu du traité*, page 260.

Il dit, que c'est traiter de chevaux Messieurs les Ministres, que de dire, comme je fais dans mon épître au Roi, qu'ils ne bronchent jamais Le Cardinal de Richelieu se sert néanmoins de la même expression dans le chapitre 6. de son Testament politique, où il dit, qu'un homme, qui agit par passion, ne peut pas s'empêcher de broncher souvent. Ainsi, il ne faut pas s'étonner, si Fremont bronche à chaque pas.

Il veut, que le mot d'aforisme soit un terme afecté à la Médecine. Cependant, l'Académie Françoise décide le contraire dans son Dictionaire, où elle définit ainsi l'aforisme: *Proposition générale, Maxime d'un art. Les aforismes d'Hippocrate. Aforisme de Morale. Aforisme de Droit, de Politique.* Il y a même un excellent livre intitulé: *Aforismes de Controverses, ou Instructions Catoliques.*

Quant à l'ortografe, il s'y érige aussi en maître. Il soûtient, qu'on écrit bien, *omission*, mais non pas, *omettre*. Messieurs Doujat & Furetiére, tous deux de l'Académie Françoise, ont pourtant mis toûjours ce dernier mot, sans *b*. & le Pére Bouhours aussi. *Le verbe*, dit-il, *s'omet élegamment*, page 291. de ses Entretiens d'Ariste & d'Eugene in quarto.

Page 25. de son libelle il assûre, que je dis au Roi, que je lui presente comme un cofre rempli de tout ce qu'il y a de plus précieux dans le cabinet de la Politique. Dans quelle édition cela est-il? en voulant me ridiculiser, il se fait passer pour un imposteur.

Non content de m'apeller *lâche flateur*, il m'acuſe encore d'impiété, diſant, que *j'atribuë de plus grans miracles au Roi, qu'à nôtre Seigneur*, page 32. & que *je donne à S. M. les atributs de Dieu*, page 35. Je ne voi pas ſur quoi fondé; car je n'ai rien dit du Roi que d'hiſtorique & de véritable. Je parle de lui, comme en parlera toute la poſtérité, & je ne lui atribuë rien qui ne ſoit confirmé par les manifeſtes, par les gazettes, & par tous les libelles de ſes plus grans ennemis. » Le Roi de France, » dit l'Auteur des *Nouveaux intéreſts des Princes*, eſt un Prince » également admirable & dans la paix & dans la guerre: quand » il forme une entrepriſe, il en prévoit juſques aux moindres » dificultez, & aprés les avoir prévûës, il les aplanit ſi bien, » qu'il ne s'en rencontre plus dans l'exécution. Il va au devant » de l'avenir, par une prévoïance admirable, le préſent ne » lui coûte rien, parce qu'il l'a digéré avant qu'il arivât. Il » garde le ſecret dans ſes afaires, & a l'adreſſe de ſavoir tirer » celui des autres, &c. *page 43. & 44.* de l'édition de Cologne de 1685. Je raporte ici ce témoignage, parce que c'eſt comme l'abregé de toute mon épître.

Mais comment concilier la flaterie ſervile, qu'il me reproche, avec céte *grande familiarité*, avec laquelle il dit que je parle au Roi *de pair à compagnon?* En vérité, ce pauvre homme ne s'entend pas lui-même.

Finiſſons par ſa politeſſe. Si Vaugelas dit, que la fraſe, *vomir des injures*, eſt mal reçûë des Dames, à qui un ſi ſale objet eſt inſuportable, à cauſe de la délicateſſe & de la propreté de leur ſexe: que diroit-il de Fremont d'Ablancourt, qui parle à Madame de la Haye-Vantelet, de *pendu*, page 30. de *cloaque*, page 21. & de *marmiton*, page 20.

Voilà trois beaux ſpectacles pour une Dame, qui a le goût ſi fin! Voilà de quoi le Dialogiſte de la Santé parfume les ruelles. Cependant, au raport d'un homme illuſtre dans la République des létres, *il croit avoir fait des merveilles, quoique tout le monde, & ſes anciens amis même, comme Monſieur Juſtel, en jugent tout autrement que lui . . . . Il y a le plus étrange déchaî-*

nement qui se puisse voir : & j'aurois pû dire, ajoûte-t-il, *beaucoup de mal de sa piéce, si je n'étois pas dans un emploi, qui m'oblige de garder une grande neutralité.* * Enfin, c'est à Fremont, qu'il faut dire charitablement : Médecin, guérissez-vous vous-même. * *Dans une lêtre écrite de Hollande à .·.·.*

Il ne me reste plus qu'à rendre compte de deux ou trois choses, où je suis encore contraire à d'Ablancourt.

Quand Tacite dit, *Claudia familia, Claudiorum gens*, je traduis toujours, *la famille des Claudes*, & non point *des Claudiens*, y aïant beaucoup de diférence entre les *Claudii* & les *Claudiani* : par exemple, le pére de l'Impératrice Livia s'apelloit *Drusus Claudianus*, selon Patercule : *Livia Drusi Claudiani filia.* Hist. 2. c. 75. au-lieu que le pére de Tibére s'apelloit *Tiberius Claudius Nero.* ibid. Car bien que Drusus Claudianus fût aussi de la famille des Claudes, il ne laissoit pas de porter un autre nom, & par conséquent il ne faut point confondre l'un avec l'autre.

D'Ablancourt dit pareillement, les *Liviens*, & moi les *Lives*, ou la *famille Livia;* car il n'y a pas plus d'inconvénient à dire les *Lives*, & les *Claudes*, qu'à dire les *Jules*, & non pas les *Juliens*.

Par une même erreur, d'Ablancourt dit, les *Emiliens*, & moi les *Emiles*, ou la *famille Emilia*, pour la distinguer de celle des Scipions, qui portoient le surnom d'Emiliens, desquels parle Juvenal, *Stantes in curribus Æmilianos.*

D'Ablancourt dit, les *Quintiens*, les *Manliens*, p. 260. &, les *Silaniens*, & les *Cassiens*, page 361. & moi les *Quintius*, les *Manlius*, les *Silanus*, & les *Cassius*, sans nulle crainte de faire un solécisme ; car les noms-propres doivent être indéclinables, quand on ne peut leur donner de pluriel, sans les altérer notablement, comme fait par-tout d'Ablancourt, à force de vouloir être Gramméricn. Feu M[r] Doujat s'est mis au-dessus de ce scrupule puérile dans sa traduction de Patercule. Il est « à propos, dit-il, de faire réflexion sur les avantages de la « Maison des Metellus, comme nous avons fait auparavant de «

» celle des Domitius. page 374. Dans la famille des Domitius » on remarque, &c. page 373. Le hardi d'Ablancourt, dit bien, *les deux Blesus.* p. 406. pourquoi donc n'a-t-il osé dire, les *Silanus*, les *Cassius*?

A propos de noms-propres, je me souviens d'une lourde faute, que d'Ablancourt a faite sur celui de Sallustius Crispus, » Ministre d'Auguste & de Tibére. Aprés ces mots [*adopté » par son grand oncle Saluste.*] Cet excellent Historien, conti- » nuë-t-il, se contenta, à l'exemple de Mecenas, du titre de » Chevalier, *&c.* Aprés la mort de Mecenas, il fut le premier » Ministre du Prince, aïant été auparavant le second, & eut » part aux secrets plus importans, comme entr'autres au meur- » tre d'Agrippa. *page* 213. La bévüe de d'Ablancourt saute aux yeux: car il confond ici le Ministre d'Etat avec l'Historien, qui étoit contemporain de Cicéron. *Crispum* (voilà le Ministre) *C. Sallustius rerum romanarum florentissimus auctor*, (voilà l'Historien) *sororis nepotem in nomen adscivit. Atque ille Mecenatem æmulatus*, &c. *Ann. 3.* Il n'y a rien de plus clair que ce passage, & tous les traducteurs, excepté d'Ablancourt, l'ont tres-bien entendu, & tres-bien rendu. *Voïez les pages 18. & 19. du Discours critique.*

Quelqu'un m'aïant averti, que l'on disoit dans le monde, que les Notes historiques & politiques, qui servent de commentaire à ma traduction, ne pouvoient être qu'une redite de tout ce qui est dans mon TIBERE, je suis obligé de déclarer ici, qu'elles en sont pour le moins aussi diférentes, que ma version l'est de celle de d'Ablancourt. Et je suis assûré, que ceux qui voudront prendre la peine de conférer ce Commentaire avec l'autre, avoüeront que mon travail est double.

ERRATA.

PAge 32. ligne 16. accep:eroit. *lisez*, acceptoit. *Page* 95. *lig.* 7. bataile. *lisez*, bataille. *Page* 104. *lig. pénultiéme*, pour mêtre. *lisez*, pour le mêtre. *Page* 126. *col.* 2. *lig.* 15. crenaux. *lisez*, creneaux. *Page* 149. *à la fin de la Reflexion.* Bougogne. *lisez*, Bourgogne. *Pag.* 154. *lig.* 6. leur. *lisez*, leurs. *Page* 166. *lig.* 1. Claudienne. *lisez*, des Claudes. *Page* 217. *lig.* 15. *& lig.* 3. *de la* 2. *col. historique*. Liviens. *lisez*, Lives. *Page* 242. *lig.* 4. *de la Reflexion* 3. qu'il *lisez*, qu'il leur. *Page* 259 *lig.* 14. *éfacez le mot*, dessein. *Page* 263. *lig.* 14. se tua. *lisez*, il se tua. *Page* 285. *lig.* 6. *otez*, qui. *Page* 286. *lig.* 28. *de la Reflexion*. puer. *lisez*, pour. *Page* 287. *lig.* 14 *de la Reflexion* 1. Archeduchesse. *lisez*, Archiduchesse. *Page* 319. *lig.* 2. le Prêtre Carlius. *lisez*, Carlius Sacerdos. *Page* 324. *note* [illegible] cinq-cens. *lisez*, cinquante. *Page* 370. *lig.* 3. *otez* 3. *& mettez-le lig.* 6. *aprés le mot*, pas. Note [illegible] lig. 2. *quæ*, *lisez*, *qua*. *Page* 381. *lig.* 12. *de l'article* 62. aquerir la. *lisez*, aquerir de la. *Page* 415. *lig.* 5. *de la note*. Hiciia. *lisez*, Tarazona. *Page* 429. *lig.* 11. *de la Refl.* 1. chpeau. *lisez*, chapeau. *Page* 430. *col.* 2. *lig.* 16. *&* 18. [illegible] *lisez*, [illegible].

Dans la Table des Annales livre L. Mar. Lepidus. *lisez*, Man. Lepidus. *&* ibid, *à la fin de l'article.*

CRITIQUE

DE DIVERS AUTEURS MODERNES, qui ont traduit ou commenté les OEuvres de Tacite ;

Avec les jugemens, que l'on a faits de son stile & de sa MORALE.

FILIPPO CAVRIANA sopra i primi cinque libri di Cornelio Tacito.

SEs raisonnemens & ses éxemples roulent souvent sur la Médecine, & particuliérement sur les aforismes d'Hippocrate : & la raison, qu'il en rend à la fin de son Avis au Lecteur, est assez plausible. *Ceux*, dit-il, *qui me critiqueront, pour avoir cité Hippocrate en matiere de gouvernement, & pour m'être servi de son témoignage à prouver des maximes d'Etat, montreront bien par là, qu'ils ne croient pas, que les actions vertueuses des hommes aïent de la ressemblance aux operations de la Nature, où jamais aucun Ecrivain n'a pénétré plus avant qu'Hippocrate. Et si les Politiques apliquoient ses aforismes au Gouvernement civil, ils connoitroient par expérience, que ces preceptes sont un tres-fidéle itinéraire pour la conduite de la vie humaine.* En éfet, le Chancelier de l'Hôpital, qui étoit fils de Médecin, & qui, selon M. de Thou, fut le plus habile & le plus digne Chancelier, qu'il y eût eu depuis plusieurs siécles [a], ne croïoit point déshonorer la parole du Roi, en mêlant dans toutes ses harangues quelque excellent trait de Médecine ; témoin celles qu'il prononça à l'ouverture des Etats d'Orléans, & à celle du Colloque de Poissi. Et Tacite même se sert quelquefois de comparaisons tirées de cet art : par éxemple, quand il dit, que *comme l'on ne sauroit arêter le cours des vieilles maladies, que par des remédes violens, de même l'esprit, qui est malade, ne peut jamais être guéri, si l'on n'emploie des remédes aussi forts, que les passions & les convoitises, dont il est embrasé* [b] : & lorsqu'il dit dans le prologue de la Vie d'Agricola, que *telle est la misere de la condition humaine, que les remédes sont toujours plus lents que les maux ; & que comme les corps croissent lentement, & périssent presque tout-à-coup, il est aussi plus facile d'étoufer les bons esprits & les bonnes-létres, que de les faire refleurir* [c]. Ajoûtez à cela, que les Etats & les Communautez ont leurs maladies comme nos corps, & que la fin de la Politique est de prévenir ou de guérir, par le moïen des Loix, les maux, qui troublent la Vie Civile, de même que la Médecine a pour objet d'entretenir ou de rétablir la santé du corps. Mais retournons à Cavriana. Ce qu'il a fait sur les premiers livres des Annales de Tacite, est mitoïen, je veux dire, traduction & commentaire ; car il traduit tous les textes latins, avant que de les commenter ; & selon moi sa traduction vaut mieux, que son commentaire, qui n'aprofondit presque jamais le sens politique du texte. Il se contente d'alléguer un éxemple ou deux, en guise de comparaison, & puis c'est fait ; mais il ne laisse pas d'être à estimer pour tout ce qu'il dit des mœurs & des actions de nos Rois Charles IX. & Henri III. & de celles de Caterine de Medicis leur mére, à qui il apartenoit en qualité de Médecin. Car il marque dans sa Préface, qui est un discours separé de son Avis au lecteur, qu'il a vû la plupart des choses, qu'il raconte, & qu'aïant connu familiérement les personnes mêmes, qui en étoient les auteurs, il a eu moïen de s'en instruire à fond.

Comme le jugement, qu'il fait des Ecrits de Tacite, est un des meilleurs fragmens de son

a Qui cunctis togæ honoribus summa cum prudentiæ, doctrinæ, ac probitatis laude decursis, &c. neque alius multis retro seculis extitit tanto magistratu dignior, qui majore virtute ac constantia ambitioni & avaritiæ in aula grassantibus se opposuerit. *Hist. lib.* 25.

b Ne corporis quidem morbos veteres & diu auctos, nisi per dura & aspera coërceas : corruptus simul & corruptor, æger & flagrans animus, haud levioribus remediis restinguendus est, quàm libidinibus ardescit. *Ann.* 4.

c Natura infirmitatis humanæ tardiora sunt remedia, quàm mala : & ut corpora lentè augescunt, citò extinguuntur, sic ingenia studiáque oppresseris faciliùs, quàm revocaveris.

livre, l'on sera peutêtre bien aise d'en voir un extrait. *Entre les Historiens latins*, dit-il dans un petit discours, qui est aprés sa préface, *il n'y en a aucun, qui puisse être non pas préferé, mais seulement égalé à Tacite, ni pour la solidité des enseignemens nécessaires à la Vie Civile, ni pour la maniére d'écrire concise & judicieuse, qui fait, que tous ses mots sont autant de sentences. Véritablement, la briéveté le rend dificile à entendre, mais l'importance des choses, qu'il traite, & le tour qu'il y donne, le font trouver merveilleux. Il ne se voit rien d'inutile dans ses écrits, point d'hiperbole, point de circuit de paroles : il instruit & délecte tout ensemble, & les actions qu'il raconte, & les exemples, qu'il raporte, aprennent à vivre dans le monde. Toutes ses façons de parler sont gréques, car il les a toutes prises de Tucidide, qu'il s'est proposé d'imiter entre les Grecs, aussi que Saluste parmi les Latins. Son stile est nerveux, pressé, & serré comme celui de Tucidide, mais il ne laisse pas de plaire par la variété des choses, dont il traite. Il n'emploie guére de mots, mais en récompense tous ses mots sont de poids. . . . . . J'ose donc dire, que ses écrits ne seront pas à la portée de tous ceux, qui les liront; car il ne cherche pas, comme font d'ordinaire les Grammériens & les Orateurs, la pureté du stile, ni la beauté du langage, soit qu'il n'ait pas voulu ou pas sû mieux faire. Aussi, la fin, qu'il se propose, est-elle diférente de celle des Orateurs, qui n'enseignent qu'à bien parler, au-lieu qu'on aprend de lui tout ce qu'il importe de savoir pour le commerce de la Vie. Ce qui fait qu'il paroit rude, dificile, & désagreable à ceux qui commencent à le lire, est, que ses œuvres sont plus remplies de choses, que de paroles, mais à mesure qu'on les lit avec atention, la lecture en devient charmante & savoureuse* Et quelques lignes aprés. *Aujourdui, ses Annales se trouvent plus que jamais entre les mains de toutes sortes de personnes; mais il y en a tres-peu, qui les entendent bien. Et cela vient de ce qu'on s'arête aux traductions, & aux expositions des Commentateurs, sans conférer ce qu'il raconte avec les mœurs & le procedé ordinaire des hommes, & particuliérement avec les actions des Princes; car comme Tacite découvre tout ce que les Princes de son tems faisoient, les vertus & les vices de nos Princes donnent réciproquement l'intelligence de tout ce que dit Tacite; de sorte que les mêmes endroits, que l'on trouve obscurs la premiére fois, sont bien entendus la seconde ou la troisiéme. Au reste, les gens, qui auront fréquenté la Cour, ou les armées, pouront expliquer fidélement cet Auteur, sans le secours d'aucun interpréte.* Et dans un de ses premiers discours, qui a pour texte, *Inde consilium mihi pauca de Auguste tradere*, aprés avoir dit, qu'un Historien a besoin de vivre à la Cour, de converser avec les Grans, de suivre les armées, & de raisonner avec les Généraux, pour aprendre les afaires de la paix & de la guerre : *Tout cela*, dit-il, *fut facile à Tacite, qui mania longtems celles de l'Empire Romain sous les regnes de Vespasien, de Titus, de Domitien, & de Nerva, qui l'honorérent de leur estime & de leur confidence. Aussi a-t-il écrit, comme feroit un Secretaire d'Etat, une histoire toute remplie de maximes politiques, laquelle seroit à imiter, si elle n'étoit pas inimitable. Et jusqu'ici il ne s'est trouvé personne, qui l'ait ni mieux illustrée par ses notes, ni mieux copiée dans son stile, que Iuste Lipse, que l'on peut dire sans flaterie avoir été l'un des plus savans & des plus judicieux hommes de nôtre siécle.* Ce livre est dédié à Ferdinand I. Grand-Duc de Toscane, qui avoit fait Cavriana Chevalier de l'Ordre de S. Etienne, & lui avoit donné la Chaire de Médecine dans l'Université de Pise.

SCIPIONE AMMIRATO. Discorsi sopra Cornelio Tacito.

Ces Discours sont au nombre de 142. Il dit dans sa Préface, qu'il a choisi Tacite préférablement à plusieurs autres bons Auteurs, sur lesquels il auroit pû travailler, pour deux raisons ; la premiére, parce que de son tems on le voyoit lire à tout le monde ; & la seconde, parce que cet Historien traitant de la Principauté Monarchique, un Commentaire de ses œuvres étoit plus de saison dans un siécle, où le Gouvernement Républiquain commençoit à n'être plus d'usage : Que pour ôter le soupçon, que l'on pouroit avoir, que la doctrine, qu'il débite, ne fut pas sure, ni bien fondée, il ne manque jamais, ou du moins rarement, de confirmer les opinions de Tacite, qu'il embrasse, par les témoignages de Tite-Live, de Jules Cesar, ou de quelque autre ancien Ecrivain, pour montrer l'uniformité de la doctrine : Que ceux, qui manient le timon des Etats, ne doivent pas moins déferer aux sentimens de ces grans Maîtres de l'Art de gouverner, que ne font les Filosofes à Platon & à Aristote ; les Médecins à Hippocrate & à Galien ; les Jurisconsultes à Paul & à Ulpien ; & les Matématiciens à Euclide & à Archiméde : Que l'on doit même étudier la Politique avec d'autant plus d'aplication & d'amour, qu'elle a une fin plus universelle, que toutes les autres disciplines, savoir, le repos & la félicité des peuples : & qu'enfin c'est une erreur de croire, que les Etats ne peuvent pas être gouvernez selon les loix divines. Il marque en passant, qu'il avoit alors 63. ans acomplis, & qu'il étoit Prêtre. *Ammirato*, dit l'Auteur de l'Instruction pour l'Histoire, *est un de ces esprits*

que Tacite a gâtez par la fantaisie d'étudier la Politique, qui est l'étude la plus vaine de toutes. C'est où tant d'Espagnols, comme Antonio Perez, & tant d'Italiens, comme Machiavel & Ammirato, ont échoué. Ammirato critique tout: il a du sublime, à force d'avoir toujours de grans sentimens, & ce n'est point tant pour plaire, & pour instruire, qu'il ecrit, que pour donner de l'admiration; c'est un esprit qui n'est d'usage, que pour l'ostentation. Je n'ai pas laissé de trouver beaucoup de bon sens dans ses raisonnemens, & même beaucoup de droiture dans ses maximes. Il afecte souvent d'en tenir de toutes contraires à celles de Machiavel, qu'il censure en divers endroits, & particuliérement dans les discours 8. du livre 13. 1. du livre 17. 8. & 9. du livre 18. & 3. 4. & 5. du 19. & ce qui est singulier, c'est que le citant presque par-tout, & toujours pour le réfuter, il ne le nomme jamais par son propre nom, mais tantôt par *l'Autor de Discorsi*; tantôt par *alcune*, & tantôt par *altri*; comme s'il craignoit de soüiller ses écrits, en y nommant Machiavel. Il l'imite pourtant en la maniére de parler toujours par, *tu*, & ce *tu* donne de l'agrément à son discours, qui est nerveux & concis, comme celui de Tacite; ce qui fait quelquefois qu'il en est obscur: Et peut être a-t-il afecté ce defaut, pour ressembler mieux à son Auteur. Il entremêle assez souvent les exemples modernes avec les anciens, afin, dit-il dans un de ses discours, que chacun voïe, que la vérité des choses n'est point altérée par la diversité des tems. En un mot, son Commentaire est assûrément un des meilleurs que nous aïons sur Tacite. Voila à peu prés tout ce qui se peut dire de lui, considéré comme Ecrivain politique. Et si quelqu'un a curiosité de le connoitre par l'endroit de sa Prêtrise, je dirai, qu'il paroit grand zelateur de la discipline éclésiastique, & fort amateur des bons Evêques, témoin les éloges, qu'il donne à *Braccio Martelli* Evêque de *Lecce*, dans le neuviéme discours du livre 3. & au Cardinal Charles Borromée, dans les discours 2. du livre onziéme & 1. du 17. Dans celui-ci, il y a une chose digne de remarque. *Quelques Archevêques de Florence*, dit-il, *voulant s'attribuer une certaine autorité, que Saint Antonin, leur prédécesseur, avoit prise, il leur fut dit, qu'ils v-eussent comme vivoit S. Antonin; & qu'alors ils pourroient faire tous ce qu'il leur plairoit, sans que personne y trouvât à redire.* Réponse, qui peut encore aujourdui fermer la bouche aux Eclésiastiques, qui se plaignent des Princes & des Magistrats, qui s'oposent à leurs pretentions, & à leur avidité démesurée. Ammirato est mort sous le Pontificat de Clément VIII. dont il fait aussi l'éloge au sujet de l'examen des personnes, qui demanderoient des Evêchez. Discours 2. du livre 15.

JANUS GRUTERUS.

SON Commentaire intitulé *Varii Discursus, sive prolixiores Commentarii ad aliquot insigniora loca Taciti atque Onosandri*, n'est qu'une compilation & une concordance de quantité de passages grecs & latins, mais qui par un peu de ciment, qu'il y met, pour les lier ensemble, ne laissent pas de faire comme un discours suivi. Tous ces passages servent de preuves ou d'exemples à celui de Tacite, qui est à la tête de chaque discours, ou chapitre. Ce que j'y trouve à redire, est, que toutes les citations des Auteurs Grecs sont doubles, car il les met en grec & en latin; ce qui grossit d'autant plus son Ouvrage, qu'il y a beaucoup de ces passages, qui sont de quinze, vint, & trente lignes des plus longues, que puisse contenir un volume in 4°. Mais qu'importe, dit-il dans son Epitre à Jaques Bongars, que tout cela passe pour superflu, pourvû que ce superflu ne gâte rien. *Vocentur ergo supervacua, dum norimus superflua non nocere.* Maxime toute contraire à celle de Paterculé, qui dit, qu'il vaut encore mieux omêtre les choses nécessaires, que d'en dire de superfluës. *Pene magis necessaria prætereunda, quàm supervacua amplectenda.* Hist. 2. Mais aprés tout, cela sert à contenter également ceux qui entendent le Grec, & ceux, qui ne l'entendent pas. Ce Commentaire est divisé en deux parties, la premiére en 19. chapitres; & la seconde en vint. Et probablement, celle-ci, qui ne fut imprimée qu'un an aprés l'autre, est plus réguliére, puisqu'il dit dans son épitre, que la maladie étrange d'une petite fille, qu'il avoit, lui avoit tellement troublé l'esprit & la mémoire, lorsque l'Imprimeur comme ça à lui envoïer les épreuves de la premiére partie, qu'il a omis en divers endroits quantité d'exemples, qui y devoient être inserez; & qu'en d'autres il en a mis plusieurs hors de leur place, *sede aliena*. Ce qui veut dire en bon langage, qu'il a préferé son Imprimeur au public, au-lieu qu'il faloit preferer le public à l'Imprimeur.

GIORGIO PAGLIARI.

IL a fait un Commentaire sur les cinq premiers livres des Annales de Tacite, intitulé *Osservationi sopra i primi cinque libri &c.* imprimé à Milan en 1612. Ces observations sont au nom-

bre de 618. toutes femées d'éxemples anciens & modernes, avec quantité de proverbes Italiens, qui le font quelquefois paroître burlesque. Il afecte fort de censurer les maximes de Machiavel, qu'il désigne toujours par le nom de *Discorsivo*, à cause des discours qu'il a faits sur Tite-Live, dont il l'acuse d'avoir corrompu la doctrine par les mauvais sens qu'il y donne. Observ. 166. & dans un autre endroit il dit, que *ce brave discoureur a plus de malignité, que de science*. Observ. 45. Dans la 4. il dit une chose, qui est plus de saison que jamais. Quelques Princes de nôtre tems, dit-il, ofensez de la hardiesse de certains nouvellistes mordans, ont défendu sous de tres-rigoureuses peines d'écrire & de parler. Ainsi, je me persuade, que l'on me trouvera digne, sinon d'excuse, au moins de compassion, si j'ai omis dans mon Commentaire beaucoup d'éxemples mémorables; & si à plusieurs autres j'ai suprimé les noms, dautant que *etiam gloria & virtus infensos habet, nec sum offensionum avidus. Ann.* 4.

Dans sa Préface, il dit que Xenofon & Tacite ont pris deux routes diférentes, pour ariver au même but, qui est de nous representer un bon Prince; que l'un, comme habile peintre, le pare de toutes les belles qualitez, qui le peuvent rendre célebre dans le monde, & vénérable à ses sujets; & que l'autre, comme excellent sculpteur, lui ôte tous les defauts, qui le pouroient exposer à la haine, ou au mépris. Au reste, ajoute-t-il, je ne puis que je n'aïe de la compassion pour quelques-uns, qui, parce que le puis est profond, ou pour quelque autre raison, se laissent emporter jusqu'à dire, que Tacite enseigne à être scélérat, à cause que les vices, dont il parle, sont détestables. Car c'est comme si l'on disoit, que tant de fameux & savans naturalistes, qui ont traité de la nature des poisons, afin qu'on pust mieux y apliquer les remédes, ont voulu empoisonner le monde; ou que la Loi de Dieu nous a enseigné à pécher, parce qu'elle nous a donné la connoissance du péché, comme dit S. Paul. *Rom.* 3. *&* 7.

Dans son Observation 471. il dit, qu'il étoit Secretaire du Cardinal Aléxandrin, Neveu de Pie V. Ainsi, ce n'est pas merveille, s'il alégue par-tout des éxemples de ce Pontife. Il est grand Partisan de la République de Gennes, & peu favorable à celle de Venise. Dans son Observ. 457. il loue hautement la première, pour avoir cassé & annullé de son bon gré, à ce qu'il dit, les decrets qu'elle avoit faits contre l'Immunité Eclésiastique, pendant que l'autre prenoit les armes contre Paul V. pour ne pas révoquer les siens. Dans l'Observ. 356. il blâme les Vénitiens d'avoir fermé la porte de leurs Conseils aux Eclésiastiques, parce qu'ils dépendent du Pape, & font serment de ne consentir à aucune chose préjudiciable au Saint Siége. Comme si, dit-il, céte Republique ne fesoit autre profession, que d'être toujours en querelle avec l'Eglise.

Le Marquis VIRGILE MALVEZZI.

Son Commentaire dédié à Ferdinand II. Grand-Duc de Toscane, n'est que sur le premier livre des Annales de Tacite. Il montre beaucoup d'érudition, mais il a gâté son travail, à force de citer l'Ecriture & les Péres, qui n'ont pas grand raport avec Tacite, ni avec la politique moderne. Ce que je trouve encore à redire à son livre, est, qu'il raisonne quelquefois en pédant, usant de certaines distinctions de Logique, qui sont bonnes en la bouche d'un Professeur en Filosofie, (science, où il a voulu montrer qu'il excelloit;) mais qui ne valent rien en matiére d'Etat. Peutêtre qu'il a écrit ainsi, pour s'acommoder au goût de son païs. Voici le jugement, qu'il fait de Tacite. *Les choses, qu'il raconte*, dit-il dans sa préface, *sont les actions des Princes, & l'utilité, qui nous en revient, est, que nous aprenons des choses, qui nous peuvent beaucoup servir dans un siécle, où presque tous les Etats sont gouvernez par des Princes. Car au tems qu'il y avoit plusieurs Républiques en Italie, les plus habiles Politiques laissoient Tacite, pour travailler sur Tite-Live, qui sera toujours plus estimé que l'autre par les Républiquains, comme celui qui raconte, comment Rome passa de la domination des Rois à la liberté, & les moiens, dont elle se servit pour s'y maintenir. Quant à l'obscurité de Tacite*, ajoute-t-il, *elle donne un extreme plaisir à ceux, qui, aprés avoir bien ruminé, devinent enfin sa pensée, parce que cete découverte leur semble être une production de leur propre entendement.*

BENEDETTO PUCCI, Camaldule.

Il a fait un recüeil des Sentences de Tacite, intitulé, *Sententiæ ex Cornelio Tacito selectæ, &c.* imprimé à Venise en 1621. Il raporte premiérement la sentence latine, & puis il la rend en Italien, en forme de traduction, avec une petite note Italienne au dessous. Mais le plus souvent la note ne dit rien de plus que la sentence. Par ex. à ces paroles: *Tiberii, Caii, Claudii,*

ac Neronis res, florentibus ipsis, ob metum falsæ, postquam occiderant, recentibus odiis compositæ sunt. il met pour note : *Nota, che di tiranni in vita loro, per paura non si scrive il vero, e doppo morte, per l'odio fresco, si fà il simigliante.* A celles-ci : *Ubi militem donis, populum annona, cunctos dulcedine otii pellexit ;* il fait cète apostille : *Quello che deggia fare un Principe per signoreggiare, e per tirarsi il favore, e lo seguito di tutti universalmente.* Et ainsi du reste. Tres-souvent la sentence latine n'est point traduite. Par ex. ce texte : *Maturum annis, spectatum bello, sed vetere atque insita Claudiæ familiæ superbia ;* n'est suivi que de la note, *agl'iracundi, superbi, e precipitosi, benche valorosi, non si dia già l'imperio.* Cela est bien mince. Enfin, qui croiroit trouver au moins dans cète collection toutes les sentences de Tacite, se tromperoit de plus des deux tiers. Preuve de cela, est qu'il y a des livres, soit des Annales, ou de ceux, que Tacite intitule, Histoire, dont il ne tire que cinq ou six passages. Du livre 16. *Annalium*, il n'en tire qu'un ; du livre 3. *Historiarum*, que huit ; du 4. que 9. & du 5. qu'un. D'où l'on peut conjecturer, que ce bon Religieux, fatigué de l'austérité de sa Régle, dormoit souvent en lisant Tacite.

DON PIO MUTIO, Abbé de la Congrégation du Mont-Cassin.

Il a fait un Commentaire sur les deux premiers livres des Annales de Tacite, intitulé *Considerationi*, &c. imprimé à Venise en 1642. & dédié au Seigneur Jean François Loredan, Sénateur Vénitien, avec deux Prefaces, l'une à la tète de la premiere partie, qui contient 358. Considerations, ou discours ; & l'autre au devant de la seconde, qui en contient 190.

Dans la premiére il dit, qu'il n'a fait imprimer ces Considerations, que pour complaire à ses amis, ne les aïant écrites, que pour se désennuïer. (qui est de toutes les excuses celle que le Public croit toujours la moins véritable.) Ensuite, il invective contre Machiavel, quoique sans le nommer, disant, que comme un certain Ecrivain a voulu aracher du cœur de son Prince toutes les vertus, il veut au contraire les y replanter toutes, & montrer, qu'on peut facilement gouverner les peuples & les empires, sans violer aucune des loix du Christianisme. Si quelques-uns, ajoute-t-il, trouvent, que j'ai inséré trop de passages latins dans un Ouvrage écrit en langue vulgaire, ce sera parce qu'ils ne les entendent pas ; au-lieu que j'ai écrit seulement pour ceux qui les entendent. Si mon travail paroît inutile aprés tant d'autres Commentaires faits sur le même Auteur, je répons, que cela seroit vrai, si j'avois dit les mêmes choses. Que si quelques-unes de ces Considérations semblent frivoles & superfluës aux Critiques séveres, parce que j'y ai donné cariére à mon esprit dans le champ des belles lètres ; ils pouront se passer de les lire, & s'arêter à d'autres plus sérieuses & plus importantes. Si je suis tombé dans quelques redites, à-cause de la ressemblance des matieres, quoique rarement, je prie le lecteur de m'excuser, dautant que n'aïant pas écrit de suite, à-cause de mes afaires & de mes voïages, je ne pouvois pas dans une si grande interruption, qui étoit quelquefois de sept ou huit mois, avoir la mémoire assez fraîche, &c.

Cet extrait montre, que Don Pio a connu les defauts de son livre, qui en éfet est tout semé de passages & de vers latins, dont la multitude le défigure plus qu'elle ne l'embellit. Mais ce qui doit rebuter encore plus les lecteurs, c'est qu'une partie de son discours étant en Italien, & l'autre en latin, les Italiens même, qui n'entendent pas le latin, ne peuvent pas entendre son raisonnement. Par ex. dans sa Consider. troisiéme il parle ainsi : *Puoco ordinariamente dura la signoria di que' Cittadini, che per violenza s'insignoriscono d'una republica già libera, perche abborrendo la natura la violenza, segue, che questo tal dominio sia di breve durata, come violento ; e ch'egli sia tale appare per la natura de' contrarii ; perche se earum cuique suaveque est quod per naturam habetur, bisogna dire, che involuntarium omne violentum videtur, & si violentum sit, etiam acerbum erit, omne scilicet quod coacti faciunt aut patiuntur.* Dans la Consider. 10. *Non deve mai il Prencipe lasciarsi prender possesso sopra dalle donne, perche mulieres sunt ad bona consilia pauperrimæ, malorum autem omnium artifices sapientissimæ.* Dans la Consider. 13. *E perche nec privatos focos, nec publicas leges, nec libertatis jura clara habere potest, quem discordia, quem cædes civium, quem bellum civile delectat, perirò Augusto,* &c. Vous ne trouverez pas un seul chapitre, dont les periodes ne soient ainsi miparties. De sorte que Don Mutio à force de faire entrer toutes ses collections dans son Ouvrage, sans les rendre en sa langue, en a interdit la lecture à beaucoup de gens. Et si l'on me veut païer de la raison qu'il alégue, qu'il n'a écrit que pour ceux, qui entendent le latin, je répondrai, qu'il devoit donc composer tout son livre en cète langue ; ce qui l'auroit mis à l'usage de toute la République des lètres : au-lieu que l'aïant mis en Italien avec toutes les citations latines, que je viens de dire, il ne peut servir qu'à ceux qui savent les deux langues.

Dans la seconde Préface, qui n'est pas la moindre piéce de son livre, aprés avoir montré, combien la lecture de l'Ecriture-sainte est utile, pour aquérir la science du Gouvernement civil & politique : Tout cela, dit-il, est pour répondre à une objection tacite, que me pouroit faire quelque bel esprit, qui trouveroit étrange qu'en commentant un Ecrivain Païen, je me fusse avisé de confirmer des maximes d'Etat par des éxemples tirez de la Bible, comme s'il étoit indécent de méler le sacré avec le profane. Mais si Saint Paul s'est servi plusieurs fois des sentences des Gentils, pour se conformer au génie de ceux à qui il écrivoit, ou avec qui il traitoit, sur des matiéres de foi, pourquoi ne nous sera-t-il pas permis d'emploïer l'autorité des livres sacrez à confirmer des propositions, qui, bien qu'elles tombent sur des choses profanes, les font pourtant devenir bonnes ? Saint Augustin, S. Gregoire de Nazianze, S. Jérome, & d'autres Peres, n'ont point fait scrupule de méler dans leurs discours les Maximes des Gentils, afin que ceux-ci, voïant que ce qu'on leur enseignoit ne répugnoit pas à leurs opinions, s'acoutumassent à la doctrine Chretienne. C'est-pourquoi, nous avons crû pouvoir aporter quelque profit aux amateurs & disciples de Tacite, en leur inspirant par la lecture de nos Considerations le desir d'imiter les bons éxemples que nous tirons de la sainte Ecriture. L'Hortense filosofique de Cicéron mena Saint Augustin à la connoissance de la vraie filosofie Chretienne. Saint Paul préchant dans l'Areopage, alégua bien un passage d'un Poëte Grec, pour atirer par ce moïen les Aténiens à la doctrine du salut. (*Act.* 17) Plaise donc à Dieu, que le mélange, que nous avons fait ici du sacré avec le profane, procure à nos lecteurs l'instruction, que nous nous sommes proposée pour fin.

Il emploïe le reste de céte Préface à répondre à un Moderne, qui avoit invectivé contre les Moines, qui se méloient des afaires d'Etat, ou qui composoient des livres de politique. Il aporte l'éxemple de S. Bernard & de Pierre Damien, qui avoient manié avec succes des afaires de la derniére importance. [Si donc, ajoûte-t-il, les Religieux sont capables de l'administration publique, pourquoi leur doit-il étre défendu d'en écrire. S. Tomas, le B. H. Gilles, & tant d'autres saints persónages ne l'ont-ils pas fait ? & croirons-nous que ces grans hommes eussent voulu métre leur tems à des choses messeantes à leur profession ? Si les Ordres Religieux ne sont proprement que de petites Républiques, & s'il est impossible qu'aucune République puisse subsister sans des loix civiles ; il est de nécessité que les Moines sachent la politique, & par conséquent on ne doit point trouver mauvais qu'ils écrivent ce qu'ils en savent.] Quoi qu'il en soit, je sai bien, que le méme Saint Bernard, que Don Pio cite en sa faveur, dit dans une de ses lettres, que le devoir des Moines est de pleurer, & non point d'enseigner l'art de gouverner. Science, qui ne produit rien de bon parmi eux, comme l'observe tres-bien le Cardinal d'Ossat, l'un des plus grans génies de nôtre siecle. La matiére de leur discorde, dit-il, en parlant au sujet de certains Religieux de Guienne, n'est qu'ambition, envie, haine, & vangence entr'eux. Ils ont tous voüé obédience, mais il n'y en a pas un, qui veuïlle obéir, tous veulent étre maitres, & loger à l'enseigne du monde renverse. *Dans sa lettre 346.*

Astrolabio di stato di RAFFAELE DALLA TORRE.

Ce livre est une instruction, que l'Auteur donne à son fils, pour lire utilement Tacite, & pour discerner ses vrais sentimens d'avec ceux, qui lui sont attribuez par ses adversaires. Les quatre premiers chapitres contiennent son apologie, & montrent, que ce n'est point un Maître de tromperie, d'impiété, & d'atéïsme, comme l'ont dit quelques-uns.

Dans le premier, Rafaël répond au Pére Famiano Strada, autrefois son Régent, qui, dans ses Prolusions Académiques, reprend Tacite d'avoir un stile dur, interrompu, poëtique, redondant, & semé de trop de sentences & de maximes : ce qui, selon Strada, est plus propre à faire admirer la grandeur de son génie, qu'à repaître la curiosité de ses lecteurs. Cependant, dit Rafaël, ce stile, tel qu'il est, plait à tout le monde, & par conséquent doit passer pour excellent, aussi-bien que les viandes, que tous les conviez trouvent à leur gout : & de tous les grans hommes, qui ont imité ce stile, Strada méme l'a fait plus que pas-un autre, comme je le pourois montrer, s'il en étoit besoin, par cent endroits de son Histoire de Flandre, & de ses Prolusions, où l'on reconnoit Tacite à ses traits. Il y a d'ailleurs bien de la diférence entre un Historien & un Annaliste, comme est Tacite. J'avouë qu'on doit blâmer l'Historien, qui aréte & tient en suspens des lecteurs, qui sont dans l'impatience de voir la suite d'une narration commencée, mais non pas l'Annaliste, dont le propre est de particulariser les évenemens, & d'y faire les réflexions, qui peuvent servir à l'instruction d'autrui, comme le marque expressément Tacite en ces termes : *Non sine usu fuerit introspicere illa primo aspectu levia, ex quis magnarum sæpe rerum motus oriuntur.* (Pesez le mot, *introspicere*, qui signifie, regarder jusqu'au fond, éplucher tout,

& ne rien laisser échaper.) Véritablement, l'Annaliste ne remplit pas la curiosité par une narration suivie, parce que d'ordinaire il parle de choses, qui n'étant pas tout-à-fait inconnües, ne sont pas aussi lües avec tant d'avidité; mais en récompense il enrichit l'esprit par des enseignemens, qui sont d'usage pour tout le cours de la vie. De là vient, que nous voïons rarement entre les mains des Savans les Commentaires de Cesar, ou les Histoires de Saluste, & de Quinte-Curce, mais souvent les Annales de Tacite, dautant que Saluste, Quinte-Curce, & Cesar une fois lûs, il n'y a plus rien à y chercher de nouveau; au-lieu qu'on fait toujours de nouvelles découvertes dans les écrits de nôtre Auteur, qui, sans être lûs de suite, fournissent en quelque endroit que tombe la main, une agréable nouriture à l'entendement, si dégoûté qu'il soit de toute autre lecture. a

Le second chapitre prouve, que Tacite, bien loin d'être Epicurien, comme le pretend Strada, a des sentimens sûr la Providence toût oposez à cête secte.

Le troisieme montre, que sa doctrine n'est point contraire aux bonnes mœurs, ni au commerce de la société civile.

Le quatrieme le justifie de l'acusation de n'être pas historien véritable, *d'envenimer tout, & de donner de méchans tours à toutes choses.*

Le cinquieme, qui a pour titre, *Materia dell' Astrolabio*, explique ce que c'est que la Raison d'Etat, & en quoi elle difére de la Politique. Rafaël dit, que la Raison d'Etat n'est autre chose, qu'une tromperie, mais une tromperie loüable, qui n'est point renfermée dans le Cabinet des Princes & des Ministres-d'Etat, mais qui est commune à tous les Arts & à toutes les professions, aux Gens-de-guerre, aux Jurisconsultes, aux Médecins, aux Marchands, & à tous les autres Métiers, dont » le travail a l'interest pour fin. Et tu ne dois point, dit-il à son fils, te scandaliser du nom de » tromperie, car *dolus*, dans sa vraie signification, se prend en bonne & en mauvaise part. *Doli* » *vocabulo*, dit Festus, *nunc tantùm in malis utimur, antiqui autem etiam in bonis rebus utebantur. Unde adhuc dicimus*, sine dolo malo, *nimirum solebat etiam dici bonus.* Ce qui est confir» mé par Ulpien, dans l'interprétation qu'il fait de l'Edit, *De dolo malo*, en ces termes : *Non* » *fuit contentus Prætor dolum dicere, sed adjecit, malum, quoniam veteres etiam, bonum, dicebant,* » *& pro solertia hoc nomen accipiebant.* Par ex. le Médecin, qui presente à un enfant malade une » medecine amére dans un verre, dont les bords sont frotez de quelque douce liqueur, » lui rend la santé par une tromperie. Sur le même principe il faut avouer, que la Compagnie » de Saint Ignace de Loyola est pleine de tromperies. b. Il ne se trouve point parmi les regles » de Grammere de Priscien, ni parmi les preceptes de Rétorique de Quintilien, qu'il faille di» viser la Jeunesse qui étudie, en Cartaginois & en Romains, ni distribuer ces deux partis oposez en plusieurs classes, sous les noms d'Empereurs, de Consuls, de Tribuns, de Senateurs, & » de Chevaliers : ces ruses sont de l'invention des Jesuites, ainsi que les élections de Prefets, » d'Assistans, & de Conseillers dans les Congrégations, qu'ils ont instituées en l'honneur de la » Vierge, &c. Tout cela est tromperie, tout cela est Raison d'Etat.

Le sixieme chapitre, intitulé *Forma dell' Astrolabio*, enseigne l'usage, que l'on doit & que l'on peut faire de la Raison d'Etat.

Le setieme contient diverses reflexions politiques sur le regne de Romulus, qui, selon Rafaël, fit une action de bon Prince, quand il institua le Senat Romain, pour lui servir de Conseil; mais fit aussi une faute contre les régles de la bonne politique, qui ne soufre point de compagnon dans la Roïauté : *Eam conditionem esse imperandi, ut non aliter ratio constet, quàm si uni reddatur.* Car outre que par cête institution Romulus donnoit lieu de croire, qu'il se sentoit incapable de gouverner tout lui seul, il ne pouvoit pas raisonablement espérer, que l'élite des Citoïens Romains etant reünie en un même corps pour manier les afaires publiques, dust le soufrir pour Maître, quand elle viendroit à le reconnoître inferieur en forces & en autorité. En éfet, ce même Sénat, lassé de sa domination, & de son orgüeil, qui augmentoit à proportion de ses victoires, ne manqua pas de lui ôter la vie : au-lieu que si Romulus eût partagé l'administration publique entre plusieurs Corps, sans communiquer à pas-un l'autorité qu'il avoit donnée au Sénat, il auroit pû pourvoir à tous les besoins de son Etat, sans s'exposer à nul danger.

a Cet article poura servir de réponse au Cardinal du Perron, qui dit qu'une page de Quinte-Curce vaut mieux que trente de Tacite; & que les Italiens, qui entre toutes les nations sont les plus judicieux, n'en font point d'état. *Perroniana.* Comme aussi à un Correcteur de Tacite, qui ne sauroit soufrir *la hardiesse que ses partisans ont de dire, qu'il paroît grand homme-d'etat, & qui desireroit bien, qu'on lui eût montré comment les maximes anciennes peuvent servir en notre siecle.* Ce que par malheur il n'aprendra jamais dans la Chambre des Comptes. Au reste, il est bon de remarquer ici, que Cosme I. Grand-Duc de Toscane fesoit tant d'état des maximes & des conseils de Tacite, qu'il ne passoit point de jour, sans en lire quelque chose, & qu'il le portoit par-tout comme son *agenda.*

b *Pia famiglia del santo di Loiola conviene riconoscerla per piena d'inganni.* num. 45.

Le chapitre huitieme contient des considérations sur le regne de Numa, de la religion duquel Rafaël tire des argumens contre la doctrine de Machiavel, déclarant néanmoins, qu'il ne prend la plume, ni pour canonizer Numa, qui regorgeoit d'impostures & de superstitions; ni pour excommunier Machiavel, qui bien qu'il débite de méchantes maximes dans son *Prince*, pour s'être rencontré sous le détestable regne du Pape Alexandre VI. & du Duc de Valentinois son fils, ne laissoit pas de connoître le vrai prix de la vertu, & le cas qu'on doit faire de la Religion, ainsi qu'il le marque en divers endroits de ses OEuvres.

Le chapitre neuvieme explique la maniére adroite, avec laquelle Tullus Hostilius fit absoudre par le peuple le victorieux Horace, qui avoit tué sa sœur, sans que cete absolution pust tirer à consequence, ni donner aucun mauvais exemple. L'Auteur y répond aussi à Machiavel, qui fondant toutes ses maximes sur la rigueur impitoïable du Prince, & sur la nécessité de tenir les Sujets dans la crainte, condamne l'indulgence, dont le Peuple Romain usa envers ce brave citoïen.

Le chapitre dixieme enseigne, comment un Prince, pour mètre ses armes en crédit, doit en réprimer la licence avec le frein de la Justice, en sorte que s'il ne peut pas bannir la violence, qui est inséparable de la guerre, il en bannisse au moins l'injustice & l'execration publique. Ce que fit excellemment Ancus Martius, qui tenant un milieu entre Romulus & Numa son Aïeul, *& Romuli & Numæ memor*, fit la guerre comme Romulus, pour ne devenir pas méprisable à ses voisins; mais avec cète diference, qu'il introduisit la religion parmi les armes, comme Numa l'avoit introduite parmi la paix. Car il institua le Droit Fecial, c'est-à-dire, les cérémonies religieuses, que les Herauts devoient observer avant que de déclarer la guerre.

Le chapitre onzieme montre, que la superstition a grand pouvoir sur l'esprit des soldats, & qu'il les y faut entretenir, au-lieu de les en guérir, parce qu'elle leur donne plus de hardiesse & de confiance pour combatre; mais que comme cète confiance est aveugle, & leur fait souvent mépriser des dangers, dont la crainte leur seroit salutaire, elle doit toujours être éclairée & acompagnée de la prudence du Général.

Le chapitre douzieme, est une espece d'éloge de Servius Tullus, qui, selon lui, a été le plus habile, & le plus politique des Rois de Rome, & a surpassé Solon & Platon en la science de faire des loix, & de fonder un empire éternel.

Le treizieme traite de la Tirannie, & prouve, par l'exemple de Tarquin le superbe & du Duc de Valentinois, qu'elle a toujours été fatale à ses auteurs. Rafaël ajoûte, qu'il s'étonne que Machiavel, pour donner des leçons de Tirannie, ait pris ce Duc pour modele plutôt que ce Roi, qui étoit un Tiran bien plus rafiné que l'autre.

Le quatorzieme montre, comment le grand acroissement de l'autorité des Tribuns dans Rome altéra la forme de son Gouvernement, & causa enfin la ruine de sa liberté: au-lieu que si l'on eût conservé l'équilibre entre les Consuls & les Tribuns, sans soufrir que ceux-ci usurpassent le droit de proposer au peuple telles loix qu'ils vouloient; ni que l'usage d'opiner par centuries, établi par Servius, fût changé en celui d'opiner par tribus, qui rendoit la populace supérieure en sufrages à tout le reste des Citoïens: cète Republique auroit pû durer encore plusieurs siecles. Rafaël prouve aussi, que le Consulat étoit incompatible avec la Liberté, par ce passage de Tite-Live: *In Consulare imperium, tanquam nimium nec tolerabile liberæ civitati, invehebatur, nomine enim tantùm minus invidiosum, re ipsa propè atrocius, quàm regium, esse; quippe duos pro uno dominos acceptos immoderata infinitáque potestate*: & que, par conséquent, Brutus n'entendoit point la Raison d'Etat, lorsqu'il acoupla le Consulat avec la Liberté, s'imaginant que le peuple, à qui il imposoit deux Maitres absolus au-lieu d'un, sous le nom populaire de Consuls, se contenteroit d'une vaine image de Liberté.

Le quinziéme chapitre est un commentaire sur ce passage de Tacite: *Dictaturæ ad tempus sumebantur*. Mais pourquoi, dit Rafaël, le peuple, qui étoit si jaloux de sa liberté, & qui n'avoit établi le Tribunat, que pour mètre un frein à l'autorité des Consuls, même les plus moderez, soufroit-il, que le Dictateur fût élû par un seul homme? Parce que, répond-il, il étoit dangereux de laisser l'élection de ce souverain Magistrat entre les mains de la Commune, qui n'étant pas capable de résister aux brigues & aux largesses, auroit pû préferer des ambitieux outrez, comme un Cassius, un Manlius, un Spurius Melius, ou un Clodius, à un Cincinnatus, à un Camillus, à un Mamercus, &c. au-lieu que de tous les Dictateurs, qui par l'espace de trois-cens ans furent nommez par les Consuls, il n'y en eut jamais aucun, qui eut la pensée d'oprimer la Liberté, tant le Consul prenoit garde à faire un choix, dont il ne pust jamais être blâmé. Ajoûtez à cela, que comme la Dictature étoit instituée pour supléer à ce qui manquoit d'habileté, ou de vigueur, aux Consuls, le Consul, qui avoit à nommer le Dictateur, en nommoit toujours un, de la modération & de la sufisance duquel il se tenoit tres-assuré. Au contraire, la République se trouva tres-mal de la Dictature de Silla & de Cesar, qui furent élûs par le peuple.

Le

Le chapitre seizieme explique, pourquoi la puissance des Decemvirs ne dura que deux ans.

Le dix-setieme montre par les dissensions, que causa la création des Tribuns militaires à la place des Consuls, que dans les conjonctures facheuses, les conseils mitoïens sont les pires de tous, parce que d'ordinaire ils tombent dans les inconvéniens des deux extrémitez contraires.

Dans le dix-huitieme, l'Auteur parle des divisions intestines, qui troublérent l'Etat sous la domination de Cinna, de Marius, & de Silla. Il y justifie les cruautez de celui-ci, lesquelles il dit avoir été nécessaires, & même salutaires à la République Romaine, dont il l'apelle le défenseur, le restaurateur, & le réformateur, pour y avoir ruïné l'autorité licencieuse des Tribuns, qui fomentoient l'insolence du peuple.

Dans le dix-neuvieme, il montre, qu'à l'égard de la Liberté, la puissance de Pompée fut aussi pernicieuse à la République, que celle de Silla lui avoit été utile; & que Pompée corrompit le fruit des victoires de Silla, en rendant aux Tribuns toute l'autorité que celui-ci leur avoit ôtée. Ce qui réveilla toutes les dissensions entre le peuple & le Sénat, & causa enfin la ruine de céte fameuse République.

Le vintieme est une espece de dissertation sur les Conjurations, où entr'autres choses l'Auteur justifie celle de Brutus contre Cesar, disant, que l'amour de la liberté doit l'emporter sur toutes les autres considérations d'amitié, de parenté, de reconnoissance, &c. & que Brutus, bien loin d'avoir été ingrat envers Cesar, qui l'aimoit & le traitoit comme son fils, avoit fait le devoir d'un bon citoïen envers sa patrie; & que céte résolution avoit été d'autant plus sage & prudente, que lorsqu'il s'agit de la liberté, l'on doit tenir pour étrangers & pour lâches tous les respects, qui distinguent les chaines d'or de la servitude, d'avec celles qui sont de fer. Mais il ajoute, qu'après la mort de Cesar, la faute qu'il fit d'irriter le parti de Pompée, qui comprenoit presque tous les Grans de Rome, contre celui de Cesar, dont il prit la protection; au-lieu qu'il faloit ramener ces deux factions à la concorde, ou du moins les tenir dans l'équilibre: céte faute, dis-je, fut la principale cause, qui empécha le rétablissement de la Liberté.

Le dernier chapitre contient le détail des moïens, qui servirent à Auguste d'échelons pour monter à l'Empire. Après quoi l'Auteur traitant problématiquement la question de savoir lequel est le meilleur Gouvernement, celui d'un seul, ou celui de plusieurs, conclut, comme Républiquain Genois, en faveur du second.

Tacito abburattato, ou, Tacite sassé, par le Marquis ANTOINE JULES BRIGNOLE.

C'est une censure impertinente de quelques passages de Tacite. Par ex. il lui fait un procés sur un endroit du troisieme livre de ses Annales, où parlant de Saluste, qui aïant été le principal Ministre d'Auguste après la mort de Mecenas, n'eut pas le même crédit sous Tibere; il dit, que sur le déclin de son âge *speciem magis in amicitia principis, quàm vim tenuit*: car il prouve par un raisonnement sofistique, qu'il est impossible qu'un favori retienne l'aparence de la faveur, [*speciem*] quand il en a perdu la substance, ou la réalité; [*vim*] & que celui qui en a l'aparence, en a toujours la substance. *Discours* 7. Dans le second, il invective contre Tacite, pour avoir dit, que Radamiste Roi d'Arménie se voïant poursuivi par ses sujets rebelles, donna un coup d'épée à sa femme, qu'il emmenoit avec soi, *violentiâ amoris*. Et après avoir fait une déclamation de vint grandes pages contre le mot, *amoris*, par lequel Tacite n'entend point, amour, mais jalousie; témoin ce qui précede immediatement, *timore ager, ne quis relicta potiretur*, i. e. de peur que quelque autre n'eût la joüissance de sa femme; il finit ce discours atrabilaire par un démenti qu'il donne à Tacite, comme s'il avoit prétendu faire passer céte action cruelle pour un excés d'amour. Voilà comme ce Champion se fait des monstres pour les combatre. Par ces échantillons jugez de tout le reste, qui est de même trempe.

TRAJAN BOCALIN.

J'ai lû autrefois en manuscrit son Commentaire sur Tacite, mais j'y trouvai si peu ce que je cherchois, que je n'ai pû me resoudre à le relire imprimé, de peur de métre ma lecture à fonds perdu. Je me souviens, que le jugement, que j'en fesois alors, étoit, qu'il commente Tacite en Orateur plûtôt qu'en Politique; & qu'au-lieu que Tacite dit beaucoup de choses en peu de mots, Bocalin dit tres-peu de choses en beaucoup de paroles. Je ne sai pas, si l'imprimé

est plus régulier. Au reste, je m'étonne que Bocalin ait fait des Commentaires sur un Auteur, *qu'il ne peut soufrir*, à cause des *ordures qu'il dit de Tibere*: (*Instruction pour l'Histoire art.* 27.) & je crois, que si Tacite revenoit au monde, il ne pouroit aussi soufrir le verbiage & les afféteries pueriles de Bocalin. Et M. Ryck a bien raison d'apeller *songes & chimères politiques* les jugemens, que cet Italien fait de Tacite, comme d'un Historien, qui n'a écrit le regne de Tibére, & des Princes suivans, que pour enseigner plus librement sous la couverture de leur nom, les moïens d'usurper & de conserver la tirannie. *Sed hac somnia esse, & chimeras politicas facile dijudicabit, qui senatoria factioni addictum Tacitum observaverit.* Dans sa Préface.

ANTOINE LORE'DAN Noble-Vénitien.

Il a donné au public un Commentaire sur toutes les œuvres de Tacite, intitulé *Riflessioni Morali*, divisé en cinq parties, qui contiennent chacune quatre Centuries, & chaque Centurie cent Reflexions. Chaque Reflexion est confirmée par un passage de Tacite, & le passage est suivi d'une conclusion en forme de sentence, ou d'aforisme. Par exemple: Apres avoir dit dans la *R.* 1. L'ambition ne trouve jamais mieux l'ocasion d'usurper des Etats, que dans une guerre civile, parce qu'à mesure que le peuple s'afoiblit par ses propres divisions, il donne l'entrée libre à ceux, qui lui preparent la servitude: il ajoute, que c'est par là qu'Auguste usurpa la domination de Rome, comme le marque Tacite au commencement de ses Annales.

Cuncta discordiis civilibus fessa, nomine principis, sub imperium accepit. Car D'ordinaire la discorde de plusieurs tourne au profit & à l'agrandissement d'un seul.

R. 2. Naître Prince, c'est un maigre sujet de loüange, parce que c'est un don gratuit de la Nature; mais se faire Prince, est une chose extremement loüable, dautant que la valeur & l'industrie y ont toujours part. Ainsi Auguste, pour parvenir à l'Empire, apliqua son esprit à gagner la Milice par des largesses; le menu-peuple par l'abondance, & tous les autres par la douceur du repos, comme le dit Tacite *Annal.* 1.

Militem donis, populum annona, cunctos dulcedine otii pellexit. Car L'intérest & le plaisir atachent & éfeminent les hommes. Par ces deux échantillons, on peut juger de toute la suite de son Commentaire.

Il dit dans son premier Avis au lecteur, (car il en a un à chaque partie) que dans tout cet Ouvrage il n'y a rien du sien, que l'ordre que je viens de dire, & une traduction parafrasée des paroles de son Auteur [a].

Ce qu'il y a de singulier, c'est que chaque Centurie est adressée par une épitre particuliére à un Noble-Vénitien, excepté une, qui est dédiée au Marquis François Marie Santinelli, Chambellan de l'Empereur, savoir la quatrieme de la troisieme Partie.

La réponse, que ce Marquis fait à une létre qu'Antoine Lorédan lui avoit écrite [b], pour lui demander la permission de lui dédier céte Centurie, nous aprend que ce Noble est fils de l'Avogador Jean François Lorédan, persónage aussi célebre dans la République des Létres, & par ses écrits, & par la protection qu'il donnoit aux Savans; que l'est céte Maison dans la République de Venise par les Images des Doges, des Procurateurs de S. Marc, des Capitaines-Généraux, des Ambassadeurs, & des Prélats, qui en sont sortis. C'est à ce même Jean François qu'est dédié le Commentaire de Don Pio Mutio, dont j'ai parlé ci-dessus.

a *Di mio altro non v'è che l'ordinatione, ed una traduttione piu copiosa di parole dell' ordinario.*

b Ces deux létres sont insérées aprés la préface de la troisieme partie.

CRISTOFE FORSTNER.

Ses Notes sur Tacite ne sont proprement que des lieux-communs, avec des exemples tres-souvent mal enchâssez; & par conséquent son livre n'est d'aucune utilité pour aprendre la Politique.

CIRIAQUE DE LENTZ, dit en latin, Lentulus, Professeur à Herborn, ville du Comté de Nassau.

Il a fait un tres-ample Commentaire sur toutes les œuvres de Tacite, contenant cinq tomes in 8°. Le premier est intitulé *Arcana regnorum & rerumpublicarum*, & répond au premier livre des

Annales de Tacite, & aux deux premiéres années du regne de Tibére. Et c'est, à mon avis, ce qui lui a donné lieu de l'intituler *Arcana* : car ce fut dans ces deux années, que Tibére, qui craignoit Germanicus, emploïa tous les artifices, que la plus fine politique peut inventer, pour afermir sa domination sous un faux-semblant de modestie. A la fin il y a une petite dissertation chronologique de l'origine & du progrès des Loix Romaines, qui est bonne à lire, & qu'il dit avoir tirée du Catalogue alfabetique du Jurisconsulte Hotman.

Le second, qui a pour titre, *Aula Tiberiana*, & qui va jusqu'à la fin du sixieme livre des Annales de Tacite, où finit le regne de Tibére, est expliqué par aforismes ; au-lieu que le premier est divisé en chapitres & en questions, à la mode des Ecoles de Filosofie, de Medecine, de Droit, & de Téologie. Son Epître dédicatoire à Guillaume VI. Landtgrave de Hesse mérite d'être luë, comme une piéce, qui montre en petit toutes les vertus & tous les vices de Tibére, avec le regne duquel il compare agréablement celui de ce Landtgrave. Ce que je marque ici, pour ôter l'idée que beaucoup de gens se sont faite de Tibére, comme d'un Prince détestable en toutes choses. Car selon Lentulus, *si vous ôtez de sa vie son sejour à Rhodes, sa retraite en l'Isle de Caprées, son humeur chagrine & soupçonneuse, & l'abus, qui se glissa dans les jugemens criminels*, (encore, selon Tacite n'étoit-ce qu'à l'égard du crime de leze-majesté) *il ne le cédera pas même à Agesilaüs en tout le reste.*

Le troisiéme intitulé, *Princeps absolutus*, commente par axiomes les six derniers livres des Annales de Tacite, dont il fait une espéce de sommaire dans l'Epître qu'il adresse à l'Electeur Palatin Charles-Louis, pére de Madame. Comme ce tome contient le regne de Claudius, qui avoit abandonné toute la puissance du Gouvernement à ses femmes & à ses afranchis ; & celui de Néron, qui mesurant la grandeur de sa fortune par la licence de faire tout ce qu'il vouloit, ne laissa rien à faire de tout ce qu'il pouvoit de plus cruel, & de plus énorme ; il dit que c'est pour cela, qu'il a mis à la tête de ce livre *le Prince absolu*. A la fin du Commentaire du livre onzieme des Annales il y a un suplément, intitulé Timurus, c'est-à-dire, Timur-Lenck, autrement Timur le Boiteux, que le vulgaire apelle *Tamerlan*. C'est un abregé des moïens, dont ce fameux Conquérant s'est servi, pour monter d'une condition privée, & même obscure, à la Roïauté.

A la fin du dernier livre des Annales, il met en forme d'appendice un petite Dissertation de la nécessité de changer la République Romaine en Monarchie. Et céte Dissertation est suivie d'un recüeil de quantité de passages tirez des lêtres de Cicéron à Atticus, lesquels tendent tous à prouver, que céte République épuisée & dechirée par tant de guerres civiles, n'avoit plus d'autre ressource, que de choisir un maître, qui fût en état de les faire cesser.

Le quatrieme intitulé, *Janus reseratus Politicus & Militaris*, commente par téoremes les cinq livres de l'Histoire de Tacite, qui sont la suite de ses Annales. Il lui donne ce titre, par raport à ce que dit Tacite même dans la préface de son Histoire, que c'est un Ouvrage rempli d'événemens singuliers, où l'on ne voit que des batailles sanglantes, des seditions militaires, des Empereurs massacrez, & des guerres civiles entremélées de guerres étrangéres. De sorte que le Temple de Janus étoit ouvert de tous côtez. Ce tome contient divers preceptes politiques & militaires, & ne céde rien au premier, que quelques-uns disent être le meilleur de tous.

Le dernier intitulé, *Germania, Cum vita Julii Agricolæ*, explique le Traité de Tacite, *De situ, moribus, & populis Germaniæ*. Il le divise en deux parties, dont la premiére parle des mœurs des Alemans en général ; & la seconde, des mœurs & des coutumes particuliéres de chaque Nation ou Province, dont l'Alemagne est composée : toutes deux divisées en chapitres subdivisez en questions.

A la fin du chapitre 2. de la seconde partie, où il est parlé des Cattes, qui sont aujourdui les peuples de Hesse & de Turinge, il a inséré divers éloges en vers sur la mort du méme Landtgrave, à qui il a dédié son *Aula Tiberiana*. Chose, qui lui arive souvent dans toutes les parties de son Commentaire, & qui, à mon avis, défigure plutôt son Ouvrage, qu'elle ne l'embellit, & ennuie plûtôt ses lecteurs, qu'elle ne les divertit. Comme quand il s'amuse à nous donner dans le chapitre 9. de la même partie des vers, qu'il a faits autrefois sur sainte Ursule, qu'il apelle *l'Ursule fabuleuse*. Aimant si fort les vers, il ne faut pas s'étonner, s'il cite incéssamment les Poëtes, & c'est encore un des defauts, que je trouve à ses Commentaires, qui traitant des matiéres politiques, devoient être moins assaisonnez de poësie.

Celui de la Vie d'Agricola est à peu près de la même trempe que les autres. Il y a de bonnes choses, mais il en a laissé encore de meilleures à dire. Mais *non omnis fert omnia tellus.*

Son *Auguste*, est un petit livre imprimé à Amsterdam en 1645. dans lequel il enseigne les moïens de former & de conserver un Empire. Il n'y a presque rien dans ce livre, qui ne soit dans l'*Arcana Regnorum*, dont il n'est proprement que le projet & le preliminaire. Il y dit dans son Avertissement au lecteur, que Tacite n'a pas de quoi rassasier un esprit qui est encore à jeun dans la connoissance de l'histoire de l'ancienne République Romaine ; ou qui n'est pas capable de faire l'aplication de sa lecture aux afaires de son tems : & qu'il est de cet Auteur, comme de ces

Rois d'Orient, qui ne se laissent point voir, si l'on ne leur aporte des presens ; atendu que pour entrer chez lui & s'en retourner chargé de ses dons, il y faut aporter un esprit meur, & quelque experience des choses du monde.

Il a fait aussi un Traité intitulé, *Imperator, sive de jure circa bella & pacem observando*, lequel est une espéce de réfutation du livre *de Jure belli & pacis* du savant Hugues de Groot, qu'il acuse dans sa préface d'avoir mutilé & corrompu quantité de passages & d'autoritez des Poëtes, des Orateurs, & des Historiens qu'il a citez ; & de s'être donné trop de liberté dans l'interprétation de l'Ecriture-sainte, *non pas toujours*, dit-il, *par inadvertence, ou par erreur ; mais souvent pour flater les Puissances souveraines, & les partisans de la primauté du Pape.* Il dit aussi, que les savans trouvent, que son stile est sec & contraint, & que quelques-uns lui reprochent de n'être pas assez métodique ; & quelques autres d'être obscur. Quoi qu'il en soit, ces defauts sont tres-bien cachez dans la belle & régulière traduction, que feu M. Courtin a faite de cet Ouvrage.

JEAN FREINSHEMIUS.

SON *Specimen paraphraseos Cornelianæ*, c'est-à-dire, son échantillon ou son essai de parafrase sur les quatre premiers livres des Annales de Tacite, est un des plus utiles Commentaires, que puissent lire ceux, qui ne sont pas capabales d'entendre Tacite sans interprête ; car il l'a composé sur sept traductions diférentes, qu'il s'est donné la peine de conférer ensemble.

TEODORE RYCK, Professeur en Histoire à Leyden.

Il nous a donné en l'année 1687. une nouvelle édition des OEuvres de Tacite, dont nous avions assûrément grand besoin, car toutes les précédentes étoient défectueuses. Il a joint à céte édition de savantes notes qui rendent témoignage de la solidité de son jugement. J'en ai lû néanmoins une, où je ne serois pas tout-à-fait d'acord avec lui. C'est celle-ci. *Simul aviditate impetrandi ipsa vitia pro virtutibus interpretabantur.* Hist. 1. Toutes les autres Editions portent : *aviditate imperandi. Quod parum conveniens* ; dit-il, *neque enim hic de Vitellio sermo, sed de laudatoribus ejus.* Mais quoique céte *aviditas imperandi* ne se puisse pas raporter à Vitellius, qui ne se soucioit que de boire & de manger, non seulement il n'est point contre le bon sens de dire, que ses Ministres & ses favoris le flatoient par avidité de commander ; mais il y a même plus de grace & plus de force dans le mot *imperandi*, que dans celui, d'*impetrandi* ; des Ministres, qui ont afaire à un Prince stupide, comme étoit Vitellius, qui, selon Tacite, auroit oublié, qu'il étoit Empereur, si les autres ne s'en fussent souvenus, n'aïant pas besoin de demander, ni d'obtenir, pendant qu'ils sont maîtres de tout prendre. Ainsi, je ne suis pas surpris, que Jean-Federic Gronovius ait omis dans les notes, qu'il a fait imprimer, le mot, *impetrandi*, que M. Ryck son disciple dit qu'il avoit coutume de lire, au-lieu d'*imperandi*, en leur expliquant Tacite.

Page 496. de ses notes ou animadversions, où commencent ses corrections, il en fait une, que je crois inutile. C'est celle-ci. *Cæsar congeriem armorum struxit, superbo cum titulo.* Ann. 2. *Ita*, dit-il, *Rhenanus primus edidit, & post hunc Pichena, nescio quo fundamento : Beroaldi enim editio, quæ prima quinque priores Annales ex MS. Corbeiensi dedit, habet : congeriem marmorum. Quod si in archetypo codice extet*, marmorum, *videtur sine necessitate à Rhenano inde* armorum *factum. Nam* superbus titulus *qui subjicitur, convenit optimè marmori : & fani arcusque marmorei, item aræ ad memoriam rerum notabilium custodiendam tunc ponebantur.* C'est-à-dire. » Rhenanus a » été le premier, qui a introduit le mot, *armorum*, & Pichena l'a suivi, & je ne sai pas, par » quelle raison. Car l'édition Beroaldine, qui nous a donné la première les cinq premiers li- » vres des Annales sur le Manuscrit de Corbie, porte, *congeriem marmorum.* Or s'il y a *mar-* » *morum* dans cet ancien éxemplaire, Rhenanus, à mon avis, en a fait, *armorum*, sans nécessi- » té. Car le *titre superbe* mis à ce monument convient tres-bien au marbre : Outre qu'alors on » dressoit des arcs & des geans de marbre, comme aussi des autels, pour conserver la mémoire » des choses remarquables.

Je conviens, que le mot, *marmorum*, fait un sens raisonnable, & que ce monument eût pû être de marbre, mais pourquoi ne pouvoit-il pas être fait des armes & des dépoüilles des vaincus ? Quant à ce que M. Ryck dit, qu'il ne sait sur quoi fondé Rhenanus a fait *armorum* de *marmorum*, je crois l'avoir presque deviné. C'est qu'une page plus haut, Tacite se sert à peu prés de la même expression. *Miles*, dit-il, *in loco prælii Tiberium* Imperatorem *salutavit, struxitque aggerem, & in modum tropbæorum arma, subscriptis victarum gentium nominibus, imposuit.* Il est aisé de voir la conformité qu'il y a entre, *armorum congeriem*, &, *arma in modum*

trophæorum : & ce qui suit, *subscriptis victarum*, &c. montre qu'une inscription se peut aussi bien metre sur des armes, que sur du marbre.

Au reste, je ne prétens nullement entrer en concurrence avec un homme, que je révère comme l'un des principaux ornemens de la République des Lêtres. Il arive souvent, que l'on contredit à son Maître, non pas par opiniatreté, ni par présomption; mais par intérêt, c'est-à-dire, pour être encore mieux instruit.

MONSIEUR LE DUC DE LA ROCHEFOUCAULT.

D'ABORD on sera surpris de voir nommer ici ce Duc, mais ceux, qui auront lû ses Mémoires & les OEuvres de Tacite avec quelque atention, devineront sans peine, pourquoi je le mets dans ce Catalogue; car bien que ses *Memoires de la Minorité de Louis XIV.* ne soient rien moins en aparence, qu'un Commentaire sur Tacite, néanmoins c'en est un véritable, où il a eu l'adresse de faire une aplication juste des plus beaux traits de Tacite aux afaires de la Régence, & aux Ministres qui les ont maniées. Par exemple, quand il dit au sujet de la jalousie & de la mésintelligence, qui étoit entre feu Monsieur le Prince & le Cardinal Mazarin, que *la concorde & la puissance sont incompatibles en un même lieu* [a]; que *les soupçons, les méfiances, les raports, dont les Courtisans ne sont guére avares dans les brouilleries du Cabinet, les animoient tous deux davantage* [b]. Que *leur aliénation avoit encore pris son origine par une communication étroite, qu'ils avoient eûe ensemble, étant l'ordinaire, qu'on diminue d'estime dans la familiarité, qui nous fait voir tout entiers, & sans réserve* [c]; que *le souvenir des railleries sanglantes donne de mortels aiguillons à la vangence, & ne s'éface jamais de la mémoire* [d] : *qu'il étoit bien dificile, que la Reine eût une reconnoissance proportionnée aux grans services, que Monsieur le Prince lui avoit rendus, autant que les dêtes de cete nature, ne se pouvant païer, produisent ordinairement la haine dans l'esprit du Souverain* [e]. que *la valeur a des atraits envers ceux même, qu'elle blesse* [f] : *qu'en matiere de politique tous les moiens, qui vont à conserver l'autorité, pourvu qu'ils soient sûrs, sont réputez honnêtes & légitimes* [g]. Tout cela se trouve en trois pages de suite, par où il faut juger du reste, qui est à peu prés de même, comme il est aisé de voir dans la nouvelle édition des *Memoires de la Minorité de Louis XIV.* où les passages de Tacite sont inserez au bas des pages. Au reste, c'est dommage du peu, car ce petit ouvrage est inimitable, & sans pair en ce genre; & je dirai sans hésiter, qu'il ne s'est jamais rien écrit en nôtre langue, qui aproche tant du caractere de Tacite. L'Histoire de la derniére guerre de Grenade de Don Diego de Mendoça, Ambassadeur de Charle-quint à Venise & à Rome, est à peu prés de la même trempe.

a Arduam eodem loci potentiam & concordiam esse. *Ann.* 4.

b Amici accendendis offensionibus callidi, intendere vera, adgerere falsa *Ann.* 2. Auxit odiis, quæ pravitas amicorum, fœcunda gignendis inimicitiis, auxerat. *Hist.* 2.

c Neronis odium adversùs Vestinum ex intima sodalitate cœperat, dum hic ignaviam principis penitus cognitam despicit : ille ferociam amici metuit. *Ann.* 15.

d Acerbis facetiis, quarum apud præpotentes in longum memoria est. *Ann.* 5. Asperis facetiis, quæ acrem sui memoriam relinquunt. *Ann.* 15.

e Beneficia eò usque læta sunt, dum videntur exsolvi posse. ubi multum antevenêre, pro gratia odium redditur. *Ann.* 4. quia gratia oneri. *Hist.* 4.

f Eamdem virtutem admirantibus, cui irascebantur. *Hist.* 1. Manebat admiratio viri & fama, sed oderant. *Hist.* 2.

g Id in summa fortuna æquius, quod validius. *Ann.* 15.

AMELOT DE LA HOUSSAIE.

IL a donné un Commentaire sur Tacite intitulé TIBERE, imprimé à Bruxelles in 4°. en 1683. & à Paris in 8°. par Federic Leonard en 1684. Les Auteurs du Journal des Savans de Leipsic en ont fait ce jugement : *Instituti ratio, & rerum quæ traduntur ordo, haud parum convenit cum methodo, qua antehac Pius Mutius* Considerationes super Tacitum *Italicas conscripsit. Nimirum in capita divisum opus primo subinde loco textum Taciti latinum, qui dictum aliquod aut factum ad vitæ civilis institutionem pertinens recenset, pro titulo exhibet. Quæ postmodum in argumentum quodvis propositum Autor disserit, ea magnam partem ejusdem Taciti sunt, è scriptis ipsius passim collecta, ac continuo orationis cursu ita aptè connexa, ut Tacitus velut sui ipsius interpres producatur....: Placuit autem patrio sermone agere, ac proinde gallicis literis mandare quæcumque Tacitus latinè dixit.* (au-lieu que Don Pio Mutio cite toute sorte d'Auteurs en latin, sans

les expliquer en sa langue. Voi à la page 5. l'article, qui a pour titre, *Don Pio Mutio*, &c.) *Varias lectiones ac interpretum controversias ferè semper praterit, omnis enim studio ad id unice incubuit, (nec sanè perdidit operam) ut ideam boni principis ex iis exsculperet, qua in Tiberio, etiam cùm malus autore Sejano esset, laudem merebantur.* Dans le Mois de Decembre de 1683.

GIORGIO DATI Fiorentino.

Ce Traducteur parle bien sa langue, mais c'est tout; car sa traduction n'est point fidéle, & j'y ai remarqué un tres-grand defaut, qui est, que plus il veut donner de jour à sa pensée dans les endroits obscurs, plus il s'écarte de celle de Tacite. Les Giunti, qui ont mis à la tête de sa Version une Epitre adressée à Cosme de Medicis, second Duc de Florence, y disent, qu'il n'eut pas le tems de la revoir, & d'y métre la derniére main, à-cause de sa mort prématurée. C'est probablement pour cete raison, que la Germanie & la Vie d'Agricola manquent à son livre, dont il avoit pourtant déja composé l'Epître, qui s'y voit aprés celle des Giunti.

ADRIANO POLITI.

Sa traduction, qui est en langage Siénois, a plus de politesse, que de force, car il afoiblit quelquefois le sens en s'atachant trop au choix des mots; du reste, sa Version n'est pas à mépriser. Je parle de la seconde édition, qui, outre qu'elle est plus ample, que la premiére, où manquoient la Germanie, & la Vie d'Agricola, est aussi plus fidéle & plus reguliere, ainsi qu'il le marque lui-méme dans son Avertissement au lecteur. Il ajoûte, qu'il lui a été impossible de » rendre son italien aussi court, que le latin; & que, pour cete raison, il a été obligé de mul- » tiplier les paroles en quelques endroits, pour ne pas laisser la pensée de son Auteur impar- » faite, quoiqu'il se soit toujours étudié à imiter sa brieveté, autant qu'il l'a pû faire, sans étre » obscur; au-lieu que beaucoup de personnes eussent voulu, que son stile eût été plus asiatique, » & qu'il eut plutôt commmenté, que traduit quantité de passages, dont le sens est embrouillé. » Enfin, il juge ainsi de Tacite. Je ne trouve rien à desirer en lui, dit-il, qu'un peu plus d'é- » xactitude dans ce qu'il raconte des Juifs & des Chretiens; car on ne sauroit nier, qu'il pou- » voit parler des Juifs avec plus de fondement, s'il se fût mis en peine de voir, comme il de- » voit, leurs histoires, au-lieu de s'arêter aux fables des Grecs; & qu'il a donné dans la pré- » vention, lorsqu'il a atribué aux Chretiens tous les defauts des Juifs, & confondu les vertus » des uns avec les vices des autres. Hors ces deux cas, c'est la commune opinion, qu'il a ponc- » tuellement observé les loix de l'Histoire, qui sont selon Ciceron, *ne quid falsi dicere audeat*, » *ne quid veri non audeat*; c'est-à-dire, de ne rien avancer de faux, & de ne rien taire de » vrai; témoin ce qu'il écrit de Vespasien, de Tite, & de Domitien, dont il dépeint aussi bien les » vices, que les vertus, quoiqu'il leur soit redevable de toute sa fortune.

Cête Préface de Politi est precédée d'un discours de Jérome Canini, intitulé, *Del modo di cavar profitto dalla lettura di Corn. Tacito.* i. e. le moïen de tirer du profit de la lecture de Tacite. Ce discours contient premiérement un long éloge du Gouvernement de Venise, lequel ne fait guére à son sujet, si ce n'est qu'il ait eû dessein d'insinuer, que l'on ne sauroit profiter des maximes de Tacite, si l'on n'en va étudier la pratique à Venise, où il dit, qu'on est politique dés le berceau; au-lieu qu'*ailleurs l'Art de gouverner s'exerce avec des speculations abstraites, & tres-souvent vaines & chimériques.* Les sept ou huit dernieres pages de ce Discours sont plus instructives, & font assez bien connoître le caractére de Tacite. Outre qu'il y répond aussi à ce qu'on lui objecte communément au sujet des Chretiens.

BERNARDO AVANZATI.

M. Baillet dit, que sa Version est si obscure, que les Italiens même ont de la peine à l'entendre, à-cause des vieux mots Toscans, qu'il a voulu ressusciter, pour la faire mieux ressembler à son original par son obscurité.

EMANUEL SUEYRO, BALTASAR ALAMOS, ET DON CARLOS COLOMA, Gouverneur de Cambrai.

Ils ont tous trois traduit Tacite en espagnol, & même avec tant de succés, qu'il seroit assez dificile de décider au juste, lequel des trois a mieux reüssi. Jean Freinshemius rend un témoignage tres-honorable au premier, en disant, que de toutes les Versions, qu'il a conférées ensemble, l'espagnole (c'est celle de Sueyro, ainsi qu'il le marque dans le catalogue de ces Versions) lui a été la plus utile, quoiqu'il se soit servi tantôt de l'une, tantôt de l'autre, en divers endroits, où le vrai sens de Tacite étoit dificile à trouver [a]. » Bien qu'Emanuel Sueyro, dit » Alamos à la fin de sa préface, ait déja donné une traduction de Tacite [b], je n'ai pas laissé » de vouloir publier la mienne ; car an moins nôtre Auteur en sera-t-il plus estimé, quand on » verra, que tant de gens le cherchent, & s'ocupent à communiquer ses écrits à leur nation : Et » par la comparaison de nos deux ouvrages, chacun avoüera, à nôtre loüange, que ce n'est pas » en vain, que deux hommes ont traduit Tacite en même langue ; & que nos deux Versions, & » d'autres encore, sont nécessaires pour le bien entendre. Au reste, il semble, qu'Alamos n'a bordé la sienne d'aforismes, que pour enchérir sur celle de Sueyro, qui étoit fort estimée, & non sans raison ; car le stile en est pur, élégant, & tres-conforme à son original. Outre qu'étant né à Anvers, & n'aïant jamais été en Espagne, comme le marque le Pére Jérome Gracian dans l'aprobation de son livre [c], ce ne lui est pas une petite gloire, d'avoir si bien écrit en espagnol, comme ansfi de s'être heureusement aquité d'une traduction si dificile, n'étant encore qu'un jeune homme.

Quant aux aforismes d'Alamos, ce n'est point ce que l'on pense, car. vous n'y tronvez presque rien, qui sente l'aforisme, ni qui aproche même de la force de ce qui est exprimé dans le texte de la Version. Au-lieu que l'aforisme devroit être plus sententieux, que le texte, les paroles du texte sont toujours plus sententieuses, que l'aforisme. Enfin, pour trancher court, l'aforisme n'est le plus souvent qu'une version parafrasée de la Version même ; chose fade & ennuïeuse pour des lecteurs, qui ont de l'intelligence & de la délicatesse. Cela suposé, je ne feins point de dire, que la traduction d'Alamos, est beaucoup meilleure, que ses aforismes. Et c'est un jugement, qu'a fait avant moi l'Auteur de la Bibliografie Historique-Politique dans l'article des Historiens Latins. Le *Tacite illustré*, dit-il, (c'est le titre de la version d'Alamos) est fort estimé de nos voïageurs ; mais, à en juger sainement, les notes n'en valent pas mieux, que les impertinentes pensées nouvelles de Loüis d'Orleans sur cet Auteur ; ni que les remarques auliques & politiques du Comte Hannibal Scot, de Plaisance, lesquelles Juste-Lipse apelle à bon droit des notes de plomb [d]. Cependant, un certain Secretaire Espagnol nommé *Juan Oñate* n'a pas laissé de prendre la peine d'aranger ces aforismes sous des titres particuliers par ordre alfabétique, & n'a pas fait dificulté de les intituler *Alma de Cornelio Tacito :* Et de plus, un Jerome Canini les a traduits en italien, & les a incorporez à la version italienne d'Adriano Politi, comme quelque chose de bien excellent, têmoin ce titre, *Opere di Corn. Tacito illustrate con* NOTABILISSIMI AFORISMI *del Signor D. Baldassar Alamo.*

Il me reste à parler de la traduction de *Don Carlos Coloma*, à la tête de laquelle il y a une chose digne de remarque, qui est, que cête Version est dédiée à son Auteur, en forme de restitution, par un Pére Léandre de Saint Martin, Religieux Benédictin, qui dit lui en avoir dérobé le manuscrit, pour la donner au public. Tout ce que j'en ai lu (car je n'en ai presque lû que les harangues, qui sont les endroits, où Tacite débite les plus fines maximes de la Morale & de la Politique, sous le nom des Princes & des Généraux-d'armée, qu'il fait parler) m'a paru si fidélement rendu, & même avec tant de force, que je crois devoir m'en tenir au ju-

a Neque tamen dissimulo, me nonnullis in locis modò hujus, modò illius, frequentiùs tamen Hispani interpretis, quàm cujusquam alterius, ope adjutum, aut, ubi vacillarem, confirmatum fuisse. *In præfatiuncula ad compar. versionem.*

b *Témoignage, que Don Nicolas Antonio s'est mépris, quand il fait la version d'Emanuel Sueyro postérieure à celle d'Alamos.* [Post Balthasaris de Alamos, & Caroli Coloma illustrium virorum integram operam in hujusince Auctoris interpretatione positam.] *Tom.* 1.

c Con no aver nacido, ni estado en España, y siendo mancebo, le hà traducido con estilo muy bueno, muy proprio, muy elegante, y muy conforme à la letra del latin. *Sueyro dit dans son Epître à l'Archiduc Albert, que son pére & sa mére étoient Portugais.*

d Tacitus illustratus à peregrinantibus magni æstimatur, sed revera notæ nullius momenti, nec meliores sunt, quàm ineptissimæ novæ cogitationes in Auctorem hunc Ludovici Aurelianensis, & Hannibalis Scoti Placentini Comitis notæ aulicæ & politicæ, quas apposité plumbeas Lipsius vocavit.

gement, que le Bénédictin en fait dans son épitre. » Quand, dit-il, cete traduction de Tacite, » le Prince des Histotiens & des Politiques, me tomba entre les mains, je la lûs avec un plai» sit extreme, même avant que de savoir, que vous en étiez l'auteur, à-cause de l'inclination » particuliére, que j'ai eüe toujours pour la langue espagnole. Et comme j'avois déja lû plu» sieurs autres Versions de Tacite faites en diverses langues par de tres-habiles gens, venant » à leur confronter la vôtre, je la trouvai si naturelle, si claire dans l'expression des pensées » moüelleuses de cet Auteur, qui a coutume de dire beaucoup en peu de mots, & avec cela si » conforme à son stile, qu'il me semble, que Tacite même ne parleroit pas autrement, s'il écri» voit en espagnol. Et d'ailleurs, j'ai cru, que ce seroit une chose tres-agréable aux bons » esprits, que je leur fisse part du plaisir, que m'a donné la lecture de cete Version, qui fera » voir la diférence qu'il y a entre la langue espagnole & les autres, quant à la brieveté, à la » douceur, à la pointe, & à la majesté de la diction ; & combien la plume d'un homme, qui » a l'experience & la pratique des afaires d'Etat, l'emporte sur la diligence & sur les spécula» tions des Savans, qui ne sont jamais sortis de la solitude de leur bibliotéque [a]. En efet, il est tres-dificile de bien manier Tacite, quand on n'a vû que des livres, & l'Auteur de la Bibliografie, que je viens de citer, a raison de dire, que ceux-là sont de grans fous, qui croïent pouvoir entendre Tacite par la lecture de ses Versions [b]. La Cour, les Ambassades, & le commerce avec les Grans, sont les écoles, où l'on aprend l'usage de la Morale de Tacite; & les sources, où l'on puise l'intelligence de ses écrits, ainsi que le Cavriana l'a tres-bien observé. Sans cela, on aura beau étudier cet Auteur, on ne le possédera jamais ; ce seront des fruits, qui ne meuriront point, faute d'être exposez au soleil. Pour conclusion, je dirai au sujet de ces trois Traducteurs, que la langue espagnole est plus propre que la nôtre à faire parler Tacite, comme étant plus concise, plus expressive, & plus grave, quoi qu'en puissent dire ceux, qui, par un zele outré, veulent mêtre la langue françoise au dessus même de la grêque & de la latine, dont elle n'est qu'un petit rejeton. Je sai bien, qu'un Dialogiste moderne dit, que *tous les Auteurs espagnols sont diffus, & que leur langue demande une grande étendüe de pensées & de paroles*; mais je suis assûré, que s'il conféroit les trois Versions, dont je parle, avec nos traductions françoises de Tacite, & sur tout avec celle de d'Ablancourt, qu'il dit n'être guére moins belle que son original ; il pouroit convenir avec moi du jugement desintéressé, que j'en fais.

a *Tacite apelle leurs études*, studia in umbra educata. i. e. *des études meuries à l'ombre*. Ann. 14.

b Stultissimi dicendi sunt, qui ex versione Tacitum se posse intelligere præsumant.

CLAUDE FAUCHET, & ETIENNE DE LA PLANCHE.

N'AYANT jamais lû leurs traductions, je m'en raporte volontiers à ce qu'en dit M. Baillet. Fauchet, dit-il, a traduit en nôtre langue les OEuvres de Tacite, qui furent imprimées sous son nom ; mais les cinq premiers livres sont de la traduction d'Etienne de la Planche. Celle de Fauchet est docte. Monsieur Huet [*nommé à l'Evêché de Soissons*] dit, qu'il avoit aporté à cet Ouvrage beaucoup plus de bonnes dispositions d'esprit & d'étude, que plusieurs de ceux, qui l'avoient précedé ; & que ceux, qui aléguent, que son abondance & son stile diffus ne conviennent nullement à Tacite, ne prennent pas garde, que nôtre langue ne peut pas s'acommoder de cête secheresse, & de cête brieveté, qui se trouve dans cet Auteur.

RODOLFE LE MAISTRE, Premier Médecin des Enfans de France.

SA traduction de Tacite répond tres-mal à la bonne opinion, que le Roi Henri-le-Grand avoit de sa sufisance, quand il lui *commanda* (ce sont les termes de l'épitre dédicatoire de son TIBERE FRANÇOIS au feu Roi) *d'essaier, si le Tacite, tant estimé entre les Ecrivains, se pouroit voir si bien habillé à la françoise, que la conversation nous en pût être plus familiére.* Car, en verité, il a si mal habillé cet Auteur, du moins dans ce *Tibére*, qui est tout ce que j'ai lû de sa Version ; que c'est pitié de voir un si grand personage en si pauvre état. Qu'eût dit le Médecin *Cavriana*, s'il eut vû cet ouvrage, lui, qui soutient, qu'Hippocrate & Tacite ont beaucoup de raport l'un avec l'autre ; & que l'intelligence de la Médecine sert d'itinéraire à la Politique ; les mœurs & les passions des hommes, où Juste-Lipse dit, que Tacite ne laisse rien

à sonder, ni à révéler a, aïant tant de liaison avec le corps humain, dont Hippocrate a si bien connu la nature. A la fin de la même épître Le Maître ajoûte ces mots à la loüange de Tacite : *Histoire remplie de maximes d'Etat, qui paroissent autant d'oracles pour l'instruct.on des Rois, & de ceux, qui tiennent le timon des Gouvernemens.*

a In motibus, quid est quod non tangat; in affectibus, quod non revelet? *In notis ad Polit. lib. 1. cap. 6.*

MONSIEUR DE HARLAY-CHANVALON.

On peut dire de sa traduction de Tacite ce que Juste-Lipse a dit du stile de Tacite même a, que ce seroit un ouvrage parfait, si la pureté du langage s'y rencontroit. Encore est-ce un defaut, qu'on ne lui doit pas imputer, mais au tems, dans lequel il a écrit, car nôtre langue a presque entiérement changé depuis le regne de Louis XIII. sous qui il est évident, qu'il a composé sa version, puisqu'elle parut au commencement de l'année 1644. Il l'a enrichie de diverses notes historiques, qui donnent un grand jour à la matiére. Comme je dirai encore quelque chose de lui en parlant de d'Ablancourt, je n'ajoûterai rien ici, que le jugement, qu'il fait de Tacite dans sa préface, qui est une des plus belles & des mieux raisonnées, que nous aïons en François.

» S'il m'est permis, dit-il, de donner le mien de nôtre Tacite, je dirai que c'est un fidéle » Historien, un tres-grand homme d'Etat, & un Courtisan, qui savoit parfaitement les intri» gues du Cabinet. Je ne trouve point d'Auteur plus éxact dans la répréhension des mœurs, » ni plus industrieux dans les régles du Gouvernement politique. . . . . . Il entre dans les plus » secrets motifs des conseils, avec tant de probabilité, que s'il ne les a pénétrez, les plus ha» biles gens ont sujet de croire, que mal-aisément peuvent-ils avoir été autres, qu'il ne les re» presente. Il insinüe avec tant de dextérité les maximes d'Etat parmi ses narrations, que les » hautes pensées, dont il forme ses preceptes, ne troublent ni l'ordre, ni la suite des veritez, » qu'il raconte; il semble, que ses enseignemens soient des raïons, qui sortent naturellement » des lumiéres, qu'il a placées dans son ouvrage.

» Jamais Historien n'a mieux fait parler » ceux, qu'il introduit, chacun selon sa condi» tion; ni plus judicieusement pour le sujet, » qu'ils avoient à traiter.

» *Et quelques lignes aprés.* L'un des defauts, » que je remarque dans ses écrits, est, qu'il s'a» tache quelquefois à des pointes de declama» teur; & qu'il les recherche avec un peu d'a» fectation.

Le Pére Rapin.

Rien n'est plus beau, que la harangue, que Tacite fait faire à Tibère au Sénat sur la réforme du luxe, jamais Historien n'a fait parler de Prince avec plus de dignité. *Art. 19. de son Instruction pour l'Histoire.*

Il ressemble par ce qu'il y a de brillant en ses saillies aux éclairs, dont la lumiére éblouit plus qu'elle n'éclaire. *Art. 10.* Il a l'air d'un homme, qui ne pense qu'à éblouïr; l'audace de ses metafores, & de ses autres figures, rend son expression guindée & fâcheuse. *Ibid. art. 16.*

» Je ne veux pas dire, que son stile soit de tout point dans la pureté de la langue latine, com» me celui de Saluste, *dont il est l'imitateur*; mais si faut-il avoüer, qu'il parle en homme» d'afaires, & qu'il a un génie tout particulier, pour exprimer fortement ses conceptions, & » même pour en faire naître de nouvelles. Son ouvrage ressemble à ces tableaux, dans les» quels on reconnoît les traits hardis de la main des grans Peintres; & quoiqu'ils soient un peu » rudes, leur rudesse a pourtant sa beauté. Tous ceux, qui le lisent, y remarquent je ne sai » quelle obscurité, qui néanmoins leur produit de belles lumiéres, tout ainsi que les ombres » les plus brunes d'un portrait lui donnent souvent un jour plus vif & plus éclatant. Il est pro» digue de belles pensées, autant qu'il est avare de paroles; & cela est cause, que quelquefois » il faut expliquer ses écrits, comme les chifres, ou comme les hiéroglifes des Egiptiens, non » pas suivant ce qu'ils signifient, mais suivant ce qu'ils representent dans l'imagination de l'Auteur. » Ceux, qui l'acusent de tenir des maximes pleines d'impiété, & contraires aux bonnes-mœurs, » me pardonneront, si je leur dis, que jamais Politique ne traita les régles d'Etat plus rai» sonnablement, que lui; & que les plus scrupuleux, qui les ont blâmées, tandis qu'ils étoient » personnes privées, les ont étudiées & pratiquées, lorsqu'ils ont été appellez au maniment » des afaires publiques. L'Alemagne en a vû tout récemment un bel éxemple dans le dernier

a Si linguæ latinæ esset eadem puritas, cetera sic perfectus, ut vocare illos ipsos antiquos in certamen possit dignitatis. *Dans son épître dédicatoire à l'Empereur Maximilien II.*

Evêque de Vienne, qui, lorsqu'il n'étoit que le Pére Emeric *in puris naturalibus*, invectivoit dans tous ses sermons contre les maximes de la Politique, jusqu'à ne croire point de salut pour ceux, qui les métoient en usage; mais qui, dés qu'il se fut introduit à la Cour de l'Empereur, & poussé dans le Ministére, changea d'opinion, comme de fortune, & pratiqua lui-même (mais plus finement) tout ce qu'il condannoit auparavant dans ses prédecesseurs, les Princes d'Aversberg & de Lobkowits, dont il avoit procuré la disgrace; & dans le Comte Augustin de Walstein, son concurrent à l'Evêché de Vienne, & au Cardinalat [a]. *Ut in eodem homine diversissimi animi conspiceretur exemplum* [b].

a *Dans une Rélation manuscrite de la Cour de Vienne d'un Prince Aleman.*

b Paterc. Hist. 2. cap. 25.

NICOLAS PERROT D'ABLANCOURT.

C'est de lui qu'il faut dire ce que Patercule disoit des Auteurs célébres, qui vivoient de son tems, que vû l'admiration, que l'on a pour toutes ses traductions, il est non seulement dificile d'en juger autrement que les autres, mais encore dangereux d'en faire la censure [a]. La mauvaise humeur, que l'on vient de montrer contre les Jugemens de M. Baillet, homme de mérite & d'érudition, malgré tous les arrêts poëtiques rendus contre lui, pour le bannir du Parnasse, me devroit empêcher de critiquer d'Ablancourt, qui a pour partisans tous ceux, qui n'ont jamais lû les originaux grecs & latins, qu'il a traduits. Mais comme il est du service public de détruire la prévention, que l'on a en sa faveur, j'ai crû, que cet interêst me devoit être infiniment plus cher, que celui d'un particulier, qui joüit à faux titre d'une gloire qui ne lui apartient pas. Et je m'assûre, que l'on en conviendra de bonne foi, quand on voudra prendre la peine de conférer nos deux traductions avec le texte de Tacite.

Il y a céte diférence entre la traduction de Monsieur de Chanvalon & celle de d'Ablancourt, que l'un sacrifie les mots au sens, & l'autre le sens aux mots; l'un traduit en Homme-d'Etat, & l'autre en Grammérien; celui-ci a plus de lime, & l'autre a plus de sang, ainsi que parle Patercule [b]; enfin, il seroit aisé de faire un ouvrage acompli de la Version du premier, parce qu'il n'y auroit qu'à corriger des frases & des locutions, qui ne sont plus du bel usage; au-lieu que pour perfectionner la traduction de l'autre, il faudroit y suprimer en mille endroits, des pensées, qui sont de lui, & métre à leur place toutes celles de Tacite, qu'il a retranchées mal-à-propos, ou qu'il a si mal rendües, que cet Auteur paroît aussi fade en françois, qu'il est succulent en latin. Aprés cela, je ne saurois comprendre, comment feu M. Godeau, Evêque de Vence, a voulu dire, que *d'Ablançourt a ôté à Tacite toutes ses épines*, & que la liberté, avec *laquelle il a traduit ses OEuvres, y a porté la lumiére avec la beauté*; puisqu'au contraire il y a épaissi les ténébres en le fesant parler en mille endroits tout autrement qu'il n'a pensé. Du reste, je conviendrois volontiers, que d'Ablancourt a ôté les épines à son Auteur, pourvû que l'on tombât d'acord avec moi, qu'il lui a ôté ses roses avec ses épines. Car sa Version est presque toute dénuée de ces sentences & de ces maximes d'Etat, qui se rencontrent à chaque période de l'original. Et c'est ce qu'il semble avoüer lui-même, en partie, dans son Epitre au Cardinal de Richelieu, où il dit: *Tacite est si grand, qu'encore que je lui aie ôté une partie de ses graces, & presque toute sa force, il ne laisse pas de conserver de la majesté & de la grandeur.* Ceux, qui entendent le grec, disent de son *Lucien*, & de son *Tucidide*, ce que je dis de son *Tacite*; mais comme cela ne me regarde pas, je ne me mêlerai point d'en juger.

Au reste, il n'est pas vrai, comme le dit Fremont d'Ablancourt, *pages* 5. & 11. *de son Apologie*, que *la réputation* de son Oncle soit *si bien établie, que depuis cinquante ans elle n'ait pas soufert la moindre interruption*, ni que *ses Ouvrages n'aient pas besoin d'Apologie*; car d'autres y ont *donné ateinte* avant moi. M. d'Ablancourt est un habile homme, *dit Gui Patin létre* 43. On le blâme pourtant de s'être donné trop de licence à son Tacite: & de fait, je ne l'entens pas si bien que le latin. Je ne suis point de vôtre avis touchant ses traductions, pas-une ne me plait; il n'y en a point qui vaille le tiers de son original.

» A la gauche, (*dit l'Abbé Furetiere dans son Histoire allégorique des troubles du Roïaume d'E-*

a Nam vivorum ut magna admiratio, ita censura difficilis est. *Hist.* 2. *cap.* 36.

b Ut in illis limæ, in hoc pœne plus videatur fuisse sanguinis. *Hist.* 2. *cap.* 9.

» *loquence*) combatoient les Traductions, divisées en plusieurs corps, dont le premier mar-
» choit sous Ablancourt, qui leur avoit donné des habits neufs faits à la mode, qu'il avoit tail-
» lez & rognez à sa fantaisie. *C'est pour cela, que M. Baillet dit, que l*'on n'a point eu si bonne
» opinion de sa fidélité & de sa conscience : *qu*'on prétend, qu'il a traité ses Auteurs en Maî-
» tre plûtôt qu'en traducteur ; & que sans se contraindre & sans s'assujétir, ni à leurs mots,
» ni à leurs maniéres, il s'est donné la liberté de les quiter, & de les reprendre, quand il le ju-
» geoit à propos ; d'y faire quelquefois des changemens, des retranchemens, & même des ad-
» ditions à sa mode ; & de les faire parler en nôtre langue un peu autrement, qu'ils ne pensoient
» en la leur. *Et une page après.* Peut-on raisonnablement justifier ce traducteur de la licence, qu'il
» s'est donnée de retrancher dans cet Historien certaines choses, qui servent à l'éclaircissement de
» l'Histoire ? Car il a retiré par ex. la plûpart des noms propres ou prénoms des Romains ; ce
» qui empêche de pouvoir souvent distinguer les personnes d'une même famille. Il a retranché
» aussi quelquefois les surnoms, ou les noms de la maison & de la famille ; ce qui cause un in-
» convénient encore plus grand, que le premier. Il lui arive même de retrancher quelquefois
» tous les noms généralement, & de ne substituer à leur place, que quelques apellatifs, comme
» *deux Sénateurs, un Oficier*, &c. au-lieu de les nommer, comme fait Tacite. Enfin, les
» plus clairvoïans prétendent, qu'il a supprimé des choses entiérement essentielles à l'Histoire ;
» ce qui rend souvent le sens estropié, & l'altère considérablement. *Et plus d'une demi-page*
» *après.* Enfin, la Version, que d'Ablancourt a faite de Lucien, est si peu aprochante de son
» original, qu'on a eu raison de l'apeller *le Lucien de d'Ablancourt*, & de la considérer comme
» une espéce d'original & comme un Lucien reformé du 17. siécle, ou qui auroit pris sa nais-
» sance en France. De sorte que si le Lucien de Samosate pouvoit revenir au monde, il au-
» roit quelque peine à se retrouver dans l'ouvrage de d'Ablancourt. *Jugemens des Savans, tome*
3. chap. des traducteurs françois, art. 950. Et puis parlant d'un autre traducteur : On l'a blâ-
» mé, *dit-il*, de s'être jeté dans le parti de la secte de M. d'Ablancourt, pour se donner la li-
» berté de disposer de les Auteurs, comme il le jugeoit à propos, & de les assujetir quelque-
» fois, comme par un droit de conqueste, comme si des Auteurs devoient passer pour des cap-
» tifs, sous prétexte qu'on les fait changer de païs & de langue. *Ibid. art. 975.* Il y a donc
des Savans oposez à la secte de Perrot d'Ablancourt ; & ce qui est remarquable, c'est que son Ne-
veu vient d'abandonner son parti, en suprimant ses versions dans son Apologie, pour y en sub-
stituer d'autres à leur place, que M. Bayle dit être *fort litérales* ; convenant par là que les
traductions de d'Ablancourt ne le sont pas ; & que par conséquent, elles ne doivent pas être
au goût de ceux, *qui voudroient que toutes les œuvres de ce grand Historien fussent traduites de
cete maniére.* (Rep. des Lettres. Decembre de 1686. page 1461.) Jugement d'où resulte la con-
damnation de la Version de l'Oncle, ou de celle du Neveu. Je donne à choisir à Fremont d'A-
blancourt. Passons aux jugemens, que divers Ecrivains illustres ont faits de Tacite.

JEAN BODIN.

EST *oratio Taciti mirum in modum arguta & prudentia plena.... Nullus profectò Historicus magistratui ac judici utilior videtur. .... Budaus acerbè Tacitum scriptorum omnium sceleratissimum appellavit, quòd non nihil adversùs Christianos scripsit. Quæ ratio fecit, opinor, ut eum Tertullianus mendacissimum, Orosius adulatorem appellaret. Sed quemadmodum Marcellus JC. meretricem turpiter facere respondit, quòd sit meretrix, non tamen turpiter accipere, cùm sit meretrix : ita quoque impiè fecit Tacitus, quòd non fuerit Christianus ; sed non impiè adversùs nos scripsit, cùm gentili superstitione obligaretur. Ego verò impium judicarem, nisi quamcumque religionem veram judicaret, non eam quoque tueri, & contrarias evertere conaretur.* Methodi Histor. cap. 4.

TACITE, *dit-il*, a l'expression merveilleusement fine & délicate, toutes ses paroles sont assaisonnées de prudence...... Certainement, il n'y a point d'Historien plus utile, *ni par conséquent plus nécessaire* aux Magistrats & aux Juges. Et aprés s'être récrié contre le jugement d'Alciat, qui apelle l'Histoire de Tacite un buisson de ronces & d'épines, il ajoûte ce qui suit : Budé apelle Tacite le plus scélerat de tous les Ecrivains, à-cause qu'il a dit je ne sai quoi contre les Chretiens ; & c'est, à mon avis, pour la même raison, qu'il est traité de grand menteur par Tertulien ; & de grand flateur par Orosius. Mais si le Jurisconsulte Marcel a répondu, qu'une femme débauchée fait tres-mal de prostituer son corps, mais non pas de recevoir de l'argent, étant sur le pié de femme de joie ; l'on peut dire de même, que Tacite a bien été impie, puisqu'il n'a pas été Chretien ; mais qu'il n'a rien fait d'impie, pour

avoir écrit contre nous, puisqu'il étoit païen. Au contraire, je croirois, qu'il auroit été impie, s'il n'eût pas tâché de detruire toutes les Religions oposées à la sienne, qu'il croïoit la meilleure. Antoine Possevin dit, que ce qui a donné lieu à Tertulien d'apeller Tacite menteur, est, qu'en parlant des suplices des Chretiens, il censure malignement leurs actions, faute d'en avoir été bien informé; outre que ce qu'il dit de l'origine des Juifs est faux. A quoi Monsieur de Chanvalon répond solidement à la fin de sa » préface. Si Tacite, dit-il, parle faussement » de la religion des Juifs, son ignorance est » pardonnable, puisque ce peuple cachoit si » soigneusement à tous les Païens les mystéres de sa Loi. Quand il fait passer Moïse auprès » d'eux pour un Dieu, il fait d'eux le méme jugement, que tous les anciens Romains, qui » ont adoré les Jupiters, & les Hercules pour les biens, qu'ils avoient faits au Genre-humain. » Il est vrai, qu'il condanne malicieusement nôtre religion & les mœurs de nos premiers Chre- » tiens; mais il avoit une creance contraire à la leur; & la doctrine, qu'ils préchoient, lui sem- » bloit dangereuse à-cause de la nouveauté. Il blasfemoit contre ce qu'il ne connoissoit point, » & à moins d'une grace prévenante, il lui étoit impossible de connoitre ces véritez, qui com- » batent le sens, & qui illuminent l'entendement. Il vivoit dans la Religion de son païs, il sui- » voit la loi de son Prince, de laquelle il ne se pouvoit éloigner, sans courir fortune de la vie. J'ajoûterai à céte petite apologie une remarque tirée de Tacite méme, laquelle montre, que s'il a mal parlé des Chretiens, que Néron fit bruler vifs comme incendiaires, pour rejeter sur eux la haine de l'embrasement de Rome, il n'a pas laissé de les justifier, quant à ce crime, & de flétrir la mémoire de Néron d'un oprobre éternel. Ce ne fut pas tant, dit-il, pour l'incendie, dont on les acusoit, qu'on les fit mourir, que parce qu'ils étoient chargez de la haine du Genre-humain. Et quoique ces misérables méritassent la mort pour d'autres crimes, on en avoit pourtant compassion, comme de gens, que l'on ne sacrifioit pas à l'intérêt public, mais à la cruauté d'un Tiran [a].

Ubi de Christianorum necibus agit, cacitas in illo maxima; quippe immersus Romanis rebus, vera Christianorum gesta ignorans, maligna mente carpebat: cùm etiam in Judæorum origine mentiatur. Ea ergo causa est, cur Tacitum Tertullianus mendaciorum loquacissimum *vocat.* Bibliot. sel. lib. 1. cap. 26.

Alciatus non dubitat affirmare, dictionem ejus pra illa Pauli Jovii esse senticeta. Condonemus tale judicium tanto viro, & cogitemus ex amore Jovii proficisci. Et quale illud, quod idem & Æmilius Ferretus aiunt, eum non latinè satis scribere? quàm hoc insubidum, quàm insulsum? quis enim non videt, dictio Taciti quàm sit elegans, quàm tersa & limata? Lib. 1. de Histor. Lat. cap. 30. *Si lingua latina esset eadem puritas, cetera sic perfectus, ut vocare illos ipsos antiquos in certamen possit dignitatis.* In epistola ad Maximil. II. Imp.

Quant à Alciat: pardonnons lui, dit Gerard-Jean Vossius, cete censure, qui ne vient, que du grand amour, qu'il portoit à Paul Jove. Comment Alciat & Emile Ferret peuvent-ils dire, sans être ridicules, que Tacite ne parle pas assez bien latin, lui, dont la diction est si élegante, si pure, & si limée? [jugement fort oposé à celui de Juste-Lipse, qui dit, que Tacite seroit un Auteur acompli, & qui pouroit disputer le prix à tous les anciens, si son latin étoit aussi pur, *que celui de Tite-Live & de Saluste.*]

a Abolendo rumori (jussi incendii) Nero subdidit reos, & quæsitissimis pœnis affecit, quos vulgus *Christianos* appellabat...... haud perinde in crimine incendii, quàm odio humani generis convicti sunt.... quanquam adversùs sontes, & novissima exempla meritos, miseratio oriebatur, tanquam non utilitate publica, sed in sævitiam unius absumerentur. *Ann. 15.*

D'Ablancourt donne un autre sens que moi à la frase haud perinde, &c. *disant, que ces pauvres Chretiens* ne furent pas tant convaincus du crime, dont on les acusoit, que de la haine du Genre-humain. *Avant lui, Manuel Sueyro, Don Carlos Coloma, & Adrien Politi, avoient aussi rendu ce passage en leurs langues:* Fueron castigados, *dit le premier,* no tanto por el delicto del incendio, quanto por averlos convencido de que tenian odio à todo el genero humano. No tanto, *dit le second,* por el delicto del incendio, que se les imputava; como por averlos convencido de general aborrecimiento à la humana generacion. *Sur quoi il met pour commentaire à la marge, qu'un homme d'esprit disoit, que l'acusation, que l'on faisoit aux Chretiens, d'être les ennemis du Genre-humain, venoit de ce qu'ils persuadoient aux Gentils de s'abstenir des plaisirs de la chair? & aux filles, de consacrer leur virginité au vrai Dieu.* Furono gastigati, *dit le troisiéme,* non tanto per il delitto dell' incendio, quanto per esser conventi di portare odio all' humana generatione. *Par ces deux derniers mots il se voit, que* Politi *&* Coloma *se sont parfaitement rencontrez. Mais céte interpretation me paroit toute contraire au sens litéral de Tacite, qui après avoir dit,* in crimine incendii, *eût dit aussi,* in odio humani generis, *s'il eût voulu faire tomber le mot,* convicti, *sur,* odio, *aussi-bien que sur,* in crimine: *au-lieu que n'y aïant point d'in devant le mot,* odio, *cela montre, qu'il veut dire, que les acusez ne furent condannez à mort, que parce que leur secte étoit odieuse aux Magistrats, & au peuple, qui craignoient, qu'elle ne produisist quelque révolution dans l'Empire? ainsi que Monsieur de Chanvalon l'a trés-bien remarqué dans l'endroit de sa préface, que je viens de citer. Quant au passage, dont il est question, il le rend en ces mots,* lesquels tous furent convaincus non tant du crime de l'incendie, comme de la haine universelle, que leur portoit le Genre-humain. *C'étoit donc, selon Tacite, le Genre-humain, qui les haïssoit; & non pas eux, qui haïssoient le Genre-humain.*

JUSTE-LIPSE dans son dernier jugement de Tacite, lequel est au commencement de l'Edition Elzevirienne de l'année 1634.

Non *est in Græcis aut Latinis, &c, fidenter dicam, non erit, qui prudentia omnigena laude huic se comparet; adeo non veremur, ne quis anteponat. Singula pagina, quid pagina? singula linea dogmata, consilia, monita sunt; sed brevia sæpe aut occulta, & opus sagaci quadam mente ad odorandum & assequendum. Sicut non omnes canes feram, non item lectores virtutes hujus dotésque aut indagent, aut capiunt. Viris opus est, & cum ingenii quadam subtilitate, judicii rectitudine; &, ut verbo dicam, natura bonitate. Qui non habet, me audiat, & res alias agat.... Quis illo veriùs narrat aut breviùs? quis narrando magis docet? In moribus, quid est quod non tangat; in affectibus, quod non revelet? Mirabilis omnino scriptor, & qui seriò hoc ipsum agit, quod non agit. Nec enim Historia solùm est, sed velut hortus & seminarium præceptorum. Ut ii, qui vestes acu pingunt, ingeniose gemmas inserunt, sine confusione aut noxa formarum: sic stile passim sententias, serie narrationis nihil omissa, aut læsa. Scaber tamen quibusdam & obscurus videtur; suóne vitio, an ipsorum? Nam acutè argutéque scripsisse fateor, & tales esse debere, qui eum legent.*

Il n'y a point d'Auteur grec ni latin, & tres-assurément il n'y en aura jamais, qui pour l'étendüe de sa prudence soit comparé à celui-ci; tant je suis eloigné de croire, qu'aucun autre lui soit jamais préféré. Chaque page, que dis-je? chaque ligne contient des conseils, des préceptes, & des dogmes; encore sont-ils si courts, & si cachez, qu'il faut avoir l'odorat bien fin, pour les trouver. Ni tous les chiens ne font pas lever la bête de son giste, ni tous les lecteurs n'atrapent pas le sens mistérieux de Tacite. Il faut pour cela des hommes faits; il faut avec une certaine subtilité d'esprit un jugement, qui aille droit au but, &, pour le dire en un mot, une naissance heureuse. Si cela vous manque, croïez-moi, faites autre chose. Qui est-ce, dit-il, dans ses notes sur le livre 1. de sa Doctrine Civile, qui sçache mieux que lui faire une narration fidèle & concise? Qu'y a-t-il dans les mœurs, qu'il ne sonde; & dans les conseils, qu'il ne revele? Véritablement, c'est un Auteur admirable, & qui fait méme en perfection ce qu'il afecte le moins de faire. Car ce n'est pas seulement une Histoire qu'il fait, mais c'est comme un champ, qu'il seme de préceptes & de sentences *politiques*; sans que pour cela il interrompe ni renverse jamais l'ordre & la suite de sa narration. Semblable à ceux, qui brodent des étofes, lesquels entremélent si adroitement les perles & les diamans avec l'or & la soie, que tout y est placé sans confusion. S'il parolt transcendant & obscur à quelques-uns, est-ce sa faute, ou la leur? J'avoüe bien, que son stile est serré, & qu'il est dificile d'en pénétrer tout le sens; mais aussi n'est-il bon à lire que pour ceux, qui ont l'esprit subtil & profond comme lui. Et dans le catalogue des Auteurs grecs & latins, sacrez & profanes, dont il a compilé sa Politique, il dit en nommant Tacite, que ce seul Auteur lui a fourni plus de lumiéres, que tous les autres ensemble. *Plus unus ille nobis contulit, quàm ceteri omnes.*

ANTOINE POSSEVIN, Jésuite.

Acer *est scriptor, suásque fert utilitates his temporibus, quibus dum principum illius seculi aulas, interiorem vitam, consilia, jussa, facta considerat, occasionem præbet, ut, obvia in plerisque similitudine, pares aliorum principum exitus animo percipiantur.* Biblioth. sel. lib. 1. c. 26.

Tacite, *dit-il*, est un Auteur subtil & pénetrant, & dont la lecture est tres-utile en ce tems-ci; car les réflexions, qu'il fait sur les actions des Princes de son siécle, & sur les intrigues de leur Cour, & de leur Cabinet, nous donnent ocasion d'aprofondir les causes de plusieurs évènemens, qui ont beaucoup de ressemblance à ceux, qu'il nous raconte.

JUAN DE MARIANA, Jésuite.

Tacitus *horrida oratione atque spinosa, sed arguta imprimis, magnum rerum thesaurum tegens, consilia principum artes fraudésque aulæ.*

La diction de Tacite, *dit-il*, est rude & épineuse, mais nerveuse, & pleine de sens. Sous ses paroles est caché un grand tresor de cho-

In alienis periculis & malis, quasi in speculo, nostrarum rerum imaginem contemplari licebit. Idoneus autor, quem nunquam principes, nunquam aulici, deponant de manibus, die noctùque versent. Regis Instit. lib. 2. cap. 6.

ses, j'entens les maximes des Princes, avec les intrigues & les fourberies de la Cour. Nous pouvons voir comme dans un miroir, l'image de nos propres afaires, sous la figure des avantures, qu'ont eües les autres. Enfin, c'est un Auteur, qui mérite d'être jour & nuit entre les mains des Princes, & des Courtisans.

FAMIEN STRADA, Jésuite.

TACITUS *Historiam composuit præceptorum causâ, nec tam affert præteritorum conjecturas, quàm futurorum monita.* Lib. I. Prol. Academ. 2.

TACITE, *dit-il*, a composé son Histoire, plûtôt pour instruire, que pour raconter ; & il ne s'atache pas tant à faire des conjectures sur le passé, qu'à donner des avertissemens pour l'avenir.

BALTASAR GRACIAN, Jésuite.

» TACITE, ce grand Oracle des Politiques, *dit-il dans le Discours 26. de son* AGUDEZA, » ne se contentoit pas de raconter simplement, il a garni son Histoire de gloses, de critiques, » & de réflexions ; il ne s'est pas arêté à l'écorce des évenemens, mais il a foüillé jusque dans » le Cabinet des Princes, & pénétré jusque dans les plus secrets detours de leur inteution. *Dans » le Discours* 61. il dit, que Tacite excelle dans la censure, & que pour bien écrire le regne » d'un Prince artificieux, dissimulé, & malin comme Tibere, il faloit un Historien comme » Tacite, qui fût capable de sonder tous les replis d'un cœur impénétrable. Et puis il conclut ce Discours par un avis, qu'il donne à ceux, qui veulent éterniser leur nom par leurs écrits. » Qui que tu sois, dit-il, qui aspires à la gloire de l'immortalité, essaïe de censurer comme » Tacite ; de peser les dits & les faits heroïques comme Valere-Maxime ; de moraliser com- » me Florus ; de commenter & d'assortir comme Patercule ; d'emploïer les allusions & les an- » titeses comme Cicéron ; de parler sentencieusement comme Senéque ; & de dire tout agrea- » blement comme le Jeune-Pline.

GABRIEL NAUDÉ, Bibliotéquaire du Cardinal Mazarin.

SI *pueri olim juris civilis studium auspicaturi leges duodecim tabularum, tanquam carmen necessarium, ediscebant: cur non & politici, resp. clavum gubernaturi, hujus auctoris scripta memoriæ penitus commendabunt, à quibus exempla simul atque oracula petant ipsius reip. bene & feliciter administrandæ?* In Bibliographia politica.

AUTREFOIS, *dit-il*, les jeunes gens aprenoient par cœur les douze Tables, comme une préparation nécessaire à l'étude du Droit Civil : pourquoi donc ceux, qui sont destinez au maniment des afaires publiques, ne muniront-ils pas leur memoire des écrits de cet Auteur, pour avoir à point-nommé des exemples & des oracles, qui leur enseignent à bien gouverner ?

LA MOTHE-LE-VAYER Précepteur de MONSIEUR.

IL n'y a dans Tacite, *dit-il*, que l'obscurité dont on se puisse plaindre, & peutêtre ne lui doit-elle pas être imputée comme un defaut, puisqu'il s'étoit proposé Tucidide pour exemple... Il n'est pas moins sentencieux, que Tucidide & Saluste. On ne voit rien chez lui d'étranger, d'afecté, ni de superflu. Il découvre toujours les causes des évenemens, & aprofondit les afaires d'une maniére, qui y fait prendre du goût. L'on n'aprend pas moins par ce qu'il laisse à dire, que par ce qu'il a dit ; son silence étant aussi instructif que son langage, & ses nulles, pour parler en termes de chifre, aussi considérables, que ses plus importans caractéres, à-cause que tout y est plein de considération, de justesse, & de jugement.

LES SIX PREMIERS LIVRES
DES
ANNALES
DE
CORNEILLE TACITE.

LES ANNALES DE CORNEILLE TACITE.

LIVRE PREMIER.

ABREGE' DE L'HISTOIRE DE LA RE'PUBLIQUE ROMAINE.

ROME, dans son commencement, eut des Rois *a*, *& aprés le bannissement des Tarquins*, Lucius Junius Brutus introduisit le Consulat & la *b* Liberté *1*.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Dés que la Roïauté commence à dégénérer en tirannie, le peuple aspire

NOTES HISTORIQUES.

a Rois] Savoir, Romulus, son fondateur, qui, selon Tacite, gouverna avec un pouvoir arbitraire. *Romulus ut libitum imperitaverat. Ann.* 3. Numa, qui établit une forme de culte divin, avec des Pontifes, des Augures & des Prêtres, pour faire les cérémonies des sacrifices. *Numa religionibus & divino jure populum devinxit. Ibid.* Tullus Hostilius, qui enseigna aux Romains l'art de faire la guerre, & pour cet éfet institua une discipline militaire. Ancus Martius, qui poliça la Ville, & la peupla des Sabins & des Latins qu'il avoit vaincus, & bâtit la ville d'Ostie, pour servir de port aux Romains. Tarquin I. qui bâtit le Cirque, & distingua les Sénateurs & les Chevaliers par des marques d'honneur extérieures, comme étoient la Chaise d'ivoire, dite en latin *Sella Curulis*; l'anneau d'or, la robe de pourpre, apellée *Trabea*; la Pretexte, ou la robe bordée d'écarlate, &c. Servius Tullius, qui, selon Tacite, fut le principal législateur des Romains. *Præcipuus Servius Tullius sanctor legum fuit. Ann.* 3. enferma dans la Ville les Monts Quirinal, Esquilin, & Viminal, & fit graver ses loix sur des tables de pierre. Et Tarquin II. dit le Superbe qui étant monté au trône par un inceste, & par le meurtre de Servius Tullius, dont il avoit épousé les deux filles, & voulant s'y maintenir par la violence & par la terreur, fut chassé de Rome avec toute sa famille.

b Liberté] Tacite opose toujours la Liberté à la Roïauté. *Res dissociabiles, principatum & libertatem. In Agricola. Haud facile libertas & domini miscentur. Hist.* 4 Un Maitre & la liberté ne peuvent pas compatir ensemble. Tarquinius Priscus, dit-il *liv.* 3. *de son Hist.* avoit jeté les fondemens du Capitole, & puis Servius Tullius & Tarquin le Superbe le bâtirent, l'un des dons des Aliez, & l'autre des dépoüilles des ennemis; mais la gloire d'achever ce grand ouvrage étoit réservée à la Liberté. Quant à Junius Brutus, il ne fut pas seulement l'instituteur du Consulat, il fut aussi le premier, qui l'exerça, mais avec tant de zele pour sa patrie, que non content d'avoir fait bannir Collatin, son colégue, seulement parce qu'il étoit de la famille roïale des Tarquins; il fit trancher la tête à ses propres enfans, qui vouloient les rétablir sur le trône. Au reste, les deux Magistrats, à qui fut transférée l'autorité qu'avoient les Rois, furent apellez Consuls, pour signifier, qu'ils devoient aider de leurs conseils la nouvelle République, & non pas la gouverner à leur fantaisie, comme avoient fait les Rois.

La Dictature *c* ne se donnoit que pour un tems, & la puissance des Decemvirs *d* ne dura pas plus de deux ans *2*. L'autorité Consulaire des

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

à la liberté ; & dés qu'il trouve un Brutus, c'est-à-dire, un Chef capable de la lui donner, il ne manque presque jamais de secoüer le joug, non seulement du Roi, qui le tirannise, mais encore de la Roïauté, de peur qu'il ne vienne un autre Roi, qui le tirannise aussi. *Occultior, non melior.*

2 Le plus sûr moïen de conserver la liberté, dit Tite-Live, est de ne point soufrir, que les Magistratures, où réside la force du Gouvernement, soient de longue durée. Il n'y a point de lieu au monde, où céte maxime soit si bien observée qu'à Venise ; & c'est peutêtre la principale cause, qui la fait survivre à tant de siécles, & à tant d'Etats, qui étoient plus puissans que le sien, & n'étoient pas environnez de si dangereux voisins. Machiavel dit, que le peu de tems que duroit la Dictature, empêchoit le Dictateur de sortir des bornes de son devoir. *Chap. 34. du livre 1. de ses Discours.*

NOTES HISTORIQUES.

c Dictature] Le Dictateur étoit un Magistrat souverain, mais dont le pouvoir ne duroit qu'autant que duroit le danger, qui menaçoit la République ; de sorte qu'il n'étoit que le depositaire de l'autorité souveraine. Les Romains commencérent à en créer un dans la guerre qu'ils eurent contre les Latins, qui avoient donné retraite aux Tarquins, & ce fut Titus Lartius, ou Largius. Il étoit apellé Dictateur *ab edicendo*, ou *ab edictando*, i. e. parce qu'il avoit droit de faire des édits; ou parce qu'il n'étoit pas élu par les sufrages du peuple, ni par le scrutin du Senat, comme les autres Magistrats ; mais seulement *dit* & nommé par le Consul, & puis proclamé par la voix du peuple. Or il étoit nommé par le Consul, dit Machiavel *chapitre 34. du livre 1. de ses Discours*, parce que comme la création du Dictateur faisoit une espece de honte aux Consuls, qui de Chefs qu'ils étoient de la Ville, devenoient sujets comme les autres à une puissance supérieure, les Romains voulurent, qu'il fût élu par les Consuls mêmes, afin que toutes les fois que la Ville en auroit besoin, ils se portassent plus volontiers à l'élire, & qu'ainsi ils eussent moins de repugnance à lui obéir ; les blessures que l'on se fait volontairement, étant bien moins douloureuses que celles, que nous font les autres. Il pouvoit déposer les Consuls, témoin Q. Cincinnatus, qui déposa le Consul Minutius ; il suspendoit les fonctions de tous les Magistrats, excepté les Tribuns du peuple, qui s'en prévaloient quelquefois contre lui-même. Du commencement, la Dictature ne se conféroit qu'aux Nobles, mais, depuis, les Plébeïens y eurent part, ainsi qu'au Consulat. La Dictature, dit Machiavel, merite d'être comptée entre les choses, qui ont le plus contribué à l'agrandissement de l'Empire Romain. Car dans les Républiques, qui sont toujours lentes à se remuer, (à-cause que nul Magistrat ne peut rien expédier tout seul, & que l'un aïant besoin de l'autre pour acorder leurs sentimens, le tems coule insensiblement) les remedes ordinaires sont tres-dangereux, quand il s'agit de remédier à un mal, qui presse, & qui, par conséquent, ne donne pas le loisir d'atendre la déliberation de plusieurs..... D'où je conclus, que les Républiques, qui, dans les dangers pressans, n'ont point recours, ou à un Dictateur, ou à quelque autre Magistrat semblable, ne manqueront jamais d'échoüer dans quelque accident subit. Autrefois, le Duché de Brabant créoit un *Ruvert*, ou Protecteur, à qui la Province déferoit un pouvoir absolu pour un tems. Le Prince d'Orange se fit élire Ruvert en 1577. *Cabrera ch. 24 du livre 11. de son Filippe II. & Strada liv. 1. dec. 1.*

d Decemvirs] Dix hommes, qui gouvernoient la République à la place des Consuls. Ce fut sous eux, que furent composées les XII Tables, c'est-à-dire, la compilation des meilleures loix de la Grece, mais particuliérement d'Atenes, dont la police étoit estimée la plus excellente. Car toutes celles, que les Rois avoient faites, avoient été abolies en haine de la Roïauté. La premiére année ils firent chacun leur Table selon les matiéres, qui leur étoient échûes, & l'année suivante ils en firent deux autres en commun, pour supléer à ce qui manquoit aux dix premiéres. Mais comme ils vouloient perpétuer leur gouvernement, qui commençoit à dégénérer en tirannie, le Decemvirat fut aboli pour jamais, & le Consulat rétabli. Les Decemvirs avoient plus d'autorité que le Dictateur: car le Dictateur ne pouvoit rien changer aux loix anciennes de

Tribuns militaires *e* ne fut pas longtems en vigueur *3*. La domination de Cinna, ni celle de Silla ne furent pas longues *4*, & César ne tarda guére à ruiner Crassus & Pompée, *ses colégues*; ni Auguste à vaincre Lepidus & Marc-Antoine, *ses rivaux*. Et comme les guerres civiles avoient épuisé toutes les forces de la République, Auguste en prit le gouvernement *5* sous le nom *mo-*

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

3 Toute puissance établie par la sédition, comme l'étoit celle de ces Tribuns, ne peut jamais subsister longtems.

4 Rien n'est si fragile, ni si sujet aux revers de la fortune, qu'une puissance, qui n'a pas le droit & la raison pour fondement. Cinna fut tué, dans une sédition, par ses propres soldats, & Silla contraint de renoncer à la Dictature. Sur quoi César disoit plaisamment, qu'il faloit que Silla ne sût pas lire, puisqu'il ne savoit pas dicter.

5 L'ambition & les querelles des Grans sont les écüeils, où va toujours échoüer la liberté des Républiques; car l'Etat s'afoiblit à mesure que les particuliers se fortifient par les armes, sous couleur de vanger leurs injures, ou de se métre à couvert du ressentiment de leurs ennemis, & de la violence des plus forts. Et comme le Peuple se lasse à la fin d'être la proie de leurs dissensions, il est contraint de recevoir un Maître absolu, pour avoir la paix. Ainsi, Tacite a bien raison de dire, que les inimitiez des Citoïens sont bien plus dangereuses dans les Républiques, & que la Roïauté n'est venüe au monde, que depuis que l'égalité & la modestie en sont sorties. *Periculosiores sunt inimicitiæ juxta libertatem. In Germania. Postquam exui æqualitas, & pro modestia ac pudore ambitio & vis incedebat, provenêre dominationes. Ann. 3.* Au reste, Tacite semble marquer ici, que Rome ne fut jamais en repos, depuis le bannissement des Rois, jusqu'à ce qu'elle fut retournée à la domination d'un seul, comme à son principe. Car, au témoignage de Cicéron, ce n'étoit pas la Roïauté, que le Peuple Romain haïssoit, mais l'abus de la Roïauté. *3. de Legib.*

NOTES HISTORIQUES.

la Ville, ni rien faire qui fût au désavantage de l'Etat, les Tribuns du Peuple, les Consuls, & le Sénat, qui subsistoient toujours, lui métant un frein, qui l'empéchoit de sortir du droit chemin, dit Machiavel; au contraire, le Consulat & le Tribunat aïant été abolis par la création des Decemvirs, à qui le peuple transféra tous ses droits; ces dix, qui avoient leurs coudées franches, comme n'y aïant plus d'apel au peuple, eurent la commodité de devenir insolens.

e Tribuns militaires] Les Patrices, ou les Nobles, étant en discorde avec le peuple, qui vouloit, que le Consulat fût conféré aux Plébeïens, aussi bien qu'aux Nobles, on trouva l'expédient de créer des Tribuns militaires en la place des Consuls: de sorte que toutes les fois, que le Peuple & les Nobles ne pouvoient pas s'acorder dans l'élection des Consuls, on créoit cinq Tribuns, qui fesoient toutes les fonctions Consulaires. Témoignage, dit Machiavel *chap. 39. du livre 1. de ses Disc.* que c'étoit plutôt le nom de Consul, que l'on haïssoit, que l'autorité du Consulat. Et cet usage dura environ 80. ans, non pas de suite, car il y eut entre-deux une alternative tantôt de Consuls, & tantôt de Tribuns. Tacite ne dit rien ici des Tribuns du Peuple, qui tenoient pourtant un rang considérable dans l'ancienne République, comme aïant été instituez, pour modérer l'autorité des Consuls, & pour défendre les Petits contre l'insolence des Grans. Outre que leurs personnes étoient sacrées & inviolables. Ils furent instituez 50. ans avant la création des Tribuns militaires, lorsque le peuple jaloux de la puissance des Nobles, & las de leurs insultes, se retira au Mont Crustumerin, apellé depuis le Mont-Sacré, à cause de l'heureux acommodement de céte querelle. Il n'y eut d'abord, que deux Tribuns du

deste de Prince *6 du Sénat f.*

Tout ce qui est arivé de bonheur ou de malheur à l'ancienne République a été raconté par de célébres Ecrivains *7*: Et Auguste même n'a pas manqué de beaux esprits, pour écrire son histoire, avant que la nécessité de flater, qui croissoit *8 de jour en jour*, les eût abatardis. Lorsque Tibère, Caligula, Claudius & Néron, regnoient, la crainte *de les ofenser*, fesoit écrire des mensonges; mais dés qu'ils furent morts, la haine

On n'a pas manqué d'habiles gens, pour écrire son histoire, jusqu'à ce que la flaterie prenant la place de la liberté, eût émoussé la pointe des esprits.

Les faits de Tibère, de Caligula, de Claudius & de Néron, ont été raportez faussement durant leur vie, parce qu'on les craignoit; & sinistrement aprés leur mort, parce que l'on se laissa emporter à la haine récente. *Ou* ont été déguisez durant leur vie, parce qu'on les craignoit; & envenimez aprés leur mort, parce qu'on les haïssoit.

Réflexions Politiques.

6 Un Prince nouveau doit toujours s'abstenir des titres odieux: car outre que l'autorité n'est pas dans les titres, ceux qu'il accepte font juger des bonnes ou mauvaises dispositions, qu'il aporte au gouvernement. Il est naturel de croire, qu'un Prince, qui prend volontiers un titre, qui choque ses Sujets, ne se souciera guére d'être aimé, & fera son capital de la maxime, *Oderint, dum metuant*. Le Pape Paul II. fit concevoir une tres-mauvaise opinion de son Pontificat, dés le jour de son éxaltation, pour avoir voulu prendre le nom de *Formose*, parce qu'il étoit fort bien fait. Et véritablement, la vanité, qu'il en tiroit, fut cause, qu'il fit beaucoup de choses indécentes à un Pontife, car, au raport de Platine, il se fardoit & se paroit comme une femme.

7 Ceux, qui ne racontent que les choses, qui font honneur à leur patrie, & supriment les autres, sont de bons Citoïens, mais de tres-mauvais Historiens.

Dum patriam laudat, dum damnat Poggius hostes,
Nec malus est civis, nec bonus historicus.

Selon Tacite, l'Histoire est toujours mieux écrite par les Républiquains, que par les Sujets de Monarchie, parce que la flaterie est peu en regne dans les Républiques.

8 La flaterie croît à mesure que la domination s'afermit. Elle commença sous le regne d'Auguste, mais elle fut au comble sous celui de Tibère. Pour voir le progrés énorme, qu'elle fit en peu de tems parmi les Ecrivains, il n'y a qu'à conférer l'Histoire de Patercule avec celle de Tite-Live. Celui-ci a écrit en Républiquain, & l'autre en Roïaliste. Si Auguste apelloit Tite-Live *Pompéïen*, il auroit assurément apellé Patercule *Tibérien*.

NOTES HISTORIQUES.

Peuple, mais peu aprés il y en eut quatre, & par succession de tems ils furent multipliez jusqu'à dix, sans qu'aucun Noble pût exercer cète charge. Ce qui ne s'observa pas dans la suite. C. Licinius Stolo & Sextius Lateranus empéchérent durant cinq ans l'élection des Consuls, & par ce moïen le Sénat fut contraint d'admètre les Plébeïens au Consulat, qui leur fut conferé la premiére fois en la personne de Sextius & de Licinius. Silla, ennemi juré du Peuple avoit fort abatardi ces Tribuns, mais aprés sa mort ils reprirent toute leur autorité.

f Prince du Sénat] Il n'avoit aucune supériorité sur les Sénateurs, qui lui étoient égaux en tout, excepté la presséance: & pour cète raison Dion l'apelle προκρίτον γερουσίας, i. e. le premier du Sénat. Ce titre étoit en usage sous l'ancienne République. Le premier, qui en fut honoré, fut Fabius Ambustus, environ l'an de Rome 435. Les Consuls étoient plus que le Prince du Sénat, car ils étoient les Princes du Peuple.

toute récente fit composer *des invectives 9*.

C'est pourquoi, je veux donner ici la fin du regne d'Auguste, & puis l'histoire de Tibére & des trois Empereurs suivans; le tout sans passion & sans intéreft, toutes les raisons de les aimer, ou de les haïr, étant éloignées de moi *10, qui ne les ai jamais connus*.

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

9 L'Histoire des méchans Princes n'est jamais écrite fidélement, ni durant leur vie, parce qu'on les craint; ni aprés leur mort, parce qu'on les calomnie. Et d'ailleurs, ceux, qui ont fait leur fortune sous eux, croïent qu'il leur est permis de mentit par reconnoissance. De sorte que la postérité est également trompée par les uns, & par les autres. *Ita neutris cura posteritatis inter infensos, vel obnoxios. Hist.* 1.

10 Ceux, qui se mêlent d'écrire l'Histoire, ne doivent rien donner à l'amour, ni à la haine, qu'ils ont pour les personnes, dont ils ont à parler. Ni leur animosité, ni leur reconnoissance, ne doivent jamais passer de leur cœur à leurs écrits. Ils doivent se métre au dessus de l'espérance & de la crainte, pour avoir la force de dire toujours la vérité. Chacun, dit d'Aubigné, proteste à son commencement de remplacer les defauts de sa sufisance par l'éfort de sa fidélité; chacun se vante de liberté, & de fouler aux piez sa passion; & tel, qui dés le commencement même montre, que sa plume & sa conscience sont vendües à la Faveur. *Préface de son Histoire Universelle.*

ABREGÉ DU REGNE D'AUGUSTE.

APRE'S que, Cassius & Brutus étant morts, il n'y eut plus personne, qui prît les armes pour la défense de la Liberté; que le jeune Pompée, *fils de Pompée-le-Grand*, eut été défait en Sicile; que Lepidus eut été dépoüillé *du commandement de son Armée*; & que Marc-Antoine se fut tué: Auguste, qui restoit seul de tous les Chefs de parti, & même de celui de César, *son grand Oncle maternel*, quita le nom odieux de Triumvir 1, & se fit apeller Consul, feignant même de ne vouloir user que du pouvoir de Tribun, pour être en état de maintenir le Peuple 2 dans ses droits. Mais aprés qu'il eut gagné la Milice par ses libéra-

1 Quand un Prince passe de la cruauté à la clémence, tout le mal, qu'il a fait, est attribué à la nécessité, & au malheur des tems; & tout le bien, qu'il fait, à son naturel. Auguste éfaçoit tous les vestiges de son Triumvirat, en quitant le nom de Triumvir, & l'on peut dire, que sa clémence fit plus de mal à la République Romaine, que son Triumvirat, atendu qu'elle aprivoisoit le Peuple à la servitude, en lui fesant aimer pour Maître celui qu'il abhorroit auparavant comme Triumvir.

2 Ceux, qui ont oprimé la liberté des Républiques, ont presque tous commencé par la défendre, car le Peuple s'acoutume insensiblement à obéir à celui, qui sait le tromper sous le spécieux titre de défenseur. C'est avec ce beau nom que *Pagano della Torre* se rendit Seigneur de Milan; & le Duc d'Atenes, de Florence.

litez *3*, le Peuple par l'abondance des vivres *4*, & tout le monde par la douceur de la paix ; il commença à s'émanciper peu à peu, & à tirer à ſoi l'autorité du Sénat, des Magiſtrats, & des loix, ſans que perſonne s'y opoſât, parce que la guerre & la proſcription avoient emporté les plus braves gens, & que la ſervitude étoit le plus ſûr moïen qu'eût la Nobleſſe, pour aquérir des richeſſes & des honneurs. Outre que ceux, qui trouvoient leur compte au changement, aimoient mieux la ſujétion préſente avec un repos aſſuré, que de s'expoſer à de nouveaux dangers, pour recouvrer l'ancienne liberté *5*. Les Provinces même ne montroient pas de répugnance pour ce nouveau gouvernement, celui du Sénat & du peuple leur étant à charge, à cauſe des querelles continuelles des Grans, & de l'avarice des Magiſtrats, contre qui l'on imploroit en vain le ſecours des loix, qui cédoient à la force, aux brigues, & à l'argent.

Au reſte, Auguſte, pour afermir ſa domination, éleva à la dignité de Pontife & d'Edile Curule *g* Claudius Marcellus, fils de ſa ſœur Octavia, lequel étoit encore tout jeune ; & honora de deux Conſulats conſécutifs Marcus Agrippa, homme de baſſe naiſſance *1*, mais qui entendant bien le métier de la guerre, avoit été le compagnon de ſes victoires. Il le prit même pour ſon gendre aprés la mort

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

3 La Milice aime toujours mieux les dons, qu'on lui fait, & la licence, qu'on lui laiſſe, que la liberté publique. *Donis corrumpebatur*, dit Tite-Live, *& malebat licentiam ſuam, quàm omnium libertatem.*

4 Le Peuple aime mieux ſon ventre, que ſa liberté.

5 Il eſt auſſi dangereux de vouloir rendre la liberté à un Peuple, qui veut avoir un Maître, que de vouloir aſſervir un Peuple, qui veut vivre en liberté. Au reſte, c'eſt conſerver l'ombre & les aparences de la liberté, que d'obéïr de bon gré à ceux, qui ont le pouvoir de nous y contraindre.

Libertatis ſervaveris umbram, dit Lucain,
Si quicquid jubeare, velis.

1 Le Prince, qui veut être bien ſervi, doit honorer la vertu, en quelque lieu qu'elle ſe rencontre, & regarder comme le plus noble celui, qui eſt le plus capable de l'aider à bien gouverner. La perſonne d'un ſeul homme, dit Commines, eſt quelquefois cauſe de préſerver ſon Maître de grans inconvéniens, encore qu'il ne ſoit de lignée grande, pourvû que ſeulement le ſens & la vertu y ſoient. *Ch. 5. du livre 5. de ſes Mem.* Cabrera dit, que Filipe II. dans la diſtribution des charges & des honneurs militaires, préféroit le ſang verſé au ſang hérité. *Chapitre dernier du livre 11. de ſon Hiſtoire.*

NOTES HISTORIQUES.

g ***Edile Curule***] C'eſt-à-dire, Edile à chariot. Car il y avoit eu des Ediles, tirez du menu-peuple, à qui il n'étoit pas permis d'aler par la Ville en chariot, ni aſſis ſur un ſiége d'ivoire. Mais cête diſtinction, qui étoit odieuſe au Peuple, fut abolie dans la ſuite, & tous les Ediles furent Curules. Ils avoient l'intendance de la Police, des Jeux-publics, & de la réparation des Temples, & de tout ce qui concernoit le culte des Dieux.

de Marcellus. Il donna le titre de Généraux d'Armée à Tibére Néron, & à Claudius Drusus, qui n'étoient que les fils de sa femme, quoique sa Maison ne manquât pas d'héritiers *légitimes;* car il avoit adopté Caius & Lucius enfans d'Agrippa, & avoit desiré avec ardeur, qu'ils fussent déclarez Princes de la Jeunesse, & désignez Consuls, dans un âge, où ils portoient encore la Pretexte *b*, bien qu'il fît semblant de n'y vouloir pas consentir *2*.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

2 C'est assez qu'on devine, que le Prince ne refuse pas sincérement une chose, pour la lui ofrir encore avec plus d'empressement, qu'il ne fait de résistance à l'accepter. Plus les Papes afectent de montrer, au commencement de leur Pontificat, peu d'inclination, à apeller leurs parens au manîment des afaires, plus les Cardinaux, les Ambassadeurs, & les Courtisans, font d'instances, pour les resoudre à ce qu'on sait bien qu'ils desirent. *Voi la Réflexion 6. du chap. 7.*

NOTES HISTORIQUES.

b Pretexte] Robe bordée d'écarlate, que portoient les enfans de bonne maison, depuis le regne de Lucius Tarquinius, surnommé Priscus, ou le Vieux. On la quitoit à 17. ans.

Brutus & Cassius.

Paterculedit, que jamais personne n'a eu au commencement la fortune si favorable, que Brutus & Cassius, mais que sa faveur n'a jamais duré si peu de tems. Brutus n'avoit que 37. ans, lorsqu'il mourut. Cassius étoit un meilleur Capitaine, Brutus un meilleur ami. L'un avoit plus de vigueur, & l'autre plus de probité. Et comme il étoit plus avantageux à la République d'avoir Auguste pour maitre, que non pas Antoine, il eut été pareillement plus doux d'obéir à Brutus, qu'à Cassius. Ils se tuérent tous deux, celui-ci, par l'épouvante qu'il prit d'une troupe de gens, qui venoient lui annoncer la victoire, croiant que c'étoient les ennemis; & l'autre peu de jours après, par désespoir.

Le jeune Pompée.

Ce jeune homme s'étant saisi de la Sicile forma une Armée du débris de celle de Brutus, & de quantité d'esclaves, de fugitifs, & de proscrits, qui se vinrent rendre à lui. Car quoiqu'il ne ressemblât guére à son pére, & qu'il ne fût vaillant, que par saillie & par emportement, tout Chef se trouvoit propre à des gens, qui n'avoient rien à perdre. Comme il infestoit la mer par ses pirateries, Auguste & Antoine furent obligez de faire la paix avec lui, pour contenter le peuple de Rome, qui ne pouvoit plus suporter la disete des vivres, causée par les brigandages de la flote de Pompée. On lui céda par ce traité la Sicile & la Grece. Mais cet esprit turbulent n'en voulant pas demeurer là, Auguste lui déclara la guerre. Le commencement en fut heureux pour Pompée, mais la fin pour Auguste, qui le réduisit à s'enfuis en Asie, où il fut tué par l'ordre d'Antoine. *Paterc. Hist. 2. chap. 72. 73. 77. & 79.*

Le Triumvir Lepidus.

Après la défaite & la fuite du jeune Pompée, Lepidus, qui étoit venu en Sicile avec douze légions, incorpora dans son Armée les troupes de Pompée. Se voïant donc à la tête de plus de vint légions, il eut l'audace de faire dire à Auguste, que la Sicile lui apartenoit par droit de conquête, lui, qui n'avoit été que le spectateur de la victoire d'autrui, & qui l'avoit même retardée longtems, en proposant toujours des avis contraires à ceux, que tous les autres aprouvoient. Auguste, quoique sans armes, entra dans le Camp de Lepidus, & sans se soucier des fléches, que celui-ci faisoit tirer sur lui, ala enlever l'aigle d'une légion. Lepidus, abandonné de ses soldats, & de la fortune, qui l'avoit élevé à un degré de puissance, qu'il ne méritoit par aucun endroit, fut contraint de se jeter aux piez d'Auguste, qui lui conserva la vie & les biens.

Marc-Antoine.

Ce Triumvir s'étant avisé de faire la guerre à sa patrie, il falut décider la querelle par un combat, qui mit fin à toutes les guerres civiles. La bataille se donna près d'Actium, Promontoire de la Mer d'Albanie. Dès que les deux flotes en furent venües aux mains, la Reine Cléopatre aïant pris la fuite, Antoine aima mieux être le compagnon d'une femme, qui fuïoit, que de ses soldats, qui combatoient. Ces braves gens ne laissérent pas d'opiniâtrer le combat, & quand ils eurent désespéré de vaincre, ils s'ostinérent longtems à vouloir mourir pour un déserteur. Mais enfin, Auguste les aïant adoucis par ses remontrances, ils mirent bas les armes, & cédérent la victoire à celui, qui la méritoit autant par sa clémence, que par sa valeur.

A peine Agrippa fut-il mort, que Lucius & Caius, ou par un éfet prématuré du Destin, ou par la perfidie de *Livia 1*, leur marâtre, moururent aussi tous deux, l'un, en alant en Espagne, pour commander les Armées; & l'autre en revenant d'Arménie, malade d'une blessure. Et comme Drusus étoit mort long-tems auparavant, il ne restoit plus que Tibére, qui, dés lors fut regardé comme le Maître futur. Auguste l'adopte *i*, & le fait son colégue à l'Empire, & à la puissance du Tribunat; il l'envoïe par toutes les armées pour le faire connoître aux soldats; & tout cela se fait ouvertement à la priére de Livia, & non plus par les artifices, ni par les intrigues secrétes qu'elle emploïoit, *lorsque son fils avoit des rivaux.* Car elle avoit pris un tel ascendant sur Auguste, dans sa vieillesse *2*, que, *pour la contenter*, il relégua dans l'Isle de Planasie Agrippa le Posthume, l'unique petit-fils qui lui restoit; jeune-homme à la vérité sans éducation, & qui se prévaloit follement de la force de son corps, mais qui du reste n'étoit convaincu d'aucun crime. Il ne laissa pas de métre à la tête de huit légions vers le Rhin *3*, Germanicus, fils de Drusus, & de le faire adopter par Tibére, quoique Tibére eût un

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Il arive souvent, qu'on atribüe la mort des Princes à ceux, qui y ont le principal intérest. Comme Livia vouloit encore regner aprés la mort d'Auguste, on la soupçonnoit d'avoir fait empoisonner Lucius & Caius, pour faire entrer son fils en leur place. Henri, Duc d'Orleans, & Caterine de Médicis, sa femme, furent crûs les vrais auteurs de la mort du Daufin de France, à-cause que céte mort leur assûroit la Couronne.

2 Il est rare de voir un Prince vieillir & conserver son autorité jusqu'à la fin. Tacite dit, que la puissance d'un vieillard est precaire, *precarium seni imperium, & brevi transiturum. Hist. 1.* Car sous prétexte de soulager sa vieillesse, sa femme, ou son fils, ou ses Ministres, s'emparent du gouvernement. Le Duc Filippe étant dans sa vieillesse, dit Commines, ses afaires furent tellement conduites par Messeigneurs de Crouy & de Chimai, qu'il restitua au Roi les Villes de dessus la riviére de Somme, dont le Comte son fils fut fort troublé, car c'étoient les frontiéres & limites de leurs Seigneuries. Le Comte fit une grande assemblée de gens de conseil en l'Hôtel de l'Evêque de Cambrai, & là déclara tous ceux de la Maison de Crouy ennemis mortels de son pére & de lui, de sorte qu'il falut, que tous s'enfuïssent. Tout ceci déplut bien au Duc Filippe, mais son ancien âge le lui fit endurer patiemment. *Chapitre 1. & 2. du livre 1. de ses Memoires.* Ce qui fait encore qu'un Prince vieux & infirme perd son autorité, c'est que n'y aïant plus rien à espérer de lui, il est abandonné de ses serviteurs.

3 Peutêtre n'étoit-ce pas tant, pour s'oposer aux incursions des Alemans, que pour tenir Tibére en bride, s'il entreprenoit sur l'autorité d'Auguste.

NOTES HISTORIQUES.

i Selon Paterculle, Tibére fut adopté par Auguste, sous le Consulat d'Elius Catus, & de Caius Sentius, le 27. de Juin de l'an de Rome 754. *Hist. 2. chap. 103.*

fils

fils déja meur, *& propre aux afaires*, pour se fortifier par un plus grand nombre d'heritiers *3*.

Il n'y avoit point alors d'autre guerre, que celle de l'Alemagne, qui se continuoit plutôt pour éfacer l'ignominie de la défaite de Quintilius Varus, que par aucûn desir d'étendre les bornes de l'Empire, ou pour aucun autre interêt considérable. Tout étoit tranquille à Rome, les Magistrats avoient les mêmes noms *1*. Les jeunes-gens étant nez depuis la bataille *navale* d'Actium, & la pluspart des vieux durant les guerres Civiles; que pouvoit-il rester de gens, qui eussent vû *le tems de* la Liberté? Toute la Ville aïant donc changé de face, il ne s'y voïoit plus rien de la forme & de la vigueur de l'ancien gouvernement. L'Egalité aïant fini *avec la Liberté*, l'on ne se soucioit plus que d'obéir au Prince, sans se métre en peine de rien, tandis qu'Auguste fut d'un âge à soutenir virilement le faix des afaires, & la fortune de sa Maison. Mais depuis que la vieillesse & la maladie l'eurent afoibli, & que sa fin, qui aprochoit, eut donné jour à de nouvelles espérances, quelques uns commencérent à

3 L'adoption ne sert pas seulement à multiplier les héritiers du Prince, qui n'est plus en âge d'en engendrer, mais encore à le garantir du reproche de la vieillesse, & de l'incapacité de gouverner, quand on voit, qu'il fait un bon choix. Et c'est ainsi, que l'entendoit Galba, lors qu'il disoit à Pison en l'adoptant: Dés que le Sénat & la Ville sauront ton adoprion, l'on cessera de me trouver vieux. *Audita adoptione desinam videri senex. Tac. Hist.* 1.

1 Arcanum novi status imago antiqui, c'est-à-dire: Le mistere d'un gouvernemenr nouveau est de ressembler à l'ancien. Car il ne faut pas, que le peuple s'apperçoive du changemenr, de peur qu'il ne se souléve. Aprés que Filippe II. eut pris possession du Portugal, il y laissa pour Viceroi le Cardinal Archiduc Albert, de sorte que, quant à l'habit, dit Cabrera, il sembloit, que le Roi Cardinal Henri n'étoit pas mort. *A la fin de son Histoire de Filippe II.* C'est peutêtre pour la même raison, que Filippe donna le Gouvernement des Païs-bas à la Duchesse de Parme, sa sœur, atendu que les Flamans étant acoutumez à la Ginécocratie depuis 46. ans, que Marguerite d'Autriche, Duchesse Doüairiére de Savoie, & Marie Reine de Hongrie, sa tante, les avoient gouvernez, une Gouvernante sembloit leur devoir être plus agréable qu'un Gouverneur. Herrera dit, que Filippe aïant rapellé de Portugal l'Archiduc Albert (en 1594.) le Gouvernement de ce Roïaume resta entre les mains de cinq Administrateurs, parce qu'aïant promis aux Portugais, de leur donner toujours un Gouverneur, qui seroit de la Maison Roïale, & ne le pouvant, ou ne le voulant pas faire alors, il crut ne rien innover, en métant à la place d'Albert cinq Seigneurs Portugais, à l'imitation du Roi Cardinal Henri, qui par son testament en avoir nommé cinq autres. *Chap. 23. du livre 10. de la troisiéme partie de son Histoire.* Henri IV. voulut faire son abjuration dans l'Eglise de Saint Denis, pour montrer, qu'il vouloit suivre la Religion & les exemples des Rois, qui y sont enterrez. *Mémoires du Chancelier de Chiverny.*

raisonner en vain des avantages de la Liberté. Plusieurs apréhendoient la guerre, & d'autres la desiroient ; mais la pluspart se plaisoient à faire divers jugemens de ceux, qui aloient devenir leurs Maîtres *2*. » Agrippa, *disoient-* » *ils*, est cruel & féroce, & a le cœur ulcéré de » l'ignominie de son éxil *3*. Il n'est pas même » d'âge, ni d'expérience, à pouvoir porter un » tel fardeau. Tibére, au contraire, est un » homme fait, & qui a beaucoup de réputa- » tation militaire ; mais outre *qu'il a hérité* » *de* la superbe invétérée de la famille Clau- » dienne, on lui voit échaper souvent des » traits de cruauté, quoiqu'il ait grand soin » de cacher son naturel. *Qu'atendre d'un* » *homme* nourri dés son enfance *k* dans la » maison dominante ; chargé d'honneurs & » de trionfes, dans sa jeunesse *4* ; qui n'a mé- » dité dans sa retraite, ou plutôt dans son » éxil à Rhodes, que vangence, que trompe- » rie, que volupté *5* ; qui a une mére impé-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

2 Quand un Prince commence à devenir infirme, ou cassé, tout le monde tourne les yeux vers le soleil levant, c'est-à-dire, vers son successeur, s'il y en a un d'assûré, comme il arive dans les Etats héréditaires ; mais si ce successeur est incertain, ainsi qu'il se voit dans les Roïaumes électifs, alors chacun raisonne des bonnes & des mauvaises qualitez de tous les prétendans, & destine à l'Empire celui qui lui plaît davantage. *Multi*, dit Tacite, *occulta spe, prout quis amicus vel cliens, hunc vel illum ambitiosis rumoribus destinabant. Hist.* 1.

3 L'on a souvent remarqué, que les Princes, qui sont venus de l'éxil au trône, ont toujours été cruels.

——— *Regnabit sanguine multo,*
Quisquis ab exilio venit ad imperium. Apud Suet. in Vita Tib.

& pareillement ceux, qui ont été ou méprisez, ou mal-traitez sous le regne de leur prédecesseur. Dés que Louis XI. se trouva grand & Roi couronné, dit Commines, il ne pensa qu'à la vangence. *Chap.* 10. *du livre* 1. *de ses Mémoires.*

4 Il faut noter, dit le même, que tous les hommes, qui jamais ont été grans, & ont fait de grandes choses, ont commencé fort jeunes. Et cela gît à la nouriture. *Chap.* 10. *du livre* 1. *de ses Mémoires.*

5 La solitude est un dangereux compagnon pour un méchant esprit. Les Princes de l'humeur de Tibére ne peuvent jamais être en pire compagnie qu'avec eux-mêmes. L'humeur féroce & cruelle de Don Carlos Prince d'Espagne, selon Cabrera, ne venoit que de l'inclination, qu'il avoit à la solitude. *Chap.* 8. *du livre* 1. *de son Histoire.* Car, dit-il, la solitude rend les jeunes gens farouches, mélancoliques, rêveurs, colères, & capables de former de mauvais desseins. Ce que personne ne voit, n'est repris de personne, & par conséquent la tentation ne trouve point d'obstacle. *Chap.* 2. *du livre* 4.

NOTES HISTORIQUES.

k Tibére n'avoit pas encore trois ans, lorsque sa mére fut mariée à Auguste. Tibére, dit Patereule, nourri chez Auguste, imbu de ses divins preceptes, & outre cela doüé d'un excellent esprit, montra d'abord je ne sai quoi qui prométoit tout ce que nous voïons qu'il est aujourdui. *Hist.* 2. *chap.* 94.

» rieuse & violente, selon la coutume du sexe, » à laquelle il faudra obéir en esclaves ; & » deux enfans, (*Drusus son propre fils, & Germanicus son fils adoptif*) qui seront à charge à la République, *sous le regne de leur pére*, » & la déchiteront un jour *aprés sa mort.*

Pendant que l'on tenoit ces discours, & d'autres semblables, la maladie d'Auguste empiroit toujours, & quelques-uns soupçonnoient sa femme de l'avoir empoisonné *1* ; car, peu de mois auparavant, il avoit couru un bruit, qu'Auguste aïant choisi les plus confidens *de ses domestiques*, s'étoit transporté secrétement, & sans autre compagnie d'amis, que de Fabius Maximus, en l'Isle de Planasie, pour voir le jeune Agrippa ; qu'il y avoit eu beaucoup de larmes répandües de part & d'autre, & beaucoup de témoignages réciproques de tendresse *l*; d'où il y avoit lieu d'espérer, qu'Agrippa rentreroit dans la Maison de son aïeul *2* ; que Fabius avoit découvert la chose à Martia sa femme *3* , & puis Mar-

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 C'est l'ordinaire des hommes d'attribüer la mort des Princes au poison, comme si les Princes ne pouvoient pas mourir de maladie, ni de vieillesse ; ou qu'il falût rendre leur mort aussi mistérieuse que leur vie.

2 Auguste voulant réparer la faute qu'il avoit faite de deshériter son petit-fils, en fit encore une plus grande en le voulant rapeller à la succession de l'Empire, aprés avoir pris Tibére pour son colégue. Car outre qu'il n'étoit plus en son pouvoir de défaire ce qu'il avoit fait, son repentir, qui venoit trop tard, lui atiroit la haine & le ressentiment de Livia & de Tibére, qui cessoient de lui être obligez d'un bienfait auquel il avoit regret. Quand on veut entreprendre une si grande chose, dit Commines, on la doit consulter & débatre, afin de pouvoir choisir le meilleur parti..... Car il n'est nul Prince si sage, à qui il n'arive de faillir quelquefois, & *même* bien souvent, s'il a longue vie, & ainsi se trouveroit de leurs faits, s'il en étoit toujours dit la vérité. *Chapitre 13. du livre 5. de ses Mémoires.*

3 Caton le Censeur avoit bien raison de dire, que l'une des trois choses dont il se repentoit, étoit d'avoir dit son secret à une femme ; car, selon Plaute, il n'y en a jamais eu de muétes. *Deux ou trois éxemples contraires*, dit un Moderne, *sont des miracles, qui ne font point de conséquence.* Le P. Bouhours dans son Entretien du Secret.

NOTES HISTORIQUES.

l Le grand Pline dit, qu'Auguste regreta son petit-fils Agrippa, aprés l'avoir relegué, & que les desseins ambitieux de Livia & de Tibére lui donnérent bien à penser dans les derniers tems de sa vie. *Abdicatio Posthumi Agrippæ post adoptionem, desiderium post relegationem..... Hinc uxoris & Tiberii cogitationes suprema ejus cura Cap. 45. libri 7.* Enfin, conclut-il, ce divin Auguste mourut, en laissant pour héritier & successeur le fils de son ennemi. Car Tibére étoit fils du Pontife Claude Néron, qui s'étoit déclaré protecteur de tous les Mécontens aprés la mort de Jules César, & avoit excité la guerre dans la Campanie. *Patercule Hist. 2. chap. 75.* Suetone ajoute, que le pére de Tibére étoit si passionné pour la Liberté, qu'il proposa, dans le Sénat, d'ordonner des récompenses pour les meurtriers de César. *In Tiberio.*

tia à l'Impérarrice 4, qui s'en étoit plainte à l'Empereur; & que peu aprés Fabius étant mort, & peutêtre volontairement, *pour prévenir le ressentiment d'Auguste*, l'on avoit oüi à ses funérailles les lamentations de Martia, qui se reprochoit d'être la cause du malheur de son mari 5. Quoi qu'il en soit, Tibére étoit à peine entré dans l'Illirie, qu'il fut rapellé en diligence par des lêtres de sa mére; & l'on ne sait pas au vrai, s'il trouva Auguste encore en vie *m*, quand il fut à Nole; car Livia avoit disposé des corps de garde dans toutes les avenües de la Ville & du Palais, & fesoit courir de tems en tems de bonnes nouvelles, jusqu'à ce qu'aïant pourvû à tout ce

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

4 C'est une coutume générale, dit Commines, que toujours on complaît plus aux gens de qui l'on espére quelque acroissement de fortune pour le tems à venir, que l'on ne fait à celui, qui est déja en tel degré, qu'il ne peut monter plus haut. *Chap. dernier du livre 6.*

5 Les Princes font toujours périr ceux, qui ont révelé leur secret, non seulement à-cause de l'infidélité, mais encore, pour la honte, qu'ils ont de s'être trompez en confidens. Auguste, qui avoit le discernement si fin, avoit préféré Fabius à tous ses autres amis; & pourtant son secret ne laissa pas d'être découvert par l'imprudence de ce confident. C'estpourquoi, les Princes n'en doivent point avoir, non plus que ce Metellus, qui disoit, qu'il bruleroit sa chemise, si elle savoit son secret. Il est bon de remarquer en passant, qu'il n'y a rien de plus dangereux, que de confier à une femme mariée un secret,, qui a quelque rélation à son mari; car tôt ou tard le lit découvre tout, *nox nocti indicat scientiam*, sur-tout si la femme a intérest de n'être pas secréte. Ainsi, il ne faut pas s'étonner, si Livia voïant qu'il s'agissoit d'ôter l'Empire à Tibére, son fils, pour le donner au jeune Agrippa son beau-fils, se soucia peu de sacrifier Fabius & Martia au ressentiment d'Auguste, pour l'empêcher de rapeller son petit-fils. Dans le siécle passé, Don Antonio de Padilla aïant révelé à la Reine d'Espagne Doña Ana, que Filippe II. l'avoit frustrée de la Régence, par le testament qu'il avoit fait à Badajoz; céte Princesse, qui attribuoit céte exclusion à un manque d'amour & d'estime, ne manqua pas de lui en faire des plaintes; ce qui coûta bientôt la vie à Don Antonio. *Cabrera chap. 3. du livre 12. & 2. du livre 13. de son Histoire.* Enfin, il ne faut jamais confier un secret d'importance à une personne, qui est infiniment au dessus de soi; car de la maniére, dont les Grans sont faits, ils tiennent à déshonneur de se contraindre pour leurs inférieurs, & à simplicité ridicule, de ménager celui, qui leur a dit une chose, dont ils peuvent tirer du profit en la révélant. Antoine Perez dit, que la langue est la partie de l'homme, que les Dames abhorrent davantage, à-cause du secret, qu'elles veulent qu'on leur garde, & qu'elles craignent qu'on révéle. A plus forte raison les hommes, mais particuliérement ceux, qui vivent à la Cour, ou qui ont commerce avec des Dames de Cour, doivent se défier de la langue des femmes, & de leurs femmes même, plus que de celle de leurs plus redoutables ennemis.

NOTES HISTORIQUES.

m Patercule dit, que Tibére ariva à Nole avant la mort d'Auguste, & qu'ils eurent encore quelque entretien ensemble. *chap. 123.*

que la conjoncture présente requéroit, elle fit publier tout ensemble la mort d'Auguste *n* & l'avénement de Tibére à l'Empire *o*.

NOTES HISTORIQUES.

n Suétone dit, que Tibére ne voulut publier la mort d'Auguste, qu'aprés avoir fait assassiner le jeune Agrippa. *In Tiberio.*

o A l'âge de cinquante-cinq ans.

REGNE DE TIBÉRE.

An de Rome 767.

I. LA premiére action du nouveau regne fut le meurtre du jeune Agrippa *1*,

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un Prince, qui verse le sang roïal, fait un éxemple de tres-dangereuse conséquence. La Reine de Naples Jeanne I. dit Ammirato, fesant étrangler André son mari, ne fit qu'enseigner à Charles III. qu'il étoit permis de l'étrangler elle-même. Et lui, aprés avoir ôté la couronne & la vie à céte Reine sa parente, perdit l'une & l'autre par la main des Hongrois, qui profitérent de l'éxemple qu'il leur avoit donné. *Discours 7. du livre 17. de son Commentaire sur Tacite.* Il y a beaucoup de Politiques, dit Cabrera, qui disent au contraire, qu'il est dificile de garder en prison des Princes du sang roïal, & que les morts ne mordent point : qui est la raison, pourquoi Charles d'Anjou (c'est-à-dire Charles I. Roi de Naples) fit mourir Conradin, neveu de Manfrede, son prédécesseur. Mais l'Aragon ne manqua pas d'héritiers, qui recouvrérent heureusement le Roïaume, & qui condannérent à mort le fils de Charles. Et si céte Sentence ne s'éxécuta pas, (*parce que Constance fille aînée de Manfrede, & femme de Pierre III. Roi d'Aragon, fut plus généreuse que Charles I.*) l'innocent Conradin ne laissa pas d'être vangé, par la note d'infamie, que son sang imprimoit à la Maison d'Anjou....... Filippe II. pourvût à la sûreté & à la conservation de la Reine Marie d'Angleterre sa femme, en s'oposant à l'éxécution de l'Arrest de mort rendu contre Elizabet, sa belle-sœur, parce que le Prince, qui met ceux de son sang entre les mains du bourreau, aiguise le glaive contre soi-même. *Chap. 10. du livre 1. & 5. du livre 2. de son Filippe II.* Henri IV. ne voulut jamais consentir à la mort de Charles de Valois, Comte d'Auvergne, qui avoit conspiré contre lui, disant, qu'il faloit respecter le sang des Rois : & M[r] de Villeroy, l'un de ses Ministres, disoit fort à propos, que lorsqu'il s'agissoit de la vie des Princes du sang, le Prince ne devoit consulter que la nature. Burnet avoüe, que la mort de la Reine d'Ecosse a été la plus grande tache du regne d'Elizabet d'Angleterre. Et je m'étonne, que le Pape Sixte V. qui savoit si bien aprendre aux autres à respecter la Majesté Roïale, enviât à céte Reine le bonheur & l'honneur d'avoir fait tomber à ses piez une tête couronnée. Et jamais songe ne fut plus instructif, que celui que fit une Dame, qui couchoit ordinairement dans la chambre d'Elizabet, laquelle, la nuit d'avant céte

qu'un Centurion bien résolu eut beaucoup de peine à tuer, quoique *ce pauvre Prince* fût sans armes, & ne se doutât de rien auparavant. Tibére n'en parla point du tout au Sénat, voulant, qu'on crût, qu'Auguste avoit ordonné au Tribun, qui gardoit Agrippa, de le tuer au premier avis, qu'il auroit de sa mort. Il est bien vrai, qu'Auguste s'étoit souvent plaint de lui avec aigreur, & avoit même éxigé, que son éxil fût autorisé par un Arrest du Sénat; mais sa rigueur n'a jamais été jusqu'à vouloir la mort de pas-un de ceux de son sang: & il n'étoit pas croïable, qu'il eût fait tuer son petit-fils, pour assûrer le repos du fils de sa femme. Il est plus vrai-semblable que Tibére & sa mére hâtérent la mort d'Agrippa, qui leur étoit suspect, l'un, par la crainte d'avoir un Compétiteur *o*; l'autre, par la haine, qu'ont toujours les marâtres. Néanmoins, lorsque le Centurion, selon l'usage de la Discipline Militaire, vint dire, qu'il avoit fait ce qu'on lui avoit commandé, Tibére répondit, qu'il ne lui avoit rien ordonné *2*, & que le Centurion rendroit compte de ses faits au Sénat. Saluste, qui étoit du secret, (car il avoit envoïé céte commission par écrit au Tribun) craignant d'être recherché d'un meurtre, *dont le Prince se déchargeoit*; & dont, *par conséquent*, il seroit également dangereux pour lui, de se dire innocent, ou coupable *3*; remontra à Livia, qu'il faloit bien se garder de divulguer les

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

éxécution se réveilla en sursaut, criant, qu'elle voïoit couper la tête à Marie Stuart, & qu'on l'aloit couper aussi à Elizabet avec la même hache. *Leti livre 3. de la 2. partie de la Vie de Sixte V.*

2 C'est la coutume des Princes de rejeter la haine des cas odieux sur leurs Ministres. Antoine Perez, qui en avoit fait une fâcheuse expérience au sujet du meurtre de Don Juan de Escovedo, dont Filippe II. soufrit qu'il fût recherché; dit, que les Princes ne se sont avisez d'établir un Conseil-d'Etat, que pour avoir moïen de se disculper de tous les événemens sinistres. Elizabet fit emprisonner le Secretaire, qui avoit expédié l'ordre de hâter l'éxécution de Marie Stuart, disant qu'elle l'avoit signé par surprise. *Leti.*

3 Malheureuse est la condition d'un Ministre, qui est forcé d'acuser son Prince, pour prouver son innocence; ou d'être coupable, pour le faire croire innocent. Car s'il garde le secret, il est condanné par les Juges; & s'il ne le garde pas, il est sacrifié par son Maître, comme un serviteur infidéle. Ajoutez à cela, qu'un Prince est toujours bien aise de se défaire de quiconque peut témoigner contre lui.

NOTES HISTORIQUES.

o Paul Piasecki dit, que Constance d'Autriche, seconde femme de Sigismond III Roi de Pologne, fesoit des cabales pour faire tomber l'élection sur Jean-Casimir, son fils-aîné, à l'exclusion de Uladislas, son beau-fils & son neveu, qui comme fils-aîné du Roi étoit selon la Loi & la Coutume du païs préférable à tous les autres. Dans sa Cronique. *Nec unquam committunt*, dit un autre Polonois, *quin hic eligatur, cui ipso jure debeatur successio.* Krzistanovvic, dans sa Description du Gouvernement de Pologne.

secrets de la Maison du Prince, ni les conseils de ses Ministres *4*, ni les noms des soldats, dont il se servoit, *pour éxécuter ses ordres*; que Tibére énerveroit la force de la Principauté, s'il renvoïoit ainsi les afaires au Sénat *5*; que la condition de regner est telle, qu'il n'y a point de compte à rendre, qu'à celui, qui regne *p*.

On, que la domination est de telle nature, qu'elle ne peut pas subsister, si l'on rend compte à plus d'un seul.

II. Cependant, à Rome, les Consuls, les Sénateurs, les Chevaliers, couroient à l'envi à la servitude, & les plus illustres étoient ceux, qui se hâtoient davantage, composant tous si bien leur extérieur, que sans paroître joïeux de la mort d'Auguste, ni tristes de l'a-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

4 Les Princes manqueroient bientôt de conseil, s'il y avoit du danger à les conseiller. *Defuturos qui suadeant, si suadere periculum sit. Curt. lib. 7.* Quand un Prince garde le secret, dit Cabrera, on lui fait volontiers savoir toutes les choses, qui peuvent lui aporter du dommage; ce qui souvent sauve son Etat & sa personne. Filippe II. savoit tout, parce que chacun lui disoit tout ce qu'il savoit, & qu'on étoit assuré, qu'il garderoit inviolablement le secret. *Chapitre 3. du livre 12. de sa Vie.*

5 Comme c'est renverser le Gouvernement d'une République, & introduire la Monarchie, que de confier l'autorité souveraine à un seul, c'est détruire la Monarchie, que de la confier à plusieurs. C'est la faute, que Filippe II. fit aprés la mort de Louis de Requesens, Gouverneur des Païs-bas, en permétant, que l'administration de la Flandre alât au Conseil-d'Etat du païs. Car le peuple se voïant délivré du joug d'un Gouverneur Espagnol, ne craignoit pas une puissance, qui, comme partagée entre plusieurs, lui sembloit faire une espéce de République. Outre que les intérets & les avis de ceux, qui composoient ce Conseil, ne s'acordant presque jamais, le peuple avoit un beau prétexte de ne pas obéir, en demeurant neutre entre tant de Maîtres, qui ne savoient pas commander. Il est quasi impossible, dit Commines, que beaucoup de grans Seigneurs ensemble, & de semblable état, se puissent longtems entretenir, sinon qu'il y ait un Chef par dessus tous: & si seroit besoin, que celui-là fût sage & bien estimé, pour avoir l'obéissance de tous. Et quelques lignes aprés il en donne la raison. Parce, dit-il, qu'ils ont tant de choses à démêler & acorder entr'eux, que la moitié du tems se perd avant qu'il y ait rien de conclu. *Chapitre dernier du livre 1. de ses Mémoires.* Cabrera dit, que le Prince a besoin de conseil & de Ministres, pour lui aider à gouverner, parce que, si habile qu'il soit, il ne sait pas tout; mais non pas pour être ses compagnons à regner, parceque n'étant que des instrumens, c'est à lui d'en faire tel usage qu'il lui plaît. *Chapitre 7. du livre 1. de son Histoire.*

NOTES HISTORIQUES.

p Marie, Reine de Hongrie, sœur de Charle-quint, montroit bien qu'elle étoit du même sentiment, lorsqu'en disant adieu aux Païs-bas, dont elle avoit été Gouvernante l'espace de 23. ans, elle usa de ces termes: Si j'ai manqué en quelque chose, j'en suis excusable, comme n'y aïant rien oublié du mien; mais si quelqu'un n'en reste pas content, c'est le moindre de mes soucis, puisque l'Empereur mon frére s'en contente, n'aïant eu autre soin que de lui plaire. *Brantome disc. 4. de ses Femmes galantes.*

vénement de Tibére *q*, ils entremêloient les larmes avec la joie, & les regrets avec la flaterie. Sextus Pompeius, & Sextus Apuleius, alors Consuls, pretérent les premiers le serment de fidélité à Tibére, & le reçurent aprés, *en son nom*, de Seius Strabon, Capitaine de la Garde Prétorienne, & de C. Turranius, Commissaire Général des vivres; & puis du Sénat, de la Milice, & du Peuple. Car Tibére afectoit de commencer toutes les fonctions publiques par le ministére des Consuls *r*, comme si c'eût été encore l'ancienne République, & qu'il eût même été en doute, s'il devoit accepter l'Empire. L'Edit même, par lequel il convoquoit le Sénat, étoit court & modeste, disant qu'il n'usoit de ce droit, qu'en vertu du pouvoir de Tribun *r*, qu'il avoit reçu sous Auguste *2*, & seulement pour délibérer des honneurs *funébres*, qu'il faloit rendre à son pére, dont cependant il n'abandonneroit point le corps *s*; & que toute la part qu'il prétendoit à l'administration publique se reduisoit à cet Edit *t*. Mais dés qu'Auguste fut

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 Comme la Liberté avoit commencé par le Consulat, il afectoit de faire proposer toutes les afaires par les Consuls, pour amuser le Peuple, & même le Sénat, par une image de l'ancienne République. *Arcanum enim novi status imago antiqui.*

2 Les Edits du Prince doivent toujours être courts; car ce sont des loix & des commandemens, dont il n'apartient pas aux Sujets d'aprofondir les motifs. C'est le fait d'un Docteur, d'aléguer des raisons, mais non pas d'un Legislateur, qui doit se faire obéir, non point par persuasion, mais par autorité. Si l'on donnoit des raisons aux Sujets, ils voudroient les examiner; & cet examen les porteroit à la désobéïssance, quand ils ne les trouveroient pas bonnes. La force d'une loi n'est pas formellement dans sa justice, mais dans l'autorité du Législateur; & par consequent il faut obéir aux Rois, qui sont les supremes Législateurs, parce qu'ils ont fait telle ou telle ordonnance, & non point parce que leurs ordonnances nous semblent être justes.

NOTES HISTORIQUES.

q Don Juan Antonio de Vera parlant de la cérémonie de l'abdication de Charle-quint, dit, que les assistans y donnérent ouvertement des marques de leur douleur, mais pourtant d'une maniére, qui sans ofenser le Prince qu'ils recevoient, montroit quel étoit celui qu'ils perdoient. *Epitome de la Vie de Charle-quint.*

r Sous l'ancienne République, les Tribuns du peuple avoient plusieurs fois convoqué le Sénat. Ainsi, Tibére faisoit une action populaire en le convoquant. Il est vrai, que les Tribuns avoient usurpé ce pouvoir; car au commencement ils n'avoient que celui de *vetare, aut intercedere*, i. e. d'empêcher ou de s'oposer; au-lieu que les Consuls avoient droit de commander. *Consules jubent.*

s Parce qu'Auguste étant mort à Nole, comme le dit Tacite à la fin du sommaire de sa Vie, il vouloit, par honneur, acompagner son corps jusque dans Rome.

t Jean Freinshemius donne un autre sens à ce passage: *neque abscedere à corpore, idque unum ex publicis muneribus usurpare*; faisant dire à Tibére que par cête convocation il ne prétend point se donner de supériorité sur le Sénat, ni sur aucun Sénateur, mais seulement s'aquiter de ce qu'il doit à son pére; & qu'à l'avenir il ne se mêlera plus de rien ordonner. Et dans l'Examen des Traducteurs de Tacite, lequel est à la fin de sa Parafrase, il dit: La plupart des Traducteurs entendent ces mots, *abscedere à corpore*, du corps d'Auguste, & moi, je les entens du corps du Sénat. En quoi il a suivi

mort,

mort, il avoit donné le mot aux Cohortes Prétoriennes; la Garde se faisoit chez lui, & tout le reste, comme chez l'Empereur. Qu'il alât par les rües, qu'il alât au Sénat, les soldats l'acompagnoient toujours. Il avoit même écrit aux Armées, comme celui, qui venoit de succéder à l'Empire, sans hésiter jamais, que lorsqu'il parloit au Sénat 3. La principale cause de sa feinte 4 étoit, qu'il craignoit, que Germanicus, maître de tant de légions, assuré du secours de tous les Aliez, & éperdûment aimé du Peuple Romain, n'aimât mieux joüir de l'Empire, que de l'atendre. Il y entroit aussi de la vaine gloire, car il afectoit de paroître élu par la République 5, plûtot qu'introduit par les artifices d'une femme 6, & par l'adoption d'un Vieillard *engeollé*. On reconnut depuis, que l'irrésolution qu'il montroit, tendoit encore à découvrir la bonne ou mauvaise volonté des Grans, car il étudioit le visage & les paroles, pour en faire, aprés, des crimes à ceux, qu'il vouloit perdre.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

3 Il fesoit le Républiquain dans le Sénat, parce que c'étoit l'unique lieu, où il restoit encore quelque image de l'ancienne liberté.

4 Il est de l'intérest des Grans de pénétrer les sentimens du Prince, au commencement de son regne, pour savoir comment ils ont à se gouverner avec lui; mais il est de l'intérest du Prince de ne se point ouvrir, ni déclarer, dans les choses, qui éxercent la curiosité des Grans. Car si une fois ils sont les premiers à découvrir ce qu'il a dans l'ame, il ne saura jamais ce qu'ils ont dans le cœur. *Lleva la ventaja*, dit un proverbe Espagnol, *el que vee el juego al compañero.*

5 Dans un Empire électif, le Prince doit toujours témoigner, qu'il tient la Principauté de ceux, à qui apartient le droit d'élire, quoiqu'il l'ait obtenüe par d'autres moïens; car autrement il passera pour un usurpateur, & pour un ennemi déclaré de la Liberté publique; &, par conséquent, sa vie sera toujours en danger. Il ne se peut rien dire de plus judicieux, ni de plus agréable à une République, ou à un Etat électif, que ce que Galba disoit de son élection à l'Empire. Sous les regnes de Tibére, de Caligula, & de Claudius, disoit-il, la République Romaine a été comme le patrimoine & l'héritage d'une seule famille: mais pour moi, qui ai été apellé à l'Empire par le consentement des Dieux & des hommes, je puis dire, que l'Election aïant recommencé en ma personne, j'ai ramené la Liberté; & que si le vaste corps de l'Empire pouvoit se passer d'avoir un Chef pour le gouverner, je serois celui, qui ferois revivre l'ancienne République.

6 Autrefois, les grans hommes tenoient à déshonneur, d'être redevables de leur fortune à des femmes, parce que la faveur sembloit y avoir plus de part, que leur mérite. Mais aujourdui, l'on n'est pas si délicat de ce côté-là. La ruelle avance mille fois plus de gens que l'épée.

NOTES HISTORIQUES.

le Dati, qui les rend ainsi: *Ne voleva egli in ciò partirsi dalla volontà de gli altri Senatori*: & Rodolfe le Maistre, qui les rend en ces termes: Demeurer étroitement uni au Corps du Sénat.

III. Le premier jour, qu'il entra au Sénat, il ne voulut point, qu'on y traitât d'autre chose, que des funérailles d'Auguste *t*, dont le testament fut aporté par les Vestales. Tibére & Livia étoient instituez ses héritiers, & Livia adoptée en la famille des Jules, & honorée du nom d'Augusta *u*. Ses petits-fils & leurs descendans étoient apellez au second degré; & dans le troisiéme il mètoit les Grans de la Ville, non point par afection, car il en haïssoit la pluspart; mais par ostentation *z*, & pour être admiré de la postérité *x*. Ses legs ne passoient point les régles ordinaires, si ce n'est qu'il laissoit au Peuple quatre-cens mille grans sesterces, *c'est-à-dire, un million d'or;* aux Tribus du menu peuple, trente-cinq mille grans sesterces, *ou quatre-vints-sept mille cinq-cens écus;* aux soldats des Gardes, chacun mille petits sesterces; & trois-cens aux soldats des Légions Romaines, *c'est-à-dire, vint-cinq écus par tête aux Prétoriens, & sept ou huit aux Légionaires.* Aprés cela, on parla des honneurs, qu'on lui rendroit, & les principaux, dont on s'avisa, furent, que le Convoi passeroit par la porte du Trionfe; qui fut l'avis de Gallus Asinius: que les titres des loix, qu'il avoit faites, & les noms des nations, qu'il avoit vaincües, seroient portez devant son corps; ce qui fut

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

t Le Prince, qui honore & fait honorer la mémoire & les cendres de ses prédécesseurs, fait à ses successeurs un éxemple, qui les oblige à lui rendre les mêmes devoirs aprés sa mort. Suétone raconte, qu'on disoit, que César avoit rendu ses statües & ses images inviolables, en rétablissant celles de Silla & de Pompée, que le Peuple avoit renversées durant les guerres civiles. En Pologne, le Roi élû n'est point couronné, que le Roi mort ne soit enterré. (*Piasecki dans sa Cronique*) Ce qui probablement se fait par un motif de respect pour le défunt, qui ne quite la Couronne, qu'en recevant la sépulture. Car l'Elû ne fait aucune fonction de Roi, & ne met point le Seau des armes du Roïaume aux létres, qu'il écrit aux Princes étrangers, qu'aprés son couronnement. Filippo II. Roi d'Espagne édifia

NOTES HISTORIQUES.

u C'est-à-dire, du nom d'Impératrice, & du titre de Majesté, qu'elle n'avoit point eû du vivant de son mari.

x Voilà, dit le Pagliari, comme la prudence échape quelquefois aux hommes les plus prudens. Car si d'un côté l'on considére qu'Auguste se fesoit regreter, & même admirer, par une démonstration d'humanité sans exemple, sans qu'il y mist pourtant rien du sien; ce testament paroîtra fait avec beaucoup de sagesse & de politique: mais si l'on veut éxaminer plus à fond combien il achetoit l'aprobation populaire, on trouvera, que, pour un Prince si éclairé, il fit une lourde faute, dautant que, par l'amorce de la substitution aparente, il incitoit les Grans, qui y étoient compris, à machiner contre sa postérité, qu'il avoit fortifiée par plusieurs adoptions. Car si ces Grans étoient gens d'esprit, comme il est à croire, puisqu'Auguste se défioit d'eux; il n'est pas probable qu'ils pussent se contenter d'une espérance, qui, selon le cours ordinaire de la nature, ne pouvoit avoir son éfet que dans quelque centaine d'années, Germanicus & Drusus, avec tous leurs enfans, aïant à succeder avant eux. *Dans la trente-troisiéme de ses Observations sur Tacite.*

proposé par Lucius Arruntius. Mais Messala Valerius ajoutant, que tous les ans on renouvelleroit le serment de fidélité à Tibére: Est-ce par mon ordre, dit Tibére, que tu parles ainsi? & Messala répondit, qu'il parloit de son chef, & que dans les choses, où il s'agissoit de l'intérest public, il ne prendroit jamais d'autre conseil, que le sien propre, au hazard même de se le rendre ennemi. *Ou, s'en ofensât qui voudroit.* Il ne restoit plus que céte sorte de flaterie. Les Sénateurs s'écrient tous ensemble, qu'ils veulent porter sur leurs épaules le corps d'Auguste au bucher. Mais Tibére les en dispensa, plûtôt par vanité, *pour se faire honneur de ce refus*, que par un motif de modestie. Ensuite, il adressa un Edit au Peuple, par lequel il l'avertissoit de ne pas faire comme aux obséques de Jules Cesar, qu'il avoit troublées par son trop de zele, & de ne point s'ostiner à vouloir, que le corps d'Auguste fût brûlé dans le Marché plûtôt que dans le Champ de Mars, qui étoit le lieu destiné *pour céte cérémonie.* Le jour des funérailles, les soldats furent mis sous les armes, ceux, qui avoient vû eux-mêmes, ou qui avoient oüi parler à leurs péres de ce jour, auquel, la douleur de la servitude étant toute récente, le Dictateur Cesar fut tué, & la Liberté malheureusement recouvrée par un atentat, qui paroissoit détestable aux uns, & tout-à-fait loüable aux *y* autres *3*, se moquant de voir emploïer l'assistance

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

& fonda le Monastére de S. Laurent de l'Escurial, pour servir de sépulture à l'Empereur Charle-quint, son pére, & à l'Impératrice Isabelle, sa mére, & à tous leurs descendans, ainsi qu'il le marque expressément dans l'Acte de la fondation, raporté par Cabrera *Chap. 11. du livre 6. de son Histoire.* Avant que de partir de Portugal, il ala passer trois jours au Monastére de Belem, qui est à une petite lieüe de Lisbonne, pour faire enterrer les corps des Rois Sebastien & Henri, & de vint autres Princes, soit enfans ou petits-fils du Roi Emanuel, lesquels étoient dispersez en divers Couvens; voulant témoigner au moins céte reconnoissance à vint-deux héritiers, qui lui avoient comme cedé ce Roïaume. *Relation Espagnole de l'entrée de Filippe en Portugal, chapitre 16. & Conestagio livre 9. de l'Union du Portugal à la Castille.*

2 Dans les Princes, la clémence est plus souvent un éfet de leur vanité, que de leur bon naturel.

3 Toutes les actions des Grans se prennent à deux anses, un les loüe, un autre les blâme. Elles reçoivent divers noms, selon l'inclination diférente des personnes, qui en jugent. Catilina fut blâmé de ce qu'il avoit voulu faire, & Cesar fut loüé de ce qu'il avoit fait. Dans les partialitez chacun juge selon les passions & les intérets du parti dont il est. Les Docteurs de la Ligue osérent bien comparer le

---

NOTES HISTORIQUES.

y Qui apelloit Cesar Tiran, pour autoriser ce meurtre comme légitime. *Ita enim appellari Cæsarem facto ejus expediebat*, dit Patercule livre 2. chap. 58. parlant de Brutus.

des soldats, pour donner paisiblement la sépulture à un Prince, qui avoit regné *44. ans z*, & qui laissoit des héritiers établis de longue main dans le Gouvernement.

IV. Ce fut une ocasion de parler aussi d'Auguste même. Plusieurs admiroient des cas fortuits : Que le dernier jour de sa vie étoit le même que celui, auquel il avoit été la premiére fois désigné Consul *a*; qu'il avoit fini ses jours dans la même Ville, dans la même maison, & dans la même chambre, que son pére Octave *b*; qu'il avoit égalé le nombre des Consulats de Valerius Corvinus, & de Caius Marius *c*; qu'il avoit éxercé trente-sept ans la puissance du Tribunat; qu'il avoit été proclamé vint & une fois *Imperator d*, outre tant

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

Jacobin Clément, qui avoit assassiné Henri III. avec Aod, qui tira de la servitude les enfans d'Israël, en tuant Eglon, Roi de Moab. Les Espagnols mirent dans leur Martirologe ce Baltazar de Guerard, qui tua le Prince d'Orange à Delft, au-lieu que les Hollandois & les Protestans en font un diable incarné. Il y a dans le 14. livre de la seconde partie de l'Histoire d'Antoine Herrera deux Chapitres (le 9. & le 10.) qui font le panégirique de ce Guerard, dont il apelle la mort *glorioso martirio*. J'admire entr'autres ces paroles : *Considerando, como avia de executar su intento, y estando firme con el exemplo de nuestro Salvador Jesu-Christo, y de sus Santos, &c.* i. e. Guerard considérant, comment il devoit procéder à l'éxécution de son entreprise, & demeurant ferme dans sa résolution, à l'éxemple de Jesus-Christ, nôtre Sauveur, & de ses Saints, ala le 10. de Juillet trouver le rebelle, &c. comme si Jesus-Christ & ses Saints avoient donné quelque éxemple d'homicide! Témoignage, que l'Inquisition d'Espagne en laisse bien passer. Au reste, cela montre, combien les hommes ont d'amour pour leurs propres opinions, & jusqu'où va la témérité de croire, que l'on est saint ou scélérat devant Dieu, selon que leur passion se l'imagine. Je remarquerai par ocasion, que l'Histoire de la réformation d'Angleterre, du Docteur Burnet, est toute remplie de céte partialité, apellant par-tout rebelles & superstitieux tous ceux, qui ne voulurent pas reconnoître Henri VIII. pour Chef de l'Eglise Anglicane, ni signer les Ordonnances qu'il fit en matiére de Religion, ni celles que fit aussi Edoüard VI. son fils; & donnant au contraire le glorieux titre de Martirs aux Protestans, qui furent supliciez sous le regne de Marie, sœur d'Edoüard, laquelle rétablit la Religion Catolique en Angleterre.

NOTES HISTORIQUES.

z A compter depuis la mort du Triumvir Antoine.

a Le 21. Septembre, à l'âge de 20. ans moins un jour, selon Patercule *Hist.* 2. *chap* 65.

b A la mort du Cardinal de Richelieu, les Parisiens remarquoient à peu prés de même, qu'il étoit né & mort dans le même Hôtel, & qu'il avoit reçu le Batéme & l'Extreme-Onction sur la même Paroisse. *Hist. du Card. de Richelieu, liv. 6. chap. dernier.* Conestagio & Cabrera ont pareillement observé, qu'Henri Cardinal Roi de Portugal étoit mort à la même heure à laquelle il étoit né 68. ans auparavant.

c Patercule dit, qu'il ne fut Consul qu'onze fois, ne l'aïant jamais voulu être davantage. *Liv.* 2. *chap.* 89. Or Marius l'avoit été sept fois, & Corvinus six.

d C'est-à-dire, Général victorieux, ou grand Capitaine. Tacite dit, que c'est un honneur, que les Armées rendoient autrefois à leurs Capitaines dans les premiers transports de joie, aprés avoir gagné quelque bataille. De sorte qu'il y

d'autres honneurs multipliez en sa personne, ou inventez tout exprés en sa faveur. Mais les Politiques éxaminoient bien autrement sa vie. Les uns disoient, que son amour filiale envers Cesar, la nécessité des afaires, & l'impuissance des loix, l'avoient embarqué dans une guerre civile *1*, qui ne pouvoit pas être conduite par de bons moïens, *quoique la cause en fût juste;* qu'il avoit consenti à beaucoup d'actions violentes d'Antoine & de *e* Lepidus *2*, *parce qu'il avoit besoin d'eux*, pour se vanger des meurtriers de son pére; que Lepidus s'étant abatardi dans l'oisiveté de la vie-privée, & Antoine s'étant abruti par ses débauches, la République, déchirée par la discorde de ses Citoïens, n'avoit plus d'autre remède, que d'être gouvernée par un seul. Qu'Auguste n'avoit pourtant jamais pris le titre de *f* Roi *3*, ni de Dictateur *4*, mais seulement le nom de

On. On comptoit aussi ses Consulats, par lesquels il avoit égalé ceux de Corvinus & de Marius ensemble; 37. ans de Tribunat, le titre d'*Imperator* obtenu vint-& une fois *à la tête des armées*: & beaucoup d'autres, &c.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Il ne faut pas atribuer toujours la cause des maux publics aux Princes; car les tems y contribüent quelquefois plus que les hommes. Il est impossible qu'un Prince, qui, à son avénement, trouve l'Etat en désordre, & sur le penchant de sa ruine, n'use pas de remédes violens, pour remétre les loix en vigueur, pour éteindre les dissensions, & pour fixer la forme du Gouvernement.

2 Quelquefois, les Princes ferment les yeux, pour ne pas voir des violences & des crimes, qu'ils seroient obligez de punir, s'ils les ouvroient. Il y a des tems, ou la rigueur nuiroit à leurs afaires, & particuliérement au milieu d'une guerre civile, où il est dangereux de multiplier le nombre des mécontens.

3 Tout Prince nouveau doit s'abstenir des titres & des honneurs nouveaux; car au-lieu d'aquerir par là l'autorité qu'il prétend, il court risque de perdre même celle, qu'on ne lui conteste pas. Auguste, qui étoit homme de tête, n'avoit garde de prendre un titre, dont la seule pensée avoit coûté la vie à son prédécesseur.

4 Comme la Dictature étoit une image de l'ancienne Roïauté, Auguste ne la voulut jamais accepter, pour montrer qu'il fuioit tout ce qui avoit rendu son Oncle odieux. Ovide opose le regne d'Auguste à celui de Romulus, comme la Liberté à la Roïauté. *Tu domini nomen*, dit-il à Romulus, *principis ille gerit.*

NOTES HISTORIQUES.

avoit en même tems plusieurs *Imperatores*, qui n'avoient point de prééminence les uns par dessus les autres. *A la fin du livre 3. des Annales.*

e Il est vrai, dit Paterculе, qu'on renouvelia la proscription, dont Silla avoit introduit l'exemple, mais ce fut malgré Auguste, qui étant seul contre deux, ne put pas s'oposer à la fureur d'Antoine & de Lepidus joints ensemble. *Hist. 2. chap. 66.*

f Patercule dit, que Cesar étoit devenu odieux depuis un certain jour, qu'assistant à la feste des Lupercales, Marc-Antoine, son Colégue au Consulat, lui avoit mis sur la tête le diadéme roïal, dautant que Cesar l'avoit refusé d'une maniére, qui montroit, que céte action, quoique téméraire, ne lui avoit pas beaucoup deplu. *Hist. 2. chap. 56.* Outre qu'il lui étoit échapé de dire auparavant, qu'il faloit prendre garde, comment on lui parleroit à l'avenir, & qu'il entendoit que ce qu'il disoit fût une loi. *Suétone dans sa Vie.*

Prince *du Sénat*; que l'Empire lui étoit obligé d'être environné de l'Ocean *g*, & de fleuves tres-éloignez *5*; que les Provinces, les Légions, les Armées de mer, étoient bien unies ensemble, les Citoïens obéissans aux loix, les Aliez dans le respect, & la Ville embellie de superbes édifices; qu'à la vérité il avoit quelquefois emploïé la force & la rigueur, mais rarement, & toujours pour tenir le reste en paix. On disoit au contraire, que la piété *alléguée* d'un fils envers son pére, & les besoins de la République *h*, n'avoient été que des prétextes *6*; que, par un desir éfrené de regner, un jeune-homme de fortune privée avoit corrompu les vieux soldats à force de dons, levé une Armée, & débauché les Légions du Consul *Decimus Brutus*, sous couleur de se réconcilier avec le parti de Pompée; qu'aprés avoir extorqué du Sénat les ornemens & l'autorité de Préteur, & s'être saisi des troupes d'Hirtius & de Pansa, qui venoient d'être tuez *i*, soit par les ennemis, ou la perfidie du jeune Cesar, (car on crut, que Pansa étoit mort d'un apareil empoisonné mis à sa blessure, & Hirtius de la main de ses propres soldats) il s'étoit fait créer Consul malgré le Sénat, & avoit tourné contre la République les armes, qu'il avoit prises pour elle contre Antoine. On lui attribuoit la proscription des Citoïens, & la donation des terres des Aliez *k*, blâmée de ceux même, à qui elles tombérent en partage. Il est vrai, disoit-on, que la mort de Cassius & des deux

Ou, & la conjoncture de afaires.

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

5 La plupart des diférends, qui arivent entre les Princes, naissent au sujet des limites, sur tout, quand leurs terres sont enclavées les unes dans les autres, comme sont celles des Ducs de Savoie & de Mantoüe dans le Montferrat; du Roi d'Espagne & de la Seigneurie de Venise dans le Milanez; de céte République & du Grand-Seigneur dans la Dalmatie, & dans les Isles du Levant. Au contraire, quand les Etats sont séparez par la mer, par les montagnes, ou par de bonnes forteresses, qui ferment le passage, les Princes entreprennent moins les uns sur les autres.

6 Les actions des grans Princes ont toujours été sujétes à la censure des peuples; quelque sages qu'ils aient été, les spéculatifs n'ont jamais manqué de raisons probables, pour interpréter leur conduite; ni les mécontens & les envieux, de matiére, pour les difamer. Quand Filippe II. eut fait arêter son fils Don Carlos, tous les Courtisans en parlérent selon l'inclination

NOTES HISTORIQUES.

g L'Empite Romaiu étoit enfermé de l'Ocean au Ponent, du Darnbe & du Rhin au Septentrion; de l'Eufrate & du Tigre au Levant, & du Mont Atlas, au Midi.

h Patercule dit, qu'Auguste fut aussi opiniâtre à refuser la Dictature, que le Peuple a la lui ofrir. *Chap.* 89.

i Dans la guerre de Modene contre Antoine, Hirtius & Pansa étoient Consuls, & Auguste y commandoit en qualité de Propréteur. Antoine fut contraint de prendre la fuite, & de sortir de l'Itahe.

k C'est que ces terres apartenant à la Commune, ne pouvoient être données à des particuliers, encore moins aux soldats, sans faire tort au public.

Brutus *l* est une juste vangence de celle de son pére *m*, quoiqu'il eût été plus glorieux de sacrifier sa haine particuliére à l'intérest public : mais le jeune Pompée a été trompé par une paix simulée, & Lepidus par un faux-semblant d'amitié. Antoine leurré par les traitez de Tarente & de Brindes, & par son mariage avec la sœur d'Auguste, a paié de sa vie céte frauduleuse aliance. Il est venu ensuite une paix, mais une paix sanglante, & signalée par les suplices des Varrons, des Egnaces *n*, & des Jules à Rome, & puis par les défaites de Lollius *o* & de Varus *p* en Alemagne. L'on n'épargnoit pas même sa vie domestique. On lui reprochoit d'avoir enlevé une femme enceinte à son mari, & de s'être moqué de la Religion en demandant aux Pontifes, s'il lui étoit permis de l'épouser avant qu'elle fût acou-

qu'ils avoient pour le pére, ou pour le fils. Les uns l'apelloient prudent, & les autres sévére, parce que son ris & sa vangence confinoient ensemble. *Cabrera chap. 22. du livre 7. de son Histoire.* Commines nous dépeint Jean II. Roi de Portugal, comme un Prince cruel & barbare, pour avoir tué son cousin germain le Duc de Viseü, & fait couper la tête au Duc de Bragance, frére de la Reine sa femme. (*Chap. 17. du dernier livre de ses Mémoires.*) Au contraire, Mariana dit, qu'il étoit ami de la justice, & qu'il n'étoit haï des Grans, que parce qu'il fesoit saisir, dans leurs terres & dans leurs châteaux, les criminels qu'ils y retiroient. Et quant aux Ducs de Viseü & de Bragance, qui avoient tous deux conspiré contre la personne de ce Roi, & contre son Etat, je crois, que Commines auroit jugé comme Mariana, s'il avoit bien épluché céte afaire. *Chap. 23. du livre 24. & 11. du liv. 26. de l'Histoire d'Espagne.* Où il est bon de remarquer en passant, que la ressemblance qu'ont les vices avec les vertus, est cause, que le Vulgaire les confond souvent ensemble, & leur donne réciproquement le nom, qui leur est oposé.

NOTES HISTORIQUES.

l Marcus & Decimus Brutus, dont le premier se tua, comme j'ai déja dit, & l'autre fut tué par l'ordre d'Antoine. Digne punition de son ingratitude envers Cesar, dont il avoit eu le courage d'être le meurtrier dans le tems méme qu'il en recevoit des bienfaits. Il exposoit à l'envie, dit Patercule, la fortune de celui, qui avoit fait la sienne, & aprés avoir ôté la vie à Cesar, il ne trouvoit point d'injustice à retenir les biens, qu'il en avoit reçus. *Hist. 2. chap. 64.* Il est bon de remarquer en passant, que de tous les meurtriers de Cesar, qui étoient au nombre de soixante, il n'y en eut pas un seul, qui ne mourût de mort violente, ni qui lui survecût plus de trois ans.

m *Hoc opus, hac pietas, hac prima elementa fuerunt*
Cæsaris, ulcisci justa per arma patrem.
Ovid. lib. 3. Fast.

Caton le Censeur rencontrant un jeune-homme, qui venoit d'obtenir une sentence infamante contre un des plus grans ennemis de son pére : Voila, dit-il, comme les enfans bien nez doivent sacrifier à la mémoire de leurs peres.

n Rufus Egnatius, qui, selon Patercule, ressembloit plus en toutes choses a un gladiateur, qu'à un Sénateur, aïant atiré à sa cabale des gens de méme trempe que lui, résolut de tuer Auguste; mais ce dessein ne lui réussit pas mieux qu'à Lucius Murena & à Fannius Cæpion; il fut puni avec les complices de son atentat, de la mort que méritoit sa detestable vie.

o Marcus Lollius, selon Patercule, étoit plus soigneux de s'enrichir, que de faire son devoir. *Chap. 97.*

p Quintilius Varus, homme paisible, mais pesant, & plus propre à demeurer dans un Camp en repos, qu'à faire la guerre. Il fut si imprudent, dit Florus, *liv. 4. chap. 12.* que de faire

chée 7; d'avoir soufert le luxe de Quintus Atedius & de Vedius Pollio 8, *ses favoris*, &

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

7 Souvent les Princes acommodent la Religion à leurs intérets, au-lieu qu'il faudroit acommoder leurs intérets à la Religion. Les dispenses de mariage aux degrez défendus sont devenües si communes, que ce n'est plus une matiére de scrupule, que d'épouser les deux sœurs, ou les deux fréres. Il ne tint pas à Filippe II. qui, selon ses Historiens, avoit la conscience si délicate, qu'il n'épousât Elizabet d'Angleterre & la Reine Isabelle Doüairiére de France, toutes deux ses belles-sœurs, & celle-ci encore fille de l'Impératrice Marie sa sœur; & qu'il ne mariât Don Carlos, son fils, avec son autre sœur Jeanne, Princesse Doüairiére de Portugal, aléguant pour éxemple Moïse & Aaron, qui étoient fils de leur sœur paternelle. Henri, Cardinal Roi de Porgal, tout Prêtre, Archevêque, & dévot qu'il étoit, vouloit à toute force obtenir une dispense, pour se marier à l'âge de soixante-sept ans, avec la fille du Duc de Bragance, âgée de treize ans. Sur quoi Cabrera dit une chose singuliére: c'est, qu'un Don Duarte de Castelblanco conseilla à Henri de se marier, & aux Jésuites, qui le gouvernoient absolument, de lui faire prendre une femme grosse, sa vieillesse & son infirmité ne laissant aucun lieu d'espérer, qu'il pût avoir autrement des enfans. *Chap.* 14. *du livre* 12. Paul Piasecki dit, que les Polonois ont en horreur les mariages, incestueux & les dispenses qui les permétent, & que le fameux Jean Zamoyski, Grand-Chancelier de Pologne, s'oposa jusqu'à la mort au mariage de Sigismond III. avec Constance d'Autriche, propre sœur d'Anne, sa premiére femme, remontrant à Clément VIII. qu'un tel mariage répugnoit à l'honnêteté publique, & que la Nation Polonoise ne soufroit pas même que céte bienséance fût violée parmi ses haras. De sorte, que Sigismond ne pût obtenir la dispense qu'il demandoit, qu'aprés la mort du Pape & du Chancelier. *Dans sa Cronique latine, à l'an* 1604. Ce me semble horreur, dit Commines, en parlant du mariage de Ferrand, Roi de Naples, avec la sœur du Roi Alfonse, son propre pére, de parler d'un tel mariage, dont en ont fait déja plusieurs en céte Maison, depuis trente ans en ça. *Chap.* 14. *du livre* 8. *de ses Mémoires*. Ainsi l'Auteur de la Satire Menippée a raison de dire, que ceux de la Maison d'Autriche sont comme les Juifs, & se tiennent comme les hannetons.

8 On ne reproche pas seulement aux Princes leurs vices & leurs désordres, mais encore ceux de leurs Ministres & de leurs Favoris. Car on supose, qu'ils ont les vices, qu'ils tolérent dans les personnes, qui sont à leur service, ou qui possédent leurs bonnes-graces.

NOTES HISTORIQUES.

assembler les Alemans au milieu de son Camp, pour leur rendre justice, comme s'il eût pû contenir la violence de ces barbares avec une verge de Huissier. Il s'imaginoit, dit Paterculе, que c'étoit de bonnes gens, qui n'avoient de l'homme que la figure & la parole, & qu'il pouvoit apprivoiser par la douceur des loix, & contenir par les formes de justice, ceux qui ne pouvoient être domtez par la force des armes. Segestes l'avertit de la révolte prochaine d'Arminius, mais il n'en voulut rien croire, jugeant de la bonne volonté des Alemans pour lui, par celle qu'il avoit pour eux. Cependant, son Armée est surprise, & massacrée par des gens, que les Romains égorgeoient auparavant comme des brebis. Le pauvre Varus, plus courageux à mourir, qu'à combatre, se passa l'épée au travers du corps.

de

de s'être laissé gouverner à Livia *9*, dont le joug avoit surchargé la République, & encore davantage la Maison des Cesars; de s'être égalé en toutes choses aux Dieux, aïant voulu avoir comme eux des temples, des images, des Prêtres & des Pontifes; que du reste il n'avoit point pris Tibére pour son successeur *10* par aucune tendresse qu'il eût pour lui, ni par aucun soin de l'interest public, mais seulement pour augmenter sa gloire par la comparaison, *qu'il savoit qu'on feroit de lui avec un Prince*, dont il connoissoit à fond la superbe & la *q* cruauté *11*.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

9 Qu'importe, dit Aristote, d'être gouverné par des femmes, ou par des hommes, qui laissent le manîment des afaires à des femmes? *Polit. livre 2. chap. 7.*

10 Un Prince, qui choisit volontairement un méchant successeur, éface la gloire de son regne, bien loin de l'augmenter; car sa mémoire devient aussi odieuse, que son successeur. En laisser un bon, dit Cabrera aprés le jeune Pline, c'est une espéce de Divinité Romaine. *Chap. 8. du livre 1. de son Filippe II.* Si les meilleures actions des Princes les plus modérez sont mal interprétées aprés leur mort, ainsi que Tacite le montre par l'éxemple d'Auguste, qu'on déchiroit avec tant de liberté, ils ont bien assez de haine à porter, sans se charger encore de celle, que leur atire le choix d'un successeur indigne.

11 Dans les Princes, les vices d'homme ne sont pas des empêchemens de bien regner. Ainsi, Auguste ne fesoit pas dificulté de demander la puissance du Tribunat

---

NOTES HISTORIQUES.

q Dion & Suétone ne s'éloignent pas du sentiment de Tacite. *Suspicio*, dit le premier, *quosdam tenuit, consultò Tiberium ab Aug. satis eum qualis esset cognoscente, successorem ordinatum, quò magis ipsius gloria floreret.* Lib. 56. *Nec illud ignoro*, dit l'autre, *aliquot tradidisse Augustum ne ambitione tractum, ut tali successore desiderabilior ipse quandoque fieret.* In Tib. cap. 23 Ainsi, le Pere Bouhours censure tout à la fois ces trois Historiens Romains, quand il parle en ces termes: » Y a-t-il de l'aparence, qu'Auguste n'ait préféré Tibére à Agrippa & à » Germanicus, que pour s'aquerir de la gloire » par la comparaison qu'on feroit d'un Prince » arogant & cruel, comme étoit Tibére, avec » son prédecesseur. Car quoique Tacite méte » cela dans la bouche des Romains, on ne voit » que trop, que la réflexion est de lui, aussi bien » que celle qu'il fait sur ce que le méme Auguste » avoit mis dans son testament au nombre de ses » héritiers les principaux de Rome, dont la plus- » part lui étoient odieux; qu'il les y avoit, dis- » je, mis par vanité, & pour se faire estimer des » siécles suivans. *Dans le Dialogue 3. de sa Maniére de bien penser.* Si cette réflexion est de Tacite, il la faut pareillement atribuer à Dion & à Suétone, qui passent pourtant pour des Historiens véritables & bien informez. Et par conséquent, on peut dire du Pére Bouhours ce que Rafaël *dalla Torre* a dit du Pére Strada au sujet de la censure de ce fait historique, & de plusieurs autres, qu'*il sait mieux acuser Tacite, que justifier Auguste.* Car bien que Suétone, ajoute Rafaël, déclare au méme endroit, qui vient d'être cité, qu'une opinion si sinistre répugne à la bonté d'Auguste, si est-ce qu'au lieu de la détruire par aucune raison, il la confirme par la connoissance qu'il avoüe qu'Auguste avoit depuis longtems des méchantes mœurs de Tibére. *Illa commota (Livia) veteres quosdam ad se Augusti codicillos de acerbitate & intolerantia morum ejus è sacrario protulit atque recitavit*: & par les paroles qu'il dit qu'Auguste prononça aprés le dernier entretien qu'il eut avec Tibére, s'écriant, *Malheureux le Peuple Romain, qui va tomber sous de si pesantes machoires!* Suétone dira donc tant qu'il voudra, qu'il ne peut croire, qu'un Prince si prudent ait voulu choisir un successeur d'humeur tirannique, pour se faire regreter davantage; mais puisqu'il confesse qu'Auguste connoissoit le méchant naturel de celui qu'il choisissoit, il devoit bien au moins nous donner quelque raison pertinente, pour excuser un si mauvais choix. *Chap. 4. de son Astrolabe d'Etat.*

Car peu d'années auparavant Auguste, priant le Sénat de déferer encore une fois la puissance du Tribunat à Tibére *r*, il avoit jeté quelques mots de son humeur & de ses maniéres singuliéres, comme pour les lui reprocher en les excusant *12*.

V. Les funérailles d'Auguste étant achevées, on lui décerna un temple & le culte divin; & cela fait, on commença à prier instamment Tibére: & lui de son côté parloit ambigûment de la grandeur de l'Empire, & de la défiance, qu'il avoit de ses forces, » disant, qu'il n'y avoit que l'esprit d'Au» guste, qui pût sufire à tant d'afaires *1*;

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

pour Tibére, quoiqu'il connût plusieurs vices d'homme en lui, parce qu'en récompense Tibére avoit les vertus de Prince. Commines, aprés avoir marqué en divers endroits de ses Mémoires tous les vices de Louis XI. son inquiétude, sa défiance, sa legereté à parler, son aversion pour les Grans, son inclination naturelle pour les gens de basse naissance, sa duplicité, sa cruauté; ne laisse pas de conclure, que » Dieu l'avoit créé plus sage & plus vertueux en toutes choses, » que les Princes, qui regnoient de son tems..... *parce que*, sans user de flaterie, » il y avoit en lui plus de choses apartenantes à l'ofice de Roi & de Prince, qu'en » nul des autres, qu'il a presque tous vûs. *Chap. 10. du livre 6*. Et parlant de Jean Galeas, Duc de Milan, il dit que c'étoit *un grand & mauvais Tiran, mais honorable*. Chap. 7. du livre 7. Cabrera parlant du Cardinal Henri, Roi de Portugal, dit, qu'il *eut les vertus de Prêtre, & les vices de Prince*, pour dire, qu'il étoit dépourvû des qualitez, que doit avoir un Roi. *Chap.* » *24. du livre 12. de son Filippe II.* Il y a eu, dit le même, des Princes & » des Gouverneurs, qui avec de grans vices n'ont pas laissé d'être vénérables, » pour avoir eu des qualitez dignes de révérence, comme sont l'éloquence, la li» béralité, la civilité, le discernement des bons & des mauvais conseils, l'art de » gouverner les villes, & de commander les armées, & d'autres vertus naturel» les ressemblantes aux morales, d'où proviennent de grans biens, qui font esti» mer & respecter les personnes, qui en sont les auteurs. C'est-pourquoi, » quelques-uns ont dit en proverbe: De méchant homme un bon Roi. On » n'apelle point Tiran un Prince sevére, qui ne contrevient point aux loix Natu» relle & Divine. La majesté impérieuse du Roi François I. quoiqu'excessive, » fut plus utile, que la douceur & l'humanité de son fils, qui autorisa les vices, » & la licence, & qui par les dons & les graces, qu'il fesoit aux flateurs, con» vertit le bien public en bien particulier, & laissa son peuple à la merci des » Grans, sans châtier jamais les injustices de ses Oficiers. *Chap. 8. du livre 2. de la même Histoire*.

12 Céte maniére d'acuser en excusant est fort en usage parmi les gens de Cour, qui, selon le proverbe Florentin, ont le miel à la bouche, & le rasoir à la ceinture.

1 Le Prince, qui succéde immédiatement à un prédécesseur, qui a fait de gran-

---

NOTES HISTORIQUES.

r Il avoit exercé céte souveraine puissance avec Auguste, avant sa retraite à Rhodes. *Paterc*ule *Hist. 2. chap* 99.

» qu'y aïant eu quelque part sous son re-
» gne 2, il savoit par sa propre expérience,
» combien il étoit dificile & dangereux de se
» charger de tout le faix du Gouvernement; que
» dans une ville remplie de tant de grans per-
» sonages, il ne faloit pas métre tout entre les
» mains d'un seul homme, atendu que les
» fonctions publiques se feroient mieux, si plu-
» sieurs joignoient leurs soins & leurs tra-
» vaux ensemble 3. Mais il y avoit bien plus
d'ostentation, que de bonne foi, dans ce
discours. Et d'ailleurs, si Tibére, soit par
nature, ou par habitude, étoit obscur jusque
dans les choses, où il ne dissimuloit point,
ses paroles étoient alors d'autant plus ambi-
gües & dificiles à déchifrer, qu'il s'étudioit

RE'FLEXIONS POLITIQUES. des choses, se fait honneur en l'exaltant; car outre qu'on croit, que l'admiration qu'il a pour lui, est un éguillon pour l'imiter, il devient lui-méme plus admirable & plus vénérable à ses Sujets, s'il vient à l'égaler, ou à le surpasser. Or Tibére n'avoit pas moins d'esprit & d'expérience qu'Auguste. Le jour, que Charle-quint abdiqua la Roïauté d'Espagne, Filippe, son fils, dit dans sa harangue, que l'Empereur lui imposoit un pesant fardeau, & qu'il n'accepteroit pas une Couronne, qui avoit besoin de la prudence & de l'expérience de S. M. Imp. si ce n'étoit pour aider à conserver une vie si précieuse. Concluant, qu'il tâcheroit d'imiter une partie de ses vertus, puisque de les imiter toutes c'étoit une chose impossible au plus parfait homme du monde. *Cabrera chapitre 7. du livre 1. de son Histoire.*

2 Il seroit bon, que les Princes souverains se voulussent donner la peine d'instruire eux-mémes leurs enfans, j'entens ceux, qui leur doivent succéder; car de qui aprendront-ils à regner, sinon de celui qui regne? & comment pouront-ils gouverner, quand ils viendront à la Couronne, s'ils n'ont jamais entendu parler des afaires de leur Etat? Il faudra passer par les mains de divers Ministres intéressez, qui profiteront de l'ignorance du Prince pour se rendre plus nécessaires, & qui pour conserver l'autorité, qu'ils auront prise, ne lui feront voir ses afaires, que par l'endroit, qui poura le dégoûter du travail. Au contraire, un Prince, qui, du vivant de son pére, a eu quelque part au Gouvernement, entre tout dressé, & tout acoutumé à faire le dificile personage de Roi. Au reste, je ne prétens pas dire, qu'un Roi doive s'amuser à instruire son fils de mille choses, qui sont de la charge & du devoir d'un Précepteur. *Majus aliquid & excelsius à Principe postulatur.* Mais, jalousie à part, il ne sauroit honnêtement se dispenser de lui enseigner certaines maximes, qui sont comme les principes & les ressorts du Gouvernement, & que Tacite apelle *Arcana dominationis.* Et comme les enfans des Princes, dit Cabrera, ont coutume de se croire au dessus des loix, ils ont absolument besoin des enseignemens de leurs péres, parce qu'outre l'admiration que leur impriment la force du sang, & la majesté de la puissance souveraine, il n'y a que leurs péres, qui aïent l'autorité de leur commander, & les moïens de se faire obéir. *Chapitre 8. du livre 1. de son Histoire.*

3 Il est bien nécessaire à un Prince, dit Commines, d'avoir plusieurs gens à son conseil; car les plus sages errent quelquefois, & les uns redressent les autres. *Chapitre 2. du livre 2.* Le point est de les savoir bien choisir, & de les emploïer chacun selon le genre & le degré de leur habileté.

à cacher entiérement sa pensée. Or les Sénateurs, qui craignoient tous également de paroître la deviner, se répandoient en plaintes, en pleurs & en souhaits, tendant les mains aux Dieux, à l'image d'Auguste, & aux genoux de Tibére, lorsqu'il commanda de lui aporter un certain registre *f* écrit de la main d'Auguste 4, lequel contenoit un détail des revenus publics, avec un dénombrement des Citoïens & des Aliez, qui servoient dans les armées; des Roïaumes *tributaires*, des Provinces sujétes, des armées navales, des impôts, & de toutes les dépenses & pensions, dont la République étoit chargée. A quoi Auguste, soit par crainte pour l'Empire, *qui venoit de recevoir un si grand échec en Alemagne*; ou par jalousie, *que quelqu'un de ses successeurs n'eût la gloire de porter ses conquêtes plus loin que lui*; avoit ajoûté un conseil de contenir l'Empire dans ses limites 5.

Ou, de n'etendre pas davantage les limites de l'Empire.

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Quoique les Princes aïent des Secretaires, dont la main leur peut épargner la peine d'écrire, non seulement il n'est point au dessous d'eux, d'écrire eux-mêmes ces sortes de Mémoires, que Tacite apelle *dominationis arcana:* mais au contraire, il y auroit de l'imprudence à les confier aux oreilles & à la main d'un autre. Il n'y a point de secretaire, ni de confident, quel qu'il soit, qui doive être apellé à la connoissance de ces secrets. Un Prince, qui feroit céte faute, seroit un Prince précaire à l'egard d'un tel Sujet. Edoüard VI. Roi d'Angleterre écrivoit lui-même le Journal de sa vie, dont on a les trois derniéres années. De sorte que si ce Prince, qui mourut à seize ans, eût vécu davantage, & continué son travail, il fût devenu tres-grand homme. En Portugal, ils ont une charge, qu'ils apellent *Escrivaõ da puridade*, qui veut dire, Ecrivain, ou Grêfier de la confidence, ou du secret. Et Mariana se sert souvent de ce terme en ce sens, par exemple, quand il dit, *communicar sus consejos y puridades*. Comme c'est la plus importante charge du Roïaume, & qui n'a jamais été tenüe par d'autre, que par le Premier Ministre, il paroît vrai-semblable, qu'elle n'a été créée, que pour écrire tous les secrets du Cabinet du Roi, & pour en dresser des Mémoires d'Etat. Jean II. Roi de Portugal & Ferdinand V. Roi d'Aragon & de Castille les écrivoient eux-mêmes.

5 Que ce conseil vinst de crainte, ou de jalousie, il étoit assurément tres-bon. La puissance ne s'augmente pas toutes les fois qu'elle s'étend. Il en est souvent d'un vaste Etat, comme de ces vaisseaux prodigieux, que la pesanteur empêche de naviger. Et d'ailleurs, il y a des conquêtes, qui ne sont qu'onéreuses, parce qu'on ne les peut conserver. C'estpourquoi, Edoüard, Roi d'Angleterre, ne voulut point écouter les propositions de Loüis XI. qui le vouloit engager à la conquête de la Flandre, aprés que le dernier Duc de Bourgogne fut mort; répondant, „ que ces villes de Flandre étoient fortes & grandes, & un païs mal-aisé à garder, „ quand il l'auroit conquis. *Commines chap. 2. du livre 6. de ses Mémoires.* Le

NOTES HISTORIQUES.

f Suétone apelle ce registre *Rationarium*, i. e. un Inventaire, ou un Journal.

VI Cependant, comme le Sénat s'abaissoit jusqu'aux plus basses suplications, il écha-pa à Tibére de dire, qu'il ne se sentoit pas capable de gouverner tout l'Empire, mais que si on lui en vouloit donner une partie, quelle qu'elle fût, il en prendroit l'administration. Alors Asinius Gallus prenant la parole, dit: Hé bien, Tibére, quelle partie veux-tu? Ne s'étant pas atendu à céte demande, il resta d'abord interdit *1*; mais aïant repris ses sens, il répondit, qu'il siéroit mal à sa pudeur de choisir une partie de ce dont il aimeroit mieux être déchargé tout-à-fait *2*. Asinius, qui reconnut à son visage, qu'il étoit piqué, répliqua, que la demande, qu'il venoit de lui faire, ne tendoit point à partager ce qui ne pouvoit être separé, mais à lui faire avoüer, que la République étant un seul corps, elle ne devoir être gouvernée que par un seul esprit. Et, aprés avoir loüé Auguste, il pria Tibére de se souvenir de ses victoires, & de tout ce qu'il avoit fait de glorieux en tems de paix, depuis tant d'années, *qu'il manioit les afaires*. Mais tout cela n'adoucit point un Prince *3*, qui le

Réflexions Politiques. Roi d'Espagne gagneroit plus à céder à la France le reste des Païs-bas, qu'à le garder; car outre que ce païs non seulement ne lui raporte rien, mais lui coûte beaucoup, il lui seroit bien plus glorieux de s'en défaire volontairement, que de s'en laisser dépoüiller peu à peu d'une maniére honteuse, c'est-à-dire, par des arrêts, qu'on lui fait signifier par un Sergent. *Pensées diverses, chap. ou §. 40.* Ce conseil d'Auguste de resserrer l'Empire dans ses limites, dit Ammirato, contrevenoit à la maxime inviolable des Romains, qui avoient toujours cherché les moïens d'étendre leur Empire: mais Auguste aïant reconnu par sa propre expérience les maux, qui en pouvoient ariver, crût devoir laisser ce conseil à ses successeurs, pour couper racine aux guerres étrangéres & civiles. Et si Tacite donne le nom de crainte à cet avertissement, c'est parce que c'est le propre de l'homme prudent de craindre ce qui mérite d'être craint, & de prévoir à combien de dangers s'expose celui, qui ne discontinüe point d'envahir le bien d'autrui. *Discours 6. du premier livre, & premier du livre 12. de son Commentaire.*

1 Rien n'ofense davantage un Prince dissimulé, comme l'étoit Tibére, que de vouloir sonder ce qu'il a dans le cœur, ou de lui montrer, qu'on s'aperçoit qu'il dissimule. Il ne faut jamais obliger les Princes de s'expliquer plus qu'ils ne veulent: quand ils parlent obscurément, c'est signe qu'il y a du mistere; &, par conséquent, il est dangereux de les interroger. Le Marquis d'Aitone, dit M. de Montresor, ala voir Monsieur, qui se tenoit au lit, feignant d'avoir la goute, & connut bien que son Altesse le joüoit, mais il n'en fit rien paroître par aucune démonstration extérieure, ni par aucun acte particulier, pour empêcher sa retraite hors des Etats du Roi son Maître. *Dans ses Mémoires.*

2 Céte réponse de Tibére montre évidemment, que les Princes n'aiment pas qu'on les prenne au mot, & que c'est leur manquer de respect que de les métre à l'épreuve. Les Princes veulent bien être crûs sincéres, parce que cela fait à leurs fins; mais ils ne le veulent pas être.

3 Les loüanges, que donne à son Prince un Sujet, qui vient de l'ofenser par un coup de langue, ne sont pas un lénitif assez puissant, pour apaiser la douleur

haïssoit de longue-main, comme un homme, qu'il soupçonnoit d'avoir épousé Vipsania, fille d'Agrippa, autrefois sa femme *t*, pour s'élever au dessus d'une condition privée *4*, & qui avoit hérité de l'humeur impérieuse d'Asinius Pollio, son pére.

VII. Ensuite, L. Arruntius l'ofensa par un discours à peu prés semblable à celui de Gallus; car quoique Tibére n'eût aucune vieille animosité contre lui, il ne laissa pas de prendre ombrage de ses richesses, de ses belles qualitez, & d'une réputation, qu'il avoit parmi le peuple égale à son mérite *1*. Outre qu'Auguste, dans les derniers entretiens de sa vie, parlant de ceux, qui refuseroient l'Empire, bien que sufisans pour le gouverner; ou qui n'en étant pas capables, y voudroient pourtant monter; ou qui en seroient tout ensem-

d'une blessure, qui a porté jusqu'au cœur. Les ofenses, qu'on fait aux Princes, sont irréparables, parce qu'ils en attribüent les réparations à la crainte que l'on a de leur ressentiment, & non point au repentir.

4 Un Prince ne regarde jamais de bon œil le mari d'une femme, qu'il a répudiée, soit qu'il l'ait répudiée par aversion, ou par contrainte; car si c'est par aversion, il regarde le mari, comme un homme qui a pris parti contre lui, ou qui sait des secrets domestiques, dont il peut faire mauvais usage : si c'est par force, ainsi qu'avoit fait Tibére, il hait le mari comme un rival, qui a profité de sa dépoüille; ou comme un ambitieux, qui, à la faveur de son mariage, veut pousser plus loin sa fortune & ses espérances. L'honneur qu'avoit Asinius d'être beaupére de Drusus, l'un des deux héritiers présomptifs de l'Empire, joint à son esprit ambitieux, le distinguoit trop, pour ne pas faire ombrage à Tibére. Piasecki raconte, que Jean, Duc de Filandie, qui fut depuis Roi de Suéde, fut emprisonné par le Roi Eric, son frére, avec sa femme Caterine, sœur de Sigismond Auguste, Roi de Pologne, parce qu'il sembloit avoir pris céte haute aliance, pour pouvoir se saisir de la Couronne de Suéde, comme avoit fait Gustave, leur pére. *Au commencement de sa Cronique.*

1 Les Rois, dit Saluste, ont plus de peur des gens de bien & de mérite, que des méchans. *Regibus boni, quàm mali, suspectiores sunt, semperque his aliena virtus formidolosa est. In Catilina.* Tibére étoit tres-persuadé de ce qu'Agrippa avoit dit à Auguste, qu'il ne se pouvoit pas faire, qu'un homme de grand esprit & de grand courage ne fût pas amateur de la liberté, &, dans son cœur, ennemi d'un Maître absolu. *Dion livre 52.* Commines dit, que Loüis XI. avoit crainte de tous hommes, mais particuliérement de tous ceux, qui étoient dignes d'avoir autorité. *Chap. 12. du 6. livre de ses Mémoires.*

NOTES HISTORIQUES.

t Dion ajoûte une raison, qui est encore de plus grand poids. C'est qu'Asinius aïant épousé Vipsania, mére de Drusus, il regardoit Drusus comme son propre fils. De sorte que non content d'avoir la premiére femme de Tibére, il partageoit encore avec lui sa paternité. Il sembloit même, qu'il vouloit partager aussi le cœur de Drusus, *cùm Drusum filii instar haberet.* Ce sont les termes de Dion, *livre 57.* Enfin, comme Tibére avoit toujours aimé Vipsania, qu'il n'avoit répudiée, que pour complaire à Auguste, qui lui donnoit sa fille, il ne pouvoit soufrir, qu'Asinius possedât céte Dame, qui avoit autant de bonnes qualitez, que la fille d'Auguste en avoit de mauvaises.

ble dignes & desireux; avoit dit, que M. Lepidus en étoit digne sans le desirer; qu'Asinius le desiroit sans le mériter; & qu'Arruntius n'en étoit pas indigne, & ne manqueroit pas de s'en saisir *2*, s'il en trouvoit jamais l'ocasion *3*. L'on convient des deux premiers; mais quelques-uns ont mis Cnée Pison au lieu d'Arruntius; & tous, excepté Lepidus, périrent depuis, pour divers crimes, que Tibére leur imposa. Quin-

On, mais ne s'en soucioit pas.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

2 Un Prince ne peut jamais donner une meilleure instruction à son successeur, que de lui marquer ceux d'entre les Grans, dont il se doit défier. Cête connoissance est la chose la plus nécessaire à un Prince, qui commence à regner, dautant que c'est dans les commencemens qu'il est plus facile à tromper, & les Grans plus hardis à entreprendre sur une autorité qui n'est pas encore bien établie. Dans les derniers avis, que David, étant au lit de la mort, donna à son fils Salomon, il lui recommanda de se défaire de Joab, qui avoit tué deux hommes justes, Abner & Amasas; de veiller de prés sur la conduite de Semeï, qui avoit osé le maudire; & de faire manger à sa table les enfans de Borzellaï, qui lui avoient fourni des vivres & des meubles pour toute son armée, lorsqu'il fut mis en fuite par Absalon. *Chapitre 2. du livre 3. des Rois.* François I. dans les derniéres heures de sa vie recommanda à son fils Henri de ne point donner de part au Gouvernement à la Maison de Lorraine, prédisant, que les Guises métroient les Valois en chemise. Conseil, qui auroit sauvé bien des guerres & des calamitez à la France, si Henri II. eût été assez sage, pour en profiter. Filippe II. au contraire se servit de tous les Ministres, que Charle-quint lui recommanda en renonçant à la Couronne d'Espagne, & principalement, du Duc d'Alve, de l'Evêque d'Arras, qui fut depuis le Cardinal Granvelle, de Diego de Bargas, de François de Eraso, & de Gonçalo Perez, pére de cet Antoine, qui a été si fameux par sa disgrace. Ce qu'il fit avec d'autant plus de succés, que Charle-quint l'avoit pleinement informé du vrai caractére de leur esprit, & de la diférence de leurs intérets, par un Mémoire secret qu'il lui avoit envoïé. Ecrit si excellent, dit le Commandeur de Vera, que si Tibére en avoit fait un pareil, Tacite lui auroit donné des loüanges immortelles. *Epitome de la Vie de Charle-quint, & Cabrera chap. 7. du livre 1. de son Histoire.* Burnet dit, qu'Edoüard VI. Roi d'Angleterre écrivoit dans un livre les portraits, qu'on lui fesoit des Gouverneurs de ses Provinces, & des principaux Magistrats de son Roïaume, avec toutes les particularitez, qu'on lui en disoit. *Livre premier de la seconde partie de son Histoire.* Certes, il avoit en cela trouvé le secret de savoir tout, & par conséquent, d'être bien servi.

3 L'ambition, le mérite, le courage, & l'ocasion, sont tout ce qu'il faut pour faire un usurpateur. Un Sujet jugé digne de regner, par un Prince qui a excellé en l'art de regner, ne manquera jamais d'être suspect au successeur de ce Prince, &, qui pis est, de périr de mort violente, si le Prince a l'humeur sanguinaire. L'on n'a jamais douté, que Ferdinand d'Avalos, Marquis de Pesquere, qui commandoit l'armée de Charle-quint en Italie, n'eût la volonté d'accepter le Roïaume de Naples, que François Sforce, Duc de Milan, lui fit ofrir au nom du Pape & des Vénitiens, avec le titre de Capitaine Général de la Ligue Italienne; car il fut longtems en négociation avec Jérome Moron, Premier Ministre de ce Duc. Et si, aprés, il révela tout à l'Empereur, ce fut un éfet de la dificulté de l'entreprise, plutôt que de sa fidélité, dont Charle-quint fut toujours depuis en doute.

tus Haterius & Mametcus Scaurus choquérent aussi cet esprit ombrageux; le premier par céte interrogation : Jusqu'à quand soufriras-tu, Cesar, que la République soit sans Chef 4? Et l'autre, pour avoir dit, qu'il y avoit lieu d'espérer, que les priéres du Sénat ne seroient pas inutiles, puisque Tibére ne s'étoit pas oposé, par son droit de Tribun, à la proposition faite par les Consuls *en sa faveur*. Il s'emporta d'abord contre Haterius, & ne dit rien à Scaurus, contre qui il étoit bien plus en *a* colére 5. Enfin, lassé d'entendre les plaintes & les murmures de tout le monde, & les remontrances de chacun en particulier, il relâcha un peu de sa dureté, non pas jusqu'à déclarer qu'il accepteroit l'Empire; mais, *disoit-il*, pour faire cesser les priéres & les refus 6. Il est certain qu'Haterius étant alé au Palais, pour lui demander pardon, peu s'en falut, qu'il ne fût tué par les soldats de la Garde, comme il embrassoit les genoux de Tibére, sur ce que Tibére se laissa tomber en marchant 7, soit par hazard, ou par s'être embarassé les jambes

Ou, pour cesser d'être prié & de refuser.

RE'FLEXIONS POLITIQUES

4 Les Sujets ne peuvent faire un plus grand reproche à leur Prince, que de se plaindre, que l'Etat est sans Chef, & par conséquent, réduit en Anarchie. Du moment qu'un Prince est arivé à la Couronne, il faut qu'il agisse, sans donner à ses Sujets lieu de douter s'ils ont un Maître. Antoine Perez dit, que le Roi & le Roïaume sont un mariage; que le Roi est le mari, & le Roïaume la femme; & qu'un Roïaume est veuf, qui n'a pas un Roi laborieux & vigilant.

5 Le silence est la plus certaine marque d'un profond ressentiment; car au-lieu que la bouche décharge le cœur, le silence y nourrit la haine & le desir de la vangence. Tacite dit, qu'Agricola étoit un peu trop aigre dans ses réprimandes, mais qu'aprés cela, il ne lui restoit plus rien sur le cœur, de sorte que personne ne se défioit de son silence.

6 La plusparτ des Papes usent de céte politique, d'abord ils font semblant de ne point vouloir entendre parler de Cardinal Neveu, ni d'aquisition de Principautez ou de Duchez pour leurs parens; mais aprés avoir joüé ce rôle quelques semaines, ils apellent leurs Neveux aux afaires, pour complaire, à ce qu'ils disent, aux Ambassadeurs des Princes, à qui il seroit incommode de négocier toujours avec la personne même du Pape, au-lieu que traitant avec ses Neveux, ils font leur charge avec moins de cérémonie, &, par conséquent, avec plus de liberté & de confiance.

7 Lorsqu'un Grand est haï du Prince, les accidens fortuits lui sont imputez à crime aussi-bien que les fautes volontaires. Ajoûtez à cela, qu'à la Cour, il y a toujours des gens qui sont prêts à tuer ceux, dont ils savent que la mort fera plaisir au Prince.

NOTES HISTORIQUES.

a Parce qu'il découvroit, que tous les refus de Tibere d'accepter l'Empire n'etoient que des feintes; au-lieu qu'Haterius sembloit être persuade, que son refus étoit sincère, quand il le conjuroit de ne pas laisser plus longtems la République sans Chef; ce qui ne laissoit pas de flater obliquement Tibere, en donnant à entendre par là, que le Sénat n'etoit pas le Chef de l'Empire.

dans

dans les mains d'Haterius. Mais le danger qu'avoit couru un si grand personage, ne l'adoucit point, & Haterius *fut exposé à son ressentiment*, jusqu'à ce que l'Impératrice, dont il implora la protection, eût obtenu sa grace à force de priéres.

VIII. Les flateries du Sénat furent encore excessives envers Livia. Les uns lui décernoient le titre de Mére *x par excellence*; les autres celui de Mére de la Patrie; & plusieurs même vouloient, que le nom de l'Empereur fût acompagné de la qualité de fils de Julia. Mais Tibére dit, qu'il faloit épargner les honneurs aux femmes *1*, & que, pour lui, il useroit de la même modération dans ceux, qui lui seroient déférez *2*. Ce qu'il disoit par jalousie contre sa mére, dont l'élévation lui sembloit être une diminution de son autorité. Il ne voulut pas même, qu'on lui décernât un Licteur *y*, & il empêcha, qu'on ne dressât

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Rois sont obligez, comme tous les autres hommes, de porter honneur à leurs méres, & d'avoir pour elles toute la complaisance, que demande la bienséance domestique & civile : mais quant aux honneurs, qui sont afectez à la Majesté, ou qui tirent à conséquence dangereuse, ils ne doivent point soufrir qu'on les décerne à leur mére. Salomon voïant venir la sienne se leva par honneur pour aler au devant d'elle, & la fit asseoir à sa main droite sur un trône séparé; mais si-tôt qu'elle eut demandé Abisag en mariage pour Adonias, frére aîné de Salomon, il lui dit; Que ne demandez-vous aussi le Roïaume pour lui? Et bien loin d'aquiescer à sa priére, qui étoit tres-imprudente, il fit tuer Adonias comme un criminel d'Etat, qui vouloit monter au trône en épousant la compagne de lit de son pére. *Chap.* 2. *du livre* 3. *des Rois*. En Pologne, ils couronnent la Reine, mais on ne lui préte point de serment de fidélité; car la République ne lui donne aucune jurisdiction. *Martin Cromer livre* 2. *de sa Pologne.*

2 Les Princes, qui veulent retrancher la superfluité des titres, & modérer la vanité de leurs Sujets, doivent commencer par eux-mêmes. Et c'est ce que Filippe II. fit, pour donner force & vigueur à céte célébre Ordonnance de 1586. intitulée *Pragmatica*, où il commande à tous ceux, qui auront à lui écrire, de ne mettre point à la tête de leurs létres d'autre titre, que *Señor*; ni d'autre compliment à la fin, que céte formule, *Dios guarde la Catolica persona de Vuestra Magestad*, & puis la signature toute simple, c'est-à-dire, le nom seul de celui, qui écrira, sans le corrége de, *tres-humble & tres-obéïssant Sujet & serviteur.* Et pour la suscription ces mots, *Al Rey nuestro Señor.* Cabrera dit, que Filippe fit céte Ordonnance, pour empêcher, que l'ambition & la flaterie ne vinssent à usurper les titres divins; & que pour donner l'exemple à ses Sujets il ne s'apelloit dans toutes les Provisions & les Létres patentes, que *Don Filipe*, &c. sans prendre les surnoms de Magnifique, de Trionfant, d'Invincible, dont avoient usé ses prédécesseurs les Rois Alfonse VI. & VII. *Chapitre* 21. *du livre* 12. *de son Histoire.* Voi la note 1. de l'article 38. du livre 4. de ces Annales.

NOTES HISTORIQUES.

x Comme qui diroit, d'Impératrice-mére.

y C'est-à-dire, un Huissier, pour marcher devant elle.

un autel en mémoire de ce qu'elle venoit d'être adoptée dans la famille des Jules; ni qu'on lui rendît aucun autre honneur semblable. Mais il demanda pour Germanicus le pouvoir de Proconsul, & lui en envoïa le decret par des Sénateurs, qui furent aussi chargez de le consoler de la mort d'Auguste 3. Comme Drusus étoit présent, & d'ailleurs désigné Consul, cela fut cause, que Tibére ne demanda pas pour lui la même grace. Il nomma ensuite douze Préteurs, nombre établi par Auguste 4; & sur ce que le Sénat le prioit d'en créer davantage 5, il protesta avec serment, qu'il ne passeroit jamais ce nombre.

IX. Ce fut alors, que les Comices z furent pour la premiére fois transférez du Champ de Mars au Sénat; car quoiqu'auparavant le Prince maniât les plus grandes afaires à sa volonté, il y avoit néanmoins des choses, qui se fesoient par les brigues & par les sufrages des a Tribus 1. Au reste, le Peuple ne se plaignit, que par un murmure inutile, de la

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

3 Un Prince, qui est frustré de la succession d'un Etat, dont il est le légitime héritier, a bien plus de besoin d'être consolé de l'injustice, qui lui est faite, que de la mort de celui qui la lui a faite.

4 Un Prince sage ne doit jamais changer les ordres établis par son prédécesseur, lorsque c'en est un dont la mémoire est révérée par les peuples : ou s'il le fait, la prudence veut, que ce ne soit pas au commencement de son regne, qui est toujours le tems, auquel il est plus exposé à la censûre. Loüis XII. dit Commines, se mit en possession du Roïaume, sans rien changer aux pensions pour cette année-là, qui avoit encore six mois à durer. Il ôta peu d'Oficiers, & dit, qu'il vouloit tenir tout homme en son entier & en son état. Et tout cela lui fut bienséant. *Chap. dernier de ses Memoires.*

5 La multiplication des Oficiers de Justice va toujours à la ruine du peuple. Au-lieu que les afaires devroient, ce semble, être plus prontement expédiées par un grand nombre de Magistrats, que par un petit, elles sont, au contraire, tirées à l'infini, parce qu'il y a plus de gens, qui ont intérêt à les faire durer, pour en pouvoir subsister, particuliérement lorsque les charges sont vénales. Car, selon le dire commun, qui achéte en gros la Justice, la veut vendre en détail.

1 Quand une République a passé, depuis peu de tems, de la Democratie à la Monarchie, le Prince, comme nouveau, doit laisser au peuple la joüissance de quelques-uns de ses anciens droits, pour l'acoutumer insensiblement à l'obéissance.

NOTES HISTORIQUES.

z L'Assemblée, où s'élisoient les Magistrats, *à coeundo vel comeundo dicta*, laquelle se tenoit dans le Champ de Mars.

a Romulus divisa le Peuple en trois Tribus, comme la Ville étoit alors divisée en trois quartiers; nombre, qui donna lieu au nom de Tribu. Il partagea, depuis, ces Tribus en trente *Curies*, ou Classes. Tarquin-le-Vieux doubla ces Tribus, pour en égaler le nombre aux six quartiers de la Ville, qui s'étoit fort agrandie. Servius Tullius, successeur de Tarquin, la distribua en 19. Tribus, quatre apellées, *Tribus urbana*, ou des Citoïens; & quinze autres, qui comprenoient tous les habitans de la Campagne, apellées *Tribus rustica*. Et par succession de tems le nombre des Tribus ala jusqu'à 35.

perte de ses droits; & le Sénat, de son côté, fut tres-content de se voir délivré par là de la nécessité honteuse de faire des priéres & des largesses au Peuple 2, *pour avoir sa faveur dans les élections*, d'autant plus que Tibére ne se réservoit à nommer 3 que quatre Candidats *b*, qui devoient être reçus sans brigue, & sans contredit. En même tems, les Tribuns du peuple demandérent la permission de célébrer à leurs dépens des jeux en l'honneur d'Auguste 4, qui dans les Fastes *c* seroient nommez Augustaux; mais il fut ordonné, que le public en feroit la dépense, & que les Tribuns porteroient la robe trionfale *d* dans le Cirque, où toutefois il ne leur fut pas permis de se faire porter sur un char. Et le soin de la célébration annuelle de ces jeux fut dés lors commis à celui des Préteurs, à qui seroit échüe par le sort la fonction de juger entre les Citoïens & les Etrangers.

X. Tel étoit l'état des afaires dans Rome, quand s'émut la sédition des Légions de la Pannonie *e*. Elles n'en avoient aucun sujet nouveau, si ce n'est que le changement de Prince leur inspiroit la hardiesse de broüiller, avec l'espérance de rendre leur condition meilleure dans une guerre civi-

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

2 Il n'y a point de joug, que les Grans & la Noblesse ne veüillent bien porter, plutôt que d'avoir à passer par les mains du peuple, & à lui faire la cour, pour entrer dans les charges. C'est par céte raison, que la Democratie est toujours de peu de durée dans les Etats, où il se rencontre beaucoup de Nobles.

3 Un Prince nouveau, qui ne se réserve qu'un petit nombre d'Oficiers à nommer, mais aussi, sans que sa nomination puisse être contestée, établit mieux sa puissance, que s'il entreprenoit d'abord de les vouloir nommer tous. Car dans la suite du tems, il lui sera aisé d'étendre un droit de souveraineté, que les peuples ont une fois reconnu. Quand il s'agit de la Principauté, il ne faut jamais disputer des conditions, quelles qu'elles soient; il sufit d'entrer en possession, aprés quoi tout le reste vient à souhait. *Ubi sis ingressus, adesse studia & Ministros.* Ann. 4.

4 Bel exemple de flaterie! Ceux, qui par l'institution & le devoir de leurs charges sont obligez de défendre la liberté publique, font l'apoteose de celui qui l'a oprimée.

NOTES HISTORIQUES.

b On apelloit ainsi ceux, qui se presentoient pour obtenir des charges, parce que durant le tems de leur poursuite ils portoient une *robe blanche*.

c C'étoit un Calendrier, où étoient marquées les fêtes, les céremonies, & les noms des Magistrats de la Ville.

d C'étoit une robe figurée, bordée de pourpre, avec une veste brochée à palmes.

e Ces Légions, dit Patercule, cherchoient un nouveau Chef, un nouveau gouvernement, en un mot, une nouvelle République: elles menaçoient de faire la loi au Sénat, & de la donner au Prince même; elles vouloient de haute-lute augmenter leur solde, & abreger le tems du service, pour avoir leur récompense avant le tems prescrit. Il ne leur manquoit qu'un Chef, pour les mener contre la Republique, & quel qu'eut été ce Chef, il auroit trouvé céte Milice toute prête à le suivre. *Chap.* 125.

le *1*. Il y avoit trois Légions logées ensemble dans un même Camp, sous le commandement de Junius Blesus, qui aïant apris la mort d'Auguste, & l'avénement de Tibére, avoit interrompu les éxercices journaliers de la Milice, soit en signe de deüil *f*, ou pour marque de réjoüissance. Ce relâchement commença à dégoûter les soldats du travail & de la discipline militaire, & à leur faire aimer le plaisir & l'oisiveté, & leur donna le loisir de s'entre-quereller, & de préter l'oreille aux discours de tous les plus méchans d'entr'eux. Il y avoit dans le Camp un certain Percennius, autrefois Chef d'une bande de valets de Téatre *2*, devenu depuis simple soldat, insolent en paroles, & qui par l'usage des clameurs du Téatre avoit bien apris l'art d'émouvoir les esprits. Cet homme en aïant trouvé de fort simples, & qui étoient en peine de savoir quelle seroit leur condition sous Tibére, les débaucha peu à peu par des entretiens nocturnes, ou du moins quand le soir aprochoit; & aprés que les plus sages s'étoient retirez, il assembloit tous les plus mutins, Enfin, plusieurs autres

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 Tous les commencemens de regne sont sujets à quelque orage; car c'est alors, que tous les Mécontens se remüent, & veulent faire acheter leur obéïssance, en ataquant une autorité naissante, qui a besoin de ménager les esprits, pour avoir le tems de s'afermir. L'impuissance du Prince, l'ambition des Grans, qui ont toujours bonne opinion de leur sufisance, & le mécontentement du peuple, qui ne manque jamais d'être la victime de leur intérêt, sont les trois causes ordinaires, qui produisent les factions, d'où naissent ensuite les guerres civiles. La France en a vû de funestes éxemples durant la minorité de Loüis-le-Grand. Plaise à Dieu que ce soient les derniers.

2 Les grandes séditions sont d'ordinaire excitées par des gens de néant, & pour peu qu'un coquin ait le talent de parler, la canaille est toujours prête de l'écouter. Il ne faut point d'autres oracles au menu-peuple, principalement si le harangueur invective contre quelque Ministre bien haï, ainsi qu'ils le sont tous. Au commencement du regne de Charle-quint, le fameux soulévement des villes de Castille, apellé *las Comunidades*, (parce que c'étoit une mutinerie de la populace contre les Nobles, laquelle dégénera ensuite en rebellion directe contre le Prince:) Céte révolte, dis-je, eut pour Chefs un tondeur, à Medina del Campo; un pelletier, à Salamanque; un cardeur, à Valence; un tanneur, à Ségovie; un tondeur, à Avila; & d'autres semblables libérateurs à Burgos, à Guadalaxara, à Siguença, à Vailladolid, à Zamora, &c. *Epitome du Commandeur de Vera.* Bussy-le-Clerc fut un des principaux arcs boutans de la Ligue, & Pierre de Broussel, qui n'étoit qu'un médiocre Conseiller, servit d'oracle & d'idole à la *Fronde*.

NOTES HISTORIQUES.

f Ob justitium, dit Tacite. Or le *justitium* étoit une cessation ou surséance de toutes les afaires civiles, laquelle étoit ordonnée par le Sénat, ou par les Magistrats de police, ainsi que le marquent ces paroles du second livre des Annales: *ut ante edictum Magistratuum, ante Senatus-consultum sumpto justitio desererentur fora, &c.*

encore, qui poussoient à la sédition, s'étant associez avec lui, il leur demandoit, comme un Général, qui harangue son armée.

» XI. Pourquoi ils obéissoient comme » des esclaves à un petit nombre de Centu- » rions, & de *g* Tribuns *1*? Quand auroient- » ils le courage de faire entendre leurs rai- » sons, s'ils perdoient l'ocasion de s'adresser » au nouveau Prince, ou par priéres, ou par » menaces, pendant que son autorité chance- » loit encore *2*? Que depuis tant d'années on » avoit bien assez soufert, pour devoir être las » d'une si lâche patience; qu'on ne leur savoit » aucun gré de trente ou quarante ans de ser- » vice, quoiqu'outre la vieillesse ils eussent la » plusparr le corps mutilé, & déchiré de leurs » blessures. Que ceux même, qui étoient li- » centiez, ne voïoient point la fin de leur mi- » sére, puisque retenus sous le drapeau ils en- » duroient tous les mêmes maux, sans au- » tre avantage, que celui d'un nom plus » honorable *h*. Que si quel- » ques-uns d'eux survivoient » à tant d'avantures, on les » envoïoit en des terres éloignées, où, sous » le nom de récompense, on leur donnoit des » marais à cultiver, ou des rochers à défri- » cher. Que le métier de la guerre étoit de » soi-même pénible & infructueux; qu'on a- » chetoit leur vie à dix asses *i* par jour, sur » quoi il faloit se fournir d'habits, d'armes,

On, puisqu'ils ne changeoient que de nom, & non point de condition.

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 Une armée, qui vient à considérer la multitude, dont elle est composée, & le petit nombre de ses Oficiers, est fort sujéte à vouloir s'afranchir de la discipline, & se moque de demander avec priéres ce qu'elle sait qu'on n'osera lui refuser, si elle a recours à la force. *Paterculus Hist. 2. chapitre 81.*

2 Ceux, qui sont mécontens du regne, qui vient de finir, ne trouvent point de tems plus favorable pour faire écouter leurs demandes, que celui d'un regne, qui commence. C'est comme en usérent les Gantois avec Charles, Duc de Bourgogne, qui fut obligé de leur acorder tout ce qu'ils demandérent, pour n'avoir pas deux guerres sur les bras, le Duc Filippe, son pére, lui en aïant laissé une avec les Liégeois. *Commines chap. 4. du livre 2. de ses Mémoires.* Le Pape Innocent IX. disoit, que le commencement d'un

NOTES HISTORIQUES.

g Dans les premiers tems les Tribuns militaires n'avoient que le Général au dessus d'eux; dans la suite, les Lieutenans-Généraux prirent leur place. De sorte que ces Tribuns étoient à peu prés comme nos Colonels, ou Commandans de mille hommes; car il y en avoit six dans chaque Légion, qui d'ordinaire étoit de six-mille hommes. Leur fonction étoit de distribuer les ordres du Général, de donner le mot aux sentinelles, d'avoir soin des fortifications, & de juger à mort les deserteurs, les mutins, &c. Quelquefois *Tribunus militum* se prend aussi pour un Chef de Légion, & quelquefois pour un Chef de Cohorte; & cela vient de ce que les Romains n'avoient pas un si grand nombre d'Oficiers, que nous.

h On les apelloit *Vétérans*, c'est-à-dire, gens, qui avoient achevé leur tems de service.

i L'Asse romain valoit un peu plus de sept deniers de nôtre monnoie. Le Denier romain valoit dix asses, mais sous Auguste il en valoit seize.

» de tentes, & païer à des Centurions cruels » l'éxemtion des factions militaires *3*; que » les coups de leurs Oficiers, les blessures, la » rigueur de l'hiver, les travaux insuportables » de l'esté *k*, une guerre cruelle, une paix sté- » rile, étoient des maux sans fin, ausquels il » n'y avoit point d'autre remède, que de ne » s'enrôler plus qu'à condition de gagner cha- » cun un denier romain *l*; d'être renvoïez » chez eux au bout de seize ans de service; & » de recevoir leur récompense en argent con- » tant dans le Camp même, où ils auroient » servi. Quoi, les soldats des Gardes, qui ont » chacun deux deniers par jour, & leur congé » aprés les seize ans, en font-ils plus que nous? » je n'en parle point par envie, ni par mépris; » mais au moins nous pouvons dire à nôtre » honneur, qu'étant ici parmi des nations fé- » roces, nous voïons de nos tentes les enne- » mis à découvert.

XII. Toute la troupe aplaudissoit *égalément à ce discours*, *mais* par des motifs diférens. Les uns montroient les marques des coups, qu'ils avoient reçus de leurs Oficiers; les autres, leurs cheveux blancs; & plusieurs leur nudité sous des habits usez & déchirez. Enfin, ils en vinrent à ce point de fureur, qu'ils voulurent unir les trois Légions en une *m*: mais la jalousie y mit obstacle, chacun prétendant cet honneur pour sa Légion. Ils s'avisent d'un autre expédient, ils métent les trois Aigles pesle-mêle avec les enseignes des Cohortes, & dressent un tribunal sur un amas de gazon, afin que le siége en fût vû de plus loin. Blesus arive là-dessus, arête par le bras tous ceux qu'il rencontre, & leur fait des reproches *1*.

Ou, afectant de procurer cet honneur à sa Légion

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

regne n'étoit pas un tems de négociation, mais de félicitation & de réjoüissance, pour se délivrer, par céte honnête excuse, de l'importunité de ceux, qui venoient lui demander des graces.

3 Il est impossible, qu'une armée, où les Oficiers sont maîtres de vendre l'éxemtion des veilles, & des autres factions militaires, soit jamais bien disciplinée; ni que les Mécontens n'y soient pas en grand nombre, atendu que tous les soldats, qui achétent céte éxemtion, demeurant inutiles, il faut nécessairement que les autres soient plus souvent en faction, &, outre cela, plus exposez aux dangers. *Inter paucos pericula ac labor crebrius redibant.* Hist. 2.

1 L'intrépidité est la plus forte de toutes les armes contre des séditieux, sur-tout dans les accidens imprévus; car, dans la surprise, l'homme n'aïant pas le tems de feindre, il montre tout ce qu'il est, & par conséquent, tout son courage, ou toute sa foiblesse. Ainsi, quand un Général résiste sur le champ à l'impétuosité d'une armée séditieuse, l'admiration succé-

NOTES HISTORIQUES.

k Parcequ'ils duroient jour & nuit.

l Ils demandoient un denier en espéce, au lieu de dix asses en monnoie, parceque le denier valoit alors seize asses.

m Pour se rendre plus redoutable par céte union, & être toujours prêts à faire un commun éfort, si leur Général s'avisoit de vouloir emploïer la force contre eux.

» Trempez plutôt vos mains dans mon sang, » dit-il à ces mutins; il y aura moins de cri- » me & d'infamie à tuer vôtre Général, qu'à » vous révolter contre vôtre Prince. Ou je » vous retiendrai dans l'obéissance, si vous » me laissez la vie; ou je hâterai vôtre repen- » tir, si vous me l'ôtez *n*.

XIII. Cependant, ils continuoient toujours le travail, qui leur aloit déja jusqu'aux épaules, lorsque se laissant vaincre à son courage, ils abandonnérent l'entreprise. Blesus, qui avoit l'art de bien dire *1*, leur represente, que leurs demandes ne devoient pas être portées à l'Empereur par la voie de la sédition *2*; que jamais leurs devanciers n'en avoient fait de semblables aux anciens Généraux, ni eux-mêmes au Divin Auguste; que c'étoit mal prendre son tems, que de charger de nouveaux soucis un Prince acablé d'afaires dans le commencement de son regne *3*: que si pour-

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

de à l'insolence, & la peut saisit ceux, qui voïent, qu'ils ne sont pas assez terribles, pour être craints; & que leur Général a assez de cœur & de résolution pour les mépriser. En certaines ocasions, dit M. le Cardinal de Richelieu, tant s'en faut, que parler & agir courageusement, aprés qu'on a mis le droit de son côté, soit courir à une rupture, qu'au contraire, c'est plutôt la prévenir, & l'étoufer dans sa naissance. *Chap. 2. de la seconde partie de son Testament Politique.*

1 L'éloquence en la bouche d'un Général est un puissant moïen pour arêter une sédition, sur tout quand il parle sur le champ, comme fesoit Blesus. Mais il faut que ce soit une éloquence virile, nerveuse, véhémente, & sans art; car, selon Tacite, les gens de guerre n'ont pas la subtilité ni la délicatesse des gens de robe. *In Agricola.*

2 Quelque justes & nécessaires que soient les demandes, que les Sujets font à leur Prince, ils doivent les proposer avec respect & humilité, autrement les circonstances changent entiérement l'espéce, c'est-à-dire, que d'une bonne cause ils en font une mauvaise; de sorte que bien loin de devoir être écoutez favorablement, ils méritent d'être rigoureusement punis pour leur insolence.

3 Un Prince n'a jamais plus d'afaires, qu'au commencement de son regne; car outre que son autorité est chancelante, il est ocupé à faire le plan de son Gouvernement, chose tres-dificile. Un Politique Espagnol dit, que toute la prudence, ni toute la sagacité, n'est pas encore sufisante, pour un commencement de regne; & qu'il en est des Princes à leur avénement, comme des voïageurs, qui rencontrant divers sentiers, ne savent lequel prendre, de peur de s'égarer. *Gracian dans son Ferdinand.* Au reste, ce que Tacite fait dire à Blesus, que *c'est mal prendre son tems, que de s'adresser au Prince, pendant qu'il est acablé d'afaires*, aprend aux Ambassadeurs, qu'il y a des tems, qui ne sont pas propres pour négotier heureusement avec les Princes, auprés desquels ils résident, & qu'il faut épier les ocasions, où le Prince est en belle humeur.

NOTES HISTORIQUES.

n A cause de la vangence que le Prince en fera.

tant ils vouloient tenter en pleine paix ce que les vainqueurs même des guerres civiles n'avoient osé prétendre, pourquoi sortir des termes du respect, & violer la discipline en prenant les armes? Pourquoi ne pas nommer des Députez, dont ils pouvoient dresser les instructions en sa présence? A ces mots ils s'écrient tous, que le fils de Blesus, qui étoit un de leurs Tribuns, prît donc céte commission, & demandât pour eux le congé au bout de seize ans 4, & qu'ils lui feroient savoir le reste, quand ce premier point seroit acordé. Aprés que le jeune Blesus fut parti, il y eut un peu de calme: mais les soldats étoient tout fiers de céte députation, qui montroit assez qu'ils avoient emporté par la force ce qu'ils n'eussent jamais obtenu par la douceur.

XIV. Cependant, les *Manipules* o, qui

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

4 Il n'y a rien de plus dangereux pour un Sujet, que de se charger des commissions des rebelles; car c'est en quelque façon épouser leurs intérets contre ceux du Prince. Et d'ailleurs, le Prince a toujours raison de trouver mauvais, que son Sujet veüille capituler avec lui. Charle-quint voïant *Don Pedro Laso* à la tête des Députez du peuple de Tolède, qui s'étoit mis en rumeur, lui dit, qu'il le feroit punir sur le champ, s'il ne considéroit de qui il étoit fils: & peu s'en falut, qu'il ne fît couper la tête à Antoine Vasquez d'Avila, pour s'être chargé d'une létre des *Comuneros*, i. e. des séditieux de Tordesillas. *Don Juan Antonio de Vera dans l'Epitome de sa Vie.* Le Prince de Salerne, de la Maison Sanseverino, perdit les bonnes-graces de cet Empereur, & puis encore sa Principauté & sa réputation, pour s'être chargé de l'Ambassade de la ville de Naples, qui s'étoit soulevée contre le Viceroi *Don Pedro de Toledo* (en 1547.) Le Duc d'Alve averti de la venüe d'un trompéte, qui lui aportoit une létre de la part des rebelles de Flandre, commanda, qu'on le pendît incontinent. Et c'est, dit Bernardin de Mendoze, la réponse, que les Rois & les autres Princes souverains, & leurs Ministres, doivent donner aux Ambassadeurs, que leur envoïent des Sujets révoltez, pour leur aprendre à ne pas traiter avec eux, comme des égaux, n'apartenant qu'aux Princes d'envoïer des Ambassadeurs & des trompétes. Outre qu'il ne doit point y avoir de communication entre les Oficiers du Prince & ceux des rebelles; car les Mécontens, qui voïent, que les rebelles ont la liberté de traiter, & de négotier impunément, sont tentez de se jeter aussi dans la révolte, pour tâcher de rendre leur condition meilleure. *Chap. 3. du livre 4. de ses Mémoires de la Guerre des Païs-bas.* Le même Duc, étant Général de Charle-quint en Alemagne, avoit répondu au Page & au trompéte, qui étoient venus lui déclarer la guerre de la part des Princes de la Ligue de Smalkalde, qu'ils méritoient d'être pendus, mais que l'Empereur vouloit bien leur faire grace, & réserver la punition pour leurs Maîtres. *Epitome de la Vie de Charle-quint de Vera.*

NOTES HISTORIQUES.

o Il y avoit le grand & le petit Manipule. Le petit, apellé *Contubernium*, comme qui diroit, Chambrée, n'étoit que de dix hommes, mais le grand étoit de cent ou de six-vints. Chaque grand Manipule avoit deux Centurions, qui commandoient chacun soixante hommes, comme nos Capitaines. Chaque Cohorte avoit trois Manipules. Ces Compagnies étoient apellées

avoient

avoïent été envoïez à Neuport *p* avant céte sédition, pour réparer les chemins & les ponts, & pour d'autres travaux, aïant apris ce qui s'étoit passé au Camp, arachent les enseignes, sacagent les lieux circonvoisins, & Neuport même, qui étoit comme une ville municipale *q*; bafoüent, & assomment de coups les Centurions, qui les vouloient retenir. Leur colére se déchargea principalement sur Aufidienus Rufus, de simple soldat devenu Centurion, & puis Maréchal de Camp *1*. Aprés l'avoir tiré par force de son chariot, ils le chargent de bagage, & le font marcher à la tête du bataillon, lui demandant par moquerie, s'il n'étoit pas bien aise de porter un tel faix, & de faire tant de chemin à pié? Car Rufus étoit un homme infatigable, qui remétoit en usage la rigueur de l'ancienne discipline *2*, & qui leur pardonnoit d'autant moins, qu'il avoit soufert lui-même tout ce qu'il ordonnoit.

Ou, qui les épargnoit d'autant moins, qu'il avoit, &c.

XV. L'arivée de ces mutins renouvelle la sédition, & courant çà & là ils ravagent le païs d'alentour. Blesus en fait batre & emprisonner quelques-uns, qui étoient fort chargez de butin, pour imprimer la terreur aux autres. (Car les Centurions & les gens-de-bien demeuroient encore dans l'obéïssance.) Ces pillards résistent à ceux, qui les traînent en prison, embrassent les genoux des assistans, apellent à leur secours, tantôt chacun en particulier, tantôt la Compagnie, la Cohorte, ou la Légion, du corps de laquelle ils étoient,

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 D'ordinaire, les gens, qui de simples soldats sont parvenus aux hautes charges de la Milice, sont tres-sévéres, parce qu'ils connoissent mieux que les autres l'humeur libertine des soldats, & toutes les ruses qu'ils emploïent, pour tromper la vigilance de leurs Capitaines; comme aussi tous les excés, qu'ils commétent dans les villes, où ils sont en garnison. Tel étoit dans le siécle passé le Colonel François Verdugo, qui de simple soldat, & de tres-pauvre gentilhomme, étoit devenu par son mérite l'un des principaux Chefs de la Milice Espagnole, & Gouverneur de la Frise. Il avoit coutume de dire, qu'il étoit *Francisco* pour les bons soldats, & *Verdugo* pour les méchans. Nom, qui en espagnol signifie, bourreau. *D. Carlos Coloma livre 8. de ses Guerres de Flandre.*

2 La rigueur est l'ame de la discipline militaire, & l'on voit tous les jours par expérience, qu'il n'y a point de pires soldats,

NOTES HISTORIQUES.

Manipules, parce qu'elles portoient pour enseigne une bote de foin, ou une poignée d'herbes, telles que la portoient dans leurs armes les Rois de Suéde & de Pologne de la Maison Wasa; ce qui s'apelle en latin, *manipulus*, ou, *manualis herbarum fasciculus*. Les Empereurs changérent céte enseigne en une main, fichée au bout d'une pique. Le petit Manipule avoit un Dizenier, ou Décurion, qui étoit comme le Caporal chez nous.

p C'étoit une ville de la Pannonie, apellée aujourdui Laubac, dans la Carniole, petite province de la Hongrie.

q C'est-à-dire, qui joüissoit des privilèges & franchises du peuple Romain.

criant, qu'on leur en va faire autant ; ils vomissent mille injures contre leur Général, & prennent les Dieux à témoin contre lui. Enfin, ils n'oublient rien, qui puisse émouvoir la compassion, l'envie, la crainte, & l'indignation. Tous les soldats acourent, & enfonçant les prisons ils délivrent les prisonniers, & pour renfort ils reçoivent parmi eux tous les déserteurs, & les criminels condannez à mort.

XVI. La sédition en devient plus furieuse, & en trouve plus de chefs. Un certain Vibulenus, simple soldat 1, porté sur les épaules de ses compagnons devant le tribunal de Blesus, où chacun avoit empressement de voir ce qu'il vouloit faire, parle en ces termes: » Véritablement, vous avez rendu la vie & la » liberté à ces pauvres innocens; mais qui me » rendra mon frére, qui vous étant envoïé par » l'armée d'Alemagne pour nos intérêts com- » muns, a été égorgé cête nuit par des gla- » diateurs, que Blesus entretient exprés, pour » nous exterminer tous. Di-moi, Blesus, où » as-tu fait jeter son corps? les ennemis mê- » me ne refusent pas la sépulture. Dés que » j'aurai contenté ma douleur par mes bai- » sers, & par mes larmes, fai-moi tuer aussi, » *j'y consens*, pourvû qu'on nous ensevelisse » mon frére & moi, comme des gens, que » l'on a massacrez, non point pour être cou- » pables d'aucun crime, mais pour avoir dé- » fendu la cause des 5 Légions 2.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

que ceux, qui servent sous un Capitaine indulgent. Mais il est à remarquer en passant, que comme les séditions militaires, qui naissent de la rigueur du Général, sont moins fréquentes, elles sont aussi bien plus dangereuses, & de plus longue durée, que celles, dont son indulgence est la cause.

1 *Nam & hi*, dit Tacite Hist. 1. *malis temporibus partem se Reip. faciunt*. i. e. Car durant les troubles les plus petites gens font figure dans un Etat; & les simples soldats ont plus d'autorité que les Généraux. *Civilibus bellis plus militibus, quàm ducibus, licere.* Hist. 2.

2 Tous les rebelles & les traîtres couvrent leur félonie du manteau du bien-public. Le Comte de Charolois & les autres Princes de France, aïant pris les armes contre Loüis XI. cête guerre fut depuis apellée le Bien-public, parce qu'elle s'entreprenoit, à ce qu'ils disoient,

NOTES HISTORIQUES.

1 Lorsque le Duc du Maine aprit à Lion la nouvelle de la mort du Duc & du Cardinal de Guise ses freres, il fit débiter, par toute la ville, qu'Henri III. ne les avoit fait tuer, que parce qu'ils protégeoient & défendoient la Religion Catolique contre les Huguenots. *Herrera livre 5. de la troisiéme partie de son Histoire, chap. 3.* Cependant, le Duc de Guise étant aux Etats de Blois avoit refusé de signer une Déclaration, que le Roi lui fit présenter par un Secretaire d'Etat, par laquelle il promêtoit & juroit de faire la guerre aux Huguenots, à la charge que ses Sujets l'aidassent de leurs forces, & ne fissent aucune ligue avec les Etrangers, sans son aveu, & que ceux, qui contreviendroient à cête condition, encourussent la peine du crime de leze-Majesté. *Ch. 11. du liv. 4. de la même partie.* Je cite ici cet Historien, parce qu'étant Espagnol, son témoignage a plus de force contre les Guises, dont tous les Ecrivains Espagnols sont des Macabées, quoi-

XVII. Il animoit ce discours par des sanglots, & par les coups, qu'il se donnoit au visage & à l'estomac; & puis écartant ceux, qui le soulevoient sur leurs épaules, il se jete soudainement aux piez des assistans, & les excite si bien à la pitié & à la vangence *r*, qu'une partie des soldats se saisit des gladiateurs de Blesus, & l'autre de ses domestiques, plusieurs autres alant çà & là chercher le corps de leur camarade. Et si, *par bonheur*, l'on n'eût aussi-tôt découvert, que Vibulenus n'avoit jamais eu de frére, & aprés qu'il ne se trouvoit point de corps, & que les esclaves de Blesus apliquez à la question nioient constamment le meurtre; le Général étoit sur le point d'être tué. Cependant, ils ne laissérent pas de chasser les Tribuns & le Maréchal de Camp, & de piller leur bagage, pendant qu'ils s'enfuioient. Ils tuérent même le Centurion Lucilius, qu'ils apelloient par sobriquet *cedo alteram*, parce qu'à mesure qu'il rompoit un bâton de serment *f* sur le dos de quelque soldat, il en demandoit toujours un autre. Les autres Centurions se cachérent, excepté Julius Clemens, qui fut conservé comme un homme, qui par la vivacité de son esprit étoit propre à bien éxécuter les commissions des soldats *2*. Il y avoit même deux légions, qui vouloient en venir aux mains, pour un Centurion, nommé Sirpicus, que la quinziéme protégeoit contre la huitiéme, qui demandoit sa mort, si la neuviéme n'eût joint aux priéres les menaces

Ou, ils étoient sur le point de tuer leur Général.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

pour le bien public du Roïaume. *Memoires de Commines livre 1. chapitre 2.* Les demandes des Seigneurs, ajoûte-t-il *dans le chap. 12.* étoient grandes. Le Duc de Berri demandoit la Normandie pour son partage, & le Comte de Charolois les villes assises sur la riviére de Somme, comme Amiens, Abbeville, S. Quentin, & Peronne; & plusieurs autres demandes pour chacun, avec quelques ouvertures pour le bien du Roïaume: mais ce n'étoit point là le fond de la question, car le bien public étoit converti en bien particulier; & comme dit Saluste, parlant de Catilina & de ses complices, *bonum publicum simulantes pro sua quisque potentia certabant.*

1 Dans les séditions, le plus mutin est toujours celui, qui est le mieux écouté.

2 Comme d'ordinaire les gens de guerre éxercent plus leurs mains, que leur esprit, & par conséquent, savent mieux combatre, que parler, ils font grand cas d'un homme, qui sait haranguer, ou négocier, principalement, lorsqu'ils ont à porter des plaintes à la Cour, contre leurs Généraux, ou à soliciter des graces & des récompenses, que l'on fait dificulté de leur acorder.

NOTES HISTORIQUES.

que dans le fond ce ne fût que des ambitieux, qui contre toutes les loix divines & humaines vouloient se faire Rois de France avec le *Catolicon* d'Espagne.

f Les soldats Romains étoient punis à coups d'échalas, & les soldats étrangers à coups de bâton.

contre celle, qui ne se rendroit pas à la raison.

XVIII. Tout cela obligea Tibére, tout dissimulé qu'il étoit, & soigneux de cacher les mauvaises nouvelles *1*, d'envoïer son fils sur les lieux, sans nulle autre instruction, que celle d'agir selon le besoin & la conjonćture des afaires *2*. Il lui donna pour escorte deux Cohortes Prétoriennes, renforcées d'une recrüe de soldats choisis, avec une grande partie de sa Cavalerie, & l'élite de sa Garde Alemande; pour compagnie, les premiers de la Ville; & pour Gouverneur de sa personne Elius Sejanus, son favori *3*, qui éxerçoit la

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Princes ont grand soin de cacher les mauvais succés à leurs Sujets, parce qu'on a moins de vénération pour eux, quand la fortune leur est contraire. L'armée de Loüis XI. aïant pris plusieurs villes en Bourgogne, & défait toutes les troupes qu'elle avoit rencontrées, le Duc, qui étoit alors en Picardie, *fit semer dans son Camp, que les siens avoient eu du meilleur*, de peur que son armée ne se révoltât, si elle venoit à savoir les nouvelles de Bourgogne. *Commines chap. 3. du livre 3. de ses Mémoires.* Mais de tous les maux, la sédition, ou la révolte, est celui, dont les Princes soufrent le moins, que les peuples aïent connoissance, parce que c'est un éxemple, qui ne s'arête jamais au lieu, où il a commencé. C'est une contagion civile, qui va de Province en Province, & dont le progrés est d'autant plus pront, qu'elle trouve par-tout beaucoup de boutefeux, & tres-peu de Médecins.

2 Il y a des afaires épineuses, où les Princes ne sauroient prendre de mesures certaines. Les séditions sont de céte nature, la rigueur & la douceur étant également dangereuses envers des gens, qu'il ne faut ni irriter, ni contenter tout-à-fait. Quand le mal presse, le meilleur expédient est de leur envoïer une personne de qualité éminente, avec pouvoir d'agir selon que l'occurrence l'éxigera, sans avoir besoin d'atendre des ordres, qui retarderoient la conclusion de l'acommodement. Mais ces sortes de commissions ne se doivent jamais donner, qu'à des personnes, dont la fidélité soit à toute épreuve. Et c'est pour céte raison, que Tibére envoïa son fils, & son favori, aux légions mutinées.

3 Lorsqu'un Prince donne un Gouverneur à son fils, il doit choisir un homme d'autorité, afin que le jeune Prince le craigne & le respećte. L'éducation, dit Cabrera, est la source de toutes les bonnes ou mauvaises qualitez du Prince, & par conséquent de la bonne ou mauvaise fortune de ses Sujets. Faute d'éducation, le Prince, au-lieu d'être le pére & le pasteur de son peuple, devient le fleau public & la peste universelle. Le conseil intérieur du Prince vient & de l'éducation, & du naturel, qui ouvre les premiéres fenêtres à l'entendement, & y répand plus ou moins de lumiére, selon la disposition du tempérament, qui donne les premiers linéamens aux mœurs & aux aćtions...... Le fils du Prince ne naît pas plus intelligent, qu'un homme du commun; c'est un diamant, qui est dificile à tailler, mais aussi, qui jéte un grand éclat, aprés qu'on l'a poli. *Chapitre 2. du livre 4. de son Histoire.* Mariana dit, que Pierre Roi de Castille, qui fut surnommé le Cruel, étoit mêlé de grandes vertus & de grans vices; qu'à son avénement à la Couronne, qui fut à l'âge de quinze ans & demi, il montroit un esprit, un courage, & des dispositions, qui donnoient de grandes espérances; que son corps étoit infatigable, & son courage invincible à toutes les dificultez; mais que parmi ces vertus com-

charge de Préfet du Prétoire *t* avec son pére Strabon, & aloit encore à ce voïage, pour ramener les esprits par des promesses, ou par des menaces. Lorsque Drusus aprocha du Camp, les Légions alérent au devant de lui, comme par honneur, non pas pourtant avec la joie acoutumée, ni avec des armes & des enseignes brillantes *u*, mais en pauvre équipage, & dans une contenance, qui, quoique triste, montroit plus de contumace, que de repentir.

XIX. Dés qu'il est entré, ils métent des sentinelles aux portes, & posent des Corps-de-garde en certains endroits du Camp; les autres environnent en foule le tribunal de Drusus, qui se tenoit debout, leur fesant signe de la main de lui préter silence. Toutes fois que ces mutins jetoient les yeux sur leur multitude, il leur échapoit des cris & des menaces *1*, & puis retournant à regarder Drusus, ils trembloient de peur *2*. A un bruit confus, & à des clameurs insolentes succédoit tout à coup un profond silence, & par des mouvemens tout diférens, ils prenoient l'épou-

mençoient à paroître des vices, que l'âge augmenta, & que le tems multiplia, pour avoir été mal élevé par Alfonse d'Albuquerque, qu'il avoit eu pour Gouverneur dés son enfance. De sorte que son regne ressembla presque en tout à celui de Néron, puisqu'il fit mourir deux de ses fréres-naturels avec leur mére; sa femme, Blanche de Bourbon, pour complaire à sa concubine; la Reine d'Aragon, sa tante maternelle; l'Infant Jean d'Aragon, son cousin germain; Jeanne de Lara, sa belle-sœur, & plusieurs autres Princes & Seigneurs. *Chap. 16. & suivans du livre 16. & 17. de son Histoire d'Espagne.*

1 Dans les séditions, soit populaires, ou militaires, personne n'ose parler seul, tous parlent ensemble; ce ne sont que plaintes confuses, que clameurs & demandes insolentes. Toute la troupe est brave, mais chaque particulier est lâche.

2 La présence du Prince est la confrontation la plus redoutable, que puissent subir des Sujets, qui sont actuellement en faute; car *indignatio Regis*, dit Salomon, *nuntii mortis*. Proverb. 16.

NOTES HISTORIQUES.

t Cete charge étoit nouvelle, comme aïant été créée par les Empereurs. Selon quelques-uns, le Préfet du Prétoire étoit à peu prés ce qu'étoit le *Magister Equitum*, ou le Général de la Cavalerie sous l'ancienne République. Car comme ce Général tenoit la premiere place aprés le Dictateur, dont il étoit proprement le Lieutenant; le Préfet du Prétoire étoit la seconde personne de l'Empire, sur-tout depuis que Sejan se fut avisé de ramasser en un Camp toutes les Cohortes Prétoriennes, ou Compagnies des Gardes, qui étoient auparavant dispersées en divers quartiers de la Ville. (*Tacite Ann.* 4.) Mr de Chanvalon parle juste, quand il dit, que c'étoit comme le Connétable de l'Empire. Son autorité devint si grande, que ses jugemens étoient sans apel, au-lieu qu'on pouvoit apeller de ceux des Consuls au peuple, lorsque Rome se gouvernoit en République. L'an 1631. Urbain VIII. aïant créé Dom Tadée Barberin, son Neveu, Préfet de Rome, ce seigneur, voulut en vertu de sa nouvelle dignité, qui n'étoit que le fantôme de l'ancienne, précéder les Ambassadeurs au *Soglio*.

u La Milice Romaine avoit coutume de parer ses enseignes avec des guirlandes, des rubans, & des bandes d'étofe ondoïante: mais dans la tristesse, on les portoit sans ornemens.

vante, & la donnoient. Enfin, le tumulte aïant cessé, Drusus lût les lêtres de son pére, qui portoient, qu'il auroit un soin particulier des vaillantes légions, qui lui avoient aidé à soutenir plusieurs guerres *3*; que dés que sa douleur *de la mort d'Auguste* lui donneroit quelque relâche, il proposeroit leurs demandes au Sénat; qu'en atendant il leur envoïoit son fils, pour leur acorder sans remise tout ce qui pouvoit être octroïé sur le champ; & que le reste devoit passer par les mains du Sénat, à qui il ne seroit pas juste d'ôter la gloire de récompenser, ni l'autorité de punir.

XX. L'Assemblée répondit, que Julius Clemens avoit charge de lui expliquer leurs intentions. Celui-ci donc commença par la prétention qu'ils avoient d'être renvoïez au bout de seize ans, avec une récompense *en argent*; & demanda, que la païe fût d'un denier romain *x* par jour; & que les Vétérans ne fussent plus retenus sous les enseignes. Drusus aléguant, que cela regardoit le Sénat & son pére *1*, est interrompu par des cris. » Qu'est-» il donc venu faire ici, disent-ils, puisqu'il » n'a pas le pouvoir, ni d'augmenter la païe » des soldats, ni de soulager leurs peines, » pendant que chacun a droit de les batre &

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

3 C'est un tres-bon moïen, pour apaiser une mutinerie ou une révolte de soldats, que de montrer, qu'on se souvient de leurs services passez; car ce souvenir fait, que dans l'espérance qu'ils ont d'en être récompensez, ils retournent à l'obéissance. Outre qu'aprés avoir emploïé les promesses & les caresses, le Prince est en droit de les traiter à toute rigueur, lorsqu'ils viennent à être réduits par la force.

1 Drusus avoit tout pouvoir, puisque son pére l'avoit envoïé, sans instructions limitées, *nullis satis certis mandatis, ex re consulturum*; & néanmoins il ne voulut pas s'en servir, quoiqu'il ne risquât rien à le faire. Exemple, que doivent imiter les Ambassadeurs & les Plénipotentiaires, qui veulent conserver les bonnes-graces de leur Prince. Car bien que le Prince soit obligé de ratifier tout ce que son Plenipotentiaire a fait, pour ne pas manquer à sa parole, il ne laisse pas d'être en droit de châtier le Ministre, qui n'a pas été assez ménager de l'autorité, qu'il lui avoit confiée. Loüis XIII. voulut bien, à la priére du Pape Urbain VIII. signer le Traité de Monçon, que du Fargis son Ambassadeur en Espagne avoit fait en 1626. mais il auroit pû avec justice le sceller du sang de cet Ambassadeur. Il est tout-à-fait nécessaire, dit M. le Cardinal de Richelieu, d'être éxact au choix des Ambassadeurs, & l'on ne sauroit être trop sévére à punir ceux, qui outrepassent leur pouvoir, puisque, par telles fautes, ils metent en compromis la réputation des Princes, & le bien des Etats. Il y a des gens, qui ont une si grande demangeaison de faire quelque chose, que, s'ils ne sont retenus dans les bornes, qui leur sont prescrites, par la crainte de se perdre sans ressource, il s'en trouvera toujours, qui aimeront mieux faire de mauvais Traitez, que de n'en faire point. *Chap. 6. de la seconde partie de son Testament Pol.*

NOTES HISTORIQUES.

x C'est-à-dire, d'un denier en espéce, qui valoit pour lors seize asses.

» de les faire mourir ? Autrefois Tibère éludoit les demandes des légions, en les renvoïant à Auguste, & son fils se sert aujourdui des mêmes artifices. Ne nous envera-t-on jamais que des enfans, qui ont leur pére? Chose étrange, que l'Empereur ne renvoïe au Sénat que ce qui concerne la récompense des soldats *2*! Pourquoi ne pas consulter aussi le Sénat toutes les fois qu'on veut donner un combat, ou nous punir de mort? Est-il juste, que les récompenses ne soient distribuées que du consentement de tant de maîtres, & qu'au-contraire chaque Oficier ait droit de nous châtier à sa fantaisie, sans en rendre compte à personne?

XXI. Enfin, quitant le tribunal, ils menacent tous ceux qu'ils rencontrent de la Garde de Drusus, ou de ses amis, pour trouver un sujet de querelle & de vangence. Ils en vouloient sur-tout à Cneius Lentulus, dautant qu'aïant plus d'âge & de réputation militaire que les autres, il passoit pour celui, qui méprisoit davantage la mutinerie des soldats, & qui rendoit Drusus infléxible *1*. Et peu de tems apres, comme il sortoit d'avec Drusus, & que pour éviter le danger, qu'il prévoïoit, il se retiroit au quartier d'hiver, ils l'environnent, & lui demandent, où il aloit, & s'il retournoit à Rome, pour s'oposer encore là aux interets des légions. Et il aloit être tué à coups de pierres, si la Milice, que Drusus avoit amenée, ne l'eût araché de leurs mains déja tout sanglant.

XXII. On s'atendoit à voir la nuit suivante quelque horrible atentat, mais il ariva une chose, qui calma tout. La Lune, dans un tems clair & serein, s'obscurcit tout-à-coup;

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

2 C'est l'ordinaire des Princes de ne consulter personne, quand ils veulent faire des graces, parce qu'ils en veulent avoir tout l'honneur: mais lorsqu'il s'agit de faire quelque injustice, ou du moins quelque chose d'odieux, ils y apellent volontiers des Conseillers, pour faire tomber sur eux la haine des Mécontens. Et c'est ce que Tibére fesoit en cête rencontre, où ne trouvant pas à propos d'acorder aux Vétérans ce qu'ils lui demandoient, il les renvoïoit au Sénat, où il savoit qu'ils seroient encore moins écoutez, le Sénat n'aïant garde d'octroïer ce qu'on voïoit bien qu'il vouloit refuser.

1 Les conseils s'atribüent toujours à celui des Ministres, qui est crû le plus puissant, ou le plus habile. Comme un tel Ministre a la meilleure part à la gloire des bons succés, il est aussi plus exposé que les autres à la haine & à la vangence des Mécontens. Le Duc d'Alve étoit insuportable aux Flamans, parce qu'ils savoient, qu'il avoit été ennemi de leur nation dés le tems de Charle-quint, & auteur de tous les méchans conseils, que l'on avoit pris, pour assujétir absolument le païs. *Le Chevalier Temple dans le chapitre* 1. *de ses Remarques sur la Hollande.* Mais, dit le Pagliari, je doute fort, que ceux, qui atribüent aux Ministres toutes les résolutions odieuses, soient bien informez d'où elles viennent, ou plutôt, je crois, que l'on bat la selle, parce que l'on n'ose pas batre le cheval. *Dans la* 71. *de ses Observations sur Tacite.*

les soldats, qui n'entendent rien à la disposition des astres, en tirent un augure pour la conjoncture présente, & comparant la défaillance de la Lune avec leurs travaux, interprétoient, que tout iroit bien pour eux, si la Déesse recouvroit sa lumiére. Pour cet éfet, ils font un grand bruit avec le son de l'airain, & une fanfare de trompétes & de cornets, & selon que la Lune leur paroît plus lumineuse, ou plus obscure, ils montrent leur alegresse, ou leur afliction. Mais lorsqu'un nuage épais vint à leur en dérober la vûe, & qu'ainsi ils la crurent plongée pour jamais dans les ténébres, comme les hommes donnent aisément dans la superstition, quand une fois la fraïeur 1 s'est saisie de leur esprit y, ils s'écriérent avec douleur, que les Dieux leur annonçoient par là, qu'ils avoient leur désobeïssance en horreur, & que leurs peines seroient éternelles. Drusus, pour profiter de céte premiére sinderese, & faire honneur à sa prudence de ce que la fortune lui presentoit 2, commande,

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Il n'y a rien, qui rende les hommes du commun plus superstitieux que la crainte, ni qui les fasse plus craintifs, que la superstition. C'est pourquoi le hazard a souvent plus de part à la bonne ou à la mauvaise réüssite des entreprises dangereuses, que n'a la direction de ceux, qui en sont les auteurs. Les Députez de Boheme étant entrez par surprise jusque dans le cabinet de l'Empereur Ferdinand II. & le menaçant, les armes à la main, de se faire eux-mêmes raison, s'il ne leur acordoit toutes leurs demandes, changérent leurs menaces en soumissions, & en épouvante, sur ce que Wallstein ariva là-dessus avec un Régiment nouveau, qu'il venoit montrer à l'Empereur ; & que le tonnerre tomba subitement.

2 Savoir se servir de l'ocasion, c'est une marque infaillible de l'habileté d'un Prince, & particuliérement d'un Général d'armée. L'ocasion est la mére des grans événemens, *opportunos magnis conatibus transitus rerum*, dit Tacite *Hist.* 1. La définition, ou plutôt la description qu'en fait Cabrera, mérite d'avoir place ici, comme une instruction nécessaire à ceux qui manient les grandes afaires. Ceux, dit-il, qui se vantent de savoir faire naître les ocasions, montrent assez qu'ils ne savent pas ce que c'est qu'ocasion ; car si c'est l'esprit, qui en est l'ouvrier, ce n'est plus une ocasion, mais une adresse : Et quoiqu'on la confonde quelquefois avec l'industrie, elle en est pourtant toute diférente. Ainsi, le Prince a besoin de la prendre à point-nommé, évitant également le trop tôt & le trop tard. Les gens trop vifs la perdent par leur précipitation, parce qu'à-peine en voïent-ils l'ombre,

NOTES HISTORIQVES.

y Don Juan Antonio de Vera parlant d'une tempéte de mer & de terre qui acueillit l'armée navale de Charle-quint à son arivée en Alger, dit qu'elle n'exerça pas sa violence sur le materiel seulement, c'est-à-dire, sur les Galeres, & sur le reste de l'équipage, mais encore sur le courage des soldats, qui resterent tout interdits, car il n'y a rien qui les rende plus superstitieux, que les accidens imprévus, qui viennent du ciel, ou des élemens. Témoin les légions de la Pannonie, qui s'étant mutinées du tems de Tibere, passérent incontinent de la fureur au repentir pour une éclipse de Lune, qui survint. *Dans l'Epitome de la Vie de Charle-quint.*

qu'on

qu'on aille par les tentes. Il fait apeller Clemens, & quelques autres, qui par leur mérite avoient du crédit auprés de la Commune. Ceux-ci se glissant parmi les sentinelles, les rondes, & les Corps-de-garde, redoublent la peur, & réveillent l'espérance. Jusques à quand, disent-ils, assiégerons-nous le fils de l'Empereur ? quand mètrons-nous fin à nos dissensions ? Prêterons-nous le serment de fidélité à Percennius & à Vibulenus ? Nous donneront-ils la solde & les récompenses, que nous prétendons ? En un mot, usurperont-ils l'Empire sur les Nérons & les Drusus ? Que ne sommes-nous les premiers à nous repentir, comme nous avons été les derniers à faillir *z*. Les demandes, que l'on fait en commun, ne sont jamais acordées que fort tard ; au contraire, on reçoit aussi-tôt la récompense d'un service, qu'on rend en *a* particulier *3*.

On, rendez un service persónel & particulier, vous en recevez aussitôt la récompense.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

qu'ils courent aprés, pour l'attraper. Ceux, qui sont lents, la manquent aussi ; car comme de sa nature elle court toujours, ils ne sont pas capables de la connoître, au moment qu'elle passe devant eux, ni de la prendre au même instant qu'ils la connoissent. Il faut avoir de l'entendement pour prévoir, & de la patience pour atendre ce que l'on prévoit. Si les choses ne se fesoient que par la fortune, ou par la volonté, nous n'aurions pas grand' peine à les conduire, parce que le sort, ou nôtre choix, nous serviroit de guide ; mais comme c'est une nécessité d'acorder ensemble la fortune, l'art, & la volonté, il faut de la patience & du jugement pour les faire agir de concert ; ce qui les rend deux fois plus fortes. Nous pouvons bien nous servir de l'art & de la volonté, quand il nous plaît, mais non pas de la fortune, à laquelle il faut absolument complaire, en atendant, ou en épiant le tems de sa belle humeur, sans jamais éxiger d'elle ce que nous voïons qu'elle nous refuse opiniâtrément, ni nous retirer, quand elle nous donne lieu d'espérer ce que nous desirons. *Chapitre 9. du livre 12. de son Histoire.*

3 Il y a peu de gens, qui se garantissent des charmes de l'intérêt. Durant la guerre de Paris tous les Généraux de la Fronde méditoient leur acommodement particulier, & chacun avoit des liaisons secrétes avec la Cour, pour faire ses conditions meilleures. Le Conseiller Broussel s'humanisa & se *mazarinisa* dès qu'on lui eut promis en secret le Gouvernement de la Bastille pour son fils-aîné. *Mémoires de la Minorité de Louis XIV.* Le Sieur de Villeroy, dit le Chancelier de Chiverny, s'embarqua des plus avant dans la Ligue, & puis s'en retira avec un traité particulier qu'il fit pour lui, aprés lequel il revint servir le Roi en sa premiére charge de Secretaire d'Etat. *Dans ses Mémoires.*

NOTES HISTORIQUES.

z L'an 1546. l'Electeur Palatin, qui s'étoit déclaré pour la Ligue de Smalkalde contre Charle-quint, ramena quelques villes à l'obeïssance de cet Empereur par la même remontrance. Nous avons, disoit-il, été les derniers à faire céte faute, soïons donc les premiers à la réparer, pour en obtenir plus facilement le pardon. *Epitome de la Vie de Charle-quint de Don Juan Ant. de Vera.*

a Les Memoires de Commines en fournissent plusieurs beaux éxemples. Entre tous ceux, que j'ai jamais connus, dit-il, le plus sage pour se tirer d'un mauvais pas, & qui plus travailloit à gaguer un homme, qui le pouvoit servir,

Ce discours aïant ébranlé les esprits 4, & jeté la défiance parmi eux, l'amour du Prince y rentre peu à peu; les légions se séparent l'une de l'autre, & les nouveaux soldats d'avec les vétérans. Ils abandonnent les portes, & reméteent à leur place les Aigles, qu'ils avoient mises ensemble au commencement de la sédition.

XXIII. Dés le point du jour, Drusus convoque l'assemblée, où, quoiqu'il n'eût pas de talent pour haranguer, il ne laissa pas de parler avec un certain air de grandeur, qu'imprime la haute naissance *1*. Il condanne hautement le passé, & aprouve le présent. Il dit, qu'il n'est point susceptible de peur, ni *par conséquent* capable de ceder aux menaces *2*; que

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

4 Il ne faut qu'un homme de tête pour ramener toute une multitude à l'obéïssance. Tout fait peur à des séditieux, quand leur premier feu est passé, & qu'il se trouve un bon esprit, qui fait exciter en eux le desir de l'impunité, qui, selon Tacite, fait échoüer toutes les entreprises, qui se font contre le Prince.

1 Il y a une éloquence de visage, de geste, de contenance, qui fait souvent plus d'éfet, que celle des plus grans Orateurs. Les Sujets ne regardent pas tant à ce que le Prince leur dit, qu'à la maniére dont il le dit; tout ce qu'il dit est éficace, s'il le fait dire avec majesté. Il doit parler, non pas comme un homme, qui a besoin de persuader; mais en homme, qui a droit de commander, & moïen de se faire obéir.

2 Le Ministre, que le Prince envoïe, pour étoufer une sédition, ou une révolte de soldats, ne doit rien craindre davantage, que de laisser échaper quelque mot, ou quelque geste, qui puisse être pris pour un signe de crainte. Car si une fois on vient à s'apercevoir qu'il a peur, la cause en sera attribuée à la connoissance qu'on croira qu'il a de l'impuissance du Prince, plutôt qu'à son peu de courage & de résolution. Ce que Commines dit au sujet de la ville de Nanci rendüe au Duc de Lor-

---

NOTES HISTORIQUES.

ou qui lui pouvoit nuire, c'étoit le Roi Louïs XI. *Chap.* 10 *du livre* 1. L'acommodement qu'il fit avec le Duc de Bretagne, par le moïen du Seigneur de Lescun, favori du Duc, auquel il donna le Gouvernement de Caën & de quelques autres Places, fut cause, que Charles de France, son frére, perdit le Duché de Normandie, au grand dep'aisir du Duc de Bourgogne, qui lui avoit fait donner ce grand apanage. *Chap.* 15. *du même livre.* Le même Lescun obtint, depuis, le Gouvernement de Guienne, la Capitainerie de l'un des Châteaux de Bordeaux, la Capitainerie de Blaie, de Baïonne, de Dax & de Saint Sever, la Comté de Comminges, l'Ordre du Roi, vint-quatre mille écus d'or en argent contant, & six-mille livres de pension pour avoir la paix avec le Duc de Bretagne, parce qu'un si puissant Duc manié par un tel homme étoit à craindre. *Chap.* 13. *du livre* 3. Jartiére, Héraut d'Angleterre, venu en France, pour déclarer la guerre à Louïs, s'il ne rendoit le Roïaume au Roi d'Angleterre, fut récompensé sur le champ de la main du Roi, pour la promesse qu'il fit de travailler à un acord. *Chap.* 5. *du livre* 4. Les trois Ambassadeurs d'Angleterre, qui conclurent cet acord, eurent de gros presens en argent contant & en vaisselle, & chacun deux mille écus de pension. *Chap.* 8. *du même livre.* Un Gentilhomme Gascon (Louïs de Bretailles) qui étoit tres-fâché de la paix faite entre la France & l'Angleterre, reçut mille écus du Roi Louïs XI. après avoir eu l'honneur de disner avec lui, pour l'empêcher de dire au Roi d'Angleterre, son Maître, que les François rioient bien d'avoir chassé de France les Anglois par un Traité de paix, & par quelques presens. *Chap.* 10. *du même livre.*

s'il voit en eux du respect & du repentir, il écrira à son pére, pour le résoudre à écouter favorablement leurs priéres. A leur instance, encore le même Blesus, L. Apronius, Chevalier Romain de la Cohorte de Drusus, & Justus Catonius, Centurion du premier ordre *b*, sont envoïez à Tibére. Il y eut ensuite un Conseil de guerre, où les avis furent partagez : les uns vouloient, qu'on traitât les soldats avec douceur, jusqu'au retour des Députez ; les autres disoient, qu'il faloit emploïer la rigueur, n'y aïant point de modération à espérer de la multitude *3*, qui se fait craindre quand elle ne craint pas, & qui peut être méprisée sûrement, lorsqu'elle craint : qu'il faloit leur imprimer la terreur, pendant que la superstition les éfraïoit encore ; & leur montrer, qu'ils avoient un Maître, en punissant les auteurs de la sédition *4*.

taine par un Seigneur de la Maison de Croüy, nommé de Bievres, qui y commandoit pour le Duc de Bourgogne, montre, combien il importe d'être roide parmi les gens de guerre. Les Anglois, dit-il, ennuïez de ce que le Duc de Bourgogne tardoit tant à les secourir, commencérent à murmurer, & à désespérer du secours, & dirent au Seigneur de Bievres, qu'ils apointeroient sans lui, s'il n'apointoit. Bien qu'il fût bon Chevalier, si avoit-il peu de vigueur, il usa de grandes priéres & de grandes remontrances, & s'il eût parlé plus hardiment, je crois, qu'il lui en fût mieux pris ; car le lendemain, ou deux jours aprés la Place rendüe, le Duc de Bourgogne ariva auprés, bien acompagné, selon que la chose le requéroit. *Chapitre 5. du livre 5. de ses Memoires.* C'est dans les grans dangers, qu'un Général doit tenir meilleure contenance ; il n'est pas toujours mauvais de craindre, mais il est toujours messéant de ne le savoir pas cacher : le visage d'un Capitaine doit être armé de dissimulation, comme son corps l'est d'acier ; autrement il sera trahi par ses yeux, plutôt que par ses soldats.

3 La multitude n'est point susceptible de honte, mais en récompense elle est tres sujéte à la crainte. Ainsi, la rigueur fait sur elle ce que l'éguillon de l'honneur fait sur les particuliers.

4 Les rebellions veulent un Médecin impitoïable, qui les guérisse d'abord avec le fer & le feu ; car autrement la cure en sera longue & dificile. Or les Princes ne pardonnent jamais aux chefs de révolte, ou de sédition, parce que ceux, qui pêchent sans éxemple, sont eux seuls plus coupables que tous ceux, qui suivent leur éxemple ; & par conséquent, ils méritent moins de compassion. Outre qu'il n'y auroit jamais de sédition, ni de rebellion, s'il n'y avoit point de boutefeux, dautant que la multitude ne voit que par emprunt.

NOTES HISTORIQVES.

b C'est-à-dire, Capitaine de la premiére Centurie du Manipule, qui, comme j'ai déja dit, étoit composé de deux Centuries, ou Ordres, & par consequent avoit deux Capitaines, ou Centurions. Et par *Centuriones primorum ordinum* Tacite entend ceux que nous apellons, dans nos armées, les Capitaines de la tête, qui sont les anciens, comme les dix ou douze premiers du Regiment du Roi.

XXIV. Drusus, dont le naturel panchoit beaucoup à la sévérité *1*, fait venir Vibulenus & Percennius, & commande qu'on les tuë *2*. Plusieurs racontent, qu'ils furent tuez & enterrez dans sa tente *3*, *pour tenir la chose secréte*; & d'autres, que leurs corps furent jetez hors du Camp, pour servir d'exemple & de spectacle *à leurs compagnons*. L'on fit ensuite la recherche des autres boutefeux de la sédition, & plusieurs fuïant çà & là, furent tuez par les Centurions, & par les soldats des Gardes; quelques-uns furent livrez par leurs propres camarades pour gage de leur fidélité. L'inquiétude des mutins étoit augmentée par un hiver venu avant la saison, avec des pluies continuelles, & des orages si furieux, qu'ils n'osoient sortir de leurs tentes, ni s'assembler entr'eux, & qu'à-peine pouvoient-ils garder leurs drapeaux, que l'impétuosité des vens emportoit. *Ajoûtez à cela que* l'apréhension du couroux des Dieux duroit encore, & representoit à leur imagination, que ce n'étoit pas en vain, que les astres s'éclipsoient, & que les tempêtes venoient fondre sur des impies *4*;

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Les conseils, qu'on donne aux Princes conformément à leur naturel, leur paroissent toujours les meilleurs. Quand un Prince est cruel, ou sévére, &, outre cela, blessé par un manque de respect, il est inutile de lui conseiller la clémence. Le Cardinal Espinosa, & le Prince Rui Gomez, ne trouvoient point à propos d'envoïer le Duc d'Alve gouverner les Païs-bas, parce qu'à leur avis sa rigueur aigriroit les esprits, au-lieu qu'il faloit les adoucir: mais comme c'étoit par cet endroit-là même, que le Duc ressembloit & plaisoit davantage à Filippe II. il fut préféré au Duc de Feria, [Gomez Figueroa] que le Cardinal & le Prince proposoient, & qui égalant Alve en qualité, en prudence, en grandeur de courage, & en expérience civile & militaire, le surpassoit en modération & en libéralité, & étoit même beaucoup plus aimé du Roi. *Cabrera chapitre 7. du livre 7. de son Histoire.*

2 C'est la destinée des chefs de sédition & de révolte, d'être la victime de leur parti; tôt ou tard ils sont livrez au Prince, ou au Magistrat, pour laver avec leur sang la tache de la félonnie commune. Il n'y a rien de plus dangereux, dit le proverbe Florentin, que d'aler atacher la sonnéte au cou du chat. Or c'est ce que font ceux, qui par une fausse bravoure, ou plutôt par une témérité funeste, se métent à la tête d'un parti, qui au premier échec, ou à la premiére alarme, les vendra pour une amnistie.

3 Si le Duc d'Alve eût fait mourir les Comtes d'Egmont & d'Horne en prison, les Flamans auroient peutêtre eu moins de compassion pour eux, & de ressentiment contre lui, & contre leur Prince. Céte éxécution, dit le Chevalier Temple, acheva de pousser la patience du peuple à bout; de sorte que l'on peut dire, que la fin de la vie de ces seigneurs fut le commencement des troubles, qui ont fait répandre tant de sang dans l'Europe, & qui ont coûté à l'Espagne une bonne partie de ces Provinces. *Chapitre premier des Remarques sur la République de Hollande.*

4 Rien n'a plus de force sur la multitude, dit Quinte-Curce, que la superstition; quelque inconstante & furieuse qu'elle soit, elle obéïra toujours mieux à des

qu'il n'y avoit plus d'autre remède à leurs maux, que d'abandonner un Camp profané, qui leur portoit malheur, & de retourner à leurs garnisons, aprés qu'ils auroient expié leur crime. La huitieme légion partit la premiére, & fut bientôt suivie de la quinziéme. La neuviéme *s'y étoit oposée*, criant, qu'il faloit atendre la réponse de Tibére; mais épouvantée de se voir seule, elle prévint la nécessité d'obéïr par force. De sorte que tout étant alors assez calme, Drusus s'en retourna à Rome, sans atendre davantage les Deputez.

XXV. Presque en même tems, & pour les mêmes causes, les légions d'Alemagne se soulevérent *1*, & leur mutinerie fut d'autant plus insolente, qu'elles étoient en plus grand nombre, & toutes persuadées, que Germanicus ne pouroit jamais soufrir la domination d'un autre, & que, *pour s'en soustraire*, il se métroit à la tête des légions *2*, avec lesquelles il seroit capable d'atirer tout le monde à son parti. (*Ou*, il seroit assez fort, pour entrainer tout l'Empire.) Il y avoit deux armées campées sur le bord du Rhin, l'une apellée supérieure, ou d'enhaut, que commandoit Caïus Silius en qualité de Lieutenant Général; & l'autre dite l'inférieure, ou d'embas, sous la charge d'Aulus Cecina. Toutes deux avoient pour Général Germanicus, qui alors étoit ocupé dans les Gaules à recueillir les tributs. Mais ceux, qui obéïssoient à Silius, atendoient à se déclarer, qu'ils eussent vû le succés qu'auroit la sédition de l'armée de Cecina *3*, laquelle commença par la vint-uniéme & la cinquiéme légion, aprés avoir aussi débauché la premiére & la vintiéme; car elles sejournoient ensemble sur la frontiére des Ubiens *c*, vivant dans l'oisive-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

devins, qu'à ses Chefs, si elle a une fois l'esprit frapé d'une vaine image de religion. *Livre* 4.

1 Rien ne donne plus lieu à la révolte d'une armée, qui a de grandes prétentions, que l'absence du Général. Plus le châtiment est éloigné, moins on le craint. (Germanicus étoit alors dans les Gaules.)

2 Il est fort naturel de croire, qu'un Prince, qui a les armes à la main, & des soldats tout dévoüez à son service, ne se laissera pas dépoüiller d'un Etat, qui lui apartient de plein droit, & particuliérement, si celui, qui en a pris possession, est odieux au peuple & aux Grans, comme l'étoit Tibére. Car il y a plus de lâcheté, que de modération, à le soufrir. On excuse l'impuissance, mais jamais le manque de cœur, sur-tout dans un homme, qui en doit donner aux autres.

3 La révolte d'une Province, ou d'une armée, doit se dérober soigneusement à la connoissance des autres armées, ou Provinces, de peur qu'un tel exemple ne les porte à se révolter aussi. C'est pour céte raison que les Bourguignons aïant été dé-

NOTES HISTORIQUES.

c Païs de Cologne.

té *4* ou du moins avec peu d'emploi. Dés que la mort d'Auguste fut sûe, les soldats des nouvelles recrûës, acoutumez à la vie délicieuse de Rome, &, *par conséquent*, ennemis des travaux de la guerre, commencérent à débiter aux autres, qui avoient l'esprit simple, Que le tems étoit venu, que les Vétérans devoient demander un pront licenciement; les nouveaux une plus grosse païe; & tous ensemble un adoucissement à leurs peines; & se vanger enfin de la cruauté des Centurions. Ce n'étoit pas un seul homme, comme Percennius parmi les légions de la Pannonie, qui parloit ainsi; ni des soldats tremblans à la vûe d'une autre armée plus puissante, qui l'écoutoient: mais c'étoient plusieurs bouches, qui crioient *de concert*, que l'Empire Romain étoit entre leurs mains; qu'il s'agrandissoit par leurs victoires; & que les Cesars *d* tenoient à honneur de porter le surnom de Germaniques.

XXVI. Cecina n'osoit rien dire, ni rien faire, leur multitude aïant abatu sa constance. Ces mutins toût forcenez se jétent, l'épée à la main, sur les Centurions, (de tout tems l'objet de la haine des soldats, & la premiére victime qu'ils immolent à leur vangence;) ils les terrassent, & puis les assomment de coups de bâton, se métant soixante sur chacun, pour égaler le nombre des Centurions *de chaque légion*. Enfin, ils les jetent demi-morts hors du Camp, ou dans le Rhin. Un Septimius, qui s'étoit sauvé dans le tribunal de Cecina, & lui embrassoit les genoux, fut demandé si opiniâtrément, qu'il falut le leur abandonner. Cassius Cherea, jeune homme intrépide, qui depuis éternisa son nom par le meurtre de Caligula *1*, s'ouvrit le passage avec

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

faits, ce Duc, qui voïoit toutes ses afaires aler de mal en pis, & ses principaux serviteurs passer au service de Loüis XI. fesoit semer en Picardie & en Flandre que son armée de Bourgogne avoit eu du meilleur. *Commines chap. 3. du livre 3. de ses Mémoires.*

4 La discipline militaire n'a rien de si contrairé que l'oisiveté, dit Paterculc. *Res disciplinæ inimicissima otium. Hist. 2. cap. 78.* C'est pour cela qu'Auguste endurcissoit ses soldats par des expéditions presque continuelles dans la Dalmatie & l'Illirie; qu'un Cassius, Gouverneur de Sirie, éxerçoit ses légions en tems de paix, avec autant de soin, que s'il eût été en pleine guerre. *Tacite Ann. 12.* Un Lacédémonien disoit, qu'on ne pouvoit rien faire d'une armée sans discipline, & que les soldats devoient plus craindre leur Général, que leurs ennemis.

1 Il n'y a point d'ennemis, dont les Princes aïent plus à craindre pour leur vie, que d'un homme intrépide, qui est animé de ressentiment contre eux, & particuliérement si c'est un homme, qui soit pos-

NOTES HISTORIQUES.

d Comme Tibére, qui fut surnommé *Germanique* du vivant d'Auguste; Drusus, & Germanicus son fils.

son épée, à travers une foule de gens armez, qui le vouloient prendre. Dés lors, ni les Tribuns, ni les Maréchaux de Camp, ne furent plus obéis, les mutins posoient eux-mêmes les sentinelles & les Corps-de-garde, & ordonnoient tout ce que le besoin présent éxigeoit. Ceux, qui entroient plus avant dans le fond de céte afaire, tiroient un indice plus assûré de la durée de céte émute, de ce que n'agissant point séparément, ni à l'instigation de quelques-uns d'entr'eux, ils crioient ou se taisoient tous à la fois, avec tant d'égalité & de bon acord, qu'on eût crû qu'ils avoient un Chef, qui les gouvernoit.

XXVII. Pendant que Germanicus étoit, comme j'ai dit, dans les Gaules, à recevoir les tributs, on lui aporta la nouvelle de la mort d'Auguste, dont il avoit épousé la petite-fille. Il étoit fils de Drusus, neveu de Tibére, & petit-fils de Livia; mais la haine sécréte de son oncle & de son aïeule lui donnoit de l'inquiétude, sachant, que leur aversion étoit d'autant plus à craindre, que les causes en étoient injustes *1*. Car ils prenoient ombrage de l'amour, que le Peuple Romain lui portoit à-cause de Drusus, dont la mémoire étoit tres-agréable, tout le monde aïant cru, qu'il auroit rendu la liberté, s'il fût devenu maître de l'Empire *2* : & l'on espéroit la même cho-

sédé de la passion de rendre son nom mémorable à la postérité. Machiavel nous dépeint ce Jérôme Olgiato, qui fut un des trois assassins de Galéas Duc de Milan, fort ressemblant à ce Cherea, quand il dit, que ce Cavalier, qui n'avoit encore que vint-trois ans, ne fut pas moins courageux au suplice, qu'il l'avoit été dans l'éxécution de son entreprise; & que voïant le boureau avec le coutelas à la main, il prononça ces paroles : *Mors acerba, fama perpetua, stabit vetus memoria facti.* Livre 7. de son Histoire de Florence.

1 Car, selon Sénéque, plus nôtre haine est injuste, plus elle est opiniâtre. *Pertinaciores nos facit iniquitas iræ.* Et selon Tacite, c'est le propre de l'homme de haïr toujours ceux, qu'il a injustement ofensez. *Proprium humani ingenii est, odisse quem læseris. In Agric.* Maugiron, dit la Reine Marguerite, aïant quité le service de mon frére, [le Duc d'Alençon] le haïssoit d'une telle haine, (ainsi qu'il est ordinaire, que qui ofense ne pardonne jamais) qu'il conjuroit sa ruine en toutes façons. *Livre second de ses Memoires.*

2 Le peuple s'imagine toujours de belles choses de ceux, qu'il desire qui regnent. Peutêtre en eût-il été de Drusus & de Germanicus, s'ils fussent venus à l'Empire, comme de ces deux Rois des Suéves, Vangion & Sidon, qui, au raport de Tacite, furent tendrement aimez, avant que de regner, & fort haïs, quand ils regnérent. *Ann. 12.* Au moins, on peut dire de Drusus & de son fils, ce que Tacite dit de Britannicus, que *periculis commendatus retinuit famam sine experimento :* qu'étant morts tous deux en la fleur de leur âge, (à l'âge de trente ans) & tous deux de poison, leur malheur leur a conservé un renom gratuit de modestie, qu'ils auroient peutêtre perdu, s'ils avoient regné. La douceur, la civilité, & la familiarité des Princes, qui aspirent, ou qui commencent, à regner, ne sont pas tant les éfets de leur naturel, que de leur politique. Ajoûtez à cela, que les meilleurs hommes ne

se de Germanicus, qui avoit l'esprit doux, l'humeur afable, & le procedé tout diférent de celui de Tibére, toujours arogant & couvert *3*. Des querelles de femmes contribuoient encore à céte inimitié; car Livia, par une émulation de marâtre, picotoit Agrippine, & Agrippine se roidissoit un peu trop contre Livia; mais du reste sa chasteté, & son amour envers son mari, de qui elle avoit plusieurs enfans, fesoient, que son esprit, quoiqu'infléxible, se portoit toujours au bien.

XXVIII. Mais plus Germanicus avoit de prochaines espérances à l'Empire, plus il s'éforçoit de le conserver à Tibére *1*; il le fit reconnoître par les Provinces voisines *e*, & dès qu'il eut apris le tumulte des légions, il partit précipitamment, *pour y aler métre ordre.* Aprochant du Camp, il les rencontra, qui venoient au devant de lui, les yeux baissez contre terre, comme par repentir. Aussi-tôt

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

sont pas toujours les meilleurs Princes. Il y a un proverbe Espagnol, qui dit, *de mal hombre buen Rey.* i. e. d'un méchant homme *se fait* un bon Roi.

3 Un Prince superbe & sevére ne sauroit aimer des Ministres, qui veulent être aimez du peuple; car leur humeur populaire ne sert qu'à le rendre encore plus odieux, ou du moins plus désagréable à ses Sujets. Il arive souvent au peuple, & même aux Courtisans, de faire des comparaisons entre le Prince & le Ministre, lesquelles ne manquent jamais d'être rapottées tôt ou tard au Prince, ni de ruiner le Ministre, quand elles sont à son avantage. Et c'est un des artifices, par où les Grans d'Espagne firent disgracier le Cardinal Espinosa, qu'ils n'avoient jamais pû détruire par leurs plaintes. Loüis Sforce, Duc de Milan, fit couper la tête à Cecco Simoneta, son Secretaire d'Etat, pour lui avoir dit, qu'il ne pouroit défendre Milan contre les François, que par la bienveillance de son peuple, parce que ce conseil lui fit connoître, que son Ministre étoit trop populaire. Aujourdui, les Princes n'ont point d'ombrage de ce côté-là.

1 Celui, qui est le plus proche héritier d'une Couronne, ou d'une Principauté, doit selon toutes les régles de la bonne politique, se montrer le plus ardent au service de celui, qui regne. Comme il a plus à perdre, il a plus à craindre; &, par conséquent, il faut, qu'il ait plus de complaisance, & plus de soumission, que tous les autres. Strada atribüe la cause de tous les malheurs de François, Duc d'Alençon, à la jalousie qu'il avoit contre Henri III. son frére. Faute de considérer, dit-il, qu'il étoit l'héritier présomptif de la Couronne, & comme à la veille d'être adoré sur le trône, puisque son frére n'avoit point d'enfans; il ne pouvoit suporter, que l'ordre fortuit de la naissance eût fait Henri son souverain. Ainsi, ne regardant sa fortune que par le pire endroit, il vivoit dans une continuelle agitation, également à charge à son frére & à l'Etat; de sorte que voulant commander à quelque prix que ce fût, sans se soucier en quel païs, il s'ala métre à la tête des rebelles de Flandre, qui l'apelloient pour être le prétexte de la guerre, plutôt que pour le faire leur Prince; & hâta sa ruine par l'avidité qu'il montra à imposer le joug à des peuples, qui n'avoient secoüé celui du Roi d'Espagne, que pour vivre en Républiquains. *Livre 5. de la 2. Décade de son Histoire.*

NOTES HISTORIQUES.

e Par les Sequanois, aujourdui les Francs-Comtois; & par les Belges, qui sont les Flamans.

qu'il

qu'il fut entré, le Camp commença à retentir du bruit de quantité de voix discordantes; & quelques-uns lui prenant la main, comme pour la baiser, métoient ses doits dans leur bouche, pour lui faire sentir, qu'ils n'avoient plus de dens; d'autres lui montroient leurs épaules courbées, & tous leurs membres retressis de vieillesse. Comme ils étoient tous pesleméle, il leur commande de se ranger par Compagnies, sous couleur qu'ils en entendroient mieux sa réponse; & de séparer leurs drapeaux, pour pouvoir au moins discerner chaque Cohorte par son enseigne. Ils y obéïrent, mais le plus tard qu'ils purent *2*. Alors, commençant son discours par les loüanges d'Auguste *3*, il descendit à celles de Tibére, mais sur-tout aux grans exploits, qu'il avoit faits avec eux-mêmes en Alemagne. Il leur étalla aussi le consentement universel de l'Italie, la fidélité des Gaules, & la concorde de toutes les autres Provinces de l'Empire. Tout cela fut oüi avec silence, ou du moins avec peu d'émotion.

XXIX. Mais quand il vint à leur demander, où étoit leur obéïssance, qu'étoit devenüe l'ancienne discipline, & ce qu'ils avoient fait de leurs Tribuns & de leurs Centurions? ils se dépoüillent tous, pour lui montrer, par maniére de reproche, les cicatrices de leurs blessures, & les meurtrissures des coups de leurs Capitaines; & puis parlant tous à la fois, ils se plaignent du peu de païe qu'on leur donne; du prix des éxemtions, qu'on leur vend; des courvées qu'on leur impose; & sur-tout de la misére de travailler jour & nuit aux retranchemens, & de charier des matériaux, des fascines, & du fourage *1*; ainsi que de plusieurs

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

2 C'est une action de rebelle, que de délibérer, si l'on obéïra: ceux-là semblent n'avoir pas voulu obéïr, qui ont longtems délibéré, s'ils obéïroient. *Qui deliberant, desciverunt.* Tac. Hist. 2.

3 Comme la mémoire d'Auguste leur étoit agréable, il se concilioit leur bienveillance en commençant par ses loüanges: & comme ils n'aimoient pas Tibére, dont l'humeur étoit toute diférente de celle d'Auguste, il le leur rendoit agréable en les fesant souvenir, qu'ils avoient beaucoup de part à la gloire de ses exploits.

1 Véritablement, tout cela est digne de compassion, mais la sédition & la révolte sont toujours inexcusables, &, par conséquent, la punition est absolument nécessaire, de peur que l'impunité n'ouvre la porte à la licence. » Le bien & le mal sont » si contraires, qu'ils ne » doivent point être mis » en paralelle l'un avec » l'autre. Ce sont deux » ennemis, entre lesquels » il ne se doit faire ni » quartier, ni échange; » si l'un est digne de récompense, l'autre l'est » de châtiment; & tous » deux doivent être traitez selon leur mérite. *Chapitre 5. de la seconde partie du Testament Politique.* Autrement l'espérance, que chacun aura d'obtenir grace en considération des services passez, fera que l'on ne se souciera point de tomber en faute. Manlius, qui avoit défendu le Capitole contre les Gaulois, d'où il fut honoré du surnom de Capitolin, & de protecteur du peuple, eut beau citer les longs services qu'il avoit

autres factions inventées contre l'oisiveté des soldats, & pour la subsistence des armées. Mais les Vétérans, qui avoient trente ou quarante ans de service, crioient bien plus fort, priant Germanicus d'avoir pitié d'eux, & de ne pas laisser mourir dans les éxercices d'un si rude métier, ni aussi dans la pauvreté, des gens usez de fatigue & de vieillesse *2*. Il y en eut même, qui lui demandérent le legs d'Auguste*e*, & qui fesant des vœux pour sa fortune témoignérent, qu'ils étoient fort à son service, s'il vouloit se saisir de l'Empire *f*. Alors, comme s'il eût été infecté de la contagion de leur crime, il se jete embas de son tribunal *3*, & veut sortir du Camp, mais ils

RE'FLEXIONS POLITIQUES, rendus à sa patrie; & montrer les cicatrices de trente-trois blessures reçües en divers combats; les Romains ne laissérent pas de le condanner à la mort, aussi-tôt que ses envieux eurent prouvé qu'il aspiroit à la Roïauté. La nécessité d'en user ainsi est indispensable, au sentiment de Machiavel *dans le chap. 24. du livre 1. de ses Discours*; & de Scipion Ammirato *dans le Discours 7. du livre 2. de son Commentaire sur Tacite*. Et c'est celui de Tacite même, qui dit, que la ville de Tréves éfaça par sa révolte tout le mérite des grans services qu'elle avoit rendus au Peuple Romain. *Hist. 4.*

2 Dans un Etat, qui se gouverne par des maximes militaires, & dont les Sujets sont guerriers, comme étoient les Romains, la récompense des soldats est le principal nerf du Gouvernement. Car l'atente de la récompense entretient l'émulation, l'afection, le travail, & la discipline. Et d'ailleurs, il n'y a rien de plus injuste, ni qui fasse plus de déshonneur au Prince, que de laisser mourir dans la pauvreté des gens, qui ont passé toute leur vie dans les dangers, & dans les éxercices pénibles de la guerre.

3 En telle matiére, c'est être criminel, que d'écouter. Ce n'est pas assez que d'être innocent, sur-tout sous un Prince ombrageux & défiant, comme étoit Tibére, il faut encore faire en sorte, que le Prince croïe, que l'on n'a ni la volonté, ni le pouvoir de devenir coupable. Chez les Princes, c'est un crime, d'être jugé digne de regner, ou du moins c'est un écüeil, où a tres-souvent échoüé la fortune des plus excellens hommes. Vespasien fit mourir par le conseil de Mucien, son Premier Ministre, Calpurnius Galerianus, qui n'avoit jamais trempé dans aucune afaire dangereuse, parce que sa naissance illustre, sa jeunesse, & sa bonne mine, fesoient parler de lui, comme d'un homme digne de posséder l'Empire. Quoique Verginius ne l'eût pas accepté, il ne laissa pas d'être toujours suspect à Galba, & d'être retenu auprés de lui pour gage de sa fidélité. *Tac. Hist. 4. & 1.* Bien que

NOTES HISTORIQUES.

f En 1577. un Seigneur Flamand aïant tenté la fidélité de Don Juan d'Autriche, Gouverneur des Païs-bas, en lui en ofrant la souveraineté, s'il la vouloit accepter, Don Juan transporté de colére lui donna un coup de poignard. *Cabrera ch. 15. du livre 11. de Filip. II* Action, à mon avis, plus prudente, & même plus sincére, que celle de Germanicus, qui vouloit ou fesoit semblant de vouloir se tuer. Car en punissant sur le champ un si pernicieux Conseiller, il fermoit la bouche, & imprimoit la terreur à tous ceux, qui auroient pû le porter à cete entreprise.

l'arêtent en tournant la pointe de leurs armes contre lui, avec menaces *de le percer*, s'il ne remonte. Mais protestant, qu'il mourra plutôt que de manquer à son devoir, il aloit se fourrer son épée dans le corps, si ceux, qui étoient à ses côtez, ne lui eussent retenu la main. Les plus reculez, &, ce qui est presque incroïable, quelques-uns d'entr'eux se tirant de la presse, & s'aprochant plus prés, lui crioient, Frape donc; & un soldat, nommé Calusidius, lui presenta son épée nüe, ajoûtant, qu'elle étoit plus pointüe *g*; ce qui parut cruel & de pernicieux exemple à ces furieux mêmes, & donna lieu aux amis de Germanicus de l'emporter dans sa tente.

XXX. On y délibéra des remédes, car on fut averti, que les mutins songeoient à envoïer des Députez à l'armée de Silius, pour l'entrainer à la révolte *t*; que la ville des Ubiens *h* étoit destinée au pillage; & que si une fois le butin les aléchoit, ils iroient bientôt ravager les Gaules. On apréhendoit encore davantage, que les Alemans, qui savoient ce qui se passoit, ne fissent une irruption dans le

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

Don Juan d'Autriche eût non seulement rejeté les ofres de la souveraineté des Païs-bas, mais encore puni de sa propre main, celui, qui lui en avoit fait la proposition, Filippe II. se repentir fort de lui avoir donné ce Gouvernement. Car il y a des soupçons, dit Strada, que la plus grande innocence ne peut jamais guérir: & quelque bonne opinion qu'aïent les Princes de la fidélité des Grans, qu'ils emploïent, ils ont toujours l'esprit défiant, & disposé à croire, que l'on se lasse d'être obéïssant & fidéle; & qu'il est de la prudence de prendre si bien ses précautions, qu'un Sujet, qui a eu une fois la modération de refuser la souveraineté, ne la puisse jamais accepter. *Livre 10. de sa première Décade.* Le Marquis de Pesquére fit bien de mourir peu de tems aprés avoir révélé à Charle-quint, que le Pape, le Duc de Milan, & les Vénitiens lui ofroient le Roïaume de Naples, car assurément l'Empereur ne lui auroit pas laissé longtems le commandement de ses armes en Italie.

t Le premier remede, que le Prince doit emploïer contre la révolte de ses Sujets, est d'empêcher, que les rebelles n'aïent communication avec les provinces ou les villes voisines, qui restent dans l'obéïssance.

NOTES HISTORIQUES.

g Ces deux circonstances de Calusidius, qui presentoit à Germanicus son épée comme plus pointüe, & des autres, qui lui crioient, Frape donc, semblent donner à entendre que les soldats croïoient, que l'indignation de Germanicus n'étoit qu'une feinte, & que sa fidélité envers Tibére avoit moins de verité, que de finesse & d'ostentation. Car ceux, qui l'encourageoient à se tuer, n'eussent pas eu lieu de crier, *Frape donc*, s'ils n'eussent pas vû qu'il ne tenoit qu'à Germanicus de le faire: & Calusidius ne se seroit jamais avisé de lui presenter son épée, s'il eût été hors d'état de s'en servir. On pourroit croire avec quelque fondement, que la foi de Germanicus ressembloit à celle du jeune Pompée, qui un jour qu'il donnoit à souper à Octave & à Antoine dans sa galére, interrogé par le Corsaire Ménas, s'il vouloit qu'on le fist maitre absolu, non seulement de la Sicile & de la Sardaigne, mais de tout l'Empire Romain, répondit: Tu le devois faire sans m'en avertir. *Plutarque dans la Vie d'Antoine.*

h Depuis apellée Cologne.

païs, si les légions abandonnoient le Rhin. D'ailleurs, si l'on armoit les Aliez & les Auxiliaires *i* contre ces légions, pour empêcher leur départ, c'étoit alumer une guerre civile. La severité étoit dangereuse, mais la douceur exposoit au *k* mépris *2*; soit que l'on refusât, ou que l'on acordât tout aux mutins, la République risquoit toujours beaucoup. Enfin, toutes les raisons de part & d'autre aïant été pesées, il fut résolu de suposer des létres du Prince, par où il octroïoit le congé à ceux, qui avoient servi vint ans *3*; déclaroit volontaires ceux, qui en avoient servi seize, les retenant seulement sous un drapeau particulier, éxemts de toute faction *l*, excepté de repousser l'ennemi; & ordonnoit de leur païer au double le legs d'Auguste.

Ou, La severité exposoit au danger, & la douceur au mépris.

XXXI. Le soldat se doutant bien de la

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

2 Emploïer la rigueur, c'est aigrir les esprits, & les jeter au désespoir; dissimuler, temporiser, ou aquiescer à la volonté des mutins, c'est montrer qu'on les craint, &, par conséquent, augmenter leur insolence, & exposer l'autorité du Prince & du Général au mépris. Que faire donc en ces rencontres, où la douceur & la rigueur sont également dangereuses? Il ne faut pas s'amuser à vouloir délier le nœud-Gordien; car ce ne seroit jamais fait; il faut donc le couper. Après que la soldatesque Espagnole fut sortie des Païs-bas en vertu de l'*Edit perpétuel*, Don Juan d'Autriche, qui en étoit Gouverneur, reconnut bientôt, que l'intention de ces Provinces étoit de se gouverner en République. De sorte qu'il fut contraint de se retirer de Bruxelles, où il étoit à la merci des Etats, à Namur, & de rapeller au plutôt les troupes Espagnoles & Italiennes, qu'il avoit renvoïées, pour apaiser les rebelles. (1577.)

3 Il est de la prudence d'un Général, de ne point engager le Prince, & de montrer, qu'il ne fait que par obéïssance ce qu'il fait par nécessité. Ainsi, Germanicus, en suposant des létres de Tibére, qui lui ordonnoit de leur acorder leurs demandes, couvroit adroitement l'impuissance, où il étoit de les ranger à la raison, sans que Tibére fût obligé de leur tenir aucune des promesses contenües dans ces létres suposées. Et probablement ces létres étoient des blancs-signez du Prince; car autrement Germanicus, qui ne savoit que trop combien il étoit suspect à Tibére, n'auroit pas osé se servir de cet expédient.

NOTES HISTORIQUES.

i Il y avoit eéte diférence entre les Aliez, & les Auxiliaires, que les premiers prêtoient le serment de fidélité à la République Rom. & ne recevoient point de solde; au-lieu que les autres, qui étoient étrangers & sans serment, tiroient leur païe. On donnoit du blé aux Aliez.

k Cabrera dit, que le Commandeur Don Luis de Requesens, au-lieu de ramener les rebelles de Flandre à leur devoir, par la douceur, & par ses bienfaits, augmenta leur ostination, leur semblant qu'il en usoit ainsi parce qu'il les craignoit. *Chap. 15. du liv. 10. de son Hist.*

l Ces sortes de soldats, qu'on retenoit sous le drapeau, en étoient surnommez Vexillaires, *quasi sub proprio vexillo militantes*, car ils n'étoient plus sous l'Aigle, qui étoit l'enseigne des Légions. Et c'est en ce sens, que Tacite dit *Vexillum Veteranorum. Ann. 3.* Pour marque de distinction, ils portoient le bâton de serment comme les Centurions.

tuse *1*, demanda, que tout cela fût éxécuté sur le champ. Les Tribuns expédiérent aussitôt le congé, mais comme le païement se remétoit au quartier d'hiver, la cinquiéme & la vint-uniéme légions ne voulurent point retourner en leurs garnisons, & Germanicus fut contraint de les païer de l'argent *2*, qu'il avoit aporté pour son voïage, & de celui, que ses amis lui pretérent. Cecina ramena chez les Ubiens la premiére & la vintiéme, dont la marche ne fut pas sans oprobre, pendant qu'on voïoit porter parmi les Aigles & les drapeaux l'argent *m*, qu'elles avoient enlevé à leur Général. Cependant, Germanicus étant alé trouver l'armée d'enhaut, la seconde, la treiziéme & la seiziéme légions lui pretérent le serment sans hésiter; & la quatorziéme aïant un peu balancé, il lui ofrit de l'argent & son congé, quoiqu'elle ne le demandât pas *3*.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Lorsque des séditieux, ou des rebelles, obtiennent du Prince plus qu'ils ne lui ont demandé, ils ont tout sujet de croire, qu'il songe bien plus à les tromper, (comme ils le méritent) qu'à les contenter. Cela me fait souvenir de ce que fit dans une pareille ocasion Christien IV. Roi de Danemarc, qui loin de témoigner aucun ressentiment contre des mutins, qui lui avoient fait des demandes insolentes, feignit adroitement d'entrer dans leurs raisons, & de vouloir leur donner toute satisfaction. Et pour marque de cela, il dit, qu'il vouloit boire avec eux, ce qui leur parut d'autant plus sincére, qu'il fesoit souvent cet honneur à ses amis, & que de son naturel il étoit tres-familier. Mais aprés qu'il les eut tous soûlez comme des bêtes, il les fit tous pendre le même soir. Ce fait m'a été conté par un Envoïé de Danemarc.

2 Les Princes & les Généraux d'armée ne doivent rien éviter avec plus de soin, que la nécessité de faire atendre longtems la païe à leurs soldats; car le manque de païe est toujours suivi du manque de respect & d'obéïssance, sans que le Général ose châtier des gens, dont les demandes & les plaintes sont justes. Outre que les ocasions d'agir & de combatre se perdent tant que dure leur mutinerie; & qu'il n'y a pas de sûreté à les emploïer, tandis qu'ils se croïent en droit de se faire justice par une trahison. Enfin, plus on tarde à les païer, plus les peuples ont à soufrir de leur insolence, & de leur cruauté. De sorte que l'autorité du Prince reste en suspens entre l'impunité des uns, & le désespoir des autres. Quelques troupes Espagnoles, dit le Chevalier Temple *dans le chap. 1. de ses Remarques*, s'étant mutinées faute de païe, & s'étant saisis de la ville d'Alost dans le voisinage de Bruxelles, le peuple en fut au désespoit, les Marchands abandonnérent leurs boutiques, & le Païsan son labourage, & tous coururent aux armes. De sorte que les Etats s'étant assemblez à Gand en l'an 1576. il y fut résolu de chasser des Païs-bas tous les ettangers, & de rétablir l'ancienne forme du Gouvernement. Ce qui fit connoître au Roi d'Espagne, par une triste & fatale expérience, que rien n'est capable d'arêter le torrent d'un peuple enragé & opiniâtre, qui renverse tout ce qu'il rencontre.

3 C'est sagesse de faire de son propre mouvement ce que l'on prévoit que l'on sera

---

NOTES HISTORIQUES.

m Car cet argent étoit sacré.

XXXII. Mais la sédition aloit recommencer dans le païs des Causses *n*, par la malice des Vétérans des légions mutinées, lesquels y étoient en garnison, si elle n'eût été un peu arêtée par le suplice de deux soldats, que le Maréchal de Camp Mennius fit mourir, par un trait de courage & de justice plutôt que par une autorité *o* legitime *1*. Toutefois l'émute s'échaufant, il prit la fuite & se cacha, mais aïant été découvert, il apella son courage à son secours. Ce n'est pas à moi, dit-il, que vous faites violence, c'est à Germanicus vôtre Général, & à Tibére vôtre légitime Prince *2*. Et là dessus les voïant étonnez, il leur arache leur enseigne *p*, & tourne droit vers le Rhin, criant, qu'il tiendroit pour déserteur quiconque quiteroit son rang *3*; si bien

Ou, Action, qui fut plutôt de bon éxemple, que de bon droit.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

obligé de faire par force. Cete anticipation fait recevoir comme une pure grace ce qui un peu plus tard ne passeroit que pour une contrainte.

1 Il y a des ocasions, où il faut avoir plus d'égard au service public qu'aux loix, le besoin étant quelquefois si pressant, qu'il n'y a pas moïen d'atendre leur secours, qui souvent est retardé par les formalitez. Outre que ce n'est pas contrevenir aux loix, que de procurer le bien public, en vüe duquel on a fait toutes les loix. *Salus populi suprema lex esto*, dit Cicéron. C'est en ces ocasions, dit le Cardinal de Richelieu au feu Roi, où vôtre autorité doit passer pardessus les formes, pour maintenir la régle & la discipline, sans laquelle un Etat ne peut subsister. *Sect. 2. du chap. 3. de son Testament Politique, 1. partie.*

2 Les ofenses faites aux Magistrats sont réputées faites au Prince; car c'est à son autorité qu'on résiste, & non pas à la personne de celui qui l'éxerce. Et c'est pour cela, que Charle-quint ne voulut jamais rapeller de Naples le Viceroi Don Pedro de Toledo, contre qui la ville s'étoit soulevée, & même avec quelque aparence de justice. *Ulloa dans sa Vie.* Le Connétable de S. Pol aïant donné un démenti au Seigneur d'Himbercourt, Ambassadeur du Duc de Bourgogne, celui-ci ne fit autre réponse, sinon que cete injure n'étoit point faite à lui, mais au Roi, à la sûreté duquel il étoit venu là pour Ambassadeur; (c'étoit à Roie en Picardie) & aussi à son Maître, duquel il representoit la personne, & à qui il en feroit raport. *Commines chap. 11. du livre 3. de ses Mémoires.* Les plus grans Rois, dit même le Cardinal de Richelieu, ne sauroient conserver leur autorité en son entier, s'ils n'ont grand soin de la soutenir dans les moindres de leurs Oficiers, proches ou éloignez de leurs personnes. Car ce sont des piéces de dehors, que l'on ataque les premiéres, la prise desquelles donne la hardiesse de faire éfort contre celles de dedans, & puis contre la personne même du Prince. *Chapitre dernier de la 1. partie du Testament Politique, section 7.*

3 Un Commandant, qui sait parler avec vigueur, & acompagner ses paroles de quelque action, où il paroisse de l'intrépidité, ne manque presque jamais d'impri-

---

NOTES HISTORIQUES.

n Aujourdui la Frise.

o Car il n'apartenoit qu'au Général de punir de mort.

p Les Enseignes étoient si respectées chez les Romains, que les seditieux même n'osoient pas refuser de les suivre.

qu'ils retournerent tous au quartier d'hiver toût troublez, & sans avoir osé rien entreprendre.

XXXIII. Cependant, Germanicus étant déja de retour de la haute Alemagne, des Députez du Sénat le viennent trouver à l'Autel des Ubiens *q*, où hivernoient la premiére & la vintiéme légions avec les Vétérans nouvellement licentiez, & retenus sous le drapeau. La fraïeur saisit aussi-tôt des gens, qui sentoient déja les reproches de leur conscience. Ils soupçonnent, que ces Envoïez ont charge de révoquer tout ce que leur mutinerie avoit extorqué : Et comme c'est la coutume de la multitude d'acuser toujours quelqu'un à faux, ils font Munatius Plancus, homme Consulaire, & Chef de la Députation, l'auteur de cet arrest du Sénat *1*. Vers le minuit, ils s'avisent de demander l'étendard, qui se gardoit dans le logis de Germanicus *r*. Ils y courent en foule, enfoncent les portes, font lever le Prince *2*, & le menaçant de mort le contraignent de leur donner le drapeau *3*; & puis rodant par les ruës du Camp ils rencontrent les Députez, qui sur le bruit de cet atentat aloient

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

mer la terreur à des séditieux, quoiqu'ils soient en grand nombre. La soldatesque Alemande s'étant soulevée contre Aléxandre Farnese, Gouverneur & Capitaine Général des Païs-bas, il ala droit à ces mutins, avec l'épée à la main, & commanda au Colonel du Régiment de lui envoïer incessamment les deux soldats de chaque Compagnie, qui seroient reconnus les plus coupables, lesquels il fit pendre au nombre de vint, à la vüe de toute son armée, sans que personne osât dire un mot. *Strada livre cinquiéme de la seconde Décade de son Histoire.*

1 Quand une fois un Ministre s'est mis en réputation d'homme sévére, ou violent, toutes les délibérations & les résolutions rigoureuses lui sont imputées. Les Flamans attribuoient toutes les rigueurs de Filippe II. aux conseils du Duc d'Alve, parce qu'ils savoient, qu'il avoit dit à Charle-quint, qui les aimoit & les traitoit avec distinction, comme étant né Flamand, & aïant été élevé chez eux; qu'il ne faloit pas leur donner tant de liberté, ni tant de part aux afaires, au grand mécontentement des autres nations de son Empire, qui méritoient de leur être préférées. *Cabrera chap. 2. du 5. livre de son Histoire.*

2 Plusieurs Princes ont eu pour maxime de ne coucher jamais deux fois de suite en même chambre. Henri III. Roi d'Angleterre & Cromwel en changeoient presque tous les jours.

3 De deux maux il faut éviter le pire, & par conséquent Germanicus fit mieux de leur abandonner ce drapeau, que de se faire tuer, puisque, lui mort, les mutins restoient toujours les maîtres du drapeau.

NOTES HISTORIQUES.

q Quelques-uns croïent, que cet Autel étoit où est aujourdui la ville de Bonn, résidence ordinaire de l'Archevéque de Cologne.

r C'étoit une enseigne d'écarlate, qui s'arboroit sur le pavillon du Général, lorsqu'on aloit donner bataille, & jamais elle ne sortoit de son logis, d'où l'on ne la pouvoit ôter sans sacrilége.

trouver Germanicus; ils leur font insulte, & songent même à les tuer, & particuliérement Plancus, qui ne pouvant pas avec bienséance prendre la fuite, à-cause de son caractere 4, n'eut point d'autre ressource, que de se jeter dans le quartier de la premiére légion, & d'y faire bouclier de la religion en embrassant l'Aigle & les enseignes ſ. Avec tout cela, le Camp Romain & les autels même des Dieux aloient être soüillez du sang d'un Ambassadeur du Peuple Romain, (chose rare jusque parmi nos ennemis) si Calpurnius Enseigne-Colonelle t n'eût détourné ce coup par sa résistence. Le jour venu, dés qu'il y eut moïen de discerner les personnes & les actions des séditieux, Germanicus enrrant au Camp se fait amener Plancus, & le fait asseoir dans son tribunal; & aprés avoir invectivé contre céte désobéïssance fatale, qu'il attribüoit à la colére des Dieux 5, plutôt qu'au ressentiment des soldats, il explique le sujet de la venüe des Députez, & déplore éloquemment le cruel outrage fait à Plancus sans nulle raison, & l'infamie, que la légion venoit d'encourir, en violant en sa personne le droit sacré des Ambassadeurs 6. Aprés ce discours, qui étonna plutôt

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

4 Cicéron dit dans une de ses létres, que les marques extérieures des dignitez & des grandes magistratures sont autant d'obstacles à la sûreté de ceux, qui les éxercent. C'est-à-dire, dans les séditions; car en tout autre tems elles sont nécessaires, pour imprimer du respect au peuple. Un jour qu'Oton donnoit à souper aux plus grans de Rome, les soldats Prétoriens aïant pris une fausse alarme, vinrent forcer les portes du Palais. Oton, qui ne savoit si c'étoit à lui, ou aux Conviez qu'ils en vouloient, congédia la Compagnie; & chacun, pour se sauver, dépoüilla les marques de sa dignité. *Tac. Hist.* 1.

5 Le Général d'une armée, qui s'est mutinée, fait prudemment d'attribüer une partie de la faute de ses soldats à des causes supérieures, qui les ont entrainez, comme par force, afin que céte maniére adroite de les excuser les fasse promtement rentrer dans leur devoir, par l'espérance d'obtenir un pardon général.

6 La personne des Ambassadeurs est si sacrée, qu'elle est encore plus inviolable que ne le seroit celle du Prince même qui les envoïe, s'il se trouvoit dans les lieux, où ils le représentent. Car un Prince, qui est dans les Etats d'un autre, n'est que sous la sauvegarde du droit d'hospitalité, qui ne fait qu'une partie du droit des gens: mais son Ambassadeur est sous la protection du droit même des gens, pris dans toute l'étendüe de sa signification, & de ses priviléges, atendu qu'il n'est pas en païs étranger, ni pour son plaisir, ni pour ses afaires propres, mais pour le bien commun des deux Etats. Le droit des Ambassadeurs est même si grand, qu'il éface celui, que le Prince a sur ses Sujets naturels. C'est-à-dire, qu'un François, qui seroit

NOTES HISTORIQUES.

ſ Qui étoient sacrées & inviolables chez les Romains, & que Tacite apelle les Dieux particuliers des légions, *propria legionum numina*. *Ann.* 2.

t Celui, qui portoit l'Aigle de la légion.

tôt

tôt l'assemblée, qu'il ne l'apaisa, il congédia les Députez, & les fit escorter par la Cavalerie Auxiliaire.

XXXIV. Durant céte agitation, tout le monde blâmoit Germanicus, de ne se pas retirer vers l'armée d'enhaut, où il trouveroit de l'obéïssance, & même du secours contre les » rebelles. Germanicus, disoit-on, n'a déja que » trop montré sa foiblesse & sa timidité, en » donnant récompense à des mutins *r*. Si la vie » ne lui est pas chére, doit-il pour cela laisser

Re'flexions Politiques. Ambassadeur du Roi d'Espagne, ou un Espagnol, qui seroit Ambassadeur du Roi de France, éfaceroit & aboliroit, par son caractére, la jurisdiction & tous les droits de souveraineté, que son Prince naturel auroit eus auparavant sur sa personne, les coutumes locales, & les loix de chaque nation n'étant que des coutumes & des loix particuliéres, qui doivent céder au Droit des gens, c'est-à-dire, au Droit universel & commun de tous les peuples, qui ont une forme de Gouvernement civil & politique, de même que l'intérêt des particuliers céde sans contredit à l'intérêt public. Et cela est si vrai, que le Marquis du Guast, Gouverneur de Milan, aïant fait assassiner sur le Pô Antoine Rincon, Espagnol, alors revêtu de la qualité d'Ambassadeur de François I. qui l'envoïoit comme tel à Constantinople, Charle-quint desavoüa hautement céte action, & se garda bien d'aléguer parmi les excuses, dont il la colora, la naissance de Rincon, à quoi il n'auroit pas manqué, s'il se fût crû en droit de le réclamer comme son Sujet, & de le punir comme un déserteur, qui avoit été condanné par contumace en Espagne. Don Juan Antonio de Vera, pour justifier l'action du Gouverneur de Milan, que la force de la vérité lui fait avoüer à demi, quand il dit: *Les étrangers le disent ainsi, & je le veux croire, parce que cela étoit bien de son caractére, porque fue obra muy suya*: Cet Ecrivain, dis-je, se plaint de Jean Bodin, qui fesant mention de la mort de Rincon, dissimule finement, que cet Ambassadeur étoit Espagnol, pour donner une mauvaise couleur à céte afaire; ajoûtant, que si Bodin eût tout dit, il étoit manifeste & constant, que Charle-quint pouvoit juridiquement condanner & punir de mort Rincon, dont il étoit le Prince naturel & souverain, sans que la trahison antérieure de cet homme pût être mise à couvert par aucun privilége aquis depuis. Mais céte raison ne détruit point celles que j'ai aléguées au contraire. Et l'éxemple, que Don Juan-Antonio aporte de Joab, que Salomon fit tuer au pié de l'Autel, qu'il tenoit embrassé, ne quadre point à nôtre sujet, puisque Joab n'étoit point Ambassadeur comme Rincon; ni Rincon homicide volontaire comme Joab. (3. *Reg.* 2.) Enfin, l'éxemple de Josüé, qui ne voulut pas tuer les Gabaonites, quoiqu'ils l'eussent trompé par une feinte alliance, qu'ils étoient venu traiter avec lui, (*Josüe cap.* 9.) peut servir de réponse pertinente à toutes les raisons de ce Seigneur Espagnol. Voïez son Epitome de la Vie de Charle-quint, & le premier Dialogue de son *Enbaxador*.

r Quand la douceur n'est pas assaisonnée de sévérité dans un Général, elle ne guérit les mutins que de la crainte, au-lieu qu'il faut leur imprimer la terreur, pour les rendre obéïssans. L'instruction, que Filippe II. donna par écrit à Don Juan, son frére, en l'envoïant à la guerre, lui recommandoit fort expressément, de garder dans toutes ses actions publiques le *decorum* convenable à sa naissance, & à sa charge de Général, en se montrant grave avec douceur, pour être aimé; & modeste avec autorité, pour être toujours respecté. *Chapitre 23. du livre 7. de l'Histoire de Cabrera.*

I

» son fils, qui est encore dans l'enfance, & sa » femme *2*, qui est enceinte, parmi des furieux, » à qui rien n'est inviolable? Que ne rend-il au » moins l'un & l'autre à Tibére & à la Répu- » blique? Aprés avoir balancé longtems, embrassant avec beaucoup de pleurs son fils, & sa femme, qui pour ne le point quiter, disoit, qu'une petite-fille d'Auguste avoit trop de courage, pour craindre les dangers *3*, il la fit enfin résoudre à s'en aler. C'étoit un triste spectacle, de voir la femme d'un Général, en équipage de fugitive, portant un petit enfant entre ses bras, environnée de plusieurs autres, toût éplorées, qu'elle emmenoit avec elle; & tous ceux, qui restoient, aussi afligez, que ceux qui s'en aloient.

XXXV. Les pleurs & les cris, qu'on auroit crû venir plutôt du sac d'une ville, que du Camp de Germanicus, dont la fortune étoit florissante, excitérent aussi la curiosité des soldats. Ils sortent de leurs logemens, pour en savoir la cause. Ils voïent des femmes illustres, qui n'ont aucune escorte de soldats; Agrippine, qui n'a rien de sa suite ordinaire, ni pas une seule marque, à laquelle on puisse connoître, que c'est la femme de leur Général; & sur ce qu'ils aprennent, qu'elle va à Treves chercher un asile parmi des étrangers, ils sont également touchez de honte & de compassion, par le doux souvenir d'Agrippa, son pére; d'Auguste, son aïeul; & de Drusus, son beaupére; par l'estime universelle de sa fécondité, & d'une chasteté à toute épreuve; & par le regret de lui voir emporter son jeune fils, né dans leur Camp, élevé dans le sein des légions, & surnommé Caligula, parce qu'il portoit ordinairement des botines *a* comme-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

2 La premiére chose, que doit faire un Général d'armée, dans une sédition, ou dans une révolte militaire, c'est de mètre sa femme & ses enfans en lieu de sûreté, de peur que les séditieux, ou les rebelles, venant à se saisir de leurs personnes, un si précieux gage ne leur serve de bouclier contre lui, & ne le contraigne à leur acorder des demandes préjudiciables à sa réputation, & à l'autorité du Prince, qui l'emploïe. Enfin, il faut ôter aux soldats tout ce qui peut augmenter ou fomenter leur insolence.

3 Il n'y a rien, qui rende une femme plus courageuse, que l'ardente amour qu'elle a pour son mari. Doña Juana Coelho, femme d'Antoine Perez, & Marie de Regelsberg, femme du fameux Hugues de Groot, en sont deux exemples modernes: & lorsque l'Histoire parlera de la disgrace de M^r le Surintendant Foucquet, elle n'oubliera pas peutêtre de faire un parallele de sa femme avec ces deux Dames étrangéres.

NOTES HISTORIQUES.

a Ces botines étoient garnies de clous, & il n'y avoit que les simples soldats, qui en portoient. C'est-pourquoi, dans les Auteurs latins, *miles caligatus* est le sinonime de *miles gregarius*, ou *manipularis*.

les soldats, pour se concilier leur afection. Mais rien ne les mortifia si fort, que l'honneur, qu'on fesoit à ceux de Treves. Les uns courent aprés elle, & la conjurent de vouloir rester avec eux; les autres vont demander son retour à Germanicus: mais comme il étoit encore dans les premiers boüillons de sa colére & de sa douleur, il leur parla en ces termes.

» XXXVI. Ne croïez pas, que ma femme & mon fils me soient plus chers, que l'Empereur & l'Empire *1*. Pour mon pére, sa propre fortune le soutiendra, & les autres armées sont sufisantes pour défendre l'Empire *2*. Comme je sacrifierois volontiers ma femme & mes enfans pour vôtre gloire, je ne les éloigne maintenant de vous, que pour empêcher, que vous ne deveniez encore plus coupables par le meurtre de la petite-fille d'Auguste & du petit-fils de Tibére; & pour expier tout seul par mon sang tout ce que vôtre rage est sur le point d'entreprendre. Car que n'avez-vous point osé ces jours passez? qu'y a-t-il de sacré, que vous n'aïez violé? quel

Ou, Le Prince se soutiendra par sa propre majesté, & l'Empire a d'autres armées, qui le défendront.

Ou, que vos mains sacrileges aïent épargné.

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 Ceux, qui manient les afaires publiques, doivent préférer la patrie à leurs femmes & à leurs enfans. *Cari sunt parentes*, dit Cicéron, *cari liberi, propinqui, familiares; sed omnes omnium caritates patria una complexa est. Lib. 1. de Off.* Il y a dans l'Histoire de Mariana un fameux éxemple de ce que les Gouverneurs & les Ministres publics doivent à leur patrie, préférablement à leurs propres enfans. L'Infant Don Juan, frére de Sanche IV. Roi de Castille, aïant mis le siége devant la Forteresse de Tarifa, où commandoit Don Alonso Perez de Gusman, le fils-unique de ce Gouverneur tomba entre les mains de l'Infant, Général de l'armée des Maures. Comme les assiégez se défendoient vigoureusement, & que l'Infant commençoit à perdre toute espérance de prendre la Place, il s'avisa d'exposer à leurs yeux le jeune Perez, comme une victime qu'on aloit égorger, s'ils ne se rendoient. A ce pitoïable spectacle, dit Mariana, le pére, sans s'émouvoir davantage, proteste, que s'il avoit cent fils, il les abandonneroit tous, plûtôt que de soüiller son honneur par la reddition de céte Place. Et pour joindre les éfets aux paroles, il jete par les creneaux de la muraille un coutelas aux Maures, pour s'en servir contre son fils, si tel étoit leur dessein, & s'en va dîner. Peu de tems aprés entendant les cris de ses soldats, qui voïoient éxécuter devant leurs yeux le fils de leur Maître, il acourt au bruit, & aprenant ce que c'étoit, *Je pensois*, dit-il avec un air majestueux, *que les ennemis fussent entrez dans la ville*, & s'en retourna manger avec sa femme, sans laisser voir aucune altération sur son visage. Tant ce seigneur (digne d'être comparé avec les plus grans persones de l'Antiquité) savoit bien maîtriser les mouvemens impétueux de la tendresse paternelle. C'est de lui que descendent les Ducs de Medina Sidonia. *Chap. 16. du livre 14. de l'Histoire d'Espagne.*

2 Ces paroles semblent contenir un sens, d'où l'on pouroit inférer, que Germanicus n'avoit refusé l'Empire, que parce qu'il y auroit eu du danger à l'accepter, les autres armées & les autres Provinces étant fidéles à Tibére.

» nom donnera-je à céte assemblée ? Vous » apellerai-je soldats, vous qui avez assiégé » le fils de vôtre Prince ; ou citoïens, vous, » qui méprisez si fort l'autorité du Sénat ? » Vous avez violé jusqu'au Droit des gens, jus- » qu'aux personnes sacrées des Ambassa- » deurs 3, & jusqu'aux loix, qui sont obser- » vées des ennemis même. Le Divin Cesar » arêta d'un seul mot une sédition, en apel- » lant bourgeois 4 des soldats, qui vouloient » se retirer du service *x*. Le Divin Auguste » fit trembler d'un regard les légions Actia- » ques *y*. Quoique je ne sois pas encore leur » égal, néanmoins aïant l'honneur d'être issu » d'eux 5, je trouverois étrange, & même

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

3 Faire afront aux personnes, qui representent les Rois, dit le Cardinal d'Ossat, c'est manquer aux premiers principes de la police, & de l'entretien de la société humaine. *Lettre 283.*

4 Un reproche fait à propos par un Prince, ou par un Général d'armée, à des gens, qui ont quelque sentiment d'honneur, ou qui commencent à ressentir quelque éguillon de repentir, est sufisant pour les ramener promtement à leur devoir, & pour les rendre même plus afectionnez que jamais au service. Des prisonniers de l'armée de la Ligue de Smalkalde implorant la clémence de Charle-quint en l'apellant leur pére : *Des méchans comme vous*, dit-il, *ne sont point mes enfans ; ce sont ceux-ci*, ajoûta-t-il en montrant son Camp, *de qui je suis le véritable pére.* Paroles, qui augmentérent également la honte des rebelles & l'amour des soldats de son armée, & furent cause, que la plus-part des villes, qui tenoient le parti de la Ligue, retournérent à son obéïssance ; & qu'un certain Comte, qui ne jugeoit pas son repentir équivalent à sa faute, se tua de son poignard, pour donner un témoignage indubitable de sa fidélité. *Epitome de la Vie de Charle-quint, de Don Juan de Vera.*

5 Plus un homme est d'extraction illustre, plus les belles actions de ses ancêtres

---

NOTES HISTORIQUES.

x Tradite nostra viris ignavi signa Quirites. Pendant que César se préparoit à la guerre d'Afrique, où Curion, & Caton surnommé d'Utique, s'étoient cantonnez ; les soldats, qui voïoient qu'il avoit besoin d'eux, s'avisérent de lui demander leur congé, non pas pour l'obtenir, mais pour l'obliger par la peur de rester sans armée, de leur acorder tout ce qu'ils prétendoient. Mais lui, sans s'en émouvoir davantage, les dégagea de leur serment, & les licentia, avec ces mots de mépris : *Etenim, ô Quirites, laboribus & vulneribus exhausti estis* ; dont ils restérent si surpris, qu'ils se jetérent à ses piez pour le suplier de les retenir à son service. *Dion livre 42.* Il fit une action de pareille vigueur, à la bataille de Munda, au Roïaume de Grenade, où voïant la victoire pancher du côté des ennemis, il mit pied à terre, & cria à ses soldats, qui reculoient, que pour lui, il ne reculeroit pas d'un pas ; qu'ils songeassent bien à ce qu'ils avoient à faire ; quel Général ils abandonnoient, & en quel besoin. De sorte que piquez de honte plutôt que d'honneur, ils se raliérent, & gagnérent la bataille. *Paterculo Hist. 2. chap. 55.* C'est dans céte bataille qu'il combatit pour sa propre vie, au-lieu que dans les autres il n'avoit combatu que pour la victoire.

y Après la bataille d'Actium Auguste aïant renvoïé en Italie la pluspart des Vétérans, sans leur donner aucune récompense, ces soldats fort mécontens se mutinérent pendant qu'il étoit occupé en Asie à observer les demarches de Marc-Antoine : mais dès qu'il fut de retour en Italie, sa présence fit, que personne n'osa branler. *Effectum est*, dit Dion, *ut nemo rem novam tentare auderet. Lib. 51.*

» injuste, que les armées d'Espagne & de Sirie eussent du mépris pour moi: mais quoi, » c'est la premiére & la vintiéme légion, qui » se révoltent, l'une enrôlée de la propre main » de Tibére; & l'autre toujours compagne » de ses victoires, & riche de ses bienfaits. » Certes, vous lui en rendez là toutes deux » une belle reconnoissance! Porterai-je céte » nouvelle à mon pére, qui n'en reçoit que » de bonnes de toutes les autres Provinces? » lui manderai-je, que ses soldats, tant les » nouveaux, que les vétérans, ne s'apaisent, » ni par congé, ni par argent; que c'est ici » qu'on tuë les Centurions; qu'on chasse les » Tribuns; qu'on emprisonne les Ambassadeurs; que le Camp & les riviéres regorgent de sang; & que son fils est à la merci » d'autant d'ennemis, que de soldats. Ah » chers amis! pourquoi m'arachâtes-vous » des mains l'épée, que je me voulois passer » au travers du corps? celui-là étoit bien » plus le mien, qui me presentoit la sienne. » Je fusse mort, sans être témoin de tant » de crimes, dont vous vous étes soüillez depuis ce jour-là; vous eussiez pris un autre » Général, qui véritablement eût laissé ma » mort impunie, mais aussi, qui eût vangé celle de Varus & de ses trois légions. Car je » serois tres-fâché *pour vôtre honneur*, que les » Belges, qui s'y ofrent, eussent la gloire d'avoir rangé les Alemans à la raison, & d'avoir rétabli la réputation des Romains. Que » ton esprit, qui est au Ciel, Divin Auguste, » & toi, Drusus mon pére, que ton image, » *que je vois dans ces enseignes*, & le souvenir » de tes actions, inspirent à ces mêmes soldats, qui commencent à sentir les éguillons » de la honte & de la gloire, la résolution de » laver céte tache, & de tourner leur fureur » contre nos ennemis. Et vous, à qui je vois » déja un autre visage, & même un autre » cœur, pour montrer, que vous voulez ren-

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

lui tournent à confusion, s'il ne les imite pas. Comme ces actions sont pour servir d'éxemple aux autres, elles imposent à celui, qui est issû de leur sang, une obligation indispensable de marcher sur leurs pas. Celui, qui se glorifie de leurs exploits, sans les imiter, bien loin de se faire honneur, fait remarquer la diférence qu'il y a entr'eux & lui. Chez les Romains, les statües & les portraits des personages illustres étoient rangez dans les vestibules des maisons, pour faire souvenir les descendans, en entrant, & en sortant, qu'ils avoient un grand vuide à remplir, & qu'autant d'images qu'ils voïoient, seroient autant de censeurs & de sindics, qui les noteroient d'infamie, s'ils venoient à dégénérer. Boleslas le Chaste, Prince de Pologne, portoit à son cou une médaille d'or, empreinte de l'image de son pére, & chaque fois, qu'il tenoit conseil, ou qu'il aloit à quelque expédition, il la baisoit avec respect, disant à son pére, comme s'il eût été présent: *A Dieu ne plaise, que je fasse rien d'indigne de vôtre illustre nom.*

» dre à l'Empereur l'obéïssance, que vous lui devez ; au Sénat, ses » Ambassadeurs ; & à vôtre Général, sa femme & son fils ; séparez-» vous de la compagnie des mutins : ce sera un gage de vôtre fidé-» lité, & un témoignage autentique *de la sincérité* de vôtre re-» pentir.

XXXVII. Là dessus, ils se jétent à ses piez, & avoüant, que tout ce qu'il vient de leur reprocher est vrai, ils le suplient de punir les coupables ; de pardonner à ceux, qui n'ont failli, que par foiblesse ; & de les mener tous au combat ; comme aussi, de rapeller sa femme, & de ne pas donner en ôtage aux Gaulois le nouriçon des légions. Il s'excusa pour Agrippine sur ce qu'elle aloit acoucher, & sur l'hiver, qui commençoit ; mais il promit de faire venir son fils, ajoûtant, que c'étoit à eux de faire le reste. De ce pas ils vont se saisir de tous les plus séditieux, & les aménent garotez à C. Cetronius, Chef de la premiére légion *z*, lequel en fit justice en céte forme. Les légions environnoient son tribunal, tous l'épée à la main ; un Tribun *a* leur montroit d'enhaut le soldat acusé, & si l'assemblée le próclamoit coupable, on le jetoit embas pour être tué ; & chacun prenoit plaisir à égorger son compagnon, comme si c'eût été devenir innocent *b*. Germanicus ne disoit rien à tout cela, dautant que ne leur aïant rien commandé, toute la haine de ce massacre retomboit sur eux. Les Vétérans suivirent cet éxemple, & peu aprés furent envoïez dans la Rétie, sous couleur de défendre la Province contre l'invasion des Suéves ; mais au vrai, pour les éloigner d'un Camp, dont la vüe leur fesoit horreur par le souvenir du crime, & par la violence du remède. Germanicus fit ensuite une recherche de la conduite des Centurions, il les interrogea tous l'un aprés l'autre ; chacun d'eux lui disoit son nom, sa patrie, son ordre *c*, le tems, qu'il avoit servi, & ce qu'il avoit fait dans les combats ; & ceux, qui avoient été honorez de quelque present militaire, le lui montroient. Enfin, si la légion, ou les Tribuns, rendoient bon témoignage de leur probité, & de leur industrie, ils restoient dans leur emploi : au contraire, il dégradoit ceux, que l'on acusoit unanimement d'avarice, ou de cruauté. Voilà comme céte sédition fut apaisée.

NOTES HISTORIQUES.

z C'étoit comme un Brigadier dans nos armées ; car nos Brigades d'Infanterie ressemblent fort aux Legions Romaines, & les bataillons, qui les composent, aux cohortes, dont les légions etoient composées. La Cohorte Romaine étoit de cinq à six-cens hommes, quand la légion étoit bien fournie ; nos bataillons sont de huit-cens hommes. En chaque légion y il avoit dix cohortes ; en chaque Brigade il y a toujours cinq ou six bataillons.

a C'est-à-dire, un Colonel.

b Chacun croïoit mériter sa grace en égorgeant son compagnon.

c C'est-à-dire sa Centurie.

XXXVIII. Mais ce qui restoit, à faire à l'égard de la cinquiéme & de la vint-uniéme légions n'étoit pas de moindre importance. Ces légions hivernoient à soixante milles de là, en un lieu apellé *Vetera d.* La sédition avoit commencé par elles, il n'y avoit point de crime atroce, qu'elles n'eussent commis, &c, pour comble, elles vouloient pousser encore plus loin leur ressentiment, point éfraiées du châtiment des uns, ni point touchées du repentir des autres. Germanicus fit donc préparer des vaisseaux sur le Rhin, résolu de les combattre, si elles persistoient dans la désobéïssance.

XXXIX. La nouvelle de la révolte de ces légions arivant à Rome, avant qu'on y fût l'événement de celle de la Pannonie, la Ville pleine de fraïeur commence à murmurer contre Tibére de ce que par ses feintes, & par ses irrésolutions, il se joüoit du peuple & du Sénat, l'un & l'autre sans force & sans armes, pendant que la Milice se soulevoit. On disoit, que l'autorité naissante de ses deux fils ne pouvoit pas la tenir en bride; qu'il devoit aler lui-même sur les lieux oposer la majesté de l'Empire à des mutins, qui n'eussent jamais osé faire tête à un Prince de longue expérience, & qui seul avoit leur vie & leur mort entre ses mains; qu'Auguste dans un âge avancé & languissant, avoit bien été plusieurs fois en Alemagne; & que Tibére, dans toute sa vigueur, étoit sédentaire à Rome, & s'amusoit à controler les paroles, & à censurer les actions des Sénateurs; qu'il avoit assez bien réüssi à réduire la Ville en servitude; qu'il faloit maintenant travailler à restener la licence des soldats, pour les acoutumer à suporter la paix *r*.

On, apliquer des remédes à la licence des gens-de-guerre, pour &c.

XL. Tibére, insensible à ces *s* discours *e*,

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

r Les gens-de-guerre ne sauroient aimer la paix, parce qu'elle les confond avec les bourgeois, & les assujétit à des loix, dont ils s'afranchissent impunément durant la guerre. *Militares artes per otium ignotæ, industriosque ac ignavos pax in æquo tenet. Ann. 12.* Les bourgeois, dit le Chevalier Temple, prétendent demeurer en sûreté sous la protection des loix, lesquelles les soldats veulent assujétir à leur épée & à leur volonté. *Chap. 1. de ses Remarques sur l'état des Provinces Unies.*

s Un Prince habile ne doit pas se regler sur ce que dit le peuple, qui ne parle que par passion. *Non ex rumore statuendum. Ann. 3.* C'est une belle loüange, que celle que Tacite donne à Tibére, d'avoir été grand ennemi des bruits de ville. *Tiberium spernendis rumoribus validum. Ann. 5.* Ainsi Paterculle ne doit pas être suspect de l'avoir flaté, en disant, qu'il étoit tres-bon juge de ce qu'il devoit faire, & qu'il embrassoit, non pas ce que la multitude aprouvoit, mais ce qu'il faloit aprouver. Car, dit-il, il se métoit plus en peine de son devoir, que de sa ré-

NOTES HISTORIQUES.

d Comme qui diroit *Vetera Castra*, le vieux Camp.

e Fabius Maximus, dont la métode étoit de ne point combatre, se moquoit de ses envieux,

demeura ferme dans la résolution de ne point quiter sa Capitale *z*, & de ne métre au hazard, ni sa personne, ni l'Empire. Car il se trouvoit agité de plusieurs pensées fort diférentes. L'armée d'Alemagne étoit plus forte, & celle de la Pannonie plus proche; l'une avoit l'apui des Gaules, & l'autre la commodité d'entrer en Italie *f*. A laquelle aler la premiére? comment empêcher, que celle, qui seroit visitée la derniére, ne s'en tinst pas ofensée? Au contraire, de leur envoïer ses deux fils, c'étoit les contenter toutes deux également, & métre à couvert la Majesté, qui est plus révérée de loin. Outre que Germanicus & Drusus seroient fort excusables de renvoïer les demandes excessives à leur pére, qui resteroit toujours en état d'apaiser, ou de punir les mutins, quand

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

putation; & jamais l'armée ne dirigea les conseils ni les desseins du Général, au contraire le Général fit toujours la loi à son armée. *Chap.* 113. & 115. Ammirato dit, que les Princes, qui s'inquiétent des jugemens du peuple, tombent dans la même erreur, que ceux, qui font scrupule de certaines choses, où il n'y a point de péché; car comme les scrupuleux péchent par l'opinion qu'ils ont de pécher, bien qu'ils n'aïent pas péché, de même les Princes, qui ont du chagrin de voir blâmer par le peuple ce qu'ils ont fait, ou ce qu'ils font, avec bon conseil & pleine connoissance, montrent, qu'ils n'ont pas agi par une science certaine de bien faire, mais par une fausse prévention. *Discours* 7. *du livre* 3. Un Baron de Chevteau, qui servoit en Flandres sous le Duc d'Alve, voïant que ce Duc ne vouloit point hazarder un combat, que les Oficiers jugeoient à propos de donner, jeta par dépit son pistolet par terre, disant: Le Duc ne veut jamais combatre. A quoi le Duc, qui l'avoit entendu, répondit, qu'il étoit bien aise de voir le desir, que ses soldats avoient d'en venir aux mains avec les ennemis, parce que leur profession le requéroit ainsi; mais qu'un Général ne devoit songer qu'à vaincre. D'ordinaire, dit l'Auteur, qui me fournit cet exemple, les soldats veulent combatre, pour aquérir de la réputation, en montrant leur courage; mais celle des Généraux dépend de savoir vaincre, sans perdre aucun soldat, s'il est possible; &, par conséquent, de ne point combatre, s'ils n'y sont convicz par la nécessité de secourir une Place, ou par un avantage tout certain. Ainsi, ils ne doivent jamais aquiescer à la volonté des soldats, si la raison ne le veut absolument; car un Capitaine ne s'est jamais laissé vaincre aux discours & aux instances de son armée, qu'ensuite il n'ait été vaincu des ennemis. *Bernardin de Mendoça chap.* 11. *du livre* 4. *de ses Mémoires.*

z La Capitale d'un Etat est, selon Tacite, le centre & le timon des afaires, *caput*

NOTES HISTORIQUES.

qui par raillerie l'apelloient le *temporiseur*, & le *pedagogue d'Hannibal*, disant, qu'il y avoit bien plus de lâcheté à craindre les jugemens du peuple, qu'à craindre les ennemis. Mais tous les Capitaines, dit Tite-Live *livre* 44. n'ont pas la force d'esprit de Fabius, qui aimoit mieux soufrir injustement la diminution de son autorité, que de faire autrement qu'il ne devoit, pour avoir l'aprobation du peuple. Seneque dit, qu'il n'y a rien de plus ridicule, qu'un homme, qui craint ce que diront les autres. *Nihil stultius est homine verba metuente.* La contradiction fortifie & roidit un esprit résolu au-lieu de l'ébranler.

f Par les villes de Neuport & de Tergeste, aujourdui Triest, qui confinoient à la Pannonie. *Italiam*, dit Patercule, *junctam sibi Nauporti ac Tergestis confinio. Hist.* 2. *cap.* 110.

ils

ils se roidiroient contre ses enfans : au-lieu que si l'on venoit une fois à mépriser l'Empereur en personne, il n'y auroit plus de reméde. Cependant, il ne laissa pas de préparer une flote, de faire un équipage, & de choisir un nombre de gens, pour l'acompagner, comme s'il eût été tout prest à partir ; mais s'excusant tantôt sur l'hiver, & tantôt sur les afaires *3* qui survenoient, il trompa d'abord les plus éclairez, ensuite, le menu-peuple, & tres-longtems les Provinces *g*.

RE'FLEXIONS POLITIQUES. *rerum*, & par conséquent la présence du Prince y est tres-nécessaire, surtout dans un commencement de regne. Si le grand Pompée n'eût pas abandonné Rome, où il étoit le plus fort, César auroit eu bien de la peine à y entrer. Filippe II. délibérant dans son Conseil s'il iroit en Flandre, Don Juan Manrique de Lara dit sagement, que la guerre se fesant dans un païs éloigné, le Roi ne devoit point abandonner le cœur de son Etat, d'où émanoit la vigueur & la conservation de toutes les autres parties. *Cabrera chap. 7. du livre 7. de son Filippe II.* L'an 1591. la ville de Saragosse s'étant soulevée contre lui, au sujet des priviléges du Tribunal, qu'ils apellent *el Justicia*, il ne voulut jamais y aler, quoique le peuple de Madrit, & plusieurs même d'entre les Grans, éxagérassent le danger : & lorsqu'on lui eut raporté ce que chacun disoit de lui dans cête rencontre, il répondit, qu'il ne convenoit pas à la grandeur de la Monarchie, que pour une ville désobeïssante le Prince quitât celle d'où il donnoit le branle à tout son Empire. *Herrera livre 7. de la 2. partie de son Histoire, chap. 20.* Nulle raison d'Etat, ni de guerre, dit Cabrera, ne demande qu'un Roi hazarde sa personne, dautant que ni l'industrie, ni la fortune ne sont pas des garans susisans de la sûreté des Princes, qui ne doivent pas fonder leurs délibérations sur la foiblesse des autres, mais sur leurs propres forces. *Chap. 29. du livre 12.* Don Juan Antonio de Vera dit au contraire, que Charle-quint n'avoit jamais trouvé de reméde plus éficace contre les séditions & les soulévemens, que d'y aler en personne, & que ceux, qui sont de l'autre avis, à-cause de la maxime de Tibére, ne prennent pas garde à la diférence qu'il y a entre Monarchie & République ; [c'est-à-dire, que ce qui est salutaire à une République, est pernicieux pour une Monarchie.] *Epitome de la Vie de Charle-quint.*

3 Un Prince, qui sait qu'il est haï du peuple, ne peut jamais faire une plus grande faute, que d'abandonner sa Capitale ; car si une fois elle vient à secoüer le joug en son absence, il perd incontinent tout son Etat. Les plaintes, que Tacite dit, que toute la ville de Rome fesoit contre Tibére, montrent assez, combien sa présence y étoit à charge au Sénat & au peuple ; &, par conséquent, il fit tres-sagement de ne s'en pas éloigner. Si Henri, Duc de Guise, qui fait sonner si haut sa capacité dans les Mémoires, qu'il nous a laissez de son Gouvernement à Naples, eût lû Tacite, peutêtre qu'il n'eût pas fait la folie de sortir de cête ville, pour aler au rendez-vous d'une Dame, qui le vendoit aux Espagnols.

NOTES HISTORIQUES.

g Filippe II. Roi d'Espagne usa du même artifice, mandant à Marguerite de Parme, Gouvernante des Païs-bas, que tout étoit prest pour son voïage ; & que rien ne le retardoit plus qu'une fiévre tierce, dont il n'atendroit pas même qu'il fut guéri, quand il en devroit mourir. *Strada dec. 1. liv. 5.* Il en donna même avis à tous les Princes, & demanda un passeport au

XLI. Mais quoique Germanicus eût assemblé ses troupes, & fût en état de punir les rebelles, il jugea plus à propos de leur donner le tems de se repentir, pour voir, si à l'exemple des deux autres légions ils prévindroient sa vangence. Il écrit donc à Cecina, pour l'avertir, qu'il est en chemin avec une puissante armée, résolu de les passer tous au fil de l'épée, sans en épargner un seul, s'ils ne punissent eux-mêmes les coupables avant son arivée. Cecina lit ces létres en secret aux principaux Oficiers *b*, & à quelques autres, qui n'avoient point trempé dans la sédition, & les conjure ensuite de se garantir de la mort, & de sauver à leurs compagnons l'infamie du suplice, qui les atendoit, leur representant, que, dans la paix, on écoute les raisons, mais que, dans la guerre, les innocens périssent aussi bien que les coupables. Ces Oficiers sondent les soldats, qu'ils croïent être propres à l'éxécution de leur dessein, & voïant, que la plus grande partie des légions se tenoit dans son devoir, ils conviennent avec Cecina du tems, qu'ils prendront, pour métre à mort tous les plus séditieux. Le signal donné, ils vont fondre sur les factieux, & les égorgent dans leurs tentes, personne, excepté les auteurs & les complices de l'afaire, ne sachant pat où ce carnage avoit commencé, ni quand il finiroit.

XLII. De toutes les guerres civiles, qui furent jamais, pas-une n'a été semblable à celle-ci. Ce n'est point dans un combat, ni par des ennemis, que se fait ce massacre; c'est par des gens, qui le jour même mangeoient encore ensemble, & qui la nuit d'auparavant couchoient en même lit *i*. Ce n'est par-tout que cris, que blessures, que sang répandu, mais on n'en sait point la cause; le hazard conduit le reste. Il y périt aussi des innocens, car les coupables avoient pris les armes, aprés s'être aperçus, à qui l'on en vouloit. Ni Cecina, ni les Colonels, ne se mirent point en peine d'arêter la furie; le

NOTES HISTORIQUES.

Roi de France, & conseil au Duc de Savoie pour la route qu'il devoit tenir. Tout le livre 6. de l'Histoire de Strada est rempli de ces feintes, & des prétextes que prenoit Filippe, pour éluder ses promesses, & les priéres de la Gouvernante, & de ses autres Ministres. Mais il y avoit céte diference entre lui & Tibére, que cet Empereur envoïoit ses enfans aux armées révoltees, & que Filippe ne craignoit rien davantage, que d'entendre parler d'envoïer son fils Don Carlos en Flandre, & se repentit fort d'y avoir envoïé Don Juan d'Autriche, son frére naturel.

b Tacite dit, *Aquiliferis signiferisque*, c'est-à-dire, aux Enseignes-Colonelles, qui portoient les aigles de leurs legions; & aux Enseignes des cohortes, qui portoient des louves, des vautours, des lions, des dragons, des centaures, des minotaures, & autres figures de relief, soit de cuivre, de bronze, ou d'argent.

i Il ariva de mon tems une semblable afaire à Venise entre des Sbirres & des Gardes commis aux entrées, qui aïant été proscrits pour avoir tiré des coups de mousqueton sur les gondoliers de Monsieur l'Ambassadeur de France, tâchérent de s'entretuer les uns les autres, pour avoir leur grace en aportant la tête de leurs compagnons.

ſimple ſoldat eut toute liberté d'exercer ſa vangence, juſqu'à ce qu'il fût las de tuer. Germanicus entre incontinent aprés dans le Camp, & voïant tant de corps étendus ſur la place, dit avec beaucoup de larmes, que ce n'eſt pas là un reméde, ni une ſaignée, mais une boucherie; & commande que ces corps ſoient brûlez. Les eſprits encore tout boüillans ſont tout-à-coup ſaiſis de l'ardeur d'aler combatre, comme pour éfacer la tache de leur inhumanité, *s'imaginant d'ailleurs*, que les manes *courroucez* de leurs compagnons ne pouvoient être apaiſez, que par les bleſſures honorables, qu'ils recevroient des ennemis. Germanicus aquieſce à leur deſir, & aïant fait dreſſer un pont ſur le Rhin, paſſe douze-mille légionaires, vint-ſix cohortes des Aliez, & huit régimens de Cavalerie, dont la fidélité avoit été impénétrable à la ſédition.

XLIII. Les Alemans, qui n'étoient pas loin de là, vivoient joïeux & contens, pendant que nos armes demeuroient oiſives, & comme en interdit, à cauſe de la mort d'Auguſte, & que nos diviſions nous tenoient ocupez. Les Romains traverſent en diligence la Foreſt Ceſia *k*, & vont ſe poſter ſur un rempart commencé par Tibére *ſous Auguſte*, où ils ſe fortifient devant & derriére avec une bonne paliſſade, & ſur les deux ailes, avec de gros arbres coupez, qui leur ſervoient de baricade. De là paſſant par des bois fort épais, on met en délibération, lequel des deux chemins on prendroit; le plus court & l'ordinaire, ou bien le plus dificile & le moins fraïé, & par conſéquent celui, où les ennemis ne s'aviſeroient pas de les atendre. Céte raiſon fit choiſir le plus long, mais tout le reſte fut fait à la hâte, car les eſpions raportérent, que les Alemans celébroient céte nuit-là comme une feſte, & la devoient paſſer en réjoüiſſance ſolennelle. Cecina eut ordre d'avancer avec des cohortes ſans bagage, & d'ouvrir un paſſage dans la foreſt, en feſant abatre tout ce qui le pouvoit embaraſſer. Les légions ſuivoient à peu de diſtance; la nuit, qui fut belle & claire, facilita la marche. On entre dans les villages des Marſes, leſquels on environne de Corps-de-garde. On les trouve couchez, les uns dans leurs lits, les autres le long des tables, ſans aucune ſentinelle, ſans nulle apréhenſion de guerre; tant leur confiance, ou leur négligence, étoit grande. Encore n'étoient-ils pas en paix, celle des ivrognes n'étant qu'aſſoupiſſement & létargie.

Ou, On ne peut pas même dire, qu'ils fuſſent en paix, n'y aïant que langueur & ſtupidité parmi les gens ivres.

XLIV. Pour faire plus de dégaſt, Germanicus diviſe en quatre

NOTES HISTORIQUES.

k Dans le territoire de Munſter.

bataillons ses troupes, qui ne respiroient que vangence *l*, & met cinquante milles de païs à feu & à sang, sans épargner ni âge, ni sexe, ni lieux sacrez, ni lieux profanes. Le fameux temple, apellé *Tanfana m*, fut rasé jusqu'aux fondemens; & tout cela se fit par les nôtres, sans recevoir aucune blessure, n'aïant rencontré que des gens demi-endormis, désarmez, ou errans par les champs. Ce massacre réveilla les Bructéres *n*, les Tubantes *o*, & les Usipetes *p*, qui s'alérent camper dans certains bois, par où l'armée devoit passer à son retour; mais Germanicus en étant averti marcha toujours en bataille. Les Cohortes Auxiliaires avec une partie de la Cavalerie fesoient l'Avant-garde; la premiére légion venoit aprés, avec le bagage au milieu de l'armée; la vint-uniéme marchoit à l'aile gauche; la cinquiéme à la droite; & la vintiéme à la queüe, avec le reste des Aliez. Les ennemis ne branlérent point, qu'ils ne vissent le gros de l'armée entré dans le bois; & d'abord escarmouchant legérement sur le front & sur les ailes, ils fondirent avec toutes leurs forces sur l'Arriére-garde, & les cohortes armées à la legére ne pouvoient déja plus soutenir l'éfort des bataillons serrez des Alemans, lorsque Germanicus, poussant son cheval vers la vintiéme légion, cria de toute sa force, que l'heure étoit venüe d'éfacer la tache de la sédition; qu'ils se hâtassent donc de tourner leur faute en mérite, & leur infamie en gloire. A ces mots, leur courage se ralume si fort, que d'un même éfort ils rompent l'ennemi, le repoussent jusqu'en rase campagne, & le taillent en piéces. En même tems, l'Avant-garde sort du bois, & va se retrancher. Aprés cela, le chemin fut libre, & les soldats retournérent à leur quartier d'hiver, bien contens de leur expédition, qui leur fesoit oublier tout le passé.

XLV. Quand Tibére aprit céte nouvelle, il en eut tout ensemble de la joie & de l'inquiétude. Il se réjoüissoit de voir la sédition étoufée, mais il étoit fâché, que Germanicus en eût la gloire *1*, & qu'il eût aquis l'afection

Réflexions Politiques.

1 Telle est la nature de l'envie; des actions, qui méritent loüange & récompense, elle en fabrique la ruine de ceux, qui les ont faites: de sorte que les grans Capitaines, & les grans Hommes courent toujours risque, ou d'être blâ-

NOTES HISTORIQVES.

l Les Romaius gardoient un profond ressentiment contre les Marses, parce qu'ils avoient contribué plus que tous les autres à la défaite de Varus, qui d'ailleurs étoit enterré chez eux, avec ses légions, dans la forest de Teutberg.

m C'etoit le plus beau temple de toute l'Alemagne, dédie au *Principe des Choses*, qui ne peut être que le Souverain Estre.

n Peuple entre l'Ems & le Rhin, voisin de la Frise.

o Peuple de la Westfalie sur la rive de l'Ems.

p Peuple, qui habitoit le long de la Lipe. Les Tubantes & les Marses sont aujourdui le païs de Cleves & de Gueldre.

des soldats par des largesses *z*, & sur-tout en leur acordant trop tôt leur congé. Il ne laissa pas de raconter ses exploits au Senat, & de loüer beaucoup sa valeur, mais avec des termes si recherchez, & si magnifiques, qu'on ne le croïoit point sincére *q*. Il parla moins de Drusus, & du succés de son voïage en Illirie, mais ce fut avec plus de franchise & d'amour; &, outre cela, il octroïa aux légions de la Pannonie tout ce que Germanicus venoit d'acorder aux siennes.

Ou, trop étudiez & trop afectez pour étre crû sincére.

XLVI. En la même année mourut Julia, fille d'Auguste, qui l'avoit autrefois releguée pour son impudicité *r*, en l'Isle de Pandatai-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

mez & méprisez pour les mauvais succés; ou d'être enviez, & soupçonnez d'une ambition dangereuse, à l'ocasion des bons. Don Carlos Coloma, de qui est céte réflexion, dit que le Duc de Guise aïant gagné la bataille d'Auneau en Beausse, contre les Reitres & les Suisses envoïez au secours des Huguenots, Henri III. feignit d'être joïeux de cet heureux succés, mais que par la suite on connut, que ce n'étoit pas là ce qu'il demandoit. Tant il est dificile de servir les Princes à leur goût. *Livre 1. de son Histoire de la guerre de Flandre.* Le Cardinal Mazarin avoit de la joie, de ce que Monsieur le Prince lui avoit facilité les moïens de rentrer dans Paris, d'où dépendoit son établissement en France; mais sa joie étoit tempérée par la jalousie des grandes actions de ce Prince, à qui il ofroit le commandement de l'armée de Flandre, pour éloigner de la Cour un Compétiteur si dangereux. *Mem. de M. de la Rochef.*

z Les largesses, que fait aux soldats un Général, qui est haï du Prince, & qui a des prétentions à la Couronne, passent pour autant de corruptions, &, par conséquent pour autant de crimes; & particuliérement, lorsque le Général a beaucoup de réputation militaire. Les ennemis du Duc de Guise, dit Coloma *ibid.* disoient, que la maniére, dont il avoit fait la guerre, & l'argent, qu'il répandoit à toutes mains, (qui n'étoit pas la coutume des François) montroient bien d'où venoit cet argent, & quels étoient les desseins de celui, qui le lui envoïoit; qu'il ne pouvoit jamais prendre un meilleur prétexte, que celui de la Religion, pour ariver à la Couronne par l'apui du Roi d'Espagne; qu'Hugues Capet y étoit parvenu, quoiqu'il y eût moins de droit, que n'en avoit la Maison de Guise, seulement parce qu'on lui avoit abandonné le commandement des armes; qu'Henri III. nourissoit des vipéres dans son sein, & que s'il diféroit davantage le reméde des maux, qui le menaçoient, il reconnoîtroit sa faute, lorsqu'il ne seroit plus tems. Il est bon de remarquer en passant, que Coloma croit lui-même, que le Duc de Guise s'étoit vendu au Roi d'Espagne, quand il dit, que le Commandeur Juan Moreo, qui manioit l'argent que Filippe II. distribuoit en France, gagna si bien ce Duc, qu'il le fit devenir tout Espagnol. *Livre 3. de la même Histoire.*

NOTES HISTORIQUES.

q Aussi vouloit-il, qu'on crust qu'il éxagéroit, pour attenuer par là tout le bien qu'il avoit dit de Germanicus. *Pessimum inimicorum genus laudantes.*

r Julia, dit Patercule, oubliant tout-à-fait, qu'elle étoit la fille d'Auguste, & la femme de Tibére, ne laissa rien échaper à ses debauches de tout ce qu'une femme peut faire ou soufrir de plus honteux, & de plus infame. Elle mesuroit la grandeur de sa fortune par la licence & par

re *f*, & puis à Regge en Sicile. Du vivant de Caius & Lucius Agrippa, ses enfans, elle fut mariée à Tibére, qu'elle méprisa comme un homme bien au dessous d'elle *1*; & ce fut la principale cause de la retraite de Tibére à Rhodes. Mais aussi, quand il fut Empereur, non content de la voir éxilée, déshonorée, &, par la mort du posthume Agrippa, privée de toutes ses espérances, il la fit mourir de pauvreté & de misére, s'imaginant, que l'éloignement du lieu de son éxil déroberoit la connoissance de sa mort. Celle de Sempronius Graccus eut la même cause. Cet homme, qui étoit de famille illustre, adroit, & bien versé dans l'art de cajoler, avoit corrompu Julia durant son mariage avec Agrippa, & sa galanterie n'en demeura pas là, car adultére constant encore aprés que Tibére l'eut épousée, il la rendoit désobéïssante à son mari, & l'irritoit incessamment contre lui. On a crû même, qu'il étoit l'auteur des létres qu'elle écrivoit à son pére, pour faire tomber Tibére en disgrace. Tout cela fit releguer Graccus en l'Isle de Cercine en Afrique, où il resta quatorze ans. Les soldats envoïez pour le tuer le trouvérent sur le haut du rivage, qui ne s'atendoit à rien de bon. Il demanda un peu de tems, pour écrire sa derniére volonté à Alliaria, sa femme, & puis il leur presenta sa tête. Constance digne du nom Sempronius, dont il avoit dégéneré par la molesse de sa vie *2*. Quelques-uns ont

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les mariages inégaux sont presque toujours malheureux, sur-tout ceux des Gentilshommes avec des Princesses de sang Roïal. Car ordinairement ces Princesses veulent se récompenser de cete inégalité aux dépens de l'honneur, ou des biens, de leurs maris: & c'est d'elles qu'il est tres-vrai de dire, que la majesté & l'amour ne demeurent jamais ensemble. Ajoûtez à cela, que le respect infini, qu'elles éxigent à-cause de leur rang, est insuportable à des maris, qui ont sujet d'avoir un mépris infini pour des déreglemens, dont ils n'oseroient parler. Il faut donc s'en tenir au precepte de ce Sage de Gréce, qui recommande de ne point prendre de femme, qui ait trop de bien, ou trop de naissance, de peur d'avoir un maître au-lieu d'une compagne; ou, comme dit agréablement un ancien Poëte, de peur de rencontrer un mari, au-lieu d'une femme.

2 On ne connoît ja-

NOTES HISTORIQUES.

l'impunité. Elle eut pour adultéres Julus Antonius, fils de Marc-Antoine, & mari de Marcella, niéce d'Auguste; Quintius Crispinus, Appius Claudius, Sempronius Graccus, & Scipion, outre quelques autres de moindre qualité. *Hist.* 2. *chap.* 100. Elle eut quatre enfans d'Agrippa son second mari, trois fils, & une fille, qui hérita de son nom & de ses mœurs. Suetone dit, qu'étant femme de Marcellus elle avoit fort aimé Tibére, comme c'est la coutume des coquétes, & des débauchées, d'en aimer toujours mieux un autre, que leur mari. Senéque dit, qu'Auguste reconnoissant trop tard la faute qu'il avoit faite de publier l'infamie de sa fille en l'envoïant en éxil, disoit avec douleur, que tout cela ne lui fût point arrivé, si Agrippa, ou Mecenas, eût été encore en vie.

f Aujourdui *Pianosa*, dans le Golfe de Pouzzoles.

écrit, que ces soldats ne furent pas envoïez de Rome, mais par Lucius Asprenas, Proconsul d'Afrique, sur qui Tibére croïoit, mais en vain, pouvoir rejeter le soupçon & la haine de ce meurtre *3*.

XLVII. Céte année est encore remarquable par de nouvelles cérémonies, savoir, par l'établissement d'un Colége de Prêtres en l'honneur d'Auguste, à l'imitation de celui des Prêtres Titiens, instituez autrefois par Titus Tatius *t*, pour conserver la religion des Sabins. On tira au sort vint-un des principaux de la Ville, ausquels furent adjoints Tibére, Drusus, Claudius, & Germanicus *r*. Les Jeux

Reflexions Politiques. mais bien les hommes qu'à la mort. Toutes les taches d'une vie voluptueuse & déréglée sont éfacées par une mort généreuse. Le Comte de Chalais se fit autant d'honneur par la sienne, où il invoqua le nom de Dieu jusqu'au vintiéme coup, de trente-six qu'il reçut du bourreau, (chose singuliére) que les désordres de sa vie, & sa conspiration contre le Roi, l'avoient déshonoré. *Lêtre du 19. d'Août 1626. dans le tome 1. des Mémoires du Cardinal de Richelieu.* Don Rodrigo Calderon, Favori de Filippe III. Roi d'Espagne, changea, par la constance héroïque de sa mort, la haine, qu'on lui portoit, en estime, & en compassion. *Saavedra empr. 33. Un bel morir*, dit Petrarque, *tutta la vita honora.*

3 Les Princes ont beau vouloir rejeter sur autrui la haine des résolutions violentes, qui s'éxécutent contre les Grans, on les en croit toujours les auteurs, quand ils laissent impunis ceux, qui les ont éxécutées. Aprés que Pierre le Cruel eut fait mourir secretement Jean Nugnez de Prado, Grand-Maître de Calatrava, ce Roi, dit Mariana, en témoigna de la douleur, pour éviter la haine & l'infamie, que lui attiroit la mort injuste d'un seigneur, dont le plus grand crime étoit d'être ami d'un favori disgracié : Mais comme il ne se fit aucune recherche, ni par conséquent aucune punition, d'un cas si atroce, tout le Roïaume crût, que tout ce que le monde soupçonnoit auparavant du Roi, étoit une vérité, qui ne soufroit point de doute. *Chapitre 18. du livre 16. de l'Histoire d'Espagne.*

r Les Ordres de Chevalerie ne sont estimez, qu'autant qu'ils sont réduits à un petit nombre de Chevaliers. Encore faut-il que ce petit nombre soit de gens illustres, ou par leur naissance, ou par leur mérite ; car autrement les Grans tiennent à déshonneur d'y être associez, & par conséquent le Prince se prive d'un moïen facile de les récompenser. Tacite dit, que les Généraux d'armée voïant que le Sénat de Rome acordoit les ornemens du trionfe pour les moindres exploits de guerre, crurent, qu'il leur seroit plus honorable d'entretenir la paix, que de renouveller la guerre, qui leur égaleroit tous ceux, à qui la faveur du Prince feroit décerner le trionfe. *Ann. 13.* Il fesoit beau voir en Portugal le tailleur & le cordonnier du Roi Alfonse VI. porter l'habit de Christ, quoique véritablement ils en fussent bien aussi dignes, que la pluspart de ceux, à qui le Comte de Castelmelhor le vendoit.

NOTES HISTORIQUES,

t Ces Prêtres ou Chevaliers furent instituez sous le regne de Romulus, aprés la confédération des Sabins avec les Romains, qui reçurent pour conciroïens & compagnons les Sabins, qu'ils avoient eus le même jour pour ennemis, ainsi que parle Tacite, *eodem die hostes, dein cives habuerit. Ann. 11* Ce Tatius etoit le Roi des Sabins, & fut associé à la Roïauté de Rome par Romulus, qui lui donna pour son habitation le Capitole & le Mont Quirinal.

Auguftaux commencérent alors d'être troublez par les diférentes inclinations des uns pour un Acteur, & des aurres pour un aurre *u*. Augufte avoit beaucoup donné dans ce divertiffement, par complaifance pour Mécénas, qui aimoit éperdûmenr le boufon Batillus : & ourre qu'il n'éroit pas lui-même ennemi de ce pafferems, il croïoit qu'il étoit d'un bon Prince, de fe mêler dans les plaifirs du 2 peuple *x*. Tibére éroit tout d'une autre humeur, mais il n'ofoit pas encore affujérir à de plus dures loix un peuple *3*, qui avoit

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

2 Comme il y a certains jours dans l'année, que les péres-de-famille paffent en réjoüiffance avec leurs enfans, il eft bien jufte, qu'il y en ait auffi quelques-uns, où le Prince vive comme en famille avec fon peuple. Tacite dit, que Néron, qui d'ailleurs étoit un tres-méchant Prince, fefoit des feftins dans les places publiques, & fe montroit par toute la ville, comme fi toute la ville eût été fa maifon. *Ann.* 15. Les Princes fages, dit Cabrera, affiftent aux Jeux publics, pour gagner l'afection de leurs Sujets, & ces Jeux, ou fpectacles, font affignez à certains jours, pour modérer les mécontentemens ordinaires du peuple par des divertiffemens, qui diffipent fon chagrin. *Chap. 1. du livre 9. de fon Hiftoire.* Commines dit, que les Princes, qui partagent leur tems felon leur âge, une fois en fens & en confeil, une autre fois en fêtes & en plaifirs, ceux-là font bien à loüer, & les Sujets bien heureux d'avoir un tel Prince. *Chap. 4. du livre 6. de fes Mémoires.*

3 Un Prince, qui commence à regner, ne doit rien changer aux chofes qu'il trouve établies de longue main, le peuple fe défefant dificilement de fes vieilles coutumes. Si la mémoire de fon prédéceffeur eft agréable, il doit fe conformer à fa ma-

NOTES HISTORIQUES.

Mais fa mort, qui ariva peu de tems aprés, réunit la puiffance roïale en la perfonne de Romulus, qui demeura ainfi Roi des Romains & des Sabins.

u Cabrera remarque fort à propos, que les fpectacles & les jeux publics furent caufe, que le Peuple Romain, qui fe contentoit auparavant d'obéïr aux Magiftrats & aux Loix, s'avifa de vouloir avoir part au Gouvernement. Car s'étant mis fur le pié d'aplaudir licencieufement à ce qui lui donnoit le plus de plaifir, comme s'il eût été capable de juger prudemment, il commença à s'apercevoir, que les Acteurs fefoient grand cas de fon aprobation, & que fa faveur les métoit en crédit. Si bien qu'aprés avoir connu le pouvoir, qu'il avoit dans les fêtes publiques, il vint à meprifer les Nobles & les Magiftrats, & puis à créer des Tribuns, des Ediles, & des Quefteurs. Enfin, il introduifit les Plebeïens dans le Confulat & dans la Dictature, & les rendit par là égaux en tout aux Patriciens. *Chap 22. du livre 10. de fon Hiftoire*

Ainfi, il ne faut pas s'étonner, fi Tibére, fi favant en l'Art de regner, avoit tant d'averfion pour les fpectacles, & pour toutes les affemblées populaires.

x Strada dit, qu'Octave Farnefe, Duc de Parme, & gendre de Charle-quint, pratiquoit fort cette maxime, & qu'auffi il fut un des Princes de fon tems, que le peuple aima davantage. *Laxamentis popularibus ipfe fe privato non abfimilem immifcebat, effecitque, ut inter principes ea tempeftate populorum ftudiis ac benevolentiâ claros meritò haberetur. Lib 9 dec.* 1. Butuet dit, que la Reine d'Angleterre Elizabet poffedoit tout-à-fait l'art de s'infinuer dans l'efprit de fes Sujets, & que bien qu'on la foupçonnât d'y être trop comédienne, elle réüffit néanmoins dans fes vuës, & fe fit plus aimer de fon peuple par certaines petites complaifances & afectations de fe montrer & de regarder le monde, quand elle paffoit par les rües, que plufieurs Princes n'avoient fait en répandant les graces à pleines mains. *Hift. de la Réform. d'Anglet. livre 3. de la feconde partie.*

mené

mené si longtems une vie douce & voluptueuse.

AN DE ROME 768.

XLVIII. Sous le Consulat de Drusus & de Norbanus, le trionfe fut décerné à Germanicus, pendant que la guerre duroit encore. Et bien qu'il fist de grans préparatifs pour l'esté suivant, il anticipa néanmoins dés le commencement du printems, par une course, qu'il fit à l'improviste sur le païs des Cattes, car il y avoit lieu d'espérer, qu'ils aloient se partager d'interets entre Arminius & Segestes, tous deux considérables aux Romains, l'un pour sa perfidie; & l'autre pour sa fidélité. Arminius troubloit & soulevoit l'Alemagne; Segestés avoit déclaré dans le dernier festin, aprés lequel on prit les armes, & plusieurs fois même auparavant, qu'il se tramoit une révolte, conseillant à Varus *r* de se saisir de lui & d'Ar-

Re'flexions Politiques niére de gouverner, du moins jusqu'à ce qu'il ait bien afermi son autorité. Il faut mener le peuple par de longs détours, & faire en sorte qu'il aille où l'on veut, sans qu'il s'aperçoive de la route qu'on lui fait tenir. Loüis XI. faillit à tout perdre pour avoir voulu défaire tout ce que son pére avoit fait. *Quand il vint à la Couronne*, dit Commines, *il désapointa tous les bons & notables Chevaliers, qui avoient bien servi son pére au recouvrement & pacification du Roïaume. Et maintefois aprés s'est repenti de les avoir ainsi traitez, en reconnoissant son erreur. Car il en eut la guerre, apellée le Bien-public, qui pensa être cause de lui ôter la Couronne. Chap. 3. du livre 1. & 11. du livre 6. de ses Mémoires.* Aussi recommanda-t-il bien en mourant à son fils de ne pas faire comme lui. La Reine d'Angleterre Elizabet fit tout le contraire de Loüis XI. à son avénement à la Couronne; car elle emploïa la plus part des Ministres de la Reine Marie, sa sœur, de qui elle avoit été fort maltraitée; & quoique dans le cœur elle fût déja toute Protestante, elle ne laissa pas de se faire sacrer par un Evêque Catolique, & de commander au Chevalier Karn, que Marie tenoit Ambassadeur à Rome, de faire ses complimens au Pape. *Burnet livre 3. de la seconde partie de son Histoire.* Mariana dit, qu'Emanüel, Roi de Portugal, fit quelque dificulté de rapeller le frére & les enfans du Duc de Bragance, qui étoient éxilez, pour ne pas montrer dés le commencement de son regne, qu'il eût dessein de changer ce que Jean II. son prédécesseur avoit fait; & pour ne se pas rendre ennemis ceux à qui Jean avoit donné leur confiscation. *Chap. 13. du livre 26. de son Hist.*

r La bonne opinion, que la plus part des Grans ont de leur sufisance, ou de leurs forces, fait que tres-souvent ils négligent de rechercher le fond des cabales & des conspirations, qui se font contr'eux. Jamais, dit Commines, je ne connus Prince, qui ait sû connoître la diférence entre les hommes, jusqu'à ce qu'il se soit trouvé en nécessité & en afaire..... Ceux, qui font les choses en crainte, y donnent les bonnes provisions, & gagnent plus souvent que ceux, qui y procédent avec orgüeil... Pour telles raisons ce n'est pas honte d'être soupçonneux, mais c'est grand' honte d'être trompé & de perdre par sa faute. *Chap. 12. du livre 1. 4. du 2. & 5. du 3.* Au milieu du siécle passé, il ariva à Sienne une révolution, qui sert de leçon aux Gouverneurs. Une étincelle de céte commune conjuration contre l'Empereur, dit Juan Ant. de Vera, sauta du Roïaume de Naples à Sienne, où commandoit alors Don Diego de Mendoça; mais céte étincelle y entra si subtilement, que bien que Don

minius *y*, & de tous les principaux du païs, par la raison, que le peuple n'oseroit rien entreprendre, quand il n'auroit plus de Chefs; & que Varus auroit le tems de discerner les innocens d'avec les coupables *2*. Mais Varus périt par la force du Destin *3*, & par le cou-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

Diego en fût averti, il trouva dans l'extérieur du peuple de quoi flater son incrédulité, qui à la fin lui coûta fort cher; car les Siennois venant à crier, *liberté*, chassérent de leur ville les Espagnols & les Florentins, & reçurent à leur place une garnison Françoise. *Epitome de la Vie de Charle-quint*. Et cela fut cause que Don Diego, dans sa vieillesse, ne fut point emploïé, lui qui l'avoit tant été dans sa jeunesse; de sorte que l'âge meur païa pour les défauts de son jeune âge. C'est comme en parle Don Baltazar de Zuniga dans l'extrait de sa Vie, qui est à la tête de son Histoire de la Guerre de Grenade, où il a fort imité le stile de Tacite.

2 Ce que doivent faire ceux qui gouvernent les peuples, au regard des avis qu'on leur donne des trahisons qui se brassent contre le Prince & l'Etat, c'est, dit un Politique, de s'assûrer au plutôt des personnes suspectes, & des Places, où ils commandent, pour, aprés, s'informer à loisir de ce qui en est, & les trouvant coupables, les punir selon l'éxigence des cas. Car en telle ocurrence l'incrédulité est périlleuse; tout delai est dangereux; le moindre ombrage est réputé pour crime; & les moindres soupçons donnent lieu à la loi des justiciaires, qui ne peut être trop rigoureuse, la rigueur y étant tenüe pour clémence, & la grace pour rigueur. Ainsi, les Princes & les Ministres, en ces pratiques de perfidie, doivent prendre premiérement le bouclier de l'assûrance, & puis dégainer l'épée de la justice, ou seulement contre les Chefs de la conspiration pour l'exemple; ou contre tous ceux, qui y ont trempé, pour la faute. *Dans les Mémoires de Montresor.* M. le Cardinal de Richelieu apuie fortement céte maxime. Dans le cours des afaires ordinaires, dit-il, la justice requiert une preuve autentique; mais il n'en est pas de même en celles, qui concernent l'Etat. Car en tel cas, ce qui paroît par des conjectures pressantes, doit quelquefois étre tenu pour sufisamment éclairci, dautant que les partis, qui se forment contre le salut public, se traitent d'ordinaire avec tant de ruse & de secret, que l'on n'en a jamais de preuve évidente, que par leur événement, qui ne reçoit plus de reméde. Il faut en ces ocasions commencer quelquefois par l'éxécution, au-lieu qu'en toutes autres l'éclaircissement du droit par témoins, ou par piéces irreprochables, est préalable à toutes choses. *Chap. 5. de la seconde partie de son Testament Pol.*

3 La force des Destins est insurmontable, dit Paterculé; quand ils veulent faire périr quelqu'un, ils pervertissent ses conseils, & lui ôtent le jugement. *Chap. 57. & 118. Quand*, dit Commines, *Dieu est tant ofensé, qu'il ne le veut plus endurer, mais veut montrer sa force & sa divine justice, alors premiérement leur diminue le sens*, (aux Princes) *de sorte qu'ils fuient les conseils des sages, &c. Chap. dernier du livre 5. de ses Mémoires.* Jérôme Moron, Chancelier de Milan, passoit pour le plus grand politique, qui fût en Italie, & néanmoins il tomba dans les filets du Marquis de Pesquére, dont tous ses amis lui conseilloient de se défier, comme d'un homme, qui ne manqueroit jamais de le sacrifier à Charle-quint. Chose, qui me parut d'autant plus étrange, dit Guichardin, que je me souvenois, que Moron m'avoit dit plusieurs fois du tems de Leon X. qu'il n'y avoit point d'homme en Italie, ni plus

NOTES HISTORIQUES.

y Fils de Sigimer, le plus grand seigneur du païs.

rage *4* d'Arminius *z*. Pour Segestés, quoiqu'il se fût laissé entrainer à la guerre par le consentement général de ses compatriotes, il ne laissoit pas d'être en discorde avec Arminius; & céte mésintelligence s'étoit augmentée par un mécontentement particulier de ce qu'Arminius lui avoit enlevé sa fille qui étoit acordée à un autre. Si bien que ce qui est d'ordinaire un lien étroit d'amitié entre ceux, qui s'alient volontairement ensemble, étoit un éguillon de haine & de vangence entre ce beau-pére & ce gendre *5*.

XLIX. Germanicus donne donc à Cecina quatre légions, cinq mille soldats auxiliaires, & quelques compagnies d'Alemans levées à la hâte dans les lieux de deçà le Rhin. Il méne avec soi pareil nombre de légions, mais une fois autant d'Aliez, & aprés avoir dressé un Fort sur le Mont Taunus *a*, & sur les fondemens même d'un autre, que son pére y avoit

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

malin, ni de plus mauvaise foi, que le Marquis de Pesquére. *Livre 16. de son Histoire.*

4 Ce n'est pas une petite question entre les Politiques & les Gens de guerre de savoir, lequel vaut mieux pour un Général d'armée, beaucoup de cœur avec un esprit médiocre; ou beaucoup d'esprit avec un médiocre cœur. M. le Cardinal de Richelieu préfére le beaucoup de cœur; & puis il ajoute: On s'étonnera peutêtre de céte proposition, parce qu'elle est contraire à ce que plusieurs ont pensé sur ce sujet; mais la raison en est évidente. Ceux, qui ont grand cœur, ne s'étonnent pas dans le péril, & par conséquent tout l'esprit & le jugement, que Dieu leur a donné, leur sert en telles ocasions: au contraire, ceux, qui ont peu de cœur, s'étonnant facilement, se trouvent au moindre danger si troublez, que quelque grand esprit qu'ils aïent, il leur est entiérement inutile, parce que la peur leur en ôte l'usage..... Comme il ne faut pas au Général d'armée une vaillance, qui soit destituée de jugement, il ne faut pas aussi, qu'il ait trop de flegme, ni trop de raisonnement; parce qu'il seroit à craindre, que la prévoïance de beaucoup d'inconvéniens, qui peuvent ariver, & qui n'arivent pas, ne le détournât d'entreprendre ce qui réüssiroit à d'autres moins spirituels, & plus hardis. *Section 4. du chap. 9. de la 2. partie de son Testament Politique.*

5 Comme les Princes ne se marient le plus souvent que par intérêt, & non point

NOTES HISTORIQUES.

z Ce jeune-homme, dit Paterenle, étoit d'une constitution robuste, avoit la conception vive, & l'esprit delicat & pénétrant, au delà de tout ce que l'on se peut imaginer d'un barbare. Considerant, que rien n'est plus facile que d'oprimer ceux, qui n'apréhendent rien, & que le trop de confiance est le commencement le plus ordinaire des grans malheurs; il fait part de son dessein premiérement à peu de gens, & puis à beaucoup d'autres: & cete resolution fut si promtement suivie de l'éxecution, que Varus aïant négligé le premier avis de Segestés, n'eut pas le loisir d'en recevoir un second. *Chap.* 118. Charles, dernier Duc de Bourgogne, fit la même faute que Varus, & périt de même, pour n'avoir pas voulu donner audience à un Gentilhomme Provençal nommé Cifron, qui lui vouloit réveler la trahison du Comte de Campobasso; ni ajouter foi aux avis, que Louis XI. lui fit donner par le Seigneur de Contay, son Ambassadeur en France, que ce Comte marchandoit sa mort. *Par où vous voiez*, dit Commines, *que Dieu lui troubla le sens en cet endroit. Livre 4. de ses Mémoires chap. dernier; & livre 5. chap. 6. & 8.*

a Dit aujourdui Der Heyrich.

bâti autrefois, il marche en diligence contre les Cattes, laissant Lucius Apronius, pour empêcher, que les pluies venant à grossir les riviéres, les chemins n'en fussent endommagez. Car en alant il trouva les eaux si basses, & les chemins si secs, (chose rare en ce climat) qu'il n'avoit point eu de peine à passer; mais il craignoit qu'à son retour ce ne fût pas de même. Son arivée chez les Cattes fut si soudaine, que les vieillards, les femmes, & les enfans, furent d'abord ou tuez, ou faits prisonniers, & la Jeunesse contrainte de passer à la nage le fleuve Adrana *b*; & comme elle vouloit empêcher les Romains d'y bâtir un pont, elle fut repoussée à coups de traits & de machines: & puis aïant tenté en vain de faire la paix, quelques-uns vinrent se rendre à Germanicus, & les autres abandonnant leurs cantons se retirérent dans les bois. Germanicus, aprés avoir brûlé Mattium *c*, qui étoit leur Capitale, ravage le plat-païs, & rebrousse vers le Rhin, sans que les ennemis osassent jamais le charger en queüe, comme ils ont coutume de faire, quand ils ont pris la fuite par ruse, plutôt que par épouvante. Les Cheruſces *d* avoient eu bien envie de secourir les Cattes, mais ils eurent peur de Cecina, qui portoit çà & là la terreur de ses armes. Les Marses, au contraire, aïant osé l'ataquer, furent batus & mis à la raison.

L. Peu de tems aprés, il vint des Députez de Segestés demander du secours contre ceux de son païs, qui le tenoient assiégé, car Arminius y étoit le plus fort, à-cause qu'il conseilloit la guerre *1*; étant l'ordinaire des barba-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

par amour, la parenté, loin d'être un lien d'amitié entr'eux, ouvre la porte à des prétentions nouvelles, qui se convertissent en querelles, & puis en guerre. Le dernier Duc de Bourgogne haïssoit fort Edoüard, Roi d'Angleterre, & toute la Maison d'York, contre laquelle il soutenoit celle de Lancastre, dont étoit son aïeule maternelle: cependant, il épousa à la fin, Marguerite, sœur d'Edoüard, seulement pour se fortifier contre le Roi Loüis XI. Mais comme céte aliance ne s'étoit faite que par un intérêt d'Etat, & pour ariver tous deux à leurs fins, le Duc ne laissa pas de haïr toujours Edoüard, dont il fesoit des railleries sanglantes; & celui-ci d'ofrir à Loüis de se joindre avec lui, & de faire la moitié des frais, s'il vouloit continüer la guerre au Duc. *Commines ch.5. du liv.1. 4. du liv.3.8. & 11. du liv.4. de ses Mém.*

1 Comme il n'y a rien de si jaloux, ni de si dificile à conserver parmi de puissans voisins, que la liberté, ceux, qui conseillent la guerre, paroissent plus afectionnez à la patrie, que ceux qui conseillent la paix; &, par conséquent, ils ont plus de crédit parmi leurs concitoïens. C'est par cet endroit, que Maurice, Prince d'Orange, qui regardoit la Trêve de 1609,

NOTES HISTORIQUES.

b Aujourdui l'Eder.
c Aujourdui Marpurg, Capitale de Hesse.
d Peuple de Brunswich & de Turinge.

res de n'aimer & de n'estimer les hommes, qu'autant qu'ils ont l'humeur entreprenante & féroce, principalement, lorsque les afaires sont broüillées. Segestés avoit adjoint aux Députez Ségimond, son fils, quoique la conscience du jeune-homme y répugnât 2; car l'année que toute l'Alemagne se révolta, étant créé Prêtre de l'Autel des Ubiens, il avoit rompu ses bandelétes *a* sacrées, pour s'aler rendre aux rebelles. Toutefois, se confiant en la clémence Romaine, il se chargea de la commission de son pére, & fut tres-bien reçu 3, & puis envoïé avec escorte sur la frontiére des Gaules. Germanicus ne perdit pas sa peine à retourner, car aprés quelque combat il aracha Segestés des mains de ses ennemis, avec beaucoup de ses parens & de ses vassaux. Il y avoit aussi des Dames de qualité, & entr'autres la fille de Segestés, qui à sa contenance montroit, qu'elle tenoit bien plus du courage d'Arminius, son mari, que de l'humeur de son pére 4. Elle marchoit les bras serrez contre

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

comme la ruine de son autorité en Hollande, où il songeoit à se rendre souverain, trouva moïen de perdre Jean de Batneveld, qui avoit été le principal promoteur de céte Treve, en persuadant par des libelles, que ce grand homme s'étoit laissé corrompre par l'or d'Espagne, & s'entendoit avec ce Roi pour faire retourner les Provinces-Unies à son obéïssance.

2 Quand un Sujet se sent coupable de leze-majesté, il ne doit pas se fier sur la clémence du Prince, s'il n'en a de bons garans. Si ma mére étoit mon juge, disoit Alcibiade, je ne m'y fierois pas; à plus forte raison, ceux qui ont le Prince pour juge, & pour partie, doivent prendre bien des sûretez, avant que de se métre entre ses mains. Le Cardinal Alfonse Petrucci ne fut pas plutôt arivé à Rome, que Léon X. le fit arêter, & puis étrangler en prison, quoiqu'il y fût venu muni d'un sauf-conduit du Pape, duquel l'Ambassadeur d'Espagne étoit garant. Le Landtgrave de Hesse fut la dupe de la confiance qu'il prit en Charle-quint, auprés de qui il avoit deux Electeurs, & plusieurs autres Princes de l'Empire, pour intercesseurs.

3 Quelquefois les Princes, qui se piquent de reconnoissance, pardonnent aux enfans en considération des services rendus par les péres, ou par les ancêtres. Charle-quint fit grace à *Don Pedro Laso*, qui lui portoit la parole au nom des mutins de Tolède, parce qu'il étoit fils d'un Cavalier, dont il chérissoit la mémoire. Filippe II. s'étant aperçu, pendant qu'il consultoit une afaire avec le Secretaire d'Etat Matieu Vasquez, qu'un certain Gentilhomme de sa Chambre, les regardoit tous deux par curiosité: Alez dire à cet homme, dit-il, que si je ne lui fais pas couper la tête, il en a l'obligation à son oncle Sebastien de Santoyo, qui me l'a donné. *Cabrera chap. 3. du livre 12. de son Histoire.*

4 Il étoit bien plus glorieux à Thusnelda d'entrer dans les intérêts d'Arminius, qui étoit le libérateur de l'Alemagne, que dans ceux de Segestés, qui en étoit le déserteur. Les Traîtres ont ce malheur, que souvent ils sont haïs & méprisez de leurs propres enfans.

NOTES HISTORIQUES.

a C'étoient les marques de la Prêtrise.

l'eſtomac, & les yeux arêtez ſur le fruit, dont elle étoit groſſe, ſans verſer une larme, & ſans rien dire, ni rien faire, qui puſt ſentir la supliante. On portoit auſſi les dépoüilles de la défaite de Varus, qui étoient tombées en partage à la pluſpart de ces priſonniers. Enfin, paroiſſoit Segeſtés, d'une taille plus haute que tous les autres, réſolu comme un homme, qui ſe ſouvenoit d'avoir été toujours ami des Romains. Auſſi parla-t-il en ces termes.

Ou, remarquable par deſſus tous les autres.

» LI. Ce n'eſt pas d'aujourdui que je com» mence à donner au Peuple Romain des » preuves d'une fidélité inviolable. Depuis » qu'Auguſte m'a fait citoïen de » Rome, je n'ai point eu d'amis, » ni d'ennemis, que ſelon vos in» térets *1*; & ce n'a point été par haine con» tre ma patrie, (car les Traîtres ſont odieux » à ceux-même, qu'ils préférent; *f*) mais » parce que j'aimois mieux la paix, que la » guerre *2*, & que les Romains & les Alemans » rencontroient également leur avantage dans la paix. » J'acuſai donc à Varus, qui » commandoit alors vôtre armée, Arminius, » le raviſſeur de ma fille, & l'infracteur de l'aliance faite avec vous *3*. Ennuïé des lon-

Ou, point eu d'autres amis, ni d'autres ennemis, que les vôtres.

Ou, & que je jugeois la paix également utile aux Romains & aux Alemans.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Il feſoit obliquement un reproche d'infidélité à Arminius, ſon rival, qui aïaut été quelque tems au ſervice des Romains, avoit obtenu, comme lui, le droit de Citoïen, & la qualité de Chevalier Romain. *Aſſiduus militiæ noſtræ prioris comes, & Civitatis Romanæ jus, equeſtremque conſecutus gradum, ſegnitiâ ducis in occaſionem ſceleris uſus eſt.* Paterc. Hiſt. 2. cap. 118.

2 Les Traîtres ne manquent jamais de prétextes, pour autoriſer leur trahiſon, ni de raiſons ſpécieuſes, pour la défendre. Tous leurs manifeſtes ſont remplis de celles, que Tacite met en la bouche de Segeſtés. Il n'y a point de mauvaiſe Cauſe, qu'un bon Avocat ne ſache colorer.

3 Il arive ſouvent aux Grans de vanger leur querelle particuliére ſous le nom de la querelle publique. Segeſtés acuſoit Ar-

NOTES HISTORIQUES.

f Filippe de Macedoine interrogé, qui étoient ceux, qu'il aimoit, ou qu'il haïſſoit le plus: J'aime beaucoup, dit-il, ceux, qui veulent faire une trahiſon pour mon ſervice, mais je hais fort ceux, qui en ont fait quelqu'une. Le Comte de Campobache, dit Commines, fit ſavoir au Roi (Loüis XI.) par un Médecin, apellé Maître Simon de Pavie, que s'il lui vouloit faire certaines choſes, qu'il demandoit, ſavoir, le païement de quatre cens lances, vint-mille écus comptant, & une bonne Comté, il ofroit de lui bailler le Duc de Bourgogne entre ſes mains, ou de le tuer. Le Roi eut la méchanceté de cet homme en grand mépris, & fit ſavoir tout ceci au Duc de Bourgogne. *Chap. dernier du livre 4. de ſes Mémoires, & chap. 6. du livre 5.* A l'arivée du Comte de Campobache vers le Duc de Lorraine, à qui il ſacrifioit le Duc de Bourgogne, ſon Maître, les Alemans lui firent dire, qu'il ſe retiraſt, & qu'ils ne vouloient nuls traîtres avec eux. *Chap. 8. du livre 5.* Je ne dois pas fruſtrer ici Elizabet d'Angleterre de la loüange, que mérite la belle réponſe qu'elle fit à ce Graveſton, qui lui rendoit conte d'une trahiſon faite aux Eſpagnols à Berg-op-zoom. Après lui avoir donné mille écus pour ſa peine & pour ſon voïage: *Retournez-vous-en chez vous*, dit-elle, *& s'il arive jamais que j'aie beſoin d'un homme, qui ſache faire en perfection le perſonage de traître, je me ſervirai de vous. Coloma livre 1. de ſon Hiſtoire de la Guerre de Flandre.*

» gueurs & de l'irrésolution de vôtre Général 4, & d'ailleurs atendant peu de secours » des loix, je le priai de me faire arêter avec » Arminius & ses complices; j'en prens à têmoin céte nuit-là, que je voudrois avoir été » la derniére de ma vie. Ce qui est arivé depuis se peut mieux déplorer qu'excuser. Au » reste, j'ai tenu Arminius dans les fers, & » sa faction m'a fait le méme traitement: & » dés que j'ai eu moïen, de m'adresser à toi, » Cesar, j'ai préféré les anciens intérets aux » nouveaux, & le repos aux troubles, non » point en vüe d'aucune récompense, que je » prétende, mais pour être éxemt de tout soupçon de perfidie, & plus en état de réconcilier les Alemans avec l'Empire, si jamais ils viennent » à se repentir. Je te deman- » de la grace de mon fils, dont la faute vient » de sa jeunesse. J'avoüe, que ma fille a été » amenée ici malgré elle; mais consulte, qui » doit l'emporter, la femme d'Arminius, ou la » fille de Segestés.

On, si jamais ils veulent assurer leur salut par un repentir.

LII. Germanicus lui répond avec douceur, que ses enfans, ni ses proches, n'ont rien à craindre; & promet de lui faire donner une demeure honorable dans une ancienne Province Romaine, *afin qu'il y soit plus en sûreté.* Il ramena ensuite son armée, & reçut le titre d'Imperator par le commandement de Tibére. La femme d'Arminius acoucha d'un fils, qui fut nourri à Ravenne. Je dirai en son lieu tous les outrages qu'on lui fit 1, *quand il fut grand.*

Réflexions Politiques. minius à Varus, comme un homme, qui haïssoit les Romains, & qui rendoit leur aliance suspecte aux Alemans: l'acusation étoit vraie, & la défaite des légions de Varus en fit foi; mais le motif de céte acusation, dont il se fait ici un si grand mérite auprés de Germanicus, n'étoit point tant un éfet de son amour & de son atachement pour les Romains, qu'un éfet de la haine qu'il portoit au ravisseur de sa fille, & de la jalousie qu'il avoit de voir Arminius plus puissant & plus estimé que lui dans son païs. Ainsi, l'on peut apliquer à Segestés ce que Patercule dit du Consul Opimius, qu'il sacrifia le fils du Consul Fulvius Flaccus, qui outre sa grande jeunesse étoit innocent, à la haine qu'il avoit eüe contre son pére, plutôt qu'à la vangeance publique. *Visa ultio privato odio magis, quàm publicæ vindictæ data.* Hist. lib. 2. cap. 7.

4 L'irrésolution est le plus grand defaut, que puisse avoir un Général, ou tout autre homme, qui a le maniment des afaires publiques. Comment profitera des ocasions, où l'éxécution est plus nécessaire que la délibération, un Ministre, qui ne fait à quoi se résoudre, qui a peur de tout, & qui est également fertile en doutes, & stérile en expédiens? Dans les conjurations, qui se brassent contre les Princes, il n'y a qu'un bon remède, qui est de prévenir; & tous les Princes, qui ne l'ont pas fait, ont été prévenus. Enfin, soit à la guerre, soit dans le cabinet, l'irrésolution est la ruine des afaires, & souvent même est pire qu'une mauvaise résolution; car il y a quelquefois du remède à celle-ci, au-lieu que l'autre rend les moindres maux incurables, ou laisse tout échaper.

1 Il est fatal aux grans hommes d'être malheureux péres, & de voir la fortune

LIII. La nouvelle du bon acüeil fait à Segestés fut reçüe diversement, des uns avec plaisir, & des autres avec douleur, selon que chacun craignoit ou desiroit la guerre. Arminius, outre sa violence naturelle, outré de l'enlévement de sa femme, & de la servitude où tomboit l'enfant qu'elle portoit, couroit çà & là, solicitant les Cherusces de prendre les armes contre Germanicus & Segestés, dont il fesoit aussi des railleries sanglantes. » Voilà, disoit-» il, un bon pére, que Segestés! Voilà un » grand Général, que Germanicus! Voilà un » bel exploit de guerre! toute une armée a » pris une jeune femme, au-lieu que moi, » je leur ai taillé en piéces trois légions & » trois Lieutenans généraux. Aussi, ne fais-» je pas la guerre, ni en traître, ni contre des » femmes enceintes, mais à force ouverte, » & contre des soldats, qui ont les armes à la » main. On voit encore dans nos bois sacrez » les Aigles & les enseignes Romaines, que » j'ai suspendües aux autels de nos Dieux. A » la bonne heure, que Segestés établisse sa de-» meure dans un païs vaincu; qu'il rende la » Prêtrise des Ubiens à son fils; du moins les » Alemans ne l'excuseront-ils jamais d'avoir » introduit entre l'Elbe & le Rhin les Verges » & les Haches Consulaires, & les autres mar-» ques de la Domination Romaine. Les autres » peuples, qui ne la reconnoissent point, ne » savent ce que c'est que suplices & qu'im-» pôts. Aprés avoir secoüé ce joug, & éludé » tous les éforts de cet Auguste, dont ils font » un Dieu; & de ce Tibére, qu'il avoit choisi » pour nous asservir; craindrions-nous un » jeune homme sans expérience, & une » armée, qui n'est composée que de sédi-» tieux? Si donc vous aimez mieux vôtre » patrie, vos familles, & vos anciennes loix, » que des tirans & des colonies nouvelles, sui-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

marâtre à leurs enfans. Si le fils d'Arminius tenoit de son pére & de sa mére, comme il est à présumer, il ne pouvoit pas atendre des Romains un meilleur traitement que celui qu'ils lui firent, étant la maxime de tous les Princes de vanger sur les enfans les injures, qu'ils ont reçües des péres. Il est encore à remarquer ici, que tres-souvent les Grans sont punis par les mêmes maux, qu'ils ont faits aux autres. Arminius avoit enlevé à Segestés, sa fille, qui étoit promise à un autre; & Germanicus, par un juste retour, lui enleva sa femme & son fils, par où Segestés fut doublement vangé. Commines fait beaucoup de ces sortes de réfléxions, dont la plus instructive est celle-ci. Bien que, dit-il, le Duc de Bourgogne eût juste cause de haïr le Connétable de S. Pol, & de lui procurer la mort, toutefois toutes les raisons, qu'on peut aléguer en céte matiére, ne sauroient couvrir la faute qu'il fit de le vendre au Roi par avarice, pour le faire mourir, aprés lui avoir donné un bon & loïal saufconduit.... Et comme c'étoit au premier siége de Nancy, qu'il avoit commis le crime d'expédier l'ordre de livrer le Connétable aux gens du Roi; Dieu permit qu'au second siége de céte ville, il fût trahi par celui, à qui il se fioit le plus, & justement païé de sa déloïauté envers le Connétable. *Chapitre 6. du livre 5. de ses Mémoires.*

» vez

» vez plutôt Arminius le défenſeur de vôtre honneur & de vôtre » liberté, que le lâche Segeſtés, qui veut vous mener à la ſervitude.

LIV. Ce diſcours ne réveilla pas ſeulement les Cheruſces, mais encore tous les peuples d'alentour. Il atira même au parti d'Arminius, Inguiomer, ſon oncle paternel, fort eſtimé chez les Romains; ce qui augmenta l'inquietude de Germanicus, qui craignoit, qu'ils ne vinſſent tous enſemble fondre ſur lui. Pour faire diverſion *g*, il envoïe Cecina avec quarante Cohortes Romaines par le païs des Bructériens; Pédon méne la Cavalerie par les confins de la Friſe; & lui s'embarquant avec quatre légions ſe rend par les lacs au bord de l'Amiſe *h*, où arivérent en même tems l'Infanterie, la Cavalerie, & la flote. Les Cauces nous prométant du ſecours, nous les reçumes pour compagnons de guerre. Les Bructériens qui métoient par tout le feu dans leurs bourgs, furent défaits par L. Stertinius, que Germanicus y envoïa avec quelque milice armée à la legére. Parmi les morts & le butin ſe trouva l'Aigle de la dix-neuviéme légion, qui s'étoit perduë à la mort de Varus *i*. Nôtre armée avança juſqu'aux derniers limites de la Province des Bructériens, & ravagea tout ce qui eſt entre les fleuves Amiſia & Luppia *k*.

LV. Comme l'on n'étoit pas loin de la Foreſt de Teutberg, où l'on diſoit, que les os des légions de Varus étoient encore ſans ſépulture *l*, il prit envie à Germanicus de rendre les derniers devoirs à ces triſtes reliques, & toute l'armée aprouva ſon deſſein, ſoit par compaſſion pour leurs parens & pour leurs amis; ou par une réflexion naturelle ſur le ſort des armes, & ſur la condition miſérable des hommes. Cecina fut envoïé devant, pour reconnoître les caches de ces bois, & pour dreſſer des ponts & des chauſſées dans ces marécages, où il y avoit des fondriéres & des goufres *m*. Entrant

---

NOTES HISTORIQVES.

g Alfonſe, Roi de Naples, diſoit, que l'on ne réüſſiſſoit à la guerre que par la diligenee & la diverſion. *Guichardin livre 1. de ſon Hiſtoire.*

h Dite aujourdui la riviére d'Ems, d'où la ville d'Embden prend ſon nom.

i Piaſecki dit, que, dans la défaite des légions de Varus, il ſe perdit deux Aigles, l'une blanche, & l'autre noire; que la blanche échut aux Sarmates Auxiliaires, & l'autre aux Alemans; d'où viennent les Armes de l'Empire, qui porte d'or à l'Aigle éploïé de ſable; & de la Pologne, qui porte de gueules à l'Aigle d'argent. *Dans ſa Cronique.*

k La Lippe.

l Le Champ, où Varus fut maſſacré avec ſes légions, s'apelle aujourdui *Winfeld*, c'eſt-à-dire en Alemand *Champ de victoire.* Bernardin de Mendoça dit, qu'il reſte encore aujourdui dans le Dioceſe de Munſter un lieu apellé Varendorp, c'eſt-à-dire, le Bourg de Varus, lequel fut bâti par les gens de cête contrée, pour conſerver la mémoire de la défaite des Romains. *Chap. 9. du livre 9. de ſes Memoires de la Guerre des Païs-bas.*

m Tacite dit, *fallacibus campis.* Le même Mendoça dit, que *fallaces campi* ſont des lagunes & des marais, qui ont trente lieües d'étenduë, & rendent la campagne preſque déſerte. *Ibid.*

dans ces tristes lieux, qui fesoient horreur à la vüe & au souvenir, la premiére chose, qu'ils rencontrérent fut le Camp de Varus, remarquable par la largeur de son enceinte, & par la trace des trois Principes *n*, qui séparoient les trois légions. Un peu plus avant, on voïoit un retranchement à demi-ruiné, entouré d'un fossé presque rempli, dans lequel on jugeoit que s'étoient raliez les débris de nôtre armée rompüe. Au milieu du champ paroissoient des carcasses & des os secs & blanchissans, dispersez, ou entassez, selon que les soldats avoient fui, ou résisté. Par tout des bouts de piques & de javelots, des membres & des machoires de cheval, des têtes d'hommes fichées à des troncs d'arbres. Dans les bois d'alentour, on trouvoit des autels où ces barbares avoient égorgé les Tribuns & les Capitaines des premiers ordres *o*. Ceux, qui s'étoient sauvez du combat, ou des fers, racontoient les particularitez de céte funeste journée. Là, disoient-ils, périrent les Chefs des légions; nous perdîmes ici nos Aigles. Ce fut là, que Varus reçut la premiére blessure, & là qu'il se tua de sa malheureuse main. Voici, où Arminius haranguoit; c'est ici, qu'il fit planter des gibets pour les prisonniers, & creuser des fosses *p*, *pour nous décoller à la Romaine.* Enfin, ils raportoient, comment ce superbe vainqueur se moquoit de nos Aigles & de nos Enseignes.

LVI. Ainsi, l'armée Romaine, six ans aprés céte défaite, enterroit les os des trois légions, sans que personne pust discerner ceux de ses parens d'avec les autres, chacun s'aquitant de ce devoir également envers tous, comme envers autant d'amis & de fréres, le cœur partagé entre la douleur & le desir de la vangence. Germanicus participant à leur afliction mit le premier gason de ce commun tombeau *q*; mais céte action, tres-agréable aux morts, ne plût pas à Tibére, soit qu'il prist au pis tout ce que fesoit Germanicus *r*; ou

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

r Lorsqu'un Grand commence à déplaire au Prince, toutes ses actions sont interprétées sinistrement. Les Mémoires de la Reine Marguerite en sont pleins d'exemples, & particuliérement le second livre, où l'on voit tous les ombrages, qu'Henri III. prenoit des moindres actions du Duc d'Alençon, son frére.

NOTES HISTORIQUES.

n *Principia* étoit un lieu vuide, où l'on métoit les Aigles & les drapeaux. Comme chaque légion avoit son Aigle, elle avoit aussi son *principe*. si bien que par ces trois principes on reconnoissoit qu'il y avoit eu trois légions.

o C'est-à-dire, des premiéres cohortes. Car ils montoient de cohorte en cohorte selon leur mérite, ou leur ancienneté de service.

p Ces fosses servoient de sépulture aux supliciez, que l'on couvroit de la terre imbibée de leur sang.

q Don Diego de Mendoça a excellemment imité toute céte description funebre dans le *chapitre 9. du 4. livre de son Histoire de la Guerre de Grenade*, en racontant les circonstances de la défaite & de la mort de Don Alfonse d'A-

qu'il crust, que ce spectacle de morts sans sépulture ralentiroit l'ardeur de son armée z, & lui rendroit les ennemis plus redoutables. Outre qu'un Général d'armée revêtu de la Prêtrise Augurale, & destiné au ministére des cérémonies de la Religion, n'avoit pas dû méttre la main à des choses funébres.

On, rendroit son armée plus craintive, & les ennemis plus insolens.

LVII. Cependant, Germanicus poursuit Arminius, qui se retiroit en des lieux écartez & inaccessibles, & dés qu'il l'eut joint, il fait avancer sa Cavalerie, pour lui enlever le poste qu'il avoit ocupé. Arminius ramasse ses troupes, & les fait marcher le long de la forest, & tout-à-coup il tourne tête, & donne le signal aux soldats, qu'il avoit cachez dans les bois. Nôtre Cavalerie, étonnée de voir de nouveaux ennemis, se met en désarroi, & les cohortes, qui venoient à son secours, embarassées de la foule des fuïars, qui tomboient sur elles, prennent l'épouvante; & dans céte confusion, l'ennemi, qui savoit bien le païs, aloit pousser nos gens dans un marais, d'où ils n'eussent jamais pû se tirer, si Germanicus ne se fût avisé de ranger ses légions en bataille; ce qui donna de la terreur aux Alemans, & du courage aux Romains, & fut cause qu'on se retira de part & d'autre sans avantage. Incontinent aprés, Germanicus ramena son armée vers l'Amise, où les légions s'embarquérent, pour s'en retourner comme elles étoient venües. Une partie de la Cavalerie eut ordre de tirer vers le Rhin, en côtoïant toujours le rivage de l'Océan. Cecina, qui reconduisoit ses cohortes, fut averti, quoiqu'il prist un chemin, qui lui étoit fort connu, de s'arêter le moins qu'il pouroit au passage des longs ponts r. C'est un chemin étroit

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

z Au-lieu que Germanicus devoit réveiller le courage de ses soldats, il hazardoit de le leur abatre tout-à-fait, en leur laissant voir ce qu'il leur faloit soigneusement cacher. Le songe horrible de Cecina, dont Tacite parle dans un des chapitres suivans, montre évidemment l'éfet, que ce spectacle étoit capable de faire dans l'imagination des soldats. Car

Somnia fallaci ludunt temeraria nocte,
Et pavidas mentes falsa timere jubent.

Tibull. epigr. lib. 3.

Ainsi, quoique Tibére eût du dépit de voir le soin, que Germanicus prenoit de gagner l'afection des soldats, il ne laissoit pas d'avoir un tres-juste sujet de blâmer un Général, qui sur le point de combatre fesoit voir à son armée une boucherie des légions Romaines.

NOTES HISTORIQUES.

guilar, frére de celui qu'ils apellent en Espagne le Grand Capitaine. Ce que je marque ici pour ceux, qui aiment à lire les Ouvrages écrits sur le modéle de Tacite, que Don Diego avoit fort étudié.

r C'est une chaussée, bâtie sur pilotis avec force sable, tenant plus d'une lieüe. Les Hollandois y ont fait un fort par où l'on passe en Frise.

environné de vastes marais, relevé autrefois par L. Domitius. Tout le reste n'étoit qu'une terre limoneuse, forte, gluante, & entrecoupée de ruisseaux, qui rendoient le passage dificile & dangereux. Il y avoit tout autour des bois, qui aloient peu à peu en descendant jusqu'à la plaine. Et c'est là qu'Arminius jeta force gens, aïant devancé les nôtres, chargez d'armes & de bagage, par une pronte marche, & par un chemin plus court. Cecina ne sachant comment faire, pour relever la chaussée, que la longueur du tems avoit ruinée, & pour repousser à même tems l'ennemi, prit la résolution de camper en ce lieu-là même, afin que tandis qu'une partie travailleroit aux réparations, l'autre pust combatre.

LVIII. Les Barbares tâchent d'enfoncer les corps-de-garde, pour aler fondre sur les travaillans; ils tournent de tous côtez, & cherchent à faire une irruption, harcelant incessamment nos soldats. Les cris des ouvriers se mêlent confusément avec ceux des combatans; tout est contraire aux Romains, la profondeur du marais; la terre, qui étoit si glissante, que l'on n'y pouvoit marcher, ni même poser le pié sans tomber; la pesanteur des armes; les hautes eaux, qui leur ôtoient la force de lancer leurs javelots. Au contraire les Cherusces étoient acoutumez à combatre dans les marais, où leur haute taille leur donnoit un grand avantage, ainsi que leurs longues piques, dont les coups portoient fort loin. La nuit seule sauva nos légions, qui commençoient déja à plier. Mais les Alemans, que la bonne fortune rendoit infatigables *f*, sans prendre même alors aucun repos, firent une ouverture dans les montagnes d'alentour, pour en faire écouler toutes les eaux sur le Camp des Romains, & par là noïer leurs travaux, & tailler de nouvelle besogne aux ouvriers. Cecina, qui depuis quarante ans qu'il fesoit la guerre, comme soldat, ou comme Capitaine, avoit éprouvé la bonne & la mauvaise fortune *r*, & par céte ex-

Ou, Et lasser les Ouvriers par une double peine.

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

r Pour être grand homme, il faut avoir éprouvé l'une & l'autre fortune. Celui, qui n'a éprouvé que la bonne, ne connoît que la moitié des choses de la Nature, & ne peut pas être habile, parce qu'il n'a pas eu lieu d'exercer son industrie. Celui, qui a toujours vécu dans l'adversité, & dans les traverses, court grand risque de se laisser corrompre à la prospérité, qui, selon Tacite, a des éguillons bien plus puissans, que n'a la misére. *Secundæ res acrioribus stimulis animum explorant, quia miseriæ tolerantur, felicitate corrumpimur.* Hist. 1. Ce qui fesoit dire à un Ancien, qu'il aimoit mieux que la fortune le mît aux prises avec l'adversité, que de le nourrir dans ses délices. Il faut donc qu'un homme emploïé, ou destiné au maniment des afaires publiques, goûte de la bonne

NOTES HISTORIQUES,

f Coriolan disoit, que la victoire emportoit la lassitude.

périence étoit devenu intrépide; éxaminant tout ce qui pouvoit ariver, ne trouva point d'autre expédient, que de tenir l'ennemi enfermé dans les bois, jusqu'à ce qu'il eût fait passer le bagage avec les blessez. Car il y avoit entre les montagnes & les marais une plaine, qui ne pouvoit tenir qu'une petite armée. Il donna donc l'aile droite à la cinquiéme légion; l'aile gauche à la vint-uniéme; l'avant-garde à la premiére; & l'arriere-garde à la vintiéme.

LIX. La nuit se passa de part & d'autre sans reposer, car les Barbares, qui étoient en débauche, fesoient retentir les valons & les bois, tantôt de leurs chansons à boire, tantôt des cris éfroïables, qu'ils jetoient, *pour épouvanter les nôtres.* Au contraire, on ne voïoit que tristesse chez les Romains, un silence morne, interrompu seulement de quelques mots à la traverse; des feux sombres; des soldats, qui se tenoient apuïez à la palissade du Camp; d'autres, qui rôdoient le long des tentes, plutôt comme des gens, que la crainte empêche de dormir, que comme des hommes, qui veillent. Le Général même eut un songe éfroïable: il lui sembla de voir & d'oüir Quintilius Varus sortant du fond de ces marais tout couvert de sang, qui lui tendoit la main *1*, com-

Reflexions Politiques, & de la mauvaise fortune, pour bien connoître ses forces. Antoine Perez, qui avoit passé par l'étamine, dit tres-judicieusement, que la Nature a deux sculpteurs, qui travaillent à polir la matiére de l'homme, savoir, la bonne & la mauvaise fortune; que l'une est ocupée à polir la partie la plus grossiére, pendant que l'autre taille & cisele ce qu'il y a d'excellent, pour en faire un ouvrage parfait. A mon avis, dit Commines parlant de Loüis XI. le travail, qu'il eut en sa jeunesse, quand il fut fugitif de son pére, lui valut beaucoup; car il fut contraint de complaire à ceux, dont il avoit besoin; & ce bien, qui n'est pas petit, lui aprit adversité. Et dans un autre endroit: Je lui ose bien donner céte loüange, que jamais je ne connus homme si sage en adversité, ni qui fût mieux se tirer d'un mauvais pas. *Chap.* 10. *du livre* 1. *&* 12. *du livre* 3. *de ses Mémoires.* Enfin, l'on a souvent remarqué, qu'entre tous les Princes & les Capitaines, ceux-là ont été les plus habiles & les plus vaillans, qui ont eu le moins de bonheur. Et Don Juan Antonio de Vera dit tres-judicieusement, que lorsque Cesar se voïant acueilli d'une furieuse tempête disoit à son pilote: Ne crains point, tu menes Cesar & sa fortune; il ne vouloit point parler de son bonheur, mais plutôt de son courage invincible, dautant, que dans un tel danger, il est certain qu'il se fioit beaucoup moins à la fortune, quoiqu'elle ne l'eût jamais abandonné, qu'à l'intrépidité & à l'expérience qu'il avoit aquise parmi les travaux & les hazards de la guerre, qui ne l'avoient jamais épouvanté. *Dialogue* 2. *de son Enbaxador.* Le Cardinal d'Ossat parlant d'Henri IV. J'ai, dit-il, observé au cours de sa vie, que de plusieurs traverses & fâcheux événemens, qu'il a eus en paix & en guerre, Dieu en a tiré du bien & de la prospérité pour lui. *Létre* 359.

1 Comme il ne faut pas trop s'arêter aux songes, il ne faut pas aussi les mépriser tout-à-fait, sur-tout, lorsqu'ils ont grand raport à l'état présent des afaires; car le mépris qu'on en fait est cause, que l'on néglige d'aporter reméde aux maux, dont

me pour l'apeller *à son secours* *t*; mais que bien loin de lui vouloir obéïr, il l'avoit repoussé. A la pointe du jour, les légions ordonnées sur les ailes, abandonnent leur poste, soit par fraïeur, ou par désobéïssance, & vont précipitamment se ranger en bataille au delà du marais. Arminius ne les chargea pas d'abord, quoique rien ne l'en empêchât; mais dés qu'il vit leur bagage arêté dans la boüe & dans les fossez, & les soldats, qui ne gardoient plus de rang, ocupez seulement du soin de se sauver, comme il arive en ces rencontres, où les Commandans sont mal obéïs; il fit aler les Alemans à la charge, criant plusieurs fois: Voici Varus, & ses légions, qui vont encore être vaincües. Cela dit, il fend nos bataillons avec l'élite de ses troupes, & donne principalement sur les chevaux, qui venant à glisser sur leur propre sang, & sur le limon du marais, jetoient leurs Cavaliers par terre, & courant avec furie par les rangs écrasoient ceux, qui étoient tombez, & renversoient tous ceux qu'ils rencontroient. Ce qui nous donna le plus de peine, fut la défense des Aigles, qui ne pouvoient être portées dans le combat, à-cause de la quantité de dards, que les ennemis lançoient contre; ni plantées en terre, à-cause du marécage. Pen-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

ils sont tres-souvent les avantcoureurs. Il y a un milieu raisonable entre la superstition & l'incrédulité, qui d'ordinaire vient plutôt de nôtre amour-propre, qui nous flate toujours, que d'une vraie solidité d'esprit. La Reine Marguerite fait une réflexion, qui est de grand poids. Quelques-uns, dit-elle, tiennent, que Dieu protége particuliérement les Grans, & qu'aux esprits, où il reluit quelque excellence non commune, il leur donne par de bons génies quelques avertissemens secrets des accidens, qui leur sont préparez, ou en bien, ou en mal, comme à la Reine, ma mére, qui la nuit d'avant la misérable course songea qu'elle voïoit le feu Roi mon pére blessé à l'œil, comme il ariva; & étant éveillée, le suplia plusieurs fois de ne vouloir point courir ce jour-là... Etant dangereusement malade à

NOTES HISTORIQUES.

t Deux ou trois mois avant la mort d'Henri IV. la Reine, sa femme, étant au lit avec lui vit en songe un homme, qui le tuoit à coups de couteau. La nouvelle de sa mort courut à Lisle en Flandre, à Anvers, à Bois-le-Duc, & à Mastrich, dix jours avant qu'elle arivât. Car il arive souvent, que la nouvelle précede l'acident. La veille de sa mort assistant au Sacre de la Reine, une Demoiselle nommée Jeanne Arnaud, le voïant, dit à ses sœurs, *Voilà un homme mort, qui ressemble aux Rois, qui sont enterrez ici*. Le jour, qu'il fut tué, plusieurs billets furent jetez dans sa chambre, lesquels l'avertissoient tous de son malheur. Mais il négligea tout cela comme César, & périt de même. Homère dit, que comme il faut se moquer des songes que font les gens du commun, à-cause de la foiblesse de leur cerveau, il faut au contraire faire grand cas de ceux des personnes, qui manient les afaires publiques, parce qu'ils naissent de leur expérience, & de la réflexion continuelle, qu'ils font sur les grans évenemens de la Vie Civile. *Liv. 2. de l'Iliade* Cabrera dit, que Jeanne d'Autriche, mére de Sébastien Roi de Portugal, étant enceinte de lui, crut une nuit voir entrer dans sa chambre, quantité de Mores, habillez de diverses couleurs. Premier présage de ce qui devoit arivet à ce Prince à la bataille d'Alcaçar en Afrique. *Chap. 10. du liv. 11. de son Filippe II.*

dant que Cecina soûtient la bataille, son cheval est tué sous lui, & il aloit être pris, si la premiére légion n'y fût acourüe. D'ailleurs, l'avidité des ennemis, qui aimérent mieux le butin que le carnage, fut salutaire à nos légions, à qui elle donna moïen de se retirer *2*, vers la fin du jour, dans une plaine, dont le terrain étoit ferme & solide. Mais ce ne fut pas encore la fin de leurs miséres. Il faloit tout de nouveau faire des palissades & des retranchemens, quoiqu'on eût perdu la pluspart des outils nécessaires pour creuser & vuider la terre, ou pour faire des fascines. Il n'y avoit ni tentes pour les soldats, ni remédes pour les blessez. En partageant entr'eux leur manger, qui avoit trempé dans le sang & dans la boüe, ils déploroient céte nuit funeste, qui aloit être suivie du dernier jour de tant de milliers d'hommes *3*.

LX. Par hazard un cheval échapé, éfarouché par des cris, renverse quelques-uns de ceux, qu'il rencontre. Tout le Camp en prend alarme, chacun s'imaginant, que c'est une irruption des Alemans *1*. On court aux portes, pour se sauver, & sur-tout à la Décumane *u*,

On, éfarouché par les cris de ceux, qui couroient aprés.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

Metz, & aïant autour de son lit le Roi Charles mon frére, ma sœur, & mon frére de Lorraine, & force Dames & Princesses, elle s'écria, comme si elle eût vû donner la bataile de Jarnac. *Voïez comme ils fuient, mon fils a la victoire. Voïez-vous dans céte haie le Prince de Condé mort?* Tous ceux, qui étoient là, croïoient qu'elle rêvoit : mais la nuit d'aprés Mr de Lossés lui en aportant la nouvelle, *Je le savois bien*, dit-elle, *ne l'avois-je pas vû devant-hier?* Alors, on reconnut, que ce n'étoit point rêverie de la fiévre, mais un avertissement particulier, que Dieu donne aux personnes illustres & rares. Et pour moi, j'avouërai n'avoir jamais été proche de quelques signalez accidens, ou sinistres, ou heureux, que je n'en aïe eu quelque avertissement, ou en songe, ou autrement : & puis bien dire ce vers,

De mon bien, ou mon mal, mon esprit m'est oracle. Livre 1. de ses Mem.

2 L'avidité des soldats, qui d'ordinaire songent bien plus à s'enrichir, qu'à combatre, est cause qu'il n'y a presque jamais de victoire compléte. Il est à croire, que ce mal est sans reméde, puisque, depuis tant de siécles, la prudence & la sévérité des Princes & des Généraux n'a pû encore en arêter le cours.

3 Ces sortes de réflexions ne valent rien pour des soldats, parce qu'elles ne servent qu'à leur abatre le courage, témoin la fausse alarme, dont il est parlé dans le chapitre suivant.

1 Quand une armée a été batüe, elle est fort sujéte à prendre de fausses alarmes : & c'est dans ces ocasions, dit Xénofon, qu'un Général est fort embarassé ;

NOTES HISTORIQUES.

u Le Camp, qui étoit toujours de figure quarrée, avoit quatre portes, dont la plus grande s'apelloit Decumane, & servoit de porte de derriere, par où passoient les soldats, qu'on menoit au suplice. Elle étoit à l'oposite de la porte Prétorienne, ainsi apellée à-cause du Prétoire, c'est-à-dire, de la tente du Général, qui regardoit toujours les ennemis. Les deux autres portes, qui étoient aux deux côtez, s'apelloient *principales*.

comme à celle, qui étoit la plus éloignée des ennemis, & par conséquent la plus sûre. Cecina reconnut, que c'étoit une peur panique; mais ne pouvant retenir les soldats, ni par autorité, ni par priéres *2*, ni même en les arêtant par le bras, il se couche à travers la porte, & leur ferme le passage *3*, par l'horreur qu'ils ont de passer sur le ventre de leur Général *x* : & tout en même tems les Tribuns & les Centurions leur montrent que c'est une fausse alarme.

LXI. Aprés cela, s'étant assemblez dans la place d'armes *y*, Cecina les prie de l'écouter avec silence, & de bien considérer la conjoncture présente des afaires. Il dit, qu'il ne reste plus de salut, que dans les armes, mais qu'il les faut manier avec prudence; que le plus sûr est de demeurer dans le Camp, jusqu'à ce que les Alemans en aprochent de plus prés, leurrez de l'espérance de vaincre; & qu'alors on fera de toutes parts une sortie sur eux, laquelle ouvrira le passage jusqu'au Rhin: que si l'on fuit, on aura à traverser plusieurs autres bois, & des marais encore plus profonds, où l'on restera exposé à la cruauté des ennemis; au-lieu que si l'on sort victorieux, ce sera une gloire immortelle. Enfin, il leur met devant les yeux tout ce qu'ils ont de cher au monde, leurs parens, leurs amis, & la réputation qu'ils ont aquise à la guerre; mais sans rien dire ni des maux, qu'ils ont souferts, ni de ceux qu'ils ont encore à soufrir. Ensuite, il distribüe aux plus braves soldats, sans afectation & sans faveur, les chevaux des Lieutenans & des Tribuns, & particuliérement les siens, avec ordre à ces Cavaliers d'aler les premiers à la chat-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

car plus il encourage ses soldats, plus ils s'imaginent, que le danger est grand. *Quantò magis jubeat illos bono esse animo, tantò existimabunt in majore se esse discrimine.* Lib. 5. Cyropæd.

2 Lorsque la prévoïance & les conseils ont précédé le danger, la peur est aisément vaincüe; mais lorsque la peur a devancé la prévoïance, les conseils & les remontrances ont de la peine à trouver place.

3 S'il arive, dit Onosandre, qu'une vaine terreur, ou même une crainte bien fondée, ait saisi les esprits, c'est alors que le Général doit montrer aux soldats un visage asiûré, & un cœur intrépide. *Strateg. cap.* 13. Au reste, il n'y a rien de plus capable d'embarasser la prudence d'un Général, que ces sortes de fausses alarmes, où les esprits émûs d'une multitude ignorante ont bien de la peine à revenir de leur surprise. Je remarque dans les Mémoires de Commines, qu'une fusée qui vint tomber sur une fenêtre, où Charles de France, Duc de Berry, & Charles, Comte de Charolois, par-

NOTES HISTORIQUES.

x Don Juan Antonio de Vera raconte une action toute pareille faite par Don Fadrique Enriquez, Admiral de Castille, à la bataille donnée prés de Pampelune entre les François & les Espagnols. *Dans l'Epitome de la Vie de Charlequint.*

y Tacite dit, *les Principes*, mot expliqué dans les notes précédentes.

ge, & à l'Infanterie de les soutenir.

LXII. Les Alemans ne se trouvoient pas moins embarassez entre les espérances, dont ils se repaissoient, & les diférens avis de leurs Chefs *1*. Arminius vouloit, qu'on laissât sortir les Romains en Campagne, pour les enfermer une seconde fois en des lieux marécageux & incommodes, quand ils seroient sortis: Inguiomer, au contraire, disoit, qu'il faloit les assiéger dans leur propre Camp, où l'on ne tarderoit guére à les forcer; qu'il y auroit plus de prisonniers, & que rien n'échaperoit au pillage; & cet avis, comme plus hardi, plût davantage aux Barbares *2*. Dés le point du jour, ils sortent de leurs bois, & arivez au Camp des Romains, jetent des fascines dans le fossé, & des claies pardessus, pour monter à la palissade *a*, où il ne parut que tres-peu de soldats, comme si nos gens eussent été transis de peur: mais dés que les Alemans se furent atachez au rempart, Cecina donne le signal, & fait sonner la charge; les Romains sortent avec grand bruit, & investissent les Alemans, criant *par bravade*, qu'ils ne sont plus dans les bois, ni dans les marais; que les Dieux feroient justice à la valeur dans un lieu, où l'avantage étoit égal de part & d'autre. Les ennemis, qui s'atendoient à vaincre sans peine un petit nombre de gens, qu'ils croïoient à demi désarmez, surpris du son des trompétes & de l'éclat des armes, se laissent tuer *3* comme

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

loient ensemble, aloit déconcerter & métre en désordre tous les Princes & les Seigneurs liguez contre Loüis XI. si Maître Jean Boutefeu, qui l'avoit jetée, ne fût venu déclarer, que c'étoit lui, & n'en eût jeté trois ou quatre autres en leur présence, pour ôter le soupçon, que les uns avoient sur les autres. *Chap. 5. du livre 1.*

1 Il est tres-rare, que deux Généraux dans une même armée puissent être bien d'acord ensemble, sur-tout quand ils ont tous deux beaucoup d'esprit & d'expérience, comme avoient Arminius & son oncle. C'est ce qui fit perdre la bataille de Meissen aux Protestans liguez contre Charle-quint, parce que Jean Fédéric, Electeur de Saxe, & Filippe Landtgrave de Hesse, qui commandoient conjointement les troupes de céte Ligue, étoient tous deux trop grans Capitaines; &, outre cela, d'humeur trop diférente, pour vouloir déférer l'un à l'autre. Céte bataille se donna le 24. d'Avril de 1547. Les Turcs n'eussent jamais manqué de prendre Malte en 1565. si Piali Général de mer eût voulu s'entendre avec Mustafa, Général de terre.

2 Parmi les Barbares, les plus violens, & les plus téméraires sont toujours ceux, qui ont le plus de crédit; car il leur semble, que c'est une espéce d'esclavage que de temporiser. *Barbaris, quantò quis audaciâ promptus, tantò magis fidus.* Ann. 1. *Barbaris cunctatio servilis; statim exequi, regium videtur.* Ann. 6.

3 Il arive rarement, qu'une armée commandée par deux Généraux sorte

NOTES HISTORIQUES.

a Les dehors du Camp avoient trois choses, savoir, un fossé; (*fossa*) un rempart de terre; (*agger*) & une palissade autour, faite de gros pieux. (*vallum.*)

gens, qui manquoient de modération dans la bonne fortune; & de courage dans la mauvaise. Arminius & son oncle se retirérent du combat, l'un sain & sauf; & l'autre fort blessé : la tuërie dura tout le jour, & la nuit venüe les légions retournérent au Camp avec beaucoup de blessures, & point de vivres, ***mais contentes***, trouvant dans la victoire la force, la santé, l'abondance, & tout ce qu'elles desiroient.

LXIII. Cependant, il couroit un bruit, que les Romains étoient défaits, & que les Alemans venoient fondre sur les Gaules : & l'on étoit sur le point de rompre le pont du Rhin, si Agrippine n'eût oposé son courage à ceux, qui vouloient faire céte lâcheté. Durant tous ces jours-là, elle fit tout le devoir d'un Capitaine *a*, & selon que les soldats étoient pauvres, ou malades, elle leur distribuoit des habits, ou des médicamens *1*. C. Plinius, qui

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

victorieuse d'un combat. Les armées Romaines furent presque toujours défaites par Hannibal, quand il eut afaire aux deux Consuls ; au-lieu qu'il fut toujours vaincu, ou du moins empêché de vaincre, lorsqu'il eut un Dictateur en tête. Tant que le commandement fut partagé entre Mr de Turenne & le Maréchal de la Ferté-Senecterre, leur jalousie fit échoüer les plus belles entreprises, mais dés que le premier fut délivré de son compagnon, qui hazardoit tout, la fortune lui fut toujours favorable.

1 Ce n'est pas une des moindres loüanges d'un Général d'armée, que de ménager la santé & la vie de ses soldats. Comme il n'y a rien de si précieux que la vie, il n'y a point aussi de bienfait, dont les hommes aïent tant de reconnoissance, que de celui-là; sur-tout les soldats, qui sont exposez à plus de dangers, que tout le reste du Genre-Humain. Le Commentateur Espagnol de Commines dit, que les gens-de-guerre mirent sur le tombeau d'un certain Capitaine, qui mourut à Milan, ces paroles du *Credo : Qui propter nos, & propter nostram salutem, descendit ad inferos.* Les Espagnols, ajoûte-t-il, ne donnérent pas céte loüange au Prince de Parme en Flandre; car pendant que tout manquoit à l'armée, il ne faloit pas le laisser manquer de mulets, pour aler quérir des eaux de Spà pour ses bains. *Chap. 9. let. C.*

NOTES HISTORIQUES.

a Durant le siége de Tourray de l'an 1581. Marie de Lalain, Princesse d'Epinoy, non contente d'exhorter incessamment les soldats & les bourgeois à une vigoureuse défense contre le Duc de Parme & les Espagnols, s'exposoit si fort elle-même, qu'elle eut le bras cassé d'un coup d'arquebuse, dont elle mourut l'année suivante. Ainsi, céte Dame soutenoit bien l'éloge, que Commines fait de sa Maison. Messire Filippe de Lalain, dit-il, étoit d'une race, dont il s'en est trouvé peu, qui n'aïent été vaillans & courageux, & quasi tous morts en servant leurs Princes en la guerre. *Chap. 2. du livre 1. de ses Memoires.* L'an 1595. la Dame de Balagny, femme du Seigneur de Cambrai, fit le dévoir de Capitaine & de soldat, dans la défense de céte ville contre les Espagnols. Nuit & jour, elle aloit visiter les sentinelles, & reconnoitre la baterie; elle travailloit aux fortifications; elle tiroit le canon; elle s'exposoit, la pique à la main, à tous les dangers, & bravoit les Espagnols, sans vouloit jamais entendre parler de capitulation. Ce qui eût pû lui réüssir, si son mari eût été moins odieux au peuple de la ville, qu'il tirannisoit impitoïablement. Herrera apelle céte Dame une autre Bodicea, une autre Verulana. *Chap 16. du livre 11. de la 3. Partie de son Histoire; & Don Carlos Coloma livre 8. de ses Guerres de Flandre.*

a écrit l'Histoire de ces guerres, dit, qu'elle se tint à l'entrée du pont pour loüer & remercier les légions, *à mesure qu'elles passoient.* Tout cela laissa un profond ressentiment dans l'esprit de Tibére. Il lui semble, que ces soins-là ne sont pas innocens 2 ; que ce n'est pas contre les Etrangers qu'Agrippine se munit de la faveur des gens de guerre ; qu'il ne reste plus rien à faire aux Généraux, puisqu'une femme passe en revüe les Compagnies, marche parmi les Aigles & les Enseignes Romaines ; fait des largesses aux soldats ; comme s'il n'y avoit point d'ambition à faire porter partout son fils, habillé en simple soldat, ni à le faire apeller Cesar Caligula : qu'elle est déja plus puissante dans les armées que tous les Généraux 3, puisqu'elle vient d'apaiser une sédition, où le nom du Prince n'a point eu de crédit 4. Séjan, qui connoissoit l'humeur *om-*

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

2 Selon Tite-Live, la civilité & la libéralité ne sont jamais gratuites dans une haute fortune. Le Prince ne peut regarder un Grand, qui s'étudie à gagner l'afection du peuple, que comme un rival, qui veut lui dérober le cœur de ses Sujets, pour lui en faire perdre ensuite l'obéïssance. Un jour, dit un Politique Espagnol, Henri III. fit céte demande à ses confidens : Que fait donc le Duc de Guise, pour charmer ainsi les esprits ? Sire, dit un fin Courtisan, il donne à toutes mains, & lorsqu'il ne peut acorder ce qu'on desire, il y suplée par les paroles ; qu'on le prie d'une nôce, il y va ; d'un enterrement, il y assiste ; de tenir un enfant, il l'accepte. Il est afable, caressant & libéral, il est honnête à tout le monde, & ne médit de personne : enfin, il regne dans les cœurs, comme V. M. dans ses Etats. *Gracian chapitre 12. de son Heros.* De tout ce que fit le Duc d'Ossone, Don Pedro Giron, pour rester dans la Viceroïauté de Naples, & pour empêcher le Cardinal Gaspar Borgia d'en prendre possession, rien ne le rendit plus suspect, ou plutôt plus criminel, que ce qu'il fit aprés l'arivée du Cardinal à Prochita, isle voisine de Naples. Aïant assemblé le menu-peuple, il lui jeta quantité d'argent, & quand il n'en eut plus, il détacha des boutons d'or qu'il avoit à son habit, & une ceinture de diamans ; & puis, par une libéralité outrée, il jeta encore son chapeau & son manteau, implorant le secours de céte multitude contre un Prêtre, à qui il disoit qu'il ne convenoit pas de gouverner un Roïaume, dont le Pape avoit envie de se saisir. *Conjuratio Ossuniana 1619. & 1620.*

3 Tibére péchoit en défiance & en jalousie, mais Agrippine en imprudence ; car elle se souvenoit mieux d'où elle venoit, & de qui elle étoit femme, que de qui elle étoit sujéte. Le même Commentateur de Commines dit, que la défiance a coutume d'ôter le jugement aux femmes, mais qu'au contraire elle le donne & l'augmente aux Princes ; que c'est une passion qui maitrise absolument les Dames ; au-lieu que c'est une qualité absolument nécessaire aux Rois. Témoin Edoüard IV. Roi d'Angleterre, qui au raport de Commines, fut chassé de son Roïaume par le Comte de Warvic, pour avoir toujours vécu sans soupçon. *Chapitre 1. du Commentaire let. E. & chap. 5. du livre 3. des Mémoires.*

4 Les grans services portent malheur à ceux, qui les rendent, principalement, quand ce sont des gens, dont la naissance, le courage, ou le mérite fait ombrage au Prince. Le Jeune Pline dit, qu'il est bien rare, qu'un Prince aime ceux, à qui il

bragense de Tibére 5, y métoit encore le feu 6, jetant de loin à loin des semences de haine, que Tibére gardoit & nourissoit au fond de

croit être tres-obligé ; &, selon le témoignage de Commines, Loüis XI. étoit du même sentiment. La raison de cela est, que les hommes font de meilleur cœur ce qui vient de leur pure volonté, que ce qu'ils sont obligez de faire par un motif de reconnoissance. Antoine Perez dit, qu'il en est des grandes obligations qu'a le Prince à son Sujet, comme de ces arbres fruitiers, dont les branches se rompent pour être trop chargées ; & que d'avoir rendu des services extraordinaires à son Roi, c'est un genre d'obligation, qui ruine les favoris.

5 Il n'y a rien, dont un Favori, ou un Premier Ministre, doive se métre plus en peine, que de bien connoître l'humeur de son Prince ; car sans cela il est impossible, que sa faveur dure longtems, & qu'il ne soit pas la victime de ses ennemis. Cabrera dit, que le Prince d'Eboli n'étoit pas si grand homme d'Etat, que le Duc d'Alve, son rival ; mais aussi qu'il connoissoit bien mieux l'humeur de son Maître. Et c'est à céte connoissance qu'il atribüe le bonheur qu'eut ce Prince de conserver les bonnes-graces de Filippe II. jusqu'au dernier moment de sa vie. Il les conserva, dit-il, parce qu'il lui tenoit compagnie sans l'ennuïer, ni sans l'importuner, quand il cherchoit la solitude. Il lui portoit toujours un grand respect, & ce respect aloit toujours en augmentant comme sa faveur, & les graces qu'il recevoit. Il fesoit tout ce qui étoit de sa fonction, sans artifice & sans contrainte. Il digéroit & préparoit avec soin ce qu'il avoit à négocier, & disoit son avis avec une modestie naturelle, & écoutoit avec atention la réponse de son Maître, sans se répandre jamais en discours inutiles. Il parloit avantageusement de ceux que le Roi aimoit ; & par une dissimulation honnête & prudente, il montroit de n'entendre rien davantage, que ce que le Roi lui avoit voulu dire. Il tenoit secret tout ce que le Roi lui disoit ; & si les autres le disoient, il étoit le dernier à le dire. Quand il aloit à la Cour, il modéroit sa suite, & n'habilloit jamais ses domestiques de livrée plus belle que celle du Roi; & lorsqu'il réprimandoit quelqu'un de la part du Prince, il évitoit de parler avec chaleur, & tenant un sage milieu, il invectivoit contre la faute, & non point contre la personne. *Chap. 7. du livre 7. & 1. du livre 10. de son Histoire.* Antoine Perez dit, qu'un jour le Duc d'Alve lui parlant de ce Favori, lui en dit son sentiment en ces propres termes : Le seigneur Ruy Gomez, dont vous étes si grand partisan, n'a pas été un des plus habiles Conseillers d'Etat, que nous aïons eus ; mais pour l'art de connoître le naturel des Rois, je vous avoüe, qu'il y a été si grand maître, que tous tant que nous sommes ici, nous avons la tête où nous croïons avoir les piez. *Dans une létre adressée à un grand Favori.* De tout cela il résulte, qu'un Favori, ou un Ministre, qui est seulement aimé du Prince, se maintient mieux, que celui, qui en est fort estimé.

6 Un Ministre prudent, & qui aime la réputation de son Prince, ne doit rien éviter davantage, que de nourrir ses inquiétudes, & ses ombrages. Ce defaut est si dangereux dans les Princes, & les porte à des résolutions si fâcheuses, & souvent si injustes, que l'on ne peut aporter trop de soin à calmer les agitations de leur esprit. Heureux les Rois, qui ont des Ministres temperez, comme ce Don Antoine de Tolède, Grand Prieur de Léon, lequel aïant eu ordre d'emporter une cassette, où étoient les létres & les papiers secrets de Don Carlos, déchira tous ceux, qui pouvoient nuire à ce jeune Prince, & à ses amis, avant que de la remétre entre les mains de Filippe II. *Cabrera chapitre 22. du livre 7. de son Histoire.*

son cœur 7, jusqu'à ce que vinst l'ocasion de se vanger ouvertement.

LXIV. Germanicus, qui s'étoit embarqué avec ses légions, donna à Publius Vitellius la seconde & la quatorziéme à remener par terre, pour décharger ses vaisseaux, & ne pas demeurer à sec sur céte mer, qui étoit fort basse durant le reflux. Du commencement, Vitellius, qui côtoïoit le rivage, eut assez beau chemin, parce que la terre étoit seiche, & le flux assez modéré : mais depuis que la bise commença à soufler, & que le soleil fut à l'équinoxe 1, (tems, auquel l'Océan s'enfle davantage) toute la campagne fut inondée, & les deux légions fort en danger d'être entiérement submergées. La Terre & la Mer avoient la même figure ; l'on ne pouvoit discerner la terre-ferme d'avec les sables mouvans, ni les endroits guéables d'avec les abîmes. Les vagues emportoient & engloutissoient les soldats; on voïoit les cadavres, les chevaux, & le bagage, floter peslemêle sur les eaux ; les brigades confonduës les unes avec les autres ; les uns dans l'eau jusqu'à la ceinture ; les autres jusqu'au menton ; & toujours quelques-uns, qui perdant pié couloient à fond. Les cris, ni les exhortations réciproques, qu'ils se fesoient, ne servoient de rien contre les flots, qui les entrainoient ; nulle diférence entre les braves & les poltrons ; les sages & les fous ; la précaution & le hazard ; tout cédoit également à la violence de la mer & des vents. Enfin, Vitellius s'étant sauvé sur une éminence, y retira le débris de ses légions. Ils passérent tous la nuit sans feu, sans provisions, & sans tentes, la pluspart tout nuds & tout brisez, & même plus misérables que ceux, qui sont environnez des ennemis, puisque leur mort étoit sans honneur ; au-lieu que les autres en peuvent trouver une glorieuse dans le combat. Le re-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

7 Quand les Princes dissimulent leur ressentiment, c'est signe qu'ils méditent une cruelle vangeance. Le Connétable de S. Pol, qui avoit tant d'esprit, étoit bien simple de se croire bien réconcilié avec Loüis XI. aprés leur entrevüe de Noïon ; car si la haine y avoit été grande aupatavant, elle l'étoit encore plus du côté du Roi, qui avoit honte d'avoir été parler à son serviteur, y aïant une barriére entre-deux. *Commines chap.* 11. *&* 12. *du livre* 3. *de ses Mémoires.*

1 Selon Onosandre, les Généraux d'armée doivent avoir connoissance de l'Astrologie. *Inerrantium per noctem supra terras siderum Imperatori peritiam aliquam inesse oportet.* Strategici cap. 39. Et Polibe, aussi grand Politique qu'Historien, dit que le Général d'armée ne poura prendre ses mesures justes, ni sur mer, ni sur terre, s'il ne connoît bien le solstice d'esté, & les équinoxes. *Debet perspicuè cognoscere solstitium æstivale & aquinoctia, & intermedias dierum & noctium tam auctiones, quàm diminutiones ; sic enim dumtaxat secundùm rationem commensurare potest, quæ tam mari, quàm terra perficienda sunt.* Lib. 9. Cristofe Colomb sauva son armée, qui périssoit de faim, par la prédiction qu'il fit d'une éclipse à un Roi Indien, qui refusoit de lui fournir des vivres. *Pagliari Observation* 74.

tour du jour leur rendit la terre, & la commodité de gagner le Rhin *b*, où Germanicus avoit conduit sa flote. Les deux légions s'y rembarquérent, pendant que le bruit couroit par-tout qu'elles étoient péries; ce qui fut cru opiniâtrément, jusqu'à ce que tout le monde eût vû Germanicus de retour avec son armée.

LXV. Dans cet intervalle, Stertinius étoit alé recevoir Segimer, frére de Segestés, & l'avoit amené avec son fils en la ville des Ubiens. Le pardon fut acordé à l'un & à l'autre: sans dificulté, au pére, qui s'étoit rendu volontairement; mais avec peine, au fils, que l'on acusoit d'avoir traité ignominieusement le corps de Varus. Au reste, les Gaules, les Espagnes, & l'Italie, ofrirent à l'envi des armes, des chevaux, & de l'argent à Germanicus, pour réparer les pertes de son armée. Mais le Prince aïant loüé leur zele, n'accepta que les armes & les chevaux, dont il avoit besoin pour la guerre, résolu d'assister les soldats de son argent: & pour éfacer par son afabilité le souvenir de leur nouvelle disgrace, il aloit visiter les blessez, se fesoit montrer leurs plaies, leur donnoit à chacun les loüanges, que méritoient leurs exploits *1*, piquoit les uns d'honneur, & les autres d'intérêt. Enfin, soit par la douceur de ses paroles, ou par le soin, qu'il prenoit d'eux, il se les rendoit tous entiérement dévoüez, & prêts à le suivre dans tous les dangers.

LXVI. Céte même année, les ornemens du trionfe furent décernez à ses Lieutenans, Aulus Cecina, L. Apronius, & Caius Silius. Tibére refusa le titre du Pére de la Patrie *c*, que le peuple lui avoit voulu donner déja plusieurs fois, & ne permit pas même, que l'on jurât sur ses *1* actes *d*, quoique le Sénat l'eût

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les caresses & les loüanges tiennent lieu de toute récompense aux braves gens. M. le Cardinal de Richelieu dit, qu'Henri IV. étant dans une extrême nécessité païoit ses serviteurs de bonnes paroles, & leur fesoit faire par ses caresses les choses à quoi son impuissance ne lui permétoit pas de les porter par d'autres voies. *Chap. 6. de la 1. partie du Testament Politique.*

1 Il n'est nul Prince si

NOTES HISTORIQUES.

b Le latin porte le Veser, mais il y doit avoir le Rhin, où étoit le quartier d'hiver des légions. Car Vitellius menoit les deux légions dans les Gaules, au-lieu que c'eût été les mener en Alemagne, que de gagner le Veser, qui est par delà l'Ems. Au reste, il y a plus de fondement à croire, que le mot, *Visurgim*, s'est glisé pour, *Vidrum*, dit aujourdui le Wecht, qui est une des embouchures du Rhin; qu'à attribuer cete erreur à Tacite, qui place toujours le Veser dans le lieu, où il est encore présentement.

c Suétone dit, qu'il refusa opiniâtrément le titre de Pére de la Patrie, & le serment du Sénat sur ses actes, de peur qu'un jour on ne le jugeât indigne de deux si grans honneurs. *Ne mox majore dedecore impar tantis honoribus inveniretur.*

d C'étoit un serment, que fesoient les Magistrats, de tenir pour bien fait tout ce que le Prince feroit durant son regne. On le renouvelloit tous les ans, le premier de Janvier. C'est par ce serment, que les Romains ouvrirent la porte à la servitude; car de ratifier & tenir pour autentique tout ce qu'il plairoit au Prince d'ordonner,

ordonné ; répétant toujours, qu'il n'y avoit rien de stable dans la vie, & que plus il étoit élevé, plus il devoit craindre de tomber *2*. Mais tout cela ne fit point croire, qu'il eût l'esprit populaire, car il venoit de remétre en usage la Loi de leze-majesté, qui avoit bien le même nom chez nos Anciens, mais non pas la même étenduë *3*. Si quelqu'un avoit trahi son Général à la guerre, ou excité une sédition parmi le peuple, ou deshonoré la majesté du Peuple Romain dans l'exercice des charges publiques, il étoit ateint du crime d'Etat. On punissoit les actions, mais jamais les paroles. Auguste fut le premier, qui comprit les libelles dans céte Loi, irrité de l'imprudence d'un Cassius Severus, qui avoit difamé par ses écrits des hommes & des femmes illustres *4*. Depuis,

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

sage, dit Commines, qu'il ne lui arive de faillir quelquefois, & bien souvent, s'il a longue vie ; & ainsi se trouveroit de leurs faits, s'il en étoit toujours dit la vérité. *Chap. 13. de son cinquième livre.*

2 On ne peut jamais trop inculquer céte doctrine aux Princes, qui pour la plupart présument beaucoup de leur pouvoir. Plût à Dieu, que chaque Prince, dans le cours de son regne, trouvât seulement un Ministre, ou un confident, comme celui, qui disoit à Filippe II. Sire, modérez-vous, reconnoissez Dieu sur la terre, comme au Ciel, de peur qu'il ne se lasse des Monarchies, & qu'irrité de l'abus, que les Rois font de leur pouvoir, en usurpant le sien, il ne donne une autre forme de gouvernement au monde. *Antoine Perez dans une de ses lètres espagnoles.* C'étoit un discours bien étrange en la bouche d'un Pape, que celui de Paul IV. qui disoit aux Cardinaux, qu'il vouloit immortaliser sa mémoire par les états qu'il donneroit à sa famille, selon la grandeur du Pontificat, en vertu duquel il tenoit les Rois & les Empereurs à ses piez. *Cabrera chap. 2. du livre 2. de son Histoire.*

3 Les méchans Princes font de toutes les ofenses des articles nouveaux du crime de leze-majesté, pour les rendre irrémissibles, sous couleur de ne pouvoir contrevenir à la Raison-d'Etat.

4 Un Prince sage ne doit point laisser impunis ces Ecrivains satiriques, qui font profession de déchirer la réputation des Grans, des Magistrats, & des particuliers. Le Prince, qui les soufre, se charge de la haine de ceux, qui se trouvent ofensez dans ces vers, dans ces portraits, & dans ces nouvelles historiques, dont on repaît, ou plutôt, dont on empoisonne le public.

—Jam sævus apertam
In rabiem verti cœpit jocus, & per honestas
Ire domos impunè minax. Hor. ep. lib. 2. ep. 1.

Ce n'est pas peutêtre une des moins belles actions du Pape Sixte V. que la punition de ce Poëte, qu'il envoïa aux galéres, pour un sonnet fait contre la femme d'un Avocat, dont il fesoit rimer le nom avec le mot de *puttana*, quoiqu'elle fût d'une vie irreprochable. Suplice, auquel ce Pape le condanna, pour ri-

NOTES HISTORIQUES.

c'étoit lui déférer un pouvoir arbitraire, & bannir la liberté. Loüis XI. sembloit éxiger un pareil serment, quand il disoit, que personne ne devoit jamais résister à la volonté du Prince, non pas même, quand il seroit hors de son bon sens.

Tibére avoit répondu au Préteur Pompeius Macer, qui le consultoit sur céte même loi, qu'il entendoit, qu'elle fût observée, piqué pareillement de certains vers d'Auteurs anonimes, qui lui reprochoient sa cruauté, son orgueil, & son ingratitude *e* envers sa mére *5*.

LXVII. Il n'est point hors de propos de raporter ici les acusations, qui furent intentées contre Falanius & Rubrius, Chevaliers Romains de fortune fort médiocre, pour faire voir par où commença céte pernicieuse invention, & avec quelle finesse Tibére la fomenta ; comment elle fut arêtée depuis pour un

REFLEXIONS POLITIQUES.

mer pareillement avec son nom, qui étoit, *Matera. Leti livre 3. de la seconde partie de la Vie de ce Pontife.* Si le Prince est le protecteur & le conservateur de la vie & des biens de ses Sujets, à plus forte raison doit-il défendre leur honneur, qui est le plus grand de tous les biens. Charle-quint fit un jour une action, où l'on ne sait lequel admirer davantage, son bon cœur, ou son bon esprit. Voulant donner un de ces divertissemens, qu'ils apellent en Espagne *juego de cañas*, i. e. une jouste de cannes, ou de roseaux, il commanda aux Grans de se diviser en quadrilles. Chaque seigneur eut soin de composer la sienne des plus considérables Gentilshommes de sa connoissance, sans que pas-un s'avisât de prendre un certain Cavalier, homme de mérite & d'importance, parce qu'il y avoit je ne sai quelle tache dans son origine. Un Gentilhomme de la Chambre parla à l'Empereur de la mortification qu'en avoit ce Cavalier, qui se trouvoit alors dans son antichambre ; & l'Empereur, sans faire semblant de rien, se montrant à la porte de sa chambre, dit à ces seigneurs, qui atendoient au passage : Messieurs, que personne ne retienne Don N... parce qu'il doit entrer dans ma quadrille. *Epitome de sa Vie du Commandeur de Vera.* Cabrera dit, que Filippe II. tournoit le dos à ceux qu'il entendoit mal parler d'autrui, & particuliérement, si c'étoit de ses Ministres. *Chap. 17. du livre 5. de son Histoire.* Il répondit à la létre d'un Chanoine en ces termes : Je me suis informé touchant ce que vous dites contre vôtre Evêque, & vous devez prendre garde à parler de telles personnes avec plus de retenüe. *Chap. 11. du livre 11.*

5 Rien ne pique davantage un Prince, que d'attribuer sa fortune, ou son agrandissement, à ceux, qu'il a intérêt de n'en vouloir pas reconnoître les auteurs. Si le point-d'honneur est le plus délicat endroit des particuliers, combien les Princes y doivent-ils être sensibles ? Ferdinand le Catolique, qui devoit toute l'aquisition du Roïaume de Naples à Gonçalo Hernandez, montroit combien céte obligation lui étoit à contrecœur, quand il disoit : Je ne vois pas que j'aie sujet de me réjoüir d'avoir aquis ce Roïaume, puisqu'il ne m'en revient aucun profit ; & que celui, qui l'a conquis en mon nom, ne me semble pas avoir eu dessein de l'aquerir pour moi, mais pour lui, & pour ceux, à qui il en distribüe les terres & les revenus. *Paul Jove livre 3. de la Vie du Grand Capitaine.* Maurice, Prince d'Orange, ne pouvoit soufrir, que l'on dît, qu'il devoit tout son avancement à Jean de Barneveld, qui, par son autorité, l'avoit fait sortir du Colége, pour métre à la tête des armées de Hollande en la place de son pére.

NOTES HISTORIQUES.

e Je rens ainsi, *discordem animum*, parce que c'étoit une ingratitude à lui d'être en mauvaise intelligence avec sa mére, qui lui avoit donné l'Empire.

tems ;

tems; & enfin, comment elle reprit vigueur, & mit tout l'Empire en combustion. Le délateur de Falanius le chargeoit d'avoir admis parmi les adorateurs d'Auguste, qui étoient distribuez en divers corps de confrerie, un certain boufon 1, nommé Cassius, qui s'étoit prostitué; & d'avoir vendu avec ses jardins une statuë d'Auguste, qui y étoit. On acusoit Rubrius, d'avoir violé la divinité de ce Prince par un parjure. Tibére, informé de céte procédure, écrit aux Consuls: Qu'on n'a point décerné le Ciel à son pére, pour faire servir son culte de prétexte à la ruine des Citoïens 2; que Cassius avoit acoutumé d'assister avec ceux de son métier aux Jeux, que Livia avoit consacrez à la mémoire d'Auguste; que de laisser ses images, ainsi que celles des autres Dieux, dans les maisons & les jardins qu'on vend, ce n'est point un fait, qui regarde la Religion; que le parjure de Rubrius ne doit pas être estimé plus énorme, que le nom de Jupiter juré à faux. Que c'est aux Dieux à vanger leurs injures 3.

LXVIII. Peu de tems aprés Granius Marcellus, Préteur de la Bitinie, est acusé de leze-majesté par Cœpio Crispinus, son Questeur, muni d'un acte signé de Romanus Hispo. Ce dernier, qui avoit l'esprit remuant, choisit un genre de vie, que la misére des tems & la méchanceté des hommes firent depuis devenir tres-commun 1; car de pauvre & inconnu qu'il étoit 2, il sût si bien s'acommoder à la

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Témoignage de l'infamie des Comédiens, qui de tout tems ont été exclus de toutes les cérémonies de religion, non seulement chez les Chretiens, mais encore parmi les Païens. En l'année 1687. les Comédiens Italiens aïant voulu faire des priéres publiques pour le rétablissement de la santé du Roi, dans l'Eglise des Grans Augustins de Paris, l'Archevêque en révoqua la permission, qu'ils avoient obtenüe par surprise, sous le nom de Gentilshommes Italiens. *Impius preces, detestanda vota.*

2 La Religion ne doit jamais servir ni de prétexte, ni d'instrument à la cruauté.

3 C'est par céte raison, que les ofenses faites au Prince sont plus sévérement punies, que les blasfemes, & plusieurs autres ofenses faites à Dieu, parce que le Prince n'a pas d'autres moïens de se faire craindre, que les peines présentes. En Irlande, où les sermens & les parjures sont tres-fréquens, ceux, qui jurent à faux par la main du Comte ou du Seigneur du lieu, sont obligez de lui païer une grosse amende pour réparation de l'injure faite à son nom; au-lieu que ceux, qui jurent sur l'Evangile, sur l'Autel, sur l'image de S. Patrice leur Apôtre, ou de quelque autre Saint, sont renvoïez sans autre peine, que celle d'être déclarez parjures.

1 Car les mauvais exemples, dit Paterculε, ne s'arêtent jamais au premier essai, qui les a introduits, & dés qu'une fois on leur a ouvert un passage, quelque étroit qu'il soit, ils ne tardent guére à se répandre par-tout.

2 En matiére de raports & de calomnies, les gens de peu, comme plus cachez, sont plus à craindre que les autres. Comme ils ne sont ni de condition, ni de mérite, pour avoir part aux afaires; ni assez bons pour en prendre aux intérêts publics; ils ne se soucient pas de métre le feu par-tout, dans l'espérance qu'ils ont

cruauté du Prince, premiérement par des mémoires secrets, qu'il lui adressoit ; & puis par des acusations, qu'il intentoit ouvertement contre tous les plus grans de Rome ; que s'étant rendu aussi puissant auprés d'un seul, qu'odieux à tout le monde, il servit d'éxemple à plusieurs, qui de pauvres, *comme lui*, devenus riches, & de méprisez, redoutables, tombérent à la fin dans l'écüeil, où ils avoient poussé les autres. Il acusoit Marcellus d'avoir parlé fort librement de Tibére ; crime inévitable, parce que l'acusateur choisissant tout ce qu'il y avoit de plus infame dans la vie du Prince, l'acusé étoit crû coupable d'avoir dit ce que chacun savoit être véritable. Il ajouta, qu'une statuë de Marcellus avoit été placée plus haut que celles des Césars, & qu'on avoit abatu la tête à une statüe d'Auguste, pour y métre l'éfigie de Tibére *3*. A ces mots, Tibére, rompant le silence, s'emporte jusqu'à crier tout haut, que dans céte afaire il diroit son avis en plein Sénat, & avec serment *f*, pour imposer aux autres la nécessité d'opiner de même *4*. Com-

On, périrent à la fin eux-mémes, aprés avoir fait perir les autres.

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

de faire leur fortune dans la confusion. Ils n'oublient rien de ce qu'ils peuvent, pour renverser par la flaterie & par les médisances l'ordre & la régle, qui les empêchent de parvenir aux charges & aux honneurs. *Chap. 8. de la seconde partie du Testament Politique.*

3 Il ne se fâcha point, lorsque l'acusateur raporta tout le mal qu'on disoit ou croïoit de lui, de peur qu'on ne crût, que c'étoit la vérité de ces reproches, qui l'ofensoit ; mais aussi-tôt qu'on vint à parler d'une ofense faite à Auguste, il déchargea sa colére contre Marcellus, vangeant l'injure, qu'il croïoit en avoir reçüe, sous le nom de celle, qui avoit été faite à la statüe de son pére. *Pro Augusto conquerens suum dolorem proferebat.* Au reste, dit le *Pagliari*, il y a bien des gens, qui font des tableaux & des images des Princes ce qu'on fait des bouchons de cabaret : & je me souviens d'avoir oüi dire, qu'Onoftrio Camaiano, Président de la Chambre Apostolique, aïant tenu avec grand respect le portrait de Pie V. son bienfaiteur, tandis que ce Pape vécut, il fit immédiatement aprés sa mort éfacer sa tête, pour y métre la figure de son successeur. *Observ. 162.* Je ne doute point que l'on n'ait remarqué encore plus souvent que moi ce qui ariva, il y a peu d'années, à la mort d'un grand Ministre, dont les portraits firent place à ceux de son colégue, dans quantité de maisons de Paris, qui changérent de banniére.

4 Le Prince, qui veut être bien conseillé, doit bien se garder de dire le premier son avis ; car personne n'osera lui contredire. Quand il opine le premier, c'est signe qu'il demande aprobation, & non pas conseil ; & par conséquent il est dangereux de dire son sentiment. C'est pour céte raison, que Filippe II. assistoit rarement

NOTES HISTORIQUES.

f C'est que dans les afaires de grande importance les Juges juroient, qu'ils jugeroient selon leur conscience, usant de cete formule, *ex animi sententia* ; ou de celle-ci : *si sciens fallam, ita me Diespiter bonis ejiciat, ut ego hunc lapidem.* serment, qui se fesoit sur l'autel de Jupiter Lapis.

me il restoit encore alors quelque vestige de liberté, quoique ce ne fût plus qu'une liberté mourante, Cnée Pison lui demanda : Et vous, Tibére, en quel rang opinerez-vous ? Si vous parlez le premier, je n'aurai qu'à vous suivre ; mais si vous opinez aprés les autres, je crains fort, que par malheur mon avis ne soit contraire au vôtre. Tibére étonné de la hardiesse de Pison, & tout-à-coup adouci par la honte, qu'il eut de s'être emporté inconsidérément, soufrit, que l'acusé fût absous du crime de leze-majesté *5*, & renvoïé aux Juges ordinaires, pour rendre compte des deniers publics, qu'il avoit maniez. Ou, pour le péculat, dont il étoit acusé.

LXIX. Non content d'assister aux jugemens du Sénat, il aloit encore aux tribunaux particuliers *g*, où il se plaçoit dans un coin *1*,

RE'FLEXIONS POLITIQUES. en son Conseil d'Etat, *Parce que*, disoit-il à Antoine Perez, *la présence du Prince intimide les esprits, & réprime les passions, & fait que les Conseillers parlent comme des Prédicateurs en chaire : au-lieu qu'étant seuls, ils disputent, ils s'échaufent, ils se piquent, & font voir à nud leurs passions & leurs intérets. Ce qui sert beaucoup à l'instruction du Prince, qui, au contraire, étant présent court risque de laisser découvrir sa pensée, & d'entrer en dispute avec ses Sujets, comme avec des égaux. Chose incompatible avec la Majesté, qui se soutient par l'adoration extérieure, de la même maniére, que les ornemens Pontificaux atirent aux Prélats la vénération des peuples.* Perez dans sa premiére lêtre espagnole. Un Prince Italien disoit, que lorsque le Prince ne savoit à quoi se déterminer, il devoit écouter les avis de son Conseil, & dire le sien le dernier ; mais qu'au contraire, si sa résolution étoit prise, il devoit opiner le premier, afin que personne n'osât lui contredire.

5 Il arive assez souvent aux Princes de païer l'amende d'avoir trop parlé. *Commines chap.* 10. *du livre* 1. *&* 10. *du livre* 4. *de ses Mémoires.* Quand un Souverain est en colére, dit un Cavalier Espagnol, il doit se souvenir de cet Empereur, que son Confesseur obligea de prometre, de ne faire jamais éxécuter aucun commandement violent, qu'il ne se fût donné le tems de prononcer toutes les lêtres de l'alfabet Grec. *Don Carlos Coloma livre* 10. *de ses Guerres de Flandre.* Un autre parlant de Charle-quint, qui, contre son serment, pardonna au Duc de Cleves, dit qu'il ne manquoit à sa parole, que lorsqu'il s'agissoit d'être cruel. *Don Juan Ant. de Vera dans l'Epitome de sa Vie.* Au reste le Prince Ruy Gomez de Silva avoit raison de dire, que les mots jetez à la traverse, & par in-promptu, fesoient plus d'éfet auprés des Princes, que toutes les plaintes & les remontrances. *Chinas y varillas arrojadas al descuydo obran mas que lançadas.* Ant. Perez dans une lêtre adressée *à un gran Privado.*

1 Ces Princes-là se trompent fort, dit le Jeune-Pline dans son Panégirique, qui croïent que c'est cesser d'être Princes, que de faire quelque fonction de Sénateurs & de Juges. Il se trouvoit des gens, dit le *Pagliari*, qui blâmoient le Pape Clémens

NOTES HISTORIQUES.

g Avec quelle gravité, dit Patercule, Tibére assiste-t'il à la plaidoirie des Causes, non point comme Prince, mais comme s'il n'étoit que simple Sénateur ou Juge ? *Chap.* 129. *de son livre* 2.

pour ne pas ôter le juge de son siége ; & sa présence fut cause, qu'il s'y fit plusieurs bons réglemens contre les brigues & les recommandations des Grans. Mais tandis qu'il tenoit la main à la Justice, il achevoit de ruiner la liberté. Vers ce tems-là le Sénateur Pius Aurelius implora le secours du Sénat, pour être dédommagé de la perte de sa maison, ruinée par la structure des chemins publics & des aqueducts. Tibére, qui se plaisoit à éxercer sa libéralité dans les choses, qui lui fesoient honneur, (vertu, qu'il garda même longtemps aprés avoir dépoüillé toutes les autres) fit restituer à Aurelius le prix de sa maison, quoique les Préteurs, qui avoient alors la direction des finances, s'y oposassent. Propertius Celer, Prétorien, qui demandoit la permission de renoncer à la dignité de Sénateur à cause de sa pauvreté 2, reçut mille grans sesterces *h*, Tibére aïant sû, que son pére lui avoit laissé tres-peu de bien. Quelques autres essaïérent d'obtenir aussi la même grace, mais il leur commanda de s'adresser au Sénat 3, se montrant

RE'FLEXIONS POLITIQUES. VIII. de ce qu'il aloit en personne visiter les Tribunaux, les Paroisses, les Couvens, & même les cellules des Moines, comme d'un soin peu convenable à la majesté du Pontificat. Et moi, je crois, qu'il déplaisoit fort à ce Pape, qui ne cherchoit qu'à remplir toutes les obligations de sa charge, de ne pouvoir pas faire la visite de toutes les Eglises, & de tous les Monastéres de la Chretienté ; tant il étoit persuadé, que, pour l'aquit de sa conscience, il ne devoit pas laisser administrer par les mains d'autrui des choses, qui importoient si fort au salut des ames. *Observat.* 474. Plût à Dieu, que tous les Evêques fussent pénétrez de céte grande vérité, qui leur est prêchée par la sinderese.

2 Le bien est un grand ornement aux dignitez, qui sont tellement relevées par le lustre extérieur, qu'on peut dire hardiment, que de deux personnes, dont le mérite est égal, le plus riche est préférable à l'autre. Car il faut qu'un pauvre Magistrat ait l'ame d'une trempe bien forte, s'il ne se laisse pas quelquefois amollir par la considération de ses intérets. Outre que l'expérience nous aprend, que les riches sont moins sujets à concussion que les autres. *Sect.* 1. *du chap.* 4. *de la* 1. *partie du Testam. Polit. du Card. de Rich.* Le Conseiller de Broussel, dont le Parlement & le peuple de Paris prônoient tant la probité & le désintéressement, devint de Frondeur outré grand Roïaliste, & tout Mazarin, dés qu'on lui eut promis le Gouvernement de la Bastille pour un de ses enfans. *Mémoires de L. R.* Quoi qu'il en soit, le Chancelier de l'Hôpital, le plus grand-homme d'Etat, & le plus intégre personage de son siécle, disoit, qu'il aimeroit mieux la pauvreté du Président de la Vacquerie, que les richesses du Chancelier Raulin. [L'un étoit Premier President de Paris ; & l'autre, Chancelier du Duc de Bourgogne. C'est lui qui a fondé l'Hôpital de Beaune.]

3 Ceux, qui s'adressent directement au Prince, pour obtenir leurs demandes, aiment mieux être refusez sur le champ, que d'être renvoïez à ses Ministres, qui d'ordinaire n'ont guére la réputation d'être bienfesans, soit à-cause qu'en éfet ils

NOTES HISTORIQUES.

h i. e. vint-cinq mille écus.

févére & dificile à fléchir 4, jusque dans les choses, qu'il fesoit avec équité. Ce qui fit, que tous les autres préférérent la pauvreté à la honte de la déclarer au Sénat 5, & à l'espérance d'être soulagez.

LXX. La même année, le Tibre enflé par les pluies continuelles avoit inondé les lieux bas de la ville, & emporté beaucoup de maisons & de personnes en se retirant. Asinius Gallus étoit d'avis de consulter les livres de la Sibille *i*, & Tibére s'y oposa *1*, aussi soigneux de

Réflexions Politiques ne le sont pas; ou parce que le nombre des suplians étant infini, celui des mécontens est toujours mille fois plus grand, que celui des autres. D'ailleurs, plus il y a de mains, par lesquelles passe le supliant, moins le Prince a de part à la reconnoissance du bienfait: au-lieu que c'est à lui qu'elle doit aler toùt entiére. Expédier sur le champ, & ne point renvoïer à ses Ministres, dit un Cavalier Espagnol, c'est regner davantage, & chagriner moins. *C'est-à-dire, quand le Prince peut, sans inconvénient, donner une réponse décisive.* Don Fadrique Moles dans son *Audiencia de Principes*. Hortalus exposa les causes de sa pauvreté en plein Sénat, & néanmoins Tibére lui fit une réponse tres-fâcheuse. *Voiez les articles 37. & 38. du second livre des Annales.*

4 Les refus du Prince doivent être assaisonnez de douceur & de courtoisie. Ce n'est pas le refus, qui le fait haïr, c'est la maniére. Car rien ne lui messied davantage, que la rudesse. *Nihil est tam deforme, quàm ad summum imperium etiam acerbitatem naturæ adjungere. Cicero ep. 1. ad Quint. fatr.*

5 Selon Senéque, les bienfaits, qu'il faut acheter à force de priéres & de soumissions, sont des pains faits de cailloux broïez. J'aime mieux acheter, que de prier, dit Cicéron parlant de ces gens, qui se font prier tant de fois. Le Jeune Pline loüe Trajan de ce qu'il ne fesoit atendre ni son audience, ni les graces, qu'il pouvoit octroïer. *Audiuntur statim, dimittuntur statim.* Un autre a dit, que le silence est le plus honnête manteau de la pauvreté.

1 Un nouveau Prince doit éviter soigneusement tout ce qui peut exciter des nouveautez parmi le peuple, sur-tout dans les choses, qui apartiennent à la Religion. Si Tibére eût permis d'ouvrir les livres de la Sibille, le peuple, qui n'aimoit pas son humeur, n'eût jamais manqué d'interpréter sinistrement des oracles ambigus, & des prédictions vaines & trompeuses, qui n'avoient peutêtre aucun raport à son regne. Les livres de Numa aïant été trouvez dans son tombeau, le Sénat les fit brûler sur le raport que fit le Préteur Rutilius, qui les avoit examinez par son ordre, qu'ils contenoient des choses contraires à la Religion, que le peuple observoit alors. L'Aréopage condanna Socrate à la mort, pour avoir voulu persuader au peuple, qu'il n'y avoit qu'un Dieu, quoiqu'il y eût plusieurs Séna-

NOTES HISTORIQUES.

i Ces livres étoient gardez dans un lieu secret du Capitole, comme un instrument de politique, pour tenir en bride le peuple & la milice durant les calamitez de la Ville, ou de l'Etat. Le peuple de Rome avoit été de tout tems tres-curieux d'aprendre ce qui étoit marqué dans ces livres, & dans quelques autres, que gardoient les Pontifes; témoin la récompense, que reçut un certain Flavius, fils d'un Afranchi, qui fut Tribun, Sénateur, & Edile Curule, pour avoir mis entre les mains du peuple un regître de Cérémonies, qu'il avoit dérobé au Censeur Appius Claudius, à qui il servoit de Grefier.

cacher les secrets de la Religion, que ceux du Gouvernement : mais le soin de remédier aux débordemens du fleuve fut commis à Ateius Capito & à L. Arruntius. Sur les plaintes, que firent la Grece & la Macedoine, il fut ordonné, qu'elles seroient déchargées, pour le présent 2, du gouvernement des Proconsuls, & régies par l'Empereur *k*. Drusus donna au nom de Germanicus, & au sien, un spectacle de gladiateurs, auquel il présida, prenant un peu trop de plaisir à voir répandre du sang, quoique ce ne fût que du sang de canaille : & l'on disoit, que son pére l'en avoit repris, parce que le peuple en avoit murmuré, craignant d'éprouver un jour sa cruauté. L'on interpretoit diversement, pourquoi Tibére s'étoit abstenu de ce spectacle. Selon les uns, c'est qu'il ne se plaisoit pas parmi la multitude ; & selon les autres, c'est qu'étant d'une humeur

On, c'est qu'il n'aimoit pas les grandes assemblées;

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

teurs bien persuadez de céte vérité. Témoin cet Autel dédié au Dieu inconnu, que S. Paul leur dit être celui qu'ils adoroient. *Chap.* 17. *des Actes des Apôtres.*

2 Il n'est pas juste, que le Prince acorde tout ce que le peuple lui demande, parce que ce ne seroit jamais fini ; mais lorsque les priéres qu'on lui fait, sont raisonnables, il est de son humanité & de sa prudence, de relâcher quelque chose, pour ne pas aigrir les esprits. Si une Province est pauvre & stérile, ou bien a été ruinée par une longue guerre, comme il arive souvent aux Provinces frontiéres; il est juste de la décharger, non pas pour toujours, mais seulement pour un tems fort court. Je dis, fort court ; car lorsque ce terme sera expiré, & que le besoin de céte Province durera encore, elle sera obligée de lui demander une prolongation ; & par ce moïen il aura lieu de faire une seconde grace, qui sera plus estimée que la premiére.

NOTES HISTORIQUES.

k C'est que chaque Proconsul avoit trois Lieutenans, ce qui fouloit les Provinces, dont le gouvernement étoit Proconsulaire : au-lieu que celles, qui etoient du département de l'Empereur, n'avoient qu'un Lieutenant, apellé Président, d'où elles étoient nommées Présidiales. Les Proconsuls étoient annuels, mais les Présidens restoient dans leurs Provinces, jusqu'à ce que l'Empereur leur envoiat un successeur. Les Proconsuls avoient plus d'autorité que les Présidens, mais quelquefois l'Empereur égaloit ceux-ci aux autres, en leur donnant le pouvoir Consulaire par commission. Les Présidens n'étoient quelquefois, que de l'Ordre des Chevaliers, au-lieu que les Proconsuls étoient toujours du Corps du Senat, & du rang des Consulaires. *Legatus Cæsaris*, &, *Præses*, sont la même chose dans les Historiens latins. Il y avoit aussi des Provinces, apellées Prétoriennes, ou *Publicæ Provinciæ*, selon Tacite *Ann.* 13. parce que le peuple en donnoit les gouvernemens : mais lorsque les Comices furent abolis par Tibére, ces Provinces furent annexées au departement du Sénat, & tirées au sort comme les Proconsulaires. Il est bon de remarquer en passant, qu'Auguste, qui ne prenoit que le titre populaire de *Prince du Sénat*, ne laissa pas de le tromper dans le partage qu'il fit de ces Provinces ; car il prit pour sa part toutes celles, où il y avoit des légions en garnison, sous couleur qu'elles étoient plus exposées au danger comme plus voisines des ennemis; mais en éfet pour être le maitre de toute la Milice Romaine. *Ut in manu sua res omnis militaris esset*, dit Dion. Ainsi, Tacite a bien raison de dire, *Patres & plebem invalida & inermia. Ann.* 1. & dans un autre endroit, *speciosa senatus populique Romani nomina. Hist.* 1.

sombre & mélancolique, il apréhendoit, qu'on ne fist une comparaison *odieuse* entre lui & Auguste 3, qui y assistoit toujours avec beaucoup de complaisance 4. Je ne puis croire, que ce fût pour donner à son fils ocasion de se faire haïr du peuple 5, en lui paroissant cruel & sanguinaire, bien que cela se soit dit aussi.

Ou, qui y montroit toujours un air familier & complaisant.

LXXI. La licence du Téatre, qui avoit commencé l'année précédente, se déchaîna plus violemment alors. Il y eut divers meurtres non seulement de petites gens, mais encore de quelques soldats, & d'un Centurion, qui vouloient empêcher les dissensions de la populace, & repousser les insultes, qu'elle fesoit aux Magistrats : outre le Tribun d'une cohorte Prétorienne, qui y fut blessé. Comme l'on opinoit dans le Sénat à donner au Préteur le pouvoir de faire foüeter les farceurs, Haterius Agrippa, Tribun du peuple, s'y oposa, & Gallus Asinius le reprit avec aigreur, sans être interrompu de Tibére 1, qui repaissoit le Sénat de cete vaine aparence de liberté. Néanmoins, l'oposition eut son éfet, parce qu'Auguste avoit déclaré les boufons éxemts du foüet, & que Tibére fesoit scrupule d'enfreindre ses ordonnances 2. On en fit plu-

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

3 Un Prince, qui sait qu'il est haï, comme le savoir Tibére, doit éviter adroitement tout ce qui peut donner lieu de faire des comparaisons entre lui & un prédécesseur, qui a été fort aimé ; car le peuple, qui ne juge que selon sa passion, ne lui sera jamais équitable, non pas même dans les choses, où il aura surpassé son prédécesseur. *Inviso semel principe, seu bene, seu malè facta premunt.* Tac. Hist. 1. J'ajouterai par ocasion aux deux raisons que rend ici Tacite, pourquoi Tibére fuïoit de se trouver aux spectacles, que c'étoit encore pour n'être pas obligé d'acorder ni de refuser au peuple les demandes, qu'on avoit coutume de faire au Prince en plein téatre.

4 Un Prince nouveau, tel qu'étoit Auguste, ne sauroit mieux aprivoiser un peuple, dont il a oprimé la liberté, que par les spectacles & les jeux publics, sur-tout, s'il y assiste luimême avec plaisir ; car alors le peuple, qui ne voit que l'écorce des choses, prend pour complaisance & pour popularité ce qui est en éfet le principal instrument de sa servitude.

5 Il étoit de l'intérêt de Tibére, que Drusus fût plus aimé que Germanicus. Ainsi, il n'est pas vrai-semblable, qu'il ait jamais eu la pensée de faire haïr son propre fils, vû la jalousie horrible qu'il avoit contre Germanicus, son fils-adoptif.

1 Il est bon quelquefois, que le Prince garde le silence dans les disputes, que ses Ministres & ses Conseillers ont les uns avec les autres ; car il y trouve de quoi s'instruire à leurs dépens. Dans la chaleur de la contradiction, il se dit toujours quelque chose, que les deux parties se garderoient bien de dire en parlant de sens rassis. Tibére, qui haïssoit mortellement Gallus Asinius, pour les raisons aléguées par Tacite au commencement de ce livre, prenoit peutêtre plus de plaisir à le voir parler avec emportement, qu'Asinius n'en avoit à insulter son colégue.

2 Un Prince, qui veut afermir son autorité, ne doit rien changer aux ordonnances de son prédécesseur immédiat, mais sur-tout quand ce prédécesseur est regreté ; car de la maniére dont le peuple est fait, il a toujours meilleure opinion de celui,

sieurs autres concernant le salaire des Comédiens *l*, & contre la licence de leurs fauteurs *m*: & les plus remarquables sont celles-ci : Que les Sénateurs ne rendroient plus visite aux Pantomimes *n*; que les Chevaliers Romains ne les acompagneroient point par les rües; que ces boufons ne pouroient joüer, que sur le Téatre; & qu'à l'avenir les Préteurs auroient le pouvoir de condanner les spectateurs insolens au bannissement.

LXXII. Il fut permis à l'Espagne de bâtir un temple à Auguste dans la Colonie de Terragone, & cela servit d'éxemple à toutes les Provinces. Le peuple voulant être déchargé de l'impôt du Centiéme *r*, établi depuis les guerres civiles, Tibére déclara, que le Tresor Militaire *o* subsistoit par ce subside; que la République ne pourroit pas même sufire au païement de la Milice, si les Vétérans étoient renvoiez avant vint ans de service acomplis. Par où fut révoquée la promesse du congé au bout de seize ans, que les légions mutinées avoient extorquée *2* peu auparavant.

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

qui a regné en bon Prince, que de celui, qui regne, quelque bon & sage qu'il soit aussi. » Ce qui a » été fait par des Princes, » dont la conduite a été » judicieuse, ne peut être » changé avec raison, si » l'expérience n'en fait » connoître le préjudice, » & si l'on ne voit claire- » ment, qu'on peut faire » mieux. *Sect. 1. du chap. 4. de la 1. partie du Testament Politique.* Quant au respect, que Tibére avoit pour toutes les ordonnances & les volontez d'Auguste, il est bon d'observer, qu'il y entroit pour moins autant de politique & de précaution, que de reconnoissance; car il n'y pouvoit contrevenir, sans donner ateinte à tout ce qu'Auguste avoit fait en sa faveur, en le préférant à Germanicus.

1 La raison ne permet pas d'éxemter les peuples de toutes charges, parce qu'en perdant la marque de leur sujétion, ils perdroient aussi la mémoire de leur condition, & par conséquent l'obéïssance..... Plusieurs Princes ont perdu leurs Etats, pour n'avoir pas entretenu les forces nécessaires à leur conservation, de peur de charger leurs Sujets; & certains peuples sont tombez en la servitude de leurs ennemis, pour avoir voulu trop de liberté sous leur Prince naturel. Mais il y a un certain point, qui ne peut être outrepassé sans injustice, le sens-commun aprenant à chacun, qu'il doit y avoir proportion entre le fardeau & les forces de ceux, qui le portent. *Sect. 5. du chap. 4. de la 1. partie du Testament Politique.*

2 Tôt ou tard, les Princes révoquent les graces, ou les priviléges, qu'ils

NOTES HISTORIQUES.

l Tacite dit, *de modo lucaris*, qui, selon Turnebe, est *merces Histrionum*.

m C'est que chaque Comédien avoit des gens attitrez, qui mandioient les aplaudissemens du peuple en sa faveur, & décrioient les autres; d'où il arivoit souvent des querelles & des bateries, où chacun prenoit parti selon sa fantaisie. Et c'est ce que Tacite apelle, *opera theatralis*, *histrionale studium*, *certamen histrionum*, en divers endroits de ce même livre des Annales.

n Comédiens, qui joüoient par gestes, & par postures, & contrefaisoient toutes sortes de personnes.

o C'étoit comme le Taillon, ou l'Extraordinaire des guerres en France. Ce Tresor avoit trois sources, le vintiéme des héreditez & des legs; le vint-cinquième de la vente des Esclaves; & le centiéme de tout ce qui entroit en commerce. Auguste en étoit l'instituteur.

LXXIII. Arruntius & Capiton demandérent ensuite au Sénat, si pour arêter les inondations du Tibre, l'on détourneroit le cours des riviéres & des lacs, qui s'y déchargeoient. Mais avant que de passer outre, il falut entendre les raisons des Villes & des Colonies *interessées*. Les Florentins remontrérent, que leur contrée seroit perdüe, si le Clain venoit à se décharger dans l'Arne ; les Interamnates *p*, que l'on aloit convertir en marais les terres les plus fertiles de l'Italie, si l'on coupoit le Nar en plusieurs ruisseaux ; (car on étoit sur le point de le faire.) Les Réatins ne vouloient pas, qu'on bouchât l'endroit, par où le Lac Velin entre dans le Nar, disant, qu'il se répandroit par tout le païs d'alentour ; que la Nature a tres-bien pourvû aux commoditez des hommes, en donnant aux fleuves leur cours, leur embouchure, & leurs bornes, aussi bien que leurs sources ; qu'il faloit considérer la religion des Aliez, qui avoient consacré des bois, des autels, & des ministres aux riviéres de leur patrie ; que le Tibre *q* même couleroit avec moins de gloire, si on lui ôtoit le tribut des fleuves, qui l'environnoient. Enfin, soit par superstition, soit pour aquiescer aux priéres des Colonies, ou pour la dificulté de l'entreprise, il fut résolu de ne rien changer, ainsi que Pison l'avoit déja conseillé.

LXXIV. Poppeus Sabinus fut continué dans le gouvernement de la Mésie, auquel on ajoûta la Grece & la Macedoine. C'étoit une des maximes de Tibére de laisser longtems les mêmes personnes dans les mêmes gouvernemens, & dans les mêmes charges *r* militaires ou civiles, & quelquefois jusqu'à leur mort *s*.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

ont acordez par force. Aprés que Charles, Duc de Bourgogne, eut mis la ville de Liége sous son obéïssance, il donna, à son tour, la loi aux Gantois, qui dés le lendemain de son entrée, s'étoient mutinez contre lui, & l'avoient contraint de leur rendre tout ce que le Duc Filippe, son pére, leur avoit ôté, & de leur acorder tous les priviléges qu'ils vouloient. Car étant de retour à Bruxelles, il se fit aporter les 72. banniéres des Gantois, & toutes les létres qu'il avoit signées en leur faveur ; envoïa ces banniéres à Boulogne ; cassa le privilége apellé de la Loi, qui étoit, que de vint-six Echevins le Duc n'en pouvoit créer que quatre ; & condanna leur ville à une amende de trente-six mille florins. *Commines chapitre 4. du livre 2. de ses Mémoires.*

s En France, où les Gouvernemens sont à vie, la maxime de Tibére a tous les Grans pour aprobateurs, parce qu'elle est favorable à leur intérêt ; mais elle est peutêtre contraire à celui du Prince, qui se lie en quelque façon les mains, en donnant ce

NOTES HISTORIQUES.

p Aujourdui ceux de Terni.

q Sous le Pontificat de Sixte V. il fut proposé d'elargir le lit du Tibre, pour en rendre la navigation plus commode ; mais le Pape changea d'avis sur ce qu'on lui representa, que cela pouroit faciliter l'entrée de céte riviére aux Turcs, & aux autres ennemis de l'Eglise Romaine.

r Caton le Censeur disoit, que de laisser longtems les mêmes personnes dans les charges, c'é-

On en marque diverses raisons. Les uns disent, que pour s'épargner la peine ou le souci d'un nouveau choix, il gardoit toujours le premier qu'il avoit fait; les autres, qu'il en usoit ainsi, pour avancer moins de gens 2. Quelques-uns ont crû, que comme il avoit

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

qu'il ne peut plus ôter; & à celui de l'Etat, où il y auroit plus de gens récompensez, si les Gouvernemens étoient triennaux, comme en Espagne. L'apologue du renard, qui étant tombé dans un trou, où les mouches le tourmentoient fort, refusa l'assistance du hérisson, qui s'ofroit à les chasser, parce que, disoit-il, si tu les chasses, maintenant qu'elles sont soûles, il en viendra d'autres bien afamées, qui me suceront tout le sang que j'ai de reste: Cet apologue, dis-je, que Tibére aléguoit pour raison de sa maxime, ne conclut rien pour les Gouverneurs à vie; car la crainte de n'être plus emploïé, & l'espérance de monter d'un gouvernement à un autre meilleur, servent de frein & d'éguillon aux Gouverneurs triennaux. D'ailleurs, ce changement fréquent fait que les Provinces, qui ne sont pas contentes du leur, en atendent paisiblement un autre. M. le Cardinal de Richelieu est pour l'usage de France, c'est-à-dire, pour les Gouvernemens à vie; mais je pourois dire qu'en ce point il a plutôt jugé selon les intérets du Ministére, dont il étoit revêtu, que selon ceux de l'Etat. Car comme il disposoit absolument des Gouvernemens, il étoit de son intérêt, qu'ils fussent perpétuels, atendu que ses parens & ses créatures, à qui il donnoit les plus importans, le rendoient plus puissant & plus redoutable dans les Provinces, où ils commandoient, qu'ils n'eussent pû faire, si leur administration eût été seulement triennale. Et cela est si vrai, que si l'on confére les raisons qu'il alégue pour & contre, *dans la seconde section du chap. 5. de la 1. partie de son Testament Politique*, il ne sera pas dificile d'entrevoir, que la pratique d'Espagne, qui change souvent les Gouverneurs, ne lui sembloit pas tout-à-fait si pernicieuse pour la France, qu'il le veut persuader en cet endroit. De sorte que s'il fût demeuré Evêque de Luçon, ou Secretaire-d'Etat, il auroit bien pû tenir l'opinion contraire, à laquelle il revient en partie à la fin de la même section, où il parle ainsi: » Je ne crains point de » dire, qu'il vaut mieux demeurer sur ce point-là en la pratique de la France, qu'i- » miter celle d'Espagne; laquelle cependant est si politique & si raisonable, eu égard » à l'étendüe de sa domination, que bien qu'elle ne puisse être utilement pratiquée » en ce Roïaume, on doit, à mon avis, s'en servir aux lieux, dont la France se con- » servera la possession en Lorraine & en Italie. Je conclus donc aprés lui, que puisque *les lieux éloignez de la demeure des Princes requérent changement de Gouverneurs, parce qu'un long sejour leur pouroit faire naître l'envie de changer leur condition de Sujets en celle de Maîtres*, la pratique d'Espagne poura devenir absolument nécessaire à la France, si elle continüe d'étendre plus loin ses frontiéres.

2 Mauvaise politique. Car un Prince, qui avance peu de gens, non seulement a peu de créatures, mais toujours beaucoup d'ennemis, c'est-à-dire, tous ceux, qui méritent d'être emploïez, ou récompensez, & ne le sont pas. Ainsi, la pluralité des Benefices est aussi contraire aux vrais intérets du Prince, qu'à ceux de l'Eglise. Je remarquerai ici en passant, que le principal apui de l'Autorité Roïale en France est

NOTES HISTORIQUES.

toit montrer, ou que la République avoit peu de sujets, qui en fussent dignes; ou que l'on y fesoit peu de cas des Magistrats.

l'esprit vif & pénétrant, son jugement étoit toujours en balance; car il n'aimoit ni les vices, ni les vertus éclatantes. Jaloux de son autorité, il craignoit les grans hommes *3*; jaloux de sa réputation & de l'honneur public, il ne vouloit point de ceux, qui passoient pour méchans, ou pour incapables *f*. Enfin, céte irrésolution ala si loin, qu'il donna des gouvernemens à des personnes, qu'il étoit résolu de ne laisser jamais sortir de la ville.

LXXV. Quant aux Comices Consulaires, je ne puis dire au vrai, quelle en fut la forme, ni sous son regne, ni aprés, tant il se trouve de diversité, non seulement dans les Auteurs, mais même dans ses harangues. Tantôt, sans

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

la multitude des Oficiers. Et autrefois Auguste ne multiplia les charges, que pour afermir sa puissance par un plus grand nombre de Magistrats & de prétendans. Commines parlant du dernier Duc de Bourgogne, dit, que ses bienfaits n'étoient point fort grans, parce qu'il vouloit, que chacun s'en sentît. *Chap. 9. du livre 5. de ses Mémoires.*

3 Un esprit médiocre & mesuré vaut mieux, pour faire fortune auprés des Princes, qu'un esprit sublime. Car comme toute supériorité leur est odieuse, & qu'ils veulent être les premiers en tout, ils n'aimeront, ni, par conséquent, n'avanceront jamais un homme, dont l'esprit leur paroîtra avoir plus d'étendüe & de pénétration que le leur. Les létres d'Antoine Perez sont toutes semées de céte doctrine. Entr'autres, il y en a une adressée *à un gran Privado*, où il parle ainsi: Ce qu'a dit le Saint-Esprit, *coram Rege noli videri sapiens*, ne signifie pas, *ne sis sapiens*, mais, *noli videri*; comme s'il disoit, cache ton habileté & ta prudence, & modére ton entendement.... Le Prince Rui Gomez de Silva, le plus grand Maître qu'il y ait eu depuis plusieurs siécles en céte science, m'a dit, qu'il tenoit ce precepte d'un grand favori de Rois de Portugal; & que dans tous les conseils, qu'il donnoit à son Prince, & toutes les fois qu'il discouroit avec lui, il aportoit une grande circonspection..... Il ajoûtoit, qu'il fesoit encore en sorte, que les bons succés de ses conseils parussent n'être que des coups de hazard, & ne venir que du soin, qu'il prenoit de lui plaire, & de la vigilance, avec laquelle il s'apliquoit à son service. Semblable à ces joüeurs, qui joüent plus de bonheur, que de science. A ce propos, continüe-t-il, le même Prince me conta ce qui s'étoit passé un jour entre Emanüel, Roi de Portugal, & le Comte Loüis de Silveira. Le Roi aïant reçu une dépêche du Pape parfaitement bien dressée, apella le Comte, & lui ordonna de composer une réponse, pendant qu'il en fesoit lui-même une autre; car il se piquoit d'être éloquent, & l'étoit en éfet. Le Comte obéït, aprés s'être fort

---

NOTES HISTORIQUES.

f Ces trois raisons, dit Scipion Ammirato, procedoient de ses vices: la premiére, de sa paresse; la seconde, de sa malignité; la troisiéme, de paresse & d'imprudence. Car, si les méchans lui déplaisoient, il devoit se métre en peine de trouver des gens-de-bien: & s'il craignoit les gens vertueux, & les grans hommes, il n'avoit qu'à les changer souvent, pour être en sureté. *Dans le dernier Discours du livre 1. de son Commentaire.* Commines dit, que tous les Princes subtils sont soupçonneux, que tous les grans Princes le sont, & particuliérement les sages, & ceux, qui ont eu beaucoup d'ennemis, & ofensé plusieurs, comme avoit fait Tibére. Chapitre 7. du livre 6. de ses Mémoires. *Toutefois les suspicions se doivent prendre par moien, car être trop soupçonneux n'est pas bon.* Chap. 5. du livre 3.

nommer les prétendans, il les désignoit seulement par leur naissance, par leurs mœurs, & par leurs années de service à la guerre. Tantôt, sans rien dire de tout cela, il les conjuroit de ne point troubler les Comices par leurs brigues, prométant d'avoir soin de leurs intérets : & souvent il disoit, qu'il ne s'en étoit point présenté d'autres, que ceux dont il donnoit les noms aux Consuls ; mais que si quelques autres croïoient avoir assez de crédit, ou de mérite, ils pouvoient se presenter *f* librement. Belles paroles *4*, mais vaines & trompeuses ; car plus la liberté étoit grande en aparence, plus la servitude étoit prochaine & inévitable.

RE'FLEXIONS POLITIQUES

défendu d'entrer en concurrence avec son Maître, & porta le lendemain son écrit au Roi, qui en aïant oüi la lecture, ne vouloit pas lire le sien ; mais aprés l'avoir lû à l'instance du Comte, le Roi reconnoissant, que la réponse du Comte valoit mieux, voulut qu'elle fût envoïée au Pape. Le Comte de retour à sa maison fait seller des chevaux pour ses deux fils, & part incontinent avec eux. Et quand il fut dans les champs, il leur dit : Mes enfans, cherchez vôtre vie, & moi la mienne, il n'y a pas moïen de vivre davantage ici ; car le Roi sait que j'en sai plus que lui. Don Juan Antonio de Vera, qui raporte la même chose dans le premier discours de son Ambassadeur, semble dire & croire que c'est un conte ; mais que c'en soit un, ou non, il est toujours tres-instructif.

4 Les paroles des Princes sont rarement d'acord avec leurs actions ; tout ce qu'ils disent est populaire, mais le plus souvent ils font tout le contraire de ce qu'ils disent.

NOTES HISTORIQUES.

f Tacite dit, *posse profiteri*. Or, *profiteri*, c'étoit ce que nous apellons, donner son nom, ou se faire écrire sur le regitre. *Quæsturam petentes*, dit Patercule, *quos indignos judicavit, profiteri vetuit. Hist. 2. cap. 92.* C'est-à-dire, le Consul défendit à quelques-uns de ceux, qui prétendoient à la Questure, de donner leur nom, parce qu'il les en croïoit indignes.



LES ANNALES DE CORNEILLE TACITE.

LIVRE SECOND.

An de Rome 769.

I. SOus le Consulat de Sisenna Statilius Taurus & de L. Scribonius Libo, les Roïaumes d'Orient, & les Provinces du Levant, qui obéïssent aux Romains, entrérent en guerre à l'ocasion des Partes *1*, qui méprisoient comme étranger, un Roi, qu'ils étoient venu demander à Rome, quoiqu'il fût *2* Arsacide *a*. C'étoit Vono-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Si-tôt qu'un Prince puissant a pris les armes, la guerre se répand, comme par contagion, dans tous les Etats voisins. Les uns arment pour leur propre sûreté; les autres, pour la défense du plus foible; quelques-uns sont contraints de suivre la fortune du plus fort, soit pour avoir quelque part à la dépoüille du vaincu; ou pour n'être pas eux-mêmes la proie du vainqueur. Ainsi, il ne faut qu'un Prince inquiet, pour troubler tout un monde. Car, dit Commines, encore qu'ils ne soient au commencement que deux ou trois Princes, ou moindres personages, avant que céte fête ait duré deux ans, tous les voisins y sont conviez. *Chapitre 8. du livre 3.*

2 Les peuples regardent comme des étrangers, les Princes, qui ont eu une éducation étrangére. En éfet, l'éducation est une seconde naissance. La premiére forme le corps, mais la seconde forme les mœurs. Il importe peu aux Sujets, que le corps soit étranger, mais il leur importe fort que les mœurs ne le soient pas; dautant que ce n'est pas le corps, qui gouverne, mais l'esprit. Cicéron dit, que les Romains permétoient volontiers les sacrifices à la Gréque, pourvû que la cérémonie s'en fît par un Citoïen Romain, *ut Deos immort. scientia peregrina & externa, mente domestica & civili precarentur.* Pro Corn. Balbo. Les Hollandois ne voulurent jamais permétre à Filippe Guillaume de Nassau, Prince d'Orange, fils-

NOTES HISTORIQUES.

a C'est-à-dire, de la Maison Roïale des Partes, qui commença par deux fréres, apellez Arsace & Tiridate, lesquels secoüérent le joug des Seleucides.

nés, autrefois donné en ôtage à Auguste par Phraatés *b*. Car bien que Phraatés eût chassé nos armées & nos Généraux, il n'avoit pas laissé de rendre à Auguste tous les devoirs & tous les respects *d'un inférieur c*. Il lui avoit même envoïé une partie de ses enfans *d*, pour gage assûré de sa foi, non pas tant par crainte qu'il eût de nous, que parce qu'il se défioit de ses Sujets *3*.

II. Aprés la mort de Phraatés & des *deux* Rois suivans, les Grans du païs, las de voir tant de meurtres chez eux *1*, nous redemandérent Vononés, son fils aîné. L'Empereur s'en tenant fort honoré *2*, le renvoïa chargé de presens, & ces Barbares le reçurent avec joïe, comme il est ordinaire aux nouveaux regnes *3*.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

aîné de leur libérateur, de sejourner dans leurs Etats, qu'aprés la tréve faite avec les Espagnols, parce qu'aïant été prés de trente ans prisonnier en Espagne, ils lui croïoient l'humeur espagnole. Par la même raison, les Princes ne doivent point s'absenter longtems de leurs Etats, parce qu'on croit à leur retour, qu'ils aportent des humeurs étrangéres.

3 Un Prince, qui n'est pas aimé de ses Sujets, doit éviter autant qu'il peut d'être en guerre, ou en mauvaise intelligence avec de puissans voisins. Loüis XI. dit Commines, ne vouloit rien métre en hazard, & il ne le fesoit pas seulement pour la crainte du Duc de Bourgogne, mais par apréhension des désobéïssances qui pouroient ariver en France, s'il venoit à perdre une bataille; car il savoit, qu'il n'étoit pas bien voulu de ses Sujets, & particuliérement des Grans. Et il m'a dit souvent, qu'il le trouveroit bien, si ses afaires aloient mal. *Chap. 1. du livre 4. de ses Mémoires.*

1 Pour entretenir la paix dans un Etat monarchique, il ne faut pas, que les Grans s'y mêlent du Gouvernement; car leur ambition fait, qu'ils ne sont jamais d'acord ensemble. Les plus foibles voulant l'égalité, & les plus forts ne s'en contentant pas, les uns sont toujours bandez contre les autres; de sorte que l'Etat est toujours déchiré par leurs querelles, jusqu'à ce qu'il vienne un Prince, qui ait le courage & l'adresse de reprendre toute l'autorité, que les uns & les autres ont usurpée.

2 Le plus grand honneur, qu'une Nation étrangére puisse faire à un Prince, est de vouloit bien recevoir un Roi de sa main, particuliérement, lorsque c'est une Nation égale ou presque égale en puissance, comme étoient les Partes à l'égard des Romains. *Sociis virium æmulis*, dit Tacite, *cedentibusque per reverentiam*. Ann. 12. i. e. les Partes, qui ne cédent aux Romains, que par déférence & par amitié.

3 Un nouveau regne, dit Cabrera, ou un nouveau Ministére, est toujours celui, qui plaît davantage au peuple, qui en cela déroge à la coûtume presque générale de loüer le passé, & de condanner le présent. Comme le successeur est toujours diférent de son prédécesseur, soit pour l'âge, ou pour les maniéres, quelque bonnes

NOTES HISTORIQUES.

b Justin dit, que lorsque Vononés fut mis entre les mains d'Auguste, ce Prince dit, que le Roïaume des Partes deviendroit à la fin partie de l'Empire Romain, si les Romains donnoient des Rois aux Partes. *Juris Romanorum futuram Parthiam affirmans, si ejus regnum muneris ejus fuisset. Lib.* 42.

c Dans l'entrevüe, que Caius Cesar & Phraatés eurent sur l'Eufrate, ce Roi passa le premier à la rive de Caius, & puis Caius passa à la rive du Roi. *Paterc. Hist. 2. ch.* 101.

d Quatre fils, & quatre petits-fils.

Mais ils ne furent guére à se repentir 4 d'avoir été chercher dans un autre monde un Roi imbû des maximes de leurs ennemis. Quelle honte, disoient-ils, que le Roïaume des Arsacides soit tenu sur le pié d'une Province Romaine, & donné *comme un simple Gouvernement!* Où est le courage de ces Partes, qui ont tué Crassus *e*, & chassé Marc-Antoine *f*? Quoi, les Partes avoir dégénéré jusqu'à recevoir pour Maître un esclave de Tibére, lequel a passé tant d'années dans la servitude? Il excitoit lui-même leur indignation & leur mépris par une conduite toute diférente de celle de ses ancêtres, n'aimant ni la 5

RE'FLEXIONS POLITIQUES. qualitez, qu'ait eües le prédécesseur, celui, qui succéde, est encore plus agréable. On se lasse & on se dégoûte de tout, & particuliérement de tout ce qui est uniforme; un même manger servi deux jours de suite devient insipide; un chemin tout uni lasse & fatigue, s'il est long. *Chap. dernier du livre 7.* Le Cardinal Delfin me disoit un jour, qu'à Rome il n'y avoit point de Papes plus haïs que ceux, qui regnoient longtems, & que *la longhezza del dominare* (c'est le mot dont il usoit) en rendoit un bon aussi insuportable qu'un mauvais.

4 Tacite dit, que les Partes regretoient leurs Princes, quand ils étoient absens, & se dégoûtoient d'eux, quand ils étoient présens. *Parthos absentium æquos, presentibus mobiles. Ann. 6.* Par le premier endroit Vononés, qui avoit été absent si longtems, leur devoit être tres-agréable à son retour; mais par le second, il ne pouvoit pas manquer d'éprouver bientôt leur inconstance. Outre que c'est l'ordinaire des hommes d'avoir bonne opinion des absens, *majora credi de absentibus. Hist. 2.* & de se trouver deçûs, quand ils les voïent, parce qu'il est bien plus facile de concevoir une haute idée de ceux, que l'on aime sans les connoître, que de répondre à une grande atente, lorsqu'on est connu.

5 Selon Xénofon, la Chasse est la plus véritable image de la Guerre, puisqu'il ne se voit rien à la Guerre, qui ne se voïe à la Chasse; & par conséquent la Chasse est le plus utile divertissement, que puisse prendre un Prince, qui veut devenir grand Capitaine. David s'ofrant à Saül pour aler combatre Goliat, alégue pour preuve de son courage, & de son expérience, qu'il a poursuivi le lion & l'ours, & qu'il les a étoufez & tuez, en leur serrant la gueule avec ses mains. (*1. Reg. 17.*) Exemple du raport qu'il y a entre la Chasse & la Guerre. Commines dit, que de tous les plaisirs la Chasse étoit celui, que Loüis XI. aimoit davantage; mais qu'il n'en revenoit presque jamais, qu'il ne fût en colére contre quelqu'un. *Car c'est matiére*, ajoûte-t-il, *qui n'est pas conduite toujours au plaisir de ceux, qui la conduisent.* [Chose à remarquer pour les Princes, qui aiment ce divertissement, & pour ceux, qui y vont avec eux.] *Chap. 13. du livre 6. de ses Mémoires.*

NOTES HISTORIQVES.

e Il fut tué avec la plus grande partie de l'Armée Romaine par la Cavalerie du Roi Orodés, pére de Phraates: & les Partes aloient s'emparer de la Sirie, dont il étoit gouverneur, si Caius Cassius, qui servoit dans cete armée en qualité de Questeur, ne les en eût chassez. *Paterculo chap. 46. du livre 2. de son Histoire.*

f Etant entré avec seize légions dans l'Arménie, il traversa la Medie, pour aler ataquer les Partes. Mais comme il s'avançoit dans le païs ennemi, il rencontra Phraates, Roi des Partes, & Artavasdés Roi de Medie, qui l'empêchérent de passer l'Eufrate; & défirent son Lieutenant Oppius Statianus avec deux légions

Chasse *g*, ni les chevaux *6*, alant par les villes en litiére, & dédaignant leurs festins. Ils se moquoient de ce qu'il avoit des Grecs à sa suite, & de ce que tous les utensiles de sa maison étoient cachetez de son seau. Enfin, son abord facile & son humeur afable passoient pour de nouveaux vices, ces vertus leur étant inconnües ; & ils haïssoient également ce qu'il y avoit de bon & de mauvais en lui, parce que tout cela répugnoit à leurs mœurs *7*.

III. Ils apellent donc un Prince du sang des Arsacides, élevé en Perse, nommé Artabanus, qui, aprés avoir été défait à la premiére rencontre, ramassa de nouvelles forces, & chassa du Roïaume Vononés, qui se sauva en Arménie, où il n'y avoit point alors de Rois. Céte Province chanceloit entre les Romains

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

6 Parmi une nation, comme les Partes, dont toute la force consistoit dans la Cavalerie, un Roi ne peut avoir un defaut plus remarquable que celui de n'être pas bon homme de cheval. Les Polonois, qui ressemblent beaucoup aux Partes, ne pouroient jamais soufrir un Roi, qui ne fût pas Cavalier. On sait le mépris, qu'ils fesoient du Roi Michel Wisniovecki.

7 Jamais un Prince, qui va regner en païs étranger, ne sera agréable à ses nouveaux Sujets, s'il ne se conforme à leurs mœurs, du moins au commencement de son regne. Les vertus, qui leur seront inconnües, leur paroîtront des vices, s'il n'a l'adresse de s'acommoder, durant quelque tems, à leurs vices, comme à des vertus. Italus, Roi des Cherusces, se concilia l'afection de ce peuple, en fesant quelquefois la débauche, quoiqu'il fût né à Rome, & qu'on l'eût élevé dans des maximes toutes contraires à celles de ces Barbares. Charle-quint, au raport de Strada, avoit l'esprit si maniable, qu'il changeoit de mœurs, aussi facilement que de sejour, vivant à l'Alemande, en Alemagne ; à l'Italienne, en Italie ; à l'Espagnole, en Espagne ; & par-tout aussi aimé qu'en Flandre, qui étoit le païs de sa naissance. Au contraire, Filippe II. à force d'afecter d'être & de paroître Espagnol à tout le monde, se rendit insuportable aux Anglois, & odieux aux Flamans, acoutumez de long-tems à l'humeur afable & populaire de Charle-quint. Commines dit, qu'un Prince, qui va en païs étranger, a bien besoin d'être sage, pour acorder toutes ses vielles. *Chap. 3. du livre 6.*

NOTES HISTORIQUES.

& toute la Cavalerie qu'il conduisoit. Ensuite, il fut contraint de lever le siege de Praaspa Capitale de la Medie, & d'envoïer demander la paix à Phraatés, qui la lui donna à des conditions, que l'on n'impose qu'aux vaincus. *Justin liv 42.* Antoine, dit Patercule, ne laissoit pas de donner le nom de victoire à sa fuite, parce qu'il etoit sorti en vie des mains des ennemis, quoiqu'il eût perdu le quart de son armée, tout son bagage, & toutes ses machines de guerre. *Chap. 82.*

g Saluste dans le Prologue de son *Catilina*, met la Chasse au nombre des métiers & des exercices serviles. *Non fuit consilium socordiâ atque desidiâ bonum otium conterere ; neque verò agrum colendo, aut venando, servilibus officiis intentum, ætatem agere.* Raisonnant en cela, comme Romain, car de son tems les Romains ne chassoient point ; & il se voit dans Suétone, que Tibére nota d'infamie un Chef de légion, qui avoit envoïé quelques soldats à la Chasse. Où il faut remarquer, que les Républiquains n'ont jamais été grans chasseurs, parce qu'ils se sont toujours apliquez aux afaires du Gou-

&

& les Partes *1*, depuis la trahison d'Antoine, qui aïant invité le Roi Artavasdés à une entrevûe sous couleur d'amitié, le chargea de chaines *h*, & puis le fit mourir *2*. Car son fils Artaxias, pour vanger sa mort, prit le parti des Partes, & par leur apui se maintint dans la possession de l'Arménie, jusqu'à ce qu'il fut tué par la perfidie de ses plus proches. Aprés quoi Auguste donna ce Roïaume à Tigranés *i*, qui y fut conduit par Tibére. Mais Tigranés ne regna pas longtems, ni ses enfans non plus, quoiqu'ils se fussent mariez ensemble, & associez à la Roïauté selon leur coutume *k*. Artavasdés y fut apellé par Auguste, & depuis fut dépoüillé, mais il nous en coûta beaucoup de sang. Ou, mais ce ne fut pas sans qu'il nous en coûtât, &c.

IV. Le soin de pacifier l'Arménie fut donné à Caius Cesar *l*, qui y mit pour Roi Ariobarzanés, Méde d'origine, mais agréable aux Arméniens, à-cause de sa belle prestance *1*,

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Un Prince, qui a ses Etats situez entre deux voisins plus puissans que lui, est toujours contraint de se ranger du côté de celui, qui est le plus fort, ou le plus hureux. Or comme les Romains & les Partes étoient presque égaux en force, ainsi que je le viens de marquer, & que la fortune se déclaroit, tantôt pour les uns, tantôt pour les autres; *multa Romanis secunda, quedam Parthis evenisse.... damnis mutuis.* Ann. 15. l'Arménie, qui dépendoit également des uns & des autres; (car les Romains en avoient la souveraineté en propre, & les Partes la possession) épousoit les intérets de celui des deux Empires, qu'elle craignoit davantage, toujours partagée entre l'obéïssance & la révolte.

2 C'est, dit Commines, grande folie à un Prince, de se soumétre à la puissance d'un autre, particuliérement, quand ils sont en guerre, *ou qu'ils ont eu quelque querelle ensemble:* & est grand avantage aux Princes, d'avoir lû les Histoires, où se voïent de telles entrevûes, & de grandes tromperies, que quelques-uns des anciens ont faites les uns envers les autres, aïant pris & tué ceux, qui en telle sûreté s'étoient fiez..... L'éxemple d'un est assez, pour en faire sages plusieurs, & leur donner envie de se garder. *Chap. 6. du livre 2. de ses Mémoires.*

1 La bonne mine & la riche taille ne sont pas toujours de bons garans du mérite

NOTES HISTORIQUES.

vernement. Ainsi, il ne faut pas s'étonner, si les Nobles-Venitiens ne sont ni chasseurs, ni guerriers. Ils ne savent pas méme monter à cheval, car outre qu'ils n'ont point de chevaux dans leur ville, ils ne se soucient pas d'être Cavaliers, parce qu'ils ne font la guerre que par mer, toutes les charges militaires de terre se donnant aux Etrangers. Cabrera apelle la Chasse l'exercice roïal, *Real exercicio de la caça:* & dit que Filipe II. s'y plaisoit fort. *Chap. 1. de son Histoire.*

h Mais de chaines d'or, dit Patercule, pour rendre plus d'honneur à la Roïauté. *Regem Armeniæ Artavasden, fraude deceptum, catenis, sed, ne quid honori deesset, aureis vinxit. Hist. 2. Argenteis catenis vinxit*, dit Dion, *quia nimirum turpe erat Regem ferreis in catenis haberi. Lib. 49* Ce Roi avoit beaucoup contribué au malheureux succés de l'expédition d'Antoine contre les Partes.

i Frére d'Artaxias.

k Dans le Levant, le frére & la sœur se marioient ensemble, & regnoient en commun. Il y en a plusieurs exemples dans la famille des Prolemées d'Egipte. Dion dit, que Cléopatre fut mariée avec Prolemée son frére aîné, & Arsinoë avec un autre Prolemée son cadet.

l Fils d'Agrippa.

& des bonnes qualitez de son esprit ; toutefois ils ne voulurent point de ses enfans aprés sa mort, qui survint inopinément. Ils voulurent goûter de la domination d'une femme, nommée Erato, mais ils la chassérent bientôt *2*. Enfin, aprés avoir été quelque tems sans maître plutôt qu'en liberté, las de vivre incertains & sans discipline *3*, ils apellérent à la Couronne Vononés *4*, qui étoit fugitif. Mais si tôt qu'Artabanus fit des menaces, Vononés voïant, qu'il y avoit peu de fonds à faire sur eux, & peu à espérer des Romains, qui auroient à soutenir la guerre contre les Partes, s'ils entreprenoient sa défense, accepta les ofres de Creticus Silanus, Gouverneur de Sirie, qui *au-lieu de lui donner une retraite*, le fit investir comme un prisonnier, mais sans lui ôter le nom de Roi, ni lui rien

Réflexions Politiques. des beaux hommes, mais du moins elles servent à imposer au peuple, dont tout le jugement est dans les yeux. Ainsi, ce n'est pas sans raison, que les Princes ont tant de soin d'avoir un bel extérieur ; car tout le monde voit leur corps, & tres-peu de gens voïent leur esprit. Cabrera dit, que la premiére fois que les Reines Marie & Eléonor, sœurs de Charle-quint, virent Filippe, Prince d'Espagne, il leur parut petit de corps, tant elles étoient acoutumées à voir des Alemans. Comme si le corps humain, ajoute-t-il, étoit une cage, qui pour être trop petite & trop étroite, ne pût pas loger l'esprit, pour qui toute la Terre n'est pas une assez vaste cariére. *Chap. 3. du livre 1. de son Histoire.* Don Juan Antonio de Vera raporte une loi du Roi Don Alonso el Sabio, (celui qui a compilé un Coutumier, qu'ils apellent *las Partidas*) par laquelle il recommande aux Rois de Castille de n'épouser que des femmes bien faites, afin que leurs enfans soient beaux & bien taillez, ce qui importe beaucoup aux fils des Rois. Le même Auteur ajoute, que les Ambassadeurs de Pologne, qui aportérent au Duc d'Anjou le decret de son élection, lui dirent, qu'il en avoit en partie l'obligation à sa belle prestance, & à sa mine charmante. *Dans le Discours 2. de son Ambassadeur.* La Reine Marguerite, sa sœur, dit, que la beauté, qui rend toute action agréable, florissoit tellement en lui, qu'il sembloit qu'elle fît à l'envi avec sa bonne fortune, laquelle des deux le rendroit plus glorieux. *Livre 1. de ses Mem.*

2 La Ginécocratie est le pire de tous les Gouvernemens. Car ce sexe, dit Tacite, n'est pas seulement imbécille & voluptueux, & par conséquent, inhabile au maniment des afaires d'Etat ; mais outre cela, il est cruel, indocile, & desireux d'étendre son pouvoir à l'infini, si l'on ne met un frein à sa convoitise. Le Proféte Isaïe (*chap. 3.*) menace les Juifs de la domination des enfans & de celle des femmes, comme de deux maledictions égales. Ainsi, il ne faut pas s'étonner, si la Ginécocratie est si odieuse dans les Etats même, où les femmes ont droit de succéder, ni pourquoi divers peuples l'ont bannie pour jamais de leur Empire.

3 L'Anarchie est le plus misérable état, où puisse tomber un Roïaume, ou une République ; & c'est l'unique fleau, qui puisse faire regreter le gouvernement des femmes. Car il est impossible, que la société civile subsiste sans maître, & sans loix. C'est-pourquoi l'Anarchie a toujours été de courte durée.

4 Un Etat a beau changer de forme de gouvernement, tôt ou tard il retournera à celle, qu'il a eüe dans son origine. Le premier gouvernement est au corps politique ce que l'air natal est au corps humain.

épargner de toute la pompe de la Roïauté *5*. Nous dirons en son lieu, comme il essaïa de se dérober à céte moquerie *6*.

V. Au reste, Tibére ne fut pas fâché des troubles de l'Orient, qui lui fournissoient un prétexte, pour séparer Germanicus d'avec des légions acoutumées à n'obéïr qu'à *7* lui *m*, &

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

5 Ce n'est pas le titre, ni l'apareil, qui fait un Roi, c'est le pouvoir; la majesté est dans les fonctions, & non point dans les ornemens; & c'est pour céte raison, que le titre de majesté n'apartenoit pas au Sénat de Rome, quoiqu'il en eût toutes les marques extérieures, c'est-à-dire, les faisseaux, la robe de pourpre, la chaise d'ivoire, &c. mais au peuple, en qui résidoit la plénitude de la puissance. Têmoin céte formule, qui se prononçoit à haute voix à l'ouverture de tous les Comices, *Velitis, jubeatis, Quirites*, qui est le nom qu'on donnoit à l'assemblée du peuple. Cabrera dit, que Filippe II. aïant épousé Marie Reine d'Angleterre, & reçu de son pére la renonciation du Roïaume de Naples en faveur de ce mariage, trouvoit fort mauvais, que son pére en retinst l'administration & les revenus, dautant qu'il n'étoit ainsi Roi de Naples & d'Angleterre, que de titre & de nom. Encore y avoit-il des Anglois, qui ne l'apelloient point autrement, que le mari de la Reine. *Ch. 5. & 7. du liv. 1. de son Hist.* Les Comtes d'Egmont & d'Horne aïant été arêtez par le Duc d'Alve, sans la participation de la Duchesse de Parme, Gouvernante des Païs-bas, céte Princesse, qui voïoit, que le Duc avoit, outre un pouvoir fort étendu, des ordres secrets, qui ne lui laissoient plus que le nom de Gouvernante, pria Filippe II. de la retirer de ces Provinces, disant, qu'il n'étoit ni convenable à son service, ni honorable à celle, qu'il vouloit bien apeller sa sœur, d'y rester avec un titre sans autorité. *Strada livre 6. de sa premiére Décade.*

6 Un Prince dépoüillé de ses Etats ne reste pas volontiers entre les mains de celui, qui s'en est emparé, quelque bon traitement qu'on lui fasse. Car c'est orner par sa présence le triomfe du Vainqueur, ou de l'Usurpateur. Ferdinand le Catolique assigna des terres & des revenus à Boabdil, sur qui il avoit ou conquis, ou usurpé le Roïaume de Grenade; mais ce Prince ne tarda guére à passer en Afrique. Car, dit Mariana, ceux qui se sont vûs Rois, n'ont pas assez de constance, ni de patience, pour mener une vie privée. *Chap. 18. du livre 25. de son Histoire d'Espagne.*

7 Quelque grande que paroisse être la fidélité d'un Sujet, à qui une armée, ou une Province, a ofert la souveraineté, il est de la prudence du Prince de le retirer, sous quelque prétexte spécieux, d'entre les mains de céte armée, ou de céte Province, de peur que l'infidélité d'autrui & l'ocasion ne lui inspirent à la fin l'envie d'accepter ce qu'on lui pouroit encore ofrir. Les mutins des légions Germaniques avoient ofert leur service à Germanicus, résolus de le suivre par-tout, s'il vouloit se saisir de l'Empire; (*Ann. 1.*) & par conséquent, Tibére avoit sujet de se défier

NOTES HISTORIQUES.

m Filippe II en usa presque de même envers Aléxandre Farnese, son neveu. Il l'envoïa en France au secours de la Ligue, pendant que sa présence étoit absolument nécessaire dans les Païs bas, où il avoit commencé de rétablir l'autorité roïale, en fesant retourner l'Archiduc Matias en Alemagne; le Duc d'Alençon en France; le Comte de Licestre en Angleterre; & le Prince d'Orange en Hollande. Car son absence donna de nouvelles forces aux Rebelles, & fut cause, qu'ils recouvrérent une grande partie de ce qu'ils avoient perdu. Ainsi, Don Carlos Coloma a bien raison de dire, que Filippe II. agit en cela contre toutes les régles de la Politique. *Livre 2. & 3. de ses Guerres de Flandre.*

pour l'expofer à de nouveaux dangers en lui donnant de nouveaux emplois. Mais plus il étoit haï de fon oncle, & aimé de fes foldats, plus il cherchoit à terminer la guerre par un dernier combat, penfant inceffamment à tout ce qui lui avoit bien ou mal réüffi depuis trois ans, qu'il commandoit en Alemagne. Il confidéroit, que les Alemans étoient toujours vaincus en bataille rangée, & dans les lieux égaux; que les bois, les marais, la courte durée de l'efté, & la longueur de l'hiver leur étoient favorables; que fes foldats fe foucioient moins des bleffures, que de la fatigue du chemin, & de la perte de leurs armes, *qui s'enroüilloient & s'ufoient*; que les Gaulois fe laffoient de fournir des chevaux; que le bagage prodigieux, qu'on menoit, étoit aifé à ataquer, & tres-dificile à défendre: au-lieu que fi l'on entroit par mer, il étoit aifé de furprendre les ennemis, à qui la navigation étoit inconnüe. Outre que l'on commenceroit la guerre de meilleure heure, & qu'on porteroit par l'embouchure des fleuves les légions, les vivres, les chevaux, & le bagage, jufqu'au fond de l'Alemagne, fans courir aucun rifque. Il réfolut donc de s'en tenir à cet expédient.

Reflexions Politiques, de la fidélité de Germanicus, & de l'afection que ces légions avoient pour lui, & pour Agrippine, qui leur fefoit inceffamment des largeffes. La fatisfaction, que les Napolitains avoient du gouvernement de Gonçalo Hernandez, qu'ils apelloient par excellence le Grand Capitaine, fut la principale caufe de la réfolution que prit Ferdinand le Catolique de le faire retourner en Efpagne, fous l'efpérance de le récompenfer de la Grand' Maîtrife de l'Ordre de S. Jaques, qui étoit la premiére dignité du Roïaume.

VI. Pendant qu'il envoïe P. Vitellius, & C. Antius recevoir le tribut des Gaules, Silius, Anteïus, & Cecina font emploïez à équiper une flote. On crut, que mille navires fufiroient, & l'on y travailla inceffamment. Les uns avoient la poupe & la proüe étroites, & le ventre large, pour refifter mieux à la violence des vagues; les autres avoient le fond plat, pour pouvoir aborder *lorfque la marée feroit baffe*; plufieurs étoient à double timon, pour prendre terre des deux côtez, fans perdre de tems à tourner; & beaucoup d'autres furent couverts de ponts pour porter les machines de guerre, les chevaux, & les vivres. Enfin, tous ces vaiffeaux étoient faits pour aler à voiles & à rames, & les foldats rendoient encore céte flote plus redoutable par le grand bruit qu'ils fefoient fur le rivage. L'Ifle de Batavie *n* fut choifie pour le rendez-vous de l'armée, à-caufe qu'elle étoit facile à aborder, & commode pour affembler les troupes, & pour porter la guerre en Alemagne. Car le Rhin, qui par-

---

NOTES HISTORIQUES.

n La Hollande.

tout ailleurs n'a qu'un canal, ou du moins n'est coupé que d'isles fort petites, se sépare à l'entrée de la Batavie, comme en deux riviéres, dont l'une, qui traverse l'Alemagne, garde son nom & la rapidité de son cours, jusqu'à ce qu'elle se perde dans l'Océan : l'autre, qui borde la Gaule, est plus large & plus paisible, & ceux du païs l'apellent Wahal *o* ; nom, qu'elle change encore en celui de la Meuse, par la vaste embouchure de laquelle elle se va décharger aussi dans l'Océan.

VII. Pendant qu'on met ces navires en mer, Germanicus envoïe Silius, son Lieutenant, avec un Camp volant, faire une irruption dans le païs des Cattes ; & lui avec six légions va secourir un Fort bâti sur la Lipe, que les ennemis assiégeoient. Mais Silius à-cause des pluies, qui survintent, ne pût faire autre chose, que d'enlever la femme & la fille d'Arpus, Prince des Cattes, avec un peu de butin ; & Germanicus n'eut pas le tems de livrer combat aux assiégeans, qui s'évadérent au bruit de sa venüe. Comme ils avoient démoli le tombeau dressé aux légions de Varus, & un ancien autel consacré à Drusus, il rebâtit l'autel, & pour rendre plus d'honneur à son pére, fit des courses à l'entour *p* avec ses légions. Pour le tombeau, il ne trouva pas à propos d'en dresser un autre, mais il fit fortifier tout de nouveau tout ce qui étoit entre le Fort d'Alisone & le Rhin, & il y mit de nouvelles bornes.

VIII. Ce fut aprés que la flote fut arivée, & les vivres envoïez, qu'aïant distribué les navires aux légions & aux Aliez, il entra dans le Canal apellé du nom de Drusus *q*, & pria son pére de favoriser les desseins d'un fils, qui suivoit son exemple & ses traces. De là il navige heureusement par les lacs & par l'Océan jusqu'à l'embouchure de l'Amise, & il débarque ses soldats en un lieu de même nom *r*, qui est à main gauche, au-lieu qu'il faloit aler à main droite, pour entrer dans les terres des ennemis ; faute, qui fit perdre plusieurs

---

NOTES HISTORIQUES.

o Aujourdui Wale.

p C'etoit une cérémonie, qui se fesoit chez les Romains aux funérailles des Princes & des persIonages illustres. *Exercitus*, dit Suétone parlant de Drusus, *honorarium ei tumulum excitavit, circa quem deinceps stato die quotannis miles decurreret.* Ces autels étoient comme nos Epitafes.

Hectoreum ad tumulum, &c.

Et geminas, causam lacrymis, sacraverat aras. Virg. Æn. 5.

Aggeritur tumulo tellus, stant manibus aræ. Æn. 3.

q C'étoit un Canal, que Drusus fit tirer entre le Rhin & l'Issel, depuis Arnheim jusqu'à Doesburg, qui veut dire ville de Drusus, pour transporter son armée du Rhin dans le Golfe de Zuyder-zee, & de là dans l'Ocean.

r Il y avoit un lieu, qui s'apelloit Amise, de même qu'il y avoit le Fort & la riviére d'Alisone : & comme le lieu & le fleuve, dit Mr Ryck dans ses Notes, avoient un même nom, c'est encore aujourdui de même. Car l'Ems donne son nom à la ville d'Embden.

jours à bâtir des ponts pour le passage de l'armée. Cependant, la Cavalerie & les légions passérent les premiéres lagunes sans danger, parce que la marée ne montoit pas encore ; mais les Aliez, qui suivoient, furent surpris par le flux, & plusieurs d'entre les Bataves, qui étoient avec eux, se noïérent en voulant braver les eaux, & montrer leur adresse à nager. Comme Germanicus campoit, on lui aporte la nouvelle de la révolte des Angrivariens *ſ*, qu'il avoit laissez derriére : mais Stertinius, qui y fut envoïé avec de la Cavalerie & de l'Infanterie armée à la legére, ne tarda guére à vanger céte perfidie par le fer & par le feu.

IX. Comme il n'y avoit plus que le Weser entre les Romains & les Cherusces, Arminius se presente sur le rivage avec les autres Grans du païs, & aprés avoir apris, que Germanicus étoit arivé, demande la permission de parler à son frére. Ce frére s'apelloit Flavius, & servoit dans nos armées, fort estimé pour sa fidélité, & pour avoir perdu un œil dans un combat donné, peu d'années auparavant, sous le commandement de Tibére. Germanicus consent à l'entrevüe, & Flavius va trouver Arminius, qui renvoïant tous ceux de sa suite, le prie de faire pareillement retirer les Archers, qui bordoient nôtre rivage. Quand ils furent seuls, Arminius lui demanda, d'où venoit qu'il étoit borgne *t*, & Flavius racontant, que cet accident lui étoit arivé dans un combat, & que pour récompense on lui avoit augmenté sa pension, & fait present d'un colier, d'une couronne *u*, & de

NOTES HISTORIQUES.

ſ Peuples, qui habitent entre l'Ems & le Weser.

t Je rens ainsi, *unde ea deformitas oris?* au-lieu de dire, le visage balafré, ou cicatrisé, parce que Tacite parlant de Sertorius, d'Hannibal, & de Civilis, qui étoient tous trois borgnes, il se sert de la même expression, *simili*, dit-il, *oris dehonestamento. Hist.* 4. Outre que la demande d'Arminius doit se raporter à ce qui précéde, savoir, *amisso per vulnus oculo*

u Ces couronnes étoient de plusieurs sortes, mais toutes de matière fort commune. La couronne trionfale, qui étoit la plus noble de toutes, étoit de laurier, mais le luxe, qui fait toujours la guerre à la médiocrité, mit depuis en usage les couronnes d'or pour les Généraux victorieux, & ce present s'apelloit *Aurum coronarium.* La couronne obsidionale, que les soldats presentoient à leur Général, pour avoir fait lever le siege aux ennemis, étoit faite d'herbes, parce qu'autrefois les vaincus donnoient une poignée d'herbes au vainqueur, pour marquer, qu'il entroit en possession de leurs terres. *Pline livre* 22. *chap.* 3. *&* 4. Il estime céte couronne plus que toutes les autres, à-cause que c'étoit l'unique, qui se donnoit aux Généraux par les soldats, au-lieu que les soldats recevoient les autres de leur Général. Sicinius Dentatus, qui avoit obtenu huit couronnes d'or, trois murales, & quatorze civiques, n'en eut jamais qu'une obsidionale. La civique étoit de chesne, ou d'yeuse, & se donnoit, pour avoir sauvé la vie à un citoïen, & tué celui, qui la lui vouloit ôter. La murale & la *castrense* ou *vallaire* se donnoient à ceux, qui avoient monté les premiers à la bréche, ou forcé le Camp des ennemis. Ce qui étoit marqué sur ces couronnes par des crenaux, ou par une palissade en graviire. Ceux, qui obtenoient l'Ovation, i. e. le petit triomfe, portoient une couronne de mirte sur la téte. Paterculle dit, qu'Agrippa, gendre d'Auguste, fut le premier, qui, parmi les Romains, fut honoré de la couronne navale. *Hist* 2. *chap.* 81. Céte sorte de Couronne avoit pour marque des proües de navires gravées tout autour, d'où elle fut apellée

quelques autres marques d'honneur militaires *1*, Arminius se moqua de lui pour s'être fait esclave à si vil prix.

X. Là dessus ils commencérent à se piquer tous deux. Flavius alégue la majesté de l'Empire, la puissance de l'Empereur, la sévérité des Romains envers les vaincus, & leur clémence envers ceux, qui se rendoient volontairement ; enfin, le bon traitemenr, que l'on fesoit à sa femme & à son fils. Arminius au contraire insiste sur l'amour *indispensable* de la parrie, sur l'ancienne liberté Germanique, sur la révérence due aux Dieux rutélaires du païs, & le conjure au nom de sa mére, qui joignoit ses priéres avec les siennes, de vouloir plutôt servir de Général à sa nation, que d'y passer à jamais pour un déserteur, & pour un traître. De là venant de part & d'autre aux re-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Ce n'est pas la matiére du don, qu'on estime dans ces récompenses, mais l'opinion qu'en ont les hommes. Leur vénération ne s'adresse pas au métal du colier, de la couronne, ou de la croix, mais au pourquoi. Ainsi, il importe peu, que ces marques extérieures soient d'or, d'argent, de cuivre, de bois, ou d'étofe. Ce sont des *armes d'enqueste*, qui par exciter la curiosité de ceux, qui les voïent, atirent le respect & l'admiration à celui, qui les porte. T. Labienus aïant donné des bracelets d'or (don militaire, que les soldats portoient au bras gauche) à un Cavalier, qui avoit fait de belles actions, Scipion dit à ce Cavalier, qu'il estimoit beaucoup, *Tu es partagé en homme riche*, comme pour lui dire, *Tu ne l'es pas en homme de guerre*. Le Cavalier honteux de céte raillerie ala jeter ce present aux piez de Labienus ; aprés quoi Scipion, son Général, lui aïant envoïé des bracelets d'argent, il s'en tint extraordinairement honoré. Témoignage, qu'il est facile aux Princes de récompenser leurs serviteurs & leurs soldats à peu de frais ; & que les braves gens font plus de cas de ce qui les honore, que de ce qui les enrichit. Sébastien, Roi de Portugal, fesant present d'un poignard garni de pietreries au jeune Duc de Pastrane, fils de Ruy Gomez de Silva, Prince d'Eboli, ce Duc, qui n'avoit que quinze ans, le tira sur le champ, & dit en touchant la lame, sans se soucier des pierreries, *Elle est tres-bonne. Cabrera chap. 10. du livre 11. de son Filippe II.* Pour conclusion, je dirai, que les Princes donnent le prix qu'ils veulent aux choses, & que le fer & le plomb sont plus précieux entre leurs mains, quand ils savent s'en servir à propos, que ne l'est l'or entre celles des Sujets. Si le poil honteux d'une Dame de Bruges a bien pû servir de cause & de principe à un Ordre, dont les Rois d'Espagne & les Empereurs font gloire de porter le colier, qu'y a-t-il de si vil & de si bas, qui ne puisse fournir aux Princes un fonds inépuisable de quoi récompenser les Grans.

NOTES HISTORIQUES.

corona rostrata. Or les Romains, dit Cabrera, avoient mis en usage les couronnes d'herbes & de bois, & les anneaux de fer, pour exclure la récompense mercenaire, en séparant le profit d'avec la gloire, & pour graver avec le burin du point-d'honneur l'amour de la vertu dans les cœurs. *Chap. 12. du livre 8. de son Histoire.* Ces sortes de récompenses, ajoute un Moderne, n'ont point de bornes, parce que la Roïauté est une source, d'où naissent incessamment de nouveaux honneurs & de nouvelles dignitez, tout de même que du soleil naissent à chaque moment des traits de lumiere, qui bien loin d'épuiser sa fécondite, le font luire davantage. *Chap. 9. de la Politique de France.*

proches & aux injures *1*, la riviére, qui les séparoit, ne les eût pas empêchez de se batre, si Stertinius acourant au bruit n'eût retenu Flavius, qui transporté de colére *2* demandoit son cheval & ses armes. A l'autre bord on voïoit Arminius, qui d'un air menaçant nous défioit au combat; car il y avoit beaucoup de choses, qu'il disoit en latin, comme aïant servi quelque tems dans nos armées, en qualité de Commandant des troupes auxiliaires de son païs.

XI. Le lendemain, les Alemans se rangérent en bataille au delà du Weser. Germanicus ne croïant pas qu'il fût de la prudence d'un Général d'hazarder un combat *1*, avant que d'avoir dressé des ponts, & mis des gens pour les garder, fit passer à gué sa Cavalerie, sous la conduite de Stertinius, & du Primipile *x* Emilius, qui s'écartérent fort l'un de

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Les entrevües des Grans aigrissent plus les esprits, qu'elles ne les adoucissent; car il s'y dit toujours quelque chose, soit par eux, ou par ceux, qui les acompagnent, d'où ils prennent ocasion de se séparer ennemis.

2 Ceux même, qui ont renoncé à leur honneur, & qui font gloire de leur scélératesse, s'ofensent d'être apellez traîtres. Flavius avoit soufert patiemment la raillerie sanglante d'Arminius, qui lui avoit reproché d'être l'esclave des Romains; [*irridente Arminio vilia servitii pretia*] mais si-tôt que son frére l'eut apellé traître, il ne pût dissimuler davantage; & sans Stertinius, qui l'arêta de vive force, il aloit vanger cête injure. Je ne puis omêtre ici la réponse que fit sur l'échafaut un Juan Bravo, à qui on aloit couper la têe. A ces mots de la sentence, *a estos Cavalleros por traidores*, que le boureau prononçoit à haute voix, il s'écria: *Tu en as menti, & tous ceux qui te le font dire:* Saillie, qui véritablement ne montroit pas un cœur contrit; mais qui du moins en marquoit un, peu taché du crime de trahison. Ce sont les termes de Don Juan Antonio de Vera dans l'*Epitome de la Vie de Charle-quint.*

1 Un bon Général ne doit jamais hazarder une bataille, qu'il n'ait mis bon ordre à tout; c'est commencer à vaincre, que de commencer par ne pouvoir être vaincu. » Cet article entendoit bien le Roi Loüis XI. dit Commines; il étoit » tardif à entreprendre, mais à ce qu'il entreprenoit, il y pourvoïoit si bien, qu'à » grand' peine eût-il pû manquer d'être le plus fort, & que la maîtrise ne lui en » fût demeurée. *Chap.* 10. *du livre* 2. Prosper Colonne & le Duc d'Alve, son imitateur, ne vouloient jamais donner de bataille, qu'ils ne fussent assûrez de la gagner. *Voïez la note* 1. *de l'article* 40. *du premier livre.* Henri IV. aïant envoïé demander bataille aux Ducs de Parme & du Maine, le premier répondit au héraut, (ce sont les termes du Chancelier de Chiverny) que le Roi d'Espagne l'avoit en-

NOTES HISTORIQUES.

x Les Primipiles étoient les Lieutenans Colonels des légions. Chaque Primipile commandoit à tous les Centurions ou Capitaines de sa légion. *Qui primus Triariorum Centurio, sive Triariorum manipulo in prima cohorte præerat, atque reliquos omnes Centuriones dignitate antceibat, Primopilus, sive Primipilus, sive Primipili Centurio vocabatur.* Rosin. Antiquit. Rom. lib. 10. cap. 7

l'autre,

l'autre, pour séparer les forces des ennemis. Cariovalda, Genéral des Bataves, passa à l'endroit le plus rapide; les Cherusces firent semblant de fuir, & l'atirérent ainsi dans une plaine environnée de bois, où ils étoient en embuscade; & puis sortant tout-à-coup, & se répandant de toutes parts, ils terrassent ceux, qui venoient à eux, & serrant de prés les fuïards, les défont, quoiqu'ils se fussent raliez en rond, combatant les uns pié à pié, & tirant de loin sur les autres. Cariovalda aïant soutenu longtems la furie des ennemis, exhorte les siens à se ramasser en peloton, pour rompre les bataillons, qui leur fondoient sur les bras, & se jetant lui-même au plus fort de la mêlée, son cheval tué sous lui, il tombe par terre tout percé de coups, & beaucoup de Noblesse à ses côtez. Le reste échapa, ou par sa résistence vigoureuse, ou par le secours de nôtre Cavalerie.

XII. Dés que Germanicus a passé le Weser, un transfuge lui donne avis, qu'Arminius avoit choisi son champ de bataille, & que d'autres nations s'étoient venu joindre à lui dans une forest consacrée à Hercule, & que céte nuit-là ils devoient forcer nôtre Camp. On le crut d'autant plus, qu'on voïoit déja des feux, & que les coureurs raportoient, qu'ils avoient entendu le hennissement des chevaux, & le bruit confus, comme d'une multitude, qui marche en foule & précipitamment. Dans un danger si pressant, où il s'agissoit de tout perdre, ou de tout gagner, Germanicus veut sonder le courage & la disposition des soldats. Mais comment faire, pour en juger sûrement? Les Tribuns & les Centurions, dit-il en soi-même, raportent plutôt ce qui doit réjoüir que ce qui est; les Afranchis ont l'ame vénale & servile; les amis sont complaisans; si l'on tient conseil, dés qu'un avis a quelques aprobateurs, toute l'assemblée y aplaudit *1*. Ainsi, pour connoitre à fond les sentimens des sol-

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

voïé, pour empêcher, que la Religion Catolique ne fût altérée en France, & pour faire lever le siége de Paris; que pour l'un il l'avoit déja fait; & que pour l'autre, s'il trouvoit, que pour y réüssir, ce fût le plus court de donner la bataille, il le feroit, & contraindroit le Roi de Navarre à la recevoir; ou qu'enfin il prendroit telle autre résolution qu'il jugeroit à propos. *Dans ses Mémoires.*

1 En tel conseil, dit Commines, il se trouve beaucoup de gens, qui ne parlent qu'aprés les autres, sans guére entendre aux matiéres, & desirent complaire à quelqu'un, qui aura parlé, qui sera homme estimé en autorité. *Chap. 2. du livre 2.* Il y en a d'autres qui ne veulent pas contredire, parce qu'ils se font un point-d'honneur de n'être pas vaincus par leur adversaire; de sorte qu'ils aiment mieux laisser passer un avis, qu'ils jugent devoir être préjudiciable, que de n'avoir pas la gloire de faire suivre le leur. Vanité encore plus blâmable que la complaisance. Il vaut bien mieux, dit Cabrera, passer pour sage & prudent, que pour homme d'autorité; car si vôtre avis est rejeté, & qu'il en arive mal au Prince, ou au public, cela tourne à vôtre honneur, & à la honte de celui, qui l'a em-

dats, il faut ſavoir ce qu'ils diſent dans leurs tentes, lorſque mangeant enſemble, & ſans écoutes, ils parlent à cœur ouvert.

Ou, ils découvrent leur crainte, ou leur eſpérance.

XIII. La nuit venüe, ſortant par la porte Augurale *y*, couvert d'une peau de bête *1* ſauvage *z*, & ſuivi d'un ſeul homme, il enfile, par de petits chemins détournez & inconnus aux ſentinelles, les rües du Camp, s'arête à toutes les tentes, & joüit de ſa réputation, tandis que les uns parloient de ſa haute naiſſance, & de ſa bonne mine; les autres de ſa patience infatigable, de ſa civilité, & de ſon égalité d'eſprit dans les afaires & dans les plaiſirs; & que tous avoüoient qu'il méritoit bien d'être ſervi avec afection dans un combat; & qu'il faloit *au plutôt* ſacrifier ces perfides infracteurs de la paix à la gloire du Général, & à la vangence de ſon armée. Dans le même tems, un des ennemis, qui ſavoit la langue latine, pouſſe ſon cheval vers nôtre Camp, & criant à toute voix promet de la part d'Arminius à chaque ſoldat, qui ſe rendroit à lui, cent ſeſterces *a* par jour, tant que la guerre dureroit, & à tous des femmes & des terres, pour vivre commodément le reſte de leurs jours. Céte bravade enflamma le courage des légions. A la bonne heure, diſoient-elles, c'eſt ſigne, que les biens & les femmes des Alemans vont tomber entre nos mains; il n'y a qu'à donner la bataille. Sur la troiſiéme veille de la nuit *b*, on vint pour aſſaillir nôtre Camp, mais on s'abſtint de tirer, quand on vit nos remparts tout bordez de cohortes, & chacun ſur ſes gardes.

XIV. La même nuit Germanicus fit un ſonge agréable. Il lui ſembla qu'il ſacrifioit, & que ſa robe étant tachée du ſang des victimes, il en recevoit une plus belle des mains de l'Impératrice ſon aïeule. Tout joïeux de cet augure, qui fut confirmé par les auſpices *c*, il convoque l'aſſemblée, où il parle des meſures, qu'il avoit

REFLEXIONS POLITIQUES.

porté par ſon crédit, ou par ſa faveur. *Chap. 7. du livre 2. & 6. du livre 11. de ſon Hiſtoire.*

1 Les Princes ne ſe ſauroient familiariſer avec la Vérité, ſi elle n'eſt déguiſée; ni la Vérité avec eux, s'ils ne ſont déguiſez. Quand la Vérité les connoît, elle les fuit; au-lieu qu'elle les cherche, quand elle ne les connoît pas. Il n'y a preſque point de Prince, qui à la fin de ſon regne ne ſoit encore à ſavoir comme Pilate, *quid eſt veritas.*

NOTES HISTORIQUES.

y C'étoit la porte Prétorienne, où étoit toujours l'Augural, c'eſt-à-dire le lieu, où le Général prenoit l'augure & les auſpices avant que de rien entreprendre. L'Augural étoit à main droite, & le pavillon du Genéral à main gauche.

z C'étoit l'habillement ordinaire des Alemans Auxiliaires, & Germanicus le prenoit alors, pour paſſer pour un des Alemans de ſa garde. *Tergis ferarum horrentes.* Hiſt. 2. *Gerunt & ferarum pelles.* In Germania.

a Deux écus & demi de nôtre monnoie.

b La nuit étoit diviſée en veilles ou gardes, qui étoient chacune de trois heures.

c Les auſpices ſe tiroient du vol des oiſeaux.

prises de loin pour la bataille, qu'il aloit donner. » Le fort des soldats Romains, dit-il, n'est pas seulement de combatre en rase » campagne, ils ont encore le même avantage dans les bois, lorsque la raison entre dans leur conseil ; car les boucliers & les piques de grandeur & de longueur énorme, qu'ont les Barbares, ne » sont pas maniables parmi des haliers & des troncs d'arbres, comme vos épées & vos javelots, ni comme vôtre armure, qui est toute juste à vos corps. Redoublez vos coups, & portez toujours au » visage. Ces Barbares n'ont ni cuirasse, ni morion ; leurs boucliers » même ne sont que d'osier & de bois peint. Véritablement, leurs » premiers rangs sont garnis de piques, mais tout le reste n'a pour » armes, que des bâtons endurcis au feu, ou des dards fort courts. » Comme leurs corps sont afreux à voir, & sont bons pour un premier éfort, aussi succombent-ils aux moindres blessures. Ce sont » des gens, qui s'enfuient sans se soucier, ni de leurs Généraux, ni » de leur réputation ; qui perdent courage dans l'adversité ; & qui ne » respectent ni droit divin, ni droit humain dans la bonne fortune. » Si la fatigue des chemins & de la mer vous fait desirer d'en voir » la fin, c'est aujourdui que vous en serez quites. Nous sommes déja plus prés de l'Elbe *d* que du Rhin, & la guerre est finie, si vous » me faites gagner la bataille dans un païs, où je marche sur les » traces de mon pére & de mon oncle. L'ardeur des soldats répondit au discours du Général, & tout aussi-tôt on sonna la charge.

XV. Arminius & les autres Grans du païs ne manquoient pas d'exhorter aussi leurs gens. » Voilà, disoient-ils, les fuïards de l'armée de Varus, qui, pour éviter les travaux de la guerre, ont embrassé la révolte ; qui aïant les Dieux contraires, & toute espérance perdüe, viennent encore, les uns tout couverts de blessures, & les autres tout brisez de la tempête, se presenter devant » leurs plus redoutables ennemis. Ils ont pris les routes les plus inconnües de la mer, pour n'être rencontrez ni poursuivis de personne ; mais quand ils seront une fois dans la mélée, à quoi leur » serviront les rames & les vents ? souvenez-vous seulement de leur » avarice, de leur cruauté, & de leur orgüeil, & vous verrez, qu'il ne vous reste plus qu'à vaincre, ou à mourir avant la servitude.

XVI. Les Cherusces enflammez demandant à combatre, Ar-

NOTES HISTORIQUES.

d C'est que les Romains vouloient borner l'Empire à l'Elbe, selon le conseil donné par Auguste à Tibére. *Coërcendi intra terminos Imperii.* Ann. 1.

minius les méne dans un lieu apellé Idistavise. C'est une plaine entre le Weser & des collines, laquelle se courbe inégalement selon le cours du fleuve, qui s'élargit en des endroits, où ces collines lui cedent; & se resserre en d'autres, où les montagnes lui résistent. Derriére s'élevoit une forest, dont les arbres étoient hauts & toufus; mais avoient des espaces vuides entre les troncs. Les Barbares *e* occupérent la plaine & l'entrée de la forest, les Cherusces seuls se postérent sur les montagnes, pour venir fondre sur les Romains, lorsque le combat seroit échaufé. Nôtre armée marchoit en cet ordre: Les Gaulois & les Alemans Auxiliaires étoienr à la tête; aprés eux venoient les Archers à pié, & puis quatre légions, suivies de deux cohortes Prétoriennes, & de la fleur de la Cavalerie avec Germanicus. Les quatre autres légions marchoient les derniéres avec les Archers à cheval, les soldats legérement armez, & les autres cohortes des Aliez. Enfin, tout le monde avoit soin de garder son rang, & son ordre de bataille, pour être toujours prest à combatre au premier signal.

XVII. Germanicus voïant quelques troupes de Cherusces venir à nous avec furie, commande aux mieux montez de la Cavalerie de les aler charger en flanc; & à Stertinius, de les investir par derriére, prest à le soutenir lui-même, s'il en étoit besoin. Sur ces entrefaites, il voit passer huit aigles *f*, qui volant vers la forest entrérent enfin dedans. A cet heureux augure, il s'écrie, qu'il n'y avoit plus qu'à suivre ces oiseaux, qui servoient de guides aussi bien que de Dieux *g* *tutelaires* aux légions *1*. De ce pas l'Infanterie marche, & la Cavalerie envoïée de-

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un Général d'armée fait toujours prudemment d'interpréter les prodiges en sa faveur; car il ne faut jamais rien dire aux soldats, quelque braves & aguerris qu'ils soient, qui les puisse intimider. Outre qu'un Général, qui donne à connoître à son armée, qu'il prend mauvais augure de quelque phénoméne, ou de quelque événement fortuit, est soupçonné d'avoir peur lui-même; ce qui produit toujours de méchans éfets.

NOTES HISTORIQUES.

e Ceux, que Tacite a dit, qui s'étoient venu joindre à Arminius.

f Don Juan Antonio de Vera & Ulloa racontent dans la Vie de Charle-quint, qu'étant sur le point de donner bataille à l'Electeur de Saxe Jean-Federic, il parut un aigle, qui aprés avoir volé assez longtems autour de l'armée Impériale, prit enfin son vol vers le Septentrion, comme pour annoncer la victoire à l'Empereur. Herrera dit, qu'un autre aigle vint du Camp des Turcs se reposer sur le pavillon de Sigismond de Battor, Prince de Transilvanie, & se laissa prendre & gouverner comme un oiseau privé. *Chap. 21. du livre 21. de la 3 Partie de son Histoire* Il est raconté dans la Cronique de Paul Piasecki, que les Ecoliers du Colége de Zamoyski joüant dans un champ du voisinage prirent un aigle, qu'un serpent tenoit entortillé. Ce qui fut pris pour un présage, que le Grand-Général Jean Zamoyski, qui étoit parti ce jour-là pour aler joindre son armée à Cracovie, aloit bientôt délivrer l'Aigle Polonoise des piéges de l'Archiduc Maximilien d'Autriche, élû Roi par la faction des

devant charge les ennemis sur la queüe & sur les ailes. Chose surprenante, deux de leurs bataillons prennent la fuite tout à rebours l'un de l'autre : ceux, qui étoient dans les bois, se sauvent dans la plaine, & ceux, qui ocupoient la plaine, se jetent dans les bois. Les Cherusces, qui tenoient le milieu, furent chassez des montagnes à la vûe d'Arminius, qui tout couvert de sang soutenoit encore le combat & de sa voix, & de sa main. Il auroit même rompu nos Archers, sur lesquels il s'étoit acharné, si les cohortes des Gaulois, des Rétiens *h*, & des Vindéliciens *i*, ne les eussent secourus. Il ne laissa pas de passer à travers les nôtres, & de se sauver par la vitesse de son cheval, aprés s'être barboüillé le visage de son sang, de peur d'être reconnu. Quelques-uns ont écrit, que les Causses, qui servoient parmi nos troupes auxiliaires, le reconnurent, mais voulurent bien le laisser évader. Inguiomer se sauva par une pareille adresse, ou résolution; presque tout le reste fut mis en piéces. De plusieurs, qui essaïoient de passer à nage le Weser, les uns furent tuez à coups de traits, ou emportez par le courant; les autres acablez du poids de ceux, qui tomboient sur eux, ou de la terre, qui s'ébouloit du rivage. Quelques fuïards, qui se tenoient cachez dans le sommet touffu des arbres, étoient par moquerie tirez *comme des oiseaux* par nos Archers, ou jetez par terre avec les arbres, qu'on abatoit. Céte victoire fut grande, & nous coûta peu de sang *2*.

XVIII. La tuërie dura depuis la cinquiéme heure *k* du jour jusqu'à la nuit, & par l'espace de dix milles tout fut couvert de

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

2 Une victoire, qui coûte peu de sang, est une double victoire : & par conséquent ce nom ne convient guére à des batailles, où l'on perd des cinquante & soixante mille hommes, comme firent les Espagnols au siége d'Ostende. Et c'est en ce sens, que Pirrus disoit, aprés avoit gagné deux batailles contre les Romains, qu'il étoit perdu, s'il en gagnoit une troisiéme. Les Romains refusoient l'honneur du trionfe aux Généraux, qui avoient vaincu à grans frais. Ils le refuserent, entr'autres, au Consul Atilius, qui avoit fait passer sous le joug plus de sept mille Samnites, parce qu'il avoit perdu presque autant des siens; & à son colégue L. Posthumius, pour la même raison.

NOTES HISTORIQUES.

Zborowski & des Gorka, qui vouloient annuller l'élection de Sigismond, Prince de Suéde. 1587. Si ces prodiges passent pour vrais, je ne sai pas pourquoi celui, que Tacite raconte ici, paroit fabuleux à Juste-Lipse. Il devoit se souvenir, que Tacite dit, que comme il seroit contre la dignité de l'Histoire de recréer le lecteur par des contes fabuleux, il y auroit de la témerité à refuser de croire ce que tout le monde a publié. *Hist.* 2.

g Les Romains avoient tant de vénération pour leurs Aigles, qu'ils en fesoient leurs Dieux militaires, & les préféroient même aux autres Dieux. *Religio tota castrensis*, dit Tertulien dans son Apologétique, *signa veneratur, signa jurat, & diis omnibus præponit.*

h Les Grisons.

i Les Bavarois.

k Environ midi.

morts & d'armes *ensanglantées*. Parmi leurs dépoüilles on trouva des chaines, qu'ils avoient aportées pour les Romains, comme certains de la victoire *1*. Les soldats proclamérent Tibére Imperator sur le champ de bataille, & élevérent une tertre, sur lequel ils plantérent en forme de trofée les armes des vaincus, avec leurs noms écrits au bas.

XIX. Ce monument causa plus de douleur & de rage aux Alemans, que ne fesoit la honte de leur défaite *1*. Ceux, qui ne pensoient qu'à quiter leur païs, & à se retirer au delà de l'Elbe, courent aux armes, & veulent un second combat. Le peuple, la Noblesse, les jeunes & les vieux, fondent tout-à-coup sur nos gens, & les métent en désordre. Enfin, ils choisissent pour champ de bataille une petite plaine située dans un lieu humide, entre une riviére & des bois, qui étoient environnez d'un profond marais, hormis un côté, où les Angrivariens avoient élevé un large rempart, qui les separoit des Cherusces. Leur Infanterie se posta là, mais la Cavalerie se cacha dans les taillis les plus proches, pour investir nos légions par derriére, si-tôt qu'elles seroient entrées dans les bois.

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il n'y a point de petits ennemis, dit Quinte-Curce. Vous rendez plus forts ceux que vous méprisez. Ceux, qui font les choses en crainte, dit Commines, y donnent les bonnes provisions, & gagnent plus souvent, que ceux, qui y procédent avec orgüeil. *Chap.* 4. *du livre* 2. L'Empereur Fédéric III. disoit prudemment, qu'il ne faloit point marchander la peau de l'ours, que la béte ne fût morte. *Chap.* 3. *du livre* 4. Le Duc d'Alve, qui prométoit à Filippe II. d'étoufer les Hollandois dans leur beurre, eut le déplaisir de voir avant sa mort l'*Union d'Utrecht*, c'est-à-dire, le premier établissement de leur République sur les ruines de la domination d'Espagne. Sébastien, Roi de Portugal, se croïoit si assûré de la conquête du Roïaume de Maroc, qu'il fit faire tout exprés, avant son départ, une couronne & des ornemens roïaux, pour servir à la céremonie de son couronnement en Afrique; au-lieu qu'il y devoit porter ceux de ses funérailles. *Livre* 1. *de l'Histoire de l'Union du Portugal*. La Rélation espagnole de l'entrée de Filippe II. en Portugal dit, que céte couronne, que Sébastien fit porter à son voïage, étoit faite comme celle de l'Empire, parce qu'il vouloit prendre le titre d'Empereur aprés la victoire, qu'il croïoit tenir entre ses mains. *Creyendo intitularse Emperador con las esperanças de su victoria. Cap.* 103. Le Gouverneur de Luxembourg eût mieux fait pour son honneur, de s'abstenir de faire monter les violons sur le rempart de sa Place, comme pour se moquer de nôtre armée, qui aprochoit; & de considérer, qu'il avoit afaire à des ennemis, qui savoient danser au son du canon.

1 Il ne faut jamais reprocher sa victoire aux vaincus. Ces sortes de monumens éfarouchent les esprits, & les provoquent à la vangence, si ce sont des égaux; & à la révolte, si ce sont des Sujets. La statüe de bronze du Duc d'Alve foulant aux piez deux autres statües, qui representoient le peuple & la Noblesse des Païs-bas, coûta au Roi d'Espagne la révolte d'Anvers, & de plusieurs autres villes. C'est-pourquoi Don Luis de Requesens, successeur du Duc au Gouvernement de

XX. Comme Germanicus n'ignoroit rien de tout cela, ni de tout ce qui se passoit de plus secret dans leur Conseil *1*, il tournoit toutes leurs finesses contre eux-mêmes. Il donna sa Cavalerie à Seïus Tubero, son Lieutenant, avec ordre de la ranger dans la plaine; & il disposa son Infanterie de telle sorte, qu'une partie entrât de plein pié dans la forest, & que l'autre ataquât le rempart. Il se réserva le plus dificile *2*, & abandonna le reste à ses Lieutenans. Ceux, qui avoient à s'emparer des lieux unis, n'y trouvérent point de dificulté; mais les autres, qui avoient à forcer le rempart, n'étoient pas moins incommodez des traits, qui leur venoient d'enhaut, que s'ils fussent montez à l'escalade d'une muraille. Germanicus reconnoissant le désavantage que les siens avoient à combatre de si prés, les fit un peu retirer, & commanda aux Frondeurs & aux Archers de déloger l'ennemi à coups de pierres & de javelots. On fit joüer aussi les machines *I*, & plus ceux, qui défendoient ce rempart, étoient en vüe, plus ils recevoient de coups, qui les jetoient à bas. Ce poste pris, Germanicus fut le premier, qui poussa dans la forest avec les cohortes Prétoriennes. On y combatit tête à tête, car les ennemis ne pouvoient reculer à-cause du marais, qu'ils avoient derriére; ni les Romains, à-cause de la riviére & des montagnes, qui les enfermoient. La nature du lieu imposoit aux uns & aux autres la nécessité de vaincre, ou de mourir *3*.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

ces Provinces, commença son administration par faire abatre cête statüe, non pas, disoit-il, qu'un si grand homme ne fût tres-digne de cet honneur; mais pour leur ôter de devant les yeux un monument, qui les choquoit, & leur faire espérer un traitement plus doux. *Herrera chap. 11. du livre 3. de la seconde partie de son Histoire.* (1573.) Diodore Sicilien dit, qu'autrefois les Grecs ne soufroient point que les trofées fussent faits d'autre matiére que de bois, afin que ces monumens de discorde (c'est ainsi qu'il les apelle) fussent bientôt détruits & consumez. *Livre 13. de son Histoire.*

1 Il n'y a rien de plus nécessaire, ni de plus utile aux Généraux d'armée, que les espions, que Strada a bien raison d'apeller les oreilles & les yeux des Princes. Il se voit dans l'Ecriture, que Dieu même commanda à Moïse d'envoïer des espions dans la Terre de promission. *Locutus est Dominus ad Moysen dicens: Mitte viros, qui considerent terram Chanaam, quam daturus sum filiis Israël. Numer.* 13. Toutes les commissions qu'un Général peut donner aux espions qu'il emploïe, sont exprimées dans ce chapitre.

2 Quand un Général fait le plus pénible, les Oficiers & les soldats font tres-volontiers tout le reste.

3 Rien ne rend une armée plus invincible, que la nécessité de vaincre, ou de

NOTES HISTORIQUES.

I Ces machines jetoient des quartiers de pierre, du plomb, des piéces de bois, & des dards, dont le fer étoit long de deux ou trois pier.

XXI. Les Alemans n'avoient pas moins de courage, que les Romains, mais ils étoient inférieurs en tout le reste; car ils ne pouvoient manier leurs longues piques dans un si petit espace, & l'agilité du corps ne leur servoit de rien dans un combat de main à main. Les nôtres, au contraire, avec le bouclier serré contre l'estomac, & le coutelas à la main, frapoient à l'aise sur ces Barbares désarmez, & se fesoient un passage sur leurs corps étendus par terre. Outre cela, Arminius commençoit à perdre ses forces à-cause de la fatigue continuelle, qu'il avoit souferte; ou de la douleur d'une blessure, qu'il venoit de recevoir. Pour Inguiomer, la fortune lui manquoit plutôt que le courage, pendant qu'il couroit en vain par tous les rangs, pour animer les Alemans à faire un dernier éfort *1*. Germanicus aïant ôté son casque, pour être mieux reconnu, exhortoit les siens à faire main basse. Point de prisonniers, crioit-il, la guerre ne finira jamais, que céte nation ne soit entiérement exterminée *2*. Sur la fin du jour, il retira du combat une légion, pour travailler aux logemens; les autres se soûlerent du sang des ennemis jusqu'à la nuit. Pour la Cavalerie, l'avantage ne fut ni de leur côté, ni du nôtre.

XXII. Germanicus aprés avoir loüé publiquement ses légions victorieuses, fit dresser un trofée d'armes avec céte magnifique inscription: L'ARME'E DE L'EMPEREUR TIBERE TRIONFANTE DES NATIONS,

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

mourir. Le Comte Maurice de Nassau, étant sur le point de donner la bataille de Nieuport, renvoïa tous les vaisseaux, qui avoient conduit son armée en Flandre, disant à ses soldats, qu'il faloit passer sur le ventre aux ennemis, ou boire toute l'eau de la mer. Ce qui fut suivi d'une victoire d'autant plus glorieuse, que l'armée de l'Archiduc Albert étoit beaucoup plus forte que la sienne. [1600. 2. Juillet.]

1 La fortune peut bien dérober la victoire aux plus grans Capitaines, mais non pas la gloire qui leur apartient, quand ils ont rempli tous les devoirs de leur charge. Il ne faut pas juger d'eux par le succés, qui tres-souvent est un pur éfet du hazard; mais par la direction, qui montre leur habileté, ou leur insufisance. Quoique l'Amiral Gaspar de Coligny eût perdu quatre batailles, tant s'en faut qu'il en fût moins estimé, que Charles IX. fut encore obligé de lui demander la paix; tant la Cour étoit bien persuadée, que son courage étoit plus grand que la malignité de la fortune.

2 Quand deux nations ont eu plusieurs diférends ensemble, il y a toujours entre elles, ou une guerre ouverte, ou des préparatifs de guerre; & quelque paix qu'il y ait, la bonne foi & la confiance ne s'y rencontrent jamais. *Aut bellum inter eos populos, aut belli preparatio, aut infida pax. Patercul. Hist.* 1. Car la haine, dit le même, dure plus longtems que la crainte; & celle de ces nations, qui est victorieuse, ne cesse point de haïr celle qui est vaincüe, quoiqu'il n'y ait plus rien à craindre, que les vaincus n'aïent cessé d'être tout-à-fait. *Odium ultra metum durat, & ne in victis quidem deponitur; neque antè invisum esse desinit, quàm esse desiit.* Ibidem.

QUI

QUI SONT ENTRE L'ELBE ET LE RHIN, A CONSACRE CE MONUMENT A' MARS, A JUPITER, ET A' AUGUSTE. Il n'y mit point son nom [1], soit pour éviter l'envie, ou parce qu'il crut, que le témoignage de sa conscience lui tenoit lieu de récompense [2]. Il ordonnne ensuite à Stertinius d'aler contre les Angrivariens, s'ils ne se rendoient au plutôt ; mais ces peuples obtinrent le pardon de tout le passé, en acceptant toutes les conditions, qu'on leur imposa.

Ou, crut n'avoir pas besoin d'autre témoignage, que de celui de sa conscience.

XXIII. L'esté étant déja fort avancé, une partie des légions fut renvoïée par terre dans les quartiers d'hiver ; l'autre s'embarqua sur l'Ems, pour s'en retourner par l'Océan. D'abord, la mer tranquille n'avoit point d'autre agitation que celle qu'y fesoient les rames & les voiles de mille vaisseaux, mais tout-à-coup vint une gresle épaisse, mêlée de vents impétueux, qui soufloient de tous côtez, laquelle empêchoit les hommes de se voir, & les pilotes de gouverner leurs vaisseaux. Le soldat craintif, & qui n'entendoit rien à la Marine, ne fesoit qu'embarasser les matelots en leur voulant aider mal-à-propos. Le Ciel & la Mer

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Un sage Ministre doit dissimuler sa gloire, & raporter tout à l'honneur de son Prince. Le Duc d'Alve aïant fait métre son éloge au bas de la statüe qu'il s'étoit lui-même érigée dans Anvers avec ces mots à la fin, *Regis optimi Ministro fidelissimo positum* ; Ruy Gomez de Silva, Favori de Filippe II. dit fort à-propos, que la qualité de Ministre tres-fidéle convenoit tres-mal à celui, qui déroboit la gloire de son Prince. *Strada livre 7. de sa premiére Décade.* Cabrera ajoûte, que le Cardinal Espinose & Ruy Gomez disoient, que pour que ce monument en fût un de la fidélité du Duc, il y devoit faire métre la statüe du Roi Filippe au-lieu de la sienne. *Chap. 12. du livre* 8. Aubery du Maurier remarque encore, qu'Alve aïant fait bâtir la Citadelle d'Anvers avec cinq bastions, il en nomma quatre de son nom & de ses qualitez, savoir, le Duc, Ferdinand, Tolède, & Alve, & le cinquieme Paciotti, qui étoit le nom de l'Ingénieur ; sans faire aucune mention de son Prince, dont il se disoit le plus fidéle Ministre. *Dans ses Mémoires de Hollande.* Il y a dans le second livre des Rois un éxemple qui ne doit jamais sortir de la mémoire des Ministres, à qui le Prince confie le commandement de ses armes, ou la direction de ses afaires : Joab, Général de David, aïant réduit la ville de Rabbath à la nécessité de se rendre, écrivit à David en ces termes : Maintenant que j'ai combatu contre les Ammonites, & que leur ville est aux abois, assemblez le reste du peuple, & venez la prendre, de peur que si j'y entre, & que je la ruine, céte victoire ne me soit attribuée. *Chap.* 12. Le Cardinal d'Ossat parlant du Capucin Frére Hilaire de Grenoble, qui se vantoit d'avoir tout pouvoir sur l'esprit d'Henri IV. Quand bien, dit-il, il auroit donné tel conseil au Roi, il étoit plus séant à un bon serviteur, tel qu'il se fait, de s'en taire, & d'en laisser la loüange à la bonté & à la prudence de sa Majesté. *Létre* 254.

2 La vertu a sa récompense en elle-même, & le salaire d'une bonne action est de l'avoir faite. *Seneque epist.* 81.

se laissoient aler à la violence d'un vent austral, qui renforcé de la rigueur du septentrion voisin, de la rapidité des riviéres, & de l'épaisseur des nuages, qui s'élévent des montagnes *m* du païs, dissipa cête flote par tout l'Océan, & en poussa une partie en des isles bordées d'écüeils, & pleines de bancs de sable *1*; d'où les vaisseaux s'étant tirez à grand' peine, aprés le retour de la marée, ils flotoient à la merci des vents, sans pouvoir ancrer, ni épuiser avec les pompes les eaux, qui entroient par dessus. De sorte qu'on fut obligé de jeter en mer les chevaux, le bagage, & les armes, pour décharger les vaisseaux, que les vagues renversoient tantôt sur un côté, tantôt sur l'autre.

XXIV. Ce désastre surpassa d'autant plus tous les autres, *dont on avoit entendu parler*, que l'Océan surpasse en grandeur les autres Mers, & le ciel de l'Alemagne tous les autres climats en rigueur. On ne voïoit par-tout que rivages ennemis, ou bien une mer si vaste & si profonde, qu'on eût dit, qu'il n'y avoit plus de terre à rencontrer. Une partie des vaisseaux périt, & l'autre fut jetée en des isles écartées & désertes, où les soldats moururent de faim, à la réserve de quelques-uns, qui vécurent de la chair des chevaux, que la tempête avoit jetez sur le rivage *n*. La seule ga-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 L'on a souvent remarqué, que les Capitaines, qui avoient la fortune favorable dans les expéditions de terre, étoient toujours malheureux dans celles de mer. Tout réüssissoit à Germanicus, quand il combatoit sur terre, & tout conjuroit contre lui, lorsqu'il étoit sur mer. Au contraire, le Prince d'Orange, le Fondateur de la République de Hollande, étoit toujours batu sur terre, où il perdit quatre ou cinq batailles; au-lieu qu'en dix ans de guerre continuelle il gagna toutes celles qu'il donna par mer aux Espagnols. *Mémoires de M. Aubery du Maurier.* Ainsi, ce n'étoit pas sans raison, que ce brave Espagnol Julien Romero, qui s'étoit signalé par tant d'exploits dans les combats de terre, aïant eu du pire dans un combat naval, d'où il s'étoit sauvé à la nage, dit au Commandeur Don Loüis de Requesens: V. Excel. savoit bien, que je n'étois pas homme de mer, mais bon fantassin; je la suplie donc de ne me plus confier d'armée navale; car si elle m'en donnoit cent, il seroit fort à craindre, que je ne les perdisse toutes. *Bernardin de Mendoze chap. 2. du livre 11. de ses Mémoires de la Guerre des Païs bas.*

NOTES HISTORIQUES.

m Tacite dit, que les montagnes sont la cause & la matiére des tempêtes. *Montes caussa ac materia tempestatum. In Agricola.*

n Don Juan Antonio de Vera raconte une disgrace toute semblable arivée à l'armée navale de Charle-quint en Alger. La plûpart des galéres, dit-il, furent brisées, & la plus part des navires périrent à la vüe de l'Empereur, qui resta & sans biscuit & sans poudre; de sorte que pour faire subsister son armée cête nuit-là, & le jour suivant, il falut tuer quantité de chevaux, pour les distribuer par les quartiers. Enfin, aprés avoir fait vint lieües de chemin, il embarqua ses troupes au Cap de Me-

lére de Germanicus aborda sur les terres des Causses, où courant jour & nuit par les rochers, & par les éminences, qui sont sur céte côte, *pour voir qu'étoit devenüe sa flote*, il s'acusoit d'être l'auteur de tout le mal, avec tant de douleur *1*, que ses amis eurent assez

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Il y a des hommes, dit le même Antonio de Vera, qui pour montrer qu'ils sont au dessus des évènemens, afectent dans les aflictions une constance Stoïcienne, & se glorifient, comme d'une grandeur d'ame, de ne verser pas une larme, & de ne pas changer de visage, ni de contenance dans les pertes les plus sensibles: Mais, pour moi, je crois, que c'est tout le contraire de ce qu'on doit faire, parce que ces gens-là ofensent, par leur insensibilité, ou par leur dureté, le pouvoir de Dieu, qui leur envoïe ces aflictions. Quelqu'un a dit fort judicieusement, que Job, pour n'être pas acusé d'orgüeil, pleura son malheur, & témoigna sa douleur, jusqu'à déchirer ses habits, non pas que la patience lui échapât, mais pour montrer sa docilité & son obéïssance. Et céte doctrine conclut encore davantage, lorsque le peuple porte le plus rude coup de la disgrace, pour avoir suivi la volonté de son Prince; car en ce cas le Prince poura bien se glorifier d'être constant, en ne paroissant pas tendre; mais non pas de n'être pas ingrat; S. Paul disant, que celui, qui n'a pas soin des siens, renonce à la Foi, & est pire qu'un infidéle. Et si un passage de l'Ecriture ne sufit pas, pour convaincre l'Ecrivain, [qui blâme la tendresse & la douleur, que Charle-quint montra dans céte adversité] il déférera davantage à l'autorité de Tacite, qui raconte, que Germanicus afligé d'avoir perdu une partie de son armée couroit çà & là, s'acusant d'être la cause de ce malheur, & voulant se tuer. Auguste ressentit si vivement la perte des légions de Varus, qu'il fut plusieurs jours, sans vouloir manger, & que la nuit on l'entendoit souvent soupirer, & crier: *Varus, Varus, rens-moi mes légions.* Il est donc loüable à un Prince d'être sensible aux calamitez de son peuple, & d'en donner des marques extérieures; mais aussi, il ne faut pas, qu'il s'abandonne si fort à sa douleur, que sa santé, ni les afaires publiques en soient négligées. Commines blâme avec raison le Duc de Bougogne de s'être tenu plus de six semaines solitaire & caché, pour avoir perdu les batailles de Granson & de Morat. Ce qui n'altéra pas seulement sa santé, mais encore son

NOTES HISTORIQUES.

tafuz, & comme il ne restoit pas assez de vaisseaux pour les métre, il fit jeter à la mer tous ses chevaux, ce qui augmenta la douleur générale, chacun aïant regret de voir ces pauvres animaux nager, & comme demander secours aux hommes, qui les abandonnoient, car, selon le proverbe, l'homme doit avoir de l'humanité, pour les animaux même de son service. *Dans l'Epitome de la Vie de Charlequint.* Cabrera raporte une lètre de consolation que Filippe, son fils, lui écrivit sur ce malheureux succes, dans laquelle il dit à son pé-
» re: Que de retourner des entreprises dificiles, sans avoir la victoire, cela n'a jamais ôté aux Rois, ni aux grans Capitaines la gloire, que mérite toujours la Valeur militaire, les plus prudens & les plus heureux aïant tous perdu & gagné: qu'il devoit d'autant plus se consoler, qu'il n'avoit cédé qu'à la force de la Fortune, qui avoit conjuré avec tous les élemens contre sa prudence & sa grandeur: qu'il ne faut jamais se courroucer contre les accidens, qui dependent purement du hazard; que l'on a bien opéré, quand on a bien projeté & disposé: que le bonheur d'Auguste & celui du Roi Ferdinand, aïeul maternel de Sa Majesté Impériale, paroissoit prodigieux; & que néanmoins à comparer leurs prospéritez avec leurs malheurs, on ne pouvoit dire au vrai, si la fortune avoit été leur mère, ou leur marâtre. *Chap. 2. du livre 2. de son Histoire.*

de peine à l'empêcher de se précipiter dans la même mer, *qui l'avoit engloutie.* Enfin, le vent étant devenu favorable, quelques vaisseaux retournérent avec la marée, les uns presque sans rames, & n'aïant pour toutes voiles que des habits étendus; les autres, si délabrez, qu'il falut les trainer au port atachez à ceux, qui étoient plus entiers. Germanicus les fit radouber à la hâte, & les envoïa dans les isles voisines, pour recueillir le débris du naufrage. Soin, qui lui réüssit, car outre plusieurs soldats qu'on ramassa, les Angrivariens, tout nouvellement venus à nôtre obéïssance, nous en rendirent beaucoup, qu'ils avoient rachetez des peuples plus voisins de l'Océan; & quelques-uns, que la tempête avoit poussez sur les côtes de la Grande Bretagne, nous furent renvoïez par les petits Princes du païs. Selon que chacun revenoit de plus loin, on entendoit raconter des merveilles, des tourbillons inoüis, des oiseaux & des poissons monstrueux, des animaux, qui tenoient de l'homme & de la bête, soit que cela fût, ou que la peur eût trompé leurs yeux.

XXV. Comme le bruit de la disgrace arivée à nôtre flote releva le courage & les espérances des Alemans, il réveilla aussi la vigilance de Germanicus *1* à les prévenir. Il envoïe Silius contre les Cattes avec trente-mille homme de pié & trois-mille chevaux, & va luimême avec de plus grandes forces fondre sur les Marses, dont le Général Malovendus, qui depuis peu s'étoit venu rendre à nous, déclara que l'Aigle d'une des légions de Varus étoit enfoüie en terre, dans un bois tout proche, & gardée par tres-peu de gens *o*. Aussi-tôt par-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

sens & son esprit. » Tels les sont, dit-il, les passions de ceux, qui ne cherchent pas les vrais remédes; & sur-tout des Princes, qui sont orgueilleux.... Il ne faut point avoir honte de montrer sa douleur à ses amis privez; car cela alége le cœur, & fait revenir les esprits: ou bien, il faut chercher quelque autre remède, comme l'éxercice & le travail, & non point prendre le chemin que prit ce Duc, de se cacher & de se tenir solitaire, mais au-contraire, chasser toute austérité. *Ch. 5. du livre 5. de ses Mémoires.* Enfin, le même Commines raporte comme dignes de loüange les paroles, que dit Charles, Duc de Berri, frére de Loüis XI. au sujet de sept ou huit cens hommes du Comte de Charolois, blessez à la bataille de Montlheri, *Qu'il eût mieux aimé, que les choses n'eussent jamais été commencées, que de voir tant de maux ariver à cause de lui.* Chap. 5. du premier livre.

1 Tant s'en faut, que les disgraces abatent le courage aux grans Capitaines, qu'au-contraire ce

NOTES HISTORIQUES.

o J'ai déja remarqué, que les Romains révéroient leurs Aigles, comme leurs Dieux militaires. Ainsi, il ne faut pas s'étonner de l'empressement, que Germanicus eut de recouvrer celle, que Malovendus indiquoit. Car comme c'étoit une ignominie, que de perdre les Aigles, c'étoit un sacrilége & une impiété, que de ne les pas retirer des mains des ennemis, quand l'ocasion s'en presentoit. C'est pourquoi Auguste contoit entre ses plus belles actions de s'é-

tirent quelques troupes, qui alérent de face aux ennemis, pour les faire sortir de leur poste; & d'autres, pour les investir par derriére, & foüiller en terre : & comme la fortune fut favorable aux uns & aux autres, Germanicus en fut plus hardi à passer outre. Il sacagea tout le païs, sans que les Marses osassent en venir aux mains; & s'ils résistoient en quelque endroit, ils étoient toujours batus, dautant que leur peur n'avoit jamais été plus grande. Car ils disoient, qu'il faloit que les Romains fussent invincibles, puisqu'aprés avoir perdu leur flote, leurs armes, leurs chevaux, & tant d'hommes, dont on voïoit les corps étendus sur les rivages, ils fesoient encore la guerre avec la même vigueur, & la même intrépidité, & comme si leur armée étoit devenüe plus nombreuse.

XXVI. Ensuite, les soldats retournérent dans leurs quartiers d'hiver, tout joïeux d'avoir réparé les disgraces de la mer par une heureuse expedition sur terre. Germanicus augmenta leur alegresse par sa libéralité, en leur païant à chacun la valeur de ce qu'ils disoient avoir perdu : Et l'on ne doutoit plus, que les ennemis, au point qu'ils étoient réduits, ne songeassent à demander la paix; ou du moins on tenoit pour assûré, que dans l'esté suivant on pouroit voir la fin de céte guerre. Mais Tibére invitoit incessamment Germanicus à venir joüir du trionfe, qui lui étoit décerné, lui écrivant, qu'il avoit couru assez de dangers; qu'il avoit gagné de grandes batailles; mais qu'il devoit se souvenir des pertes & des malheurs, qui lui étoient arivez *1*, quoiqu'il n'y

On, qu'il ne faloit plus qu'un esté pour terminer céte guerre.

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

sont des éguillons, qui rafinent leur prudence; réveillent leur activité; augmentent leur constance; & les acoûtument à braver les dangers. La perte d'Ostende, qui aprés plus de trois ans de siége n'étoit plus qu'un cimetiére, inspira au Prince Maurice de Nassau la résolution de prendre l'Ecluse, qui étoit une Place de bien plus grande importance. Ce qu'il fit en peu de jours. L'Archiduc Albert lui aïant taillé en piéces deux Régimens d'Infanterie, & quatre compagnies de Cavalerie, qu'il avoit envoïées pour se saisir d'un passage, il ne laissa pas de donner dés le lendemain la bataille de Nieuport, où l'Archiduc fut blessé; plus de six mille hommes tuez; l'Amiral d'Aragon & plusieurs autres Chefs Espagnols faits prisonniers; & tout le canon pris avec cent cinq drapeaux.

1 Il n'y a jamais eu de Capitaine si heureux, dont les entreprises n'aïent été quelquefois entremêlées de malheur; & c'est aux plus grans Généraux d'armée, que sont arivées les plus grandes disgraces. Outre que la Fortune est journaliére à la guerre, il y a

NOTES HISTORIQUES.

tre fait rendre par les Partes les Aigles, que Crassus & Marc-Antoine avoient perdües chez eux. *Suetone dans sa Vie, & Paterculle chap. 91. de son livre 2.* Charle-quint fesoit tant de cas de son Etendart, que voulant donner bataille à François I. devant Landrecy, il commanda à ceux qui l'environnoient, de sauver l'Etendart plutôt que sa persone, s'il arivoit qu'il falut choisir l'un ou l'autre. *Don Juan Ant. de Vera dans l'Epitome de sa Vie.*

eût point de sa faute; que pour lui, Auguste l'aïant envoïé neuf fois en Alemagne, il y avoit plus fait par la prudence, que par la force 2; que c'étoit par là qu'il avoit réduit les Sicambriens *p*, & obligé le Roi Maroboduus & les Suéves à recevoir la paix; que puisqu'on avoit déja vangé la querelle de l'Empire, on pouvoit bien sans risque abandonner les Cherusces & les autres nations rebelles à leurs dissensions domestiques. Germanicus demande encore un an, pour achever son entreprise 3, mais Tibére ataque plus vivement sa modestie par l'ambition d'un nouveau Consulat, dont il feroit les fonctions dans Rome; ajoûtant, que si la guerre avoit à durer encore, il devoit laisser quelque chose à faire à son frére Drusus, qui, n'y aïant plus d'autres ennemis, ne pouvoit aquérir le titre d'Imperator, ni mériter l'honneur du trionfe, qu'en Alemagne 4. Germanicus n'insista pas davanta-

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

mille accidens, que toute la prudence humaine ne sauroit prévoir, & ausquels même elle ne pouroit pas remédier quand elle les préverroit.

2 Les grandes afaires se démêlent plus par l'adresse, que par la force. Loüis XI. le Tibére de nos Rois, vint à bout du Roi d'Angleterre, & des Ducs de Normandie, de Bretagne, & de Bourgogne, & de la Duchesse de Savoie, tous bandez contre lui, par autant de Traitez particuliers, qui firent échoüer tous leurs mauvais desseins. Après la mort du Duc de Bourgogne, il reünit à sa Couronne Péronne, Mondidier, Roie, Arras, Hesdin & Boulogne, en gagnant le seigneur des Cordes, qui en étoit Gouverneur. Et de longtems, dit Commines, il n'eût fait par force ce que par intelligence il fit par le moïen de ce seigneur. *Chap.* 15. & 16. *du livre* 5. Et entre tous ceux, que j'ai jamais connus, le plus sage pour se tirer d'un mauvais pas, en tems d'adversité, & qui plus travailloit à gagner un homme, qui le pouvoit servir, ou qui lui pouvoit nuire, c'étoit Loüis XI. *Chap.* 10. *du livre* 1.

3 Les Princes jaloux & soupçonneux, comme étoit Tibére, aiment mieux perdre un bien certain, que d'en avoir l'obligation à un Capitaine, dont la gloire leur fait ombrage. Ils aiment bien les conquêtes, mais d'ordinaire ils ne peuvent soufrir les Conquérans. M. le Cardinal de Richelieu dit, qu'il n'y a point de Prince de pire condition, que celui, qui au-lieu de se conduire par la considération des intérets publics, a la passion pour guide, & qui ne pouvant pas toujours faire par soi-même les choses, ausquelles il est obligé, a de la peine à soufrir, qu'elles soient faites par autrui; & qu'être capable de se laisser servir n'est pas une des moindres qualitez, que puisse avoir un grand Roi. *Chap.* 6. *de la* 1. *partie de son Testam. Pol.* Remarquez en passant la malignité de Tibére. Il apelle Germanicus à la joüissance du Consulat, & à l'honneur du trionfe, avant qu'il ait achevé de subjuguer l'Alemagne, pour lui tourner en grace & en bienfait ce qu'il étoit à la veille de mériter en titre de récompense. Par céte avance, il changeoit ses détes de passives en actives, & sembloit faire à Germanicus un traitement paternel, au-lieu qu'il lui fesoit une injustice tirannique.

4 C'est ainsi que les Princes tâchent de justifier leurs résolutions par des raisons

NOTES HISTORIQUES.

p Les peuples de Gueldre & de Frise.

ge, quoiqu'il s'aperçuſt bien de la jalouſie de Tibére *s*, qui lui déroboit une gloire toute aquiſe *q*.

XXVII. Vers ce tems-là Libon Druſus, de la famille Scribonia, fut acuſé de machiner contre l'Etat. Je rapoterai exactement le commencement, la ſuite, & la fin de céte afaire, parce que c'eſt l'origine d'un mal, qui, depuis, rongea longtems le ſein de la République. Libon étoit un jeune-homme imprudent, & qui ſe repaiſſoit aiſément de vaines eſpérances *r*. Le Sénateur Firmius Catus, ſon confident, lui conſeilla de s'adreſſer aux Aſtrologues, & aux interprétes des ſonges *t*, & de s'a-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

honnêtes & ſpecieuſes, quoiqu'ils aïent le pouvoir de commander abſolument. La modeſtie ſert de couverture à l'injuſtice.

s Plus on lit dans la penſée des Princes, moins on en doit faire ſemblant; car rien ne les ofenſe davantage, que de leur montrer qu'on eſt plus fin qu'eux. Une partie du reſpect, dit Tacite, conſiſte à feindre, que l'on n'entend rien à leurs artifices. *Intelligebantur artes, ſed pars obſequii in eo, ne deprehenderentur.* Hiſt. 4.

t Les prédictions des Aſtrologues & des Devins ont de tout tems été fatales aux Grans, qui y ont ajoûté foi; car ou elles les ont rendus ſuſpects à leur Prince, comme des gens, qui fondoient leurs eſpérances ſur des révolutions & des ocaſions, qu'ils atendoient; ou elles les ont embarquez en des entrepriſes malheureuſes, auſquelles ils n'auroient jamais penſé, ſi leur crédulité ne les eût aveuglez. Mariana en raporte un bel éxemple de Don Diego, Duc de Viſeü, qui étant chef d'une conjuration contre Jean II. Roi de Portugal, eut aſſez de confiance, ou plutôt de témérité, pour aler trouver le Roi, qui l'envoïa querir; perſuadé qu'il échaperoit un ſi grand danger, parce qu'on lui avoit prédit qu'il regneroit; & que, ſi le Roi le feſoit arêter, il ſeroit ſecouru à point-nommé par tous les Grans, qui étoient de céte conſpiration. Raiſonnement, qui le trompa; car le Roi le poignarda de ſa propre main, en lui diſant: *Alez dire au Duc de Bragance la fin qu'a eüe la trame, qu'il avoit commencée.* Sur quoi Mariana conclut avec les termes de Tacite, que les Aſtrologues ſont une race de gens nez pour abuſer les Grans par des promeſſes frivoles & flateuſes; leſquels ont eu & auront toujours du crédit & de l'aplaudiſſement dans tous les païs, quoique leurs menſonges ſoient & tres-fréquens, & fort connus de tout le monde. *Chap. dernier du livre 24. de ſon Hiſtoire.* Véritablement, dit Frà Paolo, ces prédictions réüſſiſſent quelquefois par hazard, ou par quelque autre cauſe ſecréte, mais d'ordinaire elles ſont cauſe, que beaucoup de gens crédules tombent dans le précipice. *Livre 5. de l'Hiſt. du Concile de Trente.*

NOTES HISTORIQUES.

q Filippe II. d'Eſpagne, Prince tout Tibérien, en uſa à peu près de même envers ſon frére Don Juan d'Autriche, en donnant le commandement des armes de la guerre de Grenade à Don Luis Fajardo, Marquis de Velez, ſous couleur de ſoulager Don Juan, qui étoit chargé de tout le faix du Gouvernement de ce Roïaume; mais en éfet, pour lui aracher des mains la gloire de la reduction des rebelles, qui étoient deja fort afoiblis. *Diego de Mendoça chap 5. du livre 3. de la Guerre de Grenade.*

r Monſieur de Cinqmars Grand-Ecuïer de France reſſembloit fort à ce Libon, mais avec céte diference, que Libon périt par la trahiſon de ſon confident, au-lieu que Monſieur de Cinqmars fit périr le ſien, qui étoit Monſieur de Thou, auſſi grand homme de bien, que Catus étoit grand ſcelerat.

donner aux secrets de la Magie. A force de lui vanter ses ancêtres, & de le faire souvenir, qu'il avoit Pompée pour bisaïeul ; Scribonia, premiére femme d'Auguste, pour tante ; & tous les Cesars pour cousins *2* ; il le porte à la dépense, & l'acoutume à emprunter, lui servant de compagnon dans ses débauches, & dans ses engagemens, pour avoir plus de preuves contre lui, quand il voudroit l'acuser.

XXVIII. Si-tôt qu'il eut assez de témoins, & qu'il fut sûr de la déposition de quelques esclaves de Libon, qui avoient pleine connoissance de ses afaires, il s'adresse à Flaccus Vescularius, Chevalier Romain, qui avoit grand accés auprés de Tibére, pour avoir audience du Prince. Tibére ne méprise pas l'avis, mais il ne veut point de conférence avec Catus *1*, disant, que l'on pouvoit s'expliquer de part & d'autre par l'entremise de Flaccus. Cependant, sans faire plus mauvais visage à Libon, tant il savoit bien cacher sa colére, il lui parle comme auparavant, l'honore de la Préture, & l'admet à sa table ; aimant mieux aprendre ses fautes, que de les empê-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

Au reste, il semble, que Dieu ne permet, que les Grans soient environnez d'Astrologues, que pour les humilier ; car il leur a toujours envoïé autant de disgraces & d'aflictions, que ces charlatans leur avoient promis de prospéritez & de grandeurs. Ceux-ci ne s'étudient qu'à leur faire des pronostiques, qui les métent au dessus de la condition des hommes ; & Dieu, au contraire, leur fait sentir tôt ou tard, que leur espérance est vaine & criminelle.

2 Voilà ce qui arive à la pluspart des enfans des Grans : leurs Gouverneurs fomentent leur ambition, au-lieu de la réprimer ; on ne les entretient que de la noblesse de leur extraction, de la grandeur de leurs aliances, des prétentions de leur Maison, qui tres-souvent sont imaginaires ; des successions, qui leur doivent venir ; espérance, qui les plonge dans le luxe, & les réduit quelquefois à une pauvreté honteuse. L'on en entête mille du titre d'Altesse & de Sérénissime, qui deviendra bientôt aussi commun que celui de Comte & de Marquis, que prennent aujourdui des fils de partisans, & tels autres hommes nouveaux. De sorte que si cet abus continüe, l'on poura dire en France & en Italie ce que dit à l'Empereur un Ambassadeur Italien, qui partoit de sa Cour par un tres-mauvais tems, qu'il n'y avoit ni pluie ni tonnerre à craindre, aprés que Sa Majesté Impériale avoit rempli le monde de tant de sérénité.

1 C'est une délicatesse digne de la prudence des Princes, que de ne vouloir point avoir de commerce avec les Traîtres. Celle de ce seigneur Espagnol, qui ne voulut point donner son palais, pour loger le Connétable Duc de Bourbon, qui étoit venu à Madrid, est loüée de Guichardin, comme un sentiment héroïque. *Je ne puis rien refuser à Vôtre Majesté*, dit ce Cavalier à Charle-quint, *mais je lui déclare, que si le Duc de Bourbon loge dans ma maison, je la brulerai, dés qu'il en sera sorti, comme un lieu infecté de la contagion de sa perfidie, &, par consequent, indigne d'être jamais habité par des gens d'honneur.* Livre 16. de son Histoire d'Italie. Et c'est par céte raison qu'on rase les maisons des Traîtres, & qu'on en sale la place, afin que rien n'y croisse.

chcr.

cher *2*. Et cela dura jusqu'à ce qu'un certain Junius solicité d'évoquer les ombres des morts par la Magie, vint déclarer la chose à Fulcinius Trio, celébre délateur, qui cherchoit à se rendre fameux par des crimes *3*. Il se charge aussi-tôt de l'acusation du coupable, il court aux Consuls, & demande la convocation du Sénat. Les Sénateurs sont donc apellez au Palais, avertis, que c'est pour consulter sur une afaire criminelle de la derniére importance.

XXIX. Cependant, Libon prenant une robe lugubre va par les maisons, avec les principales Dames de Rome, prier ses parens de vouloir entreprendre sa défense; mais tous s'en excusent sous divers prétextes, & tous par une même crainte *1*. Le jour, qu'il devoit être ju-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

2 Il n'y a rien de plus dangereux, que le silence des Princes à l'égard des personnes, qui leur sont odieuses. Car ce silence, comme le remarque bien Commines, rendant ceux, qui sont en faute, plus hardis à entreprendre des folies, facilite aux Princes les moïens de se vanger dans toutes les formes. *Chap. dernier du livre 5.* Et parlant de Loüis XI. & du Duc de Bourgogne: Le Roi, dit-il, lui fesoit beaucoup plus de guerre en le laissant faire, & lui sollicitant des ennemis en secret, que s'il se fût déclaré contre lui; car aprés que le Duc auroit vû la déclaration, il se fût retiré de son entreprise, de sorte que tout ce qui lui advint ne lui fût point advenu. *Liv. 5. ch. 4.* Par la raison du contraire, un Prince ne peut jamais faire une plus grande faveur à son Sujet, que de l'avertir de ses fautes, ou de l'empêcher d'en faire. Il ne se peut pas une action plus humaine, que celle du Cardinal de Richelieu à l'égard d'un Page qu'il avoit, qui étoit parent de Messieurs de Marillac. Aïant demandé à ce Page, *si ces Messieurs savoient qu'il fût à son service, le Page répondit que non, mais que son dessein étoit de les aler voir au premier jour*; ne sachant pas qu'ils étoient les ennemis déclarez de son Maître. Le Cardinal, qui aimoit ce jeune homme, lui dit: *N'en faites rien, si vous voulez que je vous continüe mon afection: mais qu'il ne vous arive pas de parler de ce que je viens de vous dire; car si vous le faites, vous n'avez plus rien à espérer de moi. Mémoires du C. de R. concernant le ministére des Cardinaux de Richelieu & Mazarin.* Enfin, pour revenir à l'honneur, que Tibére fesoit à Libon, de le recevoir à sa table, & de lui donner la Préture, je dirai, qu'il en est des Princes, qui dissimulent leur ressentiment, comme de l'Eutrapelus d'Horace, qui donnoit des habits précieux à ceux qu'il vouloit faire périr, sachant, que ces habits les enorgüeillissoient, & leur feroient oublier leur devoir. *Epître 18. du livre 1. de ses Epîtres.*

3 Il y a des gens d'un naturel si corrompu, qu'ils aiment mieux éterniser leur nom par des actions détestables, que de mener une vie obscure, & dont il ne soit jamais parlé aprés leur mort. Tacite dit *Ann. 11.* que plus l'infamie est grande, plus elle a de charmes pour les grans scélérats. Tel étoit ce Gabrino Fonduli, seigneur de Cremone, qui alant au suplice, dit à son Confesseur, & même aux assistans, qu'il ne se repentoit de rien davantage, que d'avoir manqué une fois un beau coup, qui étoit de précipiter du haut de la tour du Château le Pape Jean XXIII. & l'Empereur Sigismond, qui y étoient montez seuls avec lui, disant, que cete action auroit fait parler éternellement de lui. *Paul Jove dans l'éloge de Filippe Marie, Duc de Milan.*

1 Il y a un proverbe qui dit, que les malheureux n'ont point de parens. *Infelicium nulli sunt affines.*

gé, il se fit porter en litiére à la porte du Sénat, soit qu'il fût malade, ou qu'il le fist, comme quelques-uns l'ont dit; & Tibére le voïant qui lui tendoit les mains apuïé sur son frére, le reçut sans aucun signe de compassion. Ensuite, il lût les acusations, & les noms de leurs auteurs, avec tant de retenüe, qu'on ne s'aperçut point, qu'il voulût attenuer, ni exagérer les crimes.

XXX. Outre Trion & Catus, Fonteius *Agrippa & C. Vibius disputoient à qui auroit la parole contre l'acusé; & comme ils ne purent s'acorder entr'eux, & que Libon étoit venu sans Avocat, Vibius déclara, qu'il vouloit faire le raport de tous les chefs, dont il y avoit des preuves. Entr'autres, on objectoit à Libon d'avoir consulté, s'il seroit un jour assez riche pour couvrir d'argent le grand chemin d'Appius jusqu'à Brunduse, & quelques autres extravagances semblables, qui éxaminées sans passion, étoient aussi dignes de compassion que de risée. Mais l'acusateur insistoit fortement sur un certain libelle, où Libon avoit mis de sa main des apostilles piquantes, & des marques mistérieuses sur le nom des Césars & de quelques Sénateurs. Libon le niant, il fut dit, que ses esclaves, qui reconnoissoient sa main, seroient apliquez à la question. Mais comme il étoit défendu par un ancien arrest du Sénat de la donner aux valets, pour les faire déposer contre leurs maîtres, Tibére, toujours fin, s'avisa d'une nouvelle jurisprudence *1*, qui fut de vendre ces esclaves au Procureur fiscal, *afin que changeant de maître* ils pussent déposer sans contrevenir à la loi *2*. Libon demanda un délai jusqu'au len-

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il y a des ocasions, où le Prince, pour la sûreté de sa personne, ou pour le repos de son peuple, est contraint d'acommoder les loix au besoin de ses afaires. Les Politiques prétendent, que les loix ne consistent point dans les paroles, mais dans le sens, que l'autorité publique leur donne; & qu'elles n'ont de force, qu'autant que leur en préte se Prince, qui seul en est le légitime interpréte. Quoi qu'il en soit, un bon Prince doit éviter le plus qu'il est possible d'en venir à des éxemples nouveaux de sévérité; car quelle qu'en puisse être la cause, ou la couleur, la nouveauté de la procédure le fait toujours passer pour cruel. L'action du Pape Sixte-quint, qui voulut qu'on fît mourir un jeune garçon, qui n'avoit pas encore dix-sept ans, disant au Gouverneur de Rome, qu'il lui en donnoit dix des siens, afin qu'il ne tinst pas à l'âge requis par les loix*; céte action, dis-je, est plus digne d'être oubliée, que d'être imitée.

* *Leti liv. 1. de la seconde partie de sa Vie.*

2 Il sied mal aux Princes d'user de certaines finesses, & de certaines raisons captieuses, qui donnent une couleur aparente à des tromperies, & à des injustices véritables. La maniére, dont en usa le même Sixte-quint envers l'auteur de la pasquinade contre sa sœur Donna Camilla, n'est point encore une action, qui fasse honneur à son Pontificat. Nous vous avons promis la vie & mille pistoles, dit-il à ce malheureux, & nous vous les donnons volontiers, [pour être venu vous-même à révélation] mais nous nous sommes réservé mentalement le pou-

demain, & quand il fut de retour en ſa maiſon, il envoïa par P. Quirinius ſon parent ſa derniére requête au Prince, qui répondit, qu'il s'adreſſât au Sénat.

XXXI. Cependant, ſa maiſon fut environnée de ſoldats, dont une partie rangée dans le veſtibule feſoit aſſez grand bruit, comme voulant bien être vûs & entendus. Libon, frémiſſant à la vûe des viandes, qu'on lui ſervoit pour le dernier repas de ſa vie, apelle quelqu'un pour le tuer, prend ſes eſclaves par le bras, & leur met une épée dans la main; mais ces pauvres gens, ſaiſis de peur, aïant renverſé la table & la lumiére en reculant, il prend ces ténébres pour le ſignal de ſa mort, & ſe perce de deux coups. Ses Afranchis acoururent au cri, qu'il fit en tombant, & les ſoldats l'aïant vû en cet état ſe retirérent. L'acuſation ne laiſſa pas d'être pourſuivie avec la même chaleur, & Tibére jura, que bien que Libon fût coupable, il auroit demandé ſa grace au Sénat, s'il ne ſe fût pas hâté de mourir.

XXXII. Ses biens furent partagez entre les acuſateurs, & ſans atendre la tenüe des Comices, la Préture fut donnée à ceux, qui étoient de l'ordre des Sénateurs. Cotta Meſſalinus opina, que l'image de Libon ne ſeroit point portée aux funérailles de ſes parens; Cneïus Lentulus, que perſonne de la Maiſon Scribonia ne prendroit le ſurnom de Dru-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

voir de vous faire couper la langue & les deux mains, pour vous empêcher de parler & d'écrire davantage contre nous. *Leti livre 3. de la ſeconde partie de ſa Vie.* C'eſt de lui, que parle le *Pagliari dans ſon Obſervation* 210. où il dit: De nos jours, nous avons vû un Prince, qui n'inventoit point de nouvelles loix, mais qui étendoit les anciennes à tous les cas, qu'il y vouloit comprendre; diſant, que ç'avoit été l'intention des Princes, qui les avoient établies, quoique ces cas n'y fuſſent point exprimez. Non ſeulement toute l'Alemagne, mais encore toute l'Europe, déteſta la tromperie, que Charle-quint fit au Landtgrave de Heſſe, par le moïen d'un mot du Traité, où ſes Miniſtres firent gliſſer un W au-lieu d'une N. de ſorte que dans la copie, que le Landtgrave ſigna, il y avoit écrit *ewige*, au-lieu que le projet, ou la minute, portoit *einige*; ce qui changeoit entiérement une des conditions eſſentielles du Traité, qui étoit, que le Landtgrave ſtipuloit d'être renvoïé *ſans aucune priſon*, *ohne einige gefangnus*; & que l'Empereur, au contraire, l'aïant fait arêter par le Duc d'Alve, dit, que par le Traité, il ne s'étoit obligé qu'à ne le pas tenir en priſon *perpétuelle*, comme ſignifie le mot *ewige*. *Heiſſ. livre 3. de la 2. partie de ſon Hiſtoire de l'Empire.* Don Juan Antonio de Vera tâche de juſtifier Charle-quint, en diſant, que le Landtgrave avoit tort de ſe plaindre, puiſque la promeſſe de l'exemter d'une priſon perpétuelle ſupoſoit, qu'il devoit y reſter pour un tems. Mais cela ne leve point la dificulté; car bien que le Landtgrave eût ſigné cet acte, & que Charle-quint l'obſervât à la lettre, y aïant écrit *ewige*, il ne laiſſoit pas de manquer à ſa parole, puiſqu'il ſavoit que le Landtgrave & ſes interceſſeurs, Maurice Duc de Saxe, & l'Electeur de Brandebourg, avoient ſtipulé & capitulé le contraire.

sus *r*; Pomponius Flaccus, que l'on feroit des actions de graces aux Dieux; Lucius Publius, Gallus Asinius, Papius Mutilus, & Lucius Apronius, que l'on porteroit des ofrandes à Jupiter, à Mars, & à la Concorde; & que le 13. de Septembre, jour de la mort de Libon, seroit festé tous les ans. Je marque ici les noms & les avis de ces flateurs, afin qu'on sache, que la flaterie est un mal, qui depuis tres-longtems a cours dans la République. Il fut aussi arêté de chasser de l'Italie les Astrologues & les Magiciens, du nombre desquels L. Pituanius fut précipité du Capitole, & P. Martius éxécuté selon l'ancien usage *ʃ*, hors de la Porte Esquiline, aprés que les Consuls eurent fait lire son arrest de mort à son de trompe.

XXXIII. Dans la premiére séance, qui se tint aprés, Q. Haterius, Ex-consul, & Octavius Fronto, Ex-preteur, dirent beaucoup de choses contre le luxe de la Ville; & il fut ordonné qu'à l'avenir la table ne seroit plus servie en vaisselle d'or, ni les hommes vêtus de soie *Indienne t*. Fronton ala même jusqu'à demander un réglement pour la vaisselle d'argent, & contre la superfluité des meubles & des valets. Car c'étoit encore la coutume des Sénateurs de proposer ce qu'ils croïoient être du bien public, au-lieu d'opiner sur l'afaire mise en délibération. Gallus Asinius remontra au contraire, que les richesses des Particuliers s'étoient augmentées par l'acroissement de l'Empire; que ce dont on se plaignoit n'étoit point nouveau, & qu'il y en avoit de tres-anciens éxemples; que les Fabrices avoient vécu d'une maniére, & les Scipions d'une autre, *les uns frugalement, les autres*

Ou, de sortir des termes de l'afaire proposée, pour donner quelque avis utile au public.

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

r Les noms des Criminels d'Etat doivent être ensevelis dans un éternel oubli. Porter leur nom, c'est partager avec eux leur infamie, & aprouver en quelque façon ce qu'ils ont fait. Jean II. Roi de Portugal donnant à Emanüel, qui lui succéda depuis à la Couronne, la confiscation du Duc de Viseü, son frére, lui fit prendre le titre de Duc de Beja, au-lieu de celui de Viseü, afin que ce jeune Prince ne portât pas le nom d'un perfide, qui avoit voulu tuer son Roi. *Mariana chap dernier du livre 24. de son Histoire.* Et depuis ce tems-là, il n'y a jamais eû de Ducs de Viseü, quoiqu'Emanüel & Jean III. son fils aïent eu tous deux beaucoup d'enfans. A Venise, la famille *Valieri* est, à ce qu'on dit, une branche de l'ancienne Maison *Falieri*, laquelle changea la premiére lêtre de ce nom, pour montrer, qu'elle détestoit & maudissoit la mémoire du Doge Marin Falier, décapité pour avoir tenté de se rendre souverain de cet Etat.

NOTES HISTORIQUES.

ʃ Qui étoit de fouëter le criminel avant que de lui couper la tête.

t Soie precieuse & tres-chére, fort diférente de la nôtre, dont les Grans de Rome, si magnifiques en habits, se seroient trouvez pauvrement habillez.

avec splendeur; mais tous selon l'état présent des afaires de la République; que les Particuliers vivoient pauvrement, lorsque la Ville étoit pauvre: mais que depuis qu'elle étoit parvenüe à un si haut point de grandeur & de magnificence, chacun avoit pris l'essor à proportion; qu'il n'y a rien de trop, ni de trop peu dans la suite, dans la vaisselle, & dans toutes les choses, qui sont à l'usage de la vie, que par raport à la fortune de celui, qui s'en sert; que les loix vouloient, que les Sénateurs eussent plus de revenu, que les Chevaliers, non pas pour aucune diférence naturelle, qu'il y eût entr'eux, mais afin que ceux, qui avoient un plus haut emploi, eussent aussi un plus haut rang, &, avec cela, toutes les commoditez, qui peuvent contribuer au repos de l'esprit & à la santé du corps *1*. Si ce n'est peut-être qu'on voulût, que les plus grans personages de

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Il est bien juste, que les Princes, qui ont de si grans soucis, & des ocupations si laborieuses, aïent des divertissemens proportionnez à leur travail, afin qu'il y ait un tel concert entre leur corps & leur esprit, que l'un ne soit point à charge à l'autre. La nature des afaires d'Etat, dit M. le Cardinal de Richelieu, requiert d'autant plus de relâche, que le poids en est plus grand & plus pesant que tout autre, & que les forces de l'esprit & du corps de l'homme étant bornées, un travail continuel les auroit épuisées en peu de tems. Elle permet toutes sortes de divertissemens honnêtes, qui ne divertissent pas ceux, qui les prennent, des choses, à quoi ils doivent être principalement atachez. *Section 5. du chap. 8. de la première partie de son Testament Politique.* Mais il n'en est pas des plaisirs des Princes, dit Cabrera, comme de ceux des gens mercenaires; c'est leur esprit, qui les mesure, & non pas leur corps. Ils tiennent un certain tempéraiment, par le moïen duquel l'ame devient forte & vigoureuse, en ne prenant soit des afaires, soit des plaisirs, que ce qu'il en faut, pour entretenir la bonne disposition du corps, &, par conséquent, pour être toujours Princes. Car ils ne le sont plus en éfet, quand la santé leur manque, puisque les afaires ne s'expédient point; que les audiences ne se tiennent point; que les projets sont rompus, ou suspendus; & que tout cesse par la cessation du premier mouvement: d'où naissent les plaintes, les murmures, l'altération des esprits, la tirannie des Ministres, & le désespoir des Sujets. Enfin, rien ne manque au Prince, qui a la santé, puisque sans elle il n'y a point de véritable plaisir, & qu'avec elle tout travail est suportable. *Chap. 1. du livre 9. de son Hist.* Et dans un autre endroit il dit, que c'est la santé, qui fait les grans Rois, au-lieu que l'infirmité en fait des Sujets. Et sur ce principe il conclut, qu'il faut empêcher les Princes d'avoir grand commerce avec les femmes, dont la fréquentation afoiblit la vigueur du corps & de l'esprit, & fait, qu'ils meurent la plupart en la fleur de leur âge. *Chap. 2. du livre 4.* Et parlant des Ducs de Joyeuse & d'Epernon, qui portoient Henri III. à une vie molle & voluptueuse, sous couleur de ménager sa santé, il dit, qu'au contraire, il n'y a jamais eu de Princes, qui aïent vécu plus longtems, que ceux qui ont davantage ocupé leur esprit aux afaires du Gouvernement. *Chap. 11. du livre 12.* Témoin Charles-Emanüel I. Duc de Savoie & Christien IV. Roi de Danemarc, les deux plus laborieux Princes de l'Europe, & tous deux septuagenaires. Heureux ce Roi de Portugal (Alfonse IV.) qui aïant passé quelques jours de suite à la Chasse, trouva à son retour des Conseillers, qui lui dirent

l'Empire fussent chargez des soins & des fatigues du Gouvernement, pour être privez de toutes les douceurs & les satisfactions de la vie. La conformité des mœurs de ceux, qui écoutoient, & la maniére adroite, dont Asinius pallioit les vices communs sous des noms honnêtes, firent aisément préférer son avis 2. Outre que Tibére avoit dit, qu'il n'étoit pas encore tems de penser à la réformation, & que, si les mœurs venoient à empirer, la République ne manqueroit pas de réformateur 3.

XXXIV. Sur ces entrefaites, L. Pison se plaignant de la corruption des Juges, & de la cruauté des délateurs, qui menaçoient tout le monde de leurs acusations, protesta, qu'il aloit se retirer dans quelque vilage éloigné & desert; & tout d'un tems il sortoit du Sénat. Tibére en sentit de l'émotion, mais il ne laissa pas de l'adoucir 1 par des paroles caressantes, & d'inviter ses parens à joindre leurs priéres ensemble, pour le faire demeurer. Peu de tems aprés, Pison ne fit pas moins éclâter sa liberté, car il apella en justice Urgulanie, que la faveur de l'Impératrice avoit rendu si superbe, qu'elle se croïoit au dessus des loix; & céte femme s'étant fait porter au Palais de l'Empereur 2 en dépit de lui, il n'abandon-

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

avec liberté, qu'à l'heure de sa mort, Dieu ne lui demanderoit pas compte des bêtes, ni des oiseaux, qu'il auroit manqué de tuer; mais bien de tous les hommes, dont il auroit négligé d'oüir les priéres & les plaintes. * Paroles dignes d'être gravées dans le cœur de tous les Princes.

* *Dans un Traité espagnol intitulé Audiencia de Principes.*

2 Les hommes sont toujours de l'avis, qui est le plus conforme à leurs mœurs; & sur ce principe on peut juger solidement de leurs mœurs par leurs opinions.

Laudibus arguitur vini vinosus Homerus,

dit Horace Epître 19. du livre 1. de ses Epîtres.

3 Les Princes ne prennent jamais plaisir à entendre parler de réformation; car sous couleur de réformer le luxe, & d'autres abus, qui se glissent dans la société civile, les Censeurs remontent souvent jusqu'aux sources de la domination, dont les secrets doivent être inconnus aux Sujets. D'ailleurs, la réformation des abus n'est pas bonne à faire en tout tems. Si les Médecins ont besoin d'atendre un tems propre, pour purger un malade, à plus forte raison le Prince doit-il user de céte précaution, pour apliquer à propos les remédes qu'il faut au corps civil, qui est toujours chargé de quantité d'humeurs, qu'il est dangereux de trop émouvoir. Un grand personage disoit à ceux, qui lui parloient des désordres de son siécle, Laissez-le courir, il mourra bien-tôt, car il est bien malade. *Dans les afrismes d'Antoine Perez.*

1 La quint'essence du savoir est d'aler quelquefois à pas d'ignorant, & la plus grande victoire de la raison est de se laisser vaincre à la nécessité présente. David même mit céte raison d'Etat en pratique; il avoit bien la volonté de punir Joab, pour avoir tué Abner, mais comme il étoit dangereux d'exciter des troubles au commencement de son regne, il diféra la vangence de ce crime, disant, *Ego autem adhuc delicatus & unctus Rex.* 2. Reg. 3.

2 C'est une chose de pernicieux exemple, que le Palais du Prince serve d'asile à ceux, qui méprisent l'autorité des Magistrats. Un fameux Sculpteur, qui s'étoit

-na point sa poursuite, quoique l'Impératrice se plaignist d'être insultée & méprisée. Tibére croïant, qu'il étoit de la bienséance de complaire en quelque chose à sa mére *3*, promit d'aler au tribunal du Préteur, pour recommander Urgulanie. Il sortit donc de son Palais, avec ordre à ses Gardes de ne le suivre que de loin; marchant d'un air composé, à la vüe du peuple, qui acouroit de toutes parts, & s'amusant à parler aux uns & aux autres, pour alonger le tems & le chemin. Enfin, Pison ne voulant point se rendre aux priéres de ses parens, l'Impératrice envoïa païer la somme, qu'on demandoit à sa favorite; par où finit ce diférend, dont Pison sortit avec honneur *4*, & Tibére avec une réputation plus grande que jamais. Au reste, Urgulanie portoit son autorité si loin, qu'elle refusa de venir témoigner dans une afaire, qui se jugeoit au Sénat; de sorte qu'on lui envoïa un Préteur pour l'interroger chez elle, quoique de tout tems les Vestales même eussent comparu devant les Juges, lorsqu'elles étoient apellées en témoignage.

XXXV. Je ne parlerois point de l'interruption des afaires arivée cête année-là, n'étoit qu'il importe de savoir les diférens avis de Cneïus Piso & d'Asinius Gallus *1*, sur ce que

réfugié en Aragon, pour avoir fait résistence à la Justice de Madrid, ne pût jamais obtenir sa grace de Filippe II. quoique ce fût le meilleur ouvrier de sa profession; & que ce Roi eût grand besoin de lui, pour travailler à l'Escurial.

3 Il sied bien au Prince d'avoir de la complaisance pour sa mére, mais il ne faut pas que ce soit au préjudice des loix, ni de sa réputation. Un Prince étant pressé par sa mére de lui acorder une chose injuste, s'en excusa, disant, qu'elle lui vouloit vendre trop cher les neuf mois qu'elle l'avoit porté. Le *Pagliari* dit aprés le Goselin, que ce qui acheva de ruiner auprés de Charlequint, *Ferrante Gonzaga*, Gouverneur de Milan, fut d'avoir soufert, que sa fille & son gendre Fabrice Colonne se mêlassent de recommander les Causes des particuliers aux Magistrats publics. *Observation* 40. La Reine Marguerite blâme le Roi Henri III. son frére, de s'être laissé emporter aux persuasions de Maugiron & de Saint-Luc, ses Mignons, à tel point, qu'il avoit lui-même été soliciter un procés pour Madame de Seneterre contre M. de la Chastre, parce que celui-ci étoit au service du Duc d'Alençon, son frére. *Livre 2. de ses Mémoires.* La dignité des Rois, dit le Cardinal de Richelieu, les oblige à se reserver pour le parti de la raison, qui est le seul, qu'ils doivent épouser en toutes rencontres. Ils ne peuvent en user autrement, sans se dépoüiller de la qualité de Juges & de Souverains, pour prendre celle de parties, & se rabaisser en quelque maniére à la condition privée.... Ceux, qui ont à se défendre de la puissance d'un Roi, connoissent trop bien, qu'ils ne le peuvent faire par la force, pour avoir d'autres pensées, que de s'en garantir par intrigues, par artifices, & par menées, qui causent souvent de grans troubles dans les Etats. *Chap. 6. de la première partie de son Testament Politique.*

4 Il n'y a rien de plus dangereux pour un Grand, que de sortir, avec plein avantage, d'une afaire, où l'autorité du Prince semble avoir été peu considerée.

1 S'il est du devoir d'un Historien, comme le dit Tacite dans la préface de son

Tibére avoit dit, qu'il seroit absent quelques jours. Pison disoit, que pour cela même il faloit travailler davantage, étant de l'honneur de la République, qu'en l'absence du Prince le Sénat & les Chevaliers pussent soutenir la dignité de leurs charges 2. Gallus, jaloux de ce que Pison lui déroboit la gloire d'ouvrir un avis libre, répondit, qu'il ne se pouvoit rien faire d'illustre, ni de convenable à la majesté de l'Empire, qu'en la présence de l'Empereur, & que *par conséquent* on devoit atendre son retour, pour expédier la multitude des afaires courantes de l'Italie & des Provinces. L'un & l'autre parloient avec beaucoup de chaleur, & Tibére les écoutoit sans dire mot; mais le second avis l'emporta.

XXXVI. Gallus eut aussi quelque contestation avec Tibére, pour avoir proposé de ne créer les Magistrats, que tous les cinq ans; de destiner dés lors à la Préture les Chefs des légions, qui ne l'avoient point encore obtenüe; & de nommer douze Préteurs pour chaque année. Il est certain, que cet avis portoit plus loin, *qu'il ne sembloit*, & que Gallus sondoit les secrets de la domination 1; mais Tibére,

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

Histoire, de ne pas raconter seulement les événemens des choses, mais d'en dire aussi les causes & les motifs, qui les ont produits, rien ne peut rendre une Histoire plus instructive, que d'y raporter fidélement les avis de ceux, qui ont eu part à la délibération des grandes afaires, dont il est parlé. Car c'est dans ces avis que l'on voit les raisons, l'habileté, l'intérêt, les passions, & toutes les bonnes ou mauvaises qualitez de ceux qui les ont prononcez; comme aussi le discernement du Prince, qui s'en est servi. Ceux d'entre les Ecrivains modernes, qui ont excellé en ce genre, sont le fameux *Frà Paolo*, dans les Histoires du Concile de Trente & de l'Interdit de Venise; le Cardinal Bentivoglio & Strada dans celle des guerres du Païs-bas; Loüis Cabrera dans son *Filippe II.* l'Auteur de l'Histoire de l'Union du Portugal à la Castille, atribuée par les Italiens à Jérôme Conestaggio, Gentilhomme Genois; & restituée par le Pére Baltazar Gracian, & par quelques autres Ecrivains Espagnols, à Don Jean de Silve, Comte de Portalegre en Portugal.

2 Un avis républiquain, comme étoit celui de Pison, n'étoit pas de saison sous un Prince absolu. Et bien que les avis doivent être libres, il faut néanmoins, qu'ils soient proportionnez à la forme du Gouvernement présent. Et c'est en ce sens, que Tacite fait dire à un Sénateur Romain, qu'il se souvenoit du tems, où il étoit né, & de la forme établie dans la Ville & dans l'Etat sous ses péres; qu'il admiroit le passé, & se conformoit au présent. *Hist.* 4.

1 Les Princes ne sauroient trop éxaminer les avis & les conseils de leurs Ministres; car il arive assez souvent, qu'ils perdent leur autorité par les moïens, qui leur semblent les plus propres à l'augmenter, faute de refléchir assez sur les motifs que peuvent avoir ceux, qui les conseillent. *Ipse, qui suadet, considerandus est*, disoit Mucien à Vespasien. *Tac. Hist.* 2. Ferdinand le Catolique disoit à son gendre Filippe I. pére de Charle-quint, que les Ministres & les Conseillers des Princes étoient comme les lunétes, qui bien qu'elles soient commodes à ceux, qui n'ont pas la vüe bonne, sont de tel usage, que l'on est malheureux d'en avoir besoin. *Traité intitulé, Audiencia de Principes.*

bére,

bére, comme s'il eût crû, qu'on voulût augmenter son pouvoir, dit, que sa modestie répugnoit à élire tant de gens, & à en exclure tant d'autres. » Si le mécontentement de ceux, » qui n'ont qu'un an à atendre, est presque » inévitable, quoique l'espérance prochaine » les console, combien, *disoit-il*, nous haïroit-on, si l'on se voïoit exclus pour cinq » ans ? Comment prévoir, si, dans un si long » terme, ceux, qui seront nommez, demeu» reront dans la même assiéte d'esprit 2 & de » fortune ? L'on s'enorgüeillit des honneurs » annuels, que sera-ce, si l'on en joüit cinq » ans ? Enfin, ce seroit multiplier les Magis» trats au quintuple, & renverser les loix, qui, » pour exercer l'industrie des prétendans, ont » prescrit des bornes, soit à la recherche, soit » à la joüissance des honneurs 3. Et par céte réponse, modeste en aparence, il retint toute la puissance du Gouvernement 4.

XXXVII. Les dons, qu'il fit à quelques personnes, qui n'avoient pas assez de bien, pour vivre en Sénateurs, firent remarquer davantage la dureté, avec laquelle il traita M. Hortalus, petit-fils de l'Orateur Hortensius,

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

2 Les hommes, dit Antoine Perez *dans l'Epître dédicatoire de ses Rélations*, se presentent devant les Rois, comme une peinture, & avec les meilleures couleurs, qu'ils peuvent emprunter de l'artifice. Ainsi, il est presque impossible, que les Princes ne se trompent pas souvent dans le choix de leurs Ministres, & de leurs Conseillers. M. le Cardinal de Richelieu commente ainsi l'aforisme de Perez : Souvent, dit-il, les hommes n'ont pas plûtôt changé de condition, qu'ils changent d'humeur, ou que, pour mieux dire, ils découvrent celle, qu'ils avoient dissimulée jusqu'alors, pour parvenir à leurs fins. *Section 1. du chap. 2. de la première partie de son Testament Politique.* Si, dit-il ailleurs, le masque, dont la plus-part des hommes se couvrent le visage, & si les artifices, dont ils se servent d'ordinaire, pour se déguiser, & cacher leurs defauts, les font méconnoître jusqu'à tel point, qu'étans établis dans les grandes charges, ils paroissent aussi méchans qu'on les estimoit vertueux, quand on les a choisis ; il faut promtement réparer la méprise, & si l'indulgence peut faire tolérer quelque legére incapacité, elle ne doit jamais aler jusqu'à soufrir, en faveur des intérets particuliers, des vices, qui portent préjudice au bien de l'Etat. *Chap. 7. de la seconde partie du même Testament.*

3 Toutes ces raisons conclüent contre la perpétuité des Gouvernemens, dont il est parlé dans la première note du chapitre 74. du livre 1. des Annales.

4 Les Princes, dit Antoine Perez, se tirent d'afaire en répondant sur toute autre chose, que celle, qui leur est proposée, lorsqu'ils voïent, qu'on veut les surprendre. Semblables à ceux, qui jetent leur cape au devant du coup qu'on leur porte. Céte politique étoit familiére au Cardinal Mazarin, qui afectoit de répondre de travers, quand on lui demandoit quelque chose, qu'il ne vouloit pas acorder ; ou qu'on lui parloit de quelque afaire sur laquelle il ne jugeoit pas à propos de s'expliquer. Il disoit à un de ses confidens, que dans les audiences rien ne lui avoit été plus utile, que de feindre, qu'il avoit de la dificulté à se bien énoncer en françois.

qui étoit réduit à une pauvreté connüe de toute la Ville. Auguste l'avoit obligé de se marier par une libéralité de mille grans sesterces, de peur qu'une famille si illustre ne s'éteignist *1*. Un jour que le Sénat étoit assemblé chez l'Empereur, il y mena ses quarre fils, & au-lieu de dire son avis, il parla en ces termes : (regardant tantôt l'image d'Auguste, tantôt celle d'Hortensius, placée parmi les portraits des Orateurs.) » Messieurs, quand je me suis marié, je ne l'ai fait que pour obéïr à Auguste, » quoique d'ailleurs mes ancêtres méritassent » bien d'avoir une longue postérité. C'étoit assez pour moi » de vivre, sans faire honte à » mon nom, & sans être à charge à personne, avec le peu de » bien, que j'avois *2*, puisque le » malheur des tems ne me permétoit pas d'en aquerir par » mon industrie, ni de m'avancer dans les charges par la faveur du peuple, ou par l'éloquence *3*, qui est comme le

Ou, comme je me rencontrois dans un tems, où je ne pouvois pas aquérir du bien par mon industrie, ni des charges par la faveur du peuple ; ni méme de l'éloquence, quoique ce fût une espece d'héritage dans nôtre maison ; c'étoit assez pour moi de vivre doucement, sans être à charge à personne, & sans

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 Ammirato dans le discours 8. du second livre de son Commentaire sur Tacite, dit, qu'il est de la gloire des Princes de conserver l'ancienne Noblesse, *perche à quanto più nobili persone comandano, tanto più la lor gloria ne divien maggiore* ; c'est-à-dire, parce que plus ils ont de Sujets illustres, plus il en revient d'honneur & d'estime à leur domination. Et demi-page aprés il ajoûte ce qui suit: Je n'ignore pas que l'on me pouroit dire, que je raisonne en homme simple & grossier, plutôt qu'en homme d'Etat, parce que plus les gens, à qui l'on commande, sont de basse naissance, ou de basse fortune, plus le Prince vit en paix & en sûreté... Je répons, que mon intention n'est pas de donner des leçons à des tirans, mais de montrer comme doivent être faits les bons Princes. [Réponse, qui en ofenseroit aujourdui plusieurs, qui font consister leur grandeur dans l'abaissement des grandes Maisons.] Quant à la raison d'Ammirato pour la conservation des familles illustres, elle me fait souvenir de celle, que me donnoit un Duc d'Ostrook à Venise, pour me prouver, que le Roi de Pologne est le plus grand de tous les Rois, *est enim*, ce sont ses propres termes, *dominus dominantium, & tot Regum Rex, quot Palatinorum.* A quoi je répondis, que céte raison prouvoit, que son Roi étoit le plus-petit de tous les Rois, puisque tous les Palatins de Pologne étoient des Rois. Et c'est en ce sens que le dernier Duc de Bourgogne disoit plaisamment, que pour un Roi, qu'il y avoit en France, il y en voudroit six. *Commines chap.* 8. *du livre* 3. *de ses Mém.* D'où il résulte, que moins il y a de Grans dans un Etat, plus le Prince en est grand.

2 Le célibat est la plus commode situation & la plus honorable couverture de la pauvreté. Gaston, Duc d'Orleans, avoit bien raison de dire du mariage de deux personnes de qualité, qui avoient tres-peu de bien, que c'étoit la faim & la soif, qui se marioient ensemble.

3 Tacite confirme ici ce qu'il a dit dans la Préface du livre 1. des Annales, que la flaterie, qui se glisse dans les Cours, abâtardit les beaux esprits ; & de plus il donne à entendre, qu'il est bien plus dificile de parvenir aux honneurs dans une Monarchie, que dans une République. Au reste, Hortalus fesoit ici une comparaison odieuse

» patrimoine de nôtre Maison. » Voici la postérité de tant de » Consuls & de Dictateurs, je » ne le dis point par envie con» rre personne, mais pour vous toucher » de compassion. Ces enfans, Tibére, pouront » monter aux honneurs, quand tu les en ju» geras dignes, mais, en atendant, retire-les » de la misére, non pas tant parce que ce sont » les petits-fils de Q. Hortensius, que parce » qu'ils sont les nouriçons d'Auguste 4.

avoir rien à me reprocher. Je vous présente la postérité, &c.

XXXVIII. La bonne volonté du Sénat pour Hortalus lui atira la mauvaise humeur de Tibére 1, qui parla presque en ces termes. » Si, dit-il, tous les pauvres s'a» visent de venir ici demander de l'argent » pour leurs enfans, les demandes ne finiront » jamais, & l'Etat périra 2. Quand nos Ancê» tres ont permis de sortir quelquefois de la » matiére mise en délibération, pour propo» ser quelque chose qui importe davantage au » public, ce n'a pas été à dessein, que nous » traitassions ici de nos afaires particuliéres, & » de nos intérets domestiques; ni que le Sé» nat & le Prince encourussent la haine des » mécontens, en refusant les graces, qui se» roient demandées; ou la censure du peuple » en les acordant 3. Ce n'est point une prié» re, qu'on vous fait, Messieurs, c'est une

RE'FLEXIONS POLITIQUES. entre l'ancienne République, où l'éloquence florissoit; & le Gouvernement de Tibére, où il sembloit dire, que l'éloquence étoit morte avec la Liberté. Par ces mots, *varietate temporum*, il ofensoit Tibére, qui vouloit passer pour populaire & Républiquain, sur-tout, dans le Sénat, où il étaloit toute sa modestie.

4 Il se voit rarement, qu'un Prince fasse du bien à ceux, qui ont reçu des bienfaits de son prédécesseur; car il les considére comme les créatures d'un autre. Et d'ailleurs, il ne peut jamais soufrir de partage en reconnoissance, non plus qu'en autorité. Et c'est pour la même raison, que la plupart des Princes ne font guére de cas des recommandations, que leurs péres leur font à la mort, en faveur de leurs Ministres, ou des autres serviteurs, qu'ils ont aimez.

1 Pour obtenir des graces du Prince, il faut bien se garder de les lui demander devant des gens, dont la présence semble lui imposer une nécessité de les octroïer. C'est la faute, que fit Hortalus, qui se fioit beaucoup plus sur la protection du Sénat, que sur la compassion de Tibére.

2 Le Prince, qui ne sait pas refuser, ne sait pas regner. S'il donne à tous ceux, qui lui demandent, il ne peut pas manquer de donner à mille gens, qui ne méritent pas qu'on leur donne. Si je donnois à tous ceux qui me demandent, disoit Filippe II. je demanderois bientôt moi-même. *Cabrera chap. 26. du livre 12. de sa Vie.* A force d'être libéral, on se réduit à l'impuissance de l'être. Or tout Prince, qui veut être respecté & bien servi, ne doit jamais laisser tarir la source de ses bienfaits; car les hommes rendent plus volontiers service pour le bien qu'ils espérent, que pour celui, qu'ils ont reçu.

3 Les peuples aiment mieux, que leur Prince soit ménager, que libéral, parce qu'ils croïent toujours qu'il est libéral à leurs dépens, & qu'il le seroit moins, s'il ne fesoit pas son compte de reprendre tout sur eux.

» éxaction 4, ou plutôt une surprise, que d'ata- » quer vôtre pudeur en vous étalant un nom- » bre de petits enfans, pendant que vous étes » ocupez à d'autres afaires. La même violen- » ce passe jusqu'à moi, & il semble qu'on » veüille forcer le Tresor public, pour le ré- » tablissement duquel il faudra tiranniser les » peuples, si nous l'épuisons pour avoir un vain » renom de libéralité 5. Il est vrai, Hortalus, » que le divin Auguste t'a donné de l'argent, » mais il l'a fait sans contrainte, & sans s'o- » bliger à t'en donner toujours. Car si une » fois le travail n'est pas crû nécessaire, l'in- » dustrie sera sans éguillon, & la fénéantise en » regne ; & tandis que les pauvres s'atendront » au secours d'autrui, ils ne vaudront rien pour » eux-mêmes, & ils nous seront toujours à » charge 6. Quoique ce discours fût aprouvé de ceux, qui ont coutume de loüer toutes les actions des Princes, soit bonnes, ou mauvaises, plusieurs ne laissérent pas de murmurer sourdement de ce refus, ou du moins de le condanner par leur silence 7. Tibére s'en

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

4 Un Prince, qui donne pour se délivrer de l'importunité de ceux, qui demandent, s'atire celle de mille gens, qui n'oseroient jamais lui rien demander, s'ils ne connoissoient pas sa foiblesse. Et d'ailleurs, on ne lui est point obligé de ce qu'il donne, parce qu'on est persuadé qu'il ne le donneroit pas, s'il avoit assez de résolution, pour le refuser. Commines parlant d'Henri IV. Roi de Castille, dit, » que ce Roi » valoit peu de sa person- » ne, parce qu'il donnoit » tout son héritage, ou se » le laissoit ôter par qui le » vouloit, ou le pouvoit prendre. Et puis il ajoûte céte conclusion. » Je l'ai » vû le plus pauvre Roi, » abandonné de ses servi- » teurs, que je vis jamais. *Chap.* 8. *du livre* 2. *de ses Mém.* Véritablement, il n'y a point de plus noble defaut dans un Prince, que la liberalité, mais il n'y en a point aussi de plus dangereux, si la raison ne la conduit. Le Commentateur espagnol de Commines parlant de céte courte instruction que Loüis XI. donnoit à son fils, *Qui nescit simulare, nescit regnare*, ajoûte, que Charles VIII. avoit grand besoin qu'on lui enseignât encore une autre régle, dont Loüis XII. son successeur fit sa principale maxime d'Etat, savoir, *Nescit regnare, qui nescit negare*, i. e. qui ne sait pas refuser, ne sait pas regner. Il est sans doute, que si ce Roi & Don Henri IV. de Castille se fussent conduits eux-mêmes, ils se seroient beaucoup mieux gouvernez, qu'ils ne le furent par leurs favoris. *Chap* 34.

5 La libéralité des Princes est plus souvent un éfet de leur vanité & de leur ambition, que de leur bonté & de leur justice. Céte fausse libéralité est le defaut de tous les Princes, qui aiment les flateurs : & nos Historiens l'ont tres-bien remarqué dans nos Rois Henri II. & Henri III. qui abandonnérent l'Etat à leurs Mignons.

6 Le Prince habile doit garder ses bienfaits pour ceux qui rendent, ou qui sont capables de rendre service à son Etat. Machiavel dit, qu'il doit exciter par des priviléges & par des récompenses les gens, qui excellent en leur art, & particuliérement ceux, qui entendent bien le commerce, à inventer tout ce qui peut enrichir ses Sujets. *Chap.* 21. *de son Prince.* Quelqu'un a dit autrefois, que le Prince ne devoit point nourrir de poules, qui ne fesoient point d'œufs. Apoftegme contre les fénéans & les voluptueux.

7 Comme il est dangereux de blâmer les Princes, & honteux de les flater, quand

aperçut *s*, & aprés avoir été un peu de tems sans parler, il dit, qu'il avoit voulu répondre aux raisons d'Hortalus, mais que du reste si le Sénat le desiroit ainsi, il donneroit à chacun de ses fils quatre ou cinq mille écus *p*. Tout le Sénat l'en remercia, mais Hortalus se tût, soit qu'il fût interdit & confus; ou que dans sa misére il n'eût pas oublié la grandeur de ses ancêtres. Enfin, Tibére ne lui fit jamais d'autre bien, quoique sa maison tombât dans une pauvreté honteuse.

XXXIX. En la même année, l'audace d'un esclave du Postume Agrippa *u*, nommé Clemens, aloit alumer une guerre civile *r*, si l'on n'y eût pourvû de bonne heure. Cet homme aïant apris la mort d'Auguste, conçut un dessein, qui ne sentoit pas l'esclave. C'étoit d'enlever par force, ou par adresse, son Maître relegué en l'Isle de Planasie, & de l'aler presenter aux légions Germaniques, mais la lenteur d'un vaisseau marchand, où il s'étoit mis, l'aïant retardé, il fut prévenu par le

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

ils font mal, les gens de bien tiennent un milieu entre la complaisance & la liberté, qui est le silence.

s Quand les Courtisans gardent le silence, il est aisé au Prince de s'apercevoir, qu'ils n'aprouvent pas ce qu'ils n'oseroient condanner. Têmoin ce jeune Italien, qui entrant dans la chambre du Cardinal Salviati, comme il étoit en dispute avec un homme, qui joüoit avec lui aux échets, lui donna d'abord le tort, sans entendre les raisons de l'un ni de l'autre. Et le Cardinal lui demandant, pourquoi il jugeoit ainsi, sans savoir le fait: *Parce que*, dit-il, *si vous aviez raison, tous ces Messieurs* (montrant la Compagnie) *auroient incontinent jugé en vôtre faveur; au-lieu que personne n'ose dire son avis, parce que vous avez tort.* Pagliari Observation 317.

p Lorsque le Prince donne peu, & que ceux à qui il donne, sont gens de mérite, ou de naissance illustre, c'est signe qu'il donne à regret, & que, par conséquent, il ne faut plus rien atendre de lui. Il y a des Princes, qui n'ont pas assez de résolution pour faire un refus, mais qui en revanche font de si petits dons, que quoiqu'ils donnent à tous ceux qui leur demandent, ils ne laissent pas de passer pour aussi avares & sordides, que s'ils ne donnoient rien. Tel étoit le Cardinal Henri, Roi de Portugal. *Histoire de l'Union du Portugal à la Castille, livre* 4.

r Un Conseil tout entier a bien de la peine à pacifier un Etat agité de dissensions civiles, mais pour en troubler un, qui est en paix, il ne faut qu'un seul homme dangereux, sur-tout, si c'en est un, qui n'ait rien à perdre. Antoine Perez dit, que la peur, que le lion a de la voix du coq, & l'éléfant de voir un rat, est un exemple, qui aprend aux Princes, que les plus petits instrumens sont capables de métre leur Etat en combustion. *Dans ses aforismes.*

NOTES HISTORIQUES.

u Dans le siécle passé un certain Corneille Hock, qui demeuroit à Roterdam, & y étoit marié, osa se dire fils de l'Empereur Charlequint, & le peuple commençoit à le respecter comme, & à écouter les propositions, qu'il fesoit de donner une nouvelle forme à la République, lorsque le Conseil de Holande le fit décapiter & écarteler à la Haïe. 1583. *Herrera chap. 4. du livre 12. de son Histoire.*

meurtre de ce Prince. Il enleve donc ses cendres, & gagnant le Promontoire de Cosa *x*, il se cache en des lieux deserts, jusqu'à ce que la barbe & les cheveux lui fussent devenus longs, résolu de se dire lui-même Agrippa, à qui il ressembloit assez & d'âge & de visage *y*. Ses complices sement par-tout, quoique premiérement avec mistére, comme il se pratique toujours dans les afaires délicates & dangereuses; qu'Agrippa est en vie : ce bruit se répand ensuite parmi les plus simples & les plus crédules, & puis de main en main parmi les broüillons & les mécontens; gens toujours passionnez pour la nouveauté *z*. Dés que le jour finissoit, il aloit se promener par les villes

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

z Ceux, qui haïssent le Gouvernement présent, n'ont point de plus belle ocasion de métre l'Etat en combustion, que celle d'un faux Prince, qui s'éléve contre le véritable. Don Antoine de Portugal, Prieur de Crato, n'aïant pû succéder au Roi Cardinal Henri, son oncle, autorisa toujours la créance, que le peuple avoit, que le Roi Sébastien étoit en vie, pour exciter un soulévement général contre Filippe II.

NOTES HISTORIQUES.

x En Toscane, prés de Porto-Hercole.

y L'an 1585. le Portugal vit deux faux Sébastiens, l'un natif du Bourg d'Alcasova, & fils d'un feseur de tuiles; l'autre, nommé Matieu Alvarez, natif de l'Isle de Tercere, & fils d'un tailleur de pierre, tous deux ermites, & tirez de leur ermitage, pour être Rois imaginaires de Portugal. Comme il s'étoit répandu un bruit par tout le Roïaume, que Don Sébastien s'étoit sauvé de la Bataille d'Alcaçar, & que pour faire pénitence d'avoir été la cause de la mort de tant d'hommes, que céte sanglante journée avoit emportez, il s'étoit retiré dans un desert pour sept ans, qui est le terme, que les Portugais, par une superstition ridicule, croïent être nécessaire pour l'expiation des péchez d'un Roi, qui a perdu une bataille; les païsans, qui voïoient la vie austére que menoient ces ermites, soupçonnérent, que ce pouvoit être le Roi Sebastien. Le premier fut pris avec l'Evéque imaginaire de la Garde, qui recevoit les aumônes, qu'on lui fesoit, & écrivoit les noms de tous ceux qui donnoient, afin, disoit-il, que Sebastien les récompensât, quand il seroit de retour à Lisbonne. Cet Evéque fut pendu, & le Roi son disciple envoïé aux galéres, afin que les incrédules & les trop crédules eussent la commodité de le voir, & de se désabuser en le voïant, car il ne ressembloit point au Roi Sébastien. *Herrera ch. 18. du livre 15. de la seconde Partie de son Histoire.* Quant à Matieu Alvarez, du commencement, il fut sincére, disant à tous ceux, qui le prenoient pour Don Sébastien, à cause qu'il avoit de son air de visage & les cheveux blonds comme lui, qu'il étoit le fils d'un pauvre tailleur de pierre : mais quand il vit, que ses paroles étoient interpretées à humilité, & à volonté de n'être pas connu, & que plus il nioit d'être Don Sébastien, plus on s'opiniâtroit à le croire tel; il confirma finement dans céte erreur ceux, qui n'en vouloient pas être guéris. Il se levoit à minuit pour se donner la discipline, & demandoit à Dieu la permission de se découvrir à ses Sujets, & de rentrer en possession de la Couronne de ses ancêtres. Artifice, qui lui réüssit comme il desiroit auprés de ceux, qui étoient aux écoutes. Car persuadez aprés cela, qu'il étoit le vrai Sébastien, ils n'hésitérent plus à le publier par-tout. Enfin, tout le peuple d'alentour acourant à lui, pour lui baiser la main, il avoüa, qu'il étoit Don Sébastien, & mangea en public, & avec toutes les cérémonies roïales dans la petite ville de Rezeïra, ou Eirizera. Et quelques jours aprés, il eut la témérité d'écrire une létre à l'Archiduc Cardinal Albert, Viceroi de Portugal, par laquelle il lui ordonnoit en termes grossiers de sortir au plutôt de ses palais, parce qu'il vouloit aler prendre séance dans son trône. L'Archiduc envoïa sur les lieux Diego de Fonseca, avec quelque milice. Alvarez avoit environ 1000. hommes, qui aprés quelque résistence furent défaits; & comme il s'enfuïoit lui troisiéme par les rochers, il fut pris & amené avec ses deux compagnons à Lisbonne, où aprés avoir eu la main coupée il fut pendu & écartelé. *Herrera ch. 18. & 19. du même livre 15.* Il est bon de remar-

voisines, soigneux de ne se pas laisser voir en public, & de ne s'arêter pas long-tems dans un même lieu. Et dautant que la vüe & la résidence confirment la vérité, & qu'au contraire l'incertitude & la hâte autorisent le mensonge & l'imposture; il prévenoit la curiosité, en alant aux lieux, où l'on ne l'atendoit pas; ou bien il laissoit les esprits en suspens, en disparoissant dés qu'on savoit son arivée.

On, il excitoit la curiosite en publiant, qu'il passeroit par des lieux, où il ne vouloit pas aler; & il la trompoit, en quitant prontement ceux, où l'on savoit qu'il étoit arivé.

XL. Cependant, on publioit par toute l'Italie, qu'Agrippa avoit été sauvé par une grace particuliére des Dieux; on croïoit même à Rome, qu'il étoit déja arivé au Port d'Ostie *1*, & l'on en raisonnoit *avec plaisir* en des assemblées clandestines. Tibére, incertain s'il devoit emploïer la force ouverte contre cet esclave, ou laisser dissiper ce faux-bruit, balançoit entre la honte & la crainte *2*, persuadé, qu'il ne faloit rien négliger *3*, mais aussi, qu'il ne faloit pas tout craindre. Enfin, il donne le soin de céte afaire à Saluste, qui choisit deux de ses serviteurs, (selon quelques-uns c'étoit des soldats) pour aler trouver Clemens. Ces deux hommes en éxécution de ce qui leur étoit commandé, feignent de savoir toute son afaire, & lui ofrent leur service & de l'argent, qu'ils avoient aporté, protestant, qu'ils veulent courir sa fortune. Enfin, une nuit, qu'il ne pensoit à rien, & qu'il étoit sans gardes,

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 On croit facilement ce qu'on desire qui soit vrai; car le desir, quand il n'a pas la raison pour guide, trouve de la probabilité & de la vrai-semblance aux choses les plus impossibles.

2 Dans ces sortes d'afaires, où le peuple & les mécontens se partialisent, la crainte est salutaire. C'est honneur, dit Commines, de craindre ce que l'on doit, & d'y bien pourvoir. Ceux, qui gagnent, ont toujours l'honneur. *Ch. 5. du livre 3. & 9. du livre 5.* Si Diego de Fonseca eût fait punir le Gentilhomme Portugais, (Herrera l'apelle Don Diego de Melo) qui entra dans Arzille sous le nom du Roi Sébastien, qui avoit été ce jour-là à la bataille d'Alcaçar, on ne se fût peutêtre jamais avisé de le ressusciter, pour imposer à tout le Genre-humain. *Cabrera chap. 9. du livre 12. & Herrera chap. 14. du livre 8. de leur Histoire.*

3 Les grans embrasemens naissent de petites étincelles: quiconque en éteint une, ne sait pas l'incendie qu'il a prévenu; mais pour le connoître, s'il en laisse quelqu'une sans l'éteindre, il se trouvera peutêtre en telle extrémité, qu'il ne poura plus y aporter remède. *Chap. 8. de la 2. partie du Testament Politique.*

NOTES HISTORIQUES.

quer ici en passant, que l'incrédulité des Portugais sur la mort du Roi Sébastien avoit pour fondement celle du Roi Cardinal Henri, qui ne voulut jamais habiter le Palais Roïal de Lisbonne, par respect pour Sébastien, qu'il croïoit être encore en vie. Car avant son couronnement, il demeura dans l'Hôtel du Duc de Bragance, & ensuite il prit pour Palais la maison de Martin Alfonse de Sousa proche des Cordeliers. *Chap. 4. & 6. d'une Rélation intitulée, La Entrada de Don Felippe en el reino de Portugal.*

prenant main-forte ils se saisissent de lui, & l'amenent à Rome, les fers aux piez, & le baillon à la bouche. On dit, qu'interrogé, comment il étoit devenu Agrippa, il répondit à Tibére, comme tu es devenu Empereur; & jamais on ne pût l'obliger à déclarer ses complices. Tibére n'osant pas le faire mourir en public 4, il fut tué dans un lieu secret 5 du Palais, & son corps emporté en cachéte. Et quoique plusieurs de la Maison du Prince, & divers Sénateurs & Chevaliers fussent acusez de l'avoir assisté de conseil & d'argent, il ne s'en fit point de recherche z.

Ou, il demanda à Tibére: Et toi, comment es-tu devenu Empereur?

XLI. Sur la fin de l'année, on dressa un arc de trionfe auprés du temple de Saturne en mémoire des Aigles des légions de Varus reconquises par Germanicus, sous les auspices de Tibére. On dédia un temple à la *Fortune*

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

4 Il y a des ocasions, où il est dangereux de procéder par les voies ordinaires de la Justice. Un suplice public eût fait plus d'honneur que de honte au faux Agrippa, que le peuple ne regardoit pas comme un imposteur, mais comme un homme, qui avoit voulu vanger la mort de son Maître. Et d'ailleurs, le peuple n'eût pas peutêtre été simple spectateur de ce suplice. Si Jean II. Roi de Portugal eût mis le Duc de Viseü entre les mains de la Justice, il auroit peutêtre fait réüssir la conspiration de ce Duc, qui avoit presque tous les Grans pour complices; ou du moins il auroit couru risque de voir un soulévement universel.

5 Un Prince, qui fait éxécuter les criminels en secret, s'expose au soupçon & au reproche de les avoir fait mourir injustement. C'est-pourquoi, toutes les éxécutions doivent être publiques, soit pour l'éxemple, soit pour l'honneur du Prince, à moins que ce ne soit quelque afaire, dont le peuple ne doive point avoir connoissance; ou quelque personne, en faveur de qui le peuple ait envie de se soulever. Don Juan de Vega, Viceroi de Sicile, répondit à une Dame de Palerme, qui lui ofroit cent mille ducats, pour empêcher que son mari ne fût décapité en place publique, *La justicia no tiene lugar, si no se haze en su lugar.* c'est-à-dire, la justice n'a pas lieu, si elle ne se fait pas en son lieu. *Gracian Discours* 30. *de son Agudeza.* Lorsqu'il y a grand nombre de gens impliquez, ou dans une conjuration, ou dans quelque autre machination contre le Prince, ou contre l'Etat, & que, par conséquent, il faut une longue recherche pour les découvrir tous, il est plus expédient de dissimuler, pour ne pas irriter les guêpes. Toute punition, qui s'étend loin, quelque juste qu'elle soit, ne passe point pour une justice, ni pour un éxemple, mais pour un carnage, & fait haïr le Prince comme sanguinaire.

NOTES HISTORIQUES.

z Un Courier, qui portoit des lêtres de plusieurs Princes & Seigneurs Protestans d'Alemagne au Landgrave de Hesse, aïant été pris par les Capitaines de Charle-quint, on lui trouva parmi ses dépêches un mémoire des secours, que ces Princes lui ofroient, pour continuer la guerre contre l'Empereur; mais ce Prince, sans en lire autre chose que le titre, le jeta au feu, jugeant, ainsi que Jules Cesar, qui s'abstint de lire des lêtres adressées par la Noblesse de Rome à Pompée; que la plus agréable maniére de pardonner étoit d'ignorer volontairement l'ofense. *Epitome de sa Vie par Don Juan Ant. de Vera.*

Fortuite,

Fortuite a, dans les jardins proches du Tibre, que César avoit laissez au Peuple Romain ; une chapelle à la Famille des Jules ; & des statües à Auguste dans un lieu apellé la Boüille.

AN DE ROME 770.

XLII. Sous le Consulat de C. Celius & de L. Pomponius, le 26. de Mai, Germanicus trionfa des Cherusces, des Cattes, des Angrivariens, & des autres nations, qui habitent entre le Rhin & l'Elbe. On portoit dans céte cérémonie les dépoüilles & les captifs, avec des tableaux, qui representoient les montagnes, les fleuves, & les batailles, comme si c'eût été une guerre entiérement terminée. (Car on savoit, que Germanicus y eût mis fin, si l'on ne l'en eût pas empêché.) Sa bonne mine, & la gentillesse de cinq enfans, qui remplissoient son char, augmentoient la beauté du spectacle. Mais une crainte secréte tempéroit la joie de ceux, qui savoient, que l'afection des Romains avoit été fatale à son pére ; que son oncle Marcellus, qu'ils aimoient tendrement, avoit été enlevé dans la fleur de sa jeunesse ; & qu'enfin tous les favoris du peuple ne duroient pas longtems *1*.

XLIII. Tibére donna à la populace troiscens sesterces *b* par tête, au nom de Germanicus, & se destina pour colégue de son Consulat *c* ; mais voïant, qu'avec tous ces témoi-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un Grand, qui posséde la faveur du peuple, & qui la cultive par des actions populaires, comme fesoit Germanicus, & comme avoit fait son pére, est toujours haï du Prince, soit parce qu'un tel Sujet semble n'avoir pas besoin de la sienne ; ou parce qu'un homme, qui a le peuple à sa dévotion, s'expose à mille soupçons, que ses envieux ont lieu de faire naître & de fomenter dans l'esprit du Prince. De sorte qu'il faut que ce Grand périsse tôt ou tard, s'il reste à la Cour, ou parmi le peuple, dont il est l'idole. Tout le monde sait ce que coûta au Duc de Guise la journée des Baricades du 12. Mai 1588. où le peuple de Paris se déclara si hautement pour lui, qu'Henri III. fut contraint d'abandonner la ville. Enfin, comme la haine du peuple est la pension des favoris du Prince, la haine du Prince est réciproquement la pension des favoris du peuple.

NOTES HISTORIQUES.

a Tacite dit, *Ædes Fortis Fortunæ*, & Monsieur de Chanvalon traduit : *On dédia un temple à la Fortune Courageuse* : & d'Ablancourt : *On consacra un temple à la Fortune, sous le titre de Valeureuse* : tous deux mal, faute d'avoir sû, qu'il y avoit à Rome une Fortune, apellée *Fors Fortuna*, comme qui diroit, la Fortune Casuelle, ou la Fortune, qui décide du sort de la guerre A quoi peut quadrer le nom de *Fortune Heureuse*, que lui donne Rodolfe le Maistre. Céte Déesse commença d'avoir un temple à Rome sous le regne de Servius Tullius, & recevoit alors les dons de ceux, qui vivoient de leurs rentes, sans être d'aucun metier.

b Environ huit écus de nôtre monnoie.

c Il est à remarquer, que tous les colégues des Consulats de Tibére ont péri malheureusement : Quintilius Varus par un desespoir ; Germanicus & Drusus par le poison ; Pison, le Gouverneur de Sirie, & Sejan, par arrest du Sénat.

gnages d'afection, l'on ne le croïoit pas sincére *1*, il résolut d'éloigner ce jeune Prince, sous des aparences d'honneur, & en fit naître des ocasions, ou du moins il embrassa celles, que la fortune lui presenta. Depuis cinquante ans Archelaüs regnoit paisiblement en Capadoce, haï de Tibére *d*, pour ne lui avoir point rendu de devoirs durant sa retraite à Rhodes *2*; à quoi il n'avoit pas manqué par mépris, mais par conseil, les confidens d'Auguste l'aïant averti, qu'il étoit dangereux d'avoir commerce avec Tibére, tandis que Caïus Cesar, *le plus proche héritier de l'Empire*, gouvernoit l'Orient *3*. Mais Tibére étant venu à l'Empire par l'extinction de la Maison des Césars, sa mére de concert avec lui, invita par ses létres Archelaüs à venir à Rome, l'assûrant, que son fils, quoique tres-ofensé, lui pardonneroit volontiers, s'il imploroit sa clé-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Quand le Prince est haï, ses plus sincéres actions sont interprétées sinistrement, mais sur-tout les caresses & les honneurs qu'il fait à un Grand, que le peuple sait ou s'imagine qu'il n'aime pas.

2 Naturellement, dit Commines, la pluspart des gens ont l'œil ou à s'acroître, ou à se sauver: & cela fait, qu'*à la Cour* ils se rangent aisément du côté des plus forts. *Chap. 9. du livre 1. de ses Mem.*

3 Le conseil, que les Ministres d'Auguste donnoient à Archelaüs, étoit dans toutes les régles de la politique, d'autant plus même que Caïus Cesar avoit encore deux fréres, & qu'ils étoient tous trois bien plus jeunes que Tibére. Cependant, ce conseil fut la cause principale de la ruine de ce Roi. Témoignage, que la prudence humaine sert de jöüet à la fortune, qui, au dire de Polibe, se plaît à donner aux plus grandes actions des hommes une issüe toute contraire à leur atente. *Hist.* 2. Tout ce qu'Archelaüs auroit pû faire, ç'auroit été de se ménager de telle sorte entre ces deux Princes, qu'il eût honoré Caïus comme le principal, & Tibére comme le subalterne; ce qui n'eût point fait d'ombrage à Caïus, ni de dépit à Tibére, qui ne s'étoit lui-même retiré à Rhodes, que pour ne pas obscurcir par sa présence la gloire des petits-fils d'Auguste, lesquels entroient dans les charges. Au reste, les maux fort éloignez ne doivent point empêcher l'homme prudent de profiter des commoditez présentes; car s'il faloit entrer dans la considération de tous les accidens, qui peuvent ariver, à quoi pouroit-on jamais se déterminer avec sûreté? Ferdinand le Catolique, disant à Don Antonio de la Cueva, qui aprés avoir reçu plusieurs bienfaits de lui, n'avoit pas laissé de lui préférer Filippe I. Roi de Castille, lorsqu'il vint prendre possession de ses Roïaumes d'Espagne: Qui auroit crû, Don Antonio, que vous m'abandonneriez en céte ocasion? Mais, Sire, répliqua la Cueva, qui auroit pensé, qu'un Roi fort vieux avoit à vivre plus longtems, qu'un autre tout jeune; & que Filippe frais & vermeil comme une rose, devoit mourir en trois jours *? Telle est la métode de tous les Courtisans, ils adorent le Prince, qui commence, & tournent le dos à celui, qui finit. * *Epitome de la Vie de Charle-quint, & livre 3. de la Vie du Grand Capitaine.*

NOTES HISTORIQUES.

d Dion dit, qu'Archelaüs aïant été acusé par ses Sujets auprés d'Auguste, Tibére avoit plaidé sa cause dans le Sénat. Ainsi, Tibére pouvoit le haïr encore pour son ingratitude. *Livre 54.*

mence 4. Ce Roi, qui ne se doutoit de rien, ou qui craignoit d'être réduit par la force, s'il montroit de la défiance, vint en diligence à Rome, où surpris du mauvais acüeil de Tibére, & des acusations formées contre lui dans le Sénat, il mourut acablé de douleur & de vieillesse, & peut-être volontairement, non point à-cause des crimes, qu'on lui suposoit; mais parce que les Rois, qui ne sauroient soufrir de compagnon, soufrent encore moins les outrages 5. La Capadoce fut réduite en Province, & Tibére déclara, que la réünion de cet Etat aportant un nouveau revenu, l'on pouvoit décharger la ville de Rome de la moitié de l'impôt du centieme *e*. Antiocus, Roi de Comagene, & Filopator, Roi de Cilicie, étant morts vers le même tems, la discorde se mit parmi ces nations, les uns aimant mieux la Roïauté, & les autres la domination Romaine. La Judée & la Sirie demandérent quelque diminution des tributs, dont elles étoient chargées.

Ou portées contre lui dans le Sénat.

XLIV. A l'ocasion de ces troubles & de ceux de l'Arménie, dont j'ai parlé ci-dessus, Tibére representa au Sénat, que l'Orient ne pouvoit être pacifié que par la prudence de Germanicus 1, parce que Drusus n'avoit pas

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

4 Il arive rarement, que les Princes, qui ont été ou négligez, ou méprisez, ou persécutez par les favoris, ou par les Ministres de leur prédécesseur, usent de clémence envers eux, quand ils viennent à regner. Dés que le Cardinal Henri de Portugal fut devenu Roi, il destitua tous les Ministres du Roi Sébastien, & tous les principaux Oficiers de la Couronne, qui n'aïant pas prévû, que vieux comme il étoit, il dût survivre Sébastien, qui étoit tout jeune, & qui d'ailleurs avoit peu d'estime & d'afection pour lui, ne lui avoient pas porté tout le respect, qu'ils devoient à son rang. *Livre 3. de l'Histoire de l'Union du Portugal à la Castille.*

5 Aux Rois, les choses tolérables leur paroissent insuportables; & celles, qui sont véritablement rudes & dificiles à soufrir, leur sont presque toujours mortelles. Commines comparant les maux, que Loüis XI. avoit fait soufrir à plusieurs personnes, avec ceux, qu'il soufroit lui-même avant que de mourir, dit que les siens ne furent ni si grans, ni si longs; mais qu'outre qu'il avoit en ce monde un plus grand ofice, que n'avoient ceux, qu'il avoit maltraitez, le peu qu'il soufroit contre sa nature & sa coûtume, lui étoit plus dificile à porter. Et quatre pages aprés parlant de son Médecin, qui le rudoïoit jusqu'à l'outrage: Ce lui étoit, dit-il, un grand purgatoire en ce monde, vû la grande obeïssance, qu'il avoit eüe de tant de gens de bien & de grans hommes. *Chap. 12. du livre 6. de ses Mémoires.*

1 Quand un Grand est si aimé du peuple, que le Prince en a de la jalousie, sans oser en témoigner son ressentiment, l'expédient le plus ordinaire est de lui donner quelque Gouvernement éloigné, ou quelque Ambassade éclatante, pour le soustraire aux yeux & aux aplaudissemens du peuple, sous prétexte qu'il n'y a que lui de capa-

NOTES HISTORIQUES.

e Etabli par Auguste vers l'an 760. Il en est parlé à la fin du Livre premier des Annales.

encore assez d'expérience, ni lui, qui étoit dans un âge avancé, assez de santé *2*, pour y aler. Le Sénat décerna donc à Germanicus les Provinces d'Outremer, avec un pouvoir plus absolu que n'avoient les Gouverneurs, à qui elles étoient échües par sort, ou par le choix du Prince. Creticus Silanus, dont la fille étoit promise à Néron, fils-aîné de Germanicus, avoit été rapellé auparavant de la Sirie à-cause de céte aliance *3*, & Tibére avoit mis en sa place Cnée Pison, homme violent, indocile, & intraitable, comme son pére, qui durant les guerres civiles fit tous les éforts imaginables, pour rétablir en Afrique le parti de Pompée contre Cesar; suivit aprés sa mort celui de Brutus & de Cassius; & puis, aïant obtenu la permission de retourner à Rome, ne daigna pas briguer une seule charge *4*, & n'en auroit jamais éxercé aucune, si Auguste ne l'eût prié d'accepter le Consulat. Mais Pison, outre la superbe héritée de son pére, s'enorgüeillissoit encore de la noblesse & des richesses de Plan-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

ble de cet emploi. Car si le Prince a dessein de s'en défaire tout-à-fait, il en trouve facilement les moïens à la faveur de l'éloignement, qui dérobe au peuple la connoissance des ordres qu'il envoïe.

2 Il y a des emplois, où l'esprit sufit avec une longue expérience; mais il y en a d'autres, où la vigueur du corps est encore nécessaire. Fileberi-Emanüel, Duc de Savoie, disoit, qu'un Général d'armée devoit être d'un âge mitoïen entre la virilité & la vieillesse, pour pouvoir être tantôt Marcellus, & tantôt Fabius, c'est-à-dire, pour savoir temporiser comme celui-ci, & combatre comme celui-là. Charle-quint disoit d'un Comte de Feria, que par sa prudence il commandoit en Capitaine; & que sa vigueur le fesoit combatre en soldat. *Epitome de sa Vie.*

3 Rien n'est plus dangereux, que de donner deux Gouvernemens voisins à deux hommes, entre qui il y a étroite liaison de parenté, d'amitié, ou d'intérêts; car c'est leur donner la commodité d'agir de concert, & de se révolter contre le Prince. Loüis XI. étant convenu par le Traité de Péronne de donner pour apannage à Charles, son frére, la Champagne, la Brie, & quelques Places voisines, se garda bien d'acomplir ce Traité, qui le métoit à la discrétion de Charles & du Duc de Bourgogne, ses deux plus grans ennemis. Car » l'assiéte de la Champagne & de la Brie leur étoit » propice à tous deux; & Charles pouvoit avoir, du jour au lendemain, le secours de » la Bourgogne, les deux païs joignant ensemble. De sorte que Loüis aima mieux » lui donner la Guienne, avec la Rochelle, quoique ce partage valût beaucoup » mieux, que celui de Brie & de Champagne, ne voulant point absolument, que » son frére & le Duc fussent si proches voisins. *Commines chap. dernier du livre 2. de ses Mémoires.*

4 Ce n'est pas toujours une marque de modestie, que de ne point briguer les charges, ni les honneurs; au contraire, c'en est souvent une d'orgüeil & de présomption: car il y a des gens, qui ont si grande opinion d'eux-mêmes, qu'ils tiennent à déshonneur d'avoir des concurrens; & d'autres, qui croïent être si nécessaires à l'Etat, que le Prince sera contraint de leur ofrir ce qu'ils ne veulent pas demander; comme Albert Walstein, qui refusoit opiniatrément le Généralat des armées de l'Empereur, pour être forcé d'accepter ce que l'extrémité des afaires de l'Empire obligeoit de lui ofrir.

cine, sa femme *f*, jusqu'à ne ceder pas volontiers à Tibére, & à se métre beaucoup au dessus de ses enfans. Il ne doutoit pas même, qu'on ne lui eût donné l'administration de la Sirie, pour tenir Germanicus en bride *5*. Quelques-uns même ont crû, qu'il en avoit des ordres secrets. Du moins, il est certain, que Livia, par une jalousie ordinaire aux femmes, ordonna à Plancine de contrecarrer Agrippine *6*. Car la Cour étoit partagée entre Germanicus & Drusus par une inclination secréte pour l'un, ou pour l'autre *7*. Tibére aimoit Drusus, parce que c'étoit son propre fils; & tous les autres aimoient davantage Germanicus, à-cause de l'aversion, que Tibére avoit pour lui, & de son extraction maternelle, par laquelle il avoit Marc-Antoine pour aïeul, & Auguste pour grand-oncle; au-lieu que le bisaïeul de Drusus, Pomponius Atticus *g*, qui n'étoit que simple Chevalier Romain, sembloit déshonorer

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

5 Un Gouverneur de Province, qui sait, qu'un autre Gouverneur, son voisin, est odieux, ou suspect au Prince, ne manque jamais de vouloir faire sa Cour aux dépens de son colégue, soit en augmentant les soupçons du Prince; soit en suscitant des querelles, qui puissent servir à avancer la ruine de celui, qu'on veut sacrifier. Mais d'ailleurs, de quoi servoit à Germanicus ce pouvoir absolu, que le Sénat lui avoit décerné, puisqu'il avoit un surveillant, impérieux, infléxible, & chargé d'ordres tout contraires à sa commission? Germanicus avoit le titre & l'aparence du Gouvernement, & Pison la puissance. Don Diego de Mendoça parlant de l'envoi de Don Juan d'Autriche à Grenade, dit, que sa commission ne lui limitoit rien, mais que sa liberté étoit liée si étroitement, qu'il ne pouvoit disposer de chose grande, ni petite, sans le consentement de ceux de son Conseil, ni même sans un ordre de Filippe II. *Guerra de Granada*, *lib. 2. cap. 26.* C'est comme en usent la plupart des Princes envers les Grans, qui *le plus souvent*, dit Commines, *ne vont que pour parer la fête, & souvent à leurs dépens.* Chap. dernier du livre 1. de ses Mémoires.

6 Une femme impérieuse & superbe, comme étoit Plancine, n'obéït jamais plus volontiers, que lorsque le Prince lui commande de mortifier sa rivale. Toutes les Dames, à qui les Princes ont donné de pareilles commissions, s'en sont toujours tres-bien aquitées.

7 Il y a presque toujours entre le Prince & les Sujets une certaine antipatie, qui fait, que les Sujets aiment les personnes que le Prince hait, & que réciproquement il aime ceux, qui sont odieux à ses Sujets. Dans le diférend, qui ariva entre Loüis de Bourbon, Comte de Soissons, & Charles de Vaudemont, depuis Duc de Lorraine, qui lui donna un souflet en présence de Loüis XIII. chacun s'étant déclaré pour le Comte, le Roi se déclara pour Vaudemont. *Mémoires du regne de Charles IV. Duc de Lorraine, du Marquis de Beauvau.*

NOTES HISTORIQUES.

f Elle étoit fille du Consulaire Munatius Plancus, dont il est parlé *dans le chapitre 33. du premier livre de ces Annales.*

g Vipsania, mére de Drusus, étoit fille d'Agrippa, & petite-fille de Pomp. Atticus.

les images de la Maison Claudienne. Outre qu'Agrippine surpassoit en fécondité, & en réputation, Livia femme de Drusus. Mais les deux fréres, sans entrer dans les passions de leurs parens, & de leurs domestiques, demeuroient constans en leur amitié *8*.

XLV. Peu de tems aprés, Drusus fut envoïé en Illirie, pour s'acoutumer aux exercices de la guerre *1*, & pour gagner l'afection des soldats; Tibére jugeant, que son fils, qui croupissoit dans le luxe & dans les débauches de la Ville, changeroit de vie dans un Camp *2*; & que pour lui, son autorité seroit mieux afermie, quand ses deux enfans seroient à la

Ou, pour aprendre le métier de la guerre.

REFLEXIONS POLITIQUES.

8 Si les enfans des Princes souverains savoient le tort qu'ils se font par leur mésintelligence, & par leurs querelles, ils se garderoient bien de se broüiller ensemble. M. de Guise, dit la Reine Marguerite, n'étoit pas marri de la division, qu'il voïoit ariver en nôtre Maison, espérant bien que du vaisseau brisé il en recüeilliroit les piéces. *Livre 1. de ses Mémoires.* Antoine Perez dit dans une de ses létres, que le Prince Ruy Gomez disoit, qu'il savoit par sa propre expérience, combien il importe aux Courtisans de fermer les oreilles aux raport & aux médisances, s'ils veulent conserver leurs amis, & éviter de se faire des ennemis. Le Comte de Brion, dit M. de Montresor, se laissa prévenir, quoique nous fussions parens fort proches, & que nous eussions toujours bien vécu ensemble. En aïant été averti, je le tirai à part, & lui fis connoître, que j'étois tres-bien informé de ce qui lui avoit été dit sur mon sujet: que si Monsieur lui déposoit ses secrets, j'en serois ravi; mais que je croïois, qu'il ne devoit point trouver à redire, que S. A. R. me fist le même honneur; qu'au reste il lui seroit honteux de se laisser surprendre aux artifices, qui venoient de personnes qui avoient toujours trompé leur Maître, & de se désunir d'avec son parent & son ami, qui ne lui avoit jamais donné sujet de plainte. Il m'avoüa ce qui en étoit, & depuis nous vécumes dans une étroite amitié.

1 Selon Machiavel, le Prince doit apliquer tout son esprit au métier de la guerre, comme étant le seul, qu'il lui importe d'aprendre. *Chap.* 14. *de son* Prince. Car les Etats, dit Tacite, ne se maintiennent pas par la lâcheté, mais par les armes. *Non enim ignaviâ magna Imperia contineri.* Ann. 15. Le Duc de Savoie Filebert-Emanüel, neveu de Charle-quint, écrivit un jour à Filippe II. qui n'avoit pas l'humeur guerriére, que véritablement la guerre n'est pas une des choses, qui sont à desirer; mais qu'il importoit beaucoup aux grans Princes de savoir comment on la fait; & qu'ainsi il devoit être bien aise de trouver, au commencement de son regne, une ocasion de la faire, pour se métre de bonne heure en réputation de Prince puissant & redoutable, & pour aprendre, quoiqu'à grans frais, ce que c'étoit qu'armée, escadron, bataille, siége, artillerie, munitions, bagage, espions, guides, & mille besoins, ausquels il auroit à pourvoir. *Cabrera chap.* 1. *du livre* 4. *de son Histoire.*

2 Il n'y a point de plus puissant éguillon, que celui de la gloire militaire, surtout pour les Princes, qui naturellement se laissent éblouïr à la beauté du titre de Conquérans. Commines dit, que depuis la bataille de Montlhery, le Comte de Charolois, qui avant ce jour étoit tres-inutile pour la guerre, & n'aimoit aucune chose, qui y apartinst, changea entiérement d'humeur, & devint si guerrier, qu'il fit la guerre jusqu'à sa mort, desirant par dessus toutes choses de pouvoir ressembler à ces anciens Princes, dont il est tant parlé. *Ch.* 4. *du liv.* 1. *& ch.* 9. *du liv.* 5. *de ses Mém.*

tête des légions. Le prétexte, qu'il prit, fut que les Suéves demandoient du secours contre les Cherusces; car ces peuples se voïant délivrez de la crainte des Etrangers, depuis la retraite des Romains, avoient tourné leurs armes contre eux-mêmes *h*, comme c'est leur coutume, par une certaine émulation, *qui regne entre voisins*. Les deux nations étoient égales en forces, & leurs Généraux en valeur; mais le nom de Roi rendoit Maroboduus odieux à ceux de son païs, au-lieu que celui de défenseur de la Liberté, *que prenoit Arminius*, lui concilioit l'amour universel *3*.

XLVI. C'est-pourquoi, non seulement les Cherusces & leurs Aliez, acoutumez à combattre sous lui, prirent les armes en sa faveur; mais les Semnons & les Lombards, qui fesoient partie du Roïaume des Suéves, se déclarérent aussi pour lui contre Maroboduus *1*. De sorte qu'avec ce renfort il auroit indubitablement vaincu, si le vieux Inguiomer, son oncle, ne se fût pas rendu à Maroboduus avec tous les siens, tenant à déshonneur d'obéïr à son neveu *2*, qui n'étoit qu'un jeune homme *i*.

RéFLEXIONS POLITIQUES.

3 La défense de la Liberté est le plus spécieux prétexte, qu'aïent jamais eu les broüillons & les mécontens, pour alumer la guerre dans leur païs. Le peuple y a été trompé cent mille fois, & il y sera trompé cent mille autres, avant que de se désabuser. Car il ajoûte foi aux paroles, plus qu'aux actions, & il ne juge du bien & du mal, que par les fausses idées, que lui en donnent ceux, qui ne lui parlent de liberté, que pour le rendre plus docile à se laisser mener à la servitude. *Quia apud (eum) verba plurimùm valent, bonáque ac mala non suâ naturâ, sed vocibus seditiosorum æstimantur libertas & speciosa nomina prætexuntur.* Tac. Hist. 4.

1 Les peuples n'aiment jamais tant leur Prince, quelque bon & vaillant qu'il soit, qu'ils n'aiment encore mieux la Liberté. *Nullam tantam potestatem cuiquam dari posse, ut non sit gratior potestate libertas.* Plin. in Paneg.

2 Il n'y a point de lien si fort, que la jalousie ne rompe. Le Duc du Maine ne voulut jamais écouter la proposition, qu'on lui fit d'élire Roi de France le jeune Duc de Guise, son neveu. Comme il se vouloit être lui-même, dit Coloma, il craignoit peutêtre davantage la Couronne sur la tête de son neveu, que de la voir sur la tête du Prince de Bearn; tant il est vrai, que l'envie est plus puissante & plus opiniâtre que la haine. Aprés, disoit-il, que j'ai soutenu tout le faix de la Ligue, est-il juste, qu'un autre recüeille le fruit de mes travaux? Faudra-t-il me voir réduit à mandier le gouvernement d'une Province, moi, qui ai gouverné & défendu tout le Roïaume au prix de mon sang? Est-ce parce que mon neveu est jeune, & à marier,

NOTES HISTORIQUES.

h Comme dans une guerre civile parmi les Aténiens, plusieurs opinoient à chasser, ou à exterminer toute la faction contraire: *Il s'en faut bien garder*, dit un autre, *car nous n'aurions plus de quoi nous exercer.*

i On vit durant la Guerre de Paris une jalousie semblable entre les Ducs de Beaufort & de Nemours, qui, quoique beaufréres, ne purent jamais compatir ensemble. Diego de Mendoça dit, que Gonçalo Fernandez de Cordoüa, apelé par excellence le Grand Capitaine, ne voulut jamais servir sous son frére Don Alfonse d'Aguilar, l'un des plus fameux Capitaines de l'Espagne. *Guerre de Grenade chap. 1. du livre 1.*

Les deux armées se rangérent en bataille, avec espérance égale de part & d'autre, non pas comme fesoient autrefois les Alemans, par petites bandes détachées, qui couroient çà & là, mais avec ordre & discipline ; car à force de nous faire la guerre, ils avoient apris à suivre les enseignes 3, à obéir aux Généraux, & à tenir des gros de reserve, pour secourir leurs gens au besoin. On voïoit donc Arminius à cheval aler de quartier en quartier, encourageant les siens par le souvenir de la liberté recouvrée, & des légions Romaines, passées au fil de l'épée, dont ils avoient encore les armes & les dépoüilles entre les mains. Il apelloit Maroboduus un fuïard, qui ne savoit pas combatre 4 ; un lâche, qui non content de s'être

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

qu'on lui veut donner la Couronne de France & l'Infante d'Espagne? Mon fils-aîné a déja 17. ans, &, pour sa personne, n'est pas indigne d'une si haute fortune. Qu'on le fasse Roi, si l'on ne veut pas que je le sois ; car en ce cas je me contenterai de l'honneur d'être son Gouverneur, & de commander les armées de la Sérénissime Infante. *Livre 6. de son Histoire des Guerres de Flandre.* Il dit, que ce sont les propres termes, dont usoit le Duc du Maine dans les conférences particuliéres, qu'il avoit avec le Comte Charles de Mansfeld & le Duc de Feria. C'est ainsi que l'oncle & le neveu dissipoient & ruinoient peu à peu l'union & l'intelligence nécessaire entr'eux pour maintenir leur parti. *Mémoires de Chiverny.*

3 Un peuple belliqueux ne doit jamais faire longtems ni souvent la guerre aux mêmes voisins, de peur de les aguerrir. C'étoit autrefois la maxime des Lacédémoniens, & c'est aujourdui celle des Turcs. Filippe II. Roi d'Espagne eut le tems de se repentir de n'avoir pas suivi le conseil de Don Gomez Figueroa, Duc de Feria, qui ne vouloit point qu'on portât la guerre dans les Païs-bas, disant, qu'il faloit ramener ces Provinces par la douceur, de peur qu'on ne leur aprît à manier les armes, & à faire la guerre à leur Prince. *Strada livre 6. de la première Décade.* Dés le commencement des troubles des Païs-bas le Cardinal Granvelle avoit conseillé à Filippe d'éteindre céte guerre le plutôt qu'il pouroit, soit par une bataille, ou par un traité de paix, de peur que ces peuples ne vinssent à connoître leurs forces ; prédisant, que si une fois ils les connoissoient, il ne pouroit jamais les ranger à leur devoir. *Pio Mutio considération 259. du premier livre de son Commentaire sur Tacite.*

4 C'est un reproche, qui s'est fait souvent aux plus grans Capitaines, que celui de ne savoir pas combatre, mais qui ne donne aucune ateinte à leur réputation, lorsqu'on sait que ce sont des gens, qui ne veulent rien hazarder mal-à-propos. Ce reproche a été fait cent fois au fameux Duc d'Alve, soit par le Duc de Guise, soit par le Prince d'Orange, & par plusieurs autres ; mais on ne pût jamais le faire changer de métode, & sa fermeté à mépriser les jugemens & les railleries de ses ennemis fut la principale cause de son bonheur & de sa gloire. Car qui a le profit de la guerre, dit Commines, en a tout l'honneur ; & ne doit point se mètre en hazard d'une bataille, qui s'en peut passer. *Chap. 2. du livre 2. & chap. 4. du livre 4. de ses Mém.* C'est pourquoi il séoit bien au Duc d'Alve, de répondre au Duc de Guise, qu'il ne vouloit pas joüer un Roïaume contre une casaque de toile d'or. *Liv. 9. de l'Hist. de l'Union du Portugal à la Castille.* Et Aléxandre, Duc de Parme, répondit à un trompéte, qui lui presentoit la bataille de la part d'Henri IV. qu'il n'avoit pas coûtume de combatre, quand il plaisoit à ses ennemis, mais seulement, quand il le

caché

caché dans les taniéres de la Forest d'Hercinie, avoit acheté l'aliance Romaine par des presens & par des soumissions ; un Traître de sa patrie ; un satellite de Tibére 5, qui ne devoit pas être traité plus humainement que Quintilius Varus. Qu'ils se souvinssent seulement de tant de combats, dont l'issüe, outre l'expulsion entiére des Romains, avoit assez montré, à qui restoit l'avantage.

XLVII. Maroboduus ne manquoit pas aussi de vanter ses exploits, ni de mépriser son adversaire. » Voilà (disoit-il, en prenant Inguiomer par la main) celui en qui est renfermée toute la gloire des Cherusces, tout ce qui leur a réüssi, vient de ses conseils. » Arminius, homme sans cervelle & sans expérience, s'atribüe folement la gloire d'autrui, pour avoir surpris, par un trait de perfidie, trois légions presque vuides, avec un Général, qui ne se doutoit de rien ; quoique céte défaite ait été fatale à l'Alemagne, & ait tourné à sa honte, puisque sa femme & son fils sont encore dans la servitude. Mais moi, j'ai soutenu la gloire des Alemans contre douze légions commandées par Tibére, & l'ai obligé de se retirer à conditions égales. Et je n'ai point sujet de me repentir de ce que j'ai fait, puisqu'il est à vôtre choix de recommencer la guerre contre les Romains, ou d'entretenir la paix. Outre ces raisons, les deux armées en avoient de particuliéres, qui les éguillonnoient au combat. Les Cherusces & les Lombards le vouloient, les uns pour soutenir leur ancienne réputation ; les autres, pour conserver leur nouvelle liberté 1 ; & Maroboduus, au con-

jugeoit à propos. *D. Carlos Coloma livre 3. de ses Guerres des Païs-bas.* Le Comte Pierre Ernest de Mansfeld disant à un trompéte de Maurice, Prince d'Orange, qu'il s'étonnoit, que son Maître, qui étoit jeune & plein de vigueur, se tinst toujours clos & couvert dans ses retranchemens, le trompéte lui répondit adroitement, que c'étoit parce que Maurice vouloit devenir un jour Capitaine aussi expérimenté que son Excellence de Mansfeld. *Mémoires d'Aubery du Maurier.*

5 Il sied mal à des Princes, & à des Généraux d'armée, de se dire des injures les uns aux autres. Ceux, qui ont la force à la main, ne doivent jamais user de céte sorte de vangeance, qui ne convient qu'aux femmes, & qui d'ailleurs déshonore plus celui, qui ataque, que celui, qui est ataqué. Outre que les paroles, qui blessent l'honneur, ne se pardonnent jamais. Un démenti donné au seigneur d'Himbercourt, Ambassadeur du Duc de Bourgogne, coûta, depuis, la vie au Connétable de S. Pol. C'est-pourquoi, ajoûte Commines, les Princes, & ceux, qui tiennent les grandes dignitez, doivent bien regarder à qui ils font ou disent tels outrages : car plus ils sont grans, plus les outrages qu'ils font, sont sensibles, dautant qu'il semble aux outragez, (*& c'est avec raison*) que l'autorité de la personne, qui les outrage, fait une plus grande flétrissûre à leur honneur. *Chap. 11. du livre 3. de ses Mémoires.*

1 Selon Guichardin, il y a plus d'animosité & de furie dans ceux, qui recouvrent

traire, pour agrandir son Roïaume. On ne combatit jamais, ni plus opiniatrément, ni à fortune plus égale, car l'aile droite fut enfoncée de part & d'autre, & l'on atendoit un autre combat, lorsque Maroboduus transféra son Camp dans les montagnes; marque d'un homme, qui a peur, ou qui a du pire. Enfin, voïant les siens passer peu à peu au Camp d'Arminius *2*, il se réfugia chez les Marcomans, d'où il envoïa demander secours à Tibére *3*. Il

leur liberté, que dans ceux qui la défendent. *Livre 18. de son Histoire d'Italie.* Et c'est, à mon avis, parce que ceux, qui la recouvrent, ont senti l'opression, &, par conséquent, ont un plus grand ressentiment, que ceux, qui n'aïant point encore perdu leur liberté, n'ont pas éprouvé les rigueurs de la tirannie & de la servitude. Ainsi, les Lombards avoient un double éguillon pour combatre, celui de la défense commune, & celui de leur vangence particulière; car selon Patercule, Maroboduus ne se contentoit pas d'une Roïauté sujéte aux loix & à l'usage du païs, mais en vouloit une entiérement absolüe & despotique. *Hist. 2. cap.* 108.

2 Une bataille perdüe, dit Commines, a toujours grand' queüe, & fâcheuse pour celui qui perd; car il arive souvent que les gens du vaincu conçoivent du mépris pour leur Maître, entrent en murmure & en machinations contre lui, font des demandes insolentes, & l'abandonnent, s'ils ne les obtiennent pas. *Chap. 2. du livre 2. de ses Mém.* Et parlant de la bataille de Granson perdüe par le Duc de Bourgogne: Quel dommage reçut-il ce jour-là, dit-il, pour user de sa tête, & mépriser conseil? Quel dommage en reçut sa Maison, & en quel état en est-elle encore? Combien de gens lui devinrent ennemis, & se déclarérent, qui le jour précédent temporisoient avec lui, & feignoient d'être ses amis? Galeas, Duc de Milan, qui trois semaines auparavant lui avoit envoïé une Ambassade solennelle, pour faire aliance avec lui contre Loüis XI. renonça à céte aliance pour en faire une avec Loüis. René, Roi de Sicile, qui vouloit faire le Duc de Bourgogne, son héritier, & qui étoit sur le point de le métre en possession du Comté de Provence, en disposa en faveur de Loüis XI. son neveu. La Duchesse de Savoie, sa sœur, qui étoit toute dans les intérets du Duc, & que Loüis apelloit pour cela, *Madame de Bourgogne*, se réconcilia avec lui, & abandonna entiérement le Duc. Nuremberg, Francfort, & plusieurs autres villes Impériales, se déclarérent contre lui; & il sembloit que ce fût gagner les pardons, que de lui faire tout le mal, qu'on pouvoit. Et voilà comme changea le monde aprés céte bataille. *Chap. 1. 2. & 4. du livre 5. de ses Mémoires.*

3 Quelque superbes & courageux, que soient les Princes, un revers de fortune les humilie comme les autres. Quand il s'agit de se conserver, ou de se défendre, leur point-d'honneur céde bientôt à leur intérêt. Patercule dit, que Maroboduus avoit porté sa puissance à un si haut degré, qu'il en étoit devenu redoutable aux Romains, & que, sans les ataquer ouvertement, il leur fesoit bien connoître, qu'il avoit assez de forces & de courage pour se défendre, s'ils venoient à l'ataquer; que les Ambassadeurs, qu'il leur envoïoit, parloient quelquefois comme d'égal à égal; & qu'enfin, ses Etats servoient de retraite à tous ceux, qui se séparoient de leur obéïssance. Aprés cela, il ne laissa pas de s'adresser à Tibére, pour soutenir sa fortune ébranlée par un malheureux combat, lui, qui avant ce combat se vantoit d'être l'arbitre de la paix & de la guerre. Aprés la bataille de Granson, *le Duc de Bourgogne envoïa le seigneur de Contay à Loüis XI. avec humbles & gracieuses paroles, qui n'étoit pas sa coutume; tant le cœur, ou le courage, lui changea en une heure de*

fut répondu à ses Ambassadeurs, qu'il n'avoit pas raison d'implorer la protection des Romains contre les Cherusces, lui, qui ne leur avoit jamais rendu aucun service, lorsqu'ils fesoient la guerre aux mêmes ennemis *k*. Toutefois, Drusus fut envoïé en ces quartiers-là, comme nous avons dit, pour y afermir la paix *l*.

XLVIII. En la même année, douze villes célébres de l'Asie furent renversées par un tremblement de terre, qui fit d'autant plus de désordre, qu'étant arivé de nuit il fut moins prévu. Outre qu'il fut impossible de se sauver à la Campagne, (reméde ordinaire en ces rencontres) parce que la terre s'entr'ouvrant on fut abîmé tout-à-coup. On raconte, que de hautes montagnes furent aplanies, & des plaines élevées en montagnes, & que parmi ces ruines on voïoit des feux, *comme si c'eût été un incendie*. Sardes, qui fut la plus endommagée, fut aussi celle, dont Tibère eut plus de compassion, car outre cent mille grans sesterces *m*, qu'elle reçut, elle fut déchargée pour cinq ans de tout ce qu'elle païoit au Tresor public, ou au Fisc du Prince. Magnesie, qui est au pié du Mont Sipile, eut sa part au soulagement à proportion du dommage, qui égaloit presque celui de Sardes. Temnis, Filadelfe, Egée, Apollonie, Mosthene, Hircanie de Macedoine, Hierocesarée, Mirine, Cimes, & Tmole, furent aussi déchargées de leurs tributs *r* pour cinq ans. Et pour être mieux informé de

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

tems. Commines chap. 2. du livre 5. de ses Mémoires. Il faut donc conclure avec lui, que si les Grans *étoient toujours bien sages, ils seroient si modérez en paroles, en tems de prospérité, qu'ils ne seroient point contraints de changer de langage, en tems d'adversité*. Chap. 11. du même livre. Et c'est ce que Charle-quint vouloit dire à l'Electeur Jean Fedéric de Saxe, son prisonnier de guerre, lorsque s'entendant apeller, *tres-puissant & tres-debonnaire Empereur*, il répondit : *Vous aviez coutume de m'apeller autrement*; lui reprochant par là le sobriquet de *Charles de Gand*, que les Princes Protestans d'Alemagne, dont l'Electeur étoit le Chef, lui donnoient auparavant dans leurs Manifestes. *Don Juan Antonio de Vera dans l'Epitome de sa Vie*.

r Les inondations, les incendies, les tremblemens de terre, la famine, & les autres calamitez publiques, sont autant d'ocasions, que le Prince a de signaler sa magnificence & d'éterniser son nom. Les Particuliers peuvent faire du bien aux Particuliers, mais il n'y a que le Prince, qui en puisse faire à tout un peuple. Le Prince ne doit pas desirer ces ocasions, mais il en doit profiter, quand elles se presentent. *Debet esse major & propensior in calamitosos liberalitas*, dit Cicéron 2. *de Offic*.

NOTES HISTORIQUES.

k Henri III. Roi de France, fit une réponse presque semblable aux Deputez de Flandre en 1579. Comment, dit-il, osez-vous me demander du secours contre vôtre Prince, vous, qui ne m'en avez pas voulu donner contre mes Sujets? *Caviana*.

l Tibère avoit bien un autre dessein, comme il se verra dans l'article 63.

m 250000. écus.

l'état des choses, & pouvoir ainsi remédier à tout, il fut résolu d'envoïer quelqu'un du Sénat sur les lieux. On choisit donc M. Aletus du rang des Prétoriens, de peur que si l'on y envoïoit un Consulaire, comme étoit celui, qui gouvernoit l'Asie, il n'y eût de la jalousie entre deux égaux 2, & par conséquent du retardement aux afaires.

Ou, de peur que la jalousie, qui seroit entre deux egaux, si le Député étoit Consulaire, comme le Gouverneur de la Province, n'aportât du retardement &c.

XLIX. Céte libéralité envers le public fut suivie d'une autre envers des Particuliers, qui ne fut pas moins agréable. Tibére donna l'opulente succession d'Emilia Musa, morte sans héritiers, à Emilius Lepidus, qui à-cause du nom sembloit être de ses parens, quoiqu'-

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

2 Il n'est pas aisé de décider, lequel il vaut mieux envoïer pour Commissaire dans une Province, un inférieur, ou un égal à celui, qui en est Gouverneur. Car, selon Tacite même, l'éguillon de la jalousie est encore plus fort dans un inférieur, que dans un égal, *quia minoribus major emulandi cura.* Hist. 4. Je ne sai, dit *Pio Mutio*, si Tibére fit prudemment d'envoïer en Asie un Ministre de rang inférieur au Consulaire, qui la gouvernoit; car céte inégalité tiroit aprés soi, non seulement l'émulation, qu'il vouloit empêcher, mais encore l'envie, qui est la source féconde des dissensions & des querelles. *Et quelques lignes aprés:* Si l'émulation est bonne, elle fait que chacun des rivaux en est plus soigneux & plus ponctuel, & qu'ainsi le Prince en est mieux servi. Têmoin ce que Tite-Live fait dire au Dictateur Papirius Cursor. *A lævône cornu victoria incipiet, & dextrum cornu, Dictatoris acies, alienam pugnam sequetur?* i. e. La victoire commencera-t-elle par l'aile gauche? & l'aile droite, où est le Dictateur, ne fera-t-elle qu'assister au combat d'autrui? (c'est que le Général de la Cavalerie, qui commandoit l'aile gauche, avoit enfoncé celle des ennemis.) *Consider. 121. du second livre.* Cabrera dit, que le Gouvernement triumviral du Cardinal de Trente, du Marquis de Pesquere, & de Jean-Batiste Castaldo, que Filippe II. avoit envoïez à Naples, pour s'oposer aux desseins du Pape Paul IV. nuisit aux afaires, à-cause que ces trois Ministres étoient presque égaux en autorité. *Chap. 3. du livre 5. de son Hist.* M. le Cardinal de Richelieu décide nétement céte question. Diverses expériences, dit-il, m'ont rendu si savant en céte matiére, que je penserois être responsable devant Dieu, si ce Testament ne portoit point en termes exprés, qu'il n'y a rien de plus dangereux dans un Etat, que diverses autoritez égales en l'administration des afaires. Ce que l'une entreprend est traversé par l'autre, & si le plus homme-de-bien n'est pas le plus habile, quand même ses propositions seroient les meilleures, elles seroient toujours éludées par le plus puissant en esprit.... Comme les maladies & la mort des hommes ne viennent que des mauvais acords des élémens, dont ils sont composez; ainsi est-il certain, que la contrariété & le peu d'union, qui se trouve toujours entre les puissances égales, altérera le repos des Etats, dont elles auront la conduite, & produiront divers accidens, qui pouront enfin les perdre.... Ainsi que divers pilotes ne métent jamais tous ensemble la main au timon, aussi n'en faut-il qu'un, qui tienne celui de l'Etat. Il peut bien recevoir les avis des autres. Il doit même quelquefois les demander; mais c'est à lui d'en examiner la bonté, & de tourner la main d'un côté, ou d'autre, selon qu'il estime plus à propos, pour éviter la tempête, & faire heureusement sa route. *Section 6. du chap. 8. de la première partie.*

elle fût aquise à son Fisc *n*; & celle de Patuleius, riche Chevalier Romain, qui lui en laissoit une partie, à M. Servilius, parce qu'il avoit apris, que Patuleius l'avoit institué son héritier, par un testament précedent, fait en bonne forme: Disant, que la noblesse de ces deux Maisons méritoit bien qu'on les fist *1* subsister *o*. Enfin, il ne se porta jamais pour héritier de personne, qu'il ne l'eust eu pour ami durant sa vie; & il rejetoit le testament des inconnus, & encore plus de ceux, qu'il

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Quoiqu'il ne soit pas toujours de l'intérêt du Prince, de maintenir & conserver l'ancienne Noblesse, il est néanmoins de sa gloire, & même de sa politique, de relever de tems en tems quelques familles illustres, afin que la Noblesse n'ait pas lieu de croire, qu'il prenne plaisir à l'abaisser, & à la détruire. Saluste dit, que les Grans, qui tombent dans la pauvreté, & par conséquent dans le mépris, haïssent le gouvernement présent, & n'oublient rien pour en introduire un autre, où leur condition soit meilleure; ainsi qu'il le montre par l'éxemple de Catilina. Egnatius Rufus ne conspira contre Auguste, que parce qu'il étoit pauvre, & hors d'espérance d'être soulagé par ce Prince. Car, dit Patercule, la méchanceté des hommes (& particuliérement des Grans) est telle, que chacun aime mieux être envelopé dans la ruine publique, que de périr tout seul. *Hist.* 2. 91. Cecina se révolta contre Galba, qui vouloit l'obliger à rendre compte des deniers publics, qu'il avoit maniez en Espagne, pour cacher le désordre de ses afaires dans le bouleversement général de la République. *Cecina ægrè passus miscere cuncta, & privata vulnera Reip. malis operire statuit.* Tac. Hist. 1. De tout cela il résulte, que le Prince doit quelquefois répandre ses bienfaits sur les grandes Maisons ruinées, mais principalement sur celles, où il y a des sujets capables de se faire Chefs de parti, & de se métre à la tête des mécontens. C'est en quoi manqua Filippe II. Roi d'Espagne, qui aliéna de son obéïssance le Prince d'Orange & les Comtes d'Egmont & d'Horne, pour avoir épargné cent-cinquante mille écus, que Granvelle, Evêque d'Arras, lui conseilloit de distribuer entr'eux, avant que de partir des Païs-bas. Ce qui, dit Cabrera, lui coûta depuis plus de cent-cinquante millions, outre le sang répandu de tant de milliers d'hommes. *Chap. 3. du livre 5. de son Hist.* Le même Historien dit, que ce Roi donnoit tout pouvoir aux Grans d'Espagne d'engager ou d'aliéner leurs rentes; & que par céte adresse il les afoiblit & les apetissa, sans qu'ils s'en aperçussent. Ce qui fait aujourdui pleurer leurs descendans. *Chap. 16. du livre 12.*

NOTES HISTORIQUES.

n Par la Loi *Julia*.

o Filippe II. fit composer secretement un Abregé Historial de toutes les Maisons nobles, pour en savoir l'origine, l'acroissement, ou le declin, & en quel tems, & par quels services elles avoient aquis les titres & les prérogatives, dont elles joüissoient. Connoissance, qui lui servoit à récompenser les descendans selon les mérites de leurs ancêtres. *Cabrera chap. 16. du livre 12. de son Hist.* Aïant apris par ce Nobiliaire, que les Rois de Castille fesoient dîner à leur table les Marquis de Moya, le jour de Sainte Luce, qui est le 13. de Decembre, & les Comtes de Salinas, le jour des Rois, pour des services, que ces deux Maisons avoient rendus à l'Etat, il y renouvella en 1593. céte preeminence que le tems avoit abolie, & envoïa solennellement au Marquis de Moya la coupe d'or, dans laquelle il avoit bû ce jour-là, pour observer ponctuellement ce que les Rois ses prédécesseurs avoient fait. *Herrera ch. dernier du livre 9. de la 3. Partie de son Histoire.*

ſavoit ne l'avoit apellé à leur ſucceſſion, que pour en fruſtrer leurs parens, qu'ils haïſſoient *2*. Mais comme il ſoulagea la pauvreté de ceux, qui n'y étoient pas tombez par leur faute *p*, auſſi en punit-il d'autres, qui s'étoient ruinez par leur débauches *3*, chaſſant du Sénat Vibidius Varro, Marius Nepos, Appius Appianus, Cornelius Sulla, & Q. Vitellius; ou du moins ſoufrant, qu'ils s'en retiraſſent volontairement.

L. En ce même tems, il conſacra divers temples des Dieux, que la vieilleſſe ou le feu avoit conſumez, & qu'Auguſte avoit commencé de rebâtir; un prés du grand Cirque, voüé par le Dictateur Aulus Poſthumius à Baccus, à Proſerpine, & à Cerés; un autre au même endroit, bâti à la Déeſſe Flora par les Ediles Lucius & Marcus Publicius; celui de Janus dans le Marché-aux-herbes, conſtruit par C. Duillius, le premier des Romains, qui combatit en mer contre les Cartaginois, & fut honoré du trionfe naval *q*. Germanicus dédia le temple de l'Eſpérance, qu'Acilius Calatinus avoit voüé dans la même guerre.

LI. Cependant, la Loi de leze-majeſté prenoit vigueur. Apuleïa Varilia, petite-fille de la ſœur d'Auguſte, fut acuſée du crime d'Etat, pour avoir fait des railleries du divin Auguſte, de Tibére, & de Livia, & pour s'être ſoüillée d'adultére, elle, qui étoit ſi proche parente des Ceſars. Sur l'adultére, il fut dit, qu'il ne faloit recourir qu'à la Loi Julia, qui en ordonnoit ſufiſamment. Quant au crime de leze-majeſté, Tibére y mit une diſtinction,

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

2 La modération de Tibére, qui, tout païen qu'il étoit, feſoit ſcrupule d'accepter la ſucceſſion de ceux, qui en fruſtroient leurs parens, devroit faire honte à ces Moines, qui ſe font inſtituer héritiers au préjudice des enfans de famille, & de mille & mille pauvres parens, qui périſſent de miſére. Ceux, qui, par leurs vœux, & par leur miniſtére, ſont obligez plus étroitement que tous les autres Eccléſiaſtiques, à mener une vie retirée & mortifiée, peuvent-ils en conſcience emploïer leur tems à ſoliciter les Juges, à aſſiéger les Tribunaux, & à faire tous les jours des procédures nouvelles, contre des héritiers légitimes, dont ils veulent avoir le patrimoine?

3 Les afaires publiques ne peuvent jamais être en de pires mains que celles des perſonnes, qui n'ont pas ſeû régler leurs afaires domeſtiques. Car il eſt preſque impoſſible, que de tels Magiſtrats ſoient déſintéreſſez, ni par conſéquent incorruptibles.

NOTES HISTORIQUES.

p Combien de fois, dit Patercule, a-t-il fourni aux Sénateurs, qui n'étoient pas acommodez, ce qui leur manquoit de bien, pour ſoutenir honorablement leur dignité? Mais comme il ne ſoufroit pas, que la pauvreté innocente fut privée des charges & des honneurs, auſſi ſe gardoit-il bien de faire des largeſſes aux débauchez, de peur d'inviter ou fomenter le luxe & la volupté. *Hiſt.* 2. *chap.* 129.

q Comme les Romains étoient alors auſſi nouveaux ſur mer, que les Cartaginois y étoient expérimentez & puiſſans; Duillius fit proviſion de crocs de fer, & d'autres inſtrumens, avec leſquels il acrocha les vaiſſeaux des ennemis, qui par là furent contraints de combatre de pié ferme, comme ſi c'eût été ſur terre?

voulant, que Varilia fût punie, si elle avoit dit quelque chose, qui blessât la divinité d'Auguste *1*; mais que ce qu'elle pouvoit avoir dit de Tibére, fût passé sous silence *2*. Et le Consul lui aïant demandé, comment on en devoit user pour ce qui concernoit Livia, il ne répondit rien; mais à la premiére séance du Sénat, il demanda au nom de sa mére, que personne ne fût troublé pour avoir mal parlé d'elle; & déchargea par là Varilia du crime de leze-majesté. Ensuite, priant d'adoucir la peine de l'adultére, il fut d'avis, qu'à l'éxemple de nos ancêtres, ses parens la relegassent à deux-cens milles de Rome; & que Manlius, son corrupteur, fût banni de l'Italie & de l'Afrique.

LII. Il ariva une contestation au sujet de la création d'un Préteur en la place de Vipsanius Gallus, qui étoit mort. Germanicus & Drusus, qui étoient encore alors à Rome, portoient Haterius Agrippa, parent de Germanicus. Les autres au contraire insistoient sur la loi, qui vouloit, qu'on préferât ceux des prétendans, qui avoient le plus d'enfans *1*. Tibére prenoit plaisir à voir le Sénat balancer entre ses enfans & les loix *2*. Véritablement, les deux fréres l'emportérent *3*, mais de peu de sufrages, & de la maniére qu'étoient vaincües les loix, lors même qu'elles avoient toute leur vigueur.

Ou, Veritablement la loi fut vaincüe, mais de peu de sufrages, & avec autant de peine, que si c'eût été sous l'ancienne Républi-que.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Un Prince sage & prudent doit punir sévérement les ofenses, qui sont faites à la mémoire de ses prédécesseurs; car outre que l'honneur qu'il leur fait en cela, retombe directement sur lui, c'est un éxemple qu'il laisse à ses successeurs pour lui rendre la pareille aprés sa mort.

2 Les coups de langue donnez par les femmes sont plus dignes de mépris, que de ressentiment. S'il est permis aux fous de tout dire, parce que cela ne tire point à conséquence, il est de l'honneur des Princes de laisser éternellement ce privilége aux femmes.

1 Dans la distribution des grandes charges, il est de l'intérêt du Prince de préférer ceux d'entre les prétendans, qui, *ceteris paribus*, ont une famille plus nombreuse, dautant que plus de personnes lui en restent obligées.

2 Un Prince nouveau, je veux dire, un Prince, dont la principauté est nouvelle, ne peut avoir un plus grand plaisir que de voir afoiblir les loix, qui ont été faites du tems que son Etat se gouvernoit en République. Ainsi, lorsque le Sénat balançoit entre les anciennes loix & les brigues de Germanicus & de Drusus, il aloit insensiblement à la servitude, où Tibére avoit dessein de le conduire. Remarquez en passant, que Germanicus, qui étoit si chéri du peuple & du Sénat pour son humeur populaire, ne laissoit pas de ruiner lui-même la Liberté; & que si jamais il fût parvenu à l'Empire, il auroit eu peut-être des sentimens bien diférens de ceux qu'il montroit sous la domination d'autrui.

3 Dans la poursuite des charges & des honneurs, l'apui des Princes est bien plus puissant que celui des loix. Et c'est sur ce principe, que M. le Cardinal de Richelieu conclut pour la vénalité des charges, parce que si on la suprimoit, le désordre, qui proviendroit des brigues & des menées, par lesquelles on pourverroit aux Ofices, seroit plus grand que celui, qui naît de la liberté de les acheter, ou de les vendre;

LIII. La même année vit éclorre la guerre en Afrique, sous un Chef, nommé Tacfarinas, Numide de nation, qui de soldat dans nos troupes auxiliaires, devenu déserteur, rassembla premiérement les vagabons & les voleurs de son païs, sous l'espérance du butin, & les rangea par compagnies sous des enseignes, selon l'usage de la milice. Il fut depuis elû Général *1*, non pas d'une troupe d'avanturiers, mais des Musulains, nation puissante & belliqueuse, sans villes, & sans maisons, voisine des deserts, & des Maures, qui se laissérent entrainer dans cete guerre. Comme ces Maures avoient aussi leur Chef, nommé Mazippa, l'armée fut divisée entre Tacfarinas & lui. Le premier eut en partage l'élite des troupes, qu'il arma à la Romaine, & qu'il rassembla en un Camp, pour les acoutumer à la discipline & à l'obéïssance. L'autre, avec un corps de milice armée legérement, batoit la Campagne, & portoit par-tout le feu, le carnage, & la terreur. Les Ciniriens, nation, qui n'est pas à mépriser, s'étoient déja joints à eux, lorsque Furius Camillus, Proconsul d'Afrique, marcha contre les ennemis avec une légion, & ce qu'il trouva d'Aliez sous les enseignes; nombre tres-petit, si vous considérez la multitude des Numides & des Maures; mais qui fut cause, que ces Barbares furent vaincus par l'espérance toute certaine, qu'ils eurent d'être vainqueurs. Car Tacfarinas voïant la petite armée de Camillus rangée en bataille, la légion au milieu, avec quelques cohortes armées à la legére, & deux ailes de Cavalerie sur les flancs, accepta le combat, & fut défait *2*. Victoire, qui renouvella aprés

Re'flexions Politiques. puisqu'en tel cas tout dépendroit de la faveur & de l'artifice de ceux, qui auroient plus de crédit auprés des Rois. *Section 1. du chap. 4. de la premiére partie de son Testament Politique.*

1 Le meilleur de tous les métiers est celui de la guerre, pour ceux, à qui la Nature a donné un grand courage. C'est l'école où la Fortune a élevé la plus-part de ses plus grans favoris, & d'où sont montez au supreme commandement des armes, & souvent même à la Roïauté, des hommes nez dans la misére, dans le mépris, & dans l'abandon de tout le Genre-humain. François Sforce, de fils d'un pauvre cordonnier, devint Général d'armée; & son fils, Duc de Milan. Le Connétable de Lesdiguiéres, & les Maréchaux de Toiras, de Gassion, & de Fabert, qui n'avoient tous trois d'autre bien, ni d'autre apui, que leur épée, sont des exemples de fraîche date, qui, ainsi que les trofées de Miltiade, doivent réveiller le courage & l'industrie de tant de pauvres Gentilshommes, qui croupissent dans une oisiveté honteuse.

2 La trop grande confiance qu'ont les Généraux en leurs forces, est souvent cause de la défaite de leurs armées. Comme il n'y a point de petites fautes à la guerre, il ne faut pas s'étonner, si les plus forts y sont quelquefois vaincus. Ajoûtez à cela, au sujet du partage, que firent entr'eux Tacfarinas & Mazippa, que dans une expédition militaire, une tête seule, avec une prudence médiocre, fait de meilleurs éfets, que deux braves Généraux, qui ont de la jalousie l'un contre l'autre.

un long espace de tems la gloire militaire dans la famille des Camilles *3* ; car depuis celui, qui reprit Rome sur les Gaulois *r*, & son fils, le titre d'Imperator avoit toujours été en d'autres Maisons ; & celui même, dont nous parlons, ne passoit pas auparavant pour un homme entendu à la guerre *4*. Tibére en éxalta d'autant plus volontiers ses exploits *5* au Sénat, qui lui décerna les ornemens du trionfe. Honneur, qui ne l'exposa point aux soupçons, ni à la jalousie du Prince, parce qu'il se gouverna toujours avec modestie *6*.

3 Il en est des familles, comme des villes, tantôt elles fleurissent, tantôt elles déclinent, tantôt elles s'éteignent entiérement. Quelquefois aussi elles renaissent de leurs cendres, aprés avoir été, des siécles entiers, ensevelies dans l'obscurité & dans l'oubli. Céte vicissitude est plus rare dans les Républiques, où elles se conservent plus facilement à la faveur de l'égalité, qui les met à couvert de l'opression ; au-lieu que dans les Monarchies il en périt cent mille sous un seul regne, quand le Prince, ou ses principaux Ministres, sont sanguinaires, ou avares.

4 La Magistrature montre l'homme, dit le proverbe ; pour connoître la vraie portée d'un homme, il faut l'emploïer. Rien ne fait plus d'honneur au Prince, que le choix qu'il a fait d'un Ministre, qui réüssit dans son emploi tout autrement, que le monde n'avoit espéré. Commines raconte, que Loüis XI. lui aïant dit, qu'il avoit envoïé à Gand Maître Olivier, son barbier, qui métroit céte ville en son obéïssance ; & d'autres en d'autres grandes villes ; il dit au Roi, qu'il doutoit, que Maître Olivier & les autres vinssent à bout de ces villes. *Chap. 13. du livre 5. de ses Mémoires.* Mais dans le chapitre 14. il dit, que bien que céte commission fût trop grande pour Olivier, il ne laissa pas de montrer en ce qu'il fit, qu'il avoit de l'entendement. Car aïant été obligé de s'enfuir de Gand, il se refugia à Tournay, & trouva moïen de métre céte belle ville entre les mains du Roi. Et cet honneur, conclut Commines, fut procuré au Roi par ledit Olivier. Un bien plus sage & plus grand personage que lui eût bien failli à conduire céte entreprise.

5 Les Princes loüent plus volontiers un homme médiocre qu'un grand personage, parce qu'en loüant l'un, ils font grace ; & qu'en loüant l'autre, ils font justice. Or les Princes veulent, qu'on leur soit obligé de tout.

6 Un Ministre, ou un Favori, ne peut conserver longtems les bonnes-graces de son Prince, que par la soumission, & la dépendance. Quand il veut s'élever par lui-même, le Prince ne manque jamais de l'abaisser, comme celui, qui ne veut plus être son ouvrage. Lisander disant à Agesilaüs, dont il étoit auparavant le principal confident : En vérité, tu sais bien ravaler tes amis. Oüi, répondit Agesilaüs,

---

NOTES HISTORIQUES.

r Ce fut bien sous le Consulat de Furius Philo, ou de Furius Camillus, comme l'apellent d'autres, que les Gaulois furent chassez de Rome, mais ce fut Caïus Flaminius, son colégue, qui remporta céte victoire, sans que Furius y eût aucune part. Aussi Tite-Live ne parle-t-il que du trionfe de Flaminius. *M. Furius Dictator*, dit-il, *sex millia hominum gallicis spoliis, qua triumpho C. Flaminii translata fuere, armavit.* Et dans un autre endroit, parlant de la mort de ce Consul, qui fut tué par Hannibal à la bataille du Lac de Perouse, il met ces paroles en la bouche d'Hannibal : *Consul hic est, qui legiones nostras cecidit, &c.* Ainsi, le passage de Tacite, qui semble atribuer l'expulsion des Gaulois à Furius, se doit entendre de l'année de son Consulat, & non point de sa personne.

AN DE ROME 771.

LIV. L'année suivante, Tibére & Germanicus furent élus Consuls, l'un pour la troisiéme fois, & l'autre pour la seconde. Germanicus en reçut la nouvelle à Nicopolis *ſ*, ville d'Achaïe, où il étoit alé par la côte de l'Illirie, aprés avoir vû son frére Drusus, qui résidoit pour lors en Dalmatie. Il s'arêra là quelques jours, pout faire radouber sa flote, qui avoit été batüe de deux tempêtes, l'une sur la Mer Adriatique; l'autre sur la Mer Ionienne. En atendant, il ala visiter le Golfe d'Actium, si fameux par la bataille d'Auguste contre Antoine, celui-ci son aïeul, & l'autre son grand oncle, comme j'ai dit. Il vit le lieu, où Antoine avoit campé, & les dépoüilles consacrées par Auguste, qui lui mirent devant les yeux une image *instructive* des prospéritez & des disgraces arivées à ses ancêtres *1*. De là, il passa à Atênes, où il ne voulut être acompagné que d'un seul garde, en considération de l'aliance de céte ancienne ville avec les Romains. Les Grecs le reçurent avec des honneurs exquis *2*, portant devant lui

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

quand ils veulent être plus grans que moi. *Plutarque dans sa Vie.* Il en est de même de tous les Princes; Et c'est à quoi doivent bien penser les Grans, qui ont beaucoup de réputation militaire; car c'est celle, qui donne le plus d'ombrage aux Princes, n'y aïant rien, dont le peuple parle avec tant d'aplaudissement, que des batailles & des victoires. Don Bernardin de Mendoze dit, que celle, que le Comte d'Egmont gagna à Gravelines, avoit été peutêtre une des premiéres causes de son malheur, parce qu'elle le rendit fort orgüeilleux. *Ch.4. du liv.3. de ses Memoires de Flandre.*

1 Il est utile aux Princes de voir les lieux mêmes, où leurs ancêtres ont fait quelque chose de mémorable; car céte vüe fait une forte impression sur leur esprit, & leur inspire, comme les trofées de Miltiade à Témistocle, un généreux desir de les imiter, ou de les surpasser. Filippe II. Roi d'Espagne étoit curieux de voir par tout où il passoit, les édifices, & les tombeaux de ses prédécesseurs. Il fesoit même ouvrir leurs tercüeils, & se tenoit découvert devant leurs corps, avec autant de respect, que s'ils eussent été vivans. Etant à Ségovie, il fit réparer & embellir la Maison de Ville, à-cause d'un salon, apellé *sala de los Reyes*, où sont les statües des Rois, au dessous desquelles il fit mêtre leurs noms, & l'abregé de leur regne, avec pareil nombre de lignes & de lêtres à chaque éloge, pour faire ainsi revivre leur mémoire. *Cabrera chap. 12. du livre 9. de son Histoire.*

2 Plus le Prince est modeste & populaire, plus on lui rend d'honneurs. Jamais le peuple ne les prodigue davantage, qu'à ceux qui n'en éxigent point. *Spreta in tempore gloria*, dit Tite-Live, *interdum cumulatior redit.* i. e. Les honneuts, que les Grans ne recherchent point, leur sont rendus avec usure. Charle-quint gagna le cœur des Catalans, (gens indomtables, lorsqu'il s'agit de leurs privileges) en répondant à ceux, qui lui furent députez, pour savoir de lui, comment il vouloit

NOTES HISTORIQUES.

ſ Ville bâtie par Auguste en mémoire de la victoire, qu'il remporta sur Antoine.

des tableaux, qui representoient les grans exploits & les beaux sentimens de ses ancêtres 3, pour lui rendre leur flaterie plus agréable.

LV. Aprés avoir passé par l'Eubée t, il vint à Lesbos, où Agrippine acoucha de son dernier enfant, qui fut Julia *u*. De là côtoïant l'Asie, il visita Perinte & Bisance, villes de la Thrace, d'où il entra dans le Détroit du Propontide, & puis vint aborder à l'embouchure du Pont-Euxin, poussé du desir de voir ces anciens lieux, que la Renommée avoit tant vantez. Il soulageoit les Provinces oprimées par les Magistrats, & pacifioit celles, qu'il trouvoit agitées de dissensions civiles 1. Au re-

Re'flexions Politiques

faire son entrée à Barcelone, qu'il se contentoit d'être reçu, comme leurs Comtes, c'est-à-dire, sans que les Conseillers de la ville descendissent de cheval, pour le salüer; parce que, disoit-il, il tenoit à plus grand honneur d'être Comte de Barcelone, que d'être Empereur des Romains. *Don Juan Antonio de Vera dans l'Epitome de sa Vie.*

3 Rien ne fait plus d'impression sur l'esprit & sur le cœur des Princes, que les éxemples de leurs ancêtres; c'est presque l'unique instruction, qu'ils reçoivent avec plaisir, ou du moins avec respect. Aprés que Néron fut délivré de Burrhus, son Gouverneur, dont la sagesse lui étoit incommode, & qu'il eut commencé à se dégoûter de Senéque, son Précepteur, on lui dit qu'il ne lui faloit plus d'autres Maîtres, ni d'autres Conseillers, que les éxemples des Princes, dont il étoit issu. Charle-quint & Filippe II. conférant ensemble au sujet de Don Carlos, Prince d'Espagne, lequel avoit de tres-méchantes inclinations, que Don Antonio de Rojas, son Gouverneur, n'avoit jamais pû corriger, ni modérer, conclurent, qu'il faloit exposer aux yeux de ce jeune Prince, des peintures, qui excitassent de belles idées dans son imagination, & qui portassent son esprit à l'amour de la gloire par le desir d'imiter les grandes & génereuses actions, qu'il verroit representées; qu'on ne lui devoit laisser entendre, que des discours, qui lui imprimassent de bonnes maximes & de bonnes mœurs; que la conversation des personnes d'esprit & de probité, qui l'aprocheroient, lui feroit insensiblement prendre goût & plaisir aux bonnes choses; ce qui vaudroit mieux pour lui, que tous les preceptes, & toutes les leçons, qui sont toujours désagréables aux Princes, à-cause de la supériorité, que semblent usurper sur eux ceux qui les enseignent en qualité de Maîtres. *Cabrera chap. 2. du livre 4. de son Histoire.*

1 Il est absolument nécessaire, que le Prince fasse de tems en tems la visite de ses Provinces; car il aprend sur les lieux tout ce que ses Oficiers ont eu intérêt de lui cacher. C'est là qu'il entend de ses propres oreilles la plainte, qu'un seigneur de Dalmatie fesoit autrefois à Tibére: Au-lieu de nous envoïer des bergers & des chiens, pour garder vos troupeaux, vous nous envoïez des loups, qui les devorent. *Dion livre 55.* Le Prince n'est point touché des misères & des opressions de son peuple, s'il ne les voit; car il y a toujours des flateurs, qui lui font croire, qu'on lui éxagére les maux, dont il n'entend que le récit. Et par conséquent il y faut le remede que de-

NOTES HISTORIQUES.

t C'est aujourdhui le Negrepont.

u Ou Livia, qui fut mariée à Marcus Vinicius, celui, à qui Patercule adresse son Histoire.

tour, voulant voir les cérémonies religieuses, qui se font en l'isle de Samotrace, il fut repoussé par les vents du Nort, qui l'obligérent de naviger vers Troie, ville célébre par ses révolutions, & par l'honneur qu'elle a d'être nôtre païs originaire; & puis regagnant la côte d'Asie, il vint à Colofone, pour consulter l'Oracle d'Apollon le Clarien. Il n'y a point là de Prêtresse comme à Delfe, mais bien un Prêtre, qui est choisi dans certaines familles, & qui le plus souvent est de Milet. Aprés qu'il a pris le nom & le nombre des consultans, il descend dans sa grote, & boit de l'eau d'une fontaine mistérieuse; & bien que tres-souvent il n'entende rien à la poësie, ni à toute autre science, il rend ses réponses en vers selon ce que chacun a dans la pensée. Il se disoit par-tout, qu'il avoit prédit à Germanicus sa mort prochaine; mais par énigmes 2, comme font toujours les Oracles.

LVI. Mais Cnée Pison, pour avancer son entreprise, entra turbulemment dans Atênes, & y fit une harangue, qui ne surprit pas moins que sa venüe. Il blâma obliquement Germanicus d'avoir blessé la majesté de l'Empire, en traitant avec trop de douceur & de civilité 1, non pas les Aténiens, qui, *à son dire*, ne subsistoient plus; mais une racaille de diverses nations. Il leur reprocha de s'être liguez avec Mitridate contre Silla, & puis avec Antoine contre Auguste; & d'autres choses fort anciennes, comme d'avoir été malheureux dans leurs guerres contre les Rois de Macédoine, & d'avoir païé d'ingratitude les services de leurs meilleurs citoïens 2. Car il étoit d'ailleurs fort animé contre eux, de ce qu'ils n'avoient pas acordé à ses priéres la grace d'un certain Téofile 3

Ou, comme la malheureuse guerre contre les Macedoniens, & les injustices faites à leurs citoïens.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

mandoient les sœurs du Lazare, *Domine, veni & vide:* il faut qu'il vienne & qu'il voïe; autrement, le reméde ne sera jamais égal au mal.

2 Les Princes ne veulent entendre parler de la mort, que par énigmes. Loüis XI. étoit bien digne de compassion, lui, qui ne pouvoit soufrir, qu'on lui prononçât ce cruel mot de, *mort*, & qui ordonnoit à tous ses serviteurs, que lorsque la sienne aprocheroit, on ne l'en avertît point autremenr, qu'en lui disant, *Parlez peu Commines chap. 12. du livre 6. de ses Mémoires.*

1 Il est bon d'être humain & populaire, mais il ne faut pas que ce soit au préjudice de la majesté du Prince. Les Ministres, qui le representent, ne doivent rien éviter davantage, que de déroger aux droits de leur caractére, pour lequel on ne peut avoir trop de révérence.

2 Quand les hommes parlent avec passion, ils sont fort sujets à se contredire. Pison reprochoit aux Aténiens d'être l'égoût & l'immondice de divers peuples de la Gréce, & pourtant il leur imputoit toutes les fautes de cete ancienne République, dont ils ne pouvoient pas être responsables, sans être les véritables Aténiens.

3 C'est l'ordinaire des Grans de vanger leurs querelles particuliéres, sous le nom de celles de l'Etat. *Velut pro Rep. conquerentes suum dolorem proferebant.* Tac. Hist. 3. Il y a bien des Ministres, dit Antoine Perez, qui revétent leur Prince de leurs

condanné comme faussaire par l'Aréopage. Au sortir de là voguant à toutes rames par les Ciclades, & par les routes les plus courtes de la mer, il ateint Germanicus en l'isle de Rhodes. Ce Prince, quoique bien informé du discours fait aux Ateniens, fut encore si humain, qu'il envoïa des galéres à son secours, dans une tourmente, qui le poussoit contre des rochers, où son naufrage auroit pû s'imputer au hazard 4. Mais Pison, insensible à céte faveur 5, reste à-peine un jour avec Germanicus, & se r'embarque, pour ariver le premier en Sirie. Dés qu'il y fut, il gagna les moindres soldats par des largesses; il chassa les vieux Centurions & les Tribuns sevéres, & mit en leur place ses propres domestiques, ou des séditieux; ce qui répandit l'oisiveté dans le Camp, la licence dans les villes, & le brigandage à la campagne; & le fit apeller le pére des légions. Plancine même s'émancipoit au delà de tout ce qui convenoit à son sexe; elle assistoit aux éxercices de la Cavalerie, & aux courses des cohortes, & parloit insolemment d'Agrippine & de Germanicus; quelques-uns des meilleurs soldats obéïssant d'autant plus volontiers aux ordres violens de Pison, qu'il couroit un bruit secret, que tout cela se fesoit de concert avec l'Empereur.

Ou, Quoique Germanicus fût bien informé des invectives, que Pison avoit faites contre lui, il eut encore l'humanité de lui envoïer ses galéres, pour le garantir d'une tempête, qui pouvoit faire imputer sa mort à son malheur.

LVII. Germanicus savoit tout ce qui se passoit, mais son plus grand souci étoit d'aler en Arménie. De tout tems céte nation a été

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

passions & de leurs ofenses particuliéres. *Dans les aforismes de ses Rélations.* Qui convertissent sous de beaux prétextes les intérets publics aux leurs propres, & au-lieu de conduire les particuliers par les publics, font tout le contraire, avec autant d'injustice, que de hardiesse. *Section 3. du chap. 8. de la premiére partie du Testament Politique.*

4 Car, dit Tacite *Ann.* 14. rien n'est si sujet aux accidens, que la mer; & d'ailleurs, personne n'est assez injuste, pour rendre autrui responsable des maux que font la mer & les vents.

5 Les esprits violens sont peu capables de reconnoissance, parce qu'ils attribüent la complaisance, que l'on a pour eux, à la crainte qu'ils croïent qu'on a de les ofenser. Pison ne doutoit point, que Germanicus ne le craignît, atendu que ce Prince n'ignoroit pas, pourquoi Tibére avoit ôté le Gouvernement de la Sirie à Silanus, & l'avoit donné à Pison. Ainsi, Germanicus, bien loin de gagner l'amitié de Pison, qui savoit qu'il étoit suspect à l'Empereur, le rendoit encore plus superbe & moins traitable, par le soin qu'il prenoit de le ménager. Et d'ailleurs Pison, jugeant du naturel de Germanicus par le sien, qui étoit vindicatif, ne pouvoit se l'imaginer assez clément, pour lui pardonner de bonne foi l'ofense, qu'il venoit de lui faire dans Aténes. Et voilà ce qui fait, que les Grans sont irréconciliables, y aïant toujours une des parties, qui ne peut, ni ne veut se fier à l'autre. Selon M. de la Rochefoucault, l'une des principales causes de la résolution, que feu Monsieur le Prince prit de se retirer en Espagne, fut l'opinion, qu'il avoit, qu'aprés tout ce qui s'étoit passé, il ne pouvoit plus trouver de sûreté auprés de la Reine-Régente.

remuante, non seulement par son inclination, mais encore par la situation du païs, qui étant enfermé entre deux grans Empires, le nôtre & celui des Partes *x*, fait, qu'elle est souvent en querelle, soit avec les Romains, qu'elle hait; ou avec les Partes, qu'elle envie. Depuis l'absence de Vononés ils n'avoient point de Roi; mais comme le peuple & les Grans avoient du panchant pour Zénon, fils de Polémon, Roi de Pont, à-cause que dés sa premiére enfance il s'étoit adonné à la chasse, aux festins, & à tout ce que les Barbares estiment davantage; Germanicus, du consentement de la Noblesse, lui mit publiquement le bandeau roïal dans Artaxate, & puis toute l'assemblée lui rendant hommage le salüa du nom d'Artaxias, pour faire honneur à leur Capitale. La Capadoce *depuis peu* réduite en forme de Province, reçut en ce tems-là pour Gouverneur Q. Veranius, qui, pour lui faire espérer une domination plus douce, que celle de ses Rois, la déchargea d'une partie des tributs qu'ils levoient *1*. Q. Serveüs fut installé dans la Comagéne *y*, qui commença alors d'être gouvernée par un Préteur.

LVIII. Mais quoique Germanicus eût pacifié heureusement tous les troubles de nos Aliez, il n'en fut pas plus joïeux, à-cause de la désobéïssance de Pison *1*, qui aïant ordre de mener en personne, ou d'envoïer par son fils une partie des légions en Arménie, n'avoit fait ni l'un, ni l'autre. Enfin, ils se ren-

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il n'y a pas de meilleur moïen de faire aimer sa domination à de nouveaux Sujets, que de les décharger d'une partie des impôts, qu'ils païoient au Prince précédent. Le peuple s'acoûtume facilement à la servitude, mais jamais à l'avarice des Gouverneurs & des Magistrats; car il ne connoît point de plus grand mal que la pauvreté. Aprés que Charles VIII. Roi de France eut pris Naples, & s'y fut fait couronner, *il fit de grandes graces aux Sujets, & leur rabatit de leurs charges*, dit Commines ch. 14. du livre 7. Clément VIII. fit la même chose, aprés qu'il eut réüni le Duché de Ferrare à l'Etat Eclésiastique. De sorte que la Maison d'Este, qui avoit dominé longtems à Ferrare, & y étoit même fort aimée, fut tres-peu regretée du peuple. Le Cardinal d'Ossat ajoûte, qu'il fit Cardinal le seigneur Bevilaqua, pour honorer & exciter à bien espérer la ville de Ferrare, nouvellement retournée au Saint Siége, ce Cardinal étant d'une des plus nobles Maisons de céte cité. *Létre* 167.

1 Souvent, les Princes sont plus inquiétez & troublez par un seul ennemi domestique, que par une guerre étrangére. La conduite irréguliére de feu Monsieur le Duc d'Orleans fesoit plus de peine au feu Roi, que toute la Maison d'Autriche, & tous les autres ennemis de la France.

NOTES HISTORIQUES.

x On peut dire de l'Arménie ce que le fameux Marquis Spinola disoit de la ville de Rhinbergue, que c'étoit la putain de la guerre, parce qu'elle tomboit alternativement des mains des uns entre les mains des autres.

y Qui auparavant avoit aussi un Roi.

dirent tous deux à Cirre, où la dixieme légion hivernoit, Pison, avec un visage préparé contre la peur; Germanicus, avec la contenance d'un homme, qui cachoit son ressentiment; outre qu'en éfet il pardonnoit volontiers. Mais ces amis dangereux, qui savent enflammer les querelles, gâtoient tout par des raports 2, ou faux, ou éxagérez, & par des plaintes continuelles contre Pison, sa femme, & ses enfans. Germanicus donc aïant apellé quelques amis à céte entrevüe, commença à parler dans les termes, dont la dissimulation fait assaisonner la colére; Pison répondit par des excuses orgüeilleuses & pétulantes; & s'étant séparez ennemis 3 déclarez z, Pison ala, depuis, tres-rarement au tribunal de Germanicus, & toujours avec une mine refrognée, & sans être jamais du même avis 4. Et dans un festin chez le Roi des Nabatéens, voïant presenter des couronnes d'or de grand poids à Germanicus & à Agrippine, & d'autres fort legéres aux autres conviez, il jeta la sienne *par dépit*, disant tout haut, que ce repas ne se donnoit pas au fils du Roi des Partes, mais au fils du Prince de

Ou, mais Pison aïant répondu par des excuses orgüeilleuses & morgantes, ils se séparérent ennemis déclarez, &, depuis, Pison, &c

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

2 Les hommes, mais particuliérement les Grans, croïent facilement tout ce qui leur est, dit par les personnes qu'ils aiment, contre les gens qu'ils haïssent. Et de là vient, que les querelles entre les Grans, sont presque toujours immortelles; ceux, qui ont pouvoir sur leur esprit, aïant intérêt d'empêcher, qu'ils ne se réconcilient. C'est ainsi qu'en usoient Maugiron, Quelus, Saint-Luc, Saint-Mesgrin, Grammont, Maulcon & Livarrot, auprés d'Henri III. à qui ils donnoient toutes les impressions qu'ils vouloient contre le Duc d'Alençon, son frére. *Livre 2. des Mémoires de la Reine Marguerite*, qui les apelle fort à-propos *le Conseil de Jéroboam*.

3 Parmi les Grans, les éclaircissemens aigrissent plutôt les esprits, qu'ils ne les adoucissent, parce qu'il est tres-dificile de parler avec tant de retenüe, qu'il n'échape aucune parole de ressentiment. Il est quasi impossible, dit Commines, que deux grans seigneurs se puissent acorder, pour les raports & les soupçons qu'ils ont à chaque heure; & deux Princes, qui se voudroient bien entr'aimer, ne se devroient jamais voir, mais envoïer gens sages l'un vers l'autre, lesquels amenderoient les fautes. *Chap. 14. du livre 1. & 8. du livre 2. de ses Mémoires.*

4 C'est une chose étrange, qu'il faille, que les Princes portent la peine de la mésintelligence, qui est entre leurs Ministres, & que les afaires publiques soient la victime des inimitiez particuliéres. Quoi, dans un Conseil-d'Etat, on voit des personnes, qui opinent, non pas pour conseiller le Prince, mais pour contredire leur émule; non pas pour suivre un bon avis, mais pour en faire passer un mauvais, s'ils peuvent? Les Princes devroient bien remédier à ce désordre.

NOTES HISTORIQUES.

z Je lis, *apertis odiis*; car il y a aparence, que Pison aïant repondu avec si peu de respect à Germanicus, dont il avoit assurément reconnu la colére & la dissimulation, Germanicus n'eut pas lieu de dissimuler davantage envers un homme, qui ne dissimuloit pas.

Rome *a*; à quoi il ajoûta une invective contre le luxe *5*: Germanicus écoutant tout cela patiemment, bien qu'il se sentît fort ofensé.

LIX. Dans ce tems-là arivérent des Ambassadeurs des Partes, qui dirent, qu'Artabanus, leur Roi, desiroit fort de renouveller l'amitié & l'aliance avec les Romains, & que pour marque de respect envers Germanicus, il viendroit jusqu'au bord de l'Eufrate; mais qu'en atendant il le prioit de ne pas tenir davantage Vononés en Sirie, de peur que la commodité du voisinage ne lui donnât moïen de cabaler avec les Grans de son Roïaume, pour y alumer une guerre civile. Germanicus répondit sur la confédération des Romains & des Partes, selon la dignité des deux Empires, & remercia Artabanus de l'honneur qu'il lui fesoit, en des termes dignes de son rang & de sa modestie *1*. Quant à Vononés, il le re-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

5 Si l'on eût presenté à Pison une couronne semblable à celle de Germanicus, il est à croire, qu'il ne l'auroit pas jetée, & qu'il n'auroit pas invectivé contre le luxe. Mais parce qu'on ne l'égaloit pas à Germanicus, il s'avisa de prendre le masque de la modestie, pour donner une belle couleur à son ressentiment. Voilà comme sont faits la pluspart de nos censeurs & de nos réformateurs; ils déclament contre les Grans, parce qu'ils ne peuvent pas ariver à l'égalité; ils méprisent les honneurs, qu'on leur rend, parce qu'ils en veulent de plus grans, qui ne leur sont pas dûs. De sorte qu'on peut dire d'eux ce qu'Alexandre disoit d'Antipater, le Ministre de son pére, que s'ils sont modestes en habits, ils sont tout couverts de pourpre au dedans.

1 L'audience des Ambassadeurs est une des plus dificiles fonctions, que le Prince ait à faire; car ce n'est pas assez, qu'il écoute avec modestie & atention; mais il faut aussi, qu'il réponde avec prudence & fermeté; qu'il se souvienne également, & de ce qu'il est lui-même, & de ce qu'est le Prince, qui traite avec lui; & qu'il ménage si-bien l'Ambassadeur, que d'un témoin & d'un espion public il en fasse un ami & un véritable médiateur. Commines dit, que Loüis XI. dépêchoit les Ambassadeurs avec si bonnes paroles & si beaux presens, qu'ils s'en aloient toujours contens de lui, & dissimuloient à leurs Maîtres ce qu'ils savoient, à-cause du grand profit qu'ils en retiroient. *Chap. 14. du livre 5. de ses Mémoires*. J'ai lû dans une Histoire de Venise, que la premiére cause, qui porta le Sénat de céte République à reconnoître tout d'abord pour Roi de France Henri IV. fut la Rélation, que donna par écrit le Sénateur Jean Mocenigue, qui résidoit en qualité d'Ambassadeur auprés d'Henri III. lorsqu'il fut tué. Commines dit encore, que, pour donner audience aux Ambassadeurs, le Prince doit être bien vétu, & bien informé de ce qu'il doit dire. *Chap. 8. du livre 3.*

NOTES HISTORIQUES.

a Tacite a dit dans un des articles précédens, que Pison cédoit à-peine à Tibére, & qu'il regardoit ses enfans comme ses inférieurs. Ainsi, rien ne le pouvoit ofenser davantage, que de métre une si grande distinction entre Germanicus & lui. Et quand il disoit, que Germanicus étoit le fils du Prince des Romains, & non pas du Roi des Partes, c'étoit pour donner à entendre, que Tibére n'étoit qu'un Prince de République, & non-point un Souverain comme le Roi des Partes; & que par conséquent Germanicus sortoit des bornes de l'égalité Aristocratique, en acceptant une couronne de plus grand prix que celle des autres conviez.

legua à Pompeïopolis, ville maritime de la Cilicie, non pas tout-à-fait pour complaire à Artabanus, mais aussi, pour braver Pison, à qui Vononés étoit tres-agréable *2* à-cause des devoirs qu'il avoit rendus, & des presens qu'il avoit faits à Plancine.

AN DE ROME 772.

LX. Sous le Consulat de Marcus Silanus & de L. Norbanus, Germanicus va en Egipte, sous couleur de régler les afaires de la Province, mais en éfet pour voir les antiquitez du païs *1*. Il fit ouvrir les greniers publics,

2 Il y a bien des fautes & des malversations, qui demeureroient impunies, si les Oficiers, qui les commétent, n'étoient pas odieux à ceux, qui les punissent. Si Germanicus n'eût pas haï Pison & sa femme, il n'auroit peut-être jamais éloigné de la Sirie Vononés, qui, selon toutes les aparences, songeoit à corrompre la fidélité de Pison par les presens qu'il fesoit à Plancine, pour se métre en liberté. Témoin la tentative qu'il en fit en Cilicie, à la faveur d'une partie de chasse, ainsi que le raconte Tacite dans le chapitre 69. de ce livre. Ce qui montre qu'Artabanus avoit bien raison de demander l'éloignement de Vononés.

1 Les Princes, qui ont de grans Etats, ne doivent pas voïager ailleurs, parce qu'ils ont chez eux plus de besogne qu'ils n'en peuvent jamais faire; &, selon moi, l'usage des Ambassades n'a été introduit, que pour leur épargner céte peine, ou plutôt, pour leur aprèndre l'obligation qu'ils ont de pourvoir aux besoins de leurs peuples, dont le repos dépend absolument de leur présence. Le Prince, qui voïage en païs étranger, perd bientôt la bienveillance de ses Sujets; car outre qu'il manque aux fonctions du Gouvernement, ils ont regret à la grande dépense, qu'il est obligé de faire, pour paroître libéral & magnifique aux Etrangers. Point-d'honneur, qui lui atire plus de malédictions de son peuple, qu'il ne recüeille d'aplaudissemens de ceux qu'il enrichit. Un habile Ambassadeur de Savoie m'a dit plus d'une fois, que le Duc Charles-Emanüel avoit fait une si énorme dépense au voïage qu'il fit en France sur la fin du siécle passé, qu'il en fut incommodé plus de quinze ans; & que s'il eût eu en 1612. l'argent qu'il y avoit laissé, il auroit eu trois fois plus qu'il ne lui faloit, pour se faire élire Empereur à la barbe de toute la Maison d'Autriche. Ce sont ses propres termes. Commines blâme tout-à-fait le voïage que le Roi de Portugal Alfonse V. fit en France, pour obtenir du secours contre Isabelle, Reine de Castille, & Ferdinand d'Aragon son mari, qui avoient usurpé céte Couronne à sa niéce. Car durant le long sejour qu'il fit en France, qui fut de plus d'un an, ses afaires changérent en Castille, où les Seigneurs du Roïaume, qui tenoient presque tous son parti, avant son absence, firent leur acord avec Ferdinand & Isabelle, lassez d'atendre le secours de France & son retour. Mais ce qu'il ajoûte, montre à quoi s'exposent les Princes, qui vont dans les Etats d'un autre. *La fin de ce Roi de Portugal*, dit-il, *fut qu'il entra en soupçon, que le Roi* (Loüis XI.) *le vouloit faire prendre, pour le livrer à son ennemi le Roi de Castille. C'est-pourquoi, il se déguisa lui troisieme, résolu de s'en aler à Rome, & de se retirer dans une Religion auprés. Car il avoit honte de retourner en Castille, ni en Portugal, sans avoir rien fait en France, où il étoit venu contre l'opinion de plusieurs de son Conseil. En cet habit déguisé il fut pris par un apellé Robinet le Beuf.* Et demi-page aprés: *Ce Roi tâchoit de faire le mariage de sa niece avec nôtre Daufin, aujourdui Charles VIII.* à quoi

afin que le blé fût à meilleur marché : & pour se concilier davantage la bienveillance du peuple, il marchoit sans gardes *2*, vêtu & chaussé à la Gréque *b*, à l'exemple du grand Scipion, qui avoit fait la même chose en Sicile, quoique la guerre de Carrage fût encore en sa vigueur. Tibére le reprit doucement de s'être habillé à la mode des Etrangers ;

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

il ne pût réüssir. De sorte que *sa venüe en France lui fut à tres-grand préjudice & déplaisir, & fut cause qu'il mourut tôt aprés son retour en Portugal.* Chap. 7. du livre 5. de ses Mém. Paul Piasecki parlant de la mort du Prince Cardinal Jean Albert, frére de Uladislas IV. Roi de Pologne, lequel voïageoit en Italie, dit, que les plus sages seigneurs du Roïaume condannoient céte passion de voïager, comme une chose messéante & toujours fatale aux grans Princes, & particuliérement aux enfans des Rois. *Proceres prudentiores talem peregrinationem Principibus majoris nominis, præcipuè Regum filiis, indignam improbabant.* Et à la marge : *Peregrinatio filiis Regum indecora & periculosa. In Chronico ad annum* 1634. Ajoûtez à cela, que le plus souvent les Princes retournent mécontens de ceux, dont ils ont visité les Etats, parce qu'on leur conteste presque toujours une partie des honneurs, qu'ils prétendent. Et c'est pour céte raison, que la plupart ont recours à l'expédient de passer, ou de sejourner *incognitò*.

2 Les personnes constituées dans les hautes dignitez ne doivent jamais paroître en public sans les marques extérieures de leur puissance ; car bien que l'autorité ne soit pas dans les ornemens, ce sont néanmoins les ornemens, qui atirent la vénération des peuples aux Magistrats. Et c'est en partie pour céte raison qu'à Rome l'on apelloit *purpuram adorare*, les devoirs qu'on aloit rendre aux Empereurs. Et Mamertin dit, que les Gardes, qui environnent les bons Princes, ne sont point pour la défense de leur corps, mais seulement pour donner quelque lustre à la Majesté. *Non custodiæ corporis sunt, sed quidam imperatoriæ majestatis solennis ornatus. Paneg. Juliani.* Il est donc de la bienséance, que les Princes & les grans Magistrats soûtiennent la majesté publique par un éclat extérieur, qui fasse entrer l'admiration & le respect par les yeux. Commines parlant de l'entrevûe de nôtre Roi Loüis XI. & d'Henri IV. Roi de Castille, dit que les Castillans se moquoient de Loüis, à-cause qu'il étoit mal-vêtu, & qu'il portoit un vilain chapeau, avec une image de plomb dessus ; disant, que c'étoit par avarice. Et quelques lignes aprés, il dit, que les Bourguignons méprisoient la petite compagnie de l'Empereur Fédéric III. & les pauvres habillemens des Alemans. *Chap. 8. du livre 2. de ses Mémoires.* Témoignage, que les Princes, & par conséquent aussi les Magistrats, ont besoin de marcher avec un équipage convenable à leur grandeur, pour être respectez. Le Pagliari dit, que ce qui obligea le Pape Gregoire XIV. à donner le bonnet rouge aux Cardinaux Moines, fut, que durant son Cardinalat il avoit remarqué souvent le peu de respect qu'on portoit, & même les indignitez qu'on fesoit quelquefois à ces vénérables Prélats, dans la foule des grandes cérémonies, parce que n'aïant que des bonnets noirs, ils n'étoient pas assez distinguez. *Observation* 213. Et c'est pour la même raison, que le feu Roi donna la croix pectorale aux

NOTES HISTORIQUES.

b C'est-à-dire, avec des souliers à peu prés faits comme des sandales, qui laissoient voir le dessus du pié découvert ; (chaussure, que les Espagnols apellent *alcorque*) au-lieu que les Romains portoient des botines, qui leur aloient jusqu'à mi-jambes.

mais avec beaucoup d'aigreur, d'avoir osé, contre les défenses d'Auguste, entrer en Egipte sans la permission du Prince 3. Car, entre divers secrets d'Etat, Auguste avoit interdit l'entrée de l'Egipte aux Sénateurs & aux Chevaliers Romains illustres, de peur que si quelqu'un venoit à soulever céte Province, qui est comme la clef de la mer & de la terre c, & d'ailleurs facile à défendre avec peu de monde contre les plus puissantes armées, il n'afamât l'Italie 4.

L X I. Germanicus, qui ne se doutoit pas que ce voïage fût suspect, navigeoit sur le Nil, aprés s'être embarqué à Canope, ville, que les Lacedémoniens ont bâtie en mémoire d'un pilote de ce nom, qui mourut en cet endroit, lorsque Menelaüs retournant en Grece fut jeté par la tempête sur les côtes de la Libie. L'embouchure du Nil, qui est tout proche de Canope, est consacrée à Hercule, que les gens du païs disent être né chez eux ; ajoûtant, que de tous les Hercules le leur est le plus ancien, & que ce nom n'a été donné aux autres, que

Evêques de France, que l'on dit avoir céte obligation à la rusticité des Suisses.

3 Les intentions de Germanicus étoient bonnes, mais son imprudence donnoit lieu de croire, qu'elles étoient mauvaises. Son entrée en Egipte sans la permission de Tibére aprenoit aux Grans de Rome à mépriser les défenses d'Auguste. L'ouverture des greniers publics, la distribution du blé, l'habillement à la Gréque, l'afectation de marcher sans faisseaux, tout cela pouvoit paroître criminel à Tibére, avec assez de fondement, n'y aïant point de plus dangereuses vertus, que celles qui peuvent faire naître à un peuple inconstant & remuant l'envie de recevoir pour Maître celui qui les a.

4 C'est une connoissance tres-nécessaire au Prince, que celle de la situation & des commoditez de ses Provinces, & des mœurs de ceux, qui les habitent ; car, sans cela, il lui arivera souvent de se tromper dans le choix des Gouverneurs, & d'envoïer dans une Province un sujet qui n'y excitera que des troubles ; au-lieu que si on l'eût envoïé dans une autre, il l'auroit gouvernée avec aplaudissement. Par exemple, si le Roi d'Espagne envoïoit en Catalogne, & en Sicile, qui sont deux nations féroces, & dont l'obéïssance est comme arbitraire, des Vicerois, qui voulussent se métre sur le pié des Vicerois de Naples & des Gouverneurs de Milan, il perdroit incontinent ces Provinces, où il n'y a que des os à ronger pour les Ministres Espagnols.

NOTES HISTORIQUES.

c L'Egipte est environnée au Midi de montagnes escarpées qui lui servent de murailles & de boulevard ; au Ponant & au Levant, de montagnes & de deserts ; & au Septentrion, d'une mer sans rade & sans ports. Ce qui la rend inaccessible de tous côtez, & par consequent facile à défendre. Auguste, qui savoit toutes les commoditez de céte Province, qui servoit de grenier à Rome, & à toute l'Italie, en vouloit dérober la connoissance à tous les Grans, de peur que quelqu'un d'entr'eux ne prist la résolution de s'en rendre maître. Et c'est ce que fit Vespasien dés qu'il se fut révolté contre Vitellius. *Sciens Ægyptum*, dit Josephe, *plurimam esse partem imperii, eáque si potitus foret, Vitellium dejiciendum sperabat. . . . Cogitabat etiam propugnaculo sibi fore illam regionem adversùs incerta fortuna, nam & terra difficilis accessu, marique importuosa est. Belli Judaici lib. 5.*

pour avoir suivi ses traces. Il ala de là visiter les beaux restes de l'ancienne Thebes, où se voïoient encore gravez sur de grans obélisques des caractéres égiptiens, qui marquoient sa premiére opulence. Un vieux Prêtre, qui eut ordre de les expliquer, raportoit, qu'autrefois elle avoit parmi ses habitans 700000. mille hommes d'âge à porter les armes, & qu'avec une pareille armée le Roi Rhamsés se rendit maître de la Libie, de l'Etiopie, des Médes & des Perses, des Bactriens & des Scites, & de tout le païs, que les Siriens, les Arméniens, & ceux de Capadoce, leurs voisins, habitoient, s'étendant d'un côté jusqu'à la Mer de Birinie, & de l'autre jusqu'à la Mer de Licie. On y lisoit aussi les tributs que païoit chaque nation, quel poids d'or & d'argent, combien d'armes & de chevaux pour la guerre; combien d'ivoire & de parfums pour les temples; quelle quantité de blé, & de toutes les autres choses nécessaires à la vie; richesses égales à tout ce que les Romains ou les Partes levent aujourdui sur les peuples.

LXII. Au reste, Germanicus avoit l'esprit ocupé à plusieurs autres merveilles, dont les principales étoient la statüe de Memnon, qui quoique de pierre, rend un son articulé, lorsqu'elle est frapée des raïons du soleil; des piramides hautes comme des montagnes, dressées à l'envi par les Rois d'Egipte, parmi des sables mouvans *1* presque impénétrables; des lacs creusez par l'industrie des hommes, pour recevoir les eaux du Nil, quand il se déborde; & des abîmes, dont on n'a jamais pû sonder la profondeur. De là il vint à Eléfantine & à Siêne, qui servoient alors de bornes à l'Empire Romain, qui s'étend maintenant jusqu'à la Mer-rouge.

LXIII. Pendant que Germanicus passoit ainsi l'esté, Drusus n'aquit pas peu d'honneur, en semant la discorde parmi les Alemans *1*, à

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 C'est l'ordinaire des grans Princes d'élever des édifices somptueux en des lieux deserts, arides, & qui par leur situation semblent être inhabitables, pour faire mieux paroître leur puissance, & montrer, que tout céde à leur fortune. Filippe II. eut céte vüe, quand il choisit le misérable vilage de l'Escurial, pour y bâtir le fameux Monastére, qui porte ce nom, & que les Espagnols apellent la huitieme merveille du monde, quoiqu'un vieux Alcalde de quatre-vints-dix ans eût répondu à l'Oficier, qui lui en demandoit son avis de la part du Roi, que le Roi aloit faire un nid de chenilles, qui mangeroient toute céte terre. *Cabrera chap. 11. du livre 6. de son Histoire.*

1 C'est, dit Commines, le vrai signe de la destruction d'un païs, quand ceux, qui se doivent tenir ensemble, se séparent & s'abandonnent. *Ch. 1. du livre 2. de ses Mém. Dum singuli pugnant, universi vincuntur*, dit Tacite *in Agricola.* Le Landtgrave de Hesse, qui commandoit l'armée de la Ligue de Smalkalde contre Charle-quint, avoit bien raison de dire aux villes confédérées, par où il passoit: *Mes amis, que chaque renard garde sa queüe*; pour leur donner à entendre, que la Ligue ne pouvoit subsister, que par leur commun acord. *Epitome de la Vie de Charle-quint.* Il ne se

qui il fit entendre, que tandis que Maroboduus *d* étoit afoibli par sa derniére défaite, il faloit achever entiérement sa ruine 2. Un jeune seigneur Goton, nommé Catualde, autrefois chassé de son païs par Maroboduus, résolut alors de s'en vanger 3. Il entra donc avec

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

peut pas un meilleur conseil que celui, que le seigneur de Contay donna au Comte de Charolois, qui trouvoit fort mauvais, que les seigneurs de la Ligue du Bien public tinssent conseil entr'eux, sans l'y apeller. Soufrez-le patiemment, dit Contay; car si vous les fâchez, ils feront leur acord avec le Roi Loüis plus avantageusement que vous: comme vous étes le plus fort, il faut aussi, que vous soïez le plus sage; gardez-vous donc bien de les diviser, & métez toute vôtre industrie à les entretenir en bonne intelligence avec vous. *Chap.* 12. *du livre* 1. *des Mémoires de Commines.*

2 Cet exemple montre, qu'il n'y a guére de bonne foi parmi les Princes; & que les ligues & les confédérations, qu'ils font ensemble, sont plutôt des piéges qu'ils se dressent de part & d'autre, que des liens d'amitié. D'ordinaire, le plus foible ne recherche celle du plus fort, que pour se rendre plus considérable à ses voisins, & à ses ennemis: & tel étoit le motif de Maroboduus, qui, par son aliance avec les Romains, espéroit de devenir plus redoutable aux Cherusces, & à Arminius, son concurrent. Le plus fort, au contraire, s'alie avec le foible, sous couleur de le protéger & de le défendre; mais en éfet pour lui imposer le joug de la servitude, à la premiére ocasion qu'il en trouvera. Et c'est ce que fit Tibére à l'égard de Maroboduus, en envoïant Drusus en Alemagne, pour signer une ligue avec lui. Ainsi, il est vrai de dire, que les ligues font plus de bruit, que de service; qu'elles ont plus d'aparence & d'ostentation, que de réalité & de force; & qu'enfin elles avancent plutôt la ruine du plus foible, ou du moins fin, qu'elles ne la retardent, ou ne l'empêchent.

3 Remarquez l'adresse de Tibére. Après s'être servi de Maroboduus, pour contrecarrer Arminius, l'ennemi juré des Romains, il se servit de Catualde, pour ruiner Maroboduus; & puis de la Faction de Maroboduus, pour chasser Catualde; par où il acheva de bouleverser l'Alemagne. Le Roi Loüis (XI.) dit Commines, a mieux entendu cet art de séparer les gens, que nul autre Prince, que j'aie jamais connu. Il n'épargnoit l'argent, ni ses biens, ni sa peine, & non seulement envers les Maîtres, mais encore envers les serviteurs. *Chap.* 1. *du liv.* 2. Avec six-vints mille écus d'or il sépara le Duc de Bourgogne d'avec les Ducs de Normandie & de Bretagne, & contraignit son frére de renoncer au Duché de Normandie pour une pension de vint mille écus. *Chap.* 5.

NOTES HISTORIQUES.

d Par quelle adresse & quelle prudence, dit Patercule, Tibére emploïant le ministère de son fils Drusus, a-t-il contraint Maroboduus de sortir des limites du Roïaume qu'il avoit envahi, & dans lequel il se tenoit caché, comme font les serpens dans les entrailles de la terre? *Hist.* 2. *chap.* 129. Louis XI. tint à peu prés la méme conduite envers le Duc de Bourgogne, non seulement en lui débauchant tous ses Aliez, Edoüard, Roi d'Angleterre; Galeas, Duc de Milan, qui avoit auparavant laissé l'aliance du Roi, pour celle du Duc de Bourgogne; René, Roi de Sicile, qui le vouloit faire son héritier, & lui métre la Provence entre les mains; la Duchesse de Savoie, sœur du Roi, laquelle étoit extrême pour ce Duc, dit Commines, de sorte que de la Maison de Savoie le Duc en disposoit comme du sien; mais encore en lui suscitant de nouveaux ennemis, comme les Suisses, qui gagnérent deux batailles contre lui; & les villes de Basle, de Strasbourg, de Nuremberg & de Francfort, qui s'alierent

des troupes dans les terres des Marcomans, où aïant débauché les principaux du païs, il força le palais du Prince & le château, qui est auprés. Il y trouva un butin amassé de longues années par les Suéves, avec des Vivandiers & des Marchands de nos Provinces, que la liberté du commerce, l'amour du gain, & l'oubli de leur patrie, avoient atirez & transplantez en païs ennemi.

LXIV. Maroboduus, abandonné de tous côtez, n'avoit plus d'autre ressource, que la clémence de l'Empereur. Il traversa donc le Danube du côté qu'il arouse la Norique *e*, d'où il écrivit à Tibére, non pas en supliant, ni en fugitif, mais en homme, qui se souvenoit de sa premiére grandeur *1*: Que plusieurs nations lui ofroient une retraite, *tenant à honneur d'avoir pour hôte* un Roi, dont la puissance étoit auparavant si redoutable, mais qu'il préféroit à toutes leurs ofres l'amitié des Romains. Tibére répondit, qu'il auroit toujours un asile honorable en Italie, & la liberté de s'en retourner comme il seroit venu *2*, quand il le jugeroit à propos. Il dit ensuite au Sénat, que Filippe n'avoit jamais été si formidable aux Ateniens, ni Pirrus & Antiocus aux Romains *3*. On voit encore une harangue de lui, où il éxalte la grandeur du personage, l'humeur guerriére des peuples, qui lui obéïssoient, & les moïens, dont il s'étoit servi, pour

Ou, Il ne restoit plus d'autre ressource à Maroboduus, abandonné &c.

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quelque malheureux que soit un Prince, il lui sied toujours bien de se souvenir de sa fortune passée, pour ne rien faire, ni rien dire, qui donne lieu de croire, qu'il ait été indigne du rang, qu'il a tenu; ni qu'il soit digne du mal, qu'il endure. Jean-Féderic, Duc de Saxe, étant tombé entre les mains de Charle-quint, lui dit de donner ordre qu'on le traitât comme un Prince de l'Empire, & bien loin de s'humilier à l'Empereur, qui lui parloit en menaçant, il se couvrit, & répondit, que c'étoit en vain, que S. M. lui vouloit faire peur, & que pour être devenu son prisonnier, il n'avoit pas cessé d'être Prince.

2 Il n'y a point de Prince, qui ne soit ravi d'en recevoir un autre dans ses Etats; car, outre l'honneur de l'hospitalité, il en peut tirer de tres-grans avantages en tems & lieu. Et, par conséquent, il ne faut pas s'étonner, si d'ordinaire la sortie n'est pas libre comme l'entrée. Si feu M. le Duc d'Orleans n'eût trompé le Marquis d'Aytone, Chef du Conseil d'Etat des Païs-bas, il couroit grand risque de rester longtems entre les mains des Espagnols, pour servir de prétexte à la guerre contre la France.

3 Plus le vaincu est illustre, plus le vainqueur est glorieux. Si je n'eusse pas fait de résistence, disoit Caractacus à l'Empereur Claudius, l'on n'auroit jamais parlé de ma défaite, ni de ta victoire. *Ann.* 12.

NOTES HISTORIQUES.

avec les Suisses. Et sembloit, ajoûte Commines qu'il y eût tres-grand pardon à lui mal-faire, *Chap.* 1 *&* 2. *du livre* 5. *de ses Memoires.*

e Aujourdui la Baviére.

ruiner un ennemi si voisin de l'Italie *e*. Maroboduus fut mis dans Ravenne, comme pour menacer les Suéves de son retour 4, s'il leur arivoit de perdre le respect aux Romains. Mais il resta dix-huit ans en Italie, où il perdit beaucoup de sa réputation, pour avoir aimé trop la vie 5. Catualda eut le même sort, car étant chassé depuis par les Hermondures, qui avoient pour Chef un Vibilius, il se réfugia chez les Romains, qui l'envoïérent à Frejus, Colonie

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

4 Il n'y a rien, que des rebelles craignent davantage, que de retomber sous la puissance d'un Prince, dont ils ont secoüé le joug. Les Liégeois, qui s'étoient révoltez contre Charles, Duc de Bourgogne, à l'instigation de Loüis XI. voïant leur ville assiégée par ces deux Princes en personne, délibérérent, dit Commines, de métre toutes choses en aventure; car aussi bien ils savoient qu'ils étoient perdus, & que s'il faloit qu'ils mourussent, pour exécuter une telle entreprise, (c'étoit de faire une sortie avec les meilleurs hommes de la ville, & d'aler tuer le Roi & le Duc dans leurs maisons) ils auroient au pis aler une bien glorieuse fin: & il s'en falut bien peu qu'ils n'en vinssent à leur intention. *Chap. 12. du livre 2. de ses Memoires.* Ainsi, rien n'est plus avantageux à un Prince, qui a des voisins dangereux & remuans, qui se sont révoltez, que de donner retraite à leur Prince, pour les tenir en bride par l'apréhension de son rétablissement.

5 Un Prince, qui survit longtems à la perte de ses Etats, donne lieu de croire, qu'il en est peu touché; & que, par conséquent, il n'avoit pas les conditions requises, pour être digne de les posséder, ni le courage qu'il faloit pour en conserver la possession. Don Pio Mutio se fait l'Avocat de Maroboduus contre Tacite, qui atribüe à bassesse le soin que prit ce Roi de prolonger sa vie. Laissons, dit-il, aux Stoïciens céte demangeaison de mourir, & cherchons les moïens de conserver céte vie, que Dieu nous a donnée pour secourir nos parens & nos amis, & pour servir nôtre patrie. Et quelques lignes aprés il conclut en ces termes: Il me semble donc que c'est à tort que l'Auteur blâme Maroboduus, puisqu'à mon avis il n'y a pas moins de gloire à ménager céte vie pour servir Dieu, la patrie, & les amis, & à se réserver pour une meilleure fortune, qu'à aler se faire tuer dans les batailles, pour aquerir une gloire, qui, comme la fumée, est emportée par un soufle de vent. Mais céte Considération, qui est la 145. de sa 2. partie, est meilleure pour les Moines & pour les Bourgeois, que pour les Princes, & pour la Noblesse, dont le plus naturel emploi est la guerre.

NOTES HISTORIQUES.

e Patercule dit, que Maroboduus avoit porté son pouvoir à un si haut degré, qu'il étoit devenu redoutable à l'Empire Romain; que tous les mécontens, qui se retiroient de l'obéïssance des Romains, cherchoient leur asile chez ce Prince, qui entretenoit une armée de soixante-dix mille hommes de pié & de quatre mille chevaux; qu'il avoit assujéti tous ses voisins, ou par la force en leur fesant continuellement la guerre; ou par des traitez, qui les obligeoient à se declarer pour lui; qu'il étoit particuliérement formidable par la situation de ses Etats, qui avoient la Germanie à la tête & à la gauche; la Pannonie à la droite; & la Norique au dos; de sorte qu'on le craignoit de tous côtez, comme un Prince, qui aloit venir fondre sur tous. Ajoûtez à cela, que ses frontieres n'étoient eloignées des Alpes, qui servent de bornes à l'Italie, que de deux-cens mille pas, ou guére plus *Chap. 108. & 109.* Le dernier Duc de Lorraine semble avoir suivi les traces de ce Maroboduus, comme le remarqueront facilement ceux, qui voudront comparer l'un avec l'autre.

de la Gaule Narbonoise. Les Barbares, qui avoient acompagné l'un & l'autre, furent transférez au delà du Danube, de peur qu'étant répandus en des provinces paisibles, ils n'y excitassent du trouble. On leur donna un Roi de la nation des Quades, nommé Vannius, avec le païs, qui est entre les riviéres de Mare & de Cuse.

LXV. Le Sénat aïant reçu en même tems la nouvelle de l'élection du Roi Artaxias en Arménie, décerna le petit-trionfe à Germanicus & à Drusus. On dressa aussi des arcs aux deux côtez du temple de Mars le Vangeur avec leurs images. Tibére, plus content d'avoir afermi la paix par sa prudence *1*, que s'il eût terminé la guerre par des combats, se servit des mêmes artifices contre Rhescuporis, Roi de Thrace. Aprés la mort de Rhemetalcés, Auguste avoit partagé ce Roïaume entre Rhescuporis & Cotis, l'oncle & le neveu. Les plaines, les villes, & les lieux voisins de la Grece échurent à Cotis; les montagnes, & tout ce qui confinoit au païs ennemi, à Rhescuporis. Celui-ci avoit l'esprit cruel & ambitieux; l'autre l'avoit doux & complaisant. Ils vécurent d'abord en bons amis, selon les aparences; mais Rhescuporis, qui ne pouvoit soufrir de compagnon, sortit de ses limites, & commença d'usurper les terres de Cotis, quoiqu'avec discretion, de peur d'ofenser Auguste, qui étoit l'auteur de ce partage. Mais aprés qu'il eut apris sa mort, il envoïa ravager par des troupes de voleurs les villes de Cotis, pour trouver un sujet de lui faire la guerre.

LXVI. Tibére, qui ne craignoit rien davantage, que de nouveaux troubles, dépêcha aux deux Rois un Centurion, qui leur défendit de sa part de terminer leur querelle par les armes *1*. Cotis licentia aussi-tôt toute sa

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Un Prince, qui entend la négociation, comme fesoit Tibére, doit toujours préférer la voie des traitez à celle des armes. Il y a assûrément plus d'honneur à vaincre ses ennemis par l'adresse, que par la force. Un Gentilhomme Gascon, qui étoit au service d'Edoüard, Roi d'Angleterre, dit au sujet de la Paix de Pequigny, » que » son Maître avoit gagné » neuf batailles, où il a» voit été en personne; » mais que celle, que nous » lui fesions perdre par » céte Paix, qui chassoit » les Anglois du Roïaume » de France, lui aportoit » plus de honte & de dom» mage, que les neuf au» tres, qu'il avoit ga» gnées, ne lui avoient fait » d'honneur & de profit. *Commines chap. 10. du livre 4. de ses Mémoires.* La Reine Marguerite parlant de la paix, que le Duc d'Alençon fit à Nérac avec le Roi de Navarre & les Huguenots de son parti: » Mon frére, dit» elle, aïant fait la paix » au contentement du Roi » & de tous les Catoli» ques, & non moins à la » satisfaction des Hugue» nots, s'en retourna en » France, avec autant » d'honneur & de gloire » d'avoir pacifié un si » grand trouble, que de » toutes les victoires, » qu'il avoit eües par les » armes. *Livre 3. de ses Mémoires.*

1 Partialité ne commença jamais en un païs, dit Commines, que la fin n'en fût

milice;

milice ; Rhescuporis, par un faux-semblant d'obéïssance demande une entrevüe, pour conclure un acommodement ; la facilité de l'un, & la ruse de l'autre, les firent bientôt convenir du tems, du lieu, & des conditions. Rhescuporis, sous couleur de jurer la paix avec plus de cérémonie, donne un festin, qu'il fait durer jusqu'à la nuit bien avancée, & tandis que Cotis parmi le vin & la bonne chére ne se défie de rien, il se saisit de lui, & le met dans les fers 2, sans se soucier, ni de l'hospitalité, ni du caractére sacré des Rois 3, ni de leurs Dieux

Réflexions Politiques. ruineuse, & mal-aisée à éteindre. *Chap. 9. du liv. 4.* Nourrir les partialitez entre les hommes, comme Princes, & gens de vertu & de courage, c'est alumer un grand feu en sa maison; car tantôt l'un ou l'autre dira: *Le Roi est contre nous*; & sous ce prétexte pensera à se fortifier, & à se liguer avec ses ennemis. *Chap. dernier du livre 6.* Et pendant que l'un des partis prend les armes contre le Prince, il est toujours mal obéï de l'autre, qui se croïant plus nécessaire, vend ses services à plus haut prix. Ainsi, un Roi puissant ne doit jamais soufrir, que les Princes ses vassaux, ou ses voisins, entrent en guerre ; car de là le feu vient à se répandre dans ses Etats. Au contraire, il doit faire l'ofice de juge ou de médiateur entre les parties, & menacer de se déclarer contre celui, qui ne voudra pas entendre à la paix.

2 Un Prince sage ne doit jamais se métre entre les mains d'un autre, avec qui il a de grans intérets à démêler. Il n'y a ni promesses, ni sermens, ni passeports, dont se puisse raisonnablement assûrer celui, qui doit aler trouver l'autre. Les saufconduits sont d'aussi foibles armes contre la force, que le papier l'est contre le fer : & Jules II. avant que d'être Pape disoit souvent, que ceux-là étoient bien fous, qui échangeoient leur liberté & leur vie avec une peau de bête morte * (ainsi apelloit-il le parchemin.) * *Apologie du Concile de Pise.* » Le Duc de Bourgogne écrivit à » Loüis XI. une létre de sa main bien ample, portant sûreté d'aler & retourner, » & le Roi n'amena nulle garde, mais voulut venir de tous points à la garde & sû- » reté dudit Duc. *Commines chap. 5. du livre 2.* Cependant, le Duc envoïa fermer » les portes de la ville & du château de Peronne, disant, que le Roi étoit venu là » pour le trahir : & ces portes furent ainsi fermées & gardées deux ou trois jours, » durant lesquels le Duc ne vit point le Roi, ni n'entroit des gens du Roi au châ- » teau, que peu, & par le guichet de la porte. *Ch. 7. & 9. du même liv.* Ce Duc, n'étant encore que Comte de Charolois, avoit fait la même faute, en se laissant insensiblement mener par le Roi, avec qui il se promenoit, jusqu'en un lieu, apellé le Boulevart, par où l'on entroit dans Paris : » de quoi il fut fort blâmé par le Com- » te de S. Pol & par le Maréchal de Bourgogne, qui lui aléguoient le malheur » arivé à son grand-pére à Montereau-faut-Yonne, présent le Roi Charles VII. » Réprimande, à laquelle le Prince fit céte réponse : Ne me tancez point ; car je » connois bien ma grand' folie, mais je ne m'en suis aperçu qu'étant prés du bou- » levart. *Chap. 13. du livre 1. des mêmes Mémoires.*

3 La parenté, l'honneur, & tous les devoirs essentiels de la société civile sont de foibles liens pour les Princes ; car ils n'ont la pluspart d'autre régle de leur conduite, que leur intérêt, & la possession présente de tout ce qui est à leur bienséance. Ils prétendent, qu'il y a des priviléges, qui ne sont que pour eux, & que ce que l'on apelle mauvaise foi à l'égard des Particuliers & des Sujets, doit s'apeller Politique & Raison-d'Etat en fait de Prince à Prince. Les Princes, dit Mariana, ont coûtu-

commununs, que l'autre réclamoit. Aprés s'être emparé de toute la Thrace, il écrit à Tibére, qu'il avoit été obligé de prévenir Cotis, qui lui dressoit des embûches, & tout d'un tems il léve de nouvelles troupes, sous prétexte de faire la guerre aux Scites & aux Bastarnes.

LXVII. Il lui fut répondu sans aigreur, que s'il se sentoit innocent, il ne devoit rien craindre; que l'Empereur & le Sénat ne pouvoient pas discerner la bonne cause d'avec la mauvaise, sans être mieux informez; qu'il rendît Cotis au Sénat, & prouvât ce dont il l'acusoit. Latinius Pandus, Vice-preteur de la Mésie, lui envoïa ces létres avec des soldats, pour recevoir Cotis. Rhescuporis, aïant balancé entre la crainte & la colére, aima mieux être coupable d'un crime achevé, que d'un crime commencé *1*. Il fait tuer Cotis *f*, & public, qu'il s'est tué lui-même. Tibére ne laissa pas pourtant de continüer sa feinte; il donna pour successeur à Pandus, que Rhescuporis disoit être son ennemi déclaré *2*, Pom-

REFLEXIONS POLITIQUES. me d'aimer mieux leur profit, que leur parole, & que leur devoir; ils tournent la proüe de leur vaisseau du côté qu'ils voïent de plus grandes espérances, sans se métre en peine du jugement que la postérité fera d'eux. *Chap.* 18. *du livre* 15. *de son Histoire.* Enfin, l'on peut dire de tous les Princes ce qu'on disoit en Portugal du Roi-Cardinal Henri, que tout scrupuleux qu'il étoit, il avoit deux consciences, l'une pour ce qu'il vouloit, & l'autre pour ce qu'il ne vouloit pas. *Cabrera chapitre* 12. *du livre* 12. *de son Histoire.* Le même Historien remarque comme une chose singuliére, & dont plusieurs Princes auroient fait dificulté, que Filippe alant en Flandres confia la personne de Don Carlos, l'unique héritier de la Monarchie d'Espagne, à l'Infante Marie, sa sœur, & à Maximilien, Roi de Boheme, qu'elle venoit d'épouser. *Chap.* 2. *du livre* 1.

1 Les grans crimes, dit Tacite, se commencent avec danger; mais quand une fois on les a commencez, il n'y a plus de reméde, qu'en les achevant. *Ann.* 11. *&* 12. Car, dit Machiavel, on ne sort jamais d'un péril, que par un autre péril. *Livre* 3. *de son Histoire de Florence.*

2 C'est le prétexte ordinaire des Grans, qui ne veulent pas venir à la Cour, quand ils y sont apellez par le Prince, que d'atribüer leur désobeïssance à la crainte qu'ils ont d'être oprimez par ses Ministres, ou par ses Favoris. C'est ainsi que le Connétable de S. Pol s'excusoit à Loüis XI. d'avoir paru en armes devant lui, & avec la précaution d'une bariére entre-deux, disant, qu'il ne l'avoit fait, que pour se défendre contre le Comte de Dammartin son ennemi capital. *Commines.*

NOTES HISTORIQUES.

f Alfonse XI. Roi de Castille en usa avec Jean Seigneur de Biscaie de la même maniere que Rhescuporis avec Cotis. Il invita Jean à une entrevüe dans la ville de Toro, avec promesse de lui donner en mariage l'Infante Eleonor, sa sœur: & pour lui ôter tout soupçon, il éloigna de sa Cour Garci Lasso de la Vega, son premier Ministre, que Jean disoit être son ennemi capital. Lorsque Jean fut à Toro, il le convia le propre jour de la Toussains à venir diner avec lui. Jean y ala sans armes & sans crainte, à cause de la feste, & fut tué parmi la rejoüissance du festin. *Mariana ch.* 19. *du livre* 15. *de son Histoire.*

ponius Flaccus *g*, persónage de longue expérience à la guerre, lequel étant fort ami de ce Roi, avoit par là plus beau moïen de le surprendre *3*.

LXVIII. Flaccus passe donc en Thrace, & par de grandes promesses l'atire enfin sur nos frontiéres, quoique le remors de ses crimes réveillât souvent sa défiance *1*. Une grosse garde l'environne comme par honneur *2*, & plus les Tribuns & les Centurions le font avancer à force de priéres & de raisons, plus il s'aperçoit qu'on le traite en prisonnier, & qu'il faut aler à Rome. Dés qu'il y est, la femme de Cotis l'acuse devant le Sénat, qui le condanne à perdre ses terres. La Thrace est partagée de nouveau entre son fils Rhemeralcés, qu'on savoit avoir été contraire aux mauvais desseins de son pére, & les enfans de Co-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

3 Il n'y a point d'amitié, qui soit à l'épreuve de la crainte de perdre les bonnes-graces du Prince; ou de l'espérance de les aquérir. L'ordre d'arêter le Maréchal de Marillac fut porté par un de ses proches parens, lequel outre cela étoit filleul du Garde des Seaux, son frére. C'est un cas singulier, & qui peutêtre ne se reverra jamais, que celui du Prince de Lobkovits, Premier Ministre de l'Empereur, lequel, sans être lié ni de parenté, ni d'amitié, avec le Prince Guillaume de Furstemberg, aujourdui Cardinal Electeur de Cologne, fit avertir le Nonce Apostolique de l'arrest secret de mort rendu contre lui, & qui s'aloit éxécuter *inter privatos parietes*, afin de le réclamer au nom du Pape, comme son justiciable en qualité d'Evêque. Ce qui véritablement sauva ce Prelat, mais donna lieu d'acuser Lobkovits d'intelligence avec la France, & de le faire périr par le poison. *Mémoires du Chev. de R*.*

1 La défiance s'aprend à l'école de la scélératesse. Et selon Tacite, il est tres-dificile de surprendre des gens, qui sont méchans de longue-main. *Ministros tentare arduum videbatur mulieris usu scelerum adversùs insidias intentæ.* Ann. 14.

2 Un Prince réfugié dans les Etats d'un autre, doit regarder comme autant d'espions tous ceux qu'on lui donne pour l'acompagner, quand il sort en public. Plus ce cortége lui fait d'honneur en aparence, moins il a de liberté; & c'est ce dont Henri, Prince de Condé, se plaignit un jour au Comte de Fuentes, Gouverneur de Milan, qui le fesoit garder avec un merveilleux soin, sous prétexte, que les Rois aïant les mains bien longues, il seroit facile à Henri IV. dont il avoit encouru l'indignation, de le faire enlever jusque dans Milan même, si, lui Comte, ne veilloit à la sûreté de sa personne. On sait le chagrin que les Espagnols curent de la maniére dont feu M. le Duc d'Orleans se retira de Bruxelles, quoique le Marquis d'Aytone dît, que le seul déplaisir qu'il en avoit, étoit que Son Altesse lui eût ôté le moïen de lui rendre tout l'honneur dû à un Prince de son rang; ce qui auroit été plus selon la dignité de sa personne, & la satisfaction du Roi Catolique. *Mémoires de Montresor.*

NOTES HISTORIQUES.

g Avec quelle prudence, dit Patercule, Tibére a-t-il atiré à Rome Rhascupolis, qui avoit tué Cotis, son neveu, & son colégue en la Roïauté. Il se servit dans céte afaire de l'adresse de Pomponius Flaccus, persónage Consulaire, né pour éxécuter heureusement tout ce qu'on veut qui soit fait avec honneur; & qui par une vertu sans fard mérite la gloire plutôt qu'il ne la recherche. *Chap. 129. de son second livre.*

tis. Mais comme ceux-ci étoient en bas âge, l'administration de leur Etat fut donnée à Trebellienus Rufus, auparavant Préteur, à l'éxemple de nos ancêtres, qui avoient envoïé M. Lepidus en Egipte, pour être tuteur des enfans de Ptolemée *h*. Rhescuporis, transféré à Aléxandrie, fut tué, pour avoir voulu s'enfuir; & peutêtre ce crime lui fut-il suposé.

LXIX. Dans le même tems, Vononés, que j'ai dit avoir été relegué en Cilicie, aïant corrompu ses gardes, essaïa de se sauver en Arménie, pour aler de là vers les Albaniens & les Hénioques chez le Roi des Scites son parent. Dans une partie de chasse *1* faite à dessein, s'écartant des lieux maritimes, il se jete dans les bois les plus éloignez des chemins ordinaires, & courant à toute bride gagne le fleuve Pirame. Mais comme au premier avis de sa fuite les habitans du lieu avoient rompu le pont, & que d'ailleurs il ne pouvoit passer à gué; Vibius Fronto Général de la Cavalerie l'arêta sur le rivage, & un Exemt *i*, nommé Remmius, qui l'avoit auparavant en garde, lui passa son épée au travers du corps, comme pour se vanger de sa fuite; ce qui fit croire encore davantage, qu'il étoit complice de son évasion; & qu'il ne l'avoit tué, que pour assûrer son secret.

LXX. Germanicus à son retour d'Egipte, trouve tous les ordres, qu'il avoit donnez, soit dans les villes, ou parmi les légions, révoquez, ou changez *1*. Il en fait une rude réprimande à Pison, qui de son côté machinoit des choses étranges contre lui. Pison étoit sur le point de quiter la Sirie, lorsque la ma-

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 Outre que la Chasse est utile aux Princes pour la santé du corps, & qu'étant une image de la guerre, elle leur en aprend le métier en les divertissant; il leur est encore avantageux d'être Chasseurs, à cause des ocasions favorables, que cet éxercice leur fait naître, quand ils sont entre les mains de leurs ennemis.

1 Les Ministres nouveaux, dit Antoine Perez, ont coutume de faire comme les nouveaux Ingénieurs, qui, pour changer le dessein de ceux, qui les ont précédez, détruisent les travaux commencez, & consument les deniers du Prince en dépenses inutiles. *Dans les aforismes de ses Rélations.*

NOTES HISTORIQUES.

h Ptolemée Philopator, pére de Ptolemée Epiphanés, qui lui succéda à l'age de cinq ans. Les Romains envoïérent Lepidus en Egipte, pour s'oposer aux desseins ambitieux d'Antiocus surnommé le Grand, Roi de Sirie, & de Filippe *, Roi de Macedoine, qui vouloient partager entr'eux les Etats de ce jeune Prince. (* c'étoit Filippe, pére de Persée, dernier Roi de Macedoine.)

i Tacite dit, *evocatus*, mot, que d'Ablancourt prend pour un nom-propre, au-lieu que c'est un titre militaire. *Evocati* étoient des Vétérans, qui s'entrôloient de nouveau, mais sans être obligez aux factions militaires; ainsi apellez, *quia militiâ defuncti rursus ad ipsam revocabantur.* D'autres disent, que c'etoit des Capitaines réformez.

ladie de Germanicus l'arêta. Ensuite aprenant sa convalescence, & les actions de graces, que le peuple d'Antioche en aloit rendre aux Dieux, il envoïe ses gardes, qui jétent l'aparcil des sacrifices, & font cesser la cérémonie. Aprés cela, il va à Seleucie *k* pour atendre l'issüe de la rechûte de Germanicus, qui redoubloit son mal par le soupçon 2 qu'il avoit d'être empoisonné. Car on trouvoit dans les planchers & dans les parois de son palais des ossemens de cadavres déterrez, des charmes & des sortiléges, le nom de Germanicus gravé sur des lames de plomb, des os à demi brûlez, & couverts de pus, & d'autres maléfices 3, par où les ames, à ce que l'on croit, sont consacrées aux Dieux des enfers. On disoit même, que Pison envoïoit des gens, pour épier le progrés de sa maladie 4.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

2 Commines a bien raison de dire, que les soupçons sont la plus grande maladie des Princes, & ce qui abrége davantage leur vie. M. le Cardinal de Richelieu dépeint les Princes fort au naturel, quand il dit, qu'ils croïent leurs soupçons comme des oracles, & font comme les Magiciens, qui s'enivrent en leur fausse science, pour un événement que par hazard ils auront connu véritable. *Dans une Apologie de sa conduite envers la Reine Marie de Médicis.*

3 Il y a beaucoup de gens, qui, pour faire les esprits forts, ne croïent rien de tout ce que les Historiens, & les autres Ecrivains, disent des Magiciens & des Sorciers; mais l'Ecriture Sainte, & l'autorité de l'Eglise, qui les excommunie & anatématise tous les Dimanches dans les prônes des Paroisses, ne permétent pas de douter de céte vérité. Et, par conséquent, les Princes & les Magistrats ne peuvent jamais procéder avec trop de rigueur contre ces pestes publiques. Il est marqué dans le Journal du regne d'Henri III. que sous celui de Charles IX. l'impunité avoit multiplié céte vermine jusqu'au nombre de trente-mille personnes. Au reste, il ne faut pas croire, que les Sorciers aïent tout le pouvoir de nuire & de faire mourir, que quelques-uns leur attribüent. Henri III. ne laissoit pas de vivre, nonobstant toutes les images de cire que l'on piquoit à l'endroit du cœur durant les messes de quarante heures, que les Ligueurs fesoient dire dans les Paroisses de Paris. *Même Journal.* 1589.

4 La curiosité de savoir le cours de la maladie des Princes est presque toujours fatale à ceux qui en veulent aprendre des nouvelles. Comme rien n'aflige davantage les Princes, que les aproches de la mort, rien ne leur inspire aussi plus d'indignation contre les Grans, que de certains empressemens indiscrets, qui leur font connoître que l'on atend un nouveau regne. M. le Duc de la Rochefoucault fait une réflexion, qui quadre bien à ce sujet. Si, dit-il, les brigues, que les principaux du Roïaume fesoient, les uns pour la Reine, & les autres, pour Monsieur, n'éclatoient pas davantage, c'est que la santé du Roi, qui sembloit se rétablir, leur fesoit craindre, qu'il ne fût averti de leurs pratiques, & qu'il ne leur fit passer pour un crime les soins qu'ils prenoient par avance d'établir leur fortune aprés sa mort.

NOTES HISTORIQUES.

k Ville capitale de la Mesopotamie sur le Tigris.

LXXI. Tout cela aloit aux oreilles de Germanicus, qui flotoit entre la crainte & la colére. » Si, disoit-il, on assiége la porte » de ma chambre, s'il faut, que mes ennemis » aïent le plaisir de me voir mourir, que ne » fera-t-on pas, *aprés ma mort*, à ma femme » & à mes enfans *1*? Le poison semble trop » lent à Pison, il atend avec impatience l'heu- » re d'être seul à la tête de la Province & des » légions, mais Germanicus n'a pas si peu de » crédit & de vigueur, qu'il ne puisse encore » empêcher, que son meurtrier ne joüis- » se du prix de son crime *2*. Là dessus, il écrit à Pison une létre, par laquelle il renonçoit à son amitié *3*. Quelques-uns ajoûtent, qu'il lui commandoit de sortir de la Province. Quoi qu'il en soit, Pison, sans tarder davantage, s'embarque, mais fait aler son vaisseau lentement, pour être plus tôt de retour, si la mort de Germanicus le rapelloit en Sirie.

LXXII. Germanicus, aprés quelque vaine espérance de guérir *1*, se sentant afoibli, & même proche de sa fin, parla ainsi à ses amis, qui étoient autour de son lit. » Quand même » je mourrois de mort naturelle, j'aurois en- » core un juste sujet de me plaindre des Dieux, » de me ravir, en la fleur de ma jeunesse, à » mon pére, à ma mére, à mes enfans *2*, & » à ma patrie. Maintenant que je suis enlevé » par la perfidie de Pison & de Plancine *3*, je

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Il est assez ordinaire aux Princes, & aux grans hommes, de prévoir & de prédire, à leur mort, les malheurs qui doivent ariver à leurs enfans. Germanicus fut proféte.

2 Tel n'a pas assez de pouvoir pour se garantir de l'opression qu'on lui fait, qui a assez d'amis pour le vanger courageusement aprés sa mort. C'est à quoi devroient faire atention ceux, qui se trouvant apuïez de la faveur, font l'essai de leur autorité sur les Grans. Car tôt ou tard l'opression retombe sur eux-mêmes.

3 L'on n'est pas aujourdui de si bonne foi ; la dissimulation & la duplicité sont devenües si à la mode, que bien loin de renoncer ouvertement à l'amitié de ceux dont on est mécontent, on leur en témoigne au contraire plus que jamais, pour les ruiner à coup sûr. Les amis de ce siécle, dit Antoine Perez, ont la figure d'hommes, mais le cœur de bêtes-sauvages. *Rostros humanos, coraçones de fieras.*

1 Si malades que soient les Princes, les flateurs leur font presque toujours espérer qu'ils en reviendront. On les trompe jusqu'au moment qu'ils partent pour aler rendre compte à Dieu, sans qu'il y ait personne qui s'intéresse à leur salut ; en cela seul plus malheureux que le plus misérable de leurs Sujets. Don Carlos Coloma parlant de la mort précipitée d'Aléxandre, Duc de Parme, dit que ce ne fut qu'au visage de ses domestiques & des Médecins, qu'il reconnut qu'il se mouroit* ; comme pour marquer que ce Prince aprit de leurs yeux ce qu'il devoit aprendre de leur bouche. * *Livre 5. de son Histoire des Guerres de Flandre.*

2 Un bon pére, comme étoit Germanicus, ne peut avoir à la mort un plus cuisant déplaisir, que celui de laisser à la merci de ses ennemis une femme & des enfans qu'il chérit tendrement.

3 Il est bien dificile, que des particuliers, qui sont acusez par un Prince aimé de tout le peuple, puissent se métre à couvert de l'orage qu'une acusation de si grand poids atire sur leurs têtes.

» vous fais les dépositaires de ma derniére vo-
» lonté. Raportez à mon pére & à mon frére
» toutes les violences & les trahisons qu'on
» m'a faites, & comme je finis une misérable
» vie par la pire de toutes les morts 4. Ceux,
» qui fondoient leurs espérances sur ma fortu-
» ne, ou qui m'apartiennent par la proximité
» du sang; *que dis-je?* ceux même, qui par le
» passé envioient ma gloire, me porteront com-
» passion 5 d'être mort de la main d'une fem-
» me 6, aprés être échapé de tant de guer-
» res & de batailles. Ainsi, mes amis, vous
» aurez lieu de porter vos plaintes au Sénat,
» & d'implorer le secours des loix. Le princi-
» pal devoir de l'amitié n'est pas de se répan-
» dre en pleurs & en lamentations 7, com-
» me font les imbécilles; mais de se souvenir
» de ceux, qu'on a aimez durant leur vie, &
» d'éxécuter ce qu'ils ont ordonné en mou-
» rant. Laissez donc les pleurs aux étrangers
» & aux inconnus. Si vous avez eu plus d'ata-
» chement pour moi, que pour ma fortune 8,

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

4 Le poison est le fleau des Princes; car c'est presque l'unique genre de mort, dont il leur est impossible de se garantir, de quelques précautions qu'ils usent contre l'infidélité de leurs Oficiers domestiques. Et de là vient que le peuple atribüe d'ordinaire leur mort au poison, & qu'on les voit eux-mêmes si souvent troublez du soupçon d'être empoisonnez. A ce propos, je me souviens d'avoir lû dans la Rélation d'un Ambassadeur de Venise à Rome, que sous le Pontificat d'Urbain VIII. un Gentilhomme Italien se confessa à un Jésuite, d'avoir empoisonné cinq Papes; chose d'autant plus surprenante, que les Neveux, dont toute la fortune dépend de la durée du Pontificat de leurs Oncles, veillent avec les yeux d'Argus à la conservation de celui, dont la mort les réduit à la condition privée.

5 Ceux, qui nous ont porté envie dans la prospérité, ou durant nôtre vie, nous portent volontiers compassion dans l'adversité, ou du moins aprés nôtre mort, parce qu'ils ont la gloire de paroître généreux, pendant qu'ils n'ont plus rien à craindre.

6 Rien ne paroît plus étrange, que de voir mourir par les mains d'une femme un Général d'armée, qui a passé toute sa vie dans les combats & dans les dangers. Cependant, ce malheur est arivé à plusieurs grans Capitaines, Dieu l'aïant permis ainsi pour punir leur orgüeil par une mort humiliante.

7 Il est honnête aux femmes de pleurer, dit Tacite, mais les hommes ont un plus grand devoir à remplir, qui est de se souvenir. *Feminis lugere honestum est, viris meminisse. In Germania.* Ce n'est pas, dit un grand Orateur à la Régente Anne d'Autriche, par des plaintes inutiles, & par des regrets superflus, qu'un grand cœur comme celui de V. M. doit témoigner sa piété & son amour envers les cendres de son cher époux; c'est en éxécutant ses ordres; c'est en se proposant l'image de ses vertus à imiter; c'est en conduisant courageusement la fortune de l'Etat. *Ogier dans l'Epître liminaire de l'Oraison funébre de Loüis XIII.*

8 Durant la vie des Princes, il est tres-dificile de discerner leurs vrais & désintéressez serviteurs d'avec les autres, parce que le bien qu'ils sont en état de faire, donne lieu de croire, que tous ceux qui s'atachent à eux, adorent la fortune, & non point la personne: mais, aprés leur mort, on reconnoît aux devoirs, qui leur sont rendus, & à

» vous vangerez ma mort, *au lieu de la pleu-» rer.* Montrez au Peuple Romain la petite-» fille d'Auguste & nos six enfans. La com-» passion sera du côté des acusateurs *9*, & » si les acusez aléguent pour leur défense des » ordres secrets du Prince *10*, ils ne seront » ni crûs, ni laissez impunis. Les amis serrant la main du moribond jurérent, qu'ils perdroient la vie plutôt que la volonté de vanger sa mort *11*.

LXXIII. Enfin, Germanicus se tournant vers sa femme, la conjure par le souvenir de leur mariage, & par l'interest de leurs enfans communs, de domter son humeur hautaine; de souméttre son courage à la rigueur présente de la fortune; &, quand elle seroit de retour à Rome, de ne point irriter par une vaine émulation ceux, qui avoient le pouvoir en main *1*. Aprés ces paroles, que chacun enten-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

l'éxécution de leurs derniéres volontez, ceux qui étoient dignes, ou indignes, de leur afection & de leurs bienfaits.

9 Quand les Juges sont touchez de compassion pour les acusateurs, les acusez n'ont point de miséricorde à espérer, & surtout si ce sont des personnes haïes de longue-main, comme étoient Pison & Plancine, à-cause de leur arogance.

10 Il se commet dans les Provinces éloignées bien des violences & des excés, dont les Gouverneurs, & les autres Ministres principaux, se trouveroient bien embarassez de montrer les ordres. Ces Oficiers méritent double punition: l'une, pour l'abus qu'ils font de leur pouvoir; & l'autre, pour le danger auquel ils exposent le Prince en autorisant de son nom, & de sa prétendüe volonté, des injustices, qui le font passer pour un Tiran. Tort, qui ne peut être réparé que par un éxemple capable de désabuser les peuples.

11 Le Christianisme nous ordonne de pardonner nos injures, mais il ne défend pas de vanger celles de nos amis, quand la justice & les loix sont de leur côté. L'Evangile nous oblige au premier, & la société civile au second.

1 Il ne faut point avoir de prise avec les Favoris, ni avec les Ministres du Prince. Il vaut mieux s'absenter de la Cour, que d'entrer en concurrence avec eux. Si le Prince a choisi quelqu'un de ceux qu'il aime pour son principal Ministre, dit Cabrera, il faut l'honorer selon le rang qu'il tient, & selon le pouvoir qu'il a sur l'esprit de son Maître. Il est avantageux de se le rendre ami, & au contraire, il est dangereux, de vouloir juger s'il est digne de la place & de l'autorité qu'on lui a donnée. Souvenez-vous de la figure de bronze, que fesoit adorer Amasis, Roi d'Egipte, aprés, l'avoir faite d'un bassin, où il se lavoit les piez, & de ces paroles de Tacite: *Nous adorions le colégue de ton Consulat, & celui, qui representoit ta personne dans l'administration de l'Empire.* Car autrement, il n'y a point de sûreté pour la haute naissance, ni pour le grand mérite, qui ont toujours été suspects & odieux aux Favoris. Et il ne sufit pas de dire: *Je veux vivre à la Cour sans ambition, sans prétention, sans emploi, & sans avoir rien à démêler avec personne:* car on écoute cela sans en rien croire. *Chapitre 7. du livre 7. de son Histoire.* Il ajoûte que le Duc d'Alve ne brigua le Gouvernement des Païs-bas, que pour se tirer du pair d'avec le Cardinal Espinosa & le Prince Rui Gomez, que la faveur lui égaloit en estime & en crédit, bien qu'ils lui fussent inférieurs en sufisance. Quoique le Cardinal Briçonnet, Premier Ministre du Roi Charles VIII. en eût

dit,

dit, il lui dit quelque chose à l'oreille 2, qui sembloit être un avertissement de se défier de Tibére; & là dessus il mourut au grand regret de la Sirie & des Provinces d'alentour. Les Rois & les nations étrangéres le pleurérent 3, les Aliez à-cause de sa courtoisie; & les ennemis à-cause de sa clémence. Il étoit également vénérable & par sa belle prestance, & par son parler; & quoiqu'il gardât toujours cet air grave & majestueux 4, que doit avoir un homme destiné pour regner, sa modestie l'avoit toujours mis à couvert de l'envie.

LXXIV. Ses funérailles se firent sans pompe & sans images, mais ne laissérent pas d'être célébres par le souvenir de ses vertus 1, & par les éloges publics. Il y eut même des gens, qui le comparérent avec Alexandre 2, pour la beauté, pour l'âge, pour le genre de mort, comme aussi, pour avoir tous deux fini

RE'FLEXIONS POLITIQUES. une tres-petite, & n'entendît rien du tout aux afaires de la guerre, néanmoins, dit Commines, (qui en savoit beaucoup plus que lui) comme j'avois été mal-traité au commencement du regne de ce Roi, je n'osois pas m'entremétre, afin de ne me faire point ennemi de ceux, à qui il donnoit autorité. *Chap. 5. du huitiéme livre de ses Mémoires.* Il en est des hommes, comme des piéces de monnoie, que les Princes font valoir ce qu'ils veulent, &, par conséquent, il faut les recevoir selon leur cours, & non point selon leur véritable prix.

2 Quand on parle des Princes, il en faut parler avec d'extremes précautions. Ce n'est pas assez de se défier des oreilles des témoins, il faut encore se défier de leurs yeux, qui lisent sur le visage & sur la contenance tout ce dont on leur fait un mistére.

3 La plus belle apoteóse d'un Prince est d'être regreté de ses Sujets, & honoré des loüanges des nations étrangéres.

4 Un Général d'armée doit avoir un extérieur mêlé de douceur & de sévérité; car les gens de guerre contractent je ne sai quoi de féroce, qui les porte souvent à la sédition, s'ils ne sont retenus par un air d'autorité, qui leur imprime le respect. Les Historiens Romains ont remarqué, que ce mélange dans Annibal avoit été le fondement de sa grandeur & de sa réputation.

1 La renommée des Princes est toujours immortelle à-cause de la grandeur de leur ofice, qui fait que toutes leurs actions, bonnes ou mauvaises, sont écrites sur les regîtres de la postérité: mais il y a cére diférence entre ceux, qui ont abusé de leur pouvoir, & ceux qui ont rempli tous les devoirs de leur charge, que la mémoire des premiers est infame à jamais; au-lieu que celle des autres est pour jamais glorieuse & trionfante. Ainsi, ils n'ont que faire de piramides & de mausolées, s'ils ont été vertueux; car le souvenir de leurs vertus est éternel; & leurs monumens sont en aussi grand nombre, qu'il y a d'hommes, qui lisent leur Histoire, & de Princes, qui suivent leur exemple.

2 De tout tems, on a comparé les Princes guerriers & les grans Capitaines avec Aléxandre, comme s'il n'y avoit point de plus parfait modéle à proposer pour les armes que ce conquérant. Il faut encore, dit un savant Prélat, qu'il se trouve dans tous nos panégiriques; & il semble, par une espéce de fatalité glorieuse à son nom, qu'aucun Prince ne puisse recevoir de loüanges, qu'il ne les partage. *M. de Meaux dans l'Oraison funébre de Loüis, Prince de Condé.*

leurs jours en même païs. Car l'un & l'autre étoient de naissance illustre, de bonne mine, & d'un âge, qui ne passoit guére plus de trente ans; & tous deux morts par trahison en païs étranger *l*. Mais Germanicus étoit doux & docile envers ses amis, modéré dans ses plaisirs, & content de ceux de son mariage *3*; aussi vaillant qu'Aléxandre, quoiqu'on l'eût empêché d'achever la conquête de l'Alemagne, qui ébranlée par tant de batailles étoit à la veille de passer sous le joug. De sorte que s'il eût eu le nom & l'autorité de Roi *4*, il

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

3 La chasteté est une vertu d'autant plus loüable dans les Princes, que c'est celle dont leur condition les éloigne davantage. Commines parlant du vœu que Loüis XI. fit de ne toucher jamais à d'autre femme qu'à la sienne, dit que *bien que ce Roi dût le faire ainsi, selon l'ordonnance de l'Eglise, c'étoit néanmoins grand' chose à lui, qui avoit tant de femmes à son commandement, de persévérer en céte promesse, vû même que la Reine n'étoit point de celles où il pût prendre grand plaisir.* Chap. dernier du livre 6. de ses Mém. » C'est un grand miracle, dit un célébre Panégi- » riste, que celui pour qui l'Eglise a demandé tant de fois, qu'il ne tombât point » dans les crimes extraordinaires, n'est pas seulement tombé dans les fautes com- » munes, que nous apellons des fragilitez humaines. Mais apellons-les comme » nous voudrons, ce sont des péchez mortels, qui n'ont point d'excuse, ni dans » l'impétuosité de nôtre âge & l'ardeur de nôtre sang, puisque Loüis a été chaste » dans sa plus florissante jeunesse; ni dans les ocasions du mal, puisqu'il a été chaste » au milieu de la Cour; ni dans la violence des tentations, puisque les plus beaux » yeux de la terre lui ont en vain dressé des embûches; ni dans la dificulté du pré- » cepte, puisque ni l'âge, ni le sang, ni les ocasions, ni les charmes de la beauté, » ne l'ont pas empêché de l'observer inviolablement. *Oraison funébre de Loüis XIII. par Franc. Ogier.*

4 L'indépendance est un grand avantage dans un Général d'armée, pour éxécuter de grandes choses. Germanicus auroit achevé de subjuguer toute l'Alemagne, si Tibére n'eût pas été jaloux de sa gloire; le Duc d'Alve auroit pris Rome & le Pape Paul IV. si Filippe II. son Maître eût été de l'humeur de Charle-quint. Le Comte de Rantzau, qui fut depuis Maréchal de France, auroit infailliblement surpris la Citadelle de Gand, où il y avoit alors beaucoup de prisonniers François, Portugais, & Catalans, si M. de Noyers, qui gouvernoit tout sous l'autorité du Cardinal de Richelieu, eût voulu seconder céte entreprise; au-lieu qu'il la fit échoüer, pour empêcher que le Comte, dont il haïssoit la personne, ne devinst plus considérable à la Cour par un si grand service. Le Maréchal de la Mothe-Houdancourt auroit amené le Roi d'Espagne prisonnier à Paris, si la Régence n'eût pas été entre les mains de sa sœur, qui préféra en céte rencontre, les intérets de son frére à ceux de son fils.

NOTES HISTORIQUES.

l Strada raconte, que les Flamans comparoient Don Juan d'Autriche, le fils de Charle-quint, avec Germanicus, pour la beauté & la bonne grace; pour l'âge, qui étoit de trente-trois ans; pour les exploits de guerre faits par l'un & par l'autre en divers lieux voisins de la Hollande; pour avoir été tous deux suspects à leur Prince; & pour avoir fini leurs jours par une mort avancée. *Livre 10. de la premiére decade de son Histoire des Païs-bas.*

eût aussi facilement égalé l'autre en la gloire des armes, qu'il l'avoit surpassé en clémence, en tempérance, & en toutes les autres vertus. Son corps, avant que d'être porté au bucher, fut exposé tout nud dans la place d'Antioche, où il devoit être brûlé. L'on n'a jamais pû savoir au vrai, si l'on y trouva des marques de poison, car on en parloit diversement, les uns selon la prévention commune, ou la compassion qu'ils avoient pour Germanicus; les autres selon leur inclination pour Pison.

LXXV. Les Lieutenans Généraux, & quelques Sénateurs, qui étoient sur les lieux, consultant entr'eux, à qui l'on donneroit l'administration de la Sirie, il n'y eut de tous les prétendans, que Vibius Marsus & Cneius Sentius, qui se la disputérent avec chaleur; mais à la fin Marsus la ceda à l'autre, qui étoit plus vieux & plus opiniâtre *1*. Ce Gouverneur, à la requête de Vitellius, de Veranius, & de quelques autres, qui agissoient contre Pison & Plancine, comme contre des criminels déja convaincus, envoïa à Rome une fameuse empoisonneuse, nommée Martine, que Plancine aimoit *2* beaucoup.

LXXVI. Mais Agrippine ennemie de tout ce qui pouvoit retarder sa vangence *1*, quoique malade & acablée d'afliction, s'embarque avec ses enfans, acompagnée des regrets de tout un peuple, touché de voir une Princesse acoutumée, du vivant de Germanicus à recevoir des adorations *2*, & à entendre par-tout des aplaudissemens, porter entre ses bras l'urne de son mari, incertaine si on lui feroit justice à Rome, & si elle y seroit même en sû-

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un bon Ministre doit sacrifier ses intérets particuliers au service public, sans s'ostiner à le vouloir emporter sur ses rivaux. Il n'y a rien de plus pernicieux que la discorde qui se met entre les grans Oficiers d'une Province, pendant qu'il y a un rebelle puissant, qui s'en veut rendre le maître. En ces rencontres, c'est vaincre que de se laisser vaincre à un compétiteur ambitieux, qui est d'humeur à soûtenir opiniâtrément sa prétention. Don Juan de Cerda, Duc de Medina-Celi, étant venu à Bruxelles, pour succéder au Duc d'Alve dans le Gouvernement des Païs-bas, aima mieux s'en retourner en Espagne, que d'entrer en contestation avec Alve, qui refusoit de lui remétre ces Provinces entre les mains, sous couleur qu'elles avoient encore besoin de sa présence, & que Medina étoit trop doux, pour gouverner une nation si féroce. *Cabrera chap. 2. du livre 10. de son Histoire.*

2 Les personnes, qui ont liaison d'amitié avec des empoisonneurs connus pour tels, venant à être acusées de poison, en sont facilement crües coupables. Le commerce avec la Voisin & la Dame de Brinvilliers a porté malheur à bien des gens, & beaucoup d'autres auroient éprouvé la rigueur de la Justice, si la clémence du Prince n'eût emporté la balance.

1 Une femme ne peut jamais faire une action plus digne de l'amour conjugal, que de poursuivre avec ardeur la punition des meurtriers de son mari.

2 La prospérité passée fait, que l'on porte plus de compassion à l'adversité présente, & principalement, quand ce sont des personnes, qui ont bien usé de leur bonne fortune.

reté, sa maternité ne servant qu'à l'exposer davantage aux outrages de la Fortune *3*. Cependant, Pison aprend la nouvelle de la mort de Germanicus par un courier, qui le joignit en l'isle de Cô, & tout transporté de joie, il court par les temples, & fait égorger des victimes *4*; & Plancine, encore plus insolente, quite dés ce jour-là le deüil de sa sœur, & prend un habit galant *m*.

LXXVII. Les Centurions exhortoient Pison à reprendre le Gouvernement de la Sirie, dont on l'avoit dépoüillé injustement, protestant, que les légions étoient prêtes à le suivre. Mais l'afaire aïant été mise en délibération, son fils fut d'avis de retourner incessamment à Rome *n*, remontrant, » Qu'on n'a» voit encore rien fait, dont on ne pust bien » se justifier; qu'il ne faloit pas craindre de » foibles soupçons, ni des bruits incertains; » que sa mésintelligence avec Germanicus *1* » étoit peutêtre digne de haine, mais non » point de châtiment, puisqu'il avoit déja sa» tisfait à ses ennemis, en se retirant de la Si» rie; que d'y vouloir rentrer malgré Sentius, » c'étoit commencer une guerre civile *2*; que

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

3 Selon le proverbe, qui dit, que fou est celui, qui laisse vivre les enfans d'un pére qu'il a tué, Agrippine, qui regardoit Tibére comme le principal auteur de la mort de son mari, avoit juste sujet de craindre, qu'il ne lui ravît aussi ses enfans. Et comme elle en avoit six, Tacite, qui ne dit jamais rien d'inutile, exprime par ces trois mots, *toties fortunæ obnoxia*, qu'elle prévoïoit, que ce seroit autant de victimes, que Tibére sacrifieroit à sa jalousie. Et ce pressentiment s'acomplit en partie par la mort de Néron & de Drusus, ses deux fils-aînez.

4 Celui-là est bien téméraire, qui s'expose à la haine universelle, en se réjoüissant ouvertement de la mort d'un Grand, que tout un peuple regrete. A quoi pensoient Pison & Plancine, qui ne cachoient pas la joie qu'ils avoient d'une mort, dont ils étoient crûs les auteurs, & dont leurs ennemis commençoient déja à poursuivre la vangence? Cela montre bien, que de toutes les passions la haine est la moins discréte.

1 Il est aisé de se justifier auprés du Prince d'avoir été en mauvaise intelligence avec un Grand, qu'il a toujours haï. Quand les seigneurs de la Cour perdoient le respect au Duc d'Alençon, (ce qui arivoit tous les jours) Henri III. écoutoit plus volontiers leurs excuses, que les plaintes de son frére, pour qui il avoit une aversion naturelle.

2 Quelque bon droit qu'on ait, il se faut bien garder de le soutenir, quand il en peut ariver du dommage au Prince, & du trouble à son Etat.

NOTES HISTORIQUES.

m Anne de Boulen, seconde femme d'Henri VIII. d'Angleterre, fit la même chose, lorsqu'elle reçut la nouvelle de la mort de la Reine Caterine, dont elle avoit pris la place. *Burnet livre 3. de la premiere partie de son Histoire de la réformation d'Angleterre.* Le Duc de Maïenne eut l'insolence de prendre l'écharpe verte en signe de réjoüissance le jour qu'il aprit la mort d'Henri III.

n On verra dans le livre qui suit, que Pison se repentit fort de n'avoir pas suivi ce sage conseil. *Utinam ego potius filio juveni, quàm ille patri seni cessissem.*

» les Centurions & les soldats ne lui seroient » pas longtems fidéles, eux, qui avoient la » mémoire toute fraîche de leur Général [3], » & l'amour des Césars profondément gravé » dans le cœur.

LXXVIII. Domitius Celer, ami intime de Pison, dit au contraire, » Qu'il faloit se servir de l'ocasion ; que la Sirie n'avoit point » été commise à Sentius, mais à Pison ; que » c'étoit à lui seul, qu'on avoit donné les » faisseaux & les légions avec l'autorité de » Préteur [a]; que si la Province venoit à être » assaillie par les ennemis, personne n'étoit » plus en droit de prendre les armes, que celui, » qui avoit reçu *immédiatement* les ordres du » Prince, en qualité de Lieutenant général ; » que le tems seul dissipoit les faux-bruits [1] ; » que souvent l'innocence *Ou, sucomboit aux premiéres ataques de la calomnie.* » même ne pouvoir résister » à l'envie récente [2] : que s'il prenoit le com- » mandement de l'armée, & s'il augmentoit » ses forces [3], beaucoup de choses, qu'on ne » peut prévoir, lui réüssiroient par hazard [4]. » Pourquoi nous hâter d'ariver à Rome ? est- » ce afin que les cris d'Agrippine, & la per- » miére furie d'une populace crédule & sans » discernement te fassent périr, sans être oüi, » ni défendu ? Véritablement, tu as Livia pour » complice, & Tibére pour apui, mais ils n'o- » seront pas te protéger [5] ouvertement. *Sois*

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

3 Un Gouverneur, ou un Général d'armée, ne doit pas atendre beaucoup de fidélité d'une milice, qui a été toute dévoüée à son prédécesseur, & qui sait qu'il est acusé d'avoir donné la mort à celui qu'elle regrete.

1 Il n'y a point de plus souverain remède contre les calomnies, que le tems, qui tôt ou tard découvre la vérité. Quand on est calomnié auprès du Prince par des personnes, qui sont en autorité, il est plus sûr de se tenir éloigné, que de venir se justifier devant des Juges prévenus & passionnez.

2 L'innocence n'est pas un bouclier sufisant pour résister à tout un peuple, duquel on est haï de longue-main. La voix du peuple a souvent oprimé des innocens, sans d'autre fondement que celui de l'opinion superstitieuse, qui s'est enracinée dans les esprits, que la voix du peuple est la voix de Dieu. Car pour une fois que le peuple aura dit la vérité, il se trouvera qu'il aura cent fois autorisé le mensonge.

3 C'est le dire commun, que quiconque a la force a d'ordinaire la raison.

4 Il y a des ocasions, où la nature des afaires ne donnant pas le loisir de délibérer, il est besoin de prendre une pronte résolution, & d'abandonner le reste à la fortune.

5 Les Princes ne se soucient guére de sauver des mains de la Justice les ministres de leurs cruautez, dautant qu'en les abandonnant ils donnent lieu de ne pas croire, ou du moins de douter, qu'ils en soient les vrais auteurs. Outre qu'ils sont bien

---

NOTES HISTORIQUES.

[a] Edition Vénitienne des Juntes de 1645. porte seulement, *huic legiones datas.* Mais les autres ajoûtent, *huic fasces & jus pretoris.*

» *certain*, *que* personne ne » pleure la mort de Germa- » nicus avec plus d'ostenta- » tion, que ceux, qui en sont » tres-joïeux *6*.

Ou, Ceux, qui pleurent Germanicus avec le plus d'ostentation, sont ceux qui se réjouissent davantage de sa mort.

LXXIX. Pison, porté de son naturel à la violence, se rendit facilement à cet avis *1*. Il écrit donc à Tibére, que Germanicus ne l'aïant chassé de son Gouvernement, que pour n'avoir plus de censeur de son luxe & de son orgueil, ni de témoin de ses mauvais desseins, il avoit repris la conduite de l'armée, pour servir l'Empereur avec la même fidélité qu'auparavant. En même tems, il fait embarquer Domitius sur une frégate pour aler en Sirie, avec ordre de cingler en haute mer, & d'éviter les isles & les rivages, *pour tenir son voïage plus secret*. Il arme les goujats, il range par escoüades les déserteurs, qui acouroient de tous côtez, & aïant fait passer ses vaisseaux jusqu'en Terre-ferme, il surprend un Régiment de nouveaux soldats, qui aloient en Sirie. Ensuite, il demande du secours aux petits Princes de la Cilicie, le jeune Pison de son côté n'oubliant rien de tout ce qui étoit nécessaire pour la guerre, quoiqu'il n'eût pas été d'avis de l'entreprendre *2*.

LXXX. La flote de Pison aïant rencontré vers la côte de Licie & de Pamphilie l'esca-

REFLEXIONS POLITIQUES.

aises de ne plus voir ceux, dont la présence ne feroit que leur reprocher leur injustice. Tout cela fut cause, que Filippe II. abandonna le Secretaire Antoine Perez, & soufrit qu'on lui fit son procés pour le meurtre de Juan de Escovedo.

6 Les Princes & les gens de Cour dissimulent encore mieux leur joie que leur aversion. Lorsque quelqu'un leur est suspect, ou leur fait ombrage, leur visage trahit souvent leur pensée, parce que l'agitation du cœur se répand sur les yeux, qui selon Polibe, sont les interprétes de nos passions; mais lorsqu'ils se voïent délivrez de leurs ennemis, il ne leur est pas dificile de joüer au dehors le rôle, que la politique veut. Elizabet d'Angleterre, aprés avoir fait couper la tête à la Reine d'Ecosse, pleura sa mort, comme si elle n'y avoit point trempé, & lui fit des obséques magnifiques à Londres & à Peterbourg, où elle ordonna de métre son corps auprés de celui de la Reine Caterine, premiére femme d'Henri VIII. *Piasecki dans sa Cronique à l'an* 1588. Madame de Nevers, dit la Reine Marguerite, étant venüe avec nous au logis de la Reine de Navarre, qui de son vivant l'avoit haïe plus que toutes les personnes du monde, & à qui elle l'avoit bien rendu, & de volonté & de paroles, s'aproche du lit, où étoit exposé le corps de la défunte, &, aprés plusieurs belles, humbles, & grandes révérences, lui prenant la main la lui baise. *Livre 1. de ses Mémoires.*

1 Pour sonder les hommes jusqu'au cœur, & connoître à fond leur naturel, il n'y a qu'à remarquer quels sont les conseils par lesquels ils se gouvernent.

2 Il n'est rien qu'un brave hómme n'entreprenne, lorsqu'il s'agit de sauver la vie & l'honneur à son pére. Au reste, celui-là est bien à plaindre, qui est dans la nécessité de se déclarer contre son pére, ou contre son Prince; d'être rebelle, ou barbare; de renoncer à la Patrie, ou à la Nature; & de choisir entre deux devoirs, qui sont tous deux indispensables.

dre, qui portoit Agrippine, l'on prit d'abord les armes de part & d'autre; mais comme la crainte fut réciproque, l'ataque ne fut qu'en injures. Marsus somma Pison de venir défendre sa cause à Rome; Pison répondit en raillant, qu'il seroit assez tems d'y aler, quand le Préteur, qui connoissoit des empoisonnemens, l'auroit ajourné avec ses acusateurs *1*. Domitius arivé à Laodicée, ville de Sirie, voulut aler au quartier d'hiver de la sixieme légion, laquelle il croïoit plus susceptible de l'amour de la nouveauté; mais il fut prévenu par Pacuvius, qui la commandoit. Sentius écrit là dessus à Pison, & le conjure de ne plus envoïer de corrupteurs dans son Camp, & de laisser la Province en paix; & ramassant incontinent tous ceux, qu'il savoit être afectionnez à la mémoire de Germanicus, & contraires à ses ennemis, il éxalte les exploits de ce Prince, & répéte souvent, que c'est à la République même, que Pison fait la guerre; & puis il marche avec de bonnes troupes, qui ne demandoient qu'à combatre.

Ou, plus encline au changement.

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il ne faut point se railler de la Justice, que l'on ne soit assez fort pour ne pouvoir jamais tomber entre ses mains.

LXXXI. Quoique rien ne réüssist à Pison comme il se l'étoit figuré, il ne laissa pas de prendre les voies les plus sûres, que lui ofroit la conjoncture présente des afaires. Il se saisit d'une forteresse bien munie, nommée Celendris, car avec ses domestiques, les déserteurs, les Auxiliaires de Cilicie, & le Régiment, qu'il avoit naguére enlevé, il avoit fait un corps d'armée, qui égaloit le nombre d'une légion. Il disoit à ses gens, que l'Empereur l'avoit fait son Lieutenant Général en Sirie; que ce n'étoient pas les légions, qui lui en défendoient l'entrée, puisqu'il y retournoit à leur priére; mais Sentius, qui couvroit sa haine contre lui sous des crimes suposez; qu'ils pouvoient paroître hardiment devant des soldats, qui ne combatroient jamais contre celui qu'ils apelloient auparavant leur pére; que si l'on considéroit le bon droit, Pison l'emportoit sur Sentius; & qu'en tout cas s'il faloit combatre, il ne manquoit pas de forces pour se défendre. Cela dit, il range ses troupes en bataille devant le Fort, sur une colline escarpée, car tout le reste étoit environné de la mer. A l'opposite étoient nos Vétérans avec les Auxiliaires, pour les soutenir. D'un côté étoit la valeur & l'expérience; & de l'autre l'avantage du lieu. Le courage & l'esperance manquoient aux gens de Pison, qui n'avoient que des armes de païsans faites à la hâte, pour le besoin présent. Le combat ne fut opiniâtré qu'autant de tems qu'il en falut aux cohortes Romaines, pour grimper sur le côteau. Les Ciliciens prirent la fuite, & se retirérent dans leur Fort.

LXXXII. Cependant, Pison essaïa de surprendre l'armée navale,

qui étoit à l'ancre assez prés de là; mais aïant manqué son coup, il tenta encore une fois la révolte des légions. Paroissant sur la muraille du château, il apelloit les soldats chacun par son nom, & fit tant par ses priéres, & par ses promesses, que l'Enseigne Colonelle de la sixieme légion s'ala rendre à lui avec son aigle. Sentius alarmé fait sonner la charge, & planter les échelles, & les plus braves montent à l'assaut, pendant que les autres lancent des dards, des pierres, & des feux d'artifice. Enfin, Pison, lassé de son opiniâtreté, demanda, qu'en rendant les armes il lui fût permis de rester dans le château, jusqu'à ce que l'Empereur eût déclaré à qui il donnoit le gouvernement; mais il ne pût obtenir *1* autre chose qu'un passeport & des vaisseaux, pour aler à Rome.

LXXXIII. Aprés que la nouvelle de la maladie de Germanicus se fut répandüe à Rome, avec des bruits, qui comme venant de loin éxagéroient tout au pis, la douleur, la colére, & les plaintes éclatérent. » Voilà, disoit-on, » pourquoi Germanicus a été relegué au bout » du monde, & Pison envoïé Gouverneur en » Sirie. Voilà ce qu'ont produit les entretiens » secrets de l'Impératrice avec Plancine *1*. » Nos péres avoient bien raison de dire au sujet de Drusus, que les Princes n'aimoient » pas tant d'humanité dans leurs enfans; car » le pére & le fils n'ont péri tous deux, que » pour avoir eu dessein de rendre la liberté au » peuple Romain. La nouvelle de la mort de Germanicus arivée là-dessus échaufa si fort les esprits, que sans atendre l'ordre des Magistrats, ni l'arrest du Sénat, on ferma les maisons, on abandonna les tribunaux, on prit les vacations. Profond silence par-tout, profonds soupirs, rien d'étudié, rien d'afecté. Et quoique dans les habits on portât les marques d'un grand deüil, on en portoit encore un plus grand

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Ministres supérieurs, qui servent en des Provinces fort éloignées, ne doivent point s'amuser à atendre de nouveaux ordres, quand il s'agit de pourvoir à des besoins pressans; car outre que ces ordres ariveroient trop tard, à-cause de la distance des lieux, il ne faut point, en ces ocasions, craindre de prendre une résolution définitive, dautant que ceux, à qui le Prince a bien voulu confier son autorité, doivent présumer, qu'il leur a pareillement abandonné la conduite de toutes les choses imprévües, qui ne se trouvent pas dans leur instruction. Si le Cardinal Gaspar Borgia ne se fût hâté de prendre possession de la Viceroïauté de Naples, & même par adresse, le Duc d'Ossone, qui n'en vouloit pas sortir, sous couleur que sa présence y étoit encore nécessaire, & qu'il atendoit de jour à autre un nouvel ordre de la Cour de Madrid, Filippe III. couroit grand risque de perdre ce Roïaume, ou tout au moins d'y voir un soulévement. *Conjuratio Ossuniana.*

1 La liberté de la langue, dit Mariana, punit les excés & les injustices des Princes, qui ne peuvent pas être maîtres des langues, comme ils le sont des corps. *Chap. 16. du livre 16. de son Histoire d'Espagne.*

grand dans le cœur. Par hazard, des Marchands partis de Sirie un peu avant la mort de Germanicus aportérent des nouvelles de sa convalescence, qui crües legérement se débitérent de main en main selon qu'on se rencontroit, & chacun même les racontoit meilleures, qu'il ne les avoit aprises. La nuit augmenta la crédulité, car les tenébres font mentir plus hardiment. On court par la ville, & l'on enfonce les portes des temples. Tibére laisse courir ce faux-bruit, en atendant que le tems le dissipât. Alors, comme si Germanicus fût mort une seconde fois, le peuple le pleura plus amérement, que la premiére 2.

LXXXIV. Divers honneurs furent inventez en sa faveur 1, selon l'esprit ou l'afection des Sénateurs, qui opinoient. Il fut ordonné, que son nom seroit chanté par les Prêtres Saliens *p*; que dans les cérémonies des Prêtres d'Auguste on lui poseroit le siége d'ivoire, & la couronne de chesne par dessus; que dans les jeux du Cirque, son éfigie faite d'ivoire, marcheroit la premiére; que nul ne succéderoit à sa dignité d'Augure, qui ne fût de la Maison des Césars; qu'à Rome, en Alemagne, sur le bord du Rhin, & en Sirie, sur le Mont Amanus, on lui érigeroit des arcs de trionfe avec des inscriptions, qui feroient mention de ses exploits, & de sa mort au service de la République; qu'on lui dresseroit un tombeau à Antioche *q*, où son corps avoit été brûlé; & un tribunal à Epidafné *r*, où il étoit mort. Il seroit dificile de compter toutes les statües & les autels, qui lui furent dédiez. Comme on lui décernoit un bouclier d'or *s* de grandeur extraordinaire,

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

2 Comme le peuple est excessif dans sa joie, il l'est aussi toujours dans sa tristesse, & principalement quand il a été auparavant leurré d'une fausse joie. Car, selon Cicéron, la fausse joie se termine d'ordinaire à la désolation, & au désespoir. *Usura falsi gaudii frui, deinde frangi repentè, atque ita cadere, ut nulla res ad æquitatem animi postea possit extollere.* Epist. lib. 6.

1 Rien ne fait mieux connoître combien un Prince a été aimé, que les honneurs extraordinaires qui lui sont rendus aprés sa mort.

NOTES HISTORIQUES.

p Les Prêtres de Mars.

q Chez les Romains on érigeoit des tombeaux aux Grans & aux personages illustres dans tous les lieux, où ils avoient fait quelque exploit mémorable, quoique leurs cendres n'y fussent point, & n'y eussent jamais été. Ces tombeaux honoraires s'apelloient *Cenotaphia*, c'est-à-dire, sepulcres étrangers. A Venise, ceux de leurs Doges, & des Generaux, qui sont tuez au service de la République, sont la plupart sans corps. Car les Doges se font enterrer dans les lieux, où reposent leurs ancêtres, & puis leurs enfans leur font dresser des mausolées, ou des statuës, dans les Eglises les plus fréquentées de la ville, comme sont celles des Jacobins & des Cordeliers, pour éterniser leur Dogat.

r Faubourg d'Antioche.

s Dans ces bouciers étoit en relief l'éfigie de la personne. Et c'est un de ces bouciers qu'Hortalus regardoit, *Hortensii inter Oratores sitam imaginem intuens*, lorsqu'il presenta ses enfans au Sénat. D'ordinaire ces bouciers étoient d'airain, & la tête d'argent. On voit dans la Maison de Ville de Lion un boucier d'argent du poids de vint-deux livres, qui semble representer l'action généreuse de Scipion, qui renvoïa

pour être placé parmi ceux des péres de l'Eloquence, Tibére dit, qu'il lui en consacreroit un fait comme les autres, dautant que l'éloquence ne se mesuroit pas par la fortune; & que ce seroit assez d'honneur à son fils d'être mis au rang des anciens Orateurs. L'Ordre des Chevaliers donna le nom de Germanicus à l'Escadron, qui portoit celui des Juniens *t*; & étabit que desormais le 15. de Juillet son image seroit portée à la tête de leur corps. Plusieurs de ces choses s'observent encore, le tems en a aboli quelques-unes, & quelques autres furent négligées dés le commencement.

LXXXV. Céte afliction étoit encore toute récente, lorsque Livia, femme de Drûsus, & sœur de Germanicus acoucha de deux enfans mâles. Tibére, qui tournoit à sa gloire jusques aux cas fortuits, eut tant de joie de celui-ci, qui est rare même dans les familles bourgeoises, & toujours de bon augure; qu'il ne pût s'abstenir de dire en plein Sénat, qu'un tel bonheur n'étoit jamais arivé, à Rome, à personne de son rang *u*. Mais le peuple en ressentoit de la douleur, comme d'une chose, qui renforçant la Maison de Drusus, afoiblissoit celle de Germanicus.

Ou, ce renfort de la famille de Drusus afoiblissant celle de Germanicus.

LXXXVI. En la même année, la débauche des femmes fut refrenée par de sevéres arrests. Le Sénat défendit à toutes celles, qui avoient pour aïeul, pour pére, ou pour mari, un Chevalier Romain, de se prostituer pour de l'argent *1*; à l'ocasion d'une Dame de famille Prétorienne, nommée Vistilia, qui avoit déclaré devant les Ediles, qu'elle vouloit être femme publique, s'autorisant de la coutume établie par nos ancêtres, qui croïoient, que la

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 La débauche des femmes de qualité est une contagion d'autant plus dangereuse qu'elle sert d'éxemple à toutes les autres. *Tanto conspectius in se crimen habet, quanto major qui peccat habetur*, dit Juvénal. Si Tibére eût soufert, que Vistilia fist le commerce infame qu'elle avoit résolu, toutes les femmes, qui auroient été mécontentes de leurs maris, auroient levé le masque, pour se vanger en les déshonorant. Combien de femmes, dans Paris, font-elles trofée de vivre dans la débauche, les unes avec des Grans; les autres avec des Magistrats; & la pluspart avec des Abbez; (état aujourdui consacré à la galanterie) honteuses d'avoir un mari, qui n'a pas carosse; & toutes glorieuses d'avoir aux dépens de leur honneur un galant à bel équipage.

NOTES HISTORIQUES.

une belle captive qu'il avoit faite; & c'est la piece d'argent la plus curieuse qu'on puisse voir. *Voiage de Suisse & d'Italie de Burnet.*

t Le latin dit, *juniorum*, & d'Ablancourt, prenant ce mot pour, *juventus*, traduit impertinemment, l'escadron de la Jeunesse.

u Ce bonheur ariva en 1546. à Marguerite d'Autriche, fille-naturelle de Charle-quint, femme d'Octave Farnese, Duc de Parme, petit-fils du Pape Paul III. & il y a un monument à Rome, qui en conserve la mémoire, comme d'une bonne fortune, qui arive rarement dans une Maison Souveraine. *Relicto lapideo ad posteros monumento rara utique fortuna in regnatrice domo. Strada lib. 9. dec. 1.*

honte de cet aveu public étoit un assez grand suplice pour les femmes impudiques *x*. Titidius Labeo, mari de Vistilia, interrogé, pourquoi il n'avoit pas emploïé la rigueur de la loi *y* contr'elle, qui étoit manifestement coupable, répondit, que les soixante jours acordez par la loi pour consulter n'étoient pas encore expirez. On se contenta donc de proceder contre Vistilia, qui fut releguée dans l'isle de Serife *z*. Il fut aussi traité des moïens d'abolir à Rome la Religion des Egiptiens & des Juifs, & ordonné que quatre-mille personnes, de race d'Afranchis, soüillées de céte superstition étrangére, lesquelles étoient d'âge propre à servir, seroient transportées en l'isle de Sardaigne, pour faire tête aux voleurs du païs, comme gens, qui ne seroient pas à regreter, quand l'intempérie de l'air les emporteroit tous : & que pour les autres, ils seroient bannis de l'Italie, si dans un tems préfix ils ne renonçoient à leurs cérémonies profanes *2*.

LXXXVII. Aprés cela, Tibére proposa d'élire une Supérieure des Vestales en la place d'Occia, qui avoit présidé cinquante-sept ans chez elles, avec une extreme sagesse. Il remercia Fonteïus Agrippa & Domitius Pollio de ce qu'en ofrant leurs filles ils combatoient à l'envi pour le service de la Republique. Celle de Pollion fut préférée, seulement à-cause que son pére & sa mére vivoient en bonne intelligence; au-lieu que la mére de sa rivale avoit été répudiée *1*. Et Tibére, pour consoler Fonteïa, lui donna vint-cinq mille écus pour sa dot.

LXXXVIII. Le peuple se plaignant de la cherté des vivres, il fixa le prix du blé, & pour dédommager le vendeur, il promit de lui païer

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

2 Les sectes & les cérémonies nouvelles, ou étrangéres, ruinent peu à peu la Religion du païs, & par conséquent, il importe fort aux Princes de ne point soufrir qu'elles s'établissent dans leurs Etats. Ceux, qui introduisent un nouveau culte, disoit Mecenas à Auguste, ouvrent la porte à de nouvelles loix, d'où naissent enfin les cabales, les factions, & les conspirations. *Dion livre 52.*

1 Si un Prince Païen éxaminoit de si prés, non seulement les qualitez personelles de ceux, qui postuloient les dignitez sacrées, mais encore la conduite & les mœurs de leurs péres; à plus forte raison les Princes Chretiens doivent-ils s'informer soigneusement de la vie & de la naissance de ceux, qui leur demandent des Evêchez & des Abaïes. Je dis de la naissance; car il est honteux de voir des bâtards & des adultérins installez dans les dignitez éclésiastiques. Le Cardinal Charles Borronée, dit Ammirato, avoit grand sujet de s'étonner, que les Chretiens laissassent aux Païens la gloire de les surpasser dans les vertus morales. *Discours 2. du livre 11.*

NOTES HISTORIQUES.

x Céte coutume s'observe encore à Venise.
y La Loi *Julia*.
z Une des Ciclades.

deux numes *a* par boisseau *1*. Mais pour tout cela il ne voulut jamais accepter le titre de Pére de la Patrie *2*, qu'on lui avoit ofert déja tant de fois, & il reprit aigrement ceux, qui l'apelloient Seigneur, & qui donnoient à ses ocupations le nom de divines *3*. De sorte que l'on ne savoit comment parler sous un Prince, qui haïssoit la flaterie, & craignoit pourtant la liberté.

LXXXIX. Je trouve dans les Ecrivains, & dans les mémoires des Sénateurs de ce tems-là, qu'on lût dans le Sénat des lettres d'Adgandestre, Prince des Cattes, qui prométoit la mort d'Arminius, si on lui envoïoit de quoi l'empoisonner *1*; & qu'on lui répondit, que le Peuple Romain se vangeoit de ses ennemis à force ouverte, & non point par fraude, ni par trahison; par où Tibére égaloit sa gloire à celle de ces anciens Capitaines Romains, qui bien loin de consentir à l'empoisonnement du Roi Pirrus, lui découvrirent le perfide. Au reste, Arminius afectant la tirannie, aprés avoir chassé Maroboduus, & obligé les Romains de se retirer, eut pour derniers ennemis ceux de son païs, qui prirent les armes,

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 C'est dans la famine, que le Prince peut acheter la liberté du peuple à bon marché; car c'est en ce tems-là que le peuple est plus en humeur de la vendre. Le peuple s'acoutume à la servitude, mais jamais à la faim. Les Israëlites étant dans le Desert murmuroient contre Moïse, de les avoir retirez de l'Egipte, où ils avoient le pain & la viande en abondance, pour les faire mourir de faim dans un desert. Il valoit bien mieux pour nous, disoient-ils, mourir dans la servitude, que dans la solitude. *Multo melius erat servire Ægyptiis, quàm mori in solitudine. Exodi 14. Utinam mortui essemus in terra Ægypti, quando sedebamus super ollas carnium, & comedebamus panem in saturitate, Exodi 16.*

2 Le nom de Pére de la Patrie est un titre, que ne doit point refuser un Prince, qui l'est, ou qui le veut être. Accepter ce titre, c'est s'imposer la nécessité de le mériter. Or Tibére ne vouloit pas prométre ce qu'il savoit ne vouloir pas tenir. Ainsi, son refus étoit plutôt un éfet de son mauvais naturel, que de sa modestie. Le Jeune Pline dit, que Trajan, (qui étoit un Prince tres-modeste) pleuroit de joie toutes les fois qu'il s'entendoit apeller *tres-bon.*

3 Le Prince est mortel, & quoiqu'il tienne ici la place de Dieu, il ne fait pourtant que des fonctions humaines.

1 Les Princes, qui emploïent le poison contre les autres Princes, leur aprennent à s'en servir contre eux-mêmes. La sûreté des Princes consiste dans la bonne foi réciproque des uns envers les autres. Charle-quint répondit au boulanger de Barberousse, lequel lui ofroit d'empoisonner son Maître, &, par là, de le faire entrer dans Tunis sans nulle dificulté, qu'il ne vouloit pas faire tant d'honneur à un More, que d'user avec lui de tant de cérémonie. Aprés quoi, il fit avertir Barberousse de se munir contre le poison, sans lui nommer pourtant le boulanger. *Epitome de Don Antonio de Vera.*

NOTES HISTORIQUES.

a Le nume valoit 18 deniers de nôtre monnoie.

pour se maintenir en liberté 2. Enfin, la fortune lui étant tantôt favorable, & tantôt contraire, il périt par la perfidie de ses propres parens. *Digne* sans doute *d'être apellé* le libérateur de l'Alemagne, lui, qui n'a pas ataqué l'Empire Romain dans sa naissance, comme avoient fait les autres Rois & Capitaines; mais au plus haut degré de sa puissance; qui du moins ne fut jamais vaincu, s'il ne fut pas toujours vainqueur. Mort à trente-sept ans dans la douziéme année de son Généralat, mais vivant encore dans la mémoire de ces nations, qui chantent ses loüanges *b*. Inconnu aux Grecs, dont les Ecrivains n'admirent & ne racontent que les choses de leur païs; presque oublié dans nos Histoires, où nous ométons les choses nouvelles, à force d'éxalter les anciennes 3.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

2 Jamais personne n'a voulu dominer, dit Tacite, qui ne se soit servi du prétexte de la Liberté. *Hist.* 4.

3 L'esprit de l'homme est si bizarre, qu'à force d'admirer le passé, il n'a que du dégoût & de la jalousie pour le présent. Le passé nous instruit, mais le présent nous choque, parce qu'il nous semble qu'il étoufe nôtre gloire. *Paterc.*

NOTES HISTORIQUES.

b Tacite dit, que les anciens Alemans n'avoient point d'autres Annales que leurs vers & leurs chansons. *Dans sa Germanie.*



LES ANNALES DE CORNEILLE TACITE.

LIVRE TROISIEME.

I. AGRIPPINE continuant toujours son voïage, malgré les rigueurs de l'hiver, & les bourasques de la mer, arive enfin à Corfou, isle située à l'oposite des ports de la Calabre. Elle ne s'y arêta que peu de jours, pour calmer un peu son esprit, partagé entre la douleur & l'impatience. A la nouvelle de sa venüe les amis de sa Maison, & plusieurs Oficiers de guerre, qui avoient servi sous Germanicus, & même beaucoup d'inconnus, acourent de tous les lieux circonvoisins à Brindes *a*, où elle étoit atendüe, comme au port le plus proche, & le plus assûré, les uns croïant faire leur cour au Prince, & les autres les suivant, *par compagnie, ou par curiosité.* Dés qu'on pût découvrir la flote en haute mer, non seulement le port & tous les rivages, mais encore les murailles de la ville, & les toits des maisons, & tous les autres endroits, du plus loin que la vüe se pouvoit étendre, furent remplis de monde qui pleuroit. On ne savoit comment recevoir Agrippine au sortir de son vaisseau, avec des cris lamentables, ou bien avec un profond silence; & cela n'étoit point encore décidé, lorsque la flote entra dans le port, non point avec l'empressement, ni avec l'alegresse acoutumée des matelots; mais lentement, & avec une tristesse répandüe sur tous les visages. Quand elle eut mis pied à terre avec ses deux enfans, portant les cendres de son époux, & tenant les yeux baissez, ce fut un deüil universel. Vous n'eussiez pas discerné les parens d'avec les étrangers, ni les lamentations des hommes d'avec celles des femmes, si ce n'est que ceux qui aloient au devant d'Agrippine, étant transportez d'une douleur toute récente, surpassoient les gens de sa suite, qu'une longue tristesse avoit rendus languissans. *Ou, avoit acablez.*

NOTES HISTORIQUES.

a Ou Brunduse, ville de Calabre sur le Golfe Adriatique.

II. L'Empereur avoit envoïé au devant deux cohortes Prétoriennes avec ordre aux Magistrats de la Poüille, de la Calabre, & de la Campanie, de s'aquiter des derniers devoirs envers la mémoire de son fils. Les Centurions & les Tribuns portoient ses cendres sur leurs épaules, précédez des enseignes sans parure, & des faisseaux renversez. Dans toutes les Colonies, par où le Convoi passoit, le peuple vétu de noir, & les Chevaliers avec leurs robes de pourpre, brûloient, selon les richesses du lieu, des parfums, des vétemens, & d'autres matiéres, qui servent à la pompe des funérailles des Grans. Les habitans méme des villes, qui n'étoient pas sur la route, acouroient en foule, & témoignoient leur douleur 1, *non seulement* par des larmes & par des cris confus, *mais encore* par des victimes qu'ils immoloient aux Dieux Manes. Drusus fut jusqu'à Terracine, avec *quatre* des enfans de Germanicus, qui étoient restez à Rome, & Claudius leur oncle *paternel*.

AN DE ROME 773.

Les Consuls Marcus Valerius & Marcus Aurelius, qui avoient déja commencé l'éxercice de leur charge, le Sénat, & une grande partie du peuple, se répandirent çà & là, sans garder aucun ordre de marche 2, chacun pleurant Germanicus comme il lui plaisoit; car la flaterie n'avoit point de part à ce deüil, tout le monde sachant, que Tibére étoit joïeux de céte mort, quoiqu'il en fist le triste.

III. Tibére & sa mére s'abstinrent de paroître en public, croïant, que ce seroit déroger à la majesté, s'ils pleuroient publiquement 1; ou *peutêtre* de peur, que leur visage le devroient être par un deüil universel.

1 Les loix de la Nature sont faites pour les Princes aussi bien que pour le commun des hommes. La douleur de la mort de leurs enfans, & des Princes de leur sang, ne leur est point messéante, pourvû qu'elle ne dégénéte point en foiblesse, ni en emportement. Henri III. à mon sens, ne ménageoit guére sa dignité, quand

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quelque magnifique & extraordinaire que soit la pompe des funérailles d'un Prince, rien ne fait plus d'honneur à sa mémoire, que la douleur des peuples, qui le regrétent. L'Histoire de Portugal dit, qu'à la mort du Roi Jean II. tout le Roïaume s'habilla de bure, & qu'à Lisbonne il fut défendu aux barbiers de faire le poil à qui que ce fût durant l'espace de six mois. Chose, qui ne s'étoit jamais faite pour aucun Roi du monde. *Dialogo quarto de Varia Historia, cap.* 11.

2 Dans les enterremens des Princes, c'est une marque infaillible d'une grande afliction, lorsque les Grans & les Magistrats s'abstiennent des honneurs, qui sont dûs à leur rang. Aujourdui, les Maîtres des cérémonies sont bien plus ocupez à régler les prétentions des Oficiers, & à pacifier les querelles, que le point-d'honneur fait naître entre les Grans, qu'à s'aquiter de tous les devoirs les plus embarassans de leur charge. De sorte que les funérailles des Rois & des Princes souverains ne sont le plus souvent célébres, que par les désordres, qui y arivent; au-lieu qu'elles

étant à l'éxamen des yeux de tout un peuple, l'on ne reconnût leur faux-semblant *b*. Je ne trouve point, ni dans les regîtres de la Ville, ni dans nos histoires, qu'Antonia ait rendu aucun devoir particulier à la mémoire de son fils, quoiqu'Agrippine, Drusus, & Claudius, y soient nommez avec les autres parens. Peut-être qu'elle en fut empêchée par quelque indisposition, ou que sucombant à sa douleur elle n'eut pas le courage de voir les funérailles de son fils *2*. Mais je croirois plus volontiers, qu'elle resta en sa maison, retenüe par Tibére & Livia, afin qu'ils parussent tous trois également afligez, & qu'on crust, que c'étoit à l'éxemple de la mére, que l'aïeule & l'oncle ne sortoient point du Palais *3*.

IV. Le jour, que les cendres de Germanicus furent portées au tombeau d'Auguste, il y eut alternativement un profond silence, ou un retentissement de lamentations & de cris pitoïables ; toutes les rües de la ville étoient pleines de monde, & le Champ de Mars environné de torches alumées. Là, les soldats en armes, les Magistrats sans ornemens, le peuple rangé par tribus, crioient à l'envi, que tout étoit perdu sans ressource, & même avec tant de liberté, que vous eussiez crû, qu'ils ne se souvenoient plus d'avoir un Maître *c*. Mais

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

il assistoit à l'enterrement du Cardinal de Birague en habit de Pénitent ; & il semble même qu'il avoit oublié tout-à-fait qu'il étoit Roi, quand il ala baiser les corps de Quelus & de Maugiron, ses mignons. *Journal de son regne*. 1578.

2 De tous les devoirs de la Nature, il n'y en a pas-un auquel une bonne mére soit moins obligée, qu'à celui d'assister aux funérailles de son fils. En pareille rencontre une véritable mére est trop afligée, pour voir un spectacle, qui n'est capable que d'augmenter sa douleur; & pour vouloir afecter de paroître constante, aux dépens de sa tendresse.

3 Un Prince, qui n'est pas afligé, ou plutôt qui est joïeux de la mort d'un Grand, que tout le peuple regréte, fait plus sagement de ne se point montrer durant la célébration de ses funérailles, que d'y assister, de peur que l'on ne vienne à s'apercevoir, que sa tristesse est feinte ; ou qu'il a du dépit des honneurs, qui sont rendus à la mémoire d'un homme qu'il a toujours haï.

NOTES HISTORIQUES.

b Cabrera parlant des obseques du Prince Don Carlos, raconte, que le Cardinal Espinosa n'acompagna le corps, que jusqu'à la porte de l'Eglise, où on le portoit en dépost, pour ne se point trouver à la cérémonie du service ; disant, qu'il étoit indisposé, au-lieu qu'il pouvoit dire avec plus de vérité, que sa présence déplaisoit au Prince, de la mort duquel on savoit, qu'il n'étoit pas faché. *Chap. 5. du livre 8. de son Histoire*

c Il est dit au chap. 18. du livre 1. des Rois, que Saül commença de haïr mortellement David, depuis le jour que les femmes d'Israël alant au devant de lui, pour le féliciter de la victoire remportée par David sur Goliat, eurent chanté à ses oreilles ce petit motet : Saül a tué mille Filistins, mais David en a tué dix-mille. Quoi, dit Saül, ces femmes en ont donné dix-mille à David, & à moi, *qui suis leur Roi*, elles ne m'en ont donné que mille ? que manque-t-il aprés cela à David sinon d'être Roi ? En éfet, cète chanson étoit plutôt une satire

rien

rien ne piqua Tibére plus au vif, que l'ardente afection du peuple pour Agrippine, qu'on apelloit l'honneur de la Patrie *r*, l'unique reste de l'ancienne probité, & le seul *véritable* sang d'Auguste; ni que la priére, qu'on fesoit aux Dieux, de faire survivre ses enfans à leurs ennemis.

V. Il y eut des gens, qui trouvérent, que ces funérailles n'étoient pas assez pompeuses *du moins* en comparaison de celles, qu'Auguste avoit faites au pére de Germanicus; car il ala au plus fort de l'hiver jusqu'à Pavie, d'où il acompagna le corps de Drusus jusque dans Rome. L'on porta autour de son lit les images des Claudes & des Liviens *d*; il fut pleuré dans la grande place, loüé sur la tribune des Rostres *e*, & comblé de tous les honneurs inventez, soit par les Anciens ou par les Modernes: au-lieu qu'on n'avoit pas même rendu à Germanicus ceux qu'on rendoit à chaque Chevalier Romain. » N'importe, *disoient-» ils*, que son corps ait été brûlé sans apa-» reil, en terre étrangére, vû la dificulté de » l'aporter de si loin; mais pour cela même » il faloit lui augmenter les honneurs, en ré-

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

r Les loüanges, que le peuple donne à un homme de naissance roïale, dont le mérite, ou la puissance fait ombrage au Prince, lui coûtent toujours cher; car elles ne lui font pas seulement perdre les bonnes-graces du Prince, mais elles inspirent encore au Prince le desir de se défaire d'un Sujet, à qui son peuple donne la préférence. Têmoin Saül, qui vouloit tuer David, que les femmes d'Israël avoient eu la témérité de lui comparer. Les aclamations, que le peuple de Paris fit en faveur du Duc de Guise, le jour qu'il reçut en cérémonie l'épée benite, que Sixte-quint lui avoit envoïée par un Evêque, réveillérent toute la jalousie & tous les soupçons d'Henri III. contre lui. Et ce n'étoit pas sans raison; car céte

cérémonie se fit avec tant d'apareil & de pompe, qu'il sembloit que ce fût un sacre de Roi. (1587.) Au reste, Tibére, qui avoit pour maxime, de modérer les honneurs des femmes, & même ceux de sa mére, qui lui avoit donné l'Empire, ne pouvoit pas manquer d'avoir un profond ressentiment contre Agrippine, dont le peuple fesoit l'unique objet de ses adorations.

NOTES HISTORIQUES.

contre Saül, qu'une loüange, ou qu'un aplaudissement. Quelle mortification étoit-ce à Henri III. de savoir que les Prédicateurs de Paris préchoient, comme s'ils n'eussent point eu de Roi, que sans la valeur & la constance du Duc de Guise, l'Arche fût tombée entre les mains des Filistins, & que l'Héresie eût trionfé de la Religion. *Journal du regne d'Henri III.* 1587.

d Le latin dit, *Juliorum*, mais c'est une transposition de lettres du mot, *Liviorum*. Car on ne portoit point dans les obséques des Grans d'autres images, que celles de leurs vrais ancêtres. Or les Jules n'étoient rien à Drusus, mais bien les Liviens, du côté de sa mére. Ainsi, il n'y a pas d'aparence, que les images des ancêtres de Livia fussent oubliées dans céte cérémonie.

e Les Rostres. C'étoit une espéce de galerie, où se fesoient les harangues, apellée ainsi, parce qu'elle étoit bâtie sur les éperons ou les becs d'airain des vaisseaux, que les Romains avoient pris sur les Antiates.

» compensé de ceux, que le sort lui avoit re» fusez auparavant. Quoi, son frére n'avoir » été qu'une journée au devant de lui, & son » oncle n'avoir pas été seulement jusqu'aux » portes de la ville ? Où sont les cérémonies » de nos anciens, l'éfigie *f* portée sur un » lit, les élégies, les panégiriques, & les au» tres démonstrations de douleur *1* ?

VI. Ces discours aloient jusqu'à Tibére; & pour y métre fin, il remontra par un Edit, » Que plusieurs personages illustres étoient » morts au service de la République, mais » que pas-un encore n'avoit été si violemment » regreté : Que cela seroit loüable, & pour » lui, & pour eux, si cela n'aloit pas à l'ex» cés : Que les mêmes choses » n'étoient pas *également* hon» nêtes pour les Princes & pour » les particuliers *1* ; pour un peuple, qui com» mandoit à tout l'Univers, & pour de petites » villes : Que les pleurs & les plaintes avoient

Ou, que ce n'étoient pas les mêmes régles pour les *&c.*

RÉFLEXIONS POLITIQUES

1 Si les Princes ne sont pas véritablement touchez de la mort des Grans, qui ont rendu d'importans services à l'Etat, ils doivent du moins en faire semblant. C'est ce que Tacite veut donner à entendre par les mots, *doloris imitamenta*. Lorsque le Duc d'Alve mourut à Lisbonne, les Portugais trouvérent étrange, que Filippe II. leur nouveau Roi, eût paru en public dés le lendemain, contre la coûtume de leurs Rois, qui, à la mort de leurs Ministres, & des autres personnes de moindre rang, qui avoient rendu quelque bon service à la Couronne, étoient quelques jours sans se montrer. Et pour faire une comparaison odieuse, quelques-uns racontoient, qu'Emanüel, son aïeul maternel, avoit été trois jours enfermé dans sa chambre, pour la mort d'un fameux Pilote. *Livre 9. de l'Histoire de l'Union du Portugal à la Castille.*

1 Il ne faut pas s'étonner, si les jugemens du peuple sont presque toujours contre le Prince; car le peuple, qui manque de discernement, voudroit, que le Prince épousât ses passions, & s'acommodât à son goût; & le Prince, au contraire, veut que le peuple se laisse gouverner, sans se mêler de juger de ce qu'il n'entend pas. Le peuple n'est pas capable de connoître ce qui convient, ou ne convient pas au Prince; au-lieu que le Prince, si peu intelligent qu'il soit, sait toujours ce qui est convenable, ou messéant, à sa dignité.

NOTES HISTORIQUES.

f Il faloit éviter le mot d'éfigie, (dit Fremont d'Ablancourt page 30. de l'Apologie de son oncle) *parce qu'il ne s'agit point de pendu, & qu'on ne s'en peut bien servir qu'en céte ocasion.* Si est-ce que son oncle use de ce mot dans le même endroit de sa traduction. Où étoient, dit-il, ces vénérables coutumes de nos ancêtres de porter l'éfigie sur un lit ? Feu Monsieur Ogier se sert du même mot dans son Oraison funébre de Loüis XIII. [Ce trait de vüe décoché sur les tombeaux de ses péres, sur l'éfigie de tant de Morts illustres] il parle des tombeaux de nos Rois à S. Denis. L'Auteur du Journal du regne d'Henri III. qui étoit Avocat-Général au Parlement de Paris, & qui par conséquent savoit tres-bien parler, dit que le Roi donna le collier de l'Ordre à trois gentilshommes, trouvant indécent, que l'éfigie de son frére fût acompagnée de personnes qui ne l'eussent pas. Feu Mr Doujat de l'Academie Françoise dit que Numa *batit monnoie avec l'empreinte d'une éfigie.* Voilà de quoi guérir les imaginations patibulaires de Fremont & de Richelet.

» été de saison, lorsque la douleur étoit ré» cente ; mais qu'*aprés un deüil de trois mois*, » il étoit bien juste de bannir la tristesse, com» me avoient fait César à la mort de sa fille » unique; & Auguste à celle de ses petits-fils 2 ; » pour ne point aléguer de plus vieux éxem» ples du Peuple Romain, qui avoit porté » constamment la défaite de ses armées *g*, » la mort de ses Généraux *h*, & l'extinction » entiére de plusieurs familles nobles *i* : Que » les Princes étoient mortels, au-lieu que l'Em» pire étoit éternel 3 : Qu'ils retournassent donc » à leurs éxercices ordinaires, & qu'ils repris» sent toute leur gaieté pour les Jeux Mégalé» siens *k*, qui aprochoient 4.

VII. Chacun recommença donc ses fonctions, & Drusus partit pour aler joindre l'armée d'Illirie, laissant les esprits dans l'impatience de voir la mort de Germanicus vangée. On disoit par la ville, que Pison ne voïageoit par les agréables lieux de l'Asie & de la Grece, que pour éluder par sa contumace, & par des longueurs afectées, les preuves de ses crimes. Car le bruit couroit, que la celebre empoisonneuse Martine, que Cneïus Sentius envoïoit

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

2 Lorsque le Prince veut justifier quelque action qu'il fait que le peuple interpréte, ou peut interpréter sinistrement, il ne peut pas la mieux autoriser, que par l'éxemple de ses derniers prédécesseurs ; car plus l'éxemple est récent, plus il fait d'impression sur l'esprit de ceux à qui il est alégué.

3 Les Roïaumes, dit Ant. Perez, sont à l'égard des Rois ce que sont les espéces à l'égard des individus. Les Filosofes apellent les espéces éternelles, parce que de leur nature elles ne peuvent prendre fin ; au-lieu que les individus périssent, comme n'étant que des accidens. Ce ne sont pas les Rois, qui font les Roïaumes, mais les Roïaumes, qui font les Rois. *Dans ses secondes lêtres.*

4 Quelque mécontentement qu'ait le peuple, proposez-lui des jeux & des spectacles, il oubliera bientôt les sujets qu'il en a. Le peuple passe encore plus facilement de la tristesse à la joie, que de la joie à la tristesse. Il ne faut souvent qu'un carousel, ou une mascarade, pour le ramener à son devoir. On l'amuse par ces sortes de divertissemens, comme l'on apaise les enfans, qui pleurent, avec une poupée.

NOTES HISTORIQUES.

g La perte des batailles de Cremera & d'Alia, toutes deux données le 17. de Juillet de diferentes années ; & quatre autres, dites du Tesin, de Trebia, du Lac de Trasimene, apellé aujourdui le Lac de Perouse ; & celle de Cannes, où il mourut tant de Chevaliers Romains, qu'Hannibal envoïa à Cartage deux boisseaux de bagues d'or, pour marquer le nombre des morts par celui des bagues.

h Des Scipions en Espagne, & de tant d'autres.

i Tous les Fabius, qui étoient au nombre de 306. proches parens, périrent dans une embuscade, que les Toscans leur avoient dressée prés de la riviére de Cremera : mais par bonheur il en resta un à Rome à-cause de son bas âge, qui fit revivre cête race.

k Jeux instituez en l'honneur de la Mére des Dieux, apellée par les Romains, *Magna Mater*. Cête Déesse fut aportée à Rome du tems de Scipion Nasica, qui, pour avoir été declaré le plus saint homme de la ville, eut l'honneur de la loger quelque tems. Ces jeux furent apellez *Mégaléfiens*, à-cause d'un temple qu'elle avoit à Pessinunte en Grece, apellé *Megalesion* ; & se célébroient tous les ans au mois d'Avril.

à Rome, étant morte subitement à Brindes, on lui avoit trouvé du poison caché dans les frisons de ses cheveux, sans qu'il parût sur son corps aucune marque de s'être empoisonnée *1*.

VIII. Mais Pison, aprés avoir dépêché son fils à Rome, avec des instructions, pour disposer l'esprit du Prince en sa faveur, va trouver Drusus, de qui il atendoit plus de protection, pour l'avoir défait d'un rival; que de haine, pour lui avoir ôté un frére *1*. Tibére, pour montrer, qu'il n'étoit point prévenu contre Pison, reçut honnêtement son fils, & lui fit les presens, qu'il avoit acoutumé de faire aux enfans de qualité. Drusus dit à Pison, que si tout ce qu'on disoit étoit véritable, il ne pouroit refuser à sa douleur d'être le premier à poursuivre la vangence *2*; mais qu'il

Réflexions Politiques.

1 Le plus dangereux de tous les poisons est celui qui fait son éfet sans laisser aucune marque visible de l'empoisonnement. C'est pour cela, qu'il fut impossible de prouver que Germanicus eût été empoisonné. Toute la preuve rouloit sur le commerce, que Plancine avoit eu avec Martine. Le Journal du regne d'Henri III. parle d'un Valet de chambre du Duc d'Alençon, nommé Blondel, qui fut acusé d'avoir empoisonné son Maître, & fut apliqué plusieurs fois à la question, quoiqu'il n'y eût point d'autre preuve contre lui, que celle du soupçon, fondé sur ce qu'il avoit été auparavant domestique du Cardinal de Birague, qui, selon le témoignage de l'Amiral de Coligny, disoit aux Rois Charles IX. & Henri III. qu'ils ne viendroient jamais à bout de leurs ennemis, que par le secours des Cuisiniers. *Voi la Réflexion 2. du chap. 75. du livre 2.*

1 Les Princes sont bien aises de trouver des gens, qui leur ouvrent le chemin à la succession des Etats; mais quand on leur rend ce service par la voie de l'empoisonnement, ou du meurtre, ils se gardent bien, s'ils sont sages, d'en témoigner jamais aucune reconnoissance, particuliérement, lorsqu'ils n'ont aucune part au crime. En ces sortes d'afaires, c'est être complice, que d'être reconnoissant; & c'est une marque de prudence & d'équité, que d'être ingrat.

2 Il importe extrémement aux Princes de vanger la mort de leur prédécesseur assassiné, ou empoisonné; car il n'y a point d'autre moïen d'assûrer leur vie, que de faire en sorte, qu'il ne se voie point d'exemple de l'impunité de ceux, qui ont procuré la mort à leur Prince. Ne point vanger celle du Prince, à qui l'on succéde, c'est aprendre au peuple, & aux mécontens, que la conspiration peut quelquefois être reconnüe pour juste & raisonnable, puisqu'on la laisse quelquefois impunie. Opinion, à laquelle les Princes doivent être soigneux de fermer toutes les portes. Claudius fit mourir Chereas & Lupus, qui avoient tué Caligula, quoique ce meurtre lui eût servi de degré pour monter à l'Empire. Domitien punit de même Epafrodite, seulement, pour avoir aidé à se tuer à Néron, qui d'ailleurs étoit proscrit par un arrest du Sénat. Nerva, au contraire, s'exposa lui-même à la fureur des soldats, pour ne leur avoir pas voulu livrer les meurtriers de Domitien. Danger, dont il ne fut garanti, que par l'adoption qu'il fit de Trajan. Enfin, ç'a été de tout tems une maxime inviolable parmi les Princes, de ne pardonner jamais, ni à ceux qui ont tué leur prédécesseur, ni même à ceux, qui ont versé le sang de quelque Prince étranger que ce puisse être. Quoiqu'Albert, Duc d'Autriche, eût été élû Roi des Romains du vivant de l'Empereur Adolfe de Nassau, & qu'aprés la mort d'Adolfe,

souhaitoit que tout cela se trouvât faux; & que la mort de Germanicus ne fût funeste à personne *3*. Il lui dit cela publiquement, & fuïant de lui parler en secret: & l'on ne doutoit point que ce ne fût par l'ordre de Tibére, dautant que Drusus étoit trop jeune & trop simple, pour inventer de son chef des ruses de vieillard *4*.

IX. Pison aïant traversé la mer Adriatique, & laissé ses vaisseaux à Ancone, vint par le Picen *l*, & de là par la voie Flaminie *m*, joindre une légion, qui retournoit de la Pannonie à Rome, pour aler de là en garnison en Afrique. Mais parce que le bruit courut, qu'*il avoit eu dessein de corrompre* les soldats par le chemin, en s'entretenant souvent avec eux *1*;

RE'FLEXIONS POLITIQUES. qu'il tua dans un combat singulier, il eût fait confirmer son élection, ou plutôt fait procéder à une toute nouvelle; quelques Electeurs, & plusieurs Princes de l'Empire, ne laissérent pas, depuis, de former une plainte contre lui, devant l'Electeur Palatin, par laquelle ils prétendoient faire casser & annuller céte seconde élection, comme d'un homme, qui aïant tué son prédécesseur, étoit incapable & indigne de lui succéder. Oxenstiern dans son livre *de Ratione status*, *cap.* 5. *partis* 1.

3 Il sied toujours bien à un Prince de parler humainement aux personnes acusées, qui se justifient, quoiqu'il sache même, qu'elles sont criminelles; de peur que, s'il en usoit autrement, on ne crût, que sa passion, ou sa haine particuliére, fût la vraie cause de leur condannation.

4 Un Prince, qui se donne la peine d'instruire lui-même son fils, ne tarde guére à le rendre habile-homme; car le disciple est plus docile, à-cause du respect que lui imprime la majesté du maître; & le maître plus soigneux, à-cause de l'intérêt qu'il prend à l'éducation du disciple. Patercule semble atribuer toute l'habileté de Tibére aux divins préceptes d'Auguste: *Innutritus cœlestium præceptorum disciplinis. Hist.* 2. Cabrera dit, que Charle-quint étant de retour en Espagne, aprés sa démission, eut la pensée de se charger du soin de l'éducation de Don Carlos, Prince d'Espagne, qui ne respectoit ni Gouverneurs, ni Précepteurs; mais que son peu de santé l'en empêcha. Peutêtre aussi, changea-t-il d'avis, pour n'être pas obligé d'aprendre à son petit-fils des maximes politiques, qu'il est dangereux d'enseigner à un méchant esprit, tel qu'étoit Don Carlos. Diégo de Mendoça dit, que c'est la coûtume des Ponces de Leon de mener eux-mêmes leurs enfans à la guerre, & de leur servir de maîtres en tout ce qui est de leur éducation. [Les Ponces, autrefois Ducs de Cadiz, aujourdui Ducs d'Arcos, ont le Grandat héréditaire & permanent dans leur famille, ainsi que les Guzmans, Ducs de Medina-Sidonia, leurs rivaux. Ces deux Maisons sont distinguées des autres Grans originaires, en ce que de douze familles, qui possédent cet honneur, il n'y a encore que les Guzmans & les Ponces, que le Roi d'Espagne ait nommez & reconnus pour tels.] *Chap.* 9. *&* 14. *du livre* 4. *de la Guerre de Grenade.*

1 Quand un Grand est suspect au Prince, ou qu'il est actuellement recherché de quelque crime d'Etat, il ne peut faire une plus grande imprudence, que d'entrer en

NOTES HISTORIQUES.

l Aujourdui la Marche d'Ancone.

m C'est un des grans chemins de Rome.

si-tôt qu'il fut arivé à Narni *, il s'embarqua sur le Nar, soit pour éviter les soupçons, ou parce que ceux, qui craignent, sont toujours dans l'incertitude. Mais la faute qu'il fit de venir aborder en plein jour au tombeau des Cesars, à la vüe de tout un peuple, qui bordoit le Tibre, irrita encore davantage les esprits, dautant que lui & Plancine entrérent avec un visage joïeux; lui, acompagné de grand nombre de domestiques; & elle, de quantité de femmes à sa suite. Leur maison, qui regardoit sur la grand' place, ornée au dehors de lauriers & de guirlandes, le festin, & les réjoüissances, qui s'y firent, sans que rien fût secret, à-cause de la situation & de l'aparence du lieu, furent aussi des éguillons, qui provoquérent l'envie 2.

X. Le lendemain, Fulcinius Trio acusa Pison devant les Consuls; mais Vitellius, Veranius, & les autres compagnons du voïage de Germanicus, soûtenoient, que Trion n'avoit pas droit d'intervenir dans céte Cause, & que, *pour eux*, sans se rendre acusateurs, ils ne feroient que raporter, comme têmoins, les derniéres volontez du défunt. Trion se désista de sa prétention, & se contenta d'obtenir la permission de rechercher toute la vie de l'acusé. L'Empereur fut prié de prendre connoissance de l'afaire, & Pison y consentoit volontiers, dans la crainte qu'il avoit de passer par les mains du peuple, ou du Sénat, tous deux trop afectionnez à la Maison de Germani-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

commerce avec les gens de guerre; sur-tout s'il a eu auparavant du crédit parmi eux. Ainsi, Pison, qui avoit été apellé le *Pére des légions* en Sirie, & qui, depuis, avoit été acusé par le Sénateur Sentius de vouloir alumer une guerre civile dans la Province, aprés qu'il en eût perdu le Gouvernement: Pison, dis-je, augmentoit le soupçon du crime, dont Sentius l'acusoit, en vivant familiérement avec la légion, qui retournoit à Rome.

2 La pompe, le faste, les festins, & les réjoüissances, sont imputez comme autant de nouveaux crimes, à un homme, qui est apellé en Justice pour des crimes d'Etat; car c'est proprement braver le Prince & les loix, en montrant, qu'on ne les craint pas. Véritablement, Tibére étoit joïeux de la mort de Germanicus, mais il en fesoit le triste. Pison devoit donc s'abstenir d'entrer à Rome avec éclat, de montrer un visage content, & de faire, dans sa maison, des magnificences, qui attirant les yeux du peuple, ne servoient qu'à réveiller l'indignation publique, par la comparaison qu'on fesoit de toutes ces réjoüissances, avec le silence, la tristesse, & le deüil, qui regnoient dans la Maison d'Agrippine. Cabrera dit, que la magnificence avec laquelle Antoine Perez continuoit de vivre, pendant que la femme & les enfans du Secretaire Juan Escovedo, qu'il avoit fait assassiner, poursuivoient la vangence de sa mort, irrita si fort les esprits, que Filippe II. fut enfin contraint de l'abandonner à la Justice, qui ne manqua pas de le traiter à toute rigueur.

NOTES HISTORIQUES.

* Ville de l'Umbrie.

cus; au-lieu qu'il savoit, que Tibére ne se laissoit point aler aux bruits de ville; & que sa mére avoit concerté avec lui les ordres secrets, *qu'elle avoit donnez à Plancine.* Outre que la vérité se discerne mieux par un Juge seul, que par une assemblée *r*, où la haine & l'envie ont un grand pouvoir. Tibére n'ignoroit pas l'importance de céte afaire, ni les calomnies, dont on le déchiroit. Aprés donc avoir oüi, en présence de quelques-uns de ses confidens, les plaintes des acusateurs, & les réponses de l'acusé, il renvoïa tout au Sénat.

XI. Cependant, Drusus retournant de l'Illirie rentra dans Rome sans pompe, remétant à un autre tems le petit trionfe, que le Sénat lui avoit décerné pour les exploits de l'esté précédent, *dont le principal étoit* la réduction de Maroboduus. Aprés cela, Pison demandant pour Avocats T. Arruntius, Fulcinius, Asinius Gallus, Eserninus Marcellus, & Sextus Pompeïus, & ceux-ci s'excusant *r* sur divers prétextes; on lui donna M. Lepidus, Lucius Piso, & Liveneïus Regulus; toute la ville atendant avec impatience, quelle seroit la fidélité des amis *o* de Germanicus, & la résolution du criminel, & si Tibére cacheroit, ou découvriroit ses sentimens. Car le peuple n'avoit jamais montré plus de soupçon, ni pris plus de liberté de murmurer contre le Prince.

XII. Le jour que se tint la premiére audience, Tibére fit un discours bien étudié, & dit, » Que Pison avoit été l'ami & le Lieutenant » d'Auguste, & que ce n'étoit pas moins par » l'avis du Sénat *r*, que par le sien, qu'il avoit » été envoïé avec Germanicus, pour gouver- » ner l'Orient : Qu'il s'agissoit d'examiner sans » prévention, s'il étoit vrai qu'il eût irrité le » défunt par des contestations, & par des

RE'FLEXIONS POLITIQUES

r La diversité des humeurs & des intérets de ceux, qui composent une assemblée, ouvre la porte à toutes les passions, parmi lesquelles il est impossible de discerner la vérité d'avec le mensonge, qui a toujours la prévention pour Avocat.

r Un criminel, dont tout un peuple demande la mort, avec menaces de le métre en piéces, s'il est absous par les Juges, trouve dificilement des Avocats, qui osent entreprendre sa défense. Souvent, l'on trouve moïen de se métre à couvert de la colére du Prince, mais il arive rarement de se garantir de celle du peuple.

r Quand le Prince a choisi quelque Gouverneur, ou quelque autre Oficier, dont l'administration vient à être recherchée pour des crimes capitaux, d'ordinaire il en veut partager le blâme avec son Conseil. Il semble même, que Tibére veüille faire croire ici, que le motif pour lequel il avoit envoïé Pison Gouverneur en Sirie, étoit pour se conformer au choix d'Auguste, qui avoit honoré Pison de son amitié, & de divers emplois, dont il s'étoit bien aquité.

NOTES HISTORIQUES.

o C'est qu'ils avoient promis à Germanicus moribond, de perdre la vie plutôt que de laisser sa mort impunie, comme le dit Tacite vers la fin du second livre des Annales.

» désobéïssances, & qu'il se fût réjoüi de sa » mort, ou qu'il en fût l'auteur. Car, *disoit-* » *il*, si le Lieutenant de mon fils a passé les » bornes de sa charge, a désobéi à son Gé- » néral, s'est réjoüi de sa mort, & de ma dou- » leur; je le bannirai de ma maison, & me » vangerai de lui comme pére-de-famille, & » non point comme Prince 2. Mais s'il se » trouve coupable d'un crime, qui mérite » d'être puni pour la mort du moindre des » hommes, vangez-vous, Messieurs, vangez » les enfans de Germanicus, & leur aïeul. » Mais sur-tout n'oubliez pas d'éxaminer, s'il » a corrompu la discipline militaire; s'il a tâ- » ché de gagner l'afection des soldats, pour » s'en servir à quelque entreprise; s'il a em- » ploïé la voie des armes, pour rentrer dans » la Province; ou si ce n'est point une in- » vention, ou une éxagération de ses acusa- » teurs 3, lesquels je suis fâché de voir » procéder avec trop de chaleur. Car à » quel dessein dépoüiller le corps de Ger- » manicus, & l'exposer tout nud aux » yeux & au manîment du peuple? Pour- » quoi publier jusque dans les païs étran- » gers, qu'il a été empoisonné, si cela est » encore incertain, & à vérifier? Je pleure » mon fils, & le pleurerai toujours; mais je » n'empêche point que l'acusé ne dise tout ce » qui peut servir à sa justification 4, sans épar- » gner même le défunt, s'il a fait quelque » faute. Que mon intérêt, Messieurs, ne vous » fasse point recevoir des acusations pour des » crimes. Que ceux, que la parenté, l'amitié, » ou la reconnoissance, ont donnez à Pison » pour Avocats, ne craignent point de le se- » courir dans le danger où il est, avec toute » leur éloquence, & toute leur industrie. J'ex- » horte ses acusateurs à travailler de leur côté » avec le même courage. Tout ce que nous » acorderons au delà des loix à la mémoire » de Germanicus, est que céte Cause sera

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

2 Il y a bien de la diférence entre les ofenses faites à la personne, ou à la majesté du Prince: le Prince peut pardonner les premiéres, mais il ne doit jamais laisser impunies les secondes, qui tirent toujours à des conséquences dangereuses pour l'Etat. Car ce seroit, comme dit tres-bien le grand Cardinal de Richelieu, une fausse clémence, plus dangereuse, que la cruauté même. *Chap. 5. de la seconde partie de son Testament Politique.*

3 Lorsqu'un Prince met un Grand entre les mains de la Justice, & qu'il y a assez de quoi lui faire son procés, il est de sa prudence & de son honneur, de commander aux Juges de ne se point amuser à l'éxamen des crimes incertains & douteux, dont le coupable est acusé, pour montrer qu'il agit sans passion, & qu'il veut qu'on procéde par la seule autorité des loix.

4 Le Prince a deux sortes de devoirs à remplir, ceux de la Nature envers ses enfans; & ceux de la Principauté envers ses Sujets. Comme il est le pére commun des uns & des autres, il doit tenir la balance égale entr'eux, & laisser agir les loix, sur-tout lorsqu'il est question de vanger la mort, ou les querelles des premiers.

jugée

» jugée par le Sénat, au-lieu d'aler devant les Juges ordinaires; car » nous voulons que tout le reste se fasse dans les formes acoûtu- » mées. *Enfin, Messieurs, je vous prie*, de n'avoir point d'égard » ni aux larmes de Drusus, ni à mon afliction, ni aux mauvais bruits » qu'on seme contre nous.

XIII. Il fut ordonné, que les acusateurs auroient deux jours pour parler; & l'acusé trois pour répondre, & six entre-deux pour s'y préparer. Fulcinius commença par une déduction de choses vieilles, & qui n'apartenoient point au fait, acusant Pison d'avoir malversé autrefois en Espagne; chose, dont la conviction même ne sufisoit pas pour le condanner, s'il se justifioit du reste; ni la réfutation pour l'absoudre, s'il se trouvoit coupable des crimes nouveaux, dont on le chargeoit. Serveüs, Veranius, & Vitellius, continuérent l'acusation avec même ardeur, mais le dernier, avec plus d'éloquence, disant, qu'en haine de Germanicus, & par un desir d'introduire quelque nouveauté, Pison avoit corrompu le commun des soldats, par tant d'indulgence & de licence, aux dépens même des Alliez, que tous les scélérats l'apelloient le Pére des légions: Qu'au contraire, il avoit cruellement traité les meilleurs Oficiers, & sur-tout les amis & les domestiques de Germanicus, lequel il avoit fait mourir ensuite par les charmes & par le poison; têmoin les sacrifices déréstables, que lui, & Plancine avoient faits, *en réjoüissance de sa mort* p: Qu'il avoit pris les armes contre la République, &, que pour le faire venir en Justice, il avoit falu lui dônner bataille.

On, & l'acusé neuf, six pour se préparer, & trois pour répondre.

XIV. La défense fut chancelante; car on ne pouvoit nier la licence donnée aux soldats, les outrages faits au Général, ni les excés commis dans la Province, par les méchans, *qu'il protégeoit*. Mais il satisfit, ce semble, à l'acusation du poison, qui véritablement n'étoit pas bien prouvée 1. Car de dire, qu'il avoit empoisonné les viandes, en y touchant, un jour qu'il étoit à la table de Germanicus, & dans une place au dessus de lui; cela paroissoit absurde, n'y aïant nulle aparence, que Pison l'eût osé faire à la vüe de tant de valets, & de tant d'assistans, & sous les yeux même de Germanicus. Aussi deman-

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 Pour le poison, dit Patin, on en dit toujours autant à la mort des Princes, dont on fait souvent mistére & finesse. *Létre 69.* Comme si, dit Strada, ce leur étoit un déshonneur de mourir de mort naturelle, à-cause de l'égalité qu'il sembleroit y avoir entr'eux & les particuliers. *Livre 2. de la seconde décade de sa Guerre de Flandre.*

NOTES HISTORIQUES.

p Voi le chap. 76. du livre 2.

doit-il que ses domestiques, & ceux du Prince, qui avoient servi à table, *ce jour-là*, fussent apliquez à la question. Mais les Juges étoient inéxorables 2, & tous par des motifs diférens; l'Empereur, à-cause de la guerre émüe dans la Province; le Sénat, pour être trop prévenu du soupçon, que Germanicus n'étoit pas mort de maladie naturelle. *Quelques-uns vouloient obliger Pison à montrer les lêtres, que ses amis lui avoient écrites de Rome, durant son sejour en Sirie, mais Tibère ne s'y exposoit pas moins, que Pison même q.* Dans le même tems, on entendoit le peuple crier à la porte du Sénat, que si Pison étoit renvoïé absous, il n'échaperoit pas de leurs mains 3; & ses statües se traînoient déja aux Gémonies r, lorsque Tibère commanda de les remétre en leur place. Pison étant donc rentré dans sa litiére, fut reconduit en sa maison par le Chef d'une cohorte prétorienne, ce qui fut interprété diféremmment, les uns disant, que c'étoit pour le garantir de la fureur du peuple; & les autres, pour lui annoncer la mort.

XV. La haine n'étoit pas moindre contre Plancine, mais sa faveur étoit plus grande 1; &, par céte raison, l'on doutoit, si Tibère

Ou, Plancine n'étoit pas moins haïe, mais elle avoit plus de faveur.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

2 En matiére de crime d'Etat, dit Monsieur de Richelieu, il faut fermer la porte à la pitié, & mépriser les plaintes des personnes intéressées. Estre rigoureux envers les particuliers, qui méprisent les loix & les ordres d'un Etat, c'est être bon pour le public, contre lequel le Prince ne sauroit commétre un plus grand crime, que d'user d'indulgence envers ceux, qui les violent. *Chap. 5. de la seconde partie de son Testament Politique:*

3 Le Prince ne doit jamais soufrir, que le peuple prenne connoissance des afaires des Criminels d'Etat, ni qu'il éxamine, si les Juges, qu'on leur a donnez, doivent les absoudre, ou les condanner. Si céte porte étoit une fois ouverte, le peuple seroit le maître de tous les jugemens par le moïen des séditions qu'il exciteroit en faveur de ceux qu'il voudroit sauver; ou pour obtenir la mort des Ministres, & des Oficiers publics, qui lui seroient odieux.

1 C'est une fatalité, qui regne dans tous les Etats monarchiques, que plus un Ministre est haï du peuple, plus il est aimé du Prince; & que la haine populaire sert de sauvegarde à des personnes, que le Prince, informé de leur conduite, abandonneroit volontiers, si ce n'étoit pas pour contenter la passion de la Commune. C'est pour cela qu'on a vû souvent des Ministres, & des Favoris, fleurir & prospérer, lorsque le peuple crioit & fulminoit contre eux; & tomber du faîte de la grandeur, dans le tems, que le peuple sembloit être las de les haïr & de les ofenser.

NOTES HISTORIQVES.

q C'est ainsi que Freinshemius remplit une lacune, qui est dans le latin, où il y a deux lignes, qui n'ont point de sens. *In Paraphrasi Corneliana.*

r C'étoit un lieu patibulaire, où l'on exposoit les corps des supliciez, mais seulement de ceux, qui avoient été condamnez pour des crimes d'Etat, ou de leze-majesté. De ce lieu, où l'on montoit par des degrez, & que l'on apelloit pour cela *les Echelles Gemonies*, on jetoit de haut en bas les statües des criminels. Ce gibet étoit au Mont Aventin.

oseroit la métre en Justice 2. Tant qu'il y eut quelque espérance pour Pison, elle lui protesta de vouloir être la compagne de sa fortune, & même de sa mort, si le sort le vouloit ainsi: mais si-tôt qu'elle eut obtenu sa grace par la protection sécréte de l'Impératrice, elle commença peu à peu à se retirer de son mari 3, & à se défendre séparément; ce que Pison prit pour un signe assûré de sa mort. Doutant, s'il devoit tenter encore la compassion des Juges, il y est exhorté par ses enfans, & de ce pas il retourne au Sénat. Il y trouve l'acusation recommencée, les Juges fort animez contre lui, & tout conspirant à sa perte. Mais rien ne l'éfraïa davantage, que la contenance de Tibére, qui lui parut sans pitié, sans colére, roide, insensible, inébranlable. Il se fit donc remener en sa maison, comme si ç'eût été pour travailler encore à sa défense. Il écrivit à Tibére une létre fort courte, qu'il donna cachetée à un afranchi, & puis il emploïa quelque tems aux fonctions corporelles, qu'il fit à son ordinaire. Enfin, sa femme étant sortie de sa chambre, sur la fin de la nuit, il fit fermer les portes, &, le jour venu, on le trouva égorgé, & son poignard à terre.

XVI. Je me souviens d'avoir oüi dire à des vieillards, qu'on lui avoit vû souvent dans les mains des papiers, qu'il n'avoit point montrez, lesquels, à ce que disoient ses amis, étoient des létres de Tibére, & des ordres *secrets* contre Germanicus, que Sejan l'avoit empêché de produire en plein Sénat, en lui donnant de vaines espérances. Ils disoient encore, qu'il ne s'étoit pas tué lui-même, & que Tibére lui avoit envoïé un éxécuteur. Je n'assûrerai ni l'un, ni l'autre 1, mais

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

2 Rien n'est plus honteux à un Prince, que de laisser croître le crédit, ou le pouvoir d'un Grand, à tel point qu'il soit obligé de dissimuler ses fautes, jusqu'à n'oser le métre entre les mains de la Justice pour des crimes d'Etat.

3 On sacrifie tout à l'amour de la vie, &, comme dit Antoine Perez, il n'y a plus d'amitié véritable qu'entre l'ame & le corps, qui ne veulent jamais se séparer. Il y a assez de femmes, qui font à leurs maris toutes les promesses, que Plancine fesoit à Pison, mais il ne s'en voit aucune qui les tienne: elles sont leurs compagnes inséparables dans la bonne fortune, mais bien loin d'être leur reconfort dans la mauvaise, elles deviennent souvent leurs fleaux. Heureux mille fois qui en trouve une bonne!

1 Un Historien ne peut jamais être trop scrupuleux, quand il est question de raconter des actions, que les Princes ont faites en secret. La demangeaison, qu'ont plusieurs Ecrivains d'aprofondir les secrets des Princes, & de rafiner sur les mémoires, qu'on leur communique, ne sert pas toujours à leur donner de la réputation dans le monde; car si d'un côté ils y passent pour subtils & pour pénétrans, de l'autre, on doute fort, qu'ils soient fidéles & véritables. C'est ce qui est arivé à un de nos Historiografes, qui à force de vouloir *s'élever au dessus du vulgaire, & de tâcher d'aprocher des anciens*, & principalement de Tacite, dont il se pique d'être un rejeton, est tombé comme un autre Icare. Il y a des Ecrivains, dit Strada, qui

aussi, je n'ai pas dû taire ce que m'ont raconté des personnes *2*, qui ont vécu jusqu'au tems de ma jeunesse. Tibére, témoignant de la compassion, dit, dans le Sénat, que Pison avoit cherché à le charger de toute la haine. *ſ* **** Il fit beaucoup de questions à son afranchi, pour savoir les particularitez de sa mort; & cet homme aïant répondu à toutes ses demandes, aux unes, avec jugement; aux autres, avec embaras *3*; il fit lecture de la létre de Pison, qui contenoit à peu prés ces termes: » Puisque la vérité, ni mon innocence, » ne trouvent point de place parmi les calomnies de mes ennemis, j'ateste les Dieux immortels, que je n'ai jamais manqué de fidélité envers toi, ni de respect envers ta mére. » C'est-pourquoi, je vous prie tous deux d'acorder vôtre protection à mes enfans, dont

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

font gloire de publier les choses les plus cachées & les plus atroces, & qui négligent les communes. Comparables à ces voleurs, qui passent les maisons ouvertes, & qui ne s'adressent qu'à celles, qui sont bien fermées. *Livre ...de la seconde Décade.*

2 Il y a des particularitez curieuses, qu'un Historien ne doit pas ométre, quoiqu'elles soient dificiles à croire, & que personne ne les ait encore écrites, quand il les sait de personnes dignes de foi, pour avoir eu quelque part à ces événemens, ou pour en avoir vû des mémoires secrets. Les Historiens, dit Commines, laissent plusieurs choses, ou ne les savent pas quelquefois dans la vérité: mais pour moi, je ne veux parler de chose, qui ne soit vraie, & que je n'aie vüe, ou sûe de si grans personages, qu'ils soient dignes d'être crûs. *Et dans un autre endroit:* Bien que je ne fusse point sur les lieux, où ces choses se fesoient, je les sûs néanmoins par ce qu'on raportoit au Roi, & par les létres qu'on lui écrivoit, lesquelles je voïois souvent, pour en faire les réponses par son commandement. *Chap. 13. du livre 5. & 4. du livre 6.* Quand Strada parle de l'aparition du Colonel Pedro de Paz à son Regiment dans un combat prés d'Anvers, il cite Delrio pour son garant, & dit qu'aprés le témoignage d'un homme de si grand poids, il croiroit faire tort à la postérité, s'il lui déroboit la connoissance d'un événement si singulier, & raconté avec serment par quantité d'Oficiers, qui étoient à ce combat. *Livre 6. de la seconde Décade.* La Préface des Mémoires de M. Aubery du Maurier est une des meilleures piéces qu'on nous ait données depuis longtems, & je préférerois un point d'histoire comme celui de la mort de la Reine d'Ecosse, qu'il dit avoir apris de son pére, qui le tenoit de la propre bouche du Chancelier de Belliévre, à toutes les histoires, que nous donne un homme, qui écrit sur des manuscrits & sur des mémoires invisibles.

3 Il n'y a rien de plus dificile, que de répondre juste aux fréquentes interrogations des Princes; les plus habiles gens y sont fort embarassez, à plus forte raison, ceux, qui paroissent pour la premiére fois devant un Prince, qui a un air de majesté sévére, comme Tibére, dont le visage étoit aussi ambigu que ses paroles. *Tiberii sermone, vultu, adrogantibus & obscuris.* Ann. 1.

NOTES HISTORIQUES.

ſ Il manque ici quelque chose.

» l'un n'a point eu de part à mes afaires, » puisqu'il a toujours été à Rome ; & l'autre » s'est oposé, par remontrances, à mon retour » en Sirie. Ah ! plût aux Dieux, que la vieil- » lesse du pére eût cedé céte fois à la jeunesse » du fils ! C'est encore ce qui m'oblige à te » prier plus instamment de ne point méler » l'innocent avec le coupable. Je te conjure » donc d'avoir pitié de mon pauvre fils, par » quarante-cinq ans de service, par nôtre » commun Consulat *t* ; par le souvenir d'Au- » guste, qui m'aimoit ; & par compassion pour » un ami, qui ne te poura plus rien deman- » der. Il ne disoit rien de Plancine.

XVII. Tibére déchargea le jeune Pison du crime de la guerre civile, un fils n'aïant pas pû désobéïr à son pére *1*. Il parla en même tems de la noblesse de la Maison Calpurnia *u*, & déplora le malheur du pére, quoiqu'il fût tres-digne de punition *2*. Aprés cela, il demanda la grace de Plancine, honteux de faire une demande, qui le fesoit passer pour complice *x* ; mais aléguant pour excuse les

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Comme il est certain, que la qualité de pére ne peut jamais métre en droit de rien commander à ses enfans, au préjudice de l'Etat ; de même les enfans, qui sont en âge de bien connoître ce qu'ils font, ne sont pas plus éxemts de crime, que leur pére, quand ils lui obéïssent dans une révolte manifeste contre le Prince ; soit qu'ils le fassent volontairement, ou par contrainte. Autrement, le devoir de l'obéïssance filiale serviroit de prétexte à la rebellion. Or puisque le jeune Pison dissuadoit son pére de retourner en Sirie, lui remontrant, qu'il aloit alumer une guerre civile dans l'Orient ; il est évident, qu'il savoit de quelle conséquence étoit céte afaire, & qu'il y voïoit aussi clair, que son pére. Et d'ailleurs, il paroît assez par la létre du pére à l'Empereur, qu'il ne croïoit pas lui-même, que son fils fût tout-à-fait innocent, comme véritablement il ne l'étoit pas ; puisqu'au témoignage de Tacite, il fut aussi ardent à faire la guerre, lorsqu'elle fut commencée, qu'il avoit été ferme à la déconseiller. *Haud ignavo ad ministeria belli juvene Pisone, quanquam suscipiendum bellum abnuisset.* Ann. 2.

2 Quoique les Princes soient obligez de punir les crimes, il leur sied bien néanmoins de plaindre le malheur des personnes, qui les ont commis. Aprés s'étre aquitez du devoir de Prince, qui est de faire bonne justice, sans avoir nul égard à la qualité des coupables, il est de l'humanité de donner quelque chose à la compassion, sur-tout lorsque ce sont des Grans, ou des personnes, qui ont rendu auparavant quelque service à l'Etat. Je ne vois point, que ceux, qui lisent la Vie de Sixte-quint, aprouvent, ni même excusent, en aucune maniére, ce zele outré, qui lui fesoit dire, aprés avoir regardé l'éxécution d'un Gentilhomme Espagnol pendu devant ses fenêtres, que céte justice étoit une sausse, qui le feroit dîner de meilleur apêtit. *Leti livre 2. de la seconde partie de sa Vie.*

NOTES HISTORIQUES.

t En l'an de Rome 746. ou 747.

u D'où les Pisons tiroient leur origine.

x Il y a dans le latin, *cum pudore & flagitio*, par où Tacite veut marquer, que céte demande étoit non seulement honteuse, mais encore criminelle ; ce que les traducteurs François, Espa-

priéres de sa mére, contre qui tous les gens-de-bien murmuroient secrétement. » Quoi, » disoit-on, il est donc permis à une mére de » voir la meurtriére de son fils, de traiter avec » elle, de l'enlever à la justice ? On refuse » donc à Germanicus seul ce que les loix » acordent à tous les Ci-» toïens? Vitellius & Ve-» ranius ont poursuivi » Plancine en justice, & » l'Empereur & sa mére l'ont défendüe ! Que » reste-t-il à céte femme, aprés avoir emploïé » si heureusement le poison & les sortiléges, » que de s'en servir contre Agrippine & ses » enfans, pour soûler du sang de céte mal-» heureuse famille ce digne oncle & céte gé-» néreuse aïeule 3 ? Durant deux jours, on fit semblant de travailler à ce procés, Tibére exhortant les enfans de Pison à la défense de leur mére. Et comme personne ne se presentoit pour répondre aux acusateurs & aux têmoins, qui déclamoient à l'envi contre elle, la haine fesoit place à la compassion. Aurelius Cotta, qui opina le premier, (car lorsque l'Empereur raportoit, les Consuls parloient les premiers ; *au-lieu que d'ordinaire ils recüeilloient les avis*) dit, qu'il faloit raïer des Fastes le nom de Pison, confisquer une partie de ses biens, & donner l'autre à son jeune fils, à la charge de changer le nom de Cneïus ; ajoûtant, que l'aîné seroit dégradé de tous honneurs 4, & relegué pour dix ans, avec 125000. mille écus qu'on lui donneroit pour vivre : &

On, Vitellius & Veranius ont poursuivi la vangence de sa mort, & l'Empereur & sa mére ont protégé celle qui l'a tué !

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

3 Comme les Historiens ne doivent pas aprouver les jugemens sinistres, que le peuple fait du Prince, ou des Grans, ils doivent encore moins les passer sous silence ; car la fin pour laquelle ils écrivent, est de donner des exemples, par où les hommes puissent connoître le bien & le mal, & éviter les choses, que l'envie & la médisance peuvent mal interpréter.

4 Les Juges doivent toujours opiner selon la sévérité des loix ; car ce n'est pas à eux à faire grace, mais au Prince. L'avis du Consul Cotta étoit rigoureux, mais il étoit conforme aux loix, dont le principal but est d'imprimer la terreur aux méchans. Ajoûtez à cela, que les Princes aiment, que les Juges soient sévéres, afin que, s'il leur plaît d'user de clémence, les criminels leur en soient plus obligez. Cependant, il ne faut pas, que les Juges passent jamais les bornes, qui leur sont prescrites par leur conscience ; & la complaisance pour le Prince ne doit aler tout au plus qu'à ce qu'éxige absolument la rigueur de la loi. Car c'est une témérité, & tout ensemble une injustice, que de condanner un criminel, quel qu'il soit, à plus que son crime ne mérite, sur l'opinion qu'on a, que le Prince modérera la sentence.

NOTES HISTORIQUES.

gnols, & Italiens, n'ont point rendu. Or j'ai voulu exprimer par le mot de, *complice*, celui de, *flagitio*, parce que cela quadre parfaitement à ce que Tacite a dit auparavant, *conscientia matris innexum esse*, que Tibére étoit du secret de sa mére, à l'égard des ordres, qu'elle avoit donnez à Plancine.

que la grace de Plancine seroit acordée aux priéres de l'Impératrice.

XVIII. Tibére modéra beaucoup cet avis, ne voulant pas, que le nom de Pison fût raïé des Fastes *1*, puisqu'on y laissoit bien celui de Marc-Antoine, qui avoit fait la guerre à sa patrie; & celui de Julus Antonius, qui avoit corrompu la fille d'Auguste. Et quant au fils-aîné de Pison, il le délivra de toute ignominie, & lui laissa tous les biens de son pére; car il résistoit assez constamment aux tentations de l'avarice, comme j'ai dit plusieurs fois; & la honte d'avoir fait absoudre Plancine le rendoit alors encore plus humain. Il rejeta aussi les avis de Valerius Messalinus & de Cecina Severus, dont l'un vouloit, qu'on mît une statüe d'or dans le temple de Mars le Vangeur; & l'autre, qu'on dressât un autel à la Vangence; disant, que ces ofrandes se fesoient pour conserver la mémoire des victoires gagnées sur les Etrangers; au-lieu qu'il faloit ensevelir les malheurs domestiques dans l'oubli. Et sur ce que Messalinus avoit ajoûté, qu'on feroit des remercimens à Tibére, à Livia, à Antonia, à Agrippine, & à Drusus, pour avoir vangé la mort de Germanicus, L. Asprenas lui demanda devant tout le Sénat, s'il avoit oublié Claudius à dessein: ce qui fut cause, que le nom de Claudius fut incontinent écrit avec les autres. Pour moi, plus je lis d'histoires, anciennes ou modernes, plus je découvre la vanité des choses du monde, & les égaremens de la prudence humaine. Car la renommée, les souhaits du peuple, & la vénération des Courtisans, prometoient l'Empire à tout autre, qu'à celui, à qui la Fortune le destinoit *2*.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Il est de la prudence du Prince de retrancher des arrêts de mort portez contre les Grans les notes d'infamie, qui flétrissent l'honneur de leur famille. Filippe II. aprenant les circonstances du crime de Gonçalo Pizarro, qui avoit été décapité sous le regne de Charle-quint, pour avoir voulu s'installer dans le Gouvernement du Perou, dont son frére avoit fait la conquête, mais sans avoir jamais consenti au titre de Roi, que ceux du païs lui avoient ofert; déclara par un acte signé de sa main, que Gonçalo n'avoit point été traître, quoiqu'il eût été condanné comme tel, commandant, que ce nom fût éfacé de toutes les Histoires, où on l'auroit apellé ainsi. *Don Juan Antonio de Vera dans l'Epitome de la Vie de Charle-quint*. Ceux, qui voudront voir un cas tout semblable à celui de Pison, n'ont qu'à en lire cet endroit.

2 Il s'en voit souvent des éxemples dans les Principautez électives, où le peuple, qui aime fort à raisonner des afaires du Gouvernement, ne cesse point de nommer divers Princes, chacun selon sa fantaisie, ou ses espérances, jusqu'à ce qu'enfin il y en ait un d'élû. *Tac. Hist.* 2. Et comme il n'y a point de Cour, où il arive tant de changemens, ni tant d'élections imprévües, qu'à Rome, Scipion Ammirato a eu raison d'apliquer ici un discours de l'élection des Papes, dont voici l'extrait. Il semble, dit-il, que ces sages du monde, qui se piquent de nous montrer au doit celui, qui doit être élû, atachent à l'âge la condition principale de l'élection, di-

XIX. Peu de jours aprés, Tibére proposa au Sénat de donner à Vitellius, Veranius, & Serveüs, les dignitez de Prêtrise, *qui vaquoient*. Il promit à Fulcinius de le nommer aux charges, & l'avertit de modérer son feu, qui nuisoit à son éloquence 1. Voilà à quoi se termina la vangence de la mort de Germanicus, si diversement racontée, non seulement en ce tems-là 2, mais encore en celui-ci. Tant les grandes afaires sont sujétes à des narrations ambigües, les uns croïant tout ce qu'on leur dit, & les autres déguisant la vérité par des mensonges; de sorte que le vrai & le faux partagent également la créance de la postérité.

XX. Drusus étant sorti de la Ville, pour

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

» vos Sujets sont demeurez comme les arbitres » du Conclave, & ont » empêché, que l'Eglise » n'ait eu pour Chef, un » homme, de qui la vie & » la réputation étoit un » peu tachée; au-lieu que » nous en avons un, qui, » sans contradiction, est » estimé tres-homme de » bien, & tres-sage. Ainsi, je veux croire, qu'il » sera agréable à V. M. » & utile à la France, » par la reconnoissance » qu'il aura d'avoir été » bien servi des Cardinaux vos Sujets, en son élection; ne se pouvant nier, qu'ils n'aïent été » les instrumens de la volonté de Dieu, pour empêcher, que le Saint-Siége » n'ait été rempli d'autre personne, afin de le réserver à lui, à qui Dieu l'a- » voit destiné pour le bien & le service de son Eglise. *Dans l'Histoire du Cardinal de Joyeuse.*

1 La Logodiarrhée, c'est-à-dire, ce flux de bouche impétueux, que Quintilien apelle *os praeceps*, est un grand defaut dans un Orateur. Nous voïons des Prédicateurs, dont la bouche va comme un réveille-matin, & dont tous les sermons sont un emportement perpétuel. Et le Vulgaire apelle cela, prêcher à l'Apostolique, comme si les Apôtres n'avoient annoncé la parole de Dieu qu'en criant. Ce defaut est excessif dans les Prédicateurs Italiens & Espagnols, qui ont le geste encore aussi impétueux que la prononciation. J'ajoûterai à cela une réflexion sur l'avertissement, que Tibére voulut bien donner à Fulcinius. C'est que la précipitation & la véhémence de cet Avocat lui déplaisoient, parce qu'elles étoient fort oposées à sa maniére de parler lente & posée. Il faut donc, que ceux, qui ont à parler devant les Princes, acommodent leur discours à leur goût, s'ils veulent être écoutez favorablement. Sous Auguste, les harangues se fesoient longues, parce que les siennes étoient toujours assez étendües, à-cause du soin qu'il prenoit d'expliquer clairement ses pensées. Sous Tibére, on les fesoit courtes & pressées, parce que son stile étoit concis & serré. Ce qui montre, que l'Eloquence a ses modes, aussi bien que les habits, & que les préceptes de la Grammére & de la Rhétorique ne sont d'usage dans le monde, que selon la conformité qu'ils ont au génie présent de la Cour.

2 Il est bien dificile de déveloper la vérité des choses, qui ont été diversement racontées dans le tems même auquel elles se sont passées. Plus elles vieillissent, plus elles deviennent obscures, & mêlées de circonstances ingénieuses, qui les font passer en romans. C'est-pourquoi, dit le Chancelier de Chiverny dans ses Mémoires, j'ai estimé être bon de laisser aux miens la vérité des choses plus remarquables, où la plusspart des Historiens peuvent tromper la postérité.

aler prendre de nouveau les auspices *y*, y fit, aprés, son entrée, avec l'apareil du triofe de l'Ovation *z*. Vipsania, sa mére, mourut quelques jours aprés, l'unique de tous les enfans d'Agrippa, qui eut une mort douce; car il est certain, ou du moins chacun a crû, que les autres ont péri par le fer, par le poison, ou par la faim *a*.

XXI. Céte année, Tacfarinas, que j'ai dit qui fut mis en fuite l'esté précédent, recommença la guerre en Afrique, premiérement par des courses çà & là, toujours heureuses à-cause de la vitesse, dont il aloit; & puis par le pillage des bourgades, d'où il emportoit un gros butin; enfin, il assiégea un Fort, peu éloigné du fleuve Pagis, où commandoit, avec une cohorte Romaine, Decrius, homme de cœur, & bien aguerri, qui estimant à déshonneur de soufrir un tel siége, exhorta les siens à faire une sortie généreuse *r*. Mais sa cohorte, qui étoit rangée en bataille devant la Forteresse, aïant été repoussée dés le premier éfort, il se presente aux fuïards, sans se soucier des traits des ennemis, crie aux Enseignes, que c'est une chose honteuse, que des soldats Romains tournent le dos devant des déserteurs & des avanturiers, qui vi-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

r Bien que les sorties soient quelquefois bien nécessaires, dit Commines, si sont-elles bien dangereuses pour ceux, qui sont enfermez dans une place; car la perte de dix hommes leur est plus qu'une de cent à ceux de dehors, dautant que leur nombre n'est point pareil, & qu'ils ne peuvent pas recouvrer d'autres hommes, quand ils veulent. D'ailleurs, ils peuvent perdre un Chef, ou un Conducteur, ce qui bien souvent est cause, que le reste des gens de guerre ne demandent qu'à abandonner les places. *Chap. 11. du livre 2. de ses Mem.* Que celui, qui est jaloux d'une forteresse, dit Ammirato, ne se laisse point aler à la tentation de faire des sorties; car dix, qui meurent du côté des assiégeans, ne compensent pas la perte d'un qui meurt du côté des assiégez; parce que ceux de dehors ont moïen de rétablir leurs pertes, & non pas ceux de dedans. *Discours 3. du livre 20. de son Commentaire sur Tacite.*

NOTES HISTORIQUES.

y Sans lesquels il ne pouvoit pas recommencer les fonctions publiques, qu'il avoit interrompües depuis son retour à Rome, ni joüir de l'honneur du triomfe, qui lui étoit décerné. Céte cérémonie consistoit en des priéres, que fesoient aux Dieux de leur être favorables, ceux qui prenoient possession de quelque Magistrature civile ou militaire.

z L'Ovation n'étoit du commencement qu'un cri de joie, que fesoient les soldats victorieux à la fin du combat, en redoublant céte exclamation, qui est aujourdui si commune par tout, O! O! O! Et ce que nous apellons les O! de Noël, qui sont des cris & des chants d'alegresse, répond assez à céte Ovation Romaine. Le triomfant y portoit une couronne sur la téte, précédé des soldats, qui tenoient une branche d'olivier. Sa robe étoit simplement de pourpre, au-lieu que, dans le grand triomfe, elle étoit de pourpre brochée d'or à palmes. Céte entrée se fesoit tantôt à cheval, tantôt à pié, d'où elle est apellée triomfe pedestre par Denis d'Halicarnasse; au son des flûtes & des hautbois, & toujours sans trompétes: & la cérémonie finissoit par le sacrifice d'une brebis, d'où selon Plutarque vient le nom d'*Ovatio*

a Caius & Lucius, par le poison; Agrippa, le Posthume, par le fer; Agrippine, par la faim.

voient ſans diſcipline ; & quoiqu'il eût perdu un œil, & reçu pluſieurs bleſſûres, il tourna droit à l'ennemi, & continua de combatre, juſqu'à ce qu'étant abandonné des ſiens, il perdit la vie.

XXII. L. Apronius, qui avoit ſuccédé à Camille, plus indigné de l'ignominie des ſiens, que de la gloire de l'ennemi, fit décimer *b* céte infame cohorte *1*, & tuer à coups de bâton ceux, qui furent tirez au ſort. Punition rare en ce tems-là, mais fondée ſur l'éxemple des anciens. Et d'ailleurs, céte ſévérité fit un ſi bon éfet, que cinq-cens Vétérans, ſeulement, défirent les mêmes troupes de Tacfarinas *2*, qui aſſiégeoient un Fort,.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 La décimation eſt le plus éfiçace reméde qu'il y ait contre la lâcheté, la déſobéïſſance, & l'infidélité des ſoldats. Elle s'éxécute rarement en France, mais on y ſuplée par un reméde équivalent, qui eſt la caſſation des Compagnies. Celle que fit Loüis-le-Juſte en 1639. eſt remarquable. En voici la teneur. » Le Roi étant » bien informé de la lâcheté, avec laquelle les » Compagnies des Chevau-legers de Fontette, » de Caſtelet, & de Cuvilliers, ont lâché le pied au combat de Thionville, & » ne voulant qu'une telle infamie demeure ſans être notée & châtiée éxemplairement, a ordonné & ordonne, que leſdites Compagnies ſeront caſſées, ſans qu'elles puiſſent jamais être rétablies. Déclare Sa Majeſté les Capitaines & Oficiers » deſdites Compagnies, infames, & incapables de jamais poſſéder charge dans la » guerre, ſe réſervant d'ordonner contre eux telle punition qu'ils méritent. Et dans une létre au Vicomte de Lignon : » Mon intention eſt, (dit-il) que vous caſſiez » & chaſſiez honteuſement de vôtre Régiment tous les Oficiers & ſoldats, qui au» ront été notez, pour avoir fuï en céte ocaſion ; & que vous ne permétiez pas, » qu'ils ſervent en d'autres troupes, où la contagion de leur mauvaiſe conduite » pouroit cauſer le même déſordre, qu'elle a fait au combat de Thionville. *Dans le tome 4. des Mémoires du Miniſtére du Cardinal de Richelieu.*

2 Quelquefois les vaincus aportent plus de réſolution, de courage, & de bonne conduite, à un ſecond combat, que ne font les vainqueurs ; car ceux-ci ſont ſujets à ſe relâcher par je ne ſai quel dégoût, ou par un certain orgüeil, que la victoire inſpire ; au lieu que les autres ont pour éguillons la honte, le dépit, le deſir de la vangence, & celui de regagner l'eſtime & les bonnes-graces de leur Général. Tout cela eſt de Tacite. *Acriore diſciplina*, dit-il, *victi quàm victores agunt : hos ira, odium, ultionis cupiditas, ad virtutem accendit ; illi, per faſtidium & contumaciam hebeſcunt.* Hiſt. 2. *Profuiſſe diſciplinæ ipſum pudorem.* Hiſt. 3.

NOTES HISTORIQUES.

b *Statuerunt majores noſtri*, dit Cicéron parlant de la décimation, *ut, ſi à multis eſſet flagitium rei militaris admiſſum, ſortitione in quoſdam animadverteretur, ut metus videlicet ad omnes, pœna ad paucos perveniret. Pro Cluentio.* C'eſt-à-dire : Nos ancêtres ont ordonné, que, ſi beaucoup de gens venoient à commétre quelque crime contre les loix militaires, on en punit quelques-uns par la voie du ſort, afin que le ſuplice de ceux-ci donnât de la terreur à tous les autres. Appius Claudius ſemble avoir été le premier auteur de la décimation chez les Romains. Son armée l'aïant abandonné dans l'expéditiou contre les Volſques, il la fit décimer à ſon retour, & fit couper la téte aux Centurions, aprés les avoir fait foüeter. *T. Live livre 2.* Le même Hiſtorien dit, que l'on tuoit les ſoldats Romains, avec des échalas, ou des bâtons de ſermeut ; (*vitibus*)

nommé Thala. Ce fut dans ce combat, que Rufus Helvius, simple soldat, aïant sauvé la vie à un citoïen, fut honoré, par Apronius, du present du colier & de la pique *sans fer*; à quoi Tibére ajoûta la couronne civique, se plaignant (quoiqu'il n'en fût pas fâché) de ce qu'Apronius ne la lui avoit pas donnée *3*, aïant droit de le faire comme Proconsul. Tacfarinas voïant les Numides épouvantez, & résolus de ne plus entreprendre de siéges, répand la guerre en divers lieux, fuïant, quand on le poursuivoit, & poursuivant, lorsqu'on fuïoit. Tant qu'il fit ainsi la guerre, il se moqua impunément des Romains; mais depuis qu'il se fut aproché des lieux maritimes, il fut obligé de camper, à-cause de la dificulté d'emporter son butin. De sorte qu'Apronius Cesianus, qui fut envoïé par son pére, avec la Cavalerie & les cohortes auxiliaires, & la meilleure Infanterie des légions, trouva moïen de le combatre, & de le rechasser dans ses montagnes.

XXIII. En ce même tems, Emilia Lepida, qui, outre la splendeur de sa Maison, avoit Lucius Silla, & Cneïus Pompeïus pour bis-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

3 Les Princes sont toujours bien aises, que leurs Ministres leur laissent la disposition des récompenses, & sur-tout des récompenses militaires, dont la distribution tire à de grandes conséquences, lorsqu'elle se fait par d'autres mains. Aprés la bataille de Rocroy, le bâton de Maréchal ne fut refusé à M. de Gassion, pour qui le Duc d'Anguien le demandoit, que parce que la Reine Régente & le Cardinal Mazarin ne vouloient pas, qu'il fût redevable de cête dignité à ce Général victorieux. Quoi qu'il en soit, rien ne fait plus de plaisir à un Souverain, que la modération d'un Sujet, qui, aprés lui avoir rendu de grans services, ne veut point être récompensé d'autre main que de la sienne. Le Cardinal d'Ossat parlant des presens que le Cardinal de Joyeuse lui avoit envoïez au sujet de sa promotion: Je n'acceprai, dit-il, que la paneriére d'argent, qui peut valoir cent écus; car encore que je n'aie point tout ce qu'il me faudroit pour soutenir cête dignité, si est-ce que je ne veux pour cela renoncer à l'abstinence, que j'ai toujours gardée, ni m'obliger de tant à autre Seigneur ou Prince, qu'au Roi. *Lêtre* 171. Le Roi, dit un Moderne, doit être le seul maître & le seul arbitre de toutes les récompenses, & les doit faire par lui-même, en sorte que ceux, qui recevront quelqu'un de ses bienfaits, soient persuadez, qu'ils les doivent à sa bonté. Outre que rien ne peut donner un contentement plus véritable à des Sujets, qui ont les vrais sentimens d'honneur, que de recevoir un bienfait de la main du Roi, dautant que la dignité de la main roïale ajoûte au present une qualité, qui en augmente l'excellence & le prix. *Chap. 9. du Traité de la Politique de France.*

NOTES HISTORIQVES.

& les soldats étrangers, avec des bâtons ordinaires. (*fustibus*) Patercule dit, que le Proconsul Calvinus Domitius fit éxécuter avec le bâton le Lieutenant-Colonel Vibillius, pour s'être enfui, honteusement d'un combat. *Hist. 2. chap.* 78. Quelquefois les Consuls Romains *vigesimabant*, &, *centesimabant*, c'est-à-dire, se contentoient d'en punir un de vint, ou un de cent.

aïeux, fut acusée de supôsition de part, par Publius Quirinus, son mari, homme riche, & sans enfans. On l'acusoit aussi d'adultére, d'empoisonnement *1*, & de demandes faites aux Astrologues touchant la Maison de l'Empereur; & son frére Manius Lepidus la défendoit. Et quoiqu'elle fût coupable, & tenüe pour infame, la persecution, que Quirinus lui fesoit encore aprés l'avoir répudiée, lui atiroit la compassion des autres. Il n'auroit pas été facile de pénétrer la pensée de Tibére dans l'instruction de ce procés, tant il sût bien acorder la clémence *de Prince* avec la sévérité *de Juge*. Car aïant prié le Sénat de ne point toucher au crime de leze-majesté, il incita le Consulaire M. Servilius, & les autres têmoins, à déclarer ce qu'il avoit comme voulu taire. D'autre côté, il fit métre entre les mains des Consuls les esclaves de Lepida, qui étoient sous la garde des soldats, & ne permit pas, qu'on leur donnât la torture, pour savoir d'eux ce qui le concernoit. Enfin, il dispensa Drusus de dire le premier son avis, ainsi qu'il devoit faire en qualité de Consul désigné *c*. *Mais cela fut interpreté diversement.* Les uns disoient, que c'étoit afin que les Juges ne se fissent point une obligation de suivre l'avis de son fils; & les autres, que c'étoit pour avoir lieu de laisser condanner Lepida *2*.

Ou, pour leur laisser toute la liberté de condanner Lepida. *Ou*, pour leur donner lieu de condanner l'Acusée.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Il est facile de persuader aux Juges, qu'une femme, tenüe pour adultére, a voulu empoisonner son mari.

2 Il est certain, que si Tibére eût eu la volonté de sauver Lepida, il eût laissé parler son fils le premier, pour avoir toute la gloire du pardon, auquel tous les autres auroient consenti d'autant plus volontiers, que le mépris qu'on fesoit de Quirinus, l'acusateur de Lepida, atiroit la faveur des Juges à céte Dame. Voïez la ruse de Tibére. Il ne veut pas, que son fils opine le premier, sous couleur de conserver la liberté des avis, mais en éfet, pour laisser faire aux autres ce dont il ne veut pas être crû l'auteur; & pour montrer, que bien loin de vouloir imposer aux Juges la nécessité de suivre l'avis de Drusus, il prétendoit que Drusus se conformât au leur; ce qui rejetoit toute la haine sur eux. Voilà comme les actions des Princes sont couvertes des apatences de modestie, de clémence, & de justice. Quand Filippe II. donna la vie & la liberté à la Princesse Elisabet, que la Reine Marie d'Angleterre, sa femme, avoit fait condanner à mort pour crime de conspiration, céte action fut éxaltée par les Espagnols, comme un éxemple singulier de clémence & de générosité. Quand il ne voulut pas consentir, qu'Elisabet fût envoïée en Espagne, pour être enfermée dans un Couvent, les Anglois crûrent, que c'étoit pour la raison qu'il aléguoit à la Reine, que le Roïaume auroit lieu de se plaindre, si on lui enlevoit sa légitime héritiére, pendant que la Reine & lui n'avoient point d'enfans. Quand pour empêcher qu'Elisabet ne fût décapitée, il disoit à Marie, que le Prince, qui trempe ses mains dans le sang

NOTES HISTORIQUES.

c *Ita enim apud Romanos*, dit Appian, *futuri anni Consul primus censet.*

XXIV. Durant céte procédure, y aïant eu des jeux publics, Lepida s'y presenta avec plusieurs Dames illustres, & adressant ses priéres & ses pleurs à ses ancêtres, & à Pompée même, dont les images étoient rangées sur ce téatre, qu'il avoit autrefois bâti, excita une si grande compassion, que tous les assistans fondant en larmes firent des imprécations contre Quirinus, qui vû sa vieillesse, & l'obscurité de sa naissance, n'étoit pas un homme convenable pour une Dame, qui avoit été destinée autrefois pour femme de Lucius Cesar, & pour belle-fille d'Auguste. Mais ses crimes aïant été révélez par ses esclaves mis à la question, l'avis de Rubellius Blandus, qui lui interdisoit le feu & l'eau, l'emporta, & Drusus même s'y rendit, quoique d'autres eussent opiné avec moins de rigueur. Cependant, il fut acordé à la priére de Scaurus, qui avoit eu d'elle une fille, que ses biens lui seroient laissez. Aprés cela, Tibére declara, qu'il savoit des esclaves de Quirinus, que Lepida avoit essaïé de se défaire de lui par le poison.

XXV. L'afliction, où étoient les grandes Maisons, deux desquelles *d* avoient perdu presque en même tems, l'une Pison, & l'autre Lepida; fut modérée par la joie que la Famille Junia eut du retour de D. *e* Silanus, dont je vais raconter la disgrace en peu de mots. Comme Auguste eut la fortune favorable dans l'administration des afaires publiques *f*, il l'eut fort contraire dans sa Mai-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

de ses parens, éguise le glaive contre soi-même; céte Princesse croïoit, qu'il s'intéressoit beaucoup à la sûreté de sa vie. Mais tout cela n'étoit que prétextes, comme en convient son propre Historien Cabrera.
» Les François, dit-il, di-
» soient, que Filippe ne
» conservoit Elisabet, que
» par raison d'Etat, pour
» empêcher, que les Roï-
» aumes d'Angleterre ne
» se joignissent aprés la
» mort de Marie en la per-
» sonne de Marie Stuart,
» Reine d'Ecosse, *qui a-*
» *voit épousé le Daufin de*
» *France*; & que *par céte*
» *union* la France ne de-
» vinst redoutable aux
» Païs-bas: & cela étoit
» vrai. Et Dieu permit
» dans la suite, qu'Elisabet
» troublât & divisât ces
» Provinces, & inquiétât
» la vieillesse de Filippe,
» pour avoir préféré l'in-
» térêt de son autorité à la
» Religion, en sauvant
» une personne, qui fut
» depuis la plus grande
» ennemie de l'Eglise Ro-
» maine. C'est ainsi que
» Dieu punit les Princes,
» qui préférent le bien de
» leurs afaires temporelles
» à leur conscience. *Chap. 7. & 10. du livre 1. de son Histoire, & Aubery du Maurier dans la Préface de ses Mémoires.*

NOTES HISTORIQUES.

d Les Maisons Calpurnia & Emilia.

e Decius.

f Tacite dit *valida in Remp. fortuna*, qui veut dire à la lettre, il eut la fortune favorable contre la République. Et je crois que c'est le vrai sens de l'Auteur, qui, à mon avis, veut marquer le bonheur extreme, qu'il avoit eu de se rendre par la force des armes le maitre absolu de l'Empire. Car si Tacite ne vouloit parler que de son regne, il faloit dire *in Rep.* & non pas *in Remp.* A quoi pas-un

son *1*, par l'impudicité de sa fille & de sa petite-fille, qu'il fut obligé de chasser de Rome, punissant leurs adultéres de mort, ou de banissement. Car il apelloit du nom de sacrilége, & de leze-majesté, une faute, qui est toute commune entre les hommes & les femmes, pour avoir un prétexte de s'écarter de la clémence de nos ancêtres, & de violer ses propres loix *2*. Mais je garde pour un autre Ouvrage

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Il est fatal aux Princes, qui sont heureux dans leur Etat, d'être malheureux dans leur famille, soit par la désobéïssance de leurs enfans, comme Charles VII. en France & Filipe II. en Espagne; ou par les débauches de leurs femmes, ou de leurs filles, comme Auguste, Tibère, & quantité d'autres. Au reste, Auguste méritoit bien qu'on lui rendît la pareille, lui, qui oublioit tous les plus saints devoirs de l'amitié, quand il s'agissoit de son plaisir, & qui abusoit de la femme de Mecenas, son Premier Ministre, & son Favori. Ce qui a donné lieu à un Poëte Italien de dire,

Non fu si santo nè benigno Augusto,
Come la tromba di Virgilio suona. Arioste.

i. e. qu'Auguste n'étoit pas si saint, ni si bon, que nous le dit Virgile.

2 Le Prince, qui n'observe pas les loix qu'il a faites lui-même, donne lieu de croire, ou qu'elles sont injustes, ou qu'elles ne sont pas nécessaires: & d'ailleurs il tombe dans la haine publique, s'il les fait observer aux autres à la rigueur. Plus les ordonnances sont sevéres, plus il importe au Prince de les autoriser par son éxemple, qui gagne agréablement la volonté de ceux, qui pouroient avoir envie de resister à son autorité. Machiavel raconte un fait considérable, qui montre combien il est dangereux pour l'auteur d'une loi, d'en être l'infracteur. Frére Jérôme Savonarola, dit-il, aïant, entre plusieurs autres réglemens concernant le Gouvernement de Florence, fait passer à force de priéres & de remontrances, une loi, qui portoit, qu'on pouroit apeller au peuple des sentences rendües par le Conseil des Huit, & par la Seigneurie, en matiére d'Etat, il ariva, que peu aprés la confirmation de cète loi, cinq citoïens condannez à mort par la Seigneurie, pour crime d'Etat, en voulurent apeller, mais furent éxécutez, sans autre forme de procés: ce qui fit plus de tort à la réputation de Frére Jérôme que toute autre chose. Car si l'usage de l'apel étoit utile au public, il devoit le faire observer; & s'il n'étoit d'aucune utilité, il n'avoit pas dû s'opiniâtrer à le faire accepter pour loi. Et ce procédé fut d'autant plus censuré, qu'en tant de prédications qu'il fit depuis, il ne parla jamais de ce cas, soit qu'il ne le voulût pas blâmer, comme étant chose qui aloit à ses fins; ou qu'il ne le pût pas excuser. *Chap. 45. du livre 1. de ses Discours.* Sixte V. perdit un peu de sa réputation d'homme qui ne varioit jamais, par une ou deux promotions qu'il fit *extra tempora* en 1587. aprés avoir fait une Bulle, par laquelle il ordonnoit, qu'il ne se fist plus de promotions que dans les Quatre-tems du mois de Décembre. *Leti livre dernier de sa Vie.*

NOTES HISTORIQUES.

des Traducteurs Espagnols, Italiens, & François, n'a fait réflexion, excepté Rodolfe le Maistre, qui dit: [Comme la fortune fut puissamment favorable à l'Empereur Auguste à l'encontre de la République.] Mais j'ai jugé plus à propos de m'arêter à l'interprétation commune, me contentant de mètre ici cète note grammaticale, (ce qui m'arive rarement) *n.b ut arguerem, sed ne arguerer.*

le récit de ce qui est arivé aux autres, & de tout ce qui s'est passé du tems de ce Prince, si aprés avoir achevé ces Annales, il me reste assez de vie pour un nouveau travail. Pour revenir donc à Silanus, quoiqu'Auguste ne lui eût point fait d'autre mal, pour avoir débauché sa petite-fille, que de lui interdire sa maison *g*, il entendoit tres-bien que cela vouloit dire un éxil; de sorte qu'il y fut jusqu'au regne de Tibére, où il commença à demander au Sénat & au Prince la permission de retourner, apuïé du crédit qu'avoit son frére M. Silanus, à-cause de sa naissance illustre, & de sa grande éloquence. Et comme celui-ci fesoit ses remercimens à Tibére, ce Prince lui répondit en présence du Sénat; Qu'il se réjoüissoit comme les autres, de voir son frére de retour d'un si long voïage; qu'il lui étoit permis de rentrer dans Rome, puisqu'il n'en avoit été chassé, ni par arrest du Sénat, ni par aucune loi *h*; mais que, pour lui, il ne laissoit pas de garder le même ressentiment de l'ofense faite à son pére, dont la volonté ne pouvoit pas être éludée *3* par le retour de Silanus. Depuis ce tems-là, Silanus demeura toujours à Rome, mais ce fut sans charge & sans emploi.

Ou, mais sans être apellé aux charges.

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

3 Les Princes doivent s'abstenir autant qu'il est possible, de défaire ce que leur prédécesseur a fait. Outre que ce respect est de bon éxemple pour leurs Sujets, qui en ont plus de révérence pour la Majesté, il aprend à leur successeur, comment il en doit user envers eux-mêmes. Jamais Prince n'eût plus de sujet d'être mécontent de son prédécesseur, & de blâmer sa mémoire, que David; & néanmoins, non content de faire mourir celui qui lui aporta la nouvelle de la mort de Saül avec son diademe, & de pleurer ce Prince, qui l'avoit voulu tuer plusieurs fois, il fit son éloge, éxalta sa valeur, sa libéralité, sa riche taille, sa bonne mine, & son adresse, disant au peuple d'Israël, qu'il surpassoit les aigles en vitesse, & les lions en force. 2. *Reg. cap.* 1. Loüis XII. avoit été pareillement tres-mal-traité sous le regne de Charles VIII. Cependant, il ôta peu d'Oficiers, & dit, qu'il vouloit tenir tout homme en son entier & état, & tout cela lui fut bien-séant. *Commines dans le dernier chapitre de ses Mémoires.*

NOTES HISTORIQUES.

g Je rens ainsi, *amicitia Cæsaris prohiberi*; car Tacite dit, que c'étoit par là que les Romains declaroient, qu'ils renonçoient à l'amitié de ceux, qui les avoient ofensez. *Morem fuisse majoribus, quotiens dirimerent amicitias, interdicere domo, eúmque finem gratiæ ponere.* Ann. 6. A quoi se raportent les paroles, que Tacite fait dire à Tibére, dans sa harangue contre Pison. *Si obsequium erga Imperatorem exuit, ejusdémque & luctu meo lætatus est, odero, seponámque à domo mea.* Ann. 3.

h Il y avoit trois sortes d'éxil: le premier, qui s'apelloit déportation, étoit ordonné par le Sénat, tel que fut celui du posthume Agrippa, qu'Auguste fit autoriser par un senatusconsulte. *Ann.* 1. *Deportati autem jus civitatis & bona amittebant.* Le second s'ordonnoit par les Juges particuliers, ou par les parens, comme fut celui de Varilia. *Ann.* 2. Le troisieme, qui n'étoit qu'une rélégation, dépendoit de la seule volonté du Prince, qui envoïoit une espéce de létres de cachet aux personnes, qui lui étoient suspectes, ou qui l'avoient ofensé, & les rapelloit aussi, quand il lui plaisoit.

XXVI. Il fut proposé, aprés, de modérer la loi Papia Poppea *i*, qu'Auguste, dans un âge avancé, avoit ajoûtée aux Ordonnances de Cesar, pour augmenter le Fisc par de nouvelles impositions, que devoient païer ceux, qui gardoient le célibat : car tout cela n'avoit point rendu les mariages plus fréquens, chacun trouvant encore mieux son compte à n'avoir point d'enfans *1*. Cependant, les interprétations frauduleuses des Délateurs ruinoient de jour en jour tant de familles, que l'on étoit alors aussi tourmenté par les loix, qu'on l'avoit été auparavant par les crimes. Céte matiére m'engage à remonter jusqu'à l'origine des loix, pour dire comment elles sont parvenües à céte multitude infinie, où nous les voïons.

On, fesoient un si grand progrés par toutes les familles, que, &c.

XXVII. Comme les premiers hommes étoient sans malice, & sans ambition *1*, il ne leur faloit ni correction, ni châtiment : & comme ils se portoient naturellement au bien, ils n'avoient que faire aussi de récompenses. Rien même ne leur étoit défendu, parce qu'ils ne vouloient rien qui ne fût permis. Mais depuis qu'on eut renoncé à l'égalité, l'ambition & la violence prirent la place de la modestie & de la justice, & introduisirent peu à peu la Roïauté & la Tirannie, qui ont toujours subsisté dans certains païs. Quelques nations aimérent mieux être gouvernées par les loix, soit dés le commencement, ou aprés s'être dégoûtées des Rois *2*. Les premiéres loix étoient simples

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 L'une des plus certaines marques d'un Gouvernement tirannique est, quand les hommes aiment mieux se priver des douceurs & des plaisirs du mariage, que de tomber dans la nécessité d'avoir des enfans, &, par conséquent, de multiplier les malheurs de leur famille. C'est en ce sens, que le Jeune Pline dit dans une des létres qu'il écrit à Trajan, qu'il desire d'avoir des enfans sous son regne, parce qu'il est assûré d'être heureux pére : & que Tacite dit, que les Anglois, aprés avoir perdu une bataille, qui les métoit à la merci des Romains, entrérent dans un si violent désespoir, que plusieurs tuérent leurs femmes & leurs enfans, *tanquam misererentur*, comme par un excés de compassion, pour les dérober à la cruelle servitude, que leur patrie aloit éprouver. *In Agricola*.

1 Mais, dit plaisamment le Pagliari, quels étoient ces hommes, en qui regnoit céte simplicité, céte innocence, *dont parle ici Tacite?* Le premier homme qui naquit au monde, tua le second, il faut donc conclure, que depuis qu'Adam fut tombé dans la désobéïssance, il y eut toujours des bons & des méchans. *Observation* 341. Mais probablement Tacite n'avoit jamais lû la Genese.

2. Plusieurs Monarchies sont devenües Républiques, quelques-unes par l'inconstance, ou par l'indocilité des peuples ; mais la pluspart à-cause de la licence

---

NOTES HISTORIQUES.

i Loi Caduquaire, ainsi apellée du nom des Consuls M. Papius & Q. Poppeus, qui la publiérent vers la fin du regne d'Auguste.

comme les esprits *3*; & les plus célébres furent celles, que donnérent Minos aux Cretois *k*; Licurge aux Lacédémoniens; & Solon aux Aténiens : mais celui-ci en fit un plus grand nombre, & les rafina *4* davantage. Romulus nous gouverna avec un pouvoir absolu; Numa établit une forme de culte divin & des cérémonies de Religion; Tullus & Ancus firent aussi quelques ordonnances : mais nos meilleures loix viennent de Servius Tullius, qui voulut même, que les Rois y fussent obéïssans *5*.

Ou, & Numa humanisa le peuple par, &c.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

éfrenée des Rois, qui n'ont pas voulu se contenter d'une autorité légitime. C'est pourquoi, si les Princes s'aiment eux-mêmes, & veulent se conserver, (c'est Antoine Perez qui parle) ils ne doivent pas tant fuir les Médecins, qui ou par ignorance, ou par flaterie, ou par quelque haine particuliére, soufrent qu'ils mangent des viandes contraires à leur santé, que les Conseillers, qui leur attribüent une puissance arbitraire & sans bornes. Car de tels Conseillers ne tarderont guére à pousser à bout la patience des peuples, ni, par conséquent, à faire détrôner leurs Maîtres. *Dans ses Rélations.*

3 Les loix doivent être proportionnées à la condition des hommes, pour qui elles sont faites, comme les médecines à la nature des maladies. Un Législateur, qui feroit des loix contre des vices & des abus inconnus aux peuples qu'il a à gouverner, seroit le corrupteur de leur innocence, dautant qu'il aprendroit ce qu'il importe qu'ils ignorent. Tels sont ces Confesseurs imprudens, qui à force de questions nullement nécessaires font venir la connoissance du mal à des filles, qui ne savent pas même la diférence de leur sexe : & ces Prédicateurs outrez, qui pour vouloir aprofondir les erreurs des hérétiques, enseignent au peuple des choses, qui au-lieu de le confirmer dans la foi, le rendent curieux, & l'écartent du chemin de la vérité & de la simplicité Chretienne. Mais je m'aperçois, qu'on va murmurer, si je ne finis mon prône.

4 Plus les esprits sont subtils & clairvoïans, plus les loix doivent être en grand nombre; car comme un Législateur ne peut jamais prévoir tous les cas, qui peuvent ariver, ni toutes les subtilitez, & les cavillations, dont on s'avisera, pour éluder sa loi, ou du moins, pour y trouver des exceptions, c'est-à-dire, des raisons de n'y pas obéïr *hic & nunc*; il est obligé de commenter sa loi, ou plutôt de faire autant de loix, qu'il survient de cas nouveaux. Il n'y a point de Province, où il y ait de meilleures loix, ni en plus grand nombre qu'en Normandie; car de tout tems les esprits y ont été tres-rafinez, & les Normans sont en France ce qu'étoient les Aténiens en Grece.

5 Selon Platon, la Monarchie est la pire & la meilleure forme de Gouvernement. La pire, si elle est indépendante des loix; & la meilleure, si elle y est obéïssante. Ceux, qui enseignent le contraire aux Rois, & aux Princes souverains, ne leur aprennent pas à regner, mais à tiranniser; ni à tenir les peuples dans le respect & dans l'obéïssance, mais à les porter à la révolte. Il n'y a jamais eu de Princes mieux obéïs, ni par conséquent plus Princes, (si le Pére Dictateur me permet de parler ainsi) que ceux, qui ne se sont point mis au dessus des loix. Commines en donne

---

NOTES HISTORIQUES.

k Qui sont aujourdui les habitans de l'Isle de Candie.

XXVIII. Aprés qu'on eut chassé Tarquin *1 le Superbe*, le peuple, résolu de défendre sa liberté, contre les factions du Sénat *2*, fit plusieurs statuts, pour entretenir la concorde; & créa ensuite les Décemvirs *l*, qui aïant recüeilli ce qu'il y avoit par-tout de meilleur *3 en matiére de police*, en formérent

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

un bel éxemple en la personne de nôtre Roi Charles VIII. qui, à son avénement à la Couronne, obtint des Etats tenus à Tours, un don de deux millions cinq-cens mille livres, (qui étoit, dit-il, plutôt trop que peu) quoique le Roïaume fût épuisé par les tailles horribles, qu'il avoit portées durant vint ans. Au contraire, quand le Prince veut faire tout à sa tête, & par volonté désordonnée, ce sont ses termes, les peuples ne lui obéïssent pas, ni ne le secourent en ses nécessitez; mais au-lieu de lui aider quand il a beaucoup d'afaires sur les bras, ils le méprisent, & se métent en rebellion contre lui. *Chap. dernier du livre 5. de ses Mémoires.*

1 Voilà à quoi se termine céte autorité indépendante, arbitraire, & sans bornes, que les flateurs font prendre aux Princes. Voilà ce qui ariva à nôtre Roi Henri III. à qui l'on disoit, qu'il faloit désacoutumer les François de lui faire des remontrances, & leur aprendre, qu'il n'y avoit point d'autre justice que sa volonté. *Mezeray dans sa Vie.* » L'une des choses, qui a le plus nui à ce pauvre Prince, dit le Chan- » celier de Chiverny, a été l'opinion, qu'il avoit conçüe de sa sufisance, méprisant » toutes les opinions d'autrui, qui est le plus grand malheur, qui puisse ariver à un » Roi, ou à tout autre. *Dans ses Mémoires.*

2 Les Grans & le Nobles aiment toujours mieux un Roi, ou un Prince, quel qu'il soit, qu'un Gouvernement populaire, où le peuple ne manque jamais de les réduire à l'égalité, qui est la chose qu'abhorrent davantage des gens acoûtumez à la distinction. Car il en est des Grans, comme d'Agrippa le gendre d'Auguste, lequel, selon Patercule, obéïssoit tres-volontiers à un seul, mais en revanche, vouloit commander à tous les autres. *Parendi, sed uni, scientissimus, aliis sanè imperandi cupidus.*

3 Rien n'est plus utile à un Prince, qui a de grans Etats, & par conséquent de grandes afaires à démêler avec les autres Princes, que la connoissance éxacte des loix & des coutumes des païs étrangers. Outre que cela lui sert à discerner ce qu'il y a de bon & de mauvais dans chaque Gouvernement, cela lui donne encore des ouvertures & des expédiens commodes, pour réformer les abus, qui naissent de jour en jour dans la police, dans l'administration des Finances, dans la discipline militaire, dans la Judicature, & dans toutes les autres parties de la vie civile. Mariana dit, qu'Henri III. Roi de Castille, envoïoit des Ambassadeurs aux Princes Chretiens, & aux Rois Mores, seulement à dessein de s'informer de leur maniére de gouverner, pour ramasser ainsi la prudence de toutes les Cours en la sienne, & savoir mieux representer en toutes ses actions la majesté roïale. Que devoit-on atendre de ce Prince, qui à l'âge de vint-sept ans qu'il mourut, étoit déja le plus habile de tous ceux, qui regnoient alors en Espagne? *Chap. 14. du livre 19. de son Histoire.*

NOTES HISTORIQUES.

l Voi le mot, *Decemvirs*, dans les notes historiques du Prologue de Tacite.

les douze Tables, où finirent les bonnes ordonnances. Car depuis ce tems-là, les loix (quoiqu'il s'en fist par ocasion quelques-unes contres les malfaiteurs) furent le plus souvent établies par la violence, à-cause des dissensions du peuple & du Sénat, tantôt pour chasser des personnes illustres ; tantôt pour obtenir des charges avant le tems, ou pour d'autres mauvais desseins. Têmoin celles des Gracques & des Saturnins, les boutefeux du peuple ; & celles de Drusus, qui ne fesoit pas de moindres largesses, au nom du Sénat, & qui corrompoit les Alliez par des promesses, que l'opsition des autres Magistrats rendit inutile. La Guerre Italique, ni la Guerre Civile *m*, qui

Ou, qui furent le terme fatal des, &c.

Ou, dont l'éxécution fut empéchée par les autres.

NOTES HISTORIQUES.

m Pour faire mieux entendre céte réeapitulation de l'Histoire de l ancienne République, laquelle Tacite n'a pas voulu étendre davantage, parce que, dit-il dans son Avant-propos, tout cela a été amplement écrit par de célébres Historiens ; il est, à mon avis, nécessaire de métre ici un extrait de quelques chapitres de Paterculo, qui raconte tres-bien ces dissensions. Scipion Nasica, dit-il, fut le premier, qui s'avisa d'emploïer la force contre le Tribun Tiberius Gracchus, son cousin, pour empécher l'éxécution des loix agraires, qu'il avoit publiées en faveur du peuple. Dix ans aprés, Nasica fut imité par le Consul Opimius, qui prit les armes contre Caius Gracchus, lequel, soit pour vanger la mort de Tiberius, son frére, ou pour s'ouvrir le chemin à la Roïauté, qu'il afectoit, éxerçoit le Tribunat avec encore plus de violence, que n'avoit fait son aine, & renversoit toute la police de la Ville & de l'Etat. Les Gracques étant morts, Opimius fit mourir dans les suplices tous leurs amis ou serviteurs, punition, qui ne fut point aprouvée, comme venant plutôt de sa haine particuliére contre les Gracques, que du desir de vanger la République. Aux Gracques succéderent les Tribuns Servilius Glaucia, & Saturninus Apuleïus, qui pour se maintenir dans le Tribunat au delà du tems porté par les loix, & empécher qu'on ne leur donnât des successeurs, [voilà ce que Tacite entend ici par *apisci inlicitos honores*] rompoient par le fer & par le feu les assemblées du peuple ; ce qui obligea Marius, alors Consul pour la sixiéme fois, de les immoler à la haine publique. Le Tribunat de Livius Drusus, qui vouloit rendre au Senat le droit de juger les procés, lequel Caius Gracchus avoit transferé aux Chevaliers, ne fut ni plus paisible, ni plus heureux, tous les Sénateurs lui aïant été contraires dans les choses même qu'il entreprenoit en leur faveur, jusqu'à aimer mieux soufrir les insultes, qui leur étoient faits par ses colégues, que de lui être redevables de l'honneur, qu'il vouloit leur procurer ; tant ils portoient d'envie à sa gloire, parce qu'elle leur paroissoit trop grande. La mort de Drusus, qui fut tué comme les Gracques, pour avoir voulu donner le droit de Cité Romaine à toute l'Italie, [voilà l'explication du passage de Tacite, *corrupti spe, aut inlusi per intercessionem socii*] aluma la Guerre Italique, ou Sociale, c'est-à-dire, des Alliez, qui demandoient instamment cet honneur, se plaignant avec raison d'être traitez en étrangers par une ville, dont ils soûtenoient l'empire par leurs armes, quoiqu'ils fussent & de même nation, & de même sang, & que Rome leur fût obligée de l'énorme puissance, où elle étoit parvenüe. Céte guerre fut la premiére ocasion de l'agrandissement de Cn. Pompée, de Marius, & de Silla, qui se servirent, contre la République, des armes, dont elle leur avoit donné le commandement contre les Alliez. Car Silla, qui étoit d'une maison illustre, mais fort déchüe de son ancienne splendeur, enflé de la gloire d'avoir terminé la Guerre Italique, osa demander le Consulat, & l'obtint enfin par les sufrages de presque tous les citoïens. Au même tems, le Gouvernement de l'Asie étant échu à Silla, Pub. Sulpicius Tribun du peuple se déclara pour Marius, qui quoiqu'âgé de plus de 70. ans, vouloit avoir lui-seul toutes les Provinces, & ôta, par une loi qu'il publia, ce Gouvernement à Silla, pour le donner à Marius ; d'où naquit aussi-tôt la guerre civile de Silla, qui chassa de Rome Marius & Sulpicius, avec leurs complices. A céte guerre succeda celle de Cinna, qui n'étoit pas plus modéré que Marius, ni que Sulpicius. Cet homme, pour se vanger du Sénat, qui l'avoit déposé du Consulat, & mis un autre Consul à sa place, rapella de leur éxil Marius & son fils, & tous les autres bannis de leur parti, pour en fortifier le sien, auquel il

vint aprés, n'empêchérent pas même, que l'on ne fiſt encore pluſieurs réglemens, mais qui étoient tous contraires les uns aux autres; jusqu'à ce que Silla, devenu Dictateur, les aïant changez, ou révoquez, pour en faire de tout nouveaux, donna quelque relâche. Mais ce repos dura peu, à-cauſe des pourſuites & des opoſitions turbulentes de Lepidus, & de la licence effrenée des Tribuns, qui recommencérent à ſoulever le peuple, pour faire paſſer leurs decrets. Et dés lors on fit autant de loix, qu'il y avoit de perſonnes *qu'on acuſoit*; de ſorte que toute la République étant corrompüe, les loix ſe multiplioient à l'infini 4.

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

4 La multitude des loix, dit Platon dans ſa République, eſt une marque auſſi certaine de la corruption d'un Etat, que la multitude des Médecins en eſt une de la grande quantité des malades. Je puis dire avec vérité, ajoûte un grand Miniſtre, que les nouvelles loix ne ſont pas tant des remédes aux déſordres des Etats, que des témoignages de leur maladie, & des preuves aſſûrées de la foibleſſe du Gouvernement; atendu que ſi les anciennes loix avoient été bien éxécutées, il ne ſeroit beſoin ni de les renouveller, ni d'en faire d'autres, pour arêter de nouveaux déſordres, qui n'euſſent jamais pris cours. *Chap. 5. de la ſeconde partie du Teſtament Politique.* Quoi qu'il en ſoit, Mezeray a eu raiſon de dire, que la multiplication des réglemens en France n'a jamais ſervi, qu'à multiplier les abus. *Dans la Vie d'Henri III.*

NOTES HISTORIQUES.

avoit atiré par de grandes promeſſes tous les Oficiers de l'armée Romaine, qui étoit auprés de Nole. Pendant qu'il fait la guerre à ſa patrie, Cnée Pompée ſe voïant fruſtré de l'eſpérance d'être continué dans le Conſulat, ſe tint neutre entre la République & Silla, pour épier les ocaſions de rendre ſa condition meilleure, en ſe jetant avec ſon armée du côté, où il trouveroit un plus grand avantage. [Car il arive toujours dans les guerres civiles, que la fidélité des Grans eſt la victime de leur intérêt.] Pompée étant mort là-deſſus, aprés avoir donné bataille à Cinna, celui-ci & Marius ſe rendirent maitres de Rome, où leur entrée fut ſuivie de la mort des Conſuls Octavius, qui fut tué par leur ordre; & Cornelius Merula, qui ſe fit couper les veines, pour prévenir la vangence de Cinna, dont il rempliſſoit la charge. Marius étant mort l'année ſuivante, au commencement de ſon ſetieme Conſulat, Cinna, qui entroit dans ſon ſecond, eut toute la puiſſance du Gouvernement, mais comme ſa domination étoit trop violente, la pluſpart des Grans ſe retirérent auprés de Silla, qui étoit en Grece. Ce qui fut cauſe, qu'il repaſſa en Italie, pour vanger les Nobles, dont il s'étoit fait le Chef, ainſi que Marius l'avoit été des Plebeïens; & que Cinna fut tué par ſes ſoldats, qui ſe mutinérent contre lui, ſur ce qu'il les vouloit embarquer, pour aler combatre les Nobles. Silla eſſaïa de terminer tous les diférends par un bon acommodement, & à des conditions raiſonables, mais la paix ne pouvoit plaire à ceux, qui languiſſant dans la tranquilité publique eſpéroient de relever leur fortune par les factions. L'ambition du jeune Marius, élû Conſul à 26. ans, fomenta la guerre, mais aprés avoir perdu la bataille de Sacriport, il fut tué par des gens apoſtez par Silla, qui, depuis, en prit le ſurnom d'*Heureux*; tant il redoutoit le courage de ce jeune adverſaire. Cête victoire lui fit déferer la Dictature, où il abuſa ſi fort de ſon pouvoir, qu'on regreta Marius & Cinna. Car il fut le premier, qui inventa la Proſcription, c'eſt-à-dire, qui fit aſſigner par autorité publique une récompenſe à quiconque égorgeroit un citoïen Romain; juſque là même, que l'on ne la donnoit pas plus grande pour la tête d'un ennemi tué à la guerre, que pour celle d'un citoïen tué dans ſa maiſon. Aprés Cinna, Marius, & Silla, vint Pompée le Grand, qui ſelon Tacite ſavoit mieux diſſimuler, mais n'étoit pas meilleur qu'eux. *Poſt quos Cn. Pompeius occultior, non melior* Hiſt. 2. Dés que Pompée fut entré dans le maniment des afaires publiques, non content d'être le premier, il voulut être tout ſeul, d'où vint la jalouſie de Ceſar, qui, dans la ſuite, produiſit une,

XXIX. Enfin, Cnée Pompée, étant dans son troisieme Consulat *n*, fut élu pour réformateur des mœurs : mais comme ses remédes étoient pires que les maux *1*, & qu'il violoit *en faveur de ses amis* les loix qu'il avoit faites *2*, il perdit par les armes *de ses ennemis* l'autorité, qu'il vouloit conserver avec les armes *o*. Et depuis, il n'y eut durant plus de vint ans ni paix, ni droit, ni police; les plus grans crimes demeuroient impunis, & plusieurs belles actions firent périr leurs auteurs. Mais aprés qu'Auguste eut afermi sa puissance, il abolit, dans son sixieme Consulat, tout ce qu'il avoit ordonné étant Triumvir; & nous donna des loix pour vivre en paix sous son empire. Et comme il vouloit faire observer exactement ces loix, il proposa des récompenses pour ceux, qui en dénonceroient les infracteurs. Celle, qui fut apellée Papia Poppea, portoit, que le Peuple Romain, en qualité de pére commun, posséderoit comme vacans tous les biens, qui étoient laissez par testament à ceux, qui n'avoient point d'enfans *p*. Mais les Délateurs aloient bien

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 Pour faire des loix, il faut se régler sur la disposition des peuples. Il n'y a point de pires loix, que celles qui prescrivent des choses, qui vont à la perfection; car la dificulté de les observer les réduit au non-usage. La pratique ne va jamais si loin que la spéculation, &, par consequent, il faut ajuster les choses, non pas de la maniére qu'elles seroient le mieux; mais de la maniére qu'elles peuvent durer plus longtems. Le Cardinal Pallavicin apelle tres-bien les loix trop rigoureuses le poison de la tranquillité publique.

2 Un Prince, ou un Magistrat, qui éxemte de l'observation des loix, qu'il a faites lui-même en matiére de réformation, des personnes, qui ont besoin d'être réformées, aprend à tous les autres à les mépriser, sur-tout lorsqu'il acorde ces éxemtions, dans un tems, où ces loix sont encore toutes fraîches.

NOTES HISTORIQUES.

autre guerre civile, où la fortune aïant abandonné Pompée, rendit Cesar le maitre de l'Empire. *Paterc. Hist.* 2. *chap.* 6. 7. 12. 13. 15. 17. 19. 20. 21. 22. 25 28. 33. 47. & 48.

n Patercule dit, que dans ce Consulat, on ne lui donna point de colégue, & que cet honneur extraordinaire fit tant de jalousie à Cesar, que dès lors ils devinrent ennemis irréconciliables. Il ajoûte, que Pompée emploïa toute la puissance de ce Consulat contre les brigues des charges. *Chap* 47.

o Tous les gens-de-bien, dit le même Auteur, vouloient, que Pompée & Cesar renonçassent tous deux au commandement des armées. Pompée aprouvoit fort l'avis de ceux, qui disoient qu'il le faloit ôter à Cesar; mais résistoit à ceux, qui jugeoient à propos, qu'il le quitât aussi. Et voilà par où commença la guerre civile. *Chap.* 48.

p Par la loi *Papia* ceux qui n'avoient jamais été mariez, *nihil capiebant ex testamentis*, étoient frustrez de tout ce qui leur étoit laissé par testament : mais les, *orbi*, i. e. ceux qui étant mariez n'avoient point d'enfans, ne perdoient que la moitié de ce qui leur étoit legué. Et c'est en ce sens, que dans Juvénal un adultére dit au mari :

Quòd tibi filiolus, vel filia nascitur ex me,
Jura parentis habes; propter me scriberis hæres,
Legatum omne capis, necnon & dulce caducum. Sat. 9.

L'Empereur Antonin ôta au peuple le droit de, *vacantia tenere*, & voulut, que ces biens tombassent au fisc du Prince. *Hodie*, dit Ulpien, *ex constitutione Imperatoris Antonini, omnia caduca fisco vindicantur. In Fragm. tit.* 18.

plus avant; ils troubloient & toute la Ville, & toute l'Italie, plusieurs familles étoient déja ruinées; & tout le monde prenoit l'épouvante, lorsque Tibére, pour y aporter remède *3*, tira au sort cinq Consulaires, cinq Prétoriens & dix autres Sénateurs, qui dévelopérent plusieurs clauses embroüillées de céte loi, &, *par une interprétation favorable*, donnérent, pour le présent, un peu de repos aux citoïens.

XXX. Ce fut vers ce tems-là, que Tibére demanda au Sénat, que Néron, fils-aîné de Germanicus, lequel avoit dix-sept ans acomplis, fût dispensé du Vigintivirat *q*, & pût obtenir la Questure cinq ans avant le tems *1* prescrit par les loix *r*: aléguant, que lui-même & son frére avoient obtenu la même grace, à la priére d'Auguste. Céte demande ne fut pas oüie sans moquerie, & je ne doute pas même, qu'on ne se fût moqué autrefois de celle d'Auguste *f*, quoiqu'elle fût beaucoup plus raisonable. Car outre qu'alors l'autorité des Cesars étoit toute nouvelle, & l'ancien usage plus présent à la mémoire, Auguste n'étoit que le beau-pére de Tibére & de Drusus; au-lieu que Tibére étoit l'oncle & l'aïeul de Néron *t*. Avec la Questure, on lui décerna la dignité de Pontife, & la première fois qu'il parut en public avec la robe virile, on distribua de l'argent & du blé au menu-peuple, qui tressailloit de joie de voir un fils de Germanicus déja dans les charges. Céte joie fut encore augmentée par son mariage avec Julia, fille de Drusus *2*. Mais si ce mariage fut

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

3 Puisque la fin des loix est de conserver l'ordre & la paix entre les citoïens d'une même ville, il est du devoir du Prince de les modérer, quand elles sont trop rigoureuses; ou de les abolir tout-à-fait, lorsqu'elles ne sont plus utiles au public.

1 La bonne éducation, que l'on donne aux enfans des Princes, jointe au privilége de leur naissance, les doit afranchir des loix de l'âge, dautant qu'ils deviennent habiles de bien meilleure heure que les autres. Ce qui a donné lieu de dire:

Cesaribus virtus contigit antè diem.

Il est impossible, disoit le Cardinal du Perron, que les Princes ne sachent quelque chose; car ils ont les fruits des peines de tous ceux qui étudient; ils aprennent en un quart-d'heure ce à quoi un bon esprit aura travaillé un mois. *Perroniana.*

2 Les mariages égaux, soit entre les Princes, ou entre les particuliers, sont toujours aprouvez.

NOTES HISTORIQVES.

q Les Vigintivirs n'étoient que de petits Juges de police, qui procédoient à la vente des biens des particuliers; qui distribuoient des grains au peuple; qui avoient soin de réparer les chemins, & de voir, que la monnoie ne fût point altérée. A Venise, les Nobles des anciennes Maisons font d'ordinaire dispenser leurs enfans de passer par les deux Quaranties civiles.

r Selon les loix, on ne pouvoit être Questeur qu'à 25. ans.

f Auguste, pour faire le populaire, & laisser au Sénat une vaine image de grandeur & de liberté, feignoit d'avoir besoin de leur consentement, pour acorder aux enfans de sa femme une dispense, dont il étoit le maître absolu.

t Et par conséquent, Tibére devoit prendre un plus grand intérêt à l'avancement de son petit-fils, que n'avoit pris Auguste à celui de ses beaux-fils.

univerfellement aprouvé, on murmura fort de celui, qui fe concerta, de la fille de Séjan avec le fils de Claudius 3, dont la nobleffe fembloit être foüillée par une fi baffe alliance; au lieu que Séjan, dont l'ambition étoit déja fufpecte, s'élevoit infiniment.

XXXI. Sur la fin de l'année moururent deux hommes illuftres, Lucius Volufius & Salluftius Crifpus. Le premier étoit d'une famille ancienne, mais qui n'avoit point exercé de plus haute charge que la Préture; il y fit entrer le Confulat, & la dignité de Cenfeur, qui lui fut donnée pour faire la revüe des décuries de la Cavalerie; & amaffa des richeffes exceffives, qui agrandirent infiniment céte Maifon. L'autre étoit petit-fils d'une fœur de Caius Salluftius, ce fameux Hiftorien Romain, dont il avoit pris le nom en vertu de fon adoption. Il lui auroit été tres-facile de monter aux plus hautes dignitez; mais, fans être Sénateur, non plus que Mecenas *, dont il fuivoit l'exemple, il ne laiffa pas de furpaffer en pouvoir beaucoup de Confulaires & de Trionfans. Sa façon de vivre étoit toute diférente de celle des Anciens, foit pour la propreté des habits, ou pour la délicateffe du manger; & l'abondance, qui regnoit dans fa maifon, aprochoit fort du luxe. Mais avec tout cela, fon efprit fufifoit aux plus grandes afaires 1; & il y montroit d'au-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

3 Les Princes du fang, à quelque point-d'honneur prés, ne font pas une faute fi grande, que l'on penfe, en s'alliant avec les filles, ou les niéces des Miniftres; car outre que c'eft un moïen de fe conferver les bonnes-graces du Prince, c'en eft encore un de s'agrandir: mais les Miniftres, qui ont l'ambition de s'allier avec les Princes du fang, s'expofent toujours à beaucoup d'envie; & quand il vient un revers de fortune, comme il arive tres-fouvent; ils tirent peu de protection de ceux, qui ne les ont honorez de leur alliance que par intérêt, & qui n'aïant plus rien à efpérer d'eux, ne les confidérent plus que comme des parens, qui les déshonorent. Il y a encore une autre raifon, qui doit empêcher les Miniftres d'afpirer à cet honneur; c'eft que ces Princes étant fort fujets à devenir fufpects à celui qui regne, le foupçon qu'il a d'eux retombe fouvent fur le Miniftre, qui a intérêt de les protéger, à-caufe de la parenté. Et d'ailleurs, le Prince, qui veut être le maître en tout, & tenir lieu de tout à fes créatures, ne poura jamais aimer ni beaucoup, ni longtems, un Miniftre, qui fera partagé d'afection & de complaifance entre lui & les Princes de fon fang.

1 De tout tems, les hommes qui ont manié, ou qui ont été capables de manier les grandes afaires, ont été les plus voluptueux. Jamais homme ne fut plus vigilant, que l'étoit Mecenas, lorfque les afaires de l'Etat le requéroient ainfi; mais auffi perfonne n'aima davantage le repos, l'oifiveté, & les plaifirs de la vie. Ainfi, Saluſte l'imita en tout, en vertus & en vices.

NOTES HISTORIQUES.

* Patercule dit, que Mecenas fe contenta toute fa vie du rang de Chevalier Romain, fans fe foucier des dignitez, qu'il lui auroit été facile d'obtenir d'Augufte, dont il n'étoit pas moins aimé qu'Agrippa, s'il eût été d'humeur à les defirer. *Hift. 2, chap. 88.*

tant plus de vigueur, qu'il afectoit de paroître voluptueux & sans souci. Durant la vie de Mecenas, il tint la seconde place dans le Ministére, & la premiére aprés sa mort. Il eut part à la résolution qui fut prise de tuer le jeune Agrippa 2, & sur la fin de ses jours, il eut plus l'aparence d'un favori, qu'il n'en eut le pouvoir : Et cela étoit arivé pareillement à Mecenas 3. Tant il est rare, que la faveur dure toujours x ; soit que les Princes se dégoûtent de leurs confidens, lorsqu'ils n'ont plus rien à leur donner ; ou ceux-ci de leur Maître, quand ils n'ont plus rien à desirer 4.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

2 Tôt ou tard, les Princes se lassent de voir, ou du moins d'aimer les têmoins, les complices, ou les ministres de leurs crimes, soit par honte, ou par repentir. *Voi la note 3. du chap. 1. du livre 1.*

3 La disgrace des Premiers Ministres n'est pas toujours un éfet de leur mauvaise conduite. Les plus sages & les plus moderez perdent la faveur, aussi bien que ceux qui en ont abusé. Mecenas étoit, sans contredit, un des meilleurs & des plus intelligens Ministres, que pût avoir Auguste, & cependant il ne laissa pas d'éprouver, que son Maître aimoit le changement. Gonçalo Hernandez avoit conquis au sien le Roïaume de Naples, & la premiére récompense qu'il en reçut, fut que Ferdinand le Catolique préta l'oreille à toutes les plaintes & à toutes les calomnies de ses envieux, ravi de trouver une ocasion de réformer & de resserrer son pouvoir. Aprés quoi l'aïant fait revenir en Espagne, il le tint sept ou huit ans relegué dans ses terres, & lui refusa tout net la Grande Commanderie de Léon, & puis celle de Hornachos, qui vaquérent en même tems. *Mariana chap. 9. du livre 28. & 14. du livre 30. de son Histoire*, à la fin de laquelle il fait l'éloge de ce grand Capitaine en ces termes : Persónage admirable, dit-il, & tout ensemble le plus brave & le plus heureux guerrier, qui fût sorti d'Espagne depuis longtems. L'ingratitude, dont on usa envers lui, augmenta sa gloire, & le préserva même des fautes, qu'il auroit pû faire sur le déclin de son âge. Car il est bien rare de naviger plusieurs fois, sans essuïer aucune bourasque.

4 La faveur des Rois, (dit Antoine Pérez, qui le savoit par expérience) monte, ou descend. Quand donc elle ne peut plus monter, il faut nécessairement qu'elle descende. Lorsque les Princes n'ont plus rien à donner, ils ont honte de voir leur impuissance ; & lorsque les favoris n'ont plus rien à desirer, ils se lassent d'être complaisans. Car, selon Commines, plus de gens servent pour l'espérance des biens à venir, que pour les biens, qu'ils ont déja reçus. *Chap. 11. du livre 5.*

NOTES HISTORIQUES.

x Le Chancelier de Chiverny dit, qu'il étoit fatal à la race des Valois de haïr à la fin ceux qu'ils avoient le plus aimez au commencement. Filippe de Valois, le premier de cête race, étoit obligé de sa Couronne au Comte d'Artois, & depuis il fit tout ce qu'il put, pour le dépouiller de ses terres. Louis XI. ruina le Duc de Bourgogne, chez qui il avoit demeuré six ans. Louis XII. persecuta le Maréchal de Gié ; & François I. le Duc de Bourbon, qu'il avoit uniquement aimé ; & Messieurs de Montmorency & de Brion, qui avoient été ses favoris. Henri II. en usa de même envers Mr de Dampierre, & le Maréchal de Gié, de la main duquel il avoit voulu être fait Chevalier ; Charles IX. envers Messieurs de Montmorency & de Cossé ; Henri III. envers Messieurs de Lignerolles, de Bellegarde, le Guast, Saint-Lue, le Villequier, Beauvais-Nangis ; & sur-tout envers Messieurs de Guise, qu'il avoit tant aimez en sa jeunesse ; & tous ceux de son Conseil, qui l'avoient le mieux servi. *Dans ses Mémoires.* On peut dire la même chose de presque tous les Princes.

AN DE ROME 774.

XXXII. L'année qui ſuit eſt remarquable par le commun Conſulat du pére & du fils, qui étoit le quatriéme de Tibére, & le ſecond de Druſus. Deux ans auparavant, Germanicus avoit bien été le colégue de Tibére, mais la proximité du ſang n'étoit pas ſi grande, ni même le neveu fort agréable à l'oncle. Au commencement de céte année, Tibére ala ſe promener dans la Campanie *y*, comme pour prendre de nouvelles forces, ſoit qu'il méditât déja de s'abſenter pour toujours; ou que, par ſon éloignement, il voulût laiſſer faire à ſon fils toutes les fonctions du Conſulat *1*. Il ariva par hazard une choſe, qui, bien qu'elle fût de peu d'importance, donna à Druſus une ocaſion de ſe faire aimer, en terminant la querelle, qu'elle avoit excitée *2*. Le Prétorien Domitius Corbulo porta ſes plaintes au Sénat contre le jeune Lucius Sulla, qui n'avoit pas voulu lui céder ſa place dans un ſpectacle de gladiateurs. L'âge, la Coutume, & les Vieillards étoient pour Corbulon; Mamercus Scaurus, Lucius Arruntius, & quelques autres, pour Sulla, leur parent. Les uns & les autres haranguoient à l'envi, & l'on aléguoit contre Sulla l'éxemple de nos Anciens, qui avoient refrené par de rigoureux arreſts l'irrévérence de la Jeuneſſe *3*. Druſus dit tout ce qu'il faloit pour adoucir les eſprits, & Corbulon fut ſatisfait *4* par Scaurus, qui

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Un Prince, qui éxerce ſon fils aux fonctions du Gouvernement, fait également le devoir de pére & de Prince: de pére, parce qu'il donne l'éducation qu'il doit à ſon fils; & de Prince, parce qu'il s'aquite envers ſes Sujets de l'obligation qu'il a de travailler à laiſſer un bon ſucceſſeur. Et c'eſt par cet endroit, que Commines veut blâmer l'Empereur Fédéric III. quand il dit, » que le Duc Maximilien, » ſon fils, n'avoit connoiſ- » ſance de rien, & avoit » été mal nourri, au moins, » pour avoir connoiſſance » de grandes choſes. *Ch. 3. du livre 6.*

2 Les plus petites choſes font quelquefois naître les plus grans événemens. Les querelles, qui arivent entre les Grans, ne ſont jamais à négliger, parce qu'elles ſe convertiſſent ſouvent en factions, en cabales, & en partis.

3 Il eſt non ſeulement de la bienſéance & de l'honnêteté publique, mais encore de l'intérêt du Prince & de l'Etat, que les vieillards ſoient reſpectez par les jeunes-gens, mais particuliérement dans les aſſemblées & dans les cérémonies, où l'irrévérence de la Jeuneſſe envers les perſonnes, que l'âge rend vénérables, eſt de tres-dangereuſe conſéquence.

4 Il importe beaucoup au Prince de ne point laiſſer impunies les ofenſes, que les jeunes ſeigneurs de ſa Cour font aux Juges & aux Magiſtrats; car il ne ſera luimême obéï, qu'autant qu'il fera reſpecter ceux, qui ſont les gardiens des loix. Il y a par-tout, mais en France plus qu'ailleurs, une antipatie horrible entre les gens d'épée & les gens de robe; que ſeroit-ce, ſi ceux-ci ne tenoient pas les autres en bride?

NOTES HISTORIQUES.

y Apellée aujourdui la Terre de Labour.

étoit oncle & beaupére de Sulla, & le plus éloquent orateur de son tems.

XXXIII. Le même Corbulon aïant fait des plaintes de la négligence des Magistrats des villes municipales, & de la malversation des Voïers, qui laissoient les grans-chemins tout rompus, de sorte qu'on n'y pouvoit plus passer, se chargea volontiers de la commission d'y pourvoir. Mais il fit moins de service au public, qu'il ne fit de tort à beaucoup de particuliers *1*, à qui il ôtoit l'honneur & les biens par des procédures injustes *2*.

XXXIV. Peu de tems aprés, Tibére écrivit au Sénat, que Tacfarinas recommençoit à ravager l'Afrique, & qu'ainsi il faloit élire un Proconsul entendu au métier de la guerre, robuste, & capable de bien remplir céte charge. Sexte Pompée prit céte ocasion, pour insulter M. Lepidus, disant, que sa pauvreté & son peu de courage deshonoroient sa famille *1*; & que, par consequent, il faloit l'exclure du Gouvernement de l'Asie, qu'il avoit tiré au sort. Le Sénat au contraire tenoit Lepidus pour un homme modéré, & plus digne de loüange, que de mépris, puisqu'avec le peu de bien que son pére lui avoit laissé, il avoit toûjours vécu sans bassesse. Il fut

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il y a toujours des gens, qui ont la présomption de croire, qu'ils sont capables de conduire des afaires, où ils n'entendent rien. Ceux, qui se trouvent en crédit auprés des Princes, croïent toujours être dignes de toute sorte d'emplois, & sur ce faux fondement ils n'oublient rien de ce qu'ils peuvent pour les obtenir. Cependant, il est vrai, que tel, qui est capable de bien servir le public en certaines fonctions, sera capable de le ruiner en d'autres. M. de la Chastre dit, que l'Evêque de Beauvais fit tout ce qu'il pût pour ruiner M. de Chasteauneuf auprés de la Reine Anne d'Autriche, pour n'avoir point de compagnon dans la direction des afaires, dont il se croïoit tres-capable. La Reine, ajoûte-t-il, ne pouvoit mieux choisir pour la fidélité, ni guére plus mal pour la capacité, ce bon Prélat n'aïant pas la cervelle assez forte pour une telle charge. *Dans ses Memoires.*

2 La réformation est plus dangereuse que le mal, quand on la donne à faire à des personnes, qui n'ont pas la capacité, ni la modération requises. Sur les plaintes, que quelques-uns fesoient de certains réformateurs, qui avoient fait plus de ruine qu'il n'y en avoit avant qu'ils fussent établis, le Cardinal du Perron dit au Conseil : *Ceux-ci ont raison de s'apeller réformateurs, mais c'est au langage de Maître Guillaume.* C'étoit un boufon, qui quand il vouloit dire, ruiner, disoit reformer. *Perroniana.*

1 De tout tems, les plus grans hommes ont trouvé des adversaires, qui ne leur ont pas seulement voulu ôter les charges, & les dignitez, dont ils étoient revétus, mais qui les ont encore ataquez dans l'honneur, ou du moins, qui ont tâché de détruire l'opinion qu'on avoit de leur éminent mérite. M. de Montresor dit, que le Cardinal de Richelieu, dans tout ce qu'il a entrepris, a été plus obligé à la fortune, que l'Etat à ses conseils & à ses délibérations. Et dans un autre endroit, il ajoûte, qu'il n'a jamais rien trouvé en lui, ni d'un esprit prévoïant, ni d'un grand personage, mais seulement, que c'étoit un homme fort heureux, que la fortune soûtenoit beaucoup plus dans les traverses, qui lui arivoient, que la prudence, que plusieurs ont voulu estimer en lui. *Dans ses Memoires.* L'Evêque de Beauvais disoit, que le Cardinal Mazarin n'étoit pas habile homme, parce qu'il n'entendoit pas les matiéres bénéficiales, ni les Finances. *Memoires de M. de la Chastre.*

donc envoïé en Asie ; & quant à l'Afrique, la nomination du Proconsul fut renvoïée à l'Empereur.

XXXV. Là dessus, Severus Cecina proposa de défendre aux femmes d'acompagner leurs maris dans leurs Gouvernemens ; aprés avoir „protesté plusieurs fois, qu'il vivoit heureux avec „la sienne, dont il avoit six enfans ; & qu'il ne „conseilloit rien pour le public, qu'il n'eût ob„servé lui-même, puisqu'il ne l'avoit jamais me„née dans aucune des provinces, où il avoit servi „durant quarante ans. Il ajoûta, que ce n'étoit „pas sans cause, que nos ancêtres l'avoient dé„fendu : que la compagnie des femmes ne fesoit „que de l'embatas, soit en paix, soit en guerre ; „que leur luxe corrompoit les mœurs, & leur „fraïeur retardoit les entreprises *1* : qu'avec elles „une armée romaine ressembloit à une marche „d'eunuques *2* : que ce sexe n'étoit pas seule„ment imbécille, & incapable de travail, mais „encore cruel, ambitieux, & qui veut dominer „absolument, s'il a trop de liberté : qu'on voïoit „des femmes marcher parmi les cohortes, & „commander aux centurions ; qu'une venoit de „présider aux revües & aux exercices des soldats : „que lorsque leurs maris étoient acusez de pécu„lat, elles s'y trouvoient toujours mêlées : que „dés qu'elles entroient dans une province, les „plus scélérats s'adressoient à elles, comme à celles, qui entreprenoient „volontiers les méchantes afaites, & qui venoient à bout de tout : qu'on „les atendoit à la sortie, *pour leur presenter des requêtes*, & qu'il y a„voit comme deux prétoires ; *mais avec cête diférence*, qu'elles se fesoient

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il n'y a rien de plus contraire à l'aplication nécessaire aux afaires publiques, que l'atachement, que ceux qui en ont l'administration, peuvent avoir pour les femmes. Comme une femme a perdu le monde, rien n'est plus capable de nuire aux Etats, que ce sexe, lorsque prenant pié sur ceux, qui les gouvernent, il les fait souvent mouvoir comme bon lui semble, & mal, par conséquent ; les meilleures pensées des femmes étant presque toujours mauvaises en celles, qui se conduisent par leurs passions, qui d'ordinaire tiennent lieu de raison dans leur esprit ; au-lieu que la raison est le seul motif, qui doit animer & faire agir ceux, qui manient les afaires publiques. *Section 5. du chap. 8. de la première partie du Testament Politique du Cardinal de Richelieu.*

NOTES HISTORIQUES.

2 Le latin dit, *ad similitudinem barbari incessus*, i. e qu'il sembloit que ce fut un camp de Barbares ; parce que c'étoit la coutume des Barbares de menet leurs femmes à la guerre, comme le marque Tacite *Ann. 4. Adsistentes plerisque matres & conjuges. Ann. 14. Britannorum copia animo adeò fero, ut conjuges quoque testes victoria secum traherent.* Et dans sa Germanie. *Feminarum ululatus audiri, vagitus infantium. Hi cuique sanctissimi testes., &c.* Mais j'ai trouvé plus de grace, & même plus de justesse, à dire une marche d'eunuques, à-cause de ce que dit ici Tacite, que le luxe des femmes énervoit & amolissoit le courage des soldats. Outre que cela est conforme à la vérité de l'Histoire, qui raconte, que les Barbares fesoient grand état des eunuques, jusqu'à leur donner le commandement des armées. *Non despectum id* (i. e. d'être eunuque) *apud Barbaros, ultróque potentiam habet. Tac. Ann. 6.*

» mieux obéir que leurs maris. Qu'autrefois » les loix Oppiennes, & quelques autres, leur » avoient mis un frein, mais qu'elles avoient » si bien rompu ces liens, qu'elles gouver- » noient maintenant, non seulement leurs » maisons, mais encore les tribunaux de ju- » dicature, & les armées *2*.

XXXVI. Peu de gens approuvérent cet avis, & plusieurs même y contredirent *1*, criant, que l'on n'avoit point mis céte afaire en délibération *a*, & que Cecina n'étoit pas un censeur d'assez grand poids. Et tout d'un tems, Valerius Messalinus, fils de Messala *b*, de l'éloquence duquel il avoit quelque teinture, répondit, » Que l'on avoit » changé tres-à-propos beaucoup de choses » trop sévéres des Anciens *2*, atendu que la

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

2 Puisque l'intérêt des hommes, conclut M. de Richelieu, est ce qui d'ordinaire les fait malverser aux charges qui leur sont commises ; les Eclésiastiques sont souvent préférables à beaucoup d'autres, lorsqu'il est question des grans emplois ; non pas qu'ils soient moins sujets à leurs intérets, mais parce que n'aïant ni femmes, ni enfans, ils sont libres des liens, qui atachent davantage. *Chap. 7. de la seconde partie du Testament Politique.*

1 Il est toujours dangereux d'ouvrir un avis de réformation ; car il y a toujours plus de gens, qui la craignent, qu'il n'y en a qui la desirent. M. le Cardinal de Richelieu avoüe, qu'il n'avoit osé entreprendre la réformation de la Maison du Roi, parce qu'il ne le pouvoit faire, sans choquer l'intérêt de beaucoup de gens, qui étant continuellemenr auprés du Roi, & vivant avec lui dans une grande familiarité, eussent pû le détourner des ordres les plus nécessaires à son Etat, pour empêcher ceux de sa Maison, dont le déréglement leur étoit utile. *Chap. 7. de la premiére partie du même Testament.*

2 Il y a des choses utiles, & même nécessaires, dans un tems, qui seroient pernicieuses dans un autre. Ceux, qui ont la conduite des Etats, soit les Princes, ou les Ministres, doivent s'acommoder au présent, qui d'ordinaire n'a point de raport au passé. Tous les Politiques conviennent en cela. Machiavel pose pour fondement du bon ou du mauvais succés des afaires la maniére de procéder convenable ou non convenable au tems, auquel on se rencontre. Ce qui fait, dit-il, que la fortune abandonne un Prince, c'est qu'il ne sait pas acorder sa conduite avec les tems, & que les tems & les afaires venant à changer, il ne change point de procedé, ni de me-

---

NOTES HISTORIQUES.

a C'est que l'afaire n'aïant pas été proposée par les Consuls, ni par le Prince, à qui il apartenoit de proposer les matiéres, pour en faire deliberer ; on prétendoit que l'avis de Cecina étoit hors de propos ; & que d'ailleurs il n'étoit pas homme assez considérable de lui-même, pour entreprendre la réformation des Proconsuls & des autres grans Magistrats, qui aloient gouverner les Provinces. Tacite dit néanmoins en deux endroits du second livre, qu'il etoit permis de sortir du sujet, sur lequel on délibéroit, quand on avoit à dire quelque chose de plus important au public ; & que cela étoit encore alors tres ordinaire aux senateurs. *Erat quippe adhuc frequens senatoribus, si quid è rep. crederent, loco sententiæ promere.* & trois pages aprés : *A majoribus concessum est egredi aliquando relationem, & quod in commune conducat loco sententiæ proferre.*

b Messala Corvinus, de qui Quintilien dit, *Cicerone mitior & dulcior, & in verbis magis elaboratus. Dialogo de Oratoribus.*

» Ville n'étoit plus, comme autrefois, agitée » de guerres, ni environnée de Provinces en- » nemies : que si l'on acordoit quelque chose » au plaisir des femmes, cela ne fesoit point » d'incommodité durant la paix ; & que » bien loin d'être à charge aux Alliez, el- » les ne l'étoient pas même à leurs maris, » avec qui tout le reste leur étoit com- » mun. Véritablement, *disoit-il*, il faut » aler à la guerre sans embaras, mais lorsqu'on en revient, qu'y a-t-il de plus hon- » nête, que de goûter le repos avec sa fem- » me ? On m'en citera quelques-unes, qui » n'ont pas résisté à l'ambition, ni à l'ava- » rice ; mais leurs maris mêmes n'ont-ils pas » été, la plusspart, sujets à divers apêtits » dereglez ? & cesse-t-on pour cela d'en- » voïer des Magistrats dans les Provinces ? On » me dira, que ce sont leurs femmes, qui les » ont corrompus ; est-ce que tous ceux, qui » n'en ont point, sont sans reproche *c* ? » Les loix Oppiennes ont plû autrefois, par- » ce qu'elles étoient de saison ; mais on » les a depuis relâchées & modérées, parce » qu'on l'a jugé nécessaire *3*. C'est en vain, » que nous donnons d'autres noms à nôtre lâ- » cheté ; car si la femme passe les bornes du » devoir, c'est plus la faute du mari *4* que la

RÉFLEXIONS POLITIQUES

sures ; au-lieu que s'il en changeoit, la fortune ne changeroit pas. *Chap. 9. du livre 3. de ses Discours.* M. le Duc de Rohan dit à peu prés la même chose dans l'Epître de son *Intérêt des Princes*, adressée au Cardinal de Richelieu. On ne peut, dit-il, établir une régle immuable dans le gouvernement des Etats. Ce qui cause la révolution des afaires de ce monde, cause aussi le changement des maximes fondamentales pour bien regner. C'est pourquoi ceux, qui en ces matiéres se guident plus par les éxemples du passé, que par les raisons présentes, font par nécessité des manquemens notables.

3 Au nouvel établissement d'une République, la raison veut, qu'on établisse les loix les plus parfaites, que la société des hommes est capable de soufrir ; mais la prudence ne permet pas d'agir de même pié dans une ancienne Monarchie, dont les imperfections ont passé en habitude, & dont le désordre fait, non sans utilité, partie de l'ordre de l'Etat. Il faut en ce cas céder à la foiblesse, & se contenter plutôt d'une régle modérée, que d'en établir une plus austére, & qui seroit peutêtre moins convenable, parce que sa rigueur pouroit causer quelque ébranlement à ce qu'on veut afermir. *Section 1. du chap. 4. de la première partie du Testament Politique.*

4 La sote vanité des maris, qui veulent non seulement, que leurs femmes le portent beau, mais encore qu'elles éfacent par la magnificence de leurs habits, des Da-

NOTES HISTORIQUES.

c Si Pilate eût suivi le conseil de Claudia Procula, sa femme, qui lui envoïa dire jusque dans son tribunal, qu'il se gardat bien de condanner l'innocent : *Misit ad illum uxor ejus, dicens : Nihil tibi & justo illi. Matt. 27.* il n'eut pas abandonné Jesus-Christ aux Juifs. S'il y avoit beaucoup de femmes comme cette Procula, il seroit à desirer, que tous les Gouverneurs & les Intendans menassent leurs femmes avec eux.

» sienne *d*. Et d'ailleurs, il n'est pas juste, que, » pour un ou deux maris trop faciles, on nous » ôte à tous les compagnes de nôtre bonne & » mauvaise fortune. Outre que c'est abandon- » ner un sexe, qui de soi n'a ni vigueur, ni » conduite, c'est encore l'exposer par son lu- » xe à la convoitise des hommes *5*. Car si la » présence des maris n'est » pas une garde sufisan- » te, que sera-ce, quand » une absence de plu- » sieurs années les sépa- » rera de leurs femmes, » comme par un divor- » ce? Il est bon de re- » médier aux désordres » des Provinces, mais il » ne faut pas que cela fasse oublier ceux de » Rome. Drusus y ajoûta en faveur de son ma- » riage: Que tres-souvent les Princes étoient » obligez de visiter les Provinces les plus éloi- » gnées; qu'Auguste avoit mené plusieurs fois » Livia en Orient & en Occident *6*; que, pour » lui, il étoit alé en Illiric, & iroit encore en » d'autres païs, si le service public le requeroit » ainsi; mais que ce ne seroit pas sans cha- » grin, si on l'arachoit toujours d'entre les bras » d'une femme, qu'il aimoit si tendrement *7*,

Ou, Les maris ont beau garder leurs femmes à vûe, les mariages n'en sont guére plus à couvert des adultéres; que sera-ce donc, quand une absence de plusieurs années les tiendra separez, comme s'ils avoient fait divorce? D'Ablancourt omet ces mots, *in modum discidii*, qui sont pourtant toute la grace & la force de céte période.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

mes, qui sont fort au dessus d'elles; céte vanité, dis-je, est la premiére cause de tous les déreglemens de leurs femmes, qui, pour soûtenir un état, dont la folie des maris les a mises en possession dans les premiers jours de leur mariage, sont obligées de chercher la ressource de leurs finances épuisées, dans la bourse de ceux, qui veulent bien être leurs galans. Cela mis en fait, à qui faut-il donner le tort, aux maris, ou aux femmes?

5 Si l'on pouvoit trouver moïen de bannir le luxe, il ne seroit pas, aprés cela, dificile de remédier à la débauche des femmes; car comme elles sont encore plus susceptibles de vanité que d'amour, & que la pluspart n'aiment les hommes que par raport aux moïens, qu'ils leur donnent de contenter leur vanité & leur ambition; si le luxe, qui en est l'éguillon, venoit une fois à cesser, il est certain, que leurs désordres cesseroient aussi, & que la pudeur & la modestie reviendroient à la mode. Mais au point que la dépravation des mœurs est arivée, il n'y a pas lieu d'espérer un si grand bien.

6 Un Prince ne peut rien alléguer de meilleur pour justifier sa conduite, que l'éxemple tout semblable d'un prédécesseur, qui a eu l'aprobation universelle.

7 Quand les Princes sont jeunes, & qu'ils entreprennent de longs voïages, ils ne peuvent avoir une meilleure compagnie, que celle de leurs femmes, dont la présence les empêche de tomber dans la débauche, pourvû qu'elles aïent de la beauté & de la complaisance. Car sans cela il est impossible, qu'elles aïent assez de pouvoir sur l'esprit de leurs maris, pour retenir le panchant naturel qu'ils ont à la volupté.

NOTES HISTORIQUES.

d Que c'étoit en vain, dit d'Ablancourt, que nous déguisions nos fautes sous d'autres noms, & que souvent les vices des femmes étoient les defauts du mari. Ce qui n'a point de sens, ou du moins ne rend point celui de Tacite, qui dit: *Nam viri in eo culpam, si femina modum excedat.*

» & dont il avoit tant d'enfans. Ce qui acheva d'éluder l'avis de Cecina *8*.

XXXVII. Dans l'assemblée suivante du Sénat, on lût des létres de Tibére, qui leur fesoit comme des plaintes de ce qu'ils rejetoient sur lui tous les soins du Gouvernement *1*, & leur donnoit le choix de Mar. Lepidus ou de Junius Blesus pour le Proconsulat d'Afrique. On écouta donc les raisons de l'un & de l'autre. Lepidus s'excusoit avec plus de franchise *2*, aléguant son peu de santé, sa fille prête à marier, & le bas âge de ses autres enfans, outre une chose, que chacun entendoit, quoiqu'il ne la dit pas, que Blesus étoit oncle de Sejan, &, par conséquent avoit plus de faveur *3*. Blesus répondit, comme s'il eût voulu refuser aussi, mais les flateurs ne l'écoutérent pas avec le même plaisir, qu'ils avoient pris au refus de Lepidus.

XXXVIII. Enfin, le ressentiment, que beaucoup de gens gardoient au fond du cœur, vint à éclater. La canaille poussoit son insolence si loin, qu'il n'y avoit qu'à embrasser

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

8 Le Prince n'a qu'à dire son avis, il est bientôt suivi de tous ceux, qui délibérent avec lui.

1 Le cœur des Princes est rarement d'acord avec leur langue; à les entendre parler, ce n'est que modestie; mais à voir ce qu'ils font, c'est presque toujours le contraire. Tibére se plaignoit de ce que le Sénat lui laissoit à nommer le Proconsul d'Afrique, & néanmoins il acceptoit ce qu'il sembloit refuser. Il leur proposoit deux sujets, comme pour leur laisser, par une déférence réciproque, la liberté de choisir; mais il la leur ôtoit en éfet, en leur donnant l'alternative d'un oncle de Sejanus, dont ils adoroient la fortune.

2 Un bon Courtisan se gardera bien d'entrer en concurrence avec les proches parens d'un Favori, ou d'un Premier Ministre. En ces ocasions, il y a toujours plus de sûreté, & même plus d'honneur, à ceder, qu'à compéter. Il sesoit beau voir un Abbé de la Riviére, homme du dernier néant, disputer le Cardinalat au Prince de Conty.

3 Quelque grand, que soit le mérite d'un prétendant, il ne doit jamais se flater de l'emporter sur un compétiteur, qui a la faveur du Prince, ou celle du Premier Ministre. Il y a entre le mérite & la faveur à peu prés la même diférence, que les Téologiens métent entre la Grace sufisante & la Grace éficace. Le Duc d'Alve avoit le mérite, & le Prince d'Eboli la faveur; en 1558. ils demandérent tous deux le Duché de Bari, situé au Roïaume de Naples, d'où le Duc venoit de chasser l'armée de France. Ce service tout récent, & beaucoup d'autres plus anciens, parloient pour le Duc, mais la compétence du Prince d'Eboli empêcha Filippe II. d'acorder céte recompense à un Ministre, à qui son pére & lui avoient tant d'obligation. Tant est vraie la maxime de Loüis XI. que *naturellement le Prince aime plus ceux, qui lui sont tenus, que ceux à qui il est tenu.* Commines chap. dernier du livre 3. de ses Mémoires. Au reste, c'est un sinistre augure pour un Prince, lorsque celui, qui est le plus considérable par son mérite, n'est pas le plus considéré par la faveur...... Le mérite doit toujours emporter la balance, & lorsque la justice est d'un côté, la faveur ne peut prévaloir sans injustice. *Chap. 7. de la seconde partie du Testament Politique.*

une

une image du Prince, pour être en droit d'insulter les honnêtes-gens *1*. Les afranchis & les esclaves même se fesoient craindre à leurs maîtres *e*, qu'ils ofensoient de gaïeté de cœur. Le Sénateur C. Cestius remontra donc, que les Princes tenoient la place des Dieux, mais que les Dieux n'écoutoient point de priéres, qui ne fussent justes: Que le Capitole & les autres temples de la Ville n'étoient point ouverts, pour autoriser les crimes *2*: que c'étoit fait des loix, si Annia Rufilla, qu'il avoit convaincüe de fausseté devant les Juges, pouvoit lui faire des menaces & des outrages, à la porte du Sénat, & en pleine place, sans qu'il osât l'apeller en Justice, à-cause qu'elle lui oposoit une image de l'Empereur *f*. D'autres parlérent presque de même, & quelques-uns enchérissant encore sur ces plaintes, prioient Drusus de faire une punition éxemplaire; de sorte que céte femme fut mise en prison, aprés avoir été convaincüe.

XXXIX. A la requête de Drusus, Considius Æquus & Celius Cursor, Chevaliers Romains, furent condannez par le Sénat, pour avoir acusé faussement de leze-majesté le Préteur Magius Cecilianus. Ces deux actions firent grand honneur à Drusus *1*, qui se plaisant fort à voir les compagnies de la Ville, avoit le renom d'adoucir l'humeur bilieu-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Un Prince sage ne doit jamais soufrir, que personne se serve de son nom, ni de son autorité, pour commétre des violences. Loüis XI. dit Commines, fouloit ses Sujets, toutefois il n'eût jamais soufert qu'un autre l'eût fait, ni ami, ni qui que ce fût. Sixte-quint envoïa aux galéres le *Belocchio*, son Echanson, & son ancien domestique, pour avoir apposé l'Anneau du Pescheur à un Bref, qu'il n'avoit pas voulu expédier. (C'étoit un Bref, qui commandoit à un particulier de vendre sa maison à *Bellocchio*, qui vouloit bâtir un Palais magnifique dans sa Patrie.) *Leti livre 3. de la seconde partie de la Vie de Sixte.*

2 Les asiles ont été instituez pour ceux qui implorent le secours des loix, & non point pour ceux, qui font profession d'insulter & d'outrager les autres.

1 Un Prince n'a point de plus sûr moïen de se faire aimer & respecter, qu'en fesant bonne & pronte justice. Il ne se peut une plus belle action, que celle de Jean III. Roi de Portugal. Etant au pié de l'Autel pour communier, il ariva un Gentilhomme, qui dit tout haut au Prêtre, qui tenoit l'hostie, Je suspens la communion, jusqu'à ce que le Roi m'ait entendu, & m'ait fait justice; & ce bon Prince ne communia point qu'il ne la lui eût faite. Dans un Traité intitulé, *Audiencia de Principes.*

NOTES HISTORIQUES.

e C'est de céte misére des Maitres que parle le Jeune-Pline, quand il dit à Trajan: Tu nous a tous délivrez des acusations domestiques, & tu as enfin étoufé, pour parler ainsi, une guerre servile. Philostrate dit, qu'un Maitre fut condanné comme impie & sacrilege pour avoir batu son esclave, qui portoit sur soi une dragme d'argent, où l'image de Tibére étoit empreinte. *Dans la vie d'Apollonius.*

f Suetone dit, que le Sénat défendit de recourir davantage aux statuës & aux images, condannant aux fers ceux, qui doresnavant s'aviseroient de porter ou d'embrasser l'image de l'Empereur, pour ofenser les autres. *Dans la vie de Tibére chap. 37.*

se de son pére. Et bien loin de blâmer son luxe, on disoit, qu'il valoit mieux pour un homme de son âge, qu'il passât le jour en visites 5 & la nuit en festins, que de mener une vie solitaire 2,

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

2 La solitude ne vaut rien parmi les Princes, sur-tout quand ils sont jeunes. Elle ne sert qu'à les rendre farouches, fantasques, bourus, défians, intraitables, & ennemis de toutes les fonctions apartenantes à la Roïauté. Je ne puis donner ici un éxemple, qui fasse mieux connoître le tort que la solitude fait à l'éducation des Princes, que celui de Jean II. Roi de Castille, selon le portrait qu'en fait le judicieux Mariana. » Toutes » les vertus de ce Roi, dit-il, étoient éfacées par le peu de soin qu'il prenoit des » afaires, & du Gouvernement. Il ne donnoit pas volontiers audience, & ne la » donnoit jamais qu'à la hâte. Il n'avoit pas grande capacité, ni la tête assez forte, » pour sufire aux soins de son Etat. C'est ce qui ouvrit la porte de la faveur à ses » Courtisans, & particuliérement à Alvaro de Luna, qui commençoit à être plus » familier avec lui, que tous les autres. La Reine Caterine, sa mére, avoit bien eu » raison de chasser du Palais ce Mignon, & de le renvoïer en son païs ; mais elle » manqua bien de prudence, en tenant son fils enfermé dans une maison particuliére, » par l'espace de plus de six ans, sans permétre jamais qu'il sortît, ni que personne » le visitât, sinon quelques domestiques du Palais. Par où elle prétendoit empêcher, » que les Grans ne se rendissent maîtres de lui, & n'excitassent quelque nouveauté » dans le Roïaume. Misérable éducation pour un Roi ! chose indigne, qu'un Prin- » ce n'ait pas la liberté de voir, de parler, ni d'être vû ; qu'on le tienne comme dans » une cage, pour le rendre farouche & furieux ; qu'on engraisse, comme un chapon » dans une müe, celui qui est né pour le travail, & pour les fatigues de la guerre. » Quoi, vous voulez amollir & abatardir par les delices le courage de celui, qui doit » être jour & nuit en sentinelle, & veiller sur toutes les parties de l'Etat ? Certes, » une telle nouriture atirera de grans maux à ses Sujets. Son âge viril sera semblable » à son enfance ; il passera ses plus beaux jours dans les plaisirs déshonnêtes, & dans » l'oisiveté, comme il se voit qu'a fait Jean II. Car aprés la mort de la Reine Cate- » rine, il ala toujours à tâtons, comme s'il fût sorti tout nouvellement du ventre de » sa mére, ou qu'il n'eût jamais vû la lumiére. La multitude des afaires le lassoit, & » lui broüilloit même la cervelle. C'est-pourquoi il se laissa toute sa vie gouverner à » ses Courtisans, au grand préjudice de ses Etats, qui furent dans une agitation per- » pétuelle. Mariana dit encore, qu'il étoit sujet à des boutades, qui lui prenoient » tout-à-coup, & que les caresses qu'il fesoit étoient toutes hors de saison ; de sorte » qu'il étoit plus méprisé que redouté. *Chap. 11. du 20. livre de son Hist. d'Esp.* La vie que mena Henri III. Roi de France, depuis que ses Mignons lui eurent persuadé de ne se plus communiquer à ses Sujets, & de se tenir caché comme les Rois d'Orient, produisit les mêmes éfets. » Ses afections, dit le Chancelier de Chiverny, ont fait » paroître, qu'il n'avoit pas le jugement semblable au reste, & qu'il étoit trop en- » fermé, & envelopé dans une volupté, où ses Mignons l'avoient plongé ; & il faut » qu'il m'échape de dire, que prévoïant d'assez longtems, & même plus de quatre

NOTES HISTORIQUES.

5 Le latin dit, *editionibus*, qui veut dire proprement, spectacles & representations : mais comme il n'y en avoit pas tous les jours, & que Tacite veut marquer ici ses passetems ordinaires, témoin les paroles qui précédent, *ab eo inter cœtus & sermones hominum obversante*, j'ai trouvé plus à propos d'aler au sens, que de m'arêter aux paroles.

& sans plaisirs *3*, & de se laisser dévorer à la mélancolie, & à des pensées dangereuses; car Tibére & les Délateurs fesoient assez de peine à tout le monde : Et Ancarius Priscus venoit d'acuser de péculat Cesius Cordus Proconsul de Créte, & y avoit ajoûté le crime de leze-majesté, qui servoit alors de renfort à toutes les acusations *4*.

XL. Tibére, irrité contre les Juges, qui avoient absous d'adultere Antistius Vetus, l'un des plus grans seigneurs de Macédoine, le rapella à Rome, pour se purger du crime de leze-majesté *1*, comme complice du dessein, que Rhescuporis avoit eu dessein de nous faire la guerre, aprés qu'il eut tué son neveu Cotis. Outre l'interdiction du feu & de l'eau *b*, il fut ordonné, qu'il seroit envoïé dans une isle *2*,

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

» ans avant sa mort, qu'il » étoit impossible que ce » pauvre Prince ne se vît » à la fin plongé dans » quelque grand malheur; » je lui remontrai plusieurs fois le grand tort » qu'il se fesoit, & le mal » indubitable, que lui & » son Etat en recevroient. *Dans ses Mémoires.* Voi la note 5. de la page 10.

3 Il faut acorder quelque relâche & quelque récréation d'esprit aux Princes, aprés qu'ils ont travaillé aux afaires sérieuses, & qu'ils se sont lassez aux grandes actions de siéges, de batailles, de castramétations. Il n'est pas possible, que l'ame soit toujours tendüe en ces graves & pénibles administrations, sans quelque rafraîchissement, ni sans faire diversion à d'autres pensées plus agréables & plus douces. Titus, qui est proposé pour un des plus sages Princes, qui aïent jamais gouverné, aimoit éperdûment le Reine Bérénice, mais ses amours n'aportérent jamais de retardement à ses afaires. *Harangue de M. d'Aubray dans la Satire Ménippée.*

4 Lorsque tous les crimes se convertissent en matiére d'Etat & de leze-majesté, c'est une marque certaine, que le Gouvernemeur dégénére en tirannie, & que le Prince sacrifie la justice à ses intérets.

1 Quand un Prince suscite de nouvelles acusations à un Grand, que les Juges viennent d'absoudre de quelque autre crime, il ne fait que trop connoître, qu'il veut absolument la perte de l'acusé.

2 Pour peu qu'il y ait d'aparence qu'un homme soit criminel, il est toujours rigoureusement traité, si c'est pour afaire d'Etat. Il ne faut pas croire, dit le Cardinal de Richelieu, qu'on puisse avoir des preuves matématiques des conspirations & des cabales, elles ne se connoissent ainsi que par l'événement, c'est-à-dire, lorsqu'elles ne sont plus capables de reméde. *Tome 5. des Mémoires de son Ministére.* Et par conséquent, ce qui paroît par des conjectures pressantes, doit quelquefois être tenu pour sufisamment éclairci. *Chap. 5. de la seconde partie du Testament Politique.*

NOTES HISTORIQUES.

b C'étoit une peine capitale, par laquelle les condannez perdoient le droit de citoïens, & étoient contraints de s'éxiler, parce que personne n'osoit leur donner retraite, ni leur fournir les choses nécessaires pour vivre; ce qui est exprimé par l'interdiction du feu & de l'eau, dont il est impossible de se passer.

An quòd in his vita causa est, hac perdidit exul? dit Ovide *in Fastis*.

Il est à remarquer, que la peine de l'éxil n'étoit jamais exprimée dans les arrests par le mot, *exilium*, mais toujours par cete formule, *aqua & igni arceatur.*

qui n'eût point de commerce, ni avec la Thrace, ni avec la Macédoine *3*. Car depuis le partage de la Thrace entre Rhémétalcés & les enfans de Cotis, dont Trebellienus Rufus étoit tuteur à-cause de leur enfance, ce Roïaume, qui n'étoit point acoutumé à nôtre maniére *4* de gouverner *i*, étoit plein de dissensions, & se plaignoit également de Rhémétalcés & de Trebellienus, qui laissoient impunies les opressions qu'on fesoit à ceux du païs *5*. Les Célalétes, les Odrusiens, & les Diens, nations puissantes *de la Thrace*, prirent les armes sous divers Chefs: mais comme ces Chefs manquoient tous également d'expérience *6*, cela fut cause, qu'ils ne pûrent pas faire une rude guerre. Les uns ravagent le païs d'alentour; les autres traversent le Mont Hemus, pour exciter la révolte dans les Provinces éloignées; les plus avisez assiégent Rhémétalcés dans la ville, qui porte

Ou, & ne reprochoit pas moins à Rhémetalcés, qu'à Trebellienus, de laisser impunies les violences, qu'on fesoit &c.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

3 Si un Grand est puissant dans une Province fronriére, & tient une conduite, qui donne lieu de le soupçonner d'intelligence avec les Princes voisins, le Prince est en droit de s'assûrer de sa personne, soit en l'apellant à la Cour, ou en le fesant arêter, s'il n'y vient pas. Et quoiqu'il n'y ait point de preuves autentiques contre lui, ce n'est point lui faire injustice, que de l'empécher de retourner en céte Province, n'étant pas raisonable que le Prince vive en crainte & en inquiétude à l'égard d'un Sujet, ni que l'intérêt d'un particulier l'emporte sur la sûreté publique.

4 C'est une condition absolument requise à un Gouverneur, que de savoir les coûtumes, les loix, & les mœurs du païs, où il est envoïé; autrement, il fera mille fautes, qui le feront haïr ou mépriser, & tout cela au préjudice de l'autorité du Prince. M. le Cardinal de Richelieu marque dans le premier chapitre de son Testament Politique, qu'il fut obligé d'ôter au Maréchal de Vitry le Gouvernement de Provence, quoiqu'il en fût digne pour son courage & pour sa fidélité; parce qu'aïant l'humeur insolente & altiére, il n'étoit pas propre à gouverner un peuple jaloux de ses priviléges & de ses franchises, comme sont les Provençaux. C'est pour cela, que les Aragonnois prétendent que le Roi d'Espagne ne peut pas leur donner un Viceroi étranger, c'est-à-dire, qui ne soit pas natif de la Province même d'Aragon, sans violer leurs *fueros*. C'est ainsi qu'ils apellent leurs immunitez & libertez, pour la défense desquelles tout le Roïaume se souleva en faveur d'Antoine Perez, contre Filippe II. [1591.]

5 Un Gouverneur, qui soufre que ceux du païs soient insultez par les étrangers, soit qu'il ne puisse, ou qu'il ne veüille pas y remédier, doit tenir pour certain, qu'à la premiére ocasion le peuple se révoltera contre lui.

6 L'issüe des révoltes est presque toujours malheureuse, à-cause de l'incapacité de ceux, qui se métent à la tête des rebelles. Car en ces ocasions, le peuple, qui ne sait pas temporiser, prend d'ordinaire le premier Chef, qui se presente.

NOTES HISTORIQUES.

i J'admire d'Ablancourt, qui traduit, *insolentiâ nostri*, l'insolence de nos soldats. *Egregium interpretem, & furcifero Richeleto laudatore dignum!*

le nom de Filippe de Macedoine, son fondateur.

XLI. P. Velleïus *k*, qui commandoit l'armée voisine *l*, averti de ce désordre, envoie sur le champ quelques ailes de Cavalerie, avec de l'Infanterie legére, contre ceux, qui aloient au pillage, ou qui ramassoient du secours, pendant qu'il va lui-même secourir les assiégez. Tout lui fut favorable, la dissension des ennemis, le massacre des coureurs, la sortie, que Rhémétalcés fit à propos, & l'arivée de la légion Romaine *en même tems*. Je me garderai bien d'apeller bataille *1*, ni fait d'armes, une défaite de vagabons à demi nuds, où il n'y eut point de nôtre sang répandu.

XLII. En la même année, les villes de la Gaule commencérent à se rebeller à-cause des dêtes énormes, qu'elles avoient contractées. Leurs boutefeux étoient Julius Florus, & Julius Sacrovir, tous deux de maison illustre, & d'ancêtres, qui, pour leurs services, avoient obtenu le droit de Citoïens Romains; honneur tres-rare en ce tems-là, & qui ne se déféroit qu'à la vertu *1*. Aïant débauché par des entretiens secrets les plus mutins, & ceux, qui par leur pauvreté, ou par la crainte d'être punis de leurs crimes, étoient forcez de tout hazarder, ils conviennent ensemble, l'un, de soulever les Belges, & l'autre, les Bourguignons; car Florus étoit de Treves, & Sacrovir d'Autun. Ils se mêtent donc à murmurer, en certaines assemblées clandestines, de la continuation des impôts, des gros intérets,

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Un bon & fidéle Historien doit raconter les choses simplement, & sans aucune éxagération. Si la vérité est l'ame de l'Histoire, ceux qui se mêlent de l'écrire, doivent éviter scrupuleusement l'éxagération, qui a toujours quelque mélange de mensonge. Commines parlant de la bataille de Morat, où le Duc de Bourgogne fut défait par les Suisses, dit, que *beaucoup de gens parlent de milliers, & font les armées plus grosses qu'elles ne sont, & en parlent legérement.* C'est un defaut qui est tres-commun dans la plus part de nos Histoires modernes.

1 Les honneurs, qui n'ont été déférez, que rarement, & qu'à des personnes d'un mérite distingué, tiennent lieu d'une grande récompense à ceux qui les obtiennent. M. de Marquemont, Archevêque de Lion, parlant de l'arivée du Prince de Pologne à Rome, & des dificultez, que la Congrégation *de' Riti* avoit trouvées sur le traitement qu'on lui devoit faire; Il n'a reçu, dit-il, aucuns honneurs publics, mais on a crû le bien récompenser en le fesant Chanoine de S. Pierre, & lui permétant de faire l'ostension des reliques de cête Eglise, habillé en Chanoine. Grace, qui n'a jamais été faite, ce dit-on, qu'à Charle-quint, & à un autre Empereur. *Dans une lêtre du 5. Janvier 1625. tome 1. des Mém. du Ministére du Card. de Rich.*

NOTES HISTORIQUES.

k C'est celui, de qui nous avons une Epitome de l'Histoire Romaine, qui est écrite dans toute la pureté du siécle d'Auguste, mais avec une extreme flaterie.

l L'armée de la Mesie.

qu'ils païoient pour leurs détes *m*; de la superbe & de la cruauté des Gouverneurs; & disent, que depuis la mort de Germanicus la discorde s'étoit mise dans nos legions; & que s'ils fesoient réflexion à la puissance des Gaules, à la pauvreté de l'Italie, à l'imbécillité de la populace de Rome, qui ne valoit rien pour la guerre; & à l'état présent de nos armées, dont toute la force consistoit dans les troupes étrangéres; ils verroient, que c'étoit le vrai tems de recouvrer la liberté.

XLIII. Il n'y eut presque pas de ville exemte de céte contagion, mais Tours & Angers furent les premiéres à se révolter. Celle-ci fut bien-tôt réduite par le Lieutenant Acilius Aviola, qui fit venir en diligence une cohorte de la Garnison de Lion. Il vint aussi à bout de Tours avec la milice légionnaire, que lui envoïa Visellius Varro, Lieutenant de l'Empereur dans la Basse Alemagne, & le secours, que lui donnérent quelques seigneurs Gaulois, qui atendoient une ocasion plus favorable pour se révolter ouvertement. Sacrovir même combatit pour les Romains, aïant la tête nüe, pour faire mieux remarquer sa valeur, à ce qu'il disoit; mais en éfet, pour être reconnu par les Gaulois, & les empêcher par là de tirer sur lui, comme lui reprochoient les prisonniers.

XLIV. Tibére informé de tout cela n'en fit pas de cas, & nourrit la guerre par son irrésolution *1*. Car Florus poursuivant son entreprise travailloit à corrompre un Regiment de Cavalerie levé à Treves, lequel observoit les formes de nôtre discipline, l'incitant à commencer la guerre par exterminer tous nos Marchands. Mais, à quelques cavaliers prés, le Régiment demeura dans son devoir, & les armes ne furent prises, que par une troupe de

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 L'irrésolution des Princes, dit Antoine Perez, est la mére & la porte de plusieurs grans inconvéniens. *Dans ses Rélations.* Aux grandes afaires, dit le Cardinal d'Ossat, pour éviter un grand mal, & obtenir un grand bien, il faut oser quelque chose, & se résoudre à tems & à point, pour sortir d'un mauvais & dangereux passage le plutôt & le mieux que l'on peut. *Létre 127.* Don Carlos Coloma, habile homme d'Etat & de guerre, rend une tres-bonne raison de céte maxime. Jamais, dit-il, on ne s'est bien trouvé de vaciller dans ses conseils; & quelque aparence qu'il y ait, que le tems poura donner ouverture à de meilleurs expédiens, il vaut toujours mieux se roidir à surmonter les dificultez qui se presentent, que d'atendre qu'elles cessent; parce que l'on ne sait, ni ne peut pas savoir au juste, s'il n'en surviendra pas encore de plus grandes. *Livre 8. de son Histoire des Guerres de Flandre.*

NOTES HISTORIQUES.

m C'est que les Communautez, pour païer les taxes, qu'on métoit incessamment sur elles, étoient obligées d'emprunter de l'argent des banquiers Romains, qui les ruinoient en usures.

gens endétez *2*, & de Vassaux de Florus, qui voulant se jeter dans la Forest d'Ardennes, en furent empêchez par les légions, que Visellius & Silius, qui commandoient les deux armées *n*, avoient envoïées par deux chemins contraires. Et Julius Indus, qui avoit pris les devans avec une troupe d'élite, ravi d'avoir ocasion de se signaler contre Florus, son compatriote, & son ennemi particulier *3*, défit ensuite céte multitude mal ordonnée. Florus échapa aux vainqueurs, mais aprés s'être tenu caché en des endroits inconnus, voïant tous les passages ocupez par nos soldats, qui le vouloient prendre, se tua de sa propre main. Et telle fut la fin de la révolte de Treves.

XLV. Elle fut plus opiniâtre à Autun, à cause de la puissance de la ville *o*, & de l'éloignement de nos armées. Sacrovir s'étoit emparé de céte cité, où toute la Noblesse des Gaules aprenoit les Arts-libéraux, pour obliger par ce gage les parens & les amis de céte Jeunesse à suivre son parti; & tout d'un tems il distribua à ces Nobles les armes, qu'il avoit fait fabriquer en secret. Ses troupes montoient bien à quarante-mille hommes, dont la cinquieme partie étoit armée comme nos légions; & le reste, d'épieux, de coutelas, & de toutes les autres armes, qui servent aux Chasseurs. Les esclaves destinez à la gladiature furent, selon la coutume du païs, équipez d'une armûre de fer, apellée Crupellaire, qui étant toute d'une piéce rend les soldats impénétrables aux coups, mais aussi les met hors d'état d'en donner. Ces troupes grossissoient de jour en jour par le concours des habitans des villes voisines, non pas que ces villes se décla-

Ou, pour atirer par ce gage à son parti les parens & les amis de céte Jeunesse, à qui tout d'un tems il distribua &c.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

2 Tout Chef est propre à des malheureux, qui n'ont point de ressource; il est d'eux, comme de ceux qui sont batus d'une cruelle tempête, la retraite la plus mal assûrée leur tient lieu de port.

3 Souvent les Grans ne vangent les injures du Prince & de l'Etat, que parce qu'ils sont animez d'un ressentiment particulier contre les personnes, qui ont ofensé le Prince. M. le Cardinal de Richelieu a bien raison de dire, que ces gens-là sont bien par un mauvais principe. Au reste, quand un Grand s'est révolté dans une Province, le Prince ne peut mieux faire, que de donner la commission de la vangence à quelque autre grand seigneur de la même Province, qui a toujours été le rival, ou l'ennemi du rebelle.

NOTES HISTORIQUES.

n Campées sur le bord du Rhin, l'une apellée l'armée d'enhaut, & l'autre l'armée d'embas. *Duo apud ripam Rheni exercitus erant; cui nomen superiori, sub C. Silio legato; inferiorem A. Cæcina curabat. Ann.* 1. au-lieu que c'étoit maintenant Vitellius, qui commandoit celle d'embas.

o Autun étoit la Capitale d'un Etat, qui comprenoit le Duché de Bourgogne, & le Bourbonnois, que Jule César y joignit à la priére des Autunois, dont il estimoit la valeur, ainsi qu'il le marque dans ses Commentaires. *Boios, dit-il, petentibus Heduis, quòd egregia virtute erant cogniti, ut in finibus suis collocarent, concessit. Cap. 6. libri 1. de Bello Gallico.*

raſſent encore ouvertement, mais parce que chacun aſpiroit au recouvrement de la liberté. A quoi aidoit auſſi la diſcorde de nos deux Généraux *1*, entre leſquels Tibére balançoit, l'un & l'autre demandant le commandement de l'armée. Mais Viſellius, que l'âge avoit afoibli, le céda, aprés, à Silius, qui étoit plein de vigueur *2*.

XLVI. Cependant, on débiroit à Rome, que les ſoixante-quatre villes des Gaules s'étoient révoltées; qu'elles avoient fait une ligue avec les Alemans; que l'Eſpagne branloit, & tout le reſte exagéré de même, comme c'eſt la coutume de la Renommée. Les plus gens-de-bien s'en afligeoient déja pour l'amour de la Patrie; pluſieurs s'en réjouïſſoient en haine du Gouvernement, où ils deſiroient une révolution *1*, quel-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Il n'y a point de plus belle ocaſion de ſe révolter, que lorſque la diſcorde, &, par conſéquent le deſordre, eſt dans les armées du Prince, dont on veut ſecoüer le joug. Ainſi, le Prince, qui a des Sujets mécontens, doit à quelque prix que ce ſoit empêcher que la méſintelligence ne ſe méle entre les perſonnes, à qui il a donné le commandement des armes. Car pendant qu'il eſt mal obéï de ſes Généraux, (comme il arive toujours, lorſqu'ils ont querelle enſemble) il demeure expoſé aux entrepriſes de tous les Grans, qui lui ſont ennemis.

2 La ſanté du corps eſt preſque auſſi néceſſaire à un Général d'armée, que la force de l'eſprit; car c'eſt une charge, où il faut agir également de l'un & de l'autre. Selon M. le Cardinal de Richelieu, un Général, pour être excellent, doit être jeune d'années, mais non pas de ſervice & d'expérience. Et bien que les vieux ſoient d'ordinaire les plus ſages, ils ne ſont pas les meilleurs pour entreprendre, parce qu'ils ſe trouvent ſouvent deſtituez du feu de la jeuneſſe, qui eſt requis en telles ocaſions. Outre que c'eſt choſe certaine, que la fortune rit ſouvent aux jeunes gens, & tourne le dos à la Vieilleſſe. *Section 4. du chap. 9. de la ſeconde partie du Teſtament Polit.*

1 Les Grans d'un Etat, qui eſt gouverné par un Prince comme Tibére, c'eſt-à-dire par un Prince, qui ne ſoufre point de compagnon, ont coûtume de deſirer, que leur Maître ſoit ocupé en troubles & en guerres, ſoit pour lui devenir néceſſaires, ou du moins pour avoir le plaiſir de le voir embaraſſé, & ſes afaires en mauvais état. Le Comte de S. Pol, Connétable de France, dit Commines, les ſerviteurs du Duc de Guienne, & quelques autres deſiroient la guerre entre le Roi & le Duc de Bourgogne, pour deux raiſons: l'une, parce qu'ils craignoient, que les grans états & apointemens, qu'ils avoient, ne fuſſent diminuez, ſi la paix continuoit; car le Connétable avoit quatre-cens hommes d'armes païez à la monrre, & plus de trente-mille francs tous les ans, outre les gages de ſa charge, & les profits de pluſieurs belles places qu'il tenoit: l'autre, parce, diſoient-ils, que la condition du Roi étoit telle, que s'il n'avoit débat au dehors, il faloit qu'il l'eût avec ſes Oficiers & ſes domeſtiques, ſon eſprit ne pouvant être en repos. Le Connétable ofroit de prendre Saint-Quentin quand on voudroit, & diſoit qu'il avoit des intelligences en Flandre & en Brabant, & qu'il feroit révolter pluſieurs villes contre le Duc. Le Duc de Guienne, & ſes principaux Gouverneurs, ofroient de ſervir le Roi en céte querelle, mais leur fin n'étoit pas telle que le Roi entendoit. *Chap. 1. du livre 3. de ſes Mémoires.* Claudian explique en trois mots, pourquoi les Grans haïſſent la paix.

Mandataque fortius urget
Imperioſa quies.

que

que mal qu'il leur en pust ariver. On blâmoit hautement Tibére de s'amuser encore à lire les mémoires des délateurs durant un si grand orage. » Croit-il, disoit-on, que Sacrovir » vienne à Rome, pour subir la peine du cri- » me de leze-majesté ? il s'est enfin trouvé des » hommes qui ont eu le courage d'éluder par » les armes les létres *p* sanglantes *d'un Tiran ;* » il vaut encore mieux avoir la guerre, que » de languir dans une paix si misérable. Mais lui, sans changer de lieu, ni même de visage, se gouverna toujours de même *2*, afectant de montrer qu'il ne craignoit rien, soit qu'il le fist par intrépidité, ou qu'il seût, que le mal étoit moindre qu'on ne le publioit.

XLVII. Mais Silius ne laissa pas de marcher avec deux légions, aprés avoir envoïé devant les troupes auxiliaires. Il ravagea en passant les frontiéres des Francs-Comtois, qui confinant aux terres des Autunois, étoient aussi leurs compagnons de guerre ; & ala à grandes journées à Autun, les Enseignes disputant à qui marcheroit plus vîte, & les simples soldats criant, qu'ils vouloient marcher nuit & jour ; qu'on leur montrât seulement les ennemis, & qu'ils répondoient de la victoire *1*. A douze milles de la ville, Sacrovir parut avec ses troupes rangées en bataille dans une rase campagne. Les Crupellaires étoient à la tête, les cohortes sur les ailes, & les gens mal-armez sur la queüe. Et parmi les principaux Oficiers on voïoit Sacrovir, monté sur un beau cheval, qui aloit par les rangs, éxaltant les anciens exploits des Gaulois, & les maux qu'ils avoient faits aux Romains, & remontrant, que plus la servitude seroit in-

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

2 Les Princes habiles se soucient peu des jugemens sinistres du peuple, il leur sufit d'aler toujours à leur but, qui est le bien de l'Etat. Le Pape Urbain VIII. disoit, qu'en matiére de réputation temporelle, il donnoit volontiers ce qu'il y pouvoit aler du sien, au bien public, & à la paix, pourvû que, par quelque moïen que ce fût, il la pût avoir, aléguant le mot de S. Paul, *per gloriam & ignobilitatem, per infamiam & bonam famam.* c'est-à-dire, par la voie de l'honneur ou de l'ignominie ; par la bonne ou la mauvaise réputation. *Létres de M. de Marquemont, Ambassadeur à Rome, dans le 1. tome des Mémoires du Cardinal de Richelieu.*

1 Quand les soldats ont une extreme envie de combatre, le Général ne doit pas laisser morfondre céte ardeur, qui est presque toujours un présage de la victoire.

NOTES HISTORIQUES.

p C'est-à-dire, les ordres secrets, que le Prince donnoit par écrit aux Centurions & aux soldats, pour aler tuer dans leurs maisons les Grans, qui lui étoient suspects. Il apelle ailleurs ces létres, codicilles, & l'execution de ces ordres, *ministeria mittum. Ann.* 1.

ſuportable, s'ils étoient encore une fois vaincus 2 ; plus la liberté ſeroit glorieuſe, s'ils demeuroient vainqueurs.

XLVIII. Sa harangue fut courte 1, car nos légions aprochoient, toutes prêtes à combatre ; mais elle fut mal écoutée, car céte multitude de bourgeois & de païſans, qui ne ſavoient rien du métier de la guerre, n'avoit plus d'yeux, ni d'oreilles, pour voir, ni pour entendre ce qu'il faloit faire. L'eſpérance certaine, que Silius avoit conçüe des ſiens, lui devoit épargner la peine de les exhorter, toutefois il le fit. » C'eſt, diſoit-il, une honte à » vous, qui avez ſubjugué l'Alemagne, d'être » menez contre les Gaulois, comme ſi c'é- » toient des ennemis égaux. Une ſeule cohor- » te a tout nouvellement réduit les rebelles » de Tours ; une aile de Cavalerie, ceux de » Treves ; une petite partie de vôtre propre ar- » mée, les Comtois. Les Autunois ſont plus » riches, mais ils en ſont plus lâches, les dé- » lices les aïant énervez. Combatez-les donc » aujourdui, ou plûtôt prenez garde qu'ils ne » s'enfuïent. L'armée répondit à cela par des aclamations, & tout d'un tems la Cavalerie enveloppa les ennemis, & l'Infanterie fondit ſur leur avantgarde. Les *Ou*, ataqua l'avantgarde. ailes firent peu de réſiſtance, mais les Crupellaires ſoutinrent quelque-tems, les lames de fer, qui leur couvroient le corps, étant à l'épreuve de l'épée & du javelot ; ce qui obligea nos ſoldats de prendre la hache & la coignée, comme ſi c'eût été pour abatre un mur. Quelques-uns jetoient par terre ces maſſes de fer à coups de fourches & de leviers, & ces pauvres Crupellaires reſtant ſur la place, ſans pouvoir ſe relever 2 non plus que des ſtatües, on les y

Réflexions Politiques.

2 Des Sujets, qui retombent ſous la puiſſance d'un Prince, contre lequel ils ſe ſont révoltez, ne doivent plus s'atendre qu'à être traitez avec une rigueur impitoïable. Mais auſſi, céte opinion eſt cauſe, que les Princes perdent pour jamais des Etats, qu'ils pouroient recouvrèr, ſi les rebelles ne deſeſpéroient pas d'obtenir un pardon ſincére. C'eſt ce qui fit perſévérer les Hollandois dans la résolution de s'enſevelir dans la mer avec toutes leurs villes, plutôt que de retourner à l'obéïſſance de Filippe II. du reſſentiment duquel ils jugeoient par les cruautez du Duc d'Alve, ſon Miniſtre.

1 Les plus courtes harangues ſont les meilleures pour les gens de guerre, qui ne ſont pas capables d'une longue atention, ni de peſer les raiſons qu'on leur alégue. Rien ne fait plus d'impreſſion ſur leurs eſprits, que céte *Imperatoria brevitas*, qui leur fait retenir tout ce qu'on leur a dit. Telle étoit l'exhortation qu'Henri IV. fit aux ſiens un jour qu'il aloit donner bataille. Je ſuis vôtre Roi, dit-il, & vous êtes François, il n'en faut pas davantage pour vaincre.

2 Il n'y a pas de pires armes, que celles, avec leſquelles on ne ſe peut pas remüer. Saül aïant armé David de ſa cuiraſſe, de ſon caſque, & de ſon épée, David aprés avoir eſſaïé ces armes, qui étoient trop peſantes pour lui, dit à Saül, qu'il ne pouvoit pas s'en ſervir, & ſe contenta de porter ſa fronde, cinq pierres, & ſon bâton, pour vaincre Goliat. *Chap.* 17. *du livre* 1. *des Rois.*

laissoit pour morts. Sacrovir se retira premiérement à Autun, & craignant d'être livré aux Romains, il ala avec ses plus fidéles amis se réfugier dans un château prés de la ville. Ce fut là qu'il se tua, & que ceux, qui lui tenoient compagnie, se donnérent la mort les uns aux autres, aprés avoir mis le feu au château, pour se réduire tous en cendre.

XLIX. Alors, Tibére écrivit au Senat le commencement & la fin de céte guerre, sans rien ôter ni ajoûter à la vérité du fait, disant seulement, que ses Lieutenans avoienr contribué à ce bon succés par leur fidélité & par leur valeur, & lui, par sa prudence. Il disoit aussi, que lui, ni son fils, n'étoienr point sortis de Rome, parce qu'il ne convenoit pas à la grandeur de l'Empire, ni à la majesté du Prince, d'abandonner sa Capitale, qui donne le branle à tout le reste, pour une ou deux villes, qui se soulevoienr: que maintenant qu'il n'y avoit plus lieu de croire, que l'Etar eût rien à craindre, il iroit volontiers métre ordre aux afaires de céte Province. Le Sénat ordonna des vœux & des priéres pour son retour, avec d'autres honneurs. Il n'y eut, que Cornelius Dolabella, qui, pour se signaler par dessus les autres, tomba dans une flaterie ridicule, qui fut de décerner le petit-trionfe à Tibére, pour le jour qu'il enrreroit à Rome. Mais on reçur de lui des létres, où il répondoit, qu'aprés avoir domté des nations belliqueuses, & reçu ou refusé tant de trionfes en sa jeunesse, il n'étoit pas si dépourvû de gloire, que de vouloir, en sa vieillesse, accepter de vains honneurs *1* pour une promenade faite dans le voisinage de Rome.

L. Vers le même tems, il pria le Sénat de faire des funérailles publiques à Sulpicius Quirinus *1*. Cet homme étoit originaire de La-

Réflexions Politiques.

1 Les Princes, qui ont aquis une réputation solide, méprisent les faux honneurs, parce que leur gloire n'a pas besoin d'emprunt, & que celle, que les flateurs leur veulent préter, ne sert qu'à détruire toute l bonne opinion, que l'on a de leur véritable mérite. C'est pour cela, qu'Aléxandre jeta dans l'Hidaspe l'histoire de la bataille qu'il avoit gagnée sur Porus, disant à l'Auteur, qui lui en fesoit la lecture, qu'il étoit bien téméraire d'y avoir inséré de faux exploits, comme si Aléxandre n'en avoit pas fait assez de vrais, pour pouvoir être loüé sans mentir. Prusias, Roi de Bitinie, fut méprisé du Sénat de Rome pour s'être avisé de lui faire une harangue semée de flateries sur une victoire, que les Romains avoient remportée en Macedoine.

1 Il n'y a point de reconnoissance plus sincére, que celle, que les Princes montrent aprés la mort des Ministres, qui les ont bien servis. Les Portugais acusérent Filippe II. d'ingratitude pour ne s'être pas abstenu, selon la coutume de leurs Rois en pareilles rencontres, de paroître en public le jour que mourut le Duc d'Alve, qui lui avoit conquis le Roïaume de Portugal. Henri IV. au contraire fut loüé de toute la Cour de Rome, & de tous les Princes d'Italie, pour avoir fait célébrer dans les Eglises de Nôtre Dame de Paris & de Nôtre Dame de Roüen les funérailles du Cardinal Toleto,

nuvium *q*, & n'apartenoit en rien à la famille patricienne des Sulpices ; mais Auguste, à qui il avoit rendu de grans services à la guerre *r*, l'avoit honoré du Consulat, & peu aprés, du triomfe, pour s'être emparé des forts, que les Homonades tenoient dans la Cilicie. Etant Gouverneur de Caius Cesar, durant son sejour en Arménie, il avoit fait aussi sa cour à Tibére, qui demeuroit à Rhodes *2*: & Tibére l'écrivit alors au Sénat avec un grand éloge de Quirinus, acusant, au contraire, Marcus Lollius *ſ* d'avoir corrompu le bon naturel du jeune Cesar *3*, & fomenté la discorde entre ce Prince & lui. Mais la mé-

qui avoit été le principal promoteur de son absolution. Et c'est chose merveilleuse, dit le sage Cardinal d'Ossat, que du milieu d'Espagne, d'où est venüe toute l'oposition & contradiction à une si sainte œuvre, Dieu ait suscité un personage de si grande autorité, pour procurer, soliciter, acheminer, avancer, & achever ce que les Espagnols abhorroient le plus. *Lêtres 24. & 80.*

2 Pour être aimé constamment des Princes, il faut avoir cultivé leur amitié dans leur fortune privée, ou dans un tems qu'ils ont été persécutez par leur prédécesseur. L'amitié des particuliers ne s'aquiert qu'à la longue, à plus forte raison celle des Princes doit-elle s'aquérir par de longs services. Ils font peu de cas des serviteurs qui leur viennent, lorsqu'ils montent au trône, parce que d'ordinaire ce sont des gens, qui s'adressent plutôt à leur fortune qu'à leur personne, & qui regardent la récompense comme prochaine ; au-lieu que ceux, qui se sont atachez à eux du vivant de leurs rivaux & de leurs ennemis, ainsi qu'avoit fait Quirinus à Tibére du vivant de Caius Cesar, le plus proche héritier de l'Empire, entrent de plein droit en possession de la faveur du Prince, qui les considére sur le pié d'amis désintéressez. C'est ainsi que le Duc de Beaufort, à son retour d'Angleterre, devint le favori de la Reine Anne d'Espagne, qui non contente de parler de lui avec toute sorte d'estime, & de commander à ses créatures de s'unir d'amitié avec lui, le choisit, un jour que les Médecins crurent que Loüis XIII. aloit mourir, pour être le gardien de la personne de Monseigneur le Daufin, & de Monsieur. Confiance, qui marque assez à quels honneurs & dignitez elle le destinoit, s'il eût mieux seû ménager sa fortune. *Mémoires de la Chastre.* Henri IV. persista toujours à demander la promotion du sieur Serafin au Cardinalat, jusqu'à ce qu'il l'eût obtenüe, parce que ce Prelat (il étoit Auditeur de Rote depuis plus de trente ans) avoit toujours tenu pour lui, & pour la Couronne, au tems le plus dificile & dangereux. C'est comme en parle M. d'Ossat *dans sa lêtre 61.*

3 Un méchant Gouverneur, ou Précepteur, est un dangereux instrument auprés

NOTES HISTORIQUES.

q Le latin ajoûte, ***municipium***, c'est-à-dire, ville municipale.

r Le latin dit, *impiger militiæ, & acribus ministeriis*, ce qui à la lêtre veut dire, qu'il étoit homme d'éxécution & de vigueur à la guerre.

ſ Paterculе parle ainsi de ce Lollius. C'étoit un homme, qui avoit plus d'envie de s'enrichir, que de bien-faire, & qui avec tout le soin qu'il prenoit de cacher ses vices, ne laissoit pas d'être & de paroître encore tres-vicieux. *Chap. 97. du livre 2. de son Epitome. Et dans le 102.* il ajoûte, qu'Auguste avoit choisi ce Lollius pour être le Gouverneur de Caïus Cesar, ***quem moderatorem juventæ filii sui Augustus esse voluerat.***

moire de Quirinus n'étoit point agréable au Sénat, à-cause de l'acusation intentée contre Lepida, comme j'ai dit; de son avarice sordide, & de sa vieillesse impérieuse.

LI. Sur la fin de l'année, C. Lutorius Priscus, Chevalier Romain, à qui l'Empereur avoit donné de l'argent pour une excellente élégie sur la mort de Germanicus, fut acusé de l'avoir composée auparavant pour Drusus, qui étoit malade, en vüe d'être récompensé plus libéralement, si ce Prince fût venu à mourir *r*. Véritablement, il avoit lû par vanité ces vers à plusieurs Dames illustres, dans la maison de P. Petronius, & lorsque le délateur les apella pour venir témoigner, *Ou, pour être témoins.* il n'y eut que Vitellia, belle-mére de Petronius, qui soutint hardiment, qu'elle n'avoit rien oüi; mais on ajoûta plus de foi à celles, qui déposoient contre l'acusé. Haterius Agrippa, désigné Consul, opina à la mort, au contraire M. Lepidus parla en ces termes:

Réflexions Politiques. d'un jeune Prince.

Testa recens imbuta diu servabit odorem.

Platon dit, que les Rois de Perse donnoient à leurs enfans quatre Maîtres ou Gouverneurs, par raport aux quatre vertus nécessaires à ceux qui doivent regner. Le premier leur fesoit des leçons de prudence; le second leur inspiroit l'amour de la justice; le troisieme les acoûtumoit adroitement à la tempérance, & au mépris des voluptez; le dernier leur enseignoit l'art de la guerre, & leur proposoit les éxemples de courage & de constance de leurs glorieux ancêtres. *Dans son premier Alcibiade.* Paul Emile dit, que Gilles Romain, qui fut Archevêque de Bourges, exhortoit le Roi Filippe-le-Bel à imiter en cela les Rois de Perse. *Livre 8. de son Histoire de France.*

r Rien n'est plus odieux aux Princes, que tout ce que l'on fait en vüe de leur mort. En quelque état qu'ils soient, ils ne sauroient soufrir qu'on les compte pour morts. Quand Loüis XI. répondit à ceux, qui lui annoncérent, que c'étoit fait de lui: ***Peutêtre ne suis-je pas si malade que vous pensez***; il témoignoit assez ouvertement, que ceux, qui s'étoient chargez de céte commission, lui rendoient un service dont il les feroit repentir s'il en revenoit. Il semble, que le feu Roi, qui étoit bien un meilleur Prince que Loüis XI. se tint ofensé de la crédulité de la Reine, lorsque voulant tenir le Conseil, qu'elle avoit tenu le jour précédent par son commandement exprés, il la fit retirer de sa chambre, quoiqu'il fût à deux doits de la mort. Tant les Princes ont de facilité à se flater des espérances, qu'on leur donne d'une plus longue vie. Ainsi, M. de Chiverny fit une action tres-prudente, lorsqu'il refusa d'assister à la consultation, que les Médecins firent sur la maladie de Charles IX. dautant qu'apartenant au Roi de Pologne, son frére, & son légitime successeur, on l'auroit pû regarder à céte assemblée comme un homme, qui atendoit la mort du Roi, & l'avénement de son Maître à la Couronne. *Dans ses Mémoires.* Au reste, si Lutorius avoit commis un crime en composant une élégie sur la mort de Drusus, qu'il tenoit pour assûrée, ceux-là ne sont pas moins criminels, qui préparent des Oraisons funébres à des Princes, qui sont encore pleins de vie, pour être les premiers à les prononcer, quand ils viennent à mourir, & pour se faire un renom de grans Orateurs, en persuadant qu'ils ont fait en cinq ou six jours des discours, qui quelquefois leur ont coûté plusieurs années. Quoi qu'il en soit, ces gens-là montrent toujours mieux leur vanité que leur éloquence.

» LII. Si nous considérons seulement, avec » quelle hardiesse Lutorius Priscus a soüillé » sa pensée, & les oreilles de ses auditeurs, » ni la prison, ni la corde, ni même les su» plîces des esclaves, ne seront pas une puni» tion sufisante. Mais quoique les crimes » soient aujourdui sans nombre & sans mesu» re, la modération du Prince, l'éxemple de » nos ancêtres, & vôtre prudence, ne sou» frent pas, que les peines aillent à la dernié» re rigueur. La vanité est diférente de la scé» lératesse, & les paroles ne se punissent pas » comme les actions. On peut ouvrir un avis, » par lequel le coupable soit puni, sans que » nous aïons lieu de nous repentir, ni de nô» tre indulgence, ni de nôtre sévérité. J'ai » souvent oüi le Prince se plaindre de ceux, » qui par leur désespoir avoient prévenu sa » clémence *1*. Donnons donc la vie à Lutorius, » qui ne peut ni servir d'éxemple, quand on » le fera mourir; ni troubler le repos public, » quand on le laissera vivre. Car qu'y a-t-il à » craindre d'un homme, qui s'ocupe à des » choses vaines & frivoles, & qui se trahissant » lui-même, va débiter ses folies aux femmes, » parce qu'il n'ose s'adresser aux hommes. » Chassons-le de la ville, ôtons-lui ses biens, » interdisons-lui le feu & l'eau. Je ne parle» rois pas autrement, quand il seroit criminel » de leze-majesté.

LIII. Cet avis ne fut suivi, que du Consulaire Rubellius Blandus *1*, tous les autres furent de celui d'Agrippa, &, par conséquent, Lutorius mené en prison fut aussi-tôt éxécuté. Tibére en écrivit au Sénat avec ses ambiguitez ordinaires, loüant Lepidus, & ne blâmant pas Agrippa *2*; éxaltant l'afection du Sénat, qui vangeoit avec ardeur jusqu'aux moindres ofenses faites au Prince, mais priant, qu'à l'avenir on ne se hâtât pas si fort de punir les paroles *3*. Il fut donc ordonné, que les arrêts de mort ne seroient portez au Grêfe

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Quelque cruel que soit un Prince, il ne laisse pas de prendre plaisir à s'entendre loüer de clémence. Il arive quelquefois, que les loüanges qu'on lui donne pour une vertu qu'il n'a pas, lui font venir l'envie de les mériter en la pratiquant.

1 Un Sujet, qui a le Prince pour partie adverse, ne trouve jamais beaucoup de Juges, qui veüillent protéger son innocence, & pour peu qu'il soit criminel, toutes les voix vont à la mort. Dangereuse est la Justice, dit Antoine Perez, où la volonté donne la sentence. Que sera-ce donc si elle a pour assesseurs le pouvoir absolu, le couroux, & la flaterie? *Aforismes de ses Rélations.* Cela me fait souvenir du proverbe Espagnol, qui dit, *alla van Leyes, do quieren Reyes.* i.e. les Loix vont où veulent les Rois.

2 Quand le Prince ne blâme pas les actions cruelles ou sévéres de ses Ministres, c'est une marque assurée, qu'il en est bien aise, ou du moins qu'il n'en est pas fâché.

3 Les Princes sanguinaires ont coutume de prendre le masque de la clémence aprés le sang répandu, pour en rejeter la haine sur ceux, qui leur ont fait plaisir en le répandant. Aprés qu'Elisabet d'Angleterre eut fait trancher la tête à la Reine

qu'aprés neuf jours acomplis *t*, pour donner aux condannez le tems de recourir au Prince. Mais Tibére ne se laissoit point adoucir par le tems, & le Sénat n'avoit point la liberté de révoquer, ni de modérer ces arrêts *u*.

AN DE ROME 775.

LIV. Nous entrons dans le Consulat de Caïus Sulpicius & de Decimus Haterius, sous lequel tout fut tranquille au dehors, au-lieu que la Ville fut agitée de la crainte de la réformation du luxe, qui étoit excessif dans tout ce qu'il y a de choses, où l'on peut prodiguer son argent. Mais quoique les dépenses en habits & en meubles fussent les plus ruineuses, c'étoient néanmoins celles qu'on cachoit le mieux, parce que le prix en étoit inconnu *x*. Ainsi, tous les discours tomboient sur la somptuosité des festins : & comme Tibére étoit un Prince d'une frugalité égale à celle des Anciens, on craignoit, qu'il ne fist quelque réglement incommode. Car aprés que C. Bibulus eut commencé *à parler de la réformation*, les autres Ediles avoient representé au Sénat, que les loix somptuaires étoient méprisées ; que, *malgré les défenses*, le prix des choses nécessaires au ménage croissoit de jour en jour ; & que le désordre ne pouvoit plus être arêté par les remédes ordinaires : Et le Sénat avoit ren-

Ou, le dehors fut tranquille.

RE'FLEXIONS POLITIQUES. d'Ecosse, elle fit condanner à prison perpétuelle le Secretaire Davison, qui avoit porté l'ordre de céte éxécution aux Commissaires, l'acusant de le lui avoir fait signer par surprise. Filippe II. laissa proceder contre Antoine Perez, son Secretaire d'Etat, pour le meurtre commis en la personne du Secretaire Escovedo, quoiqu'il lui en eût donné l'ordre par écrit. Et Cabrera, qui entreprend de justifier Filippe, ne laisse pas d'avoüer, que la mort violente de cet homme ne lui fit point de compassion. *Chap. 3. du livre 12. de son Histoire.*

NOTES HISTORIQUES.

t C'est-à-dire, que les condannez ne pouvoient plus être éxécutez à mort, que dans le dixieme, ou méme aprés le dixieme jour de l'arrêt prononcé.

u Les Loix Romaines ne soufroient pas, que les Magistrats, changeassent rien aux sentences qu'ils avoient prononcées, non pas méme une seule létre. *Proconsulis tabella sententia est, quæ semel lecta neque augeri litterâ, neque minui potest, sed utcunque recitata, ita Provinciæ instrumento refertur. Apul. lib. 1. Flor.* Et c'est pour céte raison, que Pilate répondit aux Juifs, qui vouloient qu'il changeât l'inscription mise sur la croix de Jesus-Christ : *Quod scripsi, scripsi*.

x Car outre que le commun ne savoit pas le prix des pierreries, des tableaux, des vases d'or & d'argent, & des riches étofes, ceux qui en achetoient, se gardoient bien de dire ce que tout cela coûtoit ; comme font encore aujourdui nos bourgeoises, qui pour avoir tout ce qui tente leur folle ambition, font acroire à leurs maris, qu'on leur ofre à vil prix des meubles precieux, qu'elles achetent bien cher, & qu'elles n'oseroient jamais laisser voir, si le nom de *hazard*, ou de *rencontre*, qu'on donne à ces achats, ne servoit de couverture spécieuse à leur luxe. Et voilà comme les femmes ménent leurs maris & leurs enfans à l'Hopital, à moins qu'il n'y ait des galans au logis *por ayuda de costa*.

voïé céte afaire au Prince. Tibére, aprés avoir souvent éxaminé, si l'on pouroit empêcher des profusions si déréglées; si la réformation ne tourneroit point au dommage de la Républi-que *1*; combien il lui seroit honteux de ne pas réüssir dans son entreprise, ou fâcheux de n'y réüssir, que par une punition ignominieu-se des persones illustres, qui se trouveroient en faute; écrivit enfin céte létre au Sénat.

» LV. En toute autre afaire, Messieurs, » il seroit peutêtre plus à propos de me de-» mander mon avis, en plein Sénat, afin que » je répondisse de vive voix; mais en celle-» ci, il vaut mieux, que je sois absent, de » peur que la crainte de ceux, sur qui vous » jeteriez les yeux, ne me fist remarquer aus-» si, & prendre comme sur le fait, les per-» sonnes acusées d'une vie si honteuse. Si les » Ediles m'eussent consulté là dessus, je ne » sai, si je ne leur eusse point conseillé de lais-» ser des vices enracinez & passez en coutu-» me *1*, plûtôt que de nous métre au hazard » de faire voir, qu'il y a des maux, ausquels » nous ne sommes pas capables de remédier *2*.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 La premiére chose, à laquelle un Réformateur doit bien aviser, est que sa réformation ne tire pas aprés soi des maux plus grans que ceux, dont il veut aréter le cours. Pie V. aïant fait enfermer toutes les Courtisanes dans un lieu séparé, fut averti par les Confesseurs, que l'adultére, l'inceste, & la sodomie, se multiplioient à vüe d'œil. *Pagliari dans son Commentaire sur Tacite, Observation 389.* Sixte V. l'homme du monde, qui savoit le mieux se faire obéïr, ne réüssit pas mieux que Pie; faute de pouvoir enfermer ces femmes, dont le nombre étoit excessif à Rome, il les chassa presque toutes, dans la pensée de tenir enfermées dans un lieu particulier celles qui restoient; mais les Confesseurs lui aïant fait les mêmes remontrances qu'à Pie, il commanda au Gouverneur de Rome de lever le ban, avec permission d'y retourner à toutes celles, qui en étoient sorties. *Leti livre 1. de la seconde partie de sa Vie.*

1 Un Prince, qui veut établir une domination absolüe & despotique, se gardera bien, s'il est habile, de réformer le luxe, qui est le meilleur & le plus agréable instrument de la servitude. Ce fin Prince, dit Ciriaque de Lentz en parlant de Tibére, évita la réformation du luxe, parce qu'il avoit autant de gages & d'ôtages de la servitude de la Ville, qu'il y avoit de grans & de riches, qui vivoient dans les plaisirs, & dans la magnificence. Si Vespasien pût bien, par son éxemple, rapeller les anciennes mœurs, & remétre en crédit l'ancienne frugalité: si tout récemment le Roi Tres-Chretien Loüis XIII. a pû par un Edit remédier aux modes, & aux dépenses excessives des habits, pourquoi Tibére n'auroit-il pas eu le même succés, s'il eût eu la même volonté? *Dans son* Augustus. Il ajoûte dans son *Aula Tiberiana,* que les Catons, les Thrasea, & les Helvidius, ne sont jamais au goût des tirans, & que Socrate, quoiqu'il fût pauvre, devint suspect aux trente tirans par le mépris qu'il fesoit des plaisirs de la vie; atendu que les mauvais Princes regardent comme des ambitieux tous ceux, qui préférent leur réputation aux alléchemens de la volupté. *Aforisme 63. du livre 3.*

2 Quoique les plaintes, qu'on fait contre les vieux abus, soient raisonables, les Princes ne laissent pas de les tolérer, parce que nous ne sommes pas capables de la

Mais

» Mais au reste, ces dignes Magistrats ont
» fait leur devoir, comme je voudrois que le
» fissent tous les autres. Pour moi, j'avoüe,
» qu'il ne m'est pas honnête de me taire, mais
» aussi je suis fort en peine de vous répondre,
» car je ne fais pas la charge d'un Edile, d'un
» Préteur, ni d'un Consul *3*; on atend du
» Prince quelque chose de plus grand & de
» plus majestueux. Chacun tire à soi la gloire
» de ce qui a été fait avec succés, & le blâ-
» me de tout ce qui n'a pas réüssi est toujours
» rejeté sur un seul. Par où voulez-vous que
» je commence? sera-ce par vos maisons des
» champs, qui ocupent un espace infini; ou par
» céte multitude de valets, que vous rangez
» par nations? sera-ce par vôtre vaisselle d'or
» & d'argent *y*, ou par ces figures de bronze,

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

perfection austére, que demandent des Censeurs, qui n'entendent rien au gouvernement des Etats. Les ordres les plus conformes à la raison ne sont pas toujours les meilleurs, parce qu'ils ne sont pas quelquefois proportionnez à la portée de ceux, qui les doivent pratiquer. *Section 1. du chap. 4. de la première partie du Testament Politique.*

3 Les grans Princes ne doivent pas s'embarasser de toutes sortes d'afaires, ni descendre dans tous les petits détails. Tandis qu'ils travaillent aux grandes choses, leurs Ministres & les Magistrats ordinaires expédient les petites. L'aplication qu'ils donnent à celles-ci leur en fait oublier, ou du moins diférer d'autres, dont le retardement préjudicie fort au bien de leur Etat. Don Juan Antonio de Vera dit, que Charle-quint, bien que tres-pieux, n'eut jamais beaucoup de communication avec les Moines, hors du confessional, tant qu'il eut des Etats à gouverner. Et un jour que le Pére François de Madrid le consultoit sur quelques abus de son Ordre, qu'il estimoit dignes de réforme, il lui dit d'un air un peu chagrin: » Pére François, de tout ce que vous m'avez dit, je » ne trouve rien, qui regarde l'Empereur; que ne vous adressez-vous au Pape, ou » à vôtre Général, plutôt qu'à moi, qui ne perts pas mon tems à discourir d'afaires » de Cloître. *Dans l'Epitome de sa Vie.* Je conjure V. M. dit le Cardinal de Ri- » chelieu à Loüis XIII. d'apliquer son esprit aux grandes choses, importantes à » son Etat, & de mépriser les petites, comme indignes de ses soins & de ses pen- » sées...... Tant s'en faut, qu'Elle puisse tirer aucun avantage de s'ocuper trop au » détail de celles, qui ne sont pas considérables, qu'au-contraire elle en recevroit » beaucoup de dommage, non seulement en ce que telles ocupations la divertiroient » d'autres meilleures; mais aussi, parce que les petites épines étant plus capables de » piquer que les grandes, qui s'aperçoivent facilement, il lui seroit impossible de se » garantir de beaucoup de chagrins, inutiles aux afaires, & fort contraires à la santé. *Chap. 5. de la première partie de son Testament Politique.*

NOTES HISTORIQUES.

y Ce que fit Henri III. Roi de Castille, pour abolir le luxe de la table, mérite d'être mis ici, comme un des plus beaux exemples de ce que peut un Prince, qui a de l'esprit & de la vigueur. Un jour, que sa table étoit tres-mal servie, on lui dit, que les Grans du Roïaume se traitoient bien autrement, & qu'il n'y avoit rien de plus somptueux, que les repas, qu'ils se donnoient tour à tour. Ce jour-là même, étant averti, que l'Archevêque de Tolède donnoit à souper à plusieurs seigneurs, il y ala déguisé, & vit la magnificence du festin, où rien ne

„ & ces tableaux, qui sont autant de merveilles ? Défendrai-„ je ces habits somptueux, que portent également les hom-„ mes & les femmes ? ou bien empêcherai-je un désordre par-„ ticulier de ce sexe, qui par sa passion pour les pierreries fait „ aler tout nôtre argent à des nations étrangéres, ou ennemies ? Je „ sai, qu'on murmure de tout cela dans les compagnies, & qu'on „ demande un réglement ; mais si quelqu'un en fait un, & ordon-„ ne des peines, les mêmes gens, qui se plaignent des abus, crie-„ ront, qu'on veut tout bouleverser ; qu'on cherche à ruiner les „ familles illustres ; & que personne ne sera éxemt de la recherche „ des delateurs. Cependant, comme l'on ne peut arêter le cours „ des vieilles maladies, que par des remédes violens, on ne peut „ pas non plus guérir l'esprit, qui est corrompu, & qui, *ou-„ tre cela*, répand encore sa corruption ailleurs, si les remédes ne „ sont aussi forts, que les passions & les con-„ voitises 4, dont il est embrasé. Tant de loix „ établies par nos ancêtres, & tant d'autres „ faites par le divin Auguste, n'ont servi qu'à „ donner plus de crédit au luxe, les premié-„ res étant tombées dans l'oubli, & les autres, „ (qui est encore pis) dans le mépris 5. Car mœurs. Pour lors, il faut s'acommoder au precepte d'Hippocrate, qui ordonne de n'apliquer point de remédes aux maladies désespérées.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

4 Aux maux extremes, il faut des remédes extremes.

5 Il n'y a plus de reméde, quand ce qui passoit auparavant pour vice, vient à se métamorfoser en

NOTES HISTORIQUES.

manqnoit, &, qui pis est, il entendit de ses propres oreilles le récit qu'ils firent de leurs biens de patrimoine, & des pensions qu'ils tiroient du domaine du Roi. Le lendemain matin, il fit courir le bruit qu'il étoit fort malade, & qu'il vouloit faire son testament ; ce qui les fit tous acourir au Palais. Sur le midi, Henri entra dans la sale, où ils atendoient, &, si-tôt qu'il fut assis, adressant la parole à l'Archevêque, il lui demanda, combien il avoit vû de Rois en Castille, & fit la même question à tous les autres séparément. Les uns répondirent : J'en ai connu trois ; moi quatre ; moi cinq, &c. Comment cela se peut-il, répliqua le Roi, puisque j'en ai connu vint à l'âge que j'ai. Et les voïant surpris de ce qu'il disoit, il ajoûta : *C'est vous, Messieurs, qui êtes ces Rois, au grand dommage de ce Roïaume, & au grand déshonneur de vôtre Roi ; mais j'empêcherai, que vôtre regne ne dure longtems, & que vous ne poussiez plus loin la raillerie, que vous faites de nôtre personne.* L'Archevêque se jeta à ses piez, & lui demanda pardon, comme firent aussi les autres. Le Roi leur fit grace de la vie, & se contenta de les retenir prisonniers, jusqu'à ce qu'ils lui eussent rendu les châteaux, qu'ils tenoient de la Couronne, & tout ce qu'ils avoient pris sur les deniers roïaux. Action, qui lui aquit tant de gloire & d'autorité, que les Grans ne furent jamais si souples, ni si obéïssans. Outre qu'elle fit entrer tant d'argent dans ses cofres, qu'il laissa de grans tresors, sans avoir foulé ses Sujets. *Mariana chap. 14. du livre 19. de son Histoire d'Espagne.* Remarquez en passant, que ce Roi fit ce coup de maitre à l'âge de quinze ou seize ans. Il étoit surnommé, Henri l'infirme, à-cause de la foible complexion de son corps ; mais il méritoit à bon droit le titre d'Henri le Fort, ou le Courageux, pour la vigueur de son esprit. Cet éxemple montre bien ce que dit Monsieur de Richelieu, que les Rois peuvent tout, lorsqu'ils veulent éficacement & constamment ; & que les choses, qui paroissent les plus dificiles, & presque impossibles, ne le sont que par l'indiférence, avec laquelle il semble qu'elles sont ordonnées.

» lorsqu'on aime ce qui n'a pas encore été dé- » fendu, on craint qu'il ne vienne quelque » défense ; mais quand une fois les défenses » ont été violées impunément, il n'y a plus » de crainte, ni de honte *6*. Pourquoi la fru- » galité étoit-elle en regne autrefois ? parce » que chacun modéroit ses desirs ; parce que » nous ne possédions qu'une ville. Et depuis » même que nous eûmes aquis la domination » de l'Italie, les aléchemens de la volupté n'é- » toient pas si grans. Les guerres étrangéres » nous ont apris à dissiper le bien d'autrui, & » les guerres civiles à consumer le nôtre *z*. » Ce que les Ediles viennent de remontrer » est bien peu de chose, du moins en compa- » raison de tout le reste *7*. Personne ne ré- » plique, (& certes je m'en étonne) que l'I- » talie a besoin du secours des Provinces; que » la vie du peuple Romain est tous les jours à » la merci de la mer & des tempêtes *a*; que ce

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

6 Tandis que les abus sont tolérez, les hommes gardent quelques mesures extérieures de bienséance, parce qu'ils craignent, que si la liberté va trop loin, le Prince, ou le Magistrat, ne s'avise de réformer ces abus, dans lesquels ils font consister une partie de leur bonheur. Au contraire, si le réformateur n'a pas assez d'autorité, pour se faire obéïr, comme il arive quelquefois ; ou assez de fermeté, pour ne pas épargner les Grans, qui d'ordinaire sont les premiers à transgresser les nouveaux réglemens ; l'exemple de l'impunité ouvre la porte au mépris, & du mépris on passe insensiblement à la licence. C'est-pourquoi, il faut de deux choses l'une, ou que le Prince s'abstienne le plus qu'il pouta de métre la main à la réformation, sur-tout s'il se sent foible d'autorité, ou d'humeur à se laisser fléchir aux priéres ; ou que s'il veut faire la guerre aux abus, il prenne une bonne résolution d'être impitoïable comme un Sixte-quint envers ceux, qui oseront enfreindre ses ordonnances.

7 Il y a des gens, qui croïent, que tout est perdu, si l'on ne remédie prontement aux abus, qui les choquent, mais le Prince ne doit jamais se laisser entraîner à la passion d'autrui. C'est à lui de prévoir les inconvéniens qui peuvent ariver de la réformation, qu'on lui demande, & de bien considérer, s'il la peur entreprendre avec succés, en sorte, que ceux qui seront contens de ses réglemens, soient en plus grand nombre, que ceux, qui en seront mécontens. Car c'est à céte marque, qu'on connoît la prudence du réformateur.

NOTES HISTORIQUES.

z Patercule attribuë la cause du luxe de Rome aux deux Scipions, qui ont été surnommez Afriquains. Le premier, dit-il, avoit ouvert le chemin à la puissance des Romains, mais le second l'ouvrit au luxe ; car dés que Rome n'eut plus rien à craindre de Cartage, qui avoit cessé d'être, l'on ne s'écarta pas de la vertu pas à pas, comme l'on fesoit auparavant, mais on courut à toute bride aux voluptez & aux vices ; l'ancienne discipline fut méprisée, & fit place aux nouvelles mœurs, & toute la ville passa soudainement de la vigilance à l'assoupissement ; des exercices de la guerre à la débauche ; & du travail à l'oisiveté. Enfin, la magnificence publique fut incontinent suivie de la somptuosité des particuliers. *Au commencement du livre 2. de son Epitome.*

a Car tout le bled venoit de l'Egipte, & par conséquent par mer.

» ne font pas nos maifons de plaifance, ni » nos parcs, qui nous défendent, ni qui » nourriffent tant de maîtres avec un monde » de valets. Ce font là, Meffieurs, les foins » qui ocupent le Prince, & fans lefquels la » République périroit. Pour le refte, chacun » y doit remédier en foi-même, & c'eft à nous » de commencer ; la néceffité rendra plus fa- » ges ceux que le luxe a ruinez ; & le dégoût, » ceux qui font riches 8. Que fi quelque Ma- » giftrat fe fent affez d'efprit & de courage, » pour empêcher, que le mal n'aille plus loin, » j'accepte volontiers fon aide, avoüant, » qu'il me déchargera d'une partie de mes » peines. Mais fi l'on ne demande une ré- » formation, que pour avoir la gloire de » paroître ennemi des vices, & pour me » laiffer, aprés, porter toute la haine 9 de » ceux qui en font acufez ; je vous déclare, » Meffieurs, que mon deffein n'eft pas de me » faire mal-à-propos de nouveaux enne- » mis 10 ; & que fi j'effuïe, pour le bien de » l'Etat des querelles dangereufes, & fouvent » fort injuftes 11, il eft bien raifonable de

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

8 On fe laffe des plaifirs, comme on fe laffe de faire trop bonne chére. Beaucoup de voluptueux deviennent fages, parce qu'ils n'ont plus de plaifirs nouveaux à goûter, & par conféquent plus rien de quoi vivre contens.

9 Il y a beaucoup de gens, dit M. le Cardinal de Richelieu, dont la vertu confifte plus à plaindre les défordres, qu'à y remédier par l'établiffement d'une bonne difcipline. Au-lieu que ceux, qui font emploïez aux afaires publiques, devroient marcher de même pié, & tenir le même langage, comme tendant à même fin, il s'en trouve toujours quelques-uns, qui parlant plus foiblement que les autres, pour décliner l'envie, chargent de haine ceux, dont la franchife des paroles correfpond à la fermeté de leurs actions. *Section 3. du chap. 8. de la premiére partie du Teftament Politique.*

10 Il y a céte diférence entre le Prince & fes Miniftres, que le Prince doit éviter autant qu'il peut tout ce qui peut lui atirer la haine du peuple, ou des Grans, parce que la confervation de fon autorité dépend de l'amour de fes Sujets : au contraire, fes Miniftres étant obligez par le devoir de leur charge de facrifier leur intérêt particulier au bien public, & au fervice de leur Maître, il ne leur eft pas permis de fuprimer un bon confeil, qu'ils font capables de donner, fous prétexte que ce confeil les rendroit odieux au peuple, ou aux Grans. Car, felon M. de Richelieu, la probité du Miniftre d'Etat requiert, qu'il foit à l'épreuve de tous intérets, & fi conftant, que ni les calomnies, ni les traverfes ne le puiffent jamais décourager de bien faire, ni le détourner d'aler aux fins, qu'il s'eft propofées pour le bien de l'Etat. *Chap. dernier de la premiére partie du Teftament Politique.* Le Cardinal d'Offat parlant d'un certain Chevalier de Malte, de l'importunité duquel il n'avoit pû fe délivrer, fans lui promêrre, quoique froidement & par maniére d'aquit, de le recommander à Henri IV. pour une grace qu'il demandoit mal-à-propos : Je m'en repens, dit-il, & une autre fois je veux fecoüer céte pufillanimité, fans avoir plus à vous expofer les impertinences de tels importuns, ni ma honte pufillanime de les refufer. *Létre 197.*

11 C'eft le propre des Rois de faire du bien, & du peuple, de les calomnier. Il

» m'en épargner d'inutiles, & dont ni vous, » ni moi ne pouvons tirer aucun avantage.

Ou, ne tirerions jamais aucun avantage.

LVI. Aprés la lecture de ces létres, il fut commandé aux Ediles de laisser les choses comme elles étoient. Et le luxe de la table, qui fut excessif depuis la bataille d'Actium jusqu'à l'avénement de Galba à l'Empire, c'est-à-dire, par l'espace de cent ans *b*, s'abolit enfin peu à peu *1*. Si l'on veut savoir les causes de ce changement, les voici. Autrefois, les personnes considérables par la naissance, ou par les richesses, se laissoient aler à la passion de paroître magnifiques, parce qu'il étoit permis alors de gagner l'afection du peuple, & de cultiver l'amitié des Rois, & des Alliez, pour en être réciproquement courtisé. Plus on étoit splendide en maisons, en meubles, en équipage, plus on aquéroit de réputation & de cliens *c*. Mais depuis qu'on eut commencé à verser le sang des riches, & à tourner en crime la faveur du peuple *2*, chacun en devint plus sage. D'autre côté, les hommes nouveaux, qui se tiroient souvent des villes municipales, des colonies, & même des Provinces, pour être agregez au Sénat, y aportérent leur frugalité domestique, sans jamais changer de genre de vie, quoique plusieurs, qui avoient vieilli dans les emplois, fussent devenus extremément riches. Mais le principal auteur de céte façon de vivre res-

RÉFLEXIONS POLITIQUES. n'y a guére de Princes, à qui l'on fasse justice durant leur vie, parce que naturellement les hommes haïssent ceux, dont ils craignent l'autorité.

1 En France, le luxe de la table commence à se modérer, mais c'est pour faire place à un autre luxe, c'est-à-dire, à celui des habits, & des meubles, lequel est bien plus dangereux. C'est ce luxe, qui nous a multiplié les Dames & les Demoiselles, à tel point, que l'on ne peut plus discerner les personnes de qualité & de naissance, que par la civilité & la modestie, qui ont cessé d'être des vertus bourgeoises. Dans le siécle passé, les Premiers Présidens de Thou & de Harlay mangeoient en vaisselle d'étain : aujourdui des Commis de Financiers se font servir en vaisselle d'argent. Un Chancelier de Bellievre ne donnoit que vint-mille francs de dot à ses filles, aujourdui un Partisan donne cent-mille écus aux siennes. *Adeò precipiti cursu à virtute descitum, ad vitia transcursum.*

2 La grande réputation n'est pas moins dangereuse, que la mauvaise. Si elle fait revivre les morts, elle fait mourir les vivans. Les Princes ne peuvent soufrir un mérite, qui se fait trop remarquer. C'est donc une grande science, que de le savoir bien cacher, non seulement au Prince, mais encore davantage au peuple, dont les aplaudissemens sont funestes.

NOTES HISTORIQUES.

b La bataille d'Actium se donna l'an de Rome 734. & Galba parvint à l'Empire en l'an 822.

c Gens qui fesoient la Cour aux Grans, pour avoir leur protection.

errée fut Vespasien, qui se conformant lui-même à l'ancienne économie, fit naître à tout le monde le desir de l'imiter *3*; éguillon plus fort que toutes les loix, & que la crainte des suplices. Si ce n'est qu'on dise, qu'il y a dans toutes les choses du monde un certain mouvement circulaire, qui fait que les mœurs changent comme les tems. Quoi qu'il en soit, tout n'a pas été meilleur du tems de nos péres *4*, & nôtre siécle a donné beaucoup d'éxemples de sagesse, qui méritent d'être imitez par nos descendans. Et plaise aux Dieux, que nous ne nous piquions de surpasser nos ancêtres, que dans les choses honnêtes.

Ou, plus fort que la crainte des suplices ordonnez par les loix.

Ou, Que toutes les choses du monde ont un certain période, qui fait que les mœurs vont & reviennent comme les tems.

Ou, que nous n'entrions en dispute avec nos ancêtres, que pour les vertus.

LVII. Tibére aïant aquis la réputation de Prince modéré, pour avoir fermé la bouche aux acusateurs, qui aloient éclater *d*, demanda la puissance du Tribunat pour Drusus *1*. Auguste avoit inventé ce titre, pour ne pas prendre celui de Roi, ni de Dictateur, & pour être pourtant au dessus des autres puissances *e* par un nom de distinc-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

3 Rien n'est plus utile à un établissement, que la bonne vie des Princes, laquelle est une loi parlante, & qui oblige avec plus d'éficace, que toutes celles, qu'ils pouroient faire, pour contraindre au bien qu'ils veulent procurer. S'il est vrai, qu'en quelque crime que puisse tomber un Souverain, il péche plus par le mauvais éxemple, que par la nature de sa faute; il n'est pas moins certain, que quelques loix qu'il puisse faire, s'il pratique ce qu'il prescrit, son éxemple n'est pas moins puissant pour faire éxécuter ses volontez, que toutes les peines qu'il peut ordonner. La retenüe du Prince, qui ne jurera point, retranchera plus promtement tous les sermens & les blasfemes, qui sont en regne parmi les peuples, que toute la rigueur, que les Magistrats pouroient éxercer contre ceux, qui sont sujets à telles impietez. *Chap. 1. de la seconde partie du Testam. Politique.*

4 Toute nôtre vénération est pour le passé, & tout nôtre mépris pour le présent, parce que le présent nous est à charge, & nous chagrine, à-cause des objets qui nous déplaisent; au-lieu que le passé nous instruit, sans nous rien montrer, qui puisse provoquer nôtre envie, ni nous métre en mauvaise humeur. Il est certain, que de la maniére, dont le monde est fait, nous aurions jugé de ceux même, que nous admirons, à-cause qu'ils ont été plusieurs siécles avant nous, comme nous jugeons de nos contemporains; car les vices sont aussi anciens que les hommes.

1 Quand les Princes ont fait quelque belle action, ils ont coûtume de s'en faire comme un droit, pour obtenir ce qu'ils desirent; & cela leur réüssit presque toujours dans la premiére chaleur des aplaudissemens du peuple.

NOTES HISTORIQUES.

d Si l'on eût procedé à la réformation du luxe.

e Il faut remarquer ici l'habileté d'Auguste. Quand il quita le nom odieux de Triumvir, il prit celui de Consul, *Consulem se ferens*. Ann. 1. Mais comme les Consuls avoient pour adver-

tion 2. Il avoit associé à céte dignité Marcus Agrippa, & aprés la mort de celui-ci, Tibére; afin que personne ne fût en doute de son successeur, & que nul autre ne prétendist à l'Empire. Car du reste, il se fioit beaucoup sur sa propre fortune, & sur la fidélité de Tibére. A son éxemple, Tibére apella Drusus au Tribunat, aprés avoir tenu tout égal entre ses enfans du vivant de Germanicus. Ses létres commençoient par une priére qu'il fesoit aux Dieux de favoriser ses desseins pour le bien de l'Etat, & finissoient par un petit éloge de son fils, où il disoit sans rien éxagérer, » Qu'il avoit une femme & trois enfans, & » le même âge qu'avoit son pére, lorsque le » divin Auguste le fit son colégue; qu'il ne » prenoit point Drusus pour le sien, par une » résolution précipitée, mais aprés l'avoir é» prouvé huit ans durant, *soit au dehors*, où » il avoit étoufé des séditions, terminé des » guerres, & merité l'honneur du trionfe; *soit* » *au dedans*, où il avoit éxercé deux fois le » Consulat.

LVIII. Comme le Sénat s'étoit atendu

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

2 Les nouveaux titres, que prennent les Grans, leur font souvent une espéce de droit, pour usurper des Etats, qui ne leur apartiennent nullement. Paul Emile remarque fort à propos, que le titre de Prince de France, que Charles Martel prit au lieu de celui de Maire du Palais, fut le premier échelon, par où il fit monter sa famille au trône. Le Connétable Anne de Montmorency fit donc une action de bon Politique, lorsqu'il oposa son autorité aux Guises, qui vouloient prendre le nom & les armes de la Maison d'Anjou, dont ils descendoient par Yoland d'Anjou leur bisaïeule; parce que ce nouveau nom auroit fortifié la vieille & rance prétention, (c'est comme l'apelle le Cardinal d'Ossat *létre* 123.) qu'ils avoient au Comté de Provence. Et c'est pour cela, qu'Henri IV. aïant donné ce Gouvernement au jeune Duc de Guise, le Chancelier de Chiverny protesta en plein Conseil contre céte provision, & voulut que sa protestation fût enregîtrée aux Parlemens de Paris & d'Aix, avant que de sceller les provisions de ce Duc. *Mémoires de Chiverny* 1594. Le Comte Duc d'Olivarés, Premier Ministre d'Espagne, ne tarda guére à se repentir d'avoir confié le Généralat des troupes de Portugal au Duc de Bragance, à qui ce nouveau pouvoir, joint aux droits qu'il avoit à céte Couronne, servit d'échelon pour monter à la Roïauté.

NOTES HISTORIQUES.

saires les Tribuns du peuple, qui disputoient d'autorité avec eux, par le droit qu'ils avoient de s'oposer aux délibérations du Sénat, & par la prérogative de leur dignité, qui les rendoit sacrez & inviolables; Auguste, qui voïoit, que le Consulat ne le distingueroit point des autres Consuls, s'avisa d'y joindre en sa personne le Tribunat, en vertu duquel il s'oposeroit aux résolutions & aux entreprises des autres Magistrats, sans que pas-un d'eux pût résister aux siennes. De sorte que de deux charges nées avec la Liberté, & par conséquent agréables au peuple, dont il disoit vouloir être le défenseur, [*ad tuendam plebem Tribunitio jure contentum*] il s'en fit une Dictature réelle & perpétuelle, aussi absolue que celle de Jules César, mais beaucoup moins odieuse, parce qu'il la popularisoit sous le nom de Tribunat. Dignité, qu'il conserva trente-sept ans, comme le marque Tacite. *Ann.* 1.

à céte demande, il avoit prémédité sa réponse, pour flater le Prince avec plus de délicatesse; néanmoins on ne trouva rien à ordonner, que des statües au pére & au fils, des autels aux Dieux, des temples, des arcs, & d'autres choses ordinaires; si ce n'est que Marcus Silanus, pour honorer davantage les deux Princes, proposa au grand déshonneur du Consulat, de ne plus dater les actes publics & particuliers sous le nom des Consuls, mais d'y apposer le nom de ceux, qui à l'avenir éxerceroient la puissance du Tribunat, *à commencer par Drusus*. Mais Haterius, aïant proposé de graver en létres d'or les decrets de ce jour-là, se rendit d'autant plus ridicule *1*, qu'étant fort vieux, sa flaterie ne lui pouvoit plus aporter que de l'infamie.

LIX. Dans le même tems, le Gouvernement de l'Afrique aïant été continué à Junius Blesus, Servius Maluginensis, Prêtre de Jupiter, demanda celui de l'Asie, soutenant, » Que c'étoit une erreur de croire, qu'il ne » fût pas permis aux Prêtres de Jupiter de » sortir de l'Italie; que n'étant pas de pire » condition, que ceux de Mars & de Romu» lus, qui tiroient au sort les Provinces, cela » ne devoit pas leur être plus défendu qu'aux » autres; qu'il ne se trouvoit rien, qui fût » contre eux, ni dans les regîtres du peuple, » ni dans nos Cérémoniaux *1*. Que souvent » les Pontifes avoient fait la charge du Prê-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Plus un homme est constitué en haute dignité, plus la flaterie est honteuse en sa bouche, mais sur-tout, si la Magistrature, qu'il éxerce, est une de celles, dont le devoir principal est de conserver & maintenir l'autorité des loix, comme sont les charges de Chancelier, de Premier Président, & d'Avocats Généraux. Il fesoit beau voir haranguer au Parlement ce Jaques Faye, qui apelloit Henri III. le saint des saints, & disoit qu'il méritoit d'être canonisé plus qu'aucun de ses prédécesseurs Rois de France; pendant qu'Henri abandonnoit la conduite de l'Etat à ses Mignons, & se contentoit d'aprendre à décliner. *Journal de son regne*.

1 De tout tems les Béneficiers ont été ingénieux à trouver des raisons, ou plutôt des prétextes, pour s'éxemter de leurs plus indispensables obligations. La résidence étoit si étroitement observée par les Prêtres des Romains, que cela a donné lieu à Senéque de dire, qu'il en étoit de leurs Prêtres & de leurs Pontifes, comme des éxilez, qui ne pouvoient nullement sortir du lieu de leur éxil. *Quosdam exilia*, dit-il, *quosdam sacerdotia uno loco tenent. De tranquillitate vitæ. Visus est sibi quis*, dit Artemidore, *ad firmamentum templi Neptuni catena alligatus esse: factus est sacerdos Neptuni: oportebat enim ipsum inseparabilem esse sacerdotem. Lib. 5. de somniorum eventibus, somnio 1.* Un Païen envisage sa Prêtrise comme une chaîne indissoluble, qui l'atache pour toute sa vie au temple de Neptune; & des Prêtres, & des Prélats Chretiens, ne font aucun scrupule de passer presque toute la leur hors de leurs Eglises, sans rendre aucun service à l'Etat! *Filii hominum, usquequò gravi corde?* Voi la note de l'article 72.

» tre de Jupiter, lorsqu'il étoit ou malade, ou
» ocupé aux afaires publiques : qu'aprés la
» mort de Cornelius Merula, céte charge a-
» voit vaqué soixante-douze ans *2*, sans que
» les sacrifices, ni les autres cérémonies de
» religion eussent jamais cessé. Que si l'on
» avoit pû se passer si longtems d'un Prêtre de
» Jupiter, sans aucun dommage, il ne seroit
» pas dificile de s'en passer pour un an qu'il
» auroit à être absent : que ce n'avoit
» été, que pour des inimitiez particuliéres,
» que les Pontifes avoient autrefois empêché
» le Sacrificateur de Jupiter d'aler gouver-
» ner les Provinces; mais que, par la grace
» des Dieux, on avoit maintenant pour sou-
» verain Pontife le souverain de tous les hom-
» mes *3*, lequel n'étoit sujet
» ni à la haine, ni à l'envie,
» ni aux autres passions *4* des particuliers.

Ou, lequel ne donnoit rien à la haine, à &c.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

2 Un abus ne cesse pas d'être abus, pour avoir été de longue durée; & par conséquent le Prince ne doit point laisser passer l'ocasion d'y remédier, quand il la trouve.

3 Tant s'en faut, que le Sacerdoce & la Roïauté soient incompatibles dans un même sujet, qu'au-contraire l'un y est l'afermissement de l'autre, ainsi que Tacite même l'observe dans les Rois des Juifs, par lesquels *honor sacerdotii firmamentum potentiæ assumebatur*. Hist. 5.

4 Il n'y a point de qualité plus essentiellement requise à un Pape, que celle de Pére commun. Tous les Papes portent également ce titre, mais ils n'en remplissent pas tous également les obligations. La partialité qu'ils ont les uns pour une Couronne, les autres pour une autre, ne manque jamais de produire de méchans éfets. Comme il est impossible qu'un Pape partial soit juste, il est pareillement impossible qu'il soit révéré des Princes, à qui sa partialité est préjudiciable. Outre que ceux qu'il favorise au préjudice des autres, n'en tirent le plus souvent d'autre fruit, que la guerre avec leurs voisins. Que produisit à la France la Ligue que fit Henri II. avec Paul IV. sinon la perte des batailles de Saint-Quentin & de Gravelines, qui fut la juste punition de la rupture de la Treve de Vaucelles, & tout ensemble une preuve convaincante, que les Brefs d'absolution, que donne un Pape violent & passionné, ne sont pas toujours de bonnes assûrances de l'absolution divine. Ainsi, le sage Cardinal d'Ossat a bien raison de dire, qu'il faut qu'un Pape *soit homme-de-bien & d'entendement, pour ne se point laisser tromper par les artifices des malins, & pour se rendre Pére commun à tous, en tenant la balance égale, sans procurer mal aux uns à l'apetit & suggestion des autres.* Létre 330. Dans les premiers jours de son Pontificat, Gregoire XIV. déclara, qu'il ne prétendoit point gouverner selon les maximes de la Raison d'Etat, mais seulement selon les loix de l'Evangile, qui est le véritable contrepoids des Puissances temporelles. * C'étoit là parler en Pape, mais, comme bon Milanois, il ne tint pas sa parole; car il se déclara aussi-tôt pour la Ligue en faveur du Roi d'Espagne & des Guises. Comme si la partialité eût été un des preceptes de l'Evangile pour un Pére commun. * *Herrera chap. 10. du livre 6. de la 3. partie de son Hist.* Si la piété des Fidéles, dit Saavedra, a donné des forces temporelles à la dignité Pontificale, ç'a été bien plus pour la sûreté de sa grandeur, qu'en intention que les Papes usassent de ces forces contre les Princes, si ce n'étoit que le Bien universel de l'Eglise le requist ainsi. Quand la Tiare se change en casque, le respect ne la reconnoît plus, & la force lui résiste comme à une chose temporelle;

L'Augure Lentulus & quelques autres parlérent au contraire, mais tous diversement; de sorte qu'il fut résolu d'en laisser la décision à l'Empereur.

LX. Tibére, sans répondre à céte question, modéra les honneurs décernez à Drusus au sujet du Tribunat, traitant d'impertinente la proposition de graver ce decret en létres d'or, contre la coutume. On lût aussi des létres de Drusus, qui furent trouvées tres-arogantes, quoiqu'elles eussent un certain tour de modestie. » C'est donc-là, disoient-ils, le mépris que fait de nous un jeune-homme, qui » vient de recevoir un si grand honneur! il » nous écrit, pour ne pas venir nous remercier » en personne; il ne daigne pas même visiter » nos Dieux pénates, ni prendre les auspices » de sa dignité dans sa patrie. Est-ce la guerre, ou le grand éloignement, qui l'en empêche? On le voit pourtant, qui se promene sur les lacs & sur les rivages de la Campanie *f*. Voilà comme on éléve celui, qui » doit gouverner le Genre-humain! voilà les » premiéres instructions, que le pére donne à » son fils! Véritablement, Tibére est excusable, de ne vouloir point se montrer en public, » à-cause de sa vieillesse, & de sa santé épuisée par ses longs travaux; mais quel empêchement peut avoir Drusus, que son arogance?

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

lorsqu'elle veut se servir de raisons politiques, elle est considérée comme le diademe d'un Prince politique, & non plus comme la couronne d'un Pontife, dont l'empire ne se maintient, que par l'autorité spirituelle. Son devoir pastoral n'est point un ofice de guerre, mais de paix: son bâton est courbé, & non pointu, parce qu'il est pour conduire, & non point pour blesser. *Empresa* 94. Je finirai cet article par une réflexion tres-judicieuse que fait Don Juan Antonio de Vera dans le second discours de son *Ambassadeur*. Quel éxemple ancien, ou moderne, dit-il, poura-t-on aléguer en comparaison de celui, que le Cardinal Bembe & Tomas Porcachi raportent du Pape Jules II. qui étant ennemi du Roi de France (Loüis XII.) plus qu'il ne convient à un Pasteur universel de l'Eglise, manda les Ambassadeurs du Roi Catolique & de la République de Venise, ses alliez, pour leur dire, Qu'il avoit fait la paix avec le Roi de France, mais qu'ils ne s'en devoient point alarmer, dautant qu'il n'avoit rien diminué de sa mauvaise volonté contre céte Couronne; que son cœur étoit Espagnol, & que par céte paix il vouloit endormir les François, pour les prendre, aprés, au dépourvû. S'il y a donc si peu de sûreté & de bonne foi dans un souverain Pontife de l'Eglise, que doit-on atendre des Princes séculiers? quel fonds poura-t-on faire sur ceux qui ne sont pas Catoliques, ou sur ceux qui sont nez Infidéles? Paroles dignes du nom & de la probité de ce Cavalier Espagnol, qui portoit pour diction, *Veritas vincit*.

NOTES HISTORIQVES.

f Province voisine de Rome, apellée aujourdui la Terre de Labour. Florus dit que la Campanie étoit le plus beau païs du monde, *terrarum pulcherrima*.

LXI. Tibère, afermissoit toujours de plus en plus la principauté, mais pour laisser au Sénat quelque image de l'ancienne liberté, il lui renvoïa les demandes des Provinces. La licence des asiles croissoit à tel point dans la Grece, que la plusport des villes en établissoient où elles vouloient. Les temples se remplissoient d'esclaves révoltez contre leurs maîtres ; de débiteurs, qui se défendoient contre leurs créanciers ; & de gens acusez de crimes capitaux *g*; sans que les Magistrats pussent réprimer l'insolence du peuple, qui protégeoit les sacriléges des hommes, comme si c'eût été le culte des Dieux *1*. Il fut donc ordon-

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 Comme les Princes sont obligez d'établir le vrai culte de Dieu, ils doivent être fort soigneux d'en bannir les fausses aparences, qui sont si préjudiciables aux Etats ; car on peut dire avec vérité, que la superstition & l'hipocrisie ont souvent servi de voile, pour couvrir l'horreur des plus pernicieuses entreprises. *Chap. 1. de la seconde partie du Testament Politique.* La conspiration de la Marquise de Vernëüil contre Henri IV. s'étoit brassée sous le sacré manteau de la Confession, par un Capucin, nommé le Pére Arcange, qui couvroit les fréquens entretiens secrets qu'il avoit avec elle, & le Comte d'Auvergne, son frére uterin, du prétexte de la résolution qu'elle avoit prise de se faire Capucine.

NOTES HISTORIQUES.

g Comme la Grece étoit une Province presque toute maritime, & où, selon Tucidide, la piraterie étoit fort en regne, & ceux qui l'éxerçoient fort en estime ; les habitans s'aviserent de bâtir des temples, pour se mettre à couvert des insultes des pirates. Ainsi, ces temples, qui n'étoient pas faits comme nos Eglises, mais comme des châteaux, & des tours, qui avoient des voutes sous terre, ne servoient pas de retraite aux scélérats, ni aux criminels, mais seulement aux honnêtes-gens, qui fuïoient l'opression. Et s'il s'y commétoit quelque abus, ils perdoient aussi-tôt le privilége d'asile, qui, outre cela, ne s'acordoit du commencement qu'à tres-peu de lieux. Mais la malice des hommes, ingénieuse à trouver les moïens d'abuser des choses les plus saintes, fit un si grand changement, que ce qui avoit été institué en Grece, pour être un bouclier contre l'opression, en devint un contre la Justice, & contre les loix ; de sorte que les asiles, qui ne servoient auparavant de retraite qu'aux gens de bien, & aux afligez, n'en servoient plus qu'aux scélérats. Et c'est ce qui obligea le Sénat Romain à faire un réglement, par lequel il ôta le droit d'asile à tous les temples de la Grece, excepté neuf, qui prouvoient mieux leur origine que les autres. Nombre tres-petit pour une si vaste Province, qui avoit plus de mille milles d'étendüe. Il y avoit encore en ce temslà un autre genre d'immunité, qui n'étoit point instituée en l'honneur d'aucun Dieu, ni en faveur d'aucun temple, mais seulement en considération de la Justice. C'est que ceux, qui avoient quelque puissant adversaire, à qui ils ne pouvoient pas résister, couroient à quelque statuë du Prince, & l'embrassoient réclamant l'autorité publique, sans que personne osât leur faire la moindre violence. Ce n'étoit pas là néanmoins une immunité, mais une espéce d'apel interjeté par les personnes, qui ne pouvoient pas procéder en Justice. Car aussi-tôt les Juges prenoient connoissance de l'afaire, & leur donnoient satisfaction, si leur cause étoit bonne : au-lieu que, si elle se trouvoit injuste, ils les punissoient de double peine, l'une pour le crime, dont il s'agissoit ; & l'autre, pour l'audace de recourir à la statuë du Prince, étant souillez de crime. Plût donc à Dieu, que l'immunité de nos Eglises ne fût que pour les innocens ; & que les méchans & les coupables, qui s'y retirent, fussent punis, non seulement pour les crimes, dont ils sont convaincus, mais encore plus, pour la témérité qu'ils ont de croire, que Dieu & les Eglises veüillent protéger les assassins, les voleurs, les rebelles, les incestueux, & les impies. *Frà Paolo Sarpi, chap. 7. de son Traité des Asiles.* Philon le Juif expliquant cête loi du 21. de l'Exode : *Si quis per industriam occiderit proximum suum, & per in-*

né, que ces villes enverroient leurs titres avec leurs Députez. Quelques-unes abandonnérent volontairement ce qu'elles avoient usurpé sans raison ; mais les autres se défendirent, aléguant de vieilles superstitions, ou des services rendus au Peuple Romain. Ce fut un jour bien glorieux au Sénat, que celui, auquel on lui aporta les concessions de nos ancêtres, les traitez faits avec nos Alliez, les decrets des Rois, qui avoient regné avant la naissance de la domination Romaine, & même l'origine des cérémonies instituées en l'honneur des Dieux, pour en ordonner souverainement, comme il fesoit autrefois.

LXII. Les Efésiens, qui furent oüis les premiers, representérent, que Diane & Apollon n'étoient pas nez en l'isle de Delos, comme le vulgaire le croïoit ; qu'on voïoit en leur païs, auprés du fleuve Ceneris, un bois sacré apellé Ortigie, où Latone étoit acouchée de ces Deïtez, apuiée sur un olivier, qui restoit encore : qu'Apollon même s'étoit refugié en cet endroit, pour éviter la colére de Jupiter, aprés avoir tué les Ciclopes : que Bacchus, victorieux des Amazones, avoit pardonné à celles, qui s'étoient saisies de l'autel de Diane : qu'Hercule, devenu maître de la Lidie, ne trouva pas mauvais, que ce lieu fût honoré par de nouvelles cérémonies : que sous la domination des Perses leurs droits n'avoient point été diminuez ; & qu'enfin, les Macédoniens, & puis les Romains, les leur avoient toujours conservez.

Ou, qu'Hercule, tandis qu'il fut maître de la Lidie, augmenta les immunitez de ce lieu par un temple *h*.

Ou, les y avoient toujours maintenus.

LXIII. Les Magnésiens, qui entrérent aprés, se fondoient sur les concessions de L. Scipion & de L. Silla, qui aïant vaincu, l'un, Antiocus ; & l'autre, Mitridate ; voulurent en reconnoissance de la fidélité & de la valeur des Magnésiens, que le temple de Diane Leucofrine fût inviolable. Les Afrodisiens & les Stratoniciens raportérent une patente du Dictateur Cesar, qui rendoit témoignage des services, qu'il avoit autrefois *i* reçus d'eux ; & un decret tout récent du divin Auguste, qui les loüoit d'avoir soutenu

---

NOTES HISTORIQVES.

sidias, ab altari mee evelles eum, ut moriatur ; dit, que les impies ne doivent point trouver d'asile dans les lieux consacrez à la pieté, & au culte divin. *Profanis in fano nullum esse receptum. lib. de spec. legib.* Dans les lêtres de Petrarque, il y en a une adressée au Pape Urbain V. par laquelle il le felicite d'avoir reprime la licence des Cardinaux, qui donnoient retraite chez eux aux scélerats poursuivis par la Justice. *Epist. 1. lib. 7.*

h C'est le sens que Mr de Chanvalon donne à ces paroles, *Auctam concessu Herculis cærimoniam templo* : & ce pouroit bien etre aussi celui de Tacite, quoique tous les autres traducteurs disent, les cérémonies du temple, *la cerimonia deste templo* ; *Coloma & Sueyro.* La revérence de ce temple ; le Maistre. Les immunitez du temple ; d'Ablancourt.

i Durant la guerre civile entre lui & Pompée.

l'irruption des Partes, sans rien diminuer de leur ancienne afection pour le Peuple Romain. Mais les uns adoroient Venus, & les autres Jupiter & *la Diane surnommeé* Trivia. Ceux d'Hierocésarée remontoient plus haut, racontant, qu'ils avoient le temple de Diane Persique, dédié par Cirus ; & que Perpenna, Isauricus, & plusieurs autres Généraux Romains, qui n'avoient pas seulement reconnu ce temple pour saint & inviolable, mais encore l'espace d'alentour jusqu'à deux mille pas. Les Députez de Cipre prétendoient la franchise pour trois temples, dont le plus ancien, bâti par Aërias, portoit le nom de Venus Paphia *k*; le second, dédié par Amathus, fils d'Aërias, s'apelloit Venus Amathusia *l*; & le dernier, Jupiter de Salamine, qu'avoit bâti Teucer *m* fuïant la colére de son pére Telamon.

Ou, dont le plus ancien avoit été consacré par Aërias à Venus Paphia; le second, à Venus Amathusia, par son fils Amathus; & le dernier, à Jupiter de Salamine, par Teucer, qui fuïant la colere de son pere Télamon, s'étoit réfugié chez eux.

LXIV. Les autres Députez eurent aussi audience, mais le Sénat fatigué d'entendre tant de gens, & importuné des brigues, qu'on fesoit pour les uns, & pour les autres, donna aux Consuls la commission d'éxaminer les titres de ces villes, pour en faire ensuite leur raport. Les Consuls en firent un, qui fut favorable à la ville de Pergame, disant, que le temple d'Esculape étoit un asile autentique *n*, aussi bien que ceux dont je viens de parler ; mais que l'origine de tous les autres étoit incertaine *1* à-cause de l'antiquité. Car Smirne &

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Il y a bien des privilèges & des éxemtions, dont on peut dire ce qu'un Docteur a dit de la Donation de Constantin, qu'elle a été lüe par les aveugles; oüie par les sourds; & racontée par les muets. Si, selon le Cardinal du Perron, toutes les Epîtres des Papes ont bien été forgées & fabriquées par des Moines du tems de Charlemagne, l'on peut croire avec beaucoup de raison, qu'ils sont eux-mêmes les auteurs de la plupart de leurs titres & de leurs cartulaires.

NOTES HISTORIQUES.

k Ainsi surnommée, parce que ce temple étoit dans la ville de Paphos, dite aujourdui *Basso*.

l Il y avoit dans céte isle une ville apellée Amatonte, dite aujourdui *Limisso*; mais ce n'est presque plus qu'un village.

m Il donna le surnom de Salamine à ce temple de Jupiter, en l'honneur de sa patrie.

n L'Eglise d'Orleans est le plus célèbre & le plus autentique asile qu'il y ait aujourdui en France, & peutêtre en toute l'Europe ; le privilége, qu'ont ses Evêques, de délivrer, à leur entrée, tous les criminels, qui y viennent de tous les endroits du Roïaume, excepté les criminels de leze-majesté, aïant été conservé par une possession & joüissance non interrompüe depuis le tems de S. Aignan, & autorisée par le consentement de tous nos Rois, & par l'aveu de tous les Tribunaux & Magistrats du Roïaume, qui n'ont jamais contesté ce droit. Ainsi, le savant Historiografe Hadrien Valois a raison de s'étonner de la négligence des Orleannois, qui fétant & célébrant, par une procession générale, le huitieme jour de Mai, pour avoir été délivrez à pareil jour d'un siége des Anglois, (en 1429.) ne fétent pas le 14. de Juin, qui est le jour, auquel leurs ancêtres chasserent Attila & les Huns, qui les tenoient étroitement assiégez. *Quem diem*, ajoûte-t-il, *si quando festè celebrare voluerint, sciant anno* 451. 18.

Tenos aléguoient toutes deux un oracle d'Apollon, qui leur avoit commandé de bâtir un temple à Venus Stratonicide, & un autre à Neptune avec une statüe. Sardes & Milet raportoient des concessions plus nouvelles, l'une d'Aléxandre en l'honneur de Diane ; & l'autre de Darius, en l'honneur d'Apollon. Créte prétendoit la même grace pour une statüe du divin Auguste. Le Sénat donna là-dessus divers arrests, où parlant, avec beaucoup, de respect, du culte des Dieux, il ne laissoit pas de modérer les priviléges 2 de leurs temples, avec commandement à toutes ces villes de faire graver la présente ordonnance en des tables d'airain, qui seroient atachées en *quelque endroit remarquable du temple*; soit pour en conserver la mémoire, ou pour empêcher, que sous couleur de religion l'on ne tombât dans une superstition *o* vaine & ridicule.

LXV. Vers le même tems, une maladie dangereuse de l'Impératrice obligea Tibére

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

2 Les Princes doivent s'abstenir religieusement de violer les Immunitez Eclésiastiques, mais quand ces éxemtions dégénérent en abus, ils sont obligez d'y aporter le reméde nécessaire. Téodoric, Roi d'Italie, ordonnoit aux Magistrats de défendre l'Eglise, & de la maintenir dans ses droits, mais sans préjudicier à ceux de la Roïauté, *salva civilitate*, dit Cassiodore. Et c'est en ce sens, que Charle-quint venant se faire couronner Empereur en Italie, répondit aux Légats du Pape, qui alérent le recevoir à Gennes, qu'il ne violeroit jamais les droits & les priviléges de l'Eglise ; mais aussi, qu'il soutiendroit ceux de l'Empire, sans soufrir, que l'Eglise y fist aucun changement. *Saavedra empresa 94. & Don Juan Antonio de Vera dans l'Epitome de sa Vie*. L'immunité, qu'ont les Eclésiastiques, ajoûte celui-ci, est bien pour les privilégier, mais non pas pour les éxemter de leur devoir ; c'est puor leur étrecir la circonférence, dans laquelle ils ont à vivre, & non pas pour leur lâcher la bride, ni pour leur permétre de sortir des bornes de la modestie requise à leur état.

NOTES HISTORIQUES.

Kal. Julii, qui est Junii dies quartus decimus, Hunnos urbe expulsos, ac majores suos captivitate misera ac vinculis esse liberatos. Notitia Galliarum. tit. *Genabum.*

o Si Messieurs les Genois ont soin de conserver la mémoire du misérable état, où leur ville fut réduite par nôtre armée navale en l'année 1684. ils ne se fieront plus, comme ils fesoient depuis si longtems, sur la létre de S. Bernard, dont on dit, que l'original se trouve encore dans leurs Archives, par laquelle ce Saint leur promet de ne les oublier jamais. *In æternum*, dit-il parlant à la ville de Gennes, *non obliviscar tui, plebs devota, honorabilis gens, civitas illustris Epist. 129. ad Januenses.* Ils auront beau lui faire des vœux solennels, & lui dédier des temples, pour y trouver un asile contre les armes de la France, il laissera bombarder leur ville, & détruire entiérement leur République, s'ils ne se contiennent dans les termes du respect & de la modestie. En l'année 1625. céte Republique aïant la guerre contre le Duc de Savoie fit vœu à S. Bernard de le métre au nombre de ses Patrons, de célebrer à perpétuité sa féte avec une procession générale ; de lui bâtir une Chapelle ; & de donner tous les ans une certaine dot a douze pauvres filles. Dom Jean Mabillon Benedictin *in notis ad Epistolas D. Bernardi.* Ce bon Saint & tous les autres de Paradis, dit un de nos Prélats, se conforment à la volonté de Dieu, qui donne la paix & la guerre, selon qu'il plait à sa providence, qui se rit de la prudence prétendüe des mortels. *Létre de M. de Marquemont Archev. de Lion, du 5. Mai 1625. dans le 1. tome des Mémoirès pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu.*

de hâter son retour à Rome, la mére & le fils vivant encore bien ensemble, ou du moins cachant réciproquement leur haine. Car, peu auparavant, Livia, dédiant une statüe à Auguste, assez prés du Téatre de Marcellus, avoit mis le nom de son fils aprés le sien, de quoi l'on croïoit que Tibére avoit eu un profond ressentiment, comme d'une indignité faite à la majesté du Prince *1*, quoiqu'il n'en eût rien témoigné. On décerna donc alors des priéres aux Dieux, & des Jeux solennels, que donneroient les Pontifes, les Augures, & les Coléges des Quinze & des Sept, avec les Prêtres d'Auguste. Lucius Apronius vouloit, que les Féciaux *p* présidassent aussi à ces Jeux, mais Tibére l'empêcha, montrant par des éxemples, qu'ils n'avoient jamais eu cet honneur, qui mètoit une juste diférence entr'eux & les autres sacerdoces; & que si les Prêtres d'Auguste *q* étoient adjoints à cète cérémonie, c'étoit parce qu'ils apartenoient, *comme Ofisiers*, à la Maison pour laquelle on fesoit ces priéres.

LXVI. Ce n'est pas mon dessein de raporter ici toutes les opinions, mais seulement celles, qui sont singuliéres par un caractére de liberté, ou par quelque flaterie rafinée; car je tiens, que le principal devoir d'un Historien est de ne taire ni les vertus, ni les vices, afin que chacun ait

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 La Majesté ne reconnoît point de titre supérieur. Comme Rois, les Rois n'ont point de mére, & par conséquent leur mére doit avoir pour eux le même respect que leurs Sujets, dont elle est du nombre. Ce que fit à Ferrare la Reine d'Espagne Marguerite d'Autriche, qui dans la premiére visite qu'elle rendit au Pape Clément VIII. avec l'Archeduchesse de Gretz, sa mére, céda le fauteüil, qui étoit préparé pour elle, à l'Archiduchesse, & prit l'autre place, * peut bien être donné pour un éxemple de piété filiale, mais non point pour une action décente à la Majesté. On pouroit même dire, qu'en cète rencontre cète jeune Reine viola toutes les régles de la bienséance & de la justice, puisque pour honorer sa mére, elle manquoit au respect qu'elle devoit à la dignité de son mari. Et ce fut pour réparer cète faute, que Clément fit aporter aussi-tôt un autre siége pour la Reine, qui ne pouvoit pas ocuper celui de l'Archiduchesse, sans blesser la majesté du Roi d'Espagne. * *Gracian dans le 59. Discours de son* Agudeza. La personne du Prince, dit Antoine Perez, peut bien se donner un compagnon, mais l'ofice de Prince n'en soufre point. Et c'est ce que les Anciens ont voulu faire entendre, en disant, que Jupiter distribua aux autres Dieux le Caducée, le Trident, & plusieurs autres marques de puissance, mais retint toujours le sceptre & la foudre. *Dans les aforismes des secondes létres.*

NOTES HISTORIQUES.

p Gens, qui avoient soin des traitez & des alliances, & qui en fesoient les cérémonies. Leur Colége étoit composé de vint Prêtres.

q Qui n'avoient pas droit, non plus que les Féciaux, de présider aux Jeux publics.

peur du jugement de la postérité *1*, & fuie l'infamie. Au reste, ces tems-là furent si corrompus, & la contagion de la flaterie si grande, que non seulement les premiers de la Ville, qui ne pouvoient se maintenir, que par des soumissions, mais tous les Consulaires, & la plus-part des Prétoriens, comme aussi beaucoup de sénateurs désignez *r*, disputoient à l'envi, à qui ouvriroit les avis les plus agréables au Prince. Et l'on dit, que Tibére ne sortoit jamais du Sénat, qu'il ne s'écriât en grec, Ah que ces hommes aiment la servitude! Tant celui même, qui ne pouvoit soufrir la liberté publique, avoit d'aversion pour les ames serviles.

LXVII. Des choses mal-honnêtes on passa peu à peu aux pernicieuses *1*. Mamercus Scaurus, Consulaire, Junius Otho, Préteur, & Brutidius Niger, Edile, ataquérent ensemble C. Silanus, Proconsul d'Asie, déja acusé de péculat par les Alliez, le chargeant d'avoir violé la divinité d'Auguste, & méprisé la majesté de Tibére. Scaurus justifioit son procédé par des éxemples anciens, aléguant, que L. Cotta avoit été acusé par Scipion l'Afriquain; Ser. Galba, par Caton le Censeur; & P. Rutilius, par M. Scaurus. Comme si Scipion & Caton eussent jamais vangé des injures imaginaires; ou que Mamercus, l'oprobre de

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Qui poura jamais étouper la bouche à la postérité, & l'empêcher de parler de ceux, qui ne se servent de leur puissance, que pour commêtre impunément des crimes? Quelques loix qu'on fasse, les méchans ne pouront jamais éviter céte punition; & s'ils ont tous leurs plaisirs durant leur vie, il faut au moins qu'ils aïent ce déplaisir, & ce ver sur le cœur, de savoir, que le peuple les déchire & les maudit secrétement; & que les Ecrivains ne les épargneront pas aprés leur mort. *A la fin du dernier discours de la satire Ménippée.* Satire, que le Chancelier de Chiverny dit être un chef-d'œuvre, & un monument, qui flétrira d'un oprobre éternel la mémoire des auteurs & des entreméteurs de la Ligue, & servira d'éxemple à leurs semblables, pour les détourner de s'embarquer en de telles entreprises. *Dans ses Mémoires.* Or comme la crainte de l'infamie donne de l'aversion pour les vices, les éxemples de vertu, qui sont racontez dans l'Histoire, nous servent d'éguillon à imiter ceux, qui nous les ont laissez.

1 Quand une fois la complaisance servile a pris racine dans l'esprit des Magistrats, ils ne tardent guére à s'acoûtumer à la cruauté. Les Juges, qui cherchent à faire leur fortune, sont toujours de tres-méchans Juges. C'est pour cela, que l'Eclésiastique dit: Abstiens-toi de demander au Roi la chaire d'honneur, & ne songe point à devenir Juge, si tu n'as assez de courage, pour t'oposer à l'iniquité, sans craindre les menaces du plus fort. *Chap. 7.*

NOTES HISTORIQUES.

r Tacite dit, *pedarii senatores*, qui selon Aulu-gelle après Varron, n'étoient pas proprement sénateurs, parce que les Censeurs n'avoient pas encore enregitré leurs noms. Et c'est pour cete raison que Don Carlos Coloma traduit, *pedarii senatores, los que entravan en Senado, sin estar escritos en los libros de los Censores.* Mais ces *pedarii*, selon le même Aulu-gelle, ne laissoient pas d'entrer au Senat, & d'y avoir leur voix.

ses

ses ancêtres, eût suivi les traces de son bisaïeul Scaurus, dont il déshonoroit le nom par le métier infame de délateur. Junius Otho avoit fait autrefois celui de maître-d'école, & devenu sénateur par la faveur de Sejan, il vouloit relever la bassesse de sa naissance par des entreprises contre les Grans 2. Brutidius, avec toutes les bonnes qualitez qu'il avoit, pouvoit aspirer aux plus hautes charges, s'il ne se fût pas écarté du bon chemin, à force de vouloir devancer ses égaux, & puis ses supérieurs, & enfin ses propres espérances. Ecüeil, où ont péri beaucoup de gens-de-bien, pour s'être hâtez d'avoir avant le tems, ce qu'ils auroient aquis & possédé sans danger, si c'eût été plus tard 3.

Ou, s'ils se fussent contentez de l'obtenir plus tard.

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

2 Les Grans n'ont jamais de plus grans ennemis, que ceux, qui d'une basse naissance sont parvenus au manîment des afaires publiques. Il seroit également odieux & superflu d'en raporter des éxemples domestiques, chacun en aïant cent devant les yeux. La cause de céte haine, selon Tacite, est, *quia minoribus major æmulandi cura* Hist. 4. parce que les petits ont naturellement de la mauvaise humeur contre les Grans. Mais il y en a encore une autre mieux fondée : c'est qu'il n'y a guére de petits, qui n'aïent reçu quelque déplaisir des Grans, ou qui n'en aïent été oprimez. Ainsi, il n'y en a guére, ni même point, qui entrent dans les afaires, éxemts de tout ressentiment. L'un sera ennemi de la Robe, parce qu'il a perdu un procès; l'autre, parce qu'il n'a pû se faire recevoir dans une Compagnie souveraine; l'autre, parce qu'on l'a déclaré roturier, &c.

3 Faire gloire de ne point obéïr à autrui, dit un Politique Espagnol, c'est prendre le chemin de ne commander jamais à personne. Les moïens se doivent mesurer sur les fins, que l'on se propose. Nous voulons faire passer pour générosité la répugnance, que nous avons à soufrir & à nous soumétre, au-lieu que c'est un orgüeil imprudent. Quand une fois on a obtenu les honneurs & les charges, que l'on prétendoit, les pas, que l'on a faits pour y monter, demeurent éfacez. Soufrir beaucoup, pour parvenir, aprés, à de plus hauts emplois, ce n'est ni bassesse, ni lâcheté; c'est, au contraire, avoir le cœur bien placé. Il y a des esprits, qui ne savent point atendre; & cela vient de leur excessive ambition : car ils veulent presque en méme tems passer leurs égaux, & puis leurs supérieurs, & devancer leurs propres espérances. Poussez par leur impétuosité naturelle, ils négligent les moïens les plus sûrs, comme tardifs, & embrassent les plus courts, quoique ce soient les plus dangereux. Il arive d'ordinaire à ces gens-là la même chose qu'aux édifices faits à la hâte, sans donner tems de sécher aux matériaux; ils tombent incontinent. Les arbres, qui, à la premiére chaleur, poussent leurs fleurs, les perdent aussi-tôt, pour n'avoir pas atendu, que les rigueurs de l'hiver fussent passées. Celui-là ne recüeille jamais le fruit des afaires, qui les veut avancer avec les mains; l'impatience les fait avorter, & ne sert qu'à accélérer les dangers. *Saavedra empresa polit.* 34. En moins d'un an N...... Mangot fut Maître des Requêtes, Premier-Président de Bordeaux, Sécrétaire d'Etat de la guerre, & Garde des Seaux : mais comme il avoit un grand vuide à remplir dans céte derniére charge, & que l'habileté & l'expérience lui manquoient, on fut contraint de rendre les Seaux à M. du Vair, son prédécesseur. Le Duc de Beaufort perdit son crédit auprés de la Reine Régente, pour avoir trop afecté de montrer, qu'il possédoit sa faveur & sa confian-

LXVIII. Gellius Poplicola, Questeur de Silanus, & M. Paconius, son Lieutenant, augmentérent le nombre des acusateurs. On ne doutoit point, que Silanus n'eût fait des violences & des concussions, mais il y avoit plusieurs autres choses, qui auroient bien embarassé les innocens même. Car outre tant de Sénateurs, qui lui étoient contraires, il avoit à répondre tout seul aux plus éloquens Orateurs de l'Asie, qu'on avoit tout exprés choisis pour être ses acusateurs; lui, qui n'avoit point le talent de parler en public, & qui craignoit pour sa vie; (crainte, qui déconcerte ceux même, qui ont le plus frequenté le Bareau) outre qu'étant acablé des interrogations de Tibére, dont le geste & la voix le troubloient également, il n'avoit ni le tems, ni la hardiesse, de lui répondre, & souvent même confessoit *ce qu'il auroit pû nier*, de peur que le Prince n'eût le dépit de l'avoir interrogé en vain. D'ailleurs, ses esclaves avoient été vendus au Procureur Fiscal, pour pouvoir être apliquez à la question; & l'on ajoûtoit au procés des crimes de leze-majesté, pour imposer à ses parens la nécessité de se taire, & de l'abandonner. Il demanda donc un délai de peu de jours, & puis, au-lieu de penser à sa défense, il s'avisa d'envoïer à l'Empereur une requête entremêlée de priéres & de plaintes.

LXIX. Tibére, pour autoriser d'un éxemple ce qu'il préparoit à Silanus, fit lire un certain mémoire d'Auguste contre Volesus Messala, aussi Proconsul d'Asie, & l'arrest que le Sénat avoit rendu contre lui *1*. Ensuite, il demanda l'avis à Lucius Piso, qui aprés un long discours de la clémence du Prince *2*,

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

ce. Car non content d'apuïer les prétentions, que le Duc de Vendôme, son pére, avoit sur le Gouvernement de Bretagne, il apuïoit encore celles de tous les Grans, qui avoient soufert sous le Ministére du Cardinal de Richelieu, pour se faire des créatures, & donner des marques si éclatantes de son pouvoir, que chacun eût lieu d'en atribuer la cause à tout ce qui étoit le plus capable de satisfaire son ambition & sa vanité. *Mémoires de M. le Duc de L. R.*

1 Quand les Princes veulent faire quelque violence, ils ont coutume de chercher des éxemples, pour autoriser, ou du moins pour excuser leur injustice. Aprés que Filippe II. eût fait arêter le Prince Don Carlos, il envoïa des Oficiers à Barcelone, pour tirer des Archives de céte Principauté toutes les piéces du procés de Don Carlos, Prince de Viane, fils-aîné de Jean II. Roi d'Aragon, lesquelles il fit traduire de Catalan en Castillan, pour servir de modéle au procés de son fils. *Cabrera chap. 22. du livre 7. de son Histoire.*

2 Il n'y a point de Princes, de qui on loüe tant la clémence, que de ceux, qui n'ont point céte vertu. Pison, qui selon le portrait que Tacite en fait dans le sixieme livre de ses Annales, étoit un homme tres-sage, & ennemi de la complaisance servile, loüoit Tibére d'une vertu, qui lui manquoit, non point pour le flater; mais pour lui en faire aimer le renom, &, par cet éguillon, le rendre plus humain. Car ce Prince connoissoit tres-bien, *qua fama clementiam sequeretur*. Ann. 4.

conclut à interdire le feu & l'eau à Silanus, & à le releguer dans l'isle de Giare. Les autres opinérent de même, si ce n'est que Cneïus Lentulus fut d'avis de distraire les biens, que Silanus avoit du côté de sa mére Cornelia, pour les rendre à son fils ; à quoi Tibére consentit. Mais Cornelius Dolabella, aprés avoir invectivé contre les mœurs de Silanus, ajoûta, pour flater de nouveau Tibére *f*, qu'à l'avenir il ne faloit point laisser tirer au sort les Provinces à ceux, dont la vie seroit tachée d'infamie, & que ce seroit le Prince, qui en jugeroit *3*: que comme les loix punissoient les coupables, il seroit plus doux aux gens de mauvaise conduite d'être empêchez de tomber en faute ; & plus agréable aux Provinces de n'avoir plus ocasion de se plaindre.

LXX. L'Empereur dit au contraire, Qu'il » avoit sû tout ce qu'on disoit de Silanus, » mais qu'il ne faloit pas s'arêter aux bruits

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

3 Voilà un de ces avis de belle aparence, qui, sous couleur d'augmenter l'autorité des Princes, la ruinent en éfet. Dolabella donnoit à Tibére un moïen d'exclure des Gouvernemens tous ceux qui lui déplairoient ; mais d'un autre côté il l'exposoit à la haine de la plus part des Grans, s'il eût fait la faute d'accepter ce parti. M. le Cardinal de Richelieu parlant de la vénalité des Ofices, conclut qu'il vaut mieux la continuer, que de la suprimer, pour donner gratuitement les charges. Bien que, dit-il, la supression de la vénalité & de l'hérédité des Ofices soit conforme à la raison, & à toutes les constitutions du Droit, si est-ce néanmoins, que les abus inévitables, qui se commétroient en la distribution des charges, si elles dépendoient de la simple volonté des Rois, en rendent la vénalité tolérable. Car en tel cas les artifices de la Cour pouroient plus que la raison, & la faveur plus que le mérite. *Et quatre pages aprés :* Au lieu que céte supression devroit ouvrir la porte à la vertu, elle l'ouvriroit aux brigues & aux factions, & rempliroit les charges d'Oficiers de basse extraction.... La foiblesse de nôtre siécle est telle, qu'on se laisse plutôt aler aux importunitez, que conduire par la raison ; & qu'au-lieu d'être guidé par la justice, on est d'ordinaire emporté par la faveur. L'expérience du passe nous doit faire craindre l'avenir, tant parce qu'elle nous a toujours fait voir, que les plus puissans en crédit gagnent souvent leur cause au préjudice de la vertu ; que parce que le Prince & ses confidens ne pouvant connoître le mérite des personnes, que par le jugement du tiers & du quart, il leur arive souvent de prendre l'ombre pour le corps. *Section 1. du chap. 4. de la premiére partie du Testament Politique.* Autrefois, les Papes préconisoient ceux qu'ils destinoient au Cardinalat, pour avoir le tems d'aprendre les jugemens qu'on feroit des Sujets préconisez, avant que de proceder à la promotion ; mais la malignité des envieux & des médisans, qui usoient de mille artifices, & de mille mensonges, pour faire exclure les personnes, qu'ils haïssoient, fit abolir cet usage.

NOTES HISTORIQUES.

f Car c'est lui, qui avoit décerné à Tibére l'honneur de l'*Ovation*, pour quand il retourneroit à Rome, & de qui Tibére se moqua en écrivant au Sénat, qu'il n'avoit pas coutume d'accepter le triomfe pour les promenades, qu'il faisoit aux champs.

» du peuple : Que plusieurs s'étoient compor- » tez dans les Provinces tout autrement que » l'on n'avoit pensé ; que véritablement quel- » ques-uns sucomboient sous le poids des » afaires, mais que d'autres y réveilloient leur » industrie *1* : Que le Prince ne pouvoit pas » tout prévoir, & que d'ailleurs il ne lui con- » venoit pas de s'en raporter aveuglément au » témoignage intéressé d'autrui : Que les loix » ne jugeoient que des choses faites, parce » que les choses futures sont incertaines ; qu'-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 J'ai souvent pensé, dit l'Ammirato, d'où peut venir, que les uns rëüssissent mieux dans les emplois, & les autres moins bien, qu'on ne l'avoit espéré d'eux. Par éxemple, Vespasien devint meilleur & plus modéré, aprés qu'il fut Empereur : au contraire, Galba cût toujours été crû digne de l'être, s'il ne l'eût jamais été. Pie IV. que je pourois comparer au premier, surpassa tout ce qu'on avoit atendu de lui ; & Clément VII. que tout le monde avoit jugé trés-capable d'être Pape, ne réüssit pas mieux que Galba. Pour résoudre ce doute, servons-nous d'une comparaison. Voici deux vases, l'un petit, & plein d'une liqueur ; l'autre grand, & presque vuide. Je dis, que le plein est un homme, constitué dans une charge proportionnée à sa sufisance. Ceux, qui voïent cet homme porter si bien sa lance, comme dit le Proverbe, inférent, qu'il pouroit réüssir de même dans un plus grand poste, ne s'apercevant pas que son vase est plein de toute la liqueur, qu'il peut contenir, & que si l'on y en mètoit davantage, il verseroit. Tel fut Galba, qui tandis qu'il fut homme privé, parut plus grand homme qu'il n'étoit en éfet. Les grans vases, presque vuides, ou du moins qui ne sont pas pleins, sont les hommes de grand esprit, lesquels n'aïant ni biens, ni emplois, convenables à leur mérite, ne sont pas fort estimez, soit qu'ils n'aportent pas toute la diligence, ou l'éxactitude, qu'il faudroit, dans les choses qu'ils font ; ou que ces choses n'étant pas proportionnées à ce dont ils sont capables, ils n'aïent pas lieu de faire connoître ce qu'on pouroit atendre d'eux : au-lieu que dans une fortune, qui peut emplir leur vase, ils viennent à déveloper, contre l'atente commune, céte grandeur d'ame, & céte sublimité d'esprit, que leur basse fortune tenoit ensevelie.... Vespasien, de qui nous avons déja parlé, n'aïant pas fait nétoïet les rües, avec tout le soin, qu'on lui avoit ordonné, Caligula lui fit emplir le pan de sa robe de boüe & d'ordure ; & sous Néron, il faillit à perdre la vie, pour s'être endormi, pendant que Néron chantoit sur le téatre. De quoi il ne faut pas s'étonner, atendu qu'il n'étoit pas né pour ces badineries, & que son vase pour être plein, avoit besoin d'une aussi grande mesure, que celle de l'Empire du monde, qu'il gouverna depuis. *Discours onzieme du livre 3. de son Commentaire sur Tacite.* Le pére de Guillaume, Duc de Mantoüe, vouloit, qu'il se fist Prêtre, à-cause qu'il étoit petit & bossu, jugeant de son esprit par son corps ; mais Guillaume n'en voulut rien faire, & quand il fut Duc, il montra par l'aquisition du Montferrat, & de quelques autres seigneuries, qu'il ne faut pas mesurer les hommes à l'aune, & qu'un grand esprit loge souvent dans un petit corps. Au reste, combien meurt-il d'excellens hommes, sans être connus, lesquels se feroient fait admirer par-tout, si on les eût emploïez ? Comment Arnaud d'Ossat auroit-il pû montrer, qu'il étoit né pour la négociation, si Henry IV. ne l'eût pas fait son Procureur, pour soliciter son absolution à la Cour de Rome ?

» il ne faloit rien changer à ce que nos an- » cêtres avoient sagement ordonné *2*; & que » de tout tems les peines aïant suivi les cri- » mes, on ne devoit point abolir cet usage: » Que les Princes avoient autant de charge, » qu'ils en pouvoient porter, & même assez » d'autorité *pour en être contens*; qu'on ôtoit » aux loix ce qu'on donnoit de » trop aux Princes *3*, & que le » pouvoir absolu n'avoit que » faire, où celui des loix étoit » sufisant. Céte réponse fut d'autant mieux reçüe, que Tibére étoit rarement si populaire. Et comme il savoit tres-bien user de douceur, lorsqu'il ne s'agissoit pas de vanger ses propres ofenses, il ajoûta, que l'isle de Giare étoit afreuse & deserte, & que celle de Cithére ne se devoit pas refuser à un homme de la famille Junia, & qui avoit été du Sénat, ni aux priéres de sa sœur Torquata, dont la vertu égaloit celle des anciennes Vestales. Et cet avis fut suivi.

Ou, qu'on diminuoit le pouvoir des loix toutes les fois qu'on augmentoit celui des Princes.

LXXI. Les Ciréniens furent oüis ensuite, & Cesius Cordus, acusé de péculat par Ancarius Priscus, fut condanné. Mais Tibére fit absoudre L. Ennius, Chevalier Romain, acusé de leze-majesté, pour avoir converti une statüe du Prince en monnoie: & quoi qu'Ateïus Capito remontrât avec chaleur, & comme s'il eût pris le parti de la liberté, qu'un si grand crime ne devoit pas rester impuni; & que c'étoit bien assez que le Prince étouf-fât son propre ressentiment, sans ôter au Sénat le pouvoir de punir les ofenses faites à la République *1*; Tibére, qui prenoit plus gar-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

2 Ce qui est fait par les Princes, dont la conduite a été judicieuse, ne peut pas être changé avec raison, si l'expérience n'en fait connoître le préjudice, & si l'on ne voit clairement qu'on peut faire mieux. *Section 1. du chap. 4. de la premiére partie du Testament Politique.*

3 Il n'y a plus de justice, lorsque le Prince veut être souverain en tout. La Roïauté, dit Antoine Perez, est une charge, & par conséquent les actions de celui, qui exerce céte charge, ne dépendent pas de sa volonté personelle, mais des régles & des conditions, que les peuples lui ont imposées, & qu'il a lui-même acceptées: Et si le Prince y contrevient, parce que ce ne sont que des conventions humaines, il ne peut pas manquer à celles que lui ont prescrites la loi divine & la loi naturelle, qui sont les souveraines des Rois, aussi bien que des bergers. *Dans les aforismes de ses Rélations.* Et dans un autre endroit, il dit, que la couronne des Rois est faite en cercle, pour les avertir des bornes du pouvoir humain. Ferdinand le Catolique disoit, (je ne sai pas s'il le pratiquoit) que le meilleur moïen de conserver la Roïauté & les Roïaumes étoit, de tenir dans l'équilibre la satisfaction du Roi & celle du Roïaume.

1 Il n'y a point de plus agréable, ni de plus fine flaterie, que celle qui se couvre du masque de la correction, ou de la liberté; car elle prend les hommes, & particuliérement les Princes, par l'endroit le plus délicat de leur amour-propre. Plutarque dit, qu'il en est de céte feinte liberté, comme des morsures des Courtisanes, qui bien loin de faire du mal, provoquent le plaisir. Les Princes ont les oreilles si

de au sens qu'au son de ces paroles, persista dans la volonté de renvoïer Ennius absous, au grand déshonneur de Capiron, qui tout savant qu'il étoit dans le droit divin & humain, avoit soüillé *u* les belles qualitez de Magistrat, & d'homme-privé, qui le rendoient illustre *z*.

LXXII. On délibéra aussi sur un point de Religion, savoir, en quel temple on métroit l'ofrande, que les Chevaliers Romains avoient voüée à la Fortune Equestre pour la santé de l'Impératrice. Car bien que céte Déesse eût plusieurs temples dans la Ville, il n'y en avoit aucun qui eût ce surnom *x*. Mais s'en étant trouvé un, qui s'apelloit ainsi, à Antium, il fut résolu d'y porter le don, d'autant plus volontiers, que toutes les cérémonies de religion, qui se pratiquoient dans les villes de l'Italie, étoient, ainsi que les temples & les images des Dieux, de la jurisdiction de l'Empire Romain. Et comme il se parloit de choses apartenantes à la Religion, Tibére, qui avoit diféré de répondre sur l'article de Servius Maluginensis, Prêtre de Jupiter, raporta un decret des Pontifes, fait sous le regne d'Auguste, lequel portoit, Que si le Prêtre de Jupiter se trouvoit indisposé, il pouroit, avec la permission du Grand Pontife, s'absenter de Rome pour deux jours, pourvû que ce ne fus-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

souvent rebatuës de flateries communes, qu'ils se lasseroient d'être flatez, si de tems en tems on ne leur aprêtoit céte viande de Cour avec des ingrédiens nouveaux, qui leur font revenir l'apetit à une nouriture, dont les favoris seroient tres-fâchez qu'ils se dégoûtassent.

z Les méchans, dit Commines, empirent de beaucoup de savoir, au-lieu que les bons en amandent..... Ces gens de robe longue conviennent bien aux Princes, quand ils sont bons, mais sont bien dangereux, quand ils sont mauvais. *Livre 2. chap. 6. & livre 5. chap. dernier.* Le Pape Nicolas III. avoit coûtume de dire, que la science sans la probité étoit un poison sans remede. *Pagliari observation 431.*

NOTES HISTORIQUES.

u Le latin porte, *egregium publicum*, qu'Emanuel Sueyro traduit, *la reputacion de la Republica*; D. Carlos Coloma, *la reputacion publica*; Adriano Politi, *la riputatione publica*; M de Chanvalon, l'Etat; d'Ablancourt, à son ordinaire, fuit la dificulté. Rodolfe le Maistre fait bande à part. Capiton, dit-il, avoit terni le plus beau lustre de ses actions publiques, & de ses vertus domestiques. Sens, qui me paroit fort raisonable, atendu que ce Sénateur aiant été Consul, & par consequent Magistrat public, Tacite a peutétre voulu parler des diferens états de sa vie.

x Tite-Live livre 42. dit le contraire, racontant que Quintus Fulvius Flaccus, étant Préteur en Espagne, voüa à la Fortune Equestre un temple, qu'il bâtit depuis à Rome, sous le Consulat de Livius Posthumus Albinus & de Marcus Popilius Lenas, durant lequel il éxerçoit la charge de Censeur. Mais comme ce temple ne fut jamais dédié, soit à-cause de la mort de Fulvius, qui mourut l'année d'aprés sa Censure; ou parce que l'édifice n'étoit pas encore achevé, c'est probablement pour céte raison, que Tacite a dit, qu'il n'y avoit point de temple de ce nom à Rome, atendu que le nom ne s'imposoit que dans la cerémonie de la dédicace.

sent pas des jours de sacrifice *z*, & que cela n'arivât pas plus de deux fois en une même année. Témoignage, qu'il n'étoit point permis au Prêtre de Jupiter de s'absenter un an, ni, par conséquent, d'être Gouverneur de Province. Il aléguoit encore l'exemple du Pontife L. Metellus, qui avoit retenu à Rome Aulus Postumius Prêtre *de Mars*. Ainsi, le Gouvernement de l'Asie fut donné au Consulaire, qui étoit le plus ancien aprés Maluginensis.

LXXIII. En ce même tems, Lepidus demanda au Sénat la permission de rebâtir & d'embellir à ses propres dépens la Basilique *y*

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

z C'est une chose déplorable, que les Païens aïent fait observer si étroitement la résidence à leurs faux Prêtres, & qu'il faille presque tous les jours des ordonnances du Prince, & des arrêsts des Parlemens, pour faire aler nos Evêques à leurs dioceses. Un Prêtre de Jupiter ne pouvoit pas être absent de Rome plus de deux jours, encore faloit-il que ce fût des jours, où il n'y eût aucune cérémonie religieuse à faire. Aujourdui il est tout commun de voir des Evêques, qui sont des années entiéres à Paris, ou à la Cour, & qui ne sont connus de leurs diocesains, que par le récit de leurs fermiers; & d'autres, qui n'ont jamais la goute, que dans les Quatre-tems. Que diroit Saint Bernard, qui souhaitoit avec tant de passion de voir l'Eglise de Dieu telle qu'elle étoit du tems que les Apôtres *laxabant retia in capturam*, dit-il au Pape Eugene, *non in capturam auri vel argenti, sed in capturam animarum. Epist.* 237. Cependant, il n'y en a pas un, dit le feu Roi dans une létre circulaire, qu'il leur écrivit pour la résidence, qui puisse ignorer, que les Canons de l'Eglise, (dont les Rois sont éxécuteurs) & les Ordonnances de ce Roïaume, les obligent à une résidence actuelle, de laquelle dépend principalement le bon ordre, & la discipline de leurs dioceses. *Tome 5. des Mémoires du Cardinal de Richelieu.* Les Evêchez, dit le Cardinal d'Ossat, sont les plus grandes & les plus importantes charges de l'Eglise, qui requiérent la présence & résidence des Prélats, pour être bien administrées, sur-tout en un tems si déreglé comme est celui-ci; encore y a-t-il bien à faire à s'en bien aquiter, quand l'Evêque est présent, pour soigneux, diligent, & zelé qu'il soit. *Létre* 328. Celle, que Denis de Marquemont, Archevêque de Lion, écrivit au Cardinal de Richelieu, pour être rapellé en France, est encore plus forte & plus touchante. » Céte » Rome, dit-il, qui a été autrefois mon Eden & mes délices, m'est devenüe en ce » dernier voïage si insuportable, que je n'ai plus ni esprit, ni santé, ni résolution, » pour y demeurer davantage. Ce n'est pas le fait d'un Archevêque de Lion, ni d'une » barbe blanche, de passer toute sa vie dans des cortéges & des antichambres. Je laisse le plus essentiel, qui sont les reproches de ma consçience, & les consolations, » dont je suis privé, & aprés lesquelles je soupire tous les jours, pour les avoir goû- » tées quelque tems fort sensiblement dans les fonctions de ma charge. *Dans les Mém. du Ministére du Card. de Rich.* Don Francisco Sarmiento, Evêque de Jaën, refusa la charge de Président de Castille, que Filippe II. le pressoit d'accepter, disant, qu'il ne le pouvoit faire en conscience, lui, qui croïoit la résidence d'obligation divine. * Voilà ce qui s'apelle parler en Prélat. * *Dichos y hechos de D. Felipe II.*

NOTES HISTORIQUES.

y Basilique étoit une espéce de galerie, où l'on se promenoit, & où l'on s'assembloit pour parler d'afaires, à peu prés comme ce que les Marchands apellent la Bourse.

de Paulus, le principal monument de la famille Emilia. Car c'étoit encore la coutume, que les Particuliers se piquoient de montrer leur magnificence par des édifices publics; & Auguste n'avoit point empêché z Taurus, Philippus, & Balbus, d'emploïer à l'ornement de la ville, & à la célébration de leur nom, les dépoüilles des ennemis, ou les biens immenses qu'ils possédoient. Et ce fut à leur éxemple, que Lepidus, quoique médiocrement riche, voulut renouveller la mémoire de ses ancêtres. Mais pour le Téatre de Pompée, qui avoit été brûlé par accident, l'Empereur promit de le rebâtir, sans lui ôter le nom de Pompée *1*, parce qu'il ne restoit persenne de céte famille, qui fût assez riche pour faire céte dépense. Et, à céte ocasion, il loüa fort Sejan, dont il disoit que la vigilance étoit cause, que le feu n'avoit consumé que ce seul édifice. C'est pourquoi, le Senat ordonna, que l'image de Sejan seroit mise sur ce Téatre.

Ou, faire revivre ses ancêtres.

LXXIV. Peu de tems aprés, Tibére donnant les ornemens du trionfe à Junius Blesus, Proconsul en Afrique, dit, que c'étoit en considération de Sejan, dont il étoit l'oncle, quoique Blesus eût bien mérité cet honneur. Car Tacfarinas, aprés avoir été chassé déja plusieurs fois, aïant ramassé de nouvelles troupes tout au cœur de la Province, avoit bien osé envoïer des Ambassadeurs à Tibére, & le menacer d'une guerre, dont il ne sortiroit jamais, s'il ne lui acordoit des terres pour la subsistance de son armée. On dit que Tibére ne fut jamais plus outré d'aucune ofense, que lui, ou le Peuple Romain, eût reçüe. » Quoi, s'écrioit-il, un déserteur, un brigand, veut trai-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Rare éxemple de modestie, & qui n'a que peu ou point d'imitateurs parmi les Princes, & les Grans, qui souvent se font honneur de ce dont même ils n'ont jamais fait la dépense. Du tems d'Innocent X. l'Eglise de S. Pierre de Rome fut apellée le colombier * de S. Pierre, pour se moquer de la vanité ridicule de ce Pape, qui y fit métre ses armes en plus de mille endroits. Eutrope dit, que Constantin apelloit l'Empereur Hadrien la Pariétaire, parce qu'il avoit fait écrire son nom par-tout. Céte vanité est bien plus commune aujourdui. On la voit sur les murailles, sur les vitres, & sur les paremens des Eglises, elle est jusque sur les autels. Je ne parle point des Rois, ni des Princes, ni des Grans; mais de ces hommes nouveaux, de ces Nobles de la premiére estampe, de ces partisans, dont nous rencontrons les armes en tous lieux. * c'est qu'Innocent X. portoit de gueules à la colombe d'argent, &c.

NOTES HISTORIQUES.

z Statilius Taurus, qui étoit un homme nouveau, mais qui tenoit auprés d'Auguste la premiére place aprés Agrippa, batit l'Amphitéatre; Philippus, le temple d'Hercule surnommé des Muses; & Balbus, le Téatre. Taurus & Balbus, qui avoient fait tous deux leur fortune à la guerre, n'emploïérent que les dépoüilles des ennemis; & Philippus, au contraire, que son propre bien, comme n'aïant jamais été à l'armée.

» ter avec nous, comme un juste ennemi *r*? » Spartacus, qui ravageoit impunément l'Italie, aprés avoir taillé en piéces tant d'armées » Consulaires, ne pût pas obtenir, qu'on capitulât avec lui, quoique la République eût » alors deux autres guerres contre Sertorius » & Mitridate, qui la métoient presque aux » abois: & maintenant que le Peuple Romain » est au plus haut degré de la puissance, il feroit la paix avec un voleur, & lui donneroit des terres? Il ordonna donc à Blesus de prométre l'impunité à tous ceux, qui métroient bas les armes, & de tâcher d'avoir le Chef à quelque prix que ce fût.

LXXV. Ce pardon lui débaucha beaucoup de gens, & puis on lui fit la guerre de la même maniére, qu'il nous la fesoit. Car comme ses forces étoient inégales, & qu'il entendoit mieux à piller, qu'à combatre, d'ordinaire il divisoit ses troupes en divers pelotons, ce qui lui servoit à s'esquiver, quand on l'ataquoit; & tout ensemble à faire tomber les nôtres en embuscade, *lorsqu'ils le poursuivoient.* On fit donc trois marches, & par conséquent, trois corps d'armée, dont l'un fut donné à Cornelius Scipion, Lieutenant de Blesus, pour marcher du côté que Tacfarinas pouvoit ravager les terres des Leptins, ou se sauver chez les Garamantes; le fils de Blesus conduisoit de l'autre côté la milice, qu'il avoit coutume de commander, pour empêcher, que les terres des Cirtes ne fussent à la merci du barbare. Le Général marchoit au milieu avec l'élite de ses troupes, fesant des forts & des retranchemens aux lieux où il en faloit; ce qui réduisit à l'étroit les ennemis, & lour rendit tout dificile & contraire. Car de quelque côté qu'ils se tournassent, ils trouvoient partout quelque partie de nôtre armée, soit en tête, ou sur les ailes, & souvent en queüe; de sorte qu'il y en eût beaucoup de tuez, ou de pris. Aprés cela, Blesus divisa ces trois corps en plusieurs bandes, dont il donna la conduite à des Centurions de valeur éprouvée; &

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

r Un Prince ne doit jamais admétre un Sujet rebelle à traiter avec lui; car outre que c'est un éxemple de dangereuse conséquence, c'est en quelque façon reconnoître son Sujet pour égal, ou pour indépendant. Robert de la Marck, dit Don Juan Antonio de Vera, retourna pour la troisieme fois en Alemagne, d'où il avoit été chassé deux fois par les Capitaines Impériaux; car Charle-quint ne voulut jamais marcher en personne contre ce rebelle, qui n'étoit digne que de mépris, se souvenant de ce qu'Hérodote écrit des Esclaves de Scitie, qui avoient pris les armes contre leurs Maîtres, & leur avoient fait tête en pleine campagne, enorgueillis du cas qu'on fesoit d'eux, en les alant combatre, comme de légitimes ennemis: au-lieu que les Maîtres aïant laissé les armes, & pris des écourgées & des foüets, ainsi que le requeroit la condition de ceux, qui leur fesoient la guerre; ces misérables se rendirent incontinent au mépris, qu'ils virent, que leurs Maîtres avoient pour eux. *Dans l'Epitome de la Vie de Charle-quint.*

quand l'esté fut passé, il ne retira pas ses troupes, ni ne les envoïa pas dans les quartiers d'hiver de la vieille Afrique *a*, comme c'étoit la coutume ; mais, ainsi qu'au commencement de la guerre, aïant construit de nouveaux forts, il fit poursuivre Tacfarinas, qui changeoit à toute heure de logemens *b*, par des coureurs, qui savoient les routes & les caches de ces deserts, jusqu'à ce que le frére de ce brigand étant pris, il se retira, mais plutôt qu'il ne faloit pour le repos de la Province, où il laissoit le barbare encore en état de recommencer la guerre. Cependant, Tibére la tenant pour achevée, permit que Blesus fût proclamé *Imperator* par les légions : honneur, que les armées victorieuses rendoient autrefois à leurs Généraux dans le premier transport de la joie. Et quelquefois il y avoit en même tems plusieurs *Imperatores*, tous égaux en dignité. Auguste avoit acordé ce titre à quelques Capitaines, & Blesus fut le dernier, qui l'obtint sous Tibére.

LXXVI. Céte année moururent deux hommes illustres, Asinius Saloninus, petit-fils de Marcus Agrippa & d'Asinius Pollio, frére utérin de Drusus *c*, & destiné pour mari à l'une des petites-filles de l'Empereur ; & Ateïus Capito, de qui j'ai déja parlé, le premier homme de la Ville, pour l'intelligence des afaires, mais au reste petit-fils d'un Centurion, qui avoit servi sous Silla, & fils d'un Préteur. Auguste l'avoit apellé de bonne heure au Consulat, pour lui donner le rang au dessus d'Antistius Labeo *1*, qui ne lui cédoit en rien pour l'habileté. Car ces deux ornemens de la paix florissoient sous le même regne ; mais Labéon étoit plus estimé dans le monde à-cause de la liberté de son *2* esprit *d*, qui ne biai-

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 C'est une chose assez ordinaire aux Princes d'avancer un Courtisan, pour en abaisser un autre de plus grand mérite, qu'ils haïssent. C'est pour céte raison, que Filippe II. préféroit presque en tout le Prince d'Eboli au Duc d'Alve. Au commencement de la Régence de la Reine Mére, le Cardinal Mazarin ne conserva les Seaux au Chancelier Seguier, qui ne lui étoit pas moins odieux qu'à la Régente, que pour oposer un homme d'esprit & de vigueur à M. de Chasteauneuf, qui les prétendoit, & à la Duchesse de Chevreuse, qui remuoit ciel & terre, pour introduire son adorateur, & son martir, * dans le Ministére. * C'est ainsi que la Reine apelloit M. de Chasteauneuf. *Mémoires de M. de la Chastre.*

2 Quelque bons que soient les Princes, ils ne sauroient aimer les esprits roides.

NOTES HISTORIQUES.

a On apelloit ainsi à Rome la partie de céte Province, que les Romains avoient conquise sur les Cartaginois.

b Le latin dit, *mapalia*, qui veut dire de pauvres cabanes.

c Il étoit fils de Vipsania, fille d'Agrippa, premiére femme de Tibére, & mére de Drusus, & devoit épouser une des filles de Germanicus

d C'est lui, qui donnant sa voix à Lepidus,

soit jamais ; & Capiton plus aimé des Princes, à-cause de sa complaisance. Le premier devint plus recommandable par l'injustice qu'on lui fit de ne le point élever plus haut que la Préture ; & l'autre plus envié, & même plus odieux, pour avoir obtenu le Consulat *3*.

Ou, la gloire du premier devint plus éclatante par &c. & la fortune du second plus enviée, pour &c.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

La Majesté est si acoûtumée aux respects, que presque tout ce qui sent la liberté lui est insuportable. Il y a peu de Princes comme Etienne de Battor, Roi de Pologne, qui donna le riche Palatinat de Sandomir à Stanislas Pekoslâwski, lequel étant Nonce de cête Province à la Diéte avoit toujours opiné contre lui. *Pekoslâwski*, dit Etienne en le nommant à ce Palatinat, *est un tres-mauvais Nonce, mais c'est un tres-bon soldat.* Exemple mémorable de générosité & de modération, (ajoûte l'Evêque de Premilz) & d'autant plus digne de loüange, que ce Prince aimoit le mérite de celui, dont il avoit sujet de haïr la persone. *Piasecki dans sa Cronique.* Ce que fit le Pape Jules III. en faveur de Braccio Martelli, qu'il transféra du pauvre Evêché de Fiésole à la riche Eglise de Leccé, quoique cet Evêque eût été le perpétuel contradicteur de l'autorité des Légats dans le Concile de Trente, où Jules avoit présidé en cête qualité, est encore un des plus beaux exemples, qui aïent paru sur la scene du siécle passé. *Le Cardinal Pallavicin chap. 1. du 13. livre de son Histoire du Concile de Trente.* Scipion Ammirato dit, que la bonne vie de ce Prélat fut cause, que le Clergé de Leccé, qui vivoit dans une grande dissolution lorsqu'il entra au Gouvernement de ce diocese, devint si réglé & si vertueux, que les plus sevéres censeurs auroient pû s'en contenter. *Discours 9. du livre 3. de son Commentaire sur Tacite.*

3 Quand le mérite d'un Grand est universellement reconnu, le refus qu'on lui fait des charges & des honneurs, qu'il a droit de prétendre, est une létre de recommandation pour la postérité. Et de son vivant même, la compassion publique le récompense du tort qui lui est fait. Et d'ailleurs, il est glorieux pour lui, qu'on demande, pourquoi il n'a pas obtenu un bâton de Maréchal, ou un Gouvernement de Province ; car tous ces, pourquoi, sont autant de témoignages, qu'il en est digne. Ciaconius demande, avec étonnement, pourquoi S. Tomas d'Aquin ne fut pas créé Cardinal comme S. Bonaventure, à qui il ne cedoit ni en science, ni en sainteté. Et j'ose pareillement demander, dit un Moderne, pourquoi S. Bernard n'a point été apellé au Cardinalat, comme tant de Religieux ses disciples, dont il étoit l'aigle...... Ma conjecture est, que son Traité *de Consideratione ad Eugenium Papam*, courageusement écrit, & ses remontrances à plusieurs Cardinaux, dont il ne pouvoit soufrir les déportemens, ont été cause, qu'il n'a point été honoré du Cardinalat par le Pape Eugene, son disciple. *Traité de l'Origine des Cardinaux, chap. 6.* Rien n'expose davantage à l'envie un Courtisan, que d'être apellé de trop bonne heure à des charges, d'où sont exclus des gens de plus haute naissance, & de plus

NOTES HISTORIQUES.

pour être sénateur, répondit à Auguste, qui lui demandoit, s'il ne connoissoit persone, qui en fût plus digne, que chacun avoit son opinion. Sur quoi Auguste prenant feu, jusqu'à le menacer de la mort, Labéon, sans changer de couleur, ni de résolution, repartit, qu'il croïoit faire un bon choix, quand il proposoit pour sénateur un homme, à qui Auguste n'avoit jamais voulu ôter la dignité de Grand Pontife.

LXXVII. Junia sœur de Brutus, femme de Cassius, & niéce de Caton, mourut aussi, soixante-quatre ans aprés la bataille de Philippes. Il fut beaucoup parlé de son testament *1*, où nommant avec honneur presque tous les Grans pour héritiers de ses grandes richesses, elle avoit omis Tibére *2*. Mais ce Prince le prit en bonne part *3*, & n'empêcha

grand mérite. La promotion de Bartelemi de Carrança, simple Religieux de l'Ordre de S. Dominique, à l'Archevêché de Tolède, sans avoir jamais passé par aucune dignité, lui suscita autant d'ennemis & de persécuteurs, qu'il y avoit de Prélats en Espagne. Don Hernando de Valdés, Archevêque de Seville, & Inquisiteur Général, qui s'étoit atendu à monter à la Primatie de Tolède, le fit acuser de n'être pas ortodoxe, & plusieurs Religieux du même Ordre, qui étoient Consulteurs du Saint Ofice, se joignirent au Grand Inquisiteur. De sorte que ce pauvre Prélat ne devint le premier Archevêque d'Espagne, que pour être la victime de la calomnie: au-lieu que si Filippe II. l'eût mené par degrez à céte éminente dignité, l'on ne se fût pas presque aperçû de son élévation, ni de la faveur du Prince. *Cabrera chap.* 10. *du livre* 4. *de son Histoire.* Don Bartelemi fut dix-sept ans dans les prisons de l'Inquisition, sept à Madrid & dix à Rome, où il mourut en 1576.

1 On parle toujours beaucoup du testament des Grans, car c'est le plus fidéle miroir de leur esprit & de leurs mœurs. *Testamenta hominum speculum morum*, dit Pline le Jeune. Durant leur vie, on ne sait le plus souvent ce qu'ils ont dans le cœur, tant ils déguisent bien leur visage & leur aversion; mais à leur mort, leur testament léve les doutes, & détrompe beaucoup de gens, qui croïoient avoir la meilleure part à leur estime, ou à leur afection. Celui, que Filippe II. fit en 1680. à Badajoz, où il pensa mourir, aprit à la Reine Anne, qui s'atendoit à la Régence, qu'elle avoit un mari imbû de la maxime de Tibére, qu'il ne faut point donner d'autorité aux femmes. *La sincérité, que doit avoir un homme, qui fait un testament*, paroît assûrément toute entiére dans celui, que le Cardinal de Richelieu adresse à Loüis XIII. Vous y voïez le portrait de ce Roi tiré au naturel; vous y trouvez presque tous les meilleurs conseils, qu'un habile Ministre puisse donner à son Prince; des traits de politique exquis, de grans sentimens, des véritez hardies, une éloquence mâle, une justesse d'esprit admirable. Mais l'amour-propre, qui, au dire d'un Ancien, est la derniére chemise de nos passions, y a fait glisser un defaut, qui saute aux yeux. C'est qu'il y parle trop de ses services, particuliérement dans le premier chapitre de la premiére partie, qui est bien plus son éloge, que celui de son Maître. Au reste, de la maniére dont il craïonne Loüis XIII. comme Prince & Magistrat, il a raison de dire, qu'*un testament met au jour beaucoup d'intentions, que le testateur n'avoit osé divulguer pendant sa vie.* Chap. 7. de la premiére partie.

2 Ceux, qui sont nez Républiquains, ont bien de la peine à se défaire de l'amour de la Liberté, têmoin Junia, qui depuis soixante-quatre ans qu'elle avoit vécu sous les regnes d'Auguste & de Tibére, avoit toujours conservé les sentimens, dans lesquels son oncle, son frére, & son mari, étoient morts. Ainsi, son testament ne pouvoit pas manquer d'être aussi Républiquain que toute sa famille, qui avoit été par l'espace de plusieurs siécles le rempart & le *Palladium* de la Liberté.

3 Il y a des choses, où il est non seulement plus honnête, mais encore plus utile au Prince, de dissimuler, que de montrer du ressentiment. Tibére n'auroit pû se tenir ofensé du testament de Junia, sans ofenser lui-même tous les Grans, qu'elle y

point qu'elle ne fût loüée dans la Place des Rostres, & honorée de toutes les autres cérémonies funébres 4. On porta devant son corps les images de vint familles illustres, entre lesquelles étoient les Manlius, les Quintius, & d'autres de pareille noblesse. Mais Cassius & Brutus étoient ceux, qu'on remarquoit davantage dans céte pompe, à-cause même que leurs portraits 5 ne s'y voïoient point.

Ou, celles des Manlius &c.

Reflexions Politiques nommoit, dautant qu'ils auroient eu lieu de croire, qu'il vouloit abolir la liberté des testamens, lui, qui auparavant n'avoit jamais voulu se porter pour héritier de personne, qu'il n'eût mérité de l'être par un long commerce d'amitié. Outre que Junia sembloir avoir eu bonne opinion de sa modération & de sa justice, lorsqu'elle avoit apellé les principaux de Rome à sa succession, sans craindre, que l'exclusion du Prince ne fist casser son testament.

4 C'est une action de magnanimité, que d'honorer la vertu jusque dans ses plus grans ennemis. Rodolfe, Duc de Suabe, que le Pape Gregoire VII. avoit fait elire Empereur en la place d'Henri IV. déposé comme excommunié, aïant été enterré à Mersbourg, comme un Empereur, les Saxons voulurent ôter de son tombeau une table de cuivre, où étoient ses armes avec la couronne & les ornemens impériaux, pour se métre à couvert du ressentiment d'Henri, qui avoit gagné deux batailles sur les rebelles: mais Henri leur défendit de toucher à céte sépulture, disant, qu'il souhaiteroit, que tous ses ennemis fussent aussi magnifiquement enterrez. *Heiss dans son Histoire de l'Empire, Vie d'Henri IV.* Le Duc de Sesse, Viceroi de Naples, sous Filippe II. fit dresser un mausolée au fameux Capitaine Pedro Navarro, quoiqu'il eût embrassé le parti de François I. contre Charle-quint, son souverain, & fût mort à Naples par la main du boureau. *Quamvis Gallorum partes secutum*, dit l'épitafe, *pio sepulcri munere honestavit, cùm hoc habeat in se præclara virtus, ut etiam in hoste sit admirabilis.* Ce Duc, ajoûte du Maurier, honoroit la vertu dans un ennemi, & dans un rebelle, & sans se contenter de le loüer en son cœur, il lui élevoit un mausolée. *Dans la Préface de ses Mémoires de Hollande.* Filippe II. aïant fait couper la tête à Don Juan de la Nuça, Justicia d'Aragon, qui avoit pris les armes pour la défense des privilèges de ce Roïaume, voulut que son corps fût porté au tombeau de ses ancêtres par dix seigneurs illustres, pour honorer la digniré de celui, dont il avoit puni la personne. *Chap. 10. des dits & des faits de Filippe II.*

5 La gloire des grans hommes ne dépend point du caprice ni de la malignité des Princes. Ceux-là se trompent lourdement, qui croïent, que la supression de leurs images, ou de leurs éloges, est capable d'ensevelir leur mémoire dans un éternel oubli. Les Princes ont le pouvoir de faire taire les hommes, mais ils n'auront jamais celui de leur faire oublier les belles actions des personnes, qui ont mérité l'aplaudissement universel. La complaisance, que chacun a pour le Prince, suspend pour un tems les loüanges, & les honneurs, qui leur sont dûs; mais quand le Prince est mort, la liberté succéde à la contrainte, & vange l'injustice faite aux oprimez sur la mémoire de leur opresseur.

LES ANNALES DE CORNEILLE TACITE.

LIVRE QUATRIEME.

An de Rome 776.

I. CE'TE année, qui est celle du Consulat de C. Asinius & de C. Antistius, étoit la neuvieme du regne de Tibére, qui avoit le plaisir de voir l'Empire en paix, & sa Maison florissante; (car il contoit la mort de Germanicus entre ses prospéritez) lorsque tout à coup les afaires changérent de face, & lui de conduite, par les cruautez qu'il exerça lui-même, ou par des gens violens qu'il autorisoit. La premiére cause de ce changement fut Elius Sejanus, son Capitaine des Gardes, de la faveur duquel j'ai déja parlé. Je dirai maintenant sa naissance & ses mœurs, & par quels moïens il vouloit s'emparer de l'Empire. Il étoit de Vulsines, & fils de Seïus Strabo, Chevalier Romain, &, dans sa premiére jeunesse, étant au service de Caius Cesar, petit-fils d'Auguste, il fut soupçonné de s'être prostitué pour de l'argent à Apicius, qui n'épargnoit rien pour ses plaisirs. Depuis, il s'insinua, par ses artifices, si avant dans l'esprit de Tibére, que ce Prince, impénétrable à tous les autres, ne s'ouvroit & ne se fioit qu'à lui seul *1*. Ce qui toutefois procédoit moins de son industrie, puisqu'il fut vaincu par les mêmes ruses, *dont il se servoit*; que de la colére des Dieux contre l'Empire, à qui sa chûte fut aussi funeste, que son élevation. Il avoit le corps fait à la fatigue, avec de la hardiesse, de la dissimulation, & du rafinement à calomnier les autres *2*; il

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Princes, dit Antoine Perez, ne doivent jamais donner toute leur faveur à un seul. Ils doivent imiter les temples, qui ont toujours plusieurs entrées; & Dieu même, auprés de qui il y a beaucoup d'intercesseurs. Les Princes, qui ne preinnent point ce chemin, de Rois deviennent Vassaux & Sujets. *Dans ses aforismes.*

2 Les Princes soupçonneux (Commines dit qu'ils le sont tous, & sur-tout les

étoit complaisant & superbe au même degré; modeste à l'extérieur, mais au dedans, enivré d'une violente passion de regner, qui le rendoit quelquefois libéral & splendide jusqu'à la profusion; au-lieu que d'ordinaire il emploïoit l'adresse & la vigilance, vertus aussi dangereuses *que les largesses*, lorsqu'elles se rencontrent avec le desir de la Roïauté *a*. Il augmenta fort le pouvoir de sa charge qui étoit assez médiocre auparavant, en ramassant en un camp les Cohortes Prétoriennes, dispersées en divers endroits de la Ville, afin qu'elles reçussent en même tems ses ordres, & qu'étant toutes ensemble elles se fiassent davantage en leurs forces, & fussent plus redoutables aux autres *3*. Il disoit pour ses

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

plus sages, & ceux, qui ont beaucoup d'ennemis) aiment les raports, la médisance & les calomnies, parce qu'ils veulent tout savoir. Le Cardinal André d'Autriche avoit plus d'inclination pour ceux, qui lui découvroient les vices des Courtisans, que pour ceux, qui lui en racontoient les vertus; parce que, disoit-il, les premiers me servent d'espions & me font toujours tenir sur mes gardes; & que les seconds sont une porte par où passent l'amour-propre, la partialité, & la flaterie; de sorte que la vérité n'arive jamais pure & sans déguisement jusqu'à moi. *Don Carlos Coloma dans le* 12. *livre de ses Guerres de Flandre.*

3 Les Ministres, qui veulent s'emparer de l'autorité du Prince, ne manquent jamais de raisons spécieuses, pour le tromper. Le Connétable de S. Pol, qui avoit fait venir en France le Roi d'Angleterre avec une armée, voïant une treve de neuf ans conclüe entre les deux Rois, & craignant, que, si céte armée sortoit du Roïaume, il ne restât à la merci de Loüis XI. & du Duc de Bourgogne, qui le haïssoient tous deux à mort, conseilloit à Loüis de donner une ville ou deux aux Anglois, pour passer l'hiver, de peur qu'ils ne s'en alassent mécontens, & qu'il ne leur prist envie de revenir & de faire pis qu'auparavant. *Commines chap.* 8. *du livre* 4. Voilà comme le Connétable cachoit son intérest particulier sous la belle apatence de celui du Roi. Quand François, Duc de Guise, & le Cardinal de Lorraine, son frére, conseillérent à Henri II. d'entrer dans la querelle du Pape Paul IV. contre le Roi d'Espagne Filippe II. & de porter la guerre dans le Roïaume de Naples, ils lui disoient bien, qu'il étoit de sa gloire, & même de son devoir, en qualité de fils-aîné de l'Eglise, de prendre la protection du Pape & du S. Siége, que le Roi Catolique tenoit en servitude; mais ils n'avoient garde de lui dire, qu'ils vouloient renouveller une vieille prétention sur le Roïaume de Naples, comme descendus en droite ligne d'une Yoland d'Anjou, héritiére de céte Maison Roïale; ni que le Cardinal songeoit à se faire élire Pape à la faveur des armes de la France, qui seroient dans le voisinage de Rome, & sous le commandement du Duc, son frére. Car Paul IV. avoit alors 82. ans. *Cabrera chap.* 8. *du livre* 2. *de son Histoire.*

NOTES HISTORIQUES.

a Ce portrait est censuré par le Pére Rapin, dans l'article 10. de son *Instruction pour l'Histoire*. Le portrait, dit-il, doit être ressemblant, en quoi Tacite n'est pas assez exact, qui pense plutôt à suivre son génie, qu'à imiter la nature, cherchant plus à faire de belles peintures, que de bons portraits: pourvu que ses tableaux plaisent, comme celui de Sejan, il se

raisons, que les soldats épars çà & là se débauchoient facilement ; qu'éloignez des délices de la Ville, ils garderoient mieux la discipline ; & que tous en corps ils seroient bien d'un plus grand secours, s'il arivoit quelque malheur imprévu. Aprés que ce camp fut achevé, il entra peu à peu en commerce avec eux, toûjours familier & caressant, & métant de sa main les Centurions & les Tribuns. Il avoit même une brigue & un parti dans le Sénat, pour faire donner les charges & les Gouvernemens à ses créatures ; & Tibére aquiesçoit à tout cela si volontiers, qu'il l'apelloit le compagnon de ses travaux, non seulement dans ses entretiens particuliers, mais dans le Sénat, & dans les assemblées publiques ; & soufroit même, que ses images fussent révérées *1* sur les Téatres, dans les Places, & dans les Principes *b*.

II. Mais comme Tibére avoit un fils d'âge à regner *c*, & des petits-fils déja grans, c'étoit autant d'obstacles aux desseins de Sejanus. Il y avoit trop de danger à vouloir les perdre tous à la fois, & d'ailleurs, tant de crimes demandoient de grans intervalles. Il résolut donc de prendre la voie la plus secréte, & de commencer par Drusus, contre qui il étoit animé d'un ressentiment tout nouveau. Car Drusus naturellement emporté,

Ou, de qui il avoit reçu un outrage tout recent.

RE'FLEXIONS POLITIQUES

1 Un grand Courtisan disoit, que les Rois se plaisoient quelquefois à élever bien haut un Favori, afin que les hommes s'acoutumant à adorer un particulier, eussent moins de répugnance à les adorer eux-mêmes. *Antoine Perez dans la 72. de ses secondes létres.* Le Courtisan, dont il parle, est sans doute le Prince Ruy Gomez de Silva, qui lui sert par-tout de boussole. Et pour répondre, *dit-il dans la même létre*, à la demande, que vous me faites, d'où vient, que la plûpart des Princes souverains se laissent si absolument gouverner à un Favori : je dis, que c'est Dieu, qui permet, que ceux qui ne se connoissent pas, qui oublient qu'ils ont au-dessus d'eux un autre Dieu, un autre Roi, un autre Maître, & qui contraignent leurs Sujets à rendre à une statüe de métal commun, comme celle de Nabucodonosor, l'adoration, qui n'est düe qu'à leur seule personne, adorent eux-mêmes céte statüe, en punition de leur orgüeil, & de leur folie.

NOTES HISTORIQUES.

soucie peu qu'ils ressémblent, car il le fait bien plus mechant qu'il n'est, si l'on en croit Paterculus, qui le loüe fort. C'est-à-dire, que ce bon Perefesoit plus de cas du témoignage de Patercule, le plus grand flateur qui fut jamais, comme il en convient lui-même dans un autre article, que de celui de Tacite, qui passe universellement pour un Historien grave & sincére. Je souhaiterois pour sa gloire, qu'il eût jugé plus sainement ; & qu'il eût dit des portraits, qui sont sortis de la main de M. Maimbourg, & d'Ant. V. ce qu'il dit ici des tableaux de ce grand Historien.

b J'ai deja dit, dans le premier livre, que les Principes etoient des espaces vuides, où l'on plantoit & gardoit les aigles des legions. Ainsi, c'étoit atribuer quelque chose de divin aux images de Sejan, que de les métre parmi les aigles, que Tacite apelle *propria legionum numina*. Ann. 2.

c Drusus avoit 36. ans acomplis.

& qui ne vouloit point de compagnon, aïant eu querelle avec lui 1 sur je ne sai quoi, non content de l'avoir menacé de la main, lui avoit déchargé un 2 souflet *d*, comme il se métoit en défense. Mais aprés avoir cherché tous les moïens de se vanger, il ne trouva point de meilleur expédient, que de s'adresser à Livia, femme de Drusus, & sœur de Germanicus, qui de laide qu'elle avoit été dans ses premiéres années, étoit devenuë belle par excellence *e*. Comme il brûloit d'amour pour elle, il la fit consentir à l'adultére 3, &,

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Il est bien dificile, qu'un Ministre, qui a non seulement toute la confiance de son Prince, mais encore tout le manîment de ses afaires, ait assez de modération, ou de prudence, pour éviter toutes les ocasions d'entrer en dispute, & même en concurrence avec le fils de son Maître. Le fils ne peut soufrir de compagnon, parce qu'il se regarde comme le maître futur; ni le Ministre de supérieur, parce qu'il se trouve en possession de toute l'autorité, dont l'autre n'a que l'espérance: l'un a le rang, mais l'autre a la force. Le peuple, selon sa coutume d'aimer toujours celui qui doit regner, plus que celui, qui regne, est pour le fils; mais, par un juste contrepoids, le pére est pour son Ministre. Ainsi, il est presque impossible, que le fils & le Ministre soient d'acord ensemble.

2 Rien n'est plus messéant à un Prince, que de fraper. Outre que c'est une action incompatible avec la Majesté, & qui ravale le Prince à quelque sorte d'égalité avec son Sujet, elle le fait passer pour cruel & pour emporté. Don Carlos, Prince d'Espagne, ne fut regreté de personne dans son malheur, ni aprés sa mort, parce que tout le monde apréhendoit de voir sur le trône un homme, qui avoit batu deux ou trois fois le Cardinal Espinosa; qui avoit presenté le poignard au Duc d'Alve, & l'auroit tué, si ce Duc n'eût pas été le plus fort; qui donnoit à toute heure des coups-de-poing & des soufleis à ses domestiques. Quelqu'un a écrit, que ce fut un souflet, qui fut cause de la trahison, que le Comte de Campobasso fit à Charles, dernier Duc de Bourgogne, au siége de Nanci. Un jour, Henri III. donnant des coups de pied & des coups de poing au Grand Prieur de Champagne, qui véritablement lui avoit parlé avec insolence, le Duc d'Epernon lui remontra, qu'il n'étoit pas séant à un grand Prince comme lui d'user de main mise envers un sien Sujet, duquel il pouvoit châtier la témérité par la voie de la Justice, qui étoit en sa main. *Journal du regne d'Henri III.*

3 Une femme, qui devient belle, aprés avoir été laide dans sa première jeunesse;

NOTES HISTORIQUES.

d Chez les Romains, le souflet étoit le plus grand de tous les outrages, à l'egard des personnes de condition libre, car c'étoit une punition, dont les maitres n'usoient qu'envers leurs esclaves. La manumission même, par laquelle les esclaves recevoient la liberté, ne s'apelloit ainsi, que parce qu'elle se fesoit par un souflet, pour marquer à ces afranchis, que c'étoit le dernier qu'ils recevroient.

e De nos jours, on a remarqué cet heureux changement en la personne de feuë Madame Henriete d'Angleterre, femme de S.A.R. Monsieur, laquelle aïant paru laide jusqu'à l'âge de neuf ou dix ans, devint aprés cela si belle, qu'elle sembloit n'être faite que pour être admirée.

aprés ce premier crime, à la mort de son mari 4, (car une femme qui a perdu l'honneur, n'a plus rien à refuser;) lui prométant de la faire monter sur le trône en l'épousant. Et elle, qui avoit Auguste pour *grand* oncle, l'Empereur pour beau-pére, & qui étoit mére de plusieurs enfans, se soüilloit, elle, ses ancêtres, & ses descendans, & préféroit à sa fortune présente les espérances criminelles & incertaines, que lui donnoit un adultére étranger. Eudemus, Médecin & confident de Livia, fut apellé au secret, l'éxercice de son art servant de couverture aux entretiens fréquens, qu'il avoit avec elle; & Sejan, pour ôter tout sujet de jalousie à sa concubine, répudia Apicata, sa femme, dont il avoit trois enfans. Mais la grandeur du crime produisoit de jour en jour de nouvelles fraïeurs, & de nouvelles résolutions.

III. Au commencement de céte même année, Drusus, second fils de Germanicus, prenant la robe virile reçut les mêmes honneurs, que le Sénat avoit décernez à son frére aîné; & Tibére fit un discours, où il loüa fort le bon naturel de son fils, qui, disoit-il, avoit une tendresse paternelle pour les enfans de son frére. En éfet, quoique la puissance & la concorde soient presque incompatibles entre les Grans, Drusus avoit le renom d'être favorable à ces jeunes Princes, ou du moins de ne leur être pas contraire.

RÉFLEXIONS POLITIQUES. est fort sujéte à devenir impudique; car de l'humeur dont est ce sexe, également vain & voluptueux; il veut toujours se récompenser du tems perdu. Ainsi, les femmes, qui n'ont point eu d'amans, ni d'adorateurs, tandis qu'elles étoient laides, sont naturellement portées à écouter avec beaucoup de plaisir & d'amour tous ceux, qui leur viennent dans un tems, qu'elles ont le bonheur d'être belles, ou du moins de le paroître. Car il y en a infiniment plus de celles ci que des autres, la pluspart des hommes se connoissant tres-mal en beauté.

4 L'adultére & l'homicide vont tres-souvent de compagnie. Chacun sait l'éxemple de David, qui fit tuer le mari de Bethsabée. Dans ce siécle, le Connétable de Lesdiguiéres en usa de même, pour épouser la belle Marie Vignon, femme d'un fourreur de Grenoble. Chose tres-ordinaire aux Grans.

IV. Aprés cela, Tibére recommença à parler du dessein d'aler visiter les Provinces, dont il avoit souvent amusé le Sénat. Il prenoit pour prétexte le besoin de faire de nouvelles levées, pour fournir les légions, qui restoient vuides par le renvoi d'une multitude de vétérans; disant, qu'il ne se presentoit plus personne pour aler à la guerre, que des misérables & des vagabons, qui, en quelque grand nombre qu'ils fussent, *n'étoient bons à rien*, parce que le courage & la discipline leur manquoient. Il fit aussi en peu de mots le dénombrement des légions, & des Provinces, qu'elles défendoient; ce qu'il me semble à pro-

Ou, parce qu'ils n'avoient ni le courage, ni la modestie de ceux, qui se retiroient.

pos de faire ici pareillement, pour montrer, quelles forces les Romains avoient alors, quels Rois pour alliez, & de combien l'Empire étoit plus grand qu'autrefois.

V. Deux armées navales, l'une à Misene, & l'autre à Ravenne, gardoient les deux mers Italiques. La Côte voisine des Gaules étoit défendüe par les galéres, qu'Auguste avoit prises à la bataille d'Actium, & envoïées à Frejus *f* avec une chiourme nombreuse. Mais nôtre principale défense consistoit en huit légions, qui gardoient le Rhin contre l'invasion des Alemans, & la mutinerie des Gaulois. Trois autres tenoient en bride l'Espagne nouvellement subjuguée. Le Peuple Romain avoit donné la Mauritanie au Roi Juba, & mis deux légions dans le reste de l'Afrique, & deux autres dans l'Egipte : & tout ce grand espace qu'il y a depuis la Sirie jusqu'à l'Eufrate, & qui confine avec les Hibériens, les Albaniens, & les autres Rois, étoit gardé par quatre légions, qui tenoient en bride les Puissances étrangéres. Rhémétalcés & les enfans de Cotis possédoient la Thrace. Quatre autres légions campoient sur les rivages du Danube, deux en la Pannonie, & deux en la Mésie. La Dalmatie en avoit aussi deux, qui, de la maniére qu'est située céte Province, servoient de rempart aux autres, & pouvoient, en cas de besoin, venir prontement au secours de l'Italie, dont elles n'étoient pas fort éloignées. Mais Rome ne laissoit pas d'avoir sa milice particuliére, composée de trois cohortes entretenües par la Ville, & de neuf compagnies des Gardes, la plupart tirées de l'Etrurie, de l'Umbrie, ou du Vieux Latium, & des anciennes Colonies Romaines. Outre cela, nous avions les galéres & les troupes auxiliaires de nos Alliez, lesquelles étoient distribuées dans les Provinces, selon la commodité des lieux, & ne valoient guére moins que nos propres forces ; mais comme elles changeoient de lieu selon le besoin des afaires, & que leur nombre étoit tantôt plus grand, tantôt plus petit, il seroit dificile d'en faire un compte juste.

Ou, qui gardoient le Rhin, d'un côté, contre les Alemans; & de l'autre, contre les Gaulois. Ou, les deux rives du Rhin, l'une contre les Alemans, & l'autre &c.

VI. Je crois, qu'il est bon de raconter aussi, comment Tibére avoit gouverné jusqu'à céte année de son régne, où il commença à décliner *1*. Premiérement, toutes les afaites pu-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 La plupart des Princes se comportent sagement au commencement de leur regne, parce qu'il leur importe de s'atirer l'amour & la vénération des peuples, pour afermir leur

NOTES HISTORIQUES.

f Strabon apelle Frejus l'Arsenal de mer d'Auguste. Et Pline ajoûte, qu'elle étoit surnommée de là, *Colonia classica*, *i. e.* la colonie navale.

bliques, & même les particuliéres, qui étoient de grande importance, passoient par les mains du Sénat, &, outre la liberté qu'il donnoit aux principaux de dire leur avis, il interrompoit ceux, qui tomboient dans la flaterie 2. Quand il nommoit aux charges, il regardoit de si prés à la naissance 3, & à la réputation aquise à la guerre, ou dans les emplois de la Ville, que chacun avoüoit, qu'il ne pouvoit faire un meilleur choix 4. Les Consuls & les

Reflexions Politiques. autorité; mais quand une fois ils ont solidement établi leur puissance, ils ne veulent plus se donner la peine de se contraindre; ils suivent leur panchant naturel, ils prétent l'oreille aux conseils violens des flateurs, & ne se soucient plus de conserver ce dont on leur dit qu'ils n'ont plus besoin, c'est-à-dire, d'être aimez. Sur quoi M. de Villeroy disoit à Henri III. à qui l'on inspiroit céte maudite maxime, que le Prince, qui préfére d'être craint à se faire aimer, doit tenir pour assûré, qu'à la fin il sera plus haï, que craint, &, par conséquent, plutôt méprisé qu'obéi.

2 Un Prince ne peut jamais mieux persuader à son Conseil, qu'il veut qu'on lui parle librement, qu'en imposant silence à ceux, qui s'écartent de la tese, pour se répandre en des flateries, au-lieu de répondre à ce qu'on leur demande. Piasecki dit, qu'Etienne Battori, Roi de Pologne, se donnoit la peine d'expliquer le nœud de la cause aux Sénateurs, qui assistoient avec lui aux jugemens des procés, quand il voïoit qu'ils vacilloient dans leurs avis, soit par doute, ou par complaisance; & qu'aprés cela il recüeilloit de nouveau les voix, pour les faire opiner selon les loix, dont il avoit une parfaite connoissance. *Au commencement de sa Cronique.* La fortune de Rodrigo Vasquez, qui fut depuis Président de Castille, & l'un des éxécuteurs du testament de Filippe II. commença par une vérité qu'il lui dit, lorsque lui demandant son avis sur une certaine afaire, il eut pour réponse, que cela ne se pouvoit pas faire en conscience. *Audiencia de Principes.*

3 Les Politiques sont partagez sur le fait de la naissance: les uns croïent qu'il est plus avantageux aux Princes d'abaisser les Grans, & par conséquent de les exclure de l'administration des afaires publiques; les autres, au contraire, soûtiennent, que les personnes de qualité y sont plus propres, que les gens de basse ou de médiocre naissance, à-cause que leur éducation est plus noble & plus excellente. Les discoureurs de céte Cour, dit le Cardinal d'Ossat en parlant de la Cour de Rome, trouvent à dire à l'administration & gouvernement du nouveau Roi Catolique [Filippe III.] qui a fait de son Conseil plusieurs Grans d'Espagne, & leur donne des charges d'importance; au-lieu que son pére a toujours cherché de les tenir bas. Mais de telles choses chacun en juge selon son humeur. *Létre 160. Voi la Réflexion 1. du ch. 49. du liv. 2.* Selon M. de Richelieu, une basse naissance produit rarement les parties nécessaires au Magistrat, & la vertu d'une personne de bon lieu a quelque chose de plus noble, que celle qui se trouve en un homme de petite extraction. *Sect. 1. du chap. 4. du Testam. Polit.*

4 La bonne économie du gouvernement dépend absolument des Magistrats, & par conséquent le Prince, qui y a le principal intérêt, doit bien prendre garde à ne donner les charges d'importance, qu'à des personnes, dont il ait éprouvé la probité & la sufisance. Jean II. Roi de Portugal avoit deux Journaux secrets, dans l'un desquels il écrivoit les noms de ceux, qui lui avoient rendu quelque service; & dans l'autre, qui étoit divisé en autant de chapitres, qu'il avoit de charges & de dignitez à distribuer dans son Roïaume, il marquoit, sous le titre de chaque charge, les noms des personnes, qui avoient les qualitez requises pour la bien exercer,

Préteurs conservoient les prérogatives de leur dignité, du moins en aparence; & les Magistrats inférieurs éxerçoient paisiblement leurs charges. Toujours bonne justice, si vous en exceptez la loi de leze-majesté. Les Chevaliers Romains administroient par Compagnies les finances & les gabelles de la République *5*, & pour ses revenus particuliers, il en donnoit le soin à des personnes qu'il connoissoit de longue-main, & quelquefois à des inconnus, à-cause du bon renom qu'ils avoient. Et ceux, qui entroient une fois dans ces emplois, y restoient souvent jusqu'à la mort *6*. La cherté des vivres ne venoit jamais de sa faute, car il n'épargnoit ni soin, ni dépense, pour supléer à la stérilité de la terre *7*, & aux pertes ordinaires de la mer *g*. Il ne soufroit point, que les Provinces fussent chargées de nouveaux impôts *8*, ni que les anciens fussent éxigez

RÉFLEXIONS POLITIQUES. Et quand ces charges venoient à vaquer, il consultoit son Journal, & choisissoit ceux qu'il en croïoit être les plus dignes.

5 Les Finances sont mieux administrées par un seul, que par plusieurs, si celui, qui en a la direction, est habile & fidéle. Le Cardinal du Perron est de cet avis, lorsque parlant du Duc de Sully, qui avoit céte Surintendance sous Henri IV. & sous la Régence de Marie de Médicis, il dit, que si l'on ôte M. de Sully, il est impossible, que les Finances soient maniées, sinon par un Conseil; mais que ce Conseil aportera mille inconvéniens, à-cause de la longueur des délibérations, qui se prennent dans les Conseils. Il ajoûte, que ce Duc avoit aquité le Roi de cent millions, & en avoit mis vint dans ses cofres. *Perroniana.* De nos jours, nous avons vû jusques où peut aler l'industrie d'un Surintendant des Finances, & comme la chose est toute récente, il est inutile d'en parler davantage.

6 En matiére de Finances, il n'y a point de meilleurs Oficiers que ceux, qui les manient depuis longtems; car outre qu'ils sont plus habiles & plus clairvoïans, & par conséquent plus dificiles à tromper par les Commis subalternes, ils sont aussi plus désintéressez. Ainsi, le Prince ne peut mieux faire, que de les laisser toute leur vie dans ces emplois.

7 Le Prince doit avoir un soin tout particulier de procurer l'abondance des vivres, car la faim est la mére des séditions & des révoltes.

8 Les peuples païent volontiers les tailles & les subsides ordinaires, mais les impositions nouvelles leur sont insuportables, & particuliérement, si l'éxaction en est violente; ce qui, selon Tacite, les irrite plus que ne fait l'impôt même. L'augmentation des tailles & des impôts, dit Etienne Pasquier, est la diminution de la bonne volonté des Sujets envers leur souverain Seigneur. Plût à Dieu que les Princes en fussent aussi persuadez qu'Henri III. Roi de Castille, qui disoit: Je crains plus les malédictions de mon peuple, que les armes de tous mes ennemis. *Mariana chap. 14. du livre 19. de son Histoire d'Espagne.* Une petite maison, apellée *la Cucillète*, parce qu'on y levoit une certaine gabelle sur le blé, servit de sujet aux Gantois, pour se mutiner contre Charles, Duc de Bourgogne, dès le lendemain de son entrée dans leur ville. Commines dit, que l'Empereur Mahomet II. se repentit à

NOTES HISTORIQUES.

g Car les bleds, que l'Italie tiroit de l'Afrique & de l'Egipte, venoient par mer.

avec avarice, ou violence. Point de punitions corporelles, point de confiscations ; point de domestiques insolens *9* ; peu d'afranchis ; peu de maisons de campagne en Italie ; & les diférends, qu'il avoit avec les particuliers, toujours réglez par les Juges *10* ordinaires *b*.

RE'FLEXIONS POLITIQUES

la mort d'un impôt, qu'il avoit mis nouvellement sur ses Sujets. Que doit donc faire, ajoûte-t-il, un Prince Chretien, qui n'a autorité fondée en raison de rien imposer sans la permission de son peuple ? *A la fin du sixieme livre.*

9 L'une des meilleures marques d'esprit & de sagesse, que puisse donner un Prince, est de ne recevoir pour oficiers de sa Maison, que des gens vertueux & honêtes ; car, selon Commines, il sera jugé être de la condition & nature de ceux, qu'il tiendra auprés de sa personne. Tomas de Serzane, qui fut depuis le Pape Nicolas V. interrogé quel homme c'étoit qu'Eugene IV. Jugez-en, dit-il, par les gens, qui sont auprés de lui. *Garimberti.* Pie II. fit emprisonner un Huissier, pour avoir dit à un pauvre vieillard, à qui il donnoit audience, de finir. Un Doge de Venise envoïa aux galéres un portier du Palais de S. Marc, qui avoit souvent refusé l'entrée à un Marchand Grec, homme si simple, qu'un Noble-Vénitien lui aïant dit, de graisser la main à ce portier, il le fit avec du beurre. Ce qui excita une si grosse querelle entre eux-deux, que le bruit, qui en fut aux oreilles du Doge, fut cause, que le Marchand eut audience ; & le portier la punition qu'il méritoit. *Audiencia de Principes.* M. le Cardinal de Richelieu dit, que le Prince, qui ne peut ou ne veut pas régler sa Maison, n'est pas capable d'aporter un grand ordre à son Etat. *Chap. 7. de la premiere partie de son Testament Politique.*

10 Le Prince, disoit Tibére, ne doit point user du pouvoir absolu, dans les choses, où il peut proceder par les loix. Céte belle maxime fesoit d'autant plus d'honneur à ce Prince, qu'il la pratiquoit, en voulant bien passer par les voïes ordinaires de la Justice. Cabrera dit, que Filippe II. n'a jamais soufert qu'on recommandât de sa part aux Juges les afaires, qu'il avoit à démêler avec les particuliers, disant que la volonté des Princes est une violence tacite. Il ajoûte, qu'un Conseiller de sa Chambre l'aïant consulté sur une matiére, où il s'agissoit d'un tres-grand intérêt, il le renvoïa aprés une longue audience, avec ces mots : Docteur, dites au Conseil, que j'entens, qu'en cas de doute, la sentence soit toujours contre moi. *Chap. 5. du livre 10. de son Histoire.*

NOTES HISTORIQUES.

b Le *Pagliari* fait une réflexion bien judicieuse sur céte récapitulation des huit premiéres années du regne de Tibére. Je voudrois bien, dit-il, que ces beaux esprits, qui débitent, que Tacite enseigne à être scélérat, me dissent ici, quel plus excellent modéle il pouvoit donner aux Princes, pour gouverner leurs Etats, que de leur montrer en la personne de Tibére, comment un bon Prince doit laisser aux Conseils & aux Parlemens la liberté des avis ; distribuer les dignitez & les charges selon les mérites ; conserver aux Magistrats leurs droits & leurs prééminences, & aux loix leur autorité ; ne confier l'administration des Finances, des Gabelles, & des vivres, qu'à des gens d'honneur & de probité, qui métent toute leur industrie à procurer l'abondance ; secourir le peuple dans les chéres années ; se contenter des anciennes impositions, & les éxiger sans avarice & sans cruauté ; s'abstenir des confiscations ; n'ordonner des peines corporelles, que pour de grandes fautes ; tenir sa maison bien réglée ; n'y point admétre de gens violens, ni de ces ames vénales, qui vendent les entrées, les audiences, & les moindres plaisirs ; enfin, proceder par les voies ordinaires de la Justice, quand il a des intérets civils à démêler avec les particuliers. *Observation 440.* Voilà de quoi répondre à celui,

VII. Véritablement, tout cela n'étoit pas acompagné d'assez de douceur, mais tout sévére, & même terrible qu'il étoit le plus souvent, il ne laissoit pas de proceder avec justice; & cela dura jusqu'à la mort de Drusus *1*, qui changea tout. Car Sejan, dont la fortune étoit encore toute naissante, vouloit se métre en crédit par de bons conseils *2*, d'autant plus qu'il apréhendoit le ressentiment de Drusus, qui ne cachoit point la haine, qu'il lui portoit *3*, se plaignant souvent, que son pére, aïant un fils d'âge meur, apelloit un autre au partage de ses soins, *& l'élevoit si haut*, que peu s'en faloit qu'on ne l'apellât déja son colégue *4*. » Il disoit, que les premié-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Quand le Prince a un fils, qui est en âge de regner, il regarde ce fils non seulement comme un témoin de ses actions, mais encore comme un compétiteur, qui lui pouroit ôter sa place, si les peuples venoient à se lasser de son gouvernement. Et céte crainte le fait agir avec plus de retenüe, & de justice, pour ne pas donner lieu aux Sujets de desirer un autre Maître.

2 Il n'y a guére de Premiers Ministres, qui ne fassent comme Sejan; les commencemens sont toujours beaux, mais la suite & la fin y répondent rarement. Quand ils entrent dans le Ministére, ils prennent le masque de la modestie, pour rendre odieuse la mémoire de leur prédécesseur; mais si-tôt que leur autorité est afermie, ils lui font réparation d'honneur par une conduite, qui le fait regreter.

3 On hait toujours violemment ceux, que l'on a beaucoup ofensez. Ainsi, Drusus devoit bien haïr Sejan, à qui il avoit donné un souflet.

4 Les plaintes, que Drusus fait ici de Tibére, sont celles, que les Grans font tous les jours contre les Princes, qui se laissent entiérement gouverner à leurs Ministres. C'étoit une belle leçon, qu'on fesoit à Filippe III. que la létre qu'on lui mit sur sa table avec céte suscription: *A Don Filipe tercero, que agora está en servicio del Señor Duque de Lerma. Nic. Vernulaeus in Tacit.* Il est encore à remarquer, que les Premiers Ministres sont presque toujours haïs du fils de leur Maître, surtout quand ce fils est capable de regner. On sait combien Loüis XI. étant Daufin haïssoit ceux de son pere, & avec quelle animosité il les persécuta aprés sa mort;

NOTES HISTORIQUES.

qui dit, que *Tacite est un grand biaiseur, qui cache un cœur fort vilain sous un fort bel esprit; qui se méprend toûjours sur le vrai mérite, parce qu'il n'en connoit presque point d'autre que celui de l'habileté; qui envenime tout, & donne de méchans tours à toutes choses.* Au reste, ce que Tacite dit ici du bon gouvernement de Tibére, est proposé pour modele à Henri IV. dans la létre 304. du Cardinal d'Ossat. J'espere, dit-il, que comme Dieu a fait au Roi la grace de pacifier son Roïaume, il lui fera encore celle de conserver la paix & le repos, qu'il y a mis par sa vertu & par sa valeur, S. M. continuant à faire de bien en mieux administrer la justice à chacun, & à [illegible]frir, que les plus forts & les plus audacie[illegible]priment les plus foibles & les plus modestes; ni que ses Oficiers, de quelque état & condition qu'ils soient, abusent de leurs charges, & de leur puissance, à l'opression de ceux, qui sont sous eux, ou ont à passer par leurs mains: chose, qui irrite les Sujets, non seulement contre les Magistrats, qui font les concussions & opressions; mais aussi contre le Prince, qui les endure: continuant aussi de distribuer les charges, honneurs, & dignitez à gens de bien, qui aïent zele au public, aimez à personne, & la propagation de sa postérité; aprochant aussi de soi & métant en son Conseil gens de probité; se souvenant toujours, qu'il est, ainsi que tous les bons Rois, gardien, tuteur, & pere du peuple, & des personnes, de l'honneur, & des biens de ses Sujets.

» res espérances de regner » étoient dangereuses, mais » aussi, que tout venoit à souhait, & secours, & serviteurs, quand une fois » on avoit mis le pié sur » le trône : que le Capitaine des Gardes de » l'Empereur avoit un camp bâti à sa mode, » & les soldats prétoriens à sa dévotion ; que » son image étoit en parade sur le Téatre de » Pompée : qu'il auroit bien-tôt des petits- » fils communs avec les Drusus *i*; & qu'aprés » tout cela, on seroit obligé de prier la Dé- » esse Modestie de lui inspirer la volonté de se » contenter de sa fortune. Il tenoit ce langage devant toutes sortes de personnes *5*, & d'un autre côté sa femme révéloit tous ses secrets *6*.

On, les premiers degrez du trône, disoit-il, sont dificiles à monter, mais aussi, quand on a mis le pié dedans, on trouve à point-nommé des amis & des serviteurs. Le Capitaine des Gardes a un Camp &c.

VIII. Sejan voïant donc la nécessité de se hâter, choisit un poison lent, afin que la maladie de Drusus parût naturelle; & ce poison lui fut donné par l'Eunuque Ligdus, ainsi qu'on l'aprit huit ans aprés *1*. Au reste, du-

REFLEXIONS POLITIQUES.

combien le Comte de Charolois maltraita les seigneurs de Croüy, qui furent enfin contraints de s'enfuir, sans oser aler dire adieu au Duc de Bourgogne, son pére. Don Carlos, Prince d'Espagne, vouloit tuer le Cardinal Espinosa, & le Duc d'Alve. Les Archiducs Maximilien & Ferdinand enlevérent le Cardinal Klesel, Premier Ministre de l'Empereur Matias, leur frere, & l'envoïérent prisonnier en Tirol. Gaston, Duc d'Orleans, alors héritier présomptif de la Couronne, vouloit faire à peu prés la même entreprise sur le Cardinal de Richelieu. *Mémoires de Montresor.*

5 Quand les enfans du Prince éclatent ouvertement contre le Premier Ministre de leur pére, ils afermissent l'autorité de celui qu'ils veulent détruire ; car au-lieu de le rendre suspect, ils le deviennent eux-mêmes au Prince, à qui il est facile de persuader, que ses enfans le veulent tenir en tutéle. Ajoûtez à cela, que les Courtisans, dont la métode est d'adorer la puissance présente, sacrifient plus volontiers le fils du Prince au Ministre, que le Ministre au fils du Prince.

6 Malheureux le Prince qui a une femme impudique; mais encore plus celui, qui ne sachant pas que la sienne est telle, en est éperdûment amoureux, comme l'étoit Drusus de Livia, au raport de Tacite, *chap. 36. du livre 3 des Annales.* Car la confiance étant inséparable de l'amour, une femme adultére, qui posséde celle de son mari, n'en peut jamais faire qu'un tres-mauvais usage.

1 Il est fatal aux Princes d'être les derniers à savoir les désordres qui arivent dans leur famille. Ainsi Loüis XI. avoit bien raison de dire, qu'il avoit trouvé de tout en la maison de son pére, excepté une seule chose, qui étoit la vérité. Feu M. le Prince étant à table avec des Gentilshommes, qui ne le connoissoient pas, aprit des nouvelles de ses proches, qu'il avoit peutétre ignorées jusque-là. *Mémoires de la minorité de Loüis XIV.*

NOTES HISTORIQUES.

i Car sa fille étoit acordée au fils de Claudius, frére de Germanicus, tous deux fils de Drusus, frére de Tibére

rant tout le cours de sa maladie, Tibère ne montra aucun trouble d'esprit, afectant peut-être de paroître inébranlable 2; & si tôt que son fils fut mort, sans atendre aprés ses funérailles, il entra au Sénat, où trouvant les Consuls assis embas, en signe de douleur, il les fit souvenir de leur dignité, & monter à leurs places ordinaires 3; & puis étoufant ses sanglots, il consola, par un discours suivi, toute la Compagnie, qui fondoit en larmes. » Il dit, qu'il n'ignoroit pas, qu'on le pouvoit blâmer de s'être presenté au Sénat » dans une douleur si récente; que la plusspart de ceux, qui étoient dans l'afliction, ne voïoient le jour qu'à regret, & » n'écoutoient qu'avec peine les consolations 4 de » leurs parens, sans que » pour cela il dûssent être » acusez de foiblesse; mais » que pour lui, il étoit venu chercher un soulagement plus éficace dans le sein de la République.

On, & n'écoutoient qu'avec peine les condoléances de leurs parens; qu'il se garderoit bien de les acuser de foiblesse, mais que pour lui, qui avoit besoin d'une plus forte consolation, il l'etoit venu chercher dans le sein de la République.

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

2 La constance sied toujours bien au Prince, soit qu'elle vienne de la fermeté de son esprit, ou de sa politique. Tibère se souvenoit tres-bien de ce qu'il avoit dit auparavant dans un Edit adressé au peuple, qui pleuroit la mort de Germanicus, que les Princes étoient mortels, mais que la Rnpublique étoit éternelle.

3 Le Prince ne peut rien faire de plus agréable à ses Sujets, que de monrrer en certaines ocasions, qu'il préfère la dignité & la réputation de son Etat à la gloire particulière de ses enfans. Comme les Consuls representoient la majesté de l'ancienne République, Tibére, qui savoit faire le modeste en tems & lieu, jugea prudemment, qu'il lui tournoit à honneur, de ne point soufrir, que ces Magistrats la déshonorassent par une bassesse.

4 Ce qui sied bien aux particuliers, sied mal aux Princes. Les particuliers ont le loisir de s'abandonner à la douleur, mais non pas les Princes, ni les Ministres d'Etat, dont les afaires ne peuvent soufrir d'interruption. Car, dit Pline le Jeune, outre les vieilles afaires, à l'expédition desquelles on ne peut sufire, il en vient incessamment de nouvelles, qui, comme par autant de chaînes & de nœuds étendent & augmentent le travail à l'infini. *Epître* 8. *du liv*. 2. Sénéque dit, qu'Asinius Pollio, aprés une certaine heure, ne vouloit pas seulement lire les lêtres qu'il recevoit, *ne quid novæ curæ nasceretur. de tranq. vitæ.* de peur de porter au lit quelque nouveau souci, qui l'empêchat de dormir. Que de gens lui ressemblent aujourdui, qui sont dans les plus grans postes! Don Carlos Coloma dit, qu'Aléxandre Farnese, Duc de Parme, étant Gouverneur des Païs-bas, vivoit avec tant d'exáctitude & d'aplication, qu'il lui arivoit souvent de se lever de table trois ou quatre fois, pour des afaires même qui ne pressoient point. Témoignage, que c'étoit avec vérité qu'il disoit, qu'il ne mangeoit, que pour entretenir la vie. *Livre* 5. *de ses Guerres de Flandre.* Le Cardinal Jules-Antoine de Sainte-Severine, Premier Inquisiteur, & Grand Pénitencier sous le Pontificat de Sixte-quint & de Clément VIII. ne se laissa jamais voir à la promenade, ni dans aucune partie de plaisir, & outre ses audiences, & les fonctions des deux charges qu'il exerçoit, il tenoit tous les jours réglément une Congrégation, & souvent deux. *Pagliari Observation* 454. Filippe II. étant devenu infir-

» blique. Et aprés avoir déploré l'extreme vieillesse de l'Impératrice, la tendre jeunesse de ses petits-fils, & sa caducité, il demanda, qu'on fist entrer les enfans de Germanicus, comme l'unique réconfort de ses maux. Les Consuls sortirent pour les aler querir, & les aïant encouragez les menérent à l'Empereur, qui les prenant par la main, adressa ces paroles au Sénat : » Messieurs, Quand ces enfans » eurent perdu leur pére, je les mis entre les » mains de leur oncle, & le priai, quoiqu'il » fût lui-même pere-de-famille, d'en prendre » autant de soin que des siens propres, pour » en faire un nouvel apui à sa maison & à la » postérité des Cesars. Maintenant que Drusus est mort, j'ai recours à vous, & vous conjure en la présence des Dieux & de la République, de recevoir sous vôtre protection » les petits-fils d'Auguste, & les rejetons des » plus grans personages de l'Empire, & de remplir mon devoir & » le vôtre envers eux. Ces Messieurs vous tiendront lieu de péres, » mes enfans, vous étes d'une naissance, qui fait regarder à la République vos biens & vos » maux comme les siens.

RE'FLEXIONS POLITIQUES. me dans les derniéres années de sa vie, &, par conséquent, ne pouvant plus sufire tout seul à la lecture du grand nombre de mémoires & de requêtes, qu'on lui presentoit, établit un Conseil secret de trois Ministres pour consulter entr'eux les afaires, dont il vouloit se décharger. Et comme ce Conseil ne se tenoit que la nuit, parce qu'il ne vouloit pas, que les Grans, ni les autres, en eussent connoissance, on l'apelloit *la Junta de noche. Herrera chap. 15. du liv. 4. de la troisiéme partie de son Histoire générale.*

On, qui intéresse la République dans tous vos, &c.

IX. Cela fut oüi avec beaucoup de larmes, & suivi de force vœux pour la prospérité de la Famille Impériale ; & si Tibére eût fini là son discours, toute l'assemblée restoit pleine de compassion & d'admiration pour lui ; au-lieu qu'étant retombé sur un propos, dont on s'étoit déja moqué tant de fois, savoir, qu'il vouloit rendre le Gouvernement aux Consuls, ou à tout autre, qui voudroir s'en charger, il ôta toute créance à ce qu'il avoit même dit de plus véritable, & de plus touchant. Du reste, on décerna à la mémoire de Drusus les mêmes honneurs, qu'on avoit rendus à Germanicus, avec beaucoup d'autres encore, selon la coutume de la flaterie, qui se plaît toujours à inventer quelque chose de nouveau. Ses funérailles furent pompeuses par la multitude des images, qui y furent portées. On y voïoit Enée, d'où vient la famille des Jules ; tous les Rois d'Albe, & Romulus nôtre fondateur ; ensuite la Noblesse des Sabins, Attus Clausus, & tous les autres ancêtres de Drusus.

On, au-lieu que pour être retombé.

X. Ce que j'ai raconté de sa mort est ce qu'en ont dit plusieurs Ecrivains tres-fidéles, mais je ne dois pas ométre un bruit, qui cou-

rut en ce tems-là *1*, & qui fit tant d'impression, que l'on n'en est pas encore desabusé. On disoit, que Sejan, aprés avoir corrompu Livia par l'adultére, avoit gagné l'Eunuque Ligdus, en abusant pareillement de son corps, parce qu'outre sa jeunesse & sa beauté, qui le rendoient agréable à son maître, il étoit un de ses principaux oficiers: Qu'étant convenu avec ses complices du tems & du lieu de l'empoisonnement, il avoit poussé l'impudence jusqu'à être le délateur de Drusus à Tibére, à qui il dit en grand secret, que son fils le vouloit empoisonner, & qu'il se gardât bien du premier coup qu'on lui serviroit à boire, lorsqu'il mangeroit chez Drusus. Que Tibére, prévenu par céte fourbe, avoit, au commencement d'un repas, donné son verre à Drusus, qui ne se doutant de rien l'avoit vuidé sans façon, comme font les jeunes gens; ce qui augmentant le soupçon *avoit fait croire*, que pressé de la honte *de se voir découvert*, & de la crainte *d'être puni*, il s'étoit donné la mort, qu'il préparoit à son pére.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Si les Historiens s'amusoient à écrire toutes les nouvelles, qui se débitent parmi le peuple, il n'y auroit plus de diférence entre l'Histoire & les Romans. Mais quoiqu'un Historien doive s'étudier à ne rien dire qui ne soit vrai, il ne laisse pas d'avoir la liberté de raporter certaines choses, qui ont passé pour telles, à-cause de leur grande vraisemblance, pourvû qu'il y ajoûte les réflexions, qui en peuvent découvrir la fausseté, ou l'incertitude, comme fait ici Tacite. Et cela est d'autant plus utile, qu'il n'y a que trop de ces Ecrivains, dont parle Strada, qui afectent de publier les choses les plus atroces, & les plus cachées, & d'omettre celles, qui sont notoires & communes.

XI. Mais outre qu'il n'y a point d'Auteur, qui ait rien écrit de semblable, ce faux-bruit est aisé à réfuter. Car qui est l'homme de prudence médiocre, qui voulût presenter de sa propre main du poison à son fils, sans l'avoir oüi; & faire une faute de céte nature, sans nul espoir de remede en cas de repentir? N'est-il pas plus probable, que Tibére, qui avoit une si longue expérience, & qui de son naturel étoit si lent, lors même qu'il procedoit contre des inconnus; auroit usé de la même circonspection envers son fils-unique, en qui il n'avoit jamais reconnu de crime; ou que du moins il auroit fait apliquer à la question celui, qui lui avoit servi à boire, pour savoir l'auteur de cet atentat? Mais comme Sejan avoit le renom d'inventer toutes les plus noires méchancetez, le trop d'afection, que Tibére avoit pour lui, & la haine que le peuple portoit à l'un & à l'autre, fesoient croire d'eux des choses atroces, & même fabuleuses *1*; la renommée en publiant toujours

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Quand une fois un Prince est devenu odieux par des actions de sévérité, ou de cruauté, ou qu'il a des Ministres violens, à qui il confie le manîment de

de telles à la mort des Princes 2. Quoi qu'il en soit, toute cete menée fut révélée dans la suite, par la femme de Sejan, & confessée à la torture par Eudemus & Ligdus ; sans que jamais aucun Ecrivain, pour ennemi qu'il fût, ait reproché ce crime à Tibére, bien que tous à l'envi ils aïent recherché, & même exagéré tout le reste avec beaucoup de passion. Aussi, n'ai-je raporté ce faux-bruit, que pour décrediter, par ce bel éxemple, les oüidire & les nouvelles, *qui se forgent dans les villes*, & pour avertir ceux, à qui cet ouvrage tombera entre les mains, de ne pas préférer des contes fabuleux 3, que le peuple écoute & lit avidement, à des véritez racontées sans hipetbole k.

Ou, dont le peuple se repait avidement.

Ou, sans aucun mélange de merveilleux.

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

ses afaires, on ne manque jamais de le faire auteur de tous les crimes, qu'on voit qui restent impunis. Mariana racontant la mort tragique de Jean de Borgia, Duc de Gandie, fils du Pape Aléxandre VI. lequel fut assassiné un soir qu'il revenoit de souper avec le Cardinal de Valence, son frére, si connu depuis sous le nom de Cesar, Duc de Valentinois, conclut en ces termes : La voix commune du peuple, dit-il, fut, que ce meurtre avoit été commis par le Cardinal Don Cesar, qui se tenoit tres-ofensé de la préférence donnée à son cadet à l'égard du Duché de Gandie. Qui poura découvrir la vérité, qui empêchera le menu-peuple de parler? Pour moi, je crois, que la haine, qu'on portoit au Pape Aléxandre, étoit cause, qu'en tout ce qui le touchoit, on disoit & on croïoit toujours le pire. *Chap. 15. du livre 26. de son Histoire d'Espagne.* Il me semble, que je puis ajouter ici une autre réflexion, qui quadre assez bien au sujet. C'est qu'il n'arive presque jamais, que le fils d'un Prince meure en âge de regner, que les spéculatifs n'atribüent sa mort à son pére. Chacun sait tout ce qui fut dit à celle de Don Carlos, Prince d'Espagne, & ce qui s'en dit encore tous les jours ; car on ne connoît presque plus Filippe II. que par cet événement, & l'on parle plus de Don Carlos, à-cause des particularitez de sa mort, que l'on n'auroit peutêtre parlé de lui, s'il eût regné trente ans.

2 Comme l'on ne sait presque jamais les maladies des Princes, que lorsqu'on fait leurs funérailles, le peuple interpréte toujours à sa mode, c'est-à-dire, sinistrement, les raisons qu'on a eües de lui en faire un mistére.

» 3 On écrit aujourdui l'Histoire, (dit l'Auteur de l'Histoire du Divorce d'Henri VIII.) comme on compose des traitez de Métaphisique ; on bâtit des sistemes sur des idées creuses, & l'on en tire des conséquences aussi justes, que les faits qu'on avance sont véritables. Ceux, qui viendront aprés nous, auront droit de se plaindre, & de nous faire des reproches, si le tems ne fait bientôt périr ces ou-

NOTES HISTORIQUES.

k Avertissement nécessaire pour ceux, qui lisent, avec un peu trop de prévention, les histoires, ou plutôt les Romans historiques, d'un Ecrivain moderne, soi disant Historiografe de France. L'Auteur des *Pensées diverses* fait une réflexion, qui vient bien à ce sujet. Les lecteurs, dit il, qui remarquent, qu'un Historien afecte de tourner toutes choses du côté de l'admiration, soupçonnent, qu'il leur conte des histoires faites à plaisir, *paragrafe 96.* Au reste, comment acorder cet article, où Tacite enseigne si bien le devoir d'un Historien, avec le jugement

XII. Au reste, pendant que Tibére prononçoit l'Oraison funébre de son fils dans la Place des Rostres, le Sénat & le peuple fesoient les afligez pour mieux cacher la joie secrete, qu'ils avoient de voir revivre la Maison de Germanicus *1*. Mais ce commencement de prospérité, & l'indiscrétion d'Agrippine, qui ne cachoit pas assez l'espérance qu'elle avoit du côté de ses enfans, hâtérent leur malheur & le sien *2*. Car Sejan, voïant les meurtriers de Drusus impunis, & sa mort sans aucun regret public, & ne craignant plus rien aprés que ses premiers crimes lui avoient si bien réüssi *3*; se mit à penser en lui-même, comment il se déferoit des enfans de Germanicus, dont la succession à l'Empire étoit infail-

REFLEXIONS POLITIQUES.

» vrages, qui ne devroient » jamais avoir vû le jour. Car bien qu'on se moque présentement de ces histoires romanesques, & de leurs auteurs, d'ici à cent ans on leur ajoûtera foi, dit Gracian dans la *Crise 4. de la seconde partie de son* Criticon. Ainsi, la postérité aura la même obligation à ceux, qui les réfutent, ou les refuteront solidement, qu'ont les personnes empoisonnées à celles, qui leur font prendre du contrepoison; ou les malades abandonnez par les Médecins aux Opérateurs, qui les guérissent parfaitement.

1 S'il est toujours vrai, selon ce vers, *Curæ leves loquuntur, ingentes stupent*, que, dans les petites aflictions on parle, mais que dans les grandes, on est interdit; on pouroit croire ce qui fut dit alors, que Tibére étoit meilleur Orateur que pére. Et Suétone dit, qu'il fut peu touché de la mort de son fils, parce qu'il ne voulut point, que le cours des afaires en fût interrompu. Mais ce qui sied bien aux particuliers, sied mal aux Princes, qui doivent tout leur tems à l'Etat.

2 Il est toujours tres-dangereux de montrer de la joie, lorsque le Prince est dans l'afliction. Il regarde déja d'assez mauvais œil ceux, qui, par la mort de ses enfans, deviennent ses plus proches héritiers; à plus forte raison, lorsqu'il voit, que ces héritiers se réjoüissent de son malheur. Commines dit, que Charles VIII. fut longtems sans parler à Loüis, Duc d'Orléans, parce qu'il sembloit que le Duc avoit de la joie de la mort du Daufin, qui lui assûroit la Couronne. *Chap. 13. du livre 8. de ses Mémoires.* Il est encore plus dangereux de montrer, que l'on s'atend à regner bientôt, comme fesoit Agrippine.

3 L'heureux succés d'un grand crime rend ceux, qui l'ont commis, hardis à s'embar[illegible]n toutes sortes d'entreprises dangereuses. Il arive souvent, que le premier cr[illegible]üssit, parce que la peur du péril, auquel on s'expose, fait prendre toutes les mesures, dont la ruse & la malice sont capables: mais si-tôt que l'on a éprouvé ses forces & son habileté en scéleratesse, la confiance succédant à la crainte, represente, comme faciles à éxécuter, des desseins, dont les dificultez sont insurmontables.

NOTES HISTORIQUES.

que fait de ses Annales celui, qui dit d'un ton de Maitre, » qu'il n'est point naturel dans ce » qu'il raconte; qu'il n'instruit point comme il » faut; qu'il éxagère; qu'il jéte du poison par » tout; qu'il fait les hommes trop corrompus; » qu'il envenime tout, & donne de méchans » tours à toutes choses; & que par ces manié» res-là il a gâté l'esprit à bien des gens; qu'il » ne pense qu'à éblouir; & enfin, que c'est plus » la politique, que la vérité, qui le fait parler.

lible. Il trouvoit de la dificulté à les empoisonner tous trois, à cause de la chasteté inviolable de leur mére, & de la fidélité incorruptible de ceux, qui les élevoient. Il commença donc à invectiver contre l'humeur féroce d'Agrippine, & à réveiller la vieille haine de l'Imperatrice, & la nouvelle complicité de Livia, pour les inciter toutes deux à remontrer à Tibére, qu'Agrippine, autorisée de sa fécondité, & de la faveur du peuple, couroit à grans pas à la domination. Et d'un autre côté, il fesoit agir divers calomniateurs adroits, & entr'autres un Julius Postumus, homme d'autant plus propre à ses desseins, qu'étant bien avant dans les bonnes graces de l'Impératrice, où l'avoit introduit Mutilia Prisca son adultére, qui avoit un grand pouvoir sur l'esprit de céte Princesse; il lui étoit aisé de la broüiller avec Agrippine, elle, qui, de son naturel, ne pouvoit soufrir aucune diminution de son autorité. On engageoit même ceux, qui avoient le plus d'accés auprés d'Agrippine, à éguillonner incessamment son humeur hautaine par des discours & des conseils violens.

Ou, la rendre ennemie mortelle d'Agrippine.

Ou, à lui échaufer la bile par des discours & des raports envenimez.

XIII. Cependant, Tibére, sans rien relâcher de ses soins, cherchoit sa consolation dans l'expédition des afaires *1*, rendant la justice aux citoïens, & répondant les requêtes des alliez. Et le Sénat, à sa priére, déchargea de tributs pour trois ans la ville de Cibira en Asie, & celle d'Egire en Grece, toutes deux ruinées par un tremblement de terre; & relégua en l'isle d'Amorgos Vibius Serenus, Proconsul de l'Espagne Ultérieure *l*, convaincu, à-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Princes ont tant d'afaires, qu'ils n'ont pas le loisir d'être tristes, ni malades, comme disoit autrefois Elius Verus. C'est un mot bien digne de la bouche d'un Roi, que celui d'Henri III. de Castille, qui étant malade dit à ceux, qui s'excusoient de lui parler de leurs afaires, de peur de lui être incommodes, que bien que la personne d'Henri fût malade, celle du Roi ne l'étoit pas. *Audiencia de Principes*. Voilà ce qu'on apelle des Rois. M. le Cardinal de Richelieu dit, que la santé du corps n'est pas absolument nécessaire à celui, qui tient le timon de l'Etat, & n'a d'autre soin, que la direction des afaires, atendu que la force de l'esprit sufit seule pour ordonner ce qu'il faut. J'avoüe cependant, conclut-il, que j'ai souvent desiré d'être hors du gouvernement de l'Etat, à-cause de ma mauvaise santé, qui n'a pas pû soufrir, que j'aïe donné accés à tout le monde, comme je l'eusse desiré. Mais aprés avoir servi longues années V. M. dans les plus épineuses afaires, qui se puissent rencontrer dans un Etat, je puis confirmer par expérience, ce que la raison enseigne à tout le monde, que c'est la tête, & non pas les bras, qui gouverne & conduit les Etats. *Section 5. du chap. 8. de la première partie du Testament Politique.*

NOTES HISTORIQUES.

l L'Espagne Ultérieure comprenoit la Bétique & la Lusitanie, apellées aujourdui Andalousie & Portugal.

cause de son esprit féroce, d'avoir éxercé sa charge avec violence. Le Prêtre Carsius & Caius Graccus acusez d'avoir fourni des bleds à Tacfarinas, nôtre ennemi, furent renvoïez absous. Caius, dés sa premiére enfance, avoit été le compagnon de la fortune de Sempronius, son pére, relegué en l'isle de Cercine, où il fut élevé parmi des bannis, & des gens, qui n'avoient nulle connoissance des Arts-libéraux 2. Depuis, il gagna sa vie à trafiquer sordidement en Afrique, & en Sicile; encore eut-il de la peine à se garantir des dangers, ausquels une grande fortune est exposée; car si Elius Lamia & Lucius Apronius, qui gouvernérent successivement l'Afrique, n'eussent protégé son innocence, le malheur de son pére, & la grandeur odieuse de sa famille, l'eussent fait périr 3.

XIV. Céte année, il vint aussi des Députez de quelques villes de la Grece, les Samiens demandant la confirmation du droit d'asile pour le temple de Junon; & ceux de Cò, pour celui d'Esculape. Les premiers se fondoient sur un decret des Amphictions, qui avoient la principale autorité dans le Gouvernement, du tems que les Grecs ocupoient les côtes de l'Asie par les villes, qu'ils y avoient bâties. Le titre des autres n'étoit pas moins ancien, & leur ville, outre cela, avoit un mérite particulier *auprés de nous.* Car ils avoient retiré nos citoïens dans leur temple, lorsque le Roi Mitridate les fesoit massacrer par toutes les isles & les villes de l'Asie. Enfin, aprés plusieurs plaintes faites par les Préteurs contre les Boufons & les Comédiens, & souvent, inutilement, Tibére fit son raport au Sénat, disant, qu'ils fesoient en public beaucoup de choses, qui rendoient à sédition, & qu'allant par les maisons, ils y corrompoient les mœurs par leurs saletez 1; que la Danse des

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

2 Quoique le poulain soit de bonne race, dit le proverbe Espagnol, il a besoin d'être dressé. La mauvaise fortune est comme les arbres fruitiers, dont les uns, par leur faute, ne donnent point de fruit; les autres, par la faute de la terre; plusieurs par celle des jardiniers, ou de l'air, qui n'est pas bon. *Aforismes d'Antoine Perez.*

3 Les Princes se défient presque toujours des enfans, dont ils ont persécuté, ou fait mourir le pére. Filippe II. tint prisonnier en Espagne par l'espace de trente ans le fils-aîné de Guillaume Prince d'Orange, sous le spécieux prétexte de l'afermir dans la Religion Catolique, où il étoit né: & peutêtre ce Roi l'auroit-il fait mourir, s'il eût moins apréhendé le ressentiment du Comte Maurice, son frére, auquel le Cardinal d'Ossat a bien raison de dire, qu'il étoit plus redevable de sa liberté, & de sa vie même, qu'à ceux, qui se glorifioient de la lui avoir donnée. *Létre 28.*

1 Le Bal & la Comédie sont les deux écüeils, où vont échoüer la plupart des femmes & des filles. A la Comédie, elles prennent des leçons de coquéterie & de lubricité, & le Bal leur fournit les ocasions de les métre en pratique. Et c'est en ce sens qu'un Cavalier Italien, interrogé par un étranger, qu'est-ce qu'on aloit faire dans un lieu, où il voïoit de grans préparatifs, que l'on fesoit

Osques *m*, qui servoit autrefois de divertissement au menu peuple, étoit devenüe si dissoluë, &c, avec cela, si à la mode, qu'il n'y avoit plus que l'autorité du Sénat, qui la pust réprimer. Les baladins & les farceurs furent donc chassez de l'Italie *n*.

XV. La même année mit encore un autre deüil dans la Maison de l'Empereur, en lui ravissant un des deux jumeaux *o* de Drusus, & un ami, qu'il ne regreta pas moins *que son petit-fils*. C'étoit Lucilius Longus, le compagnon de sa bonne & mauvaise fortune, & l'unique de tous les sénateurs, qui l'avoit

RE'FLEXIONS POLITIQUES. pour un bal solennel, répondit assez plaisamment, qu'il y devoir avoir ce soir-là un tournoi à jambes ouvertes. *Pagliari Observation* 555. Saluste parlant d'une Dame Romaine, nommée Sempronia, qui fut de la conjuration de Catilina, dit, qu'elle dansoit mieux, que ne doit faire une femme de bien, *saltare elegantiùs, quàm necesse est probæ.* Aujourdui, vous ne trouveriez pas peutêtre une seule femme, ni une seule fille, qui n'aimât mieux ignorer toutes choses, que de ne savoir pas danser. *Quæ instrumenta luxuriæ sunt*, ajoûte Saluste au même endroit. Marguerite de Vangest, qui n'avoit point voulu de plusieurs gentilshommes, qui l'avoient demandée en mariage, aprit au bal, que la volonté d'être religieuse n'est pas une sauvegarde suffisante, pour résister à la tentation d'un Prince amoureux. *Strada livre 1. de la première décade de son Histoire.* S. Ciprien ferme la bouche à toutes les jeunes filles & femmes, qui croïent pouvoir aler licitement à ces sortes de divertissemens, par la réponse qu'il fait à leurs excuses. Vous ne regardez personne impudiquement, dites-vous, je le veux; mais on vous regarde impudiquement; vous ne soüillez pas vos yeux, mais vous étes soüillées vous-mêmes par le plaisir, que vous donnez aux autres..... La chasteté ne consiste pas dans la seule integrité de la chair, mais encore dans la modestie des habits. Si vous vous parez si galamment, que vous atiriez sur vous les yeux des jeunes gens; que vous les fassiez soupirer aprés vous; que vous nourissiez & fomentiez leur concupiscence; quoique vous conserviez la pureté du corps, vous ne pouvez pas éviter le reproche de n'avoir pas l'esprit chaste. Vous ne pouvez plus être contées parmi les Vierges, vous, qui vivez d'une maniére, que l'on peut devenir amoureux de vous. *De disciplina & habitu Virginum.*

NOTES HISTORIQUES.

m Les Osques étoient un peuple de la Campanie, ainsi apellez en mémoire du Roi Oscus, dont les Volsques prirent aussi leur nom. Ce peuple étoit tres-lascif, & se plaisoit fort aux spectacles de certains acteurs, qui fesoient des postures impudiques, & étoient encore plus impudens que les Pantomimes.

n L'an 1577. les Comediens Italiens, surnommez *li Gelosi* aiant ouvert leur téatre à Paris dans l'Hôtel de Bourbon, il y eut tel concours & afluence de peuple, que les quatre meilleurs Predicateurs de Paris n'en avoient pas tous ensemble autant, quand ils prêchoient. Quelque tems aprés, le Parlement leur défendit de joüer davantage : mais comme la corruption du tems étoit telle, que les fareurs, les boufons, les putains, & les mignons, avoient tout le credit auprés du Roi, ils obtinrent des letres patentes, qu'ils presentérent au Parlement : & quoique cête Cour les eût renvoïez, avec defenses à eux de plus obtenir & presenter de telles letres, sous peine de dix-mille livres d'amande aplicable aux Pauvres, ils recommencérent à joüer comme auparavant, par le commandement exprés du Roi, * qui ne se souvenoit pas, que les Princes sont les gardiens & les protecteurs naturels de l'honnêteté publique. * *Journal du regne d'Henri III.*

o Dont il est parlé dans l'article 85. du second livre des Annales.

suivi

suivi dans sa retraite à Rhodes. C'est pourquoi, bien que ce fût un homme nouveau, le Sénat lui ordonna des funérailles de Censeur *1*, & une statüe, qui lui seroit dressée aux dépens du public dans la Place d'Auguste. Car toutes les afaires passoient encore par le Sénat, & Lucilius Capito, Procureur de l'Empereur en Asie, fut obligé d'y venir défendre sa cause, contre les acusations de céte Province, Tibére protestant avec serment, qu'il ne lui avoit point donné d'autre commission, que de recevoir ses revenus particuliers, & de commander à ses esclaves *p*; & que s'il avoit usurpé l'autorité de Préteur, & s'étoit servi de la force des armes, il avoit outrepassé ses ordres *2*. Qu'il faloit donc entendre les plaintes des Alliez. De sorte qu'aprés les informations faites l'acusé fut condanné. En reconnoissance de la bonne justice, que le Prince leur avoit rendüe dans céte afaire, &, l'année précédente, dans celle de Silanus, les villes de l'Asie décernérent un temple à Tibére, à Livia, & au Sénat, qui l'aïant accepté en furent remerciez par Néron, dont la harangue fut écoutée avec d'autant plus de joie & d'aplaudissement, qu'on

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Princes ont si peu de véritables serviteurs, que rien ne leur importe davantage, que d'honorer par des marques publiques de leur reconnoissance la mémoire de ceux, qui ont été tels à leur egard, pour en aquerir d'autres semblables. Le Cardinal d'Ossat parlant de la mort du Cardinal Toleto : Le Pape, dit-il, sans exemple, qui se soit vû de nôtre tems, lui ala donner sa sainte benédiction en personne, s'entretint avec lui demi-heure, le consolant, & pleurant tendrement ; & enfin prenant congé de lui le baisa au front, &, aprés sa mort, lui a fait faire de tres-belles obséques publiques. *Létre 72.*

2 Les Rois, dit Antoine Perez, doivent bien prendre garde aux mains des Oficiers de Justice & de Finances, dautant qu'ils traitent comme des étrangers les peuples, dont ils ne sont pas les maîtres. C'est une pensée de Tacite, qui parlant de Titus Vinius, l'un des principaux Ministres de Galba, dit, qu'il auroit mieux valu pour l'Empire, qu'il eût été Empereur, parce qu'il auroit moins pillé les Romains, qu'il regardoit, dans une fortune privée, comme les Sujets d'un autre. *Hist. 1.*

NOTES HISTORIQUES.

p Les Procureurs de l'Empereur n'avoient point d'autre jurisdiction, que celle de defendre les interêts du Fisc contre les particuliers, & de lever dans les Provinces les tributs qu'on devoit au Prince, dont ils administroient le patrimoine. *Jus autem gladii non habebant*, ils n'avoient pas le pouvoir de condanner à mort, à moins que l'Empereur ne le leur donnât par une commission expresse, qui leur atribuoit les fonctions de Président, comme le dit Ulpien : *Nec aliter procuratori Cæsaris hæc cognitio (id est, de criminibus) injungitur, quàm Præsidis partibus in Provincia fungatur. Lib. 9. de offic. Proconsulis, in Collat. legis Mosaïca cum lege Rom. tit. 14. de Plagiariis.* D'où il faut conclure, que Ponce Pilate, qui selon Tacite *Ann. 15.* étoit le Procureur de Tibére en Judée, y faisoit les fonctions de Président, puisqu'il disoit à Jesus-Christ : *Nescis, quia potestatem habeo crucifigere te, & potestatem habeo dimittere te ? Joan. 19.* Et cete qualité lui est donnée *Matth. 27. Tradiderunt Pontio Pilato Præsidi* : non pas qu'il le fût en éfet, car la Judée dépendoit du Gouverneur de la Sirie ; mais parce que Tibére lui avoit donné le *jus gladii*, pour ranger à l'obéïssance les Juifs, qui refusoient de païer les tributs.

croïoit voir & entendre Germanicus même, dont la mémoire étoit toute récente. Car Néron avoit une modestie merveilleuse, & un air de visage digne de sa haute naissance *3*; & la crainte qu'on avoit de le perdre, à-cause de la haine qu'on savoit que Sejan lui portoit, le rendoit encore plus aimable *4*.

XVI. Vers ce tems-là, Tibére proposa d'élire un Prêtre de Jupiter, en la place de Servius Maluginensis, qui étoit mort, & de faire une nouvelle loi sur ce sujet. Il dit, » que c'étoit autrefois la coutume de nom» mer trois Patriciens, dont les péres eus» sent observé dans leur mariage la cérémo» nie de la confarréation *q*, & d'en choisir un » des trois : que céte cérémonie aïant été né» gligée, ou du moins n'étant pratiquée, que » par tres-peu de gens, on n'avoit pas la com» modité de choisir, comme par le passé : que » trois choses avoient contribué à l'abolition » de cet usage, le peu de religion des hom» mes & des femmes; les dificultez de la cérémonie même *r*, que » l'on évitoit à dessein; & la perte de la puissance paternelle, d'où » sortoit celui qui aquéroit céte Prêtrise, & celle, qui l'épousoit » par confarréation *s*. Qu'il faloit donc aporter quelque tempéra-

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

3 La beauté & la modestie rendent une femme aimable à tout le monde. Quel éfet doivent-elles faire, quand elles se rencontrent dans un Prince? Julia, fille d'Auguste, dît à quelqu'un, qui lui exaltoit la modestie de son pére, qu'il avoit oublié qu'il étoit Prince; mais le mépris, qu'une prostituée publique fesoit de céte vertu, est le plus grand éloge qu'elle en pût faire.

4 Il n'y a rien, dit le Jeune Pline, qui excite, ni qui augmente tant l'amour, que la crainte d'être privé de ceux qu'on aime. *Nihil æquè amorem incitat & accendit, quàm carendi metus. Ep.19.lib.5.*

NOTES HISTORIQUES.

q La Confarréation étoit une cérémonie matrimoniale, instituée par Numa, qui se fesoit avec un gâteau de froment, en présence du Grand Pontife & du Prêtre de Jupiter, & par laquelle les mariez prétendoient rendre leur union indissoluble. Mais ils ne laissoient pas de la rompre quelquefois, & leur divorce s'apelloit diffarréation. Le Prêtre de Jupiter ne pouvoit se marier, que par confarréation, ni personne obtenir cete Prêtrise, qu'il ne fût procréé d'un semblable mariage. Il faloit aussi, que les mariez eussent leur pére & leur mére vivans, *qui parentes adhuc vivos haberent, eosque præterea confarreatos : vivos, boni ominis causâ; confarreatos, propter autoritatem sacrorum*; dit Pierre Pithou *ad tit.16. Collat. legis Mosaicæ cum Romana.*

r Ces cérémonies sont marquées par Ulpien *tit. 9. Institutionum. Farre, inquit, convenitur in manum certis verbis, & testibus decem præsentibus, & solenni sacrificio facto, in quo panis quoque farreus adhibetur.* Et plus en détail par Servius. *Mos fuit flamini ac flaminicæ*, dit-il, *ut per farreationem in nuptias convenirent, sellas duas jugatas ovili pelle superinjectâ poni ejus ovis, quæ hostia fuisset, & ibi nubentes velatis capitibus in confarreatione flamen ac flaminica residerent.*

s Chez les Romains toutes les femmes étoient en tutele, par la loi des douze Tables. *Mulieres orbæ innuptæ in fratris agnative proximi tutela sunto : i. e.* que venant à perdre leur pére, elles demeuroient sous la tutele de leur frére, ou de leur plus proche parent. Et elles n'en pouvoient jamais sortir que par le mariage, qu'ils apelloient *per coëmptionem*, à-cause que le mari sembloit acheter sa femme, & la femme son mari, à qui, selon Varron, elle portoit trois asses, *tanquam emendi causâ*. A quoi se raporte ce demi-vers de Virgile, Georgic. 1. *Téque sibi ge-*

» ment à ces dificultez *1*, à l'imitation d'Au-
» guste, qui avoit acommodé à l'usage de son
» tems *2* certaines choses, [Ou, qui avoit modéré l'austérité des anciennes loix, pour les acommoder au goût de son siécle.]
» qui sentoient trop l'hu-
» meur farouche & féroce
» des Anciens. Aprés qu'on eut bien éxaminé l'institution du Prêtre de Jupiter, on fut d'avis de n'y rien changer *3*; mais il fut ordonné par arrest, que la femme de ce Prêtre seroit sous la puissance de son mari, pour ce qui concernoit les cérémonies de religion; & que pour tout le reste, elle seroit comme les autres *4* femmes *t*. Et cête Prêtrise fut donnée au

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 La trop grande rigueur, dans la Discipline ecléfiastique & monastique, a ses inconvéniens & ses maux, aussi bien que le grand relâchement. Je me souviens, dit le Chancelier de Sillery, d'avoir oüi dire au Pape Clément (VIII.) qu'il seroit mieux de modérer un peu la rigueur de la Régle de S. François, & de faire marcher tous ses enfans sous une même enseigne. Il n'est pas de la dignité de l'Eglise, qu'en un même Ordre les uns soient réformez, & les autres non. Le Général de l'Ordre m'en a parlé, & a reconnu que les séparations & les multiplicitez portent grand désordre & diffamation. *Dans un Mémoire adressé au Commandeur de Sillery, Ambassadeur à Rome, tome 1. des Mém. du Cardinal de Richelieu.*

2 Les loix doivent s'acommoder aux tems & aux personnes: comme elles sc faites pour entretenir la société civile, il ne faut point hésiter à les changer, l-qu'elles y métent le trouble. Ce qui est trop dur, est fort sujet à se rompre. ous obéïssons au Prince, dit Cicéron, & lui aux tems. *Nos Principi servimu ipse temporibus.* Périclés répondant aux Ambassadeurs de Sparte, que, selon es loix d'Atenes, les Edits une fois publiez, & gravez sur les tables des colonnes, n'en pouvoient jamais être ôtez; ces Ambassadeurs répliquétent, qu'ils ne demandoient pas que l'Edit, dont ils se plaignoient, fût biffé, mais seulement que ces tables fussent retournées; pour donner à entendre, que les Princes peuvent au moins suspendre l'éxécution de leurs propres ordonnances, lorsqu'elles sont ou trop rigoureuses, ou peu nécessaires.

3 Il ne faut toucher que le moins qu'on peut aux choses de la Religion, où l' moindres nouveautez sont dangereuses.

4 Voilà un éxemple de l'équilibre qu'il y doit avoir entre la puissance s-ituelle & la puissance temporelle, entre le Sacerdoce & la Roïauté. » Il est d-evoir des » Rois, dit le Cardinal de Richelieu, d'honorer les Papes comme l- Vicaires de » Jesus-Christ, mais aussi, ne doivent-ils pas ceder à leurs entrepr-s, s'ils viennent

NOTES HISTORIQUES

nerum Tethis emat, que Servius explique ainsi: *quoniam coëmptione facta mulier in potestatem viri cedit, atque ita sustinet conditionem liberæ servitutis.* qui est le sens de cet hemistiche du quatrieme de l'Eneïde, *liceat phrygio servire marito.* Par cête sorte de mariage, la femme devenoit comme la fille de son mari, & lui succédo- avec ses propres enfans. *Illa in filiæ locum ma-ritus in patris veniebat. Servius ad Ge-g. 1.* Il fut ordonné sous Tibére, qu'il en croit de même de la fem-, qui se marieroit par confarréation.

t C'e- à dire, qu'elle ne pouvoir, non plus que l- autres femmes, s'obliger sans l'autorité de -s tuteurs. Car quelque puissance que le mari *confarreatus*, ou *coemptus*, eût sur sa femme, il ne la pouvoit pas autoriser dans les contrats, ni devenir son tuteur. *Virum uxori mente captæ curatorem dari non oportet. L. Virum. ff de Curatoribus furioso datis.*

fils de Maluginensis. Et pour rendre le Sacerdoce plus vénérable, & les Prêtres plus soigneux du culte divin, Cornelia, qu'on prenoit pour être supérieure des Vestales, en la place de Scantia, fut régalée d'un don de deux-mille grans sesterces *u*; & le même arrest portoit, que l'Impératrice seroit assise parmi ces Dames *x* toutes les fois qu'elle viendroit au Téatre.

On, & pour concilier encore plus de révérence au Sacerdoce, & y atirer plus de gens &c.

On, plus assidus à leurs fonctions.

AN DE ROME 777.

XVII. Sous le Consulat de Cornelius Cethegus, & de Visellius Varro, les Pontifes, &c, à leur éxemple, les autres Prêtres, fesant des vœux pour l'Empereur, recommandérent aussi Néron & Drusus aux Dieux, non pas tant [illegible]ar amour pour ces jeunes Princes, que par fl[illegible]erie, *vice*, dont il est également dangereu[illegible] d'être tout-à-fait éxemt, ou tout-à-fait escla[illegible] *1*, dans un siécle corrompu. Car Tibére, [illegible]ui n'avoit jamais voulu de bien à la Maison de Germanicus, ne pût s'empêcher alors de témoigner du ressentiment de ce qu'on égaloit deux enfans à un Prince de son âge *2*. Aïant donc envoïé querir les Pontifes,

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

» à étendre leur puissance » au delà de ses limites. » Céte vérité est reconnüe de tous les Téologiens, mais il n'y a pas » peu de dificulté à bien » distinguer l'étendüe & » la subordination de ces » deux Puissances. En telle matiére, il ne faut » croire, [illegible]ui les gens du » Palais, qui mesurent » d'ordinaire celle du Roi » par la forme de sa couronne, qui étant ronde » n'a point de fin; ni ceux, » qui, par l'excés d'un zéle indiscret, se rendent » ouvertement partisans » de Rome*. Paroles également dignes d'un Cardinal & d'un Ministre d'Etat, & ausquelles devroient faire atention ceux, qui, pour des intérets particuliers, fomentent la discorde entre ces deux Puissances, en donnant tout à l'une ou à l'autre. * *Section 9. du chap. 2. de la première partie du Testament Polit.*

[illegible]Il est également dangereux de n'être point du tout flateur, & de l'être trop. Car [illegible]ne flater jamais, c'est un caractére de liberté, qui déplaît aux Princes, quelque ave[illegible]n qu'ils aïent, ou qu'ils témoignent avoir, pour la flaterie; & de les flater toujou[illegible]c'est leur donner lieu de soupçonner, qu'on se moque de leur crédulité, & qu'on ne le[illegible]rouve point de discernement.

2 Un vieillard [illegible]ouve mauvais, qu'on lui égale un jeune-homme, à plus forte raison, un Prince, v[illegible]érable par sa vieillesse & par son expérience, doit-il se ressentir de l'injure qu'on l[illegible] fait, de lui égaler des Sujets. La Majesté ne soufre point de compagnon, ni de pa[illegible]ge dans les honneurs, elle ne sauroit laisser monter, qu'elle ne descende. Si un R[illegible]ne veut pas en admétre un autre à l'égalité, comme il se voit tous les jours, commen[illegible]y poura-t-il admétre un Sujet. Nôtre Roi Henri II. écrivit au Sénat de Venise, à q[illegible] Filippe II. avoit fait demander la presséance

NOTES HISTORIQUES.

u Cinq-cens mille écus.

x Pour donner à entendre, que Livia avoit la chasteté d'une Vestale.

il leur demanda, s'ils l'avoient fait, pour obéïr aux priéres, ou aux menaces d'Agrippine; & quoiqu'ils le niassent, il leur fit une petite réprimande; (car ils étoient, pour la pluspart, ses parens, ou les premiers de la Ville.) Au reste, il avertit le Sénat de prendre garde à ne point enorgüeillir les jeunes-gens, qui n'avoient déja que trop de vanité, par des honneurs au dessus de leur âge & de leur mérite 3. Et comme Sejan ne cessoit de lui crier aux oreilles, que Rome étoit partagée en deux factions, comme dans une guerre civile; qu'il y avoit des gens, qui osoient se dire du parti d'Agrippine; & qu'il y en auroit bien-tôt beaucoup d'autres, si l'on n'y donnoit ordre 4; qu'il n'y avoit plus d'autre remède à

Ou, facilement susceptibles de vanité. *Ou, par des honneurs prématurez.*

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

par son Ambassadeur, que les Rois avoient coutume de prendre les armes, pour retenir, ou pour recouvrer un morceau de terre, mais que lui, pour conserver la presséance, il entreprendroit cent guerres, au lieu d'une. *Cabrera chap. 14. du livre 6. de son Histoire.*

3 Tous les estomacs, disoit Filippe II. ne sont pas capables de digérer de grandes fortunes, & une mauvaise viande ne se tourne pas si-tôt en mauvaise nouriture, ni ne fait pas tant de corruption dans le corps, qu'en font les honneurs excessifs dans les jeunes-gens. Chapitre pénultieme d'une Histoire intitulée, *Don Filipe el prudente.* Les mêmes raisons, qui obligent de modérer les honneurs des femmes, obligent de les épargner, & de les faire atendre à ceux, qui n'ont pas encore eu le tems de les mériter. Cabrera dit, que Filippe II. eut de la peine à consentir, qu'Antoine Perez succédât à son pére en la charge de Secretaire-d'Etat, parce qu'il le trouvoit trop jeune. *Chap. 7. du livre 7.* Il dit ailleurs, qu'il donnoit les Evéchez selon l'âge, les meilleurs aux plus vieux, & les autres aux plus jeunes, entretenant ceux-ci de grandes espérances, pour les exciter à faire leur devoir dans leurs Eglises, & pour mieux connoître leurs talens. *Chap. 11. du livre 11.* Si les Médecins ne soufrent pas, qu'on fasse une nouvelle épreuve sur des personnes de considération, il est aisé de concevoir combien il est dangereux d'élever aux principales charges des personnes sans expérience, donnant lieu, par ce moïen, à des aprentis, de faire des coups-d'essai en des ocasions, où les coups de maître & les chef-d'œuvres sont nécessaires. *Chap. 7. de la seconde partie du Testament Politique.*

4 De même que le mauvais air enfermé dans un cofre infecte souvent une maison, d'où la contagion se répand ensuite dans toute une ville, ainsi, les intrigues du Cabinet remplissent souvent la Cour des Princes de partialitez, qui troublent enfin le corps de l'Etat. Je dis donc, qu'il est plus important, qu'il ne semble, non seulement d'étoufer les premiéres étincelles de ces divisions, dès qu'elles commencent à paroître; mais encore de les prévenir par l'éloignement de ceux, qui n'ont autre soin, que de les alumer, sur-tout, si ce sont des femmes: car souvent elles sont plus dangereuses, que les hommes, les atraits atachez à leur sexe étant plus puissans pour troubler les Cabinets, les Cours, & les Etats, que la plus subtile & industrieuse malice de quelque autre esprit que ce puisse être. *Chap. 8. de la 2. partie du Testam. Pol.* Têmoin une Dame de Sauve, sous le regne d'Henri III. la Maréchale d'Ancre, sous la Régence de Marie de Médicis; la Duchesse de Chevreuse, sous le regne de Loüis XIII. Madame de Longueville, & les Duchesses de Chevreuse, de Montbazon, & de Chastillon, sous la minorité de Loüis XIV.

ce mal, qui aloit croissant, que de punir de mort un ou deux des plus dangereux *5*; le malheur tomba sur C. Silius & Titius Sabinus *y*.

XVIII. L'amitié de Germanicus fut la cause de leur perte *1*; mais on commença par Silius, parce qu'aïant commandé une grosse armée, l'espace de sept ans, obtenu l'honneur du trionfe en Alemagne, & terminé la guerre de Sacrovir en Gaule, plus il tomboit de haut, plus sa chûte devoit épouvanter les autres *2*. Plusieurs ont crû, qu'il

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

5 Quand les Princes du sang sont à la tête des factions & des partis, qui se forment dans un Etat, il importe d'autant plus de faire un grand exemple, qu'il semble à la Noblesse, qu'il est permis de tout entreprendre à leur ombre. Le châtiment du Duc de Montmorency, dit M. de Richelieu, ne se pouvoit ométre sans ouvrir la porte à toutes sortes de rebellions, dangereuses en tout tems, & particuliérement en celui, auquel l'héritier présomptif de la Couronne se rendoit Chef de ceux, qui se séparoient de leur devoir. *Dans le premier chap. de son Testam. Polit.* Le Cardinal d'Ossat parlant de la conjuration du Comte d'Auvergne & du Maréchal de Biron, en dit son avis à M. de Villeroy en ces termes: Il nous faut changer nôtre étonnement en sévérité, sans avoir pitié de ceux, qui se sont perdus eux-mêmes, en voulant perdre le Roi & leur patrie. Le Roi en doit laisser faire la justice, sans en faire à moitié, quelques instances, qui lui soient faites au contraire; car il est tantôt tems, qu'après avoir montré tant de miséricorde envers ses ennemis, il fasse enfin voir aussi, qu'il n'est point cruel contre sa personne, contre son Roïaume, & contre ses enfans. *Lettre* 307.

1 Il n'y a rien de plus dangereux à la Cour, que de faire profession publique d'être ami de ceux, que le Prince hait; car les Princes veulent, qu'on entre dans toutes leurs passions; & regardent ceux, qui ne le font pas, comme des gens, qui leur reprochent tacitement leur injustice. Le Maréchal & le Garde des Seaux de Marillac périrent sous le feu Roi, pour s'être atachez trop constamment à la fortune de la Reine, sa mére. M. de la Chastre ne perdit les bonnes graces de la Reine Régente, mére de Loüis XIV. & sa charge de Colonel général des Suisses, que pour avoir continué d'être ami de M. de Beaufort & de Madame de Chevreuse, qu'elle avoit abandonnez. *Mémoires de la Chastre.*

2 Si l'on châtie tous ceux qui manqueront à satisfaire à leur devoir, & à leurs obligations, l'on en châtiera peu, vû qu'il ne s'en trouvera pas beaucoup, qui veüillent de gaïeté de cœur s'exposer à leur perte, quand ils la connoîtront inévitable; & par la mort de peu de gens, on conservera la vie à beaucoup, & l'ordre en toutes choses. Témoin la punition du Maréchal de Marillac & du Duc de Montmorency, laquelle a remis, en un instant, tous les Grans du Roïaume en leur devoir. *Section 4. du chap. 9. de la seconde partie du Testam. Polit.* Au reste, la rigueur, dont le Prince use envers un Grand, fait plus d'éfet que la punition de mille petits. Quand le Prince fait trancher la tête à un Grand, tout le monde tremble, & les Grans & les petits, parce que chacun juge par là, qu'on ne l'épargnera pas, s'il tombe en faute: mais, lorsque le Prince punit les petits, & laisse les Grans, qui ont commis

NOTES HISTORIQUES.

y Voïez les chapitres 68. 69. & 70.

avoit aigri l'esprit du Prince à force de se vanter, d'avoir contenu ses légions dans l'obéïssance, pendant que les autres tomboient dans la révolte; & que l'Empire ne fût pas demeuré à Tibére, si son armée eût eu aussi la volonté de se soulever *3*. Il sembloit à l'Empereur, que ces discours détruisoient sa fortune, *en fesant voir*, qu'elle n'étoit pas sufisante, pour païer un si grand service. Car les bienfaits ne sont agréables, qu'autant qu'on se trouve en état de rendre la pareille; & quand une fois ils surpassent de beaucoup le pouvoir de ceux, qui les ont reçus, on les païe de haine au-lieu de reconnoissance *4*.

REFLEXIONS POLITIQUES. la même faute, ceux-ci en deviennent plus hardis & plus entreprenans, parce qu'on leur donne lieu de croire, que l'on n'ose procéder contre eux; & que l'indulgence du Prince n'est qu'un éfet de sa foiblesse, ou de leur importance. Je conclus donc avec Antoine Perez, que les Rois doivent imiter le tonnerre, qui d'ordinaire ne tombe que sur les montagnes, ou sur les édifices élevez.

3 Le Sujet, qui a sauvé la Couronne à son Prince, ne peut se vanter, que d'avoir fait son devoir, autrement, il perd tout le mérite de ses services, & devient même criminel de leze-majesté, parce qu'il ôte l'honneur à son Maître, qui est lui ôter beaucoup plus qu'il ne lui a donné, ou conservé. Ajoûtez à cela, que ces grans vanteurs de leurs services ont le plus souvent la rebellion dans le cœur, comme ils ont les reproches en la bouche. Guillaume, Prince d'Orange, le Fondateur de la République de Hollande, commença son entreprise par débiter aux Flamans, que la Maison d'Autriche ne regneroit pas en Flandre, si les Comtes de Nassau ne lui eussent gagné la bataille de Guinegate; qu'elle leur étoit redevable de la conquête de la Lombardie & du Roïaume de Naples; du Duché de Gueldre, & de plusieurs victoires; que le Comte Henri, son oncle paternel, avoit mis la Couronne Impériale sur la tête de Charle-quint, en persuadant éficacement aux Electeurs, de le préférer à François I. qu'il descendoit de Rois & d'Empereurs; qu'il n'étoit point Sujet de Filippe II. qu'il possédoit une Principauté souveraine en France; qu'il avoit dépensé plus de cinq-cens mille écus au service de Charle-quint; & que ses biens étoient encore assez grans, pour n'avoir que faire du Roi d'Espagne, son fils. *Cabrera chap. 3. du livre 5. de son Histoire, & Aubery du Maurier dans l'extrait de l'Apologie de Guillaume, Mémoires de Hollande.*

4 Un Prince, disoit Loüis XI. aime plus naturellement ceux, qui lui sont obligez, que ceux à qui il l'est beaucoup: & si, le plus souvent, les grans services sont païez d'une grande ingratitude, c'est parce que ceux, qui les ont rendus, usent arogamment de leur bonne fortune envers leur Maître, croïant, qu'il doit tout endurer d'eux. *Commines chap. dernier du livre 3. de ses Mém.* Il ne faut pas trop charger la reconnoissance, dit Gracian; car celui, qui se verra dans l'impossibilité de prendre sa revanche, rompra la correspondance, & passera de l'amour à la haine. Faute de pouvoir païer, on devient ennemi de son créancier. *Maxime 255. de son Oracle manuel.* Ainsi, ce Courtisan-là avoit bien raison, qui aïant oüi le remerciment, que la Reine Mére fit à feu M. le Prince, pour avoir ramené le Cardinal Mazarin à Paris, dit à ce Prince, qu'il trembloit pour lui de la grandeur de ce service, & craignoit, que le compliment de la Reine ne passât un jour pour un reproche. Ce qui fut une profétie. *Mémoires atribuez à M. le Duc de la Rochefoucault.* Plus celui, qui rend un service extraordinaire, est grand par sa naissance, ou par sa

XIX. Silius avoit pour femme Sofia Galla; que Tibére haïssoit aussi, parce qu'elle étoit aimée d'Agrippine. On les ataqua donc tous deux, & Sabinus fut laissé pour une autre fois. Le Consul Varron les prit à partie, pour faire plaisir à Sejan, aux dépens de sa réputation, sous prétexte de l'inimitié, qui avoit été entre son pére & Silius. Celui-ci demanda du delai, jusqu'à ce que son acusateur eût fini son Consulat *1*; mais Tibére s'y oposa., disant, que si les Magistrats ordinaires avoient droit d'apeller en Justice les particuliers, il ne faloit pas ôter ce droit au Consul, dont les veilles assûroient le repos de l'Empire. Car c'étoit la coutume de Tibére d'autoriser des injustices nouvelles sous des formalitez anciennes *z*. Comme si donc on eût agi contre Silius selon la disposition des loix, ou que Varron eût véritablement fait le devoir de Consul, & défendu l'Etat; le Sénat fut assemblé avec grand empressement, l'acusé gardant le silence, ou, s'il le rompoit, ne dissimulant pas d'où venoit l'opression, qu'on lui fesoit. On l'acusa d'avoir été longtems sans avertir de la révolte de Sacrovir, parce qu'il en étoit complice; & d'avoir abusé de la victoire *remportée sur ce rebelle*, par des rapines & des concussions. Indubitablement, ils étoient convaincus de péculat, lui & sa femme, mais tout rouloit sur le crime de leze-majesté, & Silius prévint sa condannation, qui étoit toute certaine *2*, par une mort volontaire.

Ou, on lui imputoit d'avoir été complice de Sacrovir, pour avoir dissimulé longtems sa révolte; & d'avoir terni sa victoire par son avarice.

XX. Cependant, on ne laissa pas de confisquer ses biens, avec une discussion éxacte de tout ce qui apartenoit au Fisc, non pas pour rendre aux Gaulois l'argent volé, que personne ne redemandoit; mais parce que le Prince

REFLEXIONS POLITIQUES.

fortune, plus il est haï du Prince, dautant que son ressentiment est plus à craindre, si l'on ne le contente pas. C'est pour céte raison, que Filippe II. ne pouvoit aimer le Duc d'Alve, & prenoit plaisir à lui préférer le Prince d'Eboli. Don Juan Antonio de Vera dit une chose singuliére, savoir, qu'Henri VIII. d'Angleterre ne fit mourir Tomas Morus, qu'à l'instigation d'autrui, & à regret, vû les bons services, que ce grand homme lui avoit rendus; & que la reconnoissance fut celle de ses vertus, qu'il abandonna la derniére. *Epitome de la Vie de Charle-quint.*

1 Pour peu qu'on soit coupable, on le paroît toujours beaucoup à des Juges, qui ont un intérêt particulier à la condannation des persones acusées.

2 Un Sujet, qui a son Prince pour partie, a besoin de trouver beaucoup d'équité dans ses Juges, pour n'être pas condanné. La Justice est dangereuse, dit Antoine Perez, où la volonté donne la sentence. Celui-là avoit bien raison, qui disoit, qu'il voudroit les Anges pour juges, s'il avoit bon droit; & les hommes, s'il ne l'avoit pas. *Dans les aforismes de ses Rélations.*

NOTES HISTORIQUES.

z Cela quadre à l'épitéte de *novi juris repertor*, que lui donne Tacite *Ann. 1.*

se lassa d'imiter la libéralité d'Auguste, *qui s'étoit toujours abstenu de toucher aux biens des condannez, quand ils avoient des enfans* a. Et ce fut là la premiére procédure, que Tibére fit contre le bien d'autrui. Sosia fut envoïée en éxil, selon l'avis d'Asinius Gallus, qui vouloit aussi, que l'on confisquât la moitié de ses biens, & qu'on laissât l'autre à ses enfans; mais M. Lepidus ne donna que la quatrieme partie de ces biens aux acusateurs, selon que la loi *b* l'ordonnoit; & laissa tout le reste aux enfans. Je trouve, que ce Lepidus étoit un homme bien sage, & bien intégre, pour ce tems-là *1*; car il adouoissoit souvent les avis cruels des autres, mais avec tant de prudence, qu'il ne déchût jamais, ni de la réputation qu'il avoit, ni des bonnes-graces de Tibére. C'est-pourquoi, je suis fort en doute, s'il faut atribuer au destin, ou à l'influence des astres, l'inclination, que les Princes ont pour les uns, & l'aversion, qu'ils ont pour les autres *2*; ou, si la prudence humaine y a quelque part, en sorte que l'on puisse tenir une route assûrée entre l'obéïssance

Ou, si la prudence humaine est capable de tenir une route assûrée, entre la complaisance servile & la liberte outrée.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Témoignage, qu'il y peut avoir des hommes impénétrables à la flaterie & à l'injustice sous les plus méchans Princes, & qu'il n'y a point de siécle, où la vertu soit si abandonnée, qu'il ne lui reste toujours quelques adorateurs. Un homme prudent sait aler par un chemin, qui ne méne ni au précipice de la liberté, ni à l'abîme de la servitude. Il garde un tempérament, par lequel il rend à César ce qui apartient à César, & à Dieu ce qui est à Dieu. Les Rois, dit Antoine Perez, & ceux même qui semblent prendre le plus de plaisir à écouter ceux, qui leur parlent avec liberté, sont amis de l'adoration; & par conséquent, il faut bien aviser à la maniére, dont on leur parle.

2 Le hazard, ou le je ne sai quoi, a souvent plus de part à la faveur des Princes, que le vrai mérite. Les services, qu'on leur rend, (dit le même Perez, qui en parloit par sa propre expérience) sont comme les billets des loteries; entre mille, il n'en vient quelquefois pas un, qui soit rempli. *Dans ses secondes lêtres.*

NOTES HISTORIQUES.

a C'est le sens, que le docte Mr Ryck donne à ces mots, *sed liberalitas Augusti avulsa*, que tous les traducteurs ont traduits autrement, les uns d'une façon, & les autres d'une autre. *Hic locus*, dit-il, *miré exercuit interpretes. Nonnulli corruptum eum pronunciant: alii explicant, ereptum Silio, quicquid Augusti liberalitate unquam accepisset. Fatentur tamen hi*, (il désigne la Parafrase de Jean Freinshemius) *rem futuram clariorem, si de insigni aliqua Augusti in Silium collata liberalitate constaret, & cùm de ea non constet, se quasi in tenebris micare. Quod nihil aliud, quàm fateri se locum non intelligere. Mihi scopum Auctoris consideranti, non videtur dubium, quin is dicere voluerit, Tiberium in hac Silii condemnatione recessisse primùm ab imitatione abstinentiæ & liberalitatis Augusti, qui non sustinuerat aliquid ex bonis illorum, qui damnati erant, capere, si hi liberos haberent. . . . Existimo igitur Senatusconsulto omnia bona Silii confiscata. . . . Quod cùm nunc primùm fuerit exsecutioni mandatum in casu, quo damnatus liberos relinqueret, exclamat Tacitus: Sed liberalitas Augusti avulsa. In animadvers. ad lib. 4. Annal.*

b La loi *Julia*.

servile, & la liberté outrée *3*. Messalinus Cotta, égal en naissance à Lepidus, mais de mœurs bien diférentes, demanda, qu'il fût ordonné par le Sénat, que les Magistrats envoïez dans les Provinces seroient punis pour les crimes de leurs femmes, comme s'ils les avoient commis eux-mêmes, quand même ils seroient innocens *c*.

XXI. On parla aprés de Calpurnius Piso, homme de haute naissance, & de haut courage; car ce fut lui que j'ai dit, qui cria dans le Sénat, qu'il aloit sortir de Rome, pour se soustraire à l'insolence des délateurs; & qui sans se soucier de l'Impératrice, osa apeller en Justice Urgulania, & la poursuivre jusque dans le palais du Prince. Liberté, que Tibére soufrit alors avec beaucoup de complaisance, mais dont il conservoit le souvenir *1*, son esprit *vindicatif* le fesant refléchir souvent aux ofenses, quoique les premiers boüillons de sa colére fussent refroidis. Q. Granius acusa Pison d'avoir médit secretement du Prince; d'avoir du poison dans sa maison; & d'entrer au Sénat avec un poignard *sous sa robe*. Ce dernier chef fut suprimé, comme trop énorme pour être crû *2*;

Ou, sans craindre le ressentiment de l'Imp.

Ou, son esprit *vindicatif* rumnant souvent aux ofenses

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

3 Il me semble, dit le *Pagliari* sur ce passage, que comme il périssoit quantité de gens entre la Scille & la Caribde, avant que l'on connût la nature de ces deux écüeils; au lieu qu'on y passe aujourdui sans danger, sous la guide d'un bon Pilote: il arive de même à plusieurs, de donner dans l'écüeil de la disgrace, faute de connoître l'humeur & le foible du Prince: mais quand une fois on a connu son caractére d'esprit, il est facile, si l'on a de la prudence & de la probité, d'éviter le précipice, sans le flater, & sans abandonner la Cour. *Observ.* 471.

1 Plus un Prince vindicatif se retient & se tempére, plus il s'embrase. Ainsi, le ressentiment de Tibére contre Pison devoir être d'autant plus grand, qu'il l'avoit caché & retenu longtems. Antoine Perez dit dans un endroit de ses Rélations, que les Rois ont leurs passions, comme tous les autres hommes, mais qu'ils les répriment en public, non pas par modération, ni par volonté de pardonner à ceux, qui leur font quelque ofense; mais par intérest, c'est-à-dire, pour ne pas perdre l'adoration des peuples, qui dépend de l'estime.

2 Il est quelquefois avantageux à un criminel, d'avoir des acusateurs outrez; car à force de le charger, ils font douter de la vérité des choses, qui lui sont imputées. L'éxagération sert à démentir la calomnie. Le procés de Don Rodrigo Calderon, Ministre de Filippe III. Roi d'Espagne, dura deux ans & demi, parce que ses ennemis s'ostinoient à vouloir prouver, qu'il avoit fait empoisonner la Reine Marguerite, & qu'il se mêloit de magie; de quoi il ne pût jamais être convaincu: au-lieu que s'ils se fussent contentez de l'acuser du meurtre d'Augustin d'Avila & de François Ibarra, pour lequel il fut condanné à mort, ils l'eussent fait périr en deux mois. Antoine Perez dit fort à-propos, que si la passion s'acordoit avec la prudence, (*ce qui n'arive presque jamais*) il n'y auroit personne, qui pût résister à sa violence.

NOTES HISTORIQUES.

c Cela est en usage à Venise.

mais pendant qu'on travailloit à son procés pour tous les autres crimes, dont on le chargeoit en grand nombre, il mourut fort à propos, avant que d'être condanné. On raporta aussi l'afaire de Cassius Severus, homme de néant, & de vie infame, mais bon Orateur, qui à force de se faire des ennemis s'étoit fait releguer en Créte, par un arrest donné avec serment *d*. Et comme, dans cet éxil, il continuoit sa premiere vie, & que les nouveaux ennemis qu'il se suscitoit, réveilloient les anciens, il fut dépoüillé de ses biens, & confiné pour le reste de ses jours, avec interdiction du feu & de l'eau dans l'isle de Sérife, où il n'y a que des caillous.

XXII. Environ le même tems, le Préteur Plautius Silvanus précipita sa femme Apronia, pour des raisons qu'on ne sait pas, & mené devant l'Empereur par L. Apronius, son beaupére, il répondit tout troublé, que cela étoit arivé pendant qu'il dormoit, comme s'il eût été vrai, que sa femme se fût tuée volontairement. Tibére, sans perdre de tems, va chez Silvanus, & visite sa chambre, où se voïoient les traces d'une personne traînée par force. Il en fait son raport au Sénat, qui donna des juges au criminel; mais Urgulania, son aïeule, lui aïant envoïé un poignard, on crût que c'étoit par le conseil du Prince, à-cause de l'amitié, que l'Impératrice portoit à céte Dame. Enfin, le coupable se fit ouvrir les veines, faute d'avoir le courage de se plonger le poignard dans le sein. Tout aussi-tôt, Numantine, sa premiére femme, acusée de lui avoir troublé l'esprit par sortilége & par poison, fut déclarée innocente.

Ou, aprés avoir pris le poignard en main sans pouvoir se résoudre à s'en donner un coup.

XXIII. Céte année délivra enfin les Romains de la longue guerre, qu'ils avoient eüe contre Tacfarinas. Car les Généraux précédens l'avoient laissé, aprés avoir fait quelque exploit, qui leur sembloit sufire pour obtenir les ornemens du trionfe *1*. On voïoit déja dans la Ville trois statües couronnées de laurier, & cependant, Tacfarinas ravageoit encore l'Afrique, secouru des Maures, qui indignez de voir le jeune

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il y a bien des gens, qui font un éfort en leur jeunesse, pour paroître vaillans, & pour s'aquérir une réputation, à l'ombre de laquelle ils puissent passer leur vie sans infamie. Ces gens-là n'ont pas plutôt obtenu leurs fins, que les éfets de leur vaillance disparoissent, parce que l'artifice est la source de leur courage, & non point leur inclination naturelle. *Chap. 9. de la 2. partie du Testament Politique, section 4.*

NOTES HISTORIQUES.

d C'est-à-dire, aprés que chaque Sénateur ent apellé les Dieux à témoin, qu'il jugeroit selon les loix, & sans autre intérest, que celui de la République: Serment qui ne se fesoit, que pour des afaires de la derniére importance.

Ptolemée, fils de Juba, abandonner le soin de son Etat à des afranchis *2*, avoient préferé la révolte & la guerre à la honte d'obéïr à des valets. Le Roi des Garamantes gardoit son butin, & étoit le compagnon de ses voleries; non pas qu'il marchât avec une armée, mais parce qu'il envoïoit quelques troupes legéres, dont on parloit avec exagération, à-cause du grand éloignement *3*. Tous les misérables & les scélérats acouroient même de divers endroits de la Province, d'autant plus volontiers, qu'aprés l'expédition de Blesus, l'Empereur avoit rapellé la neuvieme légion, comme s'il ne fût plus resté d'ennemis *4* dans l'Afrique,

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

2 Un Prince, qui donne le manîment des afaires de son Etat à des gens-de-néant, s'expose de gaïeté de cœur au mépris, &, par conséquent, à la désobéïssance de ses Sujets. On m'objectera sans doute Loüis XI. qui n'emploïoit le plus souvent que des hommes de basse naissance, & qui néanmoins bien loin d'être méprisé de ses peuples, en fut craint & respecté à tel point, qu'on a dit de lui, qu'il avoit mis nos Rois hors de page. Mais je répons, qu'il importe peu de quelles gens se serve un Roi, qui sait gouverner comme lui, & qui a toujours l'œil à sa boussole, & la main au timon; car alors les Ministres, qui servent, n'étant que de simples instrumens, qu'il meut à sa fantaisie, il faut qu'ils charient droit, comme parle Commines. Il est donc indiférent aux Sujets, que les Ministres soient de bas estoc, pourvû qu'ils ne soient point oprimez; qui est tout ce qu'ils peuvent desirer. Mais quand le Prince n'a pas l'intelligence nécessaire, pour conduire lui-même son Etat, ou qu'il n'est pas d'humeur à vouloir en prendre la peine, ainsi qu'il arive souvent; il est besoin, qu'il apelle au Ministére des personnes non seulement d'expérience & de probité reconnuë, mais encore de bonne Maison, pour donner plus de réputation & d'autorité au Gouvernement. Et c'est en quoi manqua Charles VIII. qui n'avoit ni l'entendement, ni la prudence de son pére. L'entreprise du voïage d'Italie, dit Commines, sembloit à tous les gens sages & expérimentez tres-dangereuse, & il n'y eut que lui seul, qui la trouvât bonne, & un apellé Etienne de Vers, homme de petite lignée, qui n'avoit jamais vû ni entendu nulle chose au fait de la guerre, & étoit Senéchal de Beaucaire & Président des Comptes à Paris, aprés avoir servi audit Roi de Valet-de-chambre en son enfance. Celui-ci y atira le Général Briçonnet, homme de finances, qui depuis fut Cardinal. Et eux deux furent cause de ladite entreprise, dont peu de gens les loüoient, & plusieurs les blâmoient. Car outre que toutes les choses nécessaires leur manquoient, le Roi étoit tres-jeune, foible personne, plein de son vouloir, peu acompagné de gens sages, ni de bons Chefs, & n'avoit nul argent comptant.... Ainsi, il faut conclure, que ce voïage fut conduit de Dieu; car le sens des conducteurs, que j'ai dit, n'y servit de guére. *Dans l'Avant-propos du livre 7. de ses Mémoires.*

3 Toutes les nouvelles, qui viennent de loin, & particuliérement celles de la guerre, sont exagérées, soit par le peuple, qui les reçoit; soit par les broüillons, qui les débitent.

4 Les services, que les parens du Premier Ministre rendent dans les Provinces éloignées, sont toujours representez au Prince bien plus grans & plus considérables, qu'ils ne sont en éfet. Sejan fesoit entendre à Tibére, que l'Afrique étoit entiérement pacifiée, parce qu'il y aloit de l'honneur & de l'intérest de son oncle Blesus,

sans que Publius Dolabella, qui en étoit céte année-là Proconsul, osât la retenir *s*, les commandemens du Prince lui fesant plus de peur, que tous les hazards de la guerre.

XXIV. Tacfarinas séme donc un bruit, que les Romains ocupez aprés d'autres nations, qui déchiroient l'Empire *t*, se retiroient peu à peu de l'Afrique; & qu'on pouvoit facilement les en chasser tout-à-fait, si tous ceux, qui préféroient la liberté à la servitude, vouloient faire un dernier éfort. *Et par cet artifice* aïant grossi son armée, il va métre le siége devant Tubuscum. Mais Dolabella, avec ce qui lui restoit de soldats, le fit lever d'abord, tant par la terreur du nom Romain, que parce que les Numides ne savent pas soutenir le choc de nôtre Infanterie. Il fortifia les lieux, qui en avoient besoin, & fit couper la tête aux principaux des Musulans, qui tramoient une révolte générale. Et comme l'expérience de plusieurs expéditions faites contre Tacfarinas avoit apris, qu'il ne faloit pas ataquer avec une grosse armée, ni par un seul endroit, un ennemi, qui n'arêtoit point en place, il divisa ses forces en quatre corps, dont il donna la conduite aux Chefs des légions, & aux Tribuns, ainsi que celle des coureurs & des picoreurs aux plus considérables des Maures, que le Roi Ptolemée avoit amenez à son secours. Et pour lui, il se trouvoit par-tout à donner les ordres nécessaires.

XXV. Peu aprés, étant averti, que les Numides s'étoient alé camper autour d'un château demi-ruiné, nommé Ausea, où ils avoient autrefois mis le feu, lequel leur

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

s Un Général d'armée, qui succéde immédiatement à un proche parent du Premier Ministre, est toujours exposé à la jalousie & aux mauvais ofices de ce Ministre. Quoique la guerre fût plus alumée que jamais en Afrique, Sejan afoiblissoit Dolabella, qui avoit succédé à Blesus, pour ôter à ce Gouverneur les moïens de la terminer, & par conséquent la gloire de paroître plus grand Capitaine, que son prédécesseur. Voilà comme l'intérest public est souvent la victime de l'intérest particulier.

t L'un des plus ordinaires moïens qu'emploïe le Chef d'une révolte, qui a pris les armes contre un Prince, dont la puissance est redoutable, est de faire croire autant qu'il peut, que ce Prince a de grans ennemis sur les bras; que ses afaires vont en décadence; qu'il y a beaucoup de mécontens à sa Cour, qui n'atendent qu'une ocasion pour se déclarer; que ses peuples sont dans la consternation; qu'il compte pour perdüe la Province soulevée, parce qu'il a d'autres afaires, qui pressent davantage, &c. Les petits Princes usent pareillement de céte rétorique, lorsqu'ils ont la guerre contre les grans. C'est ainsi que le Duc de Savoie Charles Emanüel I. pour se maintenir dans la possession du Marquisat de Saluces, qu'il avoit usurpé en 1588. se vantoit d'avoir rélegué les François par delà les Monts, & que si Henri IV. lui vouloit faire la guerre, il lui donneroit de l'exercice pour quarante ans, & feroit venir en Italie le Roi d'Espagne en personne avec toutes les forces espagnoles. *Létres du Cardinal d'Ossat* 173. 227. 235. & 239.

sembloit être un lieu de sûreté, à-cause des vastes forests, qui l'environnoient, il fait partit en diligence, & sans bagage, la Cavalerie & l'Infanterie, qui, sans savoir où on les menoit, arivérent le lendemain au point du jour, & trouvérent les Barbares, qui dormoient encore au son de nos trompétes, & des cris éfroïables des nôtres; avec leurs chevaux atachez, ou errans çà & là par les paturages *1*. Nôtre Infanterie marchoit serrée, & nôtre Cavalerie en ordonnance de bataille; les ennemis, au contraire, comme gens, qui ne s'atendoient à rien moins, étoient sans armes, sans ordre, sans conseil, & se laissoient prendre, emmener & égorger, comme des moutons. Nos soldats irritez par le souvenir de leurs travaux *2*, & des ruses, avec lesquelles ces barbares avoient tant de fois éludé le combat, assouvissoient leur vangence dans le sang. On crioit par les rangs, qu'il faloit avoir Tacfarinas, qui aprés tant de combats étoit bien connu de tous nos gens; & que la guerre ne finiroit jamais qu'avec sa vie *3*. Mais quand il vit ses gardes tuez, son fils déja prisonnier, & les Romains, qui le serroient de tous côtez, se lançant au milieu des traits, il évita la captivité par sa mort *4*, qui nous coûta encore assez cher. Et telle fut la fin de céte guerre.

XXVI. Tibére refusa les ornemens du trionfe à Dolabella, pour complaire à Sejan, qui craignoit que la gloire de son oncle Blesus ne fut éfacée *1*. Mais cela ne fit qu'aug-

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 A la guerre, il n'y a rien de plus dangereux que les surprises, où l'on perd en un moment, & quelquefois sans ressource, tout ce que l'on a aquis par une longue guerre.

2 Les vainqueurs prennent toujours grand plaisir à éxercer leur vangence sur les ennemis, qu'ils ont eu beaucoup de peine à vaincre, comme pour se dédommager du sang, des travaux, & des veilles, que la victoire leur a coûté.

3 Lorsque les rebelles ont un Chef de valeur & d'expérience, quelque avantage qu'on remporte sur eux, il n'y a rien de fait, tandis que ce Chef est en liberté, parce qu'il est toujours en état de renouveller la guerre avec le secours de tous les mécontens. C'est-pourquoi le Cardinal de Granvelle aprenant, que le Duc d'Alve avoit fait arêter les principaux des Gueux de Flandre, demanda, si le Taciturne étoit pris, (il apelloit ainsi le Prince d'Orange) & le Courier répondant que non, il dit, que le Duc n'avoit donc rien pris. *Strada livre 6. de sa premiere Décade.*

4 Il y a des hommes, dont la mémoire seroit digne d'une gloire immortelle, s'ils avoient fait pour la défense d'une bonne cause, ce qu'ils ont fait, pour en soutenir une mauvaise.

1 Voilà un bel échantillon des injustices, que font les Princes, qui se laissent gouverner à leurs favoris; & les favoris, qui rencontrent des Princes assez lâches pour épouser leurs passions. Voilà ce qui décourage les braves-gens, & fait également haïr & mépriser les Princes. Ciceron dit, que celui, qui a l'avantage de terminer une guerre, doit être censé l'unique à qui le public est obligé de toute l'entreprise, quoique d'autres y aïent eu quelque part dans les commencemens. *Qui reliquias hujus belli oppresserit, eum totius confectorem fore. Lib. 10. epist.* Cela montre

menter celle de Dolabella, qui retournoit avec l'aplaudissement d'avoir achevé la guerre d'Afrique *2* avec moins de forces, *que n'avoit Blesus*; & qui, outre la mort du Chef des rebelles, nous amenoit d'illustres prisonniers. Il avoit même à sa suite des Ambassadeurs, que les Garamantes, de qui Rome en avoit rarement vû, envoïoient au Sénat, pour excuser leur faute, la mort de Tacfarinas leur aïant donné l'épouvante. Et comme Ptolemée avoit fait connoître son afection durant céte guerre, le Sénat renouvellant l'ancienne coutume, lui envoïa par un Sénateur *3* le sceptre d'ivoire & la robe trionfale, (presens, que la République fesoit autrefois *aux Rois ses alliez*) & l'honora des tittes de Roi, d'Allié, & d'Ami *4*.

XXVII. Dans le même esté, le hazard étoufa les semences d'une guerre servile, qui s'aloit former en Italie. Car Titus Curtisius, autrefois soldat des Gardes, aprés avoir tenu des assemblées clandestines à Brindes, & dans les lieux circonvoisins, fesoit aficher publi-

RE'FLEXIONS POLITIQUES. bien la grandeur de l'injustice, que Tibére & son Ministre fesoient à Dolabella. Les Etats, dit M. de Richelieu, ne sont jamais en plus mauvais état, que lorsque les inclinations, que le Prince a pour quelques particuliers, prévalent aux services de ceux, qui sont plus utiles au public. En tel cas, ni l'estime du Souverain, ni l'amour qu'on lui porte, ni l'espérance de sa récompense, n'excitent plus à la vertu; au contraire, on demeure dans une indiférence du bien & du mal; & l'envie, la jalousie, ou le dépit, font que chacun néglige son devoir, parce qu'il n'y a personne, qui estime, qu'en le fesant il lui en revienne davantage..... Lorsque le cœur des Princes est prévenu de passion, il est presque inutile de bien faire, parce que les artifices de ceux, qui sont maîtres de leur esprit, noircissent les plus pures actions, & font souvent passer les services les plus signalez pour des ofenses. *Chap. 7. de la seconde partie du Testament Politique.*

2 Plus l'ingratitude ou l'injustice du Prince est grande, plus la gloire du Sujet, qui lui a rendu des services importans, est éclatante; car de la manière dont le peuple est fait, on parle bien plus longtems des services, qui restent à récompenser, que de ceux, qui sont récompensez, dautant qu'on ne pense plus à une déte païée. Outre que la récompense reçüe paroissant quelquefois plus grande que le service rendu, la comparaison, que l'on fait de l'un avec l'autre, cause la diminution de l'estime.

3 Les Princes jugent de l'estime, que l'on fait de leur amitié, par la qualité & l'importance des Ambassadeurs qu'on leur envoïe. Il est à remarquer en passant, que les grans Princes n'envoïent jamais qu'un Ambassadeur à ceux, qui leur sont inférieurs; au-lieu que ceux-ci leur en envoïent souvent plusieurs, comme fait ici le Roi des Garamantes.

4 Les grans Princes s'aquitent toujours à bon marché des obligations, qu'ils ont aux petits. Un titre d'honneur, une létre plus civile qu'à l'ordinaire, ou l'envoi de quelque homme illustre, tient lieu de toute récompense à ceux-ci. Autrefois, la République de Venise n'achetoit l'amitié des Ducs d'Italie qu'avec la concession du titre de Nobles-Vénitiens, & de Fils de Saint Marc. Filiation, qui lui a servi à aquerir de beaux Etats.

quement des placards, par lesquels il invitoit à la liberté les esclaves de ces quartiers-là, gens nouris dans les bois, & par conséquent féroces ; lorsque tout à propos, & comme par une grace des Dieux, trois galéres, qui servoient au transport des marchandises, abordérent en céte contrée. Le Questeur Curtius Lupus, à qui la Province de Calés a étoit échüe pour département, selon l'ancien usage, se rencontrant aussi sur les lieux, dissipa céte conjuration naissante, par le moïen des soldats, qu'il tira de ces galéres. Et le Tribun Staïus, que l'Empereur envoïa en diligence avec bonne escorte, amena jusque dans Rome le Chef & les principaux entreméteurs de céte folle entreprise, qui fesoit déja trembler la Ville, à-cause de la multitude des esclaves, qui croissoit à l'infini, au-lieu que le nombre des personnes libres diminuoit tous les jours.

Ou, amena le Chef & les principaux de céte cabale jusque dans Rome, qui trembloit déja, à-cause &c.

XXVIII. Sous les mêmes Consuls, on vit un éxemple de cruauté inoüie, un pére acusé par son fils, tous deux apellez Vibius Serenus. Le pére parut devant le Sénat avec un visage hideux, un habit tout sale, & une chaîne aux mains, comme un homme qu'on n'avoit ramené de son éxil, que pour être condanné de nouveau ; le fils, au contraire, avec un visage gai, & des ajustemens galans, dénonciateur & témoin tout ensemble, disoit, que son pére avoit conspiré contre le Prince, & envoïé des gens dans les Gaules, pour y alumer la guerre. Il ajoûtoit, que Cecilius Cornutus, Prétorien, avoit fourni l'argent, & que fâché de s'être engagé dans céte afaire, où sa perte lui sembloit inévitable, il s'étoit hâté de mourir. Mais l'acusé, se tournant vers son fils, & secoüant ses chaînes, sans montrer aucune crainte, apella les Dieux à sa vangence, & les pria de perméttre, qu'il retournât à son éxil, pour être éloigné d'une ville, où il se fesoit de telles procédures ; & de punir quelque jour un si méchant fils. Il protesta aussi, que Cornutus étoit innocent, & avoit pris l'épouvante sur de faux bruits ; & qu'il seroit aisé de savoir la vérité, si on lui nommoit les autres complices, n'étant pas croïable, que s'il eût eu la pensée de tuer le Prince, & de broüiller l'Etat, il eût eu assez d'un compagnon.

Ou, qu'avec un seul compagnon il eût pû former le dessein de tuer le Prince, & de broüiller l'Etat.

XXIX. Alors, le fils nomma Cneïus Lentulus & Seïus Tubero, au grand étonnement de Tibére, de voir acuser de conspiration contre la République les principaux de la Ville, & ses amis intimes, Lentulus, d'un âge décrepit ; & Tuberon, d'une santé ruinée. Mais ils

NOTES HISTORIQUES.

a Au Roïaume de Naples.

furent

furent aussi-tôt déchargez *r*. Les esclaves du pére furent ensuite apliquez à la question ; mais leur déposition aïant tourné à la confusion du fils, ce misérable, troublé de l'horreur de son crime, &, outre cela, éfraïé de la voix publique, qui le condannoit aux peines des parricides, s'enfuit à Raveme, d'où étant ramené, il fut contraint de poursuivre son acusation, Tibére ne cachant point la haine qu'il portoit de longue-main au pére. Car aprés la condannation de Libon *f*, Serenus lui avoit

Re'flexions Politiques.

r Quoiqu'en matiére de conspiration contre le Prince, il faille toujours user d'une extreme sévérité envers ceux qui en sont acusez, il faut néanmoins proceder, avec beaucoup de circonspection, contre les personnes, qui ont été toute leur vie bien afectionnées au Prince, & dans les actions desquelles il ne s'est jamais trouvé d'infidélité, n'étant pas vraisemblable, que des personnes de telle importance aïent pû devenir tout-à-coup infidéles, particuliérement, si leur fortune est atachée à celle du Prince. Ourte que l'on ne doit pas faire grand état de la déposition ni du témoignage d'un homme, qui a été assez inhumain pour acuser son propre pére du crime de leze-majesté. Le Cardinal d'Ossat parlant de l'emprisonnement ordonné par l'Evêque de Toul contre deux Prêtres, dont l'un acusoit l'autre de lui avoir proposé de tuer Henri IV. blâme céte procédure, qui, dit-il, tend à ce que desormais nul à qui l'on aura parlé de tuer le Roi, ose le reveler, ni s'en déclarer à personne, de peur d'être emprisonné & puni, faute de pouvoir prouver ce qu'un autre lui aura dit seul à seul : au-lieu qu'en chose de telle conséquence il doit être permis à chacun de déférer autrui, non seulement sans rien craindre, mais encore avec espérance de grande récompense ; sauf toutefois à ne croire pas legérement sur le simple dire d'un autre, sans bons indices & preuves. *Lètre 310.* Mais cet avis est trop favorable aux acusateurs, & ouvriroit la porte à de grans abus. Car si toutes sortes de gens avoient la liberté d'acuser, sans pouvoir être punis, quand leur acusation seroit sans preuves, les méchans, dont le nombre est infini, se serviroient d'autant plus volontiers de céte commodité pour perdre les innocens, les riches, & les Grans, qu'ils ne courroient aucun risque ; & que de toutes les acusations qu'ils intenteroient de gaïeté de cœur, il seroit impossible, qu'il n'y en eût toujours quelques-unes, qui, quoique fausses, parussent véritables, & leur valussent une bonne récompense. Et ce n'est point lever la dificulté ni le scrupule, que de dire, *sauf toutefois à ne condanner personne sans bons indices & preuves :* car les acusations du crime de leze-majesté sont de telle nature, que toutes fausses qu'elles sont, elles ne laissent pas de faire une forte impression dans l'esprit des Princes, qui, selon Tacite, sont naturellemenr soupçonneux & craintifs ; [*pronus ad formidinem, ut sunt ingenia Regum.* Hist. 4.] & de leur rendre suspects à jamais ceux même, qui ont pour eux un atachement inviolable. De sorte que les gens de bien sont toujours de façon, ou d'autre, la victime des scélérats. Car s'ils ne perdent pas la vie, ils perdent au moins l'estime & la bienveillance du Prince, qui croit encore leur faire grace, pendant qu'il leur fait injustice.

NOTES HISTORIQUES.

f C'est qu'il avoit été un des principaux instrumens de la perte de Libon.

reproché par des létres 2, qu'un si grand service étoit demeuré sans récompense 3. Il y avoit même ajoûté je ne sai quoi de trop hardi pour les oreilles d'un Prince 4 superbe, & pointilleux à l'excés. Tibére en parla huit ans aprés, l'acusant d'avoir fait encore d'autres fautes depuis ce tems-là, quoique ses esclaves n'eussent rien avoüé à la question; ce qu'il disoit n'être qu'un pur éfet de leur opiniâtreté.

Ou, sujet à s'ofenser des moindres choses.

Ou, & l'acusa d'avoir fait encore de tems en tems plusieurs fautes, disant, que si ses esclaves n'avoient rien avoüé à la question, ce n'avoit été que par opiniâtreté.

XXX. Ensuite, les avis aïant conclu à punir de mort 1 Serenus, il s'y oposa, pour

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

2 Les écrits, qui s'adressent aux Grans, & aux Princes, ne peuvent être trop revûs. Quand on leur écrit, il faut faire comme ceux, qui vont à leur audience, lesquels s'examinent depuis les piez jusqu'à la tête devant leur miroir, pour voir s'ils sont en ajustement décent & modeste.

3 Il n'est peutêtre jamais arivé, qu'un Sujet ait obtenu la récompense des services, qu'il a rendus à son Prince, par avoir pris la hardiesse de les lui reprocher; mais il y a mille exemples de ceux qui ont perdu leur fortune, & même la vie, pour s'être servis d'un moïen si odieux. Le Comte de Morata, de la Maison de Luna, aïant fait de semblables reproches à Filippe III. Roi d'Espagne, n'en remporta que le déplaisir d'être prisonnier jusqu'à la mort de ce Prince.

4 Si les paroles blessent les oreilles délicates des Princes, les létres, qu'on leur écrit sans respect, doivent les ofenser encore davantage; car outre que tout ce qui s'écrit est prémédité, & par conséquent, est moins excusable, que des paroles, qui échapent par inadvertence, ou par emportement, un Prince, qui reçoit de son Sujet des létres insolentes, ou peu respectueuses, a lieu de croire, que le Sujet ne craint pas son ressentiment, ou n'a pas la volonté de se repentir, puisqu'il ne s'est pas soucié de lui laisser entre les mains la preuve de sa contumace & de sa témérité. Ces sortes de létres servent tôt ou tard à l'instruction du procés de ceux, qui les ont écrites. Commines dit, que Loüis XI. en acheta deux d'un Secretaire d'Angleterre soixante marcs d'argent, pour s'en servir en tems & lieu contre le seigneur d'Urfé, Grand-Ecuier de France, qui les avoit écrites au Roi & au Grand-Chambellan d'Angleterre, tandis qu'il étoit au service du Duc de Bretagne. Fabio Mirto, Archevêque de Nazaret, (qui dans le siécle passé fut trois fois Nonce en France) disoit, qu'il ne se trouvoit point dans toute l'Ecriture-sainte, que Jesus-Christ eût écrit plus d'une fois; qu'encore ne l'avoit-il fait que sur la poussiére, afin que le vent emportât l'écriture. Ce qui montre combien il faut prendre de précautions pour écrire. *Pagliari Observation 383.* Loüis XI. loüa & estima le Grand-Chambellan d'Angleterre plus que tous les autres grans oficiers de céte Couronne, pour avoir répondu, qu'il ne vouloit point, qu'il fût dit, que le Grand-Chambellan d'Angleterre eût été pensionaire du Roi de France, ni que ses quitances fussent trouvées dans sa Chambre des Comptes. *Commines chap. 2. du livre 6.* Au reste, si les Princes haïssent presque toujours ceux, à qui ils sont tres-obligez, jugez, combien ils doivent haïr ceux, qui leur font des reproches d'être ingrats.

1 Quand un Prince met entre les mains de la Justice un Grand, de qui l'on sait qu'il desire la perte, il n'y a guére de Juges, qui n'opinent à la mort, pour lui complaire. Il y en a dans Mariana un bel exemple en la personne de Don Bernardo de

éviter la haine 2. Et comme Gallus Asinius opinoit à le confiner dans les isles de Giare, ou de Donuze, il rejeta encore cet avis, disant, que ces isles manquoient d'eau, & qu'il faloit acorder l'usage des choses nécessaires pour vivre à celui, à qui l'on donnoit la vie. Ainsi, Serenus fut renvoïé en l'isle d'Amorgos. Et sur ce que Cornutus étoit mort volontairement, il fut proposé de ne plus donner de récompense aux acusateurs, quand les acusez se seroient fait mourir avant que d'être jugez. Et les voix aloient à cet avis, lorsque Tibére prenant la parole pour les acusateurs plus ouvertement qu'à son ordinaire, dit avec violence, que *si cela passoit*, les loix seroient inutiles, & la République en danger de périr; qu'il valoit mieux abolir les loix, que d'ôter le salaire à ceux, qui en étoient les gardiens. Voilà comme les délateurs, gens venus au monde pour perdre le Genre-humain, & que l'on n'a jamais punis avec assez de rigueur, étoient invitez & encouragez par des récompenses 3.

XXXI. Parmi tant de sujets continuels d'afliction il se mêla une petite joie : c'est

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

Cabrera, qui bien qu'il fût innocent, au témoignage de tout le monde, & qu'il eût rendu de tres-importans services à Don Pedro IV. Roi d'Aragon, dont il avoit été le Gouverneur, ne laissa pas d'être condanné & exécuté à mort, sans avoir jamais pû être convaincu d'autre chose, que d'avoir toujours dit son avis avec franchise & liberté. *Chap. 7. du livre 17. de l'Histoire d'Espagne.*

2 Lorsqu'un Grand est condanné à la mort, sans preuves sufisantes de ce dont il est acusé par le Prince, ainsi que le fut Serenus; il est de la prudence du Prince de changer la peine de mort en une autre, pour décliner la haine & la médisance, à laquelle il s'exposeroit par une injustice manifeste. C'est pour céte raison, que François I. se garda bien de faire éxécuter l'arrest de mort, que le Chancelier Poyet & les autres Commissaires avoient rendu contre l'Amiral Chabot, qui véritablement n'étoit coupable, que d'avoir trop bonne opinion de son innocence, & de la conscience des Juges.

3 Un Prince, qui prête l'oreille aux délateurs, cherche à devenir le boureau de ses Sujets. Mais si les délateurs sont regardez comme autant de fleaux du Genre-humain, de quel œil le peuple peut-il regarder le Prince, qui non content d'écouter ceux qui se presentent, propose des récompenses à tous ceux, qui voudront éxercer un métier si détestable? Je trouve dans la Vie de Charle-quint une action, qui mérite une loüange éternelle. Ce Prince aïant excepté de l'amnistie générale acordée aux villes de Castille, qui s'étoient soulevées contre lui, un certain nombre de personnes, dont il vouloit faire un éxemple, un délateur lui vint donner avis du lieu, où se tenoit caché un Cavalier de Tolède, qui étoit de ce nombre, espérant que cet avis lui vaudroit une grande récompense. Il écouta cet homme, mais il ne tint compte d'envoïer prendre le Cavalier : de sorte que l'espion s'imaginant, que c'étoit par oubli, retourna vers l'Empereur, pour le faire souvenir du premier avertissement, ce qui ne lui réüssit pas comme il pensoit. Car ce Prince digne de sa fortune le païa de céte réponse : Vous feriez mieux d'avertir ce gentilhomme, que je suis ici, que de m'aprendre où il est. *Dans l'Epitome de Don Juan Antonio de Vera.*

que C. Cominius, Chevalier Romain, convaincu d'avoir fait une satire contre le Prince, obtint sa grace *1* par les priéres de son frére, qui étoit sénateur. Sur quoi il paroissoit d'autant plus étrange, que Tibére, connoissant si bien ce qui étoit loüable, & la gloire, qui acompagnoit la clémence *2*, aimât mieux se porter à la cruauté. Car il ne péchoit point par ignorance ; & les Princes n'ont pas de peine à découvrir, si on les loüe de bonne foi, ou par afectation. Ajoûtez à cela, que Tibére, naturellement si resserré, & si lent à parler, s'exprimoit avec plus de facilité toutes les fois, qu'il fesoit des graces *3*. Mais un jour, qu'on n'avoit condanné qu'au bannissement de l'Italie Publius Suilius, autrefois Questeur de Germanicus, convaincu d'avoir pris de l'argent pour une afaire qu'il avoit à juger, il opina à le releguer dans une isle *4*, avec tant d'opiniâtreté, qu'il protesta avec serment, qu'il y aloit de l'intérest public. Rigueur, qui fût blâmée alors *5*, mais qui

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Princes, dit tres-bien Antoine Perez, imitent & éxercent le pouvoir de la Création toutes les fois qu'ils tirent les hommes du fumier & de la poussiére ; & celui de la Rédemption, & de la Résurrection, quand ils pardonnent. Il en est d'eux, comme des reliques & des images miraculeuses, qui deviennent plus célébres, & atirent plus de vénération par les bequilles qu'un boiteux y a laissées en remerciment de sa guérison, que par tous les dons & les ofrandes qu'y portent en foule ceux, qui sont en parfaite santé. *Dans ses aforismes.*

2 Quand les Princes veulent consulter leur conscience, ils savent mieux que ceux même, qui les loüent, s'ils méritent les loüanges, qu'on leur donne.

3 Lorsque le Prince acorde des graces, il ne manque jamais de les assaisonner de belles paroles, parce qu'en ces ocasions les paroles sont autant de plaisir, que la grace même, aux personnes, qui la reçoivent. Au contraire, quand le Prince fait quelque action de rigueur, il épargne les paroles, pour ne point donner de prise aux interprétations sinistres de ceux qu'il désoblige.

4 Le Prince a d'autant plus d'intérest de punir sévérement les Juges vénaux & mercenaires, qu'il n'y a rien dont les peuples se plaignent davantage, que de la mauvaise justice ; ni rien qui importe plus au Prince, que d'avoir la réputation d'être juste, & de vanger sans miséricorde les opressions que font à ses Sujets ceux, qui remplissent les grandes charges. Le Prince est un pasteur ; le peuple est un troupeau ; les Grans sont les loups, qui le veulent manger ; mais les Magistrats & les Juges sont les chiens, qui le doivent garder.

5 Les Princes, & les Ministres d'Etat, ne doivent point se soucier des jugemens sinistres, qu'on fait de ce qu'ils sont assûrez qu'ils ont fait avec raison. Ils doivent savoir, dit M. le Cardinal de Richelieu, que tout ce qu'on fait pour le public, n'est souvent reconnu d'aucun particulier, & qu'il n'en faut espérer d'autre récompense en terre, que celle de la renommée, qui est le païement des grandes ames. *Sect. 3, du chapitre 8. de la premiere partie de son Testament Politique.* Quel honneur étoit-ce à Guillaume du Vair de se voir rendre en 1617. les Seaux, qu'on lui avoit ôtez en 1616. pour n'avoir jamais voulu seller des létres de Duc & Pair pour le Maréchal d'Ancre, ni une abolition pour un de ses gentilshommes ?

tourna depuis à sa loüange ; car Suilius étant retourné à Rome, il y fit sentir les éfets de sa vénalité sous le regne de Claudius, dont il posséda longtems la faveur, sans en faire jamais un bon usage. La même peine fut ordonnée contre le sénateur Catus Firmius, pour avoir acusé faussement sa sœur du crime de leze-majesté. Catus, comme j'ai dit, avoit trompé Libon par de fausses aparences d'amitié, & puis avoit révélé ses desseins. Tibére se souvenant de ce service, mais prenant un prétexte plus honnête, demanda, qu'il fût déchargé du bannissement, & consentit à le chasser du Sénat.

XXXII. J'avoüe, que la plusрart des choses, que je viens de raporter, & que je raporterai encore, sembleront peutêtre trop petites & trop minces pour être racontées *g*; mais il ne faut pas que personne s'avise de comparer mes Annales avec le travail de ceux, qui ont écrit l'histoire de l'ancienne République. Car ces Auteurs avoient un vaste champ au dedans & au dehors, des guerres fameuses, des siéges de villes, des Rois vaincus & amenez prisonniers ; les querelles des Tribuns contre les Consuls, les loix Agraires *h* & frumentaires, & les diférends continuels des Plébéïens avec les Nobles. Mon travail, au contraire, est ingrat, & n'a rien qui lui fasse honneur ; toujours la paix, ou du moins tres-peu de guerre ; que tristesse dans la ville ; un Prince, qui ne se soucie point d'étendre les limites de l'Empire. Toutefois, il ne sera pas inutile de faire atention à ces choses, qui, toutes petites qu'elles paroissent d'abord, ne laissent pas de produire souvent de grans événemens *1*.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Souvent d'une ocasion legére naissent des choses de la derniére importance. Ainsi, un Historien ne doit pas négliger les petites choses, lorsqu'elles peuvent servir à mieux aprofondir les grandes. Et céte exactitude est tout-à-fait nécessaire dans les Vies des Princes, qu'il faut connoître par les ongles, comme les lions. *Don Juan Antonio de Vera* remarque dans celle de Charlequint, qu'étant enfant il escrimoit contre les figures armées des tapisseries ; qu'il rangeoit en bataille ses menins & ses pages ; qu'il combatoit & fesoit des prisonniers ; & qu'aprés être demeuré vainqueur il se fesoit porter en trionfe sur leurs mains entrelacées, qui lui servoient de siége : qu'un jour un de ses menins refusant d'être Capitaine du parti des Turcs, le jeune Prince, qui vouloit toujours être le Capitaine des Chretiens, lui donna son chapeau, son cordon, & ses plumes, pour l'obliger d'être à la tête des Turcs. Petites choses, ajoûte-t-il, qui étoient autant d'indices mistérieux de sa destinée. Cela me fait souvenir de l'Infant d'Espagne Don

NOTES HISTORIQUES.

g L'Auteur de l'*Instruction pour l'Histoire* dit, que Tacite s'atache trop aux grandes choses, pour ne se point abaisser aux petites, qu'il ne faut pas négliger. Cependant, Tacite fait & déclare ici tout le contraire.

h Loix, dont Machiavel dit, qu'on ne parloit jamais à Rome, que tout n'alât sens-dessus-dessous. *Chap. 37. du livre 1. de ses Discours.*

XXXIII. Quoi qu'il en soit, toutes les nations & les villes sont gouvernées, ou par le peuple, ou par les Nobles, ou par un seul. La forme d'un gouvernement composé de ces trois *k* seroit excellente; mais supose qu'elle fût possible, elle ne pouroit pas durer long-tems *t*. Comme donc, lorsque le peuple étoit plus fort que le Sénat, ou le Sénat plus puissant que le peuple, il faloit connoître la na-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

Carlos, le dernier des enfans de Filippe III. lequel donna un souflet à la menine, qui lui vint annoncer, qu'il seroit Archevêque de Tolede; & s'en ala pleurant suplier le Roi son pére, de ne le point faire Archevêque, parce qu'il vouloit aler à la guerre. *Lêtre du 12. Janvier 1619. écrite à Loüis XIII. dans le premier tome des Memoires du Cardinal de Richelieu.* Je trouve dans ceux de la Reine Marguerite une particularité de son enfance, qui sert de preuve à ma tese. » N'aïant que quatre ou » cinq ans, dit-elle, le Roi mon pére, qui me tenoit sur ses genoux, pour me fai- » re causer, me dit de choisir celui que je voulois pour mon serviteur, de M. le » Prince de Joinville, qui, depuis, fut cet infortuné Duc de Guise; ou du Mar- » quis de Beaupreau, fils du Prince de la Roche-sur-Yon, tous deux joüans au- » prés de mon pére. Je lui dis, que je voulois le Marquis. Pourquoi, dit-il, il » n'est pas si beau que l'autre? parce qu'il est plus sage, répondis-je, & que l'autre » ne peut durer en patience, & veut toûjours être le maître. Augure certain de ce » que nous avons vû depuis.

t Un Gouvernement, qui auroit ce qu'il y a de meilleur dans la Monarchie, l'Aristocratie & la Démocratie, seroit parfait; mais, selon Tacite, céte perfection est impossible, non pas dans la téorie, mais dans la pratique. La République de Platon, & l'Utopie de Tomas Morus, sont des Etats parfaits, mais qui n'ont jamais été que dans leur imagination. On peut bien, ce me semble, établir un Gouvernement, qui tienne un peu de la Monarchie, de l'Aristocratie, & de la Démocratie; mais tôt ou tard l'une des trois viendra toujours à excéder, parce qu'il y aura des vices, des dissensions, des jalousies, & des oppressions, tant qu'il y aura des hommes. Il est donc impossible, que ce Gouvernement soit de longue durée, ni même, qu'il soit tranquille jusqu'à ce qu'il ait pris une des trois formes, à l'exclusion des autres. Et que l'on ne m'objecte point l'éxemple de la République de Venise, que quelques Ecrivains disent avoir un mélange de Monarchie en la personne de son Doge, qui est à vie; & un de Démocratie dans son Chancelier, qui n'est point du corps des Nobles, & qui, selon le Cardinal Gaspar Contarin, est comme le Doge du peuple. Car le Doge n'aïant que la presséance & les habits par dessus les autres Nobles, & le Chancelier n'aïant point de voix delibérative dans les Conseils, où il n'est que comme les Grêfiers en chef dans nos Parlemens; on ne peut pas dire, que l'autorité de l'un & de l'autre fasse aucun contrepoids de Monarchie, ni de Démocratie, dans l'Aristocratie Vénitienne.

NOTES HISTORIQUES.

k Le latin porte : *Cunctas nationes & urbes populus, aut primores, aut singuli regunt : delecta ex his & constituta Resp. forma, &c.* Ces mots, *constituta ex his*, ne peuvent se raporter qu'à *populus, primores, & singuli*; & par conséquent le charmant d'Ablancourt du burlesque Richechelet n'a point entendu ce passage, non plus que trois mille autres : *De former une nouvelle sorte de gouvernement*, dit-il, *il n'est pas aisé*. Car quoiqu'il soit vrai, qu'il n'est pas aisé de former un

ture de la Commune 2, & les moïens par où elle pouvoit devenir traitable ; & que ceux, qui avoient étudié à fond l'eſprit & les mœurs du Sénat & des Grans, paſſoient pour les ſages & pour les habiles du tems : maintenant que l'Etat a changé de face, & que toute la puiſſance eſt entre les mains d'un ſeul, il importe de raconter ces particularitez, parce que peu de gens ſont capables de diſcerner eux-mêmes le bon d'avec le mauvais, & l'utile d'avec le nuiſible ; & que beaucoup s'inſtruiſent par ce qui eſt arivé aux autres 3. Au reſte,

2 En liſant les Hiſtoires de Léonard d'Arezze & de Poggio, dit Machiavel, j'ai trouvé, que véritablement ils ont tres-bien décrit les guerres, que les Florentins ont eües contre les Princes étrangers ; mais que, pour les diſcordes civiles, & les inimitiez domeſtiques, & les éfets, qu'elles ont produits, ils en ont omis entiérement une partie, & traité l'autre ſi ſuccintement, que la lecture n'en peut aporter ni plaiſir, ni profit. S'ils en ont uſé ainſi, parce que ces actions ne leur ont pas paru dignes d'être tranſmiſes à la poſtérité ; ou parce qu'ils craignoient d'ofenſer les deſcendans de ceux, dont ce récit auroit pû ternir la réputation ; ces raiſons ſont, à mon avis, tout-à-fait indignes de deux ſi grans hommes. Car s'il y a rien, qui ſoit inſtructif, ou délectable dans l'Hiſtoire, c'eſt ce qui s'y raconte avec toutes ſes particularitez : s'il y a quelque lecture utile à des citoïens, qui gouvernent une République, c'eſt aſſûrément celle, où ils aprennent les cauſes des diviſions & des inimitiez civiles ; ce qui leur aprend à profiter de la folie d'autrui, en ſe tenant unis..... Mais ſi Léonard & Poggi ſe ſont abſtenus de ces narrations, pour ne pas bleſſer la mémoire de ceux, dont ils avoient à parler, c'eſt une marque évidente, qu'ils n'ont guére connu l'ambition des hommes, ni le deſir qu'ils ont de perpétuer le nom de leurs ancêtres, & le leur. Il faut, qu'ils ne ſe ſoient pas ſouvenus, que pluſieurs ſe ſont piquez de ſe rendre célebres par des faits dignes de blâme, faute d'avoir eu ocaſion de le devenir par des actions dignes de loüange ; ou qu'ils n'aïent pas conſidéré, que les choſes, qui ont en ſoi de la grandeur, comme ſont les afaires d'Etat, aportent, ce ſemble, toujours plus d'honneur, que de blâme à ceux, qui les manient, quelle qu'en ſoit l'iſſüe. *Dans la Préface de ſon Hiſtoire de Florence.*

3 La ſcience de la Cour, dit Antoine Perez, eſt comme la Chirurgie, qui ne s'aprend point par la téorie, mais par la pratique, à force de voir les bleſſûres d'autrui. *Dans ſes aforiſmes.* Il dit dans un autre endroit, que les grans ouvriers tirent plus d'inſtruction d'une faute faite par un homme excellent en leur profeſſion, que de leurs propres coups d'eſſai, ni de leurs chef-d'œuvres ; ainſi que les bons pilotes ſe perfectionnent en l'art de naviger aux dépens de quelque autre, qui a donné malheureuſement dans un écüeil.

NOTES HISTORIQUES.

gouvernement, qui ne ſoit ni populaire, ni Ariſtocratique, ni Monarchique ; ce n'eſt pas néanmoins ce que dit ici Tacite, qui venant de citer les trois formes de gouvernement établies par tout le monde, fait, à ſon ordinaire, une réflexion politique ; ſavoir, que pour faire un gouvernement parfait, il faudroit le former de tout ce qu'il y a de plus excellent dans les trois, qui partagent l'Univers ; mais, qu'il eſt auſſi dificile de donner l'eſtre à un tel gouvernement, qu'il eſt facile de s'en faire une idée ; & que quand même ce gouvernement s'établiroit en éfet, il ne pouvoit jamais être de longue durée.

le récit de ces sortes de choses est peu divertissant : car au-lieu que la description des païs étrangers, les divers événemens des batailles, les exploits & la fin glorieuse des grans Capitaines, atachent & remplissent l'esprit des lecteurs, nous n'avons à les entretenir, que d'Edits & de commandemens cruels ; que d'acusations *l* sans fin ; que d'innocens oprimez ; que de faux amis ; que de jugemens, qui ont toujours la même issüe ; enfin, que de choses, qui à force d'être semblables sont ennuïeuses & lassantes. D'ailleurs, les anciens Ecrivains ont peu d'envieux & de censeurs, personne ne s'intéressant aujourdui dans ce qu'ils disent en faveur des Cartaginois, ou des Romains ; mais il reste encore des descendans de la plusparr de ceux, qui ont été notez d'infamie, ou supliciez, sous le regne de Tibére *m* : Et quand même ces familles seroient éteintes, vous trouvez toujours des gens, qui à-cause de la ressemblance de leurs mœurs s'imaginent qu'on leur reproche leurs vices sous le nom d'autrui 4. Outre que la gloire & la vertu vous font autant d'ennemis, que vous avez de têmoins, dont la conduite est diférente de la vôtre. Mais retournons à nôtre sujet.

Ou, ne se souciant aujourdui de leur partialité pour les Cartaginois, ou pour les Romains.

Ou, qui s'imaginent, qu'on a dessein de leur reprocher leurs vices sous le nom de ceux, à qui ils ressemblent de mœurs

Ou, Outre que vous avez pour ennemis ceux, dont vôtre gloire & vôtre vertu font remarquer de trop prés les defauts.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

4 Nous interprétons comme dit contre nous ce que nous entendons dire contre ceux, à qui nous ressemblons fort. Filippe II. ne vouloit point qu'on apellât Don Pedro, Roi de Castille, *Pierre le Cruel*, mais *Pierre le Juste*, parce qu'il savoit qu'on le comparoit à ce Roi, & qu'on l'y compareroit encore davantage aprés sa mort. Henri III. étant en Pologne entendit tres-bien ce que le Nonce Vincent Laure, qui depuis fut le Cardinal de Mondovi, vouloit dire, lorsqu'en parlant d'Henri II. son pére, il raconta, qu'une Dame, qu'il aimoit passionnément, lui avoit dit, que le plus grand defaut qu'on lui trouvoit, étoit d'être un peu moqueur. Car le Roi de Pologne, qui quelques jours auparavant avoit fait la grimace à un seigneur de mérite, en présence du Nonce, se souvenant de céte indécence, prit la parole, & dit à ce Prélat, *Monsieur, je vous entens, & vous remercie du bon avertissement. Pagliari Observation* 469. où, sans nommer Henri III. il dit avoir apris céte particularité de la propre bouche du Cardinal de Mondovi. Il est naturel aux hommes, dit le Traducteur de Téophraste, de ne point convenir de la beauté, ou de la délicatesse d'un trait de Morale, qui les peint, qui les désigne, &

NOTES HISTORIQUES.

l Le Commentateur Espagnol de Commines dit au contraire, que Tacite a été fort heureux de rencontrer dans le regne de ce Prince une matiére, qui convenoit si bien au caractére satirique de son esprit. *Note* T *du chapitre* 108.

m Quelqu'un disant au Cardinal du Perron que l'on écrivoit la vie d'Henri IV. C'est folie, dit-il, d'écrire la vie d'un Prince, de qui la memoire est toute fraiche. Cela sera bon à faire d'ici à trente ans. Car il faut dire tant de choses, qu'en les disant au vrai, comme elles se sont passées, il est besoin d'ofenser plusieurs personnes qui vivent. *Perroniana.*

AN DE ROME 778.

XXXIV. Sous le Consulat de Cornelius Cossus & d'Asinius Agrippa, Cremutius Cordus fut acusé d'un crime tout nouveau, & dont personne n'avoit jamais été recherché *1*. C'étoit d'avoir loüé Marcus Brutus, & apellé Caïus Cassius le dernier des Romains, dans les Annales, qu'il venoit de métre au jour *2*. Il étoit ataqué par Satrius Secundus & Pinarius Natta, tous deux apartenans à Sejan. Chose bien dangereuse pour lui. C'est-pourquoi, renonçant à toute espérance de vie, aprés s'être adressé à Tibére, qui l'avoit oüi avec un visage impitoïable, il parla au Sénat en ces termes. » On me fait un crime de mes » paroles *3*, Messieurs, parce que mes actions » sont innocentes; encore ces paroles ne sont-» elles ni contre le Prince, ni contre sa mé-» re, qui sont les seules personnes comprises » dans la loi de leze-majesté *a*. On dit, que » j'ai loüé Brutus & Cassius, mais quel mal y » trouve-t-on, puisque de tous ceux, qui ont » écrit ce qu'ils ont fait, nul n'en a jamais » parlé qu'avec honneur? Tite-Live, si célé-» bre pour son éloquence, & pour sa bonne foi, » a donné tant de loüanges à Cnée Pompée,

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

où ils se reconnoissent eux-mêmes; ils se tirent d'embaras en le condannant. *Dans sa Préface.*

1 La plus évidente marque de la tirannie d'un Prince, est quand il soufre, que des choses, qui ont toujours été permises, comme indiférentes, soient converties en crimes de leze-majesté.

2 Comme un homme, qui écrit pour son siécle, n'écrit pas pour la postérité, parce qu'il ne cherche qu'à plaire à son siécle; aussi un homme, qui écrit pour la postérité, ne rencontre jamais le goût de son siécle, d'autant qu'il ne se soucie que de plaire à la postérité. Il résulte de là, qu'un Historien fidéle ne doit donner ses écrits qu'aprés sa mort, pour éviter la persécution des personnes, qui ont intérest que la vérité soit suprimée. Si un autre que d'Aubigné, qu'Henri IV. honoroit de son afection & de son estime, eût osé dire comme lui, que le Chancelier de l'Hospital (si je ne me trompe) avoit été le dernier des François, tres-assûrément les courtisans n'auroient pas manqué d'empoisonner céte parole, & de la métamorfoser en crime.

3 A la Cour, les paroles de liberté sont bien d'aussi grans crimes que les actions. De tout tems on y a vû des courtisans, & même des Favoris, disgraciez pour des paroles, & l'on a souvent remarqué, que les Princes y étoient plus sensibles qu'aux actions, & qu'ils en conservoient plus longtems le souvenir. Antoine Perez a bien raison de dire, qu'il n'y a rien de plus dangereux que l'oreille du Prince.

NOTES HISTORIQVES.

a Céte loi de Majesté, dont Tacite parle si souvent, est cele, que les Juifs aleguoient à Pilate, pour l'obliger de condanner à mort Jesus-Christ, à qui il avoit dessein de sauver la vie, disant qu'il ne trouvoit rien en lui, qui méritât la mort. *Nos*, répondoient-ils, *legem habemus, & secundum legem debet mori.... Omnis, qui se Regem facit, contradicit Cæsari..... Non habemus Regem, nisi Cæsarem. Joan. 6. i. e.* Nous avons une loi, selon laquelle il doit mourir; car tout homme, qui se dit ou se fait Roi, est l'ennemi de l'Empereur; & nous n'avons point d'autre Roi que Cesar.

» qu'Auguste l'en apelloit le Pompeïen, sans
» que cela alrérât leur amitié. Bien loin d'a-
» peller Scipion, Afranius, ce même Cassius,
» & ce même Brutus, voleurs & parricides,
» qui sont les noms qu'on leur donne main-
» tenanr, il les nomme souvent comme de
» grans persones 4. Les écrits d'Asinius Pol-
» lio en font une mention tres-honorable, &
» Messala Corvinus se glorifioit d'avoir eu Cas-
» sius pour Général 5. Cependant, ils ont aquis
» tous deux de grans biens, & reçu de grans
» honneurs 6. Le Dictateur Cesar ne répon-
» dit au livre de Cicéron, qui élevoit Caton
» jusqu'au ciel, que par un autre écrit 7, com-
» me s'il eût parlé devanr les Juges. Les lé-
» tres d'Antoine & les harangues de Brutus
» sont pleines de calomnies & de rraits pi-
» quans contre Auguste, & les vers de Biba-
» culus & de Catulle, de railleries sanglantes
» contre les Cesars; & pourtanr le divin Ju-
» les, & le divin Auguste même, n'en firent
» aucun semblant 8, soit par modération, ou

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

4 Les jugemens des hommes changent selon les tems, ausquels ils se rencontrent, & selon les intérets qu'ils ont à ménager avec ceux, qui ont la puissance en main. Quand on vit dans un Gouvernement de République, l'on est pour les loix; mais quand on a à vivre sous un Prince absolu, l'on est pour les Rois. Quelques flateurs voulant rendre odieux à Auguste, Caron, qui étoit grand partisan de la liberté publique, ce Prince répondit, que celui-là étoit homme de bien, qui défendoir la forme de gouvernement établie dans sa patrie.

5 Les soldats se glorifient d'avoir servi sous un fameux Général, comme les gens de létres d'avoir étudié sous de bons maîtres.

6 Il est de la grandeur & de la réputation des Princes de répandre leurs bienfaits sur les grans hommes, quoiqu'ils aïent été, ou qu'ils soient encore d'un parti contraire au leur. Rien ne tourne plus à leur gloire, que d'honorer le mérite jusque dans leurs propres ennemis: outre que tôt ou tard le profit leur en retourne.

7 Cesar, dont la puissance égaloit le savoir, répondoit par écrit à ceux, qui l'ataquoient par écrit, sans vouloir se servir des moïens qu'il avoit de se vanger: aujourdui, si vous ataquez quelque Auteur moine, qui ait une once de crédit à la Cour, ou auprés des Magistrats, il veut obtenir des létres de cachet, ou des arrests, pour vous faire envoïer en éxil, comme si c'étoit une querelle d'Etat, ou de Religion. *Quasi illud res publica esset.* Et voilà comme de tres-méchans livres deviennent inviolables, ou parce que l'Auteur est d'un Ordre puissant, ou parce que son livre, plus galant que son habit, plaît aux Dames.

8 Les grans Princes doivent regarder les médisans comme ces chiens coüards, qui ne mordent que les habits. Le Sénat de Rome voulant faire perquisition des auteurs de quelques satires faites contre Tibére, Nous n'avons pas, dit-il, le loisir de nous amuser à ces bagatelles; si vous ouvrez une fois céte porte, vous n'entendrez plus parler d'autre chose. Sous ce prétexte, chacun s'adressera à vous, pour se vanger de ses ennemis. Suétone *in Tiberio.* Gregorio Leti fait une réflexion assez judicieuse sur la supression des livres, où il est parlé des Princes & de leurs Ministres. Quoiqu'il y ait, dit-il, des siécles & des siécles, que regne dans le monde la politique, qui défend de parler & d'écrire des Princes, j'ose dire qu'il n'y a pas de maxime plus mauvaise, plus trompeuse, ni qui porte un plus notable préjudice à leur gloire. Tous

» par prudence. Car c'est » étoufer la médisance, que » de la mépriser; & c'est a- » voüer qu'elle a raison, que » de s'en fâcher. Je ne par- » le point des Grecs, dont la liberté non seu- » lemenr, mais encore la licence, n'a jamais » été punie; si quelqu'un s'est vangé, ce n'a » été que par des paroles. Au reste, il a tou- » jours été permis de parler de ceux, que la » mort a dérobez à la haine & à la faveur, » sans que la calomnie y ait rien trouvé à » mordre. Fais-je des harangues au peuple » pour lui faire prendre les armes en faveur » de Cassius & de Brutus, comme s'ils étoient » encore à donner la bataille de Philippes? » Si depuis soixante-dix » ans qu'ils sont morts, » ils vivent encore par » leurs images, que le » Vainqueur même n'a » pas voulu suprimer 9, » pourquoi les Histo- » riens ont-ils tort de » conserver aussi leur

On, Car la médisance tombe d'elle-même, si vous la méprisez; & passe pour une conviction, si vous vous en fâchez.

On, Comme, depuis soixante-dix ans qu'ils sont morts, ils sont connus par leurs images, que le Vainqueur même n'a pas abolies, nous pouvons bien, *sans crime*, les faire vivre aussi par nos écrits

Il y a prés de soixante & dix-ans; dit d'Ablancourt, qu'ils sont morts, sans que le Vainqueur ait aboli leurs images, ni les Ecrivains leur mémoire.

RE'FLEXIONS POLITIQUES. les hommes, & particuliérement ceux de l'Europe, comme plus rafinez & plus versez dans les sciences, que les autres peuples, ont aujourdui une si méchante opinion de la conduite des Princes, qu'ils ne croïent rien de tout ce que l'on dit ou que l'on écrit à leur loüange; & céte impression s'est si bien enracinée dans le cœur & dans l'esprit des peuples, que si S. Paul vivoit parmi nous, & qu'il s'avisât de parler ou d'écrire de la sainteté véritable & réelle de quelque Prince, il ne trouveroit pas un seul homme, qui voulût l'en croire. Et pourquoi cela? en voici la raison. Aujourdui, non seulemenr le monde civilisé, mais le menu-peuple, sait & connoît par expérience, qu'il est défendu d'écrire la vérité, quant aux actions des Princes, & que ceux, qui le font, en sont punis: Ainsi, les peuples, persuadez de la rigueur de ces défenses, ne peuvent pas manquer de s'imaginer, que toures les loüanges, que les Historiens donnent aux Princes, sonr des flateries, parce que, disent-ils, la crainte des peines ordonnées par les Princes ôte la liberté d'écrire autrement. Au-lieu que s'il étoit permis de mêler les drogues, & de faire infuser deux onces de venin avec rrois-cens livres de sucre, c'est-à-dire, de publier parmi beaucoup de perfections quelques defauts, qui sont publics, chacun ajoûteroit foi à tout le reste, & croiroit le Prince doüé de toures les vertus, donr le loüeroit un Historien, qui remarqueroit en lui quelque vice ordinaire. *Livre 1. de la premiere partie de son Cérémonial.* Le Commenrareur Espagnol de Commines est du même sentiment. Les loüanges, qui se donnent aux Princes, dit-il, ne passent jamais pour sincéres & véritables, lorsqu'elles n'ont aucun mélange de blâme. Ainsi, Commines a rempli le devoir d'un bon Historien, en racontant les vices de Loüis XI. aussi-bien que ses vertus. *Létre h du chapitre 136.*

9 Il est de l'intérest d'un Vainqueur, de conserver les images & les statües de ceux qu'il a vaincus; car outre qu'elles sonr aurant de témoignages de sa modération, elles servent à perpéruer son trionfe. Ce sont comme des armes d'enquête pour la postérité, qui venant à demander les noms de ceux, donr elle voit les images, aptend en même tems celui du Prince, ou du Capitaine, qui les a vaincus.

» mémoire ? La postérité rend à chacun la » gloire qui lui est düe, &, si l'on me fait mou- » rir, je suis assûré, que l'on ne parlera jamais » de Cassius & de Brutus, que l'on ne se sou- » vienne aussi de moi *10*. Là-dessus, il sortit du Sénat, & se fit mourir, en s'abstenant de manger.

XXXV. Le Sénat ordonna, que ses livres seroient brûlez *1* par les Ediles, mais ils furent cachez, & parurent enfin *aprés la mort de Tibére*. Témoignage de la folie de ceux, qui croïent pouvoir, par une précaution présente, dérober à la postérité la connoissance des choses, qu'ils veulent qu'elle ignore. Car, au contraire, les Ecrivains deviennent plus célébres par la punition *2*; & les Rois étrangers, & tous les autres, qui les ont fait périr, n'ont fait qu'augmenter leur gloire, & que se déshonorer eux-mêmes.

XXXVI. Au reste, céte année fut si occupée en acusations, que dans les jours mêmes des Féries latines *o*, Calpurnius Salvianus ala

10 La curiosité des hommes est telle, qu'ils ont plus d'envie de connoître un homme, qui a été persécuté de son Prince, que d'aprendre quels ont été ceux, qui ont possédé sa faveur. Il y a beaucoup d'hommes, dont on ne parleroit plus, si l'Histoire, qui tient regître de toutes les actions des Princes, ne conservoit pas la mémoire des injustices, que ceux-ci leur ont faites.

1 Brûler les livres, c'est alumer la curiosité de les lire, au-lieu que de les laisser courir, c'est en dégoûter ceux qui les lisent, & ôter la démangeaison de les lire à ceux, qui ne les ont pas lûs. La sentence rendüe par le Prevôt de Paris contre feu l'Abbé Furetiére en *1686*. fit courir toute la Ville à ses factums, & la supression des deux premiers, en qualité de libelles diffamatoires, en fit naître en *1687*. un troisieme, que ceux, qu'il apelle *Jettonniers*, voudroient sans doute avoir racheté de tous leurs jettons. Le Duc de Lerme, Premier Ministre d'Espagne, aïant fait saisir tous les exemplaires d'un petit livre, intitulé, *De la Razon de Estado de Fray Juan de Santa Maria Franciscano descalço*, fut cause, qu'il s'en fit incontinent deux autres éditions hors de la Castille, lesquelles le répandirent par toute l'Europe. Le petit traité de la Monnoie du Pére Mariana eut aussi le même sort. *Chap. 184. du Commines Espagnol, à la fin de la derniére note.*

2 Il est facile aux Grans de proscrire ceux qui osent écrire contre eux, mais quelque puissans & redoutables qu'ils soient, il n'est pas en leur pouvoir d'abolir les écrits, comme d'ôter la vie aux Ecrivains. Ce que Paterculе dit à Marc-Antoine s'adresse directement à eux. Tu n'as rien fait, lui dit-il, non, dis-je, tu n'as rien fait, en païant le meurtrier, qui a coupé la tête & fermé la bouche à ce divin Consul, qui avoit si longtems défendu le salut public, & la vie des particuliers. Tu as ravi à Cicéron une vie pleine de chagrins, une vieillesse infirme, & des jours, qui eussent été plus malheureux sous ton empire, que sa mort ne l'a été sous ton triumvirat. Mais pour la gloire de ses actions & de ses plaidoïez, tu la lui as si peu ôtée,

NOTES HISTORIQUES.

o Elles duroient trois jours. Tarquin le Superbe en institua le premier en mémoire de l'aliance faite entre les Romains & les Latins. Le second fut dédié par le peuple, aprés qu'il eut chassé les Rois, & qu'il se fut mis en liberté. Le troisiéme fut ajouté par le Senat pour conserver la mé-

acuser Sextus Marius *p* au tribunal de Drusus, qui prenoit les auspices de sa charge de Gouverneur de Rome *q*. Action, que l'Empereur blâma *r* si hautement, que Salvianus en fut exilé. Les Cizicéniens acusez publiquement d'avoir négligé le culte d'Auguste, & commis des violences contre quelques citoïens Romains *r*, perdirent la liberté, qu'ils avoient obtenüe, pour s'être défendus, autant par leur propre valeur, que par le secours de Lucullus, contre le Roi Mitridate, qui les assié-

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

Antoine, que tu l'as même augmentée. Cicéron vit encore, & il vivra dans la mémoire de tous les siécles ; toute la postérité admirera les discours, qu'il a faits contre toi, & détestera ce que tu as fait contre lui. Enfin, le Genre-humain périra, plutôt que le nom de ce grand personage. *Hist. 2. ch. 66.*

t Il est non seulement de la prudence, mais aussi de l'humanité du Prince, de ne point permétre, que les jours consacrez à des cérémonies publiques, soit de réjoüissance, ou de Religion, soient troublez par des procédures de Justice contre les criminels. Comme il n'y a rien que le peuple aime tant que ses plaisirs, rien n'est plus capable de l'irriter & de le soulever contre le Prince, que ces sortes de rigueurs, qui, quelque juste qu'en puisse être la cause, passent toujours pour des violences, & pour des cruautez, quand elles se font en un tems, auquel on pense à toute autre chose. C'est pour cela, que les Prêtres & les Docteurs de la Loi s'étant assemblez chez le Grand-Prêtre Caïfe, pour délibérer, comment il feroient, pour se saisir de la personne de Jesus-Christ, qu'ils vouloient faire mourir, disoient: Ne l'arêtons point durant la fête de Pasque, de peur qu'il n'arive quelque sédition parmi le peuple. Le Comte de Santa Coloma, Viceroi de Catalogne, rendant compte au Roi d'Espagne d'une assemblée tenüe à Barcelone le jour de Carême-prenant, dans laquelle un Gentilhomme avoit été d'avis, que ce jour-là les Oficiers de la ville ne missent point de flambeaux à leurs fenêtres, & que tous les bals fussent défendus; à quoi un Marchand avoit ajoûté, que les Conseillers du Conseil de Cent eussent à s'habiller de deüil : Il sera bon, dit-il, de faire un châtiment exemplaire de ces gens-là, quand la rumeur sera passée, pour leur aprendre à ne plus ouvrir de tels avis, qui ne tendent qu'à émouvoir les peuples à sédition. *Lêtre du 22. Fevrier 1640.* qui fut l'année de la révolte de la Catalogne & du Portugal. *Tome 4. des Mémoires du Ministére du Cardinal de Richelieu.*

NOTES HISTORIQUES.

moire de sa réconciliation avec le peuple, qui s'étoit retiré au Mont-sacré, fâché de voir tous les biens & toutes les charges entre les mains des Nobles. Dion & Plutarque disent, que le peuple ajoûta un quatrieme jour aux Féries latines, en réjoüissance d'avoir obtenu, aprés une longue contestation avec le Sénat, que l'un des Consuls seroit toujours de maison plebeïenne. Ce qui ariva sous la cinquieme Dictature de Camillus.

p Tacite ne dit point de quoi, mais *Ann. 6.* il dit, qu'on l'acusa d'avoir abusé de sa fille. *Voile chap. 10.*

q Comme les Consuls étoient obligez de présider au sacrifice, & à toutes les cérémonies de Religion, qui se faisoient durant les Féries latines, on creoit un Lieutenant Consulaire, pour gouverner la Ville durant ces quatre jours. *Ob ferias latinas*, dit Tacite Ann. 6. *præficitur, qui consulare munus usurpet.* Ce Gouverneur par commission ne s'apelloit pas simplement *Præfectus urbis*, mais, *Præfectus urbis* [illegible]*iariis*, ou, *Latinarum.*

r Dion dit, qu'Auguste leur aïant ôté la liberté, pour avoir fait mourir à coups de fouet des citoïens Romains, la leur rendit cinq ou six ans aprés. Ainsi, c'étoit un crime aux Cizicéniens, de négliger le culte d'un Prince, de qui ils avoient reçu un si grand bienfait

geoit Mais Fonteïus Capito, auparavant Proconsul en Asie, fut absous des crimes, que Vibius Serenus lui avoit faussement imposez, sans punir pourtant celui-ci, que la haine publique rendoit plus fort. Car plus un délateur fesoit d'acusations, plus sa personne étoit inviolable, & sacrée; au contraire, ceux, qui n'étoient pas dangereux en ce métier, étoient abandonnez à la Justice, comme inutiles.

XXXVII. Environ le même tems, l'Espagne Ultérieure aïant fait demander par ses Envoïez, la permission de bâtir un temple à Tibére & à sa mére, comme avoit fait l'Asie; Tibére, qui naturellement méprisoit les honneurs, prit céte ocasion pour répondre à ceux, qui semoient par-tout qu'il s'étoit laissé emporter à l'ambition *1*. » Je sai, dit-il, que » pour ne m'être pas oposé à la demande des » villes de l'Asie, l'on m'a acusé de n'être pas » constant; je veux donc, Messieurs, vous di- » re aujourdui la cause de mon premier silen- » ce, & la résolution, que j'ai prise pour l'a- » venir. Comme le divin Auguste n'avoit pas » empêché ceux de Pergame de lui dédier un » temple, à lui & à la ville de Rome, je sui- » vis d'autant plus volontiers son exemple *2*, » moi, qui me fais une loi de l'imiter en tout, » que le Sénat partageoit cet honneur avec » moi. Mais comme il est pardonable de l'a- » voir accepté une fois, il y auroit de l'or- » güeil & de la vanité à se laisser rendre un » culte divin par toutes les autres Provinces *3*.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Bien que les Princes n'aïent point de compte à rendre de leurs actions, dont il n'apartient pas aux peuples de juger, il y a néanmoins des ocasions, où ils peuvent justifier agréablement leur conduite, sans blesser leur dignité, ni leur indépendance. Comme il y auroit de la bassesse à répondre à toutes les plaintes, que le peuple fait du Gouvernement, il y auroit aussi de la dureté, & de l'imprudence, à le mépriser si fort, qu'on lui donnât lieu de croire, que le caprice eût plus de part que la raison aux délibérations du Prince. Les villes de Castille s'étant soulevées contre Charle-quint au sujet d'un bruit qui courut, qu'il aloit en Flandre, & qu'il y menoit la Reine Jeanne, sa mére, pour ne plus retourner en Espagne; ce Prince, qui venoit d'être élu Empereur, remontra aux Etats, qui se tenoient alors, la nécessité indispensable de son voïage, pour aler recevoir la Couronne Impériale, & pour s'oposer par même moïen aux entreprises de François I. son concurrent; que n'étant pas moins Roi des Flamans, que des Espagnols, il leur devoit son assistance & sa protection, comme à ses autres Sujets, quoiqu'il considérât la Castille comme le centre & le fondement de sa Monarchie; que le service de la *Religion*, troublée par Luter, l'apelloit en Alemagne; & qu'enfin il étoit *résolu* de perdre tous ses Roïaumes & la vie même, plutôt que de manquer à son devoir. *Don Juan Antonio de Vera dans l'Epitomè de sa Vie.*

2 Il semble qu'un Prince, qui refuse un honneur, que son prédécesseur a accepté, ne le fait pas tant par modestie, que pour aquérir de la réputation aux dépens de celui, dont il doit respecter la mémoire.

3 Les bons Princes acceptent les honneurs modérez, & refusent ceux qui sont

» D'ailleurs, la gloire d'Auguste s'anéantiroit, si la flaterie le décetnoit indiféremment à d'autres. Je vous déclare, Messieurs, » que je suis mortel, & que je ne fais que les » fonctions d'un homme *f*; c'est bien assez » pour moi, de tenir ici la premiere place; & » la postérité fera beaucoup d'honneur à ma » memoire, si elle me rend témoignage d'avoir été digne de mes ancêtres, Prince vigilant, constant, & intrépide dans les dangers, & qui n'a jamais craint de se faire ennemis les particuliers, ni les Grans, lorsqu'il a falu défendre l'intérest public *4*. Ce » sont là les temples & les monumens, que » je veux m'ériger dans vos cœurs. Voilà les » plus belles images, *que je puisse prétendre*, » & qui dureront à jamais. Car les temples, » qui sont élevez en l'honneur des Princes, sont » aussi méprisez que des sépulcres, si la postérité a de la haine pour *5* eux *t*. Je prie donc

RE'FLEXIONS POLITIQUES. excessifs. Selon Pline le Jeune, un Prince, qui les refuse tous, est plus superbe que celui, qui en accepte quelques-uns. *Recusare omnes ambitionis.* Car il semble, que c'est parce qu'il en prétend de plus grans. Antoine Herrera dit, qu'il sait de science certaine, qu'un habile ouvrier Milanois aïant proposé à Filippe II. un moïen facile de métre sa statüe & ses armes sur les portes de toutes les villes du Duché de Milan, sans toucher aux revenus de son patrimoine roïal; ce Prince répondit, qu'il ne vouloit point de statües sur la terre, & qu'il lui faloit un ouvrier, qui lui en pût placer une dans le ciel, à quelque prix que ce fût. *Chap. 11. du livre 3. de la seconde partie de son Histoire. Strada livre 7. de sa premiere Décade.*

4 Lorsqu'il s'agit de l'intérest public, le Prince doit mépriser les plaintes des particuliers, sans se détourner de la route, qui méne au bien de l'Etat. Car le peuple blâme souvent ce qui lui est le plus utile, & quelquefois même ce qui lui est absolument nécessaire.

5 Les mausolées & les épitafes ne servent de rien aux Princes, lorsque l'Histoire ne rend pas un bon témoignage de leurs actions; car ce n'est pas aux inscriptions de leurs tombeaux, qu'on va prendre les informations de leur vie, ni de leur regne. » Jean Galeas, dit Commines, avoit été un grand & mauvais tiran, toutefois son » corps est aux Chartteux de Pavie plus haut que le grand autel; & un de ces bons » Péres me l'apellant saint, je lui demandai à l'oreille, pourquoi il apelloit saint » celui, dont il voïoit le tombeau paré des armoiries de plusieurs citez qu'il avoit » usurpées, où il n'avoit nul droit. *Chap. 7. du livre 7. de ses Mem.* Voilà l'éfet que fait la vüe de ces magnifiques tombeaux, & de ces trofées d'armes, dans l'esprit de ceux, que l'Histoire a désabusez. Charle-quint voïant dans un cimetiére de Moines le somptueux sépulcre d'une certaine Dame Espagnole, qui en son tems n'avoit pas eu bon renom, dit ces paroles au Prieur du Couvent: » N'est-ce pas assez qu'elle » ait fait quatre-cens ans de pénitence? changez-la de place, & métez-la en tel en» droit, où le silence fera oublier des choses, dont ce monument public fait ressou» venir incessamment. *Don Juan Antonio de Vera dans l'Epitome de sa Vie.*

NOTES HISTORIQUES.

f Je sai, que je suis mortel, & sujet aux infirmitez humaines, par où d'Ablancourt ne rend point le sens de Tacite, qui dit, *& hominum officia fungi.*

t Pline second parlant des statuës d'or dict-

» les Dieux de me donner jusqu'à la fin de » ma vie un esprit tranquille *6*, & l'intelli- » gence *nécessaire* du droit divin & humain *7*; » & conjure les Citoïens & les Alliez d'honorer » de leur bon souvenir, & de leurs loüanges, » mon nom & mes actions *8* aprés ma mort.

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

6 La tranquillité d'esprit est le plus grand bien, qu'un Prince puisse avoir dans sa vieillesse; mais ce bien arive rarement à ceux, qui ont traité leurs Sujets avec trop de rigueur. Ils sont soupçonneux, dit Commines, & particuliérement ceux, qui ont eu beaucoup d'ennemis, & ofensé plusieurs, comme avoit fait Loüis XI. *Chap. 7. du livre 6. de ses Mem.* S'il avoit fait vivre beaucoup de gens en crainte, n'en étoit-il pas bien païé, lui, qui avoit crainte de son fils, de sa fille, de son gendre, & de tous ceux, qui étoient dignes d'avoir autorité? Je ne parle point pour lui seulement, mais pour tous les autres Seigneurs, qui veulent être crains; car, pour pénitence, ils craignent tout homme dans la vieillesse. *Chap. 12. du même livre.*

7 Il n'y a rien, dont les Princes aïent plus de besoin, que de céte conneissance du Droit divin & humain, sans laquelle il est impossible de gouverner les peuples en paix & en justice. C'est ce que David demandoit à Dieu par céte priére, *spiritu principali confirma me*, c'est-à-dire, fortifie-moi de cet esprit, qui est si nécessaire aux Princes. Commines atribüe la cause de tous les malheurs du dernier Duc de Bourgogne à sa présomption. Je ne vois rien, dit-il, pourquoi il dût avoir plus encouru l'ire de Dieu, que pour avoir crû que toutes ses bonnes fortunes procédoient de son sens & de sa vertu, sans les atribuer à Dieu, comme il devoit. *Chap. 13. du livre 4. & 9. du livre 5. de ses Mem.* A ce propos, conclut-il, le Roi Loüis usoit d'un mot bien sage, quand il disoit, que lorsqu'orgüeil chemine devant, honte & dommage le suivent de bien prés. *Chap. 4. du livre 2.*

8 Il n'y a point de plus beaux portraits des grans Princes, que leurs actions, disoit Agesilaüs, qui ne voulut jamais soufrir, qu'on le tirât, ni qu'on lui dressât des statües. Les peintres, les graveurs, & les sculpteurs, font l'image du corps, mais les actions font celle de l'esprit. Et c'est ce que Filippe II. voulut faire entendre par céte belle réponse, qu'il fit à Don Diego de Cordoüa, qui tout scandalisé d'avoir vû vendre des portraits de ce Roi, qui ne lui ressembloient point, le suplioit de défendre à telles gens de le tirer. Laissez-les, dit-il, gagner leur vie, s'ils representent mal nôtre visage, ils ne représentent pas nos mœurs. *Dans le* Don Filipe el prudente *chap. pénultiéme.* Enfin, les loüanges sont la seule récompense, que les bons Princes puissent espérer aprés leur mort, pour tous les travaux & les déplaisirs qu'ils ont essuïez durant leur vie.

NOTES HISTORIQUES.

sées à Domitien, & renversées aprés sa mort, dit, qu'on prenoit plaisir à jeter par terre ces superbes figures, & à les métre en piéces à coup de hache, comme si chaque coup leur eût fait de la douleur. *Dans son Panégirique de Trajan.* Et Strada raconte, que le peuple d'Anvers, non content d'avoir abatu la citadelle, que le Duc d'Alve avoit fait batir, jeta sa furie sur la statuë trionfale de ce Duc, & la rompit avec autant de plaisir, qu'il en auroit pris à déchirer son corps. Il ajoûte, que plusieurs aïant brisé la base de cete statuë, en emportérent les piéces & les morceaux chez eux, & les conservérent dans leurs maisons, comme les dépoüilles d'un ennemi vaincu, & un témoignage du desir, qu'ils avoient eû de vanger leur patrie. *Livre 9. de la premiere décade de son Histoire.* Cabrera se moque de la vanité & de la crédulité du Pape Paul IV. qui s'enorgüeillit de la statüe de marbre que le peuple de Rome lui dressa dans le Capitôle, s'imaginant d'être aimé de ceux, qui, aprés sa mort, la jetérent par terre, & la mirent en piéces avec mille outrages. *Chap 3. du livre 2. de son Histoire.*

XXXVIII.

XXXVIII. Depuis, il continua toujours de s'abstenir de céte sorte de culte *u*, & de parler de même, jusque dans ses plus secrets entretiens. Ce que les uns apelloient modestie; plusieurs, défiance *x*; & quelques autres, manque de cœur *1*. On disoit, que c'étoit le propre des plus excellens hommes d'aspirer aux plus hautes choses, & qu'Hercule & Baccus parmi les Grecs, & Romulus parmi nous, avoient pris ce chemin pour devenir Dieux; qu'Auguste avoit le cœur bien plus élevé *que Tibére*, puisqu'il avoit toujours espéré de l'être; que les Princes ont tout à commandement, excepté la bonne renommée, dont ils doivent avoir un desir insatiable, dautant que le mépris de la réputation fait mépriser la vertu.

On, & de tenir le même langage.

On, qui a du mépris pour la réputation en a aussi pour la vertu.

XXXIX. Cependant, Sejan aveuglé de sa fortune, & d'ailleurs importuné de Livia *1*, qui, par une passion tres-ordinaire aux femmes, lui demandoit l'acomplissement du mariage promis *2*, écrit une létre à Tibére; car

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Princes ont beau être modestes, les spéculatifs & les médisans donnent toujours un mauvais tour à leurs actions. De toutes les loix que fit Filipe II. dit Cabrera, pas une ne fut plus loüable, que celle de la réformation des titres & des qualitez, qui se donnoient mal-à-propos dans les létres. Car pour donner l'exemple, il commanda de ne l'apeller dans toutes celles, qu'on lui écriroit, que, *Señor*, titre, dont nous nous servons en parlant à toutes sortes de personnes. Cependant à Rome, les calomniateurs ne laissérent pas de dire, avec quelque sorte de grace, que Filipe en se fesant apeller, *el Señor*, s'attribuoit un titre, qui n'apartenoit qu'au Tres-haut. *Chap. 21. du livre 12. de son Histoire.* Et Sixte-quint censura céte Pragmatique, & la fit métre dans l'Indice Expurgatoire, voulant, que tous ceux, qui s'en serviroient, fussent compris dans l'excommunication portée par la Bulle *In Cœna Domini*, & commandant à tous les Cardinaux & Evêques de déchirer toutes les létres, dont les suscriptions ne seroient pas dans la forme ordinaire. *Létre du Marquis de Pisani Ambassadeur à Rome, dans les Preuves de l'Hist. du Card. de Joyeuse.*

1 Il n'y a rien qu'un homme amoureux ne fasse, pour contenter une femme, qu'il a dessein d'épouser, & principalement, lorsque c'en est une infiniment au dessus de lui.

2 Quand une femme s'est prostituée à un homme, elle a toujours plus d'empressement pour lui, qu'il n'en a pour elle. Une femme adultére, & qui, outre cela, a fait empoisonner son mari, comme avoit fait Livia, doit avoir de grans charmes, pour être aimée de son complice à tel point qu'il la veüille bien épouser, &, par conséquent, s'exposer au même danger, s'il arive qu'elle trouve un autre galant, qui lui plaise plus que lui.

NOTES HISTORIQUES.

u Tertulien dit, que le refus, que Tibére fit des honneurs divins, fut cause de celui que le Sénat fit de les acorder à Jesus-Christ, que ce Prince proposoit de métre au rang de leurs Dieux. *Tiberius*, dit-il dans son Apologétique, *detulit ad Senatum, cum prærogativa suffragii sui. Senatus, quia non in se probaverat, respuit.* Et ce refus du Sénat étoit une flaterie tres-délicate; car Tibére aïant refusé le culte divin, que l'Espagne lui vouloit rendre, le Sénat afectoit de témoigner par là, que l'on ne pouvoit plus déférer à personne un culte, que le Prince n'avoit pas voulu accepter pour lui-même.

x A-cause de la haine qu'il savoit qu'on lui

c'étoit alors la coutume de s'adresser par écrit au Prince, bien qu'il fût présent y. Il disoit dans céte létre, » Que la bienveillance, dont » Auguste l'avoit honoré, & les marques d'es- » time, qu'il avoit souvent reçües de Tibére, » l'avoient acoutumé à ne s'adresser point aux » Dieux, pour les choses qu'il desiroit, mais » tout d'abord à ses 3 Princes z. Que bien » qu'il n'eût jamais recherché l'éclat des hon- » neurs, & que tout son desir fût de veiller » comme le moindre soldat des Gardes 4 pour » la sûreté du Prince, il avoit pourtant si bien » réüssi, qu'il avoit été jugé digne d'entrer » dans l'alliance de l'Empereur; chose si glo- » rieuse pour lui, qu'il fondoit là-dessus tou- » tes ses espérances 5: Que comme Auguste,

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

3 Il ne seroit pas dificile de trouver céte qualité dans quelques-uns des favoris d'aujourdui. C'est une réflexion que Don Carlos Coloma a mise dans sa traduction à côté de ce passage. Le Journal du regne d'Henri III. donne un bel exemple de l'aveuglement déplorable des favoris. Quelus, dit-il, languit trente-trois jours, & nonobstant tous les soins du Roi, qui ne bougeoit du chevet de son lit, & qui lui avoit promis cent-mille écus, pour lui donner bon courage, & cent-mille francs aux chirurgiens qui le pensoient, s'il en revenoit, passa de ce monde en l'autre, aïant toujours ces mots en la bouche, jusqu'à ses derniers soupirs, *Ah mon Roi, mon Roi!* sans parler jamais de Dieu.

4 Plus un Favori est élevé, plus il lui est glorieux de s'abaisser jusqu'aux plus bas emplois auprés de son Prince, non pas à la vérité en tout tems, car ce seroit faire le nécessaire & l'empressé; ce qui pouroit déplaire au Maître; mais lorsque le besoin ou la nécessité l'éxige. Par exemple, dans un danger, dans un accident imprévû, dans une maladie. C'est ainsi que Commines dit, qu'il servit comme de Valet-de-chambre à Loüis XI. par l'espace de quarante jours, qu'il demeura perclus à Chinon; ajoûtant, qu'il le tenoit à grand honneur. *Chap. 7. du livre 6. de ses Memoires.*

5 Témoignage, que Drusus avoit eu raison de dire, qu'il faudroit bientôt prier la Déesse Modestie d'inspirer la modération à Sejanus, pour le résoudre à se contenter de sa fortune. Sa fille étoit acordée au fils de Claudius, & lui, non content d'une si haute alliance, qui lui atiroit déja tant d'envie, veut épouser la veuve de Drusus, la sœur de Germanicus & de Claudius, la belle-fille de l'Empereur. Le peuple avoit murmuré hautement du mariage futur de sa fille, disant, qu'on élevoit un homme, dont les espérances étoient déja suspectes, *suspectum jam nimiæ spei Sejanum.* Et le voilà, qui confirme par ses propres létres, que céte alliance lui ouvre la porte à d'autres espérances. *Hinc initium spei.* Bel éxemple de l'aveuglement des favoris. *Oculos habent, & non vident.* Ainsi, il ne faut pas s'étonner si leur chûte est si soudaine.

NOTES HISTORIQUES.

portoit, estimant qu'il lui étoit plus glorieux de se passer de ces temples, que de s'exposer à l'infamie, si l'on venoit à les abatre aprés sa mort. *Cùm sit multo deformius amittere, quàm non assequi laudem. Plin. epist. ultima libri 8.*

y Cabrera dit, que la disgrace du Cardinal Espinosa commença par le commandement, que Filippe II. lui fit de ne le plus consulter que par écrit, pour avoir le tems d'examiner ce qui lui seroit proposé par son Ministre, qui avoit souvent abusé de sa facilité, & de sa tolérance. *Chap. 27. du livre 9. de son Histoire.* Ainsi, la voie des placets & des memoires est la plus sûre pour les Princes, qui n'ont pas assez de fermeté pour refuser aux Grans ce qu'ils demandent quelquefois injustement.

z D'Ablancourt dit: Sa létre portoit, qu'il avoit tant d'obligation à la memoire d'Auguste,

» à ce qu'on disoit, avoit délibéré autrefois » de donner sa fille à quelque Chevalier Ro» main; si Tibére cherchoit un mari à Livia, » il le prioit de se souvenir d'un serviteur, » qui n'aspiroit qu'à la gloire de lui être allié, » sans prétendre nullement s'exemter des » soins pénibles de sa charge : qu'il lui sufi» roit de garantir sa maison des persécutions » d'Agrippine, dont il ne se soucioit qu'à » cause de ses enfans *6*, n'étant déja que trop » content de finir ses jours sous un si bon » Maître *a*.

XL. Tibére, aprés avoir loüé l'afection de Sejan, & marqué en passant les bienfaits, dont il l'avoit comblé, demanda du tems *1*, coms'il eût eu dessein de penser à céte afaire; & puis répondit, » Que les particuliers ne » songent qu'à leur intérest *2*, mais qu'il n'en » est pas ainsi des Princes, qui doivent faire » leur capital de la réputation *3* : Qu'il lui

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

6 Quand un Favori demande au Prince quelque grace de grande importance, & qui tire à des conséquences d'Etat, tous les plus spécieux prétextes viennent au secours de la demande.

1 Le Prince, qui veut refuser une grace à son Favori ou à son Ministre, fait sagement de ne la lui pas refuser sur le champ, de peur que son refus ne soit interprété à mauvaise humeur, ou à dégoût. Un refus diféré persuade au moins au Favori, que le Prince a eu de puissantes raisons, qui l'ont empêché de lui acorder ce qu'il demandoit. Au reste, lorsqu'un Favori n'obtient pas d'abord sa demande, c'est un avertissement tacite, qu'il ne doit plus s'atendre à l'obtenir.

2 Comme les particuliers n'envisagent que leur propre intérest, les Princes ne doivent avoir égard à leurs demandes, que par raport à l'intérest public, c'est-à-dire, selon l'utilité qui peut revenir à l'Etat de les contenter. Le Cardinal de Florence, qui fut depuis le Pape Léon XI. disoit à ce propos, que les afaires des particuliers se devoient traiter comme particuliéres; & celles des Rois & de leurs Etats, comme roïales & publiques. *D'Ossat, lêtre 164.*

3 Les Rois & les Princes se maintiennent mieux par la réputation, que par toutes leurs forces & moiens. *D'Ossat lêtres 43. & 173.* La réputation est d'autant plus nécessaire aux Princes, que celui, duquel on a bonne opinion, fait plus avec son

NOTES HISTORIQUES.

& de témoignages de l'afection de Tibére, qu'il adressoit ses priéres à l'Empereur, plutôt qu'aux Dieux. *Page 306. de la derniére edition in 12. de l'an 1672.* Ce que je marque ici, pour montrer la témérité de son neveu, qui m'acuse d'avoir corrompu cet endroit de sa traduction.

a Que pour lui il auroit assez vécu, quand il auroit acompagné son bienfacteur jusqu'à la mort. D'Ablancourt n'a point encore rendu ici la pensée de Tacite, qui dit, *sibi multùm superque vitæ fore, quod tali cum principe explevisset.* Emanüel Sueyro dit, *porque el no deseava vivir mas tiempo, que el que empleasse en servicio de tal principe. i. e.* parce qu'il ne vouloit pas vivre plus de tems, que celui qu'il emploïeroit au service d'un tel Prince. Don Carlos Coloma dit, *que quanto à el bastavale el acabar la vida à la sombra de tan gran principe. i. e.* que pour lui il lui sufisoit de finir sa vie sous l'ombre d'un si grand Prince. Ce qui quadre à l'interpretation de Giorgio Dati, qui s'explique en ces termes: *Quanto à se, assai gli bastava, se quel tanto, che gli avanzava di vita, appresso d'un tal principe consumava. i. e.* que c'étoit bien assez pour lui, s'il achevoit le reste de ses jours auprés d'un tel Prince. En quoi il est suivi par Adriano Politi.

» seroit aisé d'aléguer pour excuse, que c'étoit » à Liviade voir, si, aprés avoir été la femme de Drusus, elle devoit se remarier, ou » rester veuve; ou qu'il faloit s'adresser à sa » mére & à son aïeule, qui, comme plus pro- » ches que lui, étoient plus en droit de la » conseiller: mais qu'il en useroit plus fran- » chement avec lui 4. Premiérement, dit-il, » Agrippine se déchaîneroit avec beaucoup » plus de violence aprés ton mariage, qui » diviseroit la Maison des Cesars, comme » en deux factions. La jalousie de ces fem- » mes fait déja tant d'éclat, & leur querelle » rompt l'union de mes 5 petits-fils *b*; que » sera-ce donc, si ce mariage y met encore » le feu? Tu te trompes fort, mon ami, si » tu crois pouvoir demeurer dans ta condi- » tion présente. Crois-tu, que Livia, qui a » eu pour maris Caius Cesar, & puis Drusus, » ait l'esprit assez modéré, pour se contenter » de passer le reste de sa vie avec un Cheva- » lier Romain 6? Et quand, *aprés une si hau-*

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

seul nom, que ceux, qui ne sont pas estimez, avec des armées. Ils sont obligez d'en faire plus d'état, que de leur propre vie, & ils doivent plutôt hazarder leur fortune, que de soufrir qu'on fasse aucune bréche à leur réputation, dont le moindre afoiblissement ouvre la porte à leur ruine. *Section 2. du chap. 9. de la seconde partie du Testament Politique.*

4 Lorsque le Prince alégue des raisons à son Sujet, il ne le fait que pour lui imposer la nécessité de n'y pas résister; car il ne veut jamais raisonner en vain.

5 Comme la fortune du Prince est inébranlable, lorsque sa famille est nombreuse & bien unie; aussi sa condition devient-elle misérable, quand la division entre dans sa maison. *Optimi enim corruptio pessima.* Ainsi, les Princes ne doivent rien éviter avec plus de soin, que tout ce qui peut exciter ou fomenter des querelles entre leurs enfans. Car plus il y a de têtes, plus il y a de partialitez & de factions, qui déchirent leur Etat: factions d'autant plus dangereuses, que tous les mécontens se couvrent du spécieux prétexte de la fidélité, qu'ils doivent à leurs Maîtres.

6 Si Julia avoit méprisé Tibére, comme inégal à elle, quoiqu'il fût de tres-ancienne & tres-illustre Maison, & même incomparablement meilleure que celle d'Auguste, qui n'étoit fils que d'un Chevalier Romain; que devoit atendre de Livia, née Princesse du sang des Cesars, Sejan, qui n'étoit que Chevalier provincial? L'ambition est dans le cœur des femmes ce que le cœur est dans le corps humain; car c'est ce qui y vit le premier & y meurt le dernier. Ce seroit un prodige, qu'une femme, qui ressembleroit à céte Dame Romaine, dont parle Pline le Jeune, laquelle aïant épousé un riche vieillard, si infirme, qu'il ne pouvoit ni se lever, ni se remuer dans son lit, fit aprouver par sa persévérance un mariage que tout le monde avoit blâmé. *Tanto melius de viro merita, quanto magis est reprehensa quòd nupsit..... culpam inchoati matrimonii in gloriam verterat. Ep.18. lib. 8.*

NOTES HISTORIQUES.

b Car Agrippine & Livia avoient toutes deux des enfans, qui de part & d'autre ne pouvoient pas manquer d'être du parti de leur mére, pour défendre leur propre intérest.

te alliance, je te laisserois mener une vie pri-
» vée, ceux, qui ont vû son frére, son pére,
» & nos ancêtres, dans les dignitez supre-
» mes, le pouroient-ils soufrir? Tu dis, que
» tu ne veux pas monter plus haut, je le
» crois; mais les Grans & les Magistrats mê-
» me, qui te font la cour malgré que tu en
» aïes, & qui s'adressent à toi pour toutes
» sortes d'afaires 7, ne se cachent point de
» dire, qu'il y a longtems, que tu es sorti du
» rang des Chevaliers Romains; & que tu
» surpasses de beaucoup les favoris de mon
» pere; & l'envie qu'on te porte 8 est cause
» qu'on murmure aussi contre moi. Auguste
» eut quelque dessein de donner sa fille à un
» Chevalier Romain, il est vrai; & il n'y a
» pas de quoi s'en étonner. Car aïant l'esprit
» traversé de mille soucis, & prévoïant, qu'il
» aloit élever infiniment au dessus des autres
» celui qu'il honoreroit d'une telle alliance,
» il pensa à C. Proculeïus & à quelques au-
» tres *Chevaliers*, *qui lui plaisoient*, à-cause
» de leur vie tranquille,
» & ennemie de l'em-
» baras des afaires 9.

Ou, à-cause qu'ils menoient une vie tranquille & retirée, sans se mêler nullement des afaires publiques.

» Mais si nous nous réglons sur l'exemple
» d'Auguste, tu m'avoüeras que je dois m'a-
» rêter à sa résolution plutôt qu'à son doute,
» puisqu'il maria sa fille à Marcus Agrippa,
» & puis à Tibére. Voilà ce que l'amitié, que
» j'ai pour toi, ne m'a pas permis de te ca-
» cher; au reste, je ne m'oposerai jamais à
» tes desirs, ni à ceux de Livia. Quant à ce

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

7 Le meilleur moïen de perdre un Favori est de l'idolâtrer, parce que le Prince en devient bientôt jaloux, l'adoration étant un bien, qui ne se peut partager. C'est le moïen, dont les Grans d'Espagne se servirent, pour ruiner le Cardinal Espinosa, dont ils n'avoient pû ébranler la faveur, ni par leurs plaintes, ni par leurs médisances. Ce que Tibére dit à Sejan, montre, que la jalousie commençoit à germer dans son cœur.

8 Plus un Ministre est utile à son Maître, ou puissant en son esprit & en sa grace, plus y a-t-il de personnes, qui l'envient, & qui essaïent de le faire tomber, pour ocuper sa place. *Dernier chapitre de la premiere partie du Testament Politique.* Le poste de Premier Ministre a toujours été exposé aux ateintes de la haine & de l'envie; personne ne l'a jamais tenu, qui n'ait été acusé ou d'ambition, ou d'insufisance, ou de cruauté, ou d'avarice, ou d'infidélité, & souvent même de tout cela ensemble.

9 Quand les Princes veulent marier leurs filles à leurs Sujets, ils cherchent des gendres, qui soient d'un esprit & d'une humeur à ne pouvoir leur donner d'inquiétude. Il n'y a que trop d'éxemples de Princes, qui ont perdu leurs Etats, pour avoir pris des gendres imbûs de la maxime, que tout est permis, lorsqu'il s'agit de gagner une couronne. Ainsi, les Princes ne doivent jamais laisser entrer leurs filles en certaines familles, où l'ambition, la bravoure, & la turbulence, sont héréditaires, telle qu'étoit celle des Guises en France. Et c'est pour cela que le Duc d'Anjou, qui fut depuis Henri III. craignoit si fort, que la Reine Caterine, sa mére, ne donnât sa sœur Marguerite au Duc de Guise, dont les oncles desiroient passionnément ce mariage. *Livre* 1. *des Memoires de la Reine Marguerite.*

» que je roule dans mon esprit *10*, & aux » liaisons étroites, que je me propose d'avoir » avec toi, je me passerai de t'en parler main- » tenant. Il sufit de te dire, qu'il n'y a rien » de si haut, dont tu ne sois digne, & pour » tes bonnes qualitez, & pour ton zele envers » moi; & que, dans les ocasions, j'en rendrai » bon témoignage, soit dans le Sénat, ou de- » vant le peuple.

XLI. Sejan, sans parler davantage de ce mariage, comme un homme qui craignoit un revers *1*, prie Tibére de se guérir des soupçons qu'il pouroit avoir de lui, & de ne point écouter les faux-bruits de la Ville, ni les raports de ses envieux. Mais pour ne pas afoiblir son crédit, en s'abstenant de recevoir les visites continuelles qu'on lui rendoit *2*, ni donner ocasion de le calomnier en les recevant; il trouva l'expédient de porter Tibére à s'éloigner de Rome, & à passer le reste de ses jours en des lieux agréables. Car il prévoïoit, que les audiences du Prince dépendroient de lui; que les dépêches passeroient presque toutes par ses mains, *aïant à sa dévotion* les soldats, qui en étoient les porteurs ordinaires;

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

10 Un bon Ministre ne doit jamais penser à son intérest particulier, ni entretenir son Prince d'autres afaires, que de celles de son Etat : mais aussi le Prince doit penser à son Ministre, pour l'obliger à faire éxactement son devoir. Il le doit combler d'honneurs & de richesses, en sorte qu'il connoisse, qu'il lui seroit impossible de servir un meilleur Maître. *Machiavel chap. 22. de son Prince.* Et cela est d'autant plus nécessaire, ajoûte Monsieur de Richelieu, qu'il se trouve peu de gens, qui aiment la vertu toute nüe; & que le vrai moïen d'empêcher, qu'un serviteur ne pense trop à ses intérests, est, de pratiquer le conseil de cet Empereur, qui recommandoit à son fils, d'avoir grand soin des afaires de ceux, qui feroient bien les siennes. *Dans la derniére section de la 1. partie de son Testam. Polit.* Quelqu'un a remarqué, que la reconnoissance de Sixte V. envers quatre de ses domestiques, qu'il fit Cardinaux, atira en cinq ans plus de courtisans, & de gens de mérite à Rome, que l'ingratitude de céte Cour n'en avoit chassé en deux ou trois siécles.

1 Que les Favoris, dit Antoine Perez, se gardent bien de se fier à lêtre vüe, ni au son des paroles des Rois; car chez eux il n'y a pas deux doits de distance de leur ris au tranchant de leur épée. *Dans ses Rélations.*

2 Les Favoris ne veulent jamais laisser voir la diminution de leur crédit. Antoine Perez, qui l'avoit été longtems, dit, que les coups de la fortune leur sont plus sensibles, à-cause de la meurtrissure qui paroît, que pour la douleur, qu'ils en soufrent; & que les disgraces secrétes afligent moins que celles, qui sont connües, quoiqu'elles fassent une blessûre aussi profonde que les autres. *Dans la 2. de ses secondes lêtres, & dans une de ses premieres.* Le *Pagliari* dit, que le Cardinal Aléxandrin, neveu de Pie V. conserva toujours son crédit & ses amis, sous les Papes, qui succédérent à son oncle, en fuïant adroitement les ocasions, où il prévoïoit, qu'on pouroit s'apercevoir, que son autorité déclinoit, jusqu'à aimer mieux, que les personnes, qui s'adressoient à lui, doutassent de sa bonne volonté, pour n'avoir rien fait en leur faveur, que de découvrir son impuissance, en fesant une tentative inutile. *Observation 518.*

que Tibére, étant sur le déclin de son âge, s'abâtardiroit dans la solitude, & se déchargeroit plus volontiers sur lui des soins de l'Empire *3*; que l'envie diminüeroit, quand on ne verroit plus chez lui céte foule de monde, qui venoit lui faire la cour; & qu'en se privant de ces vains honneurs, il augmenteroit véritablemenr sa puissance *4*. Il commence donc à se plaindre de l'embaras des afaires, de l'importunité des audiences, & de l'incommodité d'une Ville, où il y avoit trop de peuple; il loüe le repos & la solitude, où, sans s'exposer à l'envie, & à la censure, on pouvoit expédier plus commodément *qu'à Rome* les afaires de grande importance.

XLII. Par bonheur, une cause qui fut plaidée ces jours-là, acheva de résoudre Tibére à s'absenter du Sénat, où il entendoit souvent des véritez odieuses. Car Votienus Montanus, persónage celébre pour son esprit, étant acusé d'avoir tenu de mauvais discours de l'Empereur, un certain Emilius, homme de guerre, pour donner plus de poids à sa déposition, comme têmoin, raporta les propres termes de l'acusé *1*, avec tant d'assûrance, que malgré le bruit qu'on fesoit, pour l'interrompre, Tibére oüit toutes les médisances, dont on le déchiroit secrétement: & il en fut si outré *2*,

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

3 Les Princes, qui aiment la solitude, haïssent toujours les afaires, & par conséquent il faut de nécessité s'adresser au Favori. Le Duc d'Epernon ne réüssit à s'emparer de toute l'autorité du gouvernement, malgré les Princes, les Grans, & les Parlemens, que par avoir rendu Henri III. solitaire, pour le posséder tout entier, en lui persuadant, qu'il étoit de la majesté de se tenir caché, comme les Rois d'Orient, & de ne se faire connoître à ses peuples, que par un grand éclat, ou de magnificence, ou de commandemens absolus. *Mezerai dans Henri III.*

4 Témoignage, qu'il y a des favoris, qui cachent leur faveur & leur puissance, par ambition, plutôt que par modération. Le Comte Duc d'Olivarés afectoit tres-adroitement de ne donner audience à personne, que l'on ne l'eût eüe auparavant de son Maître Filippe IV.

1 Celui, qui raporte publiquemenr au Prince les médisances qu'il a oüi faire de lui, est sans doute aussi criminel que ceux, qu'il acuse de les avoir faites. Car outre qu'il l'ofense en lui raportant devant des têmoins des choses, qu'il faudroit tenir cachées, céte sorte d'imprudence est un véritable manque de respect. Si c'est un crime d'avertir le Prince de ses defauts en présence de quelqu'un, c'en est encore un plus grand, à mon avis, de rendre compte à d'autres qu'à lui, des médisances, dont il est déchiré par les mécontens.

2 Si vous vous fâchez des railleries, ou des médisances, dit Tacite, vous reconnoissez par là qu'elles sont véritables. *Si irascare, adgnita videntur.* A l'ocasion d'un certain tribut, que les Etats de Castille acordérent à Filippe II. un Avocat de Sainte Marie del Campo eut l'insolence de déclamer publiquement contre la personne & le gouvernement de ce Prince. Quelques jours aprés, comme on lui aportoit la nouvelle de l'emprisonnement de l'Avocat, il commanda qu'on le mît en liberté, disant, que ce devoit être un fou, que celui, qui parloit mal d'un Prince, qu'il ne connoissoit point, & qui ne lui avoit jamais fait aucun mal. Et le Pré-

qu'il protesta qu'il s'en purgeroit *3* sur l'heure devant eux, ou du moins dans la *premiére* assemblée du peuple *c*, sans que les priéres de ses amis, ni les flateries de tous les autres pussent presque l'apaiser *4*. Votienus fut donc puni des peines ordonnées pour le crime de leze-majesté. Et Tibére, piqué de tout ce qu'il avoit apris qu'on disoit de sa cruauté envers les acusez, s'ostina à la montrer encore davantage *5*; car il voulut qu'Aquilia, acusée d'adultére avec Varius Ligur, alât en éxil, quoique Lentulus Gerulicus, Consul designé, ne l'eût condannée qu'à la peine portée par la loi Julia *d*; & il dégrada du rang de sénateur Apidius Merula, pour n'avoir pas juré sur les actes d'Auguste.

XLIII. Ensuite, furent oüis les Députez

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

sident du Conseil Roïal persistant à demander, qu'il fût puni pour servir d'éxemple, Filippe répliqua sagement: Et le *pregon* * dira-t-il, que c'est pour avoir mal parlé de moi? qu'on l'élargisse. *Cabrera chap. 17. du livre 10. de son Histoire.* * C'est un trompéte, qui marche devant le criminel, pendant qu'on le méne au suplice, publiant à haute voix le crime pour lequel il est condanné.

3 Si les Princes se piquoient de vouloir se justifier de tout ce qu'on leur impute, ils auroient à mener l'ours à Modéne *, dit le *Pagliari dans son Observation 521.* * C'est un proverbe Florentin, qui veut dire, s'embarquer dans une entreprise, dont on ne verra jamais la fin.

4 Il faut de grandes flateries, pour apaiser un Prince, que l'on a irrité par quelque atroce médisance. Si jamais la flaterie peut être permise avec quelque sorte de raison, il semble, que ce doit être dans les ocasions, où l'on a perdu le respect au Prince. Car il faut le dédommager.

5 Ce n'est pas le moïen de porter les Princes à la clémence, que d'invectiver contre leur cruauté; car le dépit d'entendre des reproches & des plaintes faites sans respect, & quelquefois même avec exagération, comme c'est la coutume du peuple, les fait devenir encore plus cruels. Antoine Perez, si fameux par sa faveur, & par sa disgrace, dit, que les plaintes, qui vont aux oreilles des Rois contre eux-mêmes, sont tres-dangereuses, s'ils ne sont hommes, ou Dieu, ou plutôt s'ils ne tiennent de l'un & de l'autre.

NOTES HISTORIQUES.

c Le latin porte, *vel in cognitione*, mais je lis avec Jean Freinshemius, *in concione*. Car c'est comme si Tibére disoit au Sénat: Et si vous refusez d'entendre à cete heure ma justification, je proteste que je la ferai devant toute l'assemblée du peuple.

d On ne trouve point quelle étoit précisement la peine ordonnée par céte loi contre les adultéres; mais Cujas *livre 19. de ses Observations, chap. 18.* croit, que c'étoit la relégation, fondé sur la loi, *Si quis viduam ff. de quæstionibus.* où l'inceste & l'adultére ensemble ne sont punis que de la déportation. *Si quis viduam, vel aliam nuptam cognatam, cum qua nuptias contrahere non potest, corruperit, in insulam deportandus est, quia duplex crimen est, & incestum, quà cognatam violavit contra fas, & adulterium vel stuprum adjungit.* Or la relégation n'étoit point proprement un exil, parce que les releguez ne perdoient point le droit de citoïens, mais bien les éxilez. *Deportatus civitatem amittit. lege 15. ff. de Interdictis* Cela suposé, on voit l'injustice, que Tibére fesoit à Aquilia, en l'envoïant en éxil; au-lieu que le Consul ne l'avoit condannée qu'à la relégation, *qua jura civitatis retinebat.*

des Lacédémoniens & des Messéniens, au sujet du temple de Diane Limnétide, que les premiers prétendoient avoir été bâti par leurs ancêtres, & dans leur propre territoire, fondez sur le témoignage des anciens Historiens & Poëtes *Grecs*; disant, que Filippe de Macedoine leur avoit ôté ce temple durant la guerre, qu'ils avoient eüe contre lui, mais que Jules-Cesar & Marc-Antoine le leur avoient rendu par un jugement *solennel*. Les Messéniens soutenoient au contraire, que par l'ancienne division du Péloponnese entre les descendans d'Hercule, la Thurie, où le temple est situé, étoit échüe à leur Roi, têmoin les inscriptions qu'on en voïoit sur le marbre & sur l'airain: que si l'on prenoit pour juges les Historiens & les Poëtes, ils avoient pour eux les meilleurs, & le plus grand nombre: que Filippe n'avoit point procedé en cela par la force, mais par la justice; que le Roi Antigonus & nôtre Général Mummius avoient jugé de même; que les Miléfiens choisis de part & d'autre pour arbitres, & puis Atidius Geminus, Préteur de la Grece, avoient pareillement prononcé en leur faveur. Ainsi, les Messéniens l'emportérent. Les Segestains demandérent, que le temple de Venus au mont Erice *e*, lequel étoit tombé de vieillesse, fût rétabli, racontant l'origine de sa fondation, avec des circonstances agréables à Tibére, qui, comme parent de cête Déesse *f*, se chargea volontiers du soin de le rebâtir. On donna aussi audience aux députez de Marseille, qui fondez sur l'éxemple de Publius Rutilius, que ceux de Smirne avoient reçu pour concitoïen, quoiqu'il fût banni de Rome par arrest, demandoient la permission de recüeillir la succession de Vulcatius Moschus, qui s'étant réfugié chez eux, depuis qu'on l'avoit éxilé, avoit laissé ses biens à leur République, comme à sa vraie patrie. Et cela leur fut acordé.

XLIV. Cête année moururent deux hommes illustres, Cnëius Lentulus & Lucius Domitius. Le premier, outre le Consulat, & le trionfe remporté des Gétules, avoit vécu avec honneur dans la

Ou, Le premier avoit exercé le Consulat, & obtenu les ornemens du trionfe en Afrique; mais ce qui tournoit le plus à

NOTES HISTORIQUES.

e C'étoit un temple qu'Enée avoit bâti en Sicile à Venus. Ovide parle d'un autre temple dédié dans Rome à Venus Erycina.

Est prope Collinam templum venerabile portam:
Imposuit templo nomina celsus Eryx.

Les Romains celebroient au mois d'Avril une fete, apellée *Vinalia*, où, selon Ovide, les Courtisanes publiques sacrifioient à Venus Erycina.

Numina, dit-il, *vulgares Veneris celebrate puellae.*
Multa professarum quaestibus apta Venus.
Fast. 4.

f Par Enée, fils d'Anchise & de Venus, tige de la famille des Jules, comme le marque Tacite au commencement de ce livre. *Origo Juliae gentis Æneas.* C'est pour cela, que Jules-Cesar bâtit un temple dans Rome à Venus Genitrix; & qu'Auguste mit dans ce temple une statue de bronze, qu'il dédioit à Cesar.

pauvreté, & avec modération dans les richesses *1*, qu'il avoit, depuis, aquises par des voies légitimes. Domitius devoit sa grandeur à son pére, qui durant nos guerres civiles étoit maître de la mer, avant qu'il se déclarât pour Antoine, & puis pour César *2*. Son aïeul étoit mort à la bataille de Pharsale, combatant pour Pompée *g* & pour la Liberté. Quant à lui, aprés avoir épousé la jeune Antonia fille d'Octavia *h*, il passa l'Elbe avec nos légions, & pénétra dans l'Alemagne plus avant que pas-un des précédens Généraux. Ce qui lui fit obtenir les ornemens du trionfe. Mourut aussi Lucius Antonius, de race également illustre & malheureuse; car aprés que Julus Antonius, son pére, eut été puni de mort *3*, pour cause d'adultére avec Julia, Auguste, son grand-oncle *i*, l'avoit envoïé tout jeune à Marseille, pour couvrir son éxil du prétexte spécieux de ses études. Sa mort ne laissa pas

sa gloire, c'étoit d'avoir vecu dans la pauvreté sans bassesse; aquis de grandes richesses sans injustice, & joui de sa fortune sans orgüeil. Domitius devoit la sienne à son pére, &c.

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 La prospérité & l'adversité sont les deux creusets, où se fait l'épreuve de la juste valeur d'un homme. Quand un homme a vécu sans reproche dans la mauvaise fortune, & sans orgüeil dans la bonne, on peut dire, qu'il a rempli tous les devoirs de la vie civile. Mais où trouver aujourdui un autre Camille, qui puisse dire: *La Dictature ne m'a jamais enflé le courage, ni l'éxil ne me l'a jamais ôté!*

2 Dans les guerres civiles, les Grans ne prennent un parti, que pour se rendre plus considérables à l'autre, & s'en faire acheter à plus haut prix. Dans la minorité du Roi, plusieurs Princes & seigneurs s'entôloient dans la Fronde, pour devenir nécessaires à la Cour, & pour tirer une grosse récompense de la trahison, qu'ils prétendoient faire au parti qu'ils embrassoient. Les autres étoient tantôt Mazarins, tantôt Frondeurs, selon qu'ils trouvoient mieux leur compte avec les uns, ou avec les autres. Commines parlant de la guerre du Bien-public, c'est-à-dire, de la guerre des Princes & des Grans du Roïaume contre Loüis XI. Chaque jour, dit-il, il se menoit de petits marchez pour soustraire gens l'un à l'autre; il se fit plusieurs assemblées à la Grange-aux-merciers, pour traiter la paix.... Il n'étoit jour, qu'il ne se vinst rendre dix ou douze hommes du côté des seigneurs; un autre jour s'en aloient autant des nôtres. Et pour céte cause, ce lieu fut depuis apellé le Marché, à-cause que telles marchandises s'y fesoient. *Chap. 9. du livre* 1. *de ses Mémoires.*

3 C'est un malheur ataché à la fortune des Grans, que les fautes, qu'ils commétent, ne sont presque jamais personelles, la vangence du Prince se bornant rarement à la punition de celui, qui les a commises. Ainsi, il ne faut pas s'étonner, si l'on voit tant de familles illustres mener une vie obscure & languissante, &, qui pis est, hors de toute espérance de pouvoir se relever, sinon par un miracle.

NOTES HISTORIQUES.

g Le latin dit, *pro Optimatibus*, c'est-à-dire, pour les Grans, qui tenoient alors le parti de Pompée, qui étoit celui de la Liberté. *Pro Pompeii partibus*, dit Patercule, *id est*, *ut tunc habebatur, prorep. Hist.* 2. *cap.* 48.

h Sœur d'Auguste.

i L. Antonius étoit petit-fils d'Octavia.

d'être honorée par un arrest du Sénat, qui ordonna, que ses os seroient mis dans le tombeau des Octaves 4.

XLV. Sous les mêmes Consuls, un païsan de Termeste, dans l'Espagne citérieure k, commit un crime atroce. Comme L. Pison, Gouverneur de la Province, voïageoit par le païs, sans être sur ses gardes, parce qu'on étoit en pleine paix, il fut pris au dépourvû, & tué 1 du premier coup par ce païsan, qui, par la vitesse de son cheval, aïant gagné les bois, mit pied à terre, & marchant par des lieux écartez & inaccessibles, échapa à la diligence de ceux, qui le poursuivoient. Mais ce ne fut pas pour longtems; car son cheval aïant été pris & mené par les vilages voisins, il fut enfin trouvé; & comme on lui donnoit la question pour l'obliger à déclarer ses complices, il cria de toute sa force en son langage, qu'on l'interrogeoit en vain; que ses compagnons pouvoient en toute sûreté être présens à son interrogatoire, n'y aïant point de tourmens capables de lui aracher jamais une confession 2.

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Les honneurs, que le Prince soufre qu'on rende à la memoire d'un Grand, qui a été mal-traité durant sa vie, sont un témoignage public de son innocence. Ceux, qui furent rendus par tout le peuple de Rome à Don Bartelemi de Carrança, Archevêque de Tolede, quoique Gregoire XIII. qui regnoit alors, eût rendu une sentence contre lui, montrent, que ce Pape, ni l'Inquisition de Rome, ne croïoient point, que ce Prélat eût jamais erré dans la foi. Don Juan Antonio de Vera dit, que le jour de son enterrement toutes les boutiques furent fermées, comme si c'eût été le jour de Pâques; & que tout le monde ala baiser son corps comme celui d'un autre S. Atanase. *Epitome de la Vie de Charle-quint.* Et Cabrera ajoûte, que Gregoire même, touché de son humilité & de sa patience, l'honora de céte épitafe. *Bartholomaeo Carrança, Dominicano, Archiep. Toletano, Hispaniarum Primati, genere, vita, doctrina, concione, atque eleemosynis claro, magnis muneribus à Carolo V. & Philippo Rege sibi commissis egregiè functo; animo in prosperis modesto, & in adversis aequo. Obiit anno* M. D. LXXVI. *die* 2. *Maii Athanasio sacra.* Chap. 11. du livre 11. de son Filippe II.

1 C'est une grande imprudence au Gouverneur d'une Province conquise, & dans laquelle il a éxercé quelque violence, comme avoit fait Pison, d'aler par la campagne, sans l'escorte convenable à sa dignité. Qui a des ennemis à toutes heures, doit se tenir sur ses gardes à toutes heures, pour prévenir leur vangence, qui est aux aguets.

2 Bien qu'il y ait en l'arbre de la nature des branches plus hautes les unes que les autres, les ames ont une même noblesse en leur origine. Et par conséquent, il ne faut pas s'étonner, qu'il y ait des païsans, qui ont le courage aussi haut & aussi inébranlable, que des Princes, & que des Généraux d'armée. Il y a des Aléxandres, qui ne sont pas Rois, dit Antoine Perez, comme il y a des Rois, qui ne sont pas Aléxandres. *Aforismes de ses Rélations.*

NOTES HISTORIQUES.

k La partie, qui est de deçà l'Ebro, & qui s'étend jusqu'aux Pirénées.

Et le lendemain, les satellites le remenant à la torture, il se donna une secousse, qui leur fit quiter prise, & se heurta la tête contre un mur avec tant de roideur, qu'il en mourut à l'instant. On croit, que les Termestins étoient les auteurs du meurtre de Pison, qui éxigeoit, avec plus de rigueur, que n'en peut soufrir une nation féroce *3*, la restitution de quelques deniers publics, qu'ils avoient divertis.

AN DE ROME 779.

XLVI. Sous le Consulat de Lentulus Getulicus & de Caïus Calvisius, on décerna les ornemens du trionfe à Poppeüs Sabinus, pour avoir défait certains peuples de la Thrace, qui à la faveur des hautes montagnes, où ils habitoient, en usoient insolemment envers nous. Outre l'humeur sauvage & mutine de céte nation, qui n'obéïssoit à ses propres Rois que comme il lui plaisoit; qui ne vouloit combattre que contre ses voisins, & sous la conduite des capitaines, qu'elle choisissoit; il lui fâchoit fort de voir enrôler dans nos armées la Jeunesse & les plus vigoureux hommes du païs: mais ce qui acheva de les soulever, fut un bruit, qui courut, qu'on aloit les disperser çà & là parmi les autres nations, & les transplanter ainsi en païs étranger *1*. Toutefois, avant que de

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

3 Un Prince, dit Commines, doit bien avoir l'œil sur quels Gouverneurs il met en un païs nouvellement joint à sa seigneurie. Il faut traiter les nouveaux Sujets avec tant de douceur & de justice, qu'ils aïent lieu d'aimer mieux le gouvernement présent que le passé. A cheval nouveau, vieux cavalier, dit son Commentateur, c'est-à-dire, qu'il lui faut un homme adroit, & qui ait la main douce. *Chap.* 84. Si Charles d'Anjou, Roi de Naples & de Sicile, eût mis dans les principales villes de ce Roïaume conquis des Gouverneurs, comme ce Guillaume Porcelet, gentilhomme Provençal, à qui les Messinois donnérent la vie & la liberté, à-cause du renom de douceur & de modestie qu'il s'étoit aquis dans le païs *, peutêtre qu'il n'y auroit jamais eu de *Vêpres Siciliennes*, & que les François posséderoient encore ces Etats. * *Mariana chap. 6. du livre* 14. *de son Histoire d'Espagne*. Le Cardinal d'Ossat répondant à M. de Villeroy sur un ordre, que le Roi lui avoit envoïé de soliciter l'expédition d'un Bref qu'il demandoit, pour lever une certaine somme sur les bénéfices de la Bresse: Il seroit peutêtre meilleur, dit-il, que S.M. s'abstinst de faire telle levée sur de nouveaux Sujets, qui ne sont pas encore bien incorporez & consolidez à la Couronne, pour ne leur faire regreter leur ancien Maître, & ne donner au monde ocasion de croire & de dire, que ce païs étoit de meilleure condition sous le Duc de Savoie, qu'il n'est maintenant sous le Roi de France. *Létre* 324.

1 C'est un moïen tres-éficace, pour acoutumer des esprits féroces à l'obéïssance, que de les disperser en d'autres Provinces, ou parmi des armées bien disciplinées, sous prétexte de leur aprendre le métier de la guerre. On a pris la résolution, dit le Comte-Duc d'Olivarés, d'envoïer servir un nombre de Catalans hors de leur païs, afin de les mieux instruire de l'obligation qu'ils ont de s'emploïer pour leur propre defense, & pour celle de la Monarchie, comme ils sont obligez. C'est ma pensée, que voïant du païs, ils aprendront mieux leur devoir par l'éxemple de ce que sont les

commencer la guerre, ils envoïérent representer par leurs deputez, qu'ils persisteroient dans le devoir & dans l'obéïssance, si l'on ne leur imposoit point de nouvelles charges ; mais que si l'on prétendoit les traiter en esclaves, comme des vaincus, ils avoient des hommes & des armes pour défendre leur liberté, & assez de courage pour mourir plutôt que de la perdre 2. Et montrant leurs châteaux, bâtis sur des rochers, où leurs péres & leurs femmes étoient à couvert *de nos insultes*, ils nous menaçoient d'une guerre, qui seroit sanglante & de longue durée.

XLVII. Sabinus, pour avoir le tems d'assembler son armée, les entretint de belles promesses ; mais si-tôt, que Pomponius Labeo, qui gouvernoit la Mésie, eut amené sa légion, & le Roi Rhemetalcés ceux de son païs, qui nous étoient demeurez fidéles, joignant ce qu'il avoit de troupes prêtes avec ce secours, il marcha contre ces rebelles, qui avoient déja ocupé les avenües des forêts. Quelques-uns, plus hardis, qui se montroient à découvert sur des collines, en furent bien-tôt chassez par les nôtres, mais avec peu de carnage, parce que ces barbares avoient leur retraite toute proche. Nôtre Général s'étant retranché en ce même lieu, se rendit maitre d'une petite montagne, dont la croupe également aplanie menoit jusqu'à un château qui étoit défendu par un grand nombre de gens, partie armez, partie mal en ordre ; & tout d'un tems, il envoïa l'élite de ses archers contre une troupe de ces barbares, qui, selon la coutume du païs, sautoient, dansoient, & chantoient devant la palissade de leur camp. Tant que ces archers se contentérent de tirer de loin, ils firent quantité de blessûres, sans recevoir aucùn coup ; mais ensuite s'étant aprochez trop prés, les ennemis firent tout-à-coup une sortie sur eux, qui les mit en désordre ; & le mal auroit été plus grand, s'ils n'eussent été secourus par une cohorte de Sicambres, que le Général avoit rangée peu loin de là, pour acourir au danger ; gens, qui n'épouvantoient pas moins que les Thraces, par la rudesse de leur chant, & par la maniére de faire bruire leurs armes.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

autres Sujets de S. M. car de la façon qu'ils vivent, ils ne sont de nulle utilité à la Monarchie, ne servant le Roi ni de leurs personnes, ni de leurs Biens, &c. *Dans une létre au Comte de Santa Coloma, Viceroi de Catalogne. tome 4. des Memoires du Ministére du Cardinal de Richelieu.*

2 Le Prince peut bien imposer telles loix, & telles charges qu'il lui plaît, à des peuples, qu'il a réduits à son obéïssance par la force des armes ; mais il ne doit jamais en user ainsi envers ceux, qui l'ont reçu volontairement pour maître, & qui de tout tems ont vécu en Républiquains, ou du moins dans une espéce de liberté civile ; si ce n'est qu'ils abusent de céte liberté, comme il arive souvent. Car en ce cas le Prince est en droit de casser leurs privilèges, comme fit le Duc de Bourgogne aux Gantois, qui, selon Comines, se servoient des leurs à vouloir tenir leur Duc en tutéle, & à diminuer sa puissance.

XLVIII. Aprés cela, on s'aprocha plus prés des ennemis, laissant dans les premiers retranchemens les Thraces que j'ai dit qui étoient venus à nôtre secours, avec toute permission de ravager, brûler, & piller, pourvû que leurs courses finissent avec le jour, & que, la nuit, ils fissent bonne garde dans le camp; ce qui fut observé du commencement: mais aprés que le butin les eut enrichis, le luxe les corrompit; acablez de sommeil aprés la crapule & la bonne chére, ils abandonnoient leurs postes, *sans penser à leur défense.* L'ennemi averti de ce désordre divise ses troupes en deux corps, dont l'un devoit donner sur les coureurs; & l'autre, assaillir le camp des Romains; non point par espérance de l'emporter; mais pour empêcher par de grans cris, que les nôtres, ocupez à se garantir de céte invasion, n'entendissent le bruit de l'autre combat. Et le tems de la nuit fut choisi pour augmenter la terreur. Mais ceux, qui nous donnérent l'assaut, furent facilement repoussez; au-lieu que les Thraces auxiliaires, dont les uns batoient la campagne, & les autres étoient couchez le long de leurs retranchemens; étonnez d'une ataque si soudaine, furent passez au fil de l'épée, avec d'autant plus d'inhumanité, qu'on leur reprochoit d'être des déserteurs & des traîtres, qui avoient pris les armes, pour se faire esclaves, & pour imposer la servitude à leur patrie.

XLIX. Le lendemain, Sabinus fit paroître son armée en un lieu, où l'avantage étoit égal de part & d'autre, pour voir, si les ennemis, enflez du bon succés de la nuit précédente, oseroient venir aux mains. Mais comme ils ne sortoient point de leur fort, ni des collines d'alentour, résolu de les assiéger, il fit achever les travaux, qu'il avoit déja commencez, & les joignit ensemble par une circonvallation de quatre mille pas de circuit. Et puis, pour leur ôter l'eau & le fourage, il s'aprocha d'eux peu à peu, & de si prés, que par le moïen d'une plateforme qu'il fit élever, il lançoit sur eux des pierres, des javelots, & des feux. Mais rien ne les incommodoit tant que la soif, parce qu'il ne leur restoit qu'une seule fontaine, pour tout ce qu'ils étoient de combatans, & de bouches inutiles. Outre cela, leurs chevaux, & leur bétail, qu'ils tenoient enfermé avec eux, selon la coutume du païs, mouroient faute de pâture; les corps de ceux, que la soif, ou le fer, avoient tuez, métoient par-tout la puanteur, la pouriture, & la contagion. Pour comble de malheur, la discorde, le pire de tous les maux, se mit parmi eux, les uns voulant se rendre, & les autres s'entre-tuer, *pour ne pas tomber entre nos mains;* il s'en trouvoit aussi, qui conseilloient une sortie, pour ne pas mourir sans vangence; & ceux, qui ouvroient ces avis, n'étoient pas des gens de peu de conséquence.

L. Mais un de leurs Chefs, nommé Dinis, homme d'âge avancé, & qui avoit fait une longue expérience de la valeur, & de la clémence des Romains, disoit, que l'unique reméde de leurs maux étoit de métre bas les armes, & fut le premier, qui se rendit à nous avec sa femme & ses enfans. Son éxemple entraîna les femmes & les vieillards, & enfin tous ceux, qui aimoient mieux la vie que la gloire. Mais la Jeunesse étoit partagée entre Tarsa & Turesis. L'un & l'autre vouloient mourir dans la liberté; mais Tarsa criant, qu'il faloit métre fin à la crainte & à l'espérance par une pronte mort, se passa l'épée au travers du corps, & fut imité par quelques autres. Turesis, avec les siens, atendoit la nuit, *pour tenter une sortie*, mais nôtre Général en aïant eu le vent renforça le corps-de-garde. A l'entrée de la nuit, qui vint avec un grand orage, on ne savoit que juger du dessein des ennemis, qui tantôt jetoient des cris éfroïables, & tantôt gardoient un profond silence; lorsque Sabinus fesant la ronde, commanda à nos gens de ne point abandonner leurs postes, ni leurs-rangs, quelque mine que fissent les Barbares d'être en repos, ou en rumeur, de peur de leur donner prise; les avertissant aussi de ne point tirer sur eux à coups perdus.

LI. Enfin, ces Barbares acourant par pelotons vinrent fondre sur nôtre camp. Les uns enfonçoient la clôture à coups de pierres *l*, & de bâtons brûlez *m*, & à force d'y jeter des troncs d'arbres; les autres remplissoient le fossé de fascines, de claies, & de cadavres; quelques-uns jetoient sur les remparts des ponts, & plantoient des échelles faites exprés, démolissoient les travaux, & venoient aux mains avec ceux, qui leur fesoient résistance. Les nôtres, au contraire, les jetoient à bas à coups de trait, les repoussoient avec leurs boucliers, & rouloient sur eux des monceaux de pierres, avec de gros javelots, dont les Romains se servoient à défendre les murailles *n*. Les Barbares étoient encouragez par la nécessité de combatre

---

NOTES HISTORIQUES.

l L'Auteur dit, *saxa manualia*, qui veut dire des pierres qu'on pouvoit empnigner.

m Nos païsans se servent tout communément de ces bâtons, qui sont pointus, & endurcis par le feu. Or il est à remarquer que la palissade chez les Romains n'étoit pas faite, comme ailleurs, seulement de gros pieux pointus fichez en terre, mais encore de piéces de bois mises en travers, pour joindre les pieux ensemble, & de terre entre-deux & par-dessus. Ainsi, ces bâtons pointus servoient à rompre la cloison de la palissade.

n Le latin dit, *muralia pila*, c'est-à-dire, des épieux, que les assiegez jetoient de dessus les murailles, pour empécher d'y grimper, ainsi que l'explique Cesar dans ce passage: *Posteaquàm propiùs successerunt, in scrobes delapsi transfodiebantur, aut ex vallo & turribus trajectis pilis muralibus interibant. Belli Gallici lib. 7. cap.* 25. Au reste, ces javelots étoient bien plus gros & plus pesans, que ceux qu'on lançoit en combatant.

pour leur salut *1*, & la plufpart encore par les cris de leurs méres & de leurs femmes *2*, qui leur tenoient compagnie; & les nôtres par l'espérance d'une victoire, qui ne leur pouvoit échaper, & par la crainte de l'infamie, dont ils feroient notez, s'ils perdoient une si belle ocasion. De part & d'autre la nuit étoit commode, aux uns, pour être plus hardis; aux autres, pour cacher leur fraïeur. On ne favoit où portoient les coups, on ne discernoit ni les amis, ni les ennemis; les blessûres qu'on fesoit, ou qu'on recevoit, aloient à l'avanture. Les cris, que l'écho des vallons renvoïoit *3*, firent tant de peur aux Romains, qui croïoient avoir l'ennemi derriére eux, qu'ils abandonnérent une partie de leurs retranchemens, comme si les Barbares en eussent été les maîtres; mais aprés tout, il ne se sauva qu'un tres-petit nombre de ceux-ci, dont tous les plus braves furent tuez, ou blessez; & quand le jour commença à paroître, le reste fut poursuivi jusque dans leur Fort, où ils furent enfin contraints de se rendre. Les lieux voisins se rendirent volontairement, mais l'hiver, qui commence de bonne heure dans la contrée du mont Hemus, & qui y est toujours tres-rigoureux, nous

Ou, d'une victoire, qui leur étoit toute aquise, & par la crainte de passer pour infames, s'ils la laissoient échaper.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Il n'y a point de plus puissant éguillon pour combatre, que la nécessité de vaincre ou de mourir.

2 Comme rien n'est plus capable de flater la vanité des femmes, que l'honneur d'apartenir à des hommes vaillans, parce qu'elles en sont plus respectées; rien aussi n'est plus propre à inspirer l'amour de la gloire aux gens de guerre, que la passion qu'ils ont pour les Dames, dont ils veulent aquérir l'estime & les bonnes-graces. Quoique ce sexe soit naturellement imbécille & voluptueux, & que les hommes, qui s'y sont trop atachez, se soient la plufpart abatardis; il ne laisse pas d'y avoir eu dans tous les siécles des femmes fortes, à l'école desquelles on a vû naître de grans Capitaines. Il faloit que la femme du fameux Duc d'Alve fût de céte trempe, puisqu'il envoïa dire à son fils, qui vouloit lever le siége de Harlem, que s'il ne le continuoit jusqu'à ce qu'il eût pris la ville, il s'y transporteroit lui-même tout malade qu'il étoit alors; & que s'il venoit à y mourir, il feroit venir d'Espagne la Duchesse, sa femme, pour tenir sa place. *Don Bernardin de Mendoze chap. 12. du livre 9. de son Commentaire de la guerre des Païs-bas.* La postérité célébrera éternellement la gloire de Dona Filippa de Vilhena & de Dona Antonia de Silva, qui le jour que se fit la périlleuse entreprise du rétablissement du Duc de Bragance sur le trône de Portugal, armérent leurs fils elles-mêmes, & les exhortérent à répandre jusqu'à la derniére goute de leur sang, pour éteindre la Tirannie Espagnole.

3 L'ignorance, qui regne parmi les soldats, a tres-souvent causé leur défaite, pour avoir pris l'épouvante sur des choses purement imaginaires. Ainsi, les Capitaines & les Généraux ont besoin d'avoir une grande présence d'esprit, pour remédier sur le champ à céte terreur panique, par quelque interprétation ingénieuse & plausible des accidens, qui surviennent de jour en jour.

empécha

empêcha d'assiéger & de prendre les autres places, qui restoient aux ennemis.

LII. A Rome, la Maison du Prince étoit pleine de dissensions, & pour commencer à ruiner Agrippine, Domitius Afer, qui venoit d'éxercer la Préture, résolu de se métre en crédit par quelque moïen que ce fût, comme étant peu considéré, acuse Claudia Pulcra *1* d'adultére avec Furnius, & d'avoir préparé du poison pour le Prince, & fait des imprécations contre lui. Agrippine, toujours violente, & maintenant en furie, à-cause du danger, où sa cousine étoit, court au palais, & par hazard trouve Tibére, qui sacrifioit à Auguste; d'où elle prit occasion de lui dire d'un air insultant, » Qu'il ne convenoit » pas à la même personne d'immoler des vic» times au divin Auguste, & de persecuter ses » enfans; que son divin esprit n'étoit pas dans » ses statuës, mais dans les images formées, » comme elle, de son céleste sang *2*; qu'elle » comprenoit bien le mistére; que c'étoit el» le-même qu'on ataquoit sous le nom de » Pulcra, dont le seul crime étoit, de s'être » atachée, par un zele indiscret, aux intérets

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Quand le Prince veut ruiner un Grand, un Favori, ou un Ministre, il commence d'ordinaire par la ruine de ceux, qui sont atachez à sa fortûne, pour le priver du secours des personnes, qui pouroient lui fournir les moïens de se maintenir. C'est ainsi, que le Cardinal Mazarin détruisit la Duchesse de Chevreuse dans l'esprit de la Reine-Régente, pour ôter l'apui de céte Dame à M. de Chasteauneuf, qui vouloit entrer dans le Ministére: & que les Grans d'Espagne firent ôter le Généralat des armées au Marquis de Leganez, pour faire éloigner ensuite le Comte-Duc d'Olivarés, son protecteur, qui avoit toute la direction des afaires.

2 Les plaintes & les reproches ne sont pas des figures de Rhétorique propres à persuader les Princes. Quelque bonne cause qu'ait un Sujet, il ne peut user envers le Prince, que de priéres & de remontrances, autrement il met toute la raison & la justice du côté du Prince. Ce n'est point une action de courage, que de parler vertement à son Souverain, c'est une rusticité téméraire. Plus les personnes ont le cœur bien placé, dit Antoine Perez, moins elles sont capables de sortir du respect, quelque grand que soit le tort qui leur est fait. Le respect doit être comme la vûe, & les autres sens, qui ne dépendent point de leur objet; car bien que l'objet manque, la puissance du sens ne manque pas. Ainsi, quoique le Prince ait fait quelque injustice, l'obligation de lui rendre le respect, qui lui est dû, ne cesse pas. *Dans sa lètre aux Curieux.* Agrippine fit deux grandes fautes dans l'ocasion, dont Tacite parle ici, l'une est, qu'elle lui perdit le respect; & l'autre, qu'elle l'insulta publiquement, puisque ce fut dans la cérémonie d'un sacrifice. Ajoûtez à cela, que les ofenses, qui se font au Prince par les Princes de son sang, sont d'autant plus grandes, qu'elles sont un plus dangereux éxemple. Cabrera dit, que Filippe II. ne pardonnoit jamais ces sortes d'injures. Car, ajoûte-t-il, si le manque de respect envers une personne que l'on ne connoît pas, mérite une rude punition, quel traitement doit-on faire à celui qui étant lié de parenté avec le Prince, *& par conséquent plus étroitement obligé de l'honorer*, a l'audace de lui perdre le respect? *Chap. 16. du livre 5. de son Histoire.*

» d'Agrippine, faute de s'être souvenüe de So-» sia, qui avoit été envoïée en éxil pour le mê-» me sujet 3. Ce discours fit échaper à ce Prince dissimulé un vers grec, par lequel il lui reprocha, de n'être de mauvaise humeur, que parce qu'elle ne regnoit pas. Pulcra & Furnius furent condannez, & Domitius Afer mis au rang des premiers Orateurs, par le témoignage de Tibére, qui dit, que le titre d'éloquent lui apartenoit de plein droit *l*, aprés les marques qu'il avoit données de son esprit. Les plaidoïez, qu'il fit, depuis, pour ou contre les coupables, le firent passer pour un homme, dont l'esprit valoit mieux que les mœurs 4. Encore la vieillesse diminua-t-elle beaucoup de l'opinion qu'on avoit de son éloquence, dautant que l'esprit lui aïant baissé 5, il ne laissoit pas d'avoir toûjours la démangeaison de parler en public.

LIII. Agrippine étant tombée malade, & Tibére étant venu la visiter, elle fut longtems sans parler, tant elle gardoit opiniâtrément sa colére; mais aprés bien des pleurs, mêlant les plaintes avec les priéres, elle le conjure d'avoir pitié de sa solitude, & de lui donner un mari, puisqu'elle étoit encore jeune, & qu'une femme vertueuse ne pouvoit avoir d'autre reconfort que le mariage: qu'il y avoit dans la ville des partis sortables pour elle, & qu'il n'y en auroit aucun, qui ne fût bien aise de recevoir pour femme la veuve de Germanicus avec ses enfans. Mais Tibére, qui n'i-

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

3 Dans les matiéres odieuses, la plus courte réponse est toujours la meilleure. Celle, que Tibére fesoit aux plaintes d'Agrippine, étoit d'autant plus excellente, qu'elle frapoit au but, & qu'Agrippine sentoit en elle-même la vérité de ce qu'il lui reprochoit.

4 L'éloquence est un dangereux talent, quand elle se rencontre avec de méchantes mœurs. Paterculus parlant d'un certain Tribun du peuple, qui étoit fort éloquent, dit, qu'il étoit né tel pour la ruine de sa patrie, où il aluma le feu de la guerre civile entre Cesar & Pompée. *Bello civili non alius flagrantiorem, quàm Caius Curio, trib. pl. subjecit facem, vir nobilis, eloquens, & fæcundus malo publico. Hist. 2. cap. 48.*

5 Il n'y a presque point d'hommes, qui soient de si bonne trempe, que la vieillesse n'éteigne pas la vigueur de leur esprit. Combien voïons-nous de Prédicateurs & d'Avocats, qui à force de s'ostiner à prêcher & à plaider ne parlent plus que pour faire remarquer à tout le monde, qu'ils tombent en enfance. De ce côté-là sont tres prudens ceux de nos Prédicateurs, qui, pour conserver la réputation, que la Chaire leur a donnée, cessent de prêcher si-tôt qu'ils sont devenus Evêques.

NOTES HISTORIQUES.

l Le texte porte, *secuta adseveratione Cæsaris, qua suo jure disertum eum appellavit*. Et d'Ablancourt dit: Furnius & Claudia furent condannez, & Domitius Afer mis au rang des principaux Orateurs avec l'aprobation de Tibére. Il ne rend point, *jure suo*, selon sa coutume de passer par-dessus tout ce qu'il n'entend point.

gnoroit pas à quelle conséquence céte demande tiroit pour la République *1*, sans montrer, ni qu'il se doutât de rien, ni qu'il fût ofensé, se retira sans lui répondre, quoiqu'elle l'en priât avec instance. Les Historiens n'ont point marqué céte particularité, mais je l'ai trouvée dans les memoires de sa fille *2* l'Impératrice Agrippine, mére de Néron, qui a raconté toutes les avantures de sa famille avec les siennes *3*.

On, que céte demande tiroit à grande conséquence pour l'Etat.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Princes sont en droit d'empêcher les mariages, qui leur sont suspects. Salomon n'empêcha pas seulement son frére d'épouser Abisag, mais il le fit même mourir, parce que c'étoit un interest d'Etat, têmoin céte réponse à sa mére : Pourquoi demandez-vous Abisag pour Adonias ? que ne demandez-vous aussi le Roïaume pour lui ? Si les Princes sont les péres communs de leurs Sujets, ils sont maîtres d'empêcher, que les Grans ne se marient sans leur consentement, avec plus de justice, que les péres de famille ne s'oposent au mariage de leurs enfans, puisque l'intérest public est bien d'une autre conséquence que celui des particuliers. Le Pape Paul IV. défendit par un bref à la femme d'Ascanio Colonna de marier aucune de ses filles sans sa permission, de peur que ce seigneur, qui étoit son Sujet, ne se fortifiât dans sa révolte par le secours de ceux, qui deviendroient ses gendres. ***Frà Paolo livre 8. de son Concile de Trente.*** Henri, Duc d'Anjou, qui depuis fut Roi, avoit tout sujet de traverser le mariage de sa sœur Marguerite avec le jeune Duc de Guise, auquel céte ambitieuse Maison aspiroit, pour s'en faire, un jour, un droit à la Couronne. M. de Montresor, qui apartenoit à feu Monsieur le Duc d'Orleans, tient la négative, pour justifier le mariage clandestin de son Maître, disant, que toutes les formalitez requises y avoient été observées, & que la Cour n'y oposoit que les loix fondamentales du Roïaume, qui n'étoient écrites nulle-part, & qui, par conséquent, étoient purement imaginaires. Mais l'éxemple de Salomon, qui commença son regne par l'action que je viens de dire, & la conduite uniforme de tous les Souverains, qui en usent de même dans leurs Etats, valent bien des loix écrites. Et si M. de Montresor eût été content de la Cour, & du Cardinal de Richelieu, je ne doute point, qu'il n'eût défendu la bonne cause aussi vigoureusement qu'il défend la mauvaise.

2 Quand un Historien raconte un fait singulier, qui a été omis par tous les autres Ecrivains, qui étoient du tems auquel la chose s'est passée, il ne doit jamais manquer de citer son garant, de peur qu'on ne *croïe qu'il ait voulu se faire de fête d'avoir vû des choses, que personne ne peut voir que lui.* Soupçon, qui a entiérement ruiné de réputation un Moderne, dont les Histoires sont remplies de faits particuliers, qu'il a tirez de manuscrits, *qui ne lui ont été communiquez, qu'à condition de garder le secret.*

3 Ce n'est point une ocupation indigne des grans Princes, que d'écrire les mémoires de leur vie, & si plusieurs, qui sont tres-habiles, en vouloient prendre la peine, il y a mille choses de conséquence, qui se perdent, lesquelles seroient d'un grand secours à l'Histoire. C'est pour céte raison, que le Sultan Zizim, (celui qui vint en France sous le regne de Charles VIII. & qui fut empoisonné par le Pape Aléxandre VI. ou par les Vénitiens) écrivoit lui-même l'histoire du regne de Mahomet II. son pére. Le Cardinal de Richelieu dit, qu'il avoit commencé à travailler à celle de Loüis XIII. pour empêcher, que beaucoup de circonstances, que personne ne pouvoit savoir comme lui, ne fussent ensevelies dans l'oubli ; & qu'il n'abandonna ce travail, qui étoit de longue haleine, que parce que ses maladies continuelles, & le

LV. Mais, pour étoufer ce bruit, il assistoit assidûment au Sénat, &, durant plusieurs jours, il ne fit que donner tour à tour audience aux députez d'onze villes de l'Asie, qui bien qu'inégales en richesses, disputoient à l'envi à qui bâtiroit le temple, dont j'ai parlé *m*. Elles aléguoient presque toutes leur ancienne origine, & l'afection qu'elles avoient témoignée au Peuple Romain, lorsqu'il étoit en guerre contre Persée, Aristonique, & d'autres Rois. Mais les Hipépéens, les Tralliens, les Magnésiens, & ceux de Laodicée furent également exclus, comme peu capables de faire céte dépense. Ilium même, qui raportoit, que Troie étoit la mére de Rome, n'étoit considérable que par son antiquité. L'on balança un peu sur ce que dirent ceux d'Halicarnasse, que depuis douze-cens ans leur ville n'avoit jamais senti aucun tremblement de terre, & qu'ils creuseroient les fondemens du temple dans un roc. Pergame aportoit les mêmes raisons, mais on crut, qu'elle devoit être contente du temple d'Auguste. On jugea aussi, qu'Efese & Milet étoient assez ocupées de vaquer aux cérémonies de Diane & d'Apollon. Il ne restoit donc que Sardes ou Smirne à choisir. Sardes produisit un decret des Toscans, qui reconnoissoient, qu'ils venoient du même sang, *qui les Sardiens*, étant certain, que Tirrhenus & Lidus, fils du Roi Atis, avoient divisé leur nation à-cause de la multitude des habitans; que celui-ci étant resté dans son païs, l'autre étoit alé chercher une demeure étrangére; & qu'ils avoient tous deux laissé leurs noms à leurs peuples, l'un en Asie, & l'autre en Italie: que les Lidiens devinrent même si puissans, qu'ils envoïérent des colonies dans la Gréce, qui, depuis, prit le nom de Pelops *n*. Les députez de Sardes montroient encore des létres de nos Généraux, & des traitez, faits avec nous durant la guerre de Macedoine, & vantoient la fertilité de leurs terres, arousées de belles riviéres, la bonté de l'air, & les commoditez du païs d'alentour. *Ou*, de leur voisinage.

Ou, la compétence restoit donc entre Sardes & Smirne.

LVI. Ceux de Smirne, aprés avoir exposé, que leur ville étoit tres-ancienne, soit qu'elle eût été bâtie par Tantale, fils de Jupiter, ou par Tésée, qui étoit aussi de la race des Dieux *o*, ou par quelqu'une des Amazones, passérent au détail de leurs services, sur lesquels ils fondoient principalement leur espérance. Ils representérent, qu'ils avoient secouru de leurs vaisseaux le Peuple Romain, non seulement dans les guerres étrangéres, mais encore dans celles

---

NOTES HISTORIQUES.

m Dans le chapitre 15. de ce livre.

n Le Péloponnese, c'est-à-dire, l'isle de Pelops.

o On le croïoit fils de Neptune.

qu'il avoit eu à soutenir au milieu de l'Italie; qu'ils étoient les premiers, qui avoient dédié un temple à la ville de Rome, sous le Consulat de Marcus Porcius, véritablement en un tems, que la République étoit déja florissante, mais non pas encore élevée à ce dernier période de grandeur, puisque Cartage subsistoit encore *1*, & que l'Asie avoit plusieurs Rois fort puissans. Ils apelloient même à têmoin le Dictateur Silla, comme, dans un hiver tres-rigoureux, son armée périssant de froid, parce qu'elle manquoit de vétemens, leurs citoïens aprenant céte nouvelle dans leur assemblée, se dépoüillérent aussi-tôt, pour envoïer leurs habits à nos légions *2*. C'est-pourquoi le Sénat les préféra aux autres. Vibius Marsus proposa de donner pour adjoint à M. Lepidus, à qui céte Province étoit échüe, un Sénateur, qui se chargeât du soin de faire bâtir ce temple; mais comme Lepidus, par modestie, refusoit d'en choisir un, on commit au sort divers Prétoriens, & la commission échut à Valerius Naso.

Ou, de donner à M. Lepidus, à qui &c. un Lieutenant surnuméraire, qui prît le soin de &c.

LVII. ' Enfin, Tibére, qui balançoit depuis longtems dans la résolution qu'il avoit prise de quiter le sejour de la Ville, partit pour aler dans la Campanie, sous prétexte de dédier un temple à Jupiter dans Capoüe, & un autre à Auguste dans Nole; mais en éfet pour passer le reste de ses jours loin de Rome. J'ai atribué, conformément à l'opinion de plusieurs de nos Auteurs, la cause de sa retraite aux artifices de Sejan *1*; mais quand je consi-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Princes se tiennent peu obligez des honneurs, qu'on leur fait, lorsqu'ils sont assis sur le trône; car outre qu'ils croïent que tout cela leur est dû, ils savent que la flaterie & l'intérest y ont plus de part, que l'afection; au contraire, ils aiment à faire du bien à ceux, qui les ont honorez & servis dans leur fortune privée, particuliérement, si ç'a été dans l'adversité, ou dans un tems, qu'on ne s'atendoit point à les voir monter au trône. C'est sur ce fondement, que M. d'Ossat, se plaignant des chicanes & des vexations, que lui fesoit le Gouverneur de Belesme, où il avoit un Prieuré, represente au Roi, qu'aïant servi S. M. longtems avant son avénement à la Couronne, & s'étant mis en danger pour elle, quoiqu'il n'eût pas encore l'honneur d'être son Ministre, il étoit de sa justice, de commander, qu'on le traitât au moins comme un de ceux de la Ligue, qui étoient venus les derniers à son obéïssance. *Létre 11.*

2 Les services, qu'on rend aux Princes, ne leur paroissent considérables, que selon la conjoncture, dans laquelle ils leur ont été rendus. Celui, que Filippe de Commines rendit à Loüis XI. enfermé dans le château de Péronne, où le Duc de Bourgogne l'auroit peutêtre fait mourir, *s'il eût trouvé ceux, à qui il s'adressoit, prêts à le lui conseiller*: est, à mon avis, la principale cause de tout le crédit, qu'il eut depuis auprés de ce Roi. *Voi le chap. 7. du livre 2. de ses Memoires.*

1 C'est le malheur ordinaire des favoris, qu'on leur atribüe toutes les mauvaises résolutions des Princes, dont ils possédent les bonnes-graces, quoique souvent ils aïent conseillé tout le contraire de ce dont on les fait les auteurs. Il leur est quelque-

déte, qu'aprés la mort de ce favori il fut encore six ans dans la même solitude, je doute fort, si je n'en dois point raporter la véritable cause à Tibére même, qui vouloit cacher par le moïen des lieux solitaires ses débauches & sa cruauté, que toutes ses actions découvroient. Plusieurs crûrent, que Tibére, en sa vieillesse, avoit honte de sa maigreur, de sa taille courbée *2*, de sa tête chauve, & de son visage plein de pustules & de boutons, & tout froté d'onguens *3*. Outre que durant le long séjour qu'il fit à Rhodes, il s'étoit fait une habitude de vivre retiré, & de dérober la connoissance de ses plaisirs. On dit aussi, qu'il s'absenta à cause de sa mére, qu'il ne vouloit point avoir pour compagne dans le gouvernement *4*,

Ou, je trouve plus de vraisemblance à en raporter la véritable cause à Tibére.

REFLEXIONS POLITIQUES.

fois avantageux de tomber, dautant que la mauvaise conduite de leur Maître aprés leur chûte sert à leur faire réparation d'honneur. La maniére, dont Henri III. se gouverna, aprés avoir éloigné de sa Cour le Chancelier de Chiverny, & les trois Secretaires-d'Etat, Villeroy, Brulart, & Pinart, ses plus anciens serviteurs, fit leur apologie auprés du peuple, qui les avoit crûs les auteurs de tous les Edits bursaux, qu'il avoit publiez. *Memoires de Chiverny*.

2 Comme la grande taille, dit Hippocrate, sert d'ornement dans la jeunesse, elle devient incommode aux vieillards, & les rend même plus désagreables que ne fait la petitesse; *incurvescit enim senescentibus*, ajoûte Galien, *fitque grave & molestum onus*.

3 A mesure que les Princes deviennent infirmes, ou perdent les agrémens du corps, ils deviennent solitaires. Les particuliers ont tant de soin de cacher leurs defauts corporels, ainsi, il ne faut pas s'étonner, que les Princes aïent céte délicatesse, eux, qui savent par expérience le plaisir que le peuple prend à les controller. Cabrera dit, que Filippe II. sur la fin de sa vie ne se laissoit plus voir qu'aux oficiers de sa Maison, aux Ambassadeurs, & aux personnes, qui l'entretenoient de choses de piété, de peur que le peuple ne vinst à s'apercevoir, que la goute avoit ruïné son corps, & la vieillesse diminué son autorité. *A la fin du livre 5. de son Histoire*. Entre les raisons, que Charle-quint alégua, pour justifier son abdication, il dit, que le poids de tant d'Etats, & de tant d'afaires, demandoit des piez & des mains plus libres, que les siens, que la goute avoit énervez. *Don Juan Antonio de Vera dans l'Epitome de sa Vie*. Commines raconte, que Mahomet II. qui avoit conquis deux Empires & quatre Roïaumes, étant devenu maladif, se tenoit clos en son chariot, de peur que si on l'eût vû si défait, le peuple n'en eût pris ocasion de le mépriser. *Dernier chapitre du 6. livre de ses Memoires*. Tout cela me fait souvenir de ce qu'un Critique a écrit d'Agesilas, Roi de Lacedémone, qu'il n'avoit refusé les statües, qu'on lui vouloit dresser en Asie, que pour dérober à la postérité la connoissance de sa laideur & de sa petitesse.

4 L'autorité est une chose si jalouse dans un Prince, que quelque redevable qu'il puisse être de sa principauté à ceux, qui la lui ont procurée, ce seroit en lui une foiblesse digne de blâme & de mépris, que de soufrir aucun partage de puissance, sous couleur d'être reconnoissant d'un si grand bienfait. Les Princes ont tant d'autres moïens de faire du bien à leurs amis, qu'ils les peuvent facilement récompenser, sans les laisser aprocher du gouvernail, où il n'apartient qu'au Souverain de mettre la main. Ainsi, le Cardinal d'Este, qui reprochoit à Sixte V. de l'avoir fait Pape,

& qu'il n'en pouvoit pas non-plus exclure tout-à-fait, étant d'elle, qu'il avoit reçu l'Empire. Car Auguste avoit eu la pensée d'y apeller Germanicus, petit-fils de sa sœur, & qui plaisoit à tout le monde; mais vaincu par les priéres de sa femme, il adopta Tibére *p*, & lui fit adopter Germanicus. Et c'est ce que Livia reprochoit & redemandoit à son fils.

LVIII. Tibére partit acompagné de peu de gens, entre lesquels il n'y avoit d'illustres que Cocceïus Nerva, sénateur consulaire, & bien versé dans le Droit, & deux Chevaliers Romains, Sejanus & Curtius Atticus; les autres étoient des Savans, & presque tous des grecs, qu'il menoit pour converser *1*. Les

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

méritoit bien cête réponse de Sixte : Soufrez donc que je le sois, & que j'en remplisse les devoirs.

1 Il sied bien aux Princes souverains de converser quelquefois avec les Savans, mais il ne faut pas que le plaisir de cête conversation dégénére en passion; car il n'y a rien de plus capable de les dégoûter du soin des afaires publiques, qui demandent tout leur tems, & toute leur aplication. Celui-là est le plus savant Prince, qui sait le mieux gouverner. Or cête scienc e ne s'aquiert ni par la lecture des livres, ni par les entretiens avec les gens-de-létres, mais par l'expérience, par la négociation avec les Ambassadeurs, par les fréquentes audiences, où chacun venant préparé, le Prince a de quoi exercer son atention, sa curiosité, son discernement. Le Roi nôtre Maître, dit Commines, aimoit à demander & à entendre de toutes choses, & avoit le sens naturel parfaitement bon, lequel précéde toutes les sciences qu'on sauroit aprendre en ce monde. *Chap. 6. du 2. livre.* Voilà donc trois choses, qui sont nécessaires aux Princes pour devenir habiles, Demander, Ecouter, & Discerner. Comme il est de la prudence de parler peu, dit M. de Richelieu, il en est aussi d'écouter beaucoup; on tire profit de toutes sortes d'avis, les bons sont utiles par eux-mêmes, & les mauvais confirment les bons. *Section 2. du dernier chap. de la 1. partie du Testament Politique.* Filippe II. n'interrompoit jamais ceux à qui il donnoit audience, quoiqu'il y en eût quelquefois de fort ennuïeux, parce que, disoit-il, ***outre que je remplis mes obligations, je reçois plus de bien que je n'en fais, en apre-***

NOTES HISTORIQUES.

p Rafaël dalla Torre dit, que ce ne fut nullement Livia, qui fit préférer Tibére à Germanicus, dont Auguste aimoit tendrement la personne & les enfans, au-lieu qu'il haïssoit Tibére, dont il connoissoit l'arrogance & la cruauté. Je ne puis, dit-il, m'abstenir, de déclarer ici ma pensée sur un fait, où la prudence d'un Suétone & d'un Tacite semble s'être égarée, & la diligence des Commentateurs s'être endormie. Il n'est pas croïable, qu'Auguste eût l'esprit si perverti, que non content d'avoir entiérement etoufé la Liberté publique, il voulût encore exposer sa patrie à la barbarie d'un Tiran, dont les premiers coups avoient à tomber sur les restes de sa postérité. La nécessité eut plus de part au choix qu'il fit de Tibére, que sa volonté. La mort prématurée de ses petits-fils Caius & Lucius, son âge avancé, la crainte d'être méprisé dans sa vieillesse, & le besoin qu'il avoit d'un homme habile & courageux pour soutenir sa dignité, l'obligérent de rapeler de Rhodes celui, auquel il n'avoit pas voulu permétre de retourner à Rome, tandis que Caius & Lucius furent vivans. Par l'espace de douze ans qu'il vécut encore, il agrandit si fort Tibére, en l'honorant du Consulat, de la puissance du Tribunat, du commandement des armées, & de la direction de toutes les afaires de l'Empire, que lorsqu'il fut question de choisir un successeur, il trouva celui-ci si bien aneré, qu'il jugea impossible, comme il l'étoit en éfet, de le détrôner par un testament. *Chap. 4. de son Astrolabio di Stato.*

Astrologues

Astrologues disoient, qu'il étoit sorti de Rome sous une constellation, qui marquoit qu'il n'y rentreroit jamais. Prédiction, qui causa la mort de plusieurs, qui inféroient de là, que celle de Tibére étoit prochaine *2*, & le publioient ainsi. Car on ne pouvoit pas s'imaginer qu'il fût possible, qu'il se privât volontairement de sa patrie durant onze ans, *qu'il avoit encore à vivre*. Mais la suite fit voir le peu de distance qu'il y a de cet art au mensonge *3*, & de combien d'obscuritez sont envelopées les prédictions même qui se rencontrent véritables *q*. Ils ne mentirent pas en ce qu'ils di-

Ou, que cet art a grande afinité avec le mensonge, & que la vérité de ses prédictions est toujours envelopée de mots ambigus.

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

nant tout ce que j'ai besoin de savoir. Il ne faut donc point d'autre école, ni presque d'autre entretien aux Princes, qui veulent regner avec réputation. Et c'est sur ce fondement, que Sixte-quint refusa d'acheter la bibliotéque du Cardinal Sirlet pour le Cardinal Montalte, son neveu, dont il vouloit faire un grand homme-d'Etat; disant, que durant son Pontificat, ses instructions serviroient de livres à son neveu. *Livre 1. de la 2. partie de sa Vie par Leti.* Clément VIII. disant au Cardinal d'Ossat: *C'est vous autres, qui me voulez tuer, en me fesant étudier durant ces grandes chaleurs*; le Cardinal répliqua, qu'en éfet on disoit par toute la ville, que depuis quelques jours S. S. étudioit soir & matin sur l'afaire du Marquisat de Saluces, mais qu'il la suplioit de l'excuser, s'il osoit lui dire, que cela ne convenoit point à sa dignité, ni à son âge. *Lètre 173.*

2 Il est aussi dangereux d'ajoûter foi aux prédictions de la mort des Rois, que de les faire; car ceux, qui croïent ces prédictions, semblent en atendre, & même en desirer l'acomplissement. Les Princes veulent bien qu'on prédise les prospéritez qui leur doivent ariver, mais ils ne sauroient soufrir les supputations astronomiques de leurs jours. Le Pape Sixte V. envoïa aux galéres un certain *Fabricio Forte*, qui se vantant d'avoir prévû son éxaltation, se méloit aussi de vouloir deviner sa mort. Un Médecin nommé Duval reçut la même punition, pour avoir prédit, que Loüis XIII mourroit en l'année 1631. avant la Canicule.

3 L'Astrologie, la plus vaine de toutes les sciences du monde, ne conserve son crédit dans les Cours des Princes, que par l'oisiveté & la curiosité des courtisans, qui faute d'être capables de s'apliquer aux bonnes choses, s'amusent à commenter les rêveries, & à expliquer les énigmes, dont cet art a coutume d'enveloper ses prédictions. Lorsque François I. passoit les Alpes pour aler conquérir le Duché de Milan, un Astrologue lui dit, que les astres lui prométoient, que ses chevaux iroient à l'abreuvoir dans le Mançanarés, qui est la riviére de Madrid. Cete promesse fut acomplie, mais à rebours de l'interprétation, que ses courtisans y avoient donnée. *Epitome de la Vie de Charle-quint de Don Juan Antonio de Vera.* Quand on prédit

NOTES HISTORIQUES.

q A l'entrée du Conclave, où fut élû Paul V il y eut un homme, qui donna au Cardinal de Joyeuse un billet contenant, que le Pape, qu'on aloit élire, s'apelleroit Paul, & porteroit en ses armes une aigle: mais on découvrit, que c'étoit une fourbe, & que cet homme n'avoit jamais pensé au Cardinal Borghese, mais bien au Cardinal de Veronne, Noble-Vénitien de la Maison Valiers, lequel avoit une aigle pour armes; conjecturant que ce Cardinal, qui etoit un grand personage, seroit élû, & qu'alors il prendroit le nom de Paul, en memoire de Paul II. qui avoit été le dernier Pape Venitien. *Perroniana. tit. Astrologues.*

rent, que Tibére ne retourneroit jamais à Rome; mais ils se trompérent en tout le reste, (Ou, mais leur ignorance parut en tout le reste.) puisqu'il vécut jusqu'à une extreme vieillesse, & qu'il sejourna toujours dans le voisinage de la Ville, & quelquefois même au pié de ses murailles.

LIX. Vers ce tems-là, Tibére courut un danger, qui augmenta l'opinion qu'on avoit, qu'il mourroit bien-tôt, & lui donna sujet de prendre plus de confiance que jamais en Sejanus. Un jour qu'ils mangeoient dans la grote d'une maison apellée la Caverne, qui est entre la mer d'Amiclée & les montagnes de Fondi, l'entrée de céte grote, que la nature seule avoit faite, fondit tout-à-coup, & écrasa quelques-uns de ceux, qui servoient à table. Ceux, qui étoient du repas, saisis de peur, prirent aussi-tôt la fuite; mais Sejan, se courbant sur le corps de Tibére, soûtint de ses épaules le poids de la voute *1*, & fut trouvé en céte posture par les soldats, qui vinrent au secours. Ce service le rendit plus puissant, & quoiqu'il donnât des conseils pernicieux, Tibére prenoit toute créance en lui, le regardant comme un homme, qui ne craignoit point d'hazarder sa vie pour son Prince. Il s'érigea même en juge contre la famille de Germanicus, subornant des gens pour acuser Agrippine, & particuliérement Néron, qui étoit le plus proche héritier de l'Empire. Car bien que Néron fût tres-modéré pour son âge, il ne laissoit pas d'oublier assez souvent ce que la conjoncture présente éxigeoit de lui *2*, à (Ou, de s'oublier assez souvent en des choses qu'il étoit de son intérêt prêsent de dissimuler.)

REFLEXIONS POLITIQUES.

à Charles-Emanüel Duc de Savoie, qu'en l'année 1600. il n'y auroit point de Roi en France, il l'entendit de la mort d'Henri-le-Grand, mais quelques mois aprés, ce Roi lui expliqua la prédiction en entrant personellement dans le cœur de la Savoie.

1 Quelquefois le corps a plus de part à la fortune des favoris, que leur esprit. Si Sejan n'eût pas eu le corps robuste, il n'eût pû rendre à Tibére un service, dont ce Prince lui sceût plus de gré, que de tous les autres, qu'il lui avoit rendus comme Ministre-d'Etat. L'Empereur Soliman aïant laissé tomber une létre qu'il lisoit apuié sur un balcon, qui donnoit sur ses jardins, un petit Page, nommé Mahemet, sauta du balcon embas, & la raporta à Soliman, pendant que les autres descendoient par l'escalier pour aler la chercher. Action, qui plût si fort à ce Prince, que cet enfant devint son favori, & fut, depuis, Grand Vizir sous trois Empereurs. *Ammirato, discours 9. du livre 1. de son Commentaire sur Tacite. Gracian chap. 3. de son Heros.* Une pareille avanture ouvrit la porte de la faveur à N..... de Saint Simon, qui étant Page de Loüis XIII. fut si pront à ramasser le manteau de Sa Majesté, & à le lui jeter sur les épaules, qu'on ne s'aperçut presque pas qu'elle l'eût laissé tomber, ni qu'il fût descendu de cheval. Voilà deux Pages, à qui l'agilité tint lieu d'un tres-grand mérite.

2 Si c'est la coutume des Princes de regarder toujours de mauvais œil celui, qui leur doit succéder, parce qu'ils suposent qu'une si grande & si certaine espérance lui fait atendre impatiemment leur mort, quelle résolution ne sont-ils pas capables de

force d'entendre les discours de ses afranchis & de ses domestiques, qui, par un desir prématuré de s'avancer, l'éguillonnoient *3* *incessamment* à montrer, qu'il avoit du courage & de la resolution. Ils lui disoient, que le Peuple Romain le desiroit ainsi; que les armées n'atendoient que cela, *pour se déclarer en sa faveur*; que Sejan n'oseroit jamais faire la moindre résistance, lui, qui insultoit maintenant la patience d'un vieillard & la timidité d'un jeune-homme.

LX. Véritablement, Néron n'avoit aucun mauvais dessein, mais il lui échapoit quelquefois des paroles imprudentes & fougueuses, que les espions, qu'on tenoit auprés de lui, raportoient avec augmentation : & comme on lui ôtoit les moïens de se défendre, il avoit de jour en jour de nouveaux sujets d'inquiétude; car les uns évitoient sa rencontre *r*; les autres se retiroient brusquement aprés l'avoir salué; plusieurs rompoient tout-à-coup l'entretien commencé, ceux des amis de Sejan, qui s'y trouvoient.

Ou, aprés lui avoir rendu sa salutation.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

prendre, quand ce successeur n'a pas la prudence de dissimuler son ressentiment, ni de cacher le desir qu'il a d'ocuper la place qu'il atend? C'étoit donc une grande témérité à M. de Puilaurens de dire aux Ministres de Loüis XIII. que si l'on fesoit mourir le Duc de Montmorency, Monsieur les feroit un jour mourir eux-mêmes*; menace, qui jointe à la conduite que Monsieur tenoit alors, auroit coûté fort cher à ce Prince, si Loüis XIII. eût été de l'humeur de Loüis XI. ou d'Henri III. * *Chap. 1. du Testament Politique.*

3 Comme les femmes chastes ne doivent point avoir d'oreilles pour les discours, que les galans leur font pour ébranler leur vertu, quoique même elle soit à toute épreuve, parce que c'est assez qu'elles veüillent écouter, pour donner prise à la médisance & à la calomnie : de même les Princes, qui ont de prochaines espérances à la Couronne, doivent éviter soigneusement de prêter l'oreille aux plaintes, que leurs domestiques, ou les mal contens, font contre le gouvernement de celui, à qui ils doivent succéder; dautant que, s'ils le font, ou par foiblesse, ou par mauvaise volonté, ils s'exposent à mille dangers, dont ils ne peuvent échaper que par miracle.

r C'est l'ordinaire des courtisans de fuir l'entretien, & même la vüe de ceux, qui sont haïs du Prince, ou du Favori. La court, qu'il me faloit traverser, dit la Reine Marguerite, étoit pleine de gens, qui avoient acoutumé de courir pour me voir & m'honorer : mais alors chacun voïant comme la fortune me tournoit visage, eux aussi ne firent pas semblant de m'apercevoir. *Livre 2. de ses Memoires.* Comme je m'aprochois, dit M. de Montresor, pour leur parler, ainsi que j'avois acoutumé de faire, je m'aperçus par le soin, qu'ils prirent de m'éviter, qui passoit jusqu'à l'incivilité, que je n'étois pas agréable au Cardinal de Richelieu; & que l'un & l'autre (le Cardinal de la Valette & Bautru) en étoient fort persuadez. *Dans ses Memoires.* De toute la suite du Cardinal (Mazarin) dit M. de la Chastre, Noailles, Piennes, & Saint-Mesgrin furent les seuls, qui me voulurent connoître & aborder.... Le Maréchal de Bassompierre, qui m'avoit jusqu'alors témoigné tant d'amitié, s'éloignoit de moi, & ne me parloit plus qu'en crainte..... Il me dit la chose en trois mots, & puis se retira de moi, sans me vouloir parler davantage, comme s'il eût apréhendé, qu'on ne nous eût vûs en conversation.

voient présens, osant bien rester avec lui, pour lui rire au nez 2. Et soit qu'il parlât, ou qu'il se teût, Tibére le regardoit de travers, ou avec un soûris afecté 3, lui tournant à crime & ses paroles, & son silence. Il n'étoit pas même en sûreté dans son lit, car sa femme rapottoit à sa mére Livia jusqu'à ses rêves & à ses soupirs, & celle-ci les contoit à Sejan, qui, de son côté, débauchoit Drusus, en lui fesant espérer l'Empire, s'il travailloit à la ruine de son aîné, dont la fortune étoit déja bien ébranlée. Outre que Drusus avoit l'humeur féroce, & une grande passion de regner, & qu'il est ordinaire aux fréres de s'entre-haïr 4, il étoit animé de ressentiment de ce qu'Agrippine aimoit Néron plus que lui. Toutefois, Sejan ne vouloit point tant de bien à Drusus, qu'il ne pensât dés lors aux moïens de le perdre aussi 5 dans la suite ; tres-assûré, que son

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

2 Quand le Prince, ou ses favoris, prennent plaisir aux insolences des courtisans, ceux-ci, qui n'ont point d'autre Dieu que la faveur, n'épargnent pas même les Princes du sang roïal. Les insultes, que les créatures de Sejan fesoient au fils-aîné de Germanicus, me font souvenir de celles, que les Mignons d'Henri III. avoient la hardiesse de faire à son propre frére le Duc d'Alençon. Maugiron & les autres de sa cabale, dit la Reine Marguerite, commencérent à le gausser avec des paroles si piquantes, que tout autre moindre que lui s'en fût ofensé. Ils lui dirent, qu'il avoit bien perdu sa peine de s'être habillé pour venir au bal des nôces de Saint-Luc ; (c'étoit un des Mignons) que l'on ne l'avoit point trouvé de manque toute l'apresdinée ; qu'il étoit venu à l'heure des ténebres, parce qu'elles lui étoient favorables, à-cause de sa laideur, & de sa petite taille. Tout cela se disoit à la nouvelle mariée, qui étoit auprés de lui, & si haut, que d'autres le pouvoient entendre. *Livre 2. de ses Memoires.* Gaston, Duc d'Orléans, étant venu trouver le Roi, son frére, à Orléans, aprés le Traité de Blois, son Altesse, dit M. de Montresor, y fut regardée avec peu de respect de ceux, qui étoient alors auprés de S. M. & méprisée par le Cardinal, qui lui fit des railleries fort injurieuses. *Dans ses Memoires.*

3 Le soûrire des Rois tranche mieux que le fil de la meilleure épée. *Afor. de Perez.*

4 Les inimitiez sont presque toujours implacables entre les fréres, quand elles ont pour fondement un aussi grand intérest que celui d'une couronne.

5 Quand une Maison puissante est suspecte au Prince, & qu'il a dessein de la ruïnér, l'un des plus ordinaires moïens, dont ses Ministres se servent, est d'y métre la division, bien assûrez que du vaisseau brisé ils en recueilliront les piéces. Le Roi Henri III. dit la Reine Marguerite, conçut une extreme jalousie contre mon frére d'Alençon, aïant pour suspecte l'union de lui & du Roi de Navarre, & croïant que je fusse le lien de leur amitié, il ne trouva point de plus propre expédient pour les diviser, que, d'un côté, de me broüiller avec le Roi mon mari, & de l'autre, de faire que Madame de Sauve, qu'ils aimoient tous deux, les ménageât tous deux de telle façon, qu'ils entrassent en jalousie l'un contre l'autre. Et céte Circé, pour mieux joüer son jeu, persuada au Roi mon mari, que j'étois jalouse, & que pour céte cause je tenois le parti de mon frére contre lui ; & leur fesant acroire à tous deux, qu'ils étoient uniquement aimez d'elle, elle avançoit également leur division & leur ruine. *Livre 1. de ses Memoires.*

esprit turbulent le feroit facilement tomber dans les embûches, *qu'on lui dresseroit.*

LXI. Sur la fin de l'année moururent deux hommes d'importance, Asinius Agrippa, de maison plus illustre, qu'ancienne, & qui n'avoit point dégénéré de ses ancêtres ; & Quintus Haterius, de famille de sénateurs, & qui s'étoit rendu celebre par son éloquence. Mais les écrits, qu'il a laissez, ne soutiennent pas la réputation qu'il eut durant sa vie, car il avoit plus de feu, que d'éxactitude & de justesse ; de sorte que cet agréable ton de voix, & ce geste, dont il animoit ses discours *r*, étant morts avec lui, ses ouvrages n'ont pas eu le sort de plusieurs autres, qui, pour être composez avec plus d'art & d'étude, sont plus en estime que jamais.

Ou, car comme il avoit plus de feu, que d'exactitude & de justesse, & que le ton de voix, & l'action dont il animoit ses discours, sont morts avec lui, ses ouvrages ne sont point recherchez ; au-lieu que plusieurs autres le sont de jour en jour davantage, parce qu'ils sont écrits avec art & métode.

AN DE ROME 780.

LXII. Sous le Consulat de Marcus Licinius & de Lucius Calpurnius, il ariva un accident, qui ressembloit à la plus sanglante défaite d'une armée, mais qui commença & finit tout ensemble. Un certain Atilius, de race d'afranchis, s'étant avisé de donner un spectacle de gladiateurs à Fidénes, y fit bâtir un amphiteatre, dont les fondemens n'étoient pas assez profonds, ni la charpente assez forte, comme un homme, qui n'aïant pas beaucoup d'argent, travailloit plus pour le gain, que pour aquerir la reputation parmi ses concitoïens. Hommes, femmes, & enfans, de tous les âges, acoururent de Rome à ce spectacle, à-cause du voi-

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

r Il y a bien des plaidoïez & des sermons qu'on admire en la bouche des Avocats & des Prédicateurs, lesquels paroîtroient bien minces, & même ridicules, si l'on en jugeoit par les yeux, je veux dire par la lecture, au lieu d'en juger par les oreilles, qui n'ont pas le tems de les trouver mauvais. Le public a vû une quinzaine de sermons, escortez d'une préface fastueuse, plus longue, ou du moins aussi longue, que les quinze discours, dont les lecteurs n'ont pas été plus contens, que le Libraire, qui s'est bien gardé d'en faire une seconde édition. Le peuple, dit le Téophraste françois, apelle éloquence la facilité, que quelques-uns ont de parler seuls & longtems, jointe à l'emportement du geste, à l'éclat de la voix, & à la force des poumons. Les Pédans ne la distinguent pas de l'entassement des figures, de l'usage des grans mots, & de la rondeur des périodes. Gregoire Leti dit, que les sermons du Pére Montalte, qui fut depuis Pape, n'étoient pas admirez de ses lecteurs, comme de ses auditeurs ; & que depuis qu'il en eut fait imprimer deux, qu'il avoit prononcez à Naples avec un aplaudissement universel, lesquels n'eurent pas la même aprobation de ceux qui les lûrent, il se garda bien d'en publier d'autres. *Livre 2. de la 1. partie de la Vie de Sixte V.* L'Avocat Marion avoit céte partie, qu'en discourant il persuadoit fort, & n'émouvoit pas moins en métant par écrit. *Perroniana.*

ſinage, & d'autant plus afamez de tels divertiſſemens, que, depuis que Tibére regnoit, ils en avoient été privez. C'eſt pourquoi, le mal en fut bien plus grand, car l'amphitéatre, à force d'être chargé de monde, vint à fondre par le milieu, & puis par les côtez, qui renverſérent un nombre infini de perſonnes atentives à ce ſpectacle, ſur ceux qui étoient dans la place, & aux environs.

LXIII. Je trouve, que dans une ſi funeſte avanture, ceux, qui furent étoufez ou écraſez dés le commencement, furent les moins malheureux, parce qu'ils ne languirent point: mais ceux-là étoient bien plus dignes de compaſſion, qui vivant encore avec les bras & les jambes rompuës, entrevoïoient, durant le jour, leurs femmes & leurs enfans ſous les ruines, & pendant la nuit, les reconnoiſſoient à leur voix, & à leurs cris. Si-tôt que le bruit de ce déſaſtre ſe fut répandu, l'un pleuroit ſon frére, l'autre, ſon parent; l'autre ſon pére & ſa mére: Et comme l'on ne ſavoit pas encore, quels étoient les morts, ou les vivans, l'incertitude multiplioit la peur, à tel point, que ceux, dont les parens ou les amis ſe trouvoient abſens de Rome, pour d'autres afaires, prenoient l'alarme, *s'imaginant qu'ils étoient alez à Fidénes.* Quand on eut commencé à emporter les ruines, ce fut un concours de monde, qui venoit reconnoître les morts, chacun embraſſoit & baiſoit les ſiens; & comme il y en avoit pluſieurs qui ſe reſſembloient de viſage, qui paroiſſoient de même âge, ou que la mort avoit défigurez, l'erreur excitoit des conteſtations entre les parens & les autres. Il y eut ce jour-là cinquante-mille hommes écraſez, ou bleſſez r, ce qui fit, que le Sénat ordonna, qu'à l'avenir perſonne ne pouroit donner de ſpectacle au peuple, ſans avoir quatre-cens-mille ſeſterces ſ de bien; & que l'on ne dreſſeroit plus d'amphitéatre, que ſur un terrain ſolide & capable de porter de bons fondemens. Et Atilius fut envoïé en éxil 1. Au reſte, pendant que céte afliction étoit toute récente, les maiſons des Grans furent ouver-

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 Si l'on punit de mort un homme, qui en a tué un autre, ou qui a malverſé dans l'adminiſtration des deniers publics, quel châtiment ne méritent pas ceux, qui hazardent de gaïeté de cœur la vie de tout un peuple, pour aſſouvir leur avarice? Celle de nos faiſeurs d'échafauts, qui loüent des quinze & vint-mille places au prix qu'ils veulent, devroit être punie à toute rigueur, quand leurs échafauts viendroient à manquer, comme il arive tres-ſouvent. On fait tous les jours des ordonnances de police, pour empêcher des choſes, qui ſont de bien moindre importance.

NOTES HISTORIQUES.

r Suétone dit, que le nombre des morts montoit à plus de vint-mille, & qu'à l'ocaſion de céte afliction publique le peuple aïant conjuré Tibére, de retourner à Rome, il ſortit de l'iſle de Caprées, pour venir en Terre-ferme, où il ſe laiſſa voir à tout le monde; aprés quoi il retourna en céte iſle, & abandonna entierement le ſoin des afaires.

ſ Dix-mille écus de nôtre monnoie.

tes, & les choses nécessaires fournies libéralement aux malheureux 2; de sorte que, ces jours-là, Rome, quoique toute en désordre, representoit nos anciens, qui aprés les grandes batailles, prenoient soin de la guérison & de la nouriture des blessez.

LXIV. Céte plaie n'étoit pas encore fermée, lorsque le feu brûla entiérement un quartier de la Ville 1, apellé le Mont-Celius; d'où l'on prit ocasion de dire, que l'année étoit funeste, & que Tibére avoit pris sous de malheureux auspices la résolution de s'absenter 2; car c'est la coutume du peuple de reprocher au Prince, comme des fautes, des accidens, qui ne peuvent être prévûs. Mais Tibére fit cesser ces plaintes, en donnant de l'argent 3 à ceux qui demeu-

On, la douleur de ce desastre duroit encore, lorsque &c.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

2 C'est dans les disgraces publiques, que les Grans ont ocasion de montrer s'ils sont Grans. L'éloge, que M. de Marquemont, Archevêque de Lion, fait du Cardinal Montalte, neveu du Pape Sixte V. montre bien que ce Cardinal avoit hérité de la grandeur d'ame de son oncle. Le pére des pauvres, dit-il, est mort, & il se vérifie par parties de banques, qu'en trente-huit ans qu'il a été Cardinal, il a donné en aumônes jusqu'à treize-cens mille écus, outre plusieurs charitez qu'il a faites de sa main, & qui n'ont point été écrites. *Lêtre du 3. Juin 1623. tome 1. des Memoires du Ministére du Cardinal de Richelieu.* Paris n'oubliera jamais l'action héroïque de feu Madame la Princesse de Conty, qui vendit ses joïaux & ses plus précieux meubles, pour subvenir aux besoins des pauvres durant la famine de 166. ... Et l'on ne se souviendra jamais de la mére, qu'on ne se souvienne aussi du fils, qui avoit ajoûté à la charité envers les pauvres, dont il avoit fait sa vertu dominante, la libéralité envers les Savans, dont il s'étoit fait le protecteur.

1 Le proverbe, qui dit, qu'un malheur ne vient jamais seul, a été vrai de tout tems. Dieu envoïe ses fleaux, tantôt dans un païs, tantôt dans un autre, pour obliger les Princes & les Magistrats à travailler à la réformation des mœurs & des abus.

2 Le peuple est si acoutumé à se plaindre des Princes, que tout ce qu'ils font, bien ou mal, est toujours censuré. S'ils sont sedentaires, on se lasse de les voir; s'ils vont sejourner dans les Provinces, la capitale en murmure; & s'ils n'abandonnent point la capitale, où leur présence est presque toujours nécessaire, les Provinces en sont mal-contentes, & se plaignent, qu'on les traite comme des nations étrangéres. Dans le premier livre de ces Annales on voit combien le Peuple de Rome souhaitoit l'absence de Tibére, jusqu'à le piquer d'honneur par l'exemple d'Auguste, qui avoit fait plusieurs voïages en Alemagne, dans un âge fort avancé, & à le comparer avec ce Callipidés des Grecs, qui couroit toujours sans passer jamais la mesure de son coude. *Suétone dans sa Vie.* Maintenant qu'il est absent, ce même peuple impute à son absence toutes les calamitez de la Ville.

3 Le Prince est maître de la langue des peuples, quand il s'est rendu maître de leur cœur. Quelque méchant que soit un Prince, on dit toujours beaucoup de bien de lui, quand il est libéral. Il ne se pouvoit pas un plus méchant homme, ni un plus méchant Prêtre, que le Pape Alexandre VI. cependant les Romains disoient, que c'étoit un bon Prince, parce qu'il avoit grand soin d'entretenir l'abondance. Commines dit, que le Duc de Milan Jean Galeas étoit *un grand & mauvais tiran, mais honorable*, comme pour faire entendre, que céte derniére qualité lui tenoit lieu de plusieurs vertus. Il ajoûte, que les Chartreux de Pavie l'apelloient saint, parce qu'il avoit bâti leur Eglise, & fondé leur Monastére.

roient en ce quartier-là, à proportion du dommage, qu'ils avoient reçû *t*. Les plus illustres lui en firent des remercimens dans le Sénat, & il fut d'autant plus loüé parmi le peuple, qu'il avoit exercé sa libéralité, sans ambition, & même envers des inconnus, qu'il avoit apellez de son chef, sans que personne les lui eût recommandez. Il fut même ordonné, que le Mont Celius seroit à l'avenir apellé le Mont-auguste, à-cause que le feu n'avoit point endommagé une statuë de Tibére *u*, qui étoit dans la maison du sénateur Junius, quoiqu'il cût consumé tout ce qui étoit alentour. On raportoit, que cela étoit arivé autrefois à une statüe de Claudia Quinta *x*, laquelle avoit été consacrée dans le temple de la Mére des Dieux, aprés avoir échapé deux fois à la violence du feu. Témoignage, que la famille des Claudes étoit sainte & agréable aux Dieux, & qu'il faloit augmenter par de nouvelles cérémonies la révérence d'un lieu, où ils avoient montré tant de faveur envers le Prince.

LXV. Il ne sera point hors de propos de remarquer, que ce mont s'apelloit autrefois Quercetulanus, à cause de la quantité de chesnes, qui y croissoient: &, que depuis, il fut apellé Celius de Cœlés Vibenna, Capitaine Toscan, qui aïant amené à Rome des troupes auxiliaires de son païs, reçut de Tarquin-le-Vieux, ou d'un autre de nos Rois *y*, (car les Historiens ne sont pas d'acord en ce point) non seulement céte montagne, mais encore la campagne voisine jusqu'à l'endroit où est maintenant le marché, pour y habiter avec les siens, qui étoient en grand nombre; d'où est venu le nom de la Rüe Toscane.

On, de Cœlés Vibenna, à qui cete montagne fut donnee pour demeure par Tarquin-le-Vieux, ou par un autre Roi; car les Historiens en parlent diféremment. Mais il est certain, que les troupes auxiliaires que ce capitaine amena à Rome, étant nombreuses, elles ocuperent encore les champs voisins jusqu'au marché; d'où est venu &c.

LXVI. Mais si la pronte assistance des Grans, & la libéralité du Prince, avoient consolé le peuple dans les deux aflictions, *que je*

NOTES HISTORIQUES.

t Suétone dit, qu'en tout son regne il ne fit que deux libéralitez au peuple Romain, dont celle-ci fut une. *Quibusdam dominis insularum, quæ in monte Cœlio deflagraverant, pretio restituto.* Et quelques lignes aprés il ajoûte, qu'il fit tant valoir ce bienfait, qu'il voulut que le Mont-Celius en fut apelle auguste. *In Tibério.*

u Belle merveille, dit Don Carlos Coloma, si la statuë étoit de marbre!

x Celle, qui tira avec sa ceinture le vaisseau, qui aportoit à Rome la Bonne Déesse, ou la Mére des Dieux, lequel on ne pouvoit faire avancer d'un endroit du Tibre, où il s'etoit arêté.

y Varron *lib. 4 de Lingua lat.* dit que ce fut à Romulus, que Vibenna amena du secours. *In Suburanæ regionis parte*, dit il, *princeps est Cœlius mons, à Cœlio Vibenno Tusco, duce nobili, qui cum sua manu dicitur Romulo venisse auxilio contra Sabinum Regem* C'est au Mont-Celius qu'est l'Eglise de S. Jean de Latran, qui est la Catédrale de Rome, & par consequent, la premiére de la Chretienté.

vient

viens de raconter; la licence des acusateurs, dont le nombre croissoit de jour en jour *1*, causoit d'autant plus de douleur, que personne n'y aportoit reméde *2*. Domitius Afer, aprés avoir fait condanner Claudia Pulcra, ataqua Varus Quintilius, son fils *3*, & parent de l'Empereur; sans qu'on s'étonnât, qu'un homme, qui avoit vécu longtems dans la misére *4*, & qui avoit déja dissipé la récompense de l'acusation précédente, se portât à de nouveaux crimes, *pour en gagner un autre*. Mais que Publius Dolabella, illustre par ses ancêtres, & parent de Varus, fût le compagnon d'Afer à détruire son propre sang, & souïllât sa noblesse d'une telle infamie, cela ne se pouvoit pas comprendre. Le Sénat aréta donc la procédure, sous prétexte de vouloir atendre le retour de l'Empereur; car il ne restoit plus que ce moïen, par où l'on pût éviter pour un tems les maux, qui pressoient.

LXVII. Quoique Tibére, aprés avoir dédié les temples de Jupiter & d'Auguste, eût défendu par un édit à toutes personnes de venir troubler son repos, & eût mis des gardes sur les avenües, pour empêcher le peuple d'aborder *1*; il ne laissa pas de quiter les villes &

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quand un Prince protége les délateurs, jusqu'à leur donner des récompenses, comme fesoit Tibére, c'est le moïen de les multiplier à l'infini. Si la sceleratesse, dit un Sénateur chez Tacite, trouve tant de partisans, lors même qu'elle est malheureuse, & sans apui, que sera-ce, si le Prince & les Grans l'autorisent & la récompensent? *Invenit etiam æmulos infelix nequitia; quid si floreat vigeatque?* Hist. 4.

2 Il est tres-dificile de remédier à un mal, à la durée duquel le Prince trouve son compte.

3 Lorsqu'une famille est odieuse ou suspecte au Prince, les gens de Cour se font un mérite de la persécuter, jusqu'à ce qu'elle soit entiérement éteinte.

4 Il n'y a rien de plus dangereux, que la pauvreté, quand elle se rencontre avec de méchantes mœurs.

1 Les portes des Maisons roïales doivent être ouvertes à tout le monde, comme les temples & les ports de mer. Ces Maisons ne sont apellées Palais que pour cela, *quia palam sunt & patentes*. L'Empereur Rodolfe I, voïant que les portiers & les gardes écartoient ceux, qui lui vouloient parler: Laissez-les aprocher, dit-il, car je n'ai pas été élû Empereur pour être gardé, mais pour en faire les fonctions. *Audiencia de Principes*. Commines, qui ne fait pas un portrait trop avantageux du dernier Duc de Bourgogne, ne laisse pas de lui donner une grande loüange, quand il dit, que jamais nul Prince ne donna plus libéralement audience à ses Sujets, & qu'il prenoit grande peine à oüir les Ambassadeurs. Car l'un le fesoit aimer de ses peuples, & l'autre estimer de tous les Princes étrangers. Le Commentateur Espagnol de Commines dit au contraire, que l'invisibilité des Rois d'Espagne, qu'il apelle *endiosamiento*, est fort à loüer, & que la retraite est ce qui divinise les Princes; au-lieu, que selon Tite-Live, la facilité de les voir en ôte la curiosité, & les rend moins vénérables. *Let. F du chap.* 122. Mais si le propre des Rois est d'imiter la bonté de Dieu, dont ils sont l'image & les lieutenans, il faut tomber d'acord, que les Rois & les Princes ne sont jamais plus divins, que lorsqu'ils s'humanisent davantage envers leurs Sujets. C'étoit un bel *endiosamiento*, que celui de l'Empereur Rodolfe II. qu'il étoit impossible de voir ailleurs, que dans les écuries de son Palais de Prague;

tous les lieux de la Terre-ferme, pour aler s'enfermer dans l'isle de Caprées, séparée de l'extrémité du promontoire de Surrente par un bras-de-mer de trois milles de large. Je crois, que ce fut la solitude de ce lieu qui lui plût, car outre que la mer d'alentour est sans ports, & ne peut recevoir que de petits vaisseaux, & encore avec assez de peine, personne n'y peut aborder sans être vû de ceux qui sont la garde *z*. D'ailleurs, l'hiver y est fort tempéré, à-cause d'une montagne, qui arête la violence des vents. En esté, les chaleurs n'y sont point incommodes, parce que les zefirs y souflent; & la vüe est tres-agréable, atendu qu'on découvre la mer de tous côtez. Céte isle regardoit encore sur un tres-beau païs *a*, avant que l'embrasement du mont Vésuve eût changé la face de ces lieux. C'est l'opinion commune, que les Grecs ocupoient autrefois céte contrée, & que Caprées étoit habitée par les Téléboins. Tibére aïant donç choisi céte demeure, se borna à douze maisons, qu'il fit bâtir sous divers noms, pour ses plaisirs secrets, ausquels il s'abandonna autant qu'il s'étoit apliqué auparavant aux afaires. Mais s'il ajoûtoit facilement foi à tous les raports, lorsqu'il demeuroit à Rome, il devint encore plus crédule & plus défiant dans sa retraite *z*.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

encore n'y pouvoit-on entrer que déguisé en palfrenier, & l'ètrille à la main. *Cronique de Piasecki.*

z Le Prince, qui ne se laisse voir qu'à ses favoris, ne peut pas manquer d'être soupçonneux; car ils ne manquent pas de leur côté de lui faire haïr tous ceux, qu'ils haïssent eux mêmes, & d'empêcher d'aprocher de lui les personnes, qui pouroient le désabuser. Commines dit, que les Princes sont toujours beaucoup plus soupçonneux que les autres gens, à-cause des doutes & des avertissemens qu'on leur fait, tres-souvent par flaterie, & sans qu'il en soit besoin. *Chap. 5. du livre 1. de ses Memoires.* M. le Cardinal de Richelieu dit, que ceux, qui possédent le cœur du Prince par pure faveur, sont d'autant plus dangereux, que pour conserver un tel tresor, il faut de nécessité, que l'art & la malice supléent au defaut de la vertu, qui ne se trouve point en eux. Et il ajoûte, qu'il a toujours plus apréhendé le pouvoir de telles gens, que la puissance des plus grans Rois. Et certes avec raison, puisqu'il en servoit un, auprés duquel il n'y avoit point de diférence entre lui faire un raport au préjudice de ses Ministres, & le persuader. *Chap. 6. de la premiere partie de son Testam. Politique.*

NOTES HISTORIQUES.

z *Quòd uno*, dit Suétone, *parvóque littore adiretur, septa undique præruptis immensæ altitudinis rupibus.* i. e. parce qu'il n'y avoit qu'un seul endroit, & encore tres-étroit, par où l'on pust entrer dans céte isle, qui outre cela, étoit environnée de rochers d'une hauteur prodigieuse.

a L'Auteur dit: *Prospectabat pulcherrimum sinum, antequam Vesuvius mons ardescens faciem loci verteret.* D'Ablancourt, & les autres traducteurs François & Espagnols, rendent le mot, *sinum*, par celui de golfe, qui est, *sinus maris*, au-lieu que c'est ici un *sinus terrarum*, qui fut consumé par les flammes du mont Vésuve, lesquelles n'eussent pas pû consumer les eaux de la mer. Ajoutez à cela, que Tacite use du mot, *sinus*, en ce sens dans le chap. 5. de ce livre. *Quantum ingenti terrarum sinu ambitur.*

Car Sejan agissant ouvertement contre Agrippine & Néron, leur fit donner des gardes, qui tenoient comme regître de toutes leurs actions, de toutes leurs paroles, & de tous les messages, qui aloient & venoient. On apostoit même des gens, qui leur conseilloient de s'enfuir vers les légions d'Alemagne *3*, ou d'apeller à leur secours le peuple & le Sénat, en embrassant la statüe d'Auguste, qui étoit au milieu du Grand-marché. Et quoiqu'ils ne prétassent point l'oreille à ce conseil, on les acusoit pourtant, comme s'ils eussent été sur le point de l'éxécuter.

AN DE ROME 781.

LXVIII. Sous le Consulat de Junius Silanus & de Silius Nerva, l'année eut un commencement funeste. Titius Sabinus, illustre Chevalier Romain, fut mené en prison, parce que de tous les amis de Germanicus il étoit le seul, qui n'avoit point discontinué d'acompagner en public & de visiter assidûment sa femme & ses enfans *1*; ce qui le rendoit aussi odieux à leurs ennemis, qu'agréable aux gens-de-bien. Ses adversaires étoient Latinius Latiaris, Porcius Cato, Petilius Rufus, Marcus Opsius, tous quatre Prétoriens, qui ne pouvoient monter au Consulat, que par la faveur de Sejan, ni

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

3 A la Cour, il n'y a rien de plus dangereux pour ceux, qui y sont haïs, & que l'on veut perdre, que les fausses alarmes qu'on leur donne incessamment, afin de les jeter au désespoir, & de les porter par là à des résolutions téméraires. Parmi ces traverses, dit la Reine Marguerite, mon frére & le Roi mon mari n'étoient pas sans crainte de leur vie, soit que véritablement ils fussent en danger; ou que ceux, qui desiroient la division & la ruine de nôtre Maison, pour s'en prévaloir, leur fissent donner des alarmes par de continuels avertissemens de pourvoir à leur sûreté. *Livre 2. de ses Memoires.* Ce que dit M. de Montresor dans les siens quadre encore mieux à ce que Tacite dit ici des artifices, dont Sejan se servoit contre Agrippine & Néron. Bien que M. le Duc d'Orléans & M. le Comte de Soissons, (ce sont ses termes) m'eussent assûré de ne point prendre l'alarme des bruits, qui pouroient courir, ils ne s'arêtérent pas à céte parole, que je n'avois tirée d'eux, que pour l'intérest de leur service. Le Cardinal, homme fertile en toutes les inventions, qu'un esprit ingénieux & rempli de malice est capable de s'imaginer, les mit en défiance par des gens interposez, & par des billets, qu'il leur fit écrire, pour les obliger à quiter la Cour, afin d'en demeurer le maître, & de réveiller l'esprit du Roi contre eux. De sorte que prenant cet artifice pour un avis véritable, ils se dirent adieu, & ne se revirent jamais depuis.

1 A la Cour, dit la Reine Marguerite, l'adversité est toujours seule, comme la prospérité est acompagnée, & la persécution assistée des vrais amis. Le seul brave Grillon fut celui, qui méprisant toutes les défenses, & les défaveurs, vint cinq ou six fois en ma chambre, imprimant si bien la crainte aux cerbéres, que l'on avoit mis à ma porte, qu'ils n'osérent jamais le dire, ni lui refuser l'entrée. *Livre 2. de ses Memoires.*

aquérir sa faveur, que par un crime 2. Comme Latiaris avoit un peu d'habitude avec Sabinus, ils convinrent entr'eux, quo ce seroit lui, qui brasseroit la trahison, & que les trois autres serviroient de têmoins; aprés quoi ils intenteroient l'acusation tous ensemble 3. Latiaris commence donc à parler à Sabinus de choses indiférentes, & puis il vient à le loüer de sa constance 4, sur ce qu'aïant été ami de la maison de Germanicus, lorsqu'elle florissoit, il ne l'avoit pas abandonnée dans l'adversité, comme les autres. Tout d'un tems il parloit de Germanicus avec éloge, & plaignoit Agrippine. Sabinus atendri, ainsi qu'il est ordinaire aux afligez, versa des larmes, & lâchant la bride à son ressentiment, détesta l'orgueïl, la cruauté, & les espérances criminelles de Sejan, & n'épargna pas même Tibére. Et ces discours noüérent, en aparence, une amitié tres-étroite entr'eux, comme étant fondée sur un commerce défendu. De sorte que Sabinus cherchoit par tout Latiaris, le visi-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

2 Il ne peut y avoir de pire gouvernement, que celui, où la porte des honneurs est ouverte aux scelerats, & fermée aux gens-de-bien. C'est une détestable maxime, que celle de certains Politiques, qui disent, que les gens-de-bien ne sont pas propres aux grans emplois, qui demandent des hommes impénétrables aux scrupules. Véritablement, il y a des scrupules incompatibles avec le manîment des afaires publiques, c'est-à-dire, quand ils vont à l'excés, comme celui du Garde des Seaux François de Monthelon, qui les rendit à Henri IV. fesant conscience de sêller sous un Roi Calviniste; *opinion*, que Nicolas Pasquier apelle *superstitieuse*: mais il y a des scrupules bien fondez, qui bien loin de nuire aux afaires, y portent bonheur, & font fleurir l'Etat par le maintien de la Justice & des loix. Tels étoient ceux du Chancelier Olivier, qui résistoit autant qu'il pouvoit à la violence du Cardinal de Lorraine, Premier Ministre sous François II. du Chancelier de l'Hospital, qui au dire d'Etienne Pasquier, ne se piquoit point de paroître juste, mais de l'être, & avoit bien osé être bon dans un siecle si corrompu; du Garde des Seaux Jean de Morvillier, Evêque d'Orléans, qui disoit à son neveu de Laubespine, que cete charge n'étoit pas seulement un mêtier pénible, mais qu'elle ne convenoit guére à un homme de bien; de Guillaume du Vair, qui aima mieux perdre les Seaux, que de complaire au Maréchal d'Ancre, qui abusoit de sa faveur. Cependant, tout le monde avoüe, que ces quatre grans Magistrats avoient autant de mérite & de sufisance, que d'honneur & de probité.

3 L'artifice des hommes est si grand, qu'ils se déguisent en cent façons, pour parvenir à leurs fins. Tel parle ouvertement, sous prétexte de ne pouvoir se taire sans crime, quoique ce soit la passion, qui le fait parler; tel feint d'être ami de ceux qu'il veut perdre; tel fait parler autrui, & se reserve seulement, pour apuïer les mauvais ofices, qu'on aura commencez. Enfin, il y a tant de voies, pour faire mal en ce genre, qu'un Prince ne sauroit être trop sur ses gardes, pour se garantir des surprises *de tous ceux, qui machinent la ruine des autres. Derniére section de la 1. partie du Testam. Polit.* Ainsi, Antoine Perez a bien raison de dire, que le mensonge, l'imposture, & la duplicité, sont le langage naturel des Cours, & que la Cour est le fauxbourg de l'Enfer.

4 Un homme généreux & desintéressé prend toujours grand plaisir à s'entendre loüer de la constance de son amitié.

toit souvent, & lui ouvroit son cœur, comme à celui, qu'il croïoit son plus fidéle ami *s*.

LXIX. Aprés cela, les quatre sénateurs délibérent comment ils feroient, pour entendre les plaintes de Sabinus; car il faloit, que le lieu, où ils devoient se trouver, parût vuide & solitaire; & d'ailleurs, il n'y avoit pas de sûreté à se tenir derriére la porte, où ils pouvoient être découverts au moindre bruit, ou aperçus *par quelque fente*. Outre que par hazard, ou par soupçon, *Sabinus auroit pû s'aviser de l'ouvrir*. Les trois têmoins se cachent donc entre le toit & le plancher, (cache aussi honteuse, que la fourbe étoit détestable) & prétent l'oreille par les trous & par les fentes *t*. Cependant, Latiaris rencontrant à point-nommé Sabinus dans la rüe, le méne en sa maison, comme s'il eût eu à lui dire quelque chose qu'il eût apris de nouveau; le fait monter à sa chambre, où il l'entretient des maux passez, & de ceux qu'il prévoïoit qui aloient ariver, lesquels il lui exagéroit, pour lui donner de nouvelles alarmes. Celui-ci ne manqua point de tomber dans le piége, & de recommencer les mêmes plaintes, qui durérent même plus longtems *que les autres fois*. Tant il est dificile de se taire, quand une fois on est entré dans le récit

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

s Les Courtisans ne peuvent jamais aprendre une meilleure leçon que ce petit vers de nôtre Roi Filippe de Valois, qui le répétoit à tous propos,

Qui tibi dicit ave, sicut ab hoste cave.

Ceux là sont bien simples, qui confient un secret, dont la révélation peut faire la fortune de ceux qui en sont les dépositaires. Cependant, M. de Chavigny, tout fin qu'il étoit, fit cête faute, & fut peu de jours aprés arêté prisonnier dans le château de Vincennes, dont il étoit Gouverneur.

t Quand on parle mal des Princes, il faut se défier des murailles & des tapisseries, autant que des personnes. Il y a dans les Memoires de Commines un chapitre excellent sur cête matiére. Le Roi, dit-il, fit mêtre le seigneur de Contay derriére un grand paravent qui étoit dans sa chambre, afin qu'il entendît & pût raporter au Duc de Bourgogne son Maître les paroles, dont usoient le Connétable de Saint Pol & ses gens. Loüis de Creville, l'un de ses Gentilshommes, commença à contrefaire le Duc de Bourgogne, & à fraper du pié contre terre, & à jurer S. George, apellant le Roi d'Angleterre Blancborgne, fils d'un Archer, qui portoit son nom, & toutes les moqueries, qu'il étoit possible de dire d'un homme. Le Roi rioit fort, & lui disoit de parler haut, parce qu'il commençoit à devenir un peu sourd. L'autre ne feignoit pas, & recommençoit encore de tres-bon cœur..... Le seigneur de Contay & moi sortîmes de ce paravent, quand les autres s'en furent alez, & rioit le Roi, tres-content d'avoir joüé son personage, & fait entendre à ce seigneur les paroles, dont usoit & fesoit user le Connétable par ses gens. Mais Contay étoit comme homme sans patience d'avoir oüi telles sortes de gens se moquer ainsi de son Maître, & lui tardoit, qu'il ne fût déja à cheval pour l'aler dire au Duc de Bourgogne. *Chap. 8. du livre 4.* Antoine Perez dit fort à-propos, que par l'écho la nature enseigne à l'homme à se défier, puisque le secret n'est pas même en sûreté dans la solitude, où il se trouve un têmoin, qui raporte tout ce qu'il entend. *Dans ses Rélations.*

des sujets qu'on a de se plaindre *z*. Cela fait, les quatre sénateurs envoïent leur acusation par écrit à l'Empereur, avec un détail de leur fourbe & de leur infamie. Jamais Rome ne fut plus en trouble, ni plus en crainte; on évitoit egalement les gens de connoissance & les inconnus; on ne se fioit pas même à ses parens, ni à ses amis; on craignoit jusqu'aux choses muétes & inanimées, les murailles & les statües.

LXX. L'Empereur écrivant donç au Sénat, pour lui souhaiter, selon la coutume, un heureux commencement d'année, prend céte ocasion, pour acuser Sabinus d'avoir corrompu quelques-uns de ses domestiques, pour atenter à sa vie, & en demande assez ouvertement la vangence. Céte létte achevée de lire, l'acusé fut condanné & traîné incontinent au suplice, criant, quoiqu'on lui serrât la gorge avec sa robe, dont on lui avoit envelopé la tête, que c'étoit donc ainsi, qu'on célébroit le premier jour de l'an, & que l'on sacrifioit à Sejanus. De quelque côté qu'il jetât les yeux, ou qu'il adressât ses paroles, on prenoit la fuite; on évitoit les ruës & les places par où il passoit. Quelques-uns retournoient sur leurs pas, & se montroient de nouveau, craignant qu'on ne leur fist un crime de ce qu'ils avoient eu peur. » Quel jour y aura-t-il éxemt de suplice, » disoit-on, puisque parmi les sacrifices & les » vœux publics, & dans un tems, qu'on a » coutume de s'abstenir même des paroles » profanes, on voit planter des gibets *1*? Ce » n'est pas sans raison, que Tibére s'expose à » une si grande haine. Il a si bien fait, qu'il » a enfin trouvé le secret de se vanger, sans » empêcher les nouveaux Magistrats, d'ou- » vrir en même tems les temples & les prisons *b*.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

z L'amour-propre nous fait croire, que quelques plaintes, que nous aïons faites de ceux, qui nous ont ofensez, nous n'en avons jamais dit assez. Ainsi, nous recommençons toujours, & les derniéres plaintes sont d'ordinaire les plus longues & les plus aigres, parce que plus nous fesons de reflexion à l'injure, que nous avons reçüe, plus nous la trouvons atroce, & voulons qu'elle le paroisse aux autres.

1 Quoique les jours de fête, ou de réjoüissance publique, doivent étre respectez, cela n'empêche pas, que les Princes ne puissent quelquefois violer céte régle, quand il s'agit de faire un grand éxemple, & d'imprimer la terreur aux méchans. Le Pape Clément VIII. qui étoit un tres-sage & tres-habile Pontife, fit un coup de céte nature dans les premiers mois de son regne. Un mécredi saint, auquel se rencontroit la fête de l'Annonciation, un chartier, pris par les sbirres, aïant osé crier, Caëtano, Caëtano, qui étoit alors un cri de franchise, le Pape le fit éxécuter, quelques heures aprés, avec trois domestiques du Cardinal Edoüard Farnese, qui avoient acouru à son secours. *Pagliari Observation 156.*

NOTES HISTORIQUES.

b C'est que les Consuls & les Preteurs commençoient l'éxercice de leurs charges par ouvrir les temples, pour porter des ofrandes aux Dieux; & par ouvrir les prisons, pour delivrer

Céte éxécution fut suivie d'une létre de Tibére, qui remercioit le Sénat d'avoir puni cet ennemi public *2* : ajoûtant, qu'il vivoit dans une perpétuelle inquiétude, à-cause des embûches qu'il avoit à craindre de la part de ses ennemis. Il ne nommoit personne, mais on ne doutoit nullement, que ce ne fût d'Agrippine & de Néron qu'il parloit.

LXXI. Si je n'avois résolu de taporter chaque chose selon l'ordte des années, je serois tenté d'anticipet, & de raconter ici comment périrent Latinius, Opsius, & les autres auteurs de céte perfidie *1*, non seulement sous le regne de Caligula, mais du vivant même de Tibére. Car bien qu'il ne voulût pas, que personne entteprît de ruinet les ministres de sa cruauté *2*, il ne laissoit pas de les sacrifier assez souvent, soit qu'à la fin il se lassât de les protéger; ou que les nouveaux, qui se presentoient de jour à autte, lui tendissent les anciens inutiles. Mais nous raporterons en son lieu la punition de ces quatre scélérats & de plusieurs autres. Ce fut alors, qu'Asinius Gallus, dont les enfans étoient neveux d'Agrippine *c*, proposa de demander au Prince, qu'il déclarât ceux, qui lui étoient suspects, afin que le Sénat l'en délivrât. Mais comme Tibére n'aimoit rien à l'égal de la dis-

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

2 Un Prince, qui remercie les Juges d'avoir condanné & fait éxécuter à mort pour crime d'Etat un homme, dont tout le monde a bonne opinion, donne lieu de croire, qu'il l'a fait condanner injustement. Ce qu'un Prince prudent doit toujours éviter. Le Cardinal de Richelieu se garda bien de remercier les Juges du Maréchal de Marillac, quoiqu'ils ne l'eussent trouvé criminel, que pour lui complaire, en lui sacrifianr une Maison, qui fesoit profession ouverte de lui être ennemie.

1 Rien ne fait plus de plaisir aux gens-de-bien, qui lisenr l'Histoire, que d'aprendre quelle a été la punition des méchans, dont elle raconte les crimes. Et c'est une des choses que les Historiens ne doivent jamais omêtre, dautant que cela fait toujours une forte impression sur les esprits.

2 Les Princes ne peuvent soufrir, que la Justice procéde contre ceux, qui sont les exécuteurs de leurs volontez absolües, parce que ce sont autant de victimes, dont ils se veulent faire honneur auprés du peuple, quand ils trouveront leur compte à les sacrifier.

NOTES HISTORIQUES.

les prisonniers. Or Tibére, pour ne pas violer céte coutume, en fesant mener Sabinus en prison, le jour des Calendes de Janvier, qui en étoit un de grace pour les prisonniers, il le fit éxécuter à mort, au-lieu de le faire emprisonner. C'est l'explication, que l'habile M. Ryck donne à ce passage, que pas-un traducteur François, Espagnol, ni Italien, n'a entendu, ou du moins n'a fait entendre. Freinshemius même, qui s'égare rarement, s'est écarté céte fois-ci du véritable sens, en parafrasant ainsi le texte de Tacite. *Quum jam exemplum datum esset, quo vel in ipso anni auspicio novi Magistratus suppliciorum inferendorum caussâ carcerem recluderent &c.* Car ce ne peut pas être la pensée de Tacite de dire, que les prisons fussent ouvertes ce jour-là, pour envoïer des prisonniers au suplice, puisque Sabinus y fut mené sans être entré en prison. Enfin, l'exemple que donna Tibere en la personne de Sabinus, quadre parfaitement au portrait que Tacite fait de sa tirannie en ces trois mots, *novi juris repertor. Ann. 2.*

c Vipsania, leur mère, étoit sœur de pére d'Agrippine.

simulation, qui, selon lui, étoit la principale de ses vertus *3*, il trouva d'autant plus mauvais, qu'Asinius eût découvert ce qu'il cachoit au fond du cœur. Toutefois, Sejan l'adoucit un peu, non pas qu'il aimât Asinius, mais pour laisser meurir les résolutions du Prince; sachant, que comme il étoit lent à les prendre, aussi ne venoit-il jamais à se déclarer, sans joindre des éfets sanglans à ses *4* menaces *d*.

LXXII. Vers le même tems, mourut Julia, petite-fille d'Auguste, qui l'avoit releguée pour cause d'adultére *e* en l'isle de Trimere, qui n'est pas éloignée des côtes de la Poüille. Elle y avoit vécu vint ans, sans autre secours,

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

3 A l'égard des particuliers, la dissimulation est un defaut, parce qu'elle détruit la société civile; mais à l'égard des Princes, c'est une vertu d'ofice, dautant que c'est une condition absolument requise, pour bien gouverner. Quiconque aura la moindre connoissance de la nature des afaires d'Etat, ou en aura manié quelques-unes, conviendra facilement de céte vérité. Et c'est pour cela, que nous voïons tous les jours des personnes, qui passant de la vie privée à la vie publique, changent entiérement de caractére. Tel dans sa condition de particulier étoit franc, ouvert, & sans façon, qui devenu Ambassadeur, Premier Président, Chancelier, ou Ministre d'Etat, renonce tout-à-coup à céte franchise extérieure, & fait succéder à l'ingénuité la dissimulation, qui lui déplaisoit auparavant. Le commun proverbe atribüe ce changement subit aux honneurs, dont il semble que le premier éfet est d'enorgüeillir les hommes qui y parviennent. Mais comme il est vrai, que la grandeur & la puissance en corrompent plusieurs, qui n'ont pas l'esprit assez fort pour résister aux assauts de la prospérité; il faut avoüer aussi, que ce n'est pas toujours l'orgüeil, qui produit céte diférence de mœurs & de conduite, mais la nécessité des afaires, qui demandent un autre genre de vie, un autre extérieur, plus de circonspection, plus de mesures, plus de dignité, & par conséquent plus de cérémonie. Et voilà ce qui atire l'envie à la pluspart des grans Magistrats, qui souvent ne sont coupables, que d'occuper un poste, qui ne leur permet pas de se rendre trop populaires. Car si la personne prend plaisir à avoir des amis familiers, dit Antoine Perez, l'ofice ne le soufre point.

4 Le Prince, qui veut punir un Sujet qui l'a ofensé, doit bien se garder de le menacer, ou bien il faut que la punition acompagne la menace. Car qui menace, avertit. Loüis XI. au plus fort de son ressentiment contre le Connétable de S. Pol l'apelloit son frére. *Commines chap.* 8. *du livre* 4. *de ses Memoires*. Le Duc d'Anjou, qui fut depuis Henri III. disoit souvent au Duc de Guise en l'embrassant, *Plût à Dieu, que tu fusses mon frére*, pendant qu'il empêchoit sous main, qu'on ne lui donnât Madame Marguerite, sa sœur, en mariage. *La Reine Marguerite livre* 1. *de ses Memoires*.

NOTES HISTORIQUES.

d C'est que Tibére ne se déclaroit jamais contre ceux, qui l'avoient ofensé, qu'il ne fut en état de se vanger tout-à-fait; de sorte que ses plaintes, ou ses menaces, étoient toûjours suivies d'une pronte punition.

e Auguste lui fut si rigoureux, qu'étant acouchée aprés sa condannation, il défendit de nourrir cet enfant. *Suétone dans sa Vie*.

que celui de l'Impératrice, qui aprés avoir fait périr par des voies secretes les petits-fils d'Auguste dans une fortune florissante, afectoit de se montrer tendre & généreuse envers leur sœur, qui étoit dans la misére.

LXXIII. En la même année les Frisons, nation qui habite au delà du Rhin, se révoltérent, pat désespoir, plutôt que par infidélité. Comme ils étoient pauvres, Drusus leur avoit imposé pour tribut, de fournir seulement des cuirs de beuf *1* pour l'usage de nos soldats *f*, sans que personne se fût encore avisé de les demander ni plus grans, ni plus forts. Mais Olennius, l'un de nos Primipiles *g*, étant devenu leur Gouverneur, prétendit, que ces cuirs devoient être de la grandeur des peaux de leurs Utes *h*. Exaction, dont toute autre nation se seroit plainte, mais d'autant plus insuportable *2* aux Alemans, que leurs forêts sont toutes remplies de bêtes de grosseur extraordinaire; au-lieu que le bétail qu'ils élevent dans leurs champs est petit. On commença par saisir leurs beufs, ensuite, on prit leurs terres, enfin, n'aïant plus de quoi païer, ils furent contraints de livrer leurs femmes & leurs enfans pour esclaves. D'abord, ils n'o-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Quelque pauvres que soient les Sujets, la raison ne permet pas de les exemter de toutes les charges, parce qu'en perdant la marque de leur sujétion, ils perdroient aussi la memoire de leur condition, & croiroient n'être plus obligez à l'obéïssance. Il en est comme des mulets, qui étant acoutumez à la charge se gâtent par un trop long repos. Mais comme il faut, que la charge de ces animaux soit proportionnée à leurs forces, il en est de même des subsides, qui seroient injustes, s'ils n'étoient moderez; le sens commun dictant à chacun, qu'il doit y avoir une proportion entre le fardeau, & les forces de ceux, qui le portent. *Testament politique du Cardinal de Richelieu, section 5. du chap. 4. de la premiere partie.*

2 Les tributs, disoit un Conseiller-d'Etat Espagnol, ont deux mesures, l'une répond au pouvoir des peuples, & l'autre à la volonté des Rois. Les Rois doivent toujours s'acommoder à la premiere, & les peuples à la seconde; autrement tout ira sens-dessus-dessous. Toutes les fois qu'un Prince demande quelque chose d'injuste, ou d'impossible, on lui refuse même ce qui est juste & possible: au-lieu que s'il n'éxige rien de ses Sujets qu'avec douceur & justice, ils se font un plaisir de se saigner, & de lui donner tout ce qu'ils peuvent. Au contraire, s'il use de violence, ils deviennent ostinez & féroces: de sorte que changeant de part & d'autre de sentimens & de noms, le Roi & ses Ministres apellent les Sujets criminels de leze-majesté humaine; & ceux-ci le Roi & ses Conseillers criminels de leze-majesté divine. Cet avis mérite que l'on sache le nom de son auteur, qui s'apelloit Don Diego Sarmiento d'Acugna, Comte de Gondomar, Ambassadeur en Angleterre & en France, sous le regne de Filippe III.

NOTES HISTORIQUES.

f Pour couvrir leurs bouçliers & leurs tentes, & pour faire des busles & des souliers.

g C'étoient les Lieutenans colonels des légions.

h Beufs sauvages, qu'ils élevoient dans les bois, & bien plus grans que les beufs à manger.

posérent à tout cela, que des cris & des plaintes, mais aprés avoir demandé justice en vain, ils se la firent par la guerre *3*, dont le signal fut d'atacher au gibet les soldats établis pour éxiger ce tribut *4*. Olennius leur échapa par la fuite, & se retira dans un château nommé Fleve, où il y avoit un nombre assez considérable de citoïens & d'alliez, qui gardoient céte côte.

LXXIV. Lucius Apronius, qui gouvernoit la Basse Alemagne, averti de ce soulévement, fit venir de la Haute quelques cohortes de nos légions, avec l'élite de la cavalerie & de l'infanterie auxiliaire, qu'il embarqua sur le Rhin. Mais lorsqu'il entra dans la Frise, les rebelles, qui avoient assiégé le château, s'étoient déja retirez pour aler défendre leurs terres. Il fait donc dresser des ponts & des chaussées dans les marais voisins, pour passer le gros de l'armée, & trouvant par bonheur divers guez, il commande à la cavalerie des

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

3 La plus forte muraille, qu'un Prince puisse laisser à ses Etats, dit Antoine Perez, est de réparer les maux passez, & de décharger ses Sujets de ce qui est au dessus de leurs forces, de peur que, dans les ocasions, que le tems améne, ils ne le fassent de leur propre main, aux dépens du repos public, & de la possession ancienne. *Dans les aforismes de ses Rélations.* C'est pour céte raison, que Loüis XI. qui avoit plus chargé le peuple, que jamais Roi ne fit, avoit bonne envie de le décharger, & de lui faire beaucoup de bien, si Dieu lui eût fait la grace de vivre encore cinq ou six ans, à ce que dit Commines. Il ne se peut rien de plus sage, ni de plus persuasif, que l'avis, que le Cardinal d'Ossar donne à M. de Villeroy, au sujet des atentats, qui se fesoient tous les jours contre la personne d'Henri IV. *Je vous prie, dit-il, de prendre en bonne part un mot, dont je suis gros, il y a longtems. C'est que les conspirateurs n'eussent jamais eu l'audace de faire leurs conspirations, s'ils n'eussent vû une partie de la Noblesse malcontente, l'Eglise malmenée, & le pauvre peuple trop foulé: & que sans cela les Etrangers n'eussent point eu la hardiesse de nous troubler, ni de suborner les seigneurs & les gentilshommes françois. A la vérité, la vigilance du Roi a tellement profité jusques-ici, que sans elle nous serions déja perdus; mais je ne puis m'éxemter de la crainte de semblables récidives, ni espérer un entier & assûré repos, jusqu'à ce que le Roi ait réformé l'Etat, commençant par soi-même, & à moins prendre sur ses Sujets, & qu'il ait contenté les meilleures parties dudit Etat, qui prévalent en nombre & en forces aux perfides & séditieux: de sorte que ceux-ci & les Etrangers même perdent toute espérance de troubler le repos public, & de faire soulever les Sujets contre leur Prince. Je sai bien que ce propos est hardi, mais je l'estime encore plus vrai & nécessaire: & si je pensois qu'il dût profiter, je le voudrois avoir écrit déja au Roi même, au péril de ma vie; car c'est le vrai moïen d'assûrer sa personne & sa couronne, non seulement pour lui, mais pour toute sa postérité.* *Létre 325.*

4 Souvent les ministres de la violence du Prince servent de victime à la vangence des Sujets. En une belle nuit, dit Commines, fut pris Messire Pierre Archambault, Gouverneur du païs de Ferrette, pour le Duc de Bourgogne, & mené à Basle, où les Suisses lui firent son procés sur certains excés & violences, qu'il avoit faites audit païs, & lui tranchérent la tête. *Chap. 2. du livre 4. de ses Memoires.*

Caninéfates, & à l'infanterie Alemande, qui étoit à nôtre solde, d'aler charger l'arriere-garde des ennemis. Mais comme ils étoient déja rangez en bataille, ils renversérent les Caninéfates, & la cavalerie des légions, que l'on avoit envoïée pour les soutenir. Alors, Apronius fit partir trois cohortes armées à la legére, & puis encore deux autres; &, au bout de quelque tems, tout le reste de la cavalerie; troupes assez puissantes, si elles eussent chargé toutes ensemble; au-lieu qu'arivant les unes aprés les autres, non seulement les derniers ne relevoient point le courage des premiers, qui étoient en désordre, mais ils se laissoient emporter à l'épouvante des fuïards. Enfin, Cethegus Labeo, Chef de la cinquieme légion, lequel avoit pris la conduite de ce qui nous restoit de milice auxiliaire, se voïant en danger d'être abandonné par les siens, qui branloient déja, fut obligé d'implorer le secours des legions. La sienne acourt la première, repousse vivement l'ennemi, & met à couvert nos cohortes, qui étoient fort afoiblies de leurs blessures. Nôtre Général ne poussa point plus loin la vangence, & laissa même les corps sans sépulture, quoiqu'il fût demeuré sur la place beaucoup de tribuns, de capitaines de cavalerie, & de braves centurions. On aprit, depuis, de quelques transfuges, que neuf-cens Romains avoient été taillez en piéces dans le bois de Baduhenne, aprés avoir soutenu le combat jusqu'au lendemain; & que quatre-cens autres, qui s'étoient saisis d'une maison de campagne de Cruptorix, autrefois nôtre tributaire, s'étoient entretuez, de peur d'être livrez aux ennemis.

LXXV. Cet événement mit les Frisons en réputation parmi les Alemans, & Tibére dissimuloit cet échec, pour n'être point obligé de donner à personne le commandement des armes *1*. D'ailleurs, le Sénat se soucioit peu du déshonneur, que l'Empire recevoit aux frontiéres, car la fraïeur avoit si fort saisi les esprits, que chacun ne songeoit qu'à son propre mal, & n'y remédioit que par la flaterie *2*. Ainsi,

Ou, & n'y trouvoit point d'autre reméde que la flaterie.

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quand le Prince est vieux, il doit fermer le temple de Janus, c'est-à-dire, fermer la porte à toutes les guerres, qui ne font que diminuer son autorité, par le besoin qu'il a de ceux, qui sont capables de commander ses armées. Et c'est peutêtre ce que le Profete Roi veut enseigner par ces paroles du Pseaume 147. *Quoniam confortavit seras portarum tuarum, qui posuit fines tuos pacem.* Commines dit, que Loüis XI. sur la fin de sa vie ne se soucioit d'autre chose, que d'être en tréve, ou en paix avec chacun, dautant qu'il lui sembloit, que ses Sujets étoient un peu chatoüilleux à entreprendre sur son autorité, quand ils en verroient le tems. Outre qu'il savoit, qu'il n'étoit point aimé des grans persónages du Roïaume, ni de beaucoup d'entre le menu-peuple. *Chap. 7. du livre 6. de ses Memoires.*

2 En quelque mauvais état que soient les afaires d'un Prince, il trouve toujours des flateurs, qui non-seulement lui cachent son malheur & ses pertes, mais qui lu

quoiqu'ils eussent à délibérer sur plusieurs afaires, ils ne firent que décerner un autel à la Clémence, & un autre à l'Amitié, avec les portaits de Tibére & de Sejanus alentour. Ils furent tous deux extremément priez de se laisser voir au peuple, mais ils ne vinrent ni à Rome, ni aux environs, jugeant que ce seroit assez de sortir de Caprées, & de se montrer sur le rivage de la Campanie. Les sénateurs & les chevaliers y acoururent, avec une grande partie du peuple, & l'on ne se méroit en peine, que de voir Sejan, dont l'abord étoit bien plus dificile, que celui du Prince; car si l'on n'avoit une étroite liaison d'interets avec lui, il faloit briguer longtems, pour avoir audience 3. Or il est certain, qu'il devint encore plus orgüeilleux, à force de voir tous les Grans prosternez à ses piez comme des esclaves 4. C'étoit bien la même chose à Rome, mais la grandeur de la ville, & la multitude des personnes, qui vont & viennent de tous côtez, sans qu'on sache quelles afaires elles ont, fesoient qu'on ne s'en apercevoir pas tant. Au contraire, on voïoit ici couchez par les champs, ou sur le rivage, des sénateurs & des chevaliers, pesle-mêle avec toutes sortes de gens, lesquels atendoient

éxaltent encore sa puissance & la félicité de son regne. Quoique Filippe IV. eût perdu la Principauté de Catalogne & le Roïaume de Portugal, & fût à la veille de voir un soulévement dans ses autres Etats, ses Ministres ne laissérent pas de lui dresser, dans une conjoncture si fâcheuse, une statüe équestre, avec l'inscription fastueuse de *Filipe el Grande.* Ce qui donna lieu à céte ingénieuse raillerie de Don Juan de Taffis, Comte de Villamediana : S'il est grand, disoit-il, c'est donc comme un fossé, qui s'agrandit, à mesure qu'on lui ôte plus de terre.

3 Le poste de Premier Ministre est assez exposé à l'envie & à la haine, sans que ceux qui l'ocupent se rendent encore odieux par la dificulté de leur audience. Quelques-uns disent au contraire, que c'est par là que les Ministres évitent de faire un nombre infini de mécontens, parce qu'il y a toujours beaucoup plus de gens, qui sont éconduits, qu'il n'y en a qui sont gratifiez: mais céte raison n'est pas de poids. Car le Ministre, dont il est dificile d'avoir audience, & qui, par conséquent, la donne rarement, se fait autant d'ennemis, qu'il y a de personnes, qui atendent leur expédition; au-lieu qu'il a du moins pour serviteurs, & pour amis, ceux dont il écoute favorablement les demandes. Ajoûtez à cela, qu'il y a une maniére de refuser avec douceur & civilité, laquelle console & satisfait les prétendans, qui sont exclus.

4 Il n'y a point de Prince de si forte trempe, ni de si grand courage, qui à la fin ne devienne jaloux de l'autorité de son favori, quelque afection qu'il ait pour lui. Qu'arivera-t-il donc au favori, s'il use insolemment de sa fortune? de toute certitude il périra. L'adoration des courtisans a ruiné incomparablement plus de favoris, que la haine des peuples. Il en est des Favoris & des Ministres qui s'enorgüeillissent des adorations qu'on leur rend, ou plutôt qu'on rend au poste qu'ils ocupent, comme de l'âne, qui portoit la Déesse Isis : il n'y a pas un de ceux qui se prosternent devant eux, qui ne die mentalement, *Non tibi, sed Religioni.* Ce n'est pas à vous, que nous adressons nos respects, & nôtre culte, c'est à la Religion, c'est au Prince, dont vous portez les enseignes. *Alciat emblême 7.*

jour & nuit, selon que les portiers leur étoient favorables, ou contraires *s*, jusqu'à ce qu'ils fussent admis, ou renvoïez avec défense d'atendre davantage. De sorte que plusieurs revinrent à Rome tout tremblans, parce qu'il n'avoit pas daigné les voir ; & quelques autres, avec une fausse joie, faute de prévoir, que l'amitié de Sejan leur seroit fatale.

LXXVI. Enfin, Tibére, aïant fait épouser, en sa présence, à Cneïus Domitius Agrippine, fille de Germanicus, voulut que leurs noces fussent célébrées dans Rome. Il avoit considéré en la personne de Domitius, outre l'antiquité de sa race, la proche parenté qu'il avoit avec les Césars ; car étant petit-fils d'Octavia *i*, il étoit par elle petit-neveu d'Auguste.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

s Les portiers rendent leurs maîtres d'autant plus odieux, que comme le plus souvent ils ne laissent entrer que ceux, qui en achétent la permission, on a lieu de croire qu'ils ne sont mis en garde, que pour refuser l'entrée aux pauvres. Ce qui atire mille imprécations & malédictions aux Grans. Plût à Dieu, qu'il prît envie aux Ministres du premier ordre, d'imiter ce Cardinal Espinosa, dont les portiers, bien loin d'être insolens, demandoient à haute voix aux passans : Quelqu'un veut-il avoir audience du Seigneur Président de Castille ?

NOTES HISTORIQUES.

i Et propre fils de la fille aînée de Marc-Antoine.



LES ANNALES DE CORNEILLE TACITE.

LIVRE CINQUIEME.

An de Rome 782.

I. Sous le Consulat de Rubellius & de Fufius, qui portoient tous deux le surnom de Geminus, mourut, dans un âge presque décrepit *a*, l'Impératrice Livia, de la famille illustre des Claudes, entrée par adoption en celle des Lives & des Jules *b*. Elle eut pour premier mari Tibére Néron, qui, aprés s'être enfui durant la guerre de Pérouse, revint à Rome, quand Sexte Pompée eut fait la paix avec les Triumvirs. Ensuite Auguste, épris de sa beauté *1*, l'enleva à son mari, toute enceinte qu'elle étoit, sans lui donner le tems d'acoucher *2*. Si ce fut malgré elle *3*, l'on n'en sait rien. Elle n'eut plus d'enfans aprés

Réflexions Politiques.

1 A la Cour, la beauté est toujours l'écüeil de la chasteté. Belle femme, femme de Cour, & courtisane, sont trois sinonimes.

2 Comme les Princes sont maîtres de faire tout ce qu'il leur plaît, ils ne tardent jamais guére à passer du souhait d'un plaisir criminel à l'exécution. *A voto ad scelus facillimè transitur.* Hist. 1. Ils desirent comme hommes, ils executent comme Rois.

3 L'ambition des femmes est si grande, qu'il n'y a rien de sacré pour elles, quand il s'agit de devenir les épouses ou les maîtresses des Princes. Où trouver aujourdui une fille, ou une femme, qui ne tienne pas à honneur d'être la maîtresse d'un Roi? On entend dire tous les jours aux plus raisonnables, que c'est un beau poste, qu'une telle est bienheureuse. J'ai oüi traiter de folle & de bête une Caterine de Rohan, qui fut depuis Duchesse de Deux-Ponts, pour avoir répondu à Henri IV. qu'elle étoit trop pauvre pour être sa femme; & de trop bonne maison, pour être sa garce. Que juger de Dames de qualité qui jugent ainsi, sinon qu'en pareille ocasion elles se garderoient bien d'être folles. Quoi qu'il en soit, Henri ne tenoit pas

NOTES HISTORIQUES.

a Elle avoit quatre-vint-deux ans.

b Son pére fut adopté en la famille Livia, & elle en celle des Cesars; d'où elle fut apellée Julia, au lieu de Livia.

celui-ci, mais le mariage de Germanicus avec Agrippine lui fit avoir des arriére-petits-fils communs avec Auguste. Elle se gouvernoit dans son domestique à la mode des anciens, excepté qu'elle étoit plus traitable & plus indulgente, que les Dames du tems passé ne le croïoient devoir être 4. Mére impérieuse 5, femme complaisante 6, & qui savoit bien se faire aux humeurs délicates de son mari, & à la dissimulation de son fils. Ses funérailles furent sans magnificence 7, & son testament demeura longtems sans s'exécuter. Son oraison funébre fut prononcée sur la tribune des Rostres par Caïus Cesar, son petit-fils, qui fut depuis Empereur.

II. Comme Tibére n'étoit point venu rendre les derniers devoirs à sa mére, il s'en excusa par des létres, aléguant la multitude de ses afaires 1, quoiqu'il n'eût rien diminué de sa vie voluptueuse 2. Il retrancha même, com-

Réflexions Politiques.

pour telle la Marquise de Guercheville, qu'il fit Dame d'honneur de la Reine sa femme, en récompense de la vertu inébranlable, qu'il avoit éprouvée en elle. Toute la postérité celebrera la gloire de la belle Julie de Gonzague, qui aïant été avertie, que le Général Barberousse arivoit à Fondi, où elle fesoit son séjour ordinaire, dans le dessein de l'enlever, & de la mener à l'Empereur Soliman, s'enfuit en pleine nuit toute deshabillée, pour sauver son honneur, & celui de Vespasien Colonne, qu'elle avoit épousé tres-vieux.

4 Comme il ne faut pas, que les Dames, qui ont soin de leur réputation, soient faciles, ni familiéres, il ne faut pas non plus qu'elles soient inciviles, ni rustiques. La familiarité avec les hommes les fait toujours mépriser, & la rusticité haïr & mépriser tout ensemble.

5 Quand les femmes ont fait la fortune de leurs enfans, elles ont coutume de prendre un grand empire sur eux. Car outre le devoir filial elles prétendent encore tous ceux de la reconnoissance.

6 D'ordinaire, une femme, qui a eu une extreme complaisance pour son mari, exige de ses enfans une extreme obéïssance, comme pour se dédommager sur eux de l'autorité que leur pére a prise sur elle.

7 On ne se soucie guére d'honorer aprés leur mort ceux qu'on n'a guére ou point aimez durant leur vie.

1 La reconnoissance qu'un Prince doit à sa mére est un devoir personel, mais l'aplication qu'il doit aux afaires publiques est un devoir roïal, &, par conséquent, préférable à l'autre, lorsqu'ils ne peuvent pas compatir tous deux ensemble. Loüis XIII. aïant mis en délibération dans son Conseil, s'il faloit permétre à la Reine sa mére de retourner en France, le Chancelier Seguier donna cet avis par écrit: Il n'y a personne qui ne donne un si juste conseil au Roi, si l'on considére S. M. comme fils seulement. Céte qualité l'oblige à de plus grans respects, puisqu'au-lieu que les autres hommes ne reçoivent de leur mére que la vie, les Rois en reçoivent avec la vie la couronne & le droit de regner. Mais s'il est considéré comme Roi, il est plus obligé à son Etat, qu'à sa mére. La réponse que le Fils de Dieu fit dans le temple à sa mére, qui se plaignoit de son absence, aprend aux Rois, qu'ils doivent toujours préférer le bien général de leur Etat à toutes les obligations particuliéres.

2 Un Prince, qui a abandonné le soin des afaires publiques, semble insulter la patience de son peuple, lorsqu'il s'excuse sur la grandeur & l'importance de ses ocupations, comme fait ici Tibére.

me par modestie, une partie des honneurs, que le Sénat avoit décernez à sa mémoire, & pria, qu'on ne lui ordonnât point de culte divin, sous prétexte, qu'elle l'avoit desiré ainsi. Dans un endroit de la même létre, il condannoit le soin, que certaines gens prenoient de plaire aux femmes *3*, par où il désignoit le Consul Fufius, qui avoit le talent de s'insinuer dans leur esprit, & de plaisanter finement. Outre qu'il avoit coutume de faire de Tibére même des railleries piquantes, dont le souvenir est éternel chez les Princes *4*.

III. Dés lors, la domination acheva d'être insuportable. Car tant que l'Impératrice vécut, il restoit encore une ressource, à-cause du respect, que Tibére lui avoit toujours porté *1*, & de la retenüe de Sejan, qui n'osoit pas

3 Les Grans, qui entretiennent un commerce réglé avec les Dames de la Cour, deviennent tôt ou tard suspects, &, par conséquent, odieux au Prince; car il est presque impossible de vivre longtems avec elles, sans prendre parti dans leurs querelles, sans entrer dans leurs intrigues, sans participer à leurs cabales. Mezeray les a tres-bien définies, en disant, que c'est un sexe, qui veut regner en badinant. Tous les malheurs d'Antoine Perez vinrent de s'être embarqué trop avant dans les amours de la Princesse d'Eboli. Il n'y a qu'à lire l'Histoire, pour remarquer, que tous les hommes d'Etat, qui se sont trop amusez aux femmes, ont échoüé de bonne heure. Je sai bien, dit M. le Cardinal de Richelieu, qu'il y a des esprits tellement supérieurs & maîtres d'eux mêmes, qu'ils ne rendent pas maîtresses de leurs volontez, celles qui le sont de leurs plaisirs: mais il y en a peu de céte nature; & il faut avoüer, que comme une femme a perdu le monde, rien n'est plus capable de nuire aux Etats, que ce sexe, lorsque prenant pié sur ceux, qui les gouvernent, il les fait souvent mouvoir comme bon lui semble. *Section 5. du chap. 8. de la premiere partie du Testament Politique.*

4 Il n'y a point d'ofense, que les Princes & les Grans aïent plus de peine à pardonner, que la raillerie, sur-tout quand elle vient de gens, qui se piquent de faire les beaux esprits. Il arive souvent à ces sortes de plaisans de pleurer, pour avoir fait rire. Le sobriquet de *Rey cogulla*, c'est-à-dire, Roi coqueluchon, que les Grans d'Aragon donnoient à leur Roi *Don Ramiro*, parce qu'il avoit été moine & prêtre, donna lieu à un Abbé du Monastére de Tomer, de lui proposer l'éxemple de Périandre & de Tarquin le superbe. Ce qui fut suivi de la mort de quinze seigneurs, à qui il fit couper la tête dans la ville d'Huesca. *Mariana chap. 16. du livre 10. de son Histoire d'Espagne.* Elisabet, Reine d'Angleterre, aïant apris que M. Choüart de Buzenval, qui avoit résidé auprés d'elle de la part d'Henri IV. s'étoit moqué de sa prononciation françoise, un jour qu'il mangeoit avec M. du Plessis-Mornay, elle se vangea de l'un & de l'autre. Car celui-ci lui aïant été envoïé depuis en qualité d'Ambassadeur extraordinaire pour demander du secours contre la Ligue, elle le reçut tres-mal, & le laissa négocier en vain; de sorte qu'il falut lui en envoïer un autre, qui fut le Vicomte de Turenne, qu'elle reçut tres bien. Mais quand Turenne vint à lui dire, qu'il avoit ordre de laisser en sa place M. de Buzenval, qui étoit venu avec lui, elle déclara qu'elle n'en vouloit point. *Memoires pour l'Histoire de Hollande.*

1 Malheur au Roïaume, dont le Roi ne respécte rien, dit Antoine Perez *dans une de ses secondes létres.* Commines dit, que Dieu n'a créé aucune chose en ce monde, à qui il n'ait donné son contraire, & sur-tout aux Princes, pour les tenir en crainte

entres

entret en concurrence avec la mére du Prince: mais quand elle fut morte, ils s'échapérent tous deux, comme n'aïant plus de bride, *qui les incommodât.* Le Sénat aïant reçu des létres écrites contre Agrippine & Néron, le peuple crût, que l'Impératrice les avoit retenües longtems, sur ce qu'elles furent presentées fort peu de tems aprés sa mort. Mais bien qu'elles fussent pleines d'aigreur, Néron n'y étoit acusé d'aucun crime d'Etat; Tibére lui reprochoit seulement l'amour des garçons *2*, & quelques autres infamies. Et comme il n'osoit ataquer la chasteté d'Agrippine *3*, il se plaignoit de son air fier, & de son humeur hautaine & inflexible *4*. Le Sénat saisi de peur demeuroit dans le silence, lorsque quelques-uns de ces gens, qui ne pouvant s'avancer par un vrai mérite, s'en font un de leur aveugle complaisance, demandérent que l'afaire fût éxaminée, Cotta Messalinus se montrant le plus échaufé de tous contre les acusez: mais les autres Grans, & particuliérement les Magistrats, ne savoient *5* à quoi se résoudre; car quelque sanglante que fût la létre de Tibére, il laissoit tout le reste à deviner.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

& en humilité: que les Monarchies sont oposées aux Communautez, c'est-à-dire aux Républiques; & les Communautez aux Monarchies; les familles aux familles, & les particuliers aux particuliers, pour se faire charier droit les uns les autres. *Dans le dernier chapitre du livre 5. de ses Memoires*, où céte matiére est traitée à fond.

2 Un Prince, qui reproche à autrui les vices, dont on sait qu'il est taché lui-même, donne ocasion à ses Sujets de divulguer tout ce qu'ils savent qu'il a fait de plus honteux & de plus détestable. Filippe II. aïant reproché à Guillaume, Prince d'Orange, son mariage avec une Religieuse, celui-ci publia, que Filippe étoit actuellement marié avec Doña Isabel Osorio, lorsqu'il épousa l'Infante de Portugal; qu'il avoit vécu en adultére public avec Doña Eufracia, du vivant de la Reine Elisabet de France, sa troisiéme femme; & que pour surcroist d'infamie, il avoit épousé sa niéce, pour ajoûter l'inceste à la poligamie & à l'adultére. *Dans son Apologie de l'année 1579.*

3 Témoignage invincible, qu'une femme est vertueuse, quand ses plus cruels ennemis n'osent lui faire aucun reproche d'impudicité.

4 Un Sujet acusé par son Prince court toujours risque d'être condanné, quelle que soit l'acusation, mais principalement, lorsque ce qui lui est imputé se trouve conforme à son humeur & à ses mœurs. Comme Agrippine étoit naturellement tres-emportée, & tres-impérieuse, les plaintes de Tibére fesoient d'autant plus d'impression sur l'esprit des sénateurs, qu'ils ne pouvoient douter, qu'elles ne fussent véritables.

5 Quand le Prince veut se défaire d'un Grand, qui est aimé du peuple, &, comme tel, est capable de former un parti contre lui, il ne doit point déclarer sa volonté, qu'il ne soit en état de la faire exécuter à coup sûr. C'est pour cela, que Loüis XI. prit tant de précautions & de mesures pour avoir la tête du Connétable de S. Pol; & qu'Henri III. mit tout en œuvre pour atirer le Cardinal & le Duc de Guise aux Etats de Blois, où il les fit tuer.

IV. Il y eut un Junius Rusticus, qui aïant été choisi de l'Empereur, pour tenir regître des actes du Sénat, étoit crû pour cela mieux instruit de ses intentions. Cet homme, par un mouvement fatal *1*, (car il n'avoit jamais donné aucune marque de courage) ou par une fausse prudence, qui lui fesoit apréhender l'avenir, dont il étoit incertain, & oublier le danger présent, qui le menaçoit, non content de se ranger du côté de ceux, qui n'osoient se déclarer, conseille aux Consuls de diférer le raport de cête afaire *2*, disant, que les choses pouvoient changer de face de jour à autre, & qu'il faloit donner à un vieillard couroucé le tems de pouvoir se repentir. En même tems, le peuple portant les statües

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il y a bien des gens, en qui le hazard opére plus, que le courage, ou la prudence. Tel fait une chose, qui lui réüssit, qu'il n'auroit jamais faite, s'il eût été capable d'y faire atention, ou réflexion; tel a passé toute sa vie, sans donner aucune marque d'esprit, ni de courage, qui tout-à-coup devient un héros aux yeux du peuple, sans savoir lui-même d'où lui est venüe sa réputation. Tel étoit le bon-homme de Broussel, qui n'aïant jamais fait de figure dans le Parlement, ni dans le monde, commença, sur le déclin de son âge, à se faire un grand nom par opiner à toute rigueur contre le Cardinal Mazarin, & devint plus fameux par son enlévement au sortir d'un *Te-Deum*, que s'il eût remporté lui-même la victoire, pour laquelle on rendoit des actions de graces à Dieu.

» *2* C'est un grand mal, dit le Président Jeannin, que les Magistrats résistent aux » volontez du Prince; car les Sujets, à qui ils doivent donner l'exemple, prennent » là dessus mauvaise opinion du Prince, & croïent injuste ce qu'il leur demande: d'où » vient la haine contre lui, & bien souvent la révolte. D'ailleurs, de refuser au » Souverain les choses injustes, lorsqu'il les demande par la voie ordinaire des loix, » c'est lui aprendre à user de son autorité absolüe pour se faire obéir. Têmoin ce que fit Tibére, qui, aprés s'être adressé en vain au Sénat, de qui il atendoit quelque satisfaction, lui défendit de se mêler davantage de cête afaire, où il devint Juge & partie. En 1631. le Parlement de Paris aïant refusé de vérifier la Déclaration du Roi contre Monsieur le Duc d'Orléans, & tous ceux, qui l'avoient suivi dans sa sortie du Roïaume, le Roi manda la Compagnie au Louvre, avec ordre d'y venir en corps & à pié. S'y étant rendüe, le Garde-des-Seaux Chasteauneuf leur remontra, que le Parlement ne doit point connoître des afaires d'Etat, dont la connoissance n'apartient qu'au Prince seul, *&c.* Et puis le Roi déchira lui-même du regître la feüille où leur arrest de voix partagées étoit écrit, & fit insérer, à la place, un arrest, par lequel » tres-expresses défenses étoient faites à la Cour de Parlement, de mêtre à » l'avenir en délibération telles & semblables Déclarations concernant les afaires » d'Etat, administration & gouvernement d'icelui, à peine d'interdiction de leurs » charges: Et pour la faute commise en ce regard par ladite Cour, étoit ordonné, » que lesdites lêtres de Déclaration seroient retirées d'icelle, avec défenses tres-ex- » presses de prendre aucune jurisdiction, ni connoissance du contenu en icelles. *Chap. 17. du livre 4. du 1. tome de l'Histoire du Cardinal de Richelieu.* Au reste, il arive assez souvent, qu'on est protégé de ceux, qu'aïant la liberté de choisir, on n'auroit jamais voulu pour Juges. C'étoit assez que Junius Rusticus fût une des créatures de Tibére, pour devoir être suspect à Agrippine. Cependant, il lui rendit un service, qu'elle ne pouvoit pas même espérer des amis qu'elle avoit dans le Sénat,

d'Agrippine & de Néron, environnoit le lieu de l'assemblée, & fesant des souhaits pour la vie de l'Empereur, crioit, que les létres étoient suposées, & que l'on machinoit la ruine de sa famille à son insû. Ainsi, il ne se passa rien de funeste ce jour-là. Il couroit cependant des copies de quelques avis qu'on feignoit avoit été prononcez par des Consulaires contre Sejan; plusieurs exerçant leur démangeaison d'écrire des libelles 3, avec d'autant plus de licence, qu'on ne les connoissoit pas. Sejan donc, plus outré 4 que jamais, en prit ocasion de calomnier le Sénat, l'acusant d'avoir méprisé la douleur du Prince. Il dit, que le peuple s'est révolté; que par-tout on entend & on lit des harangues nouvelles *contre le Gouvernement*; que le Sénat se méle de faire de nouvelles loix 5; qu'il ne reste plus qu'à prendre les armes, & à métre à la tête des armées ceux, dont ils avoient déja porté les images pour enseignes.

3 Les libelles & les pasquinades sont les justes fleaux de la tirannie. Les tirans prennent pour devise, *oderint, dum metuant*; & par un juste talion, les Sujets leur oposent la vérité, qui est tout ce que la tirannie craint davantage.

4 Les Favoris & les Ministres des Princes n'ont rien plus à craindre, que les écrits, qui se font contre eux, car quelque afection que leur Maître ait pour eux, il ne faut souvent qu'une petite épigramme, ou qu'un petit avis, qui lui tombe entre les mains, pour les faire disgracier à jamais. Tant de courtisans mécontens, qui n'osent pas aprocher de l'oreille du Prince, parce qu'il est environné d'espions entretenus par le Ministre, ou par le favori, ont mille ocasions de lui métre un papier dans sa chambre, dans son lit, ou dans ses poches, sans que le plus fin argus en voïe rien. C'est ainsi que le Cardinal de Borgia & le Comte d'Ognate trouvérent moïen de perdre le Marquis de Leganés, & puis le Comte-Duc d'Olivarés.

5 Si une fois on laissoit aler la bride à ces Compagnies puissantes, on ne pouroit plus, aprés, les retenir dans les bornes de leur devoir. Il seroit impossible d'empêcher la ruine de l'autorité roïale, si l'on suivoit les sentimens de ceux, qui étant aussi ignorans en la pratique du Gouvernement des Etats, qu'ils présument être savans dans la téorie de leur administration, ne sont pas capables de donner des arrêts sur le cours des afaires publiques, qui excédent leur portée. *Section 3. du chap. 4. de la premiere partie du Testament Politique.* En éfet, leurs charges n'ont été établies, que pour connoître des afaires des particuliers, & des diférends, qui sont de partie à partie. Cabrera fait une remarque fort judicieuse sur les gens de Justice. Il dit, qu'ils sont sujets à former de grandes dificultez dans les afaires d'Etat, & dans les choses même que l'on peut faire sans scrupule, parce qu'ils s'atachent trop au sens litéral des loix. Ajoûtant, que c'est encore leur coutume de tenir pour mal fait tout ce qu'ils n'ordonnent pas eux-mêmes. *Chap. 8. du livre 1. de son Histoire.* Parlant du choix que Filippe II. fit de Don Diego de Covarruvias, Evêque de Segovie, pour la charge de Présidenr de Castille, qui demandoit un homme moins scrupuleux, & plus politique, il dit, que ce Prélat, qui étoit grand canoniste, & qui menoit une vie retirée, ne fut préféré par ce Prince, que parce qu'il ne lui vouloit pas donner tant de part au Gouvernement, qu'y en avoit eu le Cardinal Espinosa, son prédécesseur. *Chap. 27. du livre 9.*

V. Là-dessus, Tibére recommence à invectiver contre la mére & le fils, & aprés avoir fait une réprimande au peuple par édit, il se plaint au Sénat d'avoir soufert, que la Majesté Impériale reçût un afront public par la tromperie d'un sénateur; & se réserve toute la connoissance de céte afaire. De sorte que le Sénat ne passa pas plus outre, se contentant de lui mander, que c'étoit bien leur intention de le vanger de ses ennemis, & de les condanner même au dernier suplice; & que s'ils ne le fesoient pas, ce n'étoit que parce que l'autorité du Prince les en empêchoit.

Ou, & demande, que céte afaite lui soit renvoiée, sans y toucher davantage.

Il manque ici près de trois ans, savoir 782. presque tout entier, 783. & une bonne partie de 784. où nous aurions l'emprisonnement d'Agrippine & de ses deux fils, la mort de l'aîné, la conjuration & la punition de Sejan, la mort de Livia, sa complice, & la proscription de tous les parens & les amis de ce malheureux favori; c'est-à-dire, tous les plus grans événemens du regne de Tibère.

VI. Il se fit sur ce sujet *c* quarante-quatre harangues, dont il y en eut peu, qui fussent telles, que la conjoncture présente le demandoit, parce qu'on n'osoit parler librement; les autres, selon la coutume de ce tems-là, *furent pleines de flaterie.* ****** » J'ai crû, » que cela me feroit du déshonneur, ou des ennemis à Sejan ****** » Maintenant, que la fortune l'a renversé, celui même, qui l'avoit » pris pour son colégue & pour son gendre *d*, se le pardonne. Les » autres détestent avec perfidie un homme, dont ils ont fomenté » l'orgüeil par des flateries & par des soumissions honteuses. ****** » Je ne puis dire, lequel je trouve plus injuste, d'acuser son ami,

NOTES HISTORIQUES.

c Il faloit, que ce fût une afaire de grande importance, pour étre agitée avec tant de contention. M. Ryck conjecture, que le sujet d'une si longue deliberation étoit peutétre de savoir, si l'on devoit déclarer ennemis publics tous ceux, qui étoient parvenus aux honneurs & aux charges par la faveur de Sejan. Au reste, il est bien étrange, que de quarante-quatre discours, il ne nous reste que ce fragment de la harangue d'un ami de ce favori.

d Quelques-uns ont crû, qu'à la fin Sejan épousa Livia, veuve de Drusus, que Tibére lui avoit refusée. Mais outre que Tibere n'étoit point d'humeur à changer de résolution, lui, qui, selon Tacite, *semel placita pro aeternis servabat Ann.* 1. la qualité de gendre ne conviendroit point à Sejan à l'égard de Tibére, dont Livia n'étoit que la bru. Car, dit tres-bien M. Ryck, quoique Germanicus, frére de Livia, fût devenu fils de Tibére par adoption, cela ne changeoit point le degré de parenté, qu'elle avoit avec Tibére. Il faut donc entendre le *generum adsciverat*, de la promesse, que ce Prince avoit faite à Sejan de lui donner une des filles de Germanicus. Ce qui quadre parfaitement à la bonne espérance qu'il lui donna, lorsqu'il lui refusa Livia. *Quibus necessitudinibus immiscere te mihi parem, omittam ad praesens referre. Ann.* 4. Et à ce passage de Suétone. *Ut à se per speciem honoris dimitteret, collegam sibi adsumsit in quinto consulatu; deinde spe affinitatis ac tribunitiae potestatis deceptum inopinantem criminatus est. In Tiberio. Cùm olim*, dit M. Ryck, *Livillae nuptias petenti promisisset aliam conditionem, qua domus Caesarum immisceretur, tanquam promissi memor, ex neptibus suis, unam abeunti despondit. In Sejano.* Au reste, Tacite met ici *generum*, pour *progenerum*, comme font tous les Jurisconsultes.

» ou d'être acusé, pour l'avoir aimé. * * * * * *
» Pour n'avoir à me plaindre de la cruauté
» de personne, ni à implorer la clémence du
» Prince, libre & sans contrainte, je préviendrai le danger, *par ma mort*, content de n'avoir rien à me reprocher *1*. Au reste, Messieurs, je vous conjure de ne vous point souvenir de moi, pour pleurer mon sort, mais au contraire, pour me métre au rang de ceux, qui, par une fin glorieuse, se sont exemtez de voir la désolation publique *2*.

VII. Aprés cela, il passa une partie du jour à recevoir les visites de ses amis, prenant congé de ceux, qui s'en aloient, & discourant avéc ceux, qui vouloient rester; & il y avoit encore grande compagnie, lorsque sans montrer la moindre émotion, (ce qui fesoit croire qu'il lui restoit quelque tems à vivre) il se laissa tomber sur la pointe d'une épée, qu'il avoit cachée sous sa robe. Tibére ne dit aucun mal de lui aprés sa mort, au-lieu qu'il reprocha plusieurs infamies à Blesus *e*.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Quelque persécution, ou disgrace, qu'un homme ait soufferte, son bonheur est mille fois plus grand que n'a été son malheur, lorsque sa mort ne reproche rien à sa vie.

2 Un bon citoïen se tient plus heureux de mourir, que d'être le spectateur des maux de sa patrie. Tacite aplaudit au bonheur de son beau-pére, de n'avoir point vû les derniéres années du regne de Domitien, le Sénat assiégé, les Consulaires massacrez, les Dames Romaines proscrites & fugitives, & les délateurs trionfans de la patience publique. *In Agricola.*

VIII. On procéda ensuite contre P. Vitellius & Pomponius Secundus *f*. Les délateurs acusoient le premier d'avoir ofert les deniers du tresor public, dont il avoit l'intendance, & le fonds destiné au païement des soldats, pour former une entreprise contre l'Etat. Considius, qui sortoit de la Préture, tournoit à crime à Pomponius l'amitié d'Elius Gallus, qui s'étoit réfugié dans ses jardins, comme dans un lieu de sûreté, aprés la punition de Sejan. L'un & l'autre ne trouvérent point de secours, qu'en la générosiré de leurs fréres, qui furent leur caution. Mais aprés plusieurs remises, Vitellius ennuïé de languir toujours entre l'espérance & la crainte, aïant demandé un canif, comme pour tailler ses plumes, s'en piqua legérement les veines, & puis se laissa mourir de tristesse. Au contrai-

NOTES HISTORIQUES.

e C'étoit pourtant un grand homme de guerre, selon Tacite *Ann.* 1. & 3 & selon Paterculle, qui parle ainsi de lui : *Singulari adjutore in eo negotio usus Junio Blæso, viro nescias utiliore in castris, an meliore in toga, qui post paucos annos Proconsul in Africa, ornamenta triumphalia, cum appellatione imperatoria, meruit. Hist.* 2, *cap.* 125.

f C'est le même que Pomponius Flaccus, dont il est parlé dans le second livre de ces Annales. Suétone dit, que Tibere l'apelloit son am. de toutes les heures, & qu'une fois il passa une nuit & deux jours entiers à boire avec lui, apres quoi il lui donna le Gouvernement de Sirie.

re, l'autre, qui avoit beaucoup d'esprit & de politesse, survécut à Tibére, à force d'être constant dans sa mauvaise fortune *1*.

IX. Il fut ensuite résolu de punir les autres *g* enfans de Sejan *1*, quoique la furie du peuple commençât à se passer, & que les suplices précédens eussent apaisé la plusˢpart des ennemis *de ce favori*. On les méne donc en prison le frére & la sœur : le garçon savoit bien qu'il aloit mourir ; mais la fille étoit si simple *h*, qu'elle demandoit souvent où on la menoit, & pour quelle faute ; criant, qu'elle n'y retourneroit plus, & qu'on lui pouvoit donner le foüet. Les Ecrivains de ce temslà disent, qu'avant que d'être etranglée, comme son frére, elle fut violée par le bourreau, parce qu'il étoit sans éxemple, qu'une vierge eût jamais été punie du dernier suplice ; & que leurs corps furent jetez aux Gémonies, sans nul égard à leur âge. ******

Manque ici la rélation de la mort de la pauvre Apicata, qui voïant l'inhumanité avec laquelle on avoit fait mourir ses enfans, & déshonoré leurs corps, envoïa à Tibére un mémoire écrit de sa main, qui découvroit les crimes de Livia, du Médecin Eudemus, & de l'eunuque Ligdus ; & puis se fit mourir, pour ne pas survivre davantage aux malheurs de sa famille.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Il y a bien plus de grandeur d'ame à suporter constamment l'adversité, qu'à mépriser la mort, parce qu'on est las de vivre. Vous trouverez bien plus facilement des gens, qui se résoudront volontiers à mourir, que vous n'en trouverez, qui soient capables de porter patiemment leur afliction. Le Cardinal du Perron disoit, que le courage ne consistoit pas à faire le brave, ni à se batre en duel, mais à résister aux dificultez, aux fatigues, aux travaux, & à combatre contre les nécessitez. *Perroniana.*

1 Si les délits sont personels, il est, ce semble, injuste de punir de mort les enfans de ceux qui ont atenté à la personne de leur Prince légitime. Cependant, il y a des politiques, qui veulent qu'on fasse mourir les enfans & les fréres de ces sortes de criminels. Pour moi, dit Nicolas Pasquier parlant de l'arrest donné contre Ravaillac, si je me fusse rencontré au jugement, j'eusse passé plus outre. Le pére, la mére, les fréres & les sœurs fussent tous morts avec lui..... Puisque les tourmens de deux ou trois heures ne peuvent détourner ces méchans esprits d'atenter à la personne d'un Roi, peutêtre que la crainte qu'un pére aura d'exposer sa femme & ses enfans, ou un fils, son pére, sa mére, ses fréres & ses sœurs, à une mort ignominieuse & cruelle, les retiendra d'exécuter de si téméraires & périlleuses entreprises. L'amour paternelle ou filiale les épouvantera plus, que toute la rigueur des tortures, à l'épreuve desquelles ont été quantité de gens, qui ne se soucioient point de leur vie.... Cela fut pratiqué à Rome, où les enfans de Sejanus, quoiqu'innocens, furent condannez à mourir avec leur pére ; & à Milan, où il fut ordonné, que les femmes & les enfans des meurtriers du Duc Galeas Sforce seroient mis à mort, & leurs maisons rasées, & les arbres de leurs terres portans fruit déracinez. *Dans la premiere de ses lêtres.*

NOTES HISTORIQUES.

g Tacite dit au commencement du quatrieme livre, que Sejan avoit trois enfans, & parle ici de deux, qu'on fit aussi mourir. Il faut donc, que l'autre, & probablement l'aîné, eût été exécuté avec son pére.

h Elle étoit pourtant d'âge à devoir connoi-

X. Au même tems, l'Asie & la Gréce furent alarmées d'un bruit, qui courut avec force, mais qui dura peu, que Drusus, fils de Germanicus, avoit paru dans les isles Ciclades *1*, & puis dans la terre-ferme voisine. C'étoit un jeune-homme à peu prés de son âge, suivi de quelques afranchis de Tibére, qui le connoissant bien ne l'acompagnoient, que pour le trahir. Ceux, qui ne savoient rien de la fourbe, acouroient pour le voir, atirez par son nom, outre la curiosité, qu'ont les Grecs pour les nouveautez & pour tout ce qui semble merveilleux. Car on débitoit & croïoit tout ensemble, qu'étant échapé de prison il aloit trouver les légions de son pére, pour se saisir de l'Egipte, ou de la Sirie *2*. Déja, la Jeunesse se joignoit à lui, & par-tout où il passoit, on lui rendoit des honneurs publics; & lui, tout joïeux de ce bonheur présent, se repaissoit de force vaines espérances, lorsque la nouvelle en vint à Poppeüs Sabinus, Gouverneur de la Gréce, qui se trouvoit alors ocupé dans la Macédoine. Celui-ci, pour prévenir les bruits, vrais, ou faux, qui couroient, traverse en diligence les Golfes de Toronée & de Thermes, & l'Eubée, qui est une isle de la mer Egée, gagne le port de Pirée & la côte de Corinte, dont il passe le dé-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Ce n'est pas tant par cérémonie, que par raison d'Etat, que l'on a établi la coûtume d'exposer à la vüe du peuple le corps des Princes aprés leur mort. Comme il y a par-tout des imposteurs, & toujours quelqu'un, qui ressemble de visage, de taille, & d'âge, au Prince défunt, il importe à la sûreté du successeur, & au repos de l'Etat, que tout le monde sache & voïe, que tel Prince est mort, pour obvier à toutes les fourbes, que la malice des broüillons, des mécontens, & des voisins ennemis, est capable de métre en œuvre. Le regne d'Henri VII. Roi d'Angleterre n'est mémorable, que par les troubles & la guerre civile, qu'y excita un Perkin, qui se disoit fils d'Edoüard IV. & comme tel prétendoit être le légitime héritier de la Couronne. En l'année 1670. un Cosaque, nommé Stenko-Bazin, souleva presque toute la Moscovie, & assembla une armée de deux cens mille hommes, par un bruit, qu'il fit courir, que Czarowits, fils-aîné du Grand Czar, mort le 17. Janvier de céte année-là, étoit encore vivant, & s'étoit réfugié chez lui, pour être secouru contre les seigneurs du païs rebelles à son pére. J'ai parlé dans les notes historiques de la page 158. de deux Ermites, qui résuscitérent en leur personne Sébastien, Roi de Portugal. L'an 1600. il parut à Venise, & puis en Toscane, un troisiéme Sébastien, que le Gran-Duc fit arêter pour l'envoïer en Espagne. C'est peutêtre pour obvier à cet inconvénient, que les Polonois n'enterrent jamais leur Roi, qu'aprés avoir élû son successeur.

2 Lorsque le Prince, qui regne, est haï, le peuple est toujours disposé à favoriser les Princes, ou les Grans, qui le veulent détroner.

NOTES HISTORIQUES.

tre son malheur, & à parler autrement qu'elle ne faisoit ici; car il y avoit déja dix ou onze ans, qu'elle étoit acordée à Drusus, fils de Claudius.

troit, & puis arive par une autre mer à Nicopolis, Colonie Romaine. Et ce fut là qu'il aprit que ce jeune-homme, aprés plusieurs interrogations s'étoit dit fils de Marcus Silanus ; & que la plusſpart de ceux, qui l'avoient ſuivi, l'aïant abandonné, il s'étoit embarqué comme s'il eût eu deſſein d'aler en Italie. C'eſt ce que Sabinus écrivit à Tibére, & nous n'en ſavons pas davantage.

XI. Sur la fin de l'année, la diſcorde des Conſuls, qui ſe couvoit depuis longtems, vint à éclater, ſur ce que Trion, acoutumé à plaider, & toujours preſt à faire des ennemis, taxa obliquement Regulus, de procéder négligemment contre les complices de Sejan. Car Regulus, qui ne ſortoit jamais des termes de la douceur, ſi l'on ne l'y contraignoit, non content de rabatre le coup, apelloit Trion en Juſtice, l'acuſant d'avoir été de céte conjuration. Et quoique pluſieurs du Sénat les conjuraſſent d'étoufer une querelle, qui tourneroit à leur ruine, ils continuérent toujours de ſe menacer l'un l'autre, juſqu'à la fin de leur Conſulat.



LES

LES ANNALES DE CORNEILLE TACITE.

LIVRE SIXIEME.

An de Rome 785.

I. SOus le Consulat de Cneïus Domitius *a* & de Camillus Scribonianus, Tibére aïant passé le détroit, qui est entre Surrente & Caprées, côtoïoit la Campanie, doutant, s'il entreroit dans Rome, ou feignant d'y vouloir venir, parce qu'il avoit résolu tout le contraire. Mais aprés être venu plusieurs fois jusqu'aux jardins, qui sont le long du Tibre, il regagna ses rochers & la solitude de son isle, honteux de ses crimes, & des voluptez infames, où il avoit commencé à se plonger *1*. Car il abusoit, ainsi que

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Il ne faut pas s'étonner, dit un grand Orateur moderne, du stile & de la formule, dont l'Eglise se sert, quand elle prie pour les Rois & les Princes souverains. Comme elle proportionne l'ardeur & les termes de ses priéres aux besoins & aux fautes ordinaires de ceux pour qui elle prie, elle demande à Dieu, qu'il prévienne les Rois d'une telle grace, qu'ils puissent éviter les monstres des vices, *vitiorum monstra devitare*, non seulement les péchez & les vices communs, mais les vices monstrueux. Car la liberté de pouvoir tout faire, la licence de tout éxécuter, les tentations si fréquentes, & si artificieuses des ministres de toutes leurs volontez, la lâcheté des flateurs, & l'impunité certaine, portent presque toujours leurs defauts jusques à la derniére ligne de la méchanceté. De sorte que si un Prince est cruel, il remplira tout de proscriptions & de suplices; s'il est avare, ce sera un goufre; s'il est ambitieux, il cherchera de nouveaux mondes: mais s'il est impudique, ce ne seront qu'adultéres, qu'incestes, qu'abominations, qu'infamies, que monstres. Car comme nous apellons de ce nom spécialement les productions déréglées de la nature, aussi, nous pouvons dire, que tout ce qu'il y a de monstrueux dans les autres vices, se trouve dans l'esprit d'un Roi abandonné à l'impudicité. *François Ogier dans son Oraif. funébre de Louis XIII.*

NOTES HISTORIQUES.

a Le pére de l'Empereur Néron.

les Rois *d'Orient*, des enfans de condition, qui ne lui plaisoient pas seulement par la beauté du visage & du corps, mais encore par la pudeur & la simplicité de leur âge, ou par leurs ancêtres, dont le souvenir servoit aussi d'éguillon à sa concupiscence. Et ce fut alors, qu'on inventa pour la premiere fois les noms de *Sellarii* & de *Spintriæ* b tirez de la saleté du lieu, & de la diversité des postures & des atouchemens. Il y avoit même des esclaves gagez pour lui chercher de petits garçons & de petites filles, & qui exerçoient toutes sortes de violences sur les péres, les méres, ou les parens, qui les refusoient, comme sur des captifs; au-lieu qu'on leur fesoit des presens, quand ils les donnoient sans résistance 2.

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

qui est une des plus excellentes piéces de nôtre siecle, & digne d'être proposée pour modèle aux Prédicateurs, qui voudront se souvenir, que » l'Oraison funèbre n'est » pas moins instituée pour » déplorer la misére & la » fragilité des plus grans » hommes, que pour célébrer leurs vertus; &, » que, par conséquent, ce » ne doit pas être un dis» cours abandonné à des » figures excessives, & à » des hiperboles sans fond » & sans rive; ni un dis» cours plein de déguise» mens & d'impostures artificieuses *, comme sont la plupart des éloges funébres, que nous entendons prononcer tous les jours dans la Chaire de vérité.

* *Ibidem.*

2 Les péres & les méres, qui livrent volontairement leurs enfans, pour servir aux plaisirs infames d'un Prince plongé dans la débauche, sont plus criminels que le Prince même qui les fait enlever. Mais est-il possible, qu'il y ait des péres & des méres, qui vendent leurs filles?

NOTES HISTORIQUES.

b Sellariam *excogitavit sedem arcanarum libidinum, in quam undique conquisiti puellarum & exoletorum greges, monstrosique concubitus repertores, quos Spintrias appellabat, triplici serie connexi, invicem incestarent se coram ipso, ut aspectu deficientes libidines excitaret..... Pueros primæ teneritudinis, quos pisciculos vocabat, instituerat, ut natanti sibi inter femina versarentur, ac luderent, lingua morsuque sensim appetentes: atque etiam infantes firmiores, necdum tamen lacte depulsos, inguini ceu papillæ admovebat.* Suétone dans sa Vie. Tout cela est agréablement traduit par l'Auteur de l'Histoire du monde, *chap. 6. du livre 3. du premier tome.* Mais cela s'entendra bien mieux, si jamais on imprime le Dictionaire Milésiaque, que Richelet a fait pour l'instruction, ou plutôt pour la corruption de ceux, qui ne savent pas les termes, que l'honnêteté civile, la pudeur, & la bienséance, ont bannis de la conversation. Richelet, dis-je, qui étant le Calepin des laquais & des garces, a bien la présomption de croire, que feu M. le Président de Perigny auroit pû accepter un homme de sa sorte, *pour le soulager* dans le glorieux emploi de l'éducation de Monseigneur. *M. Richelet*, dit-il parlant de soi-même, *eut le bonheur de plaire à Monsieur de Perigny, néanmoins il n'eut pas celui de partager ses soins*, parce que *Monsieur le Président Nicolas le solicita en faveur de M. Doujat Docteur en Droit, &c.* * J'admire l'insolence de ces mots, *partager ses soins*: comme si Richelet étoit de rang & de mérite à avoir pû jamais être le colégue de Monsieur de Perigny! Comme si deux hommes infiniment inégaux en naissance, en fortune, en probité, en politesse, & en sufisance, eussent pû simpatiser ensemble, ainsi que Senéque & Burrhus, & contribuer également à l'instruction de Monseigneur! (* *Page 156. d'un fatras intitulé, Les plus belles lêtres des meilleurs Auteurs françois avec des notes.*) *Et page 212.* il en fait une, qui conclut contre la perruque de son portrait, quand il dit, que Clodion le Chevelu ordonna, qu'il n'y auroit que les gens libres, qui porteroient de longs cheveux.

II. A Rome, le commencement de l'année se passa à rendre divers arrests contre la mémoire & les statües de la jeune Livia, comme si l'on eût découvert tout récemment ses crimes, ou qu'elle n'eût pas été punie, il y avoit déja longtems. Les Scipions proposérent aussi de transporter les biens de Sejan du Tresor public au Fisc *c*; & les Silanus & les Cassius apuïérent cet avis à peu prés en mêmes termes, & tous avec autant de chaleur & de contention, que s'il y fût alé de l'intérest de la République. Mais Togonius Gallus se rendit ridicule, en voulant se signaler parmi des personnes de si haute naissance; car il conjuroit le Prince de choisir un nombre de sénateurs, dont vint tirez au sort marchassent en armes à ses côtez pour le défendre, toutes les fois qu'il entreroit au Sénat *1*: tant il avoit crû sincére une létre, par laquelle Tibére demandoit, qu'un des consuls vinst l'escorter, afin qu'il pût revenir de Caprées à Rome, sans danger. Comme ce Prince avoit coutume de mêler le plaisant avec le sérieux *2*, il ajoûta au remercîment qu'il fit au Sénat de leur bonne volonté, céte réponse à Togonius:

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Il ne faut point se mêler de flater les Princes, qui ont l'esprit délicat, si l'on ne sait assaisonner la flaterie à leur goût; car au-lieu de leur plaire, on devient méprisable. L'Empereur Sigismond donna un souflet à un courtisan, qui le flatoit, & le flateur se plaignant de cet afront, il le païa de céte réponse: C'est parce que tu me déshonores en me loüant mal-à-propos.

2 Ce n'est pas un defaut dans un Prince, de mêler quelquefois un peu de plaisanterie dans ses entretiens, quand il le fait faire à propos, & avec dignité. La réponse, que l'Empereur Fédéric III. fit à un seigneur de la Brosse, Ambassadeur de Loüis XI. qui lui proposoit de se saisir de toutes les seigneuries, que le Duc de Bourgogne tenoit de l'Empire, pendant que Loüis prendroit celles, qu'il tenoit de la Couronne de France, est de céte nature. L'Empereur lui conta la fable d'un ours, de la peau duquel trois bons biberons devoient païer un tavernier, à qui ils devoient. L'ours en mit deux en fuite, & prenant le troisieme, lui aprocha le museau fort prés de l'oreille, & le laissa sans lui avoir fait grand mal, parce qu'il eût l'adresse de faire le mort. Aprés quoi un des trois lui demandant ce que l'ours lui avoit dit en conseil: Il m'a dit, répondit-il, que je ne marchandasse jamais la peau de l'ours, que la bête ne fût morte. Et avec céte fable, dit Commines, l'Empereur païa nôtre Roi, sans faire autre réponse à son homme. Loüis XI. mêloit souvent la plaisanterie avec le sérieux de la Majesté. Fregose & Grimaldi, Ambassadeurs de Gennes l'étant venu prier d'accepter la souveraineté de leur République, il leur fit préter le ferment de fidélité, & leur dit: *Maintenant que vous étes à moi, je vous donne de tout mon cœur à tous les diables, comme des traîtres, que vous étes, qui avez manqué de foi à tous vos Maîtres.*

NOTES HISTORIQUES.

c Le Fisc étoit le Tresor particulier du Prince.

» Mais comment faire ? prendrois-je toujours » les mêmes, ou tantôt les uns, & tantôt les » autres? choisirois-je les jeunes, ou ceux, qui » ont passé les charges; ceux, qui menent une » vie privée, ou ceux, qui sont en magistra- » ture ? Il feroit beau voir des sénateurs avec » l'épée au côté *3* à l'entrée du Sénat. Croïez- » moi, la vie ne m'est pas si chére, que je la » veüille conserver les armes à la main. Au reste, il ne demanda point, que l'avis de Togonius fût suprimé, content de l'avoir raillé modestement *4*.

III. Mais il s'emporta violemment contre Junius Gallio *d*, qui avoit proposé d'acorder aux soldats prétoriens, qui auroient achevé leur tems de service, le privilége d'avoir séance dans les quatorze degrez de l'Amphitéatre, lui demandant, comme s'il eût été présent, quelle liaison il avoit avec les soldats; qui ne recevant l'ordre, que du Prince, ne devoient aussi tenir que de lui leur récompense *1* ? S'il pensoit avoir trouvé quelque chose,

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

3 Il ne sied point aux gens de robe & de judicature de porter l'épée, non plus qu'aux gens de guerre de porter la robe. Il seroit fort à souhaiter, que les premiers fissent à leur robe le même honneur que les autres font à leur épée, c'est-à-dire, de ne la quiter jamais.

4 La raillerie piquante est une des choses, que les Princes doivent éviter davantage. Le respect, qu'on a pour eux, les met bien à couvert de la repartie, mais non pas du ressentiment. Les coups-d'épée, dit un grand Ministre, se guérissent aisément; mais il n'en est pas de même de ceux de la langue, particuliérement de celle des Rois, dont l'autorité rend les coups presque sans reméde, s'il ne vient d'eux-mêmes. Tel ne se soucieroit pas d'être percé à jour par les armes des ennemis, qui ne peut soufrir une égratignure de la main de son Prince. *Chap. 6. de la premiere partie du Testament Politique.* Ainsi, M. Bayle a tres-judicieusement remarqué, qu'il faut ne pas connoître l'humeur du Roi Tres-Chretien, pour croire, qu'il ait jamais dit à ce Gouverneur de place, qui marchant fort prés de sa personne, lui donna du bout de son épée dans les jambes : *Vôtre épée n'a jamais fait de mal qu'à moi.* Car il n'y a point d'apparence, dit-il, qu'un Prince naturellement bon & généreux, ait voulu prononcer une parole, qui eût été plus foudroïante pour un gentilhomme, qu'un arrest de mort rendu par un Parlement; au-lieu qu'il est tres-vraisemblable, que les ennemis de ce Gouverneur ont atribué ce bon mot au Roi, afin que la raillerie perçât davantage. *République des lêtres, mois de Mars de 1684. p. 47.* La raillerie, que Loüis XI. fit à la Duchesse de Savoie, sa sœur, en l'apellant, Madame de Bourgogne, à-cause de l'étroite liaison d'amitié qu'elle avoit eüe avec le Duc Charles, étoit dans toutes les régles de la bienséance, parce que ce n'étoit qu'un mot dit en passant, & que ce mot de, Bourgogne, lui marquant toute la cause de leur mésintelligence, lui témoignoit aussi, que leur réconciliation étoit sincére & sans aucun reste de levain.

1 Les Princes veulent être reconnus, non seulement pour les premiers, mais encore pour les uniques auteurs de toutes les graces. Ils ne veulent point de recon-

NOTES HISTORIQVES.

d Il étoit frére de Senéque.

qui fût échapé à la prévoïance d'Auguste? Ne seroit-ce point, qu'un satellite de Sejan voulût corrompre la discipline militaire, & porter des esprits simples à la sédition, sous couleur de leur faire obtenir un nouveau rang d'honneur *e*. Voilà ce que valut à Gallion sa flaterie préméditée, qui, *outre cela*, le fit chasser

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

noissance partagée entr'eux & leur Sujet. Le Commines espagnol raporte, que Don Diego de Yepes, Evêque de Huesca, lui avoit raconté, qu'un jour Filippe II. dont il étoit alors confesseur, raïa l'expédition d'un Evêché, qu'il avoit déja donné, sur ce qu'il aprit que celui qui en étoit pourvû avoit un intercesseur à la Cour, auquel il s'étoit adressé pour l'obtenir. *Chap.* 157. *lêtre* M. Plus un Prince est habile, plus il est délicat sur cête matiére. Sixte V. en donna d'abord une belle marque aux Cardinaux de Medicis, d'Este, & Aléxandrin, qui lui venoient presenter Donna Camilla, sa sœur, qu'ils avoient fait habiller en Princesse. Nous n'avons, leur dit-il, qu'une seule sœur, qui est une villageoise, & celle, que vous nous presentez, est une Princesse Romaine; nous ne pouvons donc la reconnoître pour nôtre sœur; & passant dans une autre chambre, il les renvoïa tous quatre tout confus: au-lieu que le lendemain Camille étant revenüe à son audience habillée en païsanne, il l'embrassa tendrement, & lui dit: C'est à cête heure, que nous vous reconnoissons pour nôtre véritable sœur, & que nous voulons vous faire Princesse Romaine, sans que nul autre s'en mêle. *Léti livre* 5. *de la premiere partie de la Vie de ce Pape.* M. le Cardinal de Richelieu éxaminant, s'il est de l'intérest du Roi & de l'Etat de suprimer la vénalité & l'hérédité des ofices, pour les donner gratuitement, conclut contre cête supression, à cause qu'elle donneroit moïen aux Favoris & aux Grans de se faire des créatures aux dépens du Prince. » Bien que, dit-il, la supression de la vénalité & de » l'hérédité des ofices soit conforme à la raison, & à toutes les constitutions du » Droit, si-est-ce néanmoins, que les abus inévitables, qui se commétroient en la » distribution des charges, si elle dépendoit de la simple volonté des Rois, rendent la façon, par laquelle on y pourvoit maintenant, plus tolérable que celle, » dont on s'est servi par le passé. Car il est impossible de ne pas reconnoître, qu'en » tel cas les artifices de la Cour pouroient plus que la raison, & la faveur plus que » le mérite. Rien ne donna tant de moïen au Duc de Guise de se rendre puissant dans » la Ligue contre le Roi Henri III. que le grand nombre d'oficiers, que son crédit » avoit introduits dans les principales charges du Roïaume. Et j'ai apris du Duc de » Sully, que cête considération fut le plus puissant motif, qui porta le feu Roi à l'é» tablissement du Droit annuel; en quoi ce grand Prince n'eut pas tant d'égard au » revenu, qu'il en pouvoit tirer, qu'au moïen de se garantir de pareils inconvéniens. » Si bien qu'en cête ocasion il préféra la Raison-d'Etat au Fisc, qui d'ordinaire pou» voit beaucoup sur lui. *Sect.* 1. *du chap.* 4. *de la* 1. *partie de son Testam. Politique.*

NOTES HISTORIQUES.

e *An potius*, dit Tacite, *discordiam & seditionem à satellite Sejani quæsitam, qua rudes animos, nomine honoris, ad corrumpendum militiæ morem propelleret?* ce que d'Ablancourt traduit ainsi: Ou si ce n'étoit point plutôt l'artifice d'un Ministre de Sejanus, qui sous un prétexte spécieux cherchoit à corrompre la discipline? *Nomine honoris*, qui se raporte directement à *jus in quatuordecim ordinibus sedendi*, est tres-mal rendu par les mots de, pretexte specieux. *Discordiam & seditionem quæsitam*, &, *rudes animos*, sont omis comme si tout cela ne signifioit rien.

du Sénat, & puis de l'Italie. Et comme il avoit choisi pour le lieu de son éxil l'agréable isle de Lesbos, & que l'on disoit, qu'il y passeroit commodément la vie, il fut ramené à Rome, & mis sous la garde des Magistrats *f*. Dans la même létre, Tibére sacrifia Sextius Paconianus, qui avoit été Préteur, homme remuant, dangereux, qui furetoit par-tout, pour aprendre le secret des familles, & que Sejan avoit choisi, pour machiner la perte de Caligula. Si-tôt que cela fut découvert, la haine, qu'on lui portoit de longue-main, éclata tout à coup, & le Sénat, tout joïeux, aloit le condanner à la mort, s'il n'eût déclaré qu'il vouloit acuser quelqu'un.

IV. Aprés qu'il eut nommé Latinius Latiaris, l'acusé & l'acusateur, également haïs, fournirent un spectacle tres-agréable. Latiaris avoit été, comme j'ai dit, le principal auteur de la trahison faite à Titius Sabinus, & en fut alors le premier puni. Pendant que cela se passoit, Haterius Agrippa prit à partie les Consuls de l'année précédente, leur demandant, pourquoi ils gardoient le silence aprés s'être acusez réciproquement, & disant, qu'il faloit, qu'ils se sentissent tous deux coupables, puisqu'ils s'étoient réconciliez ensemble; mais que le Sénat ne devoit pas taire ce qu'il avoit oüi. Regulus répondit, que rien ne pressoit, & qu'il poursuivroit son acusation, lorsque le Prince seroit de retour: & Trion dit, qu'il y avoit toûjours de l'émulation entre des colégues, & que ce que Regulus & lui pouvoient avoir dit l'un contre l'autre dans une querelle, méritoit d'être oublié *1*. Et comme Agrippa insistoit encore, Sanquinius Maximus, l'un des Consulaires, conjura le Sénat de ne point augmenter le chagrin du Prince, par des raports afectez, qui ne serviroient qu'à l'aigrir; au-lieu qu'il étoit sufisant de lui-même pour ordonner les remédes convenables: ce qui sauva Regulus, & retarda la ruine de Trion. Mais Haterius devint encore plus odieux, lui, qui tout usé de débauche, & garanti de la cruauté du Prince par sa fainéantise, ne songeoit parmi la crapule & les femmes, qu'à perdre les personnes illustres.

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 Dans la chaleur d'une querelle, il se dit de part & d'autre bien des choses, que l'on voudroit pour beaucoup n'avoir pas dites, quand le premier feu de la colére est passé.

V. Aprés cela, Cotta Messalinus, qui ouvroit tous les plus cruels avis, &, comme tel, étoit haï de longue-main, fut acusé, à la premiére ocasion qui s'en presenta, d'avoir taxé Caligula d'inceste *g*,

NOTES HISTORIQUES.

f De même que l'or donne ici certaines gens à la garde d'un huissier.

g Suetone dit, que Caligula coucha avec ses trois sœurs, & que sans se soucier de son propre honneur, non plus que de celui des autres, il se prostituoit à ceux même qui se prostituoient à lui. *Pudicitiæ neque suæ, neque alienæ pepercit. M. Lepidum, Mnesterem pantomimum,*

& de prostitution *h*; d'avoir apellé un repas, qui se fesoit pour célébrer le jour de la naissance de l'Impératrice, & dont il étoit avec les Prêtres, le souper de la neuvaine *i*; enfin, d'avoir dit sur le sujet d'un procés qu'il avoit contre M. Lepidus & Lucius Arruntius, dont le crédit étoit grand : Ils auront pour eux le Sénat, & moi j'aurai mon petit Tibére. Mais voïant, que les plus grans de Rome étoient prêts de servir de têmoins contre lui, il en apella à l'Empereur, qui peu de tems aprés écrivit au Sénat en sa faveur. Car remontant au commencement de leur amitié, & marquant tous les bons services, que Cotta lui avoit rendus *k*, il conclut, qu'on ne devoit point lui faire un crime de quelques paroles interprétées de travers, ni des contes plaisans, que l'on a coûtume de faire à table *1*.

1 Les heures du repas, dit Antoine Perez, sont dédiées aux plaisanteries & aux impertinences. *Dans les aforismes de ses secondes lêtres.* Ce que M. de Montresor dit du Maréchal de Gramont est assez singulier. Le Comte de Guiche, dit-il, fit une action, qui le mit en plus grande considération auprés du Cardinal de Richelieu, au-lieu qu'elle le devoit perdre. Un soir que Monsieur soupoit avec dix ou douze personnes, ce Comte s'enivra à tel excés, qu'il lui dit en pleine table, qu'on lui avoit proposé d'être Premier Gentilhomme de sa Chambre, mais qu'il ne l'avoit point accepté, parce qu'il ne vouloit point joüer le personage d'un traître, comme fesoient d'autres domestiques, qu'il nomma; ajoûtant, qu'il étoit homme de qualité, & qu'il vouloit agir par les bonnes voies : qu'au reste ce n'étoit pas qu'il ne fût serviteur du Cardinal contre lui & toute la famille roïale. Ces derniéres paroles plûrent au Cardinal, qui l'en aima davantage, quoiqu'elles fussent dites tres-mal à propos. *Dans ses Memoires.* Exemple, qui montre, qu'il y a des téméritez plus heureuses que toute la prudence humaine.

—— Plus fati valet hora benigni,
Quàm si te Veneris commendet epistola Marti.

NOTES HISTORIQUES.

quosdam obsides dilexisse fertur, commercio mutui stupri. Super sororum incesta, &c. Dans sa Vie.

h J'ajoûte ce mot, car outre qu'il quadre parfaitement au passage de Suétone, que je viens de raporter, il y a des manuscrits anciens, qui portent, *Gaiam Cæsarem*, selon la remarque de M. Ryck. *Solebant*, dit-il, *viros molles, imprimis pathicos & muliebria passos, scommate hoc excipere. In Animadvers. ad librum 6. Annal.* C'est ainsi que le Consul Bibulus apelloit Jules Cesar son colégue la Reine de Bithunie, parce qu'il s'étoit abandonné à Nicoméde, Roi de céte Province; & qu'un Orateur lui reprocha un jour d'avoir été la femme de tous les maris, & le mari de toutes les femmes. *Missa facio*, dit Suétone dans sa Vie, *edicta Bibuli, quibus proscripsit collegam suum, Bithynicam Reginam..... Curio pater quadam eum oratione, omnium mulierum virum, & omnium virorum mulierem appellat.*

i C'étoit un festin de funérailles, que les héritiers du mort étoient obligez de donner à ses parens & à ses amis, au bout des neuf jours acomplis. Ce repas s'apelloit *silicernium*, peut-être à-cause que les conviez y gardoient le silence en signe de douleur; ou pour montrer, qu'ils ne songeoient plus qu'à suivre leur parent, ou leur ami. Car à la fin du repas ils se disoient adieu les uns aux autres, comme des gens, qui ne se reverroient plus. *Silicernium confecimus*, dit Nonius, *quo pransi discedentes dicimus alius alii, vale.* D'autres disent, que ce festin s'apelloit *silicernium*, parce qu'on n'y convioit, que les vieillards, *quia senes capulo proximi silices cernunt & sepulcra. Junius in Onomastico.*

k Il y a dans la vie de Charle-quint une action

VI. Le commencement de céte létre parut singulier, à-cause de ces termes : » Que vous » écrirai-je, Messieurs, ou comment vous écri- » rai-je, ou plûtôt que dois-je me passer de » vous écrire en ce tems ? Que les Dieux & » les Déesses me fassent périr encore plus cruel- » lement, que je ne me sens périr tous les » jours, si j'en sai rien *l*. Tant il est vrai, que ses crimes étoient devenus ses boureaux. Et ce n'est pas à tort, que le plus sage des Anciens a dit, que si l'on pouvoit entrer au fond de l'ame des Tirans, on y verroit des blessûres *incurables* ; car leur esprit est déchiré par le cruel reproche de leurs cruautez, de leurs débauches, & de leurs injustes desirs, comme les corps le sont par la torture *r*. Tibére avoit beau chercher le repos, sa fortune & la solitude ne l'éxemtoient point de la nécessité d'avouër les peines d'esprit, qui le rongeoient.

VII. Le Senat aïant eu alors la permission d'ordonner ce qu'il lui plairoit contre le sénateur Cecilianus, qui avoit dit plusieurs choses contre Cotta, le condanna aux mêmes peines, qu'il avoit décernées contre Aruseïus & Sanquinius acusateurs de L. Arruntius *s* : hon-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

r Les pauvres gens, qui travaillent & labourent, pour se nourir eux & leurs enfans, & qui païent la taille & les subsides à leurs seigneurs, devroient vivre en grande désolation, si les grans Princes & seigneurs n'avoient que plaisirs en ce monde, & eux travail & misére : mais cela va bien autrement, car si je me voulois métre à écrire les passions, que j'ai vû porter aux Grans depuis trente ans seulement, j'en ferois un gros livre. Ceux, qui ne les pratiquoient point de si prés comme moi, les croïoient fort heureux, mais je leur ai vû souvent des déplaisirs, & la plus-part étoient fondez en soupçons & raports ; qui est une maladie cachée, qui regne aux maisons des Princes, dont grand mal advient, tant à leurs personnes, qu'à leurs Sujets. *Chap. 13. du livre 8. des Memoires de Commines.* S'il est vrai, comme le dit Antoine Perez, qu'un desir, qui n'est pas acompli, trouble & mortifie plus les Princes, que mille ofenses, il n'y en a guére, qui puissent dormir en repos, car leur ambition leur fait desirer beaucoup de choses, qui sont au dessus de leurs forces & de leur industrie.

s Les Juges, qui punissent les ofenses faites à un scélérat public, aussi sévérement que celles qu'on a faites à un homme, dont la réputation est sans tache, & la probité universellement reconnüe, se déshonorent plus eux-mêmes, qu'ils n'honorent celui dont ils vangent les injures.

NOTES HISTORIQVES.

presque semblable faite en faveur de Ferrand de Gonzague. C'est que dans la démission générale de ses Etats il ne se réserva rien de toute sa puissance, que la connoissance des acusations intentées contre ce seigneur, qui avoit été un de ses principaux Généraux, ne voulant pas, que ses fautes & ses malversations fussent éxaminées que par un Juge, qui fût pleinement informé des grans services qu'il avoit rendus. *Epitome de sa Vie de Don Juan Antonio de Vera.*

l Suétone raporte toutes les mêmes paroles, & dit, qu'il écrivit céte létre, prévoïant de loin, combien sa memoire seroit odieuse, & traitée avec infamie. *Existimans quidam, multò antè, quanta se quandoque acerbitas & infamia maneret, prospexisse. In Tiberio.*

neur

neur le plus grand, qui fût jamais arivé à Cotta, d'être égalé par ce jugement à un si grand homme de bien qu'Arruntius; lui, qui véritablement étoit tres-noble, mais infame par ses crimes, & méprisable par la pauvreté, où son luxe l'avoit réduit 2. Ensuite, on vint à Quintus Serveüs & Minutius Thermus; le premier avoit été Préteur, & avoit autrefois suivi Germanicus *en Orient*; l'autre, issu de Chevaliers Romains, s'étoit comporté toûjours modestement, bien qu'il fût en credit auprés de Sejan 3; ce qui leur atiroit encore plus de compassion 4. Mais Tibére assûrant, que c'étoient les plus coupables de tous, commanda à C. Cestius le pére, de dire au Sénat ce qu'il lui avoit écrit sur leur sujet, de sorte que Cestius entreprit l'acusation. Témoignage de la misére de ces tems-là, où les principaux du Sénat fesoient toutes les bassesses des délateurs, quelques-uns publiquement, & plusieurs en secret. Vous n'auriez pû discerner les parens d'avec les étrangers, les amis d'avec les inconnus, ni les faits nouveaux d'avec ceux dont le long tems avoit éfacé le souvenir. De quelque chose que vous eussiez parlé, soit dans les places, ou dans les festins, on vous en fesoit des crimes; chacun se hâtoit de prévenir son compagnon en l'acusant, ou pour se sauver soi-même; ou parce qu'on devenoit lâche comme par contagion. C'est ainsi que Minutius & Serveüs, aprés leur condannation, dénoncérent Julius Africanus, natif de Saintes, ville des Gaules, & Seïus Quadratus, dont je n'ai point trouvé l'origine. Je sai, que plusieurs Historiens ont omis une partie de ces acusations, de peur d'ennuïer les lecteurs par l'abondance d'une matiére, qui ne leur a donné que de la peine & du chagrin; mais il m'est tombé entre les mains beaucoup de choses, qui méritent d'être sûës, quoique les autres ne les aïent point écrites.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

2 Celui-là est doublement infame, qui, aprés être devenu pauvre par ses débauches, cherche à rétablir sa fortune par des crimes. Le luxe est une maladie, dont on ne guérit jamais, la pauvreté en ôte les moïens, mais elle n'en éteint pas la passion. D'ordinaire, il n'y a point de plus grans scélérats, que ces courtisans, qui étant acoutumez à mener une vie voluptueuse, & n'aïant plus de quoi la continuer, n'ont plus d'autre ressource que la complaisance. Et c'est pour cela, que le Maréchal d'Ancre, le Sejan de la France, ne vouloit que de ces gens-là à son service.

3 Lorsqu'un Favori, ou un Premier Ministre, tombe en disgrace, le Prince ne se donne point la peine d'examiner, si ses amis sont innocens; il regarde comme ses ennemis, ou du moins comme autant de malcontens, ceux qui étoient atachez à la fortune du favori disgracié. Il arive même quelquefois, que celui de ces amis, qui a été le plus modéré, est le plus suspect au Prince, dautant que le Prince le croit moins capable de renoncer à l'amitié du Sujet qu'il abandonne.

4 Un Sujet, que le Prince fait mourir injustement, se doit tenir pour bien vangé, lorsque sa mort est acompagnée des regrets & des pleurs de tout un peuple, qui publie son innocence.

VIII Car dans un tems, que tout le monde désavoüoit l'amitié de Sejan *1*, un Chevalier Romain, nommé Marcus Terentius, qui en étoit recherché comme d'un crime, osa bien parler de la sorte dans le Sénat: » Il seroit peut être plus expédienr pour mon salut de nier mon crime, que de l'avoüer; » mais quelle qu'en puisse être l'issuë, je déclare, que j'ai éré ami de Sejan *2*, aprés » avoir fort desiré de l'être; & que je me suis » réjouï de son amirié aprés l'avoir aquise. Je » l'avois vû exercer avec son pére la charge de » Capitaine des Gardes, & gouverner ensuite la Ville & la Milice tout ensemble *m*. » Ses parens & ses amis étoient élevez aux » honneurs *3*, & l'on n'avoit part aux bonnes graces de l'Empereur qu'autant qu'on » étoit aimé de Sejan: au contraire, ceux qu'il haïssoit, vivoient toûjours dans la crainte » & dans la misére *4*. Je ne prendrai person-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 La cause pourquoi la plus part des favoris sont abandonnez de leurs créatures, dés qu'ils tombent en disgrace, c'est que, durant leur faveur, ils éxigent tant de soumission, tant de complaisance, & tant de sujétion, que ceux, qui leur doivent leur fortune, ne s'en tiennent presque point obligez. De sorte que la puissance du favori venant à cesser, l'ingratitude succéde à la dépendance, & chacun lui dit, *nous sommes quites*.

2 Les Princes, qui se connoissent en mérite & en générosité, font toujours état des gens de cœur, qui préférent leur devoir à leur interest, & l'aveu de la vérité à une lâche complaisance. *Voi la réflexion premiere du chapitre suivant.*

3 Les favoris font bien d'avancer le plus qu'ils peuvent de leurs parens, car il n'y a que céte sorte d'amis, sur qui ils puissent faire fonds dans un revers de fortune. D'ordinaire, tout le reste leur est infidele. Le lien du sang, disoit Titus à son pére, est indissoluble; mille gens se sentent de la prospérité des Princes & des Grans, mais il n'y a que leurs parens, qui s'afligent de leur malheur. *Tac. Hist.* 4.

4 C'est ici que quadre bien, dit le Commines espagnol, le mot, ou plutôt la pédanterie de ce Mondoñedo, qui dit, qu'en Espagne les favoris sont apellez *privados*, parce qu'ils privent tous les autres serviteurs & courtisans du Prince de la part, qu'ils devroient avoir à ses bonnes-graces & à ses bienfaits. *A la fin du chapitre* 178. Et c'est pour cela, que le Duc d'Epernon s'étant mêlé de dire au Moine Poncet, qu'un Prédicateur devoit prêcher pour édifier, & non pas pour faire rire; celui-ci lui répondit, qu'il n'avoit jamais fait rire tant de gens en toute sa vie, que le Duc en avoit fait pleurer depuis sa faveur. *Journal du regne d'Henri III.*

NOTES HISTORIQUES.

m Le texte porte: *Videram collegam patris regendis pratoriis cohortibus, mox urbis & militiæ munia simul obeuntem.* Je l'avois vu, dit d'Ablancourt, Chef des cohortes pretoriennes avec son pére Strabon, & depuis encore son colégue dans les fonctions de la paix & de la guerre: raportant le mot, *simul*, au pére & au fils, au-lieu qu'il se raporte à la ville & à la milice: Tacite voulant dire, que Sejan avoit la direction de toutes les afaires civiles & militaires, & marquer aussi, que le fils surpassa de beaucoup son pére, dont l'autorité fut assez mediocre, ainsi qu'il le dit expressément *Annal.* 4. *Vim præfecturæ modicam antea intendit.*

» ne pour éxemple, mais seulement je défen-
» drai, au péril de ma vie, tous ceux, qui n'ont
» point trempé, non-plus que moi, dans sa der-
» niére entreprise. Ce n'étoit point Sejan de
» Vulsines, que nous honorions, mais un mem-
» bre de la maison des Claudes & des Jules,
» dans l'aliance desquels il étoit entré; c'étoit
» ton gendre *n*, ton colégue au Consulat, &
» celui qui fesoit tes fonctions dans l'Empire.
» Ce n'est point à nous d'éxaminer quel est ce-
» lui, que tu éleves au dessus des autres, ni
» quelle en est la cause. Les Dieux t'ont fait
» l'arbitre souverain de nôtre fortune *5*, & il
» ne nous reste que la gloire de l'obéïssance.
» Nous voïons bien ce qui est devant nos
» yeux; nous voïons à qui tu donnes les ri-
» chesses, & les honneurs; nous savons qui
» sont ceux, qui nous peuvent faire beaucoup
» de bien, ou de mal *6*: tout cela se ren-
» controit en Sejanus. Mais il ne nous est pas
» permis d'aprofondir les sentimens cachez du
» Prince, ni ce qu'il machine dans sa tête *7*; *&*
» *quand on le voudroit*, on n'y réüssiroit ja-
» mais *o*. Ne vous réglez pas, Messieurs, sur

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

5 Les Princes ont la plénitude de la puissance, on n'en doute point; mais quelquefois ils n'ont pas la plénitude de la justice. La diférence qu'il y a entre les bons & les mauvais, est que ceux-ci font tout ce qu'ils ont pouvoir de faire, sans considérer s'ils le doivent; & que les autres font tout ce qu'ils doivent, & non pas tout ce qu'ils peuvent. Mais quoi qu'ils fassent, ils n'en doivent rendre compte qu'à Dieu.

6 Témoignage, que c'est la faveur, & non pas le favori, qu'on adore. C'est pour cela, que le Cardinal Mazarin ne se tenoit nullement obligé des honneurs, que lui rendoient ceux, qui l'avoient négligé durant le regne de la Fronde. Dans une de ses létres il se moque agréablement des civilitez tardives du Parlement de Guienne. Messieurs du Parlement de Bordeaux, dit-il, m'ont fait une députation, que je rencontrerai demain à Libourne, quoiqu'ils n'en aïent jamais usé ainsi. Je les eusse bien dispensez de ce compliment. Ne croïez pas, que céte civilité extraordinaire m'éleve beaucoup, puisque la maniére mal-honnête, dont ils en usérent l'autre fois avec moi à Bordeaux, en ne me visitant point, ne me fit pas grand tort. Ce sont des gens de bonne conscience, qui veulent faire leur salut en me rendant à-présent avec les intérets ce qu'ils m'ôtérent alors avec injustice.

7 Aux projets & aux menées des Rois, dit Antoine Perez, les Rois seuls y voïent clair. *Dans ses aforismes*. Les motifs, qui font agir les Princes, sont couverts de mille fausses aparences, qui en dérobent la connoissance à ceux même, qui les aprochent de plus prés. On ne voit tres-souvent, que les prétextes qu'ils prennent. Leurs desseins sont comme ces eaux jalissantes, qui ont leur source d'autant plus profonde & plus cachée, qu'elles paroissent davantage aux yeux en s'élevant en l'air.

NOTES HISTORIQUES.

n Voïez la seconde note historique du chap. 6. du livre 5.

o L'Auteur dit: *abditos principis sensus, & si quid occultius parat, exquirere inlicitum, anceps, nec ideo adsequare.* Il ne nous est pas permis, dit d'Ablancourt, de pénétrer plus avant, ni de lever le voile, qui nous cache les mistéres du Souverain. Il ne s'ent point, *si quid oc-*

» le dernier jour de Sejan, considérez les seize » années de sa faveur; nous respections jusqu'à » Satrius & à Pomponius *ses domestiques*; nous » tenions à honneur d'être connus de ses afran- » chis & de ses portiers *s*. Quoi, me direz- » vous, céte défense comprendra donc tous » les amis de Sejan sans exception? Non, Mes- » sieurs; il y faut métre une distinction rai- » sonable. Punissez les entreprises faites con- » tre le salut de l'Empire, & contre la vie de » l'Empereur: mais quant au crime qu'on » nous fait d'avoir aimé Sejan, ou tu es cou- » pable comme nous, Tibé- » re, ou nous sommes inno- » cens comme toi.

Ou, la même raison, qui te justifie, Tibère, nous doit faire absoudre.

IX. La généreuse liberté de ce discours *t*, & le plaisir de voir un homme, qui osât dire ce que tous les autres pensoient, firent tant d'impression sur les esprits, que ses acusateurs, tant pour cela, que pour les crimes, qu'ils avoient commis auparavant, furent punis de

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

s A la Cour, on ne considére point quels sont les hommes, à qui l'on a afaire, mais quel est leur pouvoir immédiat, ou leur crédit, auprés du Prince, ou de ses Ministres. C'est pour cela qu'Antoine Perez dit dans une de ses secondes létres, que la meilleure létre de recommandation est d'ocuper une place, où les autres aïent besoin de vous. Mezeray dit, que le Cardinal Chancelier de Birague considéroit plus un valet de faveur que toutes les loix du Roïaume. Ce Chancelier trouveroit aujourdui bien des Magistrats du même caractére.

t Quoique les méchans Princes ne craignent & ne haïssent rien davantage que la liberté de parler, ils ne laissent pas de l'estimer, & même de l'aimer, quand elle est acompagnée de franchise & de générosité. Commines dit, que Loüis XI. fut si content des réponses, que lui fit Messire Jaques de S. Pol sur le sujet du Connétable son frére, que peu de tems aprés il le délivra de prison, lui donna une Compagnie de gendarmes, & se servit de lui jusqu'à sa mort. Et ses réponses, ajoûte-t-il, en furent cause. *Chap. 4. du livre 4.* Cerbon da Castello, ancien serviteur & domestique des seigneurs Pagolo Vitelli & Vitellozo, étant interrogé sur une létre qu'il leur avoit écrite en ces termes: Vous aïant élevez comme mes propres enfans, j'ai toujours eu pour vous la tendresse d'un pére. C'est-pourquoi je vous prie de ne vous embarquer dans aucune entreprise, qui puisse ternir la réputation de vôtre maison; ou du moins de m'en avertir à tems, afin que je puisse me retirer en lieu de sûreté: il répondit courageusement, que comme il n'auroit jamais révélé ce qu'il savoit des desseins de deux amis, qui avoient pris confiance en lui, aussi n'auroit-il jamais consenti ni participé à l'exécution de leurs mauvais desseins contre la République de Florence. Et céte déclaration ingénüe, dit le Nardi, fut cause, qu'on lui sauva la vie, quoiqu'il fût criminel, pour n'avoir pas révélé les menées & les trahisons du Général Pagolo, qui fut décapité. *Livre 3. de son Histoire de Florence.*

NOTES HISTORIQUES.

cultius parat, & encore moins, *nec ideo adæquare*. Car tout ce qu'il n'entendoit point, il le passoit comme superflu. Giorgio Dati & Manuel Sueyro ont tres-bien traduit ces derniers mots latins. *Et dubbioso ancora sarebbe*, dit l'Italien, *à ritrarne la pura intention à chi pure di saperlo facesso forza*. *No es licito*, dit l'Espagnol, *ni seguro escudriñarlo, y aunque se procure, no por esso se alcançarà*.

bannissement, ou de mort. Il vint ensuite des létres de Tibére, contre Sextus Vestilius, Prétorien, qu'il avoit admis au nombre de ses amis, comme un homme, que son frére Drusus avoit fort aimé. La cause de sa disgrace étoit, qu'il avoit fait quelque satire contre les amours de Caligula 2, ou du moins on prit ce prétexte, pour lui interdire la table du Prince; ce qui le fit résoudre à mourir. Mais aprés s'être coupé les veines d'une main tremblante de vieillesse, il se les fit bander, dans l'espérance d'obtenir sa grace 3; & puis aïant reçu une réponse impitoïable de Tibére, il se les fit r'ouvrir, & mourut. Tôt aprés, on rechercha tout à la fois, pour crime de leze-majesté, Annius Pollio, Appius Silanus, Scaurus Mamercus, & Sabinus Calvisius, ausquels on ajoûta encore Vinicianus, fils de Pollion; tous considérables par leur naissance, & quelques-uns par les hautes dignitez, qu'ils remplissoient; ce qui aloit métre tout le Sénat au désespoir, (car qui est-ce qui n'étoit point ami ou parent de tant de personnes illustres?) si l'un des dénonciateurs, nommé Celsus, Tribun d'une cohorte de la Ville, n'eût déchargé Silanus & Calvisius. L'Empereur remit les autres à son retour, pour les juger avec le Sénat, non pas sans donner quelques marques de la condannation prochaine de Scaurus.

X. Les femmes même n'étoient pas en sûreté: comme elles ne pouvoient pas être acusées de vouloir se saisir de l'Empire, de leurs larmes on leur en fesoit des crimes, & l'on fit mourir dans un âge décrepit Vitia, pour avoir pleuré la mort de son fils 1 Fusius Geminus.

2 C'est toujours un dangereux métier, que celui de faire des satires; car on est aussi haï de ceux même qui prennent plaisir à les lire, que de ceux qui y sont ofensez. Mais lorsque les satires, qui sont faites contre un Grand, lui reprochent des vices, dont le Prince même est taché, les auteurs courent grand risque d'être punis par le Prince, qui a lieu de soupçonner, que c'est lui qu'on ataque sous le nom d'un autre, selon cet avertissement du Poëte.

—Mutato nomine de te
Fabula narratur.

Voilà probablement ce qui fit périr Sextus Vestilius.

3 Les Grans ont bien de la peine à se dépoüiller de l'amour de la vie.

1 Lorsqu'il n'est pas permis aux méres de pleurer la mort de leurs enfans, ni aux enfans de pleurer celle de leurs péres, on peut dire, que la tirannie est arivée à son dernier période. Les loix de la nature sont au dessus des loix civiles; le Prince est le maître & l'interpréte de celles-ci, mais les autres ne sont point de sa jurisdiction, & il y est lui-même aussi sujet que le dernier des hommes. Et c'est pour cela, que Denis le Tiran disoit, que les Princes pouvoient bien changer les loix civiles, mais non pas celles de la nature, dont ils ne sont point les arbitres. Charle-quint montra combien il étoit persuadé de céte vérité, lorsque Don Atanasio de Ayala, l'un de ses Pages, lui répondant, qu'il avoit vendu son cheval, pour nourrir son pére, détenu prisonnier pour crime de leze-majesté, il lui fit donner une récompense, bien loin de lui savoir aucun mauvais gré de céte action de piété filiale. *Epitome de sa Vie de Don Juan Antonio de Vera.*

Tout cela se passoit dans le Sénat. Le Prince, de son côté, livra au suplice Vescularius Flaccus & Julius Marinus, deux de ses plus anciens amis, qui l'avoient suivi à Rhodes, & qui lui tenoient compagnie inséparable dans Caprées. Le premier lui avoit servi d'espion & de témoin contre Libon *2*, & l'autre de ministre à Sejan, pour oprimer Curtius Atticus. Et leur malheur causa d'autant plus de joie, que leur perfidie étoit retombée sur eux *3*.

XI. Ce fut en ce tems-là même que mourut le Pontife Lucius Piso, qui n'avoit jamais ouvert aucun avis servile *1*, ni manqué d'adoucir au moins ceux des autres, lorsqu'il étoit contraint de s'y rendre. Et ce qui est rare dans une fortune si éclatante, c'est qu'il vécut quatre-vints ans, & que sa mort fut naturelle. Il étoit fils d'un Censeur, & avoit mérité l'honneur du trionfe en Thrace *p*; mais sa

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

2 La faveur, qui vient de s'être acommodé aux inclinations naturelles du Prince en des choses injustes, n'est presque jamais de longue durée; & tres-souvent même céte complaisance criminelle est païée par le Prince de la punition qu'elle mérite.

3 Comme les méchans n'ont point de plus grand plaisir, que de faire souffrir les gens-de-bien; aussi, les gens-de-bien ne peuvent-ils recevoir une plus grande consolation, que de voir périr les méchans. Ainsi, Falaris fesoit une action de justice & d'éxemple, lorsqu'il fit éprouver à celui, qui lui aporta l'invention du taureau de bronze, l'ingénieuse cruauté de son suplice. Cet Evêque de Verdun, qui inventa les cages de fer, pour y tenir enfermez, comme des bêtes, ceux, dont le Prince auroit quelque soupçon, fut, par un juste jugement de Dieu, le premier, que Loüis XI. y fit métre, & demeurer l'espace de quatorze ans. Digne résidence d'un homme, qui au-lieu de la faire en son Eglise, & de s'aquiter du devoir de Pasteur envers ses oüailles, avoit abandonné son ministére sacré, pour s'ériger à la Cour en bourreau.

1 Quand l'habileté se rencontre avec de bonnes mœurs dans un même Sujet, il lui est aisé de se garantir de la corruption de son siécle. Tel étoit le Chancelier de l'Hospital, qui étant venu dans un tems, que l'ancienne probité étoit entiérement bannie du Roïaume, ne se piquoit point de paroître juste, mais de l'être; qui par une fermeté inflexible, & par une tempérance à toute épreuve, s'étoit fortifié contre la haine & la faveur; qui parmi tant de méchans, que son siécle avoit produits, osoit bien être bon. C'est comme en parle Nicolas Pasquier dans une de ses létres *livre 6*. Le Chancelier de l'Hospital me fait souvenir d'un Felix Kryski, Grand-Chancelier de Pologne, qui mérite d'entrer en parallele avec lui, par l'éloge que lui donne un Evêque de son païs. C'étoit un homme, dit-il, d'un esprit agréable, & d'une éloquence polie; & ce qui est bien plus rare dans un si grande élevation, c'est qu'il n'avoit jamais fait de mal à personne. *Piasecki dans sa Cronique, à l'année* 1617. Le Cardinal *Alessandro Sassoferrato*, interrogé, comment il pouvoit vivre dans la

NOTES HISTORIQUES.

p Où il étoit Lieutenant d'Auguste. Il s'éleva, dit Paterculé, une cruelle guerre dans la Thrace, laquelle fut étoufée par Lucius Piso, que nous avons aujourdui pour gardien de nôtre ville, qu'il gouverne avec autant de douceur, que de vigilance. *Hist. 2. chap. 98.*

principale gloire étoit d'avoir été vint ans Gouverneur de Rome *q*, & de s'être conduit avec un temperament merveilleux dans le long exercice d'une puissance, à laquelle on n'étoit pas encore acoutumé *2*. Car autrefois, de peur que la Ville ne demeurât sans gouvernement, pendant l'absence de nos Rois, ou des Magistrats, qui leur succédérent, on créoit pour un tems un oficier, qui avoit soin d'administrer la justice, & de remédier aux accidens, qui pouvoient survenir. On dit, que Romulus donna céte charge à Denter Romulius, & puis Tullus Hostilius à Numa Marcius, & Tarquin le superbe à Spurius Lucretius. Les Consuls firent aussi la même chose, & il se voit un reste de céte coutume durant nos Féries latines, où l'on commet un homme, pour faire les fonctions consulaires *r*. Enfin, Auguste, dans son triumvirat, établit Gouverneur de toute l'Italie Cilnius Mecenas, Chevalier Romain ; mais quand il fut maître absolu, considérant la multitude énorme du peuple, & la lenteur du secours, que l'on atend des loix, il choisit un Consulaire, pour réprimer l'insolence des esclaves, & pour tenir dans le respect ce nombre infini de mal-contens, qui sont toujours prêts de broüiller l'Etat, s'ils ne sont incessamment dans la crainte. Et Messala Corvinus fut le premier d'entre les Consulaires, qui fut pourvû de céte charge, mais il en sortit peu de jours aprés, comme incapable de l'exercer *3*. Taurus Statilius, *son*

REFLEXIONS POLITIQUES.

pourpre avec l'austérité d'un Cordelier, répondit, qu'il n'étoit pas plus dificile d'être sage parmi les fous, quand on le vouloit, que d'être sain parmi les malades. *Pagliari.*

2 Les Magistratures de création nouvelle sont toujours odieuses au peuple, parce qu'il les regarde comme un nouveau joug. Ainsi, le Prince y doit métre, dans les commencemens, des personnes si modérées, & si prudentes, que le peuple n'ait aucun sujet de se plaindre qu'on le foule. Aprés que Ferdinand & Isabelle de Castille & d'Aragon eurent conquis le Roïaume de Grenade, ils y établirent un Capitaine Général, pour le gouverner, & pour y administrer la justice : mais comme céte autorité militaire ne s'acordoit pas tout-à-fait avec l'humeur indocile & féroce des Maures, qui se mutinoient de tems en tems, ils furent obligez de métre la puissance du Gouvernement entre les mains des Legistes, qui, étant d'une condition inférieure aux Grans, & supérieure aux petites-gens, font profession de modestie, d'intégrité, de douceur, & de tempérance, aiment la paix, & le bien public, fuïent les partialitez, refusent les presens, & s'assemblent à des heures réglées pour donner audience, & pour juger les procés. *Don Diego de Mendoça livre 1. de la Guerre de Grenade.*

3 Tel est propre au Bareau, comme ce Corvinus, l'un des plus grans Ora-

NOTES HISTORIQUES.

q Le *Præfectus Urbi* étoit proprement le Lieutenant Civil & Criminel de Rome ; car il ne punissoit pas seulement les malfaiteurs, mais il avoit encore la surintendance de la Police. Suétone dit, que Tibére lui donna ce Gouvernement aprés avoir passé deux jours entiers à boire avec lui.

r Voi la note historique *q* de la page 349.

successeur, en fit les fonctions avec succés, quoiqu'il fût dans un âge fort avancé 4. Enfin, Pison s'en aquita depuis le commencement jusqu'à la fin, avec une si grande aprobation 5, que le Sénat lui ordonna des funérailles publiques.

XII. Ensuite, Quintilianus, Tribun du peuple, proposa de recevoir un certain livre de la Sibille, que Caninius Gallus, du Colége des Quinze, avoit prié le Sénat de déclarer auten-

teurs de son tems, qui ne l'est nullement au Gouvernement Civil. Tel sait bien parler, qui ne sait pas agir, & qui emploïé dans les afaires d'Etat ocuperoit des charges, qui ne se trouveroient pas remplies. J'ai ouï dire souvent à un Ambassadeur, qui fesoit le parallele de feu M. le Comte d'Avaux & de feu Monsieur de Servient, que l'un savoit mieux écrire, & l'autre mieux négocier; que l'un fesoit des lètres, & l'autre des dépêches. Quoi qu'il en soit, c'est dans le manîment des afaires publiques, plus que dans toute autre profession, que se reconnoît la vérité de l'axiome qui dit, que la Magistrature montre l'homme tout entier. La Cour de Rome, que dis-je, l'Europe, auroit-elle jamais seu, de quelle trempe étoit le Cardinal Montalte, s'il ne fût pas devenu Sixte-quint? Si Arnaud d'Ossat n'eût pas abandonné le Bareau, pour se donner à Paul de Foix, Archevêque de Toulouse, qui le mena depuis à Rome, Henri III. & Henri IV. n'auroient peutêtre jamais entendu parler de son mérite, ni lui n'auroit pû montrer sa dextérité à manier les afaires d'Etat, ni, par conséquent, devenir Cardinal.

4 Ceux, qui sont véritablement grans hommes, le sont aussi bien dans la vieillesse, que dans la virilité. L'esprit de gouverner ne dépend pas des mains, ni des piez, mais de la tête, & par conséquent l'excuse des personnes, qui ocupent les grans postes, n'est pas recevable, quand elles disent, que leur vieillesse a besoin de repos. Car pourquoi vouloir retenir ce dont on ne veut, ou l'on ne peut pas remplir les obligations? Je ne saurois me lasser d'admirer un Sixte-quint, qui étant dangereusement malade, envoïoit querir tous les jours le Gouverneur de Rome, & les autres Ministres, pour se faire rendre compte de tout ce qui apartenoit à leurs charges, & pour leur donner de nouveaux ordres; répondant à son neveu & à ses médecins, qui le conjuroient de se tenir quelques jours en repos, que les Princes doivent mourir en commandant, comme le rossignol meurt en chantant. *Leti livre 3. de la seconde partie de sa Vie.* J'ajoûterai en passant, qu'il y a quelquefois de grans Magistrats, à qui la vieillesse fait d'autant plus d'honneur, qu'elle sert de couverture à leur irrésolution, à leur molesse, & à leur incapacité.

5 Les entrées aux dignitez sont toujours acompagnées d'aplaudissemens, mais il est tres-rare d'avoir les mêmes aplaudissemens à la sortie. La plus certaine marque de la sagesse & de la modération d'un Ministre, d'un Gouverneur, ou d'un Intendant de Province, c'est d'être regreté aprés une longue administration. Mais il ne faut pas inférer de là, que de tous ceux, qui n'ont pas été regretez, il n'y en ait eu aucun, qui ait mérité de l'être; car les jugemens du peuple, qui n'est pas capable de connoître la diférence des tems & des afaires, sont souvent tres-iniques. Ce qui a donné lieu à un grand Ministre de comparer ceux qui sont emploïez à la conduite des Etats, avec les criminels condannez à mort, sans autre diférence, sinon que ceux-ci portent la peine de leurs fautes, & les autres de leurs services & de leurs travaux *. De sorte que quelques-uns pouroient dire aussi justement, que ce Tribun Livius Drusus, dont parle Patercule: Ah! mes amis, quand l'Etat aura-t-il un citoïen, qui me ressemble? * *Section 3. du dernier chapitre de la 1. partie du Testament Politique.*

tique,

tique, ainsi que les autres de la même Devine. Et la chose aïant passé tout d'une voix *f*, l'Empereur envoïa des létres, où reprenant doucement le Tribun, comme trop jeune pour savoir l'ancien usage *1*, il reprochoit aigrement à Gallus, d'avoir fait aprouver sans la participation des Quinze, & sans l'éxamen acoutumé des Maîtres en céte science, un livre d'auteur incertain *2*, lui, qui étoit instruit de si longue main dans les cérémonies *3*, &

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quelque bonnes que soient les mœurs & les intentions d'un homme constitué en magistrature, il est destitué de tout ce qui est requis à son état, s'il est ignorant; car l'ignorance est la mére de l'erreur, de la superstition, du scrupule, de la prévention, & de l'injustice.

2 Non seulement la Conscience, mais encore la Raison-d'Etat, oblige les Princes d'empêcher la publication des livres, qui enseignent des nouveautez en matiére de Religion, quelque aprobation que leur aïent donnée les Docteurs qui les ont éxaminez. On a remarqué, que ce fut par la lecture & par le chant des Pseaumes de Marot & de Beze, que le Calvinisme commença à se répandre par toute la France. Au reste, je ne ferai point dificulté de dire, que si l'on refusoit privilége à tous les livres de dévotion, ou qui traitent de choses apartenantes à la Religion, dont les auteurs veulent être inconnus, ce seroit un moïen naturel & facile, par lequel on arêteroit le cours de tant de livres, dont la doctrine est ambigüe, & dangereuse. Et que l'on ne dise point, que c'est par humilité, que la pluspart de ces Auteurs cachent leur nom; car il est aisé de répliquer, & de montrer, que c'est par finesse & par précaution, que plusieurs en usent ainsi, & que tel anonime debite des maximes & des sentimens, qu'il se garderoit bien de publier, s'il déclaroit son véritable nom. Ajoûtez à cela, que la supression des livres, qui ont eu privilége, fait deux tres-méchans éfets: l'un est, qu'elle déshonore ceux qui les ont éxaminez & aprouvez; & l'autre, qu'elle fait rechercher avec curiosité, & lire avec plaisir, ce que les Magistrats veulent étoufer.

3 Plus un Ministre-d'Etat, ou un Magistrat, est habile, & consommé dans les afaires, plus les fautes qu'il fait en matiére d'Etat sont remarquables. Stanislas Karnkowski, Archevêque de Gnesne, & Primat de Pologne, aïant convoqué de son autorité particuliére une assemblée de Palatins, pour casser les decrets d'une Diéte tenüe à Varsovie l'an 1590. (entreprise, qui donnoit un coup mortel à l'autorité des Diétes, & à la liberté de la Noblesse) céte faute lui fut souvent reprochée; & un jour qu'il vantoit ses belles actions, le Vicechancelier du Roïaume, Jean Tarnowski, lui dit familiérement, qu'il ne repareroit jamais le dommage, qu'il avoit fait à sa patrie par céte assemblée séditieuse, quand il feroit les plus belles choses

NOTES HISTORIQUES.

f Je tens ainsi, *quo per discessionem facto*, parce que le senatusconsulte, qui se fesoit *per discessionem*, c'est-à-dire, en passant du côté de celui, dont on suivoit l'avis, comme le marque Suétone dans la vie de Tibére, étoit proprement ce que nous apellons, opiner du bonnet On voit encore aujourdui dans l'élection des Papes un reste de l'usage de la *discession pedestre* des Sénateurs Romains, & c'est ce qu'on apelle au Conclave l'Accés, *i. e.* un sufrage, que les Cardinaux donnent à un sujet, qui a eu grand nombre de voix dans le scrutin, pour achever de le faire Pape par le concours des voix, qui lui manquent. *Accedunt enim ad Cardinalem, cui in scrutinio non favebant.* Et c'est la voie la plus ordinaire des élections; au-lieu qu'il est tres-rare de voir un Pape élû par le scrutin seul.

d'avoir pour cela pris un jour, qu'il y avoit peu de sénateurs assemblez. Il remontroit aussi, qu'Auguste, indigné de voir courir beaucoup de livres apocrifes sous le nom des Sibilles 4, avoit prescrit un certain tems, dans lequel on seroit obligé de porter ces sortes de livres au Préteur de la Ville, sans qu'il fût permis de les garder davantage chez soi *t* : que nos ancêtres avoient ordonné la même chose, aprés l'embrasement arivé au Capitole durant la Guerre Italique *u*, lorsqu'on envoïa chercher en Sicile, en Afrique, & par toutes les colonies Romaines, les predictions de la Sibille, ou des Sibilles, (s'il est vrai qu'il y en ait eu plusieurs *x*) avec un ordre aux Prêtres, de faire toutes les diligences humainement possibles, pour déveloper la vérité. Ce livre fut donc soumis de nouveau à l'éxamen 5 du Colége des Quinze *y*.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

du monde, & qu'il bâtiroit cent coléges aussi magnifiques, que celui qu'il avoit fondé à Kalisch. *Cronique de Piasecki.*

4 Comme les Romains attribuoient aux Sibilles tous les livres, qui couroient en matiére de profetie & de prédiction, nous fesons la même chose en France, au regard de Nostradame, sous le nom duquel on publie mille prédictions, qui ne furent jamais dans ses Centuries. Quoi qu'il en soit, cet homme, que le vulgaire a érigé en Profête universel, fut méprisé de Filippe II. car lui aïant envoïé son horoscope écrit de sa main, ce Prince le jeta au feu, sans y faire autre atention, commandant seulement, qu'on envoïât à l'Auteur cinq-cens ducats pour sa peine. *Chap.* 147. *du Commines Espagnol, lêtre* U.

5 L'éxamen des livres est d'autant plus nécessaire, que c'est par les livres que s'enseigne la bonne ou la mauvaise doctrine, d'où dépend, par conséquent, la corruption ou la correction des mœurs. L'an 1569. le Duc d'Alve voulant travailler à la réformation des abus, que la rebellion avoit introduits dans les Païs-bas, il commença par les livres suspects, commandant par un ban rigoureux, de les porter aux Téologiens, qu'il avoit nommez pour les éxaminer. En quoi il fut si bien obéï, que plusieurs milliers de livres dangereux furent brûlez dans les villes, qui reconnoissoient encore le Roi d'Espagne. *Herrera chap.* 1. *du livre* 10. *de son Hist.*

NOTES HISTORIQUES.

t Suétone ajoûte, qu'Auguste fit brûler quantité de ces livres, & qu'il ne conserva que ceux, qui étoient bien averez. *Quicquid fatidicorum librorum græci latinique generis, nullis vel parum idoneis auctoribus vulgò ferebatur, supra duo millia contracta undique cremavit, ac solos retinuit Sibyllinos; hos quoque delectu habito.* In Augusto.

u La Guerre sociale, ou des Alliez, dont il est parlé dans la note historique de la page 244.

x *Sibyllini libri*, dit Lactance aprés Varron, *non fuerunt unius Sibyllæ, sed appellantur uno nomine Sibyllini, quòd omnes feminæ vates Sibyllæ sunt à veteribus nuncupatæ.* Cap. 6. libri 1. divin. Institut.

y Le Colege des Quinze avoit été institué expressément pour garder les livres des Sibilles, pour les consulter dans les calamitez publiques, & pour raporter au Sénat ce qui y étoit prédit, & ce qu'ils ordonnoient. Ces livres étoient soigneusement cachez par les Romains, & Lactance dit, qu'il n'étoit permis qu'aux Quinze Prêtres de les lire. Et c'est à eux que Claudien adresse ces paroles:

Pandite Pontifices Cumanæ carmina Vatis,
Quæ nova portendant superi. Lib. 1. in Eutropium.

XIII. Sous les mêmes Consuls il pensa ariver une sédition, à-cause de la cherté des vivres *1*. Car le peuple s'avisa de faire dans le Téatre plusieurs demandes, avec plus de liberté, qu'il n'avoit acoutumé d'en user à l'égard de l'Empereur. Tibére ofensé de céte insolence, qui avoit duré plusieurs jours, se plaignit au Sénat & aux Magistrats, de ne l'avoir pas réprimée par leur autorité ; ajoûtant, qu'il avoit fait venir une bien plus grande provision de bleds, qu'Auguste, & nommant les provinces, d'où il les tiroit. Le Sénat donna donc un arrest contre le peuple, lequel renouvelloit toute la rigueur des anciennes loix, & cet arrest fut suivi d'un Edit des Consuls, qui n'étoit pas moins sévére. Tibére avoit crû, que son silence passeroit pour modestie, mais le peuple l'atribuoit à son orgüeil.

XIV. Sur la fin de l'année, on fit mourir Geminius, Celsus, & Pompeius, Chevaliers Romains, acusez d'avoir conspiré contre le Prince. Le premier s'étoit fait ami de Sejan par sa magnificence, & par la vie délicieuse qu'il menoit, mais n'avoit jamais eu de part à ses afaires *z* : le second trouvant sa chaîne assez longue, se la mit au cou, & s'étrangla à force de tirer. On se contenta de donner des gardes à Rubrius Fabatus, pour s'être voulu réfugier chez les Partes, comme désespérant du salut de l'Empire. En éfet, il fut pris dans

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Un des plus importans soins du Prince, ou plutôt son premier soin, doit être de procurer l'abondance au peuple. J'entens l'abondance du nécessaire, c'est-à-dire, du pain. *Pane in piazza*. Car tout le reste ne sert qu'à le rendre insolent. C'est-pourquoi Sixte V. le Prince de son tems, qui savoit le mieux gouverner, avoit grand' raison de dire à l'Ambassadeur d'Espagne, qui lui excusoit le Viceroi de Naples, de n'apas vangé la mort de Vincent Storace, son confident, que la populace de Naples avoit mis en piéces, au sujet de la famine; que deux choses étoient absolument nécessaires pour contenir le peuple dans l'obéïssance, le pain & le fer. *Leti livre 1. de la seconde partie de la Vie de Sixte*. Rome en vit un bel éxemple durant la famine de l'année 1590. laquelle fut si grande, qu'on y mangeoit les asnes, les chiens, les chats, & les rats, sans qu'on entendît parler du moindre larcin, les pauvres aimant mieux mourir de faim, que de commétre aucun excés, qui leur fist éprouver la rigueur inéxorable de ce Pape. Et ses ordres étoient respectez à tel point, qu'aïant fait amener d'assez loin une chartée de pain à Rome, de mille & mille pauvres qui se rencontrérent sur le chemin par où elle passoit, pas un seul n'osa y toucher. *Livre dernier de la même Vie*.

NOTES HISTORIQUES.

z Le Latin porte : *Geminius prodigentia opum, ac mollitia vitæ amicus Sejano, nihil ad serium*. Et d'Ablancourt dit : Le luxe & la dépense avoient mis le premier en credit auprés de Sejanus, qui se servoit de lui à ses debauches. Je laisse à juger, si c'est là le sens de Tacite. Don Carlos Coloma le rend, à mon avis, parfaitement en ces termes : *Geminio por la prodigalidad y regalo de vida, era amigo de Seyano, no ya para las cosas graves*.

le Détroit de Sicile, & ramené à Rome par un centurion ; mais bien qu'il n'aléguât aucune raison pertinente d'un si long voïage, on lui laissa néanmoins la vie, plutôt par oubli, que par clémence.

AN DE ROME 786.

XV. Sous les Consuls Servius Galba & Lucius Sulla, Tibére, aprés avoir pensé longtems, à qui il marieroit ses petites-filles, qui étoient déja nubiles, choisit Lucius Cassius & Marcus Vinicius. Celui-ci étoit d'une famille provinciale, originaire de Cales *a*, mais fils & petit-fils de Consuls ; d'un esprit doux, & d'une éloquence polie. L'autre étoit de race plébeïenne, mais ancienne & considérable ; élevé sous la discipline d'un pére exact, mais au reste plus agréable par sa complaisance, que recommandable pour son esprit *1*. Il épousa Drusilla, & Vinicius, Julia, toutes deux filles de Germanicus. Tibére en écrivit au Sénat, avec quelques mots en l'honneur de ces jeunes mariez. Et aprés avoir alégué des raisons peu sufisantes, pour excuser son absence, il passoit à des choses plus importantes, & sur-tout à la haine qu'il avoit encouruë, pour le service de l'Etat, *d'où il prenoit ocasion* de demander, que Macron, son Capitaine des Gardes, & certain nombre de tribuns & de centurions, entrassent avec lui toutes les fois qu'il iroit au Sénat. Mais quoiqu'on eût rendu en sa faveur un arrest, qui ne limitoit ni le nombre, ni la qualité des personnes, *qui le devoient escorter ;* bien loin de

Ou, plus aimé pour sa complaisance, qu'estimé pour son esprit.

1 Quand les Princes veulent marier leurs filles à leurs Sujets, ils regardent bien plus à l'humeur, qu'au mérite personel de ceux, qu'ils veulent honorer d'une si proche aliance. Il n'y a point de meilleure recommandation pour y parvenir, qu'un esprit doux & tempéré. Comme ils veulent être toujours les maîtres, ils ne trouvent point de plus grand mérite, qu'une extreme complaisance. Ils n'ont que faire qu'un homme soit habile pour être leur gendre, au contraire, le plus simple, & par conséquent le moins capable d'entrer dans les intrigues de la Cour, leur est le plus propre. La Reine Marguerite dit avec juste raison, que le Duc d'Anjou, son frére, trahissoit bien sa pensée, lorsqu'il disoit au jeune Duc de Guise en l'embrassant devant elle : *Plust à Dieu, que tu fusses mon frére. Livre 1. de ses Memoires.* De sorte que le Chancelier de Chiverny (ce qui est bon à remarquer en passant) s'est fort trompé dans les siens, où fesant le portrait d'Henri III. il dit, que ce Roi avoit hérité du naturel des Valois, qui ont tous haï à la fin ceux qu'ils avoient le plus aimez au commencement ; puisqu'il devint l'ennemi mortel de Messieurs de Guise, qu'il avoit, dit-il, tant aimez en sa jeunesse.

NOTES HISTORIQUES.

a Petite Province du Roïaume de Naples.

venir au Sénat, il ne r'entra même jamais dans la Ville; & s'il en aprochoit quelquefois par des chemins détournez, *atiré par sa curiosité*, il s'en éloignoit aussi-tôt, *comme un homme, qui n'osoit s'y montrer.*

XVI. En ce tems-là, les délateurs se déchaînerent à l'envi contre ceux, qui prêtoient de l'argent à usure. Ils se fondoient sur la loi, que Jules Cesar avoit établie, concernant la maniére de prêter, & la faculté de posseder des biens en Italie *b*; laquelle avoit cessé d'être en usage, parce que d'ordinaire l'intérêt particulier est préferé au bien public *1*. Véritablement, l'usure étoit un mal tres-ancien dans la Ville, & qui y aïant souvent causé des dissensions & des séditions, avoit été réprimé dés le tems même que les mœurs étoient peu corrompuës. Car premiérement les douze Tables défendirent de prêter à plus haut intérest qu'à un pour cent par mois *c*, au-lieu qu'au-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Tous les desordres du Gouvernement civil viennent de ce que les Grans préférent leur intérest particulier à celui de l'Etat. C'est ainsi que le Chancelier de Chiverny crioit contre l'absolution d'Henri IV. pour se vanger de Clément VIII. qui lui avoit refusé un chapeau de Cardinal pour son fils. Chose d'autant plus étrange en la personne d'un grand oficier de la Couronne, que céte absolution tendoit le repos à la France, & garantissoit la personne & la postérité du Roi de tous les atentats de ses ennemis. *D'Ossat lêtre* 37. Ce qu'il y a encore de pis, c'est que les particuliers colorent si bien leurs avis, que si le Prince n'y fait une extreme atention, on lui fait souvent passer pour des intérets d'Etat des propositions, qui vont directement à la ruine de ses afaires, comme le remontre tres-bien ce Cardinal à M. de Villeroy. Tout ce qui luit aux particuliers, dit-il, n'est pas or pour le Roi, ni pour la Couronne, bien qu'on cherche d'y intéresser Sa Majesté par de belles aparences, jusqu'à la faire parler & poursuivre contre elle-même, & contre la grandeur & sûreté de son Roïaume. *Lêtre* 297. Du tems de Loüis XI. les Princes aïant demandé la réformation des abus du Gouvernement, les réformateurs, qui furent ordonnez pour rétablir le bon ordre, convertirent le bien public au leur particulier; chacun capitula pour soi, & le salut du peuple, qui devoit marcher devant toutes choses, fut sacrifié aux intérets privez. *Nic. Pasquier dans une Remontrance au Roi Loüis XIII.*

NOTES HISTORIQVES.

b De pecuniis mutuis decrevit, ut debitores creditoribus satisfacerent per æstimationem possessionum, quanti quasque ante civile bellum comparassent, deducto summa æris alieni, si quid usuræ nomine numeratum aut perscriptum fuisset. Suetone dans sa vie. *Cùm fides*, dit Cesar, *tota Italia esset angustior, neque creditæ pecuniæ solverentur, constituit, ut arbitri darentur; per eos fierent æstimationes possessionum & rerum quanti quæque earum ante bellum fuissent, atque eæ creditoribus traderentur. Hoc & ad timorem novarum tabularum tollendum, minuendùmque, & ad debitorum tuendam existimationem esse aptissimum existimavit. Initio libri 3. de bello civili.* Plutarque dit, que Cesar étant Gouverneur en Espagne termina les procés, qui étoient entre les créanciers & les débiteurs au sujet des usures, ordonnant, que les créanciers prendroient tous les ans les deux tiers du revenu de leurs débiteurs, jusqu'à ce qu'ils fussent entiérement remboursez. *Dans sa vie.*

c Car chez les Romains l'usure se païoit tous les mois, comme le marque expressément Horace Sat. 3. du livre 1.

Cùm tristes misero venêre Calendæ.
——Fœnerator Alphius

paravant l'intéreſt couroit ſelon la volonté des Riches *d*. Depuis, l'uſure fut réduite à la moitié, par une loi que firent les Tribuns *e*. Enfin, elle fut entiérement défenduë *f*; & pour couper racine aux fraudes, qui tant de fois extirpées renaiſſoient de jour en jour par mille artifices nouveaux, le peuple fit auſſi beaucoup d'ordonnances. Mais le Préteur Graccus, à qui étoit alors échuë la commiſſion d'informer, ſurpris de la multitude de ceux, qui ſe trouvoient en danger, en fit ſon raport au Sénat *2*. Ce qui obligea les ſénateurs (car

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

2 Il n'y a point de juſtice à eſpérer des Juges, lorſqu'ils ſont intéreſſez dans la continuation des abus & des malverſations, dont la réformation leur eſt demandée. Au point qu'eſt arivée la dépravation des mœurs, on auroit aujourdui grand beſoin de Procureurs Généraux, & de Gens-du-Roi, qui euſſent le courage & la probité de ce *Franceſco Baſtone*, (que le Pape Pie V. fit depuis Gouverneur du Château-Saint-Ange) lequel entendant murmurer contre lui une partie des Magiſtrats de Milan, devant qui il défendoit la cauſe de quelques innocens acuſez de tranſporter des bleds hors de l'Etat; dit, qu'il trouvoit étrange, & même cruel, qu'un pauvre païſan fût pendu pour avoir enlevé un ſac de blé, & que des perſonnes, qui en envoïoient dehors des trente & quarante chartées à la fois, fuſſent aſſis dans ce Conſeil pour condanner à mort des innocens. De quoi les Juges demandant une explication, il acuſa le Grand Chancelier de Milan, dont il dit, qu'il avoit rencontré en chemin un convoi de trente charétes, qui aloient à Gennes. *Pagliari, Obſervation 580.*

NOTES HISTORIQUES.

Omnem relegit Idibus pecuniam,
Quærit Kalendis ponere. Epod. 2.

Unciaria uſura, dit Sigonius, *eſt cùm pars ſortis centeſima ſingulis menſibus penditur, id eſt, cùm quotannis duodeni pro centenis uſuræ nomine numerantur.* Cap. 2. lib. 2. de Jure civium Roman. Et Cujas *ad leg. 1. de uſuris*, dit, que céte uſure paſſoit pour légitime, & qu'elle fut admiſe par tout comme telle avant le regne de Juſtinien.

d Cet abus regnoit encore du tems de S. Ambroiſe, qui en parle ainſi au chap. 12. *de Tobia. Veniunt Kalendæ, parit ſors centeſimam; veniunt menſes ſinguli, generantur uſuræ, malorum parentum mala proles. Hæc eſt generatio viperarum. Crevit centeſima: petitur, nec ſolvitur, applicatur in ſortem. Itaque, non jam centeſima incipit eſſe, ſed ſumma, id eſt, non fœneris centeſima, ſed fœnus centeſima.*

e Le latin porte, *ad ſemuncias redacta*: c'eſt-à-dire, à ſix pour cent, puiſque le *ſemis* étoit la moitié de l'aſſe romain, qui valoit douze onces. Mais comme céte uſure étoit encore trop rude, il falut auſſi l'abolir.

f L'Auteur dit, *poſtremò vetita verſura.* Or il y a grande diference entre *verſura*, & *uſura*. La premiére fut defenduë, par la loi *Gabinia*, mais non pas l'autre. Voici ce qu'en dit Cujas ſur la loi premiére *de uſuris. Quod quidam tentant modum eſſe impoſitum lege Gabinia, cujus mentionem facit Tullius lib. 5. ad Atticum in fine, ea fuit de verſura, non uſura, quæ prohibuit jus dici de pecunia ſumpta per verſuram. Neſcio, an quis bene intelligat, quid ſit pecunia ſumpta per verſuram, quid ſit verſura. Eſt ſanè in verſura quiddam reprehenſione dignum. Jam diu animadverti verſuram eſſe mutationem pecuniæ ſub uſuris, quâ diſſolvebantur uſuræ alia debita, quod lex Gabinia non patitur, ut uſuræ commutent uſuras, velut regula juris eſt, uſuras uſurarum non deberi, ſortis tantùm deberi, aut in ſtipulationem deduci. Hujus regulæ duæ ſunt fraudes, una appellatur ἀνατοκισμὸς; altera, verſura; & utraque fraus coërcetur legibus, vel conſtitutionibus. ἀνατοκισμὸς eſt, ſi uſuræ, quæ debentur, per ſtipulationem redigantur in ſortem, vel fiant ſors, ut pòſt augeatur ſors, vel uſurarum præſtatio, id eſt, uſuræ redigantur in ſortem, quod re ipſa eſt uſurarum uſuras exigere, & meritò prohibetur lege ult. Cod. de uſuris. Alia fraus eſt verſura, ut ſi ſumas ab aliquo pecuniam ſub uſuris, quâ ei ſolvas uſuras debitas.* Le Traducteur Giorgio Dati a pris le ſens de Cujas, en rendant ainſi le

il ne s'en trouvoit pas un, qui fût éxemt de céte faute) de recourir tout tremblans à la clémence du Prince. Tibére leur pardonna, & acorda de plus un terme de dix-huit mois, dans lequel chacun devoit régler ses comptes & ses afaires domestiques, conformément à ce que portoit la Loi.

XVII. Cela rendit l'argent extremément rare *1*. Car outre que chaque créancier poursuivoit ses débiteurs, pour retirer la somme qu'il avoit prétée, tout l'argent monnoïé étoit alé au Tresor public, ou au Fisc du Prince, par la vente des biens de tant de condannez *g*. Pour remédier à ce mal, le Sénat avoit ordonné, que chacun mist les deux tiers de ce qui lui étoit dû, en fonds de terre dans l'Italie. Mais comme les créanciers demandoient un païement entier, & que leurs debiteurs ne le leur pouvoient pas refuser honnêtement, on eut premiérement recours aux priéres, & aprés plusieurs alées & venuës, il falut plaider devant le Préteur. Et ce que l'on avoit crû devoir être un reméde éficace, fit un éfet tout contraire, car les usuriers gardant tout leur argent, pour acheter des terres, il ne s'en trouvoit plus à emprunter. D'ailleurs, la multitude des terres qui étoient à vendre fesant qu'on les donnoit à vil prix, plus quelqu'un étoit endetté, plus il avoit de peine à vendre les siennes. De sorte que beaucoup de gens restoient ruinez sans ressource, &, qui pis est,

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 L'usure est un grand mal, mais la diséte d'argent en est encore un plus grand. Le peuple de Rome crioit contre l'usure; mais quand il vit le commerce & l'argent manquer, il cria encore davantage contre la réformation. Tant il est vrai, qu'il n'y a rien de si dificile, que de réformer des abus, que la longueur du tems a convertis en coutume. En ce cas, dit M. le Cardinal de Richelieu, il faut céder à la foiblesse, & se contenter plutôt d'une régle modérée, que d'en établir une plus austére, dont la rigueur seroit capable de causer quelque ébranlement à ce qu'on veut afermir. *Section 1. du chap. 4. de son Testam. Politique.* Un Ancien disoit, que pour la félicité du Genre-humain il faudroit bannir cinq sortes de personnes, les Usuriers, de la place du Change; les Juges vénaux du tribunal; les Prêtres avares, du Temple; les Flateurs, de la Cour; & les Courtisanes du bordel. *Fœneratores è foro; Judices iniquos è consistorio; Sacerdotes avaros è templo; Adulatores ab aula; meretrices è prostibulo.* Mais pour éxécuter ce conseil à la létre, il faudroit exterminer le Genre-humain même.

NOTES HISTORIQUES.

passage de Tacite: *per provision de' Tribuni fù prohibita l'usura sopra ad usura.* i. e. l'usure de l'usure fut défenduë par un decret des Tribuns. Au reste, Tite-Live, livre 7. dit bien, que L. Genucius, Tribun du peuple, proposa de défendre l'usure, *tulisse ad populum, ne fœnerari liceret*; mais il ne dit point, comme Tacite, qu'elle fut defenduë.

g Magna difficultate nummaria populo auxilium flagitante, per senatusconsultum sanxit, ut fœneratores duas patrimonii partes in solo collocarent, debitores totidem æris alieni statim solverent. Sueton. in Tiberio.

perdoient avec les biens l'honneur & les charges *2*. Mais enfin Tibére vint au secours, en prétant pour trois ans sans interêt cent mille grans sesterces *h*, à condition, que ceux qui viendroient à l'emprunt, donnassent au peuple assûrance du double en héritages. Et par ce moïen le commerce fut rétabli, & peu à peu les Particuliers recommencérent à préter, sans se soucier d'acheter des terres, conformément à l'ordonnance du Sénat, ces sortes d'édits ou de réglemens étant d'ordinaire observez à la rigueur dans leur nouveauté *3*, & mis en oubli dans la suite.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

2 Le bien sert d'ornement aux Magistrats, non seulement à cause du lustre extérieur qu'il leur donne; mais encore parce que de la maniére dont le monde est fait, on a meilleure opinion de l'intégrité d'un homme qui est riche, que de la vertu d'un qui étant pauvre a besoin de penser aux moïens de multiplier les émolumens de sa charge. Et c'est sur ce principe, que Monsieur de Richelieu ne fait point dificulté de décider, que de deux personnes, dont le mérite est égal, celui qui est le plus aisé en ses afaires est préférable à l'autre. Au reste, le peuple est si inique dans ses jugemens, que si on lui donne un Magistrat pauvre, il dit que c'est pour lui sucer le sang; & que si le Prince en préfére un riche à un pauvre, comme l'exige souvent le service de l'Etat, on se plaint, que la bourse est préférée au mérite, & l'asne d'or à l'aigle.

3 D'abord, les édits & les réglemens sont observez à la rigueur, parce que le peuple se plaît à la nouveauté, sans regarder plus loin; mais comme la réformation est presque toujours suivie d'inconvéniens & de maux, que la courte prudence des réformateurs n'avoit pas prévus, & que le mal présent paroît toujours plus grand, que celui auquel on a remédié, on retourne insensiblement aux premiers abus, qui aprés cela sont incurables. D'ailleurs, il y a des édits, qui n'étant faits, que pour amuser le peuple, ne peuvent pas, par conséquent, être de longue durée. Nicolas Pasquier en donne un bel exemple dans une de ses létres, adressée à M. Mangot. » Le Roi, dit-il, par son arrest du présent mois de Mai 1617. ordonne, que la révocation du Droit annuel, & la défense de vendre les ofices, tiendra & aura lieu, » pour être exécutée dans le premier jour de l'an 1618. & cependant veut, que tous » les Oficiers, tant de judicature, que de finances, qui voudront païer le Droit an» nuel, pour joüir du benefice d'icelui, y seront reçus en fesant le païement pour » l'année presente dans six semaines aprés la publication. Et dautant que par les ré» glemens faits ci-devant, les Oficiers ne pouvoient joüir du benefice entier du » Droit annuel, jusqu'à ce qu'ils eussent continué le païement pendant deux ans, » ordonne que ceux qui ne le païeront pas en céte année, & dans le tems prescrit, » n'y soient plus reçus dans les deux années suivantes..... Ainsi, le premier jour » de Janvier 1618. la vénalité des ofices & la paulete seront au méme état qu'elles » sont aujourdui..... Le Roi avoit résolu sur les remontrances des Députez des Etats, » d'ôter ces deux chancres, qui mangent le Roïaume insensiblement, & toutefois » vous voïez la bréche faite à céte résolution deux mois aprés leur départ. L'Edit » de Blois [de 1576.] est encore à exécuter pour la vénalité des ofices, & nous

NOTES HISTORIQUES.

h Deux millions & demi d'écus. *Proposito*, dit Suétone, *millies HS gratuitò in triennii tempus*. *Ibid.*

XVIII.

XVIII. Aprés cela, on retomba dans les premiéres fraïeurs, à l'ocasion de Considius Proculus, acusé de leze-Majesté. Cet homme celebroit le jour de sa naissance, sans se douter de rien, lorsque tout-à-coup il fut enlevé, & mené au Sénat, qui le condanna & le fit éxécuter sur le champ. Aprés quoi le feu & l'eau furent interdits à sa sœur Sancia, acusée par Quintus Pomponius, esprit inquiet, & qui, pour excuse, disoit, qu'il ne fesoit ce métier, que pour sauver la vie à son frére Pomponius Secundus, en s'insinuant dans les bonnes-graces du Prince. L'on éxila aussi Pompeïa Macrina, dont Tibére avoit fait périr le mari & le beau-pére, Argolicus & Lacon, deux des principaux de la Grece. Son pére même, l'un des plus illustres Chevaliers Romains, & son frére, qui avoit été Préteur, se voïant sur le point d'être condannez, se tuérent eux-mêmes. Leur crime étoit d'être petits-fils de Teofanés de Mitiléne, ami intime du Grand Pompée, & celebre par la flaterie des Grecs, qui lui avoient décerné les honneurs divins aprés sa mort.

XIX. Ensuite, Sextus Marius, le plus riche de toute l'Espagne, fut précipité du Capitole. Il étoit acusé d'inceste avec sa fille, mais Tibére s'étant saisi de ses mines d'or, quoique la confiscation en apartinst au públic, empêcha de douter, que ses richesses ne fussent la cause de son malheur *1*. Et comme si les suplices fréquens eussent servi d'éguillon à sa cruauté, il commanda de métre à mort tous les prisonniers, qui se trouvoient acusez d'avoir eu quelque liaison avec Sejan *2*.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

» voudrions, que celui-ci, » qui ne fait que de naî- » tre, nous raportât du » fruit? ce seroit une cho- » se contraire au mauvais » ordre établi en France, » où l'on voit des belles » ordonnances sans éfet.

1 Plus un Grand est riche, plus il a de quoi devenir suspect à son Prince. S'il veut se métre à couvert de l'orage, il faut nécessairement, ou qu'il fasse une grande dépense, qui consume ses richesses; ou qu'il vive avec tant de précaution, qu'on ne puisse s'imaginer qu'il soit riche. C'étoit ainsi que l'entendoit ce vieux courtisan espagnol Hernando de Guevara, qui disoit, que s'il avoit deux-mille pistoles dans un cofre, (en ce tems-là c'étoit une grosse somme) il se tiendroit assis dessus pour demander l'aumône aux passans. *Zurita*.

2 Quand le feu a pris à une maison, tout ce qui en sort sent la fumée & le grillé : il en est de même du feu de la colére des Rois, dit le Commines espagnol. Quand ce feu a pris à la maison de quelque favori, tous ses parens, tous ses amis, & toutes ses créatures sentent mauvais. Combien y eut-il de gens, qui tombérent avec le Comte de Barajas, lorsqu'il perdit la faveur de Filippe II. & la Présidence de Castille, qui est la premiere charge de toute l'Espagne? Combien la disgrace des Ducs de Lerma & d'Uzeda, Ministres de Filippe III. entraîna-t-elle de seigneurs & de courtisans, & de ceux même qui possédoient des charges en propre? Témoignage évident, qu'il n'y a point de fonds à faire sur la faveur des Rois. *Chap. 100. létre Y.* Antoine Perez dit, que la langue espagnole apelle les favoris *Privados*, peutêtre à-cause que, dans cête fortune, ils se trouvent privez de la force naturelle.

On vit donc étendus sur le pavé les corps d'une infinité de personnes de l'un & de l'autre sexe, de tous âges, & de toutes conditions, les uns dispersez çà & là, les autres par monceaux, sans qu'il fût permis de pleurer, ni aux parens, ni aux amis, dont les soldats, qui fesoient la garde, épioient la contenance & la douleur. A mesure que ces corps pourissoient, on les traînoit dans le Tibre, mais quand le flot les rejetoit sur la rive, personne n'osoit les brûler, ni même y toucher ; tant la crainte avoit interrompu le commerce & les devoirs de la Vie civile. Car plus la cruauté du Prince s'augmentoit, plus la compassion étoit dangereuse.

XX. Vers le même tems, Caligula, qui avoit toujours tenu compagnie à son aïeul, depuis sa retraite en l'isle de Caprées, épousa Claudia *i*, fille de Marcus Silanus. C'étoit un Prince, qui couvroit son méchant naturel du voile d'une modestie *1* trompeuse *k* ; qui n'avoit pas dit un seul mot, ni sur l'emprisonnement de sa mére, ni sur l'exil de ses fréres ; qui se conformoit à Tibére en toutes choses, jusqu'à s'habiller comme lui, & à s'énoncer en des termes peu diférens des siens *2* : d'où vint ce bon mot de l'orateur Passienus, qu'il n'y avoit jamais eu de meilleur esclave, ni de pire maître *3*. Je n'ai garde d'ométre ici le presage de Tibére, fait à Galba, qui étoit alors Consul. C'est qu'un jour, aprés l'avoir sondé sur diverses matiéres, il lui dit à la fin en mots grecs : Et toi, Galba, tu goûteras aussi de l'Empire *l* ; lui marquant par là, qu'il regneroit tard & peu de tems. Car il étoit versé dans l'astrologie, où il avoit eu le loisir & la commodité de s'exercer à Rhodes, sous Trasullus, dont il avoit éprouvé la suffisance de

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 La feinte modestie est une marchandise bien commune à la Cour, & à laquelle les gens-d'honneur & de probité se laissent souvent tromper. Si vous en jugez par l'oreille, c'est la voix de Jacob ; mais si vous touchez les mains, vous trouvez que ce sont les mains d'Esaü.

2 La flaterie est l'éco de la Cour. *Resonans de altissimis montibus echo*, dit l'Ecriture, qui compare toujours les Princes aux montagnes. Si le Prince rit, ses flateurs rient, & tres-souvent de choses, dont il faudroit pleurer. S'il dit une parole de rigueur, elle va de bouche en bouche, & toujours avec quelque commentaire aux dépens des malheureux.

3 D'ordinaire, ceux qui ont fait leur fortune par la voie de la servitude, exercent un empire tiranique sur ceux dont ils deviennent les maîtres.

NOTES HISTORIQUES.

i Que Suetone apelle Junia Claudilla.

k *Omnibus insidiis tentatus elicientium cogentiúmque se ad querelas, nullam unquam occasionem dedit, perinde obliterato suorum casu, ac si nihil cuiquam accidisset : quæ verò ipse pateretur, incredibili dissimulatione transmittens. Tantique in avum, & qui juxtà erant, obsequii, ut non immeritò sit dictum, nec servum meliorem ullum, nec deteriorem dominum fuisse.* Sueton. in Caligula.

l ϗ σὺ ποτε τῆς ἡγεμονίας γεύσῃ.

la maniére que je vais dire.

XXI. Toutes les fois qu'il avoit à consulter quelque afaire, il montoit au faîte de sa maison, acompagné d'un seul afranchi, qui savoit son secret, & n'avoit nulle connoissance des lètres. Cet homme menoit par des précipices (car cête maison étoit sur un roc) celui, dont Tibére vouloit éprouver l'habileté, & au retour le jetoit dans la mer, qui bat le pié du roc, s'il étoit reconnu ignorant ou trompeur, de peur qu'il ne vinst à divulguer le secret. Trasullus aïant donc traversé les mêmes rochers, & répondu à toutes les questions de Tibére, avec promesse, qu'il succederoit à l'Empire, & assûrance de plusieurs autres choses qui lui devoient ariver, ce Prince lui demanda, s'il n'avoit point fait aussi son horoscope, & si ce jour-là même seroit bon ou mauvais pour lui ? Là dessus, contemplant les astres, & mesurant les conjonctions & les distances des planétes, il commence à douter, & puis à fremir, & plus il s'atache à considérer son tême, plus il demeure interdit. Enfin, il s'écrie, qu'il étoit menacé d'un grand danger, & qu'il y aloit même de sa vie *m*. Alors, Tibére l'embrassant le congratula d'avoir prevû ce danger, & prenant ses réponses pour autant d'oracles, le reçut au nombre de ses meilleurs amis.

XXII. Pour moi, plus je fais atention à ces sortes de choses, plus je doute, si les afaires du monde roulent à l'avanture, ou si elles sont conduites par une loi absoluë & inviolable. Car vous trouverez les plus sages de l'antiquité, & ceux, qui suivent leur secte, partagez là-dessus. Plusieurs sont imbûs de céte opinion, que les Dieux ne prennent aucun soin, ni de la naissance, ni de la fortune des hommes *n*, & que c'est pour cela qu'il arive tant de maux aux gens-de-bien, & tant de prospéritez aux méchans. Les autres au contraire admétent un Destin *1* mais indépendant de la disposition des astres, disant, que tout vient de la liaison nécessaire, que les principes & les causes naturelles ont ensemble *o*; que veritablement ces causes

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il n'y a point d'autre destin que la volonté de Dieu. Céte fortune, qui est si celebre parmi les hommes, dit Gracian, n'est autre chose, que la

NOTES HISTORIQUES.

m Suétone dit, que ce jour-là Tibére avoit résolu de le precipiter dans la mer, las de garder davantage un homme, qui lui avoit prédit beaucoup de choses, dont il étoit arivé tout le contraire. *Cùm quidem illum durius & contra prædicta cadentibus rebus, ut falsum & secretorum temere conscium, eo ipso momento, dum spatiatur unà, præcipitare in mare destinasset.* In Tib.

n C'est l'opinion des Epicuriens, de la secte desquels est Tacite, selon Strada; mais dont il est fort éloigné, selon Rafaël dalla Torre, qui le prouve par ces passages de nôtre Auteur: *Neque à diis nisi justas supplicum preces audiri.* Ann. 3. *Id diis placitum, ut rerum arbitrium penes Romanos maneret.* Ann. 13. *Propitiis, si per mores nostros liceret, deis.* Hist. 3. chap. 2. de son *Astrolabio di Stato.*

o C'est l'opinion des Stoïciens, qui croïent que
Non illa Deo vertisse licet,
Quæ nexa suis currunt causis.

nous laissent la liberté de choisir un genre de vie, mais qu'aprés ce choix nous ne pouvons éviter une certaine suite d'accidens atachez à cet état *p*. Qu'au reste les maux & les biens ne sont pas ce que pense le vulgaire, beaucoup de gens, qui lui semblent être dans l'adversité, vivant heureux, parce qu'ils la suportent constamment *q*; & plusieurs autres, qui sont dans l'opulence, étant tres-misérables, parce qu'ils font un mauvais usage de leurs biens. Quoi qu'il en soit, on ne sauroit nier, qu'il n'y ait quantité d'hommes, à qui l'on prédit au vrai, dés le point de leur naissance, tout ce qui leur doit ariver *r*: & si quelquefois les choses arivent autrement qu'elles n'ont été prédites, cela vient de la tromperie de ceux, qui se mêlent d'un métier, où ils n'entendent rien *z*; ce qui décrédite un art, de l'excel-

REFLEXIONS POLITIQUES. souveraine Providence, qui concourt avec toutes les causes secondes, soit en les mouvant, soit en perméiant qu'elles agissent. *Chap.* 10. *de son Heros.* Ainsi, quoique tout dépende de Dieu, les hommes ne doivent pas laisser d'emploïer l'industrie, que Dieu leur a donnée, dans la conduite des afaires temporelles. Il faut espérer en Dieu, (disoit le Duc de Gandie François de Borgia) comme s'il n'y avoit point de moïens humains; & se servir de moïens humains, comme s'il n'y avoit point de Dieu. *Dios, como si no uviese medios; medios, como si no uviese Dios; dijo el gran Jesuita Duque de Gandia.* A la fin du chap. 47. du Commines espagnol. Et Baltazar Gracian dit, que céte maxime est d'un grand Maître. *Max.* 250. *de son Oraculo manual.*

z Il ne faut pas juger d'une science, ni d'un art, par ceux qui en font profession, autrement les arts & les sciences deviendroient méprisables à cause de l'ignorance

---

NOTES HISTORIQUES.

p Céte opinion, comme mitoïenne, paroit plus raisonnable, que les deux autres, parce qu'elle laisse aux hommes la liberté de choisir un certain genre de vie; mais elle n'est pas moins erronée, parce qu'elle soumet la providence divine à nôtre choix, dont elle fait dépendre tous les accidens de nôtre vie.

q Céte derniére opinion s'acorde tres-bien avec la doctrine chretienne. *Ne putentur mala, dit S. Augustin dans une de ses lètres, dantur & bonis; ne putentur magna & summa, dantur & malis: itémque auferuntur ista & bonis, ut probentur: & malis, ut crucientur.* Croïez-vous, dit S. Ciprien aux Païens, que nous partagions l'adversité également avec vous, vous qui voïez, que vous & nous, nous ne la suportons pas également? il n'y a chez vous que de l'impatience, que des murmures, & que des cris; au-lieu que chez nous, la patience, inébranlable à toutes les secousses & à tous les orages du siécle, atend le tems de l'acomplissement des promesses divines. *Ad Demetrianum.*

r Le jour que naquit Marcel Cervin, son pére, qui étoit grand astrologue, aïant consulté les âstres, dit à toute sa famille: Aujourdui il m'est né un fils, qui sera Pape, mais qui ne le sera pas en éfet. Contradictoires, que l'événement vérifia en ce que le Pontificat de Marcel II. ne dura que vint-deux jours. *Epitome de la vie de Charle-quint.* Filippe de Commines rend témoignage autentique de diverses prédictions d'Angelo Catto, Archevêque de Vienne, qui servoit de Medecin & d'astrologue à Louis XI. Monsieur le Duc de Sully raporte dans le 3. tome de ses Mémoires la prédiction de la supression de la Religion P. R. en France, faite à la naissance de Louis XIII. par le Premier Medecin d'Henri IV. c'est-à-dire quatre-vint quatre ans avant son heureux acomplissement. Céte lètre est tout-à-fait digne de la curiosité des lecteurs. Nicolas Pasquier dit, que son pére prédit à Monsieur de Sillery qu'il seroit Chancelier, plus de trente ans avant qu'il parvinst à céte dignité. *Dans une de ses lètres, livre 6.*

lence duquel nous trouvons des preuves évidentes dans les siécles passez, & dans le nôtre même, puisque le fils de ce Trasullus promit l'Empire à Néron, ainsi que je le dirai en son lieu, pour ne point sortir maintenant de mon sujet.

XXIII. Sous les mêmes Consuls, on publia la mort d'Asinius Gallus, lequel on savoit certainement être mort de faim, mais si c'étoit volontairement, ou par force, on ne savoit qu'en dire. Tibére interrogé, si on lui donneroit la sépulture, n'eut pas honte de le permétre, comme par grace, ni de se plaindre de la Fortune, qui lui avoit ravi un criminel, avant qu'il eût été condanné dans les formes. Comme si en trois ans il n'eût pas eu le tems de faire convaincre un vieillard consulaire, & pére de tant d'autres. Drusus mourut ensuite, aprés s'être sustenté neuf jours des fournitures *f* de son matelas, nourriture *aussi* misérable *que la faim*. Quelques-uns ont écrit, que *lorsque Macron fut envoié pour arêter Sejan*, il avoit ordre de tirer de prison Drusus, qui étoit enfermé dans le Palais, & de le métre à la tête du peuple, au cas que Sejan prît les armes *r*. Mais, depuis, sur un bruit, qui courut, que l'Empereur aloit se réconcilier avec Agrippine & Drusus, Tibére aima mieux éxercer sa cruauté, que de montrer du repentir *r*.

XXIV. Il lui reprocha même, aprés sa mort, la prostitution de son corps, son méchant

Réflexions Politiques.

de leurs professeurs. Par exemple, quel cas feroit-on de la Médecine, qui est une science si nécessaire au Genre-humain, si nous mesurions nôtre estime sur les ordonnances de tant de Docteurs en céte faculté, qui gagnent leur vie à tuer les malades? La Téologie est-elle moins digne de vénération, parce qu'il y a tant de Téologiens, qui acommodent la doctrine aux mœurs du siécle, au-lieu qu'il faudroit acommoder les mœurs à la doctrine? L'Imprimerie est-elle moins admirable en soi, parce que ceux du métier impriment de méchans livres, &, qui pis est, des livres infames, & qui devroient être brûlez par la main du boureau, tel qu'est le Dictionaire, que le frenétique Richelet promet de faire imprimer bientôt *, & qui le seroit déja, s'il avoit pû vendre sa copie. * *Page 68. de son Recüeil de létres.*

r La pluspart des Princes ont l'esprit fait de telle maniére, que lorsqu'ils ont ofensé quelqu'un fort injustement, ils ont en eux-mêmes une si grande confusion de leur faute, qu'ils y persévérent toujours, de peur qu'on ne s'aperçoive, qu'ils reconnoissent qu'ils ont tort.

NOTES HISTORIQUES.

f Il n'y a pas d'aparence que ce *tomentum* fût de la boure, car cela l'auroit étoufé, au-lieu de le pouvoir nourir. Au contraire, il est tres-probable, que ce matelas étoit garni de ces herbes, dont Pline dit qu'on remplissoit les matelas. *Gnaphalion, alii chamazelon vocant, cujus foliis albis mollibusque pro tomento utuntur.* Lib. 27. cap. 10. Car il paroît par toutes les circonstances de la mort de Drusus raportées ici, que ce pauvre Prince eut la parole libre, & bon apetit jusqu'à la fin, qui est une preuve, qu'il digéroit. Or est-il qu'il n'auroit pas pû digérer de la laine, ni du crin, ni en avaler deux jours de suite sans crever.

naturel, funeste à sa famille *1*, & ses desseins contre l'Etat. Outre cela, il fit lire dans le Sénat un journal de tout ce qu'il avoit fait & dit depuis plusieurs années. Chose étrange, qu'il y eût eu des gens gagez, pour recüeillir, avec tant de soin, toutes les paroles, tous les gestes, les soupirs, & les plus secrets murmures de Drusus; & que son aïeul eût pû se résoudre à les entendre, à les lire, & même à les publier; ce qui seroit presque incroïable, si les létres du centurion Actius & de l'afranchi Didimus ne marquoient expressément les noms des esclaves, qui avoient fait quelque insulte à Drusus, comme tel avoit osé le repousser, quand il sortoit de sa chambre; & tel autre, lui donner des alarmes. Le centurion raportoit même, comme quelque chose de beau, les discours insolens qu'il avoit tenus à Drusus, & les paroles, que ce Prince avoit dites dans les derniers jours de sa vie, les unes dites contre Tibére, en fesant semblant d'avoir l'esprit troublé; & les autres meditées, & proférées de propos délibéré, aprés qu'il eut perdu toute espérance: priant les Dieux, que celui, qui avoit fait mourir la femme de son fils, le fils de son frére, & ses petits-neveux, & rempli de sang toute sa maison, païât à leurs ancêtres, & à leurs descendans la peine de tant de meurtres. Véritablement, les sénateurs interrompoient la lecture de ces imprécations, pour montrer qu'elles leur fesoient horreur; mais cela venoit de la fraïeur & de l'étonnement qu'ils avoient de voir, que Tibére, qui cachoit autrefois si finement ses crimes, eût perdu la honte, jusqu'à vouloir bien leur donner, comme à portes ouvertes, le spectacle de son petit-fils, assommé de coups par un centurion, & par des esclaves, & qui demandoit en vain les derniers alimens.

XXV. Céte afliction n'étoit pas encore passée, lorsqu'on aprit la mort d'Agrippine, qui probablement s'étoit entretenüe de quelque espérance, aprés la chûte de Sejan, mais qui voïant, qu'on ne relâchoit rien de la premiere rigueur envers elle, avoit mieux aimé se laisser mourir; si ce n'est, qu'on lui eût refusé les alimens, pour faire mieux ressembler sa fin à une mort volontaire. Car Tibére la difama par des reproches infames, disant, qu'elle s'étoit ennuïée de vivre depuis la mort d'Asinius Gallus, son adultére *1*. Mais il est

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 C'est une vangence aussi lâche que cruelle, que de blesser en l'honneur la mémoire de ceux, que l'on n'y a jamais osé ataquer durant leur vie. On pouvoit

NOTES HISTORIQUES.

1 Cela se raporte à ce que Tacite dit *Ann. 4.* qu'il portoit jalousie à son frére Neron, & qu'il s'étoit jeté dans le parti de Sejan, pour ôter la vie & l'Empire à son aîné. *Spe objecta principis loci, si priorem ætate demovisset.*

certain, qu'Agrippine avoit dépoüillé les foiblesses de son sexe en revétant la vigueur & le courage des hommes 2, & que la passion de regner fesoit tout son crime. Tibére ajoûta, comme une chose digne d'être mise dans l'Histoire, qu'elle étoit morte à pareil jour que Sejan avoit été éxécuté 3 deux ans auparavant; & fit valoir comme une grace, qu'elle n'eût pas été étranglée, ni jetée à la voirie. Le Sénat lui en fit des remercimens 4, & ordonna, que, tous les ans, on porteroit une ofrande à Jupiter *u* le 17. d'octobre, qui étoit le jour de leur mort 5.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

tres-justement répondre à Tibére, que sa bouche n'étoit pas si chaste, que les parties honteuses de la femme qu'il acusoit d'adultére.

2 Les femmes extremément ambitieuses & courageuses, comme étoit Agrippine, ne sont jamais impudiques. Car la passion qu'elles ont de se faire adorer leur fait éviter avec soin tout ce qui les peut faire mépriser. Le Commentateur espagnol de Commines dit tres-judicieusement, que Dieu a voulu, que les dames eussent une pudeur naturelle, & les hommes un respect naturel pour elles, afin qu'elles s'estimassent davantage, & que par le plaisir qu'elles prendroient à se voir honorer comme des divinitez, elles se précautionnassent mieux contre l'éfronterie & la privauté des hommes. Et de là vient, ajoûte-t-il, que dans les païs, où les dames sont respectées davantage, elles y sont aussi plus sages & plus modestes. *Létre O du chapitre* 181.

3 Pour être né, ou mort, à même jour que des gens, dont la mémoire est infame, on ne doit pas pour cela participer à leur infamie: autrement il n'y auroit pas un seul jour dans l'année, qui ne dût être estimé malheureux. Si Agrippine eût été complice de la conjuration de Sejan, la remarque de Tibére auroit eu quelque fondement: mais au contraire, Sejan aïant été durant toute sa faveur l'ennemi capital de la personne & des enfans d'Agrippine, il n'y avoit nul parallele à faire entre la mort de ce favori & celle de céte Princesse.

4 On remercie les Tirans pour le mal qu'ils n'ont pas fait, autant que pour le bien qu'ils pouroient faire.

5 Bel éxemple de la foiblesse & de la complaisance honteuse des Juges, qui se laissent emporter au vent de la Cour. Le Sénat remercioit Tibére de n'avoir pas déshonoré Agrippine, en fesant jeter son corps à la voirie, & cependant il donnoit un arrest qui rendoit infame la mémoire d'Agrippine, en la traitant comme Sejan, qui avoit commis tous les crimes de leze-majesté. Herrera parlant de la révision du procés du Cardinal Charles Caraffe, que Pie IV. avoit fait mourir comme criminel d'Etat, dit que ce Cardinal fut déclaré innocent & rétabli en son honneur avec toute sa maison, sous le Pontificat de Pie V. Et ce qui est plus à remarquer, ajoûte-t-il, c'est que quelques-uns de ceux qui l'avoient condanné, intervinrent à son absolution; telle étant l'injustice de ce monde, où il arive souvent que les Juges se gouvernent selon les tems, & tournent la balance du côté qu'il plaît aux Princes. *Chap. 16. du livre 8. de son Histoire.*

NOTES HISTORIQVES.

u Imputavit, quòd non laqueo strangulatam in Gemonias abjecerit: próque tali clementia interponi decretum passus est, quo sibi gratia agerentur, & Capitolino Jovi donum ex auro sacraretur. Sueton. in Tiberio.

XXVI. Peu de tems aprés, Cocceïus Nerva, persónage bien versé dans le Droit divin & humain, prit la résolution de mourir, quoiqu'il fût en pleine santé, & dans une fortune florissante. Si-tôt, que Tibére en eut connoissance, il va lui en demander la cause, (car Nerva étoit le plus assidu compagnon de sa retraite) il emploïe les priéres, & lui remontre, que bien que sa consciencce ne lui reprochât rien à son égard, ce ne laisseroit pas d'être une tache à sa réputation *1*, si le plus intime de ses amis abandonnoit la vie, sans avoir aucun sujet de desirer la mort. Mais Nerva méprisant les priéres & les raisons s'ostina à ne vouloir plus manger. Ceux, qui savoient ses vrais séntimens, disoient, qu'agité de crainte *x* & de colére à la vûë des maux, qui menaçoient la République *2*, il avoit voulu mourir, tandis

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 Rien n'est plus capable de donner mauvaise opinion de la conduite d'un Prince, que de voir un Ministre irreprochable abandonner la direction des afaires. On juge, que le naufrage est inévitable, quand le Pilote ne veut plus manier le timon. C'est en ce sens, que Senéque demandant la permission de se retirer de la Cour, Néron lui répondit, que céte retraite ne seroit point attribuée à l'amour du repos, mais à la crainte, que Senéque auroit eüe de la cruauté du Prince; & que d'ailleurs il n'étoit pas bien séant à un homme sage de vouloir aquérir de la réputation, par un procedé, qui tourne au déshonneur de son ami. *Annal.* 14. Au reste, Cocceïus Nerva me fait souvenir de ce que Pierre Pithou a dit à la loüange de Cujas,

Jus fuit autorem jure cadente mori. c'est-a-dire:

Cujas voulut mourir, quand il vit les loix mortes. Passerat.

2 Quand les mœurs du Prince empirent, c'est alors que les favoris doivent songer à la retraite, autrement, ils seront surpris de la tempête. Car il faut tenir pour assûré, que le Prince, qui s'écarte des bornes de la raison & de la justice, se lassera bien-tôt de ses amis, s'ils sont assez gens-de-bien, pour n'adhérer pas aveuglément à toutes ses volontez. Prévoïant d'assez longtems, dit le Chancelier de Chiverny dans le portrait qu'il fait d'Henri III. qu'il étoit impossible, que ce pauvre Prince, qui étoit envelopé dans une volupté, où ses mignons l'avoient plongé, ne tombât enfin en quelque malheur, & que j'en pourois être blâmé, tenant de lui une des plus grandes & importantes charges de sa Couronne, je le supliai plusieurs fois de vouloir me décharger des Seaux, & les commêtre à quelque autre plus propre à ceux, qui en vouloient abuser &c. *Dans ses Memoires.* En éfet, Henri les lui ôta ensuite, & l'éloigna de la Cour avec Messieurs de Villeroy, Brulart, & Pinart, tous trois Secretaires-d'Etat, & Pompone de Belliévre, qui fut depuis Chancelier sous Henri IV. *lesquels l'avoient si bien servi selon le malheur & la diversité des tems & de ses humeurs.* Ibidem.

NOTES HISTORIQUES.

x Nerva avoit raison de craindre, que Tibére n'en usat envers lui, comme il avoit fait envers plusieurs autres des principaux de la Ville, qu'il avoit choisis pour être de son Conseil. *Viginti,* dit Suétone, *sibi e numero principum civitatis depoposcerat, velut consiliarios in negotiis publicis. Horum omnium vix duos aut tres incolumes præstitit: ceteros, alium alia de causa perculit.* In Tiberio.

que

que sa vie étoit sans reproche, & son crédit encore tout entier 3.

XXVII. Au reste, la perte d'Agrippine, ce qui est presque incroïable, entraîna celle de Plancine, qui s'étant réjoüie publiquement de la mort de Germanicus, & aïant couru risque de périr avec Pison, son mari, en étoit échapée par la protection de l'Impératrice Livia, & non pas moins par la haine implacable qu'Agrippine avoit pour elle 1. Car si-tôt que la faveur de l'une, & la persécution de l'autre, eurent cessé, la justice eut son tour; & Plancine se voïant acusée de divers crimes, qui n'étoient que trop faciles à prouver, prit de sa propre main la punition, qu'elle méritoit depuis long-tems.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

3 Le plus grand bonheur, qui puisse ariver à un grand homme, est de mourir en bon tems, c'est-à-dire, avant que sa fortune ait décliné; ce que Tacite apelle tres-bien *opportunitas mortis*. Alexandre, Duc de Parme, seroit mort le plus glorieux capitaine de son siécle, si aprés le merveilleux siége d'Anvers il eût dit adieu à la guerre, comme le lui conseilloit un de ses amis, & certes avec raison, puisque, depuis céte victoire, il ne fit rien de considérable dans les Païs-bas, où au contraire il perdit Zutfen, Deventer, Hulst, Nimégue, Breda, & plusieurs autres places. *Cronique de Piasecki.* Si le brave Comte de Tilly fût mort aprés la bataille de Lutter, qu'il gagna sur les Danois en 1626. celles de Lipsic & du Leck qu'il perdit contre les Suédois en 1631. & 1632. n'eussent pas fait dire que les deux derniéres années de sa vie en avoient deshonoré toutes les autres. Cabrera parlant de Don Gaspar de Quiroga, Cardinal, Archevêque de Tolede, Inquisiteur général d'Espagne, & Président de Castille, dit, qu'il exerça toutes ces charges avec beaucoup de succés, mais qu'il mourut avec moins de réputation qu'il n'avoit vécu, pour avoir vécu trop longtems. *Chap.* 11. *du livre* 11. *de son Histoire.* Ainsi, Commines a bien raison de dire, que nul homme n'est si sage & si habile, qu'il ne lui arive de faillir quelquefois, & même bien souvent, s'il a longue vie. Et sur ce principe, le Cardinal Sforce Pallavicin dit, qu'au regard de la renommée, l'endroit par où Marcel II. fut trouvé malheureux, est celui par lequel on doit mesurer son bonheur, dautant qu'il lui auroit été tres-dificile d'égaler par ses actions la haute opinion que tout le monde avoit de ce qu'il auroit fait, si son Pontificat eût été de plus longue durée. *Chap.* 11. *du livre* 13. *de son Histoire du Concile de Trente.*

1 A la Cour il y a des gens, qu'on n'y soufre, quoique leur personne soit odieuse, que pour en mortifier, ou en perdre d'autres, dont on veut se défaire. La Reine-Mére conserva les Seaux au Chancelier Seguier, de qui elle avoit reçu de grans outrages du vivant du Cardinal de Richelieu, pour avoir un homme de tête à oposer à la cabale de la Duchesse de Chevreuse & de Monsieur de Chasteauneuf, qui vouloient éloigner le Cardinal Mazarin du Ministére. *Memoires de la Chastre.* Il y a dans ceux de Commines un bel éxemple de céte Politique. Ceux, dit-il, qui gouvernoient le Roi [Charles VIII.] qui étoient le Duc & la Duchesse de Bourbon, apellérent en Cour le Duc de Lorraine, pour en avoir aide & suport, car il étoit homme hardi, & plus que tout homme de Cour: & il leur sembloit, qu'ils s'en déchargeroient bien, quand il seroit tems, ainsi qu'ils firent, quand ils se sentirent assez forts, & que l'autorité du Duc d'Orleans, *leur competiteur & leur ennemi*, fut diminuée. *Chap.* 1. *du livre* 7.

XXVIII. Ce fut encore un surcroît d'afliction pour la ville, qui étoit toute en deüil, que le mariage de Julia fille de Drusus, & veuve de Néron, avec Rubellius Blandus *1*, dont plusieurs savoient que l'aïeul étoit un simple Chevalier Romain de Tivoli. Sur la fin de l'année on fit des funérailles de Censeur à Elius Lamia, mort dans une vieillesse vigoureuse. Sa famille étoit illustre *y*, & il avoit exercé la charge de Gouverneur de Rome, aprés s'être démis du Gouvernement de Sirie, où il ne lui fut pas permis d'aler *2*; ce qui avoit encore augmenté sa gloire. Flaccus Pomponius Vicepréteur de Sirie étant mort ensuite, Tibére écrivit des léttres, où il se plaignoit de ce que ceux qui étoient les plus propres à commander les armées, refusoient cet emploi : ajoûtant, qu'il étoit contraint de recourir aux priéres, pour faire accepter aux Consulaires le gouvernement des Provinces : comme s'il eût oublié qu'il y avoit déja dix ans, qu'il empêchoit Atruntius d'aler en Espagne. Céte même année mourut aussi M. Lepidus, de la modération duquel j'ai parlé plusieurs fois dans les livres précedens. Quant à sa noblesse, il sufit de dire qu'il étoit de la famille Emilia, race féconde en bons citoïens *3*, & dont ceux qui ont eu les mœurs corrompuës, ont néanmoins vécu dans les charges avec beaucoup de splendeur & de réputation *4*.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Le mariage d'une Princesse de sang roïal avec un simple gentilhomme est regardé par le peuple comme un éfet de la mauvaise volonté du Prince qui la marie.

2 Les Grans, qui sont suspects au Prince, ne doivent jamais être envoïez Gouverneurs en des Provinces éloignées, ni emploïez dans les afaires étrangéres.

3 Il y a des familles, où la valeur est héréditaire, & passe, comme par un privilége du ciel & de la nature, de pére en fils, sans qu'il s'y voïe aucune interruption. Mais elles sont en petit nombre, & ce bonheur n'est presque jamais arivé qu'à celles, qui ne se sont jamais mésalliées, telle qu'est la Maison d'Aubusson, qui toute ancienne & guerriére qu'elle est, subsiste encore en plusieurs branches, & est plus ancrée que jamais dans les charges & dans les honneurs.

4 Il y a des defauts, & même des vices, qui n'empêchent pas que les personnes, qui les ont, ne soient propres aux grandes Magistratures, & ne s'en aquitent avec honneur. Qu'un Général d'armée soit avare & superbe, (vices, que Patercule & Tacite disent être naturels à la Noblesse) il ne laisse pas d'être bon pour cet emploi, s'il est prudent, courageux, intrépide, infléxible dans l'éxécution des loix militaires, & juge équitable du mérite des oficiers & des soldats. Qu'un Ministre d'Etat soit ambitieux, jaloux, vindicatif, & quelquefois trop rigou-

NOTES HISTORIQUES.

y. Horace le fait descendre du Roi Lamus.

Autore ab illo ducis originem :
Qui Formiarum mœnia dicitur
Princeps, & innantem Maricæ
Litoribus tenuisse Lirim,
Latè tyrannus. Ode 17. libri 3.

AN DE ROME 787.

Qui est, selon l'opinion commune, l'année de la mort & passion de JESUS-CHRIST.

XXIX. Sous le Consulat de Paulus Fabius & de Lucius Vitellius z, aprés une longue suite de siécles, l'oiseau *apellé* Fenix parut en Egipte, & donna aux plus savans du païs & de la Grece de quoi éxercer leur esprit a. Il est bon de raporter ici ce dont on est d'acord, sans ométre plusieurs autres choses, qui

reux, ainsi qu'on l'a reproché à M. le Cardinal de Richelieu ; il sera néanmoins digne de ce poste, & même préférable à tout autre, s'il a toutes les qualitez qu'avoit ce Ministre, l'intelligence, la fermeté, la vigilance, l'activité, le discernement des esprits, la prévoïance, enfin la même prontitude à récompenser les services rendus à l'Etat, qu'à punir sans miséricorde les trahisons, les conspirations, les révoltes, & les autres crimes de leze-majesté. Quand un Magistrat a la capacité & la probité requises à l'administration de sa charge, c'est-à-dire, quand il n'a aucun des vices incompatibles avec son emploi, les autres, ausquels il peut être sujet, selon la condition humaine, où il ne se rencontre rien de parfait, ne tirent point à conséquence pour le public, &, par conséquent, le choix du Prince est à couvert de tout reproche. Par éxemple, si un Chancelier, & un Premier-Président, sont amateurs de la justice, protecteurs de l'innocence, impénétrables à l'avarice, & de trempe assez forte, pour résister aux charmes, aux priéres, & aux artifices des femmes, qui, selon M. de Richelieu, sont la source de toutes les corruptions, & la peste des Cabinets, des Cours, & des Etats*, le public n'a rien à desirer davantage ni du Prince, ni de ces Magistrats, dont toutes les obligations sont remplies de part & d'autre, au regard de l'Etat. * *Section 5. du dernier chapitre de la premiere partie, & chap. 8. de la 2. de son Testam. Politique.* Au contraire, si un Chancelier, qui en vertu de sa charge est le Gardien né des loix, venoit à les fouler aux piez, comme fesoit un Cardinal de Birague, qui aléguoit pour raison, qu'il n'étoit pas Chancelier du Roïaume ; ou comme son successeur le Comte de Chiverny, qui sans se soucier du *decorum*, auquel l'obligeoit une dignité si sérieuse, vivoit en adultére public avec la Marquise de Sourdis ; ce defaut de probité ne pouroit jamais être compensé par toutes les autres vertus morales, ou politiques, parce qu'il seroit destitué de celle, qui est la plus nécessaire à sa charge, & sans laquelle il est impossible de la bien éxercer. Le Conestagio dit, que le Roi Cardinal de Portugal avoit plus de vertus que de vices, mais qu'avec tout cela il ne laissoit pas d'être plus vicieux que vertueux, parce que ses vertus étoient de Prêtre, au-lieu que ses vices étoient de Prince. C'est-pourquoi Cabrera trouve ridicule la formalité qui s'observoit durant son regne dans l'éxécution des criminels, où il ne vouloit point être nommé, fesant scrupule de faire justice en son nom, à-cause de son caractére de Prêtre, quoique ce fût sa principale obligation en qualité de Roi. *Chap. 12. du livre 12. de son Histoire.*

NOTES HISTORIQUES.

z Le pére de l'Empereur Vitellius.

a Quelques-uns, dit Mariana, ont observé, que le Fénix, qui parut vers la fin du regne de Tibère, comme le raportent Dion, Tacite, & Pline, fut un pronostique & un signe prénonciatif de la résurrection du Fils de Dieu, soit parce qu'elle ariva presque dans le même tems ; soit à-cause que le Fénix est de telle nature, qu'aprés être mort il a coutume de revivre par ses cendres. *Chap. 1. du livre 4. de son Histoire d'Espagne.*

véritablement sont incertaines, mais qui sont curieuses à savoir.

Ceux, qui ont fait la description de cet oiseau, disent unanimement, que c'est un animal consacré au Soleil, & qui a le bec & le plumage tout diférent de celui des autres oiseaux. Quant à la durée de sa vie, ils en parlent diversement, mais selon la plus commune opinion, elle est de cinq-cens ans. Il y en a qui assûrent qu'elle va à mille quatre-cens soixante. On tient, qu'il n'y en a jamais qu'un au monde, & que le premier qui s'y vit, fut sous le regne de Sesostris; & le second, sous celui d'Amasis. On ajoûte, que du tems de Ptolomée *b*, le troisieme des Macedoniens, qui ont regné en Egipte, il vint à Heliopolis *c* un troisieme Fenix, acompagné d'une multitude d'oiseaux de toutes sortes, atirez par la nouveauté de sa figure *& de sa couleur*. Mais tout cela est obscur & douteux à-cause de son antiquité. Depuis Ptolomée jusqu'à Tibére, il n'y a pas deux-cens cinquante ans: & pour céte raison plusieurs ont crû, que ce n'étoit point le véritable Fenix d'Arabie, puisqu'il n'avoit point les qualitez, que les anciens racontent de cet oiseau. Car on dit, que lorsqu'il acheve le nombre de ses années, & que sa fin aproche, il dresse son nid dans son païs natal, & que de ce nid, auquel il influë une vertu générative, renaît un autre Fénix, dont le premier soin, dés qu'il est grand, est d'enterrer son pére : ce qu'il fait avec un instinct merveilleux. Il amasse pour cela une certaine quantité de mirrhe, qu'il va querir fort loin, pour éprouver ses forces, & quand il se trouve en état de pouvoir porter un fardeau, il charge sur son dos le corps de son pére, & le porte jusque sur l'autel du Soleil, & puis s'envole *d*. Toutes ces particularitez sont incertaines, & quelques-unes fabuleuses. Au reste, l'on ne doute nullement, que cet oiseau ne se voïe quelquefois en Egipte *e*.

XXX. Comme les éxécutions continuoient toujours à Rome, Pomponius Labeo, qui avoit été Gouverneur de la Mesie, se fit couper les veines, & Paxea, sa femme, embrassa la même résolution.

NOTES HISTORIQUES.

b Ptolomée surnommé Evergéte, ou le Bienfesant, fils de Ptolomée Philadelphe.

c C'est-à-dire, la ville du Soleil.

d Le texte porte, *atque adolere*. Mais, comme le remarque M. Ryck, vous ne trouverez point d'Auteur, qui dise, que le Fenix brûle le nid, qui sert de sepulture à son pére ; & les Poëtes même auroient de la peine à s'imaginer, comment un oiseau auroit pû métre le feu à ce nid, posé sur un Autel. Ce qui me fait conjecturer, ajoûte-t-il, que nôtre Auteur a écrit, *atque avolare. In animadvers. ad lib. 6. Annal.*

e La question du Fenix traitée par Tacite à l'ocasion de la nouvelle, qui vint à Rome d'un Fenix, qui parut en Egipte sous le regne de Tibère, est dans les regles d'une digression juste. La question est aprofondie par les diférentes opinions des Naturalistes sur cet oiseau, ses qualitez, sa figure, tout y est décrit en peu de paroles. *Le P. Rapin dans l'article 22. de son Instruction pour l'Histoire.*

Car la crainte de passer par la main du boureau fesoit préferer la mort volontaire, d'autant plus que les condannez, outre la confiscation des biens, étoient privez de la sépulture : au-lieu qu'en se hâtant de mourir on ne perdoit ni l'un ni l'autre. Tibére écrivit là dessus au Sénat, qu'en interdisant sa maison à Labéon, il n'avoit que suivi l'éxemple de leurs ancêtres, qui en usoient ainsi, lorsqu'ils vouloient rompre tout commerce d'amitié ; mais que Labéon se sentant coupable d'avoir mal-versé dans sa Province, & de quelques autres crimes, avoit cherché à couvrir ses fautes du prétexte de la cruauté du Prince, dont il avoit donné une fausse alarme à sa femme, qui ne couroit aucun danger, quoiqu'elle fût criminelle. On ataqua ensuite pour la seconde fois, Mamercus Scaurus, homme de naissance illustre, d'éloquence aplaudie dans le bareau *f*, mais de vie infame. Ce ne fut point l'amitié de Sejan qui le perdit, mais l'inimitié de Macron, qui n'étoit pas moins puissant pour nuire, mais qui le fesoit plus finement *1*. Car Scaurus aïant composé une tragédie, Macron y fit remarquer quelques vers, qui pouvoient s'interpreter contre Tibére *2*. D'autre côté, Servilius & Cornelius l'acusoient d'adultére avec la jeune Livia, & d'éxercer la Magie. Scaurus donc, pour se montrer digne des anciens Emiles, prévint sa condannation, à l'instance de sa femme Sexitia, qui fut la conseillére & la compagne de sa mort *3*.

Ou, homme de haute naissance, grand orateur, & grand scélerat.

XXXI. Cependant, les acusateurs ne laissoient pas d'être punis, quand l'ocasion

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 D'ordinaire, un favori, qui a succédé immédiatement à un autre, que le Prince a fait mourir, prend de grandes précautions, pour conduire sa barque plus heureusement, que son prédécesseur, dont l'exemple prochain l'avertit incessamment, que la faveur n'est pas un héritage.

2 Les Auteurs, qui publient leurs ouvrages de leur vivant, doivent bien aviser à ce qu'ils écrivent, car les choses, où ils entendent moins de finesse, sont assez souvent celles, où leurs ennemis, & leurs envieux, en trouvent davantage. Pour peu qu'un mot, un éxemple, ou un trait d'histoire, ait de raport à quelque action, ou imperfection du Prince, les courtisans, les flateurs, & mille autres gens, qui se piquent de deviner les pensées, vont le dénoncer pour un *Bastillabile dictum*. Au reste, ce que Macron fit à Scaurus a passé en coutume parmi les favoris des Princes, lesquels vangent tous les jours leurs inimitiez particuliéres, sous couleur de vanger des ofenses prétendües faites à leurs Maîtres.

3 Un conseil est toujours de grand poids & de grande éficace, quand la personne, qui le donne, le veut bien éxécuter elle-même. C'est pour cela, que Mucien conseillant à Vespasien de se hâter de se saisir de l'Empire, lui disoit, *Discrimen ac pericula ex aequo partiemur* : Nous partagerons également la peine & les dangers.

NOTES HISTORIQUES.

f Tacite *Annal.* 3. dit qu'*Oratorum ea aetate uberrimus erat*, & l'apelle dans un autre endroit du même livre, *opprobrium majorum*.

s'en presentoit. Servilius même & Cornelius, qui venoient de se rendre fameux par la perte de Scaurus, furent releguez en des isles, avec interdiction du feu & de l'eau, parce qu'ils avoient pris de l'argent de Varius Ligur, pour se désister de leur acusation. Abudius Ruso, auparavant Edile, fut chassé de Rome, pour avoir voulu faire un crime à Lentulus Getulicus, sous lequel il avoit commandé une légion, de ce qu'il avoit destiné sa fille pour le fils de Sejan *1*. En ce tems-là, Getulicus étoit à la tête des légions de la Haute Alemagne, qui l'aimoient éperdûment *2* à-cause de son indulgence excessive, & ne manquoit pas de crédit auprés de l'armée voisine, par le moïen de Lucius Apronius, son beau-pére, qui la commandoit *3*. C'est-pourquoi, l'on tenoit pour constant, qu'il avoit osé écrire à Tibére, » Qu'il ne s'étoit allié avec Sejan, que par son

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Ceux, qui ont été honorez de l'aliance ou de l'amitié d'un favori, sont presque toujours persecutez aprés sa mort, ou sa disgrace. La surintendance des Finances, & la charge de Secretaire-d'Etat ne furent ôtées à M. Bouthilier, & à M. de Chavigny son fils, qu'en haine de la mémoire du Cardinal de Richelieu, dont ils étoient les créatures. Tel est le flux & le reflux des afaires humaines, & particuliérement de la faveur de Cour, qui n'a rien de plus certain que son inconstance.

2 Un Gouverneur de Province éloignée, qui est à la tête d'une armée, dont il est chéri & respecté, est un dangereux Gouverneur. L'expérience n'a que trop fait connoître, qu'un homme de courage, qui a la force à la main, veut être l'arbitre de son devoir & de son obéïssance; & que pour peu qu'on veüille modérer son autorité, il croit avoir droit de se révolter contre son Prince. Il semble, que le Duc d'Epernon, le favori d'Henri III. & le Connétable de Lesdiguiéres, fussent imbus de céte opinion, eux, qui, au raport de Balzac, trouvoient Getulicus si galant homme; & peutêtre qu'ils eussent bien été d'humeur à suivre un exemple, qu'ils admiroient, si l'on eût voulu leur ôter leurs Gouvernemens, où ils fesoient les Rois.

3 Un Prince prudent ne doit jamais donner deux grans Gouvernemens voisins à deux proches parens, particuliérement s'ils vivent en bonne intelligence ensemble; car s'il vient à en mécontenter un, il les aura tous deux sur les bras, lorsqu'ils trouveront une ocasion favorable de rendre leur condition meilleure. Je ne puis oublier, dit le Cardinal d'Ossat, combien coûte cher à la Maison Roïale de France la fortune, qu'ont faite avec elle ceux de la Maison de Lorraine, qui n'ont fait la guerre à nos Rois, & à leur Etat, qu'avec les principaux gouvernemens & dignitez, tant séculieres qu'éclésiastiques, que la trop grande facilité & le peu de prévoïance de nos Rois ont mis entre les mains de tant de Princes etrangers d'une même Maison, & voisins, contre toute Raison-d'Etat. *Lêtre* 90. Que si le Roi ne craint rien pour soi, ce seroit chose digne de sa prudence de pourvoir à la sûreté de ses successeurs, d'autant plus que nous n'avons encore fait avec céte Maison, qui n'est déja que trop grande, & que ce seroit mal faire nôtre profit des choses passées, & des présentes, si nous la laissions encore prendre pié en lieu si jaloux & si suspect. Que nos anciens Rois ont eu ces considérations, & s'en sont bien trouvez, comme font encore aujourdui tous les autres Princes: & depuis que nous avons négligé telles choses, & autres semblables, tout est alé en décadence & en ruine. *Lêtre* 78.

» conseil *4*, & non point de son propre mou-
» vement ; qu'il s'étoit pû tromper aussi bien
» que lui, & qu'aïant fait tous deux la même
» faute, l'un n'en devoit pas être plus coupa-
» ble que l'autre : que sa fidé-
» lité avoit été inébranlable,
» & qu'il la conserveroit tou-
» jours, pourvû qu'on ne lui dressât point d'em-
» bûches : qu'il ne recevroit un successeur
» que comme l'avant-coureur de sa mort.
» Qu'il n'y avoit point d'au-
» tre acord à faire, sinon
» que son Gouvernement
» lui demeurât *5*, & tout le reste à Tibére.
Cela paroît étrange, mais ce qui le rend croïable, c'est qu'il fut l'unique de tous les alliez de Sejan qui resta en vie, & même en faveur, Tibére cedant au besoin de ses afaires *6*, qui se maintenoient plus par la réputation *7*, que par la force, vû son âge extremé-

Ou, qu'il avoit toujours été fidéle, & qu'il continueroit de l'être &c.

Ou, qu'il ne trouvoit point d'autre moïen de s'acorder, sinon &c

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

4 C'est une tres-grande imprudence à un Prince, de soufrir, que son Premier Ministre marie ses enfans avec ceux d'un Général d'armée, acrédité par un long commandement parmi les soldats, car c'est rendre le Ministre maître du Cabinet & de la Campagne. Par éxemple, si Sejan eût eu assez d'entendement ou de pénétration, pour pressentir la résolution, que Tibére avoit prise de le perdre, n'étoit-il pas en état de lui ôter l'Empire en joignant les cohortes prétoriennes dont il étoit le Chef, avec les légions, que Getulicus commandoit en Alemagne ?

5 Bel éxemple du danger que courent les Princes, qui perpétuent les Gouvernemens. *Voïez la note 1. de l'article 74. du premier livre.*

6 Les Princes doivent dissimuler les choses, ausquelles ils ne sont pas en état de pouvoir remédier. Autrement, ils courent grand risque de tout perdre. Commines parlant de l'entrevüe de Loüis XI. & du Connétable de S. Pol, où ils s'etoient comme réconciliez ensemble : à bien prendre le fait du Roi, dit-il, ce qu'il fit procédoit de grand sens, car je crois, que le Connétable eût été reçu du Duc de Bourgogne, en lui baillant Saint-Quentin..... Il a semblé à beaucoup de gens, que la crainte lui fesoit faire ces choses, mais ils se sont fort trompez, car il connoissoit bien s'il étoit tems de craindre, ou non. Et je lui dois céte loüange, que jamais je ne connus homme si sage en adversité. *Chap. 12. du livre 3. de ses Memoires.* Il pouroit sembler à plusieurs, dit-il ailleurs, que le Roi s'humilioit trop, mais ce Roïaume étoit en grand danger. Nous avions alors beaucoup de choses secrétes parmi nous, dont fussent venus de grans maux en ce Roïaume, & prontement, si cet acommodement ne se fût fait. *Chap. 7. du livre 4.*

7 Quelques forces qu'ait un Prince, il est toujours foible, si la réputation lui manque. Les grans Etats, dit le Cardinal d'Ossat, se maintiennent autant par la réputation, que par tout autre moïen, & quelquefois plus que par vraie force & puissance..... Ce n'est pas le revenu, qui fait la réputation, mais c'est la réputation, qui aquiert les revenus & les Etats. La réputation sert de provision contre les adversitez qui peuvent survenir, & de disposition prochaine aux prospéritez, que le tems peut ofrir & presenter. *Létre 239.* Cabrera chapitre dernier du livre 5. de son Histoire parle ainsi de la réputation des Princes. C'est, dit-il, une prérogative, qui naît de la vertu, de la splendeur, des hauts desseins, des paroles & des actions, qui conviennent à leur état. Elle fait en eux ce que fait en la pomme la pelûre,

ment avancé, & la haine publique, dont il étoit chargé *8*.

AN DE ROME 788.

XXXII. Caius Cestius & Marcus Servilius étant Consuls, des Seigneurs Partes vinrent à Rome, à l'insû du Roi Artabanus. Ce Prince avoit gouverné ses Sujets avec douceur, & gardé la fidélité aux Romains jusqu'à la mort de Germanicus, qu'il n'osoit pas ofenser *1*; mais depuis enorgüeilli par l'heureux succés des guerres *2* qu'il avoit soutenües con-

RE'FLEXIONS POLITIQUES

qui la rend belle par la variété ou la vivacité de ses couleurs. Comme la pomme se conserve longtems, lorsque sa pelûre est toûr entiére, & qu'au contraire, pour peu qu'on lui en ôte, elle devient incontinent noire & tachée, & se pourit enfin jusqu'au cœur, il en est de même de la réputation. Elle conserve les Monarchies, tandis qu'elle reste florissante; mais si-tôt qu'elle reçoit quelque flétrissure, toute la forme du Gouvernement se corrompt, & l'Etat tombe en ruine. Quelques-uns disent, que la réputation consiste dans l'opinion que l'on a du Prince, qui sait soutenir son rang & sa dignité, qui se fait respecter des Princes ses voisins, qui n'omet rien de tout ce qui le peut acréditer en paix & en guerre, qui gouverne avec tant de sagesse, que ses Sujets lui obéïssent avec amour & révérence, & fuïent les dissensions, les troubles, & les conspirations, persuadez qu'ils sont, qu'il a la volonté, le savoir, & le pouvoir de les maintenir en paix & en obéïssance. Toutes les pertes n'égalent pas la moindre que le Prince fait du côté de la renommée, & il ne faut rien atendre de bon de celui, qui ne verse pas son sang, s'il en est besoin, pour la conserver. François I. en fesoit un si grand cas, que dans la létre qu'il écrivit à sa mére sur la perte de sa liberté, il ne mit rien davantage pour la consoler d'une telle disgrace, que céte ligne: Madame, nous avons tout perdu, excepté l'honneur. *Epitome de la Vie de Charlequint.*

8 Le Prince, qui est haï de son peuple, doit à quelque prix que ce soit éviter la guerre, car au premier échec qui lui arive, l'apostume de la haine publique vient à crever. C'est pour céte raison que Loüis XI. disoit, que si aprés la bataille de Montl'heri, la ville de Paris ne l'eût pas voulu recevoir, il se fût retiré chez les Suisses, ou chez le Duc de Milan, qui étoit son grand ami. *Chap. 8. du livre 1. des Memoires de Commines.* Une guerre étrangére n'est pas si-à craindre pour un Prince, que la révolte d'un Grand, qui a une armée sur pié; car au-lieu que les peuples regardent les étrangers contre qui leur Prince est en guerre, comme leurs ennemis, ils considérent un rebelle puissant comme un ami, qui les vange de l'opression du Prince qu'ils haïssent.

1 C'est le profit du Prince & de l'Etat, d'avoir un voisin qu'on respecte, car le Prince en est plus sage, & les Sujets plus heureux. Il me semble, dit Commines, que Dieu n'a créé aucune chose en ce monde, ni hommes, ni bêtes, à qui il n'ait fait quelque chose son contraire, pour le tenir en crainte & humilité..... Aux Princes Dieu leur a donné pour opposite les villes de Communauté & les Républiques, pour se faire charier droit les uns les autres. *Chap. dernier du livre 5. de ses Memoires.*

2 Il n'y a rien, qui inspire plus d'orgüeil & de présomption aux Princes, que le bonheur des armes; car à moins qu'ils n'aïent l'esprit fort tempéré, ils se persuadent facilement, que tout doit obéïr à leur fortune. Commines atribüe la premiere cause de tous les malheurs du dernier Duc de Bourgogne au gain de la bataille de Montre

tre les nations voisines, & plein de mépris pour Tibére, dont la vieillesse étoit inhabile à la guerre, il étoit devenu cruel à ses vassaux, & si insolent envers nous, qu'Artaxias Roi d'Arménie étant mort, il osa bien installer dans ce Roïaume Arsacés, son fils-aîné. Et pour ajoûter la bravade à l'injure, il nous envoïa redemander toutes les richesses, que Vononés avoit laissées en Sirie & en Cilicie, comme aussi les terres, qui fesoient anciennement les limites de la Macedoine & de la Perse, déclarant par une vanterie ridicule, & même avec menaces, qu'il envahiroit tout ce que Cirus, &, aprés lui, Aléxandre avoient possédé *3*. Le principal auteur du conseil d'envoïer céte ambassade sécréte fut Sinnacés, personage de maison illustre & de fortune égale à sa naissance, secondé en cela par l'Eunuque Abdus, qui tenoit le second rang; car chez les Barbares, *les Eunuques, bien loin d'être méprisez, sont apellez volontiers au *4* Gouvernement *g*. Ces deux hommes aïant atiré

Ou, comme aussi les anciens limites des Macédoniens & des Perses.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

l'heri. Car, dit-il, estimant la gloire être sienne, jamais, depuis, il n'usa de conseil d'homme, mais du sien propre : & au-lieu qu'il étoit avant ce jour tres-inutile pour la guerre, & n'aimoit nulle chose qui y apartinst, il y a depuis continué jusqu'à sa mort, où il laissa sa Maison détruite, ou du moins bien désolée. *Chap. 4. du livre 1. de ses Memoires.* Au reste, il en est de la plus part des Princes guerriers, comme de ce Duc, [qui n'étoit pas homme pour jamais se soûler d'une entreprise, & qui plus il étoit embroüillé, plus il s'embroüilloit.] *Chap. 1. du livre 4. des mêmes Memoires.*

3 Un Prince est bien aveugle, qui étant haï de ses peuples se croit en état de pouvoir envahir les terres d'un voisin plus puissant que lui. Quand ce vient au besoin, dit Commines, c'est alors qu'au-lieu de le secourir dans les nécessitez, ils le méprisent, & se métent en rebellion contre lui, sans se soucier de violer le serment de fidélité, qu'ils lui ont fait. *Chap. dernier du livre 5. de ses Memoires.*

4 Il y a encore moins d'inconvénient à donner le manîment des afaires publiques à des eunuques, qu'à le commétre à des femmes. Il se trouve tant de Magistrats & de Ministres, possédez par cet orgüeilleux & dominant sexe, c'est-à-dire, qui rendent maîtresses de leur volonté & de leur pouvoir, celles, qui le sont de leurs plaisirs, qu'il leur seroit avantageux d'être eunuques, & pour la conscience, & pour la réputation. Et si l'on me dit, ainsi que je l'ai oui dire souvent, que la privation

---

NOTES HISTORIQUES.

g Céte politique des Partes étoit excellente. Car comme la puissance des favoris & des Ministres du Prince est toujours acompagnée de la vénération des Sujets, il importe extrémement au Prince, qui veut conserver son autorité, de ne point confier le maniment des afaires de son Etat à des personnes, que le peuple puisse trouver dignes de ses adorations. Ainsi, les Eunuques étant méprisables par eux-mémes, comme gens qui tiennent plus de la femme que de l'homme :

——— *Trabeata per urbes*
Ostentatur anus, dit Claudien en parlant d'un Consul eunuque : les Rois des Partes trouvoient toute sureté à les emploïer dans le Ministère. Ce qui est encore en usage parmi les Empereurs Turcs & les Rois de la Chine.

dans leur parti les autres Grans du païs, & ne trouvant personne de la race des Arsacides, à qui ils pussent donner la couronne, parce que ceux qui en restoient *b*, n'étoient pas en âge, envoïérent demander à Rome Phraatés, fils de leur Roi Phraatés, remontrant, qu'il ne tenoit qu'à l'Empereur de faire voir un surjon d'Arsacés sur les bords de l'Eufrate.

Ou, que l'Empereur n'avoit qu'à montrer sur les bords de l'Eufrate ce rejeton d'Arsacés, pour en faire leur Roi.

XXXIII. Tibère y consent avec plaisir, met Phraatés en équipage de Roi, & l'envoïe avec les forces nécessaires pour prendre possession du trône de son pére; demeurant toujours dans la résolution de ne point faire la guerre, & de ne conduire les afaires étrangéres, que par la ruse, & par la négociation *1*. Sur ces entrefaites, Artabanus, aïant découvert la conjuration, balance entre la crainte & le desir de se vanger *2*. Le temporisement lui paroît, ainsi qu'il arive d'ordinaire aux Barbares, un procedé servile, & l'éxécution soudaine une

RE'FLEXIONS POLITIQUES. de la virilité du corps ôte d'ordinaire la virilité de l'esprit, &, par conséquent, rend les hommes inhabiles au Gouvernement; je répondrai, que ceux, qui s'abandonnent aux femmes à corps perdu, ne tardent guére à perdre l'une & l'autre virilité, comme il s'en voit tous les jours des éxemples, plus dignes de malédiction, que de compassion; qu'outre cela il se trouvera plus d'eunuques, qui ont conservé la vigueur de l'esprit, & la santé du corps, que d'hommes adonnez par excés aux femmes, qui ne se soient pas ruinez de corps & d'entendement. Bon Dieu, que le plaisir de la chair a fait d'eunuques!

1 Quand un Prince peut ruiner ses ennemis par la voie de la négociation, soit en leur débauchant leurs amis & leurs alliez, ou autrement, cela vaut infiniment mieux qu'une guerre ouverte. C'est ainsi que Loüis XI, achemina la ruine entiére du Duc de Bourgogne, en soulevant contre lui les ligues d'Alemagne & les Villes Impériales. Le Roi, dit Commines, lui fesoit beaucoup plus de guerre en lui solicitant des ennemis en secret, que s'il se fût déclaré contre lui. Car aprés que ce Duc auroit vû la déclaration, il se fût retiré de son entreprise; de sorte que tout ce qui lui advint, ne lui fût point advenu. *Chapitre 4. du livre 5. de ses Memoires.*

2 On se gouverne d'ordinaire si finement dans les conjurations, que pour peu d'aparence qu'on y voïe, il les faut tenir pour assûrées..... Il ne faut pas atendre, que l'on en ait une entiére connoissance, parce que souvent on ne la peut avoir, que par l'événement. Ceux qui font ces sortes d'entreprises, savent trop bien le péril auquel ils s'exposent, pour les commencer sans dessein de les achever; & par conséquent, il faut courir au devant, de peur d'être surpris en chemin. *Derniére section de la premiere partie du Testament Politique.* En telles choses, dit le Cardinal d'Ossat, on ne peut être trop crédule, ni trop soigneux, & bien souvent un avis venu peu de tems auparavant peut sauver d'un grand inconvénient. *Létre 79.*

NOTES HISTORIQUES.

b L'Auteur ajoûte qu'Artabanus avoit tué les autres.

magnanimité roïale; mais l'intérêt l'emporta. Il invite donc Abdus, en signe d'amitié, à un festin, où il lui donne un poison lent, & dissimulant avec Sinnacés, il l'amuse par des presens, & par des commissions *aparentes*. Cependant, Phraatés meurt de maladie en Sirie, pour avoir quité le regime de vie des Romains, auquel il étoit acoutumé *3* depuis tant d'années, & pour s'être acommodé à celui des Partes, dont sa complexion n'étoit pas capable. Mais Tibére ne laissa pas de poursuivre son dessein *4*. Il mit à la place de Phraatés, Tiridate, qui étoit du même sang, pour faire tête à Artabanus; réconcilia Mitridate avec son frére Pharasmanés, qui possedoit le Roïaume des Hibéres par succession héréditaire, pour lui faciliter la conquête de l'Arménie *5*; & donna à Lucius Vitellius la direction de tout ce qu'il vouloit éxécuter en Orient. Je sai, que cet homme avoit mauvaise réputation dans la Ville, & que l'on en conte plusieurs choses infames; mais il faut avoüer, que dans l'administration des Provinces il se gouverna aussi sagement que nos anciens *6*. Véritable-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

3 Comme dans les afaires d'Etat, la prudence civile ne permet pas de passer d'une extrémité à l'autre sans milieu, la Médecine, qui, selon Cavriana, a beaucoup de liaison avec la Politique, ne soufre pas que l'on passe soudainement d'un régime de vie, auquel on est acoutumé, à un autre, qui en est tout diférent; sur-tout les Princes, dont la complexion est d'ordinaire plus délicate que celle du commun des hommes. *Quæ consueta sunt*, dit Galien, *minùs nocent, quàm quæ suapte natura innocentiora nunquam venerunt in consuetudinem.*

4 Le gouvernement des Etats requiert une vertu mâle, & une fermeté inébranlable. Quand même le succés de ce que l'on entreprend ne seroit pas bon, au moins aura-t-on cet avantage, que n'aïant rien omis de ce qui le pouvoit faire réüssir, on évitera les reproches, lorsqu'on n'aura pû éviter le mal... Si une fois on n'est pas propre à l'éxécution d'un bon dessein, il en faut atendre un autre; & lorsqu'on a mis la main à l'œuvre, si les dificultez qu'on rencontre obligent à quelque surséance, la raison veut qu'on reprenne ses premiéres erres, aussi-tôt que le tems & l'ocasion se trouveront favorables. En un mot, rien ne doit détourner d'une bonne entreprise, si ce n'est qu'il arive quelque accident qui la rende impossible; & il ne faut rien oublier de ce qui peut avancer l'éxécution de celles, qu'on a résolües avec raison. *Chap. 2. de la seconde partie du Testament Politique.*

5 La lumiére naturelle nous enseigne, qu'il faut faire état de ses voisins, parce que comme leur voisinage leur donne lieu de pouvoir nuire, il les met aussi en état de pouvoir servir, ainsi que les dehors d'une place empêchent, que l'ennemi n'en puisse d'abord aprocher les murailles. *Chap. 6. de la seconde partie du même Testament.*

6 Comme il arive souvent, que les plus gens-de-bien ne sont pas les plus habiles, ni par conséquent les plus propres au maniment des afaires, il ne faut pas s'étonner, si les Princes préferent quelquefois à des personnes d'une grande probité des hommes, qui ont une plus grande intelligence, plus de fermeté, plus d'activité, plus de monde, & plus d'expérience, qualitez absolument nécessaires à ceux, qui sont apellez au Gouvernement. Tel, dit M. de Richelieu, pouvoit avoir un soin particulier de sa conscience, qui pour être privé de quelques-unes de ces conditions,

ment, aprés son retour, la crainte qu'il eut de Caligula, & la faveur qu'il posséda sous Claudius, le corrompirent à tel point, que la postérité le regardera à jamais comme un modéle monstrueux de flaterie & de servitude, sans pouvoir reconnoître parmi les crimes de sa vieillesse aucuns restes des bonnes qualitez, qu'il avoit montrées dans la fleur de son âge.

On, à tel point, que les belles actions de sa jeunesse furent éfacées par les turpitudes de sa vieillesse, qui fournira à la postérité un modele &c.

XXXIV. De ces petits Rois, Mitridate fut le premier, qui s'éleva contre Artabanus. Il engagea Pharasmanés à seconder son entreprise par les armes, & par les embûches; & il se trouva des gens, qui corrompirent par argent les domestiques d'Arsacés, pour lui ôter la vie. En même tems, les Hibéres fondent avec une grosse armée sur l'Arménie, & se saisissent d'Artaxata, qui en est la capitale. Si-tôt qu'Artabanus en eut la nouvelle, il mit son fils Orodés en campagne avec les Partes, pour en tirer vangence, & leva tout ce qu'il pût de troupes mercenaires, pour les emploïer au besoin. D'autre part, Pharasmanés grossit son armée d'Albaniens, & y reçoit les Sarmates, du nombre desquels les Septruques prirent parti, les uns pour les Partes, & les autres pour les Hibéres, aïant reçu la païe des deux côtez, comme c'est leur

RE'FLEXIONS POLITIQUES. sera moins propre au ministére public, que celui, qui les aïant toutes, sera sujet à quelques defauts particuliers dans les mœurs..... La probité du Ministre d'Etat ne supose pas une conscience craintive & scrupuleuse, au contraire, il n'y a rien de plus dangereux au Gouvernement. Car comme du déréglement de la conscience, il peut ariver beaucoup d'injustices, le scrupule peut produire beaucoup d'omissions & d'irrésolutions préjudiciables au public : & il est tres-certain, que ceux, qui tremblent aux choses les plus assûrées, par crainte de se perdre, perdent souvent les Etats, lorsqu'ils pouroient se sauver avec eux..... Ferdinand, Gran-Duc de Toscane, disoit à ce propos, qu'il aimoit mieux un homme corrompu, qu'un autre, dont la facilité étoit extreme, parce que le Sujet corrompu ne pouvoit pas toujours être gagné par ses intérets, qui ne se rencontroient pas toujours; au-lieu que l'homme facile se laissoit aler à tous ceux, qui le pressoient. *Section 3. du dernier chapitre de la premiere partie de son Testament Politique.* Quand la Reine-Mére préféra le Cardinal Mazarin à l'Evêque de Beauvais, qui étoit grand devot, les amis même de cet Evêque reconnoissoient qu'elle fesoit un aussi bon choix, qu'elle en avoit auparavant fait un mauvais, en le destinant pour son Premier Ministre. Ellé ne pouvoit mieux choisir pour la fidélité, dit M. de la Chastre, ni guére plus mal pour la capacité, ce bon Prélat n'aïant pas la tête assez forte pour une telle charge. Tout scrupuleux qu'étoit ou sembloit être Filippe II. il ne vouloit point de Ministres, qui le fussent, &, selon le témoignage de Cabrera, l'Evêque de Pampelune Don Antonio de Fonseca lui étoit à charge dans la dignité de Président de Castille, parce qu'il obéïssoit plus à sa conscience timorée, qu'au besoin des afaires, qui demandoient un esprit plus dégagé & plus résolu. *Livre 1. de l'Histoire de Filippe II.*

coutume *i*. Cependant, les Hibéres, qui ocupoient les paſſages, font entrer ſubitement par le mont caſpien les Sarmates dans l'Arménie, dont l'entrée étoit facilement empêchée à ceux, qui venoient au ſecours des Partes. Il reſtoit bien un paſſage entre la mer caſpienne & les derniéres montagnes d'Albanie, mais il ſe trouvoit inondé par les vagues, que les vents Eteſiens *k*, qui ſouflent en eſté, pouſſent contre le rivage, au-lieu qu'en hiver le vent du midi les rechaſſe en pleine mer, & met à ſec les ſables d'alentour.

XXXV. Pharaſmanés ſe ſentant fort avec le ſecours, qui lui étoit venu, provoque au combat Orodés, qui atendoit en vain les troupes qu'on lui envoïoit; & celui-ci le fuïant, il l'inſulte, tantôt par des courſes de cavalerie autour de ſon camp; tantôt par lui empêcher le fourage; & ſouvent par environner ſon quartier de corps-de-gardes, comme pour le tenir aſſiégé. Enfin, les Partes, qui ne ſont point d'humeur à ſoufrir les bravades, preſſent Orodés de donner la bataille. Toutes leurs forces conſiſtoient en cavalerie, au-lieu que Pharaſmanés avoit encore de bonne infanterie. Car les Hibéres & les Albaniens, qui vivent dans les bois, ſont plus propres à la fatigue, *que les autres*. Ils ſe diſent iſſus des Teſſaliens, au tems que Jaſon, aprés avoir enlevé Médée, & en avoir eu des enfans, revint à Colcos *1*, où le Palais du Roi Aëta *l* étoit vuide. Ils racontent encore pluſieurs particularitez de ce Jaſon, & de l'Oracle de Phrixus: & pas-un d'eux n'oſeroit ſacrifier un belier, à-cauſe de l'opinion qu'ils ont, que Phrixus en eut un pour porteur, ſoit que ce fût véritablement un animal, ou ſeulement l'enſeigne du navire. Quoi qu'il en ſoit, les deux armées étant rangées en bataille, Orodés éxaltoit la puiſſance de l'Empire d'Orient poſſedé par les Partes, & la haute réputation des Arſacides, qui n'avoient pour ennemi qu'un petit Roi des Hibéres avec des ſoldats mercenaires *2*. Pharaſmanés, de ſon côté, remon-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 C'eſt la folie de toutes les nations, & de preſque toutes les villes, de remonter à des antiquitez fabuleuſes, pour ſe faire plus d'honneur de leur origine.

2 De toutes les ſortes de milice, la mercenaire eſt la pire. Machiavel en donne la raiſon. Les mercenaires, dit-il, ſont déſunis, ambitieux, ſans diſcipline, ſans afection & ſans foi pour les Princes, qui les emploïent. Ils veulent bien être vos ſoldats, tandis que vous ne faites point la guerre, mais ſi-tôt que vous la faites, & qu'ils voïent aprocher le danger, ils demandent leur congé, ou s'enfuïent. *Chap. 12. de ſon Prince.*

NOTES HISTORIQUES.

i Les Sarmates Chretiens ne l'ont pas encore perdüe.

k Vents orientaux ou ſeptentrionaux, qui ſouflent durant les grandes chaleurs, & durent d'ordinaire quarante jours.

l C'etoit le pére de Medée, & celui à qui Jaſon laiſſa la fameuſe toiſon d'or, dont il eſt tant parlé par les Poëtes.

troit aux ſiens, qu'ils s'étoient toujours garantis de la domination des Partes ; que plus leur entrepriſe étoit grande, plus ils remporteroient d'honneur, s'ils demeuroient vainqueurs ; mais auſſi, que le danger égaleroit la honte, s'ils prenoient la fuite *3* ; que s'ils conſidéroient leurs bataillons tout hériſſez de fer contre ceux des Médes, tout brillans d'or & de peinture, ils reconnoîtroient que de leur côté étoient les ſoldats, & de l'autre, le butin, qui les atendoit *4*.

XXXVI. Quant aux Sarmates, comme ils ne ſe contentent pas d'être exhortez de la bouche de leur Général, ils s'encourageoient les uns les autres, ſe diſant réciproquement, qu'il ne faloit pas s'amuſer à tirer des fléches, mais aler droit aux Partes, & les combatre main à main : ce qui rendit ce combat remarquable par ſa diverſité. Car les Partes acoutumez à pourſuivre ou à fuir avec la même adreſſe, s'écartoient çà & là, pour avoir de l'eſpace à tirer : les Sarmates, au contraire, quitant l'arc, dont ils ſe ſervent le moins qu'ils peuvent, emploïoient le ſabre & le bâton ferré *m*. Tantôt, comme en un combat de cavalerie, ils tournoient le dos, ou le viſage ; tantôt ſe ſerrant comme des bataillons d'infanterie, & donnant rudement les uns ſur les autres, ils s'entre-chaſſoient tour à tour. Déja, les Albaniens & les Hibéres ſaiſiſſoient au corps les Partes, les jetoient à bas de leurs chevaux, & leur ôtoient l'eſpérance de la victoire. Mais tandis que la cavalerie les chargeoit vivement, & que l'infanterie, qui étoit plus proche, les maltraitoit encore davantage, Pharaſmanés & Orodés, qui couroient çà & là, l'un pour entretenir l'ardeur de ſes braves ſoldats ; & l'autre, pour relever le courage des ſiens, qui branloient ; venant tous deux à ſe connoître en céte rencontre, piquent à toute bride l'un contre l'autre le javelot à la main, & le défi à la bouche : mais Pharaſmanés avec plus de vigueur ; car il perça Orodés au travers de ſon armet, ſans pou-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

3 Les braves gens ſe ſauvent avec les mains, c'eſt-à-dire, en combatant juſqu'à la victoire, ou juſqu'à la mort, au-lieu que les lâches ſe ſauvent avec les piez.

4 Ne vous laiſſez pas ébloüir, diſoit Agricola à ſes ſoldats, au vain éclat de l'or & de l'argent, qui ne ſervent ni d'armes défenſives, ni d'armes ofenſives. *Dans la Vie d'Agricola.* A la guerre, les beaux habits & le bel équipage ſervent d'éguillon à l'avarice des ennemis. C'eſt une maxime tenüe pour certaine par ceux, qui ont le plus d'expérience en ce métier, que lorſque les ſoldats vont au combat vétus d'or ou de ſoie, ils n'y trouvent que la mort, ou des chaînes ; au-lieu qu'y alant couverts de fer, ils en reviennent chargez d'or & d'argent.

NOTES HISTORIQUES.

m Monſieur de Chanvalon remarque ici, que les Hongrois combatent encore aujourdui de céte ſorte, s'éparpillant comme mouches, quand on les preſſe ; & ſe ralliant au ſon de leurs timbales, pour charger l'ennemi, lorſqu'il eſt en déſordre.

voir pourtant redoubler son coup, tant à-cause de la vitesse de son cheval, qui l'emporta, que parce que le blessé fut secouru par les plus vaillans hommes de sa Garde. Toutefois, les Partes éfraïez du faux-bruit, qui courut de sa mort, cedérent la victoire.

XXXVII. Artabanus, résolu de se vanger, assembla toutes les forces de son Roïaume, mais il fut encore vaincu par les Hibéres, qui connoissoient mieux que lui l'avantage des lieux *1*. Si-est-ce qu'il ne se fût pas encore retiré, si Vitellius aïant ramassé ses légions en corps, & fait courir le bruit, qu'il aloit fondre sur la Mésopotamie, ne lui eût donné l'épouvante. Ce qui lui fit abandonner l'Arménie, & acheva de ruiner ses afaires, Vitellius prenant céte ocasion, pour persuader aux Partes de chasser un Roi cruel durant la paix, & qui étant malheureux à la guerre causoit la décadence de leur empire *2*. Là dessus, Sinnacés *n*, ennemi d'Artabanus, comme j'ai dit, sonde son pére Abdagesés, & quelques autres mal-contens, qui ne s'étoient pas encore déclarez; & les trouvant d'autant

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 La connoissance de la nature & de la disposition des lieux, où l'on a à combatre, est une des parties les plus nécessaires de la guerre. Et c'est une des principales vertus militaires que Tacite loüe dans Agricola, *non alium ducem opportunitates locorum sapientiùs legisse*. Comme les Médecins ne sauroient ordonner à propos, s'ils n'ont une parfaite connoissance de la disposition naturelle des parties du corps humain, & de la subordination des unes au autres, les Généraux d'armée ne peuvent faire aucune entreprise, s'ils ne savent éxactement la carte du païs, où ils ont à combatre. Céte science est la véritable anatomie militaire.

2 Les nations belliqueuses, telles qu'étoient les Partes, n'obeïssent jamais qu'à regret, aux Princes, qui n'aiment pas la guerre, ou qui n'y sont pas heureux. Les Polonois se repentirent longtems d'avoir élû Sigismond III. parce qu'il n'avoit nulle inclination à la guerre, & qu'au-lieu de visiter les frontiéres, & de se faire connoître aux armées, comme l'y exhortoit le Grand Maréchal du Roïaume Zebrzydowski, il s'apliquoit à des éxercices, qui le rendoient méprisable, entr'autres à la chimie, où il dépensoit des sommes immenses; & à la musique, pour laquelle il avoit une passion extreme. *Cronique de Piasecki.*

NOTES HISTORIQUES.

n Tacite dit: *Sinnaces, quem ante infensum memoravi, patrem Abdagesem, aliósque occultos consilii, & tunc continuis cladibus promptiores, ad defectionem trahit: adfluentibus paulatim, qui metu magis quàm benevolentia subjecti, repertis auctoribus, sustulerant animum.* Et d'Ablancourt: Sinnacés mécontent, comme nous avons dit, solicite secretement son pére Abdagesés à la révolte. Plusieurs se joignent encore à lui, avec d'autant plus d'ardeur, qu'ils voïoient Artabanus afoibli par des pertes continuelles: & la pluspart du peuple, qui n'obéïssoit que par force, ne feignit point de prendre les armes aussi-tôt qu'il vit des Grans capables de le defendre. Le Lecteur habile jugera, si cela est bien traduit. Personne, à mon avis, n'a mieux rendu ce passage, que Don Carlos Coloma. *Sinaces*, dit-il, *mete en la liga a su padre Abdageses, y a otros, que hasta entonces no avian osado descubrirse: haziendolos el exemplo de tan continuas rotas mas promptos à la rebelion. Fueron viniendo poco à poco tambien todos aquellos, que servian a Artabano mas por miedo que por amor, levantandoles el animo el ver que tenian cabeças y capitanes a quien seguir.*

plus faciles à persuader, qu'Artabanus n'étoit plus en état de se soutenir aprés toutes les pertes qu'il avoit faites, il les porte à la révolte, où leur éxemple entraina peu à peu tous ceux, qui obeïssoient plus par crainte, que par amour; la Commune prenant volontiers les armes, lorsque les Grans se metent à la tête du parti *3*. Il ne restoit donc à Artabanus que quelques étrangers, qui lui servoient de gardes, tous gens bannis de leur païs, prêts à commétre toutes sortes de scéleratesses pour de l'argent, & qui n'aïant nulle connoissance du bien, n'étoient point capables d'avoir honte du mal. Et ce fut avec eux, qu'il s'enfuit en des lieux éloignez, qui confinoient à la Scitie, dans l'espérance d'en tirer du secours. Car il avoit des alliances avec les Hircaniens & les Caramaniens: & d'ailleurs, il s'atendoit au repentir des Partes, qui sont sujets à se dégoûter de la présence de leurs Princes *4*, & à les regreter absens.

XXXVIII. Mais Vitellius les voïant disposez à recevoir un nouveau Roi, au-lieu de celui, qui étoit en fuite, exhorte Tiridate à profiter de l'ocasion *1*, & le conduit sur le bord

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

3 Quand un Prince est tombé dans la haine publique, les Grans, qui prennent les armes contre lui, ne manquent jamais de gens prêts à suivre l'étendard de la révolte. Une armée est alors plus facile à trouver qu'un bon Chef.

4 Il y a tres-peu de Princes, qui aïent le bonheur d'être agréables depuis le commencement de leur regne jusqu'à la fin. Le peuple est si capricieux & si changeant, que quelque bon & juste que soit un Prince, on se dégoûte presque toujours de lui, s'il regne longtems. Cabrera dit, que Filippe II. étoit si fort aimé dans les premiéres années de son regne, que lorsqu'il aloit visiter les Provinces, les chemins étoient couverts d'une foule de peuple, qui acouroit de tous endroits pour le voir, & pour le combler de bénédictions; mais que céte ardeur se refroidit avec le tems, parce qu'il est impossible, que le Prince vive toujours avec tant d'humanité, que tout le monde reste également content de lui. Car comme les besoins de l'Etat croissent de jour en jour, & que pour supléer à la dépense nécessaire, il faut éxiger de nouveaux subsides, les Sujets en murmurent, & en conservent du ressentiment, faute de considérer, que le véritable bien d'une chose, qui fait partie d'une autre, ne consiste pas en elle-même, mais en celui du tout dont elle est la partie; que leur salut dépend de celui du Prince & de l'Etat, dont ils sont les membres; & que si l'Etat vient à tomber en des mains étrangéres, ils perdront leurs maisons & leurs biens, sans pouvoir trouver aucune assistance. *Chap. dernier du livre 5. de son Hist.* Les Princes électifs sont encore plus malheureux. Il arive au Grand-Maître de Malte, disoit Paul V. à M. de Marquemont, ce qui est ordinaire aux Princes d'élection: quand ils vivent longtems, ils sont mal-voulus, & quand on peut, on leur fait de la peine, ainsi que je l'expérimente moi-même. *Dans une lêtre de ce Prélat du 4. Sept. 1617.* Voi la réflexion 3. du chap. 2. du livre 2.

1 L'Histoire est pleine d'éxemples de Princes, qui ont perdu des Etats, qu'il leur étoit facile d'aquérir, pour n'avoir pas seû profiter de l'ocasion. Pendant que René, Duc de Lorraine, s'amusoit à soliciter à la Cour de Charles VIII. la restitution de la Provence, que ce Roi étoit bien résolu de garder, il laissa échaper la Couronne de

bord de l'Eufrate avec l'élite des légions & des troupes des Alliez. Tandis qu'ils sacrifioient tous deux, l'un, à la Romaine, un porc, une brebis, & un taureau; & l'autre, un cheval, pour traverser hûreusement le fleuve, les habitans du voisinage raportérent, que sans qu'il y eût eu aucune pluie, l'Eufrate s'enfloit excessivement, & formoit de l'écume de ses flots des ronds en guise de diademe; ce qu'ils prenoient pour un bon augure 2 du passage de Tiridate. Quelques-uns l'interpretoient plus finement, disant, que l'entreprise auroit un commencement heureux, mais que céte prospérité ne seroit pas de longue durée 3; la

Naples, qui lui avoit été déférée par les Barons du Roïaume, avec le consentement du Pape Innocent VIII. *Commines chap. 1. du livre 7.* Sigismond III. Roi de Pologne, pour s'être opiniâtré à la continuation du siége de Smolensko en 1610. perdit l'ocasion qu'il avoit de se saisir de la capitale du Grand-Duché de Moscovie, & d'en chasser le Duc Vasil Suyski, & l'Antiduc Demetrius, qui partageoient la ville en deux factions. Et peu de tems aprés, Stanislas Zolkiewski, Général de l'armée Polonoise aïant fait élire Gran-Duc de Moscovie le Prince Uladislas, Sigismond perdit encore ce Duché, pour avoir négligé d'envoïer son fils à Moscou, ou d'en aler prendre possession au nom de Uladislas, pendant que Zolkiewski étoit dans la ville avec son armée. *Cronique de Piasecki.*

2 Les flateurs interprétent tout à l'avantage des Princes, sur-tout à leur avénement à la Couronne, qui est le tems, auquel ils sont plus susceptibles de vaines espérances. La comète, qui parut en Portugal sur la fin de l'année 1577. c'est à-dire, au tems que le Roi Sebastien fesoit les préparatifs de la malheureuse expédition d'Afrique, où il périt avec toute son armée, trouva dans sa Cour & dans son Conseil, des interprétes, qui craignant plus sa colére que celle du ciel, lui disoient pour se conformer à son humeur impetueuse, que céte comète étoit de bon augure pour son entreprise, & sembloit lui dire, *V. A. accometa*, que V. A. combate hardiment. *Herrera chap. 1. du livre 7. de la seconde partie de son Histoire.* Il ajoûte, que la même comète parut en Flandre, en Italie, & à Constantinople, & que le Grand-Seigneur aïant consulté là-dessus les Docteurs de sa loi, ils lui répondirent avec la flaterie, qui est en usage parmi tous les Princes, soit Infidéles, ou Chretiens, que ce signe annonçoit à la Maison Otomane de nouvelles prospéritez & grandeurs. Ce qui quadroit d'autant mieux à l'état present des afaires, qu'en ce tems-là même l'Archiduc Matias aïant accepté le Gouvernement des Provinces rebelles des Païs-bas, où Don Juan résidoit alors au nom du Roi d'Espagne, la Maison d'Autriche se ruinoit elle-même par sa division. *Chap. 22. & 23. du même livre.*

3 Quoiqu'il ne faille pas s'arêter supetstitieusement aux présages, qui sont pour la plupart incertains & trompeurs, il ne laisse pas d'y en avoir quelques-uns, qui méritent une atention particuliére, & desquels on peut tirer des conjectures solides & véritables. Telle étoit celle que l'on fit au sacre d'Henri III. sur ce que la Couronne lui étant mise sur la tête, il dit assez haut qu'elle le blessoit; ce qui fut interpreté d'autant plus sinistrement, qu'elle lui avoit roulé par deux fois de dessus la tête. *Journal de son regne.* L'Infant Ferdinand, fils de Filippe II. aïant toujours dormi entre les bras de la Marquise de Verlanga pendant qu'on le juroit Prince de Castille, & ne s'étant réveillé qu'au bruit du *Te-Deum*, le Duc de Segorve dit dans l'assemblée: *Mauvais sommeil en pareille ocasion, vous ne regnerez jamais.* & il

volubilité des eaux, qui ſe dérobent à la vûe à l'inſtant même qu'elles ſe montrent, ne pouvant pas donner de préſage aſſûré, comme font le ciel & la terre. Aprés que l'armée eut paſſé ſur un pont de barcaux fait exprés, Ornoſpadés, qui autrefois étant banni de ſon païs, avoit amené à Tibére un ſecours aſſez conſidérable ſur la fin de la guerre de Dalmatie, & en récompenſe de ce ſervice avoit été fait citoïen romain; & qui depuis étant rentré dans les bonnes-graces de ſon Roi, fut en grand crédit auprés de lui, & établi Gouverneur de tout le païs, auquel on a donné le nom de Méſopotamie *o*, à-cauſe des fameux fleuves de l'Eufrate & du Tigre, entre leſquels il eſt ſitué : Ce ſeigneur, dis-je, fut le premier qui vint en nôtre camp, avec un puiſſant corps de cavalerie. Peu de tems aprés, Sinnacés amena d'autres troupes, & Abdageſés, le ſoutien du parti, les treſors d'Artabanus, & tous les ornemens roïaux. Vitellius croïant qu'il ſuffiſoit d'avoir montré les aigles romaines, recommande à Tiridate de ſe ſouvenir qu'étant le petit-fils de Phraatés, & l'éleve de Tibére, il devoit imiter les beaux exemples de l'un & de l'autre ; & conjure les Grans, d'obeïr à leur Roi, de reſpecter les Romains, & de tenir fidélement tout ce qu'ils avoient promis, ainſi qu'il étoit de leur honneur *p*. Aprés quoi il s'en retourne en Sirie avec ſes legions.

XXXIX. Tout cela ſe paſſa en deux eſtez, mais je l'ai joint enſemble, pour récréer un peu mon eſprit, laſſé du récit de nos maux domeſtiques. Car bien qu'il y eût déja trois ans, que Sejanus étoit mort, le tems, les priéres, ni le dégoût d'une trop longue vangence,

Ou, les préſages tirez des eaux, dont la rapidite emporte incontinent tout ce qu'elles preſentent à la vûe, n'étant pas ſi certains, que ceux qui viennent du ciel & de la terre.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

fut proféte. *Cabrera chap. 1. du livre 10. de ſon Hiſt.* Le Cardinal d'Oſſat fait à ſon ordinaire une réflexion tres-judicieuſe ſur une choſe qui lui ariva à Ferrare dans la cérémonie des épouſailles de la Reine d'Eſpagne. Ladite Dame Reine (ce ſont ſes termes) devant être encenſée par un des Evêques aſſiſtans du Pape, il toucha à moi de lui donner l'encens ; ce qui fut pris pour un bon augure, que la paix faite entre la France & l'Eſpagne dureroit, & que ces deux Couronnes & nations vivroient deſormais en bonne amitié. *Lêtre 156.*

NOTES HISTORIQUES.

o Cête Province eſt apellée par les Turcs le Diar-Beker.

p L'Auteur dit : *monet Tiridatem primoréſque : hunc Phraatis avi, & alterius Cæſaris, quæ utrobique pulcra, meminerit : illos, obſequium in Regem, reverentiam in nos, decus quiſque ſuum & fidem retinerent.* Et d'Ablancourt : Vitellius aïant exhorté Tiridate à ſuivre l'exemple de ſon aïeul, & à ne point oublier la nouriture, qu'il avoit eüe dans Rome, conjure les autres à garder la fidélité à leur Prince, & le reſpect qu'ils devoient à nôtre empire. Il omet, *quæ utrobique pulcra*, &, *ſuum quiſque decus & fidem*. Ce qui eſt tres-bien rendu par Emanuel Sueyro. *Acordò à Tiridates, que era nieto de Phraates, y hechura de Ceſar, que lo uno y lo otro devia eſtimar mucho ; y à los Partos, la obediencia devida à ſu Rey, y el reſpetto à los Romanos, y que cada uno miraſſe por ſu fe y honra.*

qui ont coutume d'adoucir les autres, n'empêchoient point Tibére de punir encore des fautes incertaines, ou abolies, comme des crimes énormes commis tout de nouveau. Dans céte aprêhension, Fulcinius Trio ne pouvant se garantir de la malice des acusateurs, qui fondoient sur lui, inséra dans son testament des reproches & des injures atroces contre Macron, & contre les principaux afranchis de l'Empereur, qui n'y étoit pas épargné lui-même. Car il apelloit sa retraite un exil, & sa vieillesse une enfance *1*. Les héritiers de Trion suprimoient ces invectives, mais Tibére voulut, qu'elles fussent lûës, soit pour montrer, qu'il savoit soufrir la liberté d'autrui, & méprisér la médisance; ou pour aprendre à ses propres dépens la vérité, que la flaterie déguise; & tous les crimes de Sejan, qu'il avoit ignorez longtems.

XL. En ce même tems, le sénateur Granius Martianus, acusé de leze-majesté par Caïus Graccus, choisit une mort volontaire; & le Prétorien Tatius Gratianus fut condanné au dernier suplice pour le même crime. Trebellienus Rufus & Sextius Paconianus eurent une fin toute pareille, car le premier mourut de sa propre main; & l'autre fut étranglé en prison, pour des vers qu'il y avoit faits contre le Prince *1*. Tibére aprenoit la nouvelle de ces éxécutions, non point par des couriers, comme auparavant, lorsqu'il y avoit la mer à traverser; mais si prés de la Ville, qu'il répondoit aux létres des Consuls le même jour, qu'il les avoit reçuës, ou du soir au lendemain; comme s'il fût venu pour voir couler le sang par les rües, ou expirer les supliciez entre les mains des boureaux.

XLI. Sur la fin de l'année, mourut Poppeüs Sabinus *q*, personnage de médiocre

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Quand un Prince a abandonné le soin des afaires publiques, on peut dire avec vérité, qu'il est tombé en enfance; car il faut avoir perdu l'esprit & la raison, pour s'imaginer qu'on est Prince, tandis que l'on n'en fait point les fonctions. Croïez, dit Commines, que Dieu n'a point établi l'ofice de Roi, ni d'autre Prince, pour être exercé par les bêtes, ni par ceux, qui disent: Je laisse faire à mon Conseil. *Livre 2. chapitre 6.* Cela me fait souvenir de ce que le Commines espagnol raconte de Charle-quint. L'Empereur Don Carlos, dit-il, passant par un village d'Aragon, apelé *el Frasno*, où, selon la coutume du païs, il y avoit un Roi de Pasque, ce Roi se presenta devant lui, & lui dit: C'est moi, Seigneur, qui suis le Roi. A quoi Charle-quint répondit: En vérité, mon ami, vous avez pris un malheureux emploi. *Chap. 53. létre C.* Céte réponse est d'autant plus instructive, qu'elle montre, que les Princes jugent bien autrement de la Roïauté, que le Vulgaire, qui n'en connoît pas les peines & la servitude.

1 Il ne faut jamais écrire contre ceux qui peuvent proscrire. De tant de

NOTES HISTORIQUES.

q Dion dit, que Poppeüs finit bien agréablement sa vie, puisqu'aïant été si longtems dans les charges, il mourut avant qu'on l'eût jamais acusé d'aucun crime.

naissance, qui avoit gouverné de grandes provinces par l'espace de vint-quatre ans, & obtenu le Consulat & l'honneur du trionfe par la faveur des Empereurs, plutôt que par aucune excellente partie, qui fût en lui *1*, mais seulement parce qu'il n'étoit ni au dessus, ni au dessous des afaires.

AN DE ROME 789.

XLII. Nous entrons dans le Consulat de Quintus Plautius & de Sextus Papinius. Céte année *r*.·.·.·. L. Aruseïus & quelques autres furent éxécutez à mort, sans que l'on y fist réflexion, tant on étoit acoutumé à voir des suplices : mais tout le monde fut éfraïé de la mort de Vibulenus Agrippa, Chevalier Romain, qui, si-tôt que ses acusateurs eurent achevé de parler, avala tout à la vüe du Sénat, du poison, qu'il tenoit caché dans sa robe, & qui tombant moribond sur l'heure fut traîné fort à la hâte en prison, où il fut érranglé, bien qu'il fût déja mort. Le nom de Roi même ne garantit

Réflexions Politiques.

gens, qui écrivent contre leur Prince, il en échape tres-peu, dont l'épitafe ne soit pas écrit avec leur sang.

1 Dans le choix des Gouverneurs, & des grans Magistrats, le Prince ne doit pas tant regarder à ce que sont ceux, qu'il choisit par raport à d'autres, qui ont plus d'esprit, plus de capacité, ou plus de grandeur d'ame, que par raport à ce qui est de son service & de celui de son Etat. Car tel a un esprit sublime, qui ne seroit pas propre à traiter avec des esprits médiocres, parce que son élévation les éfaroucheroit, au-lieu de les aprivoiser, faute de vouloir descendre de sa sfére. Les plus grans esprits, dit M. de Richelieu, sont plus dangereux qu'utiles au manîment des afaires, s'ils n'ont beaucoup plus de plomb, que de vif-argent...... Il y a beaucoup à craindre des esprits, dont la vivacité est acompagnée de peu de jugement, au-lieu que ceux qui excellent en céte derniére qualité, ne laissent pas de pouvoir être propres à l'administration des afaires publiques, quand même ils n'auroient pas une grande étendüe d'esprit..... Plus un esprit est grand, moins se trouve-t-il quelquefois capable de société & de conseil ; qualitez, sans lesquelles ceux même, à qui la nature a donné le plus de lumiéres, sont peu propres au gouvernement. *Section 2. du chap. 8. de la premiere partie de son Testament Politique.* Les esprits trop fins & trop délicats, ajoûte-t-il ailleurs, ne sont pas propres à négocier, parce que subtilisant sur toutes choses, ils sont comme ceux qui rompent la pointe des éguilles en les voulant trop afiler. *Chap. 6. de la seconde partie.* Le Commines espagnol avoüe, que le Duc de Lerme, Premier Ministre & Favori de Filippe III. Roi d'Espagne, n'étoit pas un génie fort élevé ; mais son gouvernement, dit-il, est & sera toujours loüé, pour avoir été paisible, sans guerres, & sans impositions odieuses ; & outre cela, il fit une ligue avec l'Angleterre, & puis une tréve avec la Hollande. *Chap.* 187. *létre* B b. Au contraire, le Ministére du Comte-Duc fut toujours malheureux, quoiqu'il eût bien autant d'esprit, que le Cardinal de Richelieu, son adversaire, ainsi que je l'ai ouï dire souvent à des personnes tres-capables d'en juger.

NOTES HISTORIQUES.

r Il manque ici quelque chose.

pas du dernier suplice Tigranés *r*, qui avoit autrefois possedé l'Arménie. Mais le Consulaire C. Galba, & les deux Blesus se firent mourir volontairement, le premier, aprés avoir reçu un ordre de Tibére de ne point tirer au sort *ſ*; les deux autres, parce que les sacerdoces, qui leur avoient été destinez, lorsque leur maison florissoit, & dont l'éxercice leur étoit interdit, depuis qu'elle étoit tombée *2*, avoient été conferez à d'autres, comme s'ils eussent été vacans *3*; ce qu'ils prirent pour un commandement de mourir *t*. Pour Emilia Lepida, que j'ai dit avoir été mariée au jeune Drusus, & lui avoir imposé plusieurs crimes *u*, toute scélérate qu'elle étoit, elle demeura impunie, tant que son pére vécut; mais depuis comme elle fut acusée d'adultére avec un esclave, & que personne ne doutoit qu'elle ne fût coupable *4*, elle se fit mourir, sans vouloir penser à sa défense.

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un Prince souverain, qui en fait condanner un autre à mort par les formes ordinaires de la Justice, aprend à ses Sujets, que les Princes peuvent avoir des Juges. Ce qui donne une dangereuse ateinte à la Majesté, que tous les Princes ont intérest de conserver inviolable & indépendante.

2 Quand un favori tombe, sa ruine ne manque jamais de tirer aprés soi celle de ses proches; car pour peu qu'ils aïent eu de part à la faveur, ils ont toujours eu beaucoup de part à l'envie.

3 Si les Bénéfices de ceux qui n'y résident point, ou qui n'en font point les fonctions, étoient censez vacans, le Roi & les autres collateurs auroient bien des places à remplir. Quand les Princes voudront obliger les Bénéficiers à la résidence, il est certain qu'ils seront mieux obéïs que les Conciles. Plaise à Dieu qu'ils le veüillent, car il n'y a plus qu'eux, qui puissent procurer un si grand bien à l'Eglise.

4 Il n'y a point de crime, dont on ne croïe volontiers coupables ceux qui ont le renom d'étre scélérats. Je n'ai pû gagner sur moi, dit le Cardinal d'Ossat, que je n'aïe écrit au Roi ce que je crains du Duc de Savoie..... Je sai bien combien il faut étre retenu à donner avis de telles choses, & de telles personnes, mais la vie du Roi importe tant, que l'on n'en peut étre trop soigneux. Si ce qu'on dit de céte femme, qui a voulu empoisonner le Roi est vrai, vous trouverez, si la chose est bien éxaminée, qu'elle aboutira en quelque façon à Savoie; & le trouviez-vous, ou non, je vous prie de croire, que tant que ce Duc riendra le Marquisat de Saluces, il ne cessera point, je ne dis pas de tergiverser, mais de procurer & machiner la mort du Roi: & comme il ne faudroit pas croire aisément telle chose d'un autre, aussi, plus céte méchanceté est exécrable & abominable, plus il la faut croire de lui, qui n'a point son pareil en malice & en audace. *Létre 224. & 226.*

NOTES HISTORIQUES.

ſ C'est que ceux, qui avoient été Consuls, aloient tour à tour gouverner les provinces, qui leur venoient au sort.

t Car *Sacerdotium hoc quoque sacrum plane & insigne est, quod non adimitur viventi. Nam cetera, quanquam dignitate propemodum paria, ut tribuuntur, sic auferuntur: in hoc, fortunae hactenus licet, ut dari possit.* Plinius Sec. ep. 8. libri 4.

u Cela ne se trouve point dans les livres précédens, & c'est probablement dans le cinquieme qu'il en parloit, car il y manque presque trois années du regne de Tibére.

XLIII. Dans le même tems, les Clites, nation sujéte à Archelaüs de Capadoce *x*, se retirérent sur la cime du Mont Taurus, parce qu'on les vouloit obliger à païer les tributs par tête, selon l'usage des Romains. La forte situation du lieu leur donnoit moïen de se bien défendre contre les troupes de leur Roi, qui n'avoient jamais fait la guerre; mais le Lieutenant M. Trebellius, envoïé par Vitellius, Gouverneur de Sirie, avec quatre-mille légionaires, & l'élite des Alliez, aïant investi deux collines, où ces Barbares s'étoient campez, l'une apellé Cadra, & l'autre Davara, les contraignit à se rendre, les uns par le fer, dans une sortie, qu'ils firent; & les autres par la soif.

XLIV. Cependant, Niceforie, Antemusias, & les autres villes, qui portent des noms grecs, pour avoir été bâties par les Macédoniens, comme aussi Hale & Artemite, villes de la Parthie, reçurent Tiridate à l'envi, sur l'espérance, que ce Prince, acoutumé à l'afabilité romaine, leur seroit meilleur qu'Artabanus *1*, élevé parmi les Scites, & détestable pour sa cruauté. Seleucie passa toutes les autres en flaterie *2*. C'est une ville puissante, ceinte de *bonnes* murailles, gouvernée par trois-cens hommes, choisis pour leur opulence, ou pour leur intégrité, lesquels font une espéce de Sénat. Le peuple ne laisse pas d'avoir part à l'administration publique, & les loix de son fondateur Seleucus, y sont encore en vigueur, sans qu'elle se soit laissé corrompre par les mœurs des Barbares. Lorsqu'elle est bien unie, elle ne craint point les Partes; mais quand la division se met parmi ses citoïens, & que les uns apellent les étrangers à leur secours contre les autres *3*, le Prince, qui y vient,

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Quand le peuple secoüe le joug d'un Prince, il a toujours bonne opinion de celui qui lui succéde. Le plaisir de la vangence lui fait trouver des charmes dans la personne du nouveau Maître, parce qu'on le regarde comme l'ennemi capital de celui dont il remplit la place.

2 Une République, dont l'Etat est voisin d'un Prince puissant, a grand besoin de cultiver son amitié, pour pouvoir conserver sa liberté, sur-tout si son gouvernement est arisrodemocratique, comme étoit celui de Seleucie. Car céte forme de gouvernement est plus sujéte que toute autre aux troubles & aux révolutions, à-cause de l'antipatie incurable qui est entre le peuple & les Nobles.

3 Une République agitée de dissensions civiles, & voisine d'un Prince plus puissant qu'elle, n'a rien plus à craindre, que l'armement de ce Prince en faveur de l'une des factions qui la déchirent. Car s'il demeure victorieux, comme il arive presque toujours, la perte de leur liberté est toujours le salaire de son assistance. Ainsi, Plutarque a bien raison d'apeller ce partage de citoïens en factions une conjuration

NOTES HISTORIQUES.

x C'étoit probablement quelque fils ou petit-fils de ce Roi Archelaüs, dont il est parlé au 2. livre des Annales, aprés la mort duquel la Capadoce fut réduite en Province Romaine.

les oprime tous également *y*. Et cela leur étoit arivé sous Artabanus même, qui donna toute la puissance aux Grans, pour son seul intérêt *4*. Car l'administration populaire aproche fort de la Liberté, & la domination des Grans est plus conforme à la Tirannie. Quand Tiridate ariva, les Seleuciens lui rendirent tous les honneurs faits aux anciens Rois, & y en ajoûterent encore beaucoup d'autres, que nôtre siécle a *5* inventez *z*: & tout cela étoit entremêlé d'invectives contre Artabanus, à qui ils reprochoient d'avoir en tout dégeneré du sang des Arsacides, dont il étoit du côté de sa mére. Tiridate *fut si content d'eux, qu'il* rendit le gouvernement de la ville au peuple. Et comme il délibéroit du jour de son couronnement *6*, il reçut des létres de Phraatés

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

du peuple contre soi-même. Et Machiavel parlant des divisions de sa patrie, où la désunion se mit premiérement entre les Nobles; puis entre les Nobles, & le peuple; & enfin, entre le peuple & la populace: conclut, que rien ne montre mieux l'ancienne puissance de Florence, & la grande habileté de ses citoïens, que de n'avoir pas été entiérement ruinée par des dissensions & des désordres, qui eussent été capables de bouleverser, & même d'anéantir toute autre République encore plus florissante. *Dans la Préface de son Histoire de Florence.*

4 Le Gouvernemenr Républiquain est toujours odieux aux Rois & aux Princes voisins, parce qu'il fait à leurs Sujets une perspective de liberté, qui leur rend la servitude insuportable, & les fait quelquefois sucomber à la tentation chatoüilleuse de s'en délivrer.

5 Aujourdui, il n'y a plus de flaterie à inventer, l'esprit humain est épuisé de ce côté-là. Les siécles à venir auront céte obligarion au nôtre, que l'impossibilité de passer outre les métra à couverr de l'infamie, qu'ils auroient pû encourir, si nôtre éxemple ne les eût pas prévenus.

6 Dans les Principautez électives, le couronnement est une cérémonie nécessaire, parce que c'est une confirmation de l'élection, tant de la part de ceux qui ont élû le nouveau Prince, que de la part des peuples, qui par céte action solennelle reconnoissent la validité de l'élection, & prométenr tacitement d'obéïr à la personne élüe. C'est pour cela qu'autrefois les Papes, avant le Ponrificat de Nicolas II. n'étoient point mis au caralogue des souverains Pontifes, quand ils venoient à mourir avant leur consécration; & qu'aujourdui, quoique la Cour de Rome ait changé de métode & de doctrine, les Papes ne se servent point de la formule de *Pontificatûs nostri anno* 1. & ne tiennent point de Consistoire qu'aprés leur couronnement. En Pologne, le Roi élû, & non couronné, ne peur éxercer aucune fonction roïale, ni donner aucune charge, ou Bénéfice; le sceptre n'est point porté devant lui, & les

NOTES HISTORIQUES.

y Philippus, Rex Macedonum, libertati omnium insidiatus, dum contentiones civitatum alit, auxilium inferioribus ferendo, victos pariter victoresque subire regiam servitutem coegit. Justinus. *Redditur Rhodiis libertas, adempta sæpe, aut firmata, prout bellis externis meruerant, aut domi seditione deliquerant.* Tac. Ann. 12.

z Tacite dit: *veterum regum honoribus, & quos recens ætas largiùs invenit.* Et d'Ablancourt se contente de dire: avec toute sorte d'honneurs. Ce qui n'exprime point, que Tiridate fut reçu avec des honneurs nouveaux, comme fait ici Tacite, pour montrer le rafinement de la flaterie.

& d'Hiéron, qui le prioient de diférer un peu cére cérémonie, ce qu'il voulut bien faire en faveur de deux hommes puissans, qui tenoient les plus importantes provinces du Roïaume: & cependant, il ala à Ctesifon, qui en est la capitale. Mais comme ils remétoient de jour en jour, le Surena *a* le couronna à la mode du païs, avec l'aplaudissement de tous les assistans.

XLV. Et si Tiridate fût entré aussi-tôt dans les provinces situées au cœur de l'Etat, ceux, qui chanceloient, n'eussent osé branler, & tous les autres se fussent rangez à l'obéïssance : mais s'amusant à assiéger une forteresse, où Artabanus avoit enfermé ses concubines & son argent, il donna le tems aux Grans, qui ne s'étoient point trouvez à son couronnement, de rompre les engagemens pris avec lui *1*. Car Phraatés, Hiéron, & divers autres, se tournérent du côté d'Artabanus, plusieurs par crainte, & quelques-uns par envie contre Abdagesés, qui possédoit toute la faveur du nouveau, & maîtrisoit toute sa Cour. Ils trouvérent en Hircanie Artabanus, acablé de misére, & qui n'avoit pour toute nourriture que ce qu'il pouvoit tuer à la chasse *2*. D'abord, il crût, qu'-

Ou, l'eussent reconnu pour maître.

Ou, se déclarérent pour Artabanus.

RÉFLEXIONS POLITIQUES. létres qu'il écrit aux Princes étrangers ne sont cachetées que du seau des armes de sa famille, & non point de celui du Roïaume. *Piasecki dans sa Cronique.* Il n'en est pas de même dans les Principautez héréditaires, car le Prince y entre en possession de tous les droits de Majesté dés le moment qu'il succéde, dautant que les peuples sont présumez lui avoir fait le serment de fidélité, & avoir reçu réciproquement le sien, en la personne de ses prédécesseurs.

1 Le Prince, qui prend possession d'un Etat, où il a un compétiteur, qui y a aussi bon droit que lui, ne doit point perdre son tems à assiéger des places, atendu que si le sort des armes lui est contraire, il court risque d'être abandonné de son parti, ou du moins d'être méprisé de celui de son concurrent. Il doit donc aller de ville en ville, & de province en province, sans laisser morfondre la premiére ardeur de ceux, qui le desirent pour Maître. Car les peuples se rangent toujours du côté du plus fort, comme l'est sans doute celui qui a le plus de villes, ou qui est reconnu par la Capitale, l'exemple de laquelle sert ordinairement de régle aux autres. C'est ainsi qu'Etienne de Battor se mit en possession du Roïaume de Pologne, & qu'il en frustra l'Empereur Maximilien II. qui avoit été élû Roi par l'Archevêque de Gnesne, & par la plupart des Evêques. *Cronique de Piasecki.*

2 Bel éxemple de la misére des Princes, qui sont dépoüillez de leurs Etats. Quand un Prince, dit Commines, a perdu tout le sien, il est à charge le plus souvent à ceux qui le soutiennent. *Chap. 3. du livre 5. de ses Memoires.* Et parlant du sejour, que Loüis XI. fit du vivant de son pére à la Cour du Duc de Bourgogne : L'argent,

NOTES HISTORIQUES.

a C'étoit la seconde personne du Roïaume des Partes, & le Lieutenant général du Roi, qui ne pouvoit recevoir le diademe roïal, que de sa main.

ils

Ils en vouloient à sa vie, mais aprés qu'ils l'eurent assûré, qu'ils venoient pour le rétablir sur le trône, reprenant ses esprits, il leur demande la cause d'un si pront changement. Hiéron répond, que Tiridate n'est qu'un enfant *3*, acoutumé à la molesse des Romains, & qui n'a que le nom de Roi & d'Arsacide; au-lieu que toute la puissance étoit dans la famille d'Abdagesés.

XLVI. Artabanus, qu'un long regne avoit rendu tres-habile, reconnut, que ce n'étoit point une feinte, & qu'ils haïssoient véritablement celui qu'ils avoient aimé sans le connoître. Aïant donc ramassé à la hâte quelques troupes chez les Scites, il part en diligence, pour prévenir le repentir de ses amis, & les artifices de ses ennemis. Il ne changea pas même d'habit, afin que sa pauvreté fist plus de compassion au peuple. Il n'oublia ni les priéres, ni les promesses, ni la ruse, pour se concilier les indiférens, & pour se conserver les bien-afectionnez. Et il étoit déja avec son armée dans le voisinage de Seleucie, que Tiridate délibéroit encore, s'il iroit au devant de lui, ou s'il tireroit la guerre en longueur *1*; également éfraïé des bruits qui couroient, & des aproches d'Artabanus. Ceux, qui de-

Ou, pour atirer à son parti ceux qui balançoient, & pour y maintenir ceux qui l'avoient embrassé.

Réflexions Politiques, dit-il, lui manquoit souvent, & il lui en faloitchercher ou emprunter, qui est une grande angoisse à un Prince qui ne l'a point acoutumé. Ainsi, il n'étoit point sans peine en céte Maison de Bourgogne, où il lui faloit entretenir le Prince & ses principaux Ministres, de peur qu'on ne s'ennuïât de lui à y être si longtems. *Chap. dernier du livre 6.*

3 Un Prince vicieux, qui sait l'art de gouverner, est à préférer à tout autre, qui a de meilleurs mœurs, mais qui n'a ni la capacité, ni la fermeté requise, pour éxercer l'ofice de Roi. Filippe III. Roi d'Espagne étoit un Prince tres-pieux & tres-continent, mais comme il se laissa toujours gouverner à ses favoris, sans prendre connoissance de ses afaires, il avoit bien raison de s'écrier en mourant, qu'il ne craignoit pas tant de rendre compte des péchez de Filippe, que de ceux du Roi. Les Rois, dit Monsieur de Richelieu, ne peuvent se dispenser si peu de leur devoir, qu'ils ne commétent plus de fautes par omission, qu'un particulier n'en sauroit faire par commission...... Leurs fautes sont bien d'un autre poids que celles des particuliers, parce que comme causes universelles ils influënt leurs désordres à tout ce qui leur étant soumis reçoit impression de leur mouvement. Beaucoup se sauveroient comme personnes privées, qui se damnent en éfet comme personnes publiques. Ces paroles, qui sont les derniers avis de son Testament, méritent toute la plus sérieuse atention des Princes, qui ont chacun deux personnes à sauver & deux consciences à aquiter. Et c'est peutêtre là-dessus qu'est fondée l'opinion de plusieurs Péres, qui enseignent, que les Rois ont deux Anges-gardiens.

1 Il y a des ocasions, où il vaut mieux courir la fortune de la guerre, & s'exposer à l'incertitude de ses événemens, qui peuvent être heureux, que d'atendre des ennemis, dont la condition devient meilleure à mesure qu'on difére de les combatre. Au reste, il est bien juste de risquer quelque chose, lorsqu'il s'agit de gagner, ou de perdre une Couronne.

qu'il fit de mille grans sesterces *d* aux propriétaires des maisons brûlées, avec d'autant plus d'aplaudissement parmi le peuple, qu'il dépensoit peu en bâtimens particuliers, & qu'il n'en fit jamais que deux pour le public, le temple d'Auguste *2* & la Scene du téatre de Pompée. Encore ne les dédia-t-il pas, quand ils furent achevez, soit à-cause de sa vieillesse, ou parce qu'il méprisoit le faste. Au reste, pour faire l'estimation de la perte que chaque propriétaire avoit faite, furent commis les quatre gendres de Tibére, Cneïus Domitius, Cassius Longinus, Marcus Vinicius, & Rubellius Blandus, ausquels fut adjoint P. Petronius nommé par les Consuls. On décerna aussi divers honneurs à l'Empereur, chacun en inventant de nouveaux, selon son esprit. Mais comme il mourut peu aprés, on n'a point seû ni ceux qu'il accepta, ni ceux qu'il refusa.

AN DE ROME 790.

XLVIII. La fin de son regne vit le commencement du Consulat de Cneïus Acerronius & de C. Pontius. Macron, dont le pouvoir étoit déja trop grand, cultivoit de jour en jour plus assidûment la bienveillance de Caligula qu'il n'avoit jamais négligée *1*: & depuis la mort de Claudia *e*, que ce jeune Prince avoit épousée, comme j'ai dit, il avoit obli-

On, Les derniers Consuls de son regne furent Cn. &c.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

pouvoir qu'ils ont leur donne moïen de se faire aimer quand ils veulent. Un sage Roi, disoit Henri-le-Grand, est comme un habile Apotiquaire, qui convertit le plus dangereux poison en antidote, & de ce qu'il y a de plus venimeux dans la vipére, en fait de la tériaque. *Dits mémorables d'Henri IV.* Quoique Dom Pedro, Roi de Portugal, fût tres-sévere, & même inexorable, il ne laissoit pas d'être tendrement aimé de ses Sujets, parce que sa libéralité égaloit sa rigueur, tenant pour maxime, que celui-là n'étoit pas digne du nom de Roi, qui ne fesoit pas tous les jours quelque bien à quelqu'un. *Mariana.* Un Historien Portugais dit, que lorsqu'on l'habilloit, il recommandoit à ses valets-de-chambre de ne lui pas serrer sa ceinture, afin qu'il pust étendre sa main si loin qu'il voudroit.

2 Quand les Princes bâtissent des Eglises & des Monastéres, ils le font souvent par un principe de vanité, c'est-à-dire, pour perpétuer leur memoire sous la sauvegarde du culte divin. Car les peuples sont bien plus soigneux de la conservation des Eglises, que des édifices profanes. Les plus grans Tirans sont ceux qui ont bâti les plus magnifiques Eglises, témoin Justinien, qui en remplit la Grece & l'Italie, aprés avoir pillé & ruiné toutes les provinces de son Empire; & Jean Galéas, Duc de Milan, fondateur de la Chartreuse de Pavie, la plus belle de toute la Chretienté. *Chap 109. & 152. du Commines espagnol.*

1 Il n'y a point de plus sûr moïen, pour parvenir un jour à la faveur des Princes, que de cultiver leur amitié dans leur fortune privée, & lorsqu'il est encore incertain s'ils regneront.

NOTES HISTORIQUES.

d Sept millions, cinq cens mille livres.

e Morte en couche. Suétone *in Caligula.*

gé sa propre femme *f* à ne rien épargner pour le rendre amoureux d'elle *2*, & pour tirer de lui une promesse de mariage *3*. Car il n'y avoit rien que Caligula n'acordât volontiers pour obtenir l'Empire ; & bien qu'il eût l'esprit violent, il ne laissoit pas d'avoir apris sous la discipline de son aïeul toutes les finesses de la dissimulation.

2 On peut dire aujourd'hui, que le mariage est celui de tous les Sacremens, qui est le plus profané. Il est tout commun de voir des hommes, qui n'épousent de jolies femmes, que pour avoir moïen de faire leur fortune, en les prostituant à des Grans. On crie tant contre la débauche des femmes, mais on devroit bien plutôt crier contre l'infamie des maris, qui y consentent, pour se faire des patrons aux dépens de leur honneur, &, qui pis est, au grand mépris de l'honnêteté publique & de toutes les loix divines & humaines. Sixte-quint disoit, qu'il n'y avoit rien au monde de plus monstrueux, ni qui ressemblât davantage aux chiens, que les hommes, qui fesoient trafic de leurs femmes. Aussi y mit-il bon ordre dés le commencement de son Pontificat, ordonnant, que les maris qui prostituëroient volontairement les leurs, fussent punis de mort irrémissiblement ; & que si quelques-uns ne pouvoient pas remedier eux-mêmes à la mauvaise vie de leurs femmes, à-cause de l'autorité des adultéres, ils eussent à le faire savoir au Pape, sous peine d'être punis comme s'ils avoient consenti volontairement à leur débauche. *Leti, livre 1. de la 2. partie de la Vie de Sixte V.* Le Roi de Portugal Dom Pedro, surnommé *o Justiceyro*, punissoit tres-rigoureusement les adultéres. Il fit châtrer un Ecuïer de sa Maison, quoique ce fût un de ses plus confidens serviteurs, parce qu'il vivoit familiérement avec la femme d'un certain Juge. Une autre fois, il fit brûler la femme d'un Marchand de Lisbonne qui fut surprise en flagrant delit, & couper la tête à son adultére. De sorte que s'il n'eût pas commis le même crime avec Eleonor de Menesés, femme de Laurent Vasquez, qui, pour le lui reprocher, porta depuis des cornes d'argent atachées au cordon de son chapeau*; l'Histoire n'auroit jamais pû lui contester le glorieux surnom de Justicier. * *Mariana chap. 9. du livre 17. de son Histoire.*

3 Les Princes font volontiers des promesses de mariage aux filles, dont ils veulent abuser, car ils savent bien que personne ne poura les contraindre à tenir leur parole. Mais (comme dit Commines en parlant d'Edoüard IV. d'Angleterre) tels jeux sont bien dangereux, car Richard, Duc de Clocester, en prit ocasion de faire étrangler les deux fils de son frére, & déclarer bâtardes ses deux filles, sous couleur qu'Edoüard avoit épousé leur mére, aïant actuellement pour femme une Dame Angloise, que l'Evêque de Bath disoit avoir mariée secretement avec lui. La prétention du feu Duc de Montmouth, étoit fondée sur un pareil prétexte. Quoi qu'il en soit, ces sortes de promesses ont toujours des suites malheureuses, ou pour l'Etat, ou pour le Prince : ou l'Etat est troublé par une guerre civile ; ou le Prince, qui manque à sa promesse, est exposé à des conspirations, dont il a bien de la peine à se garantir. Têmoin celle de la Marquise de Verneüil & du Comte d'Auvergne, son frére utérin, contre Henri IV. laquelle auroit bouleversé toute la France, si elle eût réüssi.

NOTES HISTORIQUES.

f Ennia. Suétone dit, que ce fut Caligula, qui la corrompit, avec promesse par écrit de l'épouser. *Enniam Naviam, Macronis uxorem, sollicitavit ad stuprum, pollicitus & matrimonium suum, si potitus imperio fuisset : dique ea re & jurejurando & chirographo cavit.* In Caligula.

XLIX. Tibère le connoissoit à fond, & pour cela même, il balança fort entre ses petits-fils, sur le choix de son successeur *g*. Le fils de Drusus lui étoit & plus proche, & plus cher, mais l'âge lui manquoit: au-lieu que Caligula étoit dans toute la force de la jeunesse, & fort aimé du peuple; ce qui lui atiroit la haine de son grand-pére. Il songea même à Claudius, qui étoit d'un âge meur, & d'un naturel enclin aux bonnes choses, mais son peu d'esprit & de vigueur, lui en ôta la pensée *1*. Il craignoit d'ailleurs, que le nom des Cesars, & la memoire d'Auguste ne tombassent dans le mépris, s'il prenoit un successeur hors de leur maison. Car il ne se soucioit pas tant de gagner l'afection présente, *par le bon choix qu'il pouvoit faire au dehors*, que de perpétuer la gloire de sa propre famille. Enfin, ne sachant à quoi se résoudre, il abandonna au Destin une afaire, dont la foiblesse de son corps l'empêchoit de surmonter les dificultez, jetant néanmoins à la traverse certains mots, qui marquoient qu'il prévoïoit ce qui arriveroit. Car il reprocha assez ouvertement à Macron, qu'il abandonnoit le soleil couchant *2*, pour adorer le soleil levant: & un jour, que Caligula, à l'ocasion de quelque discours sur lequel on venoit de tomber, se moquoit du Dictateur Sulla, il prédit, que Caïus auroit tous les vices de Sulla, & n'auroit aucune de ses vertus. Et sur ce qu'il embrassoit avec abondance de larmes le plus jeune de ses petits-fils *h*, voïant Caligula le regarder de travers: Tu le

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

1 Un Prince peu entendu est, selon Commines, la plus grande plaie, que Dieu puisse envoïer au peuple. Car un tel Prince met toujours en main d'autrui son autorité, dont il devroit être plus jaloux, que de toute autre chose. La suite montra, que Tibére avoit tres-bien jugé de Claudius, qui fut l'esclave de ses femmes, & de ses afranchis, lorsqu'il fut assis sur le trône. Ce n'est pas assez pour un Prince, d'avoir de bonnes inclinations, il faut encore qu'il soit capable d'en faire un bon usage. Filippe III. Roi d'Espagne étoit doüé de toutes les vertus d'un homme-privé, mais son regne, qu'on peut apeller le regne des Favoris absolus, fit voir, que son précepteur Garcia de Loaisa, qui fut depuis Archevêque de Tolede, ne s'étoit point trompé, lorsqu'il avoit dit à Filippe II. que le Prince d'Espagne n'avoit pas assez de génie, ni de vigueur, pour gouverner une si vaste monarchie.

2 Il est fatal aux Princes de voir toujours mourir leur autorité avant eux. Comme ce n'est point leur personne qu'on aime, mais leur fortune, on les abandonne si-tôt qu'on s'aperçoit que leur mort aproche. Car, dit Commines, plus de gens servent pour l'espérance des biens

NOTES HISTORIQUES.

g Liberos Germanici circumveniebat, quò nepotem suum ex Druso filium naturalem ad successionem imperii confirmaret. Sueton. in Tiberio. *Anxio de successore Tiberio, & in verum nepotem proniori.* In Caligula.

h C'étoit Tibere le jumeau, fils de son fils Drusus, lequel Caligula fit mourir, parce qu'il prenoit du contrepoison.

tüeras, dit-il, & un autre te tüera 3. Mais quoique son mal empirât, il ne retranchoit rien de ses plaisirs infames, voulant faire croire, que sa patience étoit une véritable vigueur 4. Et d'ailleurs, il s'étoit toujours moqué des ordonnances des Médecins 5, & du peu d'esprit de ceux, qui aprés l'âge de trente ans avoient besoin du conseil d'autrui, pour choisir ce qui étoit propre ou contraire à leur santé.

L. Cependant, on jetoit à Rome les semences des cruautez, qu'on devoit exercer jusqu'aprés la mort même de Tibére. Lelius Balbus, qui avoit fait condanner pour crime de leze-majesté Acutia, autrefois femme de P. Vitellius, fit bannir Junius Otho, Tribun du peuple, pour s'être oposé à la récompense qu'on lui décernoit. Quelque tems aprés, Albucilla, fameuse par le nombre de ses galans, & par son mariage avec Satrius Secundus, le dénonciateur de la conjuration de Sejan, étant acusée de quelques imprécations contre le Prince, l'on impliquoit dans ce crime, comme ses com-

On, d'avoit consulté les Magiciens sur la vie du Prince.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

à venir, que pour les biens qu'ils ont déja reçus. Ainsi, il ne faut pas s'étonner, si les Princes sont si soigneux de cacher leur défaillance, qui fesant aler toutes les adorations à leur successeur, semble les dégrader, & les réduire à la condition privée.

3 Les Princes, qui vetsent le sang roïal, pétissent presque toujours de mort violente. Henri IV. ne voulut point permétre, que l'on fit le procés au Comte d'Auvergne, quoiqu'il fût criminel d'Etat au premier chef, seulement parce qu'il étoit fils naturel de Charles IX. Bel exemple du respect, qui est dû au sang des Rois.

4 Plusieurs Princes avancent leur mort à force de cacher qu'ils sont malades. Ferdinand-le-Catolique se promenoit presque moribond par toutes les villes de la Castille, pour persuader aux peuples, qu'il étoit parfaitement guéri de la maladie, dont il avoit pensé mourir un mois auparavant. Sixte-Quint étant tombé grievement malade dans la troisieme année de son Pontificat, suspendit l'exposition du S. Sacrement, & toutes les priéres publiques, qui se fesoient à Rome pour le rétablissement de sa santé, disant au Cardinal Montalte : Mon neveu, tant de priéres font croire au peuple que je ne suis plus en vie, au-lieu que mon intention est de faire croire que je suis vivant, quoique je sois mort. *Leti dans le 3. livre de la 2. partie de sa Vie.*

5 Il faut métre une grande diférence entre les Médecins & la Medecine. Les Médecins peuvent être méprisez à cause de leur ignorance, mais non pas la Médecine, que Dieu a instituée pour le soulagement du corps humain. *Altissimus creavit medicamenta.* Il ne faut pas, que les Princes deviennent les esclaves de leurs Médecins, comme un Loüis XI. à qui la peur de mourir fesoit soufrir toutes les insolences du sien; mais l'autre extrémité, qui est de ne rien faire de tout ce qu'ils ordonnent, est une folie plutôt qu'une vraie force d'esprit. Charles VIII. dit Commines, avoit quatre bons Médecins, mais il n'ajoûtoit foi qu'au plus fou, auquel il donnoit tant d'autorité, que les autres n'osoient parler, qui volontiers l'eussent purgé quatre jours auparavant: car ils y voïoient les ocasions de mort, comme il advint. *Dernier chap. de ses Memoires.* Exemple, qui montre, à quoi les Princes s'exposent par leur indocilité. Au reste, l'on a souvent remarqué, que les Princes, qui ont vécu le plus longtems, ont été ceux, qui se sont le moins acoutumez aux remédes. Le Grand-Maître Cardinal d'Aubusson & le Pape Paul IV. qui ne s'en étoient presque jamais servis, vécurent tous deux plus de quatre-vints ans.

plices & ses adultéres, Cneïus Domitius, Vibius Marsus, & Lucius Arruntius. J'ai déja parlé de la noblesse du premier. Le second étoit considérable par les anciennes dignitez de sa famille, & par ses belles létres. Mais comme les memoires envoïez au Sénat portoient, que Macron avoit présidé à la déposition des témoins, & à la torture donnée aux esclaves; & que d'ailleurs il n'y avoit aucune létre du Prince contre ces senateurs, cela fit soupçonner, que Tibére, qui étoit malade, ne savoit peut-être rien de cete acusation 1, & que la plus-part des chefs, qu'elle contenoit, étoient controuvez par Macron, dont la haine contre Arruntius étoit connüe de toute la ville.

LI. C'est-pourquoi Domitius & Marsus coulérent le tems, l'un voulant travailler à sa défense; l'autre feignant de ne vouloir plus manger. Mais Arruntius, conjuré par ses amis de diférer sa mort, répondit: » Que toutes » choses n'étoient pas bienséantes à tous également; qu'il avoit assez vécu 1, & qu'il ne » se repentoit que d'avoir passé sa vieillesse » parmi les inquiétudes, les persécutions, & » les dangers, toujours haï de quelque Favori, autrefois de Sejan, & maintenant de » Macron; non point pour leur en avoir donné » sujet 2, mais parce qu'il ne pouvoit aimer

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 La haine des Favoris est cent fois plus dangereuse que celle des Princes. Les Princes procédent presque toujours par les formes ordinaires, mais les favoris, qui ont à faire à des maîtres imbécilles, se servent de mille moïens secrets, dont il est impossible de se garantir. Don Alvaro de Luna, sous Jean II. Roi de Castille, le Duc de Lerme & Don Rodrigo de Calderon sous Filippe III. Roi d'Espagne, le Cardinal Chancelier du Prat sous François I. le Duc d'Espernon sous Henri III. Roi de France, & le Maréchal d'Ancre sous la Régence de Marie de Médicis, fournissent, dans l'Histoire, mille éxemples des injustices & des excés, ausquels sont sujets les favoris des Princes, qui abandonnent le timon de leur Etat.

1 Il est bien plus doux à un homme de bien qui est dans les hautes charges, de mourir dans un âge vigoureux, que de vivre dans la dure nécessité de complaire à des Ministres, ou à des favoris, qui abusent impunément de l'autorité du Prince. Le Chancelier Olivier, que M. de Thou loüe de n'avoir jamais ouvert d'avis injuste, ni servile, aima mieux perdre les Seaux, & quiter la Cour, que de s'acommoder aux volontez & aux passions de la Duchesse de Valentinois, maîtresse d'Henri II. François II. le rapella à la Cour, & lui rendit les Seaux, mais le Cardinal de Lorraine, son Premier Ministre, voulant se servir de lui comme d'un esclave, (ce sont encore les termes de M. de Thou) il s'abandonna si fort à sa douleur, qu'il en mourut, aprés avoir reproché au Cardinal, qui l'étoit venu visiter dans sa maladie, que tout le regret qu'il avoit, étoit de ne s'être pas oposé avec assez de vigueur aux violences de ceux qui gouvernoient. *Thuan. lib.* 23. & 25. Ainsi, le Viceroi de Sicile Don Juan de Vega avoit grand sujet de s'estimer le plus heureux courtisan de son tems, pour être parvenu à la charge de Président de Castille, (qui est proprement le Chancelier d'Espagne) sans avoir jamais fait la cour au Prince Ruy Gomez de Silva, le favori tout-puissant de Filippe II.

2 Les favoris haïssent presque autant tous les courtisans, qui ne sont ni pour ni contre

» la cruauté, ni la tirannie : que véritable-
» ment il pouroit échaper des mains du Prince,
» à qui il ne restoit que tres peu de vie ; mais
» comment se garantir de la jeunesse de ce-
» lui, qui aloit succéder ? Si Tibére, aprés une
» si longue expérience, s'est laissé corrompre
» à la licence de l'empire absolu, Caïus César,
» qui est à-peine sorti de l'enfance, qui ne sait
» rien de tout ce qu'il importe à un Prince, & qui
» a été nourri à l'école des crimes *3*, devien-
» dra-t-il meilleur à celle de Macron, qui aïant
» été choisi pour oprimer Sejan, parce qu'il est
» pire que lui, a déja tourmenté & désolé la
» République par un plus grand nombre de
» scélératesses. Je prévois même une servitude
» encore plus dure, &, par conséquent, je
» veux me délivrer tout ensemble de la dou-
» leur du passé, & de la crainte des maux,
» qui sont à la veille d'ariver *4*. Et cela dit

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

eux, que ceux qui les ont ofensez. Les Princes & leurs Ministres sont la pluspart de l'humeur de Loüis XI. qui, selon Commines, étoit ennemi de tous les Grans, qui se pouvoient passer de lui. Le Cardinal d'Ossat n'avoit jamais donné à Monsieur de Rosny, Surintendant des Finances, aucun sujet de mécontentement, & cependant il ne fut jamais aimé de ce Ministre, qui sans considérer qu'il étoit le plus fidéle & le plus utile serviteur qu'Henri IV. eust en Italie, & qu'il n'avoit aucun patrimoine, prenoit plaisir à lui faire atendre le païement d'une pension de quatre-mille écus, que le Roi lui avoit donnée pour l'aider à soutenir la dignité de Cardinal : par laquelle, dit-il dans une létre à M. de Villeroy, j'ai toujours craint d'être condanné à une perpétuelle & honteuse pauvreté. *Létre 269. & 320.* où il ajoûte, que M. de Rosny n'a pas seulement daigné répondre à une létre qu'il lui avoit écrite sur ce sujet. Ce qui montre, que les meilleurs Ministres préférent quelquefois un petit point d'honneur * à la gloire & à l'intérêt du Prince & de l'Etat.

* C'est que ce Cardinal devoit toute sa fortune à Monsieur de Villeroy, & lui rendoit plus de devoirs qu'à M. de Rosny, ainsi qu'il y étoit obligé par toutes les loix de la reconnoissance, comme aussi par la rélation de son ministére à celui de ce Secretaire d'Etat, qui en vertu de sa charge avoit à répondre à ses dépêches.

3 Ce n'est pas assez qu'un Prince soit né d'un pére & d'une mére vertueux, comme l'étoient incontestablement ceux de Caligula ; car ce n'est pas de la génération que viennent les vertus ou les vices des enfans, mais de l'éducation qu'on leur donne. Comme dans une bonne terre, qui n'est point cultivée, ou qui ne l'est pas par un bon laboureur, naissent des ronces & des buissons, les méchantes inclinations & les vices prennent bientôt racine dans les meilleurs naturels, quand l'art ne vient pas au secours de la nature. Que peut-on espérer de bon d'un Prince, qui au sortir du berceau est nourri parmi des femmes folles, (c'est comme parle Erasme) qui passe son adolescence parmi des filles lascives, des flateurs infames, des boufons, des comédiens, des débauchez, des fous, & des scélérats, de qui il n'aprend que des saletez, & qui ne lui inspirent que l'amour des plaisirs, que le faste, l'arogance, l'avarice, la vangence, & la tirannie. Enfin, de quoi sera capable un Prince, qui d'une telle école est apellé au gouvernement d'un Roïaume ? *Dans son Institution du Prince.*

4 Les pronostiques des personnes, qui ont vieilli dans le maniment des afaires publiques, doivent être pris pour des avertissemens, que la Providence divine don-

en

en forme de profétie, il se coupa les veines. La suite montrera, qu'Arruntius avoit eû raison d'avancer sa mort.

LII. Le Sénat fit mener & éxécuter en prison Albucilla, aprés qu'elle se fut donné en vain un coup pour se tuer. Les Ministres de ses débauches Grasidius Sacerdos *b*, prétorien, & Pontius Fregellanus, sénateur, furent pareillement punis, l'un fut envoïé en exil, & l'autre chassé du Sénat. On ordonna la même chose contre Lelius Balbus, avec d'autant plus de joie, que cet homme passoit pour un orateur dangereux, & toujours prêt à emploïer son éloquence contre les innocens.

LIII. Ces mêmes jours-là, Sextus Papinius, de famille consulaire, choisit un genre de mort bien étrange, qui fut de se précipiter soudainement. On en attribuoit la cause à sa mére, qui, aprés avoir essuïé beaucoup de refus, l'avoit, enfin, à force de caresses & de profusions, fait consentir à des choses, qu'il croïoit ne pouvoir plus éviter que par la mort. Elle fut donc acusée dans le Sénat, où elle eut beau se jeter aux piez des Juges, & leur representer la foiblesse de son sexe, sa solitude, & les autres miséres de sa condition; car on ne laissa pas de la bannir de Rome pour dix ans, jusqu'à ce que son autre fils eût passé les premiers feux de sa jeunesse.

LIV. Les forces & la vie abandonnoient déja Tibére, mais la dissimulation ne le quitoit pas encore *r*. On lui voïoit le même courago, la même contenance, la même circonspection en tout ce qu'il disoit. Quelquefois il afectoit un

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

ne aux peuples, & aux Magistrats, pour les faire penser aux remédes, que la prudence humaine peut aporter aux maux, dont ils sont menacez, ou pour les disposer à faire penitence. Frére Jérôme, dit Commines, avoit toûjours assûré la venüe du Roi Charles VIII. disant, qu'il étoit envoïé de Dieu, pour châtier les Tirans d'Italie. Avoit dit aussi, qu'il viendroit à Pise, & que ce jour-là mourroit l'Etat de Florence; & ainsi advint, car Pierre de Medicis fut chassé le même jour.... Il me répondit, que Dieu avoit donné une sentence contre le Roi, pour ne s'être aquité de la reformation de l'Eglise, comme il devoit, & pour avoir soufert, que ses gens pillassent ainsi le peuple, aussi bien ceux, qui lui ouvroient les portes sans contrainte, comme les ennemis. *Chapitre 2. du livre 8. de ses Memoires.* Au reste, que personne ne s'étonne ici que je méte ce Religieux au rang des Magistrats publics, car bien qu'il ne le fût pas, il avoit part à toutes les afaires de sa République, qui ne se gouvernoit que par ses conseils.

r Les bons Princes cachent leur défaillance à leurs Sujets, de peur de les afliger; & les Tirans, de peur de les réjoüir.

NOTES HISTORIQUES.

b D'Ablancourt craignant de se méprendre omet le nom de Sacerdos, lequel il a crû ne pouvoir pas être un nom propre, à-cause qu'il signifie Prêtre.

air de belle humeur, pour mieux cacher sa défaillance, qui paroissoit visiblement. Enfin, aprés avoir souvent changé de lieu, il s'arêta au Cap de Misene, dans une maison de plaisance, qui avoit apartenu autrefois à L. Lucullus, où l'on découvrit, qu'il aprochoit de sa fin, par céte ruse. Il y avoit un grand Médecin, nommé Cariclés, qui bien qu'il ne fût pas le sien, ne laissoit pas de lui donner quelquefois des avis pour sa santé. Celui-ci prenant congé de lui, comme pour aler vaquer à ses afaires, lui tâta le pouls, sous couleur de lui vouloir baiser la main par maniére de respect & d'obéïssance. Mais Tibére pénétra sa pensée ; car soit par dépit, ou par finesse, il fit couvrir la table, où il demeura plus longtems qu'à son ordinaire, comme si c'eût été pour faire plus d'honneur à son ami, qui partoit. Toutefois Cariclés assûra Macron, que Tibére baissoit, & qu'il ne dureroit pas plus de deux jours. Là dessus, ceux qui se trouvoient présens, tiennent des conférences secrétes *2*, & dépêchent incontinent des couriers vers les Généraux des armées. Le seiziéme de Mars, chacun aiant crû, qu'il venoit de mourir, Caligula, environné d'une foule de monde, qui le congratuloit, commençoit à se montrer en public, pour être reconnu Empereur, lorsque tout-à-coup on lui vint annoncer, que la vüe & la parole étoient revenües à Tibére, & qu'il apelloit ses gens, pour lui donner quelque restaurant *i*. La fraïeur se répand parmi les esprits, chacun fait le triste, ou l'ignorant, les uns vont d'un côté, les autres d'un autre ; Caligula, tout interdit, n'atend plus que la mort.

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

2 Il faut que les courtisans soient bien certains de la mort prochaine du Prince, quand ils s'assemblent pour délibérer de ce qu'ils ont à faire aprés sa mort, car il n'y a rien de plus dangereux que ces sortes de conférences clandestines, dont les auteurs sont toujours regardez par le Prince, comme des gens qui ont interest de desirer qu'il meure. Si les brigues, que l'on fesoit pour la Reine & pour Monsieur, dit M. le Duc de la Rochefoucault, n'éclatoient pas davantage, c'est que la santé du Roi, qui sembloit se rétablir, leur fesoit craindre, qu'il ne fût averti de leurs pratiques, & qu'il ne fit passer pour un crime les précautions qu'ils prenoient d'établir leur autorité aprés sa mort. Le lendemain, ajoûte Monsieur de la Chastre, le Roi se trouva mieux, & sut le soir voulant tenir le Conseil, il le dit à la Reine, & la fit sortir de la chambre, ce qu'elle prit pour un nouvel outrage, que lui fesoient les deux Ministres, à qui ce petit moment de meilleure santé avoit rehaussé le cœur à tel point, que leurs amis commençoient à dire hautement, que si le Roi guérissoit, on pouvoit s'assûrer de la ruine de tous ceux, qui s'étoient declarez pour la Reine, & contr'eux. *Memoires de la minorité de Loüis XIV.*

NOTES HISTORIQUES.

i Les imprécations, que fit contre lui en mourant le jeune Drusus, son petit-fils, qu'il avoit fait mourir de faim, eurent du moins leur éfet en cela.

Mais Macron, sans montrer aucun trouble, fait retirer la compagnie, & commande qu'on étoufe le pauvre vieillard 3 à force de le charger de couvertures. Ainsi mourut Tibére 4 à l'âge de soixante-& dix-huit ans.

SOMMAIRE
de la vie & du regne de Tibére.

LV. Il étoit de la race des Claudes du côté de son pére & de sa mére, quoique celle-ci fût entrée, par diverses adoptions, en la famille Livia, & puis en celle des Césars Dés sa premiére enfance, il eut des avantures étranges 1, car il fut comme un exilé à la suite de son pére k, qui étoit proscrit l. Aprés qu'Auguste fut devenu son beau-pére, il eut afaire a de puissans rivaux 2, tantôt à Marcellus & à Agrippa, tantôt à Caïus & à Lucius petits-fils de l'Empereur. Le peuple chérissoit même son frére Drusus plus que lui. Mais il ne fut jamais plus en danger, qu'aprés avoir épousé Julia, dont il faloit tolérer les débauches 3, ou abandonner la compagnie. A son retour de Rhodes, trouvant Auguste sans en-

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

3 Tant les hommes ambitieux ont de peine à soufrir le moindre retardement des espérances, qu'ils ont une fois conçuës, soit justes, ou injustes.

4 Il arive souvent aux Princes de mourir de la main de ceux, qui leur ont les plus grandes obligations. . Le dernier Duc de Bourgogne fut vendu au Duc de Lorraine par le Comte de Campobasse, qui tenoit toute sa fortune de lui, & N. de Bourbon, Evêque de Liége, fut tué par Guillaume de la Marche, son domestique & son confident. *Memoires de Commines.* Monsieur le Cardinal de Richelieu a bien raison de dire, (& ce n'est pas sans l'avoir éprouvé plusieurs fois) qu'il n'y a point de gens moins reconnoissans des bienfaits, que ceux, qui les méritent moins ; étant certain, que les mêmes qualitez, qui rendent les hommes dignes d'en recevoir, sont celles, qui les rendent desireux d'en témoigner leur reconnoissance. | *Chapitre 7. de la 2. partie de son Testament Politique.*

1 Pour devenir grand homme, il faut passer quelques années à l'école de l'adversité, ou de la persécution. Commines dit, que le travail, que Loüis X I. eut en sa jeunesse, quand il se retira à la Cour du Duc de Bourgogne, où il fut six ans, lui valut beaucoup. Car, ajoûte-t-il, il fut contraint de complaire à ceux dont il avoit besoin ; & ce bien, qui n'est pas petit, lui vint de l'adversité. *Chap.10. du livre 1. de ses Memoires.*

2 De puissans ennemis sont de puissans éguillons à la vertu pour un homme qui a le cœur bien placé. *Nocumenta documenta.*

3 Il n'y a point de pire condition que celle d'un Grand, qui aïant épousé la fille de son Prince est en danger de perdre sa fortune, s'il se plaint des débauches de sa

NOTES HISTORIQUES.

k Son pére étoit si passionné pour la liberté de la République, qu'il osa proposer de donner récompense à tous les meurtriers de Jules César, qui l'avoit honoré de la charge d'Amiral dans la guerre d'Aléxandrie, & de la dignité de Pontife.

l Par Auguste, avec qui il fit, depuis, sa paix, en lui cédant sa femme Livia Drusilla.

fans, il fut douze ans le maître de sa maison, & lui succéda à l'Empire, qu'il gouverna prés de vint-trois ans. Ses mœurs furent aussi diférentes, que les divers états de sa vie. Il vécut sans reproche tandis qu'il fut homme-privé, ou qu'il commanda les armées sous Auguste. Adroit à cacher ses vices, sous une modestie feinte, tant que Germanicus & Drusus restérent en vie; mêlé de bien & de mal, jusqu'à la mort de sa mére; cruel à l'excés, mais secret dans ses plaisirs infames, tant qu'il aima ou redouta Sejanus; enfin, abîmé dans tous les crimes, & dans toutes les plus monstrueuses voluptez, lorsqu'aïant banni la pudeur & la crainte 4, il ne suivit plus que sa méchante inclination.

femme; & sa réputation, s'il ne s'en plaint pas. Mais il est vrai, que la corruption du siécle a levé l'embaras, car aujourdui les Grans sacrifient tout à la fortune. *Corrumpere & corrumpi seculum vocatur.*

4 La plus forte, & par consequent la plus dangereuse tentation, qui puisse ariver à un Prince, qui n'est pas vertueux à toute épreuve, est de n'avoir plus rien à craindre, ni personne à respecter. Loüis XI. ne fut jamais un bon Prince, ni prés de là, mais quand il se vit délivré du Connétable de S. Pol, & du Duc de Bourgogne, il foula ses Sujets d'autant plus impitoïablement, qu'*il lui sembloit bien, qu'en sa vie il ne trouveroit aucun contredit en son Roïaume.* Ce sont les termes de Commines *chap. 11. du livre 5. de ses Memoires.* Au reste, le portrait que Tacite fait ici de Tibére, a servi de modele à celui qu'Onufre Panvini nous a laissé du Pape Pie IV. Ses mœurs, dit-il, changérent selon les tems. Tandis qu'il fut homme-privé, ou qu'il éxerça des charges & des emplois sous ses prédécesseurs, sa vie fut sans reproche, & sa réputation sans tache. Devenu Pape, il se gouverna avec toute la sagesse & la retenüe requise dans un Souverain Pontife, pendant que le Concile de Trente demeura ouvert; mais aprés qu'il eut mis fin à ce Concile, *qui lui étoit une bride tres-incommode, à cause de la réformation de la Cour de Rome, que les Princes y demandoient instamment*; suivant son penchant naturel, il se laissa aler à beaucoup de choses, qui n'étoient pas fort aprouvées. *In Vita Pii IV.*

SUUM CUIQUE DECUS POSTERITAS REPENDIT.



TABLE DES ANNALES.

B

D

E

F

M

N

O

P

Luc,

T

Y



TABLE DES EXEMPLES

CONTENUS DANS LES NOTES.

Le premier nombre marque la page. Le second la Réfléxion.

A

G

K

L

M

N

S

T

FIN.

A PARIS, De l'Imprimerie de GABRIEL MARTIN. 1689.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amez & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maistres des Requestes ordinaires de nôtre Hostel, Prevost de Paris, Baillifs, Seneschaux, leurs Lieutenans Civils, & tous autres nos Oficiers qu'il apartiendra, SALUT. Nôtre bien-amé Jean Boudot Libraire à Paris, nous a fait remontrer qu'il desireroit imprimer *les OEuvres de Corneille Tacite, de la traduction & avec des notes historiques & politiques du Sieur Amelot de la Houssaie*, ci-devant Secretaire de nôtre Ambassade à Venise, & pour cét éfet nous a fait suplier de lui acorder nos Létres de permission sur ce nécessaires. A CES CAUSES, desirant favorablement traiter l'Exposant, nous lui avons permis & acordé, permétons & acordons par ces Presentes, d'imprimer, vendre & debiter en tous les lieux de nôtre Roïaume lesdites *OEuvres de Corneille Tacite, de la traduction & avec les notes dudit Sieur Amelot de la Houssaïe*, en telle marge, tels caractéres, en autant de volumes & autant de fois que bon lui semblera, durant le tems de dix années consécutives, à commencer du jour qu'elles seront achevées d'imprimer pour la premiére fois: pendant lequel tems nous faisons tres-expresses défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre ou distribuer ledit Livre, en tout ni en partie, sous quelque prétexte, ni en quelque maniére que ce soit, sans le consentement de l'Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de six mille livres d'amende, confiscation des exemplaires contrefaits, & de tous dépens, dommages & interets: à la charge d'en métre deux exemplaires en nôtre Biblioteque publique, un en celle de nôtre Cabinet des Livres en nôtre Château du Louvre, & un en celle de nôtre tres-cher & féal le Sieur Boucherat, Chevalier Chancelier de France; comme aussi de faire imprimer ledit Livre sur de bon papier & en beaux caractéres, suivant les Reglemens faits pour la Librairie les années 1618. & 1686. que l'impression s'en fera dans nôtre Roïaume, non ailleurs; & de faire enregistrer ces Presentes sur le regître de la Communauté des Marchands Libraires & Imprimeurs de Paris, le tout à peine de nullité des Presentes, du contenu desquelles vous mandons & enjoignons faire joüir & user l'Exposant pleinement & paisiblement, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens contraires. Voulons qu'en métant au commencement ou à la fin dudit Livre l'extrait des Presentes, elles soient tenües pour deüement signifiées, & qu'aux copies collationnées par un de nos amez & féaux Conseillers Secretaires foi soit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier nôtre Huissier ou Sergent sur ce requis, faire pour l'execution des Presentes tous Exploits & autres actes nécessaires, sans demander autre permission. CAR tel est nôtre plaisir. Donné à Paris ce vint-deuxiéme jour de Janvier l'an de grace mil six cens quatre-vint-neuf, & de nôtre régne le quarante-six. *Signé,*

Par le Roi en son Conseil

BOUCHER.

Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris le 27. Janvier 1689. suivant l'Arrest du Parlement du 8. Avril 1653. celui du Conseil Privé du Roi du 27. Février 1665. & l'Edit de Sa Majesté donné à Versailles au mois d'Aoust 1686. Signé, J. B. COIGNARD, Sindic.

Achevé d'imprimer le 26. Novembre 1689.

